Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux

QUATRIÈME SÉRIE

**Publiée avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique**

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 56
1954

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

*Réimprimé avec le consentement des
propriétaires de la Revue*

UN VASE PROTOATTIQUE INÉDIT
AU MUSÉE DE TOULOUSE

C'est une rare bonne fortune, c'est une bonne fortune unique, que de découvrir dans un musée de province français un vase protoattique inconnu. Cette fortune est échue naguère à M. Pierre Devambez, conservateur de la céramique grecque au Musée du Louvre. Il a, en effet, trouvé au Musée Saint-Raymond, à Toulouse, une jolie œnochoé protoattique inédite. Non seulement il m'a signalé sans retard sa trouvaille [1], non seulement il m'a abandonné le soin de la faire connaître, mais encore, avec sa libéralité coutumière, il m'a remis les excellentes photographies que, sur sa demande, le conservateur du Musée Saint-Raymond, M. Mesuret, a fait exécuter et m'a communiqué les notes qu'il avait prises en examinant le vase sur place. Tout était dès lors si clair que je n'ai même pas senti le besoin de faire le voyage de Toulouse pour voir l'objet de mes yeux [2].

Ce vase a été acheté jadis au comte de Clarac, bien connu par ses recueils de sculpture antique. Il figure dans le catalogue Rosebach (1865), sous le n° 306. Il porte aujourd'hui le n° d'inventaire 26086. Hauteur totale : $0^{m}23$; hauteur du pied : $0^{m}03$; hauteur de la panse : $0^{m}10$; hauteur du col : $0^{m}10$. Terre attique rosée. Vernis noir qui a parfois tourné au brun rougeâtre. Le vase est intact (pl. I).

Le pied, en forme de corbeille renversée, est creux intérieurement. Il est décoré d'une zone de neuf oiseaux du genre canard, en file, tournés vers la gauche, tenant chacun un ver dans le bec. Pendant de la ligne horizontale de vernis brun, qui limite en haut le champ décoré, une et, dans un cas, deux dents de scie descendent entre les têtes de deux canards consécutifs. Le corps des

1. C'est moi qui ai beaucoup tardé à achever la rédaction de ce petit article, qui aurait dû paraître dès le début de 1950.

2. Il faut dire aussi que M. Mesuret a répondu avec la plus grande bonne grâce et la plus grande précision à un questionnaire que je lui ai adressé touchant plusieurs détails dont je voulais m'assurer.

canards et les dents de scie sont peints au trait avec hachures intérieures.

La panse ovoïde ne porte pas de décor animé. Une ligne de vernis brun souligne l'étranglement entre la panse et le pied. De cet étranglement montent, pour enserrer le bas de la panse comme d'un support métallique, onze vigoureux crochets à spirale, incurvés et tournés vers la gauche, en silhouette noire. Au-dessus, dix lignes parallèles de vernis, alternativement brun et noir, atteignent et dépassent un peu la mi-hauteur de la panse. Entre elles et trois autres lignes analogues, qui font le tour du vase juste au-dessous de l'attache inférieure de l'anse, la dernière zone de la panse est décorée d'une série de boucles formant rais de cœur, pointe en bas, les boucles étant reliées l'une à l'autre, à l'endroit où elles sont le plus proches, par deux petites barres parallèles horizontales ; un léger point de vernis noir souligne le milieu de l'angle de chaque rais de cœur. Comme il arrive assez souvent dans ces sortes de vases, les bandes qui décorent l'épaule et le col forment un ensemble limité verticalement par des lignes triples de vernis. Des lignes triples recoupent horizontalement le cadre et délimitent les bandes réservées aux divers décors, qui se trouvent ainsi encadrés chacun sur leurs quatre côtés par une triple ligne. La bande de l'épaule est décorée de onze dents de loup assez aiguës, pointes en bas, en silhouette noire. La bande inférieure du col porte le décor le plus important, le plus original du vase : sept grands oiseaux échassiers, tout semblables, passent vers la droite, quêtant leur nourriture de leur long col et de leur long bec penchés vers la terre. A la différence des canards, ils sont entièrement peints en silhouette noire, mais, dans leur étroite tête, l'artiste a réservé l'espace suffisant pour piquer d'un point de vernis noir un œil rond. Entre les oiseaux, à mi-hauteur, un petit trait ondulé vertical sert d'ornement de remplissage. Du cadre supérieur pendent, entre deux oiseaux consécutifs, de petites dents de scie peintes au trait, sans hachures intérieures. Sur la bande supérieure du col, onze fuseaux verticaux en silhouette noire. L'embouchure trilobée est couverte de vernis noir.

L'anse verticale est renforcée d'un étai transversal qui descend obliquement pour se rattacher au col. Elle est faite de deux rubans d'argile accolés et porte quatre listels de vernis brun.

Ce joli petit vase, que nous apporte-t-il d'inédit? Disons-le

tout de suite : rien ou presque rien, si l'on examine séparément chaque élément de sa forme ou de son décor. Et, cependant, à le prendre dans son ensemble et à en bien peser les mérites, il est non seulement plaisant, mais vraiment nouveau. Il faut dire plus encore : nous l'attendions ; il nous manquait.

La forme générale de l'œnochoé élancée à embouchure trilobée, à haut col tronconique, à panse ovoïde, est courante dans la céramique protoattique qui a beaucoup aimé les petites œnochoés plus ou moins trapues, dérivées de la cruche d'époque géométrique [1]. La forme de la nôtre est voisine de celle d'une œnochoé du Musée de Munich (pl. II, 1) [2], voisine encore d'un petit vase provenant d'une tombe du Phalère [3], ou d'une autre œnochoé, au British Museum (pl. II, 2) [4], ou enfin d'une œnochoé de belle forme, provenant du Phalère, aujourd'hui à Bonn (pl. II, 3) [5]. Mais l'œnochoé de Toulouse n'est tout de même identique par sa forme à aucune des quatre autres que nous venons de nommer : elle est plus heureuse dans le rapport, dans le raccord du col à la panse que celle de Munich ; elle est beaucoup plus soignée dans tout son être que celle du Phalère ; elle a la panse beaucoup moins ventrue que celle du British Museum ; en revanche, elle n'a pas le profil plus élancé, plus rectilinéaire, plus volontaire, si j'ose dire, mais plus sec, de l'œnochoé de Bonn. La forme de l'œnochoé de Toulouse se caractérise par sa franchise : sa panse est un œuf parfait dont le col et le pied amputent le gros et le petit bout. Et de même que le col coiffe très franchement une panse qui a exactement la même hauteur que lui, de même la panse est très franchement posée sur le pied en corbeille. Ce pied en *calathos* renversé est une originalité notable ; la plupart des œnochoés de cette classe n'ont pas de pied du tout ou se contentent d'un simple anneau d'argile. Je ne vois même pas à citer de vase protoattique de quelque forme qu'il soit — amphore, hydrie, skyphos ou autre — qui possède un pied analogue ; car, si les pied bas tronconiques sont nombreux, leur profil n'est jamais nettement concave, comme ici. Le potier a voulu et senti l'originalité de ce pied en calathos : sa hauteur est importante ; c'est un vrai support pour le vase,

1. On en trouvera un bon nombre d'exemplaires dans le *select inventory* dressé par J. M. Cook à la fin de sa précieuse étude *Protoattic pottery*, BSA. XXXV, p. 165 à 219. Cette étude sera citée dans les notes qui suivent sous le simple titre : Cook.
2. Hackl, *Arch. Jahrb.*, 1907, p. 100, fig. 13.
3. Pélékidès, *Arch. Deltion*, 1916, p. 39, fig. 38, 1.
4. Böhlau, *Arch. Jahrb.*, 1887, p. 48, fig. 8.
5. Greifenhagen, *Arch. Anzeiger*, 1935, col. 417, fig. 5.

et c'est le pied qui porte l'un des deux seuls décors animés du vase : la file de canards passant vers la gauche, qui répond à la file d'échassiers, marchant vers la droite sur le col.

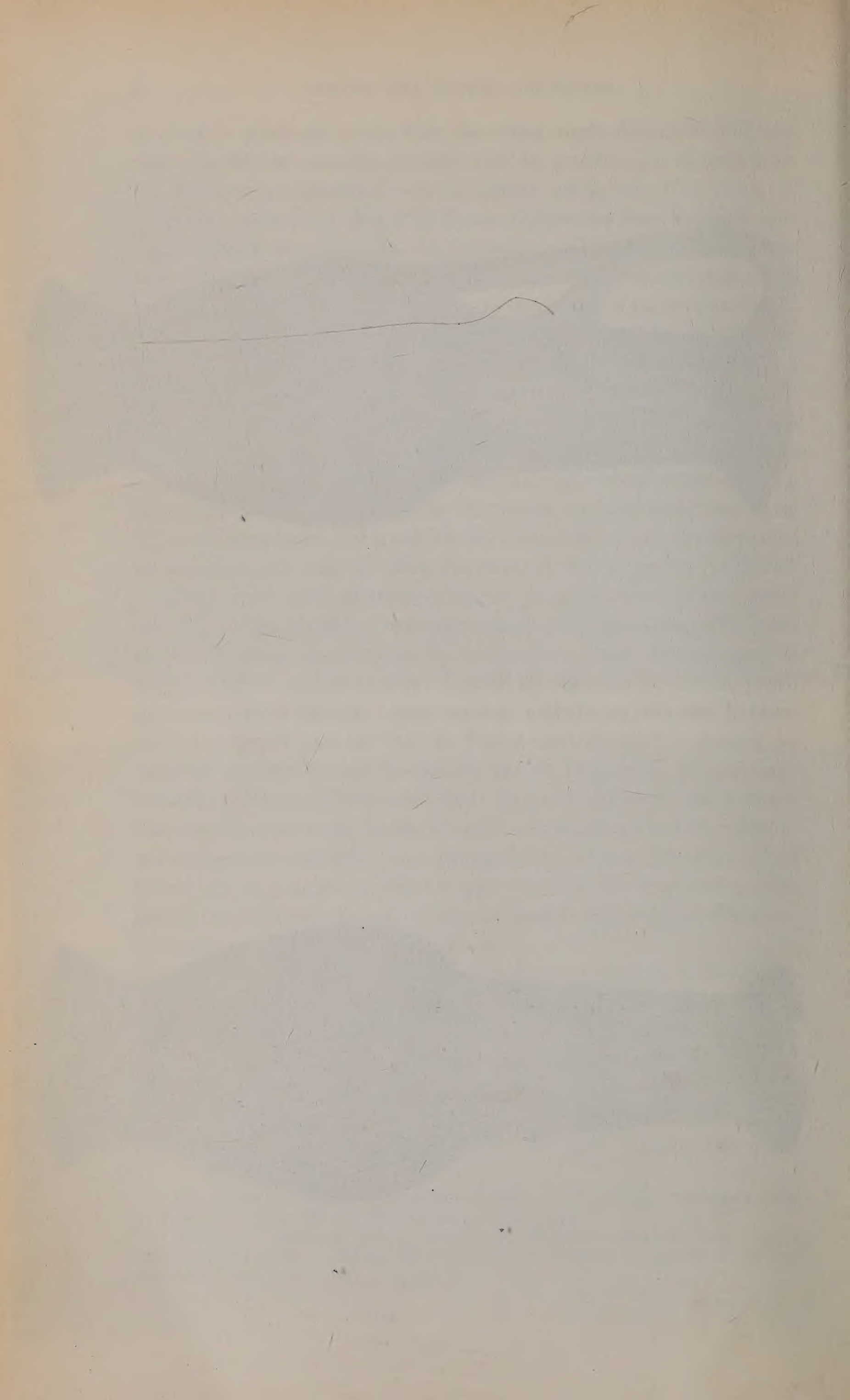
L'étai transversal donné à l'anse représente une seconde originalité dans le groupe de ces œnochoés. Ni les dimensions ni le poids du vase ne réclamaient pareil renfort. S'il est vrai que notre œnochoé est une des plus grandes de la série, il n'en est pas moins vrai que l'œnochoé de Munich, qui est presque aussi haute ($0^{m}225$), et dont l'anse est au moins aussi longue, s'est passée, comme les autres [1], d'un pareil renfort. Bien sûr, l'idée de renforcer une anse par des étais soudés au col n'est pas nouvelle en céramique. On en citerait facilement plus d'un exemple dès l'époque géométrique ou subgéométrique et dès les débuts du style protoattique ; mais, comme il est naturel, le cas se rencontre ou bien pour des vases de poids (amphores, hydries), ou bien pour des anses que leur longueur, leur minceur ou leur écartement de la panse rendaient fragiles : c'est dans ce dernier cas et pour des vases à une seule anse que l'étai, au lieu d'être horizontal, peut être oblique [2]. Notre potier n'a donc rien inventé là de nouveau ; mais pourquoi a-t-il employé ici ce renfort inutile? Il suffit de regarder le vase de profil pour trouver la réponse : avec un sens esthétique très sûr, le tourneur a compris que cet étai de l'anse contribuerait à donner au vase cette allure posée, rassurante qui est sa marque propre, sans alourdir nullement l'ensemble de la poterie ; il a senti que le mouvement oblique de ce bâton d'argile animerait la poterie, découperait heureusement le vide triangulaire compris entre le col et l'anse ; et le peintre a bien vu que ce doigt discrètement pointé soulignait l'intérêt de cette frise de grands échassiers qu'il avait dessinée avec un particulier amour.

Le décor, si clair, si lisible, si franchement posé et si bien équilibré, se classe de lui-même en deux groupes de motifs : motifs linéaires et décor animé. Il n'y a rien à dire de particulier sur les motifs linéaires, rectilignes ou curvilignes : raies parallèles horizontales, crochets-spirales, boucles en série, dents de loup, fuseaux, sont le pain quotidien du décorateur de vases attiques durant tout le VII[e] siècle. Il convient de noter pourtant le motif

1. Ainsi l'œnochoé, très haute et très élancée, que reproduit Kübler, *Altattische Malerei*, p. 21, fig. 13 (milieu), n'a pas d'étai de l'anse, elle non plus.

2. Gobelet de Manchester, Cook, p. 183, fig. 7 ; curieuse œnochoé de Berlin à panse sphérique, pied mouluré, très haut col et embouchure circulaire, que Böhlau tenait pour béotienne, *Arch. Jahrb.*, 1887, p. 54, fig. 16.





des boucles associées[1] pour former rais de cœur. On peut citer, sur telle amphore de Berlin[2], une zone de boucles, qui, pointes en bas, l'angle intérieur ponctué d'une tache de vernis noir, occupent une place d'honneur et sont dessinées très franchement et soigneusement ; on peut même citer plusieurs exemples où, comme ici, les boucles elles-mêmes sont reliées entre elles deux à deux par deux ou trois barres transversales[3] ; mais je ne pense pas qu'on en puisse citer où le dessin, net et sans fioritures accessoires, évoque mieux par sa régularité, par ses proportions, celui des rais de cœur sculptés tels que les a employés l'architecture archaïque ou classique.

Le décor animé est uniquement animal, uniquement volatile. Là encore il faut louer l'intelligence du peintre ; pour un petit vase élancé et gracieux comme celui-ci, rien ne convenait mieux qu'un décor d'oiseaux ; rien ne convenait mieux pour le pied de ce vase paisible qu'un défilé de paisibles canards et rien de mieux pour le haut col qu'une file de grands échassiers. Le peintre n'a pas, là non plus, créé de motifs nouveaux : les oiseaux du genre canard sont partout, on le sait, dans le style géométrique, et ils sont encore légion dans le style protoattique. Mais, à dire le vrai, l'espèce véritable de ces volatiles est souvent bien malaisée à préciser ; avec prudence et non sans raison, les archéologues se contentent d'ordinaire de les désigner du nom d'*oiseaux d'eau* ou même d'*oiseaux* tout court. Et je ne doute pas qu'un ornithologue de profession hésiterait autant qu'un autre — plus qu'un autre peut-être — à leur assigner un nom précis, et même à assurer qu'ils appartiennent bien à la classe des palmipèdes ou des petits échassiers. Nos « oiseaux », au contraire, par leur forme générale, surtout par celle de leur tête, de leur bec, qu'on devine assez large, plat et légèrement crochu du bout, par leur col aussi, dont la couleur uniformément sombre contraste avec le plumage plus clair et varié des ailes, se caractérisent nettement comme appartenant au genre *canard* ; on les nomme canards sans hésitation et sans risque, je crois, d'indigner personne. Ce n'est pas là,

1. Ce motif, très répandu dans l'art orientalisant, semble d'origine florale ; il se présente, suivant les cas, tantôt avec une allure encore florale, tantôt avec l'aspect d'un motif géométrique. Il offre sur notre vase la netteté d'une épure.

2. *CVA* Berlin 1, pl. 41, 1 et 2.

3. Amphore du Phalère, *Arch. Deltion*, 1916, p. 29, fig. 15 et 16 ; Cratère fragmentaire, *CVA* Berlin 1, pl. 15, 2 ; Bol de l'Agora, *Hesperia*, supplément II, fig. 118. Pour d'autres spécimens, plus ou moins évolués, de boucles associées, voir Kübler, *Altattische Malerei*, p. 11, fig. 5, pl. 38, 9, pl. 45, 22, pl. 46, 23, pl. 52, 37, pl. 65, 58.

répétons-le, un mince mérite pour le peintre. Et je ne crois pas connaître, pour ma part, ni dans l'art géométrique ni dans l'art protoattique, de canards aussi franchement canards que ceux-ci[1]. Le peintre de l'œnochoé de Toulouse a représenté ses canards les pattes jointes et le cou droit dans une attitude un peu figée, un peu immobile[2]; il réservait pour ses échassiers un mouvement plus souple et vivant. Il a tenu pourtant à animer sa file un peu morne de palmipèdes : au bout du bec de chaque oiseau, il a placé un ver frétillant. L'idée est loin d'être nouvelle : le motif de l'oiseau tenant un ver dans le bec est courant dans l'art géométrique, ou subgéométrique, et s'il est peut-être moins fréquent dans l'art orientalisant, la céramique protoattique l'a gardé à son répertoire[3]. Mais d'ordinaire c'est un oiseau isolé ou deux individus affrontés qui portent ainsi un ver dans le bec : ici c'est tout le cortège.

Les canards seuls autoriseraient à déclarer que le peintre de l'œnochoé de Toulouse était un bon animalier; ses grues nous obligent à dire qu'il en était un remarquable. Petits ou grands échassiers, tous les types se rencontrent dès l'époque géométrique et bien souvent dans la céramique protoattique[4], mais là aussi sans spécification bien nette. Et quand bien même on croit pouvoir dire : « Voici une cigogne » ou : « Voilà un héron », on n'oserait guère affirmer que le peintre ait *voulu* peindre une cigogne

1. L'amusante silhouette qui figure sur le pied d'un cratère fragmentaire du Musée de Berlin (*CVA* Berlin 1, pl. 7, 4) est peut-être celle d'un canard, mais peut-être aussi celle d'un oison ou d'un jeune cygne. Par son bec en spatule, son œil rond, son air bon enfant, un canard peint sur un couvercle fragmentaire de cratère au Musée de Berlin (*CVA* Berlin 1, pl. 14, 1) pourrait, lui, rivaliser heureusement avec ceux de Toulouse ; mais la tête seule subsiste.

2. Les pattes sont à l'aplomb du cou, suivant une mode répandue à l'époque géométrique, qui s'est longtemps maintenue dans le style protoattique.

3. C'est ainsi, par exemple, qu'il apparaît deux fois sur un cratère fragmentaire du Musée de Berlin (*CVA* Berlin 1, pl. 15, 1) ; une première fois, très sûrement, sur le pied ; une seconde fois, me semble-t-il, sur l'épaule, entre les pattes de devant du quadrupède. Le détail n'est pas très lisible, car il subsiste peu de cet oiseau-là ; les éditeurs ne parlent pour lui que de « bec recourbé » ; il semble vraisemblable qu'il tient un ver dans le bec.

4. Comme spécimens notables de grands échassiers dans la céramique protoattique, on peut citer : Échassier picorant une grande fleur, sous l'anse latérale de la célèbre hydrie d'Analatos (ici pl. III, 1) ; — File d'échassiers, d'un dessin sommaire, sur le col d'une petite œnochoé, *CVA* Berlin 1, pl. 45, 1 (ici pl. III, 2) ; — File d'échassiers (plutôt petits échassiers que grands) becquetant, d'un dessin plus ou moins heureux, sur des fragments de cratère, *CVA* Berlin 1, pl. 9, 4 (ici pl. III, 3) ; — Échassiers isolés becquetant (silhouette d'un dessin rapide, servant d'ornement de remplissage), *CVA* Berlin 1, pl. 7, 2 (ici pl. III, 4) ; — Échassiers isolés, les pattes à demi fléchies, sur un bassin à haut pied ajouré, *CVA* Berlin 1, pl. 24, 2 et 3 (dessin élégant et assez heureux, bien que le décor du vase ne soit pas très soigné ; ici pl. III, 5) ; — Oiseau à très long col et à pattes assez longues sur une jambe de petit trépied, *Hesperia*, 1933, p. 581, fig. 39, n° 155 (ici pl. III, 6).



1



2



3

Types d'œnochoés protoattiques :
1. Münich. — 2. British Museum. — 3. Bonn.


1
2
3
4
5
6

ou un héron, qu'il ait observé d'un œil aigu ces oiseaux dans leur état de nature, plutôt que d'emprunter le motif à quelqu'un de ses devanciers, quitte à en modifier un peu la silhouette au gré de sa fantaisie. Il n'en va pas du tout de même du peintre de l'œnochoé de Toulouse. Il a voulu représenter des grues, et il en a donné une image authentique et expressive. Aucun autre échassier ne possède à la fois ce corps relativement petit, ce dos bien arrondi et comme lustré, ces immenses pattes si minces de bout en bout, ce col si long et si mince, cette tête minuscule, à peine moins étroite que le cou, ce long bec droit, mince et pourtant robuste. Nul n'ignore que les Grecs ont connu de tout temps la grue (γέρανος) ; trois célèbres comparaisons de l'*Iliade*[1] montrent assez combien le spectacle en était familier au poète. Et Hésiode a fixé leur migration criarde comme le signal même du temps des semailles[2]. Mais quand bien même l'*Iliade* et les *Travaux et les Jours* nous seraient inconnus, quand bien même l'anecdote des « grues d'Ibycos » passant au-dessus du théâtre de Corinthe serait moins célèbre, nous serions en droit d'affirmer que notre peintre attique avait vu et observé des grues[3]. Il les connaissait aussi bien qu'Homère qui avait vu, « par troupes nombreuses, des oiseaux ailés, oies ou grues ou cygnes au long cou, dans la prairie asiate, sur les deux rives du Caÿstre... les uns devant les autres, se poser avec des cris », et c'est, comme Homère encore, « picorant le long d'un fleuve[4] » qu'il les a représentées. Le fleuve n'est pas sur notre vase, on s'en doute, mais qui ne sent que l'eau est bien proche?

Il les connaissait aussi bien qu'Aristote. Il savait comme lui que ce sont des animaux qui vivent *en troupes* (ἀγελαῖα) et même *en société* (πολιτικά)[5]. Les canards aussi vivent en troupes, sinon en société. Ce n'est point comme un élément géométrique qu'on peut répéter indéfiniment que notre peintre a représenté une file

1. B 460 ; Γ 3 ; O 692.
2. *Les Travaux et les Jours*, 448.
3. Qu'on compare l'échassier picorant une grande fleur sur l'hydrie d'Analatos (pl. III, 1) avec les grues de l'œnochoé de Toulouse. La silhouette de l'échassier sur l'hydrie d'Analatos est d'un dessin soigné, juste (si l'on oublie la manière très maladroite dont sont rendus les doigts des pattes), mais elle donne au plus haut degré l'impression d'un motif *emprunté* — emprunté à un art oriental et qui n'est peut-être pas un art céramique ; le peintre de l'œnochoé de Toulouse (qui est sûrement postérieure à l'hydrie d'Analatos) a transformé un motif *emprunté* en un motif *observé*. Je ne pense pas qu'on puisse décerner plus grand éloge à un artiste, quel qu'il soit.
4. B 461 et suiv. ; O 691 (traduction Paul Mazon).
5. Aristote, *Hist. An.* I, 1, 487 b 33 et suiv. (Dittmeyer).

de canards et une file de grues, mais bien parce que les canards ne vivent guère isolés et que les grues ne vivent jamais solitaires. Il savait comme Aristote, je n'en doute pas, que leurs longues pattes grêles sont, en réalité, des pattes d'acier, que la femelle ne fléchit même pas quand le mâle la couvre[1].

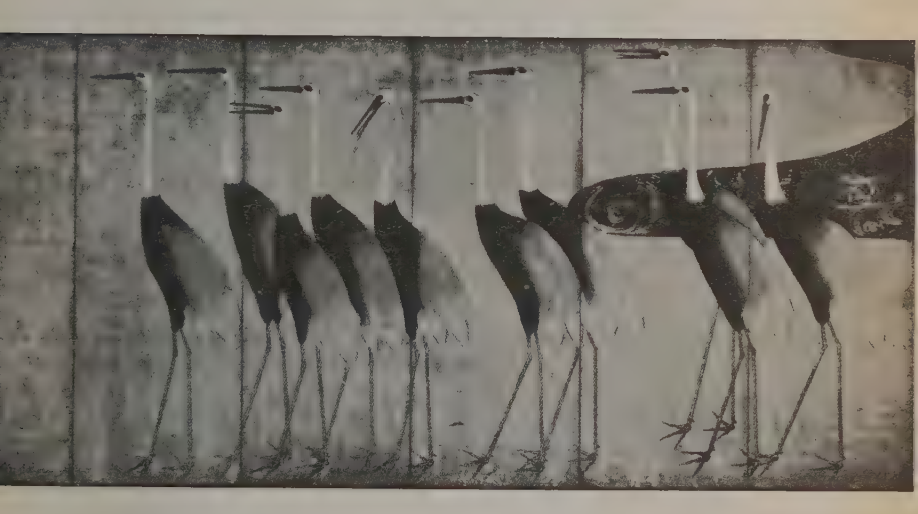
Il les connaissait aussi bien que personne. Prenons à l'autre bout de la terre et à près de vingt-cinq siècles de distance un terme de comparaison chez ceux qui furent sans doute les meilleurs peintres animaliers du monde. Le célèbre peintre et laqueur japonais Kōrin, qui vivait à la fin du xviie siècle, a peint une paire de paravents à six feuilles décorés l'un et l'autre d'une troupe de grues (pl. IV)[2]. Il suffit de jeter les yeux sur ce double chef-d'œuvre pour se convaincre qu'on n'a jamais représenté ces politiques volatiles avec plus de vérité, plus d'art et plus d'esprit. On sent tout de suite dans ces deux troupes affrontées et peut-être proches du conflit[3] un extraordinaire instinct grégaire. Chaque troupe a tout ce qu'il faut pour faire penser à une troupe de gens d'armes : tous les individus portent le même uniforme et sont à peu près de la même taille, chaque troupe est sûrement faite de bons fantassins, aux jambes infatigables, habitués à marcher ensemble ; elle progresse d'un pas égal et dans une même direction, et les têtes, si petites qu'elles soient, sont absolument vides. Et pourtant le roi de Prusse ne serait pas content d'avoir de pareils grenadiers : les distances sont mal respectées, on parle dans les rangs, bref il y a toujours dans cette troupe, si stéréotypées que paraissent les attitudes, un individu qui, d'un mouvement du bec, du col, des pattes ou même de tout le corps rompt la similitude géométrique. Avec un art et un goût admirables, le peintre japonais a pourtant donné cette impression de similitude que souligne plus encore qu'elle ne la rompt la variété épisodique de tel détail. Il l'a donnée sans sombrer le moins du monde dans la monotonie : si les deux paravents se répondent, ils ne se

1. Aristote, *Hist. An.* V, 2, 539 b 31.

2. Ils appartenaient jadis au baron Kihichiro Okura de Tokio. Ils ont figuré, en septembre-octobre 1936, à l'exposition des *Art treasures from Japan* organisée par le *Museum of fine Arts* de Boston en liaison avec le tricentenaire de l'Université Harvard. Elle ne contenait que des pièces de premier ordre. C'est de l'*Illustrated catalogue* de cette exposition que j'ai tiré les deux images que je donne ici. Elles sont accompagnées de la brève notice suivante : « N° 98 A, B CRANES By Kōrin (1658-1716) Painted on paper in color on a gold ground and mounted as a pair of six-fold screens. Each : height, 67 3/8 inches ; width, 147 1/4 inches. Lent by Baron Kihichiro Okura. »

3. Aristote a noté l'humeur batailleuse des grues : *Hist. An.* IX, 32, 615 b 16.





Deux paravents par le peintre japonais Kōrin

répètent pas du tout ; il y a dix oiseaux sur l'un, neuf sur l'autre ; aucune feuille d'un paravent n'est superposable à une autre. Le peintre a si bien su jouer de la façon de dresser le cou, de cambrer la poitrine que les têtes et les doigts des pattes s'étagent à des hauteurs diverses et fort différemment d'un paravent à l'autre, et qu'en fin de compte aucune silhouette, peut-être, n'est identique à une autre. Toute la difficulté gisait là : donner cette impression d'uniformité quasi mécanique que suggère une troupe de grues, sans sacrifier pourtant l'inévitable diversité de la vie. Le peintre japonais en a triomphé de main de maître et d'une façon infiniment spirituelle.

Pour toutes les raisons possibles, notre peintre protoattique ne pouvait atteindre à cette variété et à cette liberté de composition et de dessin. Il n'en reste pas moins qu'avec une simple silhouette noire sept fois répétée, il a donné, lui aussi, une image juste, vivante, sensible, inoubliable d'une troupe de grues. Le seul fait qu'on ose comparer son modeste décor céramique avec la peinture infiniment soignée d'un artiste raffiné montre assez son mérite. Kōrin avait derrière lui des siècles et des siècles de peinture, où tous les problèmes du dessin, de la perspective, de la composition étaient résolus depuis longtemps et magistralement. Notre peintre protoattique n'en était pas là. Il se battait, au contraire, tous les jours avec ces problèmes-là, comme tous ses congénères, car, dans cette période effervescente, on cherchait sans cesse à créer du nouveau, et bien souvent — c'est le vrai drame de la peinture de vases attique durant tout le cœur du VIIe siècle — en s'attaquant à des sujets bien au-dessus des forces et des moyens dont on disposait. Mais le peintre de l'œnochoé de Toulouse n'était pas de ces imprudents. Il appartient, au contraire, à la lignée de ces peintres — il y en a eu constamment à Athènes pendant tout le VIIe siècle — qui n'avaient pas oublié la grande leçon d'ordre, d'hiérarchie, de clarté qu'avaient laissée les plus beaux produits de la céramique géométrique, qui travaillaient avec plus de réflexion et d'exigence envers eux-mêmes que la foule de leurs contemporains, qui étaient moins soucieux d'arriver à la nouveauté par la fantaisie que par l'heureux équilibre du décor et que par le dessin plus vrai, plus vivant des animaux ou de l'homme. A ce titre, l'œnochoé de Toulouse est exemplaire. Si exemplaire qu'on se gardera bien de lui assigner une date trop précise. Par les motifs, par la technique, par la contexture géné-

rale, elle se rangerait dans le *protoattique ancien*[1]. Mais, par la sobriété et la clarté du décor dépouillé de tout remplissage, par le dessin si expressif des grues, elle fait penser à des produits bien plus avancés. Le peintre de l'œnochoé de Toulouse, si modeste, si peu prétentieux que soit ce petit vase, prépare cette magnifique éclosion de peintres animaliers attiques de la fin du VIIe siècle, dont on ne mesurera pleinement la vérité et la puissance que le jour où les trouvailles de Vari auront toutes été publiées. Il prépare ce chef-d'œuvre céramique qui ne rencontrera plus de rivaux et qui ne sera jamais surpassé : un beau vase attique à figures noires.

JEAN AUDIAT.

1. Cf. Cook, tableau p. 205 et inventaire final.

PHILIPPE DE MACÉDOINE OTAGE A THÈBES

Le futur Philippe II de Macédoine remis à Pélopidas et devenant otage à Thèbes : le fait a l'allure d'un symbole. Il rattache au grand Thébain le créateur de la puissance macédonienne. Il illustre l'évolution, ou plutôt la révolution, accomplie au cours de trente années décisives, des rapports entre Thèbes et la monarchie des Argéades : pour celle-là, il oppose l'hégémonie qui a suivi Leuctres à la vassalisation qui a suivi Chéronée ; pour celle-ci, l'humiliation infligée par l'étranger à la domination sur une cité au glorieux passé. Le contraste est tel, si édifiant quant à la fragilité de la force et au rôle des grands hommes, qu'un aveu s'impose au critique : pour peu que l'histoire grecque offrît un doublet, ou bien si la rhétorique ancienne en avait exploité la valeur symbolique, on serait tenté de mettre en doute l'authenticité du fait. Mais pas de doublet et, sur le contraste, une seule indication, très brève, de Justin[1]. Il faut donc admettre l'affirmation de Diodore de Sicile, de Trogue Pompée résumé par Justin, de Plutarque et de Suidas[2] : enfant, Philippe a été otage à Thèbes.

Mais, une fois acceptée la réalité de l'épisode ainsi réduit à sa plus sèche substance, il s'en faut qu'apparaissent claires les circonstances qui en constituent comme la chair et l'étoffe. Sur elles, l'imagination a brodé, profitant sans doute de ce que les contemporains y avaient — et pour cause, en raison de l'âge de Philippe — prêté peu d'attention. La liaison avec le nom de Pélopidas ne parut pas suffisante : on mit Philippe, à Thèbes, en rapports — et quels rapports ! — avec le plus célèbre des Thébains d'alors, Épaminondas[3]. En outre, on compliqua le fait originel, la remise

1. VI, 9, 6-7.
2. Diod., XV, 67, 4 ; XVI, 2, 2 ; Plut., *Pél.*, 26, 5-8 ; Justin, VI, 9, 7 ; VII, 5, 2-3 ; Suidas, *s. v.* Κάρανος.
3. Le plus extravagant à cet égard est ce que raconte Diodore (XVI, 2) : Épaminondas et Philippe auraient été condisciples d'un précepteur pythagoricien (Lysis) dans la maison du père du premier. Selon Justin (VII, 5, 3), Philippe aurait vécu chez Épaminondas. A propos de ce séjour à Thèbes, Plutarque (*Pél.*, 26, 7-8) parle aussi d'Épaminondas : on voit bien, à le lire, qu'il s'agissait d'un lieu commun. — Suidas (*loc. cit.*) raconte que Pamménès devint « éraste » de Philippe.

de Philippe aux Thébains. Chacune des quatre sources qui la rapporte la présente de façon différente et Diodore, en l'espèce, n'hésite pas à se contredire à quelques pages de distance : dans l'une de ses versions, il fait intervenir les Illyriens, c'est-à-dire les ennemis classiques de la Macédoine, ceux qui lui ont, à plusieurs reprises, porté les coups les plus durs.

Bref, le problème critique s'offre complexe à souhait. Et la prudence imposerait peut-être qu'on le laissât à sa complexité. Mais, dans le cadre de recherches sur l'institution des otages dans l'Antiquité[1], il est de ceux auxquels la liberté n'existe pas de se dérober, à cause de la célébrité du cas particulier qui le fait naître, en raison aussi des aspects généraux de l'institution qu'il contraint de préciser.

* * *

Il convient de négliger les Illyriens. Non pas certes parce que, selon Diodore[2], ayant reçu le jeune prince comme otage de son père le roi Amyntas III qu'ils avaient vaincu, ils l'auraient remis en dépôt aux Thébains : cette procédure compterait de nombreux précédents[3]. Mais parce que nous n'avons pas trace de relations, antérieures ou postérieures, entre les Illyriens et Thèbes[4]. Au surplus, on chercherait vainement une date qui pût convenir tout ensemble à une défaite d'Amyntas par les Illyriens[5] et à l'âge au-dessous duquel un enfant servirait difficilement d'otage.

Les Illyriens hors de cause, et d'ailleurs écartés par tous[6], l'unique question est de savoir si Philippe a été remis à Pélopidas en 369, lors de la première intervention du Thébain en Macédoine,

1. Cf. mon mémoire, *Les otages carthaginois à la fin de la deuxième guerre punique*, dans *Annales publiées par la Fac. des Lettres de Toulouse, Pallas, Ét. sur l'Ant.*, t. I (1953), p. 43-63.

2. XVI, 2, 2. — Justin (VII, 5, 1) parle aussi des Illyriens. Mais son récit ne concorde pas avec celui de Diodore : Philippe aurait été remis comme otage par son frère Alexandros II à deux reprises, d'abord aux Illyriens, ensuite aux Thébains. L'erreur est évidente, car le règne d'Alexandros II dura trop peu de temps.

3. Par exemple : Hér., VI, 73 ; Thuc., I, 115 ; III, 101-102 ; V, 61 ; VIII, 3.

4. L'État qui reçoit des otages ne les confie pas à n'importe quel tiers.

5. Selon Diodore, les Illyriens mirent deux fois, à dix ans d'intervalle, Amyntas III en difficulté : en 393 (XIV, 92, 2-3) et en 383 (XV, 19, 2). S'agit-il d'un doublet, comme le pense Beloch, *Gr. Gesch.*², t. III, 2, p. 57? Peu importe en l'espèce, car Philippe est né en 383 au plus tôt. Sur cette question, cf. Fr. Geyer, *Makedonien bis zur Thronbesteigung Philipps II* (Munich-Berlin, 1930, Beiheft 19 de la *Hist. Zeitschr.*), p. 111-118 et p. 130.

6. Sur la conciliation imaginée par O. Abel, *Mak. vor König Philipp* (Leipzig, 1847), p. 228 et suiv., et acceptée par A. Schaefer, *Demosthenes und seine Zeit*², t. II (Leipzig, 1886), p. 11 et n. 3, cf. Geyer, *op. cit.*, p. 129-130.

ou bien en 368, lors de la seconde[1]. En apparence, question anodine : c'est sans doute pourquoi elle n'a, le plus souvent, été examinée jusqu'ici que de façon assez rapide. Au vrai, question importante. Car, si la remise eut lieu en 369, Philippe a été constitué otage par son frère aîné, le roi Alexandros II ; si ce fut en 368, il l'a été par Ptolèmaios, un personnage dont la relation avec lui et le rôle en Macédoine ne peuvent se définir en quelques mots : il y aura lieu de les préciser plus tard[2]. Bien plus que l'écart d'une année et d'une intervention thébaine, c'est cette différence d'origine qui crée l'intérêt du problème pour l'historien désireux d'interpréter l'épisode.

Parmi nos sources, Plutarque[3] seul distingue les deux interventions de Pélopidas en Macédoine : c'est à la première qu'il rattache la remise de Philippe. Bien que moins explicite, Justin s'accorde pourtant sur l'essentiel avec Plutarque, puisqu'il attribue lui aussi[4] à Alexandros II, mort entre les deux interventions, la remise de Philippe. Il en va de même de Diodore de Sicile[5], là où il n'introduit pas les Illyriens. Reste Suidas ; mais il est, en l'espèce, inutilisable, puisqu'il parle d'Amyntas III et que celui-ci était mort en 370, dès avant la première intervention. Si donc on s'en tient aux sources qui mentionnent directement le fait, l'hésitation n'est pas permise : Philippe est devenu otage en 369.

Pourtant, depuis près d'un demi-siècle[6], aucun érudit n'a retenu cette date : tous, admettant l'hypothèse d'une confusion, estiment que l'événement se place seulement en 368[7]. Pareille unanimité ne se réaliserait pas sans argument sérieux. On le croit

1. Pour la chronologie, cf. Beloch², t. III, 2, p. 61 et 239-240, contre les dates de Niese dans le mémoire cité plus loin, p. 19, n. 1.
2. *Infra*, p. 31-32.
3. *Pél.*, 26, 4-5, et 27, 2-4.
4. VII, 5, 2.
5. XV, 67, 4.
6. L'*opinio communis* n'a plus, à ma connaissance, été mise en doute depuis 1907.
7. Dès 1746, P. Wesseling (cf. plus loin, p. 35 et n. 1) opposait le texte d'Eschine aux autres sources. Il serait interminable de citer tous ceux qui, avec Grote, Curtius, Ed. Meyer (*Gesch. des Alt.*, t. V, p. 439), Beloch² (t. III, 1, p. 182, n. 3), etc., ont donné la préférence à Eschine. Je me borne à relever quelques exemples dans la bibliographie récente : J. Kaerst, *Gesch. des Hell.*, t. I³ (Leipzig-Berlin, 1927), p. 190, n. 2 ; M. Cary, *C. A. H.*, t. VI (1927), p. 86 ; Fr. Geyer, *R. E.*, t. XIV, 1 (1928), *s. v. Makedonia*, col. 718-719 ; *Makedonien*, p. 129 et p. 133, n. 4 ; *R. E.*, t. XIX, 2 (1938), *s. v. Philippos (7)*, col. 2266 ; A. Momigliano, *Filippo il Macedone* (Florence, 1934), p. 34, n. 2 ; G. de Sanctis, *Enc. it.*, t. XXVI (1935), *s. v. Pelopida*, p. 637, col. 2 ; G. Glotz-R. Cohen, *Hist. gr.*, t. III (1936), p. 160, 224, 227 ; G. Reincke, *R. E.*, t. XIX, 1 (1937), *s. v. Pelopidas*, col. 378 ; G. Bersanetti, *Pelopida*, dans *Athenaeum*, 1949, p. 65, n. 3, et p. 71, n. 5 (p. 23 et 29 de la publication en brochure) ; P. Cloché, *Thèbes de Béotie des origines à la conquête romaine* (Namur, [1951], fasc. 13 de la *Bibl. de la Fac. de phil. et let. de Namur*), p. 146-147.

fourni par un passage du discours d'Eschine[1] *Sur l'ambassade* qui montrerait, de façon irréfutable, que le jeune Philippe, dans l'intervalle entre les deux interventions de Pélopidas, se trouvait, non pas à Thèbes, mais en Macédoine.

Analysons ce passage. Eschine y rapporte ce que, lors de la première ambassade athénienne à Pella en 346, il a rappelé à Philippe. Amyntas III étant mort en 370 et Alexandros II en 369, la veuve du premier et mère du second, Eurydikè, eut fort à faire pour défendre les intérêts de ses deux autres fils encore enfants, Perdikkas — le futur Perdikkas III — et Philippe. En effet, un compétiteur s'était manifesté et se ralliait de nombreux partisans. En quête de secours, elle s'adressa au stratège athénien Iphicrate, que ses compatriotes avaient chargé de mener campagne contre Amphipolis. « A ce moment, dis-je, » — c'est Eschine qui se met lui-même en scène, parlant à Philippe — « Eurydikè ta mère le fit venir et, comme le racontent tous ceux qui étaient présents, après avoir mis ton frère Perdikkas dans les bras d'Iphicrate et t'avoir, toi, tout jeune enfant (παιδίον ὄντα), déposé sur ses genoux, elle lui dit, etc...[2] » Et Iphicrate agit efficacement contre les rebelles.

Face à ce récit, on devine aussitôt le raisonnement des modernes. Fritz Geyer est celui qui l'a formulé avec le plus de netteté, en des termes que je crois utile de traduire : « Comme le discours rapporté par Eschine fut tenu devant Philippe lui-même, il ne peut avoir rien dit, sur ce point, qui ne fût vrai. Diodore et Plutarque ont été victimes d'une erreur bien compréhensible et ont pris pour un résultat de la première intervention de Pélopidas ce qui fut seulement un résultat de sa seconde intervention sous Ptolèmaios[3]. » Voilà le raisonnement auquel chacun a adhéré jusqu'ici. J'avoue que l'erreur imputée à nos sources me semble moins *begreiflich* qu'il ne plaît à Fr. Geyer de l'affirmer. N'importe : si l'argument initial est solide, l'hypothèse de l'erreur offre la seule échappatoire. Ce qu'il convient donc d'éprouver,

1. II, 26-29. — Nep., *Iph.*, 3, 2, conserve l'essentiel de ce texte.

2. 28 : Ἐνταῦθα, ἔφην ἐγώ, μετεπέμψατο αὐτὸν Εὐρυδίκη ἡ μήτηρ ἡ σή, καὶ ὥς γε δὴ λέγουσιν οἱ παρόντες πάντες, Περδίκκαν μὲν τόν ἀδελφὸν τόν σὸν καταστήσασα εἰς τὰς χεῖρας τὰς Ἰφικράτους, σὲ δὲ εἰς τὰ γόνατα τὰ ἐκείνου θεῖσα παιδίον ὄντα, εἶπεν ὅτι...

3. *Mak.*, p. 129 : *Da die von Aischines wiedergegebene Rede vor Philipp selbst gehalten wurde, so kann er in diesem Punkte keine Unwahrheit gesagt haben. Diodor und Plutarch sind einem begreiflichen Irrtum zum Opfer gefallen und haben als eine Folge des ersten Eingriffs des Pelopidas genommen, was erst eine Folge seines zweiten Eingriffs unter Ptolemaios war.*

c'est la solidité de l'argument sur lequel s'est cristallisée l'*opinio communis.* Il paraît dicté par le bon sens : l'apparence trompe plus d'une fois. En 1904, B. Niese avait affirmé que « le récit d'Eschine est arrangé et ne donne pas l'impression de la vérité[1] ». L'année suivante, F. Reuss avait exprimé un doute[2] et, en 1907, V. Costanzi l'avait repris[3] : les orateurs, « en vue d'un effet dramatique, ne se font pas un vain scrupule d'altérer la vérité historique ». Pourquoi Niese s'en est-il tenu à une négation aussi brève, Reuss et Costanzi à un doute? Peut-être, en explicitant ou en approfondissant leur critique, eussent-ils mieux mis en garde les érudits qui, allégrement, ont passé outre. Mais ce qu'ils n'ont pas fait peut et doit être fait.

Ce passage d'Eschine s'insère dans un discours prononcé devant un large jury : parmi les auditeurs, combien se trouvaient en mesure de contrôler, par leurs souvenirs, le fond de son récit? Car on ne doit pas perdre de vue que le décalage chronologique est à double détente. D'une part, Eschine prétend rapporter aux hèliastes en 343[4] ce que, à la cour de Pella, il a dit à Philippe II en 346. Sur ce point, on peut croire à la véracité de son rapport. En effet, si l'accusé Eschine parlait le dernier, Démosthène ne s'est pas privé de remanier son propre discours avant de le rendre public sous une forme écrite, afin de répondre, en apparence par avance, en réalité après coup, aux arguments de son adversaire[5] : puisque le discours de Démosthène ne dit rien des discours tenus à Pella lors de la première ambassade, la relation qu'Eschine fait du sien a chance d'être exacte. Mais ces trois ans d'écart ne sont pas le plus grave et tout ce qui intéresse la discussion présente remonte beaucoup plus haut. Car, d'autre part, Eschine dit avoir évoqué à Pella devant Philippe, en 346, ce qui se serait passé en Macédoine en 368, c'est-à-dire vingt-deux ans plus tôt : un aussi long délai suffisait à rendre le contrôle beaucoup plus difficile.

1. *Chron. und hist. Beitr. zur gr. Gesch. der Jahre 370-364 v. Chr.*, dans *Hermes*, t. XXXIX, 1904, p. 102, n. 1 : *Die Erzählung des Aeschines ist stark aufgeputzt und macht keinen zuverlässigen Eindruck.*

2. En rendant compte d'un livre de R. Schubert dans la *Wochenschrift für klass. Phil.*, 1905, p. 116 : le tableau brossé par Eschine lui apparaissait *auffallend.*

3. *Saggio di storia tessalica*, I, dans les *Annali delle Università toscane*, t. XXVII, 1907, p. 117, n. 2 : ... *degli oratori, i quali per un effetto drammatico non si face vano scrupulo di alterare la verità storica.* A la p. 158, il renvoyait au compte rendu de F. Reuss.

4. Date du procès de l'ambassade : cf., dans la C. U. F., la notice placée par V. Martin-G. de Budé avant le discours d'Eschine (t. I, 1927), p. 90, n. 1, et celle de G. Mathieu pour le discours de Démosthène (t. III des *Plaidoyers pol.*), p. 14, n. 2.

5. Cf. les notices citées à la note précédente : Eschine, t. I, p. 106-108 ; Démosthène, p. 17-21.

Ce contrôle, d'autant plus nécessaire que, pour faire partie d'une ambassade envoyée par les Athéniens auprès de Philippe, Eschine ne cessait pas d'être avocat, qui pouvait l'exercer? Non pas les hèliastes ni Démosthène, puisque après tout Eschine, si même il avait usé d'un argument frelaté, ne l'avait invoqué que pour défendre les revendications athéniennes sur Amphipolis. Le danger n'eût pu venir que de Philippe. Mais, de ce côté, il n'existait vraiment que si Eurydikè n'avait pas fait appel à Iphicrate ou si celui-ci ne lui avait pas apporté son concours contre les rebelles. Sur les modalités de l'appel et sur sa mise en scène plus ou moins pathétique, il eût été oiseux pour Philippe de rétablir la vérité. Aussi bien, il s'agissait d'une vérité que Philippe ne pouvait pas être sûr de se rappeler avec exactitude après vingt-deux années écoulées — et quelles années! Lorsque Eschine adressait son discours au roi, celui-ci avait trente-six ou trente-sept ans[1]. Lorsque s'étaient passés les événements qu'il évoquait, Philippe n'avait que quatorze ou quinze ans. Si l'homme mûr conserve très vivaces certains souvenirs d'enfance, d'autres disparaissent entièrement et la plupart se déforment ou deviennent assez indécis pour qu'il ne puisse nier de façon catégorique ce que d'autres lui disent de son propre passé. F. Geyer s'est beaucoup avancé en prétendant qu'Eschine ne pouvait dire « rien qui ne fût vrai ».

En fait, point n'est besoin aujourd'hui de disposer d'informations précises pour saisir, ici même, l'orateur en flagrant délit. Perdikkas, frère aîné de Philippe, avait au moins quinze ans en 368[2] : passe encore qu'Eurydikè l'eût mis « dans les bras » d'Iphicrate. Mais Philippe, âgé de quatorze ans, placé au même moment « sur les genoux » de l'Athénien? Tableau attendrissant, s'il s'était agi de tout jeunes enfants; plus qu'à demi ridicule et franchement inadmissible, puisqu'il s'agissait d'enfants au seuil de l'adolescence. Il est clair qu'en le brossant Eschine abaissait fortement l'âge des deux princes. L'appellation παιδίον qu'il utilisait pour qualifier Philippe en fournit une preuve complémentaire : elle ne convenait pas à un enfant de quatorze ans[3]. Commettait-il

1. A sa mort en 336, Philippe a quarante-six (Paus., VIII, 7, 6) ou quarante-sept (Justin, IX, 8, 1) ans.

2. Nous ne savons rien de son âge, sinon qu'il est plus âgé que Philippe et, d'après ce texte d'Eschine, encore trop jeune pour régner en 368. Mais il sera apte à porter le titre de *basileus* vers la fin de 365.

3. Le mot, selon Hippocrate (Philon, I, 26), ne s'appliquait qu'à un enfant de moins de sept ans.

l'erreur de bonne foi? C'est possible, et nul ne pourrait lui reprocher d'ignorer les détails exacts d'une scène qui s'était déroulée vingt-deux ans plus tôt. La commettait-il sciemment, par recherche d' « un effet dramatique »? Je serais tenté de le penser, en raison de l'insistance un peu singulière qu'il mettait à signaler l'extrême jeunesse de Philippe. De toute façon, il faussait la vérité en faisant « du Greuze ». A bon marché, d'ailleurs, car Philippe se trouvait dans l'impossibilité et devait juger inutile de le contredire sur ce point : l'important et sans doute l'indéniable était qu'en la personne d'Iphicrate les Athéniens eussent aidé à battre le compétiteur, c'est-à-dire à conserver la royauté aux fils d'Amyntas III pour le jour où ils seraient en âge de la prendre, ce qui l'avait finalement fait échoir à Philippe lui-même.

Pour dater la remise de Philippe comme otage à Pélopidas, il ne faut donc pas tenir compte de ce passage d'Eschine. *A priori* suspect parce que tardif et émané d'un ambassadeur-avocat qui pouvait se permettre bien des entorses à la vérité, il contient une erreur si manifeste qu'en l'espèce la portée du témoignage est nulle. Rien ne prouve que le plus jeune fils d'Amyntas III se soit trouvé en Macédoine, non pas à Thèbes, entre les deux interventions de Pélopidas.

* * *

Ma démonstration pourrait s'en tenir là, puisque le texte d'Eschine a été et pouvait être seul invoqué pour rejeter ce qui ressort de la confrontation des autres sources. Mais sans doute ne sera-t-il pas inutile de montrer que d'autres arguments ou indices appuient la même conclusion. C'est, d'ailleurs, à propos d'eux que l'étude générale de l'institution des otages et celle du cas particulier de Philippe sont susceptibles de s'épauler réciproquement.

L'un de ces arguments se tire de la durée du séjour de Philippe à Thèbes comme otage. En effet, on imaginerait à tort que ce séjour a pris fin automatiquement à une date convenue à l'avance entre Pélopidas et son partenaire, ou bien à une date définie en fonction de certains événements prévisibles et prévus. Plusieurs cas formels[1], qu'aucun cas contraire ne contredit, interdisent de s'arrêter à cette hypothèse. De façon normale, dans l'Antiquité, les otages d'État semblent remis sans limite de temps. Le bon sens

1. Par exemple, *I. G.*, I², 39, l. 47-52 ; 116, l. 3 et 34.

contraint de penser que, pour se dérober à cet usage, les contractants eussent dû leur assigner pour rôle de garantir, par leurs personnes, l'exécution d'un engagement précis à échéance déterminée[1]. Or, ce ne pouvait être, on le verra plus loin[2], le rôle assigné aux otages macédoniens ni dans l'une ni dans l'autre — 369 ou 368 ; première ou seconde intervention de Pélopidas ; remise par Alexandros II ou par Ptolèmaios — des solutions envisagées. Dans ces conditions, la libération de Philippe a pu intervenir à tout moment, soit du consentement des Thébains, soit malgré eux. Mais, pour la supposer obtenue par ruse ou par force, mieux vaudrait à coup sûr la placer dans une période de guerre ouverte[3] ou au moins la faire suivre d'une tension diplomatique qu'elle eût contribué à créer. Rien de tel, pendant quatre années au moins à partir de 368[4], n'existe à notre connaissance entre Thèbes et la Macédoine. On s'orientera donc plutôt vers l'hypothèse d'une libération de Philippe consentie par les Thébains. Il va de soi que le vrai motif de cette générosité peut échapper. Mais il va de soi également que, si l'analyse critique et historique permet de rendre compte d'une libération à une certaine date, elle fournit à ce débat une donnée que personne n'est en droit de négliger. Sentant l'incertitude de ces raisonnements préalables, je ne prétends pas apporter une preuve décisive : simplement un indice qui concorde avec la démonstration précédente.

Selon Diodore de Sicile[5], le séjour de Philippe à Thèbes n'aurait pris fin que par la fuite du prince lorsqu'il aurait appris la mort de son frère le roi Perdikkas III, c'est-à-dire en 359. Mais cette version est inacceptable. Elle ne se heurte pas seulement aux remarques générales qui viennent d'être présentées. Si Philippe avait vécu neuf ou dix années à Thèbes, entre sa quatorzième et sa vingt-quatrième année, à l'âge de la vraie formation phy-

1. C'est principalement sur une interprétation de cette nature apportée à un cas particulier que porte mon mémoire signalé *supra*, p. 16, n. 1. Ma conclusion est négative. Il y aurait d'autres cas à examiner pour l'étendre. De toute façon, le cas des Carthaginois et les autres sont très postérieurs à celui de Philippe.

2. Ci-dessous, p. 28-30 et 33.

3. Par exemple, Thuc., I, 115 ; V, 61.

4. Eschine, II (*Amb.*), 29-30, montre que les maîtres successifs de la Macédoine furent hostiles à Athènes, donc en bons termes avec Thèbes, pendant assez longtemps après 368. Perdikkas III finit par agir contre Olynthe d'accord avec Athènes (Dém., II, *2e Ol.*, 14), donc par se séparer de Thèbes. Mais cette orientation nouvelle n'intervint pas avant une date assez avancée dans l'année 364 : cf., en dernier lieu, F. C. Thomes, *Egemonia beotica e potenza marittima nella politica di Epaminonda* (dans *Pubbl. d. Fac. di let. e fil.* de Turin, t. IV, fasc. 4, 1952), p. 29, n. 47.

5. XVI, 2, 5.

sique et morale, ce long séjour eût laissé d'autres traces en lui et autour de lui, des amitiés ou des antipathies, d'autres vestiges aussi sans doute dans la tradition antique. Enfin, sa présence en Macédoine au moment de la disparition de son frère paraît bien attestée à la fois par un texte[1] et par son action rapide et énergique contre les prétendants rivaux.

C'est donc à bon droit qu'on accepte d'habitude[2] une indication fournie à deux reprises par Justin[3] : elle limite à « trois ans » (*triennio*) la durée du séjour à Thèbes du futur roi macédonien. Certes, Justin ne jouit pas d'une grande autorité. Mais, à défaut d'autre, comment ne pas se fier à lui? D'autant que son dire autorise une reconstruction très cohérente, pour peu que, l'ayant retenu, on s'efforce de le bien entendre. Jusqu'ici, on ne s'est pratiquement pas demandé pourquoi les Thébains auraient libéré Philippe. Mais, à la date où on plaçait cette libération, la question fût demeurée sans réponse satisfaisante.

Tous ceux qui ont cherché à interpréter chronologiquement le mot *triennio* de Justin l'ont traduit d'emblée par l'expression moderne « trois ans »; ils ont donc compris : trois ans pleins, ou au moins presque pleins. Mais les Anciens pratiquaient de façon courante le calcul « inclusif ». Pour un écrivain latin, *triennio* peut signifier que la troisième année s'est trouvée seulement entamée, et même que la période envisagée a couvert la fin d'une année calendaire, puis une année entière, enfin le début d'une troisième année calendaire[4]. Qui devinera ce que Justin trouvait ici dans le texte de Trogue Pompée qu'il abrégeait? Du moins est-il possible que, dans son abrégé, *triennio* ait pour exact équivalent moderne deux ans pleins, peut-être même simplement presque pleins. Et ce sens devient le plus probable, lorsqu'on aperçoit les possibilités qu'il ouvre.

1. Athénée, XI, p. 506 *e-f*, cite un passage de Karystios de Pergame (fr. 1, *F. H. G.*, t. IV, p. 357), d'après lequel Philippe avait reçu de son frère le gouvernement d'une partie du royaume, ce qui lui permit de disposer de troupes à la mort de Perdikkas. D'autres affirmations du même fragment de Karystios se trouvent confirmées par un passage (12) de la lettre de Speusippos à Philippe (cf. Bickermann-Sykutris, *SB Leipzig*, 1928, t. LXXX, 3, p. 11, texte, et 17, traduction), sinon par l'*Ep.* V de Platon, d'authenticité discutée.

2. Argumentation présentée par Fr. Geyer, *R. E.*, t. XIX, 2, *s. v. Philippos (7)*, col. 2266. Tous les historiens qui se hasardent à fixer une durée au séjour parlent de trois ans.

3. VI, 9, 7, et VII, 5, 3.

4. Cf. Ph. Fabia, *Decem menses*, dans *R. É. A.*, t. XXXIII, 1931, p. 33-40, et plus récemment, avec bibliographie, R. Waltz, *Ordinal et cardinal : une « règle » caduque*, *Ibid.*, t. LI, 1949, p. 41-53. — Tite-Live, XXII, 25, 12, parle de *bienni clades* au cours même de la deuxième année de la guerre. — On n'oubliera pas que le début de l'année se plaçait à l'automne, aussi bien dans le calendrier béotien que dans le calendrier macédonien.

« Trois ans », compris à la moderne, mènent à 366 ou 365 pour la libération, selon que la remise a eu lieu en 369 ou 368, tandis que *triennio*, compris comme je le propose, mène à 367 ou 366. Voici donc trois années, 367, 366 et 365, pour chacune desquelles il convient de rechercher et de confronter des causes possibles de libération.

366, année commune aux deux dilemmes, ne fournit rien : Ptolèmaios gouverne alors la Macédoine et, adversaire d'Athènes qui convoite Amphipolis[1], il demeure le vassal de Thèbes, comme il l'avait été en 367, comme il le sera en 365 jusqu'à sa mort.

365 offre un motif. C'est, en effet, cette année-là[2], semble-t-il, que le pouvoir passe en Macédoine de l'*épitropos* Ptolèmaios au roi Perdikkas III : Thèbes pourrait libérer Philippe, frère cadet du souverain, et ses compagnons otages s'ils lui ont été livrés par Ptolèmaios[3]. Mais se priverait-elle dès le début d'un nouveau règne, alors qu'elle se trouve encore en pleine force, d'une assurance et d'un moyen de pression sans exiger et recevoir une contrepartie, en l'espèce d'autres otages à la place de ceux qu'elle restitue? Or, la volte-face rapide de Perdikkas III, qui s'entend dès 364 avec Athènes[4], postule que ses engagements envers Thèbes, s'il en a pris à son avènement, ne sont pas garantis par la présence à Thèbes d'otages qui lui tiennent à cœur, c'est-à-dire qu'il aurait remis lui-même. 365 convient donc mal pour une libération.

Il en va tout autrement de l'année 367, pour laquelle la suite des événements connus fournit l'explication la plus naturelle qui se puisse rêver. Lire Plutarque suffit pour s'en convaincre.

En 369, Pélopidas a obtenu du roi Alexandros II la remise d'otages[5]. Parmi ceux-ci, son jeune frère Philippe, dit Plutarque. Mais laissons pour le moment Philippe, puisque sa présence dans ce groupe est mise en cause, et parlons seulement, en général, des

1. Eschine, II (*Amb.*), 29.

2. Sur la durée de l'*épitropéia* de Ptolèmaios, cf. Beloch[2], t. III, 2, p. 51 (tableau des chronographes) et p. 62. — Je tiens à souligner l'existence de possibilités de discussion. La seconde intervention de Pélopidas en Macédoine se produit assez tôt au cours de l'été 368 pour être encore suivie d'une expédition thébaine en Thessalie (*infra*, p. 26 et n. 1). Pour rester dans la limite des trois ans, il serait donc souhaitable que le retour de Philippe eût lieu pendant l'été de 365, au plus tard à l'automne. Or, qui pourrait affirmer que la mort de Ptolèmaios et l'avènement de Perdikkas III se placent assez tôt en 365 pour permettre les négociations nécessaires avec Thèbes et le retour effectif de Philippe dans ces délais? En réalité, 365 ne convient guère : mieux vaudrait 364.

3. C'est l'explication de Fr. Geyer, *R. E.*, t. XIX, 2, *s. v. Philippos (7)*, col. 2266.

4. Cf. plus haut, p. 22, n. 4.

5. *Pél.*, 26, 5 : ... ὅμηρον ἔλαβε τὸν ἀδελφὸν τοῦ βασιλέως Φίλιππον καὶ τριάκοντα παῖδας ἄλλους τῶν ἐπιφανεστάτων.

otages d'Alexandros. Il s'agissait, selon Plutarque, de trente enfants pris dans les familles macédoniennes les plus en vue. Le nombre de ces otages et leur jeunesse interdisent de les confondre avec d'autres otages macédoniens remis l'année suivante : inventer de telles précisions ne constituerait plus une erreur, mais une falsification[1]. On ne peut douter qu'Alexandros II a livré des otages et que ceux-ci furent emmenés à Thèbes au cours de l'année 369, par Pélopidas lorsqu'il regagna la Béotie[2].

En 368, Alexandros II étant mort et Ptolèmaios prenant le pouvoir, Pélopidas revint en Macédoine, accompagné d'un autre Thébain important, Ismènias[3]. Il obtint de Ptolèmaios la remise de nouveaux otages : la grosse masse du groupe était faite, cette fois, de cinquante *hétairoi*, c'est-à-dire nobles macédoniens[4]. Ces otages furent aussitôt envoyés à Thèbes, avant même que Pélopidas quittât la Macédoine : Plutarque a pris soin de le préciser[5]. Au contraire, sans qu'il fût besoin de le dire, il va de soi que l'arrivée de ces nouveaux otages devait entraîner la libération des précédents. Ceux-ci, remis par Alexandros II, garantissaient les engagements pris par le roi ; ceux-là, remis par Ptolèmaios, les engagements pris par l'*épitropos*, et ces engagements différaient[6], comme avaient varié les circonstances et la personne de celui qui les avait pris. Conserver les deux groupes d'otages se trouvait donc exclu : au nom des Thébains, Pélopidas et Ismènias avaient à coup sûr promis la libération du premier groupe, celui des enfants. Encore fallait-il, pour que cette promesse fût tenue, que les deux chefs thébains revinssent à Thèbes, que leurs actes fussent ratifiés et, enfin, que le voyage de Béotie en Macédoine, c'est-à-dire la traversée de la Thessalie, fût possible à des enfants dont les Thébains demeuraient responsables jusqu'à leur rentrée dans leur patrie. Or, chacune de ces trois conditions ne fut rem-

1. Fr. Geyer, *Mak.*, p. 131, n. 1, estime que les trente jeunes garçons furent aussi remis seulement en 368. Ptolèmaios aurait donc livré cette année-là quatre-vingt-deux otages. Mais les objections se présentent multiples. Pourquoi un nombre aussi élevé? Pourquoi cette composition bipartite, trente enfants et cinquante *hétairoi*? Comment, surtout, cette dichotomie dans le récit de Plutarque?

2. *Pél.*, 26, 5 (suite de la citation faite plus haut, p. 24, n. 5) : ... καὶ κατέστησεν εἰς Θήβας. Il est vrai que Diodore (XV, 67, 4) écrit ἐξέπεμψεν avant de signaler le retour de Pélopidas en Béotie.

3. *Ibid.*, 27, 1-4.

4. 4 : ὁμήρους δ' ἐπὶ τούτοις τὸν υἱὸν Φιλόξενον ἔδωκε (*Ptolemaeus*) καὶ πεντήκοντα τῶν ἑταίρων.

5. 5 : Τούτους μὲν οὖν ἀπέστειλεν εἰς Θήβας ὁ Πελοπίδας, αὐτὸς δὲ...

6. Cf. *infra*, p. 28 et suiv.

plie qu'en 367. On sait, en effet, comment la Thessalie fut fermée aux Thébains depuis l'été de 368 jusqu'à l'été de 367, comment Pélopidas et Ismènias furent saisis à Pharsale par le tyran Alexandros de Phérai à leur retour de Macédoine, comment une première expédition de secours échoua en 368 et comment ils ne furent libérés qu'en 367 par une seconde expédition que dirigeait Épaminondas [1]. Si les enfants remis comme otages par Alexandros II en 369 se trouvaient dès 368 en instance de rapatriement, celui-ci n'a certainement pas pu se réaliser avant l'été de 367.

Le mot *triennio* trouve ainsi son explication. Je ne me dissimule pas qu'elle s'appuie, à certains détours du raisonnement, sur des vraisemblances plutôt que sur des certitudes. Mais sa simplicité la rend préférable à toute autre. Si on consent à l'accepter, elle vaut au premier chef pour Philippe, puisque c'est à propos de lui que Justin écrit *triennio*. Ainsi que l'affirment quatre écrivains anciens, ce serait donc bien par son frère Alexandros II et en 369 que Philippe a été remis comme otage à Pélopidas.

* * *

On aboutit au même résultat en considérant un autre aspect du problème : de qui, d'Alexandros II en 369 ou de Ptolèmaios en 368, Pélopidas a-t-il pu vouloir recevoir Philippe comme otage? Car sa volonté était déterminante. Le bon sens indique et de nombreux précédents confirment [2] que le choix fait des otages doit être, sinon toujours directement opéré, du moins toujours approuvé par celui qui les reçoit. L'institution perdrait toute efficacité si celui qui les livre conservait la faculté de désigner des personnes dont le sort ultérieur le laisserait indifférent. Tout dépend donc des circonstances, des engagements dont la partie prenante entend s'assurer le respect, enfin des liens qui existent entre l'otage et celui dont il garantit la parole. Sous cet angle, il ne sera pas inutile de confronter une fois de plus les deux solutions envisagées.

1. Plut., *Pél.*, 27, 5-29, 12 ; *Apopht. Pel.*, 4-6 (*Mor.*, 194 *D-E*) ; Diod., XV, 71, 2-7 ; 75, 2 ; Nep., *Pél.*, 5, 1-2 ; *Ép.*, 7, 1-2 ; Paus., IX, 15, 1-2 ; Suidas, *s. v.* Παρ' οὐδὲν θέμενος. — Sur tous ces faits, cf., en dernier lieu, G. Bersanetti, *op. cit.* (*supra*, p. 17, n. 7), p. 71-74 = 29-32. — La chronologie des expéditions thébaines de secours a été établie par Beloch[2], t. III, 2, p. 239-241, contre Niese, *Hermes*, t. XXXIX, 1904, p. 103 et 108 : tout est terminé à temps pour que Pélopidas se rende encore à Suse en 367.

2. Par exemple, Thuc., VIII, 31, 1.

En 370, le roi Alexandros II, aîné des trois fils d'Amyntas III et d'Eurydikè, succédait à son père[1]. Pourquoi, en 369, Pélopidas intervint-il en Macédoine?

Selon Plutarque, il était appelé à la fois par le roi et par un rebelle, Ptolèmaios[2], « pour devenir conciliateur, juge, allié et auxiliaire secourable de celui qui lui paraîtrait avoir été lésé »[3]. Il rétablit la paix intérieure dans le royaume. Comment? Nous l'ignorons[4]. De toute façon, c'est à ce seul arbitrage que Plutarque, de façon implicite[5], rattache la livraison de Philippe et des trente jeunes garçons à Pélopidas.

Maintenant encore, et pour la même raison que précédemment, négligeons Philippe. Il reste que cet exposé des événements éveille le soupçon : une lacune certaine contraint, en effet, de croire qu'il en présente d'autres. Des otages garants du seul apaisement intérieur eussent dû être fournis, en nombre à peu près comparable, par Alexandros II et par Ptolèmaios ; en outre, ils eussent été simplement remis en dépôt aux Thébains[6], par chacune des parties qui eût dû recevoir ceux de l'autre. Si tel était le schéma théorique de l'opération, comment n'en trouve-t-on pas la moindre trace chez Plutarque? Au contraire, qualifiant alors expressément Philippe de « frère du roi » et ne précisant rien pour les autres otages, il paraît indiquer qu'à son sens tous étaient fournis par le seul Alexandros II. Dès lors, ils garantissaient un engagement pris directement par le roi envers Thèbes, non pas envers le rebelle.

Cette interprétation s'impose lorsqu'on lit Diodore de Sicile.

1. La mort d'Amyntas III doit se placer plutôt dans l'été de 370 : cf. Beloch², t. III, 2, p. 57. — Trois fils étaient nés de ce mariage : Justin, VII, 4, 5 ; Diod., XV, 60, 3 ; Sch. *ad* Eschine, II (*Amb.*), 26 ; sur une indication en apparence contraire de Diodore, cf. plus loin, p. 31, n. 1.

2. C'est Ptolèmaios « l'Alôrite », ainsi désigné par Diod., XV, 71, 1 ; 77, 5 ; XVI, 2, 2 ; Sch. *ad* Eschine, II (*Amb.*), 29. Sur l'hypothèse de L. Flathe, *Gesch. Makedoniens und der Reiche, welche von mak. Königen beherrscht wurden* (Leipzig, 1832), t. 1, p. 38, reprise par O. Abel, *Mak. vor König Philipp* (Leipzig, 1847), p. 228 et suiv., et par A. Schaefer, *Dem.*², t. II, p. 11 et n. 3 et 4, cf. Fr. Geyer, *Mak.*, p. 103, 125-126, 128-130.

3. Plut., *Pél.*, 26, 4 : ... αὐτὸς εἰς Μακεδονίαν ἀπῆρε, Πτολεμαίου μὲν Ἀλεξάνδρῳ τῷ βασιλεύοντι τῶν Μακεδόνων πολεμοῦντος, ἀμφοτέρων δὲ μεταπεμπομένων ἐκεῖνον ὡς διαλλακτὴν καὶ δικαστὴν καὶ σύμμαχον καὶ βοηθὸν τοῦ δοκοῦντος ἀδικεῖσθαι γενησόμενον.

4. Plutarque (*ibid.*, 5) dit seulement que Pélopidas est venu, qu'il a mis fin aux discordes et qu'il a réintégré les exilés, sans préciser quels étaient ceux-ci. On ne peut plus accepter aujourd'hui l'explication présentée par Flathe et Abel (cf. plus haut, n. 2).

5. Le texte cité *supra*, p. 24, n. 5, suit immédiatement, chez Plutarque, la mention de la réintégration des exilés.

6. Cf. plus haut, p. 16 et n. 3.

Car, si Plutarque ne laisse pas soupçonner quel put être cet engagement, Diodore, qui ne parle pas alors de Ptolèmaios, est moins discret sur l'essentiel. Il enseigne, en effet, qu'Alexandros II était intervenu auparavant en Thessalie, sous prétexte d'agir contre le tyran Alexandros de Phérai, et que, ayant occupé les villes de Larissa et de Krannon, il semblait vouloir les conserver[1]. Avant de pénétrer en Macédoine, Pélopidas avait libéré Larissa, sans doute aussi Krannon, et, avant de revenir en Béotie, il régla « les affaires de Thessalie comme il lui parut avantageux aux Béotiens »[2].

C'est à ce moment que Diodore écrit : « Ayant conclu une *symmachia* avec Alexandros, roi des Macédoniens, il reçut de lui comme otage son frère Philippe[3]. » Il indique par là, lui aussi, de façon implicite, que la remise de l'otage — au vrai, des otages, comme le montre Plutarque — avait pour but de garantir la *symmachia*. Mais cette phrase, ou plutôt un mot dans cette phrase, a induit en erreur Fr. Geyer. Il a traduit *symmachia* par « alliance », et même par « alliance sur un pied d'égalité »[4]. De ce fait, il se condamnait à ne pas comprendre comment, devenant l'allié des Thébains, Alexandros II avait pu être tenu de livrer des otages, alors que ses partenaires ne lui en remettaient pas. Il a d'ailleurs glissé trop vite sur l'argument, qui, en réalité, une fois admise sa traduction du mot *symmachia*, serait irréfutable. Car, pour la période classique de l'histoire grecque, tout traité méritant l'appellation moderne de « traité d'alliance », même lorsque l'une des parties se trouve de façon manifeste inférieure à l'autre, postule, entre les contractants, un minimum de confiance qui exclut les otages réciproques ou unilatéraux[5].

Mais, dans cette phrase de Diodore, traduire *symmachia* comme l'a fait Fr. Geyer constitue une erreur évidente. Ce mot « est un terme très large, qui désigne tous les accords en vue de la coopé-

1. Diod., XV, 61, 3-4 ; 67, 3.

2. Diod., XV, 67, 3-4. La phrase finale (τὰ δὲ κατὰ τὴν Θετταλίαν διοικησάμενος ὡς ποτ' ἔδοξεν αὐτῷ συμφέρειν τοῖς Βοιωτοῖς) est calquée sur celle (3) qui définissait le sens des instructions données par les Béotiens à Pélopidas.

3. XV, 67, 4 : καὶ συμμαχίαν ποιησάμενος πρὸς Ἀλέξανδρον τὸν τῶν Μακεδόνων βασιλέα, ὅμηρον ἔλαβε παρ' αὐτοῦ τὸν ἀδελφὸν Φίλιππον.

4. Voir (*Mak.*, p. 129), parmi plusieurs autres, sa phrase importante, où il utilise son interprétation du mot *symmachia* pour transférer en 368 la remise de Philippe : *Was den König Alexander hätte tief verletzen müssen und auch in scharfem Widerspruch mit dem Abschluss eines Bündnisses auf gleichem Fusse gestanden hätte, war dem Usurpator Ptolemaios gegenüber durchaus am Platze.*

5. Je me borne à citer deux exemples : Thuc., III, 114, et *I. G.*, I^2, 116.

ration en temps de guerre », a écrit Marcel Launey, qui ajoutait, non moins justement, qu' « il y aurait une étude de droit international grec à écrire sur la συμμαχία »[1]. Un riche mémoire d'Élie Bikerman a commencé à exaucer ce vœu[2]. Du moins ne saurait-on imaginer un cas où la traduction, trop hâtive et fréquente, par « alliance » se révèle plus inadéquate que pour ce texte de Diodore. Lorsque Pélopidas venait d'expulser de Thessalie les troupes d'Alexandros II et lorsqu'il intervenait, en Macédoine même, comme médiateur entre le roi et un rebelle, il ne pouvait être question d'une « alliance » au sens moderne du mot, encore moins d'une « alliance sur un pied d'égalité » entre Alexandros II et l'État béotien. Notre vocabulaire diplomatique n'offre pas de bon équivalent, qui traduise l'écrasante supériorité de l'un des contractants sur l'autre. Mais les Athéniens déjà, à la veille de la guerre du Péloponnèse, appelaient σύμμαχοι ceux qu'il est traditionnel, entre historiens, d'appeler leurs « sujets ». En fait, Pélopidas pouvait imposer à Alexandros II ce qu'il voulait.

Que lui a-t-il imposé? Sans doute, puisque Plutarque présente ainsi les choses, des mesures de politique intérieure, impossibles à préciser. Mais aussi, à coup sûr, l'engagement de ne plus intervenir en Thessalie, ou plutôt de n'y pas agir, de façon directe ou indirecte, dans le présent contre l'ordre institué par Pélopidas, et dans l'avenir contre la politique thébaine[3]. Enfin, probablement — ce qui justifierait l'emploi du mot *symmachia* par Diodore —, la promesse d'avoir désormais « mêmes amis et mêmes ennemis que les Thébains »[4], c'est-à-dire de s'abstenir d'intrigues désagréables à Thèbes avec n'importe quel État grec et de fournir des renforts militaires lorsque la demande lui en serait adressée. On n'en peut dire plus. Mais ces engagements relatifs à la poli-

1. M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques* (fasc. CLXIX de la *Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome*, Paris, 1949), t. I, p. 36 et n. 5.

2. É. Bikerman, *Remarques sur le droit des gens dans la Grèce classique*, dans *Rev. int. des droits de l'Ant.*, t. IV (= *Mél. F. de Visscher*, t. III), 1950, p. 99-127, spécialement p. 99-116.

3. Fr. Geyer est évidemment dans l'erreur lorsqu'il estime (*Mak.*, p. 128) que l'intervention de Pélopidas a eu pour seul but *Thebens Einfluss auch über Makedonien auszudehnen*. Mais il faut reconnaître que cette erreur est logique, une fois admise son interprétation du mot *symmachia*. Ceux qui conservent son interpretation et le critiquent sur l'intention de Pélopidas commettent une faute de raisonnement : ainsi H. D. Westlake, *Thessaly in the fourth century B. C.* (Londres, 1935), p. 133, n. 5, et G. Bersanetti (*op. cit.*, p. 17, n. 7), p. 65 = 23, et n. 4. — On cherche vainement ce qui a pu inciter Glotz-Cohen, *Hist. gr.*, t. III, p. 223, à penser que sa mort seule empêcha Alexandros II de reprendre Larissa : Pélopidas eût perdu son temps en 369, s'il l'avait laissé en état de le tenter.

4. C'est l'engagement que dut prendre Ptolèmaios en 368.

tique extérieure du roi revêtaient certainement, aux yeux de Pélopidas, beaucoup plus d'importance que ceux qui concernaient l'accord avec Ptolèmaios. Aussi autorisent-ils deux conclusions.

D'une part, il était naturel que Pélopidas voulût obtenir en même temps d'Alexandros II de sérieuses garanties. Selon les conceptions antiques, la remise d'otages en était une, un peu moins humiliante et surtout plus pratique que l'installation de garnisons béotiennes dans des villes ou forteresses macédoniennes. Qu'il l'ait adoptée ne peut provoquer aucune surprise. Plutarque lui prête seulement un souci de publicité : le Thébain aurait voulu achever, par un geste spectaculaire, de convaincre l'opinion grecque de la toute-puissance de sa patrie[1]. Mais, puisque Plutarque néglige une partie des engagements pris par Alexandros II, il ne peut apprécier ni leur étendue ni leur importance. Une fois celles-ci mieux mesurées, on sent l'arbitraire avec lequel Fr. Geyer a nié l'exigence et la livraison d'otages à cette date.

D'autre part, il n'était pas moins naturel que le jeune frère du roi, Philippe, figurât dans ce groupe d'otages. L'Antiquité n'a pas, à cet égard, appliqué de règles précises. De telles règles ne pouvaient pas exister, parce que chaque cas constituait un cas d'espèce. Une seule préoccupation dictait le choix : exiger la livraison de personnes dont celui qui les livrait était censé ne pas pouvoir se désintéresser. Nous ignorons l'âge d'Alexandros II en 369 : on peut le croire peu élevé[2]. En tout cas, au moment de sa mort qui suivit de quelques mois sa soumission à Pélopidas, ce roi n'a pas laissé de fils[3]. Dans ces conditions, il fallait bien choisir entre ses plus proches parents, c'est-à-dire ses frères auxquels l'associait l'intérêt dynastique. Certes, le Thébain eût pu opter pour le plus âgé, Perdikkas ; mais l'éloignement de celui-ci eût

1. Plut., *Pél.*, 26, 5 : ἐπιδειξάμενος τοῖς Ἕλλησιν, ὡς πόρρω διήκει τὰ Θηβαίων πράγματα τῇ δόξῃ τῆς δυνάμεως καὶ τῇ πίστει τῆς δικαιοσύνης.

2. Il est nommé à la fin de l'inscription donnant le texte d'un décret athénien sur une alliance entre Athènes et Amyntas III (*I. G.*, II², 102 = *Syll.*³, 157, l. 21) : cela signifie que son père l'associait alors à un acte politique. L'alliance date sans doute de 373, mais pourrait remonter à 375 : S. Accame, *La lega ateniese del sec. IV A. C.* (fasc. 2 des *Studi pubbl. dal r. Ist. ital. per la st. ant.*, Rome, 1941), p. 165, n. 4. On peut en conclure qu'il n'est pas né plus tard que 390. Beloch², t. III, 2, p. 66-67, s'appuie sur d'assez incertaines explications des noms portés par les fils du premier mariage d'Amyntas (Justin, VII, 4, 5) pour placer sa naissance vers 390.

3. Les enfants de celui qui prend un engagement sont des otages tout désignés : par exemple, avant cette date, Hér., VII, 165, et Xén., *Hell.*, VI, 1, 18 ; après, Eschine, II (*Amb.*), 81. Bien entendu, une question d'âge devait se poser : un enfant trop jeune ne peut être otage. Mais, si Alexandros II avait laissé au moins un fils à sa mort, il semble que l'existence de cet enfant serait signalée dans notre documentation.

fait courir à la dynastie, au cas où Alexandros II eût disparu, des dangers dont la rébellion récente de Ptolèmaios révélait la gravité. Qui donc estimerait invraisemblable que Pélopidas eût désigné le plus jeune, c'est-à-dire Philippe?

Voilà pour 369. Procéder à un examen parallèle pour la solution opposée, celle qui fait remettre Philippe à Pélopidas par Ptolèmaios en 368, n'est pas moins instructif, mais en sens contraire. Car c'est vainement qu'on s'évertuerait à rendre compte d'un tel choix à cette date.

Il convient d'abord de situer Ptolèmaios. Peut-être la petite histoire scandaleuse enrichit-elle, sans d'ailleurs donner beaucoup de détails, le nombre et la complexité de ses attaches. Mais de quel droit la rejeter? — Étranger à la famille royale[1], il avait épousé, du vivant d'Amyntas III, une fille de celui-ci et d'Eurydikè, donc une sœur d'Alexandros II, de Perdikkas et de Philippe ; mais il était devenu l'amant de sa belle-mère[2]. Après s'être rebellé contre Alexandros II, puis réconcilié avec lui par la médiation de Pélopidas en 369, il le fit disparaître, d'accord avec la reine-mère[3]. Cette mort fut suivie de nouveaux troubles en Macédoine, par l'apparition d'un compétiteur ; mais, en 368, l'appui qu'Eurydikè obtint de l'Athénien Iphicrate permit d'écarter ce danger. Cette même année 368, Pélopidas revint en Macédoine[4]. Ptolèmaios finit par devenir *épitropos*, c'est-à-dire à la fois le

1. Georges le Syncelle (p. 500 Dind.) le dit ἀλλότριος τοῦ γένους. Diodore (XV, 71, 1) le dit fils d'Amyntas et frère d'Alexandros ; ailleurs (77, 5), frère de Perdikkas. Fr. Geyer (*Mak. bis zur Thronbest. Ph.*, p. 125) accuse Diodore d'erreur, tandis que Grace H. Macurdy, *Queen Eurydice and the evidence for women power in early Macedonia* (dans *A. J. P.*, t. XLVIII, 1927, p. 201-214), p. 209, et *Hellenistic queens* (Baltimore, 1932), p. 18 et 20-21, ferait volontiers de ce Ptolèmaios un bâtard d'Amyntas III. Tout cela est inutile. Beloch[2], t. III, 2, p. 67, a supposé beaucoup plus simplement que le mariage de Ptolèmaios avec une sœur d'Alexandros et de Perdikkas pouvait le faire qualifier « frère » de ceux-ci. Il a expliqué d'une autre façon que Diodore l'aît dit « fils » d'Amyntas. Je n'en vois pas la nécessité, d'autant que les deux appellations sont indissociables en Diod., XV, 71, 1 : F. Vogel, dans son édition de Diodore (Teubner), ne supprimait pas l'une sans supprimer également l'autre.

2. Justin, VII, 4, 5 et 7. En ce dernier passage, Justin attribue à Eurydikè la volonté de tuer Amyntas III par amour pour son gendre ; toutefois, il ne fait pas intervenir directement Ptolèmaios dans cette tentative.

3. Sur la rébellion et la réconciliation, cf. plus haut, p. 27 et suiv. — Sur le meurtre d'Alexandros, Diod., XV, 71, 1 ; XVI, 2, 4 ; Plut., *Pél.*, 27, 2 ; Ath., XIV, p. 629 *d* (= Marsyas, *F. G. H.*, t. II *B*, n°s 135-136, fr. 11). Ces auteurs l'attribuent au seul Ptolèmaios. Justin (VII, 5, 4) ne nomme, au contraire, qu'Eurydikè. Mais la scholie *ad* Eschine, II (*Amb.*), 29, fait la synthèse en signalant la complicité d'Eurydikè.

4. Cf. plus haut, p. 17 et 25 ; cf. aussi plus loin, p. 32 et n. 8. — Je laisse volontairement de côté la personne de ce compétiteur, Pausanias, et son sort ultérieur : cf. Fr. Geyer, *Mak.*, p. 132-133 et 138 ; Th. Lenschau, *R. E.*, t. XVIII, 2, 2 (1949), *s. v. Pausanias (5)*, col. 2398.

régent du royaume et le tuteur des frères de sa victime[1], puis par épouser Eurydikè[2]. Mais, en 365[3], sans avoir jamais pu prendre le titre de *basileus*[4], il fut mis à mort par l'aîné des princes[5] qui, après avoir été ses beaux-frères, étaient maintenant ses beaux-fils. Parvenu à l'âge d'homme, le meurtrier prétendait être roi en droit et en fait ; débarrassé de l'*épitropos*, il satisfit son ambition : c'est notre Perdikkas III. — En somme, même si on osait supprimer telle ou telle complication[6], Ptolèmaios apparaîtrait toujours comme le héros-type des intrigues qui pouvaient se nouer à la cour d'un royaume encore alors à demi barbare. C'est sans crainte qu'on tirera de ce résumé la certitude qu'un personnage de ce genre, à aucun moment de sa vie, n'a pu apporter une grande sollicitude au sort réservé à Philippe.

Dans cette vie abondante en péripéties, l'intervention de Pélopidas en 368 se place peu après celle d'Iphicrate. Fidèle à l'erreur qu'il avait commise pour 369 et continuant à n'envisager que les événements de politique intérieure, Plutarque[7] justifie seulement le retour de Pélopidas en Macédoine par un appel que lui auraient adressé les amis d'Alexandros II hostiles à Ptolèmaios. Mais le passage d'Eschine qui a été examiné plus haut contraint d'intégrer Iphicrate dans cet imbroglio[8], et l'action du stratège athé-

1. Eschine, II (*Amb.*), 29, mentionne seulement la gestion des intérêts macédoniens, avec la formule ἐπίτροπος... τῶν πραγμάτων, où le dernier mot a évidemment déjà son sens bien connu dans les textes hellénistiques. Mais Plutarque (*Pél.*, 27, 4) montre que la tutelle des princes y était jointe, selon le constant usage macédonien ; cf. aussi Schol. *ad* Eschine, II (*Amb.*), 29.

2. Schol., *ibid.*

3. Sur cette date, cf. plus haut, p. 24, n. 2.

4. Aucune source littéraire ne lui donne ce titre et nous n'avons pas de monnaies de lui.

5. Diod., XV, 77, 5 ; XVI, 2, 4 ; Schol. *ad* Eschine, II (*Amb.*), 29.

6. G. H. Macurdy, *op. cit.*, est pleine d'indulgence pour Eurydikè, *infortunate and gifted woman*. Son principal souci est qu'on ne la traite pas de *Lyncestian murderess* ou de *mala bestia*. A cette fin, elle invoque le récit d'Eschine, qui la montre mère pathétique, et l'épigramme touchante rapportée par Plutarque, *De educ. puer.*, 20, 14 (cf. Wilamowitz, *Hermes*, t. LIV, 1919, p. 71), d'après laquelle elle aurait appris à lire et à écrire par amour maternel ; à l'en croire, elle n'aurait finalement épousé Ptolèmaios que contrainte à la fois par celui-ci, par des raisons dynastiques et par la coutume macédonienne. Au contraire, Fr. Geyer (*Mak. bis zur Thronbest. Ph.*, p. 131) est très dur pour la reine, qu'il considère comme la principale responsable du meurtre d'Alexandros II. Ces discussions sont également vaines, car notre documentation anecdotique échappe à toute critique sérieuse.

7. *Pél.*, 27, 2 : οἱ δὲ φίλοι τοῦ τεθνηκότος ἐκάλουν τὸν Πελοπίδαν.

8. Le récit d'Eschine et celui de Plutarque ne se rencontrent que sur un point : l'entente finale de Ptolèmaios avec Thèbes. Sur tout ce qui l'a précédée, ils ne se recoupent pas. On a parfois cherché à les associer en supposant que le compétiteur n'était pas encore mis hors de cause, avec l'aide du seul Iphicrate, lorsque Pélopidas apparut en Macédoine, ce qui expliquerait la soumission de Ptolèmaios aux exigences du Thébain, bien que celui-ci (Plut., *Pél.*, 27, 3-4) se trouvât en mauvaise posture : ainsi, Fr. Geyer, *Mak.*, p. 133, et G. Reincke, *R. E.*, t. XIX, 1, *s. v. Pelopidas*, col. 378. Cette interprétation est possible. Mais pourquoi Plutarque n'a-t-il pas laissé alors au moins entrevoir la véritable situation

nien a certainement contribué à la fois à provoquer et à orienter l'action de Pélopidas : Thèbes ne pouvait laisser le maître de la Macédoine subir l'influence d'Athènes qui l'avait soutenu contre le compétiteur. Plutarque fournit lui-même la preuve qu'il en fut bien ainsi. Car il précise que, si Ptolèmaios, finalement, parvint à neutraliser les mauvaises dispositions de Pélopidas par ses politesses et ses prières, et s'il s'engagea à « conserver le pouvoir aux frères du roi disparu », c'est-à-dire à ne pas usurper le titre de *basileus*, il s'engagea, en outre, à « avoir mêmes ennemis et mêmes amis que les Thébains »[1]. De fait, Eschine rapporte que, peu après, l'*épitropos* contrecarra les efforts d'Athènes pour reprendre Amphipolis, puis prit ouvertement le parti de Thèbes en conflit avec Athènes[2]. Par conséquent, en 368 comme déjà en 369, si Pélopidas se mêlait de politique intérieure macédonienne, il ne perdait pas de vue les intérêts de la politique extérieure béotienne : c'était toujours sur eux qu'il réglait avant tout sa conduite, puisque, intervenant à l'appel des amis du roi assassiné, il acceptait une solution de compromis qui laissait, au moins dans l'immédiat, la réalité du pouvoir au meurtrier, pourvu que l'hégémonie thébaine fût sauvegardée.

Alors furent remis les otages de 368, parmi lesquels l'*opinio communis* prétend placer Philippe, alors que Plutarque parle seulement de Philoxénos, fils de Ptolèmaios, et de cinquante *hétairoi*[3]. Mais, bien que des historiens nombreux et réputés l'aient acceptée, cette hypothèse est l'invraisemblance même. Telle que la définit Plutarque, la composition du groupe des otages répond

intérieure? Je croirais donc plutôt que la compétition était déjà réglée au moment de l'intervention de Pélopidas : simplement, sentant son pouvoir encore mal assuré, Ptolèmaios n'aurait pas osé agir à l'égard de Pélopidas comme le fit un peu plus tard Alexandros de Phérai. La vraie liaison des deux récits doit se chercher sur le plan de la politique extérieure.

1. *Pél.*, 27, 4 : ἀπήντησεν (*Ptolemaeus Pelopidae*) ὡς κρείσσονι καὶ δεξιωσάμενος καὶ δεηθεὶς ὡμολόγησε τὴν μὲν ἀρχὴν τοῖς τοῦ τεθνηκότος ἀδελφοῖς διαφυλάξειν, Θηβαίοις δὲ τὸν αὐτὸν ἐχθρὸν ἕξειν καὶ φίλον. La précision donnée par M. Cary, *C. A. H.*, t. VI, p. 86 (*The Macedonian regent renounced all claims on Thessaly*) est beaucoup trop restrictive.

2. Eschine, II (*Amb.*), 29.

3. Texte cité plus haut, p. 25, n. 4. — Aucun manuscrit ne permet de mettre en doute le mot υἱόν. Lorsque Geyer (*Mak.*, p. 133) mentionne *seinen Bruder Philoxenos*, il s'agit donc d'un lapsus. L'erreur est reproduite par Glotz-Cohen, *Hist. gr.*, t. III, p. 160 et 224. Dans *R. E.*, t. XX, 1, *s. v. Philoxenos (7)*, col. 190-191, W. Hoffmann n'ose pas la dénoncer nettement. — Nous ne savons absolument rien d'autre de ce Philoxénos. Puisque Justin, VII, 4, 5 et 7, indique que Ptolèmaios avait épousé une fille d'Amyntas et d'Eurydikè, Eurynoè (et non Euryonè, comme écrivent les manuscrits), Philoxénos était peut-être le neveu de Perdikkas et de Philippe ; en ce cas, il était encore un enfant. Mais rien n'interdit de supposer un premier mariage.

exactement aux données de la situation et à la nature des engagements pris. Le fils de l'*épitropos* était le plus apte à garantir la parole de son père [1] et le faire vivre à Thèbes empêcherait qu'on lui donnât, de fait ou de droit, rang de prince héritier en Macédoine aux dépens des princes légitimes. Quant aux cinquante *hétairoi*, ils n'étaient pas non plus inutiles. Nous ignorons quels droits politiques les institutions ou la tradition macédoniennes reconnaissaient à la noblesse en face du roi ou du régent : rien de défini sans doute, ni que le maître du pouvoir fût impuissant à transgresser [2]. De toute façon, associer quelques familles influentes aux promesses de Ptolèmaios constituait une sage précaution, parallèle à celle que Pélopidas avait prise l'année précédente en se faisant remettre trente jeunes garçons choisis dans les familles les plus en vue. Au contraire, faire figurer Philippe parmi les otages n'eût rien ajouté à la valeur de la garantie que ceux-ci pouvaient offrir. Philippe n'était rien à Ptolèmaios, qu'un beau-frère ou beau-fils dont il avait déjà assassiné le frère aîné. Loin que la présence du jeune prince en Macédoine pût lui importer, elle devait le gêner. Et la ressource n'existe même pas de supposer que Pélopidas se laissa duper par un partenaire retors : le plus gênant pour celui-ci n'était pas Philippe, mais Perdikkas, comme l'avenir allait le montrer.

Au vrai, pour découvrir une apparence de justification au choix ou à l'acceptation de Philippe par Pélopidas, il faudrait prêter au Thébain un dessein doublement machiavélique : d'une part, mettre un fils d'Amyntas III à l'abri d'un meurtre éventuel et le tenir en réserve pour le réintroduire en Macédoine, au cas où Ptolèmaios violerait ses engagements en matière de politique intérieure ou extérieure ; d'autre part, achever l'éducation de cet enfant de quatorze ou quinze ans, afin de former pour l'avenir un Macédonien de haut lignage favorable à la politique thébaine. Mais, si des préoccupations de cet ordre s'aperçoivent parfois dans les agissements de Rome à l'égard de certaines dynasties hellénistiques, on en chercherait vainement la trace dans ceux d'un État grec de la période classique. Au IVe siècle, semble-t-il, c'était

1. Cf. *supra*, p. 30, n. 3.

2. C'est une question très obscure, que Fr. Hampl, *Der König der Makedonen*, Diss. Leipzig, 1934 (Weida, 1934), est loin d'avoir tranchée. Je n'en ai abordé que quelques aspects dans mon mémoire, *Sur l'assemblée macédonienne*, paru dans *R. É. A.*, t. LII, 1950, p. 115-137. Il serait vain d'espérer la résoudre en termes juridiques : l'insuffisance de notre documentation s'y oppose, et aussi la prédominance certaine du fait sur le droit.

une façon encore inédite de concevoir et d'utiliser l'institution des otages. Sans épiloguer ici sur les causes de ce retard, je ne serai sans doute pas seul à penser qu'il ne convient pas de mettre semblable innovation à l'actif de Pélopidas.

Aucune commune mesure n'existe donc entre les années 369 et 368 pour la remise de Philippe comme otage à Pélopidas. Si elle eut pour auteur Alexandros II en 369, elle s'explique de la façon la plus simple. Si elle eut pour auteur Ptolèmaios en 368, elle devient incompréhensible. Or, nos meilleurs — ou, si l'on préfère, nos moins mauvais — textes la placent en 369. C'est dire que les suivre sauvegarde, et que leur faire violence détruit le minimum de logique auquel on est, là comme ailleurs, en droit de s'attendre dans le comportement des hommes.

*
* *

Il y a plus de deux siècles, dans son édition de Diodore de Sicile[1], P. Wesseling consacrait une longue note à cet épisode de la jeunesse de Philippe. Il la terminait, de façon désenchantée, par une réflexion d'Athénée sur un détail éloigné, mais connexe : « Savoir si cela correspond ainsi à la vérité est affaire divine[2]. » Sa note a été reprise ensuite par plusieurs éditeurs[3]. Pareil scepticisme serait de mise dans plus d'un débat d'érudition. Dans celui-ci, il doit céder devant la convergence de toutes les observations qui précèdent : ce fut en 369 que Philippe, otage au nom de son frère, fut emmené à Thèbes et il y resta jusqu'en 367.

Chercher à en dire plus est peut-être imprudent. De toute façon, il convient de beaucoup rabattre des dires et commentaires de certains auteurs anciens ou modernes[4]. Épaminondas avait alors, si j'ose dire, d'autres chats à fouetter que s'occuper d'un

1. T. II (Amsterdam, 1746), p. 82-83.

2. A propos de l'intervention indirecte de Platon auprès de Perdikkas III (Platon, *Ep.* V) pour que celui-ci confie à Philippe (cf. *supra*, p. 23 et n. 1) l'administration d'une partie du royaume : Τοῦτο δ' εἴπερ οὕτως ἀληθείας ἔχει, θεὸς ἂν εἰδείη (Ath., XI, 506 *f*).

3. Par Ch. G. Heyne, dans l'édition bipontine, t. VII (Strasbourg, 1799-1800), p. 507-509 ; par L. Dindorf, dans son édition de Leipzig, t. V (1828), p. 74-75.

4. Pour les anciens, références données plus haut, p. 15, n. 3. Pour les modernes, la bibliographie serait très longue. La citation que je vais faire provient de Glotz-Cohen, *Hist. gr.*, t. III, p. 227. Dans la *C. A. H.*, t. VI, p. 86, M. Cary parle à ce propos de ... *Philip, who subsequently proved that Thebes had been a school as well as a prison house to him.* On pourra également lire un commentaire significatif de P. Cloché, *Philippe II de Macédoine : l'homme, ses moyens d'action et ses desseins* (dans *Ann. litt. de l'Univ. de Besançon*, t. IV, 1950, p. 3-25), p. 4.

jeune prince macédonien et on doutera fort que Philippe, pour précoce qu'il fût, ait pu prendre « des leçons de politique et de science militaire à la meilleure école » : le génie qu'il déploiera plus tard n'est pas de ceux dont le secret se décèle aussi aisément. Au vrai, il faisait partie d'un groupe de trente et un jeunes garçons ; pas plus qu'aucun État antique, l'État béotien n'a dû créer de camp de concentration pour enfants[1] ; ces jeunes Macédoniens ont donc dû être répartis entre divers citoyens aisés et leur sort pratique a dû varier au hasard des ressources et des caractères de leurs hôtes-gardiens. Plutarque rapporte que Philippe vécut chez Pamménès[2]. Il eut probablement l'occasion d'y rencontrer Épaminondas. Mais les vraisemblances ne vont pas plus loin.

Quant à l'institution des otages en elle-même, les épisodes de 369 et de 368 ne sont pas dépourvus d'intérêt. Sans doute n'apportent-ils aucune nouveauté considérable. Deux remarques, néanmoins, peuvent être faites, qui ne sont pas sans lien l'une avec l'autre : d'abord, que le recours aux otages, auparavant fréquent dans le monde grec, beaucoup plus rare depuis la fin de la guerre du Péloponnèse[3], allait redevenir désormais plus usuel ; ensuite, que les contractants se trouvaient être, pour la première fois, non plus deux cités, mais un gouvernement républicain et un gouvernement monarchique. Ce sont là des nuances qui mériteront d'être reprises dans une étude d'ensemble.

André AYMARD.

1. Par exemple, pour les otages carthaginois de 202, dont l'âge était compris entre quatorze et trente ans, cf., à la p. 54 de mon mémoire cité plus haut, p. 16, n. 1, ce qu'on peut tirer de Tite-Live.

2. *Pél.*, 26, 6. Justin, VII, 5, 3, le fait vivre chez Épaminondas. On préférera suivre Plutarque.

3. Je suis frappé de la rareté des cas de remise d'otages dans les *Helléniques* de Xénophon (III, 1, 20 ; 2, 18 ; VI, 1, 18), en comparaison de ceux qu'on peut relever chez Thucydide, par exemple. Bien plus, ces otages du début du IV[e] siècle ont un caractère différent de ceux du V[e].

LA SUCCESSION DES SECRÉTAIRES ATHÉNIENS A DÉLOS
AU IVe SIECLE
SELON L'ORDRE DES TRIBUS

Il n'est peut-être pas inutile de signaler dès maintenant[1] comment la « loi de Ferguson » s'est appliquée aux Secrétaires des collèges athéniens, c'est-à-dire des Amphictyons et des Naopes, que l'on voit fonctionner à Délos vers le milieu du ɪᴠe siècle (au ᴠe siècle, il n'apparaît point de Secrétaires dans les protocoles amphictyoniques conservés ; au ɪᴠe siècle, tant que la magistrature amphictyonique est en principe quinquennale, c'est-à-dire apparemment jusqu'en 367[2], aucune loi n'est décelable touchant la succession des Secrétaires ; — tout se passe comme si la charge avait été ensuite régulièrement annuelle ; — d'autre part, les documents qui nous restent concernant les Naopes sont postérieurs au milieu du ɪᴠe siècle).

Voici les textes à utiliser :

1. Inventaire daté de l'Archonte athénien Timokratès (364/3)[3], l. 1-7 : 'Επὶ Τιμοκράτους ἄρχοντος 'Αθήνησι, ἐν Δήλωι δὲ Αἰετίωνος. | Τάδε ἀπέφηναν ἐν τῶι 'Αρτεμισίωι καὶ παρέδοσαν (-- | -------- | --) 'Αμφικτύονες 'Αθηναίων 'Αρίστων 'Αφιδναῖος καὶ συν|άρχοντες, οἷς Πραξιτέλης Πραξιάδου Κεφαλῆθεν ἐγραμμάτευεν, | 'Αμφικτύοσιν 'Αθηναίων Θρασωνίδηι Εὐπυρίδηι καὶ συνάρχουσι|ν, οἷς Μένης Μενεκλέους Πήληξ ἐγραμμάτευεν (Homolle, que Michel reproduit simplement, a sauté dans sa copie le mot Πήληξ).

2. *I. G.*, II², 1637, l. 1-8, que je restituerais volontiers[4] : ['Επὶ --- ἄρχοντος 'Αθήνησι,] ἐν Δήλωι ἐπὶ Καλλω[ν| – ἄρχοντος, --- --- Λαμπ]τρεὺς ἐγρανμά[τε|υεν, τάδε ἔπραξαν 'Αθηναίων 'Αμφικτύον]ες ¹Πυθογένης Α – | –, ²--- ---, ³– [θ?]εος 'Αχαρνεύς, ⁴Ε – | – ---, ⁵--- ---.

1. La question sera reprise dans le deuxième fascicule des *Inscr. de Délos* et dans une prochaine étude sur *Les Amphictyons d'Athènes à Délos*.
2. Cf. *Les Amphictyons d'Athènes à Délos*.
3. Th. Homolle, *B. C. H.*, X, 1886, p. 461 (Michel, *R. I. G.*, n° 815).
4. Cf. (et de même pour le compte suivant, daté d'Arkhias) ma prochaine publication du second fascicule des *Inscr. de Délos*.

[Παρε]λάβομεν παρ' 'Αν[φικ|τυόνων οἷς ἐγραμμάτευε] – – – –υδίκο Κολ(ω)νῆθεν, – | – – – –. [Αἵδε τῶν πόλεων ἀπέ]δοσαν τὸγ γιγνόμ[ε|νον τόκον – – – –].

3. Un compte daté de l'Archonte athénien Arkhias (346/5)[1], et pour le début duquel je proposerai la restitution[2] : Ἐπὶ 'Αρχίο ἄρχοντος λόγος Ναοποι[õ] | ἐνιαυτὸν ἄρξαντος Λ. Χ̣ . . . . [Κη]|φισοδώρο Συπαληττίο, [γραμματεύον]|τος 'Ετεοχάρος Λεωχάρ[ος Φρεαρρίο.] | Λήμματα τάδε συνπαρέ[λαβον μετὰ 'Αρ]|χίππο 'Αρχεστράτο 'Αφ[ιδναίο συνάρ|χον]τος˙ *vide* | [παρὰ γρα]μματέως 'Ανφ[ικτυόνων] . . . . | . . . . ίλο Αἰγιλ[ιέως] . . . . | . . . . Δ *vide.*

Les suppléments sont empruntés en partie au texte suivant.

4. Le compte de Philistidès, Secrétaire des Naopes sous l'archontat d'Euboulos (345/4)[3], l. 2-6 : Λόγος Φιλιστίδ̣[ο]υ̣ . . . . ου Κεφαλῆθ[εν γραμματέω]|ς Ναοποιῶν τῶν ἀρ[ξ]άντων ἐ[π'] Εὐβούλου ἄρχ[οντος˙ ἀργύρ]|ιον ἔλαβον παρ' 'Αμ[φι]κ̣[τ]|υόνων ἐπ' Εὐβούλου ἀ̣[ρχοντος πα]ρὰ Θεομένους 'Οῆθεν καὶ συναρχόντων, οἷς ἐ̣[γραμμάτευ(ε)]|ν 'Αρισθέταιρος 'Αν[αγ]υράσιος ˙ΗΗΗ𐅄ΔΤ. L. 11-15 : Τούτων λογ[ί]ζονται δεδωκέναι τὸ ἀ̣[ρ]γ̣ύ̣ρ|ιον τοῖς μεμισθωμένοις τὰ ἔργα καὶ εἰς δεσμὰ̣ κ̣α̣ὶ̣ γόμ|φους καὶ μόλυβδον Ναοποιοὶ οἱ ἐπ' 'Αρχίου ἄρχ[οντος ῎Αρ]|χιππος 'Αφιδναῖος καὶ συνά̣ρχοντες, οἷς ἐγραμμά̣τ̣[ε]υ[ε]|ν 'Ετεοχάρης Φρεάρριος.

5. La dédicace *Inscr. de Délos*, n° 42, l. 1-2 et 8 : sous l'Archonte athénien Nikomakhos (341/0), le Secrétaire amphictyonique fut Τεισιάδης Τεισίππου Σφήττιος[4].

Les deux séquences suivantes s'imposent clairement :

Secrétaires des Amphictyons (cf. ci-dessus, n°s 3, 4, 5) :

346/5 :	X Αἰγιλιεύς	= tribu X.
345/4 :	'Αρισθέταιρος 'Αναγυράσιος	= tribu I.
344/3 :	[X	= tribu II.]
343/2 :	[X	= tribu III.]
342/1 :	[X	= tribu IV.]
341/0 :	Τεισιάδης Σφήττιος	= tribu V.

Secrétaires des Naopes (cf. ci-dessus, n°s 4 et 3) :

346/5 :	'Ετεοχάρης Φρεάρριος	= tribu IV.
345/4 :	Φιλιστίδης Κεφαλῆθεν	= tribu V.

1. Th. Homolle, *B. C. H.*, VIII, 1884, p. 293, n° 6.
2. Cf. déjà P. Roussel, *C. R. A. I.*, 1936, p. 177.
3. R. Vallois, *L'architecture hellénique... à Délos*, p. 414.
4. J'ai cru longtemps pouvoir utiliser aussi le préambule d'*I. G.*, II², 1643, que j'avais en partie déchiffré, *B. C. H.*, LXII, 1938, p. 248. Mais, depuis ma révision de 1953, qui m'a fourni de nouvelles lectures et le moyen de calculer plus strictement la lacune qui précède la mention d'un personnage de Phréarrhes, je soupçonne celui-ci d'avoir été Sous-secrétaire et non Secrétaire.

Ainsi apparaît-il qu'à cette époque, les Secrétaires, aussi bien des Naopes que des Amphictyons, comme à Athènes même les Secrétaires des Trésoriers d'Athèna, de la Boulé, ou les prêtres d'Asklépios, se suivaient selon une règle unique, c'est-à-dire selon l'ordre officiel *direct* des dix tribus attiques.

On hésitera, d'autre part, à mettre sur le compte du hasard la séquence attestée un peu plus tôt pour nos *Secrétaires amphictyoniques* (cf. ci-dessus, n° 1) :

[364/3] : Πραξιτέλης Κεφαλῆθεν = tribu V.
[363/2] : Μένης Πήληξ = tribu IV.

On a cru pouvoir admettre, en effet, jusqu'en 356/2, pour les Secrétaires des Trésoriers d'Athéna, le mouvement de rotation selon l'ordre *inverse* des tribus[1]. Et une concordance apparaît assez notable : alors que pour le passage d'un système à l'autre, dans le cas du Secrétaire des Trésoriers d'Athéna, la tribu VII, quand joue la rotation directe, tombe une année où la rotation inverse eût amené la tribu X[2], nous sommes amenés précisément à la même formule dans le cas de nos Secrétaires amphictyoniques.

Pour le texte *I. G.*, II², 1637 (si mon interprétation est recevable : cf. ci-dessus, n° 2), du fait que le démotique Λαμπτρεύς renvoie à la tribu I, mais que Κολωνῆθεν peut aussi bien avoir renvoyé à la tribu II qu'à la tribu X (sans parler de la tribu IV), on ne peut décider s'il convient de recourir à un système ou à l'autre (les données de la suite du document se prêteraient aussi bien, par exemple, à l'année 360/59, qu'à l'année 355/4).

JACQUES COUPRY.

1. W. B. Dinsmoor, *Athenian Studies presented to W. S. Ferguson* (Harvard Class. Stud., Suppl. I, 1940), p. 176 et suiv. ; *A. J. A.*, LI, 1947, p. 111, n. 14 (où l'auteur signale l'opinion, divergente, de Meritt et Pritchett). — Cf. *ibid.* sur l'ensemble de la question des « Tribal Cycles ».
2. W. B. Dinsmoor, *Athenian Studies, l. c., supra.*

LE LIVRE VI DE L'« ÉNÉIDE » ET SON ACTUALITÉ EN 23 AV. J.-C.

Historiens anciens et critiques modernes s'accordent à affirmer que les poètes du cercle de Mécène furent enrôlés au service du principat naissant : Horace, Properce, Virgile auraient travaillé à la formation de l'idéal politique sur lequel Auguste entendait fonder les principes du régime nouveau[1]. Pourtant, ni les uns ni les autres ne vont guère au delà de quelques indications très générales, si évidentes qu'elles ont à peine besoin d'être soulignées, et trop souvent fort vagues. Si l'on excepte les vues pénétrantes de M. J. Carcopino[2], le sujet attend encore un travail d'ensemble où se réaliserait la synthèse des recherches poursuivies séparément par les historiens et les philologues au cours de ces dernières décades[3]. Nous ne prétendons apporter ici que quelques matériaux à cette vaste entreprise, et une hypothèse provisoire, qu'il appartiendrait à des analyses plus exhaustives de confirmer... ou d'infirmer.

S'il est vrai que l'*Énéide* est l'épopée de Rome, force nous est pourtant de reconnaître que Rome elle-même est presque partout absente du poème. Nous ne l'entrevoyons qu'au livre VIII ; encore est-elle environnée des brumes du futur[4]. Le sujet, tel que l'a

1. On connaît, pour l'œuvre de Virgile, les aveux du poète lui-même, notamment le prologue des « troisièmes *Géorgiques* », le temple qu'il promet d'élever à Octave (*Géorg.*, III, 10 et suiv.), et qui annonce si curieusement l'ensemble « dynastique » du *Forum Augustum* autour du temple de Mars Ultor. Cf. *Ibid.*, v. 46 et suiv.

2. *Virgile et les origines d'Ostie*, Paris, 1919, p. 725 et suiv. Ribbeck, édition de Virgile, *Prolegomena*, p. 60 et suiv., signale des « allusions » du poète à des faits de l'actualité politique. La plupart appartiennent au livre VI (v. 883, mort de Marcellus ; 794-805, expédition de Cornelius Balbus contre les Garamantes ; 794-795, comparaison d'Auguste avec Hercule et Bacchus ; 622, vénalité d'Antoine ; 612-613, scélératesse de Sextus Pompée). Servius écrit à plusieurs reprises : *carmini suo, ut solet, miscet historiam* (à VI, 601) ; *rem plenam historiae per transitum tangit* (à VII, 770).

3. L'ouvrage de R. Syme, *The Roman Revolution*, où sont présentés sous un jour nouveau tant de problèmes relatifs au règne d'Auguste et à la formation de l'idéologie impériale, forme le point de départ de notre recherche.

4. Cf. nos articles sur *La promenade d'Évandre et d'Énée, à la lumière des fouilles récentes*, *R. É. A.*, 1948, p. 348 et suiv., et *Énée à Rome et le triomphe d'Octave*, *Ibid.*, LIII, 1-2 (1951), p. 51-61.

conçu Virgile, imposait cette servitude : la Ville, sa grandeur, la révolution augustéenne, les problèmes immédiats ne peuvent faire l'objet que d'allusions voilées, et, si Virgile a rempli la promesse faite à Octave au temps des *Géorgiques*, c'est évidemment dans les passages prophétiques qu'il faut en chercher la réalisation. A cet égard, quel meilleur point de départ que le livre VI, le chant mystique, la « révélation » par excellence? Or, même après les recherches de Norden, force est de reconnaître que la Descente aux Enfers recèle encore bien des mystères. L'hypothèse du « pythagorisme » de Virgile est loin de fournir un principe d'explication entièrement satisfaisant. Elle ne rend pas compte de cet étrange dessein qui a poussé le poète à insérer, au centre de l'épopée, une « doctrine des âmes ». De plus, il est difficile de considérer comme éléments d'une eschatologie ésotérique *tout* le contenu de ce livre, par exemple le traitement des données mythiques traditionnelles et le tableau des monstres rassemblés dans le vestibule d'Orcus. Cette galerie accorde trop de place aux abstractions pour que l'on puisse méconnaître l'influence, à travers tout l'épisode, de telle ou telle doctrine rationaliste et dépourvue de tout mysticisme[1]. Il est peu probable que Virgile accorde une existence matérielle à la Faim, la Vieillesse, la Pauvreté ; en serait-il même ainsi que cette croyance s'accorderait aussi bien avec le Stoïcisme le plus orthodoxe et le moins suspect de « superstition » qu'avec des conceptions ésotériques[2]. Aussi peut-il être fécond de chercher ailleurs la « clef » du livre VI et de se demander quelles résonances *humaines* (et politiques) pouvaient éveiller dans les esprits contemporains les prophéties de la Sibylle, ses révélations eschatologiques et surtout la longue prédiction d'Anchise, prétexte et justification de la Descente aux Enfers. Ce ne sont plus, dès lors, les croyances personnelles de Virgile qui sont soumises à l'examen — domaine fuyant, et laissant trop de place aux impressions subjectives — mais les conditions mêmes, les circonstances objectives, l'atmosphère spirituelle qui présidèrent à sa création.

1. Norden, *Commentaire* au livre VI, p. 213 et suiv., rapproche ce « catalogue » des démons de celui que donne Cic., *De Nat. Deor.*, III, 44, d'après des sources stoïciennes.

2. On pense à la doctrine des vertus et des vices comme *animalia* (v. note précédente). Les traces de stoïcisme ne manquent pas dans ce livre. V. L.-A. Constans, *L' « Énéide » de Virgile*, Paris, s. d., p. 200 et suiv. V. aussi, pour l'eschatologie finale, les sources posidoniennes mises en lumière par E. Norden, *op. cit.*, p. 25 et suiv.

* * *

Par une heureuse fortune, nous savons de manière assez précise à quel moment fut terminé le livre VI. Virgile, une fois rédigé le sommaire en prose qui constitua le plan de son poème, traitait, au gré de sa fantaisie, tel ou tel épisode, sans se soucier d'achever un chant avant d'en commencer un second. C'est ainsi que les premiers livres à se trouver terminés furent le quatrième, le second (ou peut-être le troisième) et, bientôt après, le sixième[1]. Servius, il est vrai, sépare celui-ci du groupe des deux autres[2], probablement parce qu'il fut complété après eux, mais il l'était certainement dans les premiers mois de l'année 23 av. J.-C. : l'anecdote est célèbre. Lorsque Virgile, à la demande d'Auguste, lui lut la Descente aux Enfers, en présence d'Octavie, Marcellus venait de mourir, et sa mère ne put supporter d'entendre les vers consacrés au jeune homme. Elle s'évanouit d'émotion. Cela date avec une précision suffisante la première lecture du livre et, par conséquent, son achèvement. Marcellus est mort, vraisemblablement, au mois d'octobre 23[3]. D'autre part, Auguste quitta Rome pour la Sicile, puis la Grèce et l'Orient, à l'automne de l'année suivante[4]. Il faut donc que le livre VI ait été terminé dès les derniers mois de 23 et, au plus tard, à la fin de l'été de l'année 22. La violence de l'émotion témoignée par Octavie laisse supposer que la mort de son fils était encore une blessure récente. Tout nous invite donc à placer l'achèvement du livre à une date voisine d'octobre 23, avec une marge d'incertitude de quelques mois seulement.

Et ce fait entraîne une conséquence importante, qui ne paraît

1. Donat, *Vie de Virg.*, 31, p. 16 D : *Augustus — nam forte expeditione Cantabrica aberat — supplicibus atque etiam minacibus per iocum litteris efflagitarat ut sibi de Aeneide, ut ipsius uerba sunt, uel prima carminis* ὑπογραφὴ *uel quodlibet* κῶλον *mitteretur. Cui tamen multo post, perfecta demum materia, tres omnino libros recitauit, secundum, quartum et sextum, sed hunc notabili Octauiae adfectione, quae, cum recitationi interesset, ad illos de filio suo uersus : « Tu Marcellus eris... », defecisse fertur, atque aegre focilata est.* Serv., *ad Aen.*, IV, 323 : *dicitur ingenti adfectu hos uersus pronuntiasse, cum priuatis paucis praesentibus recitaret Augusto ; nam recitauit uoce optima primum libros tertium et quartum.* Le désaccord entre ces deux textes constitue une difficulté qui n'est peut-être pas insoluble. Nous savons, en effet (Donat, *Vie*, 42, p. 20 D), que l'ordre des livres II et III fut inversé par Varius. Le livre II actuel aurait été le premier composé ; la note de Servius se référerait à un renseignement antérieur à l'édition de Varius.

2. V. note précédente, mais, *ad Aen.*, VI, 861, il rapporte la même anecdote concernant l'évanouissement d'Octavie.

3. La mort de Marcellus se situa dans les derniers mois de 23, postérieure aux *Ludi Romani* de septembre. J. Carcopino, *Bull. Ant. Fr.*, 1927, p. 244-247, et *Arch. Anz.*, 1928, p. 155 et suiv.

4. Auguste quitta Rome après le 1er septembre 22 (dédicace du temple de Jupiter Ton-

pas avoir été suffisamment remarquée : il s'ensuit que la rédaction de la Descente aux Enfers est contemporaine de la crise la plus grave qu'ait jamais traversée le principat naissant[1]. Il est difficilement concevable que le poème, composé dans cette atmosphère dramatique, alors que les résultats d'Actium se trouvaient remis en question et que l'incertitude politique semblait sur le point de renaître, n'en ait pas conservé quelque empreinte. La découvrir, tel est le problème qui nous est proposé.

* * *

La victoire remportée contre Antoine à Actium n'avait fait qu'assurer le triomphe de l'une des deux factions en présence. Il eût été difficile de considérer la bataille comme autre chose qu'un épisode des guerres civiles, si la maladresse politique d'Antoine — et l'habileté d'Octave — n'en avaient fait une victoire remportée par les armes romaines sur les barbares d'Orient. En pratique, elle ne préjugeait nullement d'une solution à la crise constitutionnelle qui, depuis si longtemps, déchirait la cité. Octave, après son triple triomphe de 29, s'était borné à rassembler entre ses mains les instruments du pouvoir. Il n'avait pas donné de constitution à l'État. La situation demeurait révolutionnaire et, lorsque le Sénat, au début de 27, lui avait attribué le *cognomen* d'Auguste, qui consacrait la nature divine de sa mission, il n'avait fait que souligner le caractère exceptionnel d'un homme qui semblait n'avoir rien de commun avec le reste des mortels. Auguste était désigné comme un nouveau fondateur — mais il restait à savoir quelle forme prendrait la fondation.

Le problème demeura en suspens trois années encore. Auguste quitta Rome pour pacifier l'Occident. Il laissait dans la ville trois agents dévoués, Agrippa, Statilius Taurus et Mécène. C'était là un intérim dont on ne pouvait guère attendre que l'expédition des affaires courantes, non l'organisation définitive de l'État. Il est fort probable que le prince, par cette absence, différa sciemment de régler le problème constitutionnel. Les esprits n'étaient pas encore prêts à accepter le régime souhaité par le vainqueur. Les trois années que durèrent l'expédition de Gaule et d'Espagne de-

nant). Il se rendit en Sicile avant la fin de l'année et partit pour l'Orient seulement au printemps de 21 (Dion, LIV, 6, 1).

1. Cf. R. Syme, *op. cit.*, p. 331 et suiv.

vaient être trois années de préparation, pendant lesquelles nous devinons que ni Auguste ni ses amis ne demeurèrent inactifs. Dès l'année 25 — et alors que le prince était occupé à guerroyer contre les Cantabres — le jeune M. Claudius Marcellus, son neveu, qui l'avait accompagné dans la *cohors praetoria* et venait à peine d'entrer dans sa dix-huitième année, revient à Rome pour épouser Julia. Or, déjà, en 29, Marcellus avait figuré à la droite de son oncle lors du triple triomphe. Il ne parut douteux à personne qu'Auguste ne songeât, en l'unissant à sa fille, à le désigner comme un éventuel successeur, et bientôt à l'adopter. Ainsi, avant même de donner une forme au régime, le prince se préoccupe-t-il de le perpétuer : attitude qui n'est concevable que si, au centre même du système qu'il prétend instaurer, se trouve, précisément, l'idée d'une continuité dynastique. Lui-même est neveu et héritier du « divin César ». Il est son fils adoptif, et toute sa polémique avec Antoine a longtemps consisté à se faire reconnaître la qualité de véritable et seul continuateur du dictateur assassiné. Octave ne peut légitimer son pouvoir que d'une façon : en prouvant que les Dieux le lui ont donné et que les Julii sont les instruments de la Providence. Marcellus doit assurer la continuité de la *gens* élue.

Il est significatif que, dans une ode d'inspiration pindarique écrite vraisemblablement à l'occasion du mariage de Marcellus et Julia, Horace ait chanté ce « rameau » d'une gloire ancienne qui pousse silencieusement, éclairé par les rayons du *sidus Iulium*[1]. Auguste, au Capitole, restaure la chapelle de Jupiter Férétrien, monument où s'unissent la gloire gentilice des Claudii Marcelli et celle de Romulus, héros « julien[2] ». C'est aussi le moment, sans doute, où Properce écrit l'*aition* du même sanctuaire, inséré plus tard dans le quatrième livre de ses élégies. Par conséquent, en élevant ainsi Marcellus, en l'éclairant d'une vive lumière, Auguste ne désire pas simplement prendre des assurances contre l'avenir (il n'a pas encore quarante ans !). Ses compagnons fidèles, Agrippa notamment, seraient des successeurs plus sûrs, plus immédiats, qu'un jeune homme inexpérimenté. Le problème auquel Marcellus doit apporter la solution est tout autre. Il ne s'agit pas de dési-

1. *Carm.*, I, 12, 45 et suiv. : *crescit occulto uelut arbor aeuo / fama Marcelli ; micat inter omnes / Iulium sidus, uelut inter ignes / luna minores.* Marcellus est lui-même assimilé à l'astre julien, quoique avec une discrète ambiguïté. La parenté avec l'évocation des ombres futures, au livre VI de l'*Énéide*, est évidente. Marcellus, pour Anchise, est le couronnement de la série des héros de la grandeur romaine.

2. V. nos *Intentions de Properce*, Bruxelles, 1953, p. 14.

gner un homme, mais de perpétuer une race marquée d'un signe divin : c'est la *gens* qui est la donnée première. C'est elle qui légitime Auguste. Elle le légitime par son ascendance. Elle doit désormais le légitimer par sa descendance. Un Julius dépourvu de postérité faillit à sa mission[1].

Or, vers ce même temps, Auguste ne cessait de harceler Virgile et lui demandait de hâter la composition de l'*Énéide.* Lettre sur lettre arrivent d'Espagne, suppliantes, voire plaisamment menaçantes[2]. Cette hâte s'explique-t-elle seulement, comme on le dit, par le désir de connaître une œuvre dont chacun chante, à l'avance, les louanges? Est-ce simple préoccupation de lettré, sollicitude d'ami? Ne faut-il pas penser plutôt qu'Auguste *a besoin* de l'*Énéide* et que ce poème tant attendu est une pièce maîtresse de la préparation spirituelle orchestrée au cours de ces trois années d'absence et dont fait également partie le mariage de Marcellus? L'hypothèse s'impose avec d'autant plus de force que nous voyons Mécène, en ces mêmes années de halte volontaire qui servent de prologue à l'organisation de la victoire, procéder à une véritable mobilisation des poètes. Properce n'avait pas encore terminé la publication de son livre III que déjà il est pressé par son ami de contribuer à la gloire du prince[3]. Toute résistance s'avère inutile. Le poète de l'amour doit, bon gré mal gré, se mettre au service de l'idéal nouveau[4]. Horace chante non seulement Marcellus, mais, au moment où Auguste rentre d'Espagne, il évoque à nouveau l'atmosphère héracléenne dont s'était entouré le triomphateur de 29[5]. A l'édifice spirituel et religieux, Virgile devait apporter la contribution essentielle et fonder à jamais la foi en la destinée divine de la *gens Julia.*

Malheureusement pour Auguste, l'inspiration de Virgile ne se laissait pas aussi aisément discipliner. Alors que le temps pressait, le poète s'amusait à conter les amours de Didon et la dernière nuit de Troie. Répondant aux objurgations d'Auguste, il s'en excuse,

1. Peut-être faut-il expliquer en partie par cette impérieuse nécessité de s'assurer au plus tôt une descendance les circonstances étranges du mariage avec Livie, dans les premiers mois de 38. Livie était alors enceinte de son second fils (Suét., *Aug.*, 62 ; Dion, XLVIII, 44 ; Tac., *Ann.*, V, 1 ; Suét., *Tib.*, 4). Elle était donc d'une « fécondité éprouvée ».

2. Donat, texte cité, *supra*, p. 42, n. 1.

3. Prop. *El.*, III, 9, 1 : *Maecenas, eques Etrusco de sanguine regum, / intra fortunam qui cupis esse tuam, / quid me scribendi tamen uastum mittis in aequor...?*

4. Telle est, pensons-nous, la signification des « élégies romaines » et, plus généralement, du livre IV de Properce. V. nos *Intentions de Properce, cité.*

5. Horace, *Carm.*, III, 14, 1 à 4. Cf. *R. É. A.*, 1951, p. 59.

mettant les délais au compte de la faiblesse de son génie et ajoutant qu'il passe de longues heures à poursuivre des recherches « servant à son entreprise, et bien plus importantes encore[1] ». L'attention a été récemment attirée sur ce texte par M. Heurgon, qui le rapporte, très justement, aux travaux destinés à préparer la rédaction du livre VI[2]. Auguste est dans le secret de ces études : « *ut scis* », écrit Virgile. Son protecteur doit comprendre que l'on n'improvise pas une révélation. Elle a, pour être convaincante, l'obligation de s'appuyer sur de solides fondements théologiques : droit pontifical, tradition religieuse nationale, spéculations philosophiques et mystiques seront mis en œuvre dans la recherche de cette vérité augustéenne, vers laquelle Rome entière doit être conduite.

* * *

Que, dans son livre VI, Virgile ait pensé à tel ou tel grand thème de la révolution augustéenne, cela est indéniable. Il y a longtemps que les commentateurs ont signalé les rapprochements qui s'imposent : d'abord, l'inclusion des adultères parmi les grands criminels annonce la réforme morale apportée en 17 par la *Lex Iulia de adulteriis*[3]. Un peu plus loin, c'est la condamnation expresse des proscriptions, qui, en échange de la liberté, demandaient à l'esclave son témoignage contre son propre maître, puis la condamnation des guerres civiles elles-mêmes[4]. Nul n'hésite à reconnaître Antoine, comme nous y invitent les grammairiens anciens, parmi ceux qui « ont vendu leur patrie à prix d'or et défait des lois pour un salaire[5] ». Et c'est sur Antoine, le tyran, le « maître tout puissant », que retombe l'entière responsabilité des atrocités et des crimes de l'ère révolue.

Virgile va plus loin encore. Sans doute, César, divinisé, initiateur des temps nouveaux, ne pouvait figurer ni parmi les coupables ni parmi les âmes heureuses, puisque son apothéose l'avait arraché

1. Macrobe, I, 24, 11 : *ego uero frequentes a te litteras accipio, et infra de Aenea quidem meo, si mehercle iam dignum auribus haberem tuis, libenter mitterem, sed tanta inchoata res est ut paene uitio mentis tantum opus ingressus mihi uidear, cum praesertim, ut scis, alia quoque studia ad id opus, multoque potiora impertiar.*

2. Communication à la Société des Études latines, 12 janv. 1952. Cf. *R. É. L.*, XXX (1952), p. 33 et suiv.

3. *Énéide*, VI, 612.

4. *Ibid.*, 612-614.

5. *Ibid.*, 621 et suiv. Cf. Serv., *ad loc.*, et Norden, *ibid.*

aux Enfers. Pourtant, on chercherait en vain son éloge dans la revue des héros comme on cherche en vain sa figure sur le bouclier d'Énée — alors que son irréductible ennemi, Caton, donne des lois aux Enfers. Le souvenir de César est environné d'une réprobation discrète. Son meurtrier, Brutus, n'est pas nommé, sans doute, mais le poète évoque ouvertement l'autre Brutus, meurtrier de Tarquin[1] — et cette évocation suit immédiatement un vers singulier, qui étonne les commentateurs, et qu'ils n'expliquent point : « Après lui (c'est-à-dire Tullus), voici Ancus, trop ami d'une vaine gloire, et qui, même maintenant, prend trop de plaisir au souffle de la popularité[2]. » Le reproche s'adresserait plus justement, nous dit-on, au roi Servius. Mais, si Virgile, contrairement à toute la tradition, le réserve à Ancus, c'est probablement parce que César s'était autrefois réclamé, dans une *laudatio* célèbre, de sa parenté avec les *Marcii Reges* et le roi Ancus, dont, par eux, descendait sa tante Julia[3]. Le vers ne pouvait manquer d'évoquer les Lupercales de 44 et la démagogie césarienne, qui se complaisait aux acclamations de la populace. Virgile sert ici, évidemment, les intentions d'Auguste, qui désire se rapprocher des *optimates* et ne pas demeurer prisonnier des alliances compromettantes devant lesquelles n'avait pas reculé son père adoptif. Lorsque, malgré tout, Virgile ne peut éviter l'allusion à César et Pompée, il le fait en détournant la tête devant tant de massacres. Il ne leur donne pas leurs noms : « le gendre », dit-il « le beau-père », comme si « Pompée » et « César » étaient des mots de mauvais augure. Et, surtout, il les montre avant leur querelle, jouissant dans les ombres infernales de cette *Concordia*, divinisée par le dictateur Camille, dont la figure précède immédiatement la leur[4]. Tout le discours d'Anchise est rempli des préoccupations politiques qui sont alors celles d'Auguste : effacer le souvenir des guerres civiles, rendre au Sénat sa place dans la cité. Aussi le poète a-t-il grand soin d'inclure dans sa galerie de héros tous les sénateurs fameux du passé : le premier Caton, Ti. Sempronius Gracchus, père des Gracques, les deux Scipions, l'antique Fabricius et Fabius Maximus, tous ceux qui, à quelque titre, ont été des représentants typiques de l'aris-

1. *Énéide*, 817 et suiv. : Brutus « tueur de rois ».
2. *Ibid.*, 815-816.
3. Suétone, *Iul.*, 6. Cf. notre article sur *César et la légende de Tarpéia*, *R. É. L.*, XXIX (1951), p. 201 et suiv.
4. *Én.*, VI, 825 et suiv. La dédicace du temple de *Concordia* sera reprise par Auguste, en 10 ap. J.-C., sous le nom de *Concordia Augusta*.

tocratie sénatoriale[1]. Leur lignée culmine en la personne de M. Claudius Marcellus, le vainqueur de Clastidium. Son descendant, le neveu du prince, n'est-il pas appelé à réaliser dans sa personne la réconciliation d'un Sénat glorieux et de la *gens* élue[2]?

Autant que les présents à cette revue des héros, certaines absences ne laissent pas d'être significatives. M. Livius Drusus est bien nommé, avec Decius et Torquatus, mais on cherche en vain son collègue Ti. Claudius Nero, le second vainqueur du Métaure. Comment s'en étonner, si l'on songe que ce nom eût fâcheusement rappelé l'autre Claudius Nero, à qui le prince avait enlevé Livie, dans des conditions qu'il eût été malséant de rappeler[3]? Cicéron, enfin, est absent. Mais l'on sait que le souvenir du proscrit de 42 constituait, précisément, l'un des principaux obstacles à un rapprochement vrai entre Auguste et les sénateurs[4]. Il nous paraît indéniable que, sous son apparente objectivité, l'évocation d'Anchise choisit, dans les gloires romaines, celles qui servent au mieux les desseins de son descendant lointain.

* * *

La réforme des mœurs, la réconciliation nationale, le rétablissement ostensible du prestige sénatorial, l'élévation de Marcellus et la gloire des Claudii Marcelli, autant de thèmes qui, au livre VI, répondent aux préoccupations du prince, annoncent le développement ultérieur de sa politique et, dans une large mesure, sont destinés à la préparer. On comprend à quel point il était urgent pour Auguste de répandre par le monde cet Évangile du régime.

1. *Én.*, VI, 841-846.

2. On peut objecter que l'interprétation proposée ici n'est valable que pour la période antérieure à la mort de Marcellus. Si Virgile nomme le jeune homme pour servir les intentions d'Auguste, n'y a-t-il pas contradiction, inconvenance même, à conserver le développement après octobre 23? Et il en serait de même pour l'*aition* du temple de Jupiter Férétrien, chez Properce. Mais, d'une part, Virgile, qui avait conçu le livre VI comme la justification épique de la politique d'Auguste, ne pouvait prévenir celle-ci en substituant aux Claudii Marcelli la personne d'Agrippa, dont le sang devait rénover la *gens Julia* (v. ci-dessous). Le chant VI répond à des mois d'indécision du prince — donc du poète. De plus, celui-ci ne publie pas encore son œuvre. Il conserve l'espoir de la modifier. Enfin, il est remarquable que Marcellus ne paraisse pas sur le Bouclier (le livre VIII fut terminé dans le courant de 22, selon toute vraisemblance), mais que soit nommé Agrippa, apparaissant pour la première fois dans le poème. Agrippa est désormais l'époux de Julia, et l'espoir d'Auguste. V. *infra*. La *promesse à Marcellus* conservait, d'autre part, même après la mort du jeune homme, sa valeur d'un symbole de réconciliation avec le Sénat. La mélancolie même de son sort est un lien de plus. Et l'argument vaut pour Properce. Auguste lui-même conservera le souvenir du jeune homme.

3. V. *supra*, p. 45, n. 1.

4. Cf. J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, Paris, 1947, *passim*.

C'était pour lui une déconvenue sérieuse que le poème ne fût pas déjà terminé, ou, du moins, ses esquisses largement diffusées, lorsqu'il rentra d'Espagne. Et cette déconvenue ne fut pas la seule. Bientôt, il dut se convaincre que l'opinion n'était pas prête à accepter sa révolution. Au début de 23, il avait revêtu une fois de plus le consulat et choisi comme collègue le beau-frère de Mécène, Terentius Varro Murena. Or, on apprenait soudain que Muréna et son complice, Fannius Caepio, s'étaient conjurés et méditaient de renverser Auguste. Les coupables, jugés *in absentia*, furent condamnés à mort et exécutés sommairement. Cela ressembla plus à un assassinat qu'à un acte de justice. Le temps des proscriptions n'était-il donc pas définitivement passé[1]? Après la défection et la disgrâce du préfet d'Égypte, Cornelius Gallus, voici que Muréna, le frère de cette Térentia pour laquelle, murmurait-on, Auguste avait quelque tendresse, abandonnait le prince ! A quelque temps de là, celui-ci, très éprouvé par les rigueurs de la campagne contre les Cantabres, tombe malade et craint pour sa vie. L'opposition renaît. On murmure que le nouvel Hercule, au retour d'Occident, pourrait bien, lui aussi, « descendre aux Enfers[2] ». S'il mourait, non seulement son œuvre demeurerait inachevée, mais il laisserait l'État dans une situation pire que jamais. Une scène tragique se joue au Palatin : Auguste, muet, remet à Pison, l'autre consul, les dossiers secrets de l'administration et tend son anneau à Agrippa. De Marcellus, il n'est pas question — ce n'est pas un successeur pour le présent, mais un continuateur dynastique, trop jeune encore pour assumer le pouvoir, et son rôle n'est concevable qu'aux côtés d'un prince vivant. A ce lit, bientôt, peut-être, funèbre, la mission divine des Julii n'est plus qu'une amère dérision. Les dieux trahissent. L'*Énéide* viendra trop tard.

L'ordonnance d'un médecin grec, Antonius Musa, fut l'instrument du miracle. Quelques bains froids, prescrits à temps, rappelèrent Auguste à la santé[3]. De même, pendant la guerre des Cantabres, la foudre avait épargné le maître et, tombant sur sa litière, s'était contentée de prendre la vie d'un petit esclave[4]. Une nouvelle fois, les dieux affirment leur volonté. Auguste ne peut mourir avant d'avoir institué le régime sauveur. Rendu à l'espoir, il

1. Cf. R. Syme, *op. cit.*, p. 333 et suiv.
2. *Art. cit.*, *R. É. A.*, 1951, p. 59.
3. Suét., *Aug.*, 28, 59 ; Dion, LIII, 30.
4. Suét., *Ibid.*, 29. En remerciement, Auguste éleva, on le sait, le temple capitolin de Jupiter Tonnant, dédié le 1er septembre 22 (*C. I. L.*, I, 2e éd., p. 328 ; Dion, LIV, 4, 2).

amorce, dès le 1er juillet, la réforme constitutionnelle tant attendue. Dorénavant, la *tribunicia potestas* lui appartiendra, et à lui seul. Ce pouvoir constituera le ressort essentiel de son autorité, et une ère nouvelle aura pour point de départ le jour où il l'assuma pour la première fois[1]. Dans les provinces, son autorité prend la forme, plus traditionnelle, de l'impérium proconsulaire, décerné à vie[2]. Agrippa est associé à cet impérium pour cinq ans et part aussitôt en l'Orient exercer le contrôle pratique des affaires. On entrevoit déjà les grandes lignes du système nouveau. A l'organisation ancienne, dans les formes héritées de la République, se superposent des « régulateurs », non des maîtres. Les Julii apporteront à Rome la garantie de leur mission divine. Ils ne sont ni des rois ni des tyrans.

En même temps, les honneurs continuent de s'accumuler sur la tête de Marcellus. Édile avant l'âge, il est regardé par tous comme le véritable fils du prince. Celui-ci commence, au voisinage de l'Apollon du Cirque Flaminius, la construction d'un théâtre gigantesque, vieux projet du dictateur César, qu'il place déjà ouvertement sous l'invocation de Marcellus. Les jeux donnés au nom de celui-ci, à l'occasion des *Ludi Romani* de septembre, revêtent un éclat incomparable. La pensée dynastique s'affirme de plus en plus clairement. Et, brusquement, Marcellus tombe malade. La science d'Antonius Musa est impuissante. Une fois encore, l'édifice projeté s'écroule lorsque meurt, au mois d'octobre, celui que les Destins semblaient désigner pour continuer la mission des Julii.

Telles sont les circonstances au milieu desquelles Virgile termine enfin la rédaction du livre VI. Nous n'avons aucune raison de supposer qu'il le rédigea entièrement *après* la mort de Marcellus. Tout nous invite, au contraire, à admettre que cette mort survint au cours de son travail et que le chant, dans son dessein primitif, est antérieur à la catastrophe[3]. Et c'est en fonction d'une politique ainsi « retardée » qu'il convient, croyons-nous, d'expliquer le déroulement de cette partie du poème.

* * *

On assure généralement qu'une Descente aux Enfers est un épi-

1. R. Syme, *op. cit.*, p. 336 et suiv.
2. Dion, LIII, 32, 5.
3. C'est ce que prouve la méthode de travail de Virgile, qui, ainsi que nous l'avons

sode quasi obligé dans une épopée. Cela est vrai, au moins *après* Virgile, mais le précédent ordinairement invoqué — le voyage au Pays des Cimmériens — suffit à souligner les différences. Virgile a innové, et il avait, apparemment, pour cela des raisons qu'il nous appartient de découvrir.

Le poète s'emploie lui-même à justifier l'épisode. L'idée première en est suggérée à Énée par une prophétie d'Hélénos. Énée devra se rendre à Cumes pour y interroger la Sibylle[1]. En termes vagues et contraints, le devin aimé d'Apollon lui promet que la prêtresse lui dictera au mieux sa conduite : « Tels sont les avertissements, termine-t-il, que je puis te donner[2]. » On a souvent voulu voir une contradiction entre cette lointaine annonce de la visite à Cumes et la réalité, telle que nous la conte le livre VI. Hélénos ne dit rien de la descente aux Enfers, et ce n'est pas la Sibylle qui donne les conseils nécessaires à Énée sur sa conduite future. La véritable révélation doit être apportée par Anchise. En conclurons-nous que Virgile eût remanié la prédiction d'Hélénos pour tenir compte de quelque changement survenu, chemin faisant, dans son plan? Est-ce là l'une de ces « traces d'inachèvement » que l'on cherche partout avec tant de complaisance, sans en avoir jamais trouvé de bien certaines[3]? En réalité, le problème ne se pose même pas. Hélénos ne peut tout dire. Il en avertit Énée avec la plus grande franchise[4]. Les Destins, Junon elle-même l'empêchent de savoir tout l'avenir ; excuse commode pour le poète qui ne pouvait faire annoncer à Énée une expédition dont le motif principal est de rencontrer son père au royaume des morts. Au moment où parle Hélénos, Anchise est toujours vivant. On conçoit mal une prophétie dont la réalisation implique la mort d'un père vénéré. En un sens, c'est bien la Sibylle qui est à l'origine de la révélation apportée par Anchise. Sans elle, les Enfers demeureraient fermés au héros. La Sibylle, sans doute, ne joue que le rôle d'intermédiaire entre celui-ci et les dieux, mais les Sibylles ont-elles jamais eu d'autres fonctions?

Au livre V, Anchise lui-même, dans la vision qui suit l'incendie

rappelé, part d'un plan détaillé en prose. Et, d'autre part, il est certain que la politique d'Auguste, pour laquelle (nous le verrons) la Descente aux Enfers est une justification, est fixée depuis longtemps dans ses grandes lignes.

1. *Én.*, III, 441 et suiv.
2. *Ibid.*, v. 461 : *haec sunt quae nostra liceat te uoce moneri.*
3. V. la discussion in L.-A. Constans, *op. cit.*, p. 197 et suiv.
4. *Én.*, III, 379 : *prohibent nam cetera Parcae / scire Helenum, farique uetat Saturnia Juno.*

des vaisseaux, inspire à son fils de descendre aux Enfers. Il promet de lui révéler « toute sa descendance, et les murailles qui doivent l'accueillir »[1]. La Sibylle sera son guide sur les chemins de l'autre monde. Entre ces différents passages n'existe aucune contradiction. La vérité se dévoile seulement par degrés — et il en va toujours ainsi de toutes les prophéties.

Le livre VI consiste donc essentiellement en une révélation obtenue par l'intermédiaire de la Sibylle. Si l'on s'est interrogé bien souvent, et longuement, sur le contenu et le sens de la révélation elle-même, la signification du rôle attribué à la prêtresse de Cumes, à sa présence même, est demeurée longtemps méconnue. Il paraissait naturel aux commentateurs de rencontrer Énée à Cumes. Virgile, pensait-on, n'avait fait que suivre une tradition déjà bien établie. Or, un mémoire récent établit avec évidence qu'il n'en est rien. Virgile n'a pas trouvé chez ses devanciers l'épisode tout construit. C'est lui-même qui l'a imaginé tel que nous le lisons[2]. Il paraît, pour ce faire, avoir combiné trois éléments : une prophétie de la Sibylle troyenne, garante des *Fata Aeneae*, le souvenir d'une « consultation des âmes », à laquelle se serait livré Énée, par l'intermédiaire de la Sibylle Cimmérienne, au bord du lac Averne, et, enfin, l'existence et la vogue des *Libri Sibyllini*. Les deux premiers éléments appartiennent en propre à la légende d'Énée antérieure à Virgile. La consultation de la Sibylle Cimmèrienne, notamment, existait chez Naevius et chez les annalistes. L'invention de Virgile consiste à avoir imposé à ces données traditionnelles un cadre nouveau, en confondant volontairement les deux sibylles étrangères dans la figure de la grande prophétesse cuméenne. Il a pour cela été conduit à forcer la chronologie. Jusqu'à l'*Énéide*, on admettait que la Sibylle de Cumes était contemporaine du roi Tarquin. C'est à lui qu'avant de disparaître elle aurait offert les Livres Sibyllins. Était-elle donc déjà vivante quelque quatre cents ans plus tôt, lors de l'arrivée d'Énée en Italie? Les données mythologiques — l'amour malheureux d'Apollon pour sa prêtresse (mais était-ce bien celle de Cumes?), sa promesse de lui accorder une extraordinaire longévité — permettaient sans doute d'éviter une invraisemblance trop criante. Il n'en reste pas moins que la version virgilienne de la légende d'Énée à Cumes apparaît comme une création originale, ou du moins la synthèse nouvelle

1. *Én.*, V, 732-737. Not., 737 : *tum genus omne tuum et quae dentur moenia disces.*
2. J. H. Waszing, *Vergil and the Sibyl of Cumae*, *Mnemosyne*, IV, 1 (1948), p. 43-58.

d'éléments anciens. Et les raisons qui, en 23 ou 22 avant J.-C., poussaient ainsi Virgile à transformer ces données ne peuvent manquer d'apparaître avec clarté si l'on songe aux impératifs de la révolution désirée par Auguste.

Depuis 37 av. J.-C. — et sans doute plus tôt encore — les prophéties sibyllines jouent un rôle considérable dans la crise traversée par Rome[1]. Nous n'avons pas à rappeler ici leur importance pour l'exégèse de la IVe *Églogue*. Aucune interprétation ne peut se dispenser d'y avoir recours. Le témoignage du poète est formel : tout le poème s'appuie sur une prophétie de la Sibylle cuméenne. Mais, en 37 av. J.-C., Octave était entré dans le collège des Quindécemvirs, qui étaient les interprètes officiels des Livres Sibyllins, et, dès l'année suivante, il vouait sur le Palatin un temple à Apollon — cinq ans avant Actium. A une date indéterminée entre 23 et 19, il transporte sur le Palatin les Livres qui jusque-là étaient conservés au Capitole. Nous ne savons exactement en quelle année se produisit cet événement, mais il y a bien des chances pour qu'il faille le rapporter à un moment où Auguste était présent à Rome, c'est-à-dire entre 23 et la fin de 22, pendant les mois, précisément, où Virgile composait son livre VI[2]. Le nouveau maître est en train de « confisquer » à son profit les *Libri Sibyllini*, au moment où il entreprend enfin la réalisation de ses réformes profondes. La coïncidence, assurément, n'est pas fortuite. Elle l'est d'autant moins que Virgile, de son côté, « annexe » également la prêtresse de Cumes à la fortune des Julii.

Mais l'épisode recèle encore d'autres surprises. Les exégètes ne paraissent pas avoir trouvé étonnant que l'Apollon de Cumes ait permis à sa prêtresse de descendre au royaume des morts. Il ne s'agit pas, comme dans la tradition annalistique, d'une simple psychomantie, attribuée à une prophétesse cimmérienne. La Sibylle apollinienne pénètre, cette fois, *physiquement*, dans les Enfers, et elle n'en est pas à sa première visite. Une autre fois, déjà, elle a accompli le même voyage[3]. Virgile précise qu'alors elle n'était pas guidée par Apollon, mais par *Trivia*, la Diane infernale. Diane, dira-t-on, est sœur d'Apollon, et le glissement est tout naturel. Mais, en réalité, rien, dans la tradition, n'autorise à

1. Cf. J. Gagé, *Actiaca*, in *Mél. Éc. fr.*, 1936, p. 37 et suiv.

2. V. la note précédente et Id., *Recherches sur les Jeux séculaires*, Paris, 1934, p. 29 et suiv., renvoyant à *Mél. Éc. fr.*, 1931, p. 100.

3. VI, 564 : *sed me cum lucis Hecate praefecit Avernis, / ipsa deum poenas docuit perque omnia duxit.*

penser que les Sibylles aient été simultanément prêtresses du dieu et de sa sœur. Virgile, avec beaucoup d'habileté, sollicite les données légendaires et religieuses, et, puisque sa Sibylle — pour des raisons qui demeurent à déterminer — *doit* descendre aux Enfers, elle sera en même temps la desservante de Diane, dont le caractère ambigu justifie la *catabasis* de la prophétesse.

Mais ce n'est pas la première fois que l'un au moins des enfants de Léto reçoit, chez Virgile, des associations chtoniennes. Servius, invoquant l'autorité du droit pontifical, admet que l'Apollon protecteur de Daphnis, dans la Ve *Églogue*, est une divinité « infernale », et nous avons supposé que Virgile, pour avancer cette singulière conception, s'était autorisé sur ce point d'une croyance familière aux milieux césariens, qui voulaient voir dans l'antique Véiovis, dieu gentilice des Julii, une hypostase d'Apollon [1]. H. Mattingly, dans un article pénétrant, a rassemblé les témoignages littéraires et numismatiques qui rendent cette assimilation certaine [2], et l'on ne peut échapper, en le lisant, à la conclusion que la descente aux Enfers du livre VI de l'*Énéide* baigne dans l'atmosphère religieuse qui sera celle des Jeux séculaires de 17 av. J.-C., où des rites essentiellement chtoniens seront également placés, comme dans l'*Énéide* — et peut-être dans la Ve *Églogue* — sous le triple patronage de Diane, d'Apollon et de la Sibylle.

A la suite de H. Mattingly, nous remarquerons que la prophétie d'Anchise promet un nouvel âge d'or, dont l'initiateur sera Auguste [3]. De même, dans le *Chant séculaire*, Horace affirme que les antiques vertus de cet heureux temps retournent sur la terre [4]. Toute la révélation qui termine la Descente aux Enfers est imprégnée du millénarisme inhérent au rite même du *saeculum* [5]. Diane et Apollon, aux Jeux séculaires de 17, jouissent de la prééminence qui est déjà la leur au livre VI [6], et la base de Sorrente, aussi bien que le Chant séculaire, semblent des commentaires au texte virgilien [7].

1. V. notre mémoire sur *La Ve Églogue et le culte de César, Mél. Ch. Picard* (*Rev. arch.*, 1949), p. 405-419.

2. H. Mattingly, *Virgil's Golden Age; sixth Aeneid and Fourth Eclogue; Class. Rev.*, 1934, p. 161-165.

3. VI, 792 et suiv. : *hic uir, hic est tibi quem promitti saepius audis, / Augustus Caesar, diui genus; aurea condet / saecula qui rursus Latio...*

4. Horace, *Carm. saec.*, V, 57 et suiv.

5. *Én.*, VI, 743 et suiv. : *exinde per amplum / mittimur Elysium... / donec longa dies perfecto temporis orbe / concretam exemit labem...*, et v. 748 : ... *ubi mille rotam uoluere per annos...*

6. Virgile annonce la construction du temple palatin à la triade apollinienne : VI, 69 et suiv. : *tum Phoebo et Triuiae solido de marmore templum / instituam...*, etc.

7. V. la brillante analyse de J. Gagé, *Recherches, op. cit.*, p. 29 et suiv.

Mais il y a des rapprochements plus précis encore entre les *Ludi* et l'épisode du livre VI. Dans le détail des rites observés par Énée sur l'ordre de la Sibylle apparaissent des analogies singulières avec les cérémonies de 17 av. J.-C.

Nous connaissons assez bien le déroulement des jeux augustéens grâce à l'inscription officielle gravée à cette occasion[1]. Là, nous apprenons que trois des principaux sacrifices sont célébrés la nuit : neuf brebis et deux chèvres, aux Moires, dans la nuit du 31 mai au 1er juin ; des gâteaux de trois sortes aux Ilithyes, la nuit du 1er au 2 ; une truie pleine à *Terra Mater* dans celle du 2 au 3. Ces trois séries d'offrandes nocturnes ont lieu au Tarentum, dans le Champ de Mars. Or, les sacrifices nocturnes sont généralement étrangers à la coutume romaine et dénotent, lorsqu'ils apparaissent, une influence hellénique[2]. Nous voyons, par exemple, en 190 av. J.-C., une consultation des Livres Sibyllins ordonner une cérémonie de cette nature, en présence de dix jeunes gens et de dix jeunes filles, *patrimi matrimique*[3]. Il n'est donc nullement surprenant de constater que les sacrifices accomplis par Énée avant la descente aux Enfers, et ordonnés par la Sibylle, soient, eux aussi, des sacrifices nocturnes[4]. Dans l'un et l'autre cas, en 190, en 17 av. J.-C. comme sur la plage de Cumes, nous sommes en pleine « atmosphère sibylline ». La prêtresse ne prescrit pas à Énée un rituel quelconque, mais précisément celui qui est indiqué dans ses Livres, et celui, aussi, que songe à rénover Auguste et à « confisquer » au profit de son régime.

Comme aux *Ludi* encore, Énée doit offrir trois groupes de sacrifices : une première fois, sept taureaux et sept brebis « à deux dents[5] » ; puis, de nouveau, deux brebis noires[6] ; enfin, quatre taureaux noirs, une agnelle noire et une vache stérile[7]. La division en trois moments, caractéristique des Jeux augustéens, se retrouve donc ici. Toutefois, une différence essentielle apparaît immédiatement : les sept taureaux et les sept brebis sont évidemment offertes à Apollon et à Diane, non aux Moires. Les quatre taureaux noirs le sont à Pluton, la vache stérile à Proserpine, dont on cherche en vain la mention dans le rituel augustéen. Mais nous savons que

1. *C. I. L.*, VI, 3241, l. 90 et suiv.
2. Cf. Latte, art. *Immolatio*, *Real-Encycl.*, IX, p. 1125.
3. Liv., XXXVII, 3. Sacrifice nocturne « *lactentibus* ».
4. VI, 255, le jour se lève *après* le sacrifice.
5. VI, 38 et suiv.
6. *Ibid.*, 153.
7. *Ibid.*, 243 et suiv.

cette omission de Dis Pater et de sa parèdre sont précisément une innovation d'Auguste. Jusque-là, ils étaient les principaux « patrons » des Jeux séculaires, et leurs victimes de prédilection étaient alors des bœufs et des vaches noires[1]. Virgile, sur ce point, est plus proche que ne le sera Auguste du rituel imposé par la tradition. Sans doute parce que le déroulement des cérémonies de 17 n'est pas encore fixé dans son détail. Virgile sait seulement que les Jeux séculaires doivent consacrer l'instauration de l'ère et du régime nouveaux, et il les imagine déjà dans l'esprit qui sera le leur, avec cette union si caractéristique du rite chtonien et des divinités apolliniennes. Il n'a pas été jusqu'à prévoir l'effacement total des antiques bénéficiaires des *Ludi*. La hardiesse d'Auguste a dépassé les conceptions du poète.

Il subsiste pourtant une objection. Les Jeux séculaires n'ont été célébrés que deux ans après la mort de Virgile. Comment admettre, sans anachronisme grossier, que, dès l'année 23, Virgile ait déjà voulu les préfigurer dans son poème? La difficulté est encore accrue si l'on songe que le plan même de l'*Énéide* et, par conséquent, l'épisode de la Descente aux Enfers sont en réalité bien antérieurs et remontent, sans doute, à l'année 29!

Pourtant, l'objection s'effondre, si l'on consent à reconnaître que, depuis bien des années déjà, les Jeux séculaires étaient attendus par une opinion avide. Ils devaient marquer la fin d'une ère sanglante, le siècle des guerres civiles, qui avait commencé, à y bien regarder, avec la mort de Scipion Émilien et les troubles provoqués par les Gracques. Guerre sociale, proscriptions de Sulla, conjuration de Catilina avaient été les prologues terribles des deux triumvirats et des guerres civiles. Or, ce siècle funeste avait été inauguré par les *Ludi* de 146, après la chute de Carthage, un peu en avance par rapport à ceux qui les avaient immédiatement précédés, en 249. A vouloir appliquer avec rigueur la règle du *saeculum* de 110 ans[2], de nouveaux Jeux étaient attendus pour 30 ou 29. Mais, pas plus qu'il n'avait voulu hâter l'organisation du principat, Auguste n'avait pas désiré les célébrer immédiatement. Sans doute la victoire d'Actium pouvait-elle être considérée comme le « prodige » annonçant la clôture de l'ère maudite. Mais il fallait laisser à l'opinion le temps de le découvrir. Jamais le calcul sécu-

1. Val. Max., II, 4, 5; Zosime, *Hist.*, II, 3 et 4.
2. Règle explicitement invoquée lors des Jeux d'Auguste (*C. I. L.*, VI, 3239, l. 25; 3251, l. 28) et de ceux de Septime-Sévère (*Ibid.*, 3249, l. 20 et suiv.).

laire n'avait présenté une rigueur mathématique, en dehors des livres des théoriciens. La fin du *saeculum*, en pratique, est proclamée par les devins. Octave, maître du collège des Quindécemvirs, et, par conséquent, de l'interprétation des *Libri Sibyllini*, auxquels il était d'usage de se référer en la matière, estima que le moment n'était pas encore venu d'inaugurer le nouveau siècle. Après tant de sang versé, il valait mieux attendre que l'oubli lui permît de se présenter comme le sauveur providentiel. Il conservait trop, encore, le caractère d'un conquérant heureux. Nous avons dit que, pour cette raison, le voyage de Gaule et la campagne contre les Cantabres constituèrent une halte et un prologue volontaires. Mais, lorsqu'il revint, une fois surmontée la crise qui marqua le début de l'année 23, il songea très certainement à célébrer enfin les Jeux séculaires. Du moins, ainsi que l'a montré O. Hirschfeld dans un mémoire célèbre, est-ce à cette date que se rattache le calcul de Domitien, qui célébra ses propres jeux en 88 ap. J.-C.[1]. Hirschfeld, sans doute, commet quelques erreurs de détail dans son argumentation. Il l'étaie de faits discutables. Par exemple, le calcul des puissances tribuniciennes (qui commence au 1er juillet 23) est sans rapport avec une éventuelle célébration des Jeux cette année-là, puisque la cérémonie se plaçait à une date fixe — nous l'avons appris depuis lors — entre le 31 mai et le 2 juin[2]. De plus, la thèse de Hirschfeld, qui voit dans la mort de Marcellus la raison qui fit renoncer Auguste à son projet, est en soi inacceptable, puisque Marcellus ne mourut qu'à l'automne de 23. A cette date, les *Ludi* auraient déjà été célébrés depuis près de six mois ! Mais ces objections à la thèse disparaissent si l'on rectifie l'erreur qui s'est glissée dans le calcul de Hirschfeld : les *Ludi* de Domitien furent célébrés en 88, 110 années après la date d'abord choisie par Auguste pour marquer le début du *saeculum*. Conformément aux habitudes de calcul des Anciens, le début du *saeculum* doit se placer en 22, et non en 23, car il faut compter, on le sait, l'année initiale dans le calcul des 110 ans. A cette condition, tout devient clair. Il est *possible*, à nouveau, que la mort de Marcellus ait constitué l'obstacle postulé par Hirschfeld. Et, de plus, nous constatons que, pour cette année-là, Auguste avait désigné deux censeurs appelés à

1. O. Hirschfeld, *Das Neujahr des tribunizischen Kaiserjahres*, *Kleine Schriften*, Berlin, 1913, p. 438 et suiv.

2. Cf. Zosime, *Hist.*, II, 45. Sur la date de la célébration des Jeux, v. les inscriptions citées, *supra*, p. 56, n. 2.

fonder un nouveau lustre. Il y a là un indice dont on ne saurait méconnaître la portée. Malheureusement, tout ce que devaient garantir les jeux projetés : le début d'une ère de prospérité et de paix, la continuité de la mission des Julii, tout se trouvait compromis par la mort du jeune homme. Auguste doit se rendre à l'évidence, les dieux ne lui ont pas encore désigné l'héritier attendu. Un nouveau délai est indispensable. Dès qu'il peut quitter Rome, il repart et, cette fois, se dirige vers l'Orient. Mais, alors qu'il est encore en Sicile, il rappelle Agrippa, contraint sa fille au divorce et lui fait épouser son collaborateur. C'est en Julia que repose le destin gentilice — et, cette fois, les dieux sont favorables. A deux ans d'intervalle naissent deux garçons, C. et L. Caesar. Mieux que Marcellus — un neveu — ces descendants directs du prince sont la réponse évidente de la Providence à sa longue prière[1]. Alors, Auguste rentre d'Orient et, tout aussitôt, célèbre enfin les *Ludi*.

* * *

Tout suggère donc que le chant VI de l'*Énéide* veut être la préfiguration et la garantie mythique des Jeux séculaires où doit s'affirmer la mystique du régime — de la même manière que la participation d'Énée à la fête de l'*Ara Maxima* préfigurait le triple triomphe de 29. Mais, s'il en est ainsi, Virgile a certainement glissé dans l'épisode des indications précises et susceptibles d'éclairer ses lecteurs sur cette intention. Le poème entier est imprégné d'une atmosphère « millénariste », nous l'avons dit déjà. Selon la prophétie de Jupiter à Vénus, au début du premier chant, Énée doit régner trois ans sur le Latium, Iule trente ans, et 300 ans s'écouleront entre la fondation d'Albe et celle de Rome. Ce qui donne exactement, entre la mort d'Énée et la fondation de la ville, un total de 330 ans, c'est-à-dire la durée de trois *saecula* de 110 ans[2]. Virgile ne peut pas n'avoir pas aperçu cette implication de sa chronologie, et cela d'autant plus que, sur ce point, il s'écartait notablement de la tradition[3]. La conception d'un renouvellement millénaire est exposée par Anchise à son fils[4]. Tous ces faits

1. Dion, LIV, 8, 18. La naissance de L. Caesar est présentée par Dion comme le prélude immédiat à la célébration des *Ludi*.

2. *Én.*, I, 265 et suiv.

3. Den. Hal., I, 11, 30 et suiv. ; 70, 1 et suiv., II, 2, 1 et suiv., met un intervalle de 432 ans antre la prise de Troie et la fondation de Rome. Un siècle de plus que Virgile !

4. Il est singulier de remarquer qu'entre la naissance d'Octave (63 av. J.-C.) et la

établissent une présomption. Mais il en est d'autres qui achèvent de prouver que Virgile a voulu présenter la Descente aux Enfers comme une première image des Jeux séculaires.

Cela résulte essentiellement de la chronologie interne du poème, qui se trouve, pour cette partie au moins, présenter de singulières analogies avec le calendrier liturgique romain. On a remarqué depuis longtemps[1] que le second séjour d'Énée en Sicile débute le 12 février, veille de la *Parentatio*, s'il est vrai, comme l'affirme Ovide, que cette fête ait été instituée pour commémorer l'anniversaire de la mort d'Anchise[2]. Quelques mois plus tard, le débarquement à Pallantée se trouve, lui aussi, daté avec précision, puisqu'il coïncide avec la cérémonie de l'*Ara Maxima*, qui est du 12 août[3]. Ainsi, l'épisode raconté au livre VI doit-il être situé entre les mois de février et août. Mais à l'intérieur de cet intervalle existent d'autres points de repère qui permettent de restituer une chronologie beaucoup plus précise. Par exemple, il est clair que le livre VII tout entier est situé pendant les mois d'été[4]; par conséquent, le livre VI et le débarquement à Cumes ne sauraient être situés pendant l'hiver, mais, au plus tard, à la fin du printemps. Cette impression est confirmée par le fait que, avant de quitter la Sicile, Énée procède à la fondation du temple de Vénus Eyrcine[5]. On sait que le jour anniversaire de la fondation du temple correspondant à Rome était le 23 avril[6]. Le rapprochement est d'autant plus séduisant que, dans le texte même de Virgile, la fondation du temple sicilien est immédiatement précédée de celle de Ségeste, la ville sœur de Rome[7]. On sait que le *Natalis Romae* est alors unanimement placé aux *Parilia*, le 21 avril. Si le poète rapproche dans ses vers les deux événements, c'est que le calendrier liturgique les rapproche également. Par conséquent, le départ des Troyens ne saurait être antérieur — au plus tôt — aux derniers jours d'avril. D'ailleurs, Virgile suggère que le beau temps est revenu et, avec lui, la saison de la navigation. Ce qui

date souvent attribuée à la fondation de Rome (753) existe un intervalle de 690 ans. En ajoutant à cette durée les 300 ans séparant la fondation et l'avènement de Iule, on obtient le total de 990 ans, soit exactement neuf *saecula* de 110 ans. Est-ce un hasard?

1. L.-A. Constans, *op. cit.*, p. 421 et suiv.
2. Ov., *Fastes*, II, 543 et suiv., cité par Constans, *Ibid.*, p. 422, n. 2.
3. L. Constans, *Ibid.*, et notre article cité, *R. É. A.*, 1951.
4. VII, 107 et suiv. : *corpora sub ramis deponunt arboris altae.*
5. V, 759-760.
6. Wissowa, *Religion der Römer*, p. 236.
7. V, 746 et suiv.

n'arrivait guère qu'après les *Parilia*[1]. D'ailleurs, neuf jours de fête, au moins, célébrés par le « peuple entier » séparent la fondation du temple et le départ des navires[2]. Les adieux occupent encore du temps[3]. Il est probable que l'appareillage n'eut pas lieu avant les premiers jours de mai. Virgile garde sur ce point un vague nécessaire à l'atmosphère poétique. Mais, à mesure que l'on approche de la Descente aux Enfers, les repères se font plus précis. Entre autres conditions, la Sibylle impose à Énée de rendre les honneurs funèbres à la dépouille de Misène[4]. Cet épisode a gêné les commentateurs, qui y voient un doublet inutile de la mort de Palinure. Tout s'explique si l'on songe que Virgile a dû l'introduire pour dater sans ambiguïté le début de la *Catabasis*. Misène est le patron des trompettes, dont la fête était célébrée le 23 mai, lors du *Tubilustrium*[5]. Ainsi, de proche en proche, nous sommes conduits à une date très voisine de celle que le rituel assignait à la célébration des Jeux séculaires, c'est-à-dire l'extrême fin du mois, la nuit du 31 mai au 1er juin. Sans doute n'est-il pas possible de suivre *au jour le jour* le déroulement des événements. Les exigences esthétiques s'y opposent. Virgile ne pouvait que *suggérer* les rapprochements chronologiques et les correspondances avec le calendrier rituel, fidèle en cela à son dessein de laisser entrevoir, comme en filigrane, la réalité romaine à travers le récit légendaire. Et, de même que les Jeux séculaires annonçaient un siècle nouveau, une ère de prospérité et de paix sous l'égide de la dynastie julienne, de même, Virgile entreprenait de justifier par une révélation d'outre-tombe ce destin prodigieux de la *gens* élue. Pour cela, il ne se contente pas d'affirmations mystiques, mais la prophétie apollinienne se double d'une eschatologie philosophique destinée à servir de garant à la révolution religieuse et morale entreprise par le prince.

Pierre GRIMAL.

1. V, 763 : *placidi strauerunt aequora uenti*.
2. V, 762 : *iamque dies epulata nouem gens omnis*... Il ne s'agit, évidemment, pas des neuf jours des *dies parentales* de février (v. 64 et suiv.). On songe aux Jeux de Flore, fin avril-début mai, jeux plébéiens par excellence.
3. V, 766 : *complexi inter se noctemque diemque morantur*.
4. VI, 149 et suiv.
5. Varr., *L. L.*, V, 117 : *tubicines sacrorum*. Festus, 332.

LES

ÉPINGLES VOTIVES INSCRITES

DU SANCTUAIRE D'ESTE

(ÉTUDE ÉPIGRAPHIQUE)

Le sanctuaire de Reitia à Este paraît avoir été en activité (Ghirardini, *N. Sc.* 1888, p. 339) à peu près de 400 à 100 avant notre ère, c'est-à-dire pendant la fin d'ESTE-III (450-300) et le début d'ESTE-IV (cette dernière période étant marquée d'abord par l'influence gauloise, puis par la romanisation). Nous avons précédemment étudié les dédicaces sur stèles supportant des statuettes[1] et les dédicaces sur plaquettes de bronze[2]. Parmi les objets votifs retrouvés sur l'emplacement du sanctuaire (fondo Baratela) figurent des centaines d'épingles de bronze[3], soit anépigraphes, soit gravées de décors géométriques ou de lettres de l'alphabet (lettres généralement répétées en série sur une même face de l'épingle)[4], soit comportant par surcroît[5] une dédicace. C'est des épingles dédicacées, au nombre de deux douzaines environ, qu'il sera ici question[6].

1. *Studi Etruschi* XXI [1951], p. 215-227 ; *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 68-70.
2. *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 58-112.
3. Elles sont réunies au Museo Atestino, dans la salle dite de Reitia (1er étage), sur les étagères de la grande vitrine qui fait face à la porte d'entrée. Parmi les épingles *inscrites*, la plupart portent une étiquette avec le numéro d'inventaire, mais d'autres ne sont identifiables que par un numéro au crayon, inscrit sur la planche même où elles sont posées. — Nous avons examiné à trois reprises l'ensemble des documents (avril 1951-septembre 1952-septembre 1953), à l'exception du fragment XXIII, que nous n'avons pas trouvé.
4. Il est souvent difficile de dire si l'on a affaire à des lettres ou à des figures géométriques (*t* ou croix? etc.). Nous négligeons dans cet article tout ce qui n'est pas dédicace, et qu'on trouvera copié ou décrit avec assez de précision chez Ghirardini, Pauli et Conway (voir note 6).
5. Parmi les épingles dédicacées, seul l'exemplaire VII ne porte gravé rien d'autre que la dédicace.
6. Éditions antérieures : quinze textes (nos 57-71) au t. I [1885] des *Altitalische Forschungen* de C. Pauli (ci-dessous : AIFoI.) ; dix-huit textes (nos 1-18) publiés par G. Ghirardini dans les *N. Sc.* de 1888 (ci-dessous : Gh.) ; trois textes (nos 6-8) publiés par A. Prosdocimi dans les *N. Sc.* de 1890 (ci-dessous : Pros.) ; vingt-deux textes (nos 21-39 ; 307-309) publiés dans les *Veneter* [1891] de C. Pauli (ci-dessous : Pa.) ; vingt-trois textes (nos 1-23) publiés en 1911 dans la *Silloge* de F. Cordenons (ci-dessous : Cor.) ; vingt-deux

La forme courante des épingles est la suivante : moitié inférieure à section circulaire, s'achevant en pointe ; moitié supérieure à section quadrangulaire, s'achevant par une tête aplatie et évasée, percée de un ou plusieurs trous [7], auxquels on trouve souvent encore attachés des anneaux et pendeloques [8]. C'est la partie à section quadrangulaire qui est gravée de décorations, de lettres ou de textes votifs. Si l'on excepte XIX (l = 133 mm.) et XV (l = 140 mm.), les longueurs des épingles à dédicaces s'échelonnent [9] de 175 à 260 mm. (longueur moyenne : 217,5 mm.) ; leurs poids vont de 17 gr. (pour XIX) et 19,4 gr. (pour XV) à 72 gr. (pour XI) et 84,5 gr. (pour IV). Quelques spécimens, comme XXII, sont ouvragés avec recherche.

Des épingles analogues étaient-elles en usage dans la vie courante, et, si oui, quel pouvait être cet usage? On ne peut répondre à cette question que par des hypothèses inconsistantes. Il est sûr, en tout cas, qu'il s'agissait, au sanctuaire de Reitia, d'offrandes de caractère magique (au moins en partie) ; elles ressortissaient à la magie de l'écriture, et, avec les plaques de bronze votives, constituaient une catégorie d'offrandes désignées, dans les dédicaces, par le terme *v(e)dā-*, du nom des deux premières consonnes *v(e)*, *d(e)*, de l'alphabet [10]. Mais, alors que, sur les plaques, les éléments de l'écriture sont ordonnés selon des schémas qui n'admettent guère de variantes [11], l'usage des signes de l'écriture ne répond, sur les épingles, à aucune règle et admet presque autant de variétés que nous avons d'exemplaires.

Cette utilisation, décorative et surtout magique, mais (du point de vue du sens) gratuite des lettres de l'alphabet peut compliquer à plusieurs égards l'étude des dédicaces.

a) Il peut exister des *pseudo-textes*. Ainsi l'épingle Inv. 9195,

textes (nos 15-36) publiés en 1933 par Conway au t. I des *Praeitalic Dialects of Italy* (ci-dessous : PID.) ; quelques textes repris en 1953 (de seconde main) dans les *Lingue dell' Italia antica* de V. Pisani (ci-dessous : LIA.). — Nous transcrivons, comme toujours, φ par *b*, z par *d*, χ par *g*. Nous laissons de côté le (pseudo-)texte Inv. 9195 = AIFoI. 68 = Gh. 13 = Pa. 37 = Cor. 18 = PID. 36 (voir plus bas, et pl. XIII).

7. Presque toujours deux trous ; un seul dans VII, XVIII, XIX ; trois dans IV, VI ; pas de trou dans II et IX.

8. Anneaux : V, VII, XII, XIII, XIV, XV, XVII, XIX ; anneaux et pendeloques : XI, XVI ; voir photos.

9. Mm. 175 (X), 185 (XX), 195 (XXII), 202 (I), 208 (IV), 215 (XVIII), 217 (IX), 218 (XIV), 220 (V, VII), 225 (III), 230 (XII, XXI), 240 (VIII, XIII), 245 (XI), 260 (XVII). Pour les épingles dont le bas nous manque, les longueurs subsistantes : 138 (VI), 145 (XVI), 170 (II), font présumer qu'elles étaient de taille normale.

10. Ingénieuse explication due à O. Haas, *Die Sprache* II [1952], p. 227.

11. Voir *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 59-62.

décorée sur deux faces de séries de croix ou de *t*, sur une troisième d'un décor en ligne brisée (ou série de *u*), porte sur la quatrième une série de signes alphabétiformes ne se prêtant à aucune lecture et ne fournissant aucun sens [12]. Il ne semble pas y avoir de véritables textes, même extrêmement fautifs ou obscurs, qu'on puisse confondre avec de tels pseudo-textes. Au reste, bien que beaucoup de textes comportent des fautes (voir plus bas), aucun n'est aussi fautif que l'imaginait Conway (voir discussions de XIX et de XX) et ne témoigne, comme il le présumait, « de l'ignorance d'une langue tombée en désuétude chez quelques vieux employés du sanctuaire, mal payés et ivrognes » (!).

b) Lorsque la dédicace ou la fin de la dédicace laisse vacante une portion de la moitié supérieure de l'épingle, la portion vacante est souvent remplie avec des séries de lettres vides de sens (I, III, V, IX, XI, XII, XVII, XX, XXII). Ces « lettres vides » suivent, le plus souvent sans aucun intervalle, le dernier mot de la dédicace. Pour XI, il en est résulté, dans les éditions antérieures, une méprise sur la fin du texte.

c) On a pensé qu'*une* « lettre vide », explétive, pouvait se trouver ajoutée au dernier mot du texte ; ce n'est, en fait, probablement pas le cas ni pour X a, ni pour X b, ni pour XIX (voir discussions de ces textes). Mais nous ne repoussons pas l'idée qu'une « lettre vide » ait été insérée dans II entre les deux noms de la dédicante, encore qu'une autre interprétation demeure possible (forme verbale abrégée).

Les diverses dispositions possibles du texte sur le bronze sont symbolisées par les schémas de la pl. V, où nous avons figuré les hauts d'épingles (chaque tête d'épingle présentant deux faces, opposées, larges et deux faces, opposées, étroites). On notera (le cas de I étant mis à part) que les lignes d'écriture vont presque toujours du haut de l'épingle vers le bas (sauf dans les lignes en retour des textes βουστροφηδόν V, XIII, XX, XXI, XXII) ; — que les débuts de textes (toujours en haut de l'épingle) sont presque toujours disposés sur une des faces larges de la tête

12. Voir note 6. — Un autre pseudo-texte, à Este, est celui qui a été gravé avant cuisson sur deux des faces d'un peson de terre cuite (PID. 140) ; mais il semble inclure, à côté de lettres « vides », des bribes de mots (noms propres?) *Lo.u.k-*, *Vo.l.t-* ; parmi les lettres « vides », celle que Conway, après Pauli, transcrit par $\overset{x}{s}$, est bien plutôt un θ carré à croisillons (forme archaïque survivant seulement à la ligne inférieure des « tablettes alphabétiques »).

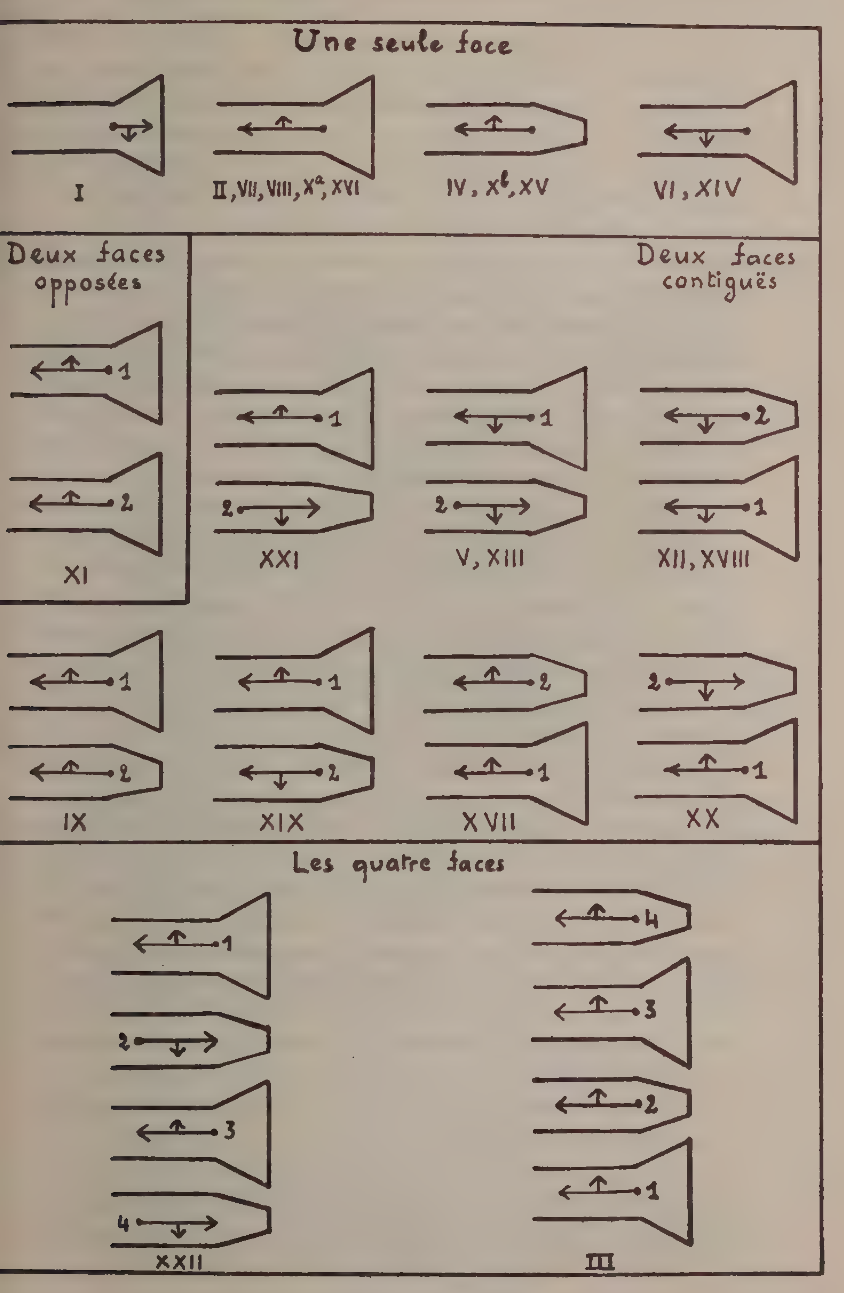
d'épingle (sauf dans IV, X b, XV) ; — que l'écriture est presque toujours orientée, selon l'usage vénète classique, de droite à gauche ; en dehors des cas de βουστροφηδόν (ligne 1 de V et XIII ; ligne 2 de XIX), l'écriture de gauche à droite (VI, XII, XIV, XVIII) fournit une *présomption* de date relativement basse.

L'écriture vénète ne sépare pas les mots ; la division du texte, donnée pour chaque inscription, est une interprétation (qui, très rarement, prête à discussion ; voir XIV) ; si le graveur de II a séparé les mots, c'est un indice sûr de date tardive. — Lorsqu'un texte est coupé entre deux ou plusieurs lignes, la coupe des mots se trouve souvent respectée (V, IX, XI, XIII, XVIII, XIX, XX), mais non toujours : *Re.i.|tiia.i.* (XII), *śa.i.|nate.i.* (XXII, l. 1-2), ni davantage la coupe des syllabes : *dona|.s.to* (XVII), *śa.i.n|ate.i.* (XXI), *lo|.u.derobo.s.* (XXII, l. 3-4). On notera la façon dont le graveur de III a eu la fantaisie de diviser le mot *Vhre|ma|.i..s.|tna* entre quatre lignes.

La ponctuation est liée à la syllabation : sont encadrés de points, d'une part, les éléments de la syllabe qui suivent la voyelle (seconds éléments de diphtongues et consonnes) ; d'autre part, les voyelles initiales de syllabes. Il y a très peu de fautes de ponctuation (toutes par omission) : une dans chacun des textes VII, X a, XVIII (et peut-être XVI) ; la graphie *i.* pour *.i.* en fin de mot dans VI semble être une habitude personnelle du graveur plutôt qu'une inadvertance. — La ponctuation a, accessoirement, le rôle de signaler les abréviations (X b, XIX, XX) ; l'absence de point après *d* dans II et *m* dans X a est une raison de douter qu'il s'agisse de mots abrégés.

Si la ponctuation est, dans l'ensemble, correcte, il y a d'assez nombreux lapsus : une lettre pour une autre dans IV (*a* pour *v*), XII (*n* pour *a*), XIII (*e* pour *a*, sous l'influence de la syllabe précédente), XIV (*a* pour *v*), XV (*n* pour *m*), XVII (*n* pour *ia*), XX (*ś* pour *r*, sous l'influence du mot suivant), XXII (*r* pour *a*) ; lettres omises dans IX, XV, probablement XVI, XVII, XIX. Aucun texte ne manifeste cette ignorance de la langue que suppose Conway ; mais souvent la gravure de ces dédicaces a été faite sans grand soin. Neuf textes seulement sur vingt-trois ne présentent de faute d'aucune sorte (I, II, III, V, VI, VIII, X b, XI, XXI).

La forme des lettres appelle peu de remarques. Les « points » sont partout des tirets verticaux ; il arrive qu'ils soient assez longs pour ressembler à des *i* (XVIII) ou qu'inversement des *i*



Épingles votives d'Este : disposition du texte

soient assez courts pour ressembler à des « points » (V, VII). Le *h* est partout de forme non archaïque, c'est-à-dire pareil à un *.i.* ; *l* et *u* ont partout leur pointe dirigée vers le haut (orientation ancienne : l'orientation inverse est une présomption d'influence latine) ; le *m* a partout, sauf dans X a, sa forme ancienne (à cinq branches). Emploi de θ pour *t* dans XIX (voir discussion de ce texte). La sifflante forte *ś* ne se rencontre qu'à l'initiale de *śa.i.-nate.i.* (XIX, XX, XXI, XXII) ; mais il y a une sifflante simple à l'initiale des noms *Siakna* (II) et *So.u.v.na* (VI).

Sur le formulaire votif en vénète et l'ordre des termes dans les dédicaces, voir *Rev. de Phil.* XXVI [1952], p. 204-215. La dédicace (sauf pour I, IX, et probablement, pour II) est une phrase verbale, le verbe n'étant jamais initial ; *dona.s.to* « dōnāuit » et *doto* « dedit » s'emploient indifféremment, à ceci près que le nom divin est toujours au datif avec *doto*, mais peut se trouver soit à l'accusatif (VII), soit au datif avec *dona.s.to*. Le nom divin[13] peut manquer (I, II, X a, X b) ; il peut aussi être répété (XIX, XX). L'objet votif est désigné, dans les deux tiers des textes : tantôt par le pronom objet *mego* (initial : X a, X b, XI, XV, XVI, XVIII, XX, XXI, XXII ; final : XVII), tantôt par l'accusatif de *vda-* « alphabet » (initial : XII, XIII, XIV). Il arrive que soit désignée, au datif, la personne au nom de qui et à l'intention de qui la dédicace est faite (IV, VIII, X a, XI, XVI, XXII), ce datif étant toujours séparé par un mot au moins du datif du nom divin.

Les personnages par qui et pour qui les dédicaces sont faites sont presque toujours des femmes (voir discussions de I, XI, XXII). Le système onomastique est du type vénète ancien (nom individuel seul, ou nom individuel + adjectif patronymique ; pour les femmes mariées, nom individuel + dérivé du nom du mari ; trois éléments de désignation, peut-être, dans IX) et ne trahit aucune influence romaine. Sur la forme des noms et les traces d'influence celtique qui s'y manifestent, nous reviendrons en fin d'article.

Les dédicaces sont rangées, ci-dessous, par ordre de longueur et de complexité croissantes.

13. Nous entendons par là tant le nom proprement dit de la déesse, *Reitia*, que les épithètes *śainatis* et *pora* qui, parfois, l'accompagnent (XX, XXI, XXII) ou le suppléent (XIX), et qu'on retrouve dans les dédicaces d'Este sur plaques de bronze et sur stèles. Voir *Rev. Ét. anc.* LV [1953], notes 21 (p. 65) et 42 (p. 72).

*
* *

Épingle I.

Dessin, pl. VI.
Inv. 9193.
Gh. p. 27, n° 18, et pl. VI/25; Pa. 39 (p. 16 et 407; pl. III); Cor. 17; PID. 35.

.A..l.lo

Dédicace réduite au nom de la dédicante. Les noms individuels en *-ō* (thèmes à nasale) peuvent être aussi bien fém. que masc.; ici, féminin probable (les épingles étant normalement dédiées par ou pour des femmes). Cf. *Allo*[*nius*] à Padoue (CIL. V 2868) et Holder I 96.

Épingle II.

Dessin, pl. VI; photo, pl. XII.
Inv. 9198.
Pa. 38 (p. 16 et 407; pl. III); Cor. 19; PID. 34.

Ne.r.ka d Siakna

La lettre *d*, intercalée (avec un léger intervalle de part et d'autre) entre les deux noms de la dédicante, et non suivie d'un point (marque d'abréviation), pose un problème. Un groupe initial *ds-* pour le second nom (Whatmough) est graphiquement (intervalle) et phonétiquement invraisemblable[14]. Abréviation (encore qu'on attendrait qu'elle fût marquée par un point)? On ne peut guère songer qu'au verbe *d*(*oto*) ou *d*(*ona.s.to*), qui serait étrangement placé. Plus probablement, lettre « vide » ou décorative (voir introduction), la séparation des mots (marquée par cette lettre) étant un indice de date tardive (influence latine).

Le nom ind. fém. *Nerca* se retrouve dans X a et XVIII, et ailleurs à Este[15]; l'adjectif féminin en *-nā-*[16] est dérivé d'un nom

14. J. Whatmough (*Harv. St. Cl. Ph.* XLIV [1933], p. 95 et suiv.) se demande si *zs* ne serait pas un essai de notation pour fricative devant yod (*zsiakna* : « Diagena »).

15. Pour le texte des épitaphes sur *urnes* (Este), nous renvoyons, dans ce qui suit, par le sigle T suivi d'un chiffre romain, au numéro correspondant du texte dans notre article, *Rev. Ét. lat.* XXXI [1953], p. 117-176. — Le nom individuel *Nerca* se retrouve (avec des variantes) dans PID. 112 et dans T LXII, LXIII, LXXXII.

16. Secondairement utilisés comme noms individuels, les dérivés féminins en *-nā-*, formés sur un nom ind. masculin, se réfèrent non point (comme on l'enseigne depuis Pauli et comme nous-même l'avions cru précédemment) au nom du père, mais au nom du *mari*. Les arguments en faveur de cette interprétation sont fournis dans un article, sous presse, du tome X [1954] de la revue *Word*. — Exemples de dérivés en *-nā-* dans II, III, V, VI, VII (?), VIII, IX, X a, X b, XII, XIII, XV (?), XVIII, XIX, XXI.

ind. masc., probablement celtique, *Siacos* ou *Siacō* (cf. Holder II 1537).

Épingle III.

Dessin, pl. VI ; photo (l. 4), pl. XIII.
Inv. 9202.
Pros., p. 200, nº 8 ; Pa. 309 (p. 441) ; Cor. 22 ; PID. 19.

Vhre|ma|.i..s.|tna doto Re.i.tiia.i.

Ancien adjectif (« femme de *Fremaistos* »)[17], employé comme nom individuel (ici et dans V), *Fremaistna* se retrouve ailleurs à Este, tant comme adjectif que comme nom individuel[18]. Sur la valeur de *Fremaistna* dans IX, voir discussion de ce texte. L'avant-dernière lettre est un *e* corrigé en *a* par le graveur.

Épingle IV.

Dessin, pl. VII ; photo, pl. XII.
Inv. 9194.
Gh. p. 24, nº 1, et pl. I/2 ; Pa. 24 (p. 11 et 406 ; pl. II) ; Cor. 2 ; PID. 27.

mego (V)hugiia dona.s.to Re.i.tiia.i.

La cinquième lettre est un *a* gravé par erreur au lieu de *v*. Le nom ind. fém. *Fugia* se retrouve dans V, VI, XIII, XVI, XX, et ailleurs à Este[19].

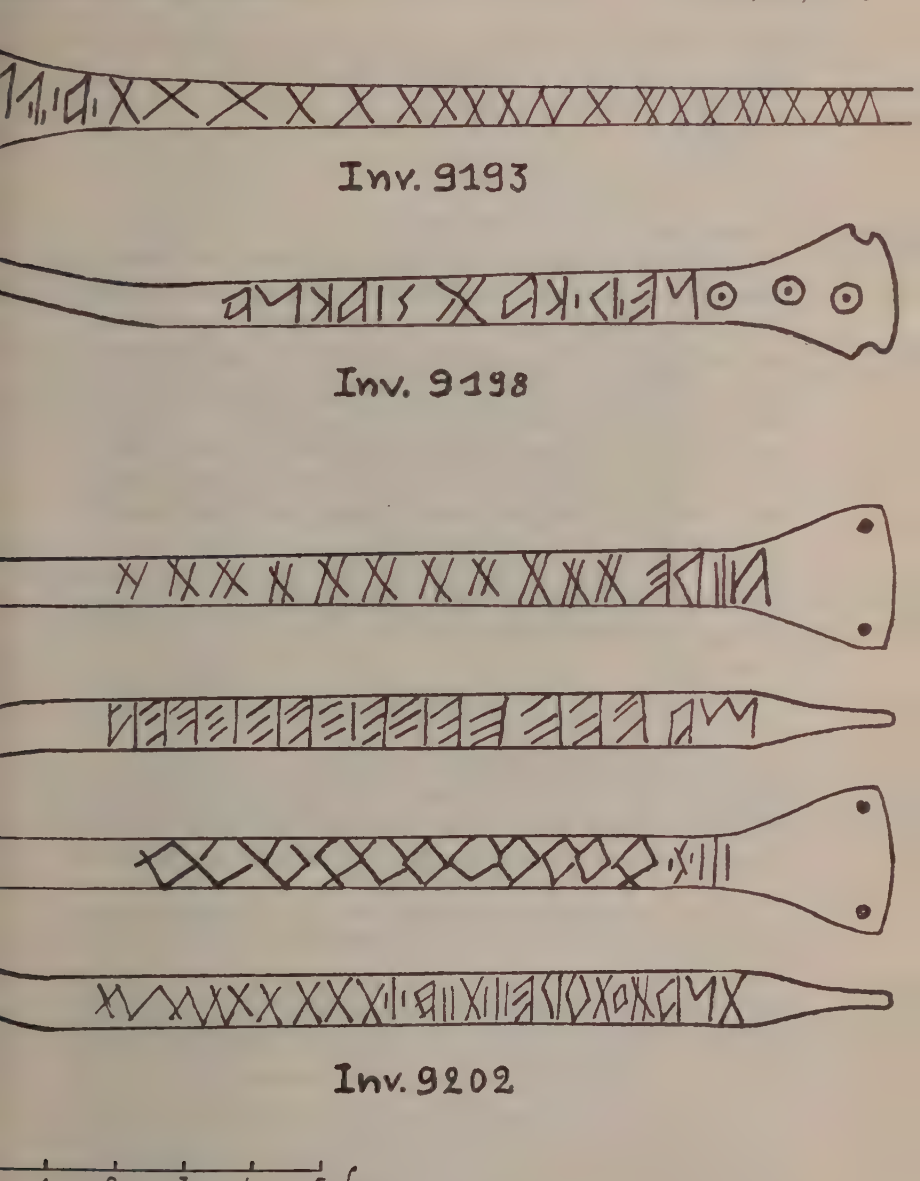
Épingle V.

Dessin, pl. VII ; photo (l. 1), pl. XII.
Inv. 9188.
AIFoI. 67 (p. 25 et pl. IV) ; Gh. p. 26, nº 12, et pl. IV/24 ; Pa. 34 (p. 15 et 407 ; pl. III) ; Cor. 14 ; PID. 20.

Vhugia Vhrema.i.s.tna.i. doto | Re.i.tia.i.

Le *i* qui suit *t* est aussi court qu'un « point ». — Deux noms ind. fém. ; au nominatif, celui de la dédicante (cf. IV) ; au datif, celui de la femme (cf. III), au nom de qui et dans l'intérêt de qui la dédicace est faite.

17. Nom ind. masc. *Fremaistos* : (peut-être) plaque XI, *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 90 ; PID. 111, (peut-être) 120, 121. — Patronyme *Fremaistios* : PID. 115 a.
18. *Fremaistna*, adjectif : PID. 6 c ; T XXX b. — Nom individuel : (peut-être) plaque XI, *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 90 ; T IV.
19. Urne T XXII.



ÉPINGLES VOTIVES D'ESTE : DE HAUT EN BAS, I, II, III

Épingle VI.

Dessin, pl. VII ; photo, pl. XIII.
Inv. 9199.
AIFoI. 62 (p. 24 et pl. III) ; Gh. p. 25, n° 7, et pl. IV/13, 19 ; Pa. 30 (p. 13 et 406 ; pl. II) ; Cor. 9 ; PID. 28.

Vhugiia So.u.v.na tona.s.to Rei.tiai.

Le « point » qui devrait précéder *i* second élément de diphtongue est omis, deux fois, dans le dernier mot ; le *i* qui suit *t* est aussi court qu'un « point ». Dans le verbe, assimilation régressive *d-t-* > *t-t-*, dont on a d'autres exemples à Este et à Lagole[20]. Pour le nom ind. fém., voir IV. La quatrième lettre du second mot a été lue jusqu'ici *a*, et *So.u.ana* n'est pas impossible[21] ; nous proposons d'y voir un *v* immédiatement suivi d'un « point » (le groupe *vn* n'est pas tautosyllabique)[22] et de lire *So.u.v.na*, dérivé fém. en *-nā-*, tiré d'un nom ind. masc. **Souvos* ou **Souvō*, peut-être celtique[23].

Épingle VII.

Dessin, pl. VII ; photo, pl. XII.
Inv. 9189.
AIFoI. 71 (p. 25 et pl. IV) ; Gh. p. 27, n° 16, et pl. IV/29 ; Pa. 26 (p. 11 et 406 ; pl. II) ; Cor. 4 ; PID. 21 (avec photo, pl. III).

Ka.n.ta Ruma.n(.)na dona.s.to Re.i.tia.n.

Dans le second mot, le graveur a omis le point qui devait suivre le premier *n* (Conway a cru le voir, mais nous n'en avons pas aperçu trace) ; dans le dernier mot, le *i* qui suit *t* est aussi court

20. Forme assimilée *Tomatorios* (pour **Dom-*) : PID. 115. — Forme assimilée *tona.s.to* (pour *don-*) : à Este, épingles VI et XIX ; à Lagole, textes 21, 22, 23 (*Rev. Ét. anc.* LIV [1952], p. 67-70).

21. Lorsqu'une voyelle suit une *diphtongue en* i, la graphie normale est du type *-o.i.io-* ou *-o.i.iio-*, mais il existe des graphies exceptionnelles, soit du type *-o.i.o-* (Este : PID. 6 a, 125), soit du type *-oio-* ou *-oiio-* (Padoue : PID. 148 ; Lagole, texte 17 *bis* : *Latomus* XII [1953], p. 13). On attend, parallèlement, pour voyelle suivant une *diphtongue en* u, un type de graphie normal *-o.u.vo-* (Lagole, texte 8 : *Rev. Ét. anc.* LIV [1952], p. 59) ; mais *-o.u.o-* (ce serait le cas si on lisait *so.u.ana*) n'est pas plus surprenant que *-o.i.o-*. Sur un suffixe *-ano-*, voir note 26.

22. Les groupes *vl*, *vr*, *vn* ne figurent pas sur la liste des groupes intérieurs tautosyllabiques que nous présentent nos « tablettes alphabétiques » (voir *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 60-61). D'autre part, nous avons un seul exemple intérieur de *-vn-*, mais dans deux textes d'orthographe (*h* pour *.i.*) et de ponctuation aberrantes : *lah.v.n.ah* (PID. 164 a), *lah.v.nah* (164 b), à interpréter par *la.i..v.na.i.* ; le *v* devant *n* y est, comme on l'attend, encadré de « points », mais l'autorité de ces textes est médiocre.

23. Cf. *Sou*[... et *Sounos*, cités par Holder (II 1622)? Et, pour la structure du mot, cf. le nom *Ho.u.vo.s* à Lagole (*Rev. Ét. anc.* LIV [1952], p. 59).

Inv. 9194

Inv. 9188

Inv. 9199

Inv. 9189

Inv. 9185

1 2 3 4 5 Cm.

Épingles votives d'Este : de haut en bas, IV, V, VI, VII, VIII

qu'un « point ». — Unique exemple à Este d'une construction parallèle à lat. *dōnāre* + acc. ; mais il s'en rencontre des exemples à Lagole, et nous en avons reconnu d'autres à Gurina [24]. Le nom ind. fém. *Canta* se retrouve dans XII et XV, et ailleurs à Este [25]. Le second nom (voir aussi XV) comporte-t-il (ici, avec gémination expressive) un suffixe (d'ethnique?) *-ano-* [26]? Nous pensons, en tout cas, avec Krahe [27], qu'on ne saurait y voir lat. *Rōmāna* (qui, de toute façon, eût conservé son *ō* en vénète). Il nous paraît plus vraisemblable d'y voir un adjectif fém. en *-nā-* dérivé d'un nom ind. masc. **Rumanos*, peut-être celtique [28].

Épingle VIII.

Dessin, pl. VII ; photo, pl. XII.
Inv. 9185.
AIFoI. 57 (p. 24 et pl. III) ; Gh. p. 24, nº 2, et pl. IV/14 ; Pa. 33 (p. 14 et 407 ; pl. II) ; Cor. 12 ; PID. 16.

Vho.u.go.n.tna.i. Vho.u.go.n.ta dona.s.to Re.i.tiia.i.

Comme dans V (mais avec ordre inverse : datif + nomin.), deux noms ind. fém. ; le nom de la dédicante, *Fougonta*, qui se retrouve dans X b et XIX, et ailleurs à Este [29], est le nom ind. fém. dérivé en *-ā-* [30] du nom masc. (athématique) *Fougont-* [31] ; du même nom est tiré le dérivé fém. en *-nā- Fougontna* (ici, nom individuel de la femme pour qui la dédicace est faite), qui se retrouve ailleurs à Este [32]. Du dérivé en *-yo-*, *Fougontios* (ancien patronyme employé comme nom individuel) a été tiré avec un suffixe celtique *-ako-* le patronyme *Fougontiaca* qui figure dans XX.

Épingle IX.

Dessin, pl. VIII ; photo (l. 1), pl. XII.
Inv. 9191.

24. Voir *Rev. Phil.* XXVI [1952], p. 215-218 ; *Rev. Ét. anc.* LIV [1952], p. 30.
25. PID. 117 et (peut-être) 118 ; T XXIII, LV, LVI, LXV *bis*.
26. On connaît, pour Este, quatre exemples de finale *-ana* : *Frutana* (T XIX) n'est rattachable à aucune souche onomastique connue ; *Souana* (? Voir VI) est une leçon douteuse ; *Fetiana* (? Voir XIV) est une leçon non sûre. Le quatrième exemple, *Ruma(n)na* (VII, XIV), est le seul à présenter (au moins dans VII) une gémination. — Sur *-iano-*, cf. Schulze, ZGLE 17 ; sur *-ano-*, Holder I 158 ; sur *-ano-* et *-anno-*, Krahe, *Lex.* 145.
27. *I. F.* LIII [1935].
28. Cf. *Ruma*, *Rumo*, etc. (Holder II 1245).
29. T XXVI, XXXI a, XXXII, XXXV.
30. Même type de dérivation (à partir d'un masculin athématique) dans *Egetor-a* (XXII), *Vanta* (IX), etc. ; voir *Rev. Phil.* XXVI [1952], p. 196.
31. Datif *Vho.u.go.n.te.i.*, PID. 119 ; patronyme *Fougontios*, T XVI.
32. T XIII, XXIII.

AIFoI. 58 (p. 24 et pl. III) ; Gh. p. 24, nº 3, et pl. IV/15 ; Pa. 35 (p. 15 et 407 ; pl. III) ; Cor. 15 ; PID. 25 ; LIA., p. 248.

Re.i.tii(a.i.?) Katakna | Lo[.]g.sii(a?) Vhrema.i..s.tna

La lecture soulève peu de difficultés ; le dernier *a* de *Katakna* est en partie masqué par la corrosion du bronze, mais est très probable ; la première lettre de la l. 2 est certainement *l* (non *v*, comme l'ont cru les éditeurs précédents) ; entre *o* et *g*, un « point » a dû disparaître (épiderme du bronze corrodé) ; avant *hrem*, le bronze nous paraît porter *v* et non le (fautif) *e* qu'y voyait Conway. Mais l'interprétation est difficile.

a) Il *peut* s'agir de *deux* textes (double dédicace sur une même épingle, voir X), indépendants, et parallèles, constitués chacun d'un mot en *-ii* et d'un mot en *-na* (dérivé se référant au nom de l'époux, employé comme tel ou devenu nom ind. fém.). Ce nom est, sur une face, *Catacna*, dérivé en *-na-* [33] d'un masc. **Catacos*, très probablement celtique [34] ; sur l'autre face, *Fremaistna* (voir III). Il ne semble pas douteux que *Lo*[.]*g.sii* appartienne à la même souche onomastique que le dérivé fém. **lo.g.sna*, latinisé en *Loxina* sur une urne funéraire d'Este [35] ; mais on n'a aucun appui [36] pour rattacher *Re.i.tii* à un anthroponyme. D'autre part, comment expliquer la finale *-ii*? Toute notation de quantité étant inconnue en vénète, on ne pourrait guère y voir (s'il ne s'agit pas d'abréviations ou d'erreurs) que le génitif en *-ī* d'un thème en *-yo-*, refait en *-iī*, d'après l'analogie du nominatif [37]. Un tel génitif ne pourrait, lui-même, être entendu que comme une désignation du mari [38] de la dédicante (« C., épouse de R. » — « F., épouse de L. ») [39], bizarrement préposée au nom individuel.

b) Les difficultés qu'on vient de signaler (forme, et place, des

33. V. Pisani (LIA., p. 306) analyse le mot en *Cata-cna* avec un suffixe celtique *-kno-*. Il est probable qu'il faut reconnaître une formation de ce genre dans *Bo.i.kno.s.* (patronyme dans PID. 102) en regard de *Bo.i.iio.s.* (PID. 6, 123). Mais il nous paraît plus plausible, ici, d'analyser le mot en *Catac-na*.

34. *Ca(t)t-aco-s* étant lui-même un ancien patronyme en *-ako-* ; cf. les noms celtiques en *Cat-* et *Catt-* chez Holder I 837 sv., 846 sv.

35. T LV.

36. Les poteries PID. 137 et 138 (sous le pied, graffites *Re.i.t* et *Re*) proviennent du site du *sanctuaire* d'Este ; les graffites se réfèrent au nom de la déesse, non à un nom de personne. — Le nom du défunt de l'obélisque d'Este, PID. 147, est *Ra.i.teviio.s.* (non *Re.i.t-* !).

37. *Word* VIII [1952], p. 63.

38. Les seuls cas assurés de génitif étant ceux de noms individuels *masc.* auprès de noms ind. *fém.* au nominatif (*Iθuria Makkno.s.*, PID. 127 ; *.U.kona Galkno.s.*, T XXIV), F. Sommer a supposé, et ceci reste jusqu'à nouvel ordre vraisemblable, qu'il s'agit du nom de l'époux (*I. F.* XLII [1924], p. 109-112).

39. C'est l'interprétation de Sommer (voir note 38).

deux génitifs ; nom individuel supposé en *Reit-*), sans condamner la solution précédente, incitent à chercher d'autres solutions en interprétant soit l'une des formes en *-ii*, soit toutes deux, comme des lapsus ou des abréviations ; du même coup, on est conduit à considérer les textes des deux faces comme constituant une seule et même dédicace, dont le début a chance, *a priori*, de se trouver sur la face à bout évasé (voir introduction). — Il est plausible que le nom en *Reit-* ne soit autre que celui de la déesse, et, sans verbe de dédicace exprimé[40], doive s'entendre *Re.i.tii*(*a.i.*). Dans cette hypothèse, faut-il conserver *Lo*[.]*g.sii* (et imaginer, par exemple, que le lapsus dans le nom de la déesse soit dû à l'anticipation de la finale de *Lo*[.]*g.sii*)? Cela semble impossible, dès lors qu'on considère les tours : nom ind. + génitif (voir note 38) et nom ind. + dérivé en *-na* (voir note 16) comme marquant le lien de la femme au mari.

c) On est donc amené à supposer, dans le texte, un autre lapsus, dû à la ressemblance entre *a* et *v*, et consistant en une sorte d'haplographie : *Lo*[.]*g.sii*(*a*) *Vh-*. Ou bien on peut envisager un type d'abréviation[41], propre à notre scribe, et consistant à ne pas écrire, après yod (*ii*), la tranche finale du mot : *Re.i.tii* vaudrait *Re.i.tii*(*a.i.*), comme *Lo*[.]*g.sii* vaudrait *Lo*[.]*g.sii*(*a*). Dans les deux cas, on entendra : *Re.i.tii*(*a.i.*) *Katakna* | *Lo*[.]*g.sii*(*a*) *Vhrema.i..s.tna* (« à Reitia, C., fille de *Loxos* et femme de *Fremaistos* »). Distinctes des désignations à trois termes relatives à des hommes[42] (nom ind. et patronymes se référant au père et à l'aïeul paternel), des désignations à trois termes pour des femmes (nom ind. et dérivés se référant au père et au mari) se retrouvent ailleurs à Este[43].

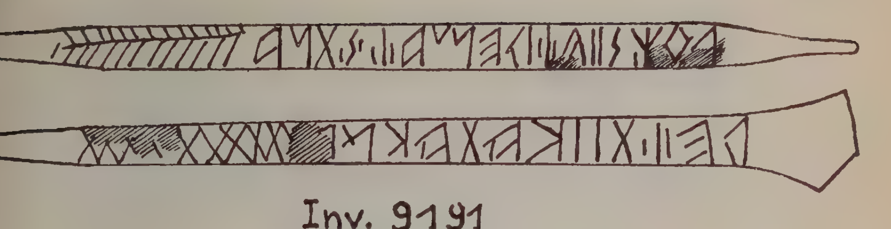
d) S'il s'agit, non d'un lapsus, mais d'une abréviation, on pourrait instituer un parallélisme plus rigoureux entre les deux formes abrégées, et lire le troisième mot *Lo*[.]*g.sii*(*a.i.*), datif d'intérêt d'un patronyme devenu nom individuel (« à Reitia, C., femme de

40. C'est un tour exceptionnel en vénète, mais non inadmissible, que nominatif (dédicant) + datif (nom divin) sans verbe exprimé ; cf. l'exemple unique de nominatif (dédicant) + datif (personnage intéressé par la dédicace) sans verbe exprimé, à Lagole (texte 28 ; *Rev. Ét. anc.* LIV [1952], p. 74).

41. Abréviation propre au graveur du texte ; (pour des habitudes orthographiques propres à un graveur, cf. aussi VI). Il y a un autre type d'abréviation (omission de *-iio-* devant *-.s.* au nominatif) qui est assez répandu (voir *Word* VIII [1952], p. 58-59).

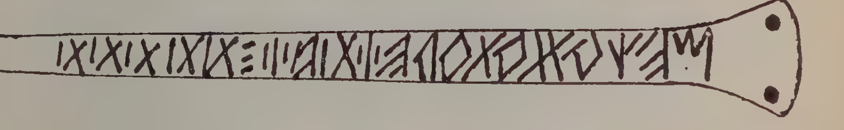
42. PID. 2 ; PID. 3 ; peut-être plaque IX, *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 88 ; PID. 100 ; peut-être PID. 111, et cf. (Padoue) PID. 142.

43. T XXIII, XXXIII, LXI, LXV.



Inv. 9191

Inv. 9203



Inv. 9187

Inv. 11083

1 2 3 Cm.

Épingles votives d'Este : de haut en bas, IX, X, XI, XII

F., pour L. »). Mais, s'il est constant que le datif d'intérêt n'est jamais placé à côté du datif du nom divin[44], son insertion entre le nom et le patronyme de la dédicante serait bien gauche.

Le problème, dont nous avons essayé de définir les éléments, reste ouvert ; dans notre transcription initiale, la solution (*c*) a été proposée comme la plus plausible à nos yeux, non comme sûre.

Épingle X.

Dessin, pl. VIII ; photo (face *a*), pl. XIII.
Inv. 9203.
Pros., p. 200, nº 6 ; Pa. 307 (p. 441) ; Cor. 20 ; PID. 32 ; texte *a* dans LIA., p. 241, note 1.

L'épingle porte deux dédicaces. Conway songe à un réemploi, à la fois sordide et (légèrement) impie et voit là un indice de la décadence du culte. Mais le prix du bronze était-il tel, au regard du prix de la gravure, qu'il justifiât un tel réemploi? Il se peut qu'une même occasion ait justifié les offrandes solidaires faites, d'une part, par V. au nom de N., d'autre part, par F. Il est vrai que les gravures paraissent être de mains différentes (*m* à quatre branches sur la face *a* ; *m* normal, à cinq branches, sur la face *b*) ; mais il ne semble pas qu'on puisse tirer de là un argument décisif.

a) **mego doto Ve.r.ko.n.da(.)r(.)na Ne.r.ka.i. m**

Le graveur a omis les « points » qui devaient encadrer le *r* dans la finale *-arna* du troisième mot ; dans le quatrième, après *.r.*, il a gravé un second *r*, qu'il a corrigé en *k* ; après le quatrième mot, une lettre (non suivie de « point ») qui est, non pas *n* (éditions antérieures), mais sûrement *m* : le plus probable est qu'il a commencé à tracer le mot *m*(*ego*) qui, dans certaines formules (cf. XVII), termine la dédicace au lieu de la commencer[45], puis s'est ravisé. — La dédicace est faite, pour une *Nerca* (voir II), par une femme dont le nom ind. est un ancien adjectif en *-nā-* tiré du nom celtique *Vercondaros*[46].

b) **mego doto Vhogo[.]n[.]ta Mo.l.dna .e. b.**

Dans le troisième mot, les « points » encadrant le premier *n* ont disparu par altération du bronze. Après *Mo.l.dna*, un « point »,

44. *Rev. Phil.* XXVI [1952], p. 214 et note 191.
45. PID. 107, 108
46. Rapprochement fait dès 1892 par Thurneysen (*Woch. Klass. Phil.* IX, 290) avec le nom de l'Éduen *Vercondaridubnus.*

sûr, que les éditeurs précédents ont négligé ; après *e*, effacées, mais encore visibles, les traces (non signalées jusqu'ici) d'un *b* encadré de « points ». — Le nom ind. de la donatrice, *Fougonta* (voir VIII), est ici écrit avec *-o-*, au lieu de *-o.u.-*, dans la syllabe radicale, ce qui se retrouve sur une urne d'Este[47] : lapsus dans l'un et l'autre cas? ou témoignage d'une évolution commençante *ou* > *ō*, dans une langue où se conservent, en général, les diphtongues? Suit un adjectif en *-nā-*, dérivé de *Moldō*[48]. — En fin de dédicace, un nouvel exemple de la formule votive *.e. b.*, que nous proposions[49] de reconnaître dans PID. 1, avec le sens de lat. *in bonum.*

Épingle XI.

Dessin, pl. VIII ; photo (l. 2), pl. XIV.
Inv. 9187.
AIFoI. 64 (p. 25 et pl. IV) ; Gh. p. 25, nº 9, et pl. IV/2, 21 ; Pa. 27 (p. 12 et 406 ; pl. II) ; Cor. 6 ; PID. 15 ; LIA., p. 244, nº 95.

mego doto Re.i.tia.i. | Bu.k.ka Kolia.i.

Dédicace faite au nom d'une femme, *Colia* (nom celtique : Holder I 1066), par *Bucca* (autre nom celtique : Holder I 626) ; le nom *Colia* se retrouve dans une épitaphe d'Este (PID. 115 a)[50], associé à celui d'un personnage, fils de *Fremaistos*, dont le nom individuel (par malheur, peu lisible) pourrait être *Bucca*. On a (CIL. XII 3095) au moins un exemple sûr du genre masculin pour *Bucca*. Si les épingles sont dédiées en général par des femmes, et par des femmes pour des femmes (V, VIII, X a, XVI), il s'en trouve une dédiée par une femme pour un homme (XXII), et il n'est pas exclu qu'un homme ait pu en dédier une pour une femme. La lecture de la fin du texte est jusqu'ici demeurée obscure parce que les premiers tracés de lettres « vides » qui suivent *Kolia.i.* étaient considérés comme faisant partie de la dédicace[51].

47. T XIII.
48. [*M*]*o.l.do* (PID. 102) ; cf. le dérivé (à suffixe celtique *-nko-*) *Mo.l.donke.o.* (PID. 2).
49. *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 64. — Indépendamment, V. Pisani (LIA., p. 241 et n. 1) supposait, pour ce qu'il lit *.e.φ.* dans PID. 1 et *e* dans notre épingle (PID. 32 b), la valeur d'une formule abrégée signifiant « ex uōtō » ; voir *Latomus* XII [1953], p. 390.
50. Le texte exact (voir article sous presse dans les *Atti dell' Istituto Veneto*) est : [......... *Vh*]*rema.i.s.*[*tiio.s. Kolia.i. ie*[...], avec restitution possible de [*Bu.k.ka*] comme nom ind. masc.
51. Voir l'article mentionné à la n. 50. — Pauli : *ko.l.iahiia* « *Colia*(*v*)*ia* » ; Conway : *kolivhiila*, que Beeler (*The venetic Language* [1949], p. 16) interprète comme juxtaposant un génitif en *-ī-* et un nom de la « fille » ; Pisani retient l'interprétation en proposant de corriger en *kolio vhiila* ; nous avions nous-même suggéré d'entendre *kolia.i.iia*, patronyme

Épingle XII.

Dessin, pl. VIII ; photo (l. 1), pl. XV.
Inv. 11083.
Cor. 23.

vda.n. Ka.n.ta M(a)kna dona.s.to Re.i.|tiia.i.

Cette épingle, découverte postérieurement aux *Veneter* de Pauli, est reproduite par le seul Cordenons ; Conway ne l'a pas vue. — Dans le second mot, le « point » qui précède *n* est presque confondu avec le bas du côté droit de *a* ; dans le troisième mot, lapsus d'un type banal : *n* pour *a*. — En place du pronom objet, nous avons ici, comme dans XIII et XIV, et comme dans PID. 5, 6 a, 9[52], l'accusatif du mot *v(e)dā-*, que O. Haas a récemment[53] expliqué avec bonheur comme dérivé en *-ā-* des *noms de lettres v, d* (par quoi commence l'alphabet consonantique d'Este), et comme désignant une catégorie de documents votifs (tablettes et aiguilles de bronze), où, indépendamment de la dédicace, les lettres de l'alphabet, dans des conditions diverses, jouent un rôle magique. — Sur le nom ind. fém. *Canta*, voir VII. Adjectif en *-nā-* dérivé d'un nom celtique *Ma(c)cō* (Holder II 365, 368), dont le gén. *Makkno.s.* figure dans PID. 127.

Épingle XIII.

Dessin, pl. IX ; photo (l. 1), pl. XIV.
Inv. 9183.
AIFoI. 63 (p. 25 et pl. IV) ; Gh. p. 25, nº 8, et pl. IV/20 ; Pa. 32 (p. 14 et 407 ; pl. II) ; Cor. 11 ; PID. 17 ; LIA., p. 243, note 1.

vda.n. Vhugia .U.r.kle.i.na | Re.i.ti(a).i. dona.s.to

Le graveur, dans le nom de la déesse, a écrit la finale *-e.i.*, au lieu de *-a.i.* (sous l'influence de la première syllabe). — Sur le nom individuel *Fugia*, voir IV. Le second nom est un dérivé en *-nā-* de *Urcleios*[54].

féminin (*Word* VIII [1952], p. 63), avant d'apercevoir la solution de la difficulté (cf. *Latomus* XII [1953], p. 392).

52. On trouvera un fac-similé des six textes dans *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 76, 78, 80.

53. Voir note 10.

54. Il est *possible à la rigueur* que l'épitaphe PID. 114 désigne la tombe comme un monument appartenant à (= élevé par) un *Urclios* pour *Egetorios Acutios* ; il est *possible* que l'urne T XIX soit destinée à un *Lemetos Urcleios* ou encore à un *Lemetos* par une *Urcleia*. Mais il se peut également que le mot en *urcl-*, dans chacun de ces textes, soit un nom de l'« urne » ou, plus généralement, de la « sépulture ». En tout cas, le dérivé *Urcleina* suppose un thème *Urcleio-*, comme *Ataina* (T LIII) un thème *Ataio-*. Et l'existence d'une souche onomastique *Urcl-* est confirmée par le dérivé (cognomen) *Urcleson(i)us* (T LXXVIII).

Inv. 9183

Inv. 9190

Inv. 9201

Inv. 9204

Inv. 9182

1 2 3 Cm.

[É]pingles votives d'Este : de haut en bas, XIII, XIV, XV, XVI, XVII

Épingle XIV.

Dessin, pl. IX ; photo, pl. XIV.
Inv. 9190.
AIFoI. 65 (p. 25 et pl. IV) ; Gh. p. 25, nº 10, et pl. IV/22 ; Pa. 31 (p. 13 et 407 ; pl. II) ; Cor. 10 ; PID. 24 ; LIA., p. 243, note 1.

(v)da.n. dona.s.to Re.i.tiia.i. Vhetiana (?) .O.tnia (?)

Dans le premier mot, lapsus de gravure (*a* pour *v*), ou bien trait oblique du *d* commencé trop près de *v* et reporté ensuite plus à droite. La quatrième lettre en partant de la fin peut se lire soit *o* (si l'on considère le petit trait intérieur au losange comme une maladresse), soit *b* (si on le considère comme intentionnel). Aucune incertitude sur les autres lettres. La fin du texte admet donc les lectures et (compte tenu de la ponctuation) les coupures suivantes : *Vhetia Na.o.tnia*, ou *Vhetiana .O.tnia*, ou *Vhetia Na.b.tnia* (en supposant que l'usage vénète ait été, devant *t* comme devant *s*, de noter l'occlusive labiale par le signe de la douce, *b*)[55]. Indépendamment des erreurs de lecture, cette fin de texte a été très diversement interprétée. Autant la comparaison des autres dédicaces rend improbable qu'il faille ici chercher un appellatif[56], autant elle rend vraisemblable que nous avons affaire à un nom individuel fém. *Vhetia* ou *Vhetiana*, suivi d'un patronyme en *-yo-*[57]. Nous n'avons, malheureusement, aucun rapprochement avec d'autres textes qui nous permette un choix assuré entre les trois lectures possibles ; mais, pour le patronyme, *Ot-*[58] est plus plausible que **Naot-* ou **Napt-*, en sorte que le nom individuel a chance d'être *Fetiana*[59].

Épingle XV.

Dessin, pl. IX ; photo, pl. XIII.
Inv. 9201.

55. La notation *-bs-* (PID. 165), *-gs-* (épingles IX, XVII, XXI) marque, non point que l'occlusive était sonore, mais qu'elle était *douce*, devant *s* ; il n'y a pas de notation *-ds-* (voir épingle II et discussion), parce que du contact de l'occlusive *dentale* et de la sifflante résultait une affrication (occlusive *forte*, notée *t*). — D'une notation *-gt-*, on n'a pas d'exemple sûr ; car *Se.g.tio*[... à Este (T III) peut être un lapsus pour **Se.g.s.tio*[... ; on voit ici que *-bt-* est tout aussi problématique ; au reste, la situation est normalement différente devant *s* et devant *t*.

56. H. Krahe (*I. F.* LIII [1935], p. 68) suppose que *Vhetiana* signifie « prêtresse » et Beeler le suit (*Ven. Lang.* [1949], p. 33) ; O. Haas (*Die Sprache* II [1952], p. 228) propose de lire *vhetia ne.φ.tnia* et d'entendre « prêtresse de Neptune » (!).

57. Cf. la finale du patronyme [*S*]*erottn*(*iio*).*s.* dans PID. 10.

58. Aucun rapprochement précis ; mais cf. Holder II 888-890.

59. Pour le suffixe, cf. note 26.

AIFoI. 69 (p. 25 et pl. II) ; Gh. p. 26, n° 14, et pl. IV/26 ; Pa. 25 (p. 11 et 406 ; pl. II) ; Cor. 3 ; PID. 22 ; LIA., p. 243, note 1.

(m)ego (do)na.s.to Ka.n.ta Ruma(.)n(.na) Re.i.tiia.i.

Gravure peu soignée ; à l'initiale, *n* au lieu de *m* ; le graveur a sauté de l'*o* du pronom au premier *o* du verbe ; le second nom est incomplet plutôt qu'abrégé. — Il s'agit d'une autre offrande de la dédicante de VII ; le bronze porte, nettement, *Rum-* (et non *Rom-*, que croyait voir Conway).

Épingle XVI.

Dessin, pl. IX ; photo, pl. XIII.
Inv. 9204.
Pros. p. 200, n° 7 ; Pa. 308 (p. 441) ; Cor. 21 ; PID. 30 (avec photo, pl. III).

mego Re.i.tia.i. dona.s.to Vhugia.i. Va.n.t(a) Kenia (?)

La femme à l'intention de qui la donation est faite s'appelle *Fugia* (voir IV). Le nom du dédicant ou de la dédicante est en partie incertain. Dans *va.n.tke-*, il y a ou bien une erreur de ponctuation (il faudrait un « point » après *t*), ou bien un lapsus (soit que *k* ait été gravé en place d'une lettre formant avec *t* un groupe tautosyllabique : par exemple *r*, soit qu'une voyelle ait été omise entre *t* et *k*). Après *e*, ou bien *ni*, ou bien *ś* ; ensuite, sur la brisure du bronze, une haste verticale, avec, semble-t-il, vers le milieu, départ d'un trait oblique vers la gauche (*a*? *v*?). — Ces données conduisent à trois interprétations. Ou bien nous avons un *dérivé* du thème *Vant-*, souche onomastique proprement vénète et bien attestée à Este [60], avec un premier suffixe *-k*(*o*)-, ou *-r*(*o*)-, ou *-ik*(*o*)-, avec un second suffixe *-en*(*o*)-, et avec un troisième suffixe *-yo-*, ce qui est, au total, peu vraisemblable. Ou bien nous avons affaire au dérivé en *-yo-* d'un *composé*, soit sans voyelle de liaison : *va.n.t*(.)*-keno-*, soit avec voyelle de liaison : *va.n.t*(*i*)*-keno-*, composé dont le second terme pourrait exprimer l'idée de « filiation » (racine **ken-* de v. irl. *cinim*, etc.) [61] ; mais, à notre connaissance, en vénète, ce rôle est joué par la racine **gen-* dans les noms composés en *-geneios*, *-gnos*, et, en celtique, ce qu'on trouve, c'est *-kno-* [62]. Ou bien, enfin, nous avons affaire à *deux mots* : le premier

60. Nom ind. masc., nominatif *Va.n.t.s.* (PID. 2, 99 ; T XXV), datif *Va.n.te.i.* (T XVI), lat. *Vantī* (T LXX) ; patronyme *Vantios* (T XVIII) ; nom ind. fém. *Vanta* (T XXX) ; autres dérivés : T X (?), XXXVI, LXIII.

61. J. B. Hofmann (*K. Z.* LXIII [1936], p. 239) écarte, avec raison, l'hypothèse de Vetter (*Glotta* XX, 35) selon laquelle *kenia* serait un nom de la « femme ».

62. Un exemple (emprunt au celtique) à Este, dans *Bo.i.iio.s.* (PID. 6 ; peut-être

ne peut être que *Va.n.t(a)*, nom indiv. fém., connu par une urne d'Este ; le second, un patronyme, probablement celtique, **Ken-yo-* (cf. Holder I 980-982). C'est cette dernière solution qui est, sans certitude, proposée dans notre transcription

Épingle XVII.

Dessin, pl. IX ; photo (l. 1), pl. XV.
Inv. 9182.
AIFoI. 66 (p. 25 et pl. IV) ; Gh. p. 25, nº 11, et pl. IV/23 ; Pa. 29 (p. 12 et 406 ; pl. II) ; Cor. 8 ; PID. 23 ; LIA., p. 246, nº 97.

Vhu.g.siia Vo.l.tiio.n.mni(ia) dona|.s.to R(e).i.tiia.i. mego

Deux lapsus de gravure : *n* pour *ia* à la fin du second mot, omission de *e* dans le nom de la déesse. Pronom objet en fin de phrase [63]. Le nom ind. de la dédicante, *Fuxia*, se retrouve dans XXI et ailleurs à Este [64]. Patronyme en *-yo-* tiré du nom masc., bien connu à Este [65], *Voltiomnos* (avec forme à géminées *-o.m.mno-*, d'où, par différenciation, *-o.n.mno-*).

Épingle XVIII.

Dessin, pl. X ; photo (l. 1), pl. XV.
Inv. 9192.
AIFoI. 59 (p. 24 et pl. III) ; Gh. p. 24, nº 4, et pl. IV/16 ; Pa. 23 (p. 10 et 406 ; pl. II) ; Cor. 1 ; PID. 26.

mego dona.s.to Re.i.tiia.i. | Ne(.)r.ka Lemeto.r.na

Les « points » sont extrêmement allongés et souvent pareils à des *i* ; de sorte qu'on ne sait si le graveur a écrit *Ne(.)r.ka* (voir II) en oubliant le « point » qui devait précéder *r*, ou bien *Nerika*, qui pourrait être une réfection (celtisation?) du même nom. Adjectif en *-nā-*, qui se retrouve dans XIX, dérivé du masc. *Lemetor* [66].

Épingle XIX.

Dessin, pl. X ; photo (l. 2), pl. XIII.
Inv. 9200.

PID. 123) / *Bo.i.kno.s.* (PID. 102). Mais *Katakna* (épingle IX) s'interprète autrement (voir note 33).

63. Voir texte X a et note 45.

64. T LXXXIII, LXXXVII.

65. PID. 5, 6, 113, 125 ; cf. T LXIV et XCIV. Le patronyme en *-yo-* figure sur la plaque IX, *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 87, et dans PID. 122, T XXI.

66. *Lemetor* n'est jusqu'ici connu que par le dérivé fém. *Lemetorna* (épingles XVIII, XIX : T XXXII) : il a un doublet *Lemetos* (T XXIX) et un hypocoristique *Lemo* (T XXVII).

Inv. 9192

Inv. 9200

Inv. 9197

0 1 2 3 4 5 Cm.

Épingles votives d'Este : de haut en bas, XVIII, XIX, XX

AIFoI. 70 (p. 25 et pl. IV) ; Gh. p. 26, nº 15, et pl. IV/28 ; Pa. 36 (p. 15 et 407 ; pl. III) ; Cor. 16 ; PID. 33.

Vho.u.go.n.θa Lemeθo.r.na | tona.s.θo ś(a).i.naθ(e.)i. p[ora.i]. ś.

Pour l'occlusive sourde, l'alphabet vénète disposait des deux lettres θ et *t* ; la première a été généralisée dans l'usage à Padoue (à ceci près que le graveur de la stèle PID. 142 emploie *t* dans *Plete.i.* et θ dans *.e.kupeθari.s.*) ; la seconde a été généralisée dans l'usage à Este, à deux exceptions près : le cippe funéraire d'*Iθuria* (PID. 127), et notre texte qui présente quatre fois θ, une fois *t*, l'un et l'autre dans la forme verbale (avec assimilation, voir VI) *tona.s.θo* ; graphie archaïque probable dans PID. 127, graphie sans doute archaïsante ici (avec possibilité de graphie « patavinisante » dans l'un ou l'autre texte). — Sur le nom ind. *Fougonta*, voir VIII ; sur le dérivé *Lemetorna*, voir XVIII. — Après le verbe, indication du nom divin, au datif, d'abord par l'épithète *śa.i.nate.i.* (qui se retrouve dans XX, XXI, XXII, et dans PID. 3, 5, 100, 104 = 106), mais en omettant le premier *a*, et le *e*, et en ne représentant le *.i.* final que par deux hastes au lieu de trois ; ensuite venait probablement un second datif (soit *Re.i.tia.i.*, soit, comme dans XXII et PID. 1, 103, *pora.i.*) ; la première lettre, encore visible, semble être un *p* (suivi du bord gauche supérieur d'une lettre en losange) : restitution plausible de *p*[*ora.i.*] ; il ne subsiste, du reste du mot, que des vestiges illisibles, et cette portion du bronze semble avoir été martelée ; après un « point » (qui pourrait être le dernier élément de *pora.i.*), un *ś* inversé, lui-même suivi d'un point : s'agit-il d'une répétition (voir XX), sous forme abrégée, de l'épithète *śa.i.nate.i.*?

Épingle XX.

Dessin, pl. X ; photo (l. 1), pl. XV.
Inv. 9197.
AIFoI. 60 (p. 24 et pl. III) ; Gh. p. 24, nº 5, et pl. IV/17 ; Pa. 22 (p. 10 et 406 ; pl. II) ; Cor. 5 ; PID. 29.

mego dona.s.to Vhugiia Vho.u.go.n.tiiaka | śa.i.n. ś. (R)e.i. Re.i.tiia.i.

Sur le nom individuel *Fugia*, voir IV ; le mot suivant est un patronyme[67], dérivé avec le suffixe celtique *-ako-*, d'un nom masc.

67. L'idée que *Fougontiaca*, ici, *Socciaca* dans T LXV, *Turstiaca* dans T LXI, signifieraient « épouse de F., de S., de T. » est sans doute erronée. Il s'agit d'une dérivation patronymique.

Fougontios (sur quoi voir VIII). — La l. 2 laisse perplexe. Ou bien *śa.i.n.ś.śe.i.* renferme une étonnante série de lapsus, pour *śa.i.nate.i.*, ou bien la divinité est invoquée avec répétition de son épithète et de son nom, mais sous des formes abrégées : *śa.i.n*(*ate.i.*) *ś*(*a.i.nate.i.*) *Re.i.*(*tiia.i.*) *Re.i.tiia.i.*, ce qu'invitent à penser les « points » (marques d'abréviation) qui suivent respectivement *n* et *ś* ; cette vue conduit à ne plus supposer qu'un lapsus (aisé à justifier) : *śe.i.* (influencé par les abréviations précédentes), au lieu de *re.i.* [68] ; elle peut trouver appui, d'une part, dans XIX (où *śa.i.nate.i.* est repris, en fin de texte, sous la forme abrégée *ś.*), d'autre part, dans une dédicace de Lagole avec répétition *trumu*(*.s.iiate.i.*) *trumu*(*.s.iiate.i.*) de l'épithète divine au datif.

Épingle XXI.

Dessin, pl. XI ; photo (l. 2), pl. XIV et XV.
Inv. 9186.
Gh. p. 27, nº 17, et pl. IV/30 ; Pa. 28 (p. 12 et 406 ; pl. II) ; Cor. 7 ; PID. 18 ; LIA., p. 245, nº 96.

mego doto Vhu[.]g[.]siia Votna śa.i.n|ate.i. Re.i.tiia.i. o.p vo.l.tiio leno

Sur le nom *Fuxia*, voir XVII ; l'adjectif en *-nā-* est dérivé d'un nom *Votō*, attesté à Padoue (PID. 150) et appartenant à une souche onomastique connue en vénète [69]. — En fin de dédicace, formule votive ; la préposition *op* est proclitique et forme, avec initiale *y-* ou *ᵿ-* du mot suivant, un groupe tautosyllabique (ce qui exclut un « point » après *p*) ; elle se construit avec l'ablatif-instrumental, dont les finales, dans la deuxième déclinaison, sont *-ō* (< **ōd*) au singulier, *-obos* au pluriel ; elle exprime une motivation ; elle nous est connue, d'une part, dans la formule *.o.p iorobo.s.* (PID. 1, 105), dont le sens demeure obscur [70] ; elle figure, d'autre part, dans une formule dont nous avons trois exemples : en abrégé (faute de place), *.o.p ᵿo.l.t* sur la tablette PID. 9 ; sur la tablette PID. 5, *.o.p* [*ᵿo.*]*l.tiio* [ ]*e*[, le bas d'une haste verticale subsistant seul tant pour la lettre qui précède *e*

68. En fait (voir dessin), c'est un *r* que le graveur a commencé à tracer après avoir écrit *śa.i.n. ś.* ; puis il s'est ravisé et a transformé *r* en *ś*, comme pour écrire une troisième fois l'épithète ; puis il s'est soit ravisé à nouveau, soit trompé, et, après cet *ś*, a continué comme s'il avait commencé par *r*.

69. *Vo*(*t*)*teios* à Este (PID. 100, 111), *Votō* à Padoue (PID. 150). En regard de *Votna*, « femme de V. », on a, avec suffixe patronymique celtique, *Votica* (T IV *bis*), « fille de V. ».

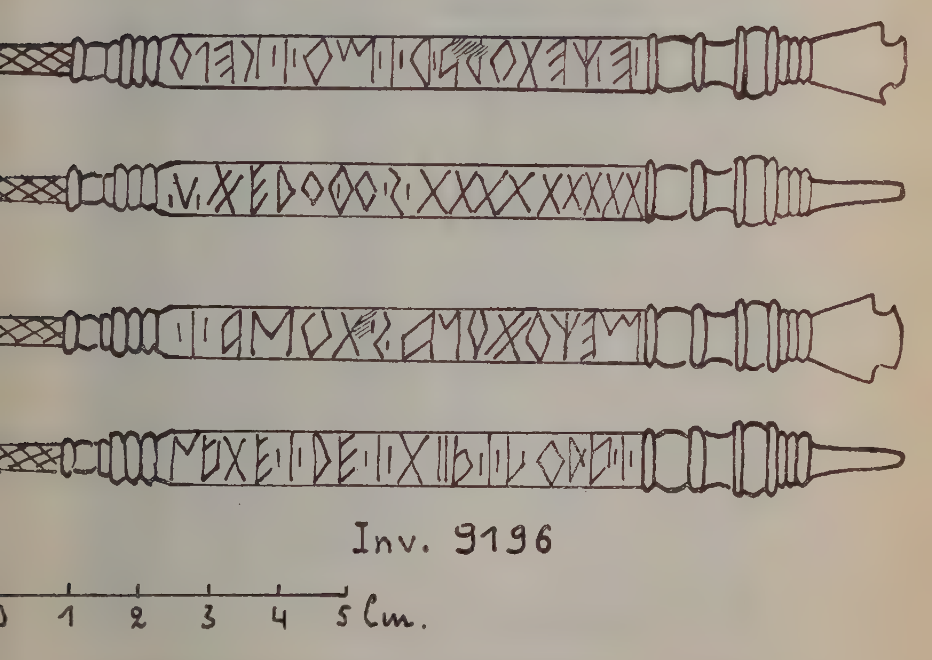
70. Voir *Rev. Ét. anc.* LV [1953], p. 67-70. — Sur le texte de PID. 9 et PID. 5, *Ibid.*, p. 79 et p. 75.

que pour celle qui la suit ; enfin, dans notre texte, où le bronze porte *.o.p vo.l.tiio leno*, de façon nette. — Les copies de Ghirardini et de Cordenons ont, avant *-eno*, un *v* ; à cette place, Conway lit une lettre « qui ressemble davantage à *r* qu'à autre chose ». Kretschmer [71], à partir de la leçon de Conway, entend « prō Voltiorenō » ; Krahe [72] accorde créance à la leçon antérieure et veut revenir, sinon à l'interprétation de Pauli (« prō Voltiō cārō »), du moins à son texte *.o.p vo.l.tiio veno*. Nous-même avons précédemment proposé une interprétation de cette leçon, dont l'authenticité a pu paraître confirmée par la formule *pe.r. vo.l.te.r.ko.n. vo.n.ta.r.*, identifiée à Lagole, restituée à Gurina, et présentant des dérivés des racines (allitérantes) **wel-* et **wen-* [73]. Mais le dernier examen du bronze (1er septembre 1953) nous a convaincu qu'il porte, non pas *veno*, mais *leno* ; au reste, dans PID. 5, la restitution de *l* est plus probable que celle de *v* (dont on devrait apercevoir le trait oblique inférieur). Il faut donc renoncer au strict parallélisme des deux formules (Este ; Lagole-Gurina) et, pour Este, au caractère allitérant de l'expression, et c'est *.o.p vo.l.tiio leno* qu'il faut lire.

Comme il n'existe pas de racine de forme **len-*, il est probable que *-no-* est suffixal, soit qu'il s'agisse d'un adjectif ou quasi-participe (comme lat. *plēnus*, etc.) [74], soit qu'il s'agisse d'un nom d'action (comme lat. *donum*, etc.). La seconde hypothèse est la plus plausible : d'abord parce que *vo.l.tiio* (dérivé en *-yo-* d'un nom d'action **wl̥-ti-*) a de grandes chances d'être adjectif (encore qu'un tel adjectif puisse admettre, au neutre, un emploi substantivé) ; ensuite parce que *vo.l.te.r.ko.n.*, dont la structure est aussi celle d'un adjectif, occupe dans la formule de Lagole et de Gurina la même place que *vo.l.tiio* dans la formule d'Este. Encore que *l-* puisse *a priori*, en vénète, comme c'est le cas, en fait, en latin, être l'aboutissement d'un groupe consonantique complexe (**tl-*, **sl-*, **stl-*, **wl-*, etc.), l'hypothèse la plus simple [75] est de voir dans *leno* un nom d'action **lē-no-*, bâti à partir de la racine **lē-* de dor.

71. *Glotta* XXX [1943], p. 144, note 1.
72. *I. F.* LIII [1935], p. 64.
73. *Rev. Ét. anc.* LIV [1952], p. 68-70 ; *Rev. Phil.* XXVI [1952], p. 212.
74. Des adjectifs de ce type peuvent être formés (sur la racine au degré zéro : *plēnus* est une réfection analogique), soit à l'aide de *-*nŏ*-, soit (germanique et slave) à l'aide de *-*ĕnŏ*- ; interpréter **l-ĕnŏ*- impliquerait nécessairement que *-l-* est là le résidu d'un groupe initial (par exemple **tl-ĕnŏ*-, en regard de **tol-* ou **tᵒl-* dans le verbe d'offrande *toler* ??). Mais il est peu vraisemblable que notre forme soit un adjectif.
75. Bien entendu, d'autres hypothèses seraient possibles : racine **slē-* de dor. *hῑλεϝος*, etc.

Inv. 9186



ÉPINGLES VOTIVES D'ESTE : DE HAUT EN BAS, XXI, XXII

λῆν (« bien vouloir », « désirer »), comme vénète et latin **dō-no-* à partir de **dō-*.

Épingle XXII.

Dessin, pl. XI ; photo (l. 3), pl. XV.
Inv. 9196.
AIFoI. 61 (p. 24 et pl. III) ; Gh. p. 25, n° 6, et pl. IV/18 ; Pa. 21 (p. 9 et 406 ; pl. II) ; Cor. 13 ; PID. 31 (avec photo de la l. 1, pl. III) ; LIA., p. 245, n° 98.

mego dona.s.to śa.i.|nate.i. Re.i.tiia.i. pora.i. | .E.getora .(A).i.mo.i. ke lo|.u.derobo.s.

Texte discuté dans *Rev. de Phil.* XXVI [1952], p. 193-197 ; conclusions de cette discussion confirmées par une révision récente (1er septembre 1953) du bronze : le *a* final de *.E.getora* est certain. La lecture *.E.getora.r. I.mo.i.* étant invraisemblable, il faut admettre l'hypothèse de Sommer (*.r.* pour *.a.* par lapsus de gravure ; plus clairement encore : *ra.r.* = lapsus pour *ra.a.*). Le nom ind. fém. *Egetora* est un dérivé en *-ā-* du nom ind. masc. *Egetor*, connu à Este [76]. Le nom ind. masc. *Aimos* (qui appartient aussi à l'onomastique falisque : *Rev. Ét. lat.* XXX [1952], p. 124) est attesté, pour Padoue, à l'époque d'Auguste (CIL. V 6899). *Egetora* fait la dédicace pour [son mari] *Aimos* et (*ke*) pour [leurs] enfants [signification qu'à notre connaissance seuls le vénète et le latin présentent pour **leudhero-*] [77].

Épingle XXIII.

N. Sc. 1916, p. 383-4, fig. 7 ; PID. 35 a (avec indication d'un numéro d'inventaire, 11093, présentement porté par un autre bronze). Voir note 3.

Lom[

Fragment d'épingle votive ; le haut seul se trouve conservé, avec début d'inscription, sur une des faces où le bout s'évase ; écriture de droite à gauche ; la troisième lettre est *m* plutôt que *ś*. La dédicace commençait donc par un nom propre (comme dans 9 des 23 exemples précédents). Cf. *Lomoliavus* (CIL. V 450)?

* * *

Nous donnons, pour terminer, une liste (dans l'ordre de l'alpha-

76. T XX, XXIX, XXXV ; patronyme *Egetorios* (employé comme nom individuel) : PID. 114.
77. Identification due à Sommer, *I. F.* XLII [1924], p. 121.



Six épingles votives d'Este



III

XV

VI

XIX

XVI

X

pseudo-texte

Sept épingles votives d'Este



Cinq épingles votives d'Este

XVII XXI XX XVIII XXII XII



Six épingles votives d'Este

bet latin) des noms propres figurant dans ces dédicaces. Aucun n'est latin (voir discussion de VII) ; deux sur trois sont proprement vénètes ; mais, dans la proportion d'un tiers environ, nous rencontrons des noms plus ou moins probablement celtiques (noms précédés de * dans notre liste). A ces noms celtiques s'appliquent les morphèmes vénètes de dérivation (*Catacos* / *Catacna*, etc.) ; inversement, nous avons un exemple de suffixe patronymique celtique (*-ako-*), appliqué à un nom proprement vénète (*Fougontiaca*). Fille et père ayant des noms celtiques ou présumés tels : *Catacna Loxia* (? IX) ; fille et père ayant des noms vénètes : *Fuxia Voltiomnia* (XVII), *Fugia Fougontiaca* (XX) ; fille, de nom vénète, ayant un père, de nom celtique : *Vanta Cenia* (? XVI). Femmes, de nom vénète, dont le mari porte un nom également vénète : *Fougonta Moldna* (X b), *Fugia Urcleina* (XIII), *Nerca Lemetorna* (XVIII), *Fougonta Lemetorna* (XIX), *Fuxia Votna* (XXI), *Egetora* + *Aimos* (XXII) ; femmes, de nom vénète, dont le mari porte un nom celtique ou présumé tel : *Nerca Siacna* (II), *Fugia Souvna* (VI), *Canta Rumanna* (VII, XV), *Canta Macna* (XII) ; femmes, de nom celtique, dont le mari porte un nom vénète : *Catacna Fremaistna* (IX). Le mélange des deux éléments de population a été, à Este, assez intime.

Aimos (XXII).
**Allo* (I).
**Bucca* (XI).
Canta (VII ; XII ; XV).
**Catacna* (IX).
**Cenia*? (XVI).
**Colia* (XI).
Egetora (XXII).
Fetiana? (XIV).
Fougonta (VIII ; X b [*Vhog-*] ; XIX).
Fougontiaca (XX).
Fougon[illegible] (VIII).
Fremaistna (III ; V ; IX).
Fugia (IV ; V ; VI ; XIII ; XVI ; XX).
Fuxia (XVII ; XXI).
Lemetorna (XVIII ; XIX).
Lom[... (XXIII).
**Loxia*? (IX).
**Macna* (XII).
Moldna (X b).
Nerca (II ; X a ; XVIII : *Nerica*?).
Otnia? (XIV).
**Rumanna* (VII ; XV).
**Siacna* (II).
**Souvna* (VI).
Vanta? (XVI).
**V*[illegible] (X a).
Voltiomnia (XVII).
Votna (XXI).
Urcleina (XIII).

Michel LEJEUNE.

Paris, septembre 1953.

LA FORMATION DU STYLE DE TACITE

I. Problèmes de méthode

Les travaux de Woelfflin, de Loefstedt, maintes études de détail[1] ont rendu familière à tous l'idée que le style de Tacite avait progressivement conquis son originalité.

A vrai dire, il suffit, pour s'en aviser, de lire successivement les *Opuscules* (dans quelque ordre qu'on les prenne), puis les *Histoires*, puis les *Annales*. Mais le mérite de ces travaux est d'avoir mis en évidence un certain nombre de faits objectifs, dénombrables, grâce auxquels se trouve précisée la réalité de ce dont on n'avait, auparavant, qu'un sentiment confus. Il n'est pas indifférent de savoir que, dans des couples tels que *essem/forem*, *quibus/quis*, *-erunt/-ere*, *senectus/senecta*, *claritas/claritudo*, *cresco/glisco*, *omnia/cuncta*, l'un des deux termes — et qui est toujours le moins conforme à l'usage de la prose classique — s'affirme de plus en plus vigoureusement, jusqu'à exclure parfois entièrement l'autre, des *Opuscules* aux *Annales*.

On aurait tort de méconnaître l'importance de faits de cette sorte, si dispersés qu'ils soient, si menus, si peu de chose, en somme, par rapport à l'évolution générale dont leurs inventeurs prétendent qu'ils sont des signes. Leur valeur significative au point de vue stylistique leur vient précisément de leur insignifiance presque complète au point de vue sémantique, et elle est confirmée par l'unité de la tendance qui les gouverne tous, quoique si divers.

Cependant, on ne saurait se contenter de cette méthode. Tout d'abord, ses possibilités d'application sont limitées et les faits les plus importants échappent à ses prises. Elle met en œuvre une

1. E. Woelfflin, *Tacitus*, Ph. XXV, 1867, p. 92-134 ; XXVI, 1867, p. 92-166 ; XXVII, 1868, p. 113-149 ; E. Loefstedt, *Syntactica*, II, p. 276-290 ; *On the style of Tacitus*, JRS. XXXVIII, 1948, p. 1-8 ; F. Degel, *Archaistische Bestandteile der Sprache des Tacitus*, Diss. Erlangen, 1907 ; H. C. Nutting, *The use of forem in Tacitus*, Univ. of California Publ. in class. philology VII, 1923, p. 209-219 ; N. Eriksson, *Studien zu den Annalen des Tacitus*, Lund, 1934 ; R. H. Martin, *-Ere and -erunt in Tacitus*, CR. LX, 1946, p. 17-19.

technique très précise (statistiques, dénombrements, comparaison), mais qu'on ne peut appliquer qu'à très peu d'objets. L'ingéniosité des philologues a eu beau les multiplier, elle n'a pu faire qu'ils ne doivent tous appartenir à la même catégorie, la catégorie de ce qui peut être dénombré, c'est-à-dire d'abord clairement défini : faits de vocabulaire, éminemment, parce que rien ne peut être plus sûrement chiffré que le nombre des exemples d'un mot ; faits de syntaxe ou de style à condition qu'ils soient assez simples, rudimentaires, clos en eux-mêmes, pour qu'on puisse les cerner avec précision (construction de tel verbe avec l'infinitif plutôt qu'avec *ut* ; nombre des anastrophes du type *quos inter* ; emplois du gérondif au génitif pour marquer la cause). Ce ne sont jamais que des faits isolés et, dans l'ensemble d'un texte, infimes, bref de la poussière. Mais comment étudier avec cette méthode le caractère plus ou moins abstrait du vocabulaire, la structure de la phrase? Peut-on faire des statistiques d'asyndètes, de parallélismes, de dissymétries? Évidemment non, puisqu'on n'aurait jamais que listes contestables, mêlant des faits incomparables les uns aux autres. Peut-on déterminer des types de phrase et compter les représentants de ces types? Évidemment non, puisque aucune phrase n'est superposable à aucune autre, ce qu'exige tout classement sûr. Or, ces faits insaisissables sont précisément les plus importants ; ce sont eux qui donnent son caractère au style ; c'est d'eux que naît cette impression, de prime abord rebelle à toute analyse, qu'un texte produit sur le lecteur affiné et instruit et que la tâche de la stylistique est de rendre intelligible en en discernant les composantes. Bien sûr, la rencontre de *quis* ou de *forem* quand on attendait *quibus* ou *essem* est pour quelque chose dans cette impression d'ensemble, mais pour si peu. Importants comme indices, ces faits où s'attache l'attention du philologue ne sont, comme éléments du style, qu'infimes.

En second lieu, de ces faits mêmes qu'elle distingue et retient, la méthode dont nous examinons présentement la portée est de soi presque impuissante à dire la signification. On ne peut douter qu'ils ne soient significatifs, mais on serait bien embarrassé de dire de quoi. Par exemple, la présence de *pelagus* dans un texte de prose n'est sûrement pas indifférente, mais à quel titre? archaïsme? poétisme? peut-être même modernisme, si nous sommes à une époque où la prose cherche à se renouveler en empruntant au

vocabulaire des poètes? Plus généralement, Tacite s'écarte de l'usage classique. Mais faut-il voir dans cette attitude dédain du purisme et profession, plus ou moins affectée, de simplicité? Ou, au contraire, mépris de formes trop limpides et prédilection pour des recherches plus compliquées? Nostalgie de la savoureuse liberté de l'époque préclassique? Ou attrait du style moderne? Voilà des questions auxquelles ne répondra jamais aucune statistique, parce qu'il n'est presque pas de fait de style qui ne soit, quant à son sens, équivoque, pour ne pas dire « plurivoque ».

Si les nécessités de sa recherche ne permettent pas au philologue de réduire l'étude du style de Tacite à une accumulation de remarques purement extérieures, s'il lui faut recourir à d'autres méthodes pour interpréter cela même qu'il a remarqué, comme pour y joindre d'autres faits qu'il n'aurait pu directement atteindre, on ne saurait s'étonner que beaucoup d'esprits excellents aient eu l'idée d'ordonner et d'interpréter la diversité des faits observés par l'hypothèse d'une évolution qui serait un lien entre eux tous, dont on tenterait de reconnaître le rapport aux doctrines littéraires de l'époque, de découvrir le principe moteur dans quelque prédilection, dans quelque choix fondamental, plus ou moins conscient, de Tacite.

Pour la période des *Histoires* et des *Annales*, une hypothèse de cette sorte s'applique exactement à son objet. On l'applique à un ouvrage dont la composition s'est étendue apparemment sur un assez grand nombre d'années, dont les diverses parties ont été sans doute écrites dans l'ordre où elles se succèdent aujourd'hui, un ouvrage, enfin, qui appartient à un genre défini et dont la matière, d'un bout à l'autre, est sensiblement homogène. On est donc pleinement justifié à interpréter en termes d'évolution les différences du style, d'un livre à l'autre.

Mais l'hypothèse d'une évolution s'applique beaucoup moins aisément à l'interprétation stylistique des *Opuscules* et à l'élucidation de leur rapport aux *Histoires*. Tout d'abord, parce que les trois *Opuscules* appartiennent à des genres littéraires différents et différents de celui des *Histoires*, en sorte que, là où nous sommes tentés de voir une évolution, il se pourrait qu'il y eût, plutôt, choix stylistique différent en rapport avec des genres différents. En second lieu, parce que l'ordre de composition des *Opuscules* ne peut être établi avec certitude. Enfin — et de ce fait comment concevoir de l'un à l'autre une évolution? — parce qu'ils semblent

bien avoir été composés à peu près simultanément[1]. Cette dernière observation intéresse tout particulièrement le *Dialogue* : lorsqu'on supposait que cet ouvrage avait été écrit vers 80, qu'un intervalle de quinze à vingt ans le séparait donc de l'*Agricola* et de la *Germanie*, il n'était pas déraisonnable de croire y retrouver un premier état du style de Tacite ; cela n'est plus possible si l'on suppose que le *Dialogue* a été écrit sous Nerva ou sous Trajan. Plus généralement et à prendre les *Opuscules* dans leur ensemble, on ne peut songer à expliquer par l'hypothèse d'une évolution strictement conçue la composition presque simultanée d'ouvrages aussi différents. Ou il faudrait supposer une évolution si rapide qu'en tout état de cause elle tiendrait du prodige et plus encore lorsqu'on l'attribue non pas à un jeune homme, à un débutant qui hésiterait un moment au seuil d'un univers littéraire dont la complexité lui est révélée soudain, mais à un homme de plus de quarante-cinq ans, orateur célèbre, conférencier écouté.

Est-ce à dire qu'il n'y ait plus qu'à se rabattre sur l'hypothèse selon laquelle la diversité stylistique des premiers ouvrages de Tacite refléterait seulement la diversité des genres littéraires auxquels ils appartiennent? On a commis dans ce sens des excès dans lesquels il ne faudrait pas retomber. Tout d'abord, cette théorie de l'appropriation d'un style à un genre est, dans la rigueur qu'on lui attribue, pleinement démentie par les faits ; il suffit de songer à la variété des œuvres que nous présente la littérature latine même en des genres aussi définis que l'épopée, la satire, que l'histoire surtout, qui nous intéresse ici spécialement. Puis il est des œuvres qui ne semblent pas appartenir — à preuve les discussions dont elles sont, à cet égard, l'occasion pour nous — à des genres bien définis, consacrés par des modèles célèbres : l'*Agricola*, la *Germanie*, précisément, sont du nombre. D'ailleurs, même à supposer que certaines formes stylistiques eussent été comme nécessairement liées à certains genres, un auteur gardait toujours une possibilité de ne s'y pas soumettre, c'était de ne pas cultiver ces genres. Le seul fait pour lui d'entrer dans le jeu manifeste que les conventions de ce jeu répondent à quelques-unes de

1. Dans les premières années du règne de Trajan. La *Germanie* (cf. xxxvii, 2) entre le 1er janvier 98 (second consulat de Trajan) et le 1er janvier 100 (troisième consulat), mais la date la plus basse n'est pas la plus vraisemblable (cf. mon édition, p. 106-107). L'*Agricola* (cf. xliv, 6) sous le règne de Trajan, sans doute dans une des premières années du règne. Le *Dialogue* est sûrement postérieur à la mort de Domitien ; cf. R. Güngerich, *Der Dialogus des Tacitus und Quintilians Institutio oratoria*, CPh. XLVI, 1951, p. 159-1[illegible] ; pour un essai de datation plus précise, cf. *infra*, p. 113-116.

ses curiosités, à quelques-uns de ses goûts. Aucun doute, par exemple, que Tacite n'eût pas écrit le *Dialogue* si les conventions du style cicéronien ne l'avaient, à ce moment, intéressé et séduit.

On ne peut donc jamais tenir pour négligeable la personnalité de l'écrivain, attribuer les œuvres à des genres plutôt qu'à des personnes, se priver, pour comprendre les œuvres, des obscurités et des clartés qu'y projette leur appartenance à leur auteur, à un auteur sur qui d'autres œuvres, aussi, nous apprennent quelque chose. Ici on ne renoncera pas à se servir des *Opuscules* pour éclairer les premières démarches d'un développement qu'on peut suivre ensuite avec plus de sûreté dans les *Histoires* et les *Annales*. Seulement, on ne se croira pas obligé à tout organiser dans le cadre d'une évolution strictement linéaire, irréversible, faite d'étapes successives, rythmée par la chronologie ; on se souviendra que la vie de l'esprit se développe avec plus de souplesse, que, d'ordinaire, le talent d'un écrivain est constitué d'aspects, de possibilités, connexes mais diverses, capables de se manifester simultanément ou tour à tour selon les circonstances ou le caprice, même si un jour, plus ou moins tard, on voit des préférences plus profondes finir par y opérer un choix autour duquel une unité plus organique, mais toujours incertaine, pourra tendre à se constituer.

II. Entre Sénèque et Salluste

Puisque c'est seulement avec les *Histoires* que nous prenons pied sur un terrain ferme, il semble raisonnable de penser que c'est des *Opuscules* dont la parenté stylistique avec les *Histoires* est la plus proche, que nous aurons le moins de mal à apprécier ce qu'ils signifient dans le développement du style de Tacite. Il nous faut donc procéder à l'inverse de ce qu'on fait d'ordinaire lorsqu'on part d'une chronologie supposée — et souvent illusoire — pour tracer la ligne de l'évolution de ce style : nous partirons de l'examen des faits stylistiques et il ne serait pas impossible qu'en ce qui concerne les *Opuscules*, il finît par s'en dégager non pas, certes, une véritable chronologie avec des dates fermes, ni même une chronologie relative, un ordre de succession, mais quelque chose qui pourrait en tenir lieu, en ceci, du moins, que le problème chronologique apparaîtrait n'avoir plus la même importance parce que les œuvres, situées par rapport aux mouvements

littéraires de l'époque, auraient été référées à des aspects différents, mais qui ont pu coexister, de la personnalité de leur auteur.

Dans cette marche à reculons qui va du connu (les *Histoires*) vers le moins connu (les *Opuscules*), on voit aussitôt qu'il ne faut pas commencer par s'occuper du *Dialogue*, mais bien, d'abord, de la *Germanie* et de l'*Agricola*.

Et premièrement de l'*Agricola*. De l'*Agricola* aux *Histoires*, la continuité stylistique, pour tout ce qui concerne le matériel, les procédés de l'expression, est, en effet, beaucoup plus sensible que de la *Germanie* aux *Histoires*[1], beaucoup plus sensible aussi — et quel que soit l'ordre chronologique dans lequel il convienne de les ranger — que de l'un à l'autre de ces deux opuscules. En gros, le style de l'*Agricola*, c'est le style de Salluste, dont l'infinitif de narration, les dissymétries, une certaine couleur archaïsante constituent les traits les plus frappants. La *Germanie*, en vis-à-vis, est à la fois plus rhétorique et de couleur plus poétique.

On n'attache pas généralement, croyons-nous, une suffisante importance au choix que Tacite a fait de Salluste pour modèle. Même à supposer qu'il n'ait eu à choisir qu'entre Salluste et Tite-Live — et l'on ne saurait mettre complètement Népos hors de compte[2] — il s'en faut de beaucoup que sa décision lui eût été dictée par des préférences qui, de ce temps, eussent été universelles. Fort admirée sans doute, l'œuvre de Salluste ne l'est cependant pas à cette date au point de s'imposer exclusivement à l'attention et à l'imitation.

Il est assez piquant de voir Pline le Jeune (V, VIII, 9-11) opposer le style de l'histoire à celui du discours en des termes absolument opposés à ceux qui conviendraient s'il avait eu en vue l'opposition de Salluste à Cicéron : au discours conviennent *ossa*, *musculi*, *nerui*, *uis*, *amaritudo*, *instantia* ; à l'histoire, *tori quidam et quasi iubae*, *tractus*, *suauitas*, *dulcedo*. On voit bien que l'histoire idéale à laquelle il songe est plutôt celle de Tite-Live, et son éloquence celle d'Aper ou de Cassius Seuerus. Gardons-nous donc d'imaginer que Tacite historien devait nécessairement se ranger sous la ban-

1. On pense généralement le contraire, non pas que les faits soient équivoques, mais parce qu'une hypothèse d'ensemble, fausse (cf. *infra*, p. 114), mais communément reçue, préjuge la question : si l'évolution du style de Tacite consiste en un affranchissement progressif des contraintes cicéroniennes, la *Germanie*, incontestablement moins classique que l'*Agricola*, doit marquer une étape entre l'*Agricola* et les *Histoires*.

2. C'est un des mérites de l'étude de C. Mendell, *Literary Reminiscences in the Agricola*, TAPhA. LII, 1921, p. 53-68, d'avoir attiré l'attention de ce côté.

nière de Salluste, comme Tacite orateur sous celle de Cicéron. Le *Panégyrique de Trajan*, mêlant, lui aussi, l'histoire générale à l'éloge personnel, nous donne précisément un excellent spécimen de ce qu'aurait pu être un *Agricola* livien. Au vrai, les textes si fréquemment cités, où Martial (XIV, 191), Quintilien (X, I, 32, 101) accordent à Salluste le tribut de leurs louanges, sont toujours exactement contrepesés, dans le voisinage le plus immédiat, par un éloge symétrique dévolu à Tite-Live. Il est, d'ailleurs, évident que la renaissance cicéronienne telle qu'y travaillait Quintilien devait plutôt, dans l'ordre du style historique, incliner à une valorisation de Tite-Live et de l'*ubertas* ; certains passages de l'*Institution oratoire* (IV, II, 45 ; X, II, 17) critiquent le style de Salluste en des termes à peine voilés ; Tacite lui-même et dans l'*Agricola* (x, 3) nous témoigne le prestige dont jouissait alors Tite-Live, *ueterum eloquentissimus*.

On se tromperait fort à voir, dans ces jugements qui balancent Salluste par Tite-Live, l'expression d'une mode récente née précisément de la réaction cicéronienne des années en cours. L'examen de la tradition historique du Ier siècle nous montre avec évidence que Salluste — pas plus, d'ailleurs, que Tite-Live — n'y a compté aucun véritable imitateur : dès la fin du règne d'Auguste, l'histoire s'est, quant au style, engagée dans des voies résolument modernes. Sans doute, Velléius, Valère Maxime, Q. Curce ont lu Salluste, mais chez aucun d'eux ne se retrouve un parti pris d'imitation systématique comparable à celui qui apparaît dans l'*Agricola*, en sorte qu'on ne saurait, en ce qui les concerne, parler d'une tradition sallustienne de l'histoire[1]. Sénèque parle, d'ailleurs, comme d'une époque révolue (*Ep.* CXIV, 17) du temps où Salluste était à la mode et l'Arruntius qu'il cite en ce contexte, s'il fut bien le consul de 22 av. J.-C., nous renvoie effectivement à une date fort antérieure. Il nous paraît extrêmement notable qu'un des procédés les plus caractéristiques du style de Salluste, l'infinitif de narration, disparaît si complètement de l'usage, au

1. Cf. H. Sauppe, *Ausgewählte Schriften*, p. 69 (Salluste et Velléius) ; Th. Wiedemann, *Curtius und Sallustius*, Ph. XXXI, 1872, p. 756-760. Mais, chez les mêmes auteurs, l'influence du style de Tite-Live n'est pas moins perceptible : E. A. de Stefani, *De Vellei Paterculi periodis*, SIFC. XVIII, 1910, p. 19-31 ; R. B. Steele, *Quintus Curtius Rufus*, AJPh. XXXVI, 1915, p. 402-423. Dans le vocabulaire de Valère Maxime, les listes dressées par E. Lundberg, *De elocutione Valeri Maximi*, Diss. Falun, 1906, ne font apparaître que sept mots qui, pour ne se retrouver ni chez Cicéron, ni chez César, ni chez Tite-Live, ni chez Velléius, auraient chance de lui être venus de Salluste : *atterere*, *commori*, *enitescere*, *profuse*, *scrinium*, *signator*, *subuertere*. On remarquera comme ils sont peu caractéristiques.

cours du Iᵉʳ siècle, que Valérius Probus (*Schol. Bern. ad Georg.* IV, 134) en fait une caractéristique du style des *ueteres* et se croit obligé d'en expliquer l'emploi[1].

Le choix que Tacite fait de Salluste comme modèle est donc un fait significatif, lourd d'intentions, expressif d'un goût personnel. Ce n'est pas une tradition qui le lui a dicté, ni des préférences communes qu'il n'aurait eu qu'à partager.

C'est en considérant la *Germanie* qu'on se rend peut-être le plus exactement compte de ce que signifie ce choix. On sait que l'appréciation stylistique de ce petit ouvrage divise profondément les philologues ; Leo avait cru y reconnaître l'influence de Sénèque ; Woelfflin rejeta cette opinion comme blasphématoire ; Reitzenstein, très soucieux d'établir l'unité de la doctrine littéraire de Tacite, jugeait impossible qu'il s'inspirât de Salluste (l'*Agricola*) et de Cicéron (le *Dialogue*), c'est-à-dire s'affirmât, en dépit de la diversité des genres, uniformément fidèle au classicisme et, à la même époque, s'adressât à Sénèque[2]. Mais, si adroitement que soit présenté l'argument, comment ne pas voir qu'il préjuge la question de l'attitude de Tacite à l'égard des traditions stylistiques ! Où la thèse de Leo prêtait à la critique, c'est qu'il faisait état, pour l'appuyer, de l'existence d'ouvrages ethnographiques de Sénèque (*De situ Indiae, De situ et sacris Aegyptiorum*), dont nous ne connaissons guère que le titre. Convenons encore qu'au lieu de dire « Sénèque », il aurait été plus exact de parler de la tradition rhétorique stylistique du Iᵉʳ siècle. Mais, ceci dit, c'est Leo, croyons-nous, qui avait raison, c'est dans la *Germanie* que se manifestent éminemment les attaches de Tacite à la tradition stylistique du Iᵉʳ siècle, et donc à Sénèque, comme à un des représentants les plus sûrement saisissables de cette tradition[3].

1. Ce tour manque complètement chez Velléius, Valère Maxime, Suétone ; il en est dix-neuf exemples chez Q. Curce ; cf. J. J. Schlicher, *The historical infinitive*, CPh. IX, 1914, p. 279-294, 374-394 ; X, 1915, p. 54-74.

2. F. Leo, GGA. CLX, 1898, p. 180-182 ; E. Woelfflin, *Die Nachahmung in der lateinischen Prosa*, ALL. XII, 1902, p. 114-124 ; R. Reitzenstein, *Bemerkungen zu den kleinen Schriften des Tacitus*, NGG., 1914, p. 198-203, 259-262 ; *Tacitus und sein Werk*, p. 14-16.

3. L'influence particulière que Sénèque a exercée sur Tacite nous paraît, comme à E. Fraenkel (*Tacitus*, NJW. VIII, 1932, p. 218-233), comme à E. Loefstedt (*On the style...*, p. 1), indiscutable. Les faits relevés par M. Zimmermann (*De Tacito Senecae philosophi imitatore*, Bresl. philol. Abhandl. V, 1, 1889) établissent sans conteste que Tacite avait lu Sénèque et assez assidûment pour qu'en maintes circonstances les formules de Sénèque revinssent se glisser sous sa plume, à supposer même qu'il ne les eût pas à dessein, en hommage au philosophe, reprises à son compte. Le fait apparaîtra sans doute assez naturel, si l'on songe que les années de l'adolescence de Tacite se passèrent à une époque où la jeunesse, nous dit Quintilien (X, I, 126), n'avait d'yeux que pour les œuvres de Sénèque,

Le fait, il est vrai, est difficile à établir de façon pleinement démonstrative, parce que les éléments les plus caractéristiques de cette parenté se retrouvent — évidemment — ailleurs que dans la *Germanie*. Le nombre et la préciosité des *sententiae*, par exemple, est un des traits les plus voyants du style de la *Germanie* ; mais il est aussi des *sententiae* dans l'*Agricola*, et dans Salluste, indépendamment donc de la tradition rhétorique du Ier siècle. Devra-t-on renoncer à faire état de cet argument ou essaiera-t-on de lui donner forme mathématique en montrant que, pour un même nombre de pages, il y a plus de *sententiae* dans la *Germanie* que dans l'*Agricola*? Ni l'un ni l'autre, croyons-nous, si l'on garde son bon sens. On regrettera sans doute que certains types de faits ne se prêtent pas à être mesurés d'une façon totalement démonstrative, mais vouloir pour cette raison les ignorer serait restreindre abusivement la portée de notre science et finalement élargir le domaine de ce qu'il faut bien abandonner aux aperceptions confuses — alors que tout l'effort de la philologie doit être de réduire le plus possible ce domaine.

C'est dire, malgré tout, des choses précises et formuler un jugement ferme que caractériser tout un aspect du style de la *Germanie* par le morcellement de la phrase, le goût des anaphores, des parallélismes, des antithèses, de l'interrogation oratoire, puis la couleur poétique, le nombre des allitérations, un certain esprit de conférencier mondain avec ses grâces maniérées et parfois ses extravagances, enfin rapprocher tout cela du style à facettes de Sénèque et prétendre que ces traits sont beaucoup moins marqués dans l'*Agricola* et dans les *Histoires*[1].

où la figure du philosophe martyr se grandissait du souvenir des horreurs toutes proches du règne de Néron et de l'anarchie qui s'ensuivit. D'une lecture aussi attentive, on doit sûrement conclure que le style de Sénèque ne déplaisait pas si fort ou n'avait pas toujours déplu à Tacite. Il importe de ne se point laisser égarer par quelques passages des *Annales* où perce une sévérité assez dédaigneuse (notamment XIII, III, 1 ; — pour une interprétation plus favorable de ce texte, cf. K. Dürr, *Seneca bei Tacitus* [Gymn. LI, 1940, p. 42-61], p. 42-43 et 47, qui ne nous a pas convaincu) ; ils se lisent dans les *Annales*, c'est-à-dire au terme de recherches stylistiques dont Tacite pensait sans doute, et non sans quelque illusion, nous le verrons tout à l'heure, qu'orientées primitivement par un refus des grâces annéennes, elles avaient dû l'entraîner de plus en plus loin de Sénèque.

1. Rhétorique. — E. Loefstedt a attiré l'attention sur le groupe *nec* (*neque*)... *nec* (*neque*, *et*) ; cette structure très rhétorique, et qui est à peine représentée dans les *Annales*, semble n'apparaître qu'une fois dans l'*Agricola* (XLII, 1), mais sept fois dans la *Germanie* (II, 1 ; VII, 1 ; IX, 3 ; XXI, 4 ; XXVII, 2 ; XXIX, 2 ; XLIV, 2). De même, l'anaphore *non... non* figure cinq fois dans la *Germanie* (VI, 3 ; XIX, 2 ; XXXVII, 3 ; XL, 4 ; XLVI, 3), une seule fois dans l'*Agricola* (XXX, 6). D'une façon générale, les anaphores sont plus nombreuses dans la *Germanie*, pourtant plus courte, que dans l'*Agricola* (cf. O. Mebs, *Uber den Gebrauch der Anaphora bei Tacitus*, Diss. Erlangen, 1918). Sur la rhétorique des « rhéteurs », cf. H. Bar-

C'est avec cette tradition de style que l'*Agricola* (antérieur ou postérieur à la *Germanie*, peu importe) marque une rupture ou une tentative de rupture. Certes, il ne faudrait pas l'exagérer en ce qui concerne la matérialité des formes de l'expression ; la parenté des deux œuvres est évidente, mais elles n'en sont pas moins très différemment orientées [1].

Ce n'est pas seulement que la critique, rendue d'ailleurs plus attentive et plus perspicace par la connaissance des développements qui viendront ensuite, puisse de ce changement d'horizon reconnaître quelques indices sûrs. La rupture a même, à certains égards, le caractère voyant, spectaculaire, qui convient à un manifeste littéraire, un peu comme au début des *Histoires*, au moment de s'engager dans une nouvelle étape de ses recherches stylis-

don, *Mécanisme et stéréotypie dans le style de Sénèque le Rhéteur*, AC. XII, 1943, p. 5-24 ; A. Gunz (*Die deklamatorische Rhetorik in der Germania des Tacitus*, Diss. Lausanne, 1934) a relevé un grand nombre de faits qui établissent solidement les attaches de la *Germanie* à cette tradition.

Poétismes. — Les faits les plus importants sont évoqués et fort judicieusement commentés par H. Bardon, *Recherches sur la formation de Tacite* (Mélanges littéraires et historiques publiés par la Fac. des lettres de Poitiers à l'occasion du centenaire de sa restauration, Paris, 1946, p. 195-220), p. 202-203, et A. Salvatore, *Stile e ritmo in Tacito*, p. 74-76. Eu égard à sa médiocre étendue, la *Germanie* fournit un matériel de faits considérable aux auteurs qui ont étudié les poétismes de Tacite, ses dettes à l'égard de Virgile ou de Lucain. Certains passages de la *Germanie* s'expliquent difficilement si l'on n'y sait reconnaître non seulement le texte poétique auquel il y est fait allusion, mais l'intention de relever dans ce texte une particularité d'ordre stylistique, voire grammatical : dans *Germ.* XLIV, 2, *naues uelis ministrantur* (où beaucoup d'éditeurs, de Juste Lipse à Koestermann, ont indûment corrigé en *ministrant*), s'explique par une interprétation d'*Aen.* VI, 302, selon laquelle *uelis* (sans doute un datif) serait un ablatif ; l'existence de discussions autour de ce petit problème d'exégèse virgilienne nous est attestée par un vers de Valérius Flaccus : *ipse ratem uento stellisque ministrat* (III, 38), où nous voyons ce poète soucieux de nous marquer dans quel sens il prenait parti. De même, dans *Germ.* XLV, 7, *sudantur* (déjà corrigé en *sudant* dans quelques manuscrits du XV[e] siècle) est écrit d'après *Buc.* VIII, 54, et *balsama* (premier exemple en prose du pluriel de ce mot), d'après *Georg.* II, 119. — Certes, il est bien dans l'*Agricola* quelques traits poétiques ; la langue de Salluste n'en était pas exempte ; *quibus cruda ac uiridis senectus* (*Agr.* XXIX, 4), reprend évidemment *Aen.* VI, 304 ; mais les faits de cette sorte ne sont pas très nombreux.

Sententiae. — Il y en a sans doute dans l'*Agricola* aussi ; mais il y en a beaucoup plus dans la *Germanie*, et souvent marquées d'un maniérisme, d'une préciosité qu'on ne retrouve pas dans l'*Agricola* (hormis peut-être XII, 12). Nous avons relevé dans notre édition (p. 33-34) les exemples les plus caractéristiques. Nous craignons bien qu'il n'y faille joindre aussi la conclusion du paragraphe relatif à l'aspect terrifiant des guerriers Haries : *nam primi in omnibus proeliis oculi uincuntur* (XLIII, 6) ; notre Perrot d'Ablancourt a peut-être été le seul à reconnaître le sens d'*omnibus* : « Car les yeux sont les premiers vaincus aussi bien en guerre qu'en amour » ; cf. Propert. II, XV, 12 ; Ov., *Am.* I, X, 10 ; *Germ.* XXXVIII, 4.

1. On ne s'étonnera pas de cette similitude contrariée : elle reproduit exactement la relation qui apparaîtrait entre les modèles des deux œuvres, Salluste et Sénèque, si semblables à certains égards et si différents (cf. K. Latte, *Sallust*, Neue Wege zur Antike, II, 4, 1935, p. 1-4). — A propos de Pline le Jeune, M[lle] Guillemin écrit : « La *breuitas* de l'historien (Salluste) combinait son influence avec celle des antithèses et des pointes auxquelles [s']exerçait la déclamation » (*La culture de Pline le Jeune*, Mélanges Grat, Paris, 1946, I, p. 83).

tiques, Tacite, de même, nous marquera, de la façon la plus appuyée, l'originalité de son propos[1]. Ici, c'est déjà bien quelque chose de s'inspirer aussi ouvertement d'un écrivain sûrement plus admiré qu'imité comme un maître, nous l'avons vu, et dont plusieurs, Sénèque en particulier, avaient raillé le style rugueux, les mauvais tours qu'il jouait à ses imitateurs (Sén., *Ep.* cxiv, 17; Quintil., IV, ii, 45; X, ii, 17). Quintilien nous apprend qu'on reprochait à Salluste ses préfaces mal raccordées au corps de l'ouvrage (III, viii, 8-9) : Tacite s'empresse de suivre cet exemple, et le premier chapitre de l'*Agricola* est, en effet, à ce point indépendant de ce qui suit qu'on le retrouvera au xiie siècle remployé sans grand changement en tête d'une vie de saint; il avait survécu à part comme morceau d'anthologie[2]. On reprochait à Salluste ses larcins au vieux Caton : les premiers mots de l'*Agricola* sont un emprunt non déguisé à un passage célèbre des *Origines*[3]. Tacite, qui n'aime pas le grec ni les Grecs[4], dont la langue, en général, n'offre pas d'hellénismes, va cueillir chez Salluste un hellénisme tellement voyant qu'antérieurement à Macrobe, Fronton, seul, a osé, et une seule fois seulement (p. 228, 5), et, lui aussi, incontestablement en hommage à Salluste, le reprendre à son compte[5]. Mais le fait de style le plus saisissant et, au sens où nous l'avons marqué tout à l'heure, le plus provocant, c'est l'emploi véritablement intempérant de cet infinitif de narration, à peu près tombé en désuétude depuis un siècle et qu'après Tacite, Ammien seul, et en souvenir de Tacite, s'étudiera à manier. Il est notable que, dans la suite de son œuvre, Tacite, tout en continuant à user de ce tour qui répond sûrement à une des tendances de son génie, en fera un usage beaucoup plus discret[6].

1. Cf. *infra*, p. 106.
2. Cf. H. Bloch, *A manuscript of Tacitus' Agricola in Monte Cassino about A. D. 1135*, CPh. XXXVI, 1941, p. 185-187.
3. Caton, *Orig.* fr. 2 Peter. — Je n'ai pu lire l'étude de B. Wykstrom, *Clarorum uirorum facta moresque*, Mélanges V. Lundstroem, 1936, p. 159-168.
4. Cf. B. Hardinghaus, *Tacitus und das Griechentum*, Diss. Münster, 1932. Les faits allégués par E. Slijper, *De Tacito, graecos auctores, Herodotum in primis imitante*, Mn. LVII, 1929, p. 106-111, ne nous ont pas paru bien convaincants; cf. encore *infra*, p. 111.
5. *Agric.* xviii, 3, *quibus bellum uolentibus erat*, d'après Sall., *Jug.* lxxxiv, 3; c, 4. Ensuite, Tac., *Hist.* III, xliii, 2; *Ann.* I, lix, 1. Cet hellénisme célèbre est commenté par Priscien (GLK. III, p. 285). Peut-être Tite-Live s'en est-il une fois inspiré (XXI, l, 10), mais dans un contexte grammatical qui en pallie l'étrangeté.
6. Ce point a été particulièrement bien décrit et apprécié par P. Perrochat, *A propos de l'infinitif de narration, Tacite imitateur de Salluste dans l' « Agricola »*, RÉL. XIII, 1935, p. 261-265; *L'évolution d'un procédé de style chez Tacite*, RÉL. XIV, 1936, p. 43-48. — Les rapports de Tacite et de Salluste ont été souvent étudiés. Pour l'objet qui nous occupe, il importe de distinguer bien nettement les emprunts de caractère linguistique ou stylis-

Dans sa réaction contre le style moderne, Tacite a donc délaissé Sénèque pour s'adresser à Salluste. Comme Salluste est un archaïsant, on est tenté de mettre en cause les goûts extrêmes de Tacite, ou de se demander si le *Dialogue*, précisément, ne viendrait pas à point nommé occuper dans cette histoire la position intermédiaire qui semble restée vide. Mais, de toute façon, les deux œuvres, *Agricola* et *Germanie*, ont été écrites à trop peu d'intervalle l'une de l'autre pour que l'idée d'une transition ait grand sens.

En réalité, cette dévotion presque simultanée à Sénèque et à Salluste est moins contradictoire qu'il ne semble. Ne soyons pas dupes du terme d'archaïsant appliqué à Salluste : la langue de Salluste semble plus ancienne que celle de Cicéron ; Salluste n'en écrit pas moins après Cicéron et ses recherches ne s'expliquent (au moins négativement) que par l'existence antérieure de celles de Cicéron ; l'archaïsme tient à l'antiquité, mais par une sorte de retour, qui suppose la négation d'un plus proche passé, en sorte que l'archaïsme se trouve plus moderne que ce à quoi il s'oppose. Concrètement, on voit avec évidence tout ce que les rhéteurs de Sénèque le père ont reçu de Salluste, et ce n'est pas un hasard si nous avons tant de peine à savoir si les *Pseudosallustiana* sont l'œuvre de l'un d'entre eux, ou celle de Salluste lui-même. Passer de Sénèque à Salluste, ce n'est donc pas sauter une étape, c'est passer d'une étape à celle qui la précède immédiatement. La nécessaire continuité de tout ce qui est vivant n'est pas interrompue : la *Germanie* et l'*Agricola* se tiennent ; ils peuvent avoir été composés simultanément.

Mais l'expérience nous montre tous les jours que les continuités les plus sûres ne sont pas exclusives de changements profonds, dont les effets, seulement, ne se manifestent qu'à la longue. La rupture que nous croyons, à ce niveau, reconnaître entre, d'une part, la tradition stylistique dont dépend la *Germanie* et, d'autre part, l'*Agricola* que suivront les *Histoires*, est importante. Et elle ne l'est pas seulement dans la carrière de Tacite. Elle correspond à une époque nouvelle du goût littéraire, et l'on peut dire que la *Germanie* est la dernière œuvre du Iᵉʳ siècle, celui de Sénèque, et l'*Agricola* la première du IIᵉ siècle, celui de Fronton. Il faut, en effet, voir en Tacite et à partir de l'*Agricola* le premier tenant des

tique et les emprunts d'idées ou de thèmes, qui peuvent ne rien signifier quant au style. On retiendra donc comme éminemment caractéristiques des rapprochements tels que *Jug.* VI, 1, et *Agr.* V, 2, où pas un mot ne concorde, mais où le type de la phrase a été exactement calqué (négation, verbe au perfectum, *sed*, série d'infinitifs de narration).

modes archaïsantes[1]. Sans doute, à toutes les époques, a-t-il pu y avoir des archaïsants, mais l'archaïsme n'est pas, pour autant, de toutes les époques : à Rome, tout au moins, il semble avoir requis pour se développer des circonstances bien particulières. Aux deux périodes où il triomphe, sous Auguste et Tibère, puis sous Hadrien, nous le voyons apparaître avec la prétention d'assurer la relève d'un classicisme dont il est d'ailleurs la dégradation et la ruine. Corrélativement à la très médiocre extension des milieux littéraires, les époques du goût ne se développent pas à Rome avec l'ampleur majestueuse qui fait qu'après cent cinquante ans nous ne sommes pas encore sortis du romantisme ; là-bas, tout va plus vite, presque à échelle de vie humaine : moins de dix ans après l'*Institution oratoire*, on voit déjà poindre l'archaïsme, de même qu'Asinius Pollion et Messalla avaient talonné Cicéron ; de même qu'au classicisme cicéronien avait fait suite l'archaïsme de Salluste, brisant les correspondances et l'architecture intellectuelle de la phrase, précurseur de cette décomposition du langage qui, dès la fin du règne d'Auguste, s'achève dans les concetti de l'école, de même la renaissance classique de l'époque flavienne préparait, à travers l'archaïsme et les rudesses étudiées de Tacite, les excentricités de Fronton.

III. L'esthétique du sublime

Entre la *Germanie* et l'*Agricola*, il existe donc, sous les dehors d'une certaine continuité, une opposition fondamentale, celle d'un style moderne à un style archaïsant. Les *Histoires*, au con-

1. L'analyse du lexique établit la distinction, à cet égard, de l'*Agricola* et de la *Germanie* : il y a dans l'*Agricola* quatre exemples de *forem* et de *ni*, un de *quis* (= *quibus*) et de *nequeo* ; ces mots manquent complètement dans la *Germanie*. Il y a dans l'*Agricola* cinquante-sept infinitifs de narration et un seul dans la *Germanie* (vii, 3), peut-être réminiscence lointaine de Virg., *Aen.* VI, 557. A la troisième personne du perfectum, on compte (cf. R. Martin, *op. cit.*) dans la *Germanie* huit *-ere* contre dix *-erunt*, dans l'*Agricola* trente-sept *-ere* contre onze *-erunt* (dans les *Histoires* et les *Annales*, *-ere* est à peu près dix fois mieux représenté que *-erunt*). Sur l'archaïsme de Tacite, cf. F. Degel, *op. cit.*, et H. Bardon, *L'archaïsme de Tacite et sa valeur politique*, Latomus, III, 1939, p. 258-260. — L'interprétation des faits est contestée et surtout leur rapport à l'évolution générale du goût à cette époque. Nous craignons qu'il n'y ait un paradoxe à situer l'art de Tacite aux antipodes de l'archaïsme (R. Reitzenstein, *Bemerkungen...*, p. 261) pour la raison que Salluste est un classique. Le plus récent historien du mouvement archaïsant, R. Marache, attribue aux origines mêmes de ce mouvement une date plus tardive (*La critique littéraire de langue latine et le développement du goût archaïsant au IIe siècle de notre ère*, Rennes, 1952) ; peut-être n'a-t-il pas attaché à l'œuvre de Tacite une suffisante importance. Les vues que nous proposons ci-dessus concordent pour l'essentiel avec celles d'A. Klotz, *Klassizismus und Archaismus. Stilistiches zu Statius*, ALL. XV, 1908, p. 401-417.

traire, sont orientées initialement de la même façon que l'*Agricola* et cette orientation, jusque dans les *Annales*, ne s'est jamais démentie. Jusqu'au bout de l'œuvre, on retrouve la marque de Salluste, non seulement l'infinitif historique employé en longues séries et qui est comme sa signature, mais son vocabulaire archaïsant, mais cette liberté dans l'usage des catégories grammaticales qui, faisant d'un adverbe un adjectif, d'un adjectif un nom, semble sans effroi côtoyer le solécisme, mais surtout ces dissymétries rebelles à toute rhétorique.

Pourtant, ces traits, dont une étude attentive ne permet pas de contester l'ascendance, aboutissent dans les *Annales* à composer un style dont on pourrait — si nous avions perdu le début des *Histoires* et que les intermédiaires nous manquassent — méconnaître qu'il est fait d'éléments originairement sallustiens. Originairement sallustiens, mais qui ont subi une sorte de transmutation : durcis, creusés, tourmentés, comme passés au feu, ils ont pris un tout autre caractère.

Le phénomène est particulièrement sensible en ce qui concerne la structure de la phrase et des membres de phrase. Tacite et Salluste, on le sait, cultivent la dissymétrie, mais on s'aperçoit bien vite qu'ils ne l'entendent pas de la même manière. La dissymétrie peut être, en effet, la négligence désinvolte d'un écrivain grand seigneur ou philosophe, plus soucieux des choses que des mots, ostensiblement dédaigneux d'une *concinnitas* qu'il tient pour futile, si peu qu'elle apparaisse recherchée ; c'est de ce biais que Sénèque (*Ep.* cxv, 1) en a fait l'apologie et que Salluste, n'en déplaise à Sénèque, l'a pratiquée le plus souvent. Mais, d'autre part, la dissymétrie est le plus artificiel des artifices quand elle brise en toute occasion, voire en dehors de toute intention expressive, des continuités habituelles, à seule fin de produire un effet d'imprévu. Il va de soi que, chez un grand artiste comme Salluste, la première de ces deux possibilités est employée, ménagée, tout aussi bien, à des fins esthétiques, pour donner une impression de noblesse un peu rude et de grandeur négligée. Il est sûr également qu'en dépit de l'antagonisme diamétral de ces deux tendances, il serait souvent tout à fait impossible d'assigner à l'une ou l'autre, exclusivement, la responsabilité de tel fait particulier : c'est qu'il y a des zones neutres et comme moyennes, c'est aussi qu'on peut hésiter, ici et là, sur les intentions de l'auteur. Cependant, les deux tendances existent et, à condition d'opérer sur des

textes assez étendus, se laissent bien reconnaître et permettent de caractériser une œuvre ou un auteur. Dans l'*Agricola*, Tacite fait de la dissymétrie à peu près le même usage que Salluste ; mais, à partir des *Histoires* et ensuite de plus en plus, elle devient pour lui l'objet d'une recherche positive, dont nous sommes parfois tentés de nous demander s'il ne la conduit pas jusqu'aux confins de l'absurde et du mauvais goût. *Deliguntur legiones quinta dextro lateri, unetuicesima in laeuom, primani ducendum ad agmen, uicesimanus aduersus secuturos* (*Ann.* I, LXIV, 7). A force de s'exagérer, de s'aggraver, le procédé finit, tout en restant conforme à sa définition, par changer complètement de sens et de valeur[1].

On en dirait de même du choix des mots et des constructions. Il est très libre chez Salluste comme chez Tacite. Mais ce qui, chez Salluste, est sans doute dédain d'un purisme qu'il juge artificiel et étriqué devient chez Tacite recherche systématique de l'inhabituel. L'archaïsme, par exemple, ne sera plus, comme dans l'*Agricola*, l'instrument d'une tonalité austère, rebelle aux gentillesses modernes ; il ne fait plus qu'apporter son lot de disparates à un style devenu tout étincelles. De même, il y a des poétismes; mais sans qu'on puisse dire que le style, dans son ensemble, a une couleur poétique. — C'est dans cette perspective que les observations de Woelfflin, de Loefstedt et de ses élèves prennent leur sens. De ce vocabulaire, de cette syntaxe, on ne peut dire qu'une chose : il se refuse à l'unité de ton, il préfère l'insolite. Tacite se fera même plus classique que ses contemporains si l'emploi d'un tour ou d'une formule classique, insensiblement sortis de l'usage, l'ablatif de qualité, par exemple, ou la construction de *copia* avec le gérondif, peut surprendre ses lecteurs[2].

Comment s'expliquent cette évolution, ce parti pris, qui aboutissent à faire du style de Tacite la création étrange que l'on sait? Et comment chez un si grand artiste justifier cet effort où l'analyse des formes ne peut voir qu'un effort vers la singularité recherchée à tout prix?

Il est certain que cette évolution manifeste un goût de Tacite

1. On utilisera les répertoires dressés par G. Soerbom, *Variatio sermonis Tacitei aliaeque apud eundem quaestiones selectae*, Uppsala, 1935, et sans s'étonner qu'ils soient, par la nature même des choses, encore incomplets (cf. A. Gudeman, PhW. LV, 1935, 1335-1341) ; au moins les faits les plus notables, les exemples les plus voyants y sont-ils relevés.

2. Cf. H. Henriksen, *Remarques sur l'emploi de l'ablatif et du génitif de qualité chez Tacite*, SO. X, 1932, p. 99-106. *Copia* avec le gérondif n'apparaît chez Tacite que dans les *Annales* ; le tour est bien attesté chez Cicéron.

pour la préciosité ; ce penchant apparaissait déjà, à peu près sans retenue, dans la *Germanie*. Mais, dans l'*Agricola*, Tacite semblait avoir voulu y renoncer ; or, il ne cessera d'y revenir, et de plus en plus, dans les *Annales*[1]. On notera même que cette résurgence de la préciosité se fait à l'intérieur et à l'occasion même des formes stylistiques — les structures dissymétriques, un vocabulaire de fond archaïsant — où Tacite avait peut-être, à l'origine, cru trouver l'antidote de la préciosité et du maniérisme des modernes. D'autre part, nous avons signalé tout à l'heure qu'il y avait à Rome une pente naturelle de l'archaïsme au maniérisme, de Salluste à Porcius Latro ; l'*Agricola* nous paraissait annoncer, pour plus tard, Fronton. Est-ce déjà Fronton, produit d'un cycle inévitable, qui nous apparaît dans les *Annales*?

Ce serait ne voir qu'un aspect des choses ; sur un grand écrivain, il n'est point de fatalité qui ait prise. Ici préciosité ne peut être tout et le soleil du baroque n'est pas le seul à avoir tourmenté et calciné ce style. L'impression générale produite par les *Annales* n'est pas de préciosité ; l'impression de préciosité se renforce, il est vrai, à mesure qu'on étudie ce style, mais c'est peut-être parce que, trop appliqué au détail et à la matérialité de l'expression, on perd de vue l'équilibre général de l'œuvre d'art, dont le style n'est qu'un élément. D'autre part, on s'expliquerait mal que Tacite ait pu revenir sans s'en douter à une attitude stylistique qui serait à peu près celle de la *Germanie* et qu'il a répudiée.

Ce qui est, par rapport à la *Germanie*, tout à fait nouveau et qui frappe très vivement le lecteur, c'est la passion frémissante — indignation, colère, sarcasme — qui circule dans l'œuvre ; on ne peut apprécier le style sans s'y référer, car l'artiste a conçu et réalisé l'ensemble d'une seule coulée, au moins comme une unité bien liée. On entrevoit alors que les tours abrupts, le vocabulaire discordant sont les corrélatifs, parfois les instruments, d'un pathétique tumultueux ; l'expression surmenée répond à une sensibilité surmenée ; là où nous étions tentés de dire préciosité, il faut dire aussi sublime ; non pas étincelles seulement, mais éclairs ;

1. Si Tacite était Gaulois, comme il semble bien (cf. M. L. Gordon, *The patria of Tacitus*, JRS. XXVI, 1936, p. 145-151), voire originaire de Vaison, comme le proposait M. R. Syme dans une remarquable conférence donnée à l'Université de Paris le 29 mai 1952, peut-être conviendrait-il de rappeler qu'au jugement des Anciens, nos ancêtres s'exprimaient volontiers « de façon sentencieuse, énigmatique, enveloppant de synecdoques obscures la plupart de leurs propos, excessifs, menaçants, tendus, avec quelque chose de théâtral » (Diod. Sic. V, xxxi, 1).

non pas artificieux dédale, mais suggestion d'un chaos de laves.

La célèbre préface des *Histoires* nous instruit ici sans équivoque sur les intentions de Tacite. Il y marque à son lecteur le point de vue d'où l'on doit apprécier son œuvre, la manière dont nous devons accorder notre sensibilité pour l'entendre : *Opus adgredior opimum casibus, atrox proeliis*... Il suffit de se reporter en pensée à d'autres préfaces célèbres, celles de Tite-Live, mais surtout celles, altières et détachées, de Salluste, puisque c'est de Salluste que nous avons vu Tacite vouloir se faire le disciple, pour mesurer la nouveauté de cette énorme et admirable emphase. Dans l'adoption d'un tel registre, il y a tout autre chose que le désir de faire valoir l'intérêt d'un sujet ; il y a la volonté d'entraîner d'emblée le lecteur dans un univers de sublimités. C'est une annonce de ce que sera l'inspiration de l'ouvrage et comme une profession de foi littéraire.

Cette orientation vers les hauteurs, avec ses deux composantes inséparables, l'une plus intérieure, le pathétique, l'autre matérielle, l'expression abrupte et déconcertante, l'âme et le corps, l'une et l'autre se soutenant, se confirmant, se faisant valoir, c'est là sans doute le principe de ce feu qui va profondément renouveler la manière de Tacite et, dans cet itinéraire sans rupture qui mène de l'*Agricola* aux *Annales*, aboutir, à travers les *Histoires*, à une création stylistique si originale.

Dans la période antérieure aux *Histoires*, deux textes nous font entrevoir comme les premiers linéaments, nous offrent les prémices de ces recherches nouvelles par lesquelles Tacite deviendra vraiment Tacite. Tout d'abord, les chapitres XLV et XLVI de l'*Agricola*, l'invocation aux mânes du défunt. On y voit d'ordinaire un vestige du passé prétendument cicéronien de Tacite, une sorte de rémanence, le dernier échantillon d'une manière qu'il se prépare à répudier, les derniers échos d'une inspiration dont il brûle impatiemment de se libérer. Cette interprétation, croyons-nous, est erronée ; si les souvenirs cicéroniens sont bien indiscutables, on ne s'en trompe pas moins à tourner ce texte vers le passé. Dans sa ferveur, dans son exaltation, il annonce, au contraire — et même si la forme n'est pas encore celle où Tacite plus tard s'arrêtera — l'inspiration qui bientôt soutiendra et qui seule explique tout à fait dans les *Histoires* et dans les *Annales* le développement stylistique dont nous avons essayé, tout à l'heure, de reconnaître les caractères.

L'autre texte, très souvent cité, est de Pline le Jeune (II, xi, 17) caractérisant l'éloquence de Tacite : *Respondit Cornelius Tacitus eloquentissime et, quod eximium orationi eius inest*, σεμνῶς. Daté de 100, ce texte, avec toute l'autorité qui s'attache au jugement d'un contemporain intelligent et cultivé, offre l'immense intérêt de se rapporter à une partie de la production de Tacite que nous ne possédons plus, mais avec laquelle on ne saurait douter que son œuvre historique n'eût de solides attaches. Plus loin, d'ailleurs, que l'éloquence judiciaire, il semble viser en général le style et l'homme même. La σεμνότης que Pline reconnaît comme la qualité fondamentale de l'éloquence de Tacite occupe à cette date une place importante dans le catalogue des « vertus du discours »[1]. Quant au style, Hermogène (II, p. 287-296) la définit par le recours à la métaphore, l'ellipse du verbe, la phrase nominale, le goût des aphorismes, la brièveté. Il est assez vraisemblable que, chez Quintilien, σεμνός est traduit par *sanctus*, en sorte que nous pouvons ici utiliser les textes où cette qualité, associée à la virilité et à la force, apparaît le principe d'une sublimité, d'une magnificence, d'un éclat, d'une autorité qui transportent l'auditeur ou l'éblouissent comme la foudre (VIII, iii, 5-6) ; ailleurs, nous apprenons que le style est rendu « saint » par un usage judicieux des mots archaïques, tel que celui dont Virgile ou Salluste ont donné le modèle (VIII, iii, 24-25, 44). Dans les deux cas — et le fait est à retenir — Quintilien marque expressément que ces sommets bordent les précipices redoutables du mauvais goût et de l'affectation. Aux origines de la tradition rhétorique, le mot revient plusieurs fois chez Aristote et en des sens qui concordent substantiellement à ceux que nous venons de reconnaître ; selon la doctrine de la *Poétique* (1458 a), la σεμνὴ λέξις échappe à la banalité en usant de mots étrangers au commun usage, « gloses », métaphores, on y gagne en grandeur ce qu'on peut perdre en limpidité ; mais attention à ne pas tomber dans l'énigme ou le barbarisme. Ailleurs, σεμνός se trouve rapproché de τραγικός (*Meteor.*, III, 1, 353 b, 2).

Plus clairement encore que les derniers chapitres de l'*Agricola*, les déterminations qu'on peut grouper autour du mot σεμνῶς nous font entrevoir, dès l'année 100, dans l'éloquence de Tacite,

1. Nombreux textes et références dans G. Lehnert, *De scholiis ad Homerum rhetoricis*, Diss. Leipzig, 1896, p. 85-86 ; P. Geigenmueller, *Quaestiones Dionysianae de vocabulis artis criticae*, Diss. Leipzig, 1908, p. 56-57 ; W. Schmid, *Die sogenannte Aristidesrhetorik* (RhM. LXXII, 1917-1918, p. 113-149, 238-257), p. 252.

l'annonce des développements et des recherches si particulières qui font à nos yeux le mérite distinctif des *Histoires* et des *Annales*.

L'intérêt du texte de Pline ne consiste pas seulement en sa précision toute technique et en sa date. Il nous invite, par la forme même qu'y revêt le jugement critique, à mettre le style de Tacite — et dans ce que nous lui connaissons de plus original — en rapport avec les catégories de la rhétorique grecque contemporaine. Il est regrettable, croyons-nous, que les philologues n'aient pas plus souvent regardé de ce côté[1], qu'ils se soient, en général, contentés de situer Tacite par rapport à la tradition stylistique romaine, à Cicéron, à Salluste, à Virgile, à Sénèque. En fait, l'histoire de cette tradition même ne serait pas vraiment intelligible sans le recours aux œuvres des théoriciens grecs ; mais, par surcroît, les habitudes de l'école, la forme même de l'éducation intellectuelle font qu'à toutes les époques chaque écrivain latin a dû, pour sa part, se situer vis-à-vis de tels courants doctrinaux et prendre parti. On n'hésitera donc pas à rechercher si nous ne trouvons pas de ce côté quelque possibilité de mieux comprendre et même d'expliquer partiellement dans sa genèse l'orientation stylistique qui s'affirme chez Tacite à partir des *Histoires*.

Précisément, tout au long du Ier siècle, une doctrine a grandi, la doctrine du sublime, dont les thèses nous semblent, à proximité immédiate de l'idéal de la σεμνότης, correspondre de façon saisissante aux réalisations les plus caractéristiques de l'art de Tacite. M. Rostagni nous paraît avoir parfaitement montré comment les théoriciens du sublime, avec des attaches stoïciennes et des sympathies archaïsantes, représentent vis-à-vis des traditions aristotéliciennes et classiques une réaction d'opposition. C'est φύσις qui prétend reprendre le pas sur νόμος et les irrégularités savoureuses d'un jaillissement sans loi sur la régularité compassée des ordonnances de l'école. Mais, d'autre part, il semble bien qu'à Rome la doctrine ait été marquée par les efforts tout pratiques d'orateurs qui, en opposition également à l'acribie esthétique de Cicéron, aux fleurs gratuites d'une certaine rhétorique scolaire, tâchaient, et souvent par les voies de la violence verbale, d'un pathétique outré, à retrouver le secret d'une parole efficace et comme armée : Aper, les délateurs, il faudrait peut-être remonter jusqu'à Calvus,

1. R. Reitzenstein (*Tacitus*, p. 5-6) a bien signalé l'influence que les théoriciens grecs, Denys surtout, croit-il, ont pu avoir sur Tacite. Pour le *Dialogue*, en particulier, cf. *infra*, p. 116, n. 3.

lui aussi stoïcien[1]. Dans cette complexité mouvante, ce sont les références alléguées par les nouveaux docteurs qui nous renseignent le mieux. Ils se réclament conjointement de Démosthène, maître du pathétique, maître du naturel, et de Thucydide, dont ils vantent la tension, les éclats insolites. Le groupement de ces deux patrons a bien quelque chose d'étrange si l'on songe à la chronologie ou qu'en d'autres temps ils avaient été si vivement opposés l'un à l'autre, lors de la querelle de Cicéron et des Attiques, par exemple, et même chez Denys d'Halicarnasse. Il s'explique cependant comme le fruit d'un temps où l'art cicéronien et isocratique, toute la tradition épidéictique avec son abondance, sa musique verbale, continue dans certains milieux à inspirer une défiance profonde, mais où personne n'arriverait plus à se satisfaire exclusivement du Thucydide austère et dépouillé qu'avaient admiré les Attiques contemporains de Cicéron. Aussi bien toute la subtilité des théoriciens va-t-elle se dépenser à établir l'accord de ces deux modèles vénérés. On raconte que Démosthène a imité Thucydide, qu'il s'est fait, à distance, le meilleur de ses disciples[2]. On s'attache tout particulièrement à reconnaître chez Démosthène les qualités dont on faisait traditionnellement hommage à Thucydide[3]. De plus en plus, l'orateur et l'historien sont saisis

1. A. Rostagni, *Il « Sublime » nella storia dell'estetica antica*, ASNP. II, 1933, p. 99-119, 175-202 ; à compléter par L. Voit, ΔΕΙΝΟΤΗΣ, *ein antiker Stilbegriff*, Leipzig, 1934, surtout p. 25-29, 117-118 ; P. Costil, *L'esthétique stoïcienne*, Actes du I[er] Congrès de la Fédération internat. des assoc. d'études classiques, Paris, 1951, p. 360-364. — Bien entendu, un certain nombre des thèses constitutives de la doctrine du sublime ont été formulées beaucoup plus anciennement et quelques-unes dès les débuts de la réflexion esthétique en Grèce (l'agôn des *Grenouilles*, l'*Ion*), cf. F. Wehrli, *Der erhabene und der schlichte Stil in der poetisch-rhetorischen Theorie der Antike*, Phyllobolia für Peter von der Mühll, Bâle, 1946, p. 9-34. Mais l'œuvre d'Aristote, celle de Théophraste ont, pendant plusieurs siècles, détourné la réflexion sur d'autres problèmes. Il semble bien qu'il ait fallu attendre les débuts de l'ère chrétienne pour que ces éléments épars aboutissent à une doctrine cohérente, prolongée par une stylistique précisément définie, et qui s'imposerait, en toute première place, à l'attention générale.

2. Sur ces légendes, cf. H. G. Strebel, *Wertung und Wirtung des Thukydideischen Geschichtswerkes in der griechisch-römischen Literatur*, Diss. Munich, 1935, p. 12.

3. Cf. Ps.-Longin, xiv, 1 ; xxii, 3 ; xxxvi. Peut-être est-il significatif de voir Sénèque le Père (*Contr.* IX, i, 13) attribuer à Thucydide une phrase de Démosthène, à l'occasion d'un parallèle entre Salluste et son modèle prétendu. — Le caractère tendancieux des descriptions du Ps.-Longin ressort avec évidence, si on les confronte aux résultats d'une étude objective telle que celle de G. Ronnet, *Étude sur le style de Démosthène dans les discours politiques*, Paris, 1951 : Démosthène, selon le Ps.-Longin (xix-xxi), répugne à la coordination et se fait une spécialité de l'asyndète ; selon G. Ronnet (p. 77), l'asyndète est plus rare chez Démosthène que la polysyndète. Une des grandeurs de Démosthène, selon le Ps.-Longin (xxxiv), est que son style est continûment tendu ; selon G. Ronnet (p. 80, 183-186), ce style est, au contraire, très varié. De même, en ce qui concerne abondance et concision, symétrie et dissymétrie ; la description est faite du point de vue d'une doctrine qui se cherche des répondants.

comme une unité. En fait, dans l'alliage nouveau qu'on propose à l'enthousiasme des lettrés, l'un a apporté ses audaces formelles, son style abrupt, l'autre son pathétique ; le sublime est fait de la combinaison de ces deux éléments.

Or, c'est justement cette combinaison qui nous apparaissait tout à l'heure comme la formule même de l'art des *Annales* et la justification de leur style. Comment croire qu'il n'y ait là que coïncidence? Les lettres de Pline (surtout I, II ; IX, XXVI) montrent avec évidence que, dans le milieu même où vivait Tacite, les doctrines du sublime étaient connues, qu'elles exerçaient une sorte de fascination jusque sur les esprits les moins faits, semble-t-il, pour en subir l'influence.

C'est comme synthèse générale, édifiée aux confins de la philosophie, que la doctrine du sublime est nouvelle. En ce qui concerne plus particulièrement le style, elle a surtout, en les intégrant à une esthétique d'ensemble, doté d'une dignité nouvelle, d'un sens jusqu'alors inaperçu, des recherches plus anciennes, poursuivies jadis sur un plan plus exclusivement technique par des philologues ou des rhéteurs : le δεινόν a été haussé jusqu'à l'ὕψος, mais, entre le *Traité du sublime* ou les lettres de Pline et tel passage du Περὶ ἑρμηνείας, de Denys d'Halicarnasse, des Τεχναί du Ps.-Aristide ou d'Hermogène, la continuité est évidente. C'est dans cet ensemble qu'on peut aujourd'hui retrouver la leçon à laquelle, croyons-nous, Tacite a prêté l'oreille, à laquelle, en tout cas, aucune œuvre, soit grecque ou latine, ne répond plus exactement que les *Annales*[1].

1. Cf. *supra*, p. 109, n. 1. L'unanimité de la doctrine sur les marques distinctives du grand style rend possible une synthèse de textes d'auteurs différents : A = Ps.-Aristide (Rhet. Graeci, éd. Spengel, t. II) ; D = Ps.-Démétrios ; DH = Denys d'Halicarnasse ; H = Hermogène (Rhet. Graeci, t. II) ; L = Ps.-Longin ; P = Pline le Jeune.

Préférer aux termes communs l'inhabituel, voire l'excessif, les mots sortis de l'usage (DH, *Dém.* § 10), les archaïsmes (A p. 462) ; l'emploi métaphorique de mots usuels permettra souvent de resserrer l'expression (D § 243). Préférer la brièveté des membres à l'ampleur des périodes (D § 241) ; un tour sentencieux convient à la grandeur (A p. 466 ; D § 241) ; il faut fuir les parallélismes (D § 247), utiliser à cette fin toute sorte de changements de cas, de temps, de personnes, de nombres, de genre (L XXIII) ; on ne reculera pas devant les tours raboteux et durs (D § 246 ; H p. 297, 300, 422). L'ordre des mots doit être aménagé pour tenir sans cesse le lecteur en suspens (A p. 467) ; en fin de phrase, on gardera pour produire une surprise le mot qui saisira (D § 249), c'est là surtout que la condensation de l'expression sera portée au paroxysme (D § 244). Dans ces phrases contournées (H p. 279), poussées en oblique (A p. 465), où mots et pensées sont dissociés de leur ordre naturel (L XXII, 1), on côtoiera inévitablement une certaine obscurité (D § 254 ; H p. 422) ; à chaque instant, un homme passionné dévie du but qu'il s'est proposé, saute vers d'autres objets, intercale dans l'entre-deux des parenthèses hors de propos, revient par un détour à son point de départ comme en proie à une agitation continuelle (L XXII, 1) ; libres de liens, les mots tombent et se répandent en un cours précipité qui s'embarrasse lui-même,

Les caractères de ce style, qui devait être le dernier style de Tacite, sont définis souvent à propos de Thucydide ou en référence à Thucydide. Comme si l'effort des théoriciens avait surtout consisté à généraliser, à systématiser, à pousser à l'extrême quelques-uns des caractères les plus frappants du style de l'historien grec. La parenté qui apparaît entre le style de la *Guerre du Péloponnèse* et celui des *Annales*, beaucoup plus profonde que les ressemblances ou les singularités qui auraient pu se transmettre à travers Salluste, peut donc bien reposer sur une filiation réelle. Et cela sans que Tacite semble jamais avoir pratiqué directement lui-même l'œuvre de Thucydide[1]. On peut même se demander si l'idéal stylistique élaboré par les rhéteurs, puis par les doctrinaires du Ier siècle, sorte d'idée platonicienne, vis-à-vis de laquelle le style de Thucydide, plus souple, plus divers, ne pouvait lui-même apparaître que comme une sorte de réalisation approximative, n'aura pas contribué à détourner Tacite de la lecture de l'original. Y aurait-il trouvé, pour sa création personnelle, un stimulant aussi vigoureux? De fait, si Salluste ressemble à Thucydide parce qu'il l'a lu, le dernier Tacite, plus encore qu'à Thucydide, ressemble, et plus que Thucydide lui-même, au Thucydide stylisé et exalté par les docteurs du sublime[2].

mais cependant pousse en avant (L XIX). Tout cela, bien entendu, sera effet de l'art : l'austère Thucydide est le plus raffiné des artistes (H p. 422) ; l'orateur enviera la virtuosité des danseurs de corde (P IX, XXVI, 3). Mais précisément le sublime et le pathétique dissimulent merveilleusement des artifices qui choqueraient si l'on s'en avisait (L XVII ; XXXII, 4). D'ailleurs, la grandeur, même associée à quelques défauts, vaut mieux qu'une harmonie exactement proportionnée (L XXXIII, 1 ; P IX, XXVI, 1) ; un seul trait heureux et sublime rachète tous les faux pas (L XXXVI, 2) ; ceux qui rampent n'ont pas de mérite à ne pas tomber, ceux qui courent en ont même s'ils tombent (P IX, XXVI, 2).

1. C'est l'opinion d'E. Kornemann, *Thukydides und die römische Historiographie*, Ph. LXIII, 1904, p. 148-153, et de H. G. Strebel, *op. cit.*, p. 33. De fait, on ne retrouve, en aucun texte de Tacite, rien qui puisse faire songer à un souvenir ou à une allusion. — Pour Démosthène, l'article d'A. Kornitzer, *Nachbildung demosthenischer Stellen bei Sallust und Tacitus*, WS. XIX, 1897, p. 158-160, n'aboutit, en ce qui concerne Tacite, qu'à un bilan à peu près négatif.

2. « Thucydide a limé et ciselé sans relâche dans tous les détails ses huit livres, faisant tantôt d'un mot une phrase entière, tantôt resserrant la phrase en un seul mot, changeant les verbes en substantifs et les substantifs en verbes, puis bouleversant les significations, de manière à donner au substantif la valeur d'un adjectif et réciproquement, ou bien d'un passif il fait un actif et d'un actif un passif, de même pour les singuliers et les pluriels, pour les masculins, les féminins et les neutres qu'il assemble à tort et à travers, en dépit de toute règle d'accord. Quant aux cas des noms et des participes, il les transporte, tantôt du signe à la chose signifiée, tantôt de la chose signifiée au signe. Dans l'emploi des conjonctions et des prépositions et des particules qui servent à faire ressortir les significations des mots individuels, il se permet des libertés à la façon d'un poète. On trouve chez lui une variété incroyable de figures de grammaire qui, soit à cause du changement des personnes et des temps..., sont étrangères à l'usage et qui prennent des apparences de solécismes ; les choses se substituent aux personnes et les personnes aux choses ; ses raisonnements

Pour un écrivain, la fréquentation des théoriciens est un danger, mais ce peut être aussi, quand leurs théories vont dans le sens de son génie, l'alcool qui enivre et libère. Il est possible que l'esthétique du sublime, en s'imposant à Tacite par son prestige philosophique, par sa vogue, en lui masquant ou lui défigurant les auteurs grecs dont le génie, apparenté au sien, aurait pu à la fois le retenir et le guider, ait contribué à lui cacher les écueils parmi lesquels il allait s'engager, l'ait aidé, dans une certaine mesure, à se faire illusion sur le terme où il allait aboutir. Mais elle a aussi déchaîné les démons qu'il portait en lui et il y a — nous y avons — sans doute beaucoup plus gagné que perdu.

Sur cette voie, nous avons dit que Tacite allait, en effet, chemin faisant, récupérer quelques particularités distinctives du style de la *Germanie*, le matériel poétique, par exemple, et surtout la préciosité[1]. Et, certes, c'est une marque de santé qu'être capable de se rassembler tout entier dans son chef-d'œuvre, et, certes, cette récupération n'est pas régression : il y avait dans la *Germanie* des mignardises, de la gentillesse, les grâces, en somme, qui sont l'apanage ordinaire de la préciosité ; dans les *Annales*, il n'y en a plus : la préciosité ne revit plus que dans une systématique de la rudesse, une esthétique du raboteux et du heurté. Ce n'en est pas moins un sommet de l'esthétisme maniéré, où quelques beautés presque surhumaines, aux limites de l'expression, rachèteront de-ci de-là dix audaces qui ne sont que des tours de force. Tacite se rassure ou, guidé par ses maîtres, s'aveugle en songeant peut-être qu'il tourne le dos à l'éloquence de salon dont il était parti et qu'il avait prise en horreur, voire à toute rhétorique concevable : quel Démosthène n'aurait son souffle englouti par ces heurts abrupts !

Grandeur et acrobaties, préciosité et rudesse, Tacite, parvenu au sommet de ses recherches stylistiques, nous offre l'exemple d'un

s'embarrassent d'incidentes qui rompent la suite des idées ; il y a du tortueux, de l'entortillé, de l'inextricable, sans compter la frivolité théâtrale des parisoses et des paronomases, des antithèses... Un effort excessif pour tout resserrer et concentrer... ; si bien que sa brièveté devient obscure. » Nous empruntons à P. Perrochat (*Les modèles grecs de Salluste*, Paris, 1949, p. 25-26) cette page excellente entièrement construite d'expressions empruntées à Denys d'Halicarnasse (*Deuxième lettre à Ammée*) ; chaque phrase pourrait être appuyée de références copieuses aux autres auteurs de la tradition rhétorique.

1. Cf. *supra*, p. 98, n. 1. En fait de dissymétries artificielles, il était difficile de faire beaucoup mieux que *Germ.* XXXVII, 3 *Non Samnis, non Poeni, non Hispaniae Galliaeue, ne Parthi quidem...* 5 *Carbone et Cassio et Scauro Aurelio et Seruilio Caepione Maximoque Mallio...*

génie essentiellement discordant, dissonant[1]. A examiner la matière de son œuvre, il ne serait pas difficile de retrouver une discordance comparable entre une tradition d'analyse et de finesse psychologiques qu'il hérite sans doute de Thucydide à travers Salluste et le pathos souvent échevelé par où il doit tenir à la lignée de l'histoire hellénistique. La doctrine du sublime, là encore, jette un pont entre ces deux univers.

Cette dissonance essentielle à Tacite explique sans doute pour une part les indécisions de ses recherches stylistiques ; elle témoigne aussi de sa richesse. Le plus remarquable est qu'il s'y soit installé sans travailler à la réduire[2], qu'il l'ait approfondie, même, et qu'il en ait fait une forme d'art. La réussite témoigne de la puissance de l'écrivain, certes ; mais, sous sa forme étrange, elle caractérise une époque où il semble devenir de plus en plus difficile aux hommes de retrouver leur unité, comme si les personnalités, entraînant, hélas ! avec soi tout le reste, étaient généralement atteintes du mal de la dissolution.

IV. Cicéron

Une fois mis en place ces quelques repères moins incertains, il nous faut bien revenir au *Dialogue*. Les résultats acquis nous mettent en meilleure position pour interpréter cette œuvre difficile et à laquelle, comme nous l'avons dit naguère, il est si imprudent de s'adresser d'emblée quand on veut reconnaître l'histoire du style de Tacite.

Il faut d'abord, croyons-nous, écarter complètement l'hypothèse selon laquelle le style du *Dialogue* porterait témoignage d'un goût cicéronien ou d'habitudes cicéroniennes que Tacite eût héritées de sa formation première et qu'il aurait ensuite, dès la *Germanie* ou l'*Agricola*, abandonnées, reniées pour toujours.

A quelque moment du règne de Nerva ou des premières années de Trajan qu'on place le *Dialogue*, cette représentation des faits introduit dans la carrière stylistique de Tacite une sorte de conversion dont la soudaineté, le caractère définitif, dont l'époque tardive survenant en pleine maturité de l'écrivain, sont égale-

1. C'est le jugement d'E. Fraenkel sur toute l'œuvre : « ... tiefe Disharmonie » (*op. cit.*, p. 231).

2. Il importe de ne pas s'exagérer la portée des faits à partir desquels certains philologues (par exemple E. Loefstedt, *Syntactica*, II, p. 282-290) ont cru reconnaître dans la fin des *Annales* un retour au classicisme.

ment invraisemblables. Nous avons reconnu, certes, que le style de Tacite avait reflété des influences bien diverses, mais la *Germanie*, l'*Agricola*, les *Histoires* et les *Annales*, quoique divers, n'en constituent pas moins une unité. Au contraire, si le *Dialogue* représente le premier style de Tacite, celui qu'il parle et écrit depuis toujours au moment où il écrit le *Dialogue*, il faut supposer qu'à un moment de sa vie, et un moment que rien ne lui avait fait prévoir, à preuve le *Dialogue* lui-même, écrit quelques mois plus tôt en style cicéronien, Tacite brûle ce qu'il a adoré.

Beaucoup de critiques ont eu l'impression que, tout au long de sa carrière, Tacite avait eu la hantise de s'éloigner de Cicéron ; il fallait donc qu'à l'origine de son développement intellectuel, l'emprise de Cicéron eût été sur lui bien puissante. En considérant nous-même les faits, en fixant, comme on l'a vu ci-dessus, quelques aspects de la formation du style de Tacite, nous n'avons jamais eu à faire intervenir, à titre de principe moteur de cette histoire, une volonté quelconque de renier Cicéron. Une telle conception est-elle, d'ailleurs, bien vraisemblable, eu égard à ce que nous connaissons de l'évolution du goût dans la seconde moitié du Ier siècle? Croyons-en Quintilien (X, I, 126), croyons-en le *Dialogue* lui-même : à l'époque où Tacite s'est formé, dans le milieu où il a vécu, Cicéron ne jouissait pas, il s'en faut, d'un prestige incontesté ; le jeune Tacite a dû bien plutôt s'entraîner à parler dans un style qui se conformait aux principes d'Aper, un style moderne, donc. Loin d'être allé du classicisme au modernisme, le vraisemblable est qu'il a dû plutôt, comme tous ceux de sa génération, partir du modernisme pour se rapprocher d'un certain classicisme. Le mouvement des idées littéraires, dans les années qui suivent la mort de Domitien, devait suggérer plutôt à un Moderne de s'intéresser à Cicéron que porter un cicéronien, fidèle à Cicéron depuis sa jeunesse, à découvrir brusquement les mérites du style moderne au point d'en être bouleversé et, pour toute la suite de sa vie, orienté en sens inverse.

Au vrai, ces hypothèses un peu romanesques n'auraient sans doute jamais vu le jour si, pendant de longues années, les philologues ne s'étaient habitués à voir dans le *Dialogue* une œuvre de la jeunesse de Tacite ; ils se sont fait, en rapport avec cette chronologie, une certaine idée de l'évolution de son style à laquelle aujourd'hui leurs successeurs, même adeptes d'une chronologie différente, ont quelque peine à renoncer.

Si l'on s'affranchit des habitudes liées à cette chronologie illusoire, on voit bien vite qu'il n'est pas très vraisemblable que le *Dialogue*, postérieur à l'*Institution oratoire* et à la chute de Domitien[1], ait été écrit sous Nerva ou même dans les toutes premières années du règne de Trajan. La situation historique qu'il suppose et, du côté de Tacite, l'évolution psychologique, les préoccupations qu'il révèle, appartiennent à une date plus tardive.

C'est tout d'abord le jugement porté sur le régime impérial et sur l'équilibre établi désormais entre l'ordre et la liberté ; ce jugement concorde exactement avec celui qu'on lit au début des *Histoires* ; il suppose l'expérience suffisamment longue du règne d'un bon prince et certaines illusions, hélas ! dépassées[2]. Le *Dialogue* est aussi, comme on l'a bien vu, un adieu à l'éloquence ; or, cette renonciation suppose, elle aussi, que l'expérience a été faite de ce que pouvait être, même sous un Trajan, la carrière et l'efficacité d'un orateur ; elle suppose aussi un jugement d'ordre historique sur l'avenir de l'éloquence ; il est enfin beaucoup plus vraisemblable que Tacite ait pris conscience et voulu porter un témoignage public de cette irrémédiable déchéance au moment où décidément, après de petits écrits qui auraient pu n'être que le divertissement d'un orateur, il s'engage pour toujours dans la carrière de l'écrivain[3].

Nous avons vu aussi que Tacite, parti du maniérisme et des grâces du style moderne, était, à la fin de son œuvre, revenu à une certaine préciosité. C'est entre l'*Agricola* et le début des *Histoires* qu'il semble le plus éloigné de ces sortes de recherches. Aucune époque ne semble donc mieux convenir aux condamnations sévères portées par le *Dialogue* et où l'on a pu voir, non sans

1. C'est le seul point dont on puisse être absolument sûr, cf. *supra*, p. 93, n. 1. Quant au reste, H. Wagenvoort (*Obiter tacta*, Mn. XLVII, 1919, p. 359-370) et M. Schuster (*Tacitus und der jüngere Plinius*, WS. XLVI, 1928, p. 234-240) ont donné de bons arguments pour identifier le *Dialogue* avec l'ouvrage envoyé par Tacite à Pline aux fins de correction (*Ep.* VII, xx). C'est dans ce même livre qu'il est question pour la première fois des *Histoires* (*Ep.* VII, xxxiii), et évidemment comme d'une nouveauté. D'autre part, *Ep.* IX, x, 2 *poemata... quae tu inter nemora et lucos commodissime perfici putas* semble bien une allusion à *Dial.* ix, 6. On remarquera comme ces références possibles interviennent tard dans la correspondance de Pline. Pour Wagenvoort, la publication du *Dialogue* ne saurait être antérieure à 108. Nous ne voyons pas de raisons de contester (avec Schuster) la chronologie traditionnelle des livres de la *Correspondance* de Pline.

2. Bien vu par F. Klingner, *Tacitus* (Die Antike, VIII, 1932, p. 151-169), p. 164. C'est de même pour des raisons de fond que E. Fraenkel (*op. cit.*, p. 221) place, lui aussi, le *Dialogue* sous Trajan, un peu avant les *Histoires*.

3. C'est de la même manière qu'au début du *Catilina*, Salluste annonce sa volonté de se retirer de la politique pour se consacrer aux travaux plus efficaces de la composition littéraire.

quelque raison, une réprobation des gentillesses de la *Germanie*[1].

Le style des *Histoires* s'explique en partie par l'esthétique du sublime. C'est donc dans la proximité des *Histoires* que s'expliquent le mieux les chapitres où Maternus fait la théorie de l'enthousiasme et rattache à l'âge d'or, c'est-à-dire au plus lointain passé, à l'âge où les dieux étaient proches, les origines de la véritable éloquence[2]. Mais le sublime n'a plus aujourd'hui sa place au forum ni au barreau, il n'est plus accessible que dans la poésie ; Maternus poursuit cet idéal à travers une poésie dramatique à intentions politiques et qui ressemble, en somme, singulièrement aux *Histoires* que Tacite veut écrire. Si Tacite renonce à l'éloquence, tandis que Quintilien continue à la croire possible, c'est parce que Tacite ne conçoit plus désormais son activité littéraire que dans l'ordre du sublime[3].

Le problème de date et de fond n'est pas le seul. Et il faut tenter de comprendre pourquoi ces jugements sur l'Empire, sur l'avenir de l'éloquence, sur le maniérisme, sur le sublime, figurent dans un dialogue de style cicéronien.

Pour résoudre cette question, n'allons pas, surtout, recourir aux facilités illusoires que fait miroiter la théorie des genres. C'est ne rien dire — ou presque — que dire du *Dialogue* qu'il est écrit en style cicéronien, parce que tel est le style que la tradition affecte à un entretien sur des sujets de rhétorique. Le problème réel est de rechercher les raisons pour lesquelles Tacite a pu, à un moment de sa carrière — et à quel moment? — s'intéresser d'assez près à la technique du style cicéronien pour écrire lui-même un ouvrage de ce style.

1. L'observation est d'A. Gunz (*op. cit.*, p. 90). Sans doute Fronton a-t-il, lui aussi, condamné la préciosité au moment même où il écrivait de la sorte et sans paraître s'aviser de la condamnation qu'il portait contre lui-même. Mais peut-on supposer chez Tacite une telle inconscience?

2. Cette conception, liée à l'idée d'une décadence morale qui serait la contre-partie des progrès techniques, est essentielle à l'esthétique stoïcienne (cf. P. Costil, *op. cit.*, p. 363). Le rapport entre la σεμνότης et le discours enthousiaste, inspiré, de Maternus a été bien vu par R. Reitzenstein (*Bemerkungen...*, p. 210-212).

3. G. Gallavotti (*Pensiero e fonti dottrinarie nel Dialogo degli oratori*, Ath. IX, 1931, p. 35-50), p. 35-36, a justement relevé le rapport qui existe entre Ps.-Longin, XLIV, et *Dial.* XXXVI-XLI ; il est remarquable que l'idée de lier à la liberté politique la fortune de l'éloquence, une idée que le Ps.-Longin donne comme une banalité (θρυλούμενον), n'apparaît pas avant le *Dialogue* dans la littérature latine (sauf peut-être Sénèque, *Controv.* I, praef. 7). Peut-être faut-il voir dans les développements de Tacite sur ce sujet une suite directe des discussions de la rhétorique grecque et, par conséquent, un indice supplémentaire des attaches de Tacite à cette tradition. — G. Munno (*Un libro di critica letteraria nell'antica Grecia*, I : *Significato e valore del « Sublime » d'autore ignoto*, Ath. X, 1932,

Ce n'est certainement pas solliciter les textes que de dire que Cicéron apparaît aux théoriciens de l'époque qui nous occupe comme un maître du pathétique et un maître de l'ampleur[1]. Or, à ce double titre et tout spécialement pendant la période précise que nous supposons, entre l'*Agricola* et les *Histoires*, il a dû intéresser Tacite.

L'hypothèse que Tacite a dû s'intéresser à Cicéron comme à un maître du pathétique est presque rendue certaine par les derniers chapitres de l'*Agricola*. Ce n'était pas Salluste, on le voit bien, qui pouvait donner le ton d'un envol de cette sorte. De même, dans le *Dialogue*, l'élévation « inspirée » de Maternus sur les origines sacrées de l'éloquence provient-elle apparemment de l'*Hortensius*. Cicéron, moins artiste évidemment aux yeux de Tacite que Salluste, mais plus spontané, plus sensible, plus naturel, devait, au moins de façon fugitive, apparaître sur la route qui conduisait Tacite vers le style sublime.

L'ampleur cicéronienne, au moment où il va aborder son grand ouvrage, a dû le requérir à un autre titre. Parti de Sénèque et de Salluste, Tacite a dû poursuivre un effort persévérant pour conquérir une phrase longue. Les résultats auxquels il est parvenu montrent assez de quels modèles il s'est alors inspiré et que sur ce point particulier il a faussé compagnie à ses maîtres. Il n'a pas retrouvé et n'a pas recherché le secret de ces savantes mosaïques ajustées par Salluste à partir de correspondances entre éléments juxtaposés. L'asyndète, instrument de ces correspondances, ne tient plus chez Tacite la place qu'elle tenait chez Salluste. Inversement, des procédés de développements qui apparaissaient à peine chez Salluste, participes conjoints, « rallonges » introduites par des ablatifs absolus, se font envahissants. Salluste, comme l'a bien vu K. Latte[2], construit ses grands ensembles avec des procédés qu'il emprunte au latin ancien, à Caton sans doute. Rien de tel chez Tacite dont la longue phrase, relativement fréquente dans les *Histoires*, est inconcevable sans les recherches de Cicéron et de Tite-Live[3]. E. Courbaud, naguère, établit le fait d'une

p. 355-377), p. 373-377, tend à réduire, à tort selon nous, la portée des rapprochements relevés entre le *Traité du sublime* et le *Dialogue*.

1. Ps.-Longin, XII ; Pline, *Ep.* I, XX, 4 ; IX, II, 2.

2. K. Latte, *op. cit.*, p. 13-14.

3. La connaissance approfondie que Tacite possède de Tite-Live ressort, à l'évidence, des nombreux emprunts de tous ordres qu'il lui a faits (cf. G. Andresen, *Tacitus und Livius*, WKPh. XXXIII, 1916, 210-214, 401-406, 758-766) ; au IVe livre des *Histoires*, tout

manière indiscutable[1]; où il se trompait, croyons-nous, c'est quand il pensait que Tacite avait appris cette technique de ses tout premiers maîtres. Non, il a eu à la conquérir plus tard, un peu comme Quintilien a dû apprendre lui-même, redécouvrir, l'art de la période.

De sa fréquentation attentive, mais sans doute peu durable, de l'œuvre de Cicéron, Tacite ne pouvait, en définitive, retenir que cela. Dans son tempérament personnel, soigneusement cultivé à cette fin, il a trouvé la source d'un pathétique plus brûlant que celui de Cicéron ; pour le reste, leurs génies étaient trop différents. Tacite avait définitivement pris en horreur la rhétorique, et c'est un point où son goût n'a plus varié. Il ne lui est pas possible de renoncer à ce style abrupt qui lui avait plu dans Sénèque, chez Salluste et dont ses nouveaux maîtres, les docteurs du sublime, font si bien la théorie. Il le rendra même par tous les moyens plus périlleux, plus escarpé, semblant dédaigner ou ne pas voir les dangers que côtoie l'entreprise. De l'ample période cicéronienne, il ne conserve quelque chose qu'après lui avoir brisé les reins.

Conclusion

L'itinéraire stylistique de Tacite couvre donc une étendue moindre que ce qu'on suppose d'ordinaire, lorsqu'on le fait commencer par l'imitation de Cicéron. Sénèque, Salluste..., et Tacite, avec un petit excursus cicéronien ; il y a d'une œuvre à l'autre des continuités bien visibles. De Sénèque à l'esthétique du sublime, tout cet itinéraire se déroule à l'ombre du stoïcisme ; c'est au moment de l'*Agricola* que l'influence stylistique des penseurs stoïciens est la moins nette et peut-être n'est-ce pas une vaine coïncidence si c'est dans cet ouvrage (XLII, 5-6) que Tacite a décoché à ses amis un de ses traits les plus aigus. L'étude du style apporte peut-être ici quelque chose à notre connaissance de l'homme et des milieux où il vécut.

On se gardera de vouloir situer chronologiquement l'un par rapport à l'autre la *Germanie* et l'*Agricola*. Stylistiquement, c'est la *Germanie* qui représente le passé, et l'*Agricola* annonce l'ave-

particulièrement, la narration des défaites subies par les Romains sur le Rhin s'inspire, souvent de façon très étroite, des circonstances de la capitulation de Caudium en Tite-Live, VIII-IX.

1. E. Courbaud, *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires »*, Paris, 1918.

nir ; mais chacun sait bien que, dans la vie d'un écrivain, comme au cours d'une période littéraire, certaines œuvres ne sont pas écrites à leur date. Il en est qui viennent trop tôt par rapport aux promesses qu'elles apportent et qui ne fructifieront que plus tard. Il en est qui viennent quand leur heure est passée et l'on s'étonne que l'écrivain ait pu ignorer qu'il avait déjà tourné cette page. Cependant, l'ordre *Germanie*, *Agricola*, *Dialogue*, *Histoires* nous semblerait, compte tenu de toutes les indications dont nous disposons, stylistiques et autres, le plus vraisemblable. Est-ce uniquement un hasard si, dans le *codex Hersfeldensis*, source unique de notre tradition pour les *Opuscules*, les trois œuvres mineures se succédaient dans cet ordre précisément? L'*Hersfeldensis* est un manuscrit du IXe siècle ; mais à travers lui on entrevoit assez distinctement son modèle et le modèle de ce modèle. Nous remontons à peu près au Ve siècle ; l'hypothèse de classement que nous nous risquerions à proposer aurait donc peut-être l'appui d'une tradition antique[1].

Reitzenstein disait qu'à l'examiner le style de Tacite, de moins en moins, apparaît personnel[2] : si nous avions conservé les historiens ses contemporains, nous y retrouverions en nombre les mots à la Tacite. Sans doute, mais là n'est pas tout son style, et c'en est même un des éléments les moins caractéristiques, le bien commun de toute la rhétorique du Ier siècle. Ce qui fait à nos yeux le caractère singulier, la réussite irremplaçable, unique, du style de Tacite, c'est qu'il réalise dans une œuvre vivante l'idéal stylistique que les théoriciens du sublime avaient dégagé de leurs recherches sur Thucydide et Démosthène et à quoi Tacite répond beaucoup plus exactement que Thucydide et Démosthène eux-mêmes. Sans Tacite, ces doctrines n'appartiendraient qu'à l'histoire de la scolastique, mais sans elles les *Annales* ne seraient pas les *Annales*.

Cette conjonction d'une théorie avec un génie capable de lui donner un corps, c'est une des composantes sûrement les plus notables de l'originalité stylistique des œuvres maîtresses de Tacite. Ainsi, au XVIIe siècle, Racine donna-t-il un corps — le corps qu'elles attendaient, semble-t-il, qu'elles appelaient — à des doctrines sur la tragédie dont ses prédécesseurs n'avaient su

1. Cf. notre éd. de la *Germanie*, p. 45-51.
2. R. Reitzenstein, *Tacitus*, p. 4 ; cf., dans le même sens, P. Fabia, *Les sources de Tacite*..., p. 127.

que faire, qui les avaient plutôt gênés, qui n'avaient même jamais été appliquées dans aucune œuvre vivante, pas même dans celles d'où elles avaient été déduites, qui n'existaient, en somme, que dans les livres des théoriciens. Ainsi, sur un autre plan, Tacite lui-même portant à une sorte de perfection une certaine manière pathétique d'écrire l'histoire, pressentie, définie depuis longtemps, mais qui ne s'était jamais avant lui réalisée que dans les œuvres manquées des historiens d'Alexandre, Clitarque, Callisthène. Il n'est pas toujours vrai que les théoriciens suivent les artistes, ils peuvent aussi les inspirer.

Renonçons sans regret à voir dans le style de Tacite le fruit spontané d'un tempérament qui se dégage des « routines classiques » et qui « devient ce qu'il est ». Nous y verrons plutôt l'œuvre volontaire d'un artiste qui confronte patiemment des modèles et se prête aux suggestions des théoriciens. Ce n'est pas là le diminuer ; selon nous, c'est le grandir. Il n'est ouvrage que d'ouvrier.

Jacques PERRET.

LA NOTION DE TEMPS FASTE

ET CELLE DE TEMPS COMITIAL

(VARRON, *De l. l.*, VI, 31 et 32.)

Nous avons, dans une précédente étude[1], examiné les deux textes célèbres du *De Lingua Latina* définissant, en fonction d'une étymologie fantaisiste, les jours fastes et néfastes. Contrairement à ce qu'y affirme le linguiste, les premiers n'étaient pas, dans la notion de base du *fas*, seulement ceux où il était permis aux préteurs de s'exprimer librement, sans enfreindre la loi divine (*omnia uerba sine piaculo fari*) ; les seconds n'étaient pas uniquement ceux où ces mêmes magistrats pouvaient, sans *piaculum* aussi, prononcer les *tria uerba* indispensables dans la *legis actio*[2]. Toutes les activités profanes avaient commencé par être prohibées pendant le temps néfaste (*feriae*). Mais le nombre des jours néfastes (109 dans l'année préjulienne de 355 jours) était trop élevé pour que l'on ne s'efforçât point d'éliminer peu à peu cette règle religieuse. On a conçu différents expédients, dont nous avons donné le détail. L'antique prohibition a disparu dans tous les domaines, sauf deux : celui du législateur populaire en ses comices, où Varron, pour la méconnaître, la rapporte aux *feriae conceptiuae*, et celui de la *iurisdictio* prétorienne, où les définitions varroniennes la réduisent à n'être que celle de la *legis actio*, procédure alors en voie de disparition et qu'à quelques années à peine avant la loi Iulia, qui devait l'abroger, il ne devait plus rien coûter à l'un des témoins de sa désuétude de sacrifier au respect, apparent et de

1. Publiée dans la *Revue historique de Droit*, 1952, p. 293-327.

2. Reproduisons encore une fois ces textes : *De l. l.*, VI, 29. *Dies fasti, per quos praetoribus omnia uerba sine piaculo licet fari; comitiales dicti, quod tum ut (in comitio?) esset populus constitutum est ad suffragium ferendum, nisi si quae feriae conceptae essent, propter quas non liceret, ⟨ut⟩ Compitalia et Latinae.* 30. *Contrarii horum uocantur dies nefasti, per quos dies nefas fari praetorem « do, dico, addico » : itaque non potest agi : necesse est aliquo uti uerbo, cum lege qui⟨d⟩ peragitur.* VI, 53. *Hinc fasti dies, quibus uerba certa legitima sine piaculo praetoribus licet fari : ab hoc nefasti, quibus diebus ea fari ius non est et, si fati sunt, piaculum faciunt.* Pour plus de détails sur ces textes et sur ceux dont il doit être rapproché, nous renvoyons à notre commentaire antérieur.

pure façade, de la volonté divine. Varron a justifié, par l'invention de l'étymologie *fas-fari*, l'évolution qui s'était accomplie.

Il est clair même que, de tous les domaines dans lesquels la notion primitive des *feriae* paralysait les activités humaines, il ne conserve plus que celui de la juridiction à la règle du *nefas* : ce dernier n'empêche plus, selon lui, que l'action de la loi. La parenté du jour comitial avec le jour faste ressort mal de ses définitions[1] et elle se trouve contredite par le fait que le *fari* juridictionnel est le critère du jour faste, ce qui donne à entendre que les réunions comitiales, elles aussi, comme les jours néfastes, rendaient impossible ce *fari*[2] : vérité certaine au surplus, sur laquelle nous aurons à revenir.

Les définitions varroniennes nous mettent donc en présence, non seulement de l'opposition du jour faste avec le jour néfaste, sujet de notre précédente étude, mais encore de la distinction du jour faste par rapport au jour comitial, question que nous n'avons pu que poser dans notre premier mémoire[3] et que, dès lors, nous nous proposons de résoudre dans celui-ci. Quelle précision nouvelle sur la notion du *fas*, qui reste le centre de nos recherches, sa confrontation avec celle du temps comitial peut-elle nous apporter? N'est-il pas possible de comprendre mieux encore, par là, l'invention de l'étymologie *fas-fari*?

Identité, à l'origine, des jours fastes et des jours comitiaux.

Il n'est pas douteux, nous l'avons dit, que les *dies comitiales*, jours par excellence d'activités humaines, se sont trouvés placés, à l'origine, sous le signe du *fas*. La définition des jours fastes dans le vieux calendrier de Numa chez Tite-Live l'implique[4]. Il est tout à fait inconcevable que le nombre considérable de 192 jours comitiaux, soit plus de la moitié de l'année préjulienne, ait été fixé en fonction

1. Cf. *op. laud.*, p. 325, n. 3.

2. Il était impossible au linguiste de reconnaître expressément ce fait, car il eût ainsi avoué que le signe distinctif du jour néfaste, selon lui, se retrouvait dans le jour comitial, proche parent, au contraire, du jour faste, et il eût irrémédiablement compromis son étymologie. Ainsi, il n'avait ni à faire apparaître trop nettement le rapport, cependant toujours senti de son temps et, par conséquent, difficilement niable, du *dies comitialis* avec le *dies fastus*, ni à souligner le rapprochement qui, du point de vue de l'interdiction du *fari* juridictionnel, pouvait être fait, au contraire, entre le *dies comitialis* et le *dies nefastus*.

3. Voyez notamment, p. 302, n. 2, où nous avons adopté la doctrine de Wissowa sur l'identité des jours fastes et des jours comitiaux à l'origine et leur séparation ensuite, en exprimant le désir d'y revenir.

4. Liv., I, 19, 7 : (*Numa*) *nefastos dies fastosque fecit, quia aliquando nihil cum populo agi utile futurum erat.* Comp. Flor., I, 2, 2.

des tâches restreintes des comices primitifs[1]. Ce chiffre impressionnant, surprenant, ne peut avoir été arrêté à l'époque de l'antique calendrier de Numa[2]. Il suppose un degré de développement de la vie publique qui ne saurait remonter jusque-là. Que l'on songe, d'ailleurs, que, compte non tenu des *dies intercisi* et des *dies fissi* (11 seulement au total), il n'est plus resté que 43 jours fastes, en face des 109 jours néfastes. La part des humains dans le temps n'a pu être à ce point réduite dès le principe. En rétablissant, par contre, les 192 jours comitiaux dans le total des jours fastes, on obtient, pour ces derniers, un chiffre, beaucoup plus concevable, de 235 contre 109. Ces nombres parlent : ils nous fixent les proportions anciennes et, tout en témoignant encore de l'énormité du lot réservé aux dieux, prouvent que c'est la priorité reconnue aux affaires publiques sur celles des particuliers qui a considérablement réduit peu à peu le domaine laissé en propre au *fas*. Mais la parenté des origines a continué à s'affirmer et à être sentie du fait de la possibilité du *fari* juridictionnel après la réunion des comices, pendant le temps comitial même[3]. Nous allons la trouver, enfin, formellement attestée dans les calendriers eux-mêmes.

La note « Q-R-C-F » dans les calendriers. On sait que les calendriers fixent aux 24 mars et 24 mai, par la note *Q(uando) R(ex) C(omitiauit), F(as)*, une certaine cérémonie populaire. Ces deux jours sont les seuls

1. On trouvera chez M. Kaser, *Altröm. Jus*, p. 65, et De Martino, *Storia della costituzione romana*, I, p. 125 et suiv., une liste des actes de la compétence des comices curiates. Cette liste ne pouvait même pas comprendre tous les actes qui ont été dévolus aux comices calates, puisque nous savons que certains de ceux-ci relevaient des comices centuriates. Cf. Gell., *N. A.*, XV, 27, 1. Abstraction faite de l'inauguration du *rex sacrorum* et de certains prêtres et de l'antique *lex curiata de imperio*, qui ne peuvent avoir eu aucune périodicité régulière, il n'est plus, pour épuiser cette liste, que de penser à la *detestatio sacrorum*, à l'adrogation, au prétendu testament *calatis comitiis*, à la restitution du droit de cité et à la *gentis enuptio*, sans pouvoir tenir pour certain que ces deux dernières doivent y être comprises et, en tout cas, sans oublier qu'elles n'ont pu être que fort rares. Dans le très ancien droit, le concept de la *lex publica*, décision concrète sur un cas particulier, ne contenant aucune règle générale, ne postulait pas encore l'existence d'une véritable législation, qui n'a pu apparaître que dans les assemblées postérieures. Cf. M. Kaser, *op. laud.*, p. 64 et suiv., et la litt. citée.

2. Codifié, pensons-nous, aux lendemains de l'achèvement du synœcisme latino-sabin. Cf. notre étude dans *RÉL.*, XXVIII (1950, publiée en 1951), p. 252 et suiv. Ce mémoire nous a valu une vigoureuse contradiction de M. G. Dumézil, *Jupiter, Mars, Quirinus et Janus*, dans *Ann. du Musée Guimet, RHR.*, XXXIX/2, p. 208 et suiv., qui n'a cependant pas modifié notre opinion.

3. Cf. Varron, *De l. l.*, VI, 31 (texte étudié plus loin), et les textes cités dans notre précédente étude, *RHD.*, 1952, p. 302, n. 2.

dans l'année où une réunion des comices nous est désignée non seulement comme possible, mais comme obligatoire[1]. On a depuis longtemps reconnu qu'ils étaient les jours par excellence des comices curiates, les plus anciens comices de la cité[2], et il est clair qu'ils suffisaient à l'accomplissement des tâches restreintes de cette antique assemblée. On peut donc, sans trop s'aventurer, penser qu'ils ont été à l'origine les deux seuls jours comitiaux de l'année[3]. Tout conduit à l'admettre : l'ancienneté des comices par curies et leur existence avant qu'apparût une véritable législation dont le *floruit* n'a pu être que celui des autres assemblées auquel se rapportent les 192 jours comitiaux postérieurs ; l'ancienneté elle-même de la note *Q-R-C-F*, qui remonte certainement à une époque où le droit de réunir les comices appartenait au roi primitif avant de passer au grand pontife pour les assemblées calates ; le rapport des deux réunions de mars et de mai avec ces dernières assemblées[4] ; enfin, la rédaction de la note qui ne peut être datée que d'un temps où la lettre *C* n'avait pas encore fait son apparition dans le calendrier.

On n'a point su reconnaître jusqu'ici que le quatrième sigle de cette note, *F*(*as*), y désigne le temps qui commençait avec la réunion des comices et non pas, comme on l'a très généralement cru, après elle. L'identité originelle du temps faste et du temps comitial ne résulte pas seulement à nos yeux de la notion générale du *fas*, telle que nous l'avons dégagée : elle est encore expressément attestée par la lettre *F*, qui indique le caractère spécifique des heures consacrées, dans les journées des 24 mars et 24 mai,

1. Cf. Girard-Senn, *Manuel de droit romain*, p. 850, n. 2, avec références à Mommsen, *Dr. pub.*, VI, 1, p. 363 (et non 163), n. 3.

2. Dans l'opinion dominante aujourd'hui, l'organisation centurienne, dite servienne, est uniquement, à son origine, celle de l'armée et les comices centuriates sont considérés comme le fruit d'un développement qui s'est poursuivi à l'époque républicaine, au temps des décemvirs et même plus tard. Voyez la littérature citée par De Martino, *op. laud.*, p. 144, dans de très substantielles notes, et par M. Kaser, *op. laud.*, p. 67, n. 18. Contre cette opinion, cependant, cf. De Martino lui-même, *ibid.*, p. 148 et suiv. ; Altheim, *Italien und Rom*, II, p. 165 et suiv. La controverse nous importe peu, car, quelle que soit l'ancienneté des comices centuriates, il n'est pas douteux que l'on ne saurait guère faire remonter plus loin dans le temps que la loi des XII Tables l'apparition d'une vraie législation comitiale. Le concept même de la *lex*, norme générale et impersonnelle fixant une règle de droit, a dû trouver à Rome pour la première fois son expression dans l'œuvre des décemvirs. En tout cas, les tâches dévolues aux réunions comitiales antérieures à celle-ci n'ont pu être d'emblée à ce point importantes et nombreuses qu'elles aient fait réserver plus de la moitié de l'année aux jours comitiaux.

3. La doctrine de Wissowa, que nous aurons plus loin à exposer et à critiquer, implique une contradiction de cette opinion. Nous montrerons qu'elle doit être écartée.

4. Nous reviendrons sur tous ces points dans les pages qui vont suivre.

à l'assemblée des comices. Il est clair, en effet, que, si la lettre *C* avait déjà servi à désigner le temps comitial à l'époque où la note *Q-R-C-F* a été insérée dans le calendrier, c'est elle que nous y trouverions au lieu de *F*. Nous pensons avoir là la confirmation expresse de l'absence de *C* dans le calendrier de Numa, à l'époque de sa codification[1].

On ne l'a méconnue que parce que l'on a été trompé par l'explication que Varron a donnée de la note *Q-R-C-F*. A entendre le linguiste, en effet, *F* y désignerait le temps postérieur à la réunion des comices.

Un monstre juridique chez Varron : une réunion comitiale se déroulant sous le signe du « nefas ».

C'est une monstruosité juridique que sa notice tend à nous faire admettre. Rien n'est mieux établi que l'interdiction des réunions comitiales pendant le temps néfaste. Il est inutile d'y revenir. Lisons maintenant le *De Lingua Latina* :

> VI, 31 : *dies qui uocatur sic « quando rex comitiauit, fas », is dictus ab eo quod eo die rex sacrificulus*[2] *dicat ad comitium, ad quod tempus est nefas, ab eo fas : itaque post id tempus lege actum saepe*[3].

Varron prétend trouver dans cette explication un argument à l'appui de son étymologie *fas-fari*. On remarquera la succession *ad quod tempus*, *ab eo*, *post id tempus*, par laquelle le linguiste

1. Il faut donc bien préciser sa pensée lorsqu'on dit, comme nous l'avons fait dans nos précédentes études, que les notations du calendrier de Numa sont restées sans changement jusqu'à l'époque impériale, à l'exception de l'admission, peu avant la mort de César, parmi les *feriae publicae* des jours anniversaires des principaux événements de la vie du dictateur (ce précédent ayant donné naissance à la coutume d'ériger en fêtes d'État les dates de faits mémorables et l'*adulatio temporum* s'étant sous l'Empire emparée de cette pratique). Cela doit s'entendre en ce sens qu'il n'y a eu aucune modification du caractère spécifique, faste (au sens large comprenant aussi bien les jours comitiaux) ou néfaste, des différents jours : en d'autres termes qu'aucun jour faste n'est devenu néfaste, et réciproquement. Les proportions du *fas* et du *nefas* sont demeurées les mêmes, ainsi que Wissowa l'a plusieurs fois observé dans ses études. Le calendrier julien lui-même les a respectées.

2. Cf. *RHD.*, 1952, p. 295-296, n. 2, sur la lecture de R. G. Kent, qui peut s'appuyer sur Ovide, *Fast.*, V, 728 (*uel mos sacrorum*), mais ne nous paraît pas devoir être admise. Nous en restons à la lecture de Gœtz et Schöll.

3. Cf. aussi, sur les jours désignés par les lettres *Q-R-C-F*, les notices très mutilées de Festus et de Paul. Festus, p. 258-259 M., p. 364-365 L. (*Les Belles-Lettres*) : ⟨*Q. R. C. F. Quandoc Rex Co*⟩*mitiauit* ⟨*Fas. Sic notatum esse diem in fastis i*⟩*n honorem* ⟨*Regis sacrorum aiunt qui de feriis*⟩ *menstruis scrip*⟨*serunt*⟩*... (22 litt.)... Rege dicuntur.* ⟨*Huius nominis causa a multis scriptori*⟩*bus traditae sunt... (18 litt.)...* ⟨*nefas habetu*⟩*r pars ante*⟨*rior*⟩*... (25 litt.)...; posterior* ⟨*fas cum iis perfectis in comitium uenit*⟩. *Si quis alius pro Rege* ⟨*iussu eius uenit, ut pon*⟩*tifex, tum is dies* ⟨*fastus est*⟩. Paul : *Quandoc Rex Comitiauit Fas in fastis notari solet et hoc uidetur significare, quando Rex sacrificulus diuinis rebus perfectis in comi-*

aboutit finalement au *fari* juridictionnel où reparaît l'étymologie qu'il se propose de justifier. Quant au sens cependant, *ad quod tempus* et *ab eo*, se rapportant au temps où le *rex dicat ad comitium*, prêtent dans une certaine mesure à l'équivoque. On pourrait entendre que le jour devenait faste dès que le *rex* ouvrait la bouche pour *dicare* et que, par conséquent, les comices qui se déroulaient à cet instant avaient lieu sous le signe du *fas*, vérité certaine que Varron a bien soin de ne pas contredire expressément. Mais il n'est pas douteux que ce ne soit nullement à cette interprétation qu'il ait entendu nous conduire : *itaque post id tempus lege actum saepe* précisent finalement sa pensée. *Post id tempus* marque un glissement, mieux : un petit escamotage, car ce n'est plus l'équivalent de *ab eo*. Il ne s'agit, certes, que de quelques instants — ceux occupés par la réunion comitiale — quantité négligeable, dont bien peu d'esprits subtils ou inquiets (il s'en trouve toujours cependant) devaient penser à rechercher le vrai caractère spécifique, faste ou néfaste. Écrire qu'après la déclaration du *rex* la *legis actio* était fréquemment exercée, alors qu'il venait de dire que le temps faste était celui de cette *legis actio*, était, pour Varron, affirmer que le passage du *nefas* au *fas* s'accomplissait lorsque le *rex* avait fini de parler.

L'étymologiste savait, d'ailleurs, qu'il pouvait compter, pour accréditer sa tendancieuse version, sur un certain rapprochement que ne manqueraient pas de faire ses lecteurs de l'époque. Son texte devait, en effet, éveiller aux yeux de ses contemporains deux images qui leur étaient tout à fait familières : celle de la place publique occupée par l'assemblée comitiale, puis celle encore de ce même lieu aux heures où fonctionnaient les tribunaux prétoriens et où les magistrats faisaient entendre leurs *tria uerba* dans

tium uenit. Nous suivons l'édition de Lindsay. Les deux derniers mots, *fastus est*, de la première notice, ne sont cependant qu'une restitution incertaine. Mais il n'en est pas de même pour celles de la phrase qui précède (*nefas habetur pars anterior... posterior fas cum iis perfectis in comitium uenit*) : ces restitutions sont rendues certaines par le texte de Paul. — On rapproche ce texte d'une autre notice, encore plus mutilée, concernant le *Regifugium* (24 février), jour où l'on voit le comitium jouer aussi un certain rôle et dont Wissowa, *Rel. u. Kult.*, p. 436, n. 5, et Basanoff, *Le Regifugium*, p. 121, remarquent qu'il était, comme ceux qui nous occupent ici, le vingt-quatrième d'un mois. Cf. Paul-Festus, p. 278 M., p. 381 L. Toutefois, le rapport du *Regifugium* avec les jours marqués de la note *Q-R-C-F* est repoussé par Verrius Flaccus dans *Fast. Praen.*, *ad Mart.* 24 : ⟨*Q. R.*⟩ *C. F. Hunc diem plerique perperam interpretantes putant appellari quod eo die ex comitio fugerit* ⟨*rex*⟩ *; nam neque Tarquinius abiit ex comitio urbis et alio quoque mense eadem sacra fiunt.* En outre et surtout, il convient de remarquer que le jour du *Regifugium* était entièrement néfaste, ce qui le distingue fondamentalement des deux jours seulement en partie néfastes que désigne la note *Q-R-C-F*.

le calme retrouvé après les assemblées populaires. L'impossibilité d'utiliser le même endroit à deux fins différentes en même temps exigeait que, dans l'esprit du Romain, ces deux images s'excluent l'une par l'autre. Bien qu'il n'y eût là qu'un pur empêchement matériel, topique, les gens de ce temps devaient être tout disposés à admettre l'idée, adroitement exprimée par Varron, que les préteurs n'étaient autorisés à prononcer leurs *tria uerba* indispensables dans la *legis actio* qu'à partir de l'instant où la réunion des comices avait pris fin. Nous découvrons là ce qui a conduit Varron à imaginer l'étymologie fantaisiste *fas-fari* : en fait, dans les deux journées des 24 mars et 24 mai, le *fas* n'était plus que le temps de la *legis actio* après l'assemblée populaire. Nous verrons plus loin qu'il n'en était pas autrement à tous les autres jours fastes.

Il faut en rester encore aux deux journées de mars et de mai. Les érudits modernes, en donnant au texte de Varron l'interprétation qu'il requérait, c'est-à-dire en croyant que la fin de la réunion populaire déclenchait seule, à ces deux dates, le retour du temps au *fas*, ont reconnu une telle énormité dans des comices, tenus par conséquent sous le signe du *nefas*, qu'ils se sont refusés à penser, au mépris du verbe *comitiare*, dont le parfait doit être lu dans la note *Q-R-C-F*, que ces comices aient pu être de véritables... comices. La note aurait ainsi renvoyé à des actes purement religieux, étrangers à toute tractation profane. C'est à cette solution désespérée que le respect de la parole de Varron a acculé la critique.

Pour les uns, les deux assemblées auxquelles fait allusion la note n'ont rien eu de commun avec les *comitia calata* où s'accomplissaient testaments et adrogations [1] : elles étaient des cérémonies purement religieuses, tombant bien, à ce titre, dans le *nefas* ; pour les autres, elles n'étaient pas des *comitia*, mais des *contiones*, le peuple n'y étant pas appelé à voter [2]. Il est indispensable d'examiner ces opinions.

1. C'est la thèse de G. Wissowa, *Rel. u. Kult.*, p. 512. Plus versé que les juristes dans la connaissance de la religion romaine, cet auteur a seul construit la doctrine complète, cohérente et logique, qui justifierait, si elle était exacte, les affirmations de Varron, sans méconnaître que le *nefas* postulait l'arrêt de toutes les activités humaines, étatiques ou privées. Il a jugé qu'il était impossible que testaments et adrogations aient pu s'accomplir pendant le temps du *nefas* (p. 512, n. 4). Mais, n'osant pas mettre en doute les dires de Varron, il a pensé que les deux assemblées ne pouvaient être qu'une *sakrale Handlung*. Cf. *op. laud.*, p. 435, n. 5.

2. Cette thèse a été construite par Kübler, art. *Calata comitia*, dans P.-W., *RE.*, III, 1, et les auteurs qu'il cite, col. 1333, ainsi que par Liebenam, P.-W., *RE.*, IV, 1, col. 680. Nous donnerons plus loin une indication plus complète de la littérature.

Les rapports des assemblées des 24 mars et 24 mai avec les comices calates.

La première repose essentiellement sur l'idée que rien de ce qui entrait dans la compétence des comices calates ne s'accomplissait dans les deux assemblées auxquelles la note nous renvoie.

C'est vraisemblable pour l'inauguration du *rex sacrorum* et des trois grands flamines, dont la périodicité régulière et à dates fixes de nos deux réunions ne tient visiblement aucun compte. En laissant de côté cet acte religieux, nous ne pouvons plus ranger dans les attributions des *comitia calata*, comme sûrement attestés, avec la *sacrorum detestatio* exigée dans l'adrogation (et, par conséquent, nous le verrons, l'adrogation elle-même), que les testaments du plus ancien temps[1]. Ces actes supposaient bien une périodicité régulière que nous retrouvons dans nos assemblées annuelles. Or, les textes juridiques nous apprennent que, comme ces assemblées, ils avaient lieu deux fois par an[2]. Si l'on ajoute que l'adrogation nous est représentée sous la forme d'une *lex curiata* et que les deux journées des 24 mars et 24 mai apparaissent, nous l'avons vu, comme les deux seuls jours des comices curiates antiques, on est amené à tenir pour une vérité d'évidence que ces journées étaient celles des comices calates destinés à l'accomplissement desdits actes. On l'a très généralement admis depuis Mommsen.

Pour le méconnaître, la doctrine que nous critiquons est obligée d'allonger erronément la liste des solennités se déroulant *calatis comitiis* : elle y comprend la très vieille *edictio feriarum* du roi des sacrifices, aux nones de chaque mois. Du même coup, devant la régularité de ces prétendus comices mensuels, il redevient possible, encore qu'il ne soit point prétendu qu'adrogations et testaments s'y faisaient, de ne point tenir pour nécessaire vérité le rapport de ces deux actes avec les assemblées des 24 mars et 24 mai[3].

1. Tous les comices calates imaginés par Mommsen ne sont pas attestés par nos sources de façon sérieuse. Nous renvoyons sur ce point à la discussion et à l'opinion de Kübler, *loc. cit.*, qui doivent être approuvées.

2. Gell., *N. A.*, XV, 27, 1 : *In libro Laelii Felicis ad Q. Mucium primo, scriptum est Labeonem scribere calata comitia esse, quae pro conlegio pontificum habentur aut regis aut flaminum inaugurandorum causa. Eorum autem alia esse curiata, alia centuriata... Iisdem comitiis, quae calata appellari diximus, et sacrorum detestatio et testamenta fieri solebant*; Gai., II, 101 : *Testamentorum autem genera initio duo fuerunt; nam aut calatis comitiis testamentum faciebant, quae comitia bis in anno testamentis faciendis destinata erant, aut in procinctu... Alterum itaque in pace et in otio faciebant, alterum in proelium exituri...* 102 : *Qui neque calatis comitiis neque... testamentum fecerat...*; comp. Ulp., *Reg.*, XX, 2, et *Inst. Iust.*, II, 10, 1.

3. Wissowa, *op. laud.*, p. 512, n. 4, n'exclut expressément que les comices testamen-

Les prétendus comices calates de chaque mois.

Varron et Macrobe[1] font état d'une réunion populaire, dont la fixation et la convocation aux nones de chaque mois étaient désignées par le verbe *calare : es sind also comitia calata*, s'écrit Wissowa, *auch wenn der Ausdruck nie direkt auf sie angewandt wird!* C'est bien vite dit. Ces textes nous apprennent simplement que, très anciennement, aux calendes, le pontife mineur appelait le peuple à se réunir *in Capitolium iuxta curiam Calabram*. Là, dans cette première réunion populaire, où la plèbe était, nous dit Macrobe, *calata*, et à laquelle le même auteur applique le nom de *classis*,

taires pour les dates des 24 mars et 24 mai, mais l'exposé qu'il donne de la compétence des *comitia calata* implique, plus haut, même exclusion dans sa pensée des comices où avaient lieu la *detestatio sacrorum* et l'*arrogatio*, qu'il rapporte (avec raison sur ce second point) l'une et l'autre aux mêmes comices, contrairement à ce que Kübler, *op. laud.*, col. 1033-1034, se permet de faire. Nous y reviendrons.

1. Varr., *De l. l.*, VI, 27 : *Primi dies mensium nominati Kalendae, quod his diebus calantur eius mensis nonae a pontificibus, quintanae an septimanae sint futurae, in Capitolio in curia Calabra sic dicto quinquies « kalo Iuno Couella », septies dicto « kalo Iuno Couella »*. 28 : *Nonae appellatae... Eodem die* (aux nones) *in urbem ab agris ad regem conueniebat populus. Earum rerum uestigia apparent in sacris nonalibus in arce, quod tunc ferias primas menstruas, quae futurae sint eo mense, rex edicit populo.* Macrob., *Saturn.*, I, 15, 9 : *Priscis ergo temporibus, antequam fasti a Cn. Flauio scriba inuitis patribus in omnium notitiam proderentur, pontifici minori haec prouincia delegabatur ut nouae lunae primum obseruaret aspectum uisamque regi sacrificulo nuntiaret.* 10 : *Itaque, sacrificio a rege et minore pontifice celebrato, idem pontifex calata, id est uocata, in Capitolium plebe iuxta curiam Calabram, quae casae Romuli proxima est, quot numero dies a Kalendis ad Nonas superessent pronuntiabat, et quintanas quidem dicto quinquies uerbo καλῶ, septimanas repetito septies praedicabat.* 11 : *Verbum autem καλῶ graecum est, id est uoco, et hunc diem, qui ex his diebus qui calarentur primus esset, placuit Kalendas uocari. Hinc et ipsi curiae ad quam uocabantur Calabrae nomen datum est, et classi, quod omnis in eam populus uocaretur.* 12 : *Ideo autem minor pontifex numerum dierum qui ad Nonas superessent calando prodebat, quod post nouam lunam oportebat Nonarum die populares qui in agris essent confluere in urbem, accepturos causas feriarum a rege sacrorum sciturosque quid esset eo mense faciendum.* Comp. Seru. Auct., *Aen.*, VIII, 654 : *ideo autem Calabra (curia), quod cum incertae essent Kalendae aut Idus, a Romulo constitutum est ut ibi patres uel populus calarentur, id est uocarentur.* On observera que, dans la phrase *hinc et ipsi curiae...*, Macrobe, I, 15, 11 (ci-dessus), ne nous dit pas que la *classis*, comprenant tout le *populus*, avait reçu le nom de *comitia calata*. La référence à la *curia Calabra* n'indique pas davantage qu'elle était une réunion des curies. *Calabra* et même *classis*, tout comme *calendae*, dérivaient, aux yeux des anciens (voir note suiv.), de *calare*. Le terme *classis*, employé pour désigner une réunion, la distingue par lui-même des *comitia*, de même que l'en distinguent aussi l'équivalence chez Macrobe de *plebs* et de *populus*, conformément à la synonymie admise sous l'Empire, et le lieu de ses assises. Les deux réunions (celle des calendes et celle des nones) se tenaient, en effet, sur le Capitole, à la *curia Calabra*. Cela résulte, pour la seconde, du fait que Varron nous apprend que ses vestiges se sont perpétués dans les *sacra Nonalia in arce*. Or, si des *concilia plebis* et des comices tributes se sont réunis sur l'*area Capitolini*, il semble assez difficile de penser que le Capitole ait pu être très anciennement l'endroit où s'assemblaient les comices curiates, non pas peut-être parce que, ceux-ci devant se réunir à l'intérieur du pomerium (cf. Mommsen, *Dr. pub.*, VI, 1, p. 434), il était situé en dehors (cf. *RÉL.*, 1951, p. 272), mais assurément parce qu'il faut localiser les assemblées des 24 mars et 24 mai, en qui il convient de reconnaître les anciens comices curiates, sur le comitium. La loi curiate, qui aurait été rendue sur le Capitole pendant le siège des Gaulois, tant par sa date que par les circonstances exceptionnnelles et, d'ailleurs, peu claires à Tite-Live lui-même (V, 46, 11), dans

dérivant aux yeux des anciens, on le sait[1], de *calare*, il faisait connaître, en le proclamant (*calando*), le nombre de jours qu'il faudrait compter jusqu'aux nones, pour que les gens des campagnes pussent savoir à quelle date ils devraient se rendre à la Ville entendre du *rex sacrorum*, dans une seconde réunion populaire, les *causae feriarum* et ce qu'ils auraient à faire pendant le mois. Jamais personne n'a osé soutenir que la première de ces deux réunions était comitiale et calate, encore que le second de ces qualificatifs lui ait été effectivement attribué. En réalité, toutes deux étaient de larges rassemblements de la population destinés à l'information de tous ceux qui, membres ou non des comices, avaient à se soumettre à la religieuse observance (en ce temps lointain) des *feriae* et, par conséquent, à les distinguer des jours ouvrables. Cette information était indispensable à tout le monde, notamment aux *populares qui in agris erant* pour la détermination de leurs travaux agricoles du mois.

Pas plus dans l'assemblée des nones que dans celle des calendes, on ne saurait voir, par conséquent, des *comitia calata*. Cette observation est confirmée par le fait que les textes ne la désignent jamais ainsi. Labéon[2], en traitant des comices calates, ne fait aucune allusion à ceux où le *rex sacrorum* aurait fait l'*edictio feriarum* et ni Varron ni Macrobe[3], qui parlent de cette dernière, ne la rapportent à des comices calates[4]. Sans nous arrêter, enfin, à d'autres arguments plus incertains[5], nous avons bien mieux

lesquelles elle a vu le jour, ne signifie pas à nos yeux, il s'en faut, que l'*arx* ait été régulièrement, mensuellement, en un temps fort reculé, le lieu de réunion des primitifs comices curiates et calates.

1. Cf. Ernout et Meillet, *Dict. étym.*, u° *Classis*, citant Quint., I, 6, 33 : *sit et classis a calando.*

2. Ci-dessus, p. 128, n. 2.

3. Ci-dessus, p. 129, n. 2.

4. Wissowa a cru, il est vrai, expliquer le silence de Labéon, en observant que la publication du calendrier avait, depuis longtemps, à l'époque du juriste, rendu inutiles les comices des nones et que leur disparition avait dû en consommer l'oubli. Pourtant, Labéon parle du testament *calatis comitiis*, qui, lui aussi, n'était plus qu'une institution morte en un siècle lointain. Pourquoi ce savant féru d'histoire et versé dans les questions religieuses, qui signale que les comices calates procédaient à l'inauguration du roi des sacrifices, aurait-il perdu mémoire uniquement, dans son exposé historique, de l'*edictio feriarum*, œuvre de ce prêtre, alors que Varron, son contemporain à peu près, en avait, au contraire, gardé le souvenir? Si Varron la rappelle sans la rapporter à une réunion comitiale, si Labéon l'omet en rappelant les vieux comices calates, n'est-ce pas parce qu'elle n'avait rien à voir avec ceux-ci?

5. Nous pensons, notamment, à l'énormité du pouvoir que l'on concède au pontife mineur en faisant de l'assemblée convoquée par lui une assemblée comitiale et calate. Alors que l'on comprend parfaitement que le droit de réunir les comices ait appartenu au roi primitif de Rome, en un temps qu'évoque la note *Q-R-C-F*, avant de passer au grand pon-

encore pour nous convaincre de l'inexistence des prétendus comices calates mensuels. Wissowa a lui-même rétabli une petite vérité autrefois méconnue par Macrobe, en démontrant que toutes les nones n'étaient pas des jours ouvrables et qu'un tiers d'entre elles, au contraire, tombaient à des dates néfastes[1]. Sa doctrine contient, dès lors, une contradiction qui la dément et la ruine, encore qu'elle lui ait échappé. C'est se contredire que se refuser à croire à la tenue de comices calates les 24 mars et 24 mai, parce que les heures où ces assemblées se seraient déroulées auraient été néfastes, et admettre que ces mêmes assemblées se réunissaient aux jours, entièrement néfastes, des nones de février, avril, juin et juillet. On ne saurait même pas imaginer que la réunion prévue pour l'*edictio feriarum* était remise à un autre jour, lorsque celui des nones appartenait au *nefas* : ce serait méconnaître qu'elle nous est précisément attestée pour les nones, néfastes, de février[2]. Les comices calates des nones sont aussi inconcevables, et pour les mêmes raisons, que ceux des 24 mars et 24 mai pendant les heures néfastes de ces deux jours. La différence est que, pour ces derniers, nous trouvons une partie faste dans chaque journée et que nous avons à les placer dans cette partie, tandis que nous ne pouvons qu'exclure toute possibilité de tenue des comices aux nones[3].

tife, héritier de tous les pouvoirs religieux de ce roi, et que l'on s'explique non moins facilement que le *rex sacrorum* ait pu recueillir dans son héritage, restreint au droit de célébrer certains sacrifices, celui d'édicter les *feriae*, c'est-à-dire de faire connaître les dates de ces sacrifices, il est difficile d'imaginer que le droit public romain ait jamais conféré compétence au pontife mineur pour convoquer les comices. Wissowa n'a pas méconnu cette difficulté. Les assemblées des nones pour lui, comme toutes les autres assemblées calates, étaient convoquées et présidées par le grand pontife, quoique l'*edictio feriarum* y fût l'œuvre du *rex sacrorum*. Cela est contraire aux textes qui montrent que la convocation résultait de la prononciation, cinq ou sept fois répétée, par le pontife mineur du verbe *calo*. La *calatio* était donc indiscutablement l'œuvre du pontife mineur. Seulement, on peut se demander s'il n'agissait pas sur délégation du roi antique (*haec prouincia delegabatur*, chez Macrobe, ci-dessus, p. 129, n. 2). La délégation royale aurait survécu, en tant que délégation du grand pontife, jusqu'à la publication du calendrier. Cette éventualité, si incertaine qu'elle soit, n'en rend pas moins incertain l'argument que nous pourrions songer à ajouter à ceux que nous présentons.

1. *Rel. u. Kult.*, p. 435 et n. 6 ; Macrobe, *Saturn.*, I, 15, 21. Wissowa est revenu plusieurs fois sur ce point dans l'ensemble de ses œuvres et chaque fois pour confirmer cette rectification qui s'impose en effet.

2. Cf. Varr., *De l. l.*, VI, 13 : *rex cum ferias menstruas nonis februariis edicit...*

3. On ne saurait dire que cette possibilité n'est exclue que pour celles des nones qui étaient néfastes. On est nécessairement conduit à admettre qu'aucune réunion mensuelle des nones n'était comitiale dès lors que l'on constate que quatre de ces réunions ne pouvaient l'être, leur commune nature obligeant alors à les distinguer toutes des *comitia*.

« Comitia calata et contiones. »

L'autre doctrine n'est pas mieux fondée. Certains juristes[1] ont cru devoir observer que les textes ne placent dans les comices calates, outre les testaments, que la *sacrorum detestatio*, et non l'adrogation elle-même. Tenant, d'autre part, pour établi par la célèbre distinction des *comitia* et des *contiones*[2], que l'on votait seulement dans ceux-là et s'appuyant sur un texte d'Aulu-Gelle[3] qui applique la désignation de celles-ci aux assemblées testamentaires, prenant argument, enfin, dans la doctrine d'après laquelle le testament dit comitial ne requérait qu'une prise du peuple à témoin[4], comme la *sacrorum detestatio*[5], ces auteurs concluent que les comices calates n'étaient jamais que des... *contiones*. Le peuple n'y aurait donc en aucun cas voté et l'adrogation, qui, de l'aveu unanime, requérait certainement sa décision[6], n'aurait pas eu lieu dans la même réunion

1. Cf. ci-dessus, p. 127, n. 2.

2. Cf. Gell., *N. A.*, XIII, 16, 9 : *ex his uerbis Messalae manifestum est aliud esse cum populo agere, aliud contionem habere. Nam cum populo agere est rogare quid populum, quod suffragiis suis aut iubeat aut uetet; contionem autem habere est uerba facere ad populum sine ulla rogatione.*

3. *N. A.*, XV, 27, 3 : *tria enim genera testamentorum fuisse accepimus : unum, quod calatis comitiis in contione populi fieret...* C'est le texte de base pour Kübler.

4. En ce sens : Hölder, Karlowa, Kniep et Kübler, qui, cependant, s'est pris finalement (*Gesch. d. röm. Rechts*, p. 58) à douter. Voir les références plus précises chez Jörs-Künkel, *Röm. Recht*, § 200, n. 2. Ce sont là surtout des auteurs anciens. Mais, en France, MM. Lévy-Bruhl et Monier, celui-ci dans son *Manuel*, celui-là dans son article *Heres* paru dans les *Mélanges F. de Visscher*, ont donné à cette doctrine une expression rajeunie. En fait, l'opinion de M. Lévy-Bruhl, très séduisante, est bien près de marquer un renversement de la doctrine dans un sens pour lequel se prononcent de plus en plus les historiens du droit antique. M. Lévy-Bruhl insiste sur « l'identité fonctionnelle du testament comitial et de l'adrogation » (p. 142), la « parenté très étroite entre ces deux institutions » (p. 149) et écrit que l'on aurait tort de considérer le *testimonium* du peuple dans le testament comme « une adhésion de pure forme » (p. 148). Mommsen, Pernice, Wlassak, Girard, Arangio-Ruiz, Siber, Kunkel (et même Ch. Appleton, *Le testament romain*, p. 82 et suiv., pour qui, comme pour Siber, le vote du peuple serait tombé en désuétude dans une seconde phase de l'évolution) n'ont pas hésité à aller beaucoup plus loin et à croire à une décision des comices dans le testament. A ces noms (références plus détaillées chez Jörs-Kunkel, *loc. cit.*), il convient d'ajouter ceux surtout de Koschaker, *Z. S. St.*, 63 (1943), p. 448 et suiv., à qui nous renvoyons principalement, et de M. Kaser, *Altröm. Ius.*, p. 148 et *passim*. Nous dirons plus loin ce que nous en pensons.

5. Quelles que soient les controverses auxquelles peut prêter la façon de concevoir cette abjuration d'un culte privé, il ne nous paraît pas douteux que celle-ci s'accomplissait sans que le peuple eût à y figurer autrement que comme témoin. Il y a toutes les chances pour que l'on puisse lui appliquer, même pour les temps les plus anciens, les définitions de Gaius, *D.*, 50, 16, 238, 1 (*detestatum, testatione denuntiatum*), et d'Ulpien, *D.*, 50, 16, 40, *pr.* (*detestatio est denuntiatio facta cum testatione*). Cf., dans le même sens, M. Kaser, *op. laud.*, p. 342, n. 39, où l'on trouvera, en outre, l'indication de la littérature sur la question discutée de la fonction de la *sacrorum detestatio*. Nous y reviendrons aussi plus loin.

6. Les témoignages impliquant un *consensus* ou *iussus populi* dans l'adrogation sont nombreux et formels : Gell., *N. A.*, V, 19, 9 ; Cic., *de domo*, 29, 77 ; *ad Att.*, 11, 12, 2 (XXXVIII, Constans) ; Tac., *Hist.*, I, 15, 2 (*si te priuatus lege curiata apud pontifices, ut*

que la *sacrorum detestatio* : elle ne se serait pas accomplie dans celle des 24 mars et 24 mai[1].

C'est, tout d'abord, fort mal entendre le texte d'Aulu-Gelle. Les deux notions de *comitia* et de *contio* se trouvent associées l'une à l'autre dans ce texte : le testament se faisait, nous y est-il dit, *calatis comitiis in contione populi*. De toute évidence, *comitia* et *contio* ne sont pas entendus dans le sens qui les distingue rigoureusement. En effet, la phrase serait stupide et il conviendrait de passer sans s'y arrêter, s'il en était autrement. Pouvons-nous taxer d'une telle stupidité une opinion qui, par l'intermédiaire de Laelius Felix, vient de Labéon, l'un des plus sûrs jurisconsultes de Rome? Il faut donc s'efforcer de comprendre et, pour cela, se demander s'il n'est pas une façon de concevoir une assemblée qui ait été à la fois une assemblée comitiale et une *contio*. Or, ne savons-nous pas que toute assemblée comitiale comprenait nécessairement une *contio* qui précédait le vote du peuple ou, si l'on préfère, les *comitia* proprement dits[2], en marquant le moment où le peuple réuni n'était pas encore parqué dans les *saepta* et où sa répartition entre les diverses sections de vote n'avait pas consommé la rupture de son unité fondamentale et première. Le principe de la *conuentio* ou *contio*, dans la pureté de ses origines, se

moris est, adoptarem...) ; Gai., I, 99. Cf., sur le troisième de ces textes, Mommsen, *Dr. pub.*, III, p. 42, n. 3, qui nous paraît avoir démontré que le *rogator*, dans l'adrogation, était le grand pontife.

1. On n'invoquera pas, à l'appui de cette opinion, que, comme il vient d'être dit dans la note précédente, le grand pontife a été probablement le *rogator* dans l'adrogation, alors que, dans les deux réunions, c'est l'intervention du *rex sacrorum* que signale la note *Q-R-C-F*. Nous avons déjà observé que cette note remonte à une très lointaine époque où cette intervention devait être celle du roi à qui le grand pontife a succédé. La conservation de la note dans les calendriers a exigé que, dans le domaine qu'elle marquait comme dans bien d'autres, on laissât au *rex sacrorum* un rôle de façade. Le texte de Paul-Festus (ci-dessus, p. 125, n. 3), sur lequel nous aurons à revenir, implique que l'on s'est contenté de sa présence, avec encore possibilité, pour lui, de se faire représenter. Mais la prééminence du grand pontife ne pouvait laisser à ce personnage le droit de convoquer et de présider nos comices de mars et de mai tenus, comme tous les comices calates, *pro conlegio pontificum* (Gell., XV, 27, 1), et l'on comprend que ce pouvoir soit passé au principal héritier du roi, le *rex sacrorum* n'assumant plus, quant à lui, qu'une mission d'apparence, minimum de ce que réclamait la note sous peine de perdre toute signification.

2. Cf. Hartmann-Ubbelohde, *Ordo iudiciorum*, p. 28 et suiv., notamment p. 28, n. 13 ; Mommsen, *Dr. pub.*, I, p. 225 ; VI, 1, p. 449. Cet auteur, *op. laud.*, VI, 1, p. 364, n. 2, a déjà entrevu que, la *contio* étant partie intégrante des *comitia*, le rôle délibérant impliqué par ce dernier mot n'est pas exclu par le premier dans le texte d'Aulu-Gelle. Mais il a entendu prouver ainsi l'existence d'un « pouvoir délibérant » des curies dans le testament comitial et même dans la *sacrorum detestatio*, ce qui est tout de même entendre fort mal le texte. C'est aussi ce qu'a fait Girard, *Man.*, p. 852, 3, qui a déduit du texte d'Aulu-Gelle que le testament supposait un vote du peuple. C'est, pour nous, exactement le contraire de la vérité.

rapporte à cette unité[1], et ce n'est que dans un second sens[2], dérivé du premier, peut-être inventé pour soustraire nombre de réunions populaires à l'interdiction religieuse qui les frappait aux jours néfastes[3], qu'il a été étendu à tout rassemblement provoqué également par un magistrat et où le peuple, n'ayant qu'à entendre quelque communication de celui-ci, conservait sa formation compacte.

Dès lors, ce que nous rapporte Aulu-Gelle s'explique aisément. Cela ne nous atteste pas que les *comitia calata* n'étaient que de simples *contiones*. Le texte, en nous disant que les testaments se sont faits *calatis comitiis in contione*, nous révèle que ces actes

1. Dans ce premier sens, la *contio*, comprise dans le *comitiatum*, se situe entre l'acte préliminaire (*uocare ad comitiatum*) et l'acte final (*suffragium ferre*). Elle est la partie centrale de l'*agere cum populo*, avec lequel César, chez Macrobe, *Saturn.*, I, 16, 29, l'identifie expressément : *Iulius Caesar XVI auspiciorum libro negat nundinis contionem aduocari posse, id est cum populo agi*. Tandis que Trebatius, selon Macrobe également, s'attachait à la possibilité de la *manumissio* et au fonctionnement de l'appareil judiciaire, qu'une loi Hortensia avait admis aux *nundinae*, pour affirmer que ces dernières étaient fastes, César, se réclamant, dit Macrobe, du *patrocinium uetustatis*, c'est-à-dire du vieux concept religieux du *nefas*, s'appuyait sur l'interdiction survivante de la *contio* (*id est cum populo agere*) pour soutenir que ces jours de marché étaient néfastes. Ainsi, César démentait-il directement l'étymologie varronienne *fas-fari* dans ses écrits religieux antérieurs (nous avons montré que la partie du *De Lingua Latina* où se trouve cette étymologie n'avait pu être publiée qu'après le milieu de 45). Il n'est pas douteux que le sens de *contio* chez César soit le sens ancien. On le retrouve aussi chez Cic., *ad Att.*, IV, 3 (XCII, Constans), 4 : *ante diem X. K. nundinae; contio biduo nulla est*, où l'orateur entend dire que des comices électifs ont été retardés du fait qu'aucune *contio* ne pouvait avoir lieu.

2. C'est à ce second sens que se rapporte la définition de Messala (ci-dessus, p. 132, n. 2). *Contionem aduocare* (Cic., *Sest.*, 28) ou *habere* (Cic., *Phil.*, VI, 18), employé d'abord pour désigner l'acte consistant à réunir ou présider l'assemblée du peuple et, en ce sens large, comprenant l'*agere cum populo*, a pris aussi la signification dérivée de *uerba facere ad populum* qui lui est seule attribuée par Messala. Il n'y a pas de contradiction entre ce texte et celui de César.

3. Quand est apparu le second sens de *contio*? Mommsen, *Dr. pub.*, I, p. 225, et VI, 1, p. 451 et suiv., a imaginé de le faire sortir de la *prouocatio ad populum*, où l'on rencontre les trois réunions de l'*anquisitio* sous la qualification de *contiones* (textes chez Mommsen, *op. laud.*, VI, p. 409, n. 2), et de l'usage coutumier, suivi par les magistrats, de préparer par des discours l'opinion publique à la ratification des projets de lois. Il est exact que Quintilien, *Inst.*, II, 4, 33, semble rapporter cette procédure de *suasio* et de *dissuasio* à un développement coutumier (*Romanis pro contione suadere ac dissuadere moris fuit*). Mais il nous paraît probable que la distinction des *comitia* et des *contiones*, quant à elle, moins ancienne que le concept des *comitia calata* (cf. Wissowa, *Rel. u. Kult.*, p. 512, n. 8, dont, sur ce point, l'opinion nous paraît confirmée par nos propres recherches), absente dans le texte de César cité par Gelle (ci-dessus), qui nous apparaît, enfin, chez Messala, ce même augure qui reçut des pontifes l'assurance que les *nundinae* étaient des jours ouvrables, selon Macrobe, *Saturn.*, I, 16, 28, doit être mise en relation avec la lutte sourde menée contre la règle religieuse du *nefas* et dont nous avons noté tant de manifestations diverses. Les exemples, moins nombreux sans doute qu'on ne l'a parfois soutenu, mais incontestables, de *contiones* (au second sens) tenues à des jours néfastes ou aux *nundinae* ne font leur apparition qu'à l'époque de Cicéron et il est clair qu'il faut voir en eux un nouveau triomphe de l'opposition au vieux principe. Cette opposition se retrouve, comme il fallait s'y attendre, dans la définition des jours comitiaux, de la même époque, chez Varron, où l'obstacle aux réunions comitiales (résultant des *feriae conceptae*) n'est signalé que pour celles de ces réunions dans lesquelles le peuple votait.

juridiques s'accomplissaient dans la *contio* des comices calates, c'est-à-dire dans la phase de ces comices où l'on ne votait pas. Il prouve, mieux peut-être que toutes les autres raisons invoquées[1], que le testament comitial ne supposait pas une décision du peuple. Mais il ne nous oblige pas à croire que cette décision faisait défaut dans les comices calates. Mieux même : il nous incline à penser le contraire, car, en nous révélant que les testaments se faisaient dans une *contio* comitiale, il nous indique que celle-ci était suivie de la phase postérieure dans laquelle on reconnaissait les *comitia* proprement dits, ceux où le peuple était réparti, pour le vote, entre ses différentes sections. N'est-il pas clair que c'est à ce stade final de la réunion populaire qu'il convient de rapporter la *lex curiata* attestée dans l'adrogation?

La compétence juridique des comices calates de mars et de mai.

Cela nous conduit à déterminer la compétence des comices calates de mars et de mai. Il n'est pas douteux, au terme des observations qui précèdent, que les testaments et la *detestatio sacrorum*, expressément rapportés par les textes aux *comitia calata* dans lesquels nous avons reconnu les plus anciens comices périodiques de la Cité, aient pris place dans les deux séances. On a voulu le nier pour l'adrogation[2]. Négation, en vérité surprenante, puisqu'elle aboutit à séparer la *detestatio sacrorum* de l'adrogation, non pas seulement en comprenant celle-ci dans une phase de la réunion postérieure à celle où il était procédé à celle-là, mais en faisant d'elles l'objet de deux réunions différentes, convoquées et tenues à des dates distinctes.

1. Cf. le résumé qu'en donne R. Monier, *Manuel*, I, § 328. L'argument tiré du mot *testamentum*, inséparable de *testatio* et de *testimonium*, n'est pas pertinent : très vraisemblablement, ce nom a été donné pour la première fois au testament *per aes et libram* et employé seulement plus tard pour désigner aussi l'acte qui s'était accompli *calatis comitiis*. Cf. Weiss, *Z. S. St.*, 42, p. 105 et suiv. ; Arangio-Ruiz, *Ist.*, p. 508, n. 1, etc..., et plus loin. Quant au concept d'une *lex* proclamée dans les comices curiates sans *rogatio* ni vote, on pourrait penser à l'expliquer par l'évolution qui s'est accomplie, c'est-à-dire par la substitution bien connue des trente licteurs à la réunion ancienne, effective, des comices curiates. Cette substitution a rendu certainement toute *rogatio* et tout vote illusoires dans tous les cas, voire ceux de l'adrogation et de la *lex curiata de imperio*, où ces comices étaient primitivement appelés à se prononcer. La question est plutôt de savoir si le testament comitial a jamais été une *lex*. Le texte d'Aulu-Gelle, en nous disant qu'il avait lieu *in contione populi*, tranche négativement cette question.

2. B. Kübler, *op. laud.*, col. 1333-1334. L'argument invoqué est que Gell., *N. A.*, V, 19, 6, fait des comices de l'adrogation des *comitia curiata*, alors que ceux de mars et de mai étaient des *comitia calata* ! Mais, précisément, ces derniers étaient curiates ou centuriates. Cf. Gell., *N. A.*, XV, 27, 1 : *eorum* (des comices calates) *alia esse curiata, alia centuriata*. A l'origine, ils n'ont pu être que curiates et nous savons qu'ils le sont restés pour l'adrogation. L'argument est ridicule.

Malgré le lien étroit et certain des deux actes[1], que Wissowa lui-même n'a pas méconnu, et qui, en sens exactement contraire au nôtre, l'a décidé à exclure l'un et l'autre des assemblées de mars et de mai pour les placer ensemble dans une même réunion à une autre date avec les testaments[2], nous sommes conviés à admettre que le futur adrogé, après avoir renié ses *sacra*, pouvait demeurer un certain temps sans recevoir ceux de son adoptant, sans être fixé sur son sort juridique ! En fait, il suffit d'exposer cette thèse pour en voir apparaître la fragilité d'évidence. Nous avons mêmes raisons de ranger l'adrogation dans la compétence des comices de mars et de mai que d'y comprendre les testaments, car, s'il ne nous est pas dit d'elle qu'elle avait lieu dans des comices calates, il nous est spécifié — et ceci n'est pas moins révélateur que cela — qu'elle était une *lex curiata*. Cette précision nous reporte aux deux seules journées de réunions des comices calates, à quoi s'ajoute l'impossibilité de faire de la *detestatio sacrorum*, placée par les textes à côté des testaments, un acte accompli dans des comices distincts.

Testament, *detestatio*, adrogation étaient donc réunis dans la compétence des comices royaux du plus ancien temps, auxquels se rapporte la note *Q-R-C-F*, à peine séparés par un trait de temps, selon un ordre que nous pouvons reconstituer en plaçant les deux premiers dans la *contio* du début et le dernier dans les *comitia* de la fin. Leur groupement dans une même séance comitiale se comprend d'autant mieux que, non seulement il est impossible de n'y point comprendre l'adrogation si l'on y met la *detestatio*[3], mais encore il est difficile de méconnaître que le testament et l'adrogation ont dû, dans la mentalité antique, se réclamer d'une même nature juridique : celle de l'adoption. Il semblera peut-être que ce point de vue pourrait être négligé ici. Les précisions nouvelles, auxquelles permettra de parvenir à son sujet la reconstitution de l'ordre suivi dans la séance comitiale, successivement *contio* et *comitia* pour l'accomplissement de ces deux actes, ne seront cependant point inutiles dans la suite de notre discussion. Elles témoigneront, elles aussi, du caractère ouvrable, faste, du moment de cette séance.

1. Cf. Servius, *Aen.*, II, 156. *Consuetudo apud antiquos fuit, ut qui in familiam uel gentem transiret, prius se abdicaret ab ea in qua fuerat et sic ab alia acciperetur.*
2. *Rel. u. Kult.*, p. 512, n. 5.
3. Cf. ci-dessous, p. 137, n. 3, sur son absence dans le testament.

Si nous avons cru devoir admettre, contrairement à la majorité des auteurs modernes, qu'il n'y avait aucun vote du peuple dans l'acte qui a reçu le nom de *testamentum calatis comitiis*[1], alors qu'il y en avait un, au contraire, dans l'adrogation, cela ne nous empêche pas de penser, avec la doctrine dominante[2], que celui-là ne différait de celle-ci que par ses effets reculés par le disposant jusqu'à sa mort. Tous deux n'étaient vraisemblablement qu'une adoption, mais l'adrogation l'était entre vifs, produisant ses effets du vivant même de l'adrogeant. C'est cette différence qui nous paraît rendre compte du fait que, seule, cette seconde forme d'adoption requérait un vote du peuple. On justifie, en effet, d'ordinaire cette exigence par la gravité de la disparition d'une famille et de son culte. Or, on n'a pas su remarquer que le prétendu testament comitial ne pouvait pas consommer de lui-même, au moment où il était accompli, cette disparition : de toute évidence, il tenait tout entier dans une déclaration unilatérale de volonté faite par le prétendu testateur et le prétendu héritier n'avait pas plus à y exprimer ses propres intentions que l'héritier testamentaire n'avait à le faire dans l'acte qui l'instituait. Jusqu'à la mort de l'adoptant, la famille et les *sacra* de l'adopté subsistaient donc. La preuve en est dans le fait que l'acte qui eût mis fin à leur existence, la *sacrorum detestatio*, est absent de ce testament adoptif[3].

1. Cf. ci-dessus, p. 132, n. 2.

2. Cette doctrine ne doit pas être confondue avec celle qui soutient que le testament comitial exigeait une décision des comices. Nombre d'auteurs se prononcent pour l'affirmative sur ce dernier point tout en rejetant l'assimilation des deux actes l'un à l'autre. Pour plus de précisions sur les opinions en présence, cf. A. Segré, *Ricerche di dir. ered. rom.*, p. 48 ; H. Siber, *Röm. Recht*, II, p. 329, n. 8 ; M. Kaser, *Altr. Ius*, p. 148, n. 4 et n. 8, etc... Il est exact de dire, avec ce dernier auteur, que, dans la littérature de l'étranger, le testament *calatis comitiis* est assez généralement (*fast allgemein*) tenu pour une *Arrogation auf den Todesfall* ou une *Art Adoption von Todes wegen* (Jörs-Kunkel, *op. laud.*, p. 309). C'est la doctrine des comparatistes, lancée en 1825 déjà par Gans, *Das Erbrecht in Weltgesch. Entwickelung*, II, p. 37-74, reprise en 1882 par Schulin, *Das griechische Testament verglichen mit dem römischen*, et E. Lambert, *La tradition romaine sur la succession des formes du testament*, 1901, mise au point depuis dans maintes études. Seule, elle permet de ne pas voir dans le testament comitial romain un « monstre juridique » dont la présence dans la famille des droits antiques choque au plus haut point les comparatistes. Ces droits n'ont d'abord connu que l'*Adoptions-* et le *Legatentestament* et la tentative faite par Lenel, *Essays in legal history*, 1913, p. 125 et suiv., pour reconnaître un testament de cette seconde sorte dans le testament comitial, ayant échoué aux yeux de tout le monde (litt. chez M. Kaser, *op. laud.*, p. 149, n. 10), on est tout naturellement conduit à voir dans ce testament un *Adoptionstestament*.

3. Elle se faisait, comme lui, dans la *contio* comitiale. Cf. ci-dessus, p. 132, n. 5. Mais c'est sûrement à tort que M. Kaser, *op. laud.*, p. 342, n. 39, tient pour vraisemblable qu'elle avait lieu aussi bien pour ce testament que pour l'adrogation. On ne saurait en tirer aucune preuve du fait que Gell., *N. A.*, VII, 12, 1, révèle que Servius Sulpicius parlait du testament dans son traité *de sacris detestandis*. La distinction des deux actes est, au con-

Elle résulte aussi de ce nom de testament, étendu après coup à cette institution[1], et qui n'a pu l'être que parce qu'elle présentait avec le véritable *testamentum* au moins un trait fondamental commun, lequel est inconcevable si on ne lui reconnaît point le caractère d'acte unilatéral qui distingue essentiellement ce dernier. Si proches parents que fussent le testament calate et l'adrogation, ils n'en ont pas moins été séparés l'un de l'autre par cette terminologie et l'élément de cette séparation, qui ne peut être recherché dans leurs formes identiques, puisque tous deux se faisaient dans la même assemblée comitiale, apparaît dans la volonté unilatérale exprimée dans le premier en face de la double déclaration de volontés supposée par les deux premières *rogationes* et sanctionnée par le vote du peuple sur la troisième *rogatio* dont nos sources témoignent pour l'adrogation[2].

Cette nette distinction rend, croyons-nous, bien difficile de supposer — ce n'est qu'une simple hypothèse, mais elle vient d'être émise avec autorité et talent[3] — que l'unique mention d'une

traire, très nette dans la phrase du même auteur, XV, 27 1 (ci-dessus, p. 128, n. 2) : *iisdem comitiis... et sacrorum detestatio et testamenta fieri solebant*, d'où il résulte que, selon la source juridique d'Aulu-Gelle, *sacrorum detestatio* et testament étaient deux choses différentes. D'autre part, la *sacrorum detestatio* n'est attestée que pour l'adoption entre vifs (Cic., *de domo*, 35). Sous ce nom de *detestatio* ou sous celui d'*alienatio sacrorum* (Cic., *Orat.*, 144 ; *de leg.*, III, 48), l'abjuration qu'elle contenait ne peut s'être rapportée qu'à l'adrogation. On fait erreur en s'imaginant tenu de la retrouver dans le prétendu testament comitial, dès lors que l'on voit dans celui-ci une adoption. Nous montrons ci-dessus que son absence ne contraint nullement à refuser cette nature d'*Adoptionstestament* à cet acte.

1. Cf. ci-dessus, p. 135, n. 1.

2. Cf. Gai., I, 99 : *et is, qui adoptat, rogatur... et is, qui adoptatur, rogatur... et populus rogatur...*, d'où, selon Gaius, le nom même d'*adrogatio.*

3. Cf. E. Volterra, *L'adozione testamentaria ed un'iscrizione latina e neopunica delle Tripolitania*, communication présentée, le 19 avril 1952, à l'*Accademia nazionale dei Lincei, Rendiconti della classe di sc. mor., stor. et filol.*, VIII, vol. VII, fasc. 3-4, p. 175 et suiv. L'inscription trouvée au forum antique de *Leptis Magna* et publiée par S. Aurigemma, *Africa Italiana*, VIII, 1940, p. 35 et suiv., est l'unique texte où, en dehors des sources littéraires, il soit question de l'adoption testamentaire inconnue des textes juridiques. Elle remonte à 53 *p. C.*, et c'est avec raison que M. Volterra y voit une allusion à une institution propre aux populations puniques de la Tripolitaine ou même appartenant entièrement au droit punique. En présence de cette institution inconnue du droit romain, son rédacteur n'aurait pu mieux faire que de rendre inexactement l'idée qu'elle éveillait en lui par les mots *testamento adoptatus*, qui y désignent un adopté ne portant pas le nom de son adoptant, particularité qui semble, à juste titre, à M. Volterra bien établir qu'il ne s'agissait pas de l'adoption testamentaire romaine. Écartant l'εἰσποίησις grecque dont il voudrait trop exclusivement retrouver les caractéristiques dans l'institution d'origine carthaginoise, notre éminent collègue songe à l'*adoptio in hereditatem* du droit babylonien, résultant d'un contrat entre vivants attesté dans les sources de ce droit. En fait, l'établissement du texte néo-punique n'est pas sans prêter à quelque difficulté, mais, en s'en tenant à la lecture et à la traduction de M. Levi Della Vida, adoptées par M. Volterra, l'acte en question, désigné comme une *scrittura legale degli affari di famiglia di Gaius* (l'adoptant), semble bien présenter le caractère d'un acte unilatéral de volonté, quel que soit le sens du mot punique *ktht*, qu'il s'agisse ou non de l'εἰσποίησις. M. Volterra a

adoption testamentaire que nous ait conservée, en dehors des sources littéraires, une inscription récemment découverte, puisse faire allusion à un contrat entre vivants du genre de celui que l'on rencontre dans certains droits orientaux. Sous cette seule réserve, à laquelle l'éminent auteur a de lui-même par avance souscrit, les justes observations de M. E. Volterra nous offrent un exemple de la confusion faite dans la mentalité antique entre le testament et certains actes juridiques qui, comme l'adoption, en accomplissaient dans une certaine mesure la fonction. Lorsque les Romains se sont trouvés en présence de législations qui, comme la leur à une très ancienne époque, ignoraient le testament, mais utilisaient le procédé de l'adoption pour en réaliser le but principal, ils ont donné à ces actes hybrides le nom de celui des leurs dont la fonction se retrouvait en eux : testament.

En réalité, le testament comitial ne pouvait être que la déclaration, dans la phase des comices où l'on ne votait pas, de la volonté d'adopter et, par là, que le moyen de se donner, pour qui n'en avait pas, un *suus heres*, voire, d'après une autre thèse que l'on n'a pas le droit d'écarter, de se choisir un *heres* parmi les *sui*[1]. Mais, ne réalisant pas elle-même le changement de famille, cette déclaration devait être suivie, après la mort de l'adoptant,

parfaitement raison d'observer que nous ne connaissons rien du droit punique. Il est vain, dès lors, de vouloir retrouver en lui une parfaite correspondance avec tel ou tel autre droit. Nous ne pouvons qu'entrevoir, d'après le texte néo-punique, le caractère unilatéral de l'acte auquel fait allusion le texte latin par les mots *testamento adoptatus*. En fait, il semble qu'il y ait eu deux actes : une donation par un grand-père, au nom de son petit-fils, enfant de son fils prédécédé et, lui aussi, défunt (contrairement à ce que pense M. Volterra), de tout ce qui était nécessaire à l'édification d'un forum et une adoption *mortis causa* destinée à permettre à un autre personnage, adopté en qualité de petit-fils, de faire exécuter les travaux comme l'aurait dû faire un héritier lui-même. Si le petit-fils par le sang avait été simplement mineur, comme le veut M. Volterra, on s'expliquerait, certes, que l'adopté se soit substitué à lui dans cette tâche, mais on ne comprendrait pas que son grand-père, ayant certainement voulu lui assurer la reconnaissance de ses concitoyens (cf. une autre inscription également publiée par S. Aurigemma, *op. laud.*, p. 41), se soit privé de la sienne en lui donnant un copartageant de sa fortune. Ainsi, ce grand-père a été obligé de se créer le descendant qu'il n'avait plus (comme dans l'εἰσποίησις) pour pouvoir le soumettre aux charges d'un héritier en lui faisant parvenir ses biens, ce qui indique que le testament devait être inconnu en droit punique, mais qu'il y existait sans doute un acte qui, comme celui que les Romains ont pareillement nommé testament, pouvait en jouer le rôle.

1. C'est la thèse de M. H. Lévy-Bruhl. Cf. ci-dessus, p. 132, n. 4. Elle n'est nullement inconciliable avec la nôtre. Selon elle, comme selon nous, le testament comitial ne créait pas la *patria potestas* et ne comportait aucune *detestatio sacrorum*. L'idée de l'élévation d'un *suus* au-dessus de tous les autres, en tant que continuateur du défunt à la tête de sa *domus*, suffisait certainement, dans la mentalité antique, à prêter à cet acte le caractère d'une adoption : le mot ne signifie rien de plus en soi qu'un choix et le concept n'a pas toujours été lié à celui d'une création artificielle de la *patria potestas*. Toutefois, dans la thèse de M. Lévy-Bruhl, l'adrogation *post mortem* devient inutile.

de l'acte juridique qui le consommait et dans lequel la volonté de l'adopté avait à rejoindre celle déjà exprimée par le défunt, de la même manière que, dans le droit postérieur, l'héritier étranger à la famille a eu à accepter la succession. On en obtient une preuve sûre en remarquant que, lorsque sont apparues de véritables formes testamentaires et qu'elles se sont substituées à l'acte comitial[1], l'adoption testamentaire a continué à s'accomplir en deux temps : le premier a toujours été marqué par la même déclaration de volonté unilatérale, exprimée maintenant en dehors des comices, mais dans des termes trahissant l'emprunt qui en a été fait au vieil acte comitial[2] ; quant au second, nous le retrouvons dans l'adrogation *post mortem* qui, seule, a créé le lien de filiation désiré par César dans son testament[3] et qui, malgré cet unique exemple mentionné dans nos sources, ne paraît pas devoir être tenue pour accidentelle[4].

Se bornait-on, dans une hypothèse déterminée, au premier, sans passer à la *detestatio sacrorum*, alors les comices, ayant pris acte de la volonté exprimée par l'adoptant, s'en trouvaient tout naturellement et exactement informés pour le jour où, après la mort de celui-ci, ils auraient, comme dans l'adrogation *post mortem* d'Octave, à en consacrer les effets en la seule présence et sur la seule

1. Cf. Gai., III, 102-103.

2. C'est à tort que M. Kaser et les auteurs qu'il cite, *Altr. Ius*, p. 148, n. 9 (*contra* : R. Monier, *Manuel*, § 328), estiment qu'il n'est pas établi que la formule du testament *per aes et libram* (dans lequel apparaît pour la première fois l'institution d'héritier) soit venue du testament comitial. L'argumentation de ces auteurs tombe si l'on tient pour démontré que le testament comitial avait lieu dans la *contio* où l'on ne votait pas, où, par conséquent, avait lieu cet appel au témoignage des Quirites que l'on retrouve, frappant, dans ladite formule : *ita do, ita lego, ita testor, itaque uos, Quirites, testimonium mihi perhibetote* (Gai., II, 104).

3. La volonté de l'adoptant-testateur s'est exprimée dans une institution d'héritier avec déclaration d'adoption *in familiam nomenque* correspondant au premier temps de l'ancienne adoption *mortis causa* devant les comices dans notre doctrine. Mais, comme nous semble l'avoir fort bien montré M. Lemosse devant la Société d'histoire du droit, le 14 février 1949, et dans les *Studi Albertario*, p. 371-395, suivi par R. Villers, *La dévolution du Principat dans la famille d'Auguste*, *RÉL.*, 1951, p. 240, n. 3, ce n'est pas cette déclaration qui, même après l'acceptation de l'hérédité, a pu créer le lien de filiation, l'appartenance à la *gens*, l'obligation d'entretenir les *sacra* de celle-ci... Tout cela n'a pu résulter que de l'adrogation *post mortem*. Qu'une telle adrogation ait été subordonnée à l'acceptation de l'héritier adopté, le cas d'Octave nous le montre très précisément. Cf., sur ce point, M.-H. Prévost, *Les adoptions politiques...*, in *Publ. de l'Institut de dr. rom.*, t. V (1949), p. 29, avec les textes cités. M. Lemosse, il est vrai, croit à une « dissimilitude absolue » (cf., de nouveau, *Iura*, III, p. 225) entre l'adrogation et le testament primitif, parce que la première n'a jamais admis le *cumul* des *sacra*, ce qui s'explique très simplement, pour nous, par le fait que, seule, elle comportait une *detestatio sacrorum*.

4. La controverse sur ce point est examinée par M.-H. Prévost, *op. laud.*, p. 30-34, dont nous suivons l'opinion, encore que E. Volterra, *op. laud.*, p. 181-182, en résumant les opinions en présence, s'abstienne de se prononcer. Pour plus de détails, voir ces auteurs.

déclaration orale de l'adrogé[1]. S'agissait-il, au contraire, d'une adoption entre vivants, les deux volontés exprimées et se rejoignant dans la *contio* dès l'abord donnaient ouverture, après la *detestatio sacrorum*, aux *comitia* proprement dits où intervenait la *lex curiata* dont Aulu-Gelle nous a conservé la *rogatio* finale. Au fond, testament et adrogation étaient moins deux actes différents que deux temps ou deux phases successives d'un seul et même acte juridique et, en le décomposant, il était possible d'en suspendre les effets jusqu'à la mort du disposant, d'où le nom de testament qui lui fut donné en ce cas. Ces deux temps de l'acte étaient aussi ceux de la séance comitiale (tour à tour *contio* et *comitia*), qui nous ont permis de les retrouver.

Connaissant mieux, après ce détour, les actes juridiques qui s'accomplissaient les 24 mars et 24 mai, nous pouvons, sans méconnaître leur religiosité, affirmer qu'ils n'étaient point purement religieux. Il s'y agissait, pour un citoyen, d'assurer la perpétuation de sa famille, non pas seulement en considération des *sacra*, mais aussi bien — on écrirait volontiers : surtout — en considération de la dévolution de son patrimoine. Ces actes relevaient du *ius*, par conséquent du *fas*, et même pas du *ius sacrum*[2]. Leur conclusion normale, naturelle, était dans un vote du peuple auquel il fallait toujours en arriver, soit avant, soit après la mort de l'adrogeant, dans de véritables comices inconcevables pendant les heures néfastes du jour. Rien de commun entre eux et les *res diuinae*, actes purement religieux célébrés aux deux dates : Paul-Festus nous attestent, en effet, que les *res diuinae* étaient *perfectae* lorsque le *rex sacrorum* arrivait au comitium[3]. Cette indication va nous permettre de saisir sur le vif le subterfuge de Varron.

Le subterfuge de Varron. Nous avons vu déjà avec quelle habileté ce dernier invite son lecteur à penser que le retour du temps du *nefas* au *fas* ne se produisait, selon la note *Q-R-C-F*, qu'après la réunion des comices. En réalité, il a joué sur le sens de *comitiauit* qui, dans la note, était le mot essentiel : à *comitiare*, son interprétation substitue *dicare*

1. Celle de l'adrogeant dans l'adrogation d'Octave ayant été remplacée par la lecture du testament qui la contenait.

2. Cf. notre Introduction, dans *RHD.*, 1945, p. 3, n. 1. Les débats de l'assemblée du peuple se plaçaient aussi bien *de sacris* que *de profanis* sous le signe commun de l'*hosion*, dont l'analogie avec le *fas* peut désormais être tenue pour certaine.

3. Cf. ci-dessus, p. 125, n. 3.

ad comitium. Fort heureusement, Paul, dont la notice reproduit certainement l'explication donnée dans l'œuvre qu'il abrégeait [1], nous a conservé la vraie signification du *comitiauit* de la note [2]. Il traduit celle-ci par : *quando rex sacrificulus diuinis rebus perfectis in comitium uenit.* Seule, cette interprétation est conforme à la règle religieuse qui interdisait toute réunion comitiale pendant le temps néfaste : *nefas* était le temps des sacrifices, des *res diuinae* ; *fas*, celui des activités humaines. De toute évidence, c'étaient les *res diuinae*, dont le roi des sacrifices avait à s'acquitter en premier lieu [3], qui rendaient néfastes les premières heures du jour [4]. Sans doute doit-on admettre que l'arrivée du *rex* au comitium donnait lieu à quelque déclaration solennelle faite par lui. Varron, en employant le duratif *dicare*, prolonge adroitement jusqu'à la séance ouverte par l'action qu'exprime ce verbe la durée du *nefas*. Il lui est d'autant plus facile de faire accepter cette tendan-

1. La notice de Paul autorise d'une façon certaine, nous l'avons vu (ci-dessus, p. 125, n. 3), la restitution *fas cum iis perfectis in comitium uenit.*

2. *Comitiare* ne saurait avoir le sens de « adresser une proclamation solennelle aux comices ». Ernout et Meillet, *Dict. étym.*, traduisent par « aller au comitium, désigner dans les comices ». Ce dernier sens s'exclut de lui-même ici. Celui de « convoquer les comices » ne convient pas davantage. Le droit de convoquer les comices calates n'appartenait sous la République qu'au grand pontife. Cf. ci-dessus, p. 133, n. 1.

3. La preuve que, seules, les *res diuinae* rendaient néfaste le temps de leur accomplissement résulte du rapprochement avec les *dies intercisi*. Selon Varron lui-même, *De l. l.*, VI, 31, et Macrobe, *Sat.*, I, 16, 3, ces jours étaient fastes entre le sacrifice de la victime et l'offrande des *exta* sur l'autel, car il y avait là une solution de continuité dans la *res diuina*. Cf. Wissowa, *Rel. u. Kult.*, p. 418.

4. Il faut observer que les deux journées marquées de la note *Q-R-C-F* faisaient immédiatement suite à celles des deux *Tubilustria*, jours marqués du sigle ℙ dans les calendriers, donc jours de fêtes publiques. Ce n'est certainement pas sans raison. Le rapport de ces quatre journées entre elles est aussi évident que difficile à préciser. Il ressort avant tout du fait que les 24 mars et 24 mai ont été rangés parmi les *dies fissi* et que ces derniers ont tous été des lendemains de *feriae* dont ils prolongeaient, dans leurs premières heures, le caractère spécifique à cause des sacrifices qui s'y continuaient. Cf. Wissowa, *op. laud.*, p. 439, et le texte de Gell., *N. A.*, III, 2, 8. L'idée des *tubae*, présente dans le *Tubilustrium*, évoque irrésistiblement celle des sonneries par lesquelles, outre l'appel du héraut, pouvait être convoquée l'assemblée comitiale. Cf. Mommsen, *Dr. pub.*, VI, 1, p. 445. L'ancienneté de la note *Q-R-C-F* sort confirmée de ce rapprochement des jours auxquels elle se rapportait avec les *Tubilustria*. Il n'est pas douteux que ces derniers étaient des fêtes publiques remontant très haut : l'intervention des Saliens est attestée pour le 23 mars (Lydus, *De mens.*, IV, 60) et l'ancienneté, plus grande encore, selon la doctrine que nous avons développée ailleurs (*RÉL.*, 1951, p. 266), que celle du calendrier de Numa, ressort, pour les deux fêtes, du fait que les textes (*Fast. Praen.*, sous le 23 mars, et Varr., *De l. l.*, VI, 14 ; Fest., p. 352 M.) nous reportent à leur sujet au *lituus* (= *tuba*) de Romulus conservé dans la *curia Saliorum* sur le Palatin ou au Palatin lui-même, donc aux *Salii Palatini*, plus anciens que les *Salii Quirinales* et plus tard associés avec eux dans la célébration des rites, que la codification de Numa a dû réglementer. Pour les textes, cf. Mommsen, *Dr. pub.*, VI, 1, p. 445, n. 3 ; Wissowa, *op. laud.*, p. 557, n. 3. Les Saliens intervenaient-ils aussi dans les *res diuinae* des 24 mars et 24 mai? En ce sens, Wissowa, *loc. cit.* Les *Tubilustria* du 23 mars ont dû, dans notre doctrine, être réglementés de nouveau lors de l'entrée du Quirinal dans la Cité.

cieuse doctrine qu'à son époque, malgré le rôle de pure forme du *rex* dans les deux réunions désormais convoquées et présidées par le grand pontife, le discours royal paraît emplir la séance comitiale. En effet, celle-ci ne comprend plus de testaments, puisque d'autres actes juridiques se sont substitués depuis longtemps au vieil acte comitial. Quant aux adrogations, elles se réduisent à un simulacre devant les trente licteurs, tout se décidant, en réalité, d'après le sentiment des pontifes. C'est à peine, par conséquent, si cette pure formalité pouvait rappeler la réalité qui, autrefois, l'avait précédée : on n'y pouvait guère reconnaître le principe du *fas* lié à toute activité comitiale.

Le but de Varron nous apparaît clairement : sauver son étymologie *fas-fari* et la doctrine fondée par lui sur elle, que la note *Q-R-C-F* compromettait gravement. Entendue comme elle devait l'être et comme l'entend encore le *De uerborum significatione*, cette note signifiait que le temps des comices royaux était faste. Mais, en fait, le *fari* juridictionnel ne pouvait avoir lieu avant la fin de ces comices, si bien que le retour du *fas* ne coïncidait pas avec lui. Il y avait là deux empêchements différents, l'un religieux, l'autre tenant simplement à l'occupation de la place publique à une autre fin. Confondre ces deux empêchements, donner à tous deux la même durée, voilà le subterfuge imaginé par le linguiste.

« Quando Stercum Delatum, Fas. »

Ce subterfuge va nous apparaître, peut-être plus clairement encore, par rapprochement de l'interprétation de la note *Q-R-C-F* avec la notice qui la suit immédiatement et qui concerne aussi une note des calendriers : *Q-ST-D-F*, affectant le 15 juin.

> *Dies qui uocatur* « *Quando Stercum Delatum, Fas* », *ab eo appellatus, quod eo die ex aede Vestae stercus euerritur et per Capitolinum cliuum in locum defertur certum*[1].

Deux observations suffiront. On remarquera tout d'abord que

1. Cf. également, sur ce jour, Festus, p. 365 L., et Paul, p. 434 L., notamment : *Stercus ex aede Vestae XVII Kal. Iul. defertur in angiportum medium fere cliui Capitolini qui locus clauditur porta Stercoraria. Tantae sanctitatis maiores uestri esse iudicauerunt*; Ov., *Fast.*, VI, 225 et suiv., et VI, 713. Le 15 juin venait au terme d'une assez longue série de jours néfastes, parmi lesquels se plaçaient les *Vestalia*. Il était, comme les 24 mars et 24 mai, le lendemain d'un jour *N*, et l'on peut conclure de cela, avec Wissowa, *op. laud.*, p. 439, que ses premières heures, néfastes aussi, appartenaient aux *feriae* qui les précédaient.

c'étaient encore ici les *res diuinae* à accomplir dans la première partie du jour, à savoir la vidange et l'évacuation des cendres du foyer des Vestales, qui rendaient néfaste ce début de journée. Aucun doute ne peut être émis sur ce point. Il n'est pas moins incontestable, en second lieu, que le texte nous met en présence d'une cérémonie ayant eu avec le fonctionnement des tribunaux prétoriens au forum le même rapport antithétique que la réunion des comices dans le même lieu. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler l'étroit voisinage, selon maints témoignages antiques, de la *sedes praetoris* du putéal de Libon avec l'*aedes Vestae*[1]. On ne saurait hésiter à reconnaître que la vidange sacrée du temple et le transport des cendres par la *Sacra uia* pour atteindre le *cliuus Capitolinus*[2] n'auraient pu, au siècle de Varron, avoir lieu en même temps que l'audience du préteur qui siégeait au putéal sans apporter un trouble profond dans la tenue de cette audience. Le retour du temps au *fas* coïncidait, cette fois, exactement avec la reprise de cette audience. Voilà ce que constate le lecteur de

1. Cf. Horace, *Sat.*, I, 9, 35 : *Ventum erat ad Vestae, quarta iam parte diei / Praeterita, et casu tunc respondere uadato / Debebat; quod ni fecisset, perdere litem. /* « *Si me amas, inquit, paulum hic ades — Intercam si / Aut ualeo stare aut noui ciuilia iura...* ». C'est avec raison que Mommsen, *Ges. Schr.*, 3, p. 320, n. 1, a vu dans ces vers une précision sur cette *sedes praetoris.* Cf. aussi Porphyr., sous Hor., *Sat.*, I, 19, 8 : *puteal autem Libonis sedes praetoris fuit prope arcum Fabianum dictum, quod a Libone illic primum tribunal et subsellia collocata sunt*; Schol. sous Perse, *Sat.*, 4, 49 : *faeneratores ad puteal Scribonis Licinii* (*Scribonii Libonis*) *quod est in porticu Iulia ad arcum Fabianum.* Or, l'arc de Fabius *iuxta Regiam in sacra uia* (Gronovian., Orelli, V, 2, p. 393 ; comp. Gronovian., Orelli, V, 2, p. 399 : *sacram ingredientibus uiam post templum Castoris*) était *prope Vestam* : cf. Gronovian., Orelli, V, 2, p. 393, et la correction de Mommsen, *Hist. Aug.*, *uit. Salon.*, 19, 4, *ac Vestae.* Sur le Fornix Fabianus, cf., entre autres : A. Piganiol, *MEFR.*, 1908.

2. L'arc de Fabius, auprès duquel se trouvait le putéal de Libon, était aussi bien *in Sacra uia* que *prope Vestam.* Voyez les textes cités à la note précédente. L'audience du préteur à ce putéal eût été en fait impossible pendant la cérémonie du temple. Le transport des cendres par la *Sacra uia* (puisqu'il fallait atteindre le *cliuus Capitolinus*, qui en formait le prolongement) aurait aussi gêné considérablement l'audience du préteur. Nous n'avons même pas besoin, pour le penser, de nous préoccuper du tracé de l'*ima Sacra uia* à l'époque de Varron. Que, dans son tracé à l'origine, la *Sacra uia* n'allât que de l'arc de Titus au *templum Castorum*, que ses deux autres tronçons ne lui aient été ajoutés qu'à une date plus récente, sous l'Empire, l'un de l'arc de Titus jusqu'à celui de Constantin, l'autre du *templum Castorum* au *templum Saturni* seulement (*sic* : Lugli, *op. laud.*, p. 128), que l'on puisse mettre en doute, dans une certaine mesure, la valeur des renseignements fournis sur la *Sacra uia* par Varron, *De l. l.*, V, 46, et Festus, p. 290 M., p. 392 L. (cf. le *Topographical Dictionary of ancient Rom* de Platner et Ashby, p. 457), deux choses n'en restent pas moins certaines : il existait un point quelconque de rencontre du cortège avec le putéal, ce point étant situé dans la partie la plus ancienne de la *Sacra uia* et, en partant de l'*aedes Vestae* pour rejoindre le *cliuus Capitolinus* de l'autre côté du forum, il fallait faire exactement en ligne droite le chemin qu'a suivi l'*ima Sacra uia*, en passant devant le temple des Dioscures et la basilique Julienne. En tout cas, c'est un fait que la vidange sacrée du temple et l'audience prétorienne au putéal de Libon avaient pour théâtre à peu près le même lieu et que, l'une se plaçant dans la partie néfaste et l'autre dans la partie faste du jour, elles ne pouvaient se dérouler en même temps.

Varron en voyant les deux scènes se succéder immédiatement et lorsqu'il lui est dit que l'une se place pendant le *nefas* et l'autre marque la reprise du *fas*, il est tout naturellement conduit à associer ce *fas* aux *fari* prétoriens qu'il entend retentir sur la place publique. C'est la notion topique du *fas* qui se construit instinctivement dans son esprit et qui ne se sépare point de l'étymologie *fas-fari*, dont Varron cherche à le convaincre. Le *fas* n'est plus alors que le temps où le forum, inoccupé, redevient disponible pour la *legis actio*. Opportunément rappelée après la notice consacrée à *Q-R-C-F*, la note *Q-ST-D-F* consolide la doctrine qui substitue à l'antique interdiction religieuse du *nefas* l'idée d'une simple difficulté matérielle tenant à l'impossibilité pour le magistrat de procéder, à son tribunal et au cœur de la place publique, à l'acte essentiel de sa vieille fonction juridictionnelle : *tria uerba fari*. Le temps faste apparaît ainsi, par rapport au temps comitial, comme caractérisé spécifiquement par la possibilité reconnue aux préteurs de faire entendre leurs voix dans les litiges. Il n'est plus que celui du *fari* prétorien.

Temps comitial et temps faste.

N'était-ce pas, en fait, ce qu'il était devenu déjà bien avant Varron et celui-ci ne devait-il pas avoir beau jeu pour brouiller les deux empêchements, faire de l'un, bien qu'ils n'eussent rien de commun, la cause de l'autre — ce qu'il a très exactement fait en voyant dans l'impossibilité du *fari* prétorien celle du *nefas*? Cette question nous ramène à la distinction du temps comitial et du temps faste proprement dit. Il suffit, pour la résoudre, de résumer brièvement l'histoire juridique et topographique des assemblées comitiales autres que celles des 24 mars et 24 mai, par lesquelles nous avons commencé cette étude : elle nous révélera que la notion étroite du *fas*, qui nous est apparue dans la notice consacrée par Varron à ces deux journées, se retrouvait, à la faveur de la même confusion, dans tous les jours fastes ou comitiaux à l'époque où le linguiste a écrit leurs définitions.

Il est permis de dire, en effet, qu'à cette date, où la règle religieuse du chômage pendant le *nefas* ne se fait plus sentir — et partiellement encore — que, dans le domaine comitial et dans le domaine judiciaire, il existe dans ce dernier, du fait des réunions comitiales, un double empêchement, qui vient se superposer à celui de cette règle religieuse et qu'il est facile de confondre avec

lui. C'est d'abord un empêchement légal. Un peu plus d'une douzaine d'années avant que le linguiste n'écrivît sa définition des jours fastes, en 58, la loi Clodia[1], demeurée à peu près inconnue des modernes, a fait de tous les jours fastes des jours réservés, comme les jours comitiaux, en premier lieu aux réunions comitiales, si bien que le temps spécifiquement faste n'a plus été en fait que celui où, ces assemblées ne se réunissant pas ou ayant pris fin, le fonctionnement de la *iurisdictio* prétorienne demeurait le seul élément distinctif auquel apparemment pouvait se reconnaître le caractère spécifique, faste, du temps. Il n'est pas douteux que cette loi n'ait incité les esprits à ne plus reconnaître dans le *fas* que les dernières heures d'une journée surtout, après les comices, celles-là mêmes qu'évoque la phrase de Varron : *post id tempus, lege actum saepe.* Le législateur lui-même avait ainsi convié, préparé à l'acceptation de la doctrine varronienne, en réduisant considérablement le temps proprement faste. Il est bien certain aussi que, désormais, la tenue des comices a légalement exclu le *fari* juridictionnel. Varron se sentait donc couvert par l'autorité de la loi.

L'autre empêchement vient de plus loin, Pour le discerner, il faut recourir aux révélations de l'archéologie. Les tribunaux prétoriens se sont dressés auprès de trois *putealia* sur lesquels nous ne reviendrons ici que pour rappeler leurs localisations : celui d'Attus Navius, le plus ancien, au *comitium* ; celui du *lacus Curtius, in medio foro* ; celui, enfin, de Scribonius Libo, dont l'emplacement précis est plus difficile à retrouver, mais qui, lui aussi, a été certainement *pro rostris*, entendons devant les rostres *Iulia* du forum, où fut proposée la loi Quinctia de 745. C'est bien *in foro pro rostris* qu'il faut placer la *rogatio*, de même que le vote de l'assemblée, selon le principe que pose, pour les actes législatifs populaires de la dernière époque républicaine, le formulaire reproduit par Valerius Probus : *Populum iure rogauit populusque iure sciuit in foro pro rostris.* Telle fut la règle qui a ramené au forum tous les actes législatifs autres que ceux des centuries, qu'il s'agisse de plébiscites ou de lois tributes, compte non tenu encore des procédures tribuniciennes sanctionnées par une *multa*, qui s'y déroulaient aussi[2]. Remarquons, en outre, qu'à la même

1. Cf., sur cette loi, notre précédente étude, *RHD.*, 1952, p. 302, n. 2. Cette loi n'a certainement rien changé à la qualification générale des jours dans le calendrier. Elle a laissé subsister les deux lettres *F* et *C*, mais les a assimilées, quant au sens, l'une à l'autre.

2. Les élections, toutefois, n'y avaient pas lieu.

époque où Varron définissait les jours fastes et comitiaux, les comices par tribus, inféodés à César, détenaient la principale activité comitiale[1]. C'était donc au forum que se déployait cette activité et, bien que cet emplacement n'ait pas toujours été le « théâtre du vote », Varron pouvait constater qu'une assemblée comitiale y excluait en fait la *legis actio*, tout autant qu'à l'époque lointaine des comices curiates[2], à laquelle nous reporte la note *Q-R-C-F* et où les deux usages du comitium sont attestés par une autre notice de Varron (*comitium ab eo quod coibant eo comitiis curiatis et litium causa*)[3], sans qu'il soit possible de concevoir qu'ils étaient concomitants.

On peut encore ajouter que même les assemblées comitiales qui ne se réunissaient pas au forum ou au comitium paralysaient la *iurisdictio* prétorienne. Le formulaire reproduit par Varron[4] montre qu'au jour des comices centuriates, tenus de se réunir en dehors du pomerium, le vote des centuries devait être annoncé du haut des rostres, les *tabernae* de cet endroit fermées[5] — non pas, assurément, celles seulement des *argentarii*[6] — ce qui signifie certainement que toutes les activités qui se déroulaient au forum étaient suspendues. Un texte[7] nous montre un tribun exerçant sa coercition contre un préteur coupable d'avoir voulu retenir à son tribunal ses justiciables pendant une réunion populaire.

1. En dehors de celle qui avait les élections pour objet et pour laquelle les *saepta Iulia* furent situés au sud du Champ de Mars.

2. Cette exclusion, l'une par l'autre, de l'assemblée comitiale et de la *legis actio* a été fort bien, mais seulement pour cette époque ancienne, reconnue par Mommsen, *Dr. pub.*, VI, 1, p. 427, et *CIL.*, I, 2, p. 290, de même que par Girard, *Manuel*, p. 1035, n. 5, et *Organ. jud.*, p. 18. Mommsen a, en outre, expressément remarqué le retourau forum du « théâtre du vote » pour les plébiscites et les lois consulaires dans le dernier siècle de la République. Nous renvoyons sur ce point à lui, *Dr. pub.*, VI, 1, p. 439, et aux textes qu'il cite, n. 5. Nous pensons même que ce retour s'est produit bien avant. Le discours de C. Titius, pour la loi Fannia de 161, chez Macr., *Saturn.*, III, 16, 15, établit que, déjà à l'époque de cette loi, le vote des tribus devait avoir lieu au forum en matière législative. Ce texte est aussi intéressant, parce qu'il nous montre des juges (non des magistrats) attendant la fin de la réunion des tribus (car ils siégeaient aussi *in comitio aut in foro*) : en fait même, ce n'était que vers le soir que ces débauchés se rendaient à leurs affaires.

3. *De l. l.*, V, 155.

4. *De l. l.*, VI, 91 : *collegam roges ut comitia edicat de rostris et argentarii tabernas occludant.*

5. Cf. la note précédente. Comp. Cic., *Acad. pr.*, II, 47 ; *De domo*, 21, 54.

6. Cf. Mommsen, *Dr. pub.*, VI, 1, p. 430, n. 4.

7. *De uir. ill.*, 73, 1 : *quod is eo die, quo ipse contionem habebat, ius dicendo partem populi auocasset.* Il s'agit d'une *contio* dans ce texte. Mais il n'est pas douteux que des *comitia* véritables requéraient encore plus sûrement la présence des citoyens et des magistrats qu'eût pu retenir ailleurs l'administration de la justice. La notion du jour comitial est essentiellement fondée sur la priorité des affaires publiques sur celles des particuliers. Aussi bien, le forum est-il toujours resté le « théâtre de la parole » et les *contiones*, les discussions préalables aux votes des lois, n'ont cessé de s'y tenir. Le texte établit qu'une *contio* pouvait y passer avant la justice.

Jamais, sans doute, les *forensia negotia*, y compris la *iurisdictio* prétorienne, n'ont dû être autorisés pendant les réunions comitiales. On le comprend aisément.

Ainsi, Varron n'a rien inventé en faisant du *fas* la simple autorisation donnée aux préteurs d'exercer leur *iurisdictio* dans les formes antiques de la *legis actio*, qui étaient celles où cette autorisation avait joué bien longtemps avant lui, lorsque la distinction des jours *C* et des jours *F* et le nombre croissant de ceux-là au détriment de ceux-ci étaient venus, dans la désuétude progressive de la règle du chômage général aux jours néfastes, réduire le temps spécifiquement faste à n'être que celui du fonctionnement des tribunaux prétoriens. Le linguiste a simplement construit la doctrine à laquelle cet ensemble de faits, ce concours de circonstances pouvaient prêter un semblant de justification.

Conclusion. Revenant à notre point de départ, nous pouvons dire que le concept du temps faste, au sens étroit que Varron lui attribue, est sorti, non de sa comparaison et de son opposition avec celui du jour néfaste, mais de cette impossibilité de faire servir la place publique à deux usages différents en même temps qui, déjà apparue pour les comices curiates et attestée par la note *Q-R-C-F*, s'est aggravée en se perpétuant — bien que les comices nouveaux fussent appelés à se réunir en d'autres lieux jusqu'à une certaine époque — et, après le retour au forum de nombre d'assemblées comitiales, a fini par devenir une interdiction légale, aux termes de la loi de Clodius. C'est cette même impossibilité, purement matérielle à l'origine, qui rend compte de la distinction des jours *F* et *C*. Sa reconnaissance légale résulta de l'introduction dans le calendrier de la lettre *C*. Son aggravation a eu pour cause la multiplication du nombre des jours *C* dans le développement croissant de la législation. La primauté reconnue aux affaires publiques a arrêté les activités privées tant que durait la réunion comitiale et l'impossibilité matérielle de donner libre cours en même temps aux unes et aux autres sur le forum a été de nouveau, au second siècle avant notre ère, la conséquence de la réunion en cet endroit des comices dont nous avons noté le retour. Ces empêchements n'avaient rien de commun avec celui, de nature religieuse, que dressait le concept du *nefas* à l'encontre de toutes les activités profanes sans aucune distinction entre elles. Mais ils préparaient

déjà les esprits, dans l'effacement progressif de la règle pieuse, à l'idée que le *fas* n'était plus que le temps de l'exercice au forum de la *iurisdictio* prétorienne.

Il manquait à cette confusion une justification doctrinale. Varron l'a trouvée. Il savait fort bien que, dans le domaine judiciaire, l'antique interdiction du *nefas* n'avait porté d'abord que sur la *legis actio*, première procédure judiciaire en vigueur, mais dont la désuétude à son époque avait rejoint celle du *nefas* dans les autres domaines. De cette procédure, il lui arrivait sans doute d'entendre prononcer les trois mots essentiels par le magistrat dans le silence qui suivait les houles des réunions populaires, aux seules heures auxquelles se réduisait en fait le temps proprement faste, non comitial. Le *fari* de ces *tria uerba* lui a offert un rapprochement facile avec le *fas*.

J. PAOLI.

LE CULTE DE SATURNE EN MAURÉTANIE TINGITANE

Nous avions noté jusqu'à présent dans le Maroc romain l'absence de dédicaces à des divinités particulièrement africaines : soit locales comme les *Dii Mauri*, soit de ces grandes divinités si souvent invoquées par les Africains : Saturne et Juno Caelestis, en qui l'on reconnaît ordinairement les deux divinités puniques : Baal et Tanit, celles-ci recouvrant peut-être simplement de vieilles divinités indigènes, qui ne sont autres que les principes de fécondité masculin et féminin, croyance commune à toutes les populations primitives. Cette lacune vient d'être comblée par deux inscriptions qui se rapportent au culte de Saturne.

1°. — Fragment de base de statue masculine, trouvé à Volubilis en réemploi dans la porte sud-ouest, celle qu'avait commencé de dégager M. P.-M. Duval en 1942. Champ épigraphique. L. = 27 cm. H. d. l. = 25 mm.

S D S
STATVAM ARGENTE
AM CL PROCVLAEI
E HONESTISSI
EX TE

Saturno deo sacrum . statuam argenteam Claudiae Proculae feminae? *honestissimae... ex testamento.*

C'est une base de statue sur la tablette supérieure de laquelle est creusée l'empreinte d'un pied ; celle-ci n'est malheureusement pas entière ; mais, d'après sa largeur et celle du piédestal, on peut supposer une statue d'un mètre de hauteur au moins.

Nous restituons *Saturno* et non *Silvano*, bien qu'il ait été retrouvé, dans le quartier nord-est, par M. R. Étienne, une statuette qui représente probablement Silvain[1] : ce dieu est bien rarement invoqué en Afrique du Nord ; il l'est surtout par des militaires, est associé souvent à Jupiter et Diane et semble avoir été, en tant que dieu de la campagne, protecteur des chasseurs[2]. Il est donc peu vraisemblable qu'il ait été adoré par une femme, tandis que l'on conçoit fort bien qu'elle ait invoqué le puissant dieu du ciel Saturne[3].

Il s'agit de l'offrande d'une statue d'argent, ce qui suppose une cer-

1. Les attributs étaient malheureusement brisés.

2. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, I, p. 260 à 267.

3. La même abréviation à Calama (Guelma.) S. Gsell, *I. L. A.*, n°s 188 et 191. Dédicace à Saturne par une femme. Id., *ibid.*, n° 193.

taine fortune chez la dédicante. Celle-ci se nomme Claudia Procula. Le cognomen Procula est assez commun dans le monde romain, mais rarement joint au gentilice Claudia. On ne les rencontre guère unis que dans le nom que la tradition attribue à la femme du fameux Ponce Pilate. A Volubilis même, ils reparaissent dans une dédicace où ils semblent bien s'appliquer à la même personne que dans la nôtre et qui appartenait à l'aristocratie volubilitaine[1].

Il ne peut pas s'agir d'une statue de Claudia Procula elle-même. L'empreinte du pied, nettement détachée en avant, prouve que c'était la statue d'un homme ; pour les femmes, on ne voit creusées dans les piédestaux que les extrémités des deux pieds et disposées sur la même ligne, le reste étant censé dissimulé sous la robe dont le contour circulaire est, par contre, fortement creusé pour mieux assurer la fixation de la statue, ce qui n'existe pas ici. La difficulté vient des deux points séparatifs qui encadrent CL et n'apparaissent pas entre les autres mots ; nous lisons « *Claudiae Proculae feminae honestissimae ex testamento* », mais la tournure est singulière et il paraît devoir subsister un vide entre *honestissimae* et *ex testamento*. On pourrait être tenté de remplir ce vide avec un autre *cognomen*, mais la deuxième inscription où était citée notre dame n'en comporte pas, et, là aussi, c'est son exécuteur testamentaire qu'elle avait chargé d'élever une statue à sa mère.

Malgré ces incertitudes, il nous reste quand même ce fait : qu'une femme de Volubilis, qualifiée de *honestissima*, donc appartenant à la noblesse municipale, a fait consacrer à Saturne une statue d'argent, dont il ne nous est malheureusement pas parvenu le moindre morceau.

2°. — Notre deuxième inscription est plus explicite.

Autel en calcaire. H. = 1m60. L. = 0m50. H. d. l. = 5 cm. Belle gravure. Lettres de la fin du IIe ou du début du IIIe siècle (les T et les L se ressemblent). Trouvé à Aïn Schkor, à 4 km. au nord nord-est de Volubilis[2].

FRVGIFERO
DEO SANCTO
C IVL LONGINVs
PRÆF COH AST E
CALL PRO SALVTE
ET BONA VALETVDi
NE RECVPERATA VSLA

« A Frugifer Dieu Saint, Caïus Julius Longinus, préfet de la Cohorte des Asturiens et Galiciens, pour son salut et sa bonne santé recouvrée. Il a accompli son vœu d'un cœur reconnaissant. »

Cette dédicace a été trouvée près d'une source et non loin d'un lieu

1. *C. I. L.* VIII, 21877. *Marciae Marcelli|nae Claudiae Proru|lae matri Q. Cl. Satur|ninus heres Cl. Proculae | ex testamento ejus posuit.*
2. L'inscription a été trouvée, avec plusieurs autres funéraires, par M. Ponsich, conducteur de travaux, que je suis heureux de remercier.

où se trouvait certainement le camp de la première cohorte des Asturiens et Galiciens, cohorte dont nous savons qu'elle avait elle-même construit son *praetorium* et dont un des préfets avait épousé une Viennoise[1].

Frugifer est une épithète souvent attribuée à Saturne en Afrique : à Madaure, à Lambèse, en Kabylie, à Djemila, à Henchir el Hammam (*Aquae Flavianae*, à 60 km. à l'est de Timgad) ; on le trouve même à Rome, où sans doute une colonie d'Africains aimait à se retrouver dans un sanctuaire qui lui rappelait sa petite patrie[2]. On la donne aussi, il est vrai, à Pluton, ce qui convient à un dieu protecteur des forces souterraines, comme le sont celles des sources, mais il n'avait pas, comme l'a fait remarquer M. Leschi, la popularité dont jouissait Saturne en Afrique.

Le dieu du ciel, dieu solaire peut-être au début, comme le montre l'image du disque radié qui orne les stèles à lui consacrées en Algérie, était devenu naturellement le dieu des moissons, dont l'abondance dépend du soleil et de la pluie tombée du ciel. Il est appelé *saint* à Sétif, dans la région d'Aumale et ailleurs[3]. Cette épithète est rarement accolée au nom des divinités adorées par les Grecs et les Romains, car elle est bien étrangère à leurs préoccupations religieuses ; la sainteté, attribut fondamental d'un Dieu qui exige de ses fidèles la pureté morale, ne se répandra guère qu'avec les mystères orientaux et surtout les religions juive et chrétienne[4] ; peut-être notre dévot a-t-il déjà inconsciemment subi leur influence, car, pas plus pour lui que pour Claudia Procula, il ne peut être question d'influences puniques, même lointaines : il y avait beau temps qu'à cette époque elles avaient cessé de se faire sentir à Volubilis ; l'assimilation de Baal à Saturne était chose faite ; il fallait être à Lixus, authentique colonie phénicienne, pour qu'une tête d'Okeanos conservât certains traits du Hadad syrien. Mais il est surtout étonnant de voir Saturne, protecteur des moissons, remercié comme dieu guérisseur ; on s'attendrait plutôt à entendre nommer Apollon et surtout Esculape, dont le nom revient si souvent en Afrique[5], ou Salus, d'autant plus qu'on a retrouvé à Banasa des fragments d'un grand serpent de bronze, qui devait accompagner une statue d'Esculape, et une jolie statuette d'Hygie. L'inscription a été découverte près d'une source à qui, jusqu'à présent, on n'a reconnu aucune vertu thérapeutique particulière ; une source sulfureuse, connue déjà des Romains, existe bien derrière Moulay-Idris, mais c'est à 7 km. au moins

1. *C. I. L.* VIII, 21820. L. Chatelain, *B. A. C.*, 1916, p. 87.
2. J. Toutain, *Ibid.*, III, p. 19 ; *B. A. C.*, 1918, p. CXCVII ; *C. I. L.* VIII, 2666, 8711 ; *A. Ep.*, 1936, n° 35 ; 1946, n°s 104, 106, 92.
3. *C. I. L.* VIII, 8449, 8826, 9181 ; *B. A. C.*, 1912, p. CCXVII et CCXVIII ; *A. Ep.*, 1946, n° 103.
4. Il faut peut-être excepter les mystères d'Éleusis.
5. J. Toutain, *Ibid.*, t. I, p. 334-336.

vers le sud. Le seul ex-voto revenu au jour près de là est la dédicace du procurateur M. Vallius Maximianus, « Nymphis et genio locorum[1] », sans aucune allusion à un pouvoir curatif des eaux d'Aïn Schkor ; les fonctionnaires romains en ont partout prodigué de semblables aux dieux locaux des sources, des bois, des montagnes, Génies topiques dont il valait mieux gagner les bonnes grâces par cette salutation respectueuse, qui n'engageait à rien et flattait les populations voisines. Mais, au IIIe siècle, quand se manifeste partout une tendance au syncrétisme qui aboutira à une espèce de monolâtrie, ne nous étonnons pas de voir Saturne devenu l'arbitre de la santé des humains, puisqu'il est le maître du ciel et de la terre ; d'autres, de l'empereur Julien à l'écrivain Macrobe, attribueront les mêmes pouvoirs au soleil.

Il est plus surprenant, par contre, de voir ces actions de grâces adressées par un haut fonctionnaire romain — un préfet de cohorte, membre de l'Ordre équestre[2] — alors qu'en Afrique les adorateurs de Saturne Frugifer sont surtout des autochtones[3]. — Ainsi, à Bir Haddada, ce sont ses *cultores* qui se cotisent pour lui élever un temple ; à Tupusuctu, en Kabylie, le temple même de Deus Sanctus Frugifer et son *area*, c'est-à-dire la cour avec les autels pour les sacrifices et probablement le portique qui l'enclôt, sont restaurés par un membre du Sénat municipal qui est en même temps chef d'une tribu numide : « princeps gentis Numidarum ». A Thuburbo Majus, c'est également un magistrat local. A Lambèse, il est vrai, c'est un militaire, quoique d'un grade moins élevé : le préfet de la légion IIIa Augusta, mais c'est sans doute le préfet du camp, un ancien centurion probablement, donc à peu près certainement un Africain d'origine[4].

Il est intéressant donc de noter chez ce chevalier romain, dont nous ignorons l'origine, une manifestation de ce syncrétisme de plus en plus courant au IIIe siècle[5] : il est heureux d'avoir recouvré la santé et il en remercie la divinité en accomplissant le vœu qu'il avait formé au cours de sa maladie, de lui dresser un autel, et le dieu à qui il exprime sa reconnaissance, c'est le même Saturne à qui la Volubilitaine Claudia Procula adressait ses hommages posthumes : Saturne, dieu du ciel et dieu des moissons, devenu dieu sauveur, dispensateur de tous les biens, y compris la santé corporelle de l'homme.

RAYMOND THOUVENOT.

1. *A. Ep.*, 1939, n° 166.
2. Il est inconnu par ailleurs. La Prosopographie ne connaît que des sénateurs de ce nom. Peut-être est-il Africain de naissance.
3. J. Toutain, *Ibid.*, t. III, p. 98.
4. *C. I. L.* VIII, 8711, 8826 ; *B. A. C.*, 1915, p. XXXVI ; *C. I. L.*, 2666.
5. Sur ces confusions de divinités : Baal, Saturne, Frugifer : A. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et Tanit près de Siagou* (Notes et documents..., Tunis, fasc. IV, p. 38 et suiv.).

VARIÉTÉ

DECHIFFREMENT DU « LINÉAIRE B »

Une partie, sinon la totalité, des tablettes écrites en « linéaire B », tant en Crète même (Cnossos) qu'en Grèce (Pylos, etc.), *est rédigée en grec* ; le principe au moins du déchiffrement est, désormais, assuré ; nous avons donc des textes grecs de la période 1400-1200, contemporains des derniers documents hittites cunéiformes et des premiers documents hittites hiéroglyphiques, et antérieurs d'un bon demi-millénaire aux plus anciennes inscriptions alphabétiques du monde hellénique ; nous allons pouvoir lire du grec préhomérique.

C'est M. Ventris et J. Chadwick qui viennent de franchir le pas décisif et d'exposer leurs premiers résultats dans un article du *J. H. S.* (t. LXXIII [1953], p. 84-105) : « Evidence for greek dialect in the Mycenaean archives. » Depuis plus d'un demi-siècle, on s'acharne sur l'énigme ; L. Deroy a donné de ces efforts une bonne bibliographie critique, pour la période 1894-1951 (*Rev. Hitt. As.*, fasc. 48 [1948], p. 1-39, et fasc. 53 [1951], p. 35-60) : efforts souvent désordonnés, aventureux et, à tout prendre, décourageants, mais dont il restait, cependant, quelque chose : amorces de voies à suivre, leçons de méthode enseignées par les échecs mêmes. Au matériel en linéaire B de Cnossos, découvert en 1899-1904 par Evans (et publié en 1952 par Sir John Myres au t. II des *Scripta Minoa*), était venu s'adjoindre le matériel de Pylos, découvert en 1939 par Blegen (et publié en 1951 par Emmett L. Bennett). Il était immédiatement manifeste que les deux séries de textes notent la même langue ou deux langues extrêmement voisines, et l'idée faisait son chemin qu'à Cnossos même la substitution du linéaire B au linéaire A vers 1400 pouvait être autre chose qu'une réforme graphique de chancellerie et pouvait s'expliquer par l'installation en Crète d'éléments de population achéens. Une série de travaux de caractère statistique établissaient, pour Cnossos et Pylos, les fréquences de chaque signe en chaque position du mot (rappelons que l'écriture linéaire B marque d'une interponction les limites de mots) ; ils déterminaient les éléments radicaux et les éléments flexionnels et permettaient (indépendamment de toute valeur phonique attribuée aux signes) de dresser des tableaux de paradigmes. C'est à ce moment

seulement qu'une hypothèse de travail sur la langue elle-même pouvait intervenir utilement ; s'il s'agissait de grec, et compte tenu des servitudes d'une notation syllabique (dont nous avons déjà idée par le grec de Cypre noté en écriture locale), on pouvait tenter une identification phonétique des signes. Tel est le principe du travail, dont Ventris et Chadwick nous expliquent, avec assez de détails, les démarches. Après bien des tâtonnements, les résultats confirment la validité de l'hypothèse provisoire adoptée : il s'agit de grec.

Bien entendu, il s'en faut que tout soit sûr. Les auteurs eux-mêmes n'identifient encore que soixante-cinq signes (et en donnant pour douteuses sept de ces indentifications) sur les quatre-vingt-huit signes connus ; ce sont, à dire vrai, les signes les plus usuels. La graphie est syllabique, avec signes pour voyelles seules (*a*, *e*, *i*, *o*, *u*) et signes valant consonne + voyelle : en principe, cinq signes (selon les voyelles qui suivent) pour chaque consonne, les consonnes étant : *y*-, *w*-, *r*-, *m*-, *n*-, *s*-, *p*-, *t*-, *d*-, *k*-. L'écriture confond les liquides (*ra* vaut ρα et λα, etc.) ; elle confond les occlusives sourdes et les occlusives sonores (*pa* vaut πα et βα, etc.), sauf (assez curieusement) dans l'ordre des dentales ; les occlusives aspirées sont notées par les mêmes signes que les sourdes (*e-re-u-te-ro* = ἐλεύθερος) ; il n'y a pas, jusqu'ici, de signes connus pour l'aspiration initiale (**ha*, **he*, etc.), ce qui ne prouve pas, bien entendu, qu'elle ne fût pas prononcée. Les auteurs pensent avoir identifié, en outre, un signe valant *pte* (??) ; un signe de la série *e* et un signe de la série *o*, qu'ils transcrivent provisoirement, et avec hésitation, *ze*, *zo* (et qui noteraient la prononciation au XIVe siècle de plus anciens groupes **gye*, **gyo*?) ; trois signes des séries *e*, *i*, *o*, qu'ils transcrivent k^we, k^wi, k^wo, et qui noteraient des labio-vélaires (sourdes ou sonores ou aspirées) encore distinctes à cette époque des labiales, des dentales et des « gutturales » ; un signe vocalique qui vaudrait *ai* (??). Ils aboutissent, d'autre part, pour certaines valeurs phonétiques, à identifier des doublets graphiques : il y aurait deux signes pour *a*, pour *ro*, pour *nu*, pour *ta*, pour *da* (le signe da_2 figurant [pourquoi?] p. 86 dans la colonne des signes à voyelle *u*), pour *pa*, pour *zo*, pour k^wo. Il faudra encore un labeur long et minutieux pour rectifier et compléter ce travail d'identification.

Les règles orthographiques (un peu différentes de celles du grec en syllabaire cypriote) seraient les suivantes. Aucune notation de quantité vocalique ou de gémination consonantique. Notation *a-u*, *e-u*, *o-u* des diphtongues en *u* ; mais notation *e* pour ει/ηι, *o* pour οι/ωι, et existence d'un signe spécial pour noter ᾰι/ᾱι (?). Les consonnes finales de mots ne sont pas notées ; les groupes de consonnes en fin de mot sont réduits à leur premier élément (suivi d'une voyelle de même timbre que celle qui précède le groupe : *wa-na-ka* pour Ϝαναξ). Tout Ϝ, toute sifflante, liquide, ou nasale, demeurent non notés devant consonne

(*pe-ma* = σπέρμα, *ka-ke-u* = χαλκεύς, *pa-ka-na* = φάσγανα), sauf dans le cas de νϝ qui est décomposé en *nu* + *w*- (*ke-se-nu-wi-ya* = ξένϝια). Les groupes dont le premier élément est occlusif sont décomposés en deux signes avec le même vocalisme (*ku-ru-so* = χρυσός). Un *y*- ou un *w*- de transition apparaissent devant toute voyelle qui se trouve suivre respectivement un *i* (ou une diphtongue en -*i*), un *u* (ou une diphtongue en -*u*-) : *i-ya-te* = ἰατήρ, etc.

Le détail des lectures, comme celui des transcriptions, devra être revu et complété. La présence d'idéogrammes dans nos tablettes nous oriente sur le sens de certains termes. Il est utile de comparer ce que tirait V. Georgiev de ces documents « quasi-bilingues », et ce qu'en tire Ventris. Mot de deux signes devant figuration de poulain suivi du chiffre « 2 » : *po-lo* (Georgiev) ; *po-ro* (Ventris), c'est-à-dire πώλω ; ici, par hasard, accord. Mais, mot de deux signes devant le total d'une addition : *na-ta* (Georgiev), avec une interprétation hasardeuse à partir de hom. νητός « amoncelé », « en vrac » ; *to-sa* (Ventris), c'est-à-dire τόσσᾰ ; mot de trois signes à côté de figurations de poignards : *pa-θe-na* (Georgiev), c'est-à-dire *σπαθηνα, forgé à partir d'une glose σπαθήνης d'Hésychius ; *pa-ka-na* = φάσγανα (Ventris) ; etc. Encore, dans les cas précédents, les déchiffreurs ont-ils été *guidés*, ou ont-ils pu l'être, par les idéogrammes. Mais de nouveaux documents, *postérieurs* au travail de Ventris et Chadwick, ont été en 1952 découverts à Pylos par Blegen et à Mycènes par Wace. Or, la tablette 251 de Blegen (Pylos, 1952) confirme de façon éclatante le déchiffrement de Ventris ; à la l. 1, figuration de trépied, suivie du chiffre « 2 », et on lit *ti-ri-po-de* (τρίποδε) ; à la l. 2, figuration de trépied suivie du chiffre « 1 », et on lit *ti-ri-po* (τρίπος) ; à la l. 5, figuration d'un vase à quatre anses suivie du chiffre « 1 », et on lit *di-pa* ... *k*^{w}*e-to-ro-we* (δέπας ... *τετρ-ῶϝες) ; à la l. 5, figuration d'un vase à trois anses suivie du chiffre « 2 », et on lit : *di-pa-e* ... *ti-ri-o-we-e* (δέπαε ... *τρι-ώϝεε) ; à la l. 9, figuration d'un vase sans anses suivie du chiffre « 1 », et on lit : *di-pa* ... *a-no-we* (δέπας ... *ἀν-ῶϝες) ; etc.

On doit donc tenir pour acquis le principe du déchiffrement. Il ne s'agit plus d'un travestissement « pélasgique » du grec, fabriqué pour les besoins de la cause en torturant des gloses incertaines (Georgiev), mais de véritable grec. Il serait imprudent de préciser dès à présent, autant que le font Ventris et Chadwick, les caractères dialectaux de la langue. Il ne nous semble pas invraisemblable que le grec des XIV[e] et XIII[e] siècles soit antérieur et à la fermeture proprement ionienne de l'ancien ᾱ, et à l'intervention des premières contractions, et à la confusion des anciennes labio-vélaires avec tel ou tel autre ordre d'occlusives, et (bien entendu) à l'amuissement du ϝ intervocalique, et qu'il puisse déjà présenter certains caractères dialectaux comme l'assibilation τι > σι, dans la mesure où celle-ci est, à notre connaissance, commune

et à l'ionien-attique, et à l'arcado-cypriote, et à une partie au moins des parlers éoliens : ceci signifiant seulement que, comme on doit s'y attendre, il s'agit de grec non dorien.

Peut-être, à partir du linéaire B pourra-t-on partir à la conquête du linéaire A et de la langue minoenne ; surtout si (ce qui n'est pas exclu) on trouve écrits encore en linéaire B des documents en langue minoenne. En tout cas, si défiguré que soit le grec par la graphie syllabique, il est certain que les années à venir, à partir des travaux de Ventris et Chadwick, nous apporteront de précieuses indications sur la chronologie des changements phonétiques et la distribution des faits dialectaux au deuxième millénaire. Après un demi-siècle de tâtonnements, nous sommes à l'aube d'une grande découverte.

Michel LEJEUNE.

BIBLIOGRAPHIE

A. Meillet et **M. Cohen,** *Les langues du monde* (nouvelle édition). Paris, C. N. R. S. (Champion, dépositaire), 1952 ; 1 vol. in-8°, 1,296 pages et 21 cartes hors texte.

Après un long travail de préparation, voici parue, sous la direction de M. Cohen, la nouvelle édition de cet ouvrage, unique en son genre ; ouvrage collectif, comme la première édition (1924), mais avec des collaborateurs en partie nouveaux ; tous les chapitres ont été soit revus, soit entièrement récrits ; le livre a presque doublé de volume ; il est plus riche d'informations, d'exemples et de références bibliographiques, et il est à jour, autant que puisse l'être une œuvre de cette nature, de cette variété et de cette ampleur.

Les chapitres qui concernent les études anciennes sont, d'une part, celui des langues indo-européennes (p. 1-80 et cartes I-II), d'autre part, celui des langues asianiques et méditerranéennes (p. 183-225 et carte IV) ; pour le premier, la rédaction ancienne de J. Vendryes a été revue par E. Benveniste ; le second (précédemment dû à Ch. Autran) a été entièrement récrit par E. Benveniste.

Sont nouveaux, dans le chapitre I : l'analyse du système de la langue indo-européenne (p. 7-16 ; trois pages seulement dans la rédaction ancienne) ; il y a là une brève et magistrale description de structure ; — les indications sur le « groupe hittite » (hittite, luwi, palā, hitt. hiéroglyphique : p. 16-18), sur l'iranien moyen, sur le « tokharien » (p. 35), sur le thraco-phrygien (p. 37-38), sur l'illyrien (p. 43-44 ; mais noter que l'attribution traditionnelle du vénète à ce groupe n'a aucun fondement solide) ; — les analyses données d'une phrase sanskrite (p. 24), d'une phrase grecque classique (p. 42), d'une phrase de vieil irlandais (p. 55), d'une phrase de vieil anglais (p. 63) : mais pourquoi pas aussi bien une phrase en hittite ou en latin ou en vieux slave? — la bibliographie (p. 69-80).

Le chapitre sur les langues mortes « asianiques et méditerranéennes » (p. 183-225) traite d'un ensemble géographique complexe et concerne un domaine scientifique en pleine évolution. Il est aussi net et aussi prudent qu'on pouvait le souhaiter. Il y est question du sumérien, de l'élamite, du cassite, du hatti, du haldc (ou ourartéen ou vannique ; apparenté au hurri), du hurri (ou subaréen ou mitannien). Un second groupe géographique comprend deux langues indo-européennes (dont

la place à l'intérieur de la famille reste à préciser : lycien, lydien) et aussi carien, mysien, pisidien. Il est ensuite traité brièvement de l'étéo-crétois, de l'étéo-cypriote et de l'étrusque. Enfin sont données des indications sommaires sur les textes (langues non identifiées) découverts à Mohendjo-Daro, à Ördek-Burnu, à Byblos. On ne trouvera dans ce chapitre que des faits sûrs (ils sont peu nombreux ; aussi le chapitre est-il bref), et l'essentiel de la bibliographie.

Ce vaste répertoire, qu'il est si suggestif de lire ou même seulement de feuilleter, et dont l'équivalent n'existe pas ailleurs, apporte donc aux études anciennes, grâce à M. Benveniste, de précieuses mises au point.

Michel LEJEUNE.

Bibliographie linguistique de l'année 1951. Utrecht-Anvers, Spectrum, 1953 ; 1 vol. in-8°, xxxii + 298 pages.

Avec régularité, la publication du C. I. P. L. offre aux savants, dix-huit mois après la fin d'une année, la bibliographie linguistique de cette année ; elle s'efforce, à chaque fois, d'accroître son réseau d'information. Le sixième volume, paru en 1953, donne la bibliographie de 1951 (grec ancien et moderne, p. 79-89 ; italique, p. 89-99). Peut-être faudra-t-il que les rédacteurs en viennent, progressivement, à subdiviser méthodiquement les sections qui atteignent une certaine longueur ; par exemple, les p. 81 à 89 sont occupées par plus de deux cents références (ordre alphabétique des noms d'auteurs) touchant aux questions les plus diverses concernant le grec ancien et moderne ; un classement méthodique, sous-titré, compliquerait peut-être la besogne de rédaction, mais faciliterait beaucoup la consultation.

Michel LEJEUNE.

Martin Sanchez Ruiperez, *Desinencias medias primarias indoeuropeas.* Madrid, 1952 ; in-8°, 24 pages (extrait du tome XX de *Emerita*).

Poursuivant, à partir des langues classiques, ses ingénieuses recherches sur la morphologie indo-européenne, l'auteur propose de faire remonter respectivement à **-ai* (issu de *ə + *i* ; réfection ultérieure en **-mai*), à **-soi* (issu de **-so* + *i*), à **-toi*, à* *-ntoi* les désinences sur lesquelles repose la flexion grecque moyenne primaire (1 sg., 2 sg., 3 sg., 3 pl.). Le vocalisme de -μαι aurait été étendu par analogie aux trois autres désinences, mais l'arcado-cypriote garderait trace de l'état de choses ancien (alors que jusqu'ici on explique arc. -τοι, etc., par action analogique à partir des désinences secondaires). Il est de fait que les autres langues distinguant *o* de *a*, et par là susceptibles de nous renseigner sur le timbre des diphtongues i.-e. en cause, ne nous apportent aucun témoignage (celtique, italique, arménien)..., sauf le

phrygien, qui a -ται (mais l'auteur y voit un emprunt au grec, après Fraser et Pedersen : -βερεται serait une forme hybride, le type en -τορ étant seul ancien ; sommes-nous assez informés sur le phrygien pour en être sûrs)? En tout cas, l'analyse qui nous est proposée de ces désinences, du point de vue i.-e., est plausible. Et il est utile de remettre en question les vues traditionnelles.

Michel LEJEUNE.

Jean Perrot, *La linguistique* (collection « Que sais-je? », nº 570). Paris, Presses universitaires de France, 1953 ; 136 pages.

M. Jean Perrot, agrégé de grammaire, assistant à la Sorbonne, secrétaire de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris, le dernier en date des secrétaires de la publication de la nouvelle édition des *Langues du monde*, et auteur de la bibliographie de ce très important ouvrage, était fort bien préparé à écrire sur la linguistique un petit livre tel que celui-ci. Il y étudie l'objet de la linguistique, la documentation linguistique (champ et méthodes), la linguistique descriptive, la linguistique historique et la linguistique générale. L'ouvrage est clair, bien informé et bien équilibré. Sa « bibliographie sommaire » contient l'essentiel. L'auteur expose ce qu'il y a de nouveau dans la phonologie, la linguistique « structuraliste », la linguistique « fonctionnaliste » ; mais il ne dissimule pas le danger de certaines systématisations (p. 62), ni le caractère trop abstrait et hermétique de certaines théories récentes (p. 120). Il montre clairement que la recherche de lois universelles répond à un besoin de l'esprit, mais se heurte à de très graves difficultés. On doit conseiller la lecture de ce livre à tous ceux qui étudient des langues ou s'intéressent au langage, en particulier aux philologues, aux psychologues, aux sociologues, aux philosophes.

P. 7, dernière ligne, on ne voit pas nettement quel signe note *l* mouillé. — La linguistique générale a pour objet, dit l'auteur (p. 15), l' « étude générale du fonctionnement et de l'évolution du langage et des langues ». Il convient d'ajouter « de la structure ». — « La distinction des *voyelles* et des *consonnes*, est-il dit p. 42, repose sur le fait qu'il y a ouverture de la bouche dans la production des voyelles et divers modes de fermeture plus ou moins poussée dans la production des consonnes ». L'expression « ouverture de la bouche » est inexacte ; en réalité, il s'agit du canal par où passe l'air venant des poumons ; ce canal, formé par les organes qui participent à l'articulation, peut être plus ou moins largement ouvert et plus ou moins rétréci jusqu'à la fermeture complète. — « Les voyelles et semi-voyelles sont généralement *sonores* » (p. 42). En réalité, les voyelles sont toujours sonores, les semi-voyelles le sont généralement. — P. 53 : qui n'est pas spécialiste ne comprendra pas en quoi all. *brechen*, *brach*, *gebrochen* est une trace de l'alternance d'un degré *e*, d'un degré *o* et d'un « degré réduit ou zéro (pas de

voyelle) » ; quelques mots d'explication auraient été nécessaires, ou il aurait fallu citer un autre exemple. — P. 92, l. 7 à partir du bas, l'expression « affinité ou parenté » devrait être expliquée ; la notion d'affinité, distincte de celle de parenté, n'est présentée que plus loin, p. 125. — P. 93, l. 5, « caractère ouraloïde » de l'eskimo. Les termes en *-oïde*, dans le domaine linguistique, sont équivoques ; mieux vaut dire simplement « caractère voisin de l'ouralien » ou « affinité (ou ressemblance) avec l'ouralien ». — P. 94, il est dit que les théories « qui soutiennent la monogénèse du langage, l'unité d'origine des langues humaines... n'ont aucun fondement valable ». Il serait plus juste de dire qu'elles n'ont jamais pu alléguer de preuves valables et ne le pourront peut-être jamais. — P. 104, à propos du matérialisme historique en linguistique, il conviendrait de renvoyer à la page 127 (discussion à laquelle Staline a pris part). — P. 113, l. 6, l'expression de « préhistoire linguistique » n'est pas claire. — P. 130 : il ne saurait être question d'assimiler les lois linguistiques « aux lois des sciences exactes », qui sont, en réalité, des théorèmes. Si l'on veut les comparer à d'autres lois scientifiques, c'est aux lois biologiques, psychologiques ou sociologiques qu'il faut songer, à des lois qui sont des rapports constants entre des faits, qu'il faut dégager de l'étude des faits et soumettre au contrôle des faits.

René LAFON.

V. Georgiev, *Problèmes de la langue minoenne.* Sofia, Publications de l'Académie bulgare, 1953 ; 1 vol. in-8°, 196 pages, 87 figures, VII tableaux (en bulgare ; avec un résumé en français, p. 139-164).

C'est à partir du seul résumé, d'ailleurs ample et clair, que nous donnons les indications qui suivent. L'auteur, d'abord (p. 139-144), expose et défend sa méthode ; elle repose sur l'identification phonétique de la plupart des signes (par des rapprochements formels avec d'autres systèmes d'écriture) et sur une approche combinatoire du sens (à partir des signes idéographiques, et d'hypothèses plausibles sur le contenu général de courts textes votifs) ; de ses idées, connues, sur la langue même (qui serait de l'indo-européen préhellénique, peut-être déjà mêlé d'éléments proprement grecs), l'auteur cherche confirmation dans les lectures proposées. Les noms les plus fréquents lus sur ces documents probablement votifs doivent être des noms divins ; en fait (p. 144-149), il nous est présenté, par ordre de fréquence, pour Cnossos et pour Pylos, des listes de noms divins évoquant, le plus souvent, des noms connus de dieux grecs. La structure générale des formules de dédicaces est étudiée (p. 149-152), et, à titre d'exemple, il est donné la discussion détaillée d'un texte pylien de quatorze lignes (p. 153-162). En conclusion, il est fourni un résumé des principaux faits phonétiques ou morphologiques qui résultent de l'étude entreprise (p. 162-164).

On ne cherchera point chicane ici à l'auteur sur le détail de l'interprétation, encore qu'à chaque ligne du texte pylien donné en exemple, il y ait des invraisemblances de forme ou de sens dans les traductions et explications proposées, dès le moment où la méthode étymologique vient relayer la méthode combinatoire ; le travail n'est point stérile, au moins aussi longtemps que la combinaison est seule en jeu ; mais il n'est pas sûr que la valeur phonétique de l'écriture puisse toujours être considérée comme établie, et à cette incertitude s'ajoute celle des inévitables tâtonnements de l'interprétation.

Ce qu'on soulignera, d'autre part, c'est que l'auteur voit, assez largement, fondre entre ses doigts le « préhellénique » ; le moins incertain, dans ses restitutions, sonne grec, et l'on peut se demander s'il ne devra pas remonter au linéaire A pour retrouver autre chose.

Michel LEJEUNE.

Jane Elizabeth Henle, *A study in word-structure in Minoan linear B.* New-York, 1953 (chez l'auteur, 299 W. 12th. str., New-York 14) ; 1 vol. in-8°, vi-185 pages.

Il s'agit d'une thèse de l'Université Columbia, entreprise sous la direction de W. B. Dinsmoor. L'auteur professe un complet scepticisme à l'égard des essais de déchiffrement jusqu'ici tentés (tout en admettant comme vraisemblable que les documents crétois et pyliens en linéaire B puissent être de langue grecque). Reprenant une idée d'Alice E. Kober (*A. J. A.* L [1946], p. 268-276), elle ne fait aucune hypothèse préalable sur la langue des textes ou la valeur phonétique des signes, mais, partant de statistiques relatives aux fréquences des divers signes en chaque position du mot, essaie de déterminer les éléments flexionnels de la langue, et, finalement (p. 78 et suiv. : « A few possible values »), avance un certain nombre de suggestions, pour le cas où il s'agirait de grec. Travail prudent, et valable. Ce sont là, semble-t-il, les seules approches utiles du problème, à l'exclusion d'identifications, périlleuses, de la valeur phonétique des signes à partir de ressemblances plus ou moins précises avec des écritures connues.

Michel LEJEUNE.

A. Carnoy, *La langue étrusque et ses origines* (extrait de l'*Antiquité classique*, t. XXI, p. 289-331). Bruxelles, 1952.

Partant de l'idée que l'étrusque pourrait être une langue « para-indo-européenne », comme certaines langues « asianiques », l'auteur s'efforce d'abord de dresser un tableau des correspondances phonétiques entre i.-e. et lycien (d'après les travaux de P. Meriggi et H. Pedersen) et entre i.-e. et lydien ; au même groupe que ces deux langues, et que le « pélasgique » défini par V. Georgiev et A. van Windekens,

appartiendrait l'étrusque ; compte tenu d'un certain nombre d'éléments grammaticaux (p. 300-303) et lexicaux (p. 303-321) identifiables en étrusque, il est proposé pour cette langue des tableaux de correspondance phonétique avec l'i.-e. ; ainsi :

**d* > étr. *t* (lyc. *t*, lyd. *t* ou *d*, hitt. *t*, etc.) ;
**dh* > étr. *ṭ* (lyc. *d*, lyd. *d*, etc.) ;
**t* > étr. θ (lyc. *t* lyd. *t*, etc.) ; etc.

L'étrusque apparaît comme une langue de type *centum* ; une de ses particularités est de représenter **d(h)y-* ou **d(h)w-* par *z-* (p. 325) ; une autre, plus remarquable encore, de répondre par *h-* à *ḫ-* du hittite (p. 326). Les correspondances vocaliques seules demeurent « encore un peu confuses » (p. 329).

Ce n'est, certes, pas la première fois que l'on essaie, pour l'étrusque, cette clef. Et il est assurément de bonne méthode de tenter d'établir des correspondances phonétiques pour justifier les rapprochements proposés. Mais il se trouve que l'auteur opère, de seconde main, sur des données qu'il connaît parfois mal ; personne, par exemple, ne devrait plus croire que le hittite ignore l'opposition des occlusives sourdes aux occlusives sonores ; Sturtevant avait aperçu comment, entre voyelles, l'écriture cunéiforme du hittite parvient, malgré sa gaucherie, à noter cette opposition, et ces vues ont, depuis lors, trouvé confirmation. D'autre part, l'auteur donne une énumération « impressionnante » (p. 321) d'étymologies étrusques ; « admettant a priori un certain pourcentage d'erreurs, soit dans la signification attribuée au mot étrusque, soit dans les explications fournies, il n'en reste pas moins vrai que le nombre de ces étymologies, toutes de bon aloi, nullement forcées, est trop grand pour qu'on puisse parler de coïncidence ou de simples emprunts » (p. 321). Mais tout dépend, naturellement, du pourcentage en question. Combien, parmi les quinze mots étrusques à initiale *h-* donnés p. 327, peuvent passer pour avoir une signification vraiment connue? Se reporter, par exemple, à la lettre *H* de l'index des *Elementi di lingua etrusca* de M. Pallottino (1936). « Les 9/10ᵉ des termes étrusques commençant par *h-* correspondent à des éléments [hittites] munis du même phonème » (p. 326) ; mais parmi le dixième restant figurent des mots dont le sens est sûr (*hu*θ, nom de nombre ; etc.), et parmi les 9/10ᵉ, beaucoup de mots dont le sens est douteux (et pour lesquels, par surcroît, l'identité formelle avec un mot hittite repose seulement sur deux consonnes : *h/n*, *h/r*, *h/m*, etc.).

L'essai valait d'être tenté ; on ne saurait affirmer qu'il est vain ; au reste, il reprend ou rejoint, sur le phonétisme étrusque, des données déjà connues par l'étude des emprunts grecs (E. Fiesel). Mais nous ne pensons pas que la démonstration soit acquise.

Michel LEJEUNE.

David Tabachovitz, *Homerische εἰ- Sätze.* Lund, Gleerup, 1951 ; 1 vol. in-8°, 155 pages.

L'auteur entend montrer, à propos des conditionnelles grecques avec εἰ, l'incapacité de la linguistique comparative à établir l'origine de ces propositions et la nécessité de recourir aux seules explications « psychologiques ».

Il faut abandonner, estime-t-il, l'hypothèse, courante depuis Lange (1873), que la période hypothétique serait issue de la parataxe, c'est-à-dire de la juxtaposition de deux principales : εἰ ἔλθοις, χαρείην ἄν, dont la première exprimerait un vœu : « Si seulement tu venais ! Je me réjouirais ! » Il s'agit ici, croit l'auteur, d'une véritable conditionnelle suivie d'une principale, donc d'une période, aussi ancienne que la parataxe prétendue primitive.

L'optatif dans la conditionnelle n'exprime pas le vœu, mais l'ordre adouci : c'est un « potentiel d'urbanité », expression d'une civilisation aristocratique, et εἰ, dans εἰ γάρ ou εἴθε, a reçu sa valeur optative de l'emploi du verbe. Cette valeur optative du verbe n'est, du reste, qu'une nuance de la valeur conditionnelle. La valeur interrogative de εἰ en est une autre nuance, comme le suggèrent les tours modernes communs à la condition et à l'interrogation : all. *willst du es tun, so beeile dich* ; fr. *l'appelle-t-on, il se sauve.*

Élargissant sa critique, M. D. Tabachovitz met en doute l'origine paratactique de toutes les périodes formées d'une principale + une subordonnée (interrogative, causale, etc.). Si l'on envisage la période hypothétique, il reste incontestable, malgré l'auteur, qu'en partie au moins elle remonte à un couple de principales dont la première (εἰ ἔλθοις) exprime un vœu. Et les exemples homériques, p. 60 et suiv., le démontrent clairement. Aussi ne peut-on alléguer (p. 10) que, si l'une des deux propositions se trouve niée (p. ex. εἰ μὴ ἔλθοις, χαρείην ἄν), le sens, devenu absurde, exclut l'explication de la conditionnelle par le vœu et ruine ainsi l'hypothèse de la parataxe primitive. Car on répliquera que la période avec négation n'est qu'une extension de la période sans négation, où le sens optatif peut être ancien.

Bien plus, si l'on remonte au problème plus général de l'origine de toute période formée de principale + subordonnée (ou vice versa), force est de constater que M. D. Tabachovitz n'apporte aucun argument valable contre la théorie traditionnelle, qui tire ladite période de deux principales juxtaposées. Il reste toujours possible d'expliquer la « conditionnelle » de la période hypothétique par une ancienne principale où le verbe est un optatif de possibilité et la « conjonction » εἰ un ancien démonstratif **e/o* au locatif : « Ainsi (dans ces conditions) tu pourrais venir (εἰ ἔλθοις) ; je m'en réjouirais (χαρείην ἄν). » L'origine

démonstrative de εἰ (cf. lat. *sī*) semble confirmée par les tours εἰ δὲ (αἲ γὰρ)..., τῷ κε..., avec leur système corrélatif εἰ... τῷ... en harmonie avec les types à corrélation démonstrative ὁ... τῷ..., ὁ μὲν... ὁ δέ..., etc. Cette origine démonstrative explique aussi que la même particule εἰ puisse introduire à la fois une conditionnelle et une interrogative indirecte. Cette dernière subordonnée, en effet, continue non pas une complétive (p. 97), mais une question primitivement indépendante : κατάλεξον εἰ ἴδες signifiait d'abord : « Dis-moi : alors, as-tu vu? » De même, l'allemand de Luther employait *ob* pour la conditionnelle (= *wenn*) comme pour l'interrogative indirecte.

L' « analyse psychologique » est impuissante à résoudre le problème de l'origine de la subordination. Seules l'histoire et la comparaison nous permettent d'imaginer le passage de la parataxe à l'hypotaxe. L'état indo-européen, en effet, ne nous offre que de rares types de subordination, dans les corrélations à démonstratifs ou à relatifs comme **to-* (**so*)... **to-*..., **i̯o-*... **to-*..., **i̯ōd*... **tōd*..., et la parataxe était fréquente. Or, l'état historique nous présente des types de subordination qui vont se différenciant et se multipliant (ce que mettent à profit tel écrivain ou tel genre littéraire). Il faut donc admettre que des éléments autrefois démonstratifs ou indéfinis (**so*, **to-*, **qᵘi-*) ont pris, par leur rôle corrélatif, nuance subordonnante, d'où la période hypothétique, temporelle, etc. ; en même temps le mode du verbe, d'abord concret (vœu, ordre, etc.), devenait grammatical (potentiel, etc.).

La subordination n'est donc pas toujours aussi ancienne que la parataxe ; elle croît avec la culture (M. D. Tabachovitz voit paradoxalement un procédé expressif dans la parataxe homérique, la subordination y représentant le style simple).

L'impuissance de l'explication purement psychologique est illustrée par l'hypothèse, reprise par l'auteur, que la subordonnée circonstancielle naîtrait d'un complément circonstanciel (ou d'un adverbe) de la phrase simple : οὕτω (τότε) εἶσι serait à l'origine de la période εἰ (ὅτε) βουλήσεται, εἶσι. C'est confondre psychologie et grammaire, sens et forme, car si εἰ βουλήσεται continue οὕτω, c'est pour le sens, nullement pour la forme. Les méthodes historiques et comparatives gardent donc tous leurs droits, et la « psychologie » est désarmée pour expliquer les origines de la syntaxe.

H. FOURNIER.

J. D. Denniston, *Greek prose style.* Oxford, Clarendon Press, 1952 ; 1 vol. in-8°, 139 pages.

Cet essai de stylistique de la prose grecque comporte un chapitre initial sur l'histoire de la prose grecque, où sont, par exemple, soulignés l'influence sur Platon du style poétique des philosophes ioniens

et le rôle de Thrasymaque qui fournira au IVe siècle sa lumineuse période ample, à membres courts. Suivent six chapitres nourris d'exemples de quelques procédés de prose : l'expression de l'abstraction au moyen de sujets abstraits, de périphrases (avec ποιεῖσθαι, etc.), de pronoms neutres, d'adjectifs neutres substantivés ; les procédés de répétitions (anaphore, κλῖμαξ, etc.) ; l'asyndète ; l'assonance ; la phrase et l'antithèse ; l'ordre des mots, où l'auteur conclut, après Frisk, que l'ordre normal, dans l'ensemble des propositions de toute nature, est sujet-objet-prédicat, et de même en grec hellénistique (mais tant de facteurs peuvent troubler cet ordre qu'on demeure sceptique sur l'existence de « lois » !).

L'ouvrage, posthume, ne comporte pas de conclusion et néglige beaucoup de procédés de vocabulaire, toute la sémantique, les figures de phrase : anacoluthe, ellipse..., et celles de syntaxe.

H. FOURNIER.

Pierre Demargne et **Hubert Gallet de Santerre,** *Mallia, Maisons* (I) (École française d'Athènes, *Études crétoises*, IX). Paris, Paul Geuthner, 1953 ; 1 vol. in-4°, XI + 112 pages, 7 fig., LXVIII planches.

Le neuvième tome de la série des *Études crétoises* est consacré à l'exploration des maisons et quartiers d'habitation de Mallia, qui fut commencée en 1921 et est loin d'être encore achevée. Les différentes régions étudiées dans ce volume se répartissent tout autour du palais dans la plaine littorale : une étude topographique préliminaire, accompagnée de vues panoramiques très suggestives, situe les différents quartiers de la ville antique par rapport à la colline du Prophète Élie qui domine le site.

Des maisons ou ensembles A, B et Γ, fouillés les premiers, et actuellement recouverts, l'architecture apparaît malheureusement de façon fort peu claire. En revanche, le quartier Δ, à l'ouest du palais, et la belle maison Zα, située sur la route menant vers la Crète orientale, enrichissent utilement notre connaissance encore très limitée de l'architecture privée minoenne à l'époque des seconds palais ; des fouilles menées avec soin et méthode ont, en effet, permis de mettre au jour, en dépit de leur état souvent très ruiné, l'ensemble des trois maisons Δα, Δβ et Δγ et la grande demeure Zα, construites ou remaniées au MM III b-MR I a, dont les plans ont pu être restitués avec une suffisante approximation ; tout en se gardant de dissimuler les difficultés qui subsistent, les auteurs ont pu tirer de cette étude des conclusions neuves. On lira en particulier avec fruit les quelques pages consacrées à la fin du volume au dispositif si caractéristique dit du « mégaron à la crétoise », qui se retrouve dans tous les principaux sites minoens sous l'influence de l'architecture cnossienne : « cette dissolution des murs,

ce mode d'ouverture de la pièce selon une perspective angulaire sont très caractéristiques d'un système mis à la mode par Cnossos et de l'esprit même de l'architecture crétoise à son apogée » (p. 103).

D'autre part, les ensembles étudiés se sont révélés beaucoup plus riches en matériel que le palais lui-même ; outre une quantité importante de vaisselle de pierre et quelques belles pierres gravées, une grande partie du volume est consacrée à l'étude de la céramique ; en particulier la très belle céramique découverte en Zα nous interdit désormais de considérer Mallia comme beaucoup moins riche à ce point de vue que les autres sites crétois, conclusion que ne fera que confirmer le second volume de la publication des maisons. C'est surtout la céramique de la seconde époque qui se trouve bien représentée ; des vases de types divers ont été découverts ; l'un surtout présente une importance capitale pour notre connaissance du site de Mallia : il s'agit d'un vase du MR I b découvert en Zα et décoré de nautiles (pl. XLIII, 1-4) ; on sait que jusqu'ici l'on plaçait la destruction définitive du site à la fin du MR I a, donc antérieurement aux autres grands sites crétois. Il semble désormais nécessaire de réviser cette hypothèse, ou plutôt, comme les auteurs le suggèrent à juste titre, de renoncer à une division chronologique beaucoup trop arbitraire et trop stricte de l'époque des seconds palais, qui convient peut-être au site de Cnossos, mais ne saurait s'adapter telle quelle aux autres sites de l'île. Ainsi semble s'imposer de plus en plus une révision des abusives subdivisions effectuées jusqu'à présent à la suite d'A. Evans. On aimerait néanmoins pouvoir expliquer pourquoi le palais de Mallia lui-même ne nous a pas fourni de céramique de style MR I b : cette absence demeure difficile à comprendre si l'on n'admet pas une destruction antérieure du palais, ou plutôt une reconstruction partielle de certains quartiers au moins après la ruine de celui-ci.

J. DESHAYES.

G. R. Levy, *The sword from the rock.* Londres, Faber, s. d. ; 1 vol. in-8°, 236 pages, 4 pl., 1 carte.

Déjà connue par une étude sur les conceptions religieuses de l'âge de la pierre, publiée sous le titre de *The Gate of Horn*, Mlle G. R. Levy aborde ici une époque moins reculée avec l'étude des littératures épiques de Grèce, du Proche-Orient et de l'Inde dans l'antiquité. Dans une première partie, elle discute quelques problèmes généraux, notamment celui des rapports du mythe avec le rituel. Ensuite, elle distingue trois types d'épopées : les guerres de dieux contre d'autres dieux pour l'établissement de l'ordre du monde, dont le Poème babylonien de la Création est le meilleur exemple ; les recherches entreprises en des pays lointains par un héros, comme l'Épopée de Gilgamesh, l'Odyssée ou le

Ramayana ; enfin, les guerres de héros contre d'autres héros, comme l'Iliade ou le Mahabharata. Ellè termine par quelques remarques sur les épopées plus récentes.

Nous croyons, pour notre part, utiles, indispensables même, les études comparatives en semblables domaines, et pour cette raison le livre de Mlle Levy nous semble mériter de retenir l'attention. Ces recherches, toutefois, ne laissent pas d'être difficiles à cause de l'étendue même de leur champ et ne peuvent trop souvent recourir qu'à une documentation de seconde main, parfois incomplète ou dépassée (c'est ainsi que des réserves nous semblent à faire en ce qui concerne les civilisations minoenne et mycénienne en particulier). Cette étude, par ailleurs, est en soi délicate. D'où la nécessité d'une grande prudence.

Jean BÉRARD.

R. Van de Walle, P. Lévêque, Mlle D. Feytmans, M. Renard, Mme Faider-Feytmans, *Les antiquités égyptiennes, grecques, étrusques, romaines et gallo-romaines du Musée de Mariemont.* Bruxelles, 1952 ; 1 vol. in-4°, 207 pages, 66 planches, 6 indices.

Ce catalogue scientifique, composé avec soin et non sans luxe, comporte des notices détaillées, confiées à plusieurs spécialistes : M. R. Van de Walle, pour les 167 objets égyptiens ; M. P. Lévêque, pour les 125 sculptures et objets grecs (sauf la céramique) ; Mlle Denyse Feytmans, pour les 18 vases grecs ; M. M. Renard, pour les 32 objets étrusques et les 76 objets romains, à l'exception de la céramique, de la verrerie et de la bijouterie romaines, 35 objets que s'étaient réservés, avec les 73 objets gallo-romains, Mme Faider-Feytmans, conservateur du domaine de Mariemont.

Voici quelques brèves observations concernant principalement la sculpture grecque et romaine :

G 4. L'œuvre le plus proche de l'énigmatique « Guerrier de Mariemont » (pourquoi est-il ici appelé « éphèbe »?), pièce maîtresse de la collection, me paraît être le bronze Nanteuil du Louvre (cf. C. Devès, *Mon. Piot*, 39, 1943, p. 27-34, et J. Charbonneaux, *Ibid.*, p. 47 et suiv.), attribuable à un atelier de l'Italie méridionale, dans le voisinage de Pythagoras.

G 7. Réplique libre de la Parthénos, très proche de celle de Pergame (long repli du péplos).

G 15. Sur l'Aphrodite pudique, voir l'étude de B. M. Felleti Maj, avec liste des répliques dans *Archeologia classica*, III, 1951, p. 33 et suiv.

G 23. Alexandre Hélios? La ressemblance avec Alexandre n'est pas convaincante. Sur le type hellénistique rhodien d'Hélios, voir L. Laurenzi, *Memorie dell' Istituto storico-archeol. di Rodi*, III, 1928, p. 21 et suiv.

G 55. Le cheval de bronze est à rapprocher de celui du Louvre provenant de Dodone (de Ridder, *Bronzes antiques du Louvre*, I, p. 29, nº 148).

G 57. Sur le type de Pan, voir R. Herbig, *Pan, der Griechische Bocksgott*, Francfort, 1949.

G 59. Les lèvres de la « Vénus de Courtrai » étaient sans doute incrustées en cuivre rouge, non pas en argent.

G 67. Je ne vois pas pourquoi les pommes d'or dans la main gauche de cet Héraclès seraient une addition hellénistique : cf. l'Héraclès imberbe du Louvre, Bronze nº 487, donné comme hellénistique par de Ridder, mais qui est en fait du IVᵉ siècle.

G 75. Cette statuette n'est pas la seule représentation d'Icare que nous possédions ; il y a la statue du Nuovo Capitolino, adaptation antique d'un prototype polyclétéen (Catalogue Mustilli, p. 93, nº 16).

I 20. Plutôt que de l'intervention de Thétis et d'Éos, en faveur de leurs fils auprès d'Hercule et de Minerve, il s'agit sur ce miroir étrusque, comme l'a vu M. Jean Bayet, de l'Apothéose d'Hercule. Mais il faut sans doute reconnaître Iris — plutôt que Éthis ou Éris — dans le personnage féminin de droite : l'écharpe brodée et le diadème à rayons conviennent parfaitement à Iris, qui figure vraisemblablement dans l'Apothéose d'Héraclès sur un fronton archaïque de l'Acropole.

R 4. Pourquoi employer le néologisme « surtravaillé », au lieu du terme habituel : « retravaillé »?

R 6. Cet Hermès de Dionysos classicisant n'a pas de ressemblance directe avec celui de Mahdia.

R 20. Cette urne cinéraire à guirlande et têtes de béliers est, me semble-t-il, du Iᵉʳ siècle ap. J.-C. et non pas « du début du IIIᵉ ».

R 23. Le groupe dit d'Hercule et Antée, fréquemment reproduit à l'époque romaine, n'est pas une création romaine ; il se réfère à un prototype hellénistique du IIIᵉ siècle av. J.-C. (cf. G. Lippold, *Die Griech. Plastik*, Munich, 1950, p. 345).

F 1. Cette tête de Tibère est moderne, ou pour le moins retravaillée, comme l'indiquent les pupilles incisées.

F 4. Cette statuette de Mercure n'a pas de rapport direct avec le Discophore de Polyclète, dont les deux pieds sont sur la même ligne ; les formes et la musculature ne sont d'ailleurs pas typiquement polyclétéennes.

Ces quelques observations ne sont pas faites pour diminuer la valeur d'un travail accompli avec beaucoup de conscience et de compétence, et il n'est pas douteux que ce beau catalogue rendra les plus grands services.

J. CHARBONNEAUX.

† **Eduard Schwyzer,** *Griechische Grammatik.* II Band : *Syntax and syntaktische Stylistik*, vervollständigt und herausgegeben von **Albert Debrünner,** xx + 714 S. München, C. H. Beck, 1950, 54 DM. — III Band : *Register*, von **D. J. Georgacas** XXIII + 392 S. München, C. H. Beck, 1953, 36 DM.

L'imposant monument de la *Griechische Grammatik*, dont feu Eduard Schwyzer avait donné la première partie (*Phonétique et Morphologie*) l'année même de la guerre, s'est achevé onze ans plus tard par la *Syntaxe et syntaxe stylistique*, qu'après la mort d'Eduard Schwyzer M. Debrunner a achevée, mise au point et publiée. Enfin, cette année même, M. D. J. Georgacas a publié un troisième tome, qui est un *Register* : il comporte un index de toutes les formes grecques citées dans les deux volumes, un index des mots et suffixes d'autres langues indo-européennes qui ont pu être invoqués à l'occasion du grec, enfin un index systématique des matières traitées : ces trois index répondent, par leur précision et leur ampleur, au contenu des quelque 1600 pages que représentent les deux tomes réunis. Il faut louer M. Georgacas de sa longue patience, qui permet commodément l'utilisation de deux volumes si lourds de matière, et en même temps rendre hommage à la piété et à la fidélité de M. Hans Schwyzer et de M. Debrunner, qui ont aussi contribué à l'élaboration de cet indispensable instrument de travail.

Il serait facile de rappeler ce qu'était la *Griechische Syntax* de Brugmann-Thumb pour mesurer l'immense progrès qui s'est réalisé entre 1913 et 1950. Il ne s'agissait pas seulement d'éliminer des erreurs certaines, des vues périmées, ou des interprétations discutables — travail normal d'une nouvelle édition pour tout livre ; dans le cas présent, sous le titre ancien du *Handbuch* d'Iwan von Müller, c'est un livre entièrement nouveau qui se présente au public savant. Par exemple, la place faite aux dialectes grecs dans le « Brugmann-Thumb » était assez réduite et souvent peu sûre : au contraire, le « Schwyzer-Debrunner », bénéficiant des dernières découvertes épigraphiques, a eu constamment le souci de donner à son lecteur une information à la fois exacte et complète des faits dialectaux, parfois si divergents. Cela avait été une grande nouveauté, dans l'ouvrage de 1913, d'ouvrir quelques perspectives sur l'état moderne du grec ; le livre de 1950 a cherché à multiplier ces points de contact (qui modifient parfois l'optique de toute une question) entre grec ancien et grec moderne ; peut-être aurait-il gagné à être moins allusif dans ces rapprochements ; de fait, si ces références à des faits néo-grecs sont parfaitement claires pour qui connaît l'état moderne de la langue, elles ne sont peut-être pas suffisamment explicites pour le grand nombre des lecteurs qui ne connaissent que le grec ancien.

Si l'on voulait donner une idée juste de l'attitude d'esprit des deux auteurs en face des faits qu'ils examinent, on pourrait dire qu'elle est caractérisée, en cela conforme aux tendances de la linguistique qui se fait sous nos yeux, par un désir d'alliance intime entre la position linguistique et les positions philologiques. Ce fut longtemps une solution facile, mais désastreuse dans ses conséquences, pour les linguistes comme pour les humanistes, d'opérer chacun selon leurs méthodes, en ignorant (ou en méprisant) les méthodes des autres. On peut citer, comme le témoignage d'un juste sentiment de la complexité du réel, les remarques préliminaires qui ont été placées en tête de chaque étude particulière consacrée aux cas de la flexion ; ainsi, pour l'accusatif (p. 67) : « Il est impossible de faire entrer dans un système satisfaisant les emplois, multiples et fort divergents les uns des autres, de l'accusatif. Pour celui qui pratique la langue et qui doit d'abord se consacrer à l'intelligence et à la traduction du texte, ce qui est fréquent et particulier à la langue occupe le premier plan (accusatif de l'objet direct et *accusatiuus graecus*) ; pour l'historien de la langue doivent souvent être considérées comme des points de départ des tournures qui, aux yeux de celui qui pratique la langue, ne sont que des exceptions et des blocs erratiques. » On a donc cherché à maintenir un équilibre entre la tendance, volontiers systématique et excessivement généralisante, du linguiste et la tendance des humanistes, sensibles surtout au détail du réel et qui, le plus souvent, absorbés qu'ils sont dans l'examen des faits, n'éprouvent pas le besoin d'une interprétation générale, ou même s'en méfient par principe. Assurément, je ne suis pas toujours d'accord, non dans le détail des faits donné avec une parfaite précision, mais dans les conceptions générales, avec MM. Schwyzer et Debrunner. Ainsi, sur le chapitre même de l'accusatif, je ne crois pas qu'on doive partir de l'accusatif verbal (*Adverbaler Akkusatif*) d'espace et de temps pour en déduire génétiquement, comme on semble faire dans le livre tout en s'en défendant, l'accusatif de l'objet direct (p. 70). Pour moi, le véritable support de l'accusatif dans tant d'emplois divers, c'est un *rapport immédiat de verbe à nom*, même quand l'apparence est favorable (dans l'accusatif de relation en particulier : type πόδας ὠκὺς 'Αχιλλεύς) à la supposition d'un rapport de nom (ou adjectif) à nom : c'est le sens même, qui diffère, des termes du rapport qui différencie l'accusatif de direction $\frac{\text{ἔρχεται}}{\text{κλισίην}}$ de l'accusatif d'objet direct réalisé (*Akkusativ des affizierten Objekts*) comme $\frac{\text{κόπτειν}}{\text{νόμισμα}}$, ou de l'accusatif d'objet direct affecté (*Akk. des effizierten O.*) comme $\frac{\text{παίειν}}{\text{παῖδα}}$, ou d'un accusatif « grec » tel que $\frac{\text{διαφέρειν}}{\text{τὴν φύσιν}}$. — Dans le même domaine des cas, M. Debrunner

propose, pour le génitif, de substituer au terme traditionnel de génitif « adnominal », celui de génitif *pertinentiv*, exprimant d'après lui « la notion d'appartenance au sens le plus large ». A vrai dire, le terme adnominal n'est pas très heureux, puisqu'il exprime très mal une *fonction*, qu'il s'agit de définir, par une *position* dans la phrase (*ad nomen*). Cependant, je ne crois pas qu'on ait avantage à créer une catégorie dans laquelle on cherche à distinguer des emplois *nominaux*, qui sont très nombreux, d'emplois *verbaux*, qui sont assez réduits et donnent bien l'impression d'être secondaires (et issus des premiers). Au contraire, dans la longue étude qu'il a consacrée au partitif, M. Debrunner a relevé un très grand nombre d'emplois verbaux pour une minorité d'emplois nominaux. Cette proportion même, qui donne au partitif tant de valeurs verbales et au « pertinentif » une majorité de valeurs nominales, doit retenir notre attention : partitif et adnominal se distinguent l'un de l'autre parce que, d'une part, il s'agit d'un rapport de *verbe à nom* et, de l'autre, d'un rapport de *nom à nom*. Là encore, c'est la nature même des termes qui transforme la signification du rapport. En revanche, génitif « partitif » et génitif « adnominal » ont à leur base une conception commune, qui est la vraie caractéristique du génitif proprement dit : la notion de *limitation* — limitation dans l'appréhension du *réel* quand il s'agit du partitif, limitation du contenu sémantique du *nom* quand il s'agit du génitif adnominal. En somme, l'expression traditionnelle a au moins le mérite d'attirer l'attention, par la forme même de l'adjectif, sur le caractère « nomino-nominal » du rapport de limitation en face du partitif « verbo-nominal ». Il y aurait aussi matière à discussion dans la thèse qui voit (p. 321) dans l'optatif de possibilité quelque chose de logiquement antérieur à l'optatif proprement dit, c'est-à-dire de vœu : je persiste à croire que, si l'une de ces fonctions de l'optatif est plus ancienne que l'autre, c'est bien l'optatif de vœu, surtout si l'on tient compte de ce fait, garanti par l'accord des langues indo-européennes, que ce mode exprimait le vœu quel qu'il fût, et dans des conditions où il n'y avait pas encore confrontation possible avec les données du réel. D'ailleurs, tout ce chapitre, comme bien d'autres, est plein d'observations justes, et qui corrigent des vues généralement acceptées, mais trop sommaires : on retiendra en particulier ce qui est dit à la p. 325, et les exemples qui montrent à quel degré l'optatif de possibilité *non soutenu* par ἄν a pu se maintenir en attique, même en prose — du moins si on ne corrige pas, au nom d'une prétendue « règle », les témoignages de la tradition manuscrite. De même, un peu plus loin, les remarques non moins nécessaires sur les emplois du futur avec ἄν en prose attique, eux aussi systématiquement éliminés des textes classiques ; sur ce dernier point, on ajoutera d'ailleurs à la *Literatur* de la question la toute récente contribution de Hans Raeder (*Ein Problem in der griechischen Syntax : die*

Verbindung der Partikel ἄν mit Futurum) dans les Communications de Copenhague (*Historisk-filologiske Meddelelser*, 1953).

D'importants développements ont été consacrés aux emplois des formes nominales du verbe, infinitif et participe. En ce qui concerne les origines même de l'infinitif, on est un peu surpris de voir les auteurs du livre (p. 358), si admirablement informés en général, rester fidèles, semble-t-il, à la théorie de Brugmann qui cherchait dans l'infinitif actif — singulièrement dans la caractéristique athématique -αι — un *locatif*, qui fait de très graves difficultés au point de vue de la morphologie et qui, du point de vue sémantique, n'a rien de satisfaisant : vouloir rapprocher ce qu'il y a de plus abstrait dans le verbe du cas le plus concret de la flexion semble justement une solution invraisemblable. Mais Meillet a montré que la caractéristique -αι — qui ne mérite même pas ce nom, puisqu'elle fait défaut, par exemple dans éol. ἔμμεν en face de ἔμμεναι — n'est qu'un élément facultatif de renforcement et n'a rien à voir avec un élément de flexion ; plus encore, M. Benveniste, dans ses *Origines*, tirant parti des témoignages impressionnants du hittite, a montré que l'infinitif se rattache à ces noms neutres abstraits, qui ont dû être si nombreux dans l'indo-européen le plus ancien, et qui n'ont reçu qu'assez tard une flexion. En ce qui concerne le participe, on lira avec un intérêt particulier les développements importants consacrés aux constructions absolues : on s'attachera moins à ce qu'il est dit du génitif absolu, dont les accointances avec le génitif adnominal (ou « pertinentif ») ont été depuis longtemps reconnues, qu'aux paragraphes consacrés à quelques exemples de datif absolu (formation avortée en grec, alors qu'elle devait s'imposer en gotique et en balto-slave) et surtout aux témoignages touchant le nominatif absolu (p. 403). Sur ce dernier point, les auteurs du livre font peut-être la part trop belle à l'anacoluthe, qui est censée rendre compte de tours tels que Lys. 32, 23 : ἀποβλέψας πρὸς τοῦτον τὸν στόλον... ἔδοξέ μοι πάγκαλος εἶναι. Je crois que nombre de ces témoignages, qui se situent au début de la phrase, peuvent souvent s'expliquer parce que, dans l'esprit de celui qui parle, la phrase n'a pas encore trouvé sa forme : il est tout naturel qu'on emploie le nominatif qui, par définition, est le cas « non impliqué » dans la phrase.

Le chapitre IX, consacré aux *Inflexibilia*, nous apporte une documentation très bien informée, très complète au point de vue des dialectes, de tout ce qui peut être appelé adverbe ou particule, au sens le plus large du terme. Une place fort importante est, comme il est naturel, consacrée aux prépositions (distinguées selon leur caractère plus ou moins ancien, ce qui est commode, mais pas toujours rigoureux), aux préverbes et à toutes les particules — aussi bien celles qui intéressent l'articulation de la phrase et de la pensée (particules dites de liaison) que telles autres, comme le ι final épidictique de οὑτοσί ou le ε

de ἐκεῖ, dans lequel les auteurs du livre voient un augment, c'est-à-dire (pour eux) une affirmation de la réalité (cf. tome I, p. 652). La rançon d'une si grande richesse est parfois une fatigante impression de fourmillement. En tout cas, les auteurs qui, loyalement, mettent en tête des développements consacrés à chacun de ces indéclinables les hypothèses que l'on peut former sur leurs origines n'ont jamais esquivé les difficultés (en particulier en ce qui concerne οὖν, particule de « couche récente », p. 584-585). On aurait peut-être désiré que les emplois « vides » de préverbes fussent, dans la mesure où c'est possible, distingués des emplois « pleins », et qu'une place plus grande fût réservée à l'examen des valeurs si complexes, non de *toutes* les particules, mais des *particules qui servent à l'articulation de la phrase.*

On se laisserait facilement entraîner à dépasser les limites raisonnables d'un compte rendu devant un livre qui contient tant de choses. On discuterait volontiers sur tant de points qu'il faut savoir se contenter de quelques échantillons. En tout cas, l'ouvrage de Schwyzer et Debrunner est désormais un instrument de travail indispensable, une véritable carrière où chacun peut venir chercher sa pierre. L'auteur de ce compte rendu est heureux de l'occasion qui lui est offerte de saluer la mémoire d'Édouard Schwyzer et d'exprimer à M. Debrunner sa reconnaissance personnelle pour tout ce qu'il doit à un livre qui lui a été si utile dans l'élaboration de la seconde édition de sa propre *Syntaxe grecque.*

J. HUMBERT.

Reinhold Strömberg, *The Æolus Episode and Greek wind magic* (extrait des *Symbolae Philologicae Gotoburgenses*, LVI (1950), p. 71-84).

L'épisode bien connu sur lequel s'ouvre le Chant X de l'*Odyssée* repose, nous explique M. Strömberg, sur un mélange de symbolisme allégorique et de *saga.* Comme le titre le fait pressentir, c'est la fable de l'emprisonnement des vents dans les outres et de leur désastreuse libération par les compagnons d'Ulysse qui retient avant tout l'attention de l'auteur. Divers indices l'amènent à penser que Homère a exploité là une vieille superstition populaire, fort répandue et en rapport étroit avec les pratiques de sorcellerie, dont on retrouve d'ailleurs la trace à différentes époques de l'hellénisme (Eunape, Philostrate) et, de nos jours même, dans divers pays (Scandinavie, Pays basque, Allemagne du Sud, etc...). Cependant, l'épisode a aussi sa signification morale : Éole est le farouche gardien de la loi des dieux ; le hautain congé qu'il donne à Ulysse lors de son retour involontaire est la sanction de son ὕϐρις et la conséquence de la malédiction de Polyphème. Les vents seraient, selon cette perspective, des δαίμονες, instruments de la Némésis justicière. Explication curieuse et quelque peu hypo-

thétique, mais, en définitive, acceptable, de cette extraordinaire et toujours intrigante mésaventure d'Ulysse.

Jean CARRIÈRE.

Alcman, *The Partheneion*, by **Denys L. Page,** Oxford, Clarendon Press, 1951 ; 1 vol. in-8°, xi-179 pages.

C'est une redoutable entreprise que de tenter d'expliquer, à l'aide de ce qui nous en reste, le *Parthénée* d'Alcman, et M. Denys L. Page, en souhaitant avec raison de mieux faire connaître cet énigmatique poème, a eu la sagesse de ne prétendre apporter sur ce sujet que des suggestions — mais des suggestions appuyées sur une information solide et une discussion méthodique et qui, disons-le tout de suite, paraissent dans l'ensemble fort judicieuses.

L'auteur établit d'abord le texte (dont il n'oublie pas les scholies) d'après les travaux de Blass et de Barrett et d'après l'étude qu'il a faite lui-même du papyrus de Saqqâra : 105 vers — en partie incomplets — sur les 140 que devait comporter le poème entier ; il les traduit avec élégance, en détaille brièvement le mètre dactylo-trochaïque (p. 1-25). Une deuxième partie, la plus importante, en apporte l'interprétation : légende, chœur, cérémonie religieuse fournissent la matière des trois intéressants chapitres au long desquels M. Page s'attache à dégager les thèmes de ce lyrisme diffluent, à identifier les différents personnages nommés et leur rôle dans l'exécution chorégraphique, à définir, enfin, l'inspiration de l'ensemble (p. 26-101). Des rapprochements et des recoupements ingénieux permettent à l'auteur de se guider à travers des mythes complexes : tels ceux de la légende hippocoontique qu'évoque le début du texte et d'où le poète fait sortir, suivant un procédé qui sera familier à Pindare, l'enseignement moral que ses vers doivent apporter (*ne recherchons pas la main des déesses*). L'ensemble de ces mythes est d'aspect proprement laconien : dans l'un d'eux, les Dioscures locaux semblent éclipser Héraclès ; ailleurs apparaît l'obscur Porcos qui ne serait qu'un Nérée épichorique. Tout, d'ailleurs, ne saurait être expliqué, et l'auteur reconnaît qu'il est des questions insolubles. Et puis, quelle interprétation ne sera peu ou prou discutable? On conviendra aisément, en ce qui concerne le chœur, que Hagesichora, la jeune fille à laquelle ses compagnes réservent leurs louanges les plus admiratives, est bien la vraie conductrice de la troupe, ayant Agido pour parastate, et que leurs attributions à toutes deux doivent être en partie religieuses. Mais je regrette, pour ma part, qu'il ait si aisément renoncé à assimiler les Πεληάδες « qui se lèvent, tel l'astre de Sirius, dans la nuit divine, pour lutter avec elles » (v. 60 et suiv.) à la constellation des Pléiades (naturelle et splendide évocation dans le chant de ces jeunes danseuses !) et qu'il ait préféré voir dans ce terme le nom d'un chœur

rival (p. 52-57)[1]. — Si M. Page a bien démontré que le chœur de Hagesichora comprend dix exécutantes qui sont effectivement nommées (ses propres cousines et elle), on pourra s'étonner, en revanche, de le voir (p. 76-78) hésiter à écrire, à la place de l'adjectif ὀρθρίαι, le propre nom de la déesse Orthéia qu'apporte une scholie et que semble devoir faire admettre la présence d'une appellation Ἀῶτις, « *l'orientale* » (v. 87), applicable, ainsi qu'il le montre lui-même, à cette divinité de la naissance et de la fertilité, autre Artémis régulatrice du rythme de la vie terrestre, à qui s'adresse justement la prière des jeunes filles. Il est vrai que la leçon Ὀρθε̄ίαι ne donne pas le trochée exigé par le mètre. Mais ne peut-on vraiment songer à la forme Ὀρθί̆α(ι) qu'a adoptée Diehl et que prend, en effet, le nom de la déesse laconienne non seulement dans la scholie, mais plusieurs fois dans les manuscrits de Xénophon et de Plutarque (si j'en crois Liddell-Scott)? La question reste posée[2].

Une dernière partie de l'ouvrage est consacrée au *dialecte* (p. 102-163), que l'auteur étudie parallèlement dans le *Parthénée* et dans les autres fragments d'Alcman. La langue du poète est-elle, comme l'ont dit les Anciens, celle de la Laconie? La réponse de M. Page, dictée par les conclusions concordantes de la phonétique, de la morphologie et de la prosodie, est nette : fonds essentiellement laconien, sans autres apports étrangers que ceux de l'épopée ; encore ceux-ci ne sont-ils guère saisissables que dans les passages où est justifiée l'imitation homérique. Laconien par les mythes qu'il exploite, par l'inspiration, par la langue, le poète du *Parthénée*, à défaut de nationalité véritable connue de nous[3], a du moins une *nationalité littéraire* certaine. C'est le mérite de M. Page de l'avoir savamment établi. Il faut, en outre, lui rendre grâces de nous avoir donné, d'un des rares spécimens subsistants du genre, une étude aussi minutieuse, aussi riche, aussi attachante en même temps et qui, n'en doutons pas, épuise pour longtemps le sujet.

Jean CARRIÈRE.

Anthologia Lyrica Graeca, ed. **E. Diehl** † (editio tertia), Bibl. Script. graec. et roman. Teubneriana. Fasc. 1 : *Poetae Elegiaci*. Lipsiae, 1949 ; 1 vol. in-8°, 144 pages. — Fasc. 2 : *Theognis*, *Ps.-Pythagoras*,

1. Ni le γάρ du v. 60 ni le sens du verbe μάχομαι ne me paraissent s'opposer de façon décisive à l'interprétation de Blass et de Van Groningen.

2. Les deux objections que je viens d'élever ici contre deux interprétations de M. Page peuvent être présentées solidairement. C'est d'ailleurs ce que fait, ou presque, l'auteur lui-même en rappelant (p. 80, l. 24-27) que les travaux agricoles et le *service* d'Ortheia sont liés au mouvement des Pléiades. Il semble par là fournir sans le vouloir un argument à la thèse qu'il combat.

3. En fin de volume, deux courts articles (*Appendix I* et *II*) traitent l'un la question de l'époque où a vécu Alcman; l'autre celle de sa patrie.

Ps.-Phocylides, Chares, Anonymi Aulodia. Lipsiae, 1950 ; 1 vol. in-8°, viii-116 pages.

La troisième édition de l'*Anthologia Lyrica Graeca*, qu'E. Diehl avait entreprise sous les auspices de la maison Teubner, n'a pu recevoir de lui sa forme définitive. Après la mort du regretté savant, c'est à R. Beutler qu'a été confié le soin de la publier. Remettant à plus tard une refonte de cette œuvre, le nouvel éditeur s'est contenté d'incorporer au texte de la deuxième édition (Leipzig, 1925) les suppléments et les notes préparés par son devancier : il n'est intervenu que pour mettre à jour la bibliographie. Et, cependant, qui a pratiqué la seconde édition ne contestera pas à celle-ci son titre d'*editio tertia* : les deux premiers fascicules, consacrés aux poètes élégiaques et aux poètes gnomiques, prouvent qu'elle en est digne.

L'économie du recueil n'a pas été sensiblement modifiée, si ce n'est que, dans le fascicule 1, apparaît une section nouvelle, les *Pseudepigrapha*, groupant des épigrammes apocryphes auparavant dispersées. Mais, surtout, il s'enrichit de suppléments d'origine diverse. C'est le fragment 11 d'Ion de Chios (fasc. 1, p. 86), cité par Plutarque (= fr. 39 Blumenthal), et les fragments anonymes 6 a et 12 a (ibid., p. 137-138), qui nous sont connus également par la tradition indirecte et où B. Snell voit des bribes de poésies élégiaques. Plus important est l'apport des papyri. D'après un commentaire d'Antimaque[1] sont donnés deux vers de la Σμυρνηΐς, poème historique de Mimnerme (ibid., p. 54, fr. 12 A), le premier, sans doute, qu'aient inspiré à un Grec les événements d'un passé récent[2], et la collection des *Fragmenta elegiaca adespota* (ibid., p. 139 sqq.) accueille des textes (fr. 20 a-i) transmis par un papyrus de Strasbourg (Pap. Argentor. graec. 2340), si lacuneux — hélas ! — que c'est à peine si l'on entrevoit leur sens. De son côté, le fascicule 2 s'est accru des Γνῶμαι de Charès[3] (p. 109 sqq.), dont un long extrait (fr. 2 a), malheureusement très fragmentaire, nous est fourni par un papyrus d'Heidelberg (Pap. Heidelb. 434). A leur suite, la gracieuse Αὐλῳδία anonyme d'Oxyrhynchos (Pap. Oxyrh. 15, 1795), écrite, semble-t-il, pour une joyeuse compagnie de buveurs, expose, dans ses couplets qu'ils devaient chanter à tour de rôle, la philosophie souriante des banquets[4]. Il n'est pas jusqu'aux découvertes épigraphiques qui ne viennent apporter leur précieuse contribution : les trouvailles faites naguère sur l'Agora d'Athènes ont permis de restituer le début du péan de Sophocle (fasc. 1, p. 80-81), assez bien pour qu'on en puisse saisir le mouvement et préciser le mètre[5].

1. Publié par A. Vogliano, *Papiri della reale Università di Milano*, vol. 1, n° 17.
2. Cf. D. L. Page, *Greek Literary Papyri*. I : *Poetry*, p. 438-439 (n° 101).
3. Elles figuraient déjà dans les *Collectanea Alexandrina* de Powell, p. 223-227, que néglige la bibliographie.
4. Cf. D. L. Page, *Ibid.*, p. 508 sqq. (n° 125).
5. Signalons ici que, pour certains des auteurs édités, mention a été faite, à la fin de

La troisième édition ne gagne pas seulement en étendue : le travail critique s'y est approfondi. Ainsi, le papyrus qui contient l'important fragment 1 de Tyrtée y est décrit plus exactement : bien des lectures anciennes sont corrigées, des restitutions ingénieuses proposées, et on peut le lire à présent sous une forme nouvelle due à Ibscher. Pour ce qui est des textes transmis par les manuscrits, directement ou indirectement, elle nous donne une image plus fidèle de la tradition. Dans les cas où celle-ci est divergente, l'apparat s'ouvre davantage aux variantes (cf. fasc. 1 : ad Callin. 1, 16 ; Tyrt. 8, 10 ; Sol. 3, 8 ; Mimn. 7, 2 ; Antim. 6, 1 ; Dém., v. 1). Le fait est vrai, surtout, du fascicule 2, qui rassemble des textes pourvus d'une tradition manuscrite distincte. Elle fait l'objet d'une description plus complète. En ce qui concerne le Ps.-Phocylide, grâce aux collations minutieuses de M. Rossbroich (cf. Praef., p. VI), dont la seconde édition n'avait pu faire état, beaucoup de leçons (en particulier celles de L) ont pu être ajoutées, beaucoup d'autres sont rapportées avec plus de précision ou voient leur attribution rectifiée. Pour les vers d'or pythagoriciens, celles d'un nouveau témoin, le Cod. Upsaliens. graec. 21 (U), sont maintenant recueillies. Enfin, une centaine de notes critiques nouvelles enrichissent l'apparat de Théognis : elles indiquent[1] en maint passage le comportement des *boni* (A et O), sans négliger celui des *deteriores*, dont la contribution à l'établissement du texte est maintes fois signalée (cf. Praef., p. III, et les notes aux v. 12, 55, 211, 983, 993...).

Les changements introduits dans le texte marquent, pour la plupart, un retour aux leçons des manuscrits, substituées, avec raison, aux corrections arbitraires portant, en particulier, sur les graphies (cf. Thgn., v. 73, 132, 138, 455, 469, 633, 641, 651, 846, 873, 1056, 1073... Voy. également Ps.-Phocyl. 145, et fasc. 1 : Tyrt. 9, 23 ; Sol. 27 ; Xén. 3, 3 ; Bacch. 1, 2 ; Parrh. 1, 3). Il arrive, en revanche, qu'elles cèdent la place à des corrections modernes (cf. Thgn. v. 1145, 1258, etc...), mais c'est là une pratique dont n'abuse pas la troisième édition : plus souvent, on aura à la louer de remplacer des conjectures douteuses par la *lectio corrupta* (cf. Thgn. v. 288, 661, 1128, 1161, 1310) qui ramènera l'attention sur le texte et sollicitera à partir de lui, nous l'espérons, de nouveaux efforts. Il est au moins un cas où l'on aurait, selon

l'apparat qui leur est consacré, des textes d'attribution contestée (notamment du recueil théognidéen), dont la paternité semble pouvoir leur être attribuée ou l'a été par tel ou tel critique (cf. fasc. 1, p. 3 [Callin.], 18 [Tyrt.], 40 [Sol. Eleg.], 43 [Tetram.], 47 [Iamb.], 56 [Mimn.], 78 [Esch.], 94 [Even.], 126 [Crates], 131 [Cleobul.]).

1. Voici quelques divergences relevées entre l'apparat de D.^{3} et celui de l'édition Carrière : au v. 86, D.^{3} donne μιν pour une correction de Schneider, C. pour la leçon de A ; en 366, χραδίη est commune à presque tous les codd. selon D.^{3}, particulière à A selon C. ; en 238, ποτήσει est la leçon de AO selon D.^{3}, πωτήσει selon C. ; en 429, A porte φαῖσαι d'après D.^{3}, φαῦσαι d'après C. ; en 738, παιῶσιν d'après D.^{3}, ποιῶσιν d'après C. ; en 776 et 1244, πόλεος et πίστεος sont données pour des corrections modernes par D.^{3}, pour des variantes par C.

nous, retrouvé depuis longtemps la vraie leçon, si la réflexion critique partait du texte et non des conjectures auxquelles il a donné lieu. C'est au v. 1310 du *corpus* théognidéen, où, dans † παιδαΐδη †, l'on s'est obstiné, avec Bergk, à reconnaître παῖδ(α), malgré la platitude du pentamètre qui en résulte. On attend un adjectif qui précise le mal (κακότης) dont souffre le poète. Ce mal est sûrement celui d'aimer les jeunes garçons, παιδοφιλεῖν (altéré, au v. 1318, en παιδαφιλειν ; cf. 1345), et l'on rétablira, en 1310, παιδοφίλη[1], dont la valeur érotique, bien que non attestée ailleurs, se déduit aisément des vocables apparentés : παιδοφιλεῖν et παιδοφίλης (1357). Indépendamment de l'altération de ο en α, comme dans le cas du verbe, il y a eu chute d'une lettre et confusion de Δ et Λ, courante en onciales. Ainsi, les vers 1310 et 1318, appartenant à deux poèmes voisins, sont liés par une de ces correspondances de mots notées, dans la troisième édition, à l'aide de caractères espacés — correspondance d'autant plus frappante ici que les mots se lisent à la même place dans le pentamètre final (si nous excluons les v. 1318 ab, qui sont la reprise de 1107 sqq.). A l'*éromène* qui se refuse, le poète adresse les v. 1305-1310 en guise d'avertissement : qu'il prenne garde de subir un jour les tourments de l'*éraste*[2] ; il risque d'essuyer alors (cf. v. 1331-1334) les mêmes dédains que ceux qu'il oppose aujourd'hui à son amant.

La section de l'apparat réservée aux *Testimonia* dénote un semblable progrès. Des témoignages nouveaux sont mentionnés (fasc. 1 : Tyrt. 4, 6 ; Sol. 23, 8 sqq. ; Mimn. 15 ; Xén. 30 ; Ion de Chios 7 ; — fasc. 2 : Thgn. 27 sqq., 153, 177 sqq., 425-428, 425-427, 457 sqq...), de prudentes réserves formulées au sujet de certains (fasc. 1 : Callin. 1, 20 ; Tyrt. 8, 14), presque partout les citations élargies. Mais c'est le commentaire qui a bénéficié des enrichissements les plus notables. Pour chaque auteur et à propos de chaque pièce figurent des bibliographies étendues et l'on trouve indiqués, au hasard des notes, nombre de livres ou articles touchant des points d'interprétation. En même temps, les références aux Anciens ont été considérablement multipliées. Ce n'est pas qu'ici ou là on n'ait à regretter encore l'absence de tel ou tel renvoi. Au v. 1 de la fameuse épitaphe d'Euripide (fasc. 1, p. 133), on aimerait voir la formule -μνᾶμα μὲν 'Ελλὰς ἅπασ' Εὐριπίδου rapprochée de la maxime célèbre de Thucydide (2, 43, 3 : ἀνδρῶν γὰρ ἐπιφανῶν πᾶσα γῆ τάφος) à qui, précisément, une partie de la tradition donne cette épigramme. De semblables exigences sont autorisées par le luxe de références nouvelles déployé partout à profusion. Il n'est guère de vers, en effet, où une pensée ou une expression ne soient éclairées par des rapprochements nouveaux. Les emprunts à l'épopée sont systématiquement signalés, et l'on

1. Cette forme de féminin est employée par Orph. H. 40, 13.
2. Callimaque (*Ep.* 46,6) songeait peut-être à la παιδοφίλη κακότης de Théognis lorsqu'il parle lui-même de la φιλόπαις νόσος.

remarquera, parmi les notes dont s'augmente le commentaire, celles qui concernent le vocabulaire (fasc. 1 : Asios, v. 2 ; Sol. 1, 26 ; Mimn. 2, 15 ; 5, 1 ; Phocyl. 5, 1 ; 11, 2 ; Esch. 1 ; 2, 1 ; 4 ; Soph. 3, 4 ; Ion de Chios 8, 3 ; 9, 2 ; Critias 4, 13 ; 8, 4 ; Antim. 4, 2 ; Denys, 2 ; Mamercus, v. 1 ; Astyd., v. 3 ; Arstte 5, 7, 8 ; Praxit., v. 2 ; — fasc. 2 : Thgn. 77, 156, 175, 324, 484...).

En bref, voilà une édition qui peut être donnée comme un modèle de révision scrupuleuse. Elle le mérite par la sûreté de son sens critique aussi bien que par ses enrichissements divers. Un indice du soin apporté à sa mise au point est la minutie avec laquelle, en une quarantaine de passages, sa ponctuation a été améliorée. On saura gré aux publications de la collection Teubner de leurs efforts constants de rajeunissement, et on retiendra leur exemple. Il ne manquerait rien à celle-ci pour être un excellent instrument de travail — ce sera notre seule restriction — si elle était complétée, tout au moins pour les auteurs qui figurent *in extenso*, par un Index Verborum sur le modèle de ceux, si précieux, qui terminent les éditions de Bacchylide et de Pindare[1].

JEAN-MARIE JACQUES.

Louis Moulinier, *Le pur et l'impur dans la pensée des Grecs d'Homère à Aristote* (*Études et Commentaires*, XII). Paris, Klincksieck, 1952 ; 449 pages ; 1,800 fr.

L'étude approfondie à laquelle L. Moulinier s'est livré dans cette

1. L'impression est loin d'avoir conservé sa correction d'antan ; les erreurs y sont nombreuses : Fasc. 1, p. 4, apparat critique, l. 8, lire : τειχομαχία (au lieu de : τειχοσκοπία) ; p. 5, texte, v. 22, lire : μὲν (au lieu de : μὲγ) ; p. 6, app. crit., l. 11, lire : 8, 23 s (au lieu de : 8, 230) ; p. 7, app. crit., l. 7, lire Λ 317 (au lieu de : Δ 317) ; l. 13, lire : 8, 38 (au lieu de : 8, 28) et P 582 (au lieu de : P 552) ; p. 11, app. crit., l. 16, lire : ἧι ; p. 19, app. crit., l. 13, lire : Ἶρος ; p. 22, app. crit., l. 14, lire : ἕδος ; p. 31, app. crit., l. 9, ajouter : συμφωνοῦσι (entre ἄλλοι et πάντες) ; p. 32, app. crit., l. 24, lire : Theogn. 24 ss ; p. 34, app. crit., l. 28, ajouter : τοῖς (entre δὲ et φυσικοῖς) ; p. 44, app. crit., l. 21, lire : Heinemann ; p. 51, app. crit., l. 14, lire : 3, 2 (au lieu de : 2, 2) ; p. 55, app. crit., l. 20-21, la remarque : sed ἴκελοι... cum Tyrt. 8, 6, doit être transportée après : olim B. (l. 22) ; p. 64, app. crit., l. 18, lire : ἧι ; p. 79, app. crit., l. 17, lire : Crit. 2, 2 ss (au lieu de : 2, ss) ; p. 96, app. crit., l. 20, lire : αὐτῶν ; p. 101, app. crit., l. 28, le chiffre 5 est le n° du fr. ; p. 117, dans le schéma métrique, ajouter une longue (-) à la fin des l. 3 et 13 ; p. 130, app. crit., l. 15, lire : v. 1 (au lieu de : δ. 1) ; l. 16, lire : δὲ (au lieu de : νὲ) ; l. 25, lire : 456 de ; p. 135, app. crit., l. 3, lire : Ἔρωτος ; p. 137, app. crit., l. 20, lire : contulit iam ; p. 138, texte, l. 5, ajouter : 14. (au début de la ligne). — Fasc. 2, p. III, l. 14, lire : Bekkerianam ; p. 3, app. crit., l. 11, lire : 479 (au lieu de : 497) ; p. 8, app. crit., l. 6, lire : 87 (au lieu de : 86) ; l. 9, lire : 1082 e ; p. 16, app. crit., l. 16, ajouter : sui (devant : iuris) ; p. 21, app. crit., l. 5, lire : 293 s (au lieu de : 203 s) ; l. 11, lire : οὐδὲ (au lieu de : οὐθὲ) ; p. 29, app. crit., l. 27, lire : Υ 295 (au lieu de : Ψ 295) ; p. 30, app. crit., l. 13, lire : κὰκ au lieu de : κἀκ) ; p. 31, app. crit., l. 11, lire : Even. 2 ; p. 34, app. crit., l. 13, lire : 522 (au lieu de : 525) ; p. 44, app. crit., l. 13, lire : 74 (au lieu de : 73) ; p. 51, texte, v. 838, lire : χαλεπή ; p. 57, app. crit., l. 8-9, lire : ἐπεύχετο (au lieu de : ἐπηύχετο) ; p. 61, app. crit., l. 11, lire : 1020-1022 ; p. 79, app. crit., l. 3, ajouter : 6. (devant : 176) ; p. 86, texte, v. 42, lire : ἐτελέσθη ;' ; app. crit., l. 1, lire : dissert.[1] ; p. 98, app. crit., l. 26, lire : λόχον (au lieu de : λόγον) ; p. 106, texte, v. 193, lire : ἀκάθεκτος· ; app. crit., l. 8, ajouter : ζ (devant : 182 ss) et : 195 (devant : στέργετε).

thèse importante, soutenue en 1950, porte sur des notions qui tiennent une grande place dans la pensée des Grecs, mais dont les aspects multiples et complexes n'avaient jamais encore été analysés avec autant de soin. On saura gré à l'auteur de ses exégèses originales, de ses rapprochements suggestifs, de ses inventaires précis. On regrettera seulement qu'un ouvrage aussi riche et aussi précieux ne soit pas présenté d'une façon qui le rende plus accessible à la consultation et même à une lecture suivie. L'abondance des faits, les longues énumérations de détails ne sont pas toujours suffisamment articulées ; le lecteur se fatigue parfois en présence de paragraphes trop compacts, où il doit rechercher le fil d'une pensée abstraite qui aurait mérité d'être mieux mise en valeur. La table des matières est pratique : mais on aurait aimé un index alphabétique plus complet. On ne trouve, avec la liste des textes étudiés, qu'une liste des mots grecs « dont l'étude sert à comprendre ce que sont le pur et l'impur » ; il y a, dans ce livre, bien d'autres discussions que l'on aimerait pouvoir retrouver. Ajoutons que la présentation matérielle n'est pas exempte de tout reproche. Nous n'en finirions pas, malgré une feuille d'*errata*, de signaler les innombrables fautes d'impression qui gênent la lecture : notons seulement que, dans toutes les citations grecques, l'accent aigu remplace systématiquement l'apostrophe, et que, en français, le trait d'union est non moins systématiquement négligé dans la plupart des cas où sa présence est imposée par l'usage.

Il était tentant, dans une recherche de ce genre, de se laisser entraîner vers de vaines spéculations d'histoire des religions et des comparaisons hasardeuses entre la pensée grecque et les croyances des populations « primitives ». L. Moulinier a eu raison de s'en garder. Il affirme à juste titre que les ressemblances vagues entre les rites grecs et ceux de l'Inde ou de l'Iran ne permettent pas de conclure à une parenté : « L'on en trouve bien, et de ni plus ni moins probantes, entre les Grecs et les sauvages de l'autre bout du monde. » Les hypothèses reposant sur la forme des mots ne sont pas moins incertaines. On a beaucoup discuté sur le sens de ἄγος, que l'on a rapproché de mots sanscrits ou germaniques : en rattachant ἄγος et ἁγνός à la même racine, on a affirmé que la notion d'impureté était liée à celle de sacré, selon la doctrine du tabou. L. Moulinier montre combien ces constructions sont fragiles et il adopte, pour comprendre ce qu'étaient en Grèce les notions de pur et d'impur, la seule méthode possible : il étudie minutieusement les rites relatifs aux purifications et les idées sur le pur et l'impur, dans les textes des écrivains grecs, d'Homère à Aristote ; il s'attache à définir avec précision le vocabulaire, à en suivre l'évolution et à interpréter les sentiments des auteurs qui l'emploient.

On comprend que, usant d'une méthode aussi prudente, il n'ait abordé qu'avec circonspection le problème des origines. Toutes les

théories qui se fondent sur une interprétation des monuments archéologiques sont nécessairement sujettes à caution, et le matériel fourni par les fouilles crétoises et mycéniennes, en l'absence de tout document écrit explicite, est susceptible d'explications contradictoires qui ne permettent pas de conclusion sûre. Le véritable point de départ des recherches de L. Moulinier est donc dans la poésie d'Homère et d'Hésiode, et il constate que la pureté y est presque exclusivement conçue comme matérielle : il rejette avec raison l'authenticité des vers 740 et suiv. des *Travaux* et trouve un premier emploi moral de la notion de pureté aux vers 335 et suiv. du même poème. Le cycle épique, d'après lui, ne nous renseignerait pas sur les origines de la souillure du meurtrier. L'histoire ne nous apprendrait rien de plus, et la loi de Dracon, dans sa rédaction primitive, n'aurait pas contenu d'allusion à cette souillure ; aucun témoignage, ne considérerait, au VIe siècle, les habitants de Cirrha, ennemis d'Apollon et objets de la première guerre sacrée, comme coupables d'impureté. Cette discussion conduit l'auteur à examiner de près le cas des Alcméonides, chassés de la cité comme ἐναγεῖς, et il prétend que, d'abord, les ἐναγεῖς n'étaient peut-être pas tenus pour impurs ; toute cette histoire est d'ailleurs enveloppée de légendes, comme le prouve la discussion relative à Épiménide de Crète, qui purifia Athènes à une date difficile à établir. Les purifications, celle d'Athènes, celle de Délos, paraissent n'être que des procédés tardivement employés pour se débarrasser d'adversaires politiques gênants.

Mais L. Moulinier se garde de pousser plus loin ses conclusions négatives : si Homère ne fait pas allusion aux purifications des criminels, il n'est pas sûr qu'elles n'existassent pas de son temps. Il n'y a rien d'autre qu'un mystère du silence d'Homère : « Le passé religieux de la Grèce est tellement riche d'éléments divers — d'ailleurs mal connus — que, pour affirmer qu'un fait, qui nous semble neuf, l'est réellement, il faut avoir de bonnes raisons » (p. 61). Timidité excessive, à notre avis. Ne pouvant nier le caractère envahissant, et en quelque sorte révolutionnaire des notions de purification au VIe siècle, l'auteur n'ose pas y voir une innovation. Sans doute est-il légitime, en effet, d'y voir une résurgence de croyances et de rites anciens. Mais ne pourrait-on trouver, dans l'histoire religieuse de l'époque, des raisons de cette renaissance? On rencontre souvent, dans ce livre, des allusions à Apollon et aux consultations rendues par son oracle de Delphes. Mais elles restent inexploitées. Quelques pages sont consacrées au rôle des exégètes athéniens, mis en rapport avec le dieu de Delphes : elles restent superficielles et la documentation, réduite au vieux livre de Persson, est sur ce point, comme sur quelques autres, insuffisante. On aurait pu trouver pourtant, dans l'influence grandissante de Delphes au VIe siècle, une des raisons des progrès faits par les rites de purification et leur moralisation. Ce rôle de Delphes est passé sous silence.

Le reste de l'ouvrage prête moins à discussion. C'est d'abord une étude très complète des rites de purification, qui sera utile, malgré sa présentation un peu trop confuse ; puis une longue analyse des mots et des intentions qu'ils expriment. Bien des pages de ces chapitres méritent une lecture attentive. On aimerait en discuter maint détail. Ainsi, p. 234, il est dit un peu rapidement que la notion de souillure héréditaire n'est pas pleinement attestée à l'époque classique : « le destin voulait que chaque individu nouveau commît un crime qui le rendît impur ». — Mais dans quelle mesure n'est-ce pas là justement une idée nouvelle, imputable aux penseurs du ve siècle, choqués par le caractère automatique et injuste de l'hérédité? N'auraient-ils pas en ce sens corrigé des légendes pour les rendre plus humaines? — Dans l'étude du cas d'Oreste, L. Moulinier rappelle (p. 193) que, d'après Démosthène, le crime d'Oreste était δίκαιον et ὅσιον ; il en conclut que le criminel alors était pur et que la purification accomplie par Apollon répond seulement au désir de maintenir une tradition ancienne. — Ne faudrait-il pas plutôt faire de cette pureté un simple synonyme de l'innocence? La pureté de l'intention ne semble pas avoir empêché le meurtrier de se soumettre à une purification rituelle pour effacer la souillure du sang : l'exil qu'il devait subir n'aurait eu aucun sens, si on l'avait tenu pour absolument pur. Je ne vois rien dans le texte d'Eschyle qui justifie cette phrase sibylline : « Notons bien que, tout en déclarant Oreste innocent, le tribunal condamne la conception d'un Oreste impur » (p. 195).

Une dernière partie suit, dans l'œuvre de Platon, l'évolution d'une doctrine du pur et de l'impur et aboutit, au delà des *Lois*, à l'usage qu'Aristote a fait de ces notions, en particulier dans sa théorie de la purgation des passions. Fines analyses philosophiques qui montrent, dans la pensée des philosophes, une élaboration nouvelle des notions communes : c'est dans leur œuvre surtout que s'épanouit leur aspect moral et qu'elles se dégagent du sens matériel où elles se trouvaient engagées dès l'origine.

Les conclusions du livre sont d'une modestie excessive. L'auteur, redoutant toute généralisation vaine, affirme qu'il ne veut pas tracer dans l'abstrait le portrait d'un Grec idéal : il faudrait reconstituer les sentiments qu'inspirait la souillure à tel ou tel Grec particulier du ve ou du ive siècle. Cette règle qu'il s'impose, et qui fait honneur à sa probité intellectuelle, ne va pas sans quelque inconvénient. On regrette qu'il ne se dégage pas de son œuvre une synthèse plus large, résultat de ses nombreuses et minutieuses analyses.

Jean DEFRADAS.

André Rivier, *Un emploi archaïque de l'analogie chez Héraclite et Thucydide* (Collection des *Études de Lettres*, XI). Lausanne, 1952 ; 72 pages. 7 fr. 50 suisses.

On lira avec plaisir ce petit livre remarquablement présenté, où l'auteur a réuni deux articles qui, grâce à une rigoureuse méthode critique, aboutissent à des conclusions importantes pour l'histoire de la pensée grecque. Une première étude porte sur le fragment 12 d'Héraclite : ποταμοῖσι τοῖσιν αὐτοῖσιν ἐμβαίνουσιν ἕτερα καὶ ἕτερα ὕδατα ἐπιρρεῖ · καὶ ψυχαὶ δὲ ἀπὸ τῶν ὑγρῶν ἀναθυμιῶνται. Par une critique grammaticale, stylistique et logique, A. Rivier fait ressortir le caractère choquant du participe ἐμβαίνουσιν, et, l'expulsant du texte, où il aurait été introduit postérieurement à Plutarque, il rend à la formule d'Héraclite une valeur universelle : elle est l'expression d'une vérité indépendante de l'expérience. Il souligne, à la suite de H. Fraenkel[1], qu'il s'agit là « d'un mode de pensée caractéristique, lequel consiste, étant donné deux termes opposés ou très différents, dont l'un est connu et l'autre pas, à éclairer le second au moyen d'une analogie fondée sur le rapport unissant le premier terme à un troisième terme également connu » (p. 25).

La seconde étude, consacrée à l'expression dont Thucydide se sert pour caractériser Thémistocle (I, 138, 3), ἄριστος εἰκαστής, apporte une contribution nouvelle à l'étude de cette méthode analogique. Parmi les nombreux sens du verbe εἰκάζειν, on trouve beaucoup d'exemples, à partir d'Hérodote, et fréquemment chez Thucydide, où ce mot se réfère à une méthode de connaissance : il ne s'agit pas d'une simple conjecture, mais d'un raisonnement allant du connu à l'inconnu. Si le résultat de cette méthode s'oppose au σαφῶς εἰδέναι, elle a néanmoins une valeur positive. C'est sur elle qu'est fondée, par exemple, l'*Archéologie* de Thucydide. En y recourant, celui-ci se rattacherait plus au passé — la comparaison homérique en serait une première ébauche — qu'à la sophistique — les sophistes, selon un mode inverse de pensée, essayant d'éclairer la réalité présente par une image mythique du passé (ex. : le mythe du *Protagoras*).

Jean DEFRADAS.

Stephanus Srebrny, *Critica et exegetica in Aeschylum* (*Towarzystwo naukowe w Toruniu prace widzialu filologiczno-filozoficznego*. Tom II, Zeszyt 1). Torun, 1950 ; 59 pages.

St. Srebrny s'excuse, dans une note préliminaire, de publier ces notes critiques dans des conditions difficiles, privé des ressources biblio-

1. Il faudrait renvoyer maintenant à *Dichtung und Philosophie des fruehen Griechentums*, p. 486 et suiv. (cf. *R. É. A.*, LV, 1953, p. 173).

graphiques qu'un pays ruiné par la guerre ne peut encore lui offrir. Il faut le féliciter à la fois de cette modestie, de sa probité intellectuelle et de la sagacité avec laquelle il essaie de résoudre quelques-uns des problèmes épineux posés par le texte d'Eschyle. Les interprétations qu'il propose méritent d'être prises en considération et certaines d'être retenues comme sûres. *Supp.*, 282-3 : Κύπριος χαρακτήρ fait allusion au style chypriote, connu d'après des statuettes de femmes (γυναικείοις τύποις) réalisées par des artistes de valeur (τεκτόνων πρὸς ἀρσένων) ; c'est d'après leur costume que le roi reconnaît une origine chypriote aux Danaïdes. — *Ibid.*, 291-309 : la stichomythie doit être distribuée autrement. Ce sont les Danaïdes qui répondent aux questions du roi pour prouver leur origine. — *Pers.*, 140-149 : mettre une ponctuation forte après 143 ; le sort du roi n'est pas l'objet de la délibération. — *Choéph.*, 205-211 : auraient été ajoutés lors d'un remaniement postérieur à Eschyle, dont ils sont indignes. — *Eum.*, 658-9, lire : μήτηρ τοῦ κεκλημένου τέκνου, exigé par la grammaire et gravement altéré. D'autres passages sont expliqués par des déplacements de vers et des lacunes : *Prom.*, 901-6, 966-70 ; *Sept.*, 526-49, 989-1004 ; *Agam.*, 404-19, 1455-61 ; *Eum.*, 482-89.

Jean DEFRADAS.

Gaetano Baglìo, *Il « Prometeo » di Eschilo alla luce delle Storie di Erodoto.* Rome, 1952 ; 176 pages. 750 l.

Le texte d'Hérodote (VII, 56), où un Hellespontin reproche à Zeus d'avoir pris la figure de Xerxès pour ruiner la Grèce, et les vers du *Prométhée enchaîné* (209 et suiv.), où Prométhée rappelle l'oracle que lui a rendu sa mère Gaia ou Thémis, a conduit l'auteur à une interprétation nouvelle de la tragédie d'Eschyle. Zeus est le symbole de Xerxès ; Prométhée, c'est le peuple athénien averti par l'oracle de Delphes de son rôle dans le conflit avec le roi de Perse. — G. Baglìo explique, en partant de cette hypothèse, toutes les difficultés. L'épisode d'Io est destiné à introduire, par le moyen du mythe, les Grecs de Scythie et du Caucase dans l'évocation symbolique du conflit entre Grecs et Barbares. L'accord prévu entre Zeus et Prométhée est une annonce de l'accord qui rapprochera Thémistocle du Grand Roi. La pièce aurait été représentée en 479, et les Athéniens auraient ressenti comme des paroles dirigées contre le roi de Perse toutes les invectives de Prométhée contre Zeus ; ils auraient vibré d'enthousiasme, chaque fois que Prométhée, présenté comme le libérateur de l'humanité, aurait évoqué la façon dont ils avaient libéré la Grèce.

Autant d'interprétations qu'il sera difficile d'admettre. L'auteur des *Perses* savait traiter directement un sujet d'actualité sans le transposer dans un mythe cosmique. Dans les *Euménides*, il appelle l'Aréopage par son nom. Le *Prométhée enchaîné* faisait partie d'une trilogie

(cf. L. Séchan, *Le mythe de Prométhée*, Paris, 1951, p. 69 et suiv.), et le rôle de Zeus devait prendre un autre aspect quand Prométhée était délivré. Le poète qui donna à Zeus dans son *Orestie* une place si éminente aurait pu difficilement désigner sous son nom l'ennemi mortel des Grecs. Plus qu'aux saines méthodes d'une philologie prudente, ce livre nous fait penser à la fantaisie avec laquelle naguère, en des temps difficiles, on s'efforçait de déchiffrer les prophéties de Nostradamus.

JEAN DEFRADAS.

J. C. Opstelten, *Sophocles and Greek Pessimism.* Translated from the Dutch by J. A. Ross. Amsterdam, 1952 ; 250 pages.

Entre l'optimisme d'Eschyle, pour qui la souffrance même apporte à l'homme une meilleure formation morale, et le pessimisme d'Euripide, il était tentant de définir l'attitude de Sophocle comme une synthèse de ses deux rivaux. Rien n'est plus délicat que de ramener à une formule simple l'esprit d'un poète qui, dans une tragédie, n'exprime pas ses sentiments personnels, mais fait parler des personnages dont la nature même est d'être malheureux. Cette difficulté n'a pas échappé à J. C. Opstelten, qui a nuancé autant que possible ses affirmations. Son ouvrage, publié en 1945 en hollandais, est une thèse de doctorat soutenue devant l'Université de Leyde : il aurait pu, dans cette nouvelle édition, élaguer certaines discussions trop nombreuses d'opinions diverses qui encombrent inutilement son développement. On pourra, dans l'ensemble, approuver sa méthode et ses conclusions. On relève dans tout le livre un constant souci de situer Sophocle par rapport à son époque, dont le poète était un représentant actif, en citoyen conscient de ses devoirs. Le pessimisme qui s'exprime dans ses tragédies ne pouvait être l'expression d'un tempérament, mais le résultat de réflexions, un pessimisme intellectuel. Nous avons particulièrement apprécié les remarques (p. 201 et suiv.) consacrées au caractère intellectualiste de la morale grecque, au rôle tenu par les mots de sens intellectuel dans le vocabulaire moral : σωφροσύνη, νουθετεῖν, αἴσιμα εἰδέναι, etc. : un meilleur usage aurait pu être fait en ce sens du fameux γνῶθι σαυτόν. Nous avons moins aimé la statistique des thèmes pessimistes (p. 123 et suiv.), cette méthode analytique et trop mathématique ne permettant pas de dégager vraiment l'esprit des différentes pièces de Sophocle : qu'il y ait onze emplois de thèmes pessimistes dans l'*Ajax* et trois dans *Œdipe roi* ne nous paraît pas digne de considération. L'appendice sur la Jalousie des dieux (p. 232 et suiv.) aurait pu être complété, grâce à l'ouvrage important de Svend Ranulf, *The Jealousy of the Gods and criminal Laws in Athens*, Londres et Copenhague, 1933.

JEAN DEFRADAS.

Eug. Della Valle, *Menandro, I Contendenti. Versione e integrazione poetica* (Biblioteca di Cultura moderna). Bari, 1949 ; 155 pages. 750 l.

L'*Arbitrage* de Ménandre suscite depuis plus d'un demi-siècle la curiosité attentive des savants. Les éditions et les traductions se succèdent à un rythme rapide[1]. Gilbert Murray[2] en avait donné pour les lecteurs anglais une version complète, susceptible d'être représentée sur le théâtre. Eug. Della Valle a eu la même ambition pour le public italien. Aussi a-t-il donné à sa traduction un tour poétique et comblé par des reconstitutions les scènes perdues. Reconstitutions appuyées sur une sérieuse étude du texte, un emploi judicieux des fragments et une discussion minutieuse des hypothèses déjà présentées. Le résultat répond bien aux intentions de l'auteur. Autant qu'un étranger puisse en juger, l'adaptation paraît vivante et doit passer aisément la rampe ; l'introduction et le commentaire méritent d'être consultés par qui veut étudier sérieusement la comédie de Ménandre.

Jean DEFRADAS.

Folco Martinazzoli, *La « Successio » di Marco Aurelio*. Bari, Adriatica Editrice ; 1 vol. in-8°, 211 pages.

Commentaire psychologique, un peu copieux, de quelques traits de style du premier livre des *Pensées*. — Ce qui paraît frappant, c'est l'aspect d'inventaire, l'asymétrie, la raideur des procédés, l'*inconcinnitas*. Un livre de compte ou les codicilles d'un testament : telle semble l'énumération, souvent pesante, des dettes contractées à l'égard de ceux, parents et maîtres, qui ont formé Marc-Aurèle. L'énumération commence uniformément par παρά, suivi du génitif du nom du bienfaiteur, puis de la liste des bienfaits, avec ellipse de tout verbe, par exemple παρὰ τοῦ πατρὸς τὸ ἥμερον... καί τὸ ἔμφρον καὶ... (ici nomin. en anacoluthe désignant πατήρ) οὐχὶ φιλοικοδόμος, οὐ περὶ τὰς ἐδωδὰς ἐπινοητής, énumération lancinante qui atteint son acmé dans l'éloge final des dieux : παρὰ τῶν θεῶν.

Sous le nom d'*inconcinnitas* (= absence de parallélisme), l'auteur rassemble des observations souvent étrangères à l' « asymétrie » : alternance des accusatifs pluriels συγγραφεῖς et γονέας, omission capricieuse de l'article, distinction soigneuse de l'épithète : ὁ κατὰ φύσιν βίος, et de l'attribut : ἡ ἐξουσία κατὰ φύσιν, disjonction de l'article et de l'infinitif (ou du participe) : τὸ ἀπιστητικὸν τοῖς... (quatorze mots) λεγομένοις, équivoques de mots : σῶμα « corps » et « esclave ».

1. En dernier lieu, V. De Falco, *Menandri Epitrepontes in usum scholarum*, Naples, 1re éd., 1945 ; 2e éd., 1949.
2. *The Arbitration, the Epitrepontes of Menander*, Londres, 1re éd., 1945 ; 2e éd., 1951.

Très caractéristique est l'emploi exorbitant de l'adjectif (τὸ θεοσεβές) ou du participe (τὸ θυμούμενον) neutres substantivés, et celui de l'infinitif substantivé. L'infinitif, exprimant l'action absolue et abstraite, convient à la langue savante, notamment à celle des philosophes. La substantivation peut s'étendre à des propositions variées : τὸ « προαπέστη τῆς ἐρεύνης », τὸ... « τί δόξεις » ἄφες.

La langue de Marc-Aurèle a subi l'influence du latin ; elle hésite, en outre, entre atticisme et koiné en penchant vers celle-ci. Quant à l'impression esthétique émanant des *Pensées*, elle est mêlée : au passif, lourdeur, monotonie, termes équivoques et langue bigarrée ; à l'actif, absence de stylisation et vibration de l'âme transmise à une forme quelque peu ingrate.

H. FOURNIER.

C. J. de Vogel, *Greek Philosophy.* A collection of texts with notes and explanations. Vol. I : *Thales to Plato* ; vol. II : *Aristotle, The early peripatetic school and the early Academy.* Leiden, E. J. Brill, 1950-1953 ; 2 vol. reliés gr. in-8°, xii-318 et x-337 pages.

Ces deux volumes formeront, avec celui qui les suivra, un recueil de textes pour servir à l'étude de la philosophie ancienne. Un tel recueil ne rend pas inutiles les manuels d'histoire de la philosophie ; mais il en est le complément indispensable pour qui ne se contente pas, en ce domaine, d'interprétations toutes faites. Un ouvrage de ce genre existait depuis plus d'un siècle et était arrivé en 1934 à sa 10e édition : c'est l'*Historia philosophiae graecae et romanae ex fontium locis contexta* de Ritter et Preller. Mlle de Vogel a voulu substituer à cet ancien recueil, aujourd'hui épuisé, un ouvrage similaire, mais de facture plus moderne et informé des récents progrès de la critique. Pour encadrer les textes anciens, elle a préféré l'anglais au latin, utilisé dans l'ancien recueil, et dont l'usage, dans un livre de cette sorte, n'eût présenté aucun inconvénient. Mais la plus profonde différence entre ce livre et son ancêtre réside dans le mode de présentation des textes. Ritter et Preller choisissaient, pour représenter un auteur ou une doctrine, quelques textes regardés comme capitaux, et chacun d'eux était suivi d'un commentaire, ou plus exactement d'une série de notes destinées à l'éclairer par des explications ou par des citations de textes subsidiaires. Mlle de Vogel a renoncé à ce procédé : tous les textes présentés reçoivent le même éclairage, fourni moins par des commentaires explicatifs que par l'ordre même de présentation, nettement marqué par des titres marginaux, suivant un procédé introduit dans les plus récentes éditions de Ritter et Preller, où il ne pouvait cependant fournir une application aussi méthodique que dans le présent ouvrage.

Ces deux premiers volumes, pourvus chacun d'une bibliographie et de plusieurs index, se subdivisent en quatre livres, ayant pour

titres : I : *Les Présocratiques* ; II : *L'Homme au centre de la Philosophie* ; III : *Aristote* ; IV : *L'ancienne école péripatétique et l'ancienne Académie* (Le rejet de l'ancienne Académie tout à la fin du second volume s'explique malaisément). Le choix des textes à retenir dans ce recueil n'offrait pas d'extrêmes difficultés dans le cas d'auteurs comme les Présocratiques ou les représentants des écoles issues de Socrate, de Platon ou d'Aristote ; il était plus délicat dans le cas de ces grands coryphées ou dans celui des Sophistes. L'image qui nous est donnée de ces derniers repose certes sur des fragments de Protagoras, de Gorgias, de Critias et des *Dissoi Logoi* ; mais elle est tirée aussi pour une large part des dialogues de Platon : Calliclès et Thrasymaque sont juxtaposés à Antiphon et à Critias. Le chapitre sur Socrate s'ouvre par quelques pages sur le problème des sources ; mais le portrait de l'homme et les grands traits de la doctrine sont empruntés à Platon, à l'*Apologie*, au *Criton*, au *Lachès*, au *Ménon*, au *Banquet*, au *Théétète* ; le *Phédon* fournit l'autobiographie intellectuelle de Socrate et le récit de sa mort. Ce tableau est complété par « quelques additions tirées de Xénophon », et ce chapitre comporte, en outre, un paragraphe où sont réunis les principaux textes sur lesquels repose la thèse de A. E. Taylor relative à « une théorie préplatonicienne des Idées ».

C'est la théorie des Idées qui constitue le point de départ du chapitre consacré à Platon ; ce chapitre équivaut à la seconde moitié du premier volume. Des textes tirés du *Phédon*, du *Cratyle*, de la *République*, du *Parménide*, puis du *Phèdre* et du *Banquet*, sont confrontés avec l'interprétation de l'Idée proposée par Natorp. Puis de longs extraits, marqués de nombreuses divisions, donnent une vue d'ensemble de la *République*, à laquelle font suite les passages de la *Politique* d'Aristote dirigés contre l'idéal communautaire de Platon. C'est par le même procédé d'extraits enchaînés des dialogues qu'est exposée la « crise » du platonisme (*Théétète* et *Parménide*), puis le platonisme postérieur (*Sophiste*, *Politique*, *Philèbe*, *Timée*) et la philosophie des *Lois*. Un paragraphe sur les Nombres idéaux rassemble les témoignages d'Aristote les plus caractéristiques, ainsi qu'un fragment d'Hermodore et un passage de Sextus Empiricus, auxquels l'auteur a consacré une étude particulière (*Mnemosyne*, 1949).

Les deux tiers du second volume sont occupés par des extraits d'Aristote, méthodiquement classés et annotés. Les traités scolaires d'Aristote se prêtent mieux que les dialogues de Platon à cette présentation analytique, et, étant donné la rareté des éditions vraiment pratiques du texte d'Aristote, ce volume est de nature à rendre aux étudiants les plus réels services. En outre, cet exposé de l'aristotélisme par les textes n'exclut pas le point de vue de l'évolution de la doctrine ; un chapitre entier est consacré à la chronologie de Jaeger et aux rectifications qu'elle appelle ; un paragraphe spécial considère le problème

des trois *Éthiques* et de leurs relations ; et surtout, l'un des premiers chapitres du volume contient les principaux fragments des dialogues aristotéliciens, auxquels les ouvrages d'initiation n'attachent pas encore l'importance qui leur revient.

Ayant apprécié l'utilité et l'originalité de ce recueil, souhaitons que Mlle de Vogel nous en donne bientôt le troisième volume ; en nous procurant des textes stoïciens et épicuriens, il comblera un vide dans l'état présent de la librairie, et rendra des services inestimables.

Joseph MOREAU.

Jean Zafiropulo, *Empédocle d'Agrigente* (Collection d'études anciennes publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, « Les Belles-Lettres », 1953 ; 1 vol. in-12, 308 pages.

Ce nouveau livre de M. Zafiropulo est conçu de la même manière que les précédents : *Anaxagore de Clazomène* et *L'École éléate* ; à un essai historique et critique fait suite le texte des fragments (à l'exclusion de la doxographie), avec traduction en regard. Pour M. Zafiropulo, Empédocle est le dernier et le plus brillant interprète de ce qu'il appelle « le mythe traditionnel grec », de la conception animiste du monde transmise principalement par la secte pythagoricienne. Étendant à l'Univers physique la théorie des couples d'opposés, par laquelle Alcméon expliquait l'équilibre physiologique du corps humain, Empédocle aboutit, suivant notre auteur, à la doctrine des quatre éléments ; mais sa principale originalité aurait été d'accorder avec l'animisme la loi du retour cyclique, en imaginant deux âmes du monde, l'Amour et la Haine, dont le règne alternatif assure la perpétuité du devenir et des réincarnations. Injustement sévère pour « l'enfantillage des quatre éléments », coupable d'avoir fait obstacle aux progrès de l'analyse chimique, M. Zafiropulo glorifie, au contraire, Empédocle d'avoir eu, dans sa théorie des *effluves* et des *pores*, l'intuition des paradoxes de la physique moderne, de la nécessité d'invoquer tour à tour, dans l'explication des phénomènes de la matière, les deux aspects inconciliables de la continuité et de la discontinuité. Par cette dualité nécessaire de points de vue s'expliqueraient également les obscurités que l'on rencontre dans les théories d'Empédocle sur la sensation.

Le chapitre, à notre avis, le plus suggestif et le moins aventureux de ce livre est celui où l'auteur met en parallèle Empédocle et Gorgias. Le second fut d'abord le disciple du premier ; mais il inaugura une forme d'éducation, une *paidéia*, en opposition radicale avec l'initiation à une doctrine traditionnelle : à une classe de parvenus, à une clientèle d'ambitieux, il fallait un enseignement ouvert à quiconque pouvait le payer ; mais cette vulgarisation du savoir entraîna la ruine des valeurs qui avaient engèndré le miracle grec.

Joseph MOREAU.

Marion Soreth, *Der platonische Dialog Hippias maior* (*Zetemata.* Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft, Heft 6). München, C. H. Beck, 1953 ; 1 vol. gr. in-8°, 64 pages.

L'auteur de cette dissertation prend la défense de l'*Hippias majeur*, dont l'authenticité platonicienne a été contestée par de nombreux critiques, entre autres Horneffer, Pohlenz, Dorothy Tarrant, pour s'en tenir à ceux qui sont le plus souvent pris à parti dans cet ouvrage. Un tel débat, dans lequel nous sommes nous-même intervenu[1], peut difficilement aboutir à des conclusions péremptoires ; son intérêt consiste dans les efforts d'interprétation qu'il suscite et la contribution que ceux-ci peuvent apporter à l'intelligence du platonisme. Ce qui, dans l'argumentation de M. Soreth, nous paraît le plus remarquable, c'est qu'il conteste qu'il y ait dans l'*Hippias majeur* aucune référence à la théorie de l'Idée. Le Beau, dont Socrate veut obtenir la définition, le Beau, dont la présence rend toute chose belle, ne serait pas l'Idée du Beau, mais quelque donnée immanente. L'auteur fonde son interprétation sur cette déclaration de Socrate : « L'objet de notre recherche, n'est-ce pas, en effet, ce par quoi toutes les choses belles sont belles? comme il y a ce par quoi toutes les choses grandes sont grandes, à savoir par ce qui dépasse » (ὥσπερ ᾧ πάντα τὰ μεγάλα ἐστὶ μεγάλα, τῷ ὑπερέχοντι. 294 *b*). Dans la conception envisagée ici par Socrate, ce qui fait qu'une chose grande est grande, ce ne serait donc pas l'Idée de la grandeur, mais la quantité concrète par laquelle cette chose en dépasse une autre ; conception, nous dit l'auteur, redressée dans le *Phédon* (100 *e*-101 *b*), qui y substitue la théorie de l'Idée. La correction ainsi apportée par le *Phédon* à l'*Hippias majeur* attesterait l'authenticité de ce dernier.

Nous ne croyons pas que l'apposition : τῷ ὑπερέχοντι, ajoutée à une formule caractéristique de la théorie des Idées, ait la signification que M. Soreth lui attribue. Elle ne précise pas que la cause de la grandeur est une quantité concrète : « ce qui dépasse » ; elle suggère seulement que la grandeur est une détermination relative : si une chose mérite d'être appelée grande, c'est « par sa supériorité ». Ainsi doit se traduire, à notre avis, l'expression : τῷ ὑπερέχοντι ; les remarques de Pohlenz, citées par l'auteur, p. 44, n. 1, nous paraissent conserver à ce propos toute leur valeur.

Les formules invoquées plus haut, assure M. Soreth, n'appartiennent pas nécessairement au vocabulaire technique de la théorie des Idées ; elles ont un sens plus obvie, qui dénote que Platon, en écrivant l'*Hippias majeur*, ne songeait pas encore à cette théorie, dont nous pouvons apercevoir ainsi la « préhistoire » (p. 46). Nous ne contestons pas qu'elles puissent être prises en ce sens ; c'est ainsi que, dans le dialogue, les

1. Cf. notre article : Le platonisme de l' « Hippias majeur », *Revue des Études grecques*, 1941, p. 19-42.

entend précisément Hippias ; mais c'est pourquoi il ne réussit pas à se tirer des difficultés où le jettent les questions de Socrate.

Ce qui fait, à nos yeux, le piquant de l'*Hippias majeur* (et aussi ce qui nous rend suspecte son authenticité), c'est que nous y voyons un Socrate qui n'est pas le Socrate ordinaire des premiers dialogues platoniciens, et qui en a conscience, — qui aussi bien ne parle pas en son nom propre, mais se donne comme le truchement d'un tiers personnage, d'un *alter ego* de Socrate, bien éloigné du Socrate de l' « inscience » et connaissant non seulement la théorie des Idées, mais les développements ultérieurs du platonisme jusqu'au *Philèbe* inclusivement. Aussi les échecs d'Hippias ne sont-ils pas les siens ; nous ne croyons pas, notamment, que la définition : le Beau, c'est l'*utilisable* (χρήσιμον), ou plus précisément l'*utile* (ὠφέλιμον), doive être écartée parce qu'Hippias y consent ; l'examen de cette discussion nous paraît particulièrement instructif, et nous ne saurions souscrire au jugement de l'auteur, pour qui toute cette partie du dialogue n'offre aucune difficulté d'interprétation, ni aucun intérêt pour le problème de l'authenticité.

Joseph MOREAU.

Aristote, *Petits traités d'histoire naturelle*. Texte établi et traduit par **René Mugnier** (Coll. des Univ. de France, publiée sous le patronage de l'Ass. Guillaume Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8°, 135 pages, dont 113 pages doubles.

Dans la collection de textes anciens dont l'Association Guillaume Budé poursuit avec honneur la réalisation, Aristote est un auteur délaissé. Si l'on met à part la *Rhétorique*, la *Poétique* et la *Constitution d'Athènes*, le seul ouvrage d'intérêt philosophique paru jusqu'ici dans la collection était la *Physique*, dont le premier volume avait été publié en 1926 par le regretté Carteron. Ce n'est pas cependant que les études aristotéliciennes soient négligées en France, ni qu'elles n'aient laissé chez nous, de nos jours, aucun monument : depuis une vingtaine d'années, M. J. Tricot a publié chez Vrin de remarquables traductions de la *Métaphysique*, de l'*Organon*, du *De Anima* et de plusieurs autres traités de première importance ; la plus récente de ces traductions (1951) est celle des *Parva Naturalia*, une collection de petits traités psychophysiologiques, sur la sensation, la mémoire, le sommeil et les rêves, la vie et la mort, la respiration. Ils apparaissent dans le Corpus aristotélicien comme un complément du *De Anima* ; mais plusieurs d'entre eux appartiennent sans doute à une période antérieure de l'activité scientifique d'Aristote. Les traductions de M. Tricot, dont l'annotation équivaut à un véritable commentaire, seraient un admirable instrument d'étude, si elles étaient accompagnées du texte.

Or, M. René Mugnier vient précisément de nous donner, dans la Collection des Universités de France, une édition de ces *Petits traités d'his-*

toire naturelle, récemment traduits par M. Tricot. Il était particulièrement préparé à l'établissement du texte par une étude historique et critique complète de la tradition manuscrite ; ses conclusions confirment d'ailleurs généralement le texte de Biehl (Teubner, 1898). L'ouvrage de M. Mugnier est donc un complément indispensable de celui de M. Tricot, mais ne s'y égale ni par la précision de la traduction ni par l'intérêt des notes. Le mérite de M. Mugnier est autre que celui de M. Tricot, mais n'en est pas moins précieux ; il serait urgent qu'une collaboration s'instituât entre ces deux sortes de mérite pour combler une déplorable lacune de notre collection d'auteurs anciens.

Joseph MOREAU.

Fritz Wehrli, *Die Schule des Aristoteles.* Texte und Kommentar, Heft VII : *Herakleides Pontikos.* Bâle, Benno Schwabe & Co, [1953] ; 1 vol. gr. in-8°, 124 pages.

Héraclide du Pont n'a pas un titre incontestable à figurer dans la collection d'auteurs péripatéticiens publiée par M. Wehrli. Il appartenait à l'Académie, dont il aurait exercé la direction pendant le dernier voyage de Platon en Sicile ; et s'il fut l'auditeur d'Aristote, ce fut seulement à l'Académie, car, à la mort de Speusippe, s'étant vu refuser le scolarcat, qui fut attribué à Xénocrate, il retourna dans son pays, à Héraclée ; il n'était donc plus à Athènes lorsque Aristote y revint pour fonder le Lycée. Néanmoins, il est rangé, chez Diogène Laërce, avec les péripatéticiens, et nous aurions mauvaise grâce à quereller la présence en cette collection d'un recueil où sont rassemblés les fragments d'un des écrivains les plus féconds de son temps et les plus estimés dans l'Antiquité. Il avait composé de nombreux dialogues, notamment sur des sujets de morale : *Sur la piété, sur la justice, sur le plaisir*, ainsi qu'un *Eroticos*, ou sur la politique. Il se rattache aux opinions de Platon et professe notamment la croyance en une Intelligence universelle ; mais il regarde l'âme comme un corps lumineux, de la nature de l'éther, et, dans ses écrits intitulés *Zoroastre, Abaris*, ou encore *Sur l'Hadès*, il manifeste un goût prononcé pour le merveilleux. Mais ce sont ses théories astronomiques ou physiques qui, de nos jours, ont particulièrement retenu l'attention. Certains ont voulu voir en lui un précurseur d'Aristarque de Samos, qu'on a appelé le Copernic de l'Antiquité ; il serait l'inventeur du système héliocentrique, à moins que cette invention ne remonte au pythagoricien Ecphante. A vrai dire, Héraclide n'est pas un astronome, mais un vulgarisateur, et on trouve dans quelques-uns de ses fragments l'écho des problèmes agités dans les milieux scientifiques de son temps : il a certainement saisi la possibilité de rendre compte du mouvement diurne par la rotation de la Terre sur son axe ; il s'intéresse à l'explication des avances et des retards de Mercure et de Vénus à l'égard du Soleil ; il se peut qu'il ait adhéré

au système pythagoricien qui fait circuler la Terre avec les planètes autour du feu central ; mais il paraît excessif de lui attribuer l'invention de la théorie des épicycles ou de l'héliocentrisme. Quant au pythagoricien Ecphante, quelle que soit sa réalité historique, ce qui nous est rapporté de lui concerne peut-être exclusivement le personnage dramatique d'un dialogue d'Héraclide.

D'autre part, à l'imitation du *Timée*, Héraclide associait au finalisme cosmologique une physique des éléments, selon laquelle les corps étaient constitués de molécules indivisibles, sans jointures (ἄναρμοι ὄγκοι), ou, selon une autre interprétation, sans crochets, à la différence des atomes de Démocrite. Enfin, par son intérêt pour la musique, au sens le plus large du terme, et son rôle dans l'éducation, comme par sa curiosité scientifique et sa mentalité religieuse, il manifeste les tendances pythagoriciennes de l'ancienne Académie ; plus qu'au péripatétisme, il s'apparente à l' « Aristote perdu », celui des dialogues exotériques, qui détermina la réaction de l'épicurisme[1].

Joseph MOREAU.

Raymond Bayer, *Essais sur la méthode en esthétique* (Bibliothèque d'esthétique). Flammarion, 1953 ; 1 vol. in-18, 195 pages.

En même temps qu'une méthodologie et étroitement liée à elle, ce recueil d'essais, déjà publiés séparément dans diverses revues, esquisse une philosophie de l'art. Car « la méthode d'une science en épouse l'objet » (p. 141). L'esthétique de R. Bayer se caractérise d'abord, négativement, par un double refus. Refus du phénoménisme, dont les insuffisances sont longuement analysées sur l'exemple bergsonien, et, plus généralement, de toutes les formes de subjectivisme : « il faut *démentaliser* l'esthétique » (p. 128). Mais refus aussi de ce qu'on leur oppose souvent, par fausse antithèse : réalisme des essences, exemplarisme de lignée platonicienne. Dans les deux cas, l'attitude de l'artiste est conçue comme contemplative et quasi passive : elle vise à l'intuition d'un être préformé, sensible ou suprasensible. Or, dans l'art, le θεωρεῖν est subordonné au ποιεῖν, la vision au travail constructeur, et l'être à la valeur. Ni la technique ni l'œuvre ne peuvent être reléguées au second plan. Même pour le simple amateur à qui l'œuvre est offerte, la jouissance esthétique est loin d'être de l'ordre de la réception et de l'affection. Car la beauté est dans les relations, et même dans la qualité pure il y a plus de dialectique qu'on ne croit ; l'activité de l'intelligence pénètre de toutes parts l'expérience esthétique.

A cette conception objectiviste, activiste et relationnelle de l'art

1. Il n'est peut-être pas inutile de signaler ici les pages consacrées à la physique d'Héraclide par E. Bignone, dans son article : La dottrina epicurea del « clinamen », *Atene e Roma*, 1940, p. 159 et suiv., notamment p. 182-193.

s'associe une méthode soucieuse d'introduire, dans un domaine où, moins que partout ailleurs, ne peuvent être sacrifiés le qualitatif et le singulier, les caractères d'une discipline positive. On y parviendra en centrant l'étude sur les catégories esthétiques : le beau, le sublime, le dramatique, le baroque, etc. Leur existence linguistique est un fait ; elle exprime une première conceptualisation, une coalescence d'impressions subjectives et qualitatives en une notion déjà universelle, mais vague encore, que le travail des critiques d'art va peu à peu affiner, préciser, délimiter. Comment, en conduisant son enquête par certaines voies privilégiées et en confrontant constamment sa propre expérience artistique aux estimations des experts, l'esthéticien peut parvenir, pour telle ou telle de ces catégories, à décanter progressivement sa propre prénotion des éléments subjectifs qui l'affectent et à déterminer un ensemble de traits constitutifs prêtant à vérification objective : c'est ce qui est expliqué aux dernières pages du livre. Mais les meilleurs discours de la méthode sont toujours *a posteriori*, réflexion sur le travail réussi plutôt que prescription du travail à faire. L'auteur a simplement dégagé ici les principes d'une méthode dont son *Esthétique de la grâce* avait d'avance apporté la meilleure des justifications.

R. BLANCHÉ.

E. Manni, *Introduzione allo studio della storia greca e romana.* Palerme, Palumbo, 1952 ; 1 vol. in-8º, 238 pages.

Il semble que les études universitaires d'histoire ancienne comportent, en Italie, un cours d'initiation au moins à l'histoire grecque et à l'histoire romaine. C'est à l'intention des étudiants qu'en 1950 A. E. Breccia avait publié un *Avviamento e guida.* C'est encore pour eux qu'E. Manni publie maintenant un manuel plus court.

Le premier chapitre, intitulé « la méthode », ne répond guère à ce titre. La principale des questions générales qu'il aborde, je veux dire celle à laquelle il consacre les plus nombreuses pages, concerne les limites de l'Antiquité. Il s'agit, d'ailleurs, en fait, surtout de sa limite inférieure, ce sur quoi on ne peut naturellement attendre de l'auteur autre chose qu'une claire présentation des diverses solutions en présence.

Dans le reste du volume, on aimerait trouver plus de quatre pages (45-48) consacrées aux « fondateurs de l'historiographie moderne », c'est-à-dire à l'historique des études d'histoire ancienne. L'évolution des idées et des méthodes eût mérité un exposé plus complet. Celui-ci eût conduit de façon très logique à définir autrement que par la dizaine de pages trop abstraites du début ce qu'est et ce que doit être maintenant l'histoire ancienne, ce qui fait d'elle une province, mais une province autonome, de l'histoire générale, comment sa technique l'intègre

à celle-ci et comment elle l'en sépare. Car c'est bien là, pour une discipline si voisine de ce qu'on peut appeler, au sens large, la philologie que ceux qui s'y adonnent et, avec grand éclat, en proviennent parfois, le problème essentiel. L'idéal, à coup sûr, serait d'avoir reçu les deux formations, celle de l'historien et celle du philologue.

Un autre problème n'est pas posé, celui des sciences naguère encore dites « auxiliaires ». Seules, l'épigraphie, la numismatique et, très brièvement, la papyrologie sont abordées, mais de biais et de façon insuffisante : il ne m'est pas apparu que le *Bulletin épigraphique* de la *Revue des études grecques* soit cité nulle part, alors que le livre de J. Hondius, *Saxa loquuntur*, est l'objet de trois mentions. Pas un mot de l'archéologie, sous aucun de ses aspects. Ce sont là de graves lacunes, qu'un exposé historique sérieux eût contraint d'éviter.

L'accent presque exclusif se trouve donc mis sur les sources littéraires. L'énumération qui en est faite est très complète, et la bibliographie fournie sur elles, éditions et travaux de tout ordre, très abondante. Aucun ouvrage de ce genre n'est, à ma connaissance, aussi précis et documenté sur les écrivains dont il ne subsiste que des fragments — les *F. G. H.* de Jacoby ont été soigneusement dépouillés — comme sur les sources tardives, y compris celles de l'époque byzantine. On ne s'en plaindra pas, car il y a là des renseignements utiles. Mais on jugera que la documentation littéraire a bénéficié d'un traitement trop favorable : partialité dangereuse, puisqu'elle risque de donner aux étudiants une idée fausse de l'histoire ancienne, telle qu'elle peut et, par conséquent, doit se pratiquer aujourd'hui.

L'exemplaire du livre que la *Revue* m'a transmis pour compte rendu portait un certain nombre de corrections manuscrites de l'auteur. Quelques-unes, assez importantes, remédiaient à des erreurs qui n'étaient pas des fautes d'impression. Il en subsiste d'autres, sur des dates, des noms et des titres. Leur nombre n'a rien de déshonorant et ces lapsus étaient inévitables dans un volume où la bibliographie occupe, bien entendu, la place principale. Quant au choix des instruments de travail, des ouvrages et des articles cités, il ne prête pas à la critique plus qu'il ne convient, compte tenu du caractère subjectif d'un tel choix.

André AYMARD.

Mason Hammond, *City-state and world state in Greek and Roman political theory until Augustus*. Cambridge (U. S. A.), Harvard University press, 1951 ; 1 vol. in-8°, 217 pages.

L'auteur est connu par des travaux sur l'histoire romaine et la littérature latine. Son livre, issu de conférences faites à Boston, s'adresse assurément à un vaste public, auquel il présente des idées assez simples, qui s'achèvent par une *lesson for the world of today*. Le résumé en est

facile à faire. Les Grecs ont eu une théorie politique, celle de la cité-État, pour laquelle ils se forgèrent l'idéal de la constitution mixte. Lorsque Alexandre eut conquis l'empire perse, leur incapacité à édifier une théorie de l'État fédéral leur fit adopter la solution de la monarchie, à laquelle leurs philosophes s'efforcèrent de donner une base idéologique. Mais la cité demeura, pour eux, seule orthodoxe. Aussi s'empressèrent-ils de trouver dans la victoire de Rome la preuve de l'excellence de leur chère constitution mixte. Mais Rome avait un empire à gouverner. L'échec de César et d'Antoine l'empêcha de devenir une monarchie à la mode hellénistique. Avec le principat inspiré des idées de Cicéron, le compromis fut trouvé par Auguste. Grâce à celui-ci, l'enseignement des théoriciens grecs, adapté par Cicéron, n'a pas été perdu pour la postérité : le gouvernement ne doit pas être fondé sur la faveur divine ou sur la force, mais sur le consentement de la communauté. Toutefois, Auguste n'avait pas résolu le problème, car, ne renonçant pas à l'exercice direct du droit de cité, il n'était pas sorti de l'orthodoxie grecque. Aujourd'hui, le régime représentatif permet la vraie démocratie. Mais l'idée de la souveraineté nationale impose au monde la même stagnation que celle de la cité-État jadis.

Il y a beaucoup de vrai dans tout cela, et certaines pages sont bonnes. Mais les exposés, ordinairement très courts, consacrés aux doctrines sont séparés par des résumés de l'évolution politique comparativement beaucoup plus longs, et pourtant trop brefs encore pour la matière qu'ils ont à présenter. En tant que théoricien, Cicéron est le plus favorisé, avec une quinzaine de pages ; mais plus de cinquante résument les événements intérieurs des Gracques à la mort d'Auguste. Ainsi la méthode adoptée élargit démesurément un champ d'étude déjà très vaste. Traiter tout cela en 165 pages de faible densité typographique était une gageure. Pour aboutir à un résultat vraiment intéressant, il eût fallu soit des idées originales, soit le génie de la synthèse, créateur de raccourcis suggestifs et de formules frappantes. La présence des unes et de l'autre ne m'a pas paru continue.

Il serait injuste de ne pas signaler que les notes, rejetées à la fin du volume, fournissent une abondante bibliographie très honorablement informée des publications récentes et que la plupart d'entre elles posent avec précision des questions importantes, utiles pour le sujet traité[1].

André AYMARD.

1. Certaines notes appellent des réserves. Plus d'une demi-page (p. 182, n. 3) consacrée à un lieu commun reconnu comme tel et un quart de page (p. 195, n. 7) consacré à la formule de Marx sur la religion « opium du peuple » montrent que l'auteur s'acharne bizarrement à appliquer les méthodes de l'érudition pointilleuse aux références de recueils tels que les *Familiar quotations* de Bartlett et le *Home book of quotations* de Stevenson. On regrettera qu'il donne, de tel travail spécialisé (p. 173, n. 3), une définition exactement contraire à son contenu : c'est la preuve qu'il ne l'a pas ouvert. On regrettera tout autant qu'il gaspille une demi-page pour enseigner à son lecteur (p. 192, n. 12 et 13) que Clodius a été tué

T. A. Sinclair, *A history of Greek political thought.* Londres, Routledge and Kegan Paul, [1952] ; 1 vol. in-8°, 317 pages.

Dans un livre largement deux fois plus long, par son texte, que celui de Mason Hammond, T. A. Sinclair a voulu traiter un sujet à peu près deux fois plus court. Il s'est bien gardé de l'élargir et n'a rappelé qu'avec une extrême brièveté l'évolution des conditions politiques, dans la seule mesure où elle était indispensable pour comprendre l'évolution des idées. Il ne s'est pas embarrassé de considérations abstraites. Il n'a prétendu fonder sur l'exemple de l'Antiquité aucune prédication bien intentionnée, mais naïve, à l'adresse du monde d'aujourd'hui. Ce n'est pas qu'il ignore celui-ci : comment être tenté par ce sujet, si l'on n'a pas les yeux ouverts sur le présent et si on ne ressent pour celui-ci aucun intérêt? Il se hasarde à s'y référer ; mais toujours avec discrétion, et non sans un humour du meilleur aloi. Si voisins qu'ils soient par certains des thèmes qu'ils abordent, les deux livres diffèrent donc du tout au tout par l'esprit comme par la méthode.

Je retrouve avec joie dans cet ouvrage les qualités qui séduisent lorsqu'on rencontre son auteur. Sans l'étaler, il révèle une culture très large et, pour une bonne part, française : Rousseau, Montesquieu, G. Sorel ont fourni des épigraphes peu banales et épinglées où il convient. Il révèle aussi un esprit très lucide, qui sait poser les vraies questions et couper au plus court. L'exposé est net, direct, et les notes, au bas des pages comme à la fin de chaque chapitre, vont toujours à l'essentiel. Impossible de ne pas admirer l'équilibre assuré, le bon sens solide d'un auteur qui, sans se payer de mots, sait où il veut aller et voit la route à suivre pour atteindre son but. Avec tout cela, ce qui ne gâte rien, de temps à autre un sourire ou une remarque incidente qui dégonfle les baudruches.

D'Homère à Philon d'Alexandrie, les écrivains grecs intéressants pour le sujet ne manquaient pas. Aucun n'est sacrifié, même ceux, comme les sophistes, dont les œuvres ne sont pas conservées et sur la pensée desquels il faut soumettre à la critique des indications dispersées. Le chapitre sur Thucydide va loin, en dégageant bien, chez lui, l'interpénétration de la pensée historique et de la pensée philosophique. J'avoue néanmoins qu'à mon sens, l'oraison funèbre de Périclès constitue, beaucoup moins qu'il n'est dit ici, l'exposé théorique d'un idéal : je ne puis la lire sans placer derrière chacune ou presque de ses phrases

le 8 décembre 52, selon une chronologie rectifiée — mais sans lui dire que d'autres (J. Carcopino, *Histoire romaine*, t. II, p. 696, n.) la rectifient autrement — et que, parmi les mots *concedat laurea laudi* qui suivent, chez Cicéron, le célèbre *cedant arma togae*, le mot *laudi* est discutable et, à en croire Salluste, Plutarque et Quintilien, devrait faire place à *linguae*, si on ne craignait pas de faire disparaître l'allitération : tout cela est parfaitement inopportun. Dans la bibliographie du ch. VI, p. 209, l'indication de deux ouvrages sur Scipion l'Africain est inutile, puisqu'il n'est guère question de lui dans le livre ; on corrigera en « Haywood » le nom de l'auteur de l'un d'entre eux.

une arrière-pensée de contraste avec Sparte, si bien que je l'interprète surtout, sinon comme une polémique, du moins comme un parallèle implicite. Les chapitres sur les auteurs du IVe siècle, Platon — les Platons, vaudrait-il presque mieux dire —, Isocrate, Xénophon, Aristote, sont naturellement les plus nourris et approfondis : leur richesse défie le résumé. Mais pourquoi ne s'être pas attaqué aux orateurs, surtout à Démosthène, dont la pensée politique, si peu originale qu'elle soit, révèle au moins ce qu'en général on pensait alors à Athènes? L'intérêt faiblit un peu sur la monarchie hellénistique. Certes, le mouvement qui, dès le IVe siècle, poussait les esprits vers un régime nouveau se trouve bien marqué et analysé. Mais, d'une part, les résurgences homériques sont passées sous silence et, d'autre part, l'idéologie monarchique, telle que l'a définie partiellement, pour l'Égypte seule, W. Schubart, dans son mémoire fondamental de l'*Archiv für Papyrusforschung*, 1937, intervient deux siècles trop tard : elle était constituée dès la fin du IVe et le début du IIIe siècle.

L'introduction insiste avec raison sur le réalisme pratique des Grecs qui se demandaient, non pas, en termes théoriques, ce qu'était l'État en soi, son origine et son but, mais plutôt, sans doute parce que la fondation de nouvelles cités, c'est-à-dire de nouveaux États, était pour eux un fait aussi familier que les remaniements dus aux législateurs, comment il convenait de l'organiser au mieux dans des circonstances, en une région et pour une population données. Cette idée parcourt tout le livre, qui en montre les applications et les oscillations. Peut-être, pourtant, eût-il été bon de mentionner que l'époque hellénistique a fini par avoir ses bâtisseurs d'Utopie et d'en présenter quelques-uns. Mais je regrette surtout que le volume se termine de façon trop abrupte, par une page qui indique brièvement à la fois qu'on a continué à penser et à écrire en grec après le début de l'ère chrétienne et que l'Empire romain a subi l'influence du legs hellénique. Il eût été facile de bâtir une conclusion générale qui eût synthétisé l'évolution parcourue en même temps qu'elle eût insisté sur l'importance de la pensée grecque, en ce domaine comme en tant d'autres, pour l'histoire de l'humanité. Certes, tout ce qui concerne la *polis* est aujourd'hui, et depuis longtemps, depuis le XVIe siècle au moins, dépassé. Mais le problème des rapports entre l'État et l'individu demeure éternel. Et qui donc, avant les Grecs, avait osé réfléchir sur l'État? On parle beaucoup, aujourd'hui, de la « science politique » : s'il n'est pas sûr que ce qu'on appelle ainsi soit une science, du moins l'est-il que les Grecs en furent les initiateurs, comme ils furent ceux des disciplines le plus indiscutablement scientifiques[1].

André AYMARD.

1. Entre la rédaction et la publication de ce compte rendu, ce livre a fait l'objet d'une traduction française, *Histoire de la pensée politique grecque* (Paris, Payot, 1953).

D. Schlumberger, *L'argent grec dans l'empire achéménide* (extrait des *Mémoires de la délégation archéologique française en Afghanistan*, t. XIV). Paris, Klincksieck, 1953 ; 1 vol. in-4°, 64 pages, 5 planches hors texte.

La thèse complémentaire de D. Schlumberger, soutenue en 1950, mais complétée par des informations plus récentes, témoigne de compétences multiples, rarement conjointes. Elle est d'un prospecteur qui utilise les loisirs que lui laissent les fouilles pour se livrer à des enquêtes systématiques sur les trouvailles faites dans le vaste pays où il exerce son activité d'archéologue. Elle est d'un numismate très averti. Elle est enfin d'un historien qui ne recule pas devant les grandes questions, les embrasse dans leur ensemble et intègre les conclusions du spécialiste dans le cadre de l'histoire générale.

Il s'est efforcé de recueillir tous les renseignements possibles sur les découvertes de monnaies d'argent préhellénistiques dans l'Iran oriental et l'Inde. Si ces trésors sont peu nombreux, les précisions sur eux demeurent plus rares encore. Le trésor qui l'a poussé à cette enquête fut trouvé à Caboul en 1933 : sur un millier de pièces — peut-être —, un peu plus d'une centaine seulement sont conservées au musée de cette ville, les autres, si elles ont existé, paraissant avoir disparu. Il y a parmi elles des fragments de bijoux et objets divers, des barres poinçonnées et des monnaies d'un type entièrement nouveau. Mais on doit surtout retenir que les pièces bien identifiables sont, d'une part, soixante-quatre pièces grecques échelonnées de la première moitié du VIe siècle aux toutes premières années du IVe, dont trente-quatre athéniennes à partir du début du Ve siècle, et seulement huit monnaies royales achéménides. Ce qu'on peut savoir de la composition des autres trésors confirme cette composition à première vue étrange : le « sicle médique » constitue si bien une rareté qu'il est parfois entièrement absent.

En confrontant cette certitude avec tout ce qu'on sait, et qui a fait l'objet de tant de controverses, de la frappe et de l'usage des monnaies dans l'empire perse, D. Schlumberger aboutit à distinguer deux périodes dans son histoire monétaire, la coupure entre elles se plaçant vers 425.

Entre 517 et 514 encore, le roi achéménide ne frappe ni darique d'or ni sicle d'argent : dans le dépôt de fondation de son *apadana* à Persépolis, Darius Ier ne place que des pièces lydiennes (or) et grecques (argent). La darique et le sicle existent, au contraire, en 480. Mais la pièce d'or seule est une monnaie d'empire, dont le roi se réserve la frappe, qu'il émet en assez grandes quantités et qui circule partout. Le sicle, frappé en Anatolie seulement, se trouve concurrencé par bien d'autres monnaies d'argent qu'émettent, pour les besoins du bassin méditerranéen oriental, les cités grecques indépendantes et les dynastes

ou collectivités de l'empire en contact avec le monde grec. La coexistence de ces pièces dans les trésors lointains avec des bijoux ou fragments divers montre qu'elles ne circulent pas comme numéraire, mais comme lingots. En somme, le monde grec exporte alors ses monnaies comme une marchandise, et le rôle prépondérant d'Athènes à cet égard n'a rien, au ve siècle, que de normal.

Au contraire, la guerre du Péloponnèse réduit ces exportations — et il conviendrait, à mon sens, d'ajouter qu'elle marque le début du recrutement de nombreux mercenaires grecs et, par conséquent, multiplie le besoin de monnaies pour leur solde. Alors apparaissent et prolifèrent, au IVe siècle, des types variés de remplacement : imitations de pièces grecques, frappes des satrapes, des villes et des peuples indigènes. La popularité des monnaies athéniennes demeure, néanmoins, la plus grande et ce sont elles qu'on imite avec prédilection, même au dehors de l'empire, en Arabie méridionale par exemple. Mais tout cela ne chemine qu'avec lenteur vers l'Iran oriental, où les trésors, encore au début de la période hellénistique, comprennent beaucoup de pièces archaïques.

Sur la politique monétaire d'Alexandre, qui marque un « changement radical », parce que, pour la première fois, elle fait apparaître une monnaie d'argent impériale et crée un véritable bimétallisme, l'ouvrage n'est pas avare non plus de vues nouvelles. Mais, exposées très brièvement en deux ou trois pages suggestives, elles auront besoin d'un exposé plus méthodique et plus complet. La qualité et l'intérêt des faits et des idées qui concernent la période achéménide, dans cet immense empire hétérogène dont les provinces orientales nous sont encore si mal connues, font souhaiter que D. Schlumberger entreprenne maintenant de parler d'Alexandre.

André AYMARD.

F. Carrata Thomes, *Egemonia beotica e potenza marittima nella politica di Epaminonda* (t. IV, fasc. 4 des *Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia* de l'Université de Turin). Turin, 1952 ; 1 vol. in-8°, 53 pages.

Il est des historiens qui ne croient pas (cf. *R. É. A.*, t. XLIX, 1947, p. 333) à l'expédition d'Épaminondas en mer Égée, jusqu'à Byzance. F. Carrata Thomes — qui a ajouté un *cognomen* à son nom depuis 1949 (cf. *R. É. A.*, t. LII, 1950, p. 158) — y croit, et il a certainement raison d'y croire : le silence de Xénophon ne doit pas prévaloir contre les dires de Diodore et les allusions d'autres sources. Il lui consacre un mémoire, bien long si on le compare à la brièveté de notre documentation. Je signalais déjà, à propos d'une de ses publications antérieures, l'extraordinaire abondance des références bibliographiques. Sa méthode est demeurée identique, ainsi que son acharnement à aborder tout ce qui,

détails ou idées générales, peut être mis en rapport avec son sujet. En l'espèce, il n'a pas de mal à épuiser celui-ci.

Est-ce à dire qu'on puisse le suivre dans toutes ses conclusions? Certaines ne manquent pas d'ingéniosité. Par exemple, la solution chronologique, qui eût d'ailleurs mérité un chapitre plutôt qu'une note, même assez longue (p. 26, n. 28). Elle est originale. Non pas en datant l'expédition de 363 : certains l'avaient déjà fait, il est vrai sans justifier leur opinion. Mais en datant de la fin de 364 le décret *I. G.*, VII, 2407 = *Syll.*[3], 179 : après la mort de Pélopidas dans l'été de 364, les Béotiens auraient installé au pouvoir un nouveau collège de béotarques jusqu'à la fin de l'année ordinaire, et Épaminondas aurait refusé d'y figurer afin de se consacrer aux préparatifs maritimes. Cette solution, qui fait honneur à l'imagination de son auteur, apparaît bien hardie. Car passe pour Épaminondas ; mais les cinq autres? N'empêche que 363 convient peut-être mieux que 364 pour l'expédition elle-même. Ce retard donne plus d'aisance pour la construction de la flotte, pour le recrutement et l'entraînement des équipages. Il permet surtout — car on connaît d'autres miracles d'improvisation navale — de mieux comprendre comment, dès 362, l'imbroglio péloponnésien et la mort d'Épaminondas purent entraîner l'abandon de cette politique. J'estime, au contraire, imprudente l'hypothèse (p. 43-44) selon laquelle Alexandros de Phérai aurait utilisé, dans ses entreprises maritimes, une partie de la flotte construite, puis délaissée par les Béotiens. J'avoue aussi que la reconstitution précise de la route suivie par Épaminondas et la carte de la p. 37 me laissent un peu rêveur. Mais rassembler toutes les données fournies par des sources de tout ordre et, à l'aide de raisonnements au moins vraisemblables, aboutir à quelque chose qui se tient n'est, à coup sûr, pas dépourvu d'utilité.

André AYMARD.

C. A. Robinson Jr, *The history of Alexander the Great*, t. I, part I, *An index to the extant historians* ; part II, *The fragments*. Providence, Brown University, 1953 ; 1 vol. in-8°, XVII-276 pages, 1 carte au revers de la couverture.

L'auteur est bien connu par de nombreux articles sur Alexandre : on peut dire qu'il a consacré à l'histoire de celui-ci toute son activité scientifique. Dès 1932, il publiait un livre, *The ephemerides of Alexander's expedition*. Avec sincérité, il avoue maintenant (p. VIII) qu'il ne comprend plus ce qu'il avait alors dans l'esprit quand il y annonçait son intention de donner *shortly* une *Alexander-harmony*. Entre temps, en 1947, il a exposé ses vues d'ensemble dans un livre général, intitulé — comme tant d'autres : il n'existe point, semble-t-il, de propriété littéraire pour ce titre — *Alexander the Great*. Avec le volume qu'il publie aujourd'hui, il entreprend de mettre à la disposition des érudits

des instruments de travail et de contrôle commodes. Son but est avant tout pratique, technique même ; point de synthèse ni d'étude critique : un simple auxiliaire pour des études à entreprendre. Le livre demeure donc beaucoup plus objectif encore que la prosopographie de H. Berve, qui rendait déjà tant de services. L'auteur s'est, d'ailleurs, systématiquement abstenu de toute référence aux travaux des modernes : les sources, et les sources seules.

La seconde partie de ce tome I est de beaucoup la plus longue : plus de 230 pages. Elle fournit la traduction anglaise de tous les témoignages et fragments que F. Jacoby a rassemblés, sur l'histoire d'Alexandre, dans le tome II *B*, p. 618-828, de ses *F. G. H.* (1929). Le numérotage est identique. Le texte original n'est pas reproduit ; mais les leçons adoptées par Jacoby n'ont subi que d'infimes modifications : encore n'eût-il sans doute pas été inutile de les signaler. Il faudra donc manier, en même temps que ce recueil, le volume des *F. G. H.* Ordinairement, ces traductions ne sont pas l'œuvre personnelle de C. A. Robinson : lorsqu'il existait une traduction anglaise, il s'est borné à la reproduire avec quelques rares retouches (qui eussent pu, elles aussi, être signalées). Ce recours aux traductions d'autrui est donc courant pour les citations d'œuvres disparues faites par des auteurs dont les œuvres encore conservées ont une ampleur appréciable : Arrien, Strabon, Athénée, Plutarque par exemple. Le nom du traducteur est alors indiqué. Mais pourquoi n'avoir pas fourni, par une table spéciale, les références bibliographiques de ces traducteurs? Bien entendu, la collection Loeb a été largement mise à contribution. Tout n'en provient pourtant pas, et j'avoue ne pas connaître la traduction d'Arrien par E. J. Chinnock, ni celle de Diodore de Sicile par G. Booth, ni celle des *Tusculanes* de Cicéron par G. A. Otis, etc.

La première partie du livre, beaucoup plus courte, est beaucoup plus compliquée. Elle constitue comme un complément du livre de 1932 sur les éphémérides. C. A. Robinson a eu le mérite de résoudre toute une série de problèmes pratiques, et il est parvenu à rassembler en peu de pages une masse considérable de renseignements utiles. Le résultat est un index qui, nom de lieu par nom de lieu — dans l'ordre où on peut croire que l'expédition s'est déroulée, avec des numéros d'ordre si plusieurs passages au même endroit se sont produits —, donne les références des cinq historiens dont l'œuvre relative à Alexandre est conservée autrement qu'en fragments infimes : Arrien, Diodore, Justin, Quinte-Curce et Plutarque. Ce n'est pas tout. Robinson a réparti sous cinquante-huit numéros les thèmes possibles : par exemple, I, armée d'Alexandre ; II, renforts ; III, détachements ; IV, éclaireurs et guides, et ainsi de suite jusqu'à LVI, le *pothos* d'Alexandre ; LVII, mariages, adoptions, rapports sexuels ; LVIII, orientalisation. De la sorte, chaque article de l'index géographique signale que tel ou tel thème,

désigné par son numéro, est abordé par tel historien lorsqu'il mentionne la présence d'Alexandre en ce lieu. Ce système ne manque pas, on le voit, d'ingéniosité et sa mise sur pied a dû exiger l'établissement d'innombrables fiches. On ne peut dire qu'il soit simple. Mais que cet index doive rendre des services n'est pas contestable. Beaucoup de travailleurs l'utiliseront et il convient d'en remercier C. A. Robinson. L'expédition d'Alexandre est un épisode de l'histoire de l'Antiquité sur lequel les historiens se trouvent, désormais, le mieux pourvus, grâce à H. Berve et à lui, de sérieux moyens de travail.

André AYMARD.

P. Cloché, *Alexandre le Grand et les essais de fusion entre l'Occident gréco-macédonien et l'Orient*. Neuchâtel, éd. H. Messeiller, 1953; 1 vol. in-8°, 311 pages.

La rapidité du rythme auquel se succèdent, depuis quelques années, les livres de P. Cloché (cf. *R. É. A.*, t. LV, 1952, p. 139, 360 et 362) apparaît proprement miraculeuse. On admirera une fois de plus l'inlassable labeur de cet historien, sa connaissance intime de la « littérature » générale du sujet qu'il traite, son aptitude à en dégager et à en confronter clairement les thèses et les jugements contradictoires, son contact direct avec les grandes sources littéraires, son habileté à cueillir et à sertir dans sa prose de brèves citations. Son exposé entraîne le lecteur dans un large courant continûment aisé. Il le garde des opinions téméraires au gré d'un conformisme sans défaillance. Il lui présente des solutions prudentes, où le balancement scrupuleux des conditionnels et des adverbes réticents nuance les affirmations trop entières. Loin de moi l'intention de déprécier ces qualités : tous les livres de P. Cloché sont aptes à intéresser et à servir telle ou telle catégorie de lecteurs, et ceux-ci en ont conscience, puisque ces livres se rééditent. Une stricte équité oblige à rappeler tout cela avant de remplir son devoir de critique, que ce nouvel ouvrage, il faut bien le dire aussi, ne réduit pas au chômage.

Au revers de la page de titre, il nous est confié que ni l'éditeur ni l'auteur ne portent la responsabilité de la publication tardive d'un manuscrit achevé en 1947, plus exactement en décembre 1947, comme on a pris soin de le préciser à la dernière page du texte. Mais comment admettre qu'un tabou inopportun ait figé ce manuscrit *ne varietur* à la date de son achèvement? Rien n'interdisait d'y apporter quelques modifications rendues indispensables par un retard de cinq années. Par exemple, il n'est plus possible en 1953, après la découverte des manuscrits de la mer Morte et les travaux d'A. Dupont-Sommer, de dire (p. 252) que nous ne possédons plus les livres des Esséniens. De même, après la publication de l'inscription de Néhavend par L. Robert

en 1949, nul n'est plus en droit de dater de 205 (p. 276) ce qu'on appelait autrefois l' « édit d'Ériza ». Même aux nouveautés indiscutables, il faut décidément longtemps pour se faire place dans la vulgate.

Au contraire, il n'existait aucune raison pour que la conception générale du livre ne fût plus maintenant ce qu'elle avait été naguère. Le titre la traduit assez mal : il donnerait à penser qu'il s'agit uniquement d'Alexandre. En réalité, ce livre en contient deux : l'un sur Alexandre, qui occupe les deux tiers du volume ; l'autre, qui en occupe le dernier tiers, sur certains aspects de la civilisation hellénistique. Dans l'esprit de l'auteur, le problème de la « fusion entre l'Occident gréco-macédonien et l'Orient » devait faire l'unité des deux développements. Vocabulaire à part — car « fusion » est un mot bien exigeant, et « gréco-macédonien » attire l'attention sur une dualité politique qui, très rapidement, n'a plus correspondu à rien sur le plan culturel, en l'espèce de beaucoup le plus important —, l'idée n'était pas seulement défendable : elle était belle. Mais on eût alors apprécié un chapitre d'introduction définissant, en larges traits, les tentatives, les résistances et les influences réciproques antérieures, précisant aussi, à la veille de la conquête, l'opinion des Grecs, que nous connaissons, et celle des Macédoniens, que nous pouvons imaginer, sur l'interpénétration des peuples et des civilisations. Il semble, d'autre part, qu'un tel dessein eût dû contraindre de renverser au moins le rapport des longueurs entre les deux parties du livre. Car, à cet égard, Alexandre ne constitue, en somme, qu'un prologue. En donnant son cadre territorial et ethnique à un monde nouveau, il a seulement créé des possibilités. Il n'a eu le temps que d'ébaucher des solutions, reniées par ses compagnons, soit de son vivant, soit au lendemain immédiat de sa mort. L'œuvre véritable s'accomplit ensuite, peu à peu, parfois voulue, le plus souvent imposée par la force des choses. Deux à trois siècles n'ont pas de peine à se révéler plus efficaces que onze années : comment ne pas leur réserver le plus long développement?

Quoi qu'en dise l'avant-propos, les deux cents premières pages apportent une histoire d'Alexandre et de son expédition. Hormis le récit des batailles, on y trouve tout ce qu'on trouve communément sous le seul titre « Alexandre le Grand ». La plus sensible différence est que grâce n'est faite au lecteur ni de la soumission ou de la résistance d'une ville, d'un chef ou d'un peuple, ni d'un massacre, d'une destruction ou d'un pillage, ni de la désignation ou du remplacement d'un satrape, d'un stratège ou d'un trésorier. Sans aucun doute, il s'agit de convaincre qu'Alexandre n'a pas songé dès le début à pratiquer et, par la suite, n'a pas voulu ou n'a pas pu pratiquer de façon continue une politique de « collaboration » avec les Orientaux. Mais, sans carte ni index, cette avalanche de noms propres provoque lassitude et confusion : pour l'évolution du choix des satrapes, un tableau comme

celui de H. Berve eût fourni une solution beaucoup plus simple et suggestive. C'est avec excès également que l'accent est mis sur les rapports avec la Grèce. P. Cloché estime et répète avec insistance qu'Alexandre ne peut pas être considéré comme le champion authentique d'une entreprise panhellénique parce que, « destructeur de Thèbes » et ayant « aidé son père à briser la souveraineté des États grecs » (p. 52), il ne représentait pas le véritable hellénisme. Ce *leitmotiv* postule que l'unique hellénisme était celui de la *polis* républicaine. Pieuse conviction très naturelle, sinon très historique, chez un moderne, admirateur des chefs-d'œuvre de l'âge classique. Mais qu'Alexandre ne l'ait pas partagée ne m'inspire ni surprise ni indignation, et peut-être me pardonnera-t-on d'être prêt à le taxer de jobardisme si le scrupule d'agir, en coupant leurs liaisons maritimes avec le roi perse, « contre les Hellènes le plus fortement attachés à leur indépendance, les plus dignes de leurs grandes et nobles traditions » (p. 55), l'eût fait renoncer à pénétrer dans Tyr. Au vrai, lorsqu'on envisage Alexandre sous l'angle des rapports avec l'Orient, ses difficultés politiques et militaires avec la vieille Grèce perdent tout intérêt, car, à ses propres yeux et à ceux des Orientaux, représentait-il autre chose que l'hellénisme?

Il eût donc été facile d'économiser beaucoup de pages sur Alexandre. Les épisodes que la conception du sujet définie par l'avant-propos fait attendre et guetter ne sont heureusement pas négligés. Les pages qui leur sont consacrées sont parfois bonnes : par exemple, sur l'incendie de Persépolis, sur la mort de Calanos, sur les noces de Suse ou sur la sédition d'Opis. Toutefois, on cherche vainement un développement d'ensemble sur la façon de vivre et sur la cour d'Alexandre, sur son costume et sur l'étiquette. L'évolution qui s'y manifeste avait assez profondément frappé les contemporains pour devenir un des lieux communs de notre documentation. Elle constitue, d'ailleurs, le signe le plus tangible de ce qu'il est convenu d'appeler l' « orientalisation » d'Alexandre, c'est-à-dire de l'une des principales données du problème central qu'il convenait de traiter.

A la différence de la première partie du livre, les cent pages qui concernent la civilisation hellénistique ne perdent pas de vue le dessein initial. Elles sont partagées en cinq chapitres généraux, institutions, vie sociale et économique, vie intellectuelle, art et religion. Contrastant avec la minutie dont a bénéficié l'expédition d'Alexandre, elles ne peuvent fournir autre chose qu'un exposé rapide, presque exclusivement axé sur les deux plus grandes monarchies, des Lagides et des Séleucides. Tout l'utile ne s'y trouve pas, tandis que des développements, dont il serait impossible de justifier la longueur disproportionnée, se rencontrent ici ou là, lorsqu'un bon travail de première main en fournissait aisément la matière, par exemple sur les innovations juridiques dans l'Égypte ptolémaïque (quatre pages), sur la littérature

religieuse gréco-judaïque (douze pages), sur les cultes égyptiens à Délos (huit pages). Du moins, avec eux, ne sort-on pas du sujet.

Après ces observations sur l'architecture générale de l'ouvrage, je n'entreprends pas de l'examiner dans le détail. Les choses à dire ne manqueraient pas. Même du travailleur acharné qu'est P. Cloché, on ne peut attendre qu'il se montre toujours impeccable. Mais c'est beaucoup, déjà, que d'avoir « levé » un beau sujet et d'en avoir donné, sur plus d'un point, une esquisse satisfaisante, à la fois juste et pittoresque.

André AYMARD.

A. Dilley, *The tradition of the minor Greek geographers* (nº XIV des *Philological monographs published by the American philological Association*, collection dirigée par **J. I. Heller**). Lancaster (Penn., U. S. A.)-Oxford, Lancaster press-Blackwell, 1952 ; 1 vol. in-8º, x-200 pages, 3 planches et 1 carte hors texte.

Le titre ne correspond qu'à la première partie du livre, consacrée à la collection des *Geographi graeci minores* et aux manuscrits qui l'ont conservée. Comme toute affaire de manuscrits qui se respecte, elle est assez compliquée. Du moins les noms de Minoïde Mynas et de Constantin Simonidès y jettent-ils quelque pittoresque ; A. Dilley ne dit sur eux que le strict nécessaire pour son dessein ; mais on aura plus d'une occasion de sourire si on s'informe davantage, grâce à H. Omont (*Mém. Acad. Inscr.*, t. XL, 1916). En l'espèce, le résultat des prélèvements successifs opérés par ces deux personnages sur un manuscrit du monastère de Vatopédi est que certains feuillets appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et au British Museum : ils sont seuls à donner le texte de certaines des œuvres qui avaient trouvé place parmi les *Geographi graeci minores*. Ch. Müller ne les connaissait pas encore lorsqu'il publiait cette collection ; par la suite, il donna les inédits au tome V de ses *F. H. G.* ; mais il ne procéda pas au collationnement des autres. Bref, il restait à faire et le paléographe américain s'y est consacré, en même temps qu'il étudiait la collection en elle-même. Après avoir décrit tous les manuscrits existants et tenté d'établir leur *stemma*, il conclut que deux recueils, ne se recouvrant que partiellement, étaient constitués au plus tard au début du VIᵉ siècle et qu'ils ont été utilisés par la suite séparément ou conjointement.

La deuxième partie donne, en 50 pages et sous 452 numéros, une liste, avec analyse succincte, des éditions et des travaux qui, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, ont porté sur l'ensemble ou sur l'un des *Geographi graeci minores*. Elle est impressionnante, naturellement riche surtout en ce qui concerne le périple de Hannon. Pourtant, malgré l'étendue des dépouillements dont elle témoigne — Montesquieu, qui a parlé du voyage et du récit de Hannon dans un chapitre (11, et non pas 8, du livre XXI) de *L'esprit des lois*, a le nº 105 —, elle demeure

encore incomplète. Il y manque, par exemple, l'article de J. Carcopino dans les *Mélanges Ch. Picard* (1949) et celui de M. Rousseaux dans la *Revue africaine*, 1949 : il faudrait de nouveaux *addenda* à ceux qui sont déjà donnés à la fin du volume. D'autre part, A. Dilley a eu l'idée heureuse de situer chronologiquement les auteurs en indiquant leurs dates de naissance et de mort. Mais son information n'est pas toujours complète et plus d'un de ceux que, d'après lui, on pourrait croire survivants ne l'est plus, malheureusement : ainsi St. Gsell et M. P. Charlesworth.

Enfin, la troisième partie (quatre-vingts pages) fournit une édition critique de l'anonyme *Périple du Pont-Euxin* et des parties de deux textes qu'il permet de reconstituer plus exactement : le périple de Ménippos de Pergame et le poème *ad Nicomedem regem*, dit Ps.-Skymnos (vers 722-1026). En effet, ce *Périple du Pont-Euxin* résulte avant tout — certaines indications lui sont propres et incitent à le dater du VIe siècle — d'une compilation des périples d'Arrien, du Ps.-Skylax, de Ménippos et du Ps.-Skymnos. Mais ces deux derniers ne nous ont été conservés qu'en partie de façon indépendante et le *Pont-Euxin* peut permettre de corriger ou de rétablir leur texte. Les éditions qu'en donne A. Dilley avec toutes les variantes, en les faisant précéder de prolégomènes et suivre de commentaires très attentifs et clairs, sont extrêmement soigneuses et dignes de confiance. Malheureusement, l'intérêt de ces trois œuvres est limité : des indications de distances, des noms géographiques et ethniques ; rien sur le trafic du Pont-Euxin. Même ainsi établis de façon intégrale avec le maximum de correction, ces textes demeurent pâles à côté des joyaux du recueil des *Geographi graeci minores* : le périple de Hannon, celui de la mer Érythrée et le voyage du Crétois Hèrakleidès.

André AYMARD.

Mélanges Joseph Hombert (t. V, 1950/1951, de *Phoibos, bulletin du Cercle de philologie classique et orientale de l'Université libre de Bruxelles*). Bruxelles, 1953; 1 vol. in-8°, 247 pages, 12 planches hors texte.

Ce tome de *Phoibos* paraît avec beaucoup de retard, au début de 1953. Il est dédié à la mémoire de Joseph Hombert qui, mort à un âge avancé en 1949, avait longuement servi, par sa collaboration à des périodiques belges et par son enseignement à l'Université, puis à l'École des hautes études de Gand jusqu'en 1940, la cause des langues anciennes et du français. Il ne paraîtra sans doute pas indiscret de préciser qu'il fut le père du papyrologue Marcel Hombert, dont la réputation est internationale : il a dû être émouvant pour celui-ci de voir naître et se réaliser, dans le cercle de ceux qui avaient connu et admiré le disparu, l'idée d'un hommage de cette nature rendu à l'action d'un humaniste de qualité qui fut pour lui un être cher.

Le volume contient dix-sept articles, de longueur inégale, dont les auteurs, tous Belges, traitent des sujets très dispersés, de la pédagogie à la philologie et à l'histoire, de l'Égypte du Moyen Empire au VIe siècle après J.-C. Rendre compte de chacun d'eux serait impossible et opérer un choix serait injuste. Je me bornerai donc à les énumérer selon une répartition qui combine logique et chronologie, en ajoutant, s'il y a lieu, quelques précisions sur leur contenu.

Pédagogie. — M. Leroy, *Sur l'enseignement traditionnel de la grammaire grecque* ; — J. Meunier, *Les bases d'un cours de grec suivant une technique nouvelle.*

Orientalisme. — C. de Wit, *Les origines de l'alphabet* (invention par un peuple sémitique de l'Ouest, en contact avec l'Égypte et la Babylonie, dans la première moitié du IIe millénaire) ; — M. Stracmans, *La grande inscription du roi Neferhotep Ier, XIIIe dynastie égyptienne* (traduction nouvelle, avec commentaire très succinct).

Philologie, littérature et mythologie grecques. — A. Severyns, *Pomme de discorde et jugement des déesses* (le court récit qui, en tête de certains manuscrits de l'*Iliade*, prétend expliquer la guerre de Troie par le jugement de Pâris, dérive d'une tradition scolaire) ; — M.-Th. Lenger, *Un papyrus d'Eschine : « contre Timarque »*, §§ 53-54 (court inédit, *P. Fouad* Inv. 222).

Philologie, littérature et religion romaines. — M. Renard, *Le nom de Junon* (idée de maternité) ; — M. Delcourt, *L'impartialité comique dans les « Adelphes »* ; — J. Hubaux, *L'aruspice et la sentinelle* (à propos de *Romanus*, dans Liv., II, 7, 2 ; V, 1 ; l'épisode V, 15, 4 et suiv., rapproché de IV, 61, 7 et suiv.) ; — L. Herrmann, *Le chant séculaire et l'ode IV, 6* (transfert de la strophe 9 du *carmen* après le vers 24 de l'ode et remise en ordre, assez violente, des dix-huit strophes restantes) ; — P. van de Woestijne, *Un manuscrit perdu et retrouvé de la « Périégèse » de Priscien* (description et relevé des variantes d'un manuscrit autrefois à Gembloux, maintenant à Bruxelles, mais à classer parmi les *deteriores*).

Histoire et archéologie grecques. — Ch. Delvoye, *Sur deux belles œuvres trouvées en Grèce au cours de ces dernières années* (ivoire mycénienne de Délos, *B. C. H.*, t. LXXI-LXXII, 1947-1948, p. 156-162 et pl. XXV ; brûle-parfums de Delphes, *Mon. Piot*, t. XL, 1944, p. 53-68) ; — R. van Compernolle, *Ségeste et l'hellénisme* (quarante-six pages, dont trente sur l'origine des Élymes ; ce mémoire, qui ne dépasse pas la tentative de Dorieus en 510, sera continué jusqu'à l'alliance de Ségeste avec Rome en 263/262).

Histoire et archéologie romaines. — M. van de Bruwaene, *L'opposition à Scipion Émilien après la mort de Tiberius Gracchus* (importance des sympathies et antipathies familiales ; hypothèse très hardie sur le

rôle d'animatrice joué par Cornélie) ; — Cl. Préaux, *Une source nouvelle sur l'annexion de l'Arabie par Trajan : les papyrus de Michigan 465 et 466* (curieuses lettres à ses parents d'un « officier d'administration » qui, avec des éléments de l'armée d'Égypte, se trouve en 107 à Pétra, puis à Bostra ; remarques suggestives sur les motifs de l'entreprise de Trajan) ; — S. J. de Laet, *Les récents progrès de l'archéologie romaine en Gaule septentrionale, 1935-1950* (Germanies comprises ; ne signale que les résultats des fouilles ; pour un exposé plus complet, on se reportera au mémoire de l'auteur dans le *Bull. de l'Institut hist. belge à Rome*, fasc. XXVI, 1950-1951, p. 187-250) ; — G. Faider-Feytmans, *Trésors du IIIe siècle dans le Hainaut* (composition de deux trésors monétaires, ou plutôt de ce qui a pu en être acquis, découverts aux environs de 1910 et conservés à Mariemont ; les pièces les plus récentes datent de 259 et 260).

André AYMARD.

Ladislaus Strzelecki, *De litterarum Romanarum nominibus* (Travaux de la Société des sciences et des lettres de Wroclaw, Seria A, Nr. 19). Wratislaviae, 1948 ; grand in-8°, 41 pages.

Cet essai vise à préciser certaines particularités d'épellation de l'alphabet latin. M. L. Strzelecki croit pouvoir établir en ce qui concerne les voyelles qu'elles étaient prononcées avec la quantité longue. Les consonnes dites muettes (*b*, *c*, *d*, *g*, etc.) auraient été dès le vieux latin — et non pas seulement à partir de Varron — suivies de la voyelle d'appui : *be*, *ce*, *de*, *ge*, etc. Même situation pour les *semi-vocales*, avec lesquelles dès l'époque ancienne on aurait eu l'épel : *fe*, *le*, *me*, *ne*, *re*, *se*, *xe* (p. 29), et cela sous l'influence de l'étrusque (?), alors que, dans l'opinion le plus souvent admise, ces signes auraient été tout d'abord prononcés comme sons simples : *f*. *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x*. Quelques renseignements sont également fournis sur les lettres *h*, *k*, *q*. M. Strzelecki fonde surtout son examen sur les fragments de Lucilius — ce qui lui vaut d'être souvent en désaccord avec leur savant éditeur, Fr. Marx — ainsi que sur certains passages du grammairien Terentianus Maurus (IIe siècle ap. J.-C.), qui écrit en vers et paraît par là fournir quelques indices. L'ingéniosité de M. Strzelecki est grande ; elle serait plus convaincante, si l'étude reposait sur des bases plus larges.

François THOMAS.

T. Macci Plauti, *Rudens*, recensuit **A. I. Amatucci** (Corpus scriptorum Latinorum Paravianum). Turin, 1949 ; 1 vol. in-8°, 103 pages.

M. Amatucci nous donne une édition critique du *Rudens*, dont le rappel de quarante-cinq années d'études plautiniennes nous dit assez la maturation. L'auteur ne prétend pas renouveler le texte et pour-

tant une prise de position aussi ferme que discrète en faveur des manuscrits contre les philologues l'amène à conserver des leçons difficiles ou à proposer de hardies conjectures.

Passons sur l'orthographe archaïsante, disons restituée, qui systématise l'emploi de formes telles que « quom, quoius, vortex, parvos » (pourquoi ne pas supprimer l'une des deux lettres ramiques?) et élimine *y*. L'essentiel réside dans ces quelques lignes :

In re metrica vero aliquid concessi, cum perspectum haberem Plautum suas comoedias conscripsisse ut agerentur non ut legerentur, quam ob rem exempli gratia interdum hiatus quos libri mss. vel auctores exhibent, sed « puris » grammaticis odiosiores, intactos reliqui « significationis causa » (p. IX).

Hiatus in fabula agenda peropportuno loco adhibitus potest, nisi me fallit animus, illustrare atque exornare *actionem* (p. VI, n. 1).

Or, si nous scrutons l'apparat critique, nous constatons qu'un grand nombre des leçons suspectes contiennent un hiatus. M. Ernout en sauvait quelques-uns ; M. Amatucci voudrait les sauver tous. Ainsi au vers 10, où M. Ernout donne, après Seyffert :

Is nos per gentis aliud alia disparat,

M. Amatucci conserve-t-il, d'après B C D, « alium /alia ».

Cette licence résoudra élégamment les difficultés des vers 312 à 315, que M. Ernout renonce à restituer.

Toutefois, dans aucun de ces deux exemples, l'hiatus ne paraît, contrairement au principe deux fois énoncé, soutenir l'action, à la différence de ceux que multiplie le parasite de l'Asinaria quand il épelle le contrat de location. L'arrivée de Charmides et de Labrax, plus trempés que des canards, qui, observe Labrax, sèchent à peine sortis de l'eau, offre à M. Amatucci l'occasion de reconstituer, avec l'aide de Seyffert, deux vers amétriques (534 et 537) devant lesquels recule la prudence de M. Ernout :

LABRAX. Utinam fortuna nunc anetina uterer,
Ut quom exissem ex a...a...aqua a...arerem tamen.
CHARMIDES. Quid, si aliquo ad ludos me pro manduco locem?
LA. Quapropter? CH. Quia pol clare crepito dentibus.
Iure optimo me la...lavisse arbitror (v. 533-537).

Même inspiration heureuse — reprise de Lindsay, que M. Amatucci oublie de mentionner — au vers 1313, où le « leno » souligne d'un hiatus le nombre d'écus engloutis avec sa bourse.

Il est regrettable que toutes les hypothèses de notre éditeur ne trouvent pas dans le texte un appui aussi solide. Ainsi, au vers 561, préfère-t-il, au pris d'un hiatus, « nunc (B T) » à « aiunt (A) » dans un passage où la répétition d' « aiunt » paraît, au contraire, expressive. Au

vers 859, altéré, semble-t-il, M. Amatucci conserve le texte de B C D et ses deux hiatus :

Ego hunc scelestum / in ius rapiam / exulem.

sans même mentionner l'ingénieuse hypothèse de Palmer : « exules dica = ἐξούλης δίκῃ, en revendication de propriété ». Au vers 1118, où tous les éditeurs s'accordent pour ajouter « unum », il postpose ce terme à « uerbum » au prix d'un hiatus (Camerarius-Ernout « unum uerbum »). Enfin, au vers 1382, il opte pour B C D contre Priscien que suit Ernout pour sauver, semble-t-il, un hiatus entre « cum » et « hoc ».

Ces observations, que nous pourrions multiplier, n'affectent pas profondément la valeur de cette nouvelle édition et elles en soulignent l'intérêt qui réside, nous l'avons déjà dit, dans un vigoureux effort pour rendre intelligible l'harmonie entre la virtuosité rythmique et l'action dramatique. Cet aspect trop négligé de Plaute, et dont une indulgence que nous souhaitons passagère tolère en France l'ignorance même chez des candidats à l'agrégation, nous voudrions que tous les éditeurs le missent désormais en vedette en scandant hors texte les passages les plus ardus et les plus caractéristiques, comme l'ont fait pour Aristophane nos maîtres Bodin et Mazon, et en indiquant dans le texte les hiatus — pourquoi M. Amatucci laisse-t-il cet avantage à M. Ernout? — ainsi que les quantités exceptionnelles ; cette sollicitude ne dispenserait pas l'éditeur de placer en bas des pages, à l'exemple de M. Amatucci et, chez nous, de M. Marouzeau, un « conspectus metrorum » destiné à rappeler sans cesse au lecteur le rôle essentiel du rythme dans l'action dramatique.

A. HAURY.

CICÉRON, *Discours*, t. XII (Au Sénat ; Au Peuple ; Sur sa maison). Texte établi et traduit par **Pierre Wuilleumier** (Coll. des Universités de France). Paris, Les Belles-Lettres, 1952 ; 1 vol. in-8°, 171 pages, en général doubles.

Les trois discours groupés dans ce volume forment un ensemble très uni : ils expriment les réactions de Cicéron à son retour d'exil ; ils révèlent son attitude envers ennemis et amis retrouvés, et surtout ils abordent les problèmes juridiques posés par les mesures qui avaient été prises contre lui. Le *De domo sua* est un texte capital. C'est dire l'intérêt que suscite l'édition que publie M. Wuilleumier, aidé de son réviseur, M. P. Boyancé.

L'introduction évoque le milieu historique avec une netteté tout à fait remarquable ; certaines notes (cf. p. 12, n. 1 ; p. 15, n. 3) sont des mises au point précieuses, ou suggèrent même des solutions nouvelles.

L'étude de la traduction manuscrite prête, elle, à quelques réserves. M. Wuilleumier me semble donner une importance excessive aux

variantes de seconde main. Est-il, de plus, bien certain que le ms. *H* mérite l'importance que M. Wuilleumier lui accorde? Le groupement *P H* des variantes est fréquent ; mais le groupement *H G E* apparaît à plusieurs reprises : cf. *Sen.* 9 cinnano ε : germano P^1 cesonino *G E* P^2 cesonini *H om.* P^2 (? !) ; 16 A(ulo) *om. H G E*. Pour M. Wuilleumier, *H* remonterait à un ms. *X* à placer sur le même plan que P^1, ou que *Y*, dont dérivent *G* et *H*. Je me demande si la filiation *Y H* ne serait pas plus vraisemblable ; il faudrait alors admettre, entre *Y* et *H*, un intermédiaire interpolé sur un ms. de la famille *P*.

Les leçons nouvelles que M. Wuilleumier propose, avec une prudence louable, constituent une contribution efficace à l'établissement du texte qu'il s'est chargé d'éditer. En *Sen.* 27, *de illo die* (je préférerais *illo de die*) améliore un passage assez obscur. Je note aussi l'excellent *amandes* de *Dom.* 65 ; le *nodus amori[bu]s* proposé par M. Boyancé au même paragraphe ; le *adlatum* de *Dom.* 12 (les mss. ont *delictum* ; M. Boyancé propose *adflictum*, très admissible) ; le *nisi* de *Dom.* 118. En revanche, le *etiam si* de *Dom.* 57 ne s'impose pas plus que le *ante* repris à Klotz-Mommsen pour *Dom.* 113 ; en *Dom.* 99, je doute de la légitimité de *patriae* substitué à *atque* de ω : les améliorations du type *atque* ⟨*pestis*⟩ me paraissent plus faciles à admettre paléographiquement. En *Dom.* 141, le *metus* des mss. ne saurait être remplacé par *amens* : le rythme ternaire de la phrase me ferait songer à un *metu turbatus*, qui expliquerait bien la faute du copiste.

La traduction de M. Wuilleumier est précise et ferme. C'est un mérite qu'il ne faut pas oublier de signaler lorsqu'il s'agit d'un ouvrage aussi difficile à interpréter que le *De domo sua*. Grâce à M. Wuilleumier, le texte s'éclaire en maint endroit, et nous percevons de façon très directe l'insistance passionnée, et habile, que mit le grand orateur pour rétablir sa situation à Rome.

H. BARDON.

P. W. Damon and **W. C. Helmbold,** *The structure of Propertius, Book 2* (*University of California publications in classical philology*, 14, nº 16, p. 215-254). University of California Press, Berkeley, 1952 ; 1 brochure in-8º, 30 pages.

Les auteurs sont persuadés que le texte de Properce a été « largement et radicalement corrompu à la fois par des interpolations et des transpositions » (p. 215). Ils adhèrent entièrement aux vues de M. Jachmann : on n'aurait pas reçu « avec l'enthousiasme et l'attention qu'ils méritent » ces « monuments d'une érudition créatrice » (p. 242) (sur Properce, M. Jachmann s'est expliqué dans la *Festschrift Fritz Schulz*, Weimar, 1951). On nous propose donc sur l'origine du livre II une hypothèse « simple et nullement improbable ».

Les auteurs partent du seul florilège de Properce que nous ayons, le

Vat. Lat. Reg. 2120 (publié par Miss D. M. Robathan dans la *Classical philology*, 33, 194), et tirent argument d'un couplet (en très mauvais vers) inséré entre l'hexamètre et le pentamètre (*sic*) de II, 33, 33-34, pour voir là « un exemple irréfutable » des interpolations auxquelles a été sujet le texte des élégies. Argument vraiment simpliste, si on a égard au caractère grossier de l'addition en question et à la nature unitaire de la tradition manuscrite de Properce, où aucune des deux familles principales ne présente par rapport à l'autre d'adjonctions qui lui soient particulières.

L'exemple le plus patent d'insertion de *marginalia* serait IV, 5, 55-56 : alors qu'il est manifeste, au contraire, que cette citation de Properce par lui-même (il s'agit de I, 2, 1-2) est aussi adroite et ingénieuse que nécessaire pour comprendre les vers 57-58 qui en reprennent ironiquement les données et les termes eux-mêmes ! Les auteurs n'hésitent pas à penser que la longueur insolite du livre II serait due au nombre de vers interpolés. Inutile d'examiner les exemples proposés. La seule théorie qui expliquerait les faits serait que « quelques parties de l'archétype du second livre ont été copiées non sur une source intégrale, mais sur une source fragmentaire, c'est-à-dire que le scribe usa d'un florilège pour combler les parties illisibles ou manquant d'un manuscrit imparfait ».

Les auteurs se sont, d'autre part, convaincus que Properce avait, dans le livre II, composé par stances de quatre vers. Ils analysent ensuite chacune des pièces pour y retrouver des suites de quatrains et en exclure ce qui ne s'y prête pas. Combien arbitrairement il est à peine besoin de le dire ; par exemple les vers admirables de II, 20, 15-18 seraient une interpolation.

Une telle étude est propre à souligner — était-ce bien nécessaire? — les extrêmes difficultés que présente souvent la suite des vers chez Properce, spécialement dans le livre II. Mais la route suivie pour trouver la solution me paraît entièrement erronée. Seule l'étude patiente des structures de composition et de pensée propres au poète est de nature à nous en approcher.

Pierre BOYANCÉ.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre XXXIV. Texte établi et traduit par **H. Le Bonniec,** commenté par **H. Gallet de Santerre** et par **H. Le Bonniec** (Collection des Universités de France). Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8°, 325 pages, dont 60 doubles, 1 index.

C'est une bonne fortune pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art antique que la publication du trente-quatrième livre de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien. Et il faut s'en réjouir d'autant plus que cette publication est une réussite. Le texte a été établi et traduit par M. Le Bonniec ; commentaire de M. Gallet de Santerre pour les para-

graphes 39 à 92 et 140-141, de M. Le Bonniec pour les paragraphes 93 à 178 ; commentaire commun pour les quarante-huit premiers paragraphes. Les questions consacrées à l'histoire de l'art ayant été confiées à M. Gallet de Santerre, c'est lui qui a rédigé la partie la plus importante de l'introduction et du commentaire. Mais l'établissement du texte et la traduction n'ont pas demandé moins de recherches, de savoir et de soin. M. Le Bonniec a amendé le texte de Mayhoff ; il a élagué les conjectures et les corrections injustifiées ; sa traduction est précise et claire.

Il est inutile de discuter à l'infini — comme on l'a déjà fait — sur les passages corrompus ou obscurs. Je voudrais cependant proposer pour deux passages bien connus une interprétation un peu différente de celle qui est donnée ici. Pline qualifie le Diadumène de Polyclète de « *molliter juvenis* » et son Doryphore de « *viriliter puer* » ; *molliter* serait mieux rendu par « d'un âge encore tendre » que par « figure efféminée » et *puer* par « adolescent » que par « enfant ». Au paragraphe 58, la définition du style de Myron opposé à celui de Polyclète : *numerosior in arte quam Polyclitus et in symmetria diligentior* est traduite ici par : « ses attitudes sont plus harmonieuses et ses proportions plus exactes que celles de Polyclète ». Mais comment supposer que Myron l'emportait pour l'exactitude des proportions sur Polyclète, inventeur du Canon? Il s'agit, en réalité, du rythme (numerus) et de la symétrie, c'est-à-dire des deux éléments essentiels de la composition artistique, et je traduirais : « Il y a plus de rythme dans l'art de Myron que dans celui de Polyclète et une plus grande recherche de symétrie. » Pour le rythme, il n'y a pas de difficulté. Quant à la symétrie, c'est-à-dire l'équilibre des surfaces ou des volumes, elle est évidemment plus difficile à réaliser quand la statue est en mouvement ; c'est pourquoi les Anciens l'ont admirée précisément dans l'œuvre des trois grands interprètes du mouvement, Pythagoras, Myron et Lysippe. L'indication de Diogène Laërce concernant Pythagoras, « qui fut le premier, pense-t-on, à rechercher le rythme et la symétrie », rejoint et éclaire la définition du style de Myron par Pline.

Dans l'introduction, M. Gallet de Santerre a bien mis en lumière les principes de composition adoptés et plus ou moins maladroitement appliqués par Pline. L'exposé concernant les sources du livre XXXIV apporte une claire mise au point des nombreuses études dont elles ont été l'objet. Je ferai seulement observer, à propos de la chronique d'Apollodore et de la datation par Olympiades, que la consécration de la Parthénos (438 av. J.-C.) se place dans l'Ol. 85 (440-437) et non pas dans l'Ol. 83 (448-445) donnée par Pline comme celle de l'apogée de Phidias et implicitement, semble-t-il, comme celle de la consécration du Zeus d'Olympie.

Pour son commentaire, abondamment et excellemment documenté,

je regrette que M. Gallet de Santerre n'ait pas utilisé davantage l'ouvrage de Kluge, qui est discutable sur certains points et encombré de redites et de considérations inutiles, mais très précieux par la richesse et la précision des renseignements techniques. Il y aurait vu que l'alliage du fer et du bronze, par lequel Pline explique la rougeur d'Athamas (statue d'Aristonidas) est techniquement impossible. De même il aurait mieux interprété, je crois, le paragraphe 46 concernant le procédé de fonte pratiqué par Zénodoros, sculpteur du temps de Néron : chose curieuse, le mot *argilla* est ici traduit de trois façons totalement différentes ; on lit en face du texte : « modèle d'argile », mais la note 2 donne « maquette » et la note 3 « moule d'argile ». La première traduction doit être la bonne ; le procédé pratiqué par Zénodoros n'est pas celui dont la note 3 emprunte la description au manuel de Cagnat-Chapot — fonte à cire et modèle perdus — mais celui de la fonte à cire perdue sur négatif établi d'après un modèle durable, celui-là même que Pline a admiré.

Notons encore, du point de vue technique, que le bitume, p. 178, n'était pas destiné à « donner une patine au bronze », mais à en prévenir l'oxydation. On fabrique encore aujourd'hui à cet usage des vernis tirés du bitume.

A propos de l'Athéna Lemnia, p. 215, il est exact que Furtwängler a combiné la tête Palaggi avec un corps de Dresde ; mais, en fait, le Musée de Dresde possède (ou possédait) deux répliques de la Lemnia ; l'une est acéphale, mais l'autre a sa tête authentique, moins bien conservée et moins belle que celle de Bologne, mais de même type ; cette tête, qui avait été un moment écartée à cause d'une mauvaise restauration, a été remise en place après la démonstration de Furtwängler (cf. W. Müller, *Denkm. Br.-Br.*, n°s 793-794, où l'identification avec la Lemnia n'est pas admise, bien qu'elle reste, à mon avis, très vraisemblable).

Quant au Persée de Myron, p. 224, E. Langlotz (*Perseus*, Heidelberg, 1951) en a proposé une reconstitution avec la tête de Londres (celle de Rome n'est plus au Caelio, mais au Nuovo Capitolino) et le torse Boboli, de Florence.

La « valeur iconographique » de l'Hermès Azara du Louvre, p. 232, est-elle si discutée? En fait, malgré son médiocre état de conservation, ce buste reste le document de base pour l'iconographie d'Alexandre.

L'Apollon de Piombino, p. 248, n'est certainement pas une copie du Philésios de Canachos, à qui je ne crois pas que l'on doive attribuer non plus le torse de Milet, au Louvre (cf. *Mon. Piot*, XLV, 1951, p. 47 et suiv.).

L'identification du « digitis computans » d'Euboulidès, p. 276, ne peut guère faire de doute depuis que la statue du Louvre a été complétée avec un moulage de la tête de Chrysippe, du British Museum.

Nul doute que cette nouvelle édition — texte, traduction et commentaire — soit favorablement accueillie : elle vient prendre heureusement la relève de l'édition Jex-Blake-Sellers, vieille maintenant de plus d'un demi-siècle.

J. CHARBONNEAUX.

SÉNÈQUE, *De Constantia Sapientis.* Commentaire par **Pierre Grimal** (Coll. de commentaires d'auteurs anciens publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8°, 116 pages.

Ce volume, qui prend place dans la même collection que le célèbre commentaire de Lucrèce par Ernout et Robin, s'ouvre par une introduction où l'auteur retrace d'abord l'histoire du dialogue comme genre littéraire, et cela afin de contester l'assimilation couramment admise des *dialogues* de Sénèque avec la *diatribe* stoïcienne. Dans cette notice, qui remonte jusqu'aux antécédents du dialogue platonicien, on s'étonne d'un silence total sur les dialogues de Cicéron. Puis l'auteur s'attache particulièrement à la composition du *De Constantia* : il distingue une première partie, où des arguments d'école, empruntés à l'ancien stoïcisme, établissent que le sage est à l'abri de l'injure ; dans une seconde partie, des considérations beaucoup plus libres, se rattachant au stoïcisme romain et inspirées de Panétius, tendent à montrer à l' « honnête homme » que la *contumelia*, qui est « l'incarnation mondaine » de l'*injuria*, ne saurait atteindre celui qui possède la grandeur d'âme.

Le commentaire de M. Grimal renferme la justification de ces vues et montre comment « les développements les plus rhétoriques de Sénèque sont imprégnés de l'enseignement du stoïcisme classique » (p. 71). Nous ajouterions volontiers cette remarque que la *constantia sapientis* ne se définit en toute précision qu'en liaison avec la théorie stoïcienne des passions et en regard de la *constantia naturae.* L'animal, qui mène une vie purement instinctive, ignore la passion, qui est une *perturbatio animi* ; il jouit de la *constantia naturae.* La passion n'est possible que chez l'être capable, par son jugement, de s'écarter de la nature, de rompre l'équilibre naturel, sans atteindre encore cet équilibre supérieur qui est conditionné par la raison. Les passions, qui sont des manifestations de l'appétit naturel déréglé par l'opinion, sont surmontées chez le sage, en qui l'appétit est réglé par la raison. Parmi les quatre passions fondamentales (*désir*, *crainte*, *exultation*, *chagrin*), les trois premières subissent chez lui une transposition, le *désir* en *volonté* raisonnable, la *crainte* en *précaution*, l'*exultation* en *joie* ; ce sont là trois affections rationnelles, les trois aspects de la *constantia* (*tres constantiae*). Quant à la quatrième des passions, le *chagrin*, il n'est pas d'affection rationnelle qui y corresponde, et cela se conçoit aisément : le sage se garde raisonnablement du mal, autrement dit du vice, qui est le seul mal véri-

table ; en cela consiste la *précaution* ; mais ce mal ne saurait l'affliger ; il ne saurait le recevoir en lui (cf. Cic., *Tusc.*, IV 6, 11-13). On voit de quel ensemble se détache la thèse fondamentale du *De Constantia sapientis.*

Joseph MOREAU.

Adrien Bruhl, *Liber Pater. Origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule 175). Paris, De Boccard, 1953 ; 1 vol. in-8°, xii + 355 pages, XXXII planches.

M. Bruhl, dans cette thèse, a voulu étudier l'histoire du culte rendu, à Rome et dans le monde romain, à la divinité protectrice de la vigne et du vin. Il a placé cette recherche sous l'invocation de *Liber Pater*, soulignant ainsi son intention de conserver un point de vue essentiellement « romain ». En réalité, on s'aperçoit bien vite que l'histoire proprement romaine du culte cesse avec le début de l'Empire. Bien avant cette époque, même, le vieux *numen* romain est recouvert en grande partie par l'envahissante personnalité de Dionysos. Les inscriptions qui le mentionnent ne font guère que sacrifier à une tradition moribonde, et les dédicants ne le distinguent plus du dieu hellénique.

M. Bruhl se trouvait donc en présence d'une évolution religieuse classique, l'absorption progressive d'une divinité latine par son « homologue » grec, et c'est bien ainsi qu'il a entendu traiter son sujet. Le plan de son ouvrage est, en conséquence, fondé sur la chronologie. Une première partie est consacrée aux *Origines du culte de « Liber Pater »* ; elle est divisée en deux chapitres : le problème du *Liber Pater* italique, et *Liber* dans la triade de l'Aventin. La seconde partie est, tout entière, consacrée à la *Crise des Baccanales.* La troisième traite de *Bacchus à Rome à l'époque des Guerres civiles et au début de l'Empire.* La quatrième, enfin, de la *Religion dionysiaque à l'époque impériale.* La particulière importance attachée aux événements de 186 av. J.-C. est assurément justifiée. On peut se demander, toutefois, si notre perspective n'est pas ici déformée par la richesse, toute fortuite, de notre documentation sur ce point. Tite-Live, le texte même du sénatus-consulte nous renseignent avec précision sur la répression. Nous ignorons, par contre, à peu près tout du contenu réel de la religion ainsi condamnée. Si bien que l'aspect positif du mouvement nous échappe. Que ce mouvement n'ait pas été totalement enrayé, c'est ce que prouve la survie du culte, sous ses formes mystiques. M. Bruhl attache, à juste titre, une grande importance au sanctuaire bachique récemment retrouvé à Pompéi. Et toute l'iconographie campanienne, le monnayage italique, la littérature même prouvent que le mysticisme dionysiaque survécut à la crise. On ne peut manquer de soupçonner que la répression de 186 eut surtout — sinon exclusivement — pour effet de transformer l'aspect *politique* des

Bacchanales, mais n'eut aucune action sur leur caractère proprement religieux.

Quoi qu'il en soit, M. Bruhl rencontrait, au début de son étude, le difficile problème des origines de *Liber Pater*. Il voit dans ce dieu une divinité essentiellement plébéienne — ce qui est indéniable — mais est-ce vraiment (p. 19) « parce que ce sont les habitants des campagnes qui devaient former le noyau de la plèbe »? Peut-être le caractère plébéien du dieu ne s'est-il affirmé qu'après la construction du temple de l'Aventin et sa liaison avec Cérès, la divinité plébéienne par excellence? Et le choix de l'Aventin lui-même s'explique, en 496, par le fait que les trois divinités appelées alors sont étrangères et ne peuvent recevoir de culte *intra pomoerium*.

Sur la date elle-même de 496, M. Bruhl se montre hésitant. Il a tendance à rajeunir le fait, « mais pas trop » : il songe pourtant à le descendre jusqu'au milieu du IVe siècle, cédant ainsi aux objections critiques, qui refusent de reconnaître l'existence de relations assez étroites, dès le début du Ve siècle, entre Rome et le monde hellénique. A la vérité, les recherches les plus récentes conduisent à admettre de telles relations. La victoire syracusaine devant Cumes en 474, le grand mouvement de libération « antiétrusque », marqué par l'expulsion des Tarquins, tout indique que, en ce début du Ve siècle, le monde italique est de plus en plus attiré par l'hellénisme. Que, quelques décades plus tard, se soit produit une coupure — marquée, pour nous, par l'absence, ou du moins la raréfaction de la céramique attique dans le sol romain — il ne s'ensuit pas que cet isolement relatif de Rome ait déjà été sensible immédiatement après la fondation de la République. Pour toutes ces raisons, la date traditionnelle ne peut être rejetée *a priori* au nom de prétendues « vraisemblances ».

Il ne s'ensuit pourtant pas que *Liber Pater* n'ait pas existé antérieurement à la consultation des Livres sibyllins et son inclusion dans la triade de l'Aventin. Peut-être aurait-on aimé que, sur ce point, M. Bruhl nous apportât des conclusions moins prudentes. Lui-même souligne, à juste titre, que *Liber Pater* n'est pas, d'abord, un dieu de la vigne. Dans la tradition religieuse la plus ancienne, cette fonction appartient à Jupiter et à Vénus — Jupiter, probablement, à cause de la valeur sacrificielle du vin, liquide « magique », et Vénus, parce que la déesse préside à la fructification et, de façon générale, aux « vergers » (mais, sur ce dernier point, la thèse, encore inédite de M. R. Schilling, réserve bien des surprises !). *Liber Pater* est « en marge » de ce panthéon « patricien ». Lui aussi a une parèdre, *Libera*, dont M. Bruhl ne nous parle guère, sinon pour s'étonner qu'elle ait, tant bien que mal, figuré Perséphone dans la triade aventine. *Liber* et *Libera* ne sauraient être isolés l'un de l'autre. Ils apparaissent liés comme le sont *Fors* et *Fortuna*, comme Palès mâle et Palès féminine, deux aspects complémentaires ou « possibles » d'un même *numen*,

que la prudence et le formalisme romain distinguent dans la prière. Les recherches de M. Benveniste font dériver le nom de *Liber* de la racine **leudh-* et l'interprètent comme signifiant : « Celui qui assure la naissance (ou la croissance). » Or, ainsi que le rappelle M. Bruhl lui-même, le Dionysos étrusque, Fufluns, est, lui aussi, un dieu de la « naissance », s'il est vrai, ainsi que l'a montré M. Devoto, que son nom se rattache à la racine qui se retrouve dans le latin *populus*. Et ce Fufluns est volontiers représenté, sur les monuments figurés étrusques, en compagnie d'une parèdre, nommée *Vesuna*, et identifiée à Ariane. Il est significatif que des sources ombriennes (M. Bruhl renvoie aux *Tables Eugubines*) placent Vesuna à côté de Pomonus Pupelicus, dans lequel on ne peut pas ne pas reconnaître Fufluns, paré d'une épithète fonctionnelle singulièrement transparente et significative. M. Bruhl en conclut que Vesuna a été emprunté par les Étrusques aux « populations voisines » (p. 75). Ne serait-il pas plus sage d'admettre que Pomonus Popelicus a été emprunté par les Italiques aux Étrusques? Et, en même temps, que *Liber* et *Libera* ne sont, en Latium, que les hypostases du même couple? Cette contamination d'un *numen* latin, au nom dérivé d'une racine indo-européenne, et d'une divinité étrusque n'est pas sans exemple. Nous avons essayé, autrefois, de montrer que Janus était le résultat d'une telle fusion. Il en résulterait que *Liber Pater* doit sa fortune au fait que, antérieurement à toute influence grecque directe, il a bénéficié d'un « hellénisme médiat », à travers l'apport étrusque et, plus généralement, italique, et qu'il était en quelque sorte prédestiné à incarner le Iacchos éleusinien.

Ce schéma explique, entre autres, que *Liber Pater* ait figuré sur le monnayage des insurgés de la Guerre sociale, comme dieu au taureau, selon la tradition du Dionysos hellène. Ce n'est pas à travers la triade aventine qu'il est identifié à celui-ci, mais bien à l'intérieur de la religion italique elle-même. Et l'on conçoit mieux le danger représenté par tout mouvement dionysiaque, qui, en son principe, était sinon antiromain, du moins indépendant de Rome, et constituait une résurgence d'un mysticisme étranger à la tradition religieuse romaine. En 186, ce sont les forces latentes d'une Italie encore à peine convalescente de la guerre d'Hannibal qui viennent assiéger Rome, au pied de l'Aventin. Les espoirs d'indépendance, les haines accumulées par la répression, tout cet héritage de la guerre, trouvent à s'exprimer dans cette immense conjuration dionysiaque. Il est significatif que le mouvement ait pris son origine dans le Sud, et précisément sur les territoires qui avaient été le plus profondément secoués par la guerre, en Campanie, et autour de Tarente, notamment. Comme il arrive à certains états de civilisation, le mouvement religieux n'est que le véhicule d'aspirations politiques et raciales.

En fait, la consultation des Livres sibyllins et la décision de 496, en

donnant droit de cité à *Liber Pater* et à *Libera*, mais seulement associés à Cérès-Déméter, constituaient un acte de prudence et peut-être déjà la mise en tutelle du Dionysos italique, auquel le Sénat acceptait de rendre un culte, mais en affectant de le considérer comme un dieu étranger, et subordonné à Déméter. Et c'est sur l'Aventin aussi que l'on reléguera plus tard Vertumne, dont la parenté avec *Fufluns-Liber* a été maintes fois soulignée.

Les principaux caractères présentés par le culte de *Liber Pater* s'expliquent par la nature italique et étrangère du dieu. Divinité des paysans, *Liber* est honoré par des fêtes rustiques, mais l'on voit que les *Liberalia* du 17 mars sont doublées, dans le calendrier officiel, par des *Agonia*, en l'honneur de Mars. Jamais, les *Liberalia* n'obtiendront droit de cité véritable, à l'inverse de ce qui advint pour les *Cerialia*. Tout se passe comme si, dès l'origine, le dieu avait été frappé de suspicion. Et les événements de 186 ne sont alors qu'un épisode d'une longue lutte entre Rome et les éléments religieux et ethniques qui l'assiègent.

M. Bruhl cite nombre de documents campaniens et étrusques dans lesquels apparaît l'épisode d'Ariane. Il semble bien, en effet, que ce mythe ait été fondamental dans la religion dionysiaque en Italie. Pourquoi, lorsque Catulle le traite avec l'ampleur que l'on sait, écrire (p. 133) que « c'est là une poésie érudite, inspirée des modèles alexandrins, et qui est en dehors aussi bien des sentiments du poète que de la vie contemporaine »? Heureusement, ailleurs, est reconnue et affirmée l'importance de la pensée dionysiaque, qui pénètre tous les domaines : art décoratif, sculpture, jardins. La littérature ferait donc exception? N'est-ce pas le moment où César — le témoignage de Servius est formel, et tous les efforts pour n'en pas tenir compte ne sauraient prévaloir contre lui — a accueilli officiellement dans Rome le culte de Bacchus. Les vers de Virgile, auxquels se rattache cette glose, ne sauraient signifier que le mythique Daphnis a introduit en Sicile les mystères du dieu : rien, dans la tradition antérieure, ne vient appuyer pareille conception. Tout, au contraire, nous parle d'un renouveau dionysiaque en ce milieu du Ier siècle avant notre ère. M. Bruhl a bien senti que, chez Properce, par exemple, existe une authentique dévotion à Dionysos, source d'espoir, promesse de salut. La masse des exemples apportés dans son livre vient souvent corroborer la thèse récemment soutenue par K. Schefold, dans sa *Pompejanische Malerei* (cf. J. Heurgon, *L'esprit de la peinture pompéienne*, *Journal des Savants*, octobre-décembre 1952, p. 181-188) : rien, ou presque rien, dans l'art romain, n'est « gratuit ». Le choix des mythes représentés ou chantés s'explique toujours par des intentions religieuses ou morales. Il n'en va pas autrement du cycle consacré à *Liber*.

Ainsi, toute l'histoire du dieu, depuis ses commencements à peine entrevus dans la pénombre de l'Italie préromaine jusqu'à sa décadence,

sous les sarcasmes et l'indignation des chrétiens, témoigne-t-elle d'un de ces courants de sensibilité et de pensée « en marge » de la vie officielle de Rome, mais qui n'en constituent pas moins l'essentiel de ce que fut l'âme antique. Le livre de M. Bruhl apporte, avec beaucoup de prudence et de nuances, les matériaux d'où il nous sera loisible de dégager, à notre tour, telle image qu'il nous plaira du dieu de l'Aventin.

Pierre GRIMAL.

Pierre Merlat, *Répertoire des inscriptions et monuments figurés du culte de Jupiter Dolichenus.* Paris-Rennes, 1951 ; 1 vol. in-8°, 440 pages, 78 fig. dans le texte, XL planches phot. h. t.

La publication des livres de H. Demircioglu en 1939, de A. H. Kan en 1943 n'ont pas détourné P. Merlat d'une entreprise qui remonte à 1933. Comme il l'explique dans la préface de son répertoire, p. x, son dessein et sa méthode s'éloignaient de ceux de ses prédécesseurs. Méthode comparative pour donner à chaque document sa pleine valeur, dessein d'une explication « primaire » des caractères du Jupiter Dolichenus, forme latinisée, occidentalisée d'un dieu oriental au taureau, au foudre et à la bipenne.

C'est dire le regret du monde savant, privé toujours de l'*Essai d'interprétation et de synthèse*, prolongement nécessaire d'un répertoire qui sera un indispensable instrument de travail. Quatre grandes divisions, naturellement d'inégale importance : Monuments d'attribution certaine (p. 1 à 348). Monuments d'attribution possible (p. 349 à 360). Monuments d'attribution douteuse (p. 361-367). Monuments d'attribution fautive (p. 368-371). Les documents sont groupés par province romaine d'est en ouest ; le texte est rehaussé de dessins à la plume dus à l'auteur et éclairé, lorsque les circonstances ont été favorables, par des photographies réparties en XL planches. Chaque numéro, après un lemne donnant toutes les références bibliographiques, joint à une description des plus minutieuses une interprétation de l'inscription ou du monument figuré. La richesse des points de vue est illustrée par l'abondance des rubriques de l'index épigraphique (p. 395-413) et de l'index analytique (p. 414-432). Enfin, une carte des sites dolichéniens porte cent seize localités, le plus souvent sur les frontières ou liées à des garnisons.

Faute du volume de synthèse, contentons-nous de quelques remarques.

Malgré tout le soin apporté aux dépouillements, certaines inscriptions échappent aux investigations les plus sérieuses. Deux inscriptions de Trieste, publiées en 1906 dans l'*Archeografo tristino*, III S, v. III, p. 381 et suiv., manquent à ce répertoire, tout comme elles étaient absentes du recueil de A. H. Kan. C'est l'ouvrage de Scrinari (Valnea), *Tergeste* (Trieste), 1951, qui, p. 44, nous rappelle l'existence de ces deux

petits autels votifs (nº 36 des sources) (voir notre compte rendu dans *R. B. Ph.*, XXXI (1953), p. 712-714). Les voici :

1. *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / Dolic(heno) Livi Heorte / v(otum) s(olvit).*
2. *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / Dolic(heno) Iulia Severa / v(otum) s(olvit).*

Le nº 291 reste vraiment d'interprétation difficile ; en tout cas, il paraît impossible de proposer une *colonia I(ulia?) L(...) Vol(ubili?)*. Sans doute on ne peut repousser *a priori* pour Volubilis un statut colonial : le débat reste ouvert, mais il ne saurait être question d'une *colonia Iulia* ; municipe de Claude, Volubilis n'abandonne dans les inscriptions sa qualité de *municipium* que dans l'automne 196 au profit de celle de *res publica*. Comme notre inscription est antérieure à 238, on ne peut penser à une promotion sous Philippe.

Que le nº 371 (pl. XL) n'ait rien de commun avec Jupiter Dolichenus, il suffit de le rapprocher d'une statuette de bronze de Volubilis (voir *R. A.*, XLI (1953), p. 155-161) pour l'identifier sûrement avec un Vulcain.

Malgré une page de *corrigenda*, la liste des fautes d'impression reste encore trop longue.

Robert ÉTIENNE.

Walter Schmitthenner, *Oktavian und das Testament Cäsars* (*Zetemata*, 4), Munich (Beck), 1952 ; 1 vol., 95 pages in-8º.

En rendant compte de cette diligente étude, dans laquelle, à défaut des preuves décisives et de la puissante originalité que lui prête son auteur, on trouvera plus d'une enquête bien menée et les plus utiles remarques, j'oublierai le ton polémique et discourtois qu'elle a trop souvent — et exclusivement — adopté à l'égard des savants français, en général (p. 3, n. 2, et p. 39, par ex.), et notamment, pour le plaisir et sans nécessité, envers son présent recenseur, dont elle a, du reste, méconnu les intentions et travesti la pensée (p. 7, n. 2 et 11), et j'essayerai d'en donner une idée véridique et, chemin faisant, d'en souligner les mérites.

Depuis Mommsen, l'immense majorité des historiens professe l'opinion que Jules César, par son testament en faveur d'Octave, s'est proposé de lui faciliter la transmission de son pouvoir : c'est l'idée d'Eduard Meyer, de Gelzer, de Kornemann en Allemagne, de Rice Holmes en Angleterre, de Canavesi en Italie, de Rostovtseff aux États-Unis, de Léon Homo, de M. Prévost et de moi-même en France. Jusqu'à ce jour, l'avis contraire ne s'était rencontré que chez Dessau, suivi en Angleterre par MM. Adcock et Syme ; c'est à lui que, sans le rendre plus vraisemblable, s'est rangé M. Schmitthenner : d'après lui, le testament de

César fut un acte de pur droit civil et les termes qui nous en sont parvenus excluent l'hypothèse que le dictateur, en le rédigeant, ait nourri des intentions dynastiques.

Certes, l'analyse que l'on a faite du document, en le reconstituant dans la mesure du possible, est approfondie, et elle démontre que, pour autant que nous en puissions rétablir le libellé, le testament du dictateur observe, dans sa rédaction, les règles habituelles du *ius civile*. Mais il serait aventureux d'en rien conclure. C'était l'habitude de Jules César d'emprunter le langage de la plus stricte légalité pour la déborder et l'abolir, de respecter les formes consacrées pour bouleverser le fond des choses. Le partage inégal de son immense fortune, auquel il a procédé entre ses trois petits-neveux, devait tourner à l'avantage politique d'Octave, pour peu que celui-ci s'empressât d'acquitter le legs de 90 millions de sesterces dévolu à la plèbe romaine, qui, quoi qu'on pense de la capacité testamentaire passive des collectivités (cf., dans le sens affirmatif, Volterra, dans les *Studi Sassaresi*, XVI, 1938, p. 5-42 du tirage à part), était correctement qualifiée pour le recevoir, depuis qu'inscrite nominativement sur les listes des distributions frumentaires, elle ne pouvait plus être considérée comme *persona incerta*. Par ailleurs, l'allusion à la possibilité d'une survenance d'enfant posthume n'a nullement l'importance dont l'auteur s'est ingénié à la nantir : elle ne pouvait viser que la naissance d'un enfant issu des justes noces de César avec la stérile Calpurnia, et à s'en tenir à la littéralité du chapitre 83 de la biographie du Divin Jules par Suétone, il semble bien que cette éventualité, qui, dans la suite des faits, n'a joué aucun rôle, n'était intervenue dans le testament que par le détour d'une désignation d'Antoine comme tuteur, qui y précédait les désignations des héritiers substitués et ne pouvait être, comme elles, que purement honorifique et honoraire. En revanche, c'est solliciter les textes que prétendre, comme l'auteur s'y est risqué, qu'en écrivant son adoption d'Octave *in ultima cera*, César avait délibérément atténué la portée de cette suprême volonté, censément reléguée, par cette inscription à la suite, au magasin des accessoires. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'auteur nous renvoie ici au précédent des *Verrines* (II, I, 36, 92) : *in codicis extrema cera*. Mais, si l'on se reporte au contexte de Cicéron, on s'aperçoit que, justement, Verres s'est servi de ce post-scriptum pour annuler le principal de ses dettes, et l'on peut, au contraire, soutenir à bon droit que César avait gardé pour la fin la force explosive de sa disposition essentielle.

Aussi bien, l'auteur aurait-il tort d'exagérer le conformisme du testament de Jules César. Si le document s'était soumis aux formalités *per aes et libram*, l'indication des témoins serait arrivée jusqu'à nous. Elle est remplacée dans nos sources par les ordres impartis par César à son beau-père Pison de déposer les tablettes du dictateur chez les

Vestales. C'est là une initiative extraordinaire qui suffit à trahir chez César l'arrière-pensée de revêtir son testament d'un caractère exceptionnel, dont l'arbitraire, à la date du 15 septembre 45, trois semaines environ avant le triomphe *ex Hispania* (Pais, *Fasti tr.*, I, p. 280), était couvert par le droit, antérieurement reconnu, par César lui-même, aux militaires en campagne, de tester librement (Ulpien, au *Digeste*, XXIX, 1, 1). César a fait un testament d'*imperator*, et, à mon sens, il a tendu à ouvrir à Octave, par les moyens du droit civil, l'accès à une situation politique hors de pair.

Là-dessus, les auteurs anciens sont unanimes, et l'on n'est point fondé à récuser leurs témoignages. C'est une gageure que d'avancer, comme M. Schmitthenner, que Plancus, dans une lettre à Cicéron de l'été de 43 (*Ad fam.*, X, 24, 5), n'y avait rappelé que César avait voulu faire d'Octave son fils que pour suggérer au lecteur l'impression contraire (p. 2), ou encore que de rejeter en bloc, comme émanant d'un flatteur dont la critique se doit de rejeter l'eau bénite de cour, les assertions explicites, logiques et concordantes de Nicolas de Damas qui, né vers 64 av. J.-C., venu à Rome dès 4 av. J.-C., est entré dans la familiarité d'Auguste et doit être tenu pour un contemporain.

Selon Nicolas de Damas, Jules César, dès qu'il eut reconnu en Octave les dons précoces et l'énergie qui l'attachèrent à lui plus que les liens du sang, conçut le dessein d'en faire son successeur, διάδοχος. A peine l'adolescent eut-il revêtu la toge virile que César, en 49 av. J.-C., l'installa sur le siège de pontife rendu vacant par la mort d'Ahenobarbus (*F. H. G.*, au tome III, IV, p. 429). Lorsque Octave tomba malade, en 46 av. J.-C., César trembla pour ses jours et lui défendit de la rejoindre en Espagne avant complète guérison (IX, p. 431). Octave ne retrouva César qu'après Munda, à Cadix, où le dictateur l'accueillit avec joie, partageant sa tente avec lui et ne se lassant point de l'interroger pour éprouver son jugement et sa valeur (XI, p. 432). Si César cachait encore ses intentions, de peur d'amollir le caractère de son petit-neveu (XIII, p. 433), elles transparaissaient malgré lui et, lors du départ du jeune homme pour l'Espagne, ce fut à qui solliciterait l'honneur de l'y accompagner, à cause de l'immense espoir que, déjà, l'on voyait briller en lui : διὰ τὸ μέγεθος τῆς ἐν αὐτῷ ἐλπίδος (X, p. 432). Visiblement, Nicolas de Damas a recueilli tous ces détails à la cour d'Auguste, peut-être même de la bouche de l'empereur qui n'avait pas, dans ses *res gestae*, à s'étendre sur un testament qui était *res gesta* de César, mais qui, à deux reprises, y a revendiqué la filiation que le testament avait créée : *parentem meum* (2) ; *Plebei romanae viritim HS trecenos numeravi ex testamento patris mei* (15, 1). Plus, avec l'auteur et ses maîtres, on prêtera à Auguste le désir de refouler la gloire de César pour mieux exalter la sienne propre, et moins on aura lieu de révoquer en doute la véracité de la version augustéenne à nous transmise par Nicolas de Damas.

Mais laissons là les textes sur lesquels il sera toujours facile d'épiloguer et regardons les faits que M. Schmitthenner a, soit minimisés, soit omis. Certes, il n'a point traité par prétérition l'élévation, dès l'âge de quatorze ans, d'Octave au pontificat, mais, pour en atténuer la portée, il a allégué qu'il était fréquent que les fils de la *nobilitas* obtinssent le pontificat avec leur toge virile. Toutefois, il s'est borné à nous renvoyer, sur ce point, aux travaux des modernes et il s'est abstenu de citer un seul des exemples (cf. Cass. Dio, XXXIX, 17), dont le nombre seul aurait pu justifier son point de vue. En outre, il a passé sous silence les affirmations d'Appien (*B. C.*, III, 9, 30) et de Dion Cassius (XLIII, 51, 7), selon lesquelles César, à la veille de son expédition parthique avait envoyé Octave en avant-garde à Apollonie pour en faire son maître de cavalerie en campagne. C'est qu'une fois admises, elles auraient écarté d'emblée l'opinion de M. Schmitthenner.

Au surplus, celle-ci est condamnée par les craintes que l'auteur n'a pu se dispenser de nous signaler, mais dont il n'a pas déduit les conséquences qui s'imposent : celles qu'à l'ouverture du testament de César éprouvèrent, pour Octave, et sa mère Atia, et son beau-père L. Marcius Philippus. Si ce dernier conseilla à son beau-fils de ne point accepter l'héritage du dictateur, c'est que cet héritage renfermait les virtualités d'une succession politique qui n'irait pas sans de mortels périls. M. Schmitthenner, en des pages excellentes, où, pour une fois, il fausse compagnie aux conceptions de M. Syme, fondées ici sur les jeux du hasard, a très bien montré comment le courage d'Octave, l'habileté d'Octave, le génie d'Octave ont traduit en actes ces virtualités. Sans doute, mais c'est le génie de César qui les avait glissées entre les lignes de son testament.

Peut-être M. Schmitthenner en eût-il plus aisément convenu s'il avait pu utiliser le remarquable essai de M. Lemosse sur l'adoption d'Octave, pourtant paru depuis deux ans (*Studi in onore di E. Albertario*, Milan, 1950, p. 371-395) avant sa propre publication. Il y aurait vu que, dans le testament de César, il faut distinguer entre l'héritage qu'Octave, en mai 44 av. J.-C., a tout de suite revendiqué devant le préteur Lucius Antoine, et qui ne lui donnait droit qu'à une part de la fortune et au *cognomen* du défunt, et l'adoption, qui, retardée par les manœuvres d'Antoine, n'est devenue effective que par la consécration des comices curiates en septembre 43 av. J.-C., et par laquelle Octave a acquis tous les noms du dictateur, les cultes de la *gens Julia* et le patronat sur les clientèles du défunt. Si l'on songe aux divinités dont la *gens Julia* se disait issue, à la puissance inhérente à des clientèles où entraient, comme l'a montré von Premerstein, des dynastes étrangers, des villes, des provinces et les vétérans des légions victorieuses, enfin à la légitimité du pouvoir permanent inclus dans le *praenomen* d'*imperator* que, d'après les types monétaires du début de 44 av. J.-C. (cf., en dernier lieu, le beau mémoire d'Alföldi, dans les *Schweizer Münzblätter*, nº 13,

mai 1953, p. 5), confirmant Suétone (*Caesar*, 76), Appien (*B. C.*, II, 110, 461) et Dion Cassius (XLIII, 442, 2), le Sénat avait décerné à Jules César, on est obligé de conclure que la thèse de M. Schmitthenner, vraie par ce qu'elle affirme du parti qu'Octave a su tirer du testament de son père adoptif, est fausse en ce qu'elle nie que la volonté du testateur y ait déposé le germe de l'autocratie du futur Auguste.

Jérôme CARCOPINO.

Arthur E. Gordon, *Quintus Veranius, consul A. D. 49 : a study based upon his recently identified sepulchral inscription* (University of California publications in classical archaeology, vol. 2, nº 5), Berkeley et Los Angeles, University of California press, 1952, VIII + 231-352 pages, pl. 7-13 ; prix : 1,75 dollar.

En un long mémoire, très étoffé de références et d'illustrations photographiques que les conditions matérielles de l'impression interdisent actuellement aux publications épigraphiques françaises, M. Arthur Gordon publie, avec le concours de sa femme, une inscription mutilée qui a été trouvée en 1926 à Pratolungo, à dix kilomètres au nord de Rome, près de la Via Tiburtina, et qui est restée inédite, bien qu'entrée en 1928 au Museo Nazionale Romano.

Le texte, qui, primitivement, comptait peut-être vingt-deux lignes, est aujourd'hui réduit à treize et encore ces lignes sont-elles incomplètes. Avec quasi-certitude, il se réfère à un sénateur de l'époque de Claude et de Néron, Q. Veranius, qui fut consul ordinaire en 49 et dont la carrière était déjà connue par plusieurs inscriptions grecques (*I. G. R. R.*, III, 577 et 703 ; IV, 902), ainsi que par des passages de Josèphe (*Ant. Iud.*, XIX, 3, 3-4) et de Tacite (*Ann.*, XIV, 29 ; *Agric.*, XIV, 2-3).

Fils d'un sénateur homonyme qui avait été légat de Germanicus en Cappadoce et qui, ayant participé à la découverte de la conspiration de Pison, s'était acquis la faveur de Tibère, Q. Veranius, probablement né en 12 ap. J.-C., parcourut les étapes normales d'une carrière sénatoriale : il fut tour à tour triumvir monétaire, tribun militaire de la IVª Scythica, questeur impérial en 37, tribun de la plèbe en 41, préteur, puis gouverneur de la province de Lycie, peut-être dès la création de celle-ci en 43, avant de parvenir au consulat en 49. Il devait achever sa carrière et sa vie en 58 comme gouverneur de Bretagne. En son testament, il exprima le regret de n'avoir pu terminer en deux ans la soumission de la province et il laissait une fille, Verania Gemina, qui épousa L. Calpurnius Piso Frugi Licinianus que Galba devait choisir comme héritier présomptif de l'Empire et qui devait périr massacré avec lui le 15 janvier 69. Elle-même devait survivre jusqu'aux dernières années du Iᵉʳ siècle (Pline, *Ep.*, II, 20, 1-6).

L'inscription de Pratolungo est à la fois l'épitaphe de Veranius et celle d'un de ses enfants, peut-être d'une seconde fille, mort à l'âge de six ans et dix mois. Elle n'énumère pas, avec la sécheresse propre aux textes épigraphiques, une série de charges et de fonctions, mais se présente comme une *laudatio* mise en forme, où les phrases ont leur sujet, leur verbe, leurs compléments ou leurs attributs. Pour le fond, elle apporte nombre de faits nouveaux touchant la carrière de Veranius.

Plusieurs se rapportent à son gouvernement de Lycie. Nous apprenons que ce gouvernement dura cinq ans (l. 1 : *quinq*[*ue*]*nnio pr*[*a*]*efui*[*t*]), nécessairement de 43 à 47 ou 48, et que, de ce fait, Veranius fut bien le premier gouverneur de la nouvelle province. Son activité y revêtit surtout, semble-t-il, un aspect militaire : à travers les mutilations du texte, il ressort de la ligne 3 qu'il prit et détruisit la ville ou la forteresse d'un peuple dont le nom est mutilé ... *acheotarum*, mais en qui il faut voir avec M. Gordon une tribu des *Tracheotae* habitant au voisinage de la Lycie, la Cilicie Trachée, nominalement indépendante, où une intervention romaine à peine postérieure de quelques années est attestée par Tacite, *Ann.*, VI, 41. Le reste de son activité ressort mal : il procéda *peut-être* au renforcement des remparts d'une ville qui pourrait être Cibyra (cf. l. 5-6 : ... *in civitate Cibyra restit*]*utionem moenium remissam et interceptam* | [*perfecit*]) ; en tout cas, il pacifia la province (l. 6 : *pacavit*).

Ses mérites ne lui valurent pas seulement le consulat sur initiative impériale (l. 6-7 : ... *propter quae auctore* | [*Ti. Claudio Caesare Augusto Germanico*] *consul designatus*), mais aussi *in consulatu* l'admission dans le collège des augures et l'élévation au rang de patricien, détail qui montre qu'en 49 Claude usait encore de ses pouvoirs censoriaux.

Son consulat achevé, il fut fait *curator aedium sacrarum et operum locorumque publicorum* et les qualités qu'il déploya en cette fonction lui auraient valu l'érection d'une statue honorifique que lui auraient décernée les chevaliers et le peuple avec l'assentiment du Sénat (l. 9-10 : ... *curatori Ti. Claudii Caesaris Aug. Germ*]*anici aedium sacrarum et operum locorumque* | [*publicorum statuam posuit equester o*]*rdo et populus Romanus consentiente Senatu*).

Sous Néron, il eut charge d'organiser au nom de l'empereur des jeux qui sont peut-être les *Ludi maximi* de date inconnue (Suét., *Nero*, 11, 2) et au même moment, sans l'avoir sollicité (l. 11 : [*cum non p*]*etierit*), il fut investi du gouvernement de la Bretagne, où il mourut l'année même, l'inscription confirmant sur ce point le renseignement de Tacite.

Avancées au titre de simples conjectures pour la partie du texte manquant en tête de l'inscription, les restitutions de M. Gordon semblent serrer de fort près la réalité pour les lignes partiellement conservées. Elles s'appuient sur des données paléographiques qui expriment mathématiquement la place tenue sur la pierre par les lettres, les points sépa-

ratifs entre les mots, les espaces entre les mots et les phrases, sur une critique serrée et documentée des formules grammaticales et épigraphiques, sur la confrontation d'exemples extrêmement nombreux touchant les moindres problèmes d'institutions, de prosopographie ou d'onomastique. En toute occasion, M. Gordon formule les diverses solutions qui s'offraient à lui et donne les raisons d'un choix qui emporte généralement l'adhésion, sinon toujours pour le mot à mot du texte, du moins pour son interprétation d'ensemble.

Par la richesse des informations et des références, la minutie et la rigueur de la dialectique, la prudence de ses conclusions, ce mémoire pourrait servir de modèle à toute analyse épigraphique, encore que l'apparat critique ait pu être allégé et nombre de digressions rejetées en note ou en appendice.

M. Gordon l'a complété de deux annexes extrêmement fournies, l'une de vingt-six pages et l'autre de vingt-cinq. La première donne la liste des soixante-seize couples de sénateurs connus comme *curatores aedium sacrarum et operum publicorum* et étudie les caractères de la fonction créée par Auguste entre 11 av. J.-C. et 14 ap. J.-C. La seconde énumère les personnages qui, d'Auguste à Hadrien, ont reçu les *ornementa triumphalia* et ceux qui, jusqu'au milieu du ve siècle, ont été glorifiés de leur vivant par l'érection d'une statue. Là encore est esquissée une étude critique de la pratique institutionnelle. Soigneusement établies et mises à jour, ces listes seront désormais précieuses pour les épigraphistes et les historiens de l'époque impériale : ils pourront y glaner avec la même sécurité que dans le mémoire lui-même.

Michel LABROUSSE.

Roman wall-paintings from Boscoreale in the Metropolitan Museum of art, by **Phyllis Williams Lehmann** (*Monographs of archaeology and fine arts*, V). Cambridge, Mass., The archaeological Institute of America, 1953.

Ce livre est consacré à la publication des peintures provenant de la villa de Boscoreale dite de P. Fannius Synistor et conservées au Musée Métropolitain de New-York. Après un chapitre d'introduction, où l'auteur présente l'ensemble de la villa et fait connaître sommairement les parties du décor dispersées entre divers musées, Naples, Mariemont, Louvre, Amsterdam, il étudie en détail les deux pièces dont le décor, dans sa totalité ou dans sa plus grande partie, se trouve à New-York : la salle dite d'Aphrodite et la chambre à coucher.

Dans les peintures de la salle dite d'Aphrodite Studniczka a autrefois reconnu Antigone Gonatas, ainsi que des membres de sa famille ou de son entourage. A cette interprétation historique Mme Lehmann oppose une explication toute différente et y voit des personnages du cycle d'Aphrodite et Adonis : Aphrodite elle-même et son amant,

Kinyras, père d'Adonis, d'autres figures inspirées du même thème ; la résurrection même d'Adonis est évoquée par la silhouette fantomatique qui apparaît sur la surface du bouclier tenue par l'une des suivantes. Une pièce consacrée à la célébration du culte d'Adonis, telle semble donc être la destination de cette vaste salle.

De caractère différent est la chambre à coucher. Sa décoration est un des chefs-d'œuvre du IIe style : nous voyons à travers une colonnade peinte, sur les parois latérales, toute une série de bâtiments, destinés tant à l'exploitation rurale qu'au confort de l'habitation, qui sont disposés de part et d'autre d'un monument à deux colonnes consacré à Diane ; sur les deux côtés de l'alcôve, des édifices ronds vraisemblablement consacrés à Aphrodite ; sur la paroi du fond, une grotte, une source, une pergola, des paysages plus ou moins lointains. C'est la merveilleuse vision d'un domaine — d'un domaine plus beau que la réalité — telle que le propriétaire aurait pu l'avoir si de larges ouvertures avaient remplacé les murs de sa chambre et qu'au delà sa vue s'étendît jusqu'à l'horizon. Mais Aphrodite, dans cette pièce encore, n'est pas oubliée, et les poteries brisées garnies de plantes, images des jardins d'Adonis exposés sur les toits, rappellent, comme dans la première pièce, le culte rendu à son amant.

Un dernier chapitre consacré au style et à l'exécution, un catalogue descriptif minutieux, une courte note d'Herbert Bloch sur le propriétaire, ou les propriétaires de la maison, une série de quarante-deux belles planches complètent le volume. Il est regrettable que tous les fragments de peinture provenant de la villa n'aient pu être réunis dans une publication unique, mais les parties conservées à New-York ont désormais, dans le volume de Mme Lehmann, une illustration et un commentaire dignes d'elles. Les questions soulevées par ces compositions, en particulier par l'interprétation des sujets, sont traitées avec une ampleur et une précision qui donnent toute confiance dans les conclusions de l'auteur.

Charles DUGAS.

Heinz Kähler, *Die Gebälke des Konstantinsbogen. Römische Gebälke*, II, 1. Heidelberg, 1953 ; 1 vol. in-fol., 36 pages, 4 fig., XIII pl.

La série des *Römische Gebälke* (Entablements romains) avait été inaugurée en 1923 par le volume d'introduction de Fritz Toebelmann. L'Académie des sciences de Heidelberg la reprend avec cette belle monographie sur les Entablements de l'Arc de Constantin, due à un éminent spécialiste de l'archéologie monumentale, bien connu pour ses travaux sur les chapiteaux romains de Rhénanie (*Die römischen Kapitelle des Rheingebietes*, 1939), les arcs de triomphe honorifiques (art. *Triumphbogen (Ehrebogen)* de la *Real-Encyclopädie*, 1939) et les arcs-portes de villes du Haut-Empire (*J. D. A. I.*, 1942). — Une brève

introduction rappelle que l'Arc de Constantin, construit rapidement entre novembre 312 et juillet 315, est « un Musée d'art romain pour une période de deux cents ans », car il est fait en partie de matériaux remployés, tirés d'édifices ruinés probablement par un incendie récent de la ville (283 ou 307?). Les reliefs de la baie centrale et des petits côtés de l'attique viennent du forum de Trajan ; les *tondi* des baies latérales, d'un monument de l'époque d'Hadrien ; les huit reliefs de l'attique, d'un arc de Marc-Aurèle (les têtes de l'empereur ayant été retravaillées lors de leur remploi) ; la corniche principale est aussi d'époque antonine ; les chapiteaux et les fûts de colonnes viennent d'un édifice de la fin du IIe siècle ; la corniche de la baie centrale, d'un petit monument de la deuxième moitié du IIIe siècle ; du début de l'époque constantinienne sont les clefs de voûte, les corniches des baies latérales, les frises historiées, les *tondi* et les petits côtés de l'arc et des bustes aux entrées latérales. Seuls dateraient de la construction les socles à reliefs des colonnes, les pilastres soutenant l'entablement avec leurs bases et leurs chapiteaux, l'architrave et la frise plaquée de porphyre de l'entablement et l'épaulement de la corniche principale. — Le sujet de la monographie est ainsi délimité, avec une virtuosité qui donne un peu le vertige : l'entablement est formé de morceaux remployés, *et de copies de ces morceaux*, c'est la révélation, très instructive pour l'histoire des monuments antiques, de cette étude d'une merveilleuse minutie. Un premier chapitre dissèque les morceaux anciens de la corniche, feuille par feuille ; un second, les morceaux copiés ; un troisième applique la même méthode aux chapiteaux des colonnes (remployés) et à ceux des pilastres (imités). Ces analyses magistrales de profils et de motifs, appuyées sur une connaissance approfondie des édifices impériaux, serviront de modèles pour l'étude, qu'on souhaiterait aussi détaillée, d'autres monuments insignes du monde romain, où l'on cherchera désormais à déceler les copies archaïsantes destinées par les architectes antiques à compléter des originaux remployés.

Paul-Marie DUVAL.

Concetta Barini, *Triumphalia*. Turin, 1952 ; 1 vol. in-8°, 221 pages.

Reconnaissante à Ettore Pais de tout ce qu'elle devait à ce maître, historien, dont elle avait été l'élève, puis la secrétaire, Mlle Concetta Barini a eu à cœur de compléter l'excellente édition que celui-ci nous avait procurée des *Fasti triumphales*.

Cette édition s'arrête, en effet, avec le dernier en date des triomphes enregistrés sur les tables capitolines dont M. Degrassi a récemment démontré qu'elles avaient initialement paré l'arc d'Auguste sur le Forum, c'est-à-dire avec le triomphe de L. Cornelius Balbus remporté *ex Africa*, le 27 mars 19 av. J.-C.

Mlle Barini, à qui manquait dorénavant la liste officielle qui n'avait

été dressée que jusque-là, s'est efforcée, par le rassemblement et l'examen des textes littéraires, épigraphiques, numismatiques, de prolonger l'inventaire de 19 av. J.-C. jusqu'au dernier triomphe, celui, en 303, de Dioclétien sur les Perses. Après, il y eut encore des entrées triomphales dans Rome d'empereurs victorieux, par exemple celle de Constantin, en 312, après sa victoire du Pont Milvius. Il n'y eut plus de triomphes proprement dits. Aussi bien la reconnaissance de la religion chrétienne et la fondation de Constantinople avaient-elles ôté son emplacement prédestiné et jusqu'à sa raison d'être à une cérémonie qui, d'origine religieuse et d'essence païenne, aboutissait à un sacrifice à Jupiter sur le Capitole.

Ce livre rendra de grands services par le soin avec lequel il a été compilé et qui exclut les graves lacunes ; mais aussi et surtout par l'intelligence avec laquelle l'auteur a su renouveler les vieilles distinctions, depuis longtemps acquises, entre le *triumphus*, l'*ovatio*, et, à partir du moment où l'empereur eut monopolisé à son profit ou à celui de sa dynastie tant l'*ovatio* que le *triumphus*, les *ornamenta triumphalia*. En particulier, Mlle Barini a bien marqué la dévaluation subie par les *ornamenta* sous Néron, et il ressort de son catalogue qu'ils ont définitivement disparu, après 133-134, sous le règne d'Hadrien, qui, n'ayant pas daigné, dans son attitude d'empereur de la Paix, triompher lui-même, consentit cependant à les conférer à ses lieutenants après la répression de la révolte juive.

Je me bornerai, en terminant, à signaler à Mlle Barini quelques omissions bibliographiques. Pourquoi, à propos de la « pluie miraculeuse » (p. 164), n'a-t-elle pas renvoyé aux recherches de M. Julien Guey? Pourquoi, à propos de la capture de Valérien (p. 153), n'a-t-elle pas cité, je ne dis pas la dissertation de Polaschek parue seulement en 1952 dans le *Jahrbuch für Landeskunde von Niederösterreich*, p. 123 et suivantes, mais l'étude de M. Lopuszanski? Pourquoi, enfin, a-t-elle oublié, lorsqu'elle a décrit la parodie triomphale de 68 (p. 91), de rappeler le bas-relief, qui, à mon avis, l'illustre, du musée Torlonia, attestant, par le char impérial traîné par des éléphants au sommet d'un arc de triomphe du *Portus Ostiensis*, que Néron a réellement voulu « triompher »?

Mais ce ne sont là qu'oublis véniels qui n'enlèvent rien de son prix à l'étude de Mlle Barini.

Jérôme CARCOPINO.

Andrew Alföldi, *A conflict of ideas in the Late Roman Empire. The Clash between the Senate and Valentinian I.* Translated by **Harold Mattingly.** Oxford, Clarendon Press, 1952 ; 1 vol. in-8°, VIII-152 pages.

En rendant compte ici même (*R. É. A.*, 1949, p. 371) de l'ouvrage de A. Alföldi sur Constantin, je disais combien les historiens du Bas-Empire attendaient impatiemment les autres travaux que l'auteur

annonçait sur les « conflits d'idées » au IVe siècle. Nous n'aurons pas attendu longtemps, et ce volume, toujours parfaitement traduit par H. Mattingly et élégamment présenté par les Presses universitaires d'Oxford, ne déçoit pas notre attente. L'on sait comment l'éminent historien hongrois s'est placé à contre-courant des théories régnantes dans sa représentation de la figure de Constantin. Aujourd'hui, c'est celle de Valentinien qui fait l'objet de ses réflexions personnelles et qu'il tente de réhabiliter. Sa thèse est exposée avec vigueur et talent. Sous Valentinien Ier, « le dernier des grands empereurs pannoniens », deux mondes s'affrontent : d'une part, le chef de l'Empire d'Occident, bon administrateur et bon général, avec son entourage de généraux et fonctionnaires venus comme lui d'Illyrie ; de l'autre, le Sénat et les grandes familles romaines, oligarchie égoïste, menée par ses intérêts de classe. Or, toutes nos sources proviennent des milieux sénatoriaux ou sont inspirées par eux ; les historiens de l'époque, en particulier Ammien Marcellin, conformément à la tradition inaugurée par Tacite, continuée par Dion Cassius, récemment par Aurelius Victor, et qui sera continuée par l'Histoire Auguste, écrivent dans l'esprit du conservatisme sénatorial, hostile aux empereurs militaires. Valentinien est donc présenté par eux, ainsi que l'avaient été les empereurs illyriens du IIIe siècle, comme une sorte de Barbare, un rustre ignare et cruel. Les savants modernes se sont laissé entraîner par ce portrait tendancieux et partial : Otto Seeck, en particulier, en fait une véritable caricature. A. Alföldi entreprend de rectifier ce portrait : Valentinien, dit-il, n'est pas un Germain, mais un Illyro-Celte ; choisi à l'unanimité par l'état-major civil et militaire sur la recommandation du préfet Saluce, il était un soldat valeureux et énergique, mais non dépourvu de culture (il connaissait bien Virgile et savait le grec) ni de modération à l'occasion.

Cette réhabilitation n'est d'ailleurs pas poussée jusqu'au paradoxe : A. Alföldi reconnaît que l'empereur pannonien s'est entouré d'une « clique » d'Illyriens, dont le plus fameux est le terrible Maximin (injustement chargé, lui aussi, par les sénateurs) ; il ne nie pas la politique de terreur, nécessitée par la lutte contre la corruption régnante. Mais la faute, selon l'auteur, retombe sur l'époque plus que sur ce prince : la cour a toujours été formée de clans et la terreur a régné tout au long du siècle. Il est certain que Valentinien a méprisé les aristocrates de Rome, au point qu'il a négligé de visiter l'*Urbs* pendant tout son règne et qu'il a abaissé systématiquement l'ordre sénatorial en y admettant de nombreux fonctionnaires assez modestes. Mais faut-il le lui reprocher et oublier les bienfaits de son administration et son zèle pour la défense des frontières?

Un des développements les plus intéressants est celui où l'auteur montre comment Maximin, pendant son vicariat de Rome, n'a pas été seulement en conflit avec l'aristocratie païenne, mais avec le pape

Damase ; il parle même d'une « communauté d'intérêts » et d'une « alliance » entre l'Église et le Sénat, qui aurait permis au paganisme de reprendre haleine en stoppant l'offensive chrétienne (p. 83-84). C'est peut-être aller trop loin, et la faiblesse de la papauté, déchirée par le schisme félicien, puis le schisme ursinien, suffit à expliquer la timidité de la propagande chrétienne à Rome à cette date. Quant à la phrase fameuse du préfet Prétextat, déclarant ironiquement qu'il se ferait chrétien si on le faisait évêque de Rome (citée p. 84), elle ne saurait témoigner d'un rapprochement sérieux entre les chefs de l'Église et ceux du parti païen.

Il reste que l'ouvrage abonde en vues originales, pénétrantes et séduisantes sur la politique de Valentinien, sur la personnalité de ses fonctionnaires, sur le rôle des lettrés. Il déborde même le règne du fondateur de la dynastie, car on trouve déjà un exposé de la réaction qui marque les débuts de Gratien en 375, avec l'influence du rhéteur Ausone (p. 84-90) et la revanche de la *factio* de Théodose sur celle de Maximin (p. 90-92). Ainsi est amorcé un autre volume, qui est annoncé sur les idéologies du temps de Théodose et que nous lirons avec le même intérêt passionné.

JEAN-RÉMY PALANQUE.

Disticha Catonis recensuit et apparatu critico instruxit **Marcus Boas.** Amsterdam, North-Holland publishing company, 1952 ; 1 vol. in-8°, LXXXIV + 250 pages.

Cet ouvrage posthume a été revu et corrigé par M. H.-J. Botschuyver. L'on sait que les *Disticha Catonis*, recueil anonyme, sont une œuvre du IIIe ou IVe siècle, non chrétienne, où sont collectionnés, sous le symbole de *Dits* de Caton à son fils, toute sorte de préceptes de bon sens issus de la vieille sagesse pratique des Romains. Ce recueil a eu un succès considérable, ce qui explique la complexité de la tradition manuscrite ; car n'importe quel compilateur ou scribe a pu, à sa guise, ajouter, modifier, retrancher, pasticher. Outre la tradition commune dite Vulgate, l'existence d'une autre tradition dénommée Φ fut démontrée par la publication que fit Schenkl en 1873 d'après le *Veronensis* 163, du IXe siècle. D'autre part, il existe divers fragments Σ (apparentés à cette collection de Vérone), ainsi que d'autres dans le *Monacensis* 19413. Un troisième type de tradition, nettement distinct de la Vulgate, remonte au *Vat. Barberinus lat.* VIII, 41, du XIIIe siècle. L'édition Boas est ainsi conçue : chaque distique fait l'objet d'une ou deux pages très denses d'apparat critique, avec, en outre, l'indication des sources et des imitations de cette sentence. Seul, le *Conspectus siglorum* des p. LIX et suiv. permet, si l'on s'y reporte constamment, de se débrouiller dans un apparat si chargé. Encore M. Botschuyver indique-t-il

(p. LXXXIII) six manuscrits qui ont été omis par Boas. Parmi les citations qui permettent de dater le recueil, les plus anciennes sont peut-être celles de Commodien ; mais l'on sait comme la date de celui-ci est elle-même controversée.

PIERRE COURCELLE.

Pierre Riché, *Les invasions barbares* (Collection « Que sais-je? », t. 556). Paris, Presses universitaires, 1953 ; 1 vol. in-12, 128 pages.

Ce petit volume à l'usage du grand public est plein de substance et très clair. L'auteur, qui prépare une thèse de doctorat sur l'enseignement à l'époque mérovingienne, possède une documentation sérieuse. Quatre chapitres. L'on étudie d'abord les rapports entre Barbares et Romains aux IIIe et IVe siècles, et les causes pour lesquelles, à l'issue de cette période, une coexistence pacifique est devenue impossible. L'auteur se garde de prendre position entre les jugements opposés de F. Lot, selon lequel l'Empire est mort de maladie interne, et d'A. Piganiol, selon lequel il a été assassiné. Le récit des invasions du Ve siècle réussit, malgré la complexité des événements, à présenter une image aisée à retenir ; une carte très simple vient encore éclairer le lecteur. Les chapitres peut-être les plus personnels ont trait à la fusion entre Romains et Barbares à la suite de ces invasions. A la vérité, le titre : « Installation de l'Église dans la société barbare » me paraît équivoque ; elle reste, au contraire, le principal vestige de l'Empire au milieu d'un Occident divisé en royaumes, et installe les Barbares dans le catholicisme romain, loin de renoncer à sa formule universelle. Charlemagne, est-il affirmé (p. 123), « sera davantage empereur chrétien que romain ». N'était-ce pas déjà le cas de Théodose?

Cet opuscule, qui est un des meilleurs de la collection, a le mérite de faire place à l'histoire de l'opinion, non moins qu'à l'histoire économique et sociale. Ajouter maintenant à la bibliographie : E. Demougeot, *De l'unité à la division de l'Empire romain*, Paris, 1951 ; C. Courtois et L. Leschi, *Tablettes Albertini*, Paris, 1952.

PIERRE COURCELLE.

J. Mallon, *Paléographie romaine* (*Scripturae. Monumenta et studia*, III. Consejo sup. de investigaciones científicas, Instituto Ant. de Nebrija de Filologia). Madrid, 1952 ; 1 vol. in-4o, 188 pages, XXXII planches hors texte.

Jean Mallon porte la pioche du démolisseur dans l'édifice de la paléographie traditionnelle. Les cadres de cet édifice, établis au XVIIIe siècle par les Bénédictins qui n'avaient à leur disposition qu'un matériel tardif, commençaient à craquer depuis quelques années. Un Battelli

déplaçait le centre de gravité de ses *Lezioni*[1] de l'écriture au livre, et F. Masai demandait un aménagement de la paléographie dans ce même sens[2]. Un Marichal et Jean Mallon lui-même avaient entrepris un regroupement des monuments graphiques de tous ordres antérieurs au IXe siècle[3] et s'essayaient à poser, à l'aide de ce nouveau matériel, le problème de l'évolution de l'écriture latine[4]. Mais telle est l'emprise de la formation reçue, qu'aucun de ces paléographes ne s'était jusqu'ici complètement dégagé, dans leurs intentions ou dans leurs recherches, des concepts et de la terminologie classiques. Cette fois, J. Mallon bouscule les préjugés et fait table rase.

Suivons-le, d'abord, dans sa révision des cadres et des notions traditionnels. Est « boiteuse », en premier lieu, la grande distinction qu'on a voulu instaurer entre l'écriture des « livres » et l'écriture des « documents » ; beaucoup de livres ont été copiés dans les mêmes écritures qui servaient aussi pour les actes ; il n'y a pas d'écritures spéciales aux livres. Est également « mauvaise » la distinction entre écriture « majuscule » et écriture « minuscule », dont on a fait le critère fondamental de la paléographie latine ; c'est un critère fondé non pas sur les formes ou les ductus, mais sur des caractéristiques extérieures et accessoires ; en fait, toutes les écritures latines les plus différentes, sauf quelques exemples de « capitale », sont des minuscules.

La notion et le terme de « capitale » peuvent, par contre, être maintenus. Pour la première fois, J. Mallon donne de cette écriture une description et une analyse satisfaisantes. Mais « cursive » ne saurait s'opposer à « capitale », car la cursivité est une qualité graphique que peuvent posséder des catégories bien distinctes d'écritures. Pas plus ne peuvent résister la division et la succession en « capitale élégante » ou carrée et « capitale rustique » qui viennent d'une époque où la paléographie ne connaissait aucun monument antérieur au IVe siècle ; il n'y a qu'une capitale régulière, classique, et, à partir du IIe siècle, des variations dues au goût des calligraphes, comparables aux variations de nos caractères d'imprimerie. Le mot « oncial » correspond bien à un alphabet homogène, sinon à des formes de lettres ; le type d'écriture existe réellement en soi, mais le terme qui le désigne est purement conventionnel. Aussi bien

1. G. Battelli, *Lezioni di Paleografia*, 3e éd., Citta del Vaticano, 1949.

2. F. Masai, *Paléographie et codicologie* [à propos des ouvrages de G. Battelli, R. Marichal, et A. Dain, *Les manuscrits*, Paris, 1949], dans *Scriptorium*, IV², 1950, p. 279-293.

3. J. Mallon, R. Marichal et Ch. Perrat, *L'écriture latine, de la capitale romaine à la minuscule* [EL], Paris, 1939. — R. Marichal, *Paléographie précaroline et papyrologie. L'écriture latine du Ier au VIe siècle : les sources*, dans *Scriptorium*, IV¹, 1950, p. 116-142.

4. R. Marichal, *De la capitale romaine à la minuscule*, dans M. Audin, *Somme typographique*, vol. I, Paris, 1948, p. 63-111. — J. Mallon, *Observations sur quelques monuments d'écriture latine, calligraphiés dans les cinq premiers siècles de notre ère*, dans *Arts et métiers graphiques*, Paris, 1939, p. 37-40, et *Notes paléographiques à propos du C. I. L., II, 5411*, dans *Emerita*, Madrid, XII, 1945, p. 213-280.

les catégories « semi-onciale » et « quart d'onciale » sont-elles sans justification. Quant aux étiquettes des écritures dites « nationales » qui plongeaient déjà dans l'embarras M. de Boüard en 1924 (rééd. du *Manuel* de Prou), pourquoi y rester accroché et ne pas reconsidérer en bloc tout ce système issu de l'écriture romaine du IIIe-IVe siècle?

Par delà cet examen critique, on sent que l'auteur ne ménage point la grande entreprise américaine des *Codices latini antiquiores*, dirigée par M. Lowe[1], qui a voulu perfectionner le vieux vocabulaire paléographique en le nuançant, mais qui forge « une très utile machine qui doit finalement aider à détruire les conceptions et le classement artificiels qu'elle prétend consacrer ». Je crois qu'il faut, en effet, suivre ici Jean Mallon. Quoique paléographe moins militant que lui, j'ai senti plus d'une fois, en enseignant la paléographie, combien ce « défilé » traditionnel et cette description des écritures sans enchaînement graphique étaient devenus de formels exercices scolaires sans plus de rapports avec la réalité d'une documentation renouvelée depuis la découverte des papyrus latins surtout. On perdrait son temps à vouloir, comme récemment encore H. Foerster[2] et B. Bischoff[3], faire entrer les résultats de ces trouvailles dans les cadres classiques, et ce n'est nullement manquer à l'admiration et au respect qui sont dus à Mabillon et aux Bénédictins que de remettre en question au XXe siècle, dit J. Mallon, le système qu'ils ont inventé au XVIIIe avec un matériel mal exploré. A machine périmée, il faut une mécanique nouvelle.

La paléographie nouvelle de J. Mallon sera une vraie paléographie, c'est-à-dire qu'elle conservera comme objet l'étude et l'histoire de l'écriture et qu'elle ne sera pas seulement, comme le suggère M. Masai, l'instrument de notre connaissance des livres anciens et médiévaux. Notre auteur fournit une définition à la fois large et précise : la paléographie sera non seulement l'étude des écritures anciennes, mais encore des caractères externes de tous les monuments qui portent des textes (inscriptions de toute sorte, papyrus, parchemins, tablettes, livres, etc...). Cette définition indique d'emblée le parti qu'il tire lui-même, et que l'on devra tirer, des inscriptions et des trouvailles papyrologiques. Les cloisons doivent être abattues ; il incombe aux paléographes d'entreprendre l'étude de l'écriture des papyrus et des inscriptions. Avant d'être ciselés, les textes épigraphiques étaient, en effet, rédigés soit sur cire, soit sur papyrus, soit sur parchemin, en écriture courante, puis « ordonnés » à la craie, au charbon ou à la pointe sèche ; ils peuvent

1. Lowe, *Codices latini antiquiores* [CLA], Oxford, en cours, depuis 1935 : I (Vatican) ; II (Grande-Bretagne et Irlande) ; III (Italie : Ancona-Novara) ; IV (Italie : Perugia-Verona) ; V (Paris) ; VI (France).

2. H. Foerster, *Abriss der lateinischen Paläographie*, Berne, 1949.

3. B. Bischoff, *Paläographie*, extr. de *Deutsche Philologie im Aufriss*, col. 379-452, Berlin-Bielefeld-Munich, 1950.

ainsi conserver ou trahir des formes d'écriture commune de la rédaction originelle. Outre les inscriptions monumentales, la paléographie devra faire appel à toutes les autres catégories d'inscriptions, notamment aux inscriptions à la pointe sèche sur les tables de plomb et les briques avant cuisson. Mais, en vue de cette utilisation, des publications regroupant tous ces matériaux seront nécessaires.

J. Mallon énonce avec rigueur les notions dont il faut tenir compte pour l'étude des écritures et qu'aucun manuel n'avait jamais données. Ce sont les formes (aspect extérieur des lettres), l'angle d'écriture (position de l'instrument du scribe par rapport à la ligne), le ductus (ordre de succession dans lequel le scribe a exécuté les traits et le sens de chacun d'eux), le module (dimensions des formes, hauteur surtout), le poids (écriture « lourde » avec un instrument doux, « légère » avec un instrument dur), la matière subjective (dont on n'exagérera pas le rôle), les caractères internes du texte. Cette méthode appliquée à des cas concrets doit permettre d'établir entre eux des rapports graphiques précis, beaucoup mieux que d'essayer de les inclure à nouveau dans des catégories abstraites. La fin de ces recherches est évidemment le problème des origines et de l'évolution des formes. Là aussi, J. Mallon pose un excellent principe de travail : comme aucun texte n'explique jamais l'origine historique d'une écriture, il faut étudier d'abord son origine graphique, c'est-à-dire l'origine possible des éléments qui la caractérisent ; alors seulement on aura un cadre pour avancer des hypothèses historiques. Un plan de classement des monuments paléographiques par matière subjective et date de première publication et un appel à une étude de front des paléographies latines et grecques complètent, enfin, la doctrine constructive du livre. Tout cela ne s'exprime pas d'ailleurs en exposés dogmatiques, mais est diffus dans un essai qui ne veut aucunement être un manuel. Je pense qu'ici encore l'on ne peut que souscrire à cet effort de rénovation aussi vigoureux qu'original.

Dégagé d'habitudes « périmées » et en possession d'une méthode personnelle, J. Mallon s'est donc appliqué à résoudre le problème fondamental de l'histoire de notre écriture : le passage de l'écriture romaine classique à l'écriture médiévale que reproduit sans modification de structure notable notre caractère d'imprimerie ; et il a appelé cette recherche personnelle « paléographie romaine », nom qui n'avait pas encore été prononcé, parce qu'elle met en œuvre tous les monuments graphiques du monde romain jusqu'au ve siècle.

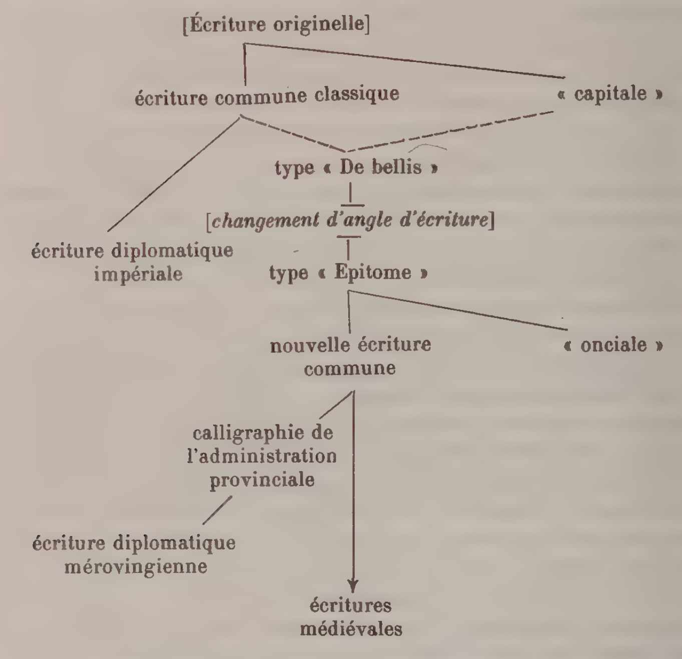
L'enseignement des papyrus et des inscriptions montre qu'on pratiquait au Ier siècle deux écritures non spécialisées : l'une que J. Mallon dénomme « écriture commune classique », petite, légère, cursive, avec des différences graphiques d'un document à l'autre, utilisée aussi bien

pour les livres que pour les actes ; l'autre, la « capitale », lourde, utilisée pour les livres de luxe, les affiches, les reproductions d'actes. Toutes deux provenaient d'une « écriture originelle », dont on ne possède pas de monument écrit à l'encre, l'écriture commune avec des formes transfigurées par la pratique courante, la capitale agrandie pour devenir une calligraphie monumentale et exceptionnelle.

L'affaire se complique à partir du IIe siècle. Pour étudier la métamorphose que l'on constate dans les monuments postérieurs, l'auteur s'appuie sur deux documents déjà connus dont il propose une nouvelle chronologie relative. Le premier est le petit fragment du codex de parchemin dit « De bellis macedonicis » (EL, 54 ; CLA, II, 207), daté jusqu'ici du IIIe siècle ; le second, le rouleau de papyrus dit « Epitome Livii » (EL, 46 ; CLA, II, 208), antérieur au IVe siècle. Pour J. Mallon, l'écriture du « De Bellis » a les caractères graphiques du Ier siècle et présente une combinaison homogène du système classique ; les allusions des épigrammes de Martial indiqueraient, d'autre part, que l'usage du codex était à ses débuts dans les trente dernières années du Ier siècle ; le fragment pourrait donc appartenir à la fin de ce siècle. Cette datation permet, avec la comparaison des écritures des deux documents, de situer au IIe siècle la métamorphose nœud du problème. Cette métamorphose, qui réside essentiellement dans le déplacement de l'ordre des pleins, s'explique par le changement de l'angle d'écriture, soit le changement de la position respective de la « feuille » et de l'instrument du scribe. Le type du « De bellis » est une combinaison d'éléments empruntés à l'écriture commune et à la capitale classique. Le type de l' « Epitome » est la transformation de ce type antérieur par le passage à un angle d'écriture presque droit. Mais, ce que ne nous dit pas J. Mallon, c'est la cause même de cette « inclinaison du papier ». Il se contente de saper avec un certain humour ce qu'il appelle un nouveau dogme en train de se former sur une simple phrase « en l'air » de sa première étude du problème en 1939 : l'explication lancée par R. Marichal (*Somme typographique*, p. 90-91), et reprise par M. Dain, selon laquelle la grande métamorphose de l'écriture latine aurait été provoquée par le changement au IIIe siècle de la forme du livre, du volumen au codex. Ses arguments sont forts ; une partie repose néanmoins sur le report du « De bellis » du IIIe à la fin du Ier siècle, report qui pourra prêter à discussion.

Le passage du type d'écriture du « De bellis » à celui de l' « Epitome » ainsi posé, l'étude de la nouvelle écriture romaine ne présente plus de difficultés. L'alphabet « oncial » est une combinaison fixe de formes des deux écritures, plus exactement un arrangement de l'écriture de l' « Epitome » à l'aide de quelques éléments empruntés à l'autre ; c'est une graphie de luxe, immobile et factice. La « nouvelle écriture commune »

trouve aussi son origine graphique dans le système de l' « Epitome ».



Au IIe et au IIIe siècle, les deux écritures communes, ancienne et nouvelle, coexistent ; au IVe et au Ve siècle, on rencontre des sruvivances de l'ancienne. Cependant, il est impossible, pour J. Mallon, de passer graphiquement d'un système à l'autre ; il n'y a pas eu une évolution graduelle, mais un « fossé », une solution de continuité entre les deux écritures. La chancellerie impériale a conservé jusqu'au Ve siècle l'ancienne écriture commune étirée en hauteur. Un texte de 367 oppose ces *litterae celestes* impériales anachroniques aux *litterae communes*. Les lettres communes calligraphiées par l'administration provinciale au Ve siècle ont elles-mêmes été le prototype de l'écriture diplomatique mérovingienne. Ainsi, au IVe siècle, une nouvelle écriture commune a remplacé l'ancienne dans tout le monde romain, et à partir de cette époque tout s'explique, hormis quelques survivances, par ce système issu du type de l' « Epitome ». Mais, s'il y a eu solution de continuité, il apparaît nécessaire à l'auteur que ce nouveau système soit né dans un centre donné, en un moment donné : divers indices, tirés, en particulier, d'inscriptions de Maurétanie et de l'appellation de lettres « africaines » rencontrée dans un glossaire du XIIIe siècle, lui font penser que c'est dans la partie orientale de l'Afrique du Nord que pourrait

être éclos vers le IIe siècle ce système graphique qui a commandé l'évolution de l'écriture jusqu'à nos jours.

La grande conclusion de tout ceci, c'est que l'évolution de l'écriture latine ne s'est pas faite « de la capitale à la minuscule », selon le « slogan » dans lequel J. Mallon avait lui-même donné, et qui reposait sur le postulat de la « capitale écriture-mère ». Ce n'est pas à l'étage des calligraphies solennelles, « capitale » et « onciale », que s'est faite l'histoire graphique du latin, mais à celui des écritures vulgaires. Somme toute, on assiste, avec ces conclusions, à une véritable inversion de système. « Capitale » et « onciale », piliers de l'ancien schéma évolutif, aboutissent maintenant à des « culs-de-sac ». J'ai hésité néanmoins à employer le mot de « système » à propos de ces conclusions de J. Mallon, dont l'exposé est apparemment si éloigné de cet esprit. Et cependant la longue analyse que j'en ai faite montre bien qu'elles forment un tout cohérent. Peut-être aussi est-ce parce qu'il a voulu se garder d'imposer des résultats définitifs que l'auteur ne les a pas fixés par un graphique. Ce graphique simplifié et forcément sans nuances, il me permettra de le dessiner ici suivant ses données ; disons, si l'on veut, graphique provisoire, mais qui dominera désormais, qu'il soit discuté ou qu'il enlève l'adhésion, la littérature paléographique.

Strictement, c'est le premier chapitre de l'histoire de l'écriture latine qui sort entièrement renouvelé de l'entreprise. Mais plus vaste est sa portée : la terminologie traditionnelle est morte ; des horizons et des méthodes moins comprimés que ceux que plusieurs générations trouvèrent dans un même manuel s'ouvrent à nous ; une solution neuve est proposée au problème des origines de l'écriture latine du Moyen Age. On peut dire, certes, que, si capitaux soient-ils, les problèmes circonscrits entre le Ier et le VIe siècle ne constituent pas toute la paléographie, et que les méthodes valables pour cette période ne sauraient toutes être appliquées aux recherches médiévales. Mais, avec ces réserves, c'est bien une nouvelle période de l'histoire de la paléographie qu'inaugure ce grand livre.

Ch. HIGOUNET.

Olwen Brogan, *Roman Gaul.* Londres, G. Bell & Sons, 1953 ; 1 vol. in-8°, x-250 pages, 35 fig., XVI pl., 1 carte.

Voici la première « Gaule romaine » écrite en langue anglaise. Mrs. O. Brogan, qui a conduit des fouilles à Gergovie en 1934-1937, a une connaissance directe des antiquités gallo-romaines : elle apporte à ceux qui veulent les étudier et les visiter un précis d'histoire et d'archéologie clair et objectif, agréablement présenté et bien illustré, nourri d'exemples concrets empruntés aux travaux les plus récents, soigneusement triés et décrits. Il n'y a pas de notes, mais une bibliographie, et un index bien conçu.

Quatre chapitres exposent l'évolution des provinces gauloises depuis leur formation jusqu'à Dioclétien (I à III) et la transformation du pays au Bas-Empire (X), en mettant au premier plan l'importance stratégique de la Gaule « bastion du monde méditerranéen contre les barbares ». Ils contiennent d'excellentes mises au point, en particulier sur les camps de César (p. 18-21), les routes et les ponts (28-35), les mouvements de troupes aux deux premiers siècles (37-41), la « défense en profondeur » et les frontières du Bas-Empire (215-224). Ils font moins de place à la vie régionale, aux institutions, à l'arrière-plan romain que la *Gallia* de C. Jullian. — Six chapitres formant le corps du volume traitent, comme en un manuel archéologique, de l'urbanisme et des monuments, de quelques villes bien connues, de la campagne et des ressources du sol et du sous-sol, des industries et du commerce, de l'art, de la religion, avec de bonnes pages sur la chronologie des enceintes du Haut-Empire (67-71), les soi-disant « cryptoportiques » (73), l'aqueduc de Nîmes (81-83), les fouilles de Trèves (114-116), les villas campagnardes (120-128), l'évolution de la céramique (141-150), les temples (199-202) : les érudits trouveront là des renseignements très utilement condensés.

Quelques suggestions, d'ailleurs présentées avec prudence, pourraient être discutées. A Orange, il n'est nullement certain que l'arc commémore la victoire de César sur Marseille (p. 164), ni que l'inscription ajoutée (?) par Tibère à ce monument concerne la victoire sur Sacrovir (p. 44), ni qu'une porte en demi-lune ait existé à cet endroit (69) ; incertaines aussi l'existence d'un gymnase (79) et l'identification du *ludus* (100) : il y a, en revanche, les restes imposants d'un temple à côté du théâtre (100). — Hypothétiques sont les murs grecs d'Antibes (68) et romains de Saint-Bertrand-de-Comminges (97) et même de Narbonne, (88), l'attribution de l'arc de Reims au Ier siècle (71), du mur grec de Marseille (qui ressemble tant à ceux de *Glanum I*) à l'époque de Néron (87), de la Tour Magne (construite exactement comme l'enceinte augustéenne) à la République (93). — L'usage courant des citernes (85) et des *columbaria* (197) en Gaule, la qualité servile des potiers de La Graufesenque (144) sont des affirmations un peu hâtives. — L'inscription du Mercure de Lezoux, de lecture très douteuse, ne contient pas de façon sûre le nom d'*Esus* (188). Le *[C]ernunnos* de Paris est certainement accroupi (189), car il est plus gros que les dieux debout ; mais il n'est pas sûr que l'objet porté par les nautes sur un bloc du même groupe soit une couronne (43) : sa nature reste énigmatique.

A Autun, il ne subsiste rien de l'amphithéâtre (104), et l'enceinte du Bas-Empire est très mal connue (223, 224) ; mais celle du Haut-Empire compte parmi les plus belles et les mieux conservées (68) : son plan eût figuré utilement comme modèle d'urbanisme augustéen (104). D'après les travaux de P. Le Gentilhomme, c'est Victorin qui assiégea la ville,

en 269 (53, 64, 104 ; cf. *R. É. A.*, 1943, p. 232). Eumène appelle les écoles *Maeniana* (53). — Le règlement du culte fédéral de la Narbonnaise est connu par une inscription (182), mais l'existence d'un conseil à Cologne n'est pas encore prouvée (26). — Ce n'est pas au triomphe de Domitius, mais de Fabius que Bituit a figuré (5), et l'on possède depuis 1949 un milliaire de la République signé *Domitius imperator* (28). — **Tarannarus* ne se lit sur aucune dédicace (189), et le rapport de *Baco* avec le « bacon » est contestable (67).

On pourrait ajouter : aux enceintes du Bas-Empire bien conservées, Die, Dax, Toulouse (224) ; aux amphithéâtres incorporés à des remparts, celui de Tours (224) et, découvert depuis peu, celui d'Amiens ; aux vestiges de temples de type romain, ceux d'Orange, Vernègues, *Glanum*, Aix-les-Bains (199) ; à la notice sur Strasbourg (116), les résultats des fouilles récentes ; au taureau à trois cornes de Martigny, bien d'autres exemplaires (178, 193). A la bibliographie, on eût aimé trouver *Les origines de l'art français* de Lantier et Hubert (1947), *La religion des Celtes* de J. Vendryes (coll. Mana, 1948), *Ce que Rome et l'Empire romain doivent à la Gaule* de J. Carcopino (*Points de vue sur l'impérialisme romain*, 1934) et le *Cernunnos* de Phyllis P. Bober (*Americ. Journ. of arch.*, 1950). (P. 56, lire *vergobret* ; p. 139, *metalla* ; p. 84, Mont Pilat ; p. 100, Sainte-Colombe ; p. 125, Charente-Maritime. Fig. 24, le vase de Bavai est plus grand que ne l'indique la réduction mentionnée.)

La carte terminale de la Gaule au Haut-Empire est fort bien faite. Enfin, une liste des principaux Musées lapidaires compléterait utilement ce guide substantiel, sûr et stimulant pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de la Gaule.

Paul-Marie DUVAL.

Pierre Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules* (Collection *Le monde romain*, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé). Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. grand in-8°, 117 pages, XII pl.

Je lis à la suite du nom de l'auteur : maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Lyon. Cet ouvrage semble donc un adieu adressé par M. Wuilleumier à la ville où depuis bon nombre d'années il déployait sa fructueuse activité. C'est en tout cas un bel hommage. On y trouve, en effet, une vue très complète de l'archéologie et de l'histoire romaine de la ville et le sous-titre souligne justement l'importance qui se trouve attribuée à son rôle de capitale des Trois Gaules. « L'administration romaine, écrit M. Wuilleumier (p. 32), avait établi à Lyon des services nombreux et variés qui dépassaient souvent le cadre provincial et rétablissaient parfois l'unité de la Gaule. » Il montre même que l'activité commerciale de la ville y avait développé un véritable trafic international (p. 56). « Favorisée par la nature et développée par l'homme, conclut-il (p. 97),

Lyon apparaît à l'époque romaine comme un des principaux foyers de la civilisation. Capitale administrative et économique, siège d'un Conseil interprovincial, métropole chrétienne, elle a connu triple gloire. » M. Wuilleumier rejoint ainsi la *Triple Gloire de Lyon* du président Herriot (1946).

Le livre est cependant tout autre chose qu'un panégyrique ; c'est une étude très solidement documentée et largement informée d'histoire ancienne et qui apporte bon nombre d'éléments nouveaux.

Pour *Les origines* (chap. I), le site, l'occupation celtique et la fondation romaine, M. Wuilleumier met le lecteur au courant des dernières recherches des géographes et des préhistoriens. Au chapitre II, *L'évolution historique*, il retrouve les sources littéraires qui lui sont familières, non moins que les inscriptions dont il est un des spécialistes. Ses notes et références, rejetées à la fin du volume, fournissent ainsi de précieux éléments d'information.

Depuis bien près d'un quart de siècle, M. Wuilleumier, successeur de Ph. Fabia et de Germain de Montauzan et conservateur du Musée archéologique, a dirigé à Lyon toutes les fouilles archéologiques. On lui doit la découverte des grandes artères de la colonie et des tracés de son Forum ; on lui doit surtout le dégagement du théâtre qui a mis fin à la longue controverse sur la nature des ruines qu'on soupçonnait plutôt qu'on ne les connaissait. A côté du théâtre, il a mis au jour l'Odéon. Au-dessus du théâtre, il a trouvé un vaste bâtiment dans lequel il a reconnu, avec raison, semble-t-il, un temple de Cybèle. A la Croix-Rousse, sa parfaite connaissance des lieux lui a permis d'apporter des précisions nouvelles sur l'autel de Rome et d'Auguste, sur l'amphithéâtre, celui où les premiers chrétiens durent subir le martyre et sur l'ensemble du sanctuaire fédéral de la Gaule. Le plan qu'il apporte (p. 9) de Lyon à l'époque romaine ajoute bien des précisions à ceux qui avaient été donnés précédemment. La description substantielle des restes du théâtre et de l'Odéon est destinée à faire désormais autorité.

Les historiens de l'Antiquité trouveront bien des indications nouvelles dans le chapitre important consacré à l'administration provinciale. Lyon jouissait d'un statut particulier ; la ville se trouvait à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des provinces dont elle était la capitale ; l'étude des principes et de leur application montre toute la souplesse de l'organisation romaine, servie, d'ailleurs, par des hommes dont M. Wuilleumier, dans ses *Fastes de la Lyonnaise*, avait naguère étudié les carrières et qui, pour la plupart, ont apporté, au gouvernement de la Gaule, les vieilles qualités romaines.

Un chapitre est consacré au Conseil des Gaules (p. 33-42), faisant état d'hypothèses d'histoire générale récemment développées. Le rôle politique en même temps que religieux en est bien mis en lumière. Un autre étudie la vie économique et sociale, les corporations, nom-

breuses et particulièrement développées à Lyon, les métiers et les principaux produits de l'industrie lyonnaise. L'analyse de la vie artistique, depuis l'urbanisme jusqu'aux mosaïques — plus d'une centaine à Lyon, dont plusieurs remarquables — occupe une place encore plus large, bien que M. Wuilleumier se contente d'évoquer en quelques mots les œuvres déjà connues et publiées par d'autres ou par lui-même, par exemple le gobelet d'argent historié du Musée de Lyon ou ces médaillons d'applique de la vallée du Rhône auxquels, en collaboration avec M. Audin, il vient de consacrer une importante étude. Suit la vie religieuse avec un exposé condensé et très dense du christianisme jusqu'au VIIe siècle. Ici encore, M. Wuilleumier peut se contenter de renvoyer à sa publication récente de l'église et de la nécropole de Saint-Laurent. Cet exposé succinct met parfaitement au courant des dernières découvertes. Tout cela est sinon inédit et nouveau, du moins original ; on saura gré à M. Wuilleumier d'avoir su condenser sa matière dans les limites que lui imposait la collection et de la présenter d'une façon abordable à tous les lecteurs. Il est bon que les spécialistes se donnent parfois la peine de mettre le grand public au courant des nouveautés de leur science.

Par toute l'érudition condensée qu'il contient, ce livre restera un précieux document. Les historiens de l'Antiquité ne manqueront pas d'y recourir ; ils y trouveront bon nombre de suggestions intéressantes, sans parler d'une très utile bibliographie dans les notes.

A. GRENIER.

Nino Lamboglia, *Gli scavi di Albentimilium e la cronologia della ceramica romana* (Instituto internazionale di studi liguri, collezione di monografie preistoriche ed archeologiche II). Bordighera, 1950.

Tous les archéologues dignes de ce nom salueront avec joie les premiers travaux de M. N. Lamboglia sur la céramique romaine. Car l'une des bases essentielles de la chronologie des monuments romains est la céramographie, hélas ! beaucoup trop souvent négligée. Or, la rareté des publications italiennes concernant la céramique (ne parlons pas des sculptures et des bas-reliefs, qui attendent depuis longtemps leur Espérandieu) est pour nous une gêne permanente. Comment faire l'histoire de la céramique gallo-romaine, si l'on ignore tout, ou à peu près, de la céramique romaine, qui fut une de ses sources essentielles?

Il y a dans cette extraordinaire carence de l'archéologie italienne, dans d'autres domaines si vivante et si dynamique, des faits singulièrement hurlants. On a trouvé à Pompéi des tonnes d'une céramique particulièrement bien datée. Les déblais des fouilles en sont pleins et pourraient, à eux seuls, fournir les matériaux d'une étude fort intéressante. Pourtant, aucune publication totale ou partielle de la céramique

découverte dans la couche de destruction de la ville flavienne n'a jamais été tentée. L'Italie est trop riche et méprise une bonne partie de ses richesses.

Les travaux de M. N. Lamboglia viennent à point pour commencer à combler cette lacune. Nous espérons qu'ils seront suivis de beaucoup d'autres. M. N. Lamboglia fouille depuis avant la guerre de 1940 les ruines de la Vintimille romaine (Albentimilium). Ces travaux n'ont pas été signalés par des découvertes sensationnelles, mais ils sont conduits avec une méthode remarquable. La pauvreté, avec les servitudes et les devoirs qu'elle comporte, est une richesse. M. N. Lamboglia a pu de la sorte, sur la base de ses observations stratigraphiques, rigoureuses et précises, établir la chronologie de la ville. Nous nous permettrons à ce propos de déplorer combien peu nombreuses sont encore actuellement les applications strictes de cette méthode aux fouilles historiques; c'est pourtant la seule façon de dater avec certitude les vestiges architecturaux et de tirer la quintessence d'un site urbain antique. Ici encore l'exemple de M. N. Lamboglia est riche d'enseignements.

Fondée vers 90 av. J.-C., détruite vers le milieu du Ier siècle av. J.-C., sans doute à la suite d'un épisode des guerres civiles qui opposèrent César à Pompée, la ville fut, au cours de l'Empire, reconstruite et remaniée à plusieurs reprises.

Les fouilles ont porté sur les rues principales et sur les bâtiments voisins. Une stratigraphie a pu être dégagée, qui se présente sous deux aspects, suivant que nous nous plaçons au *cardo* ou au *decumanus*. Voici la succession des couches au-dessus du *decumanus* :

I. La couche supérieure, de la fin du ve siècle, correspond à la désaffectation du *decumanus*, englobé dans une propriété privée.

II. Une couche, datée de 250 à 400 ap. J.-C. environ, contient les vestiges d'une destruction de la cité, en conséquence des invasions du ve siècle.

III. Une couche datée de 90 à 250 ap. J.-C.

IV. Une couche datée de 15 à 90 ap. J.-C.

V. Une couche datée de 10 av. J.-C. à 20 ap. J.-C.

VI. Une couche datée de 90 av. J.-C. à 20 av. J.-C.

C'est à l'intérieur de la couche VI qu'a été rencontré l'horizon brûlé de la fin de l'époque républicaine, rapporté par N. Lamboglia à l'année 49 av. J.-C. A la base se trouvait un cailloutis d'époque républicaine, correspondant au premier état du *decumanus*, et remontant à l'origine du municipe romain. Ce dernier succédait à son tour à un oppidum indigène, dont les traces ont été trouvées récemment, mais à un emplacement différent.

Ces grandes divisions de la stratigraphie sont, à leur tour, divisées en sous-sections, ce qui porte le nombre des strates à une quinzaine.

La stratigraphie du *cardo* est parallèle à celle du *decumanus*, à une seule exception près : elle comporte une septième couche, sous-jacente au cailloutis républicain, qui a livré quelques tessons isolés, remontant aux IIIe-IIe siècles av. J.-C.

Les matériaux céramiques sont présentés méthodiquement, couche par couche, les monnaies et la céramique fine d'importation (ibérique, campanienne, arrétine, sigillée gallo-romaine, *sigillata chiara*) constituant chaque fois la base de la datation.

Une abondante documentation graphique et photographique illustre la conduite méthodique et rigoureuse de la fouille et apporte les preuves de la stratigraphie. Quelques exemples de présentations muséographiques, réalisées au Musée archéologique de Vintimille, montrent également le parti qui a été tiré de ces travaux pour l'édification des spécialistes comme des profanes.

A la fin de l'ouvrage, un index typologique général permet à la fois de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la masse de ces documents et de se reporter commodément à tel ou tel type déterminé.

Toutefois, nous présenterons à l'auteur ces quelques critiques :

D'abord, le livre ne répond pas aux promesses du titre. On attendrait un essai de chronologie générale de la céramique romaine ; l'ouvrage devrait plutôt s'intituler : la céramique romaine découverte au cours des fouilles de Vintimille et la chronologie du site.

Ensuite, l'aspect statistique des matériaux céramiques n'est pas traité. Il est vrai que ces pourcentages peuvent être d'un intérêt inégal, suivant l'abondance des documents et la précision de leurs limites chronologiques. Mais, pour les couches les plus anciennes, qui sont à la fois fertiles en matériaux divers et très précisément datées, cette statistique semble s'imposer. Un modèle utile dans ce genre a été fourni récemment par les études de Mme Ettlinger sur le dépotoir du camp romain de Windisch.

D'autre part, les coupes stratigraphiques ne sont pas assez nettes et le contraste entre les différentes couches ne saute pas suffisamment aux yeux. Les photographies de coupe laissent à désirer. La mise en œuvre de certains procédés techniques, comme, par exemple, l'utilisation de filtres rouges ou orangés, accentuant les différences de tons dans les terres, pourrait être recommandée lors de la prise de vue. Enfin, les présentations muséographiques me paraissent, étant donné les conceptions actuelles, passablement surchargées.

Ces remarques n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage, qui apparaît comme un très recommandable précédent dans le domaine qui lui est propre, et qui est pour nous-mêmes un modèle fort utile. Après le très bel ouvrage de M. Bernabo Brea sur les fouilles des *Arene Candide*, il contribuera à placer l'Institut des études ligures en tête des études céramographiques italiennes. Nous ne pouvons, dans un bref compte

rendu, entrer dans le détail d'un répertoire où le spécialiste devra lui-même trouver son profit. Cependant, nous faillirions à notre tâche si nous ne tentions d'en tirer quelques observations intéressant les problèmes de notre archéologie nationale.

La couche VI nous donne un bon aperçu de la céramique romaine antérieure à la conquête de la Gaule. La céramique d'importation est à cette époque presque exclusivement d'origine campanienne. Les travaux de M. N. Lamboglia tendent à établir un classement chronologique des formes et des variétés de pâtes de cette poterie, si utile pour la datation de nos gisements indigènes antérieurs à César. Une série de tableaux de profils nous est ici donnée (p. 67, 68, 79, 80, 81, 82, 91, 92, 98). Le niveau VI A nous fournit un répertoire des formes de l'époque césarienne, qu'il sera particulièrement utile de comparer avec celles de Gergovie et de Bibracte (voir p. 100, 101, 103).

La couche V nous apporte un ensemble de poteries datant du règne d'Auguste. La céramique d'Arezzo y fait son apparition, mais la campanienne y persiste toujours, constatation qui a été faite également à Gergovie. Les séries de poteries grossières ou mi-fines sont, là encore, tout à fait parallèles à celles de Gergovie ou de Bibracte (p. 54, fig. 20), comme à celles des camps rhénans de Haltern et d'Oberaden.

Avec la couche IV, nous dépassons le règne d'Auguste. Les importations gallo-romaines, la sigillée de La Graufesenque dominent. Il faut signaler cependant quelques fragments de vases italiques tardifs et décadents, ces dernières productions d'Arezzo sont, comme l'avait déjà parfaitement démontré Déchelette, inspirées des formes et des modes de décors gaulois.

C'est le cas, notamment, d'un vase de la forme Dragendorff 29 du potier arétin S M F (Sextus Murrius Festus). Des vases du même artisan ont été trouvés à Ostie et à Marseille. Celui d'Ostie annoncerait par la forme de son fond, seul conservé, la forme Drag. 37, ce qui permet à l'auteur de rompre une lance en faveur de l'origine italienne du type, dont l'invention est attribuée ordinairement aux céramistes gaulois de la période flavienne. L'atelier de S M F a travaillé pendant le règne de Claude.

Un puits de drainage, faisant partie de la couche IV, recélait un ensemble céramique assez homogène de la période flavienne. Deux beaux vases Drag. 37 de La Graufesenque en proviennent, très analogues à ceux que nous avons découverts dans la couche d'incendie de 97 à Strasbourg (p. 118, 119). Parmi la poterie commune extraite de ce puits, nous noterons un vase figuré p. 124, fig. 64. Cette urne, assez grossière, que N. Lamboglia attribue à une fabrique indigène ligure, se trouve couramment en Alsace, dans les tombes de la première moitié du Ier siècle, à Brumath-Stefansfeld, ainsi que dans les couches d'habitats de Strasbourg antérieures à l'incendie de 70. Elle nous avait toujours paru comme étant d'origine celtique. Nous signalons en son lieu

ce curieux parallélisme, sans pouvoir pour le moment en tirer aucune conclusion.

A partir de la couche III, les limites chronologiques deviennent plus floues, les marges de datation beaucoup plus lâches, ce qui enlève beaucoup d'intérêt aux séries les plus tardives. Nous avons, en Rhénanie et sur le *limes*, des séries homogènes beaucoup mieux datées. Nous signalerons cependant deux faits qui nous ont frappé : le premier est la conservation, dans la céramique italienne du IIe siècle, de la plupart des formes du répertoire du Ier. Le second est le complet et précoce renouvellement des formes usuelles et des types de la *sigillata chiara* à une date encore imprécise du IIIe siècle. Certains types et certains décors, usuels chez nous seulement au IVe siècle, apparaissent beaucoup plus tôt en Italie.

Il est absolument indispensable de confronter de façon beaucoup plus complète et méthodique les séries céramiques italiennes aux nôtres. Mais, pour cela, il est nécessaire que les archéologues italiens consentent à publier plus complètement la poterie mise au jour par leurs fouilles.

J. J. HATT.

Valnea Scrinari, *Tergeste (Trieste)*. Roma, Istituto di Studi Romani, 1951 ; 1 vol. in-8°, 154 pages, XIV planches, 9 ill. dans le texte, 2 cartes hors texte.

Voici, dans la série des *Municipes et colonies de l'Italie romaine*, le volume consacré à Trieste (série I, vol. X). Le plan suivi est celui de tous les ouvrages de la même collection : histoire de la cité, d'après les textes et les documents épigraphiques, étude et description des restes encore existants, monographie sur le territoire de la colonie, enfin *corpus* (malheureusement incomplet) des textes et des inscriptions. La partie la plus importante est celle qui est consacrée aux monuments de Trieste, dégagés au cours de fouilles « accidentelles » depuis la fin du XIXe siècle, et aussi de fouilles systématiques exécutées dans les dernières décades. Les résultats en sont figurés sur un plan et un transparent au début du volume.

On notera l'ensemble constitué par le Capitole et le Forum, avec une admirable basilique à trois nefs et deux absides terminales. Puis, au nord de la ville, le théâtre, qui paraît dater, sous sa forme première, de la fin du Ier siècle ap. J.-C. Il est plus intéressant de rencontrer, à Trieste, un temple de *Bona Dea*, voisin de la route d'Aquilée. L'époque de sa construction demeure incertaine. Plutôt que d'y voir un édifice datant du Ier siècle de l'Empire, comme le suggère M. Scrinari, nous penserions volontiers à une chapelle plus tardive. Les arguments épigraphiques présentés pour la datation ne paraissent pas concluants.

Sous la forme que lui a donnée son auteur, ce travail ne saurait cons-

tituer qu'une esquisse de l'histoire de Tergeste. Mais peut-être était-il malaisé de construire une synthèse plus cohérente avec les pauvres documents parvenus jusqu'à nous.

Pierre GRIMAL.

André Blanc, *Valence romaine* (Cahiers valentinois, I). Valence, Institut international d'études ligures, 1953; 1 vol. in-4°, 56 pages, 38 fig. 400 fr., 600 lires.

Quelle coupable légèreté a fait confier à l'Institut international d'études ligures l'impression d'un pareil mémoire? Si l'on peut excuser l'éditeur de Cuneo d'avoir laissé quelques fautes d'impression[1], on reste confondu par une bibliographie arrêtée aux ouvrages du siècle dernier, et par une propension de l'auteur aux développements généraux d'un contenu banal (par deux fois, le culte de Cybèle est dit frénétique et orgiaque, p. 37 et p. 38!), et qui sont toujours inutiles à la recherche érudite. Comment peut-on ignorer le manuel d'Albert Grenier, comment ose-t-on sans dérision parler, sous le patronage d'un tel organisme, d'une invasion celte au ve siècle av. J.-C.? Les travaux des savants espagnols, liés pourtant à l'Institut, auraient évité pareille bévue. Le développement se déroule sans plan logique et « les matériaux du Valence romain » (p. 49-51) clôturent le volume, alors que l' « urbanisme romain » est traité p. 21-26! Les inscriptions sont citées sans les références indispensables au *Corpus* : les voici rétablies : *C. I. L.*, XII, 1761 (fig. 3); *C. I. L.*, XII, 1754 (fig. 5); *C. I. L.*, XII, 1748 (inscription de la p. 20); *C. I. L.*, XII, 1767 (fig. 16); *C. I. L.*, XII, 1765 (fig. 18); *C. I. L.*, XII, 1753 (inscription de la p. 30); *C. I. L.*, XII, 2656 (fig. 25); *C. I. L.*, XII, 1744 (fig. 26).

Certains passages mériteront, toutefois, de retenir l'attention de l'historien : Valence est présentée comme nœud routier (p. 8-18) [ce qui est dit de la structure des routes (p. 10, p. 13-14) devra être rapproché des développements de P. Salama sur les routes algériennes]. La fig. 38 esquisse le tracé primitif de la colonie : ne pourrait-on pas rapporter la frise de trophées militaires (fig. 10) à un arc de triomphe, qui aurait servi de porte à la cité? La photographie aérienne renouvelle le problème des lots coloniaux (p. 18-21); dans le quartier des Martins, on note des parcelles de 710 m. de côté (fig. 14) [là encore un parallèle fructueux s'établit avec le paysage cadastré d'Orange]. La même technique (la fig. 22 est trop floue) permet de localiser sans discussion le théâtre romain : les limites des maisons, des parcelles dessinent le mur d'enceinte : méthode féconde qui va être employée pour l'explora-

1. P. 5 : *Avernes* pour *Arvernes*; p. 15 : *la Rhône* pour *le Rhône*; p. 16 : *n'est venue apporter* pour *n'est venu apporter*; p. 27 : *basilique domaines* pour *basilique, domaine*; p. 28 : *dependances* pour *dépendances*; p. 30 : *idèe* pour *idée*; p. 31 : *existance* pour *existence*; p. 46 : *on reconnu* pour *on reconnut*.

tion du « Palais Galien » de Bordeaux. Le baptistère, déjà fouillé en 1886, a été l'objet de sondages en 1952. La fig. 30 distingue désormais les murs romains, paléo-chrétiens, carolingiens, médiévaux plus tardifs, et une histoire plus précise du monument est proposée p. 47. Pourquoi ne pas avoir montré avec plus de netteté combien le plan (fig. 29) des fouilles de 1886 était inexact : on pourrait même élargir le débat et penser que beaucoup de travaux exécutés à la fin du siècle dernier sont illustrés de dessins qui conduisent l'érudition moderne à des conclusions erronées.

Le « Comité des Antiquités romaines » de Valence trouve avec le théâtre et le baptistère deux champs d'activité des plus intéressants. Les résultats acquis ne légitimaient pas, toutefois, une publication qui reste d'autant plus prématurée qu'elle est écrite dans un français hésitant.

Robert ÉTIENNE.

André Benoit, *Le baptême chrétien au second siècle, la théologie des Pères.* Paris, Presses universitaires de France, 1953 ; 1 vol. in-8°, 243 pages (*Études d'histoire et de philosophie religieuses de l'Université de Strasbourg*, publiées sous les auspices de la Faculté de théologie protestante, n° 43).

Comme on le sait depuis Péguy, tous les siècles n'ont pas la même étendue (le XVIIIe ne commence qu'en 1715 et finit déjà en 89) : en littérature ecclésiastique, le second siècle s'ouvre dès 95, pour annexer la *I. Clem.*, et se clôt vers 190, de manière à exclure Tertullien, Hippolyte et Clément d'Alex., dont les œuvres si considérables ouvrent véritablement une autre période. C'est donc dans des limites reconnues comme légitimes que M. A. Benoit, professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, a établi son enquête sur le baptême dans la *Didaché*, Ignace d'Antioche, les deux épîtres de Clément, le *Pasteur* d'Hermas, Justin et les Apologistes, et enfin Irénée.

Étude doctrinale, qui s'attache à dégager la théologie baptismale de chacun de ces auteurs ; le sujet est délimité sans raideur : en passant, l'auteur souligne les témoignages d'ordre liturgique que lui offrent ses textes et il étend par moment la discussion aux sujets connexes que sont la confirmation et la pénitence : ses conclusions sont, d'ailleurs, assez négatives en ce qui concerne la première (*II Clement.*, Justin) comme la seconde (Hermas, Irénée). Les problèmes d'histoire littéraire sont considérés comme résolus : en plaçant le chapitre sur la *Didaché* en tête de son livre, l'auteur nous fait comprendre qu'il adopte comme date de rédaction la fin du Ier siècle, sans distinguer deux stades successifs, comme on l'a fait quelquefois d'Athenagoras à Goodspeed, le second se plaçant assez avant dans le IIe siècle. L'information de l'auteur est excellente et s'appuie sur une connaissance approfondie de la

bibliographie non seulement protestante, mais anglicane et catholique. A propos du fragment VI (Otto) de Méliton, il faudra maintenant se reporter aux observations de P. Nautin, *Le dossier d'Hippolyte et de Méliton* (Paris, 1953), p. 84 (ce fragment nous a été conservé par Anastase le Sinaïte, mais non sans avoir été retouché par une main postérieure au IVe siècle).

Étude, enfin, menée avec beaucoup de soin, de prudence et de jugement : l'auteur sait toujours adopter un parti raisonnable, dans ce domaine où les hypothèses aventureuses n'ont pas manqué (ainsi celle de Reitzenstein sur l'influence mandéenne). Je n'oserai cependant pas conseiller d'adopter toutes ses conclusions : dans son désir, bien légitime, d'aller au fond des choses, d'extraire de ces précieux documents tout le témoignage qu'ils peuvent révéler, M. Benoit se laisse entraîner à s'avancer trop loin. Il lui arrive d'extrapoler, ainsi p. 110 (à propos de *II. Clem.* 7, 1 s.) : « *En prolongeant ces lignes*, on sera conduit à affirmer que le chrétien ne doit plus pécher après le baptême... » Méthode périlleuse, encore qu'elle soit familière aux historiens de la philosophie, car, à faire dire aux auteurs ce qu'ils n'ont pas dit, à tirer les conséquences logiques des prémisses qu'ils ont posées, on peut en arriver à leur prêter une attitude qu'ils auraient refusée.

Je suis plus inquiet encore de voir M. Benoit non seulement analyser le témoignage positif de ses textes, mais encore faire état de leurs silences et, par déduction, en tirer une prise de position, explicite, sur les problèmes théologiques ; ainsi, p. 26-27 : « Toutefois, il faut remarquer que l'idée du pardon des péchés, si essentielle au baptême chrétien, n'apparaît point dans la *Didaché*. C'est la preuve que le concept de purification, très voisin de celui de pardon, ne doit pas avoir dans ce traité une signification morale très poussée et doit être encore très proche du concept juif. » Inférence illégitime, que l'auteur, d'ailleurs, a lui-même rectifiée dans sa conclusion (p. 223 : « même si... la *Didaché*... ne mentionne pas expressément la rémission baptismale, celle-ci n'en est pas moins implicitement contenue dans (ses) affirmations »). Or, ce type de raisonnement, si justement suspect au logicien, revient constamment : p. 36, si le Ps.-Barnabé ne mentionne pas l'eucharistie, alors qu'il parle du baptême, n'est-ce pas la preuve qu'il faisait à celui-ci une place unique dans la vie du croyant? Inversement, p. 59, à propos d'Ignace d'Antioche qui, lui, donne plus de place, dans ses écrits, à l'eucharistie qu'au baptême. Si Clément de Rome (p. 90) ne rappelle pas aux Corinthiens leur baptême pour les amener à la repentance, c'est que pour lui c'est là un événement passé qui ne joue plus grand rôle dans la vie postérieure du croyant. Si Irénée ne fait allusion qu'en passant à la rémission baptismale des péchés, c'est qu'il n'y attache pas une grande importance...

C'est là abuser de l'argument *a silentio*, c'est conclure d'un texte,

souvent bref, toujours ici occasionnel, à une pensée, à une âme qui ne s'y sont pas exprimées tout entières. Aucune de ces œuvres, même la plus étendue, celle d'Irénée, ne se présente comme l'équivalent d'une Somme de théologie, d'une Dogmatique systématique et complète. Tous sont des écrits d'actualité : M. Benoit le sait bien (il le rappelle en tête de chaque chapitre), mais ne s'en souvient pas assez. Faire dire à Clément qu'on a à faire pénitence toute sa vie (p. 123), c'est oublier que la *I. Clem.* n'est pas un traité de vie chrétienne, mais une intervention dans le schisme qui déchirait l'église de Corinthe. De même toute l'optique d'Irénée s'explique par le fait que son grand traité est dirigé contre le gnosticisme et son pessimisme : l'optimisme d'Irénée ne signifie pas qu'il se fasse du péché une idée superficielle (p. 191), pas plus que son insistance sur les convenances de l'incarnation n'élimine l'importance unique de la Passion (p. 199) : on retrouvera les mêmes accents dans la théologie franciscaine, et là, où nous pouvons explorer les choses plus à fond, nous savons bien que le mouvement franciscain était par essence un mouvement de pénitence et connaissait une dévotion particulière à la croix du Christ...

L'auteur, enfin, ne cesse de confronter la théologie, explicite ou implicite, de ses Pères à celle du Nouveau Testament ou plutôt (car il insiste sur cette richesse doctrinale) à ses divers courants ; sa conclusion principale, qu'il souligne comme « un fait particulièrement surprenant » (p. 227), est l'absence totale, dans la littérature patristique du second siècle, des thèmes baptismaux du paulinisme. Mais, pour que ce fait ait la valeur qu'on lui confère, il faudrait que les écrits de ces Pères aient non seulement constitué cette Dogmatique complète qu'ils ne sont pas, mais encore qu'ils aient prétendu se substituer au Nouveau Testament, en représenter pour leurs lecteurs un équivalent ; mais il est bien évident que ces auteurs écrivent pour des chrétiens qui connaissent, et reçoivent comme inspirés, comme « Écriture », les écrits du Nouveau Testament et (sauf peut-être pour la *Didaché*) notamment saint Paul ; ils ne se présentent que comme un supplément à l'enseignement déjà reçu par l'Église : ici encore, défions-nous de l'argument du silence ; nos auteurs ne prétendent pas nier les doctrines que leur sujet ou la perspective qu'ils ont adoptée ne les amènent pas à citer, ou à commenter. Qu'aucun de ces Pères ne reprenne à son compte la formule « spécifiquement paulinienne » de *Col.* 2, 12, ou *Rom.* 6, 4 (« ensevelis avec le Christ dans le baptême, ressuscités avec lui ») — qui est, d'ailleurs, une image, plutôt qu'une « notion » — ne signifie pas qu'aucun d'eux l'ait oubliée, s'en sépare, s'y oppose : la doctrine exprimée sous d'autres formes est-elle si différente, quand *Barnabé* relie l'efficacité de l'eau baptismale au sacrifice de la Croix (p. 37) ; quand Justin, de façon analogue, rapporte la purification du baptême au sang du Christ et à sa mort (p. 153)? Même si chez ce dernier le vocabulaire paraît plus proche

du « johannisme », chez le premier plus proche du « paulinisme ». Il ne faut pas durcir les doctrines, les ramener à un principe ou une formule uniques, univoques, confondre la souple et subtile réalité de l'histoire avec les abstractions en *-isme*, ces *Idealtypen*, qui nous servent à l'analyser.

Ces quelques réserves d'ordre méthodologique ne prétendent pas contester la valeur et l'intérêt du présent ouvrage qui, par ailleurs, sur le plan proprement théologique, aboutit à des conclusions très neuves et de vaste portée.

H.-I. MARROU.

Folco Martinazzoli, *Parataxeis, le testimonianze stoiche sul Cristianesimo.* Florence, La Nuova Italia, 1953 ; 1 brochure in-8°, 81 pages (Biblioteca di Cultura, n° 46).

Agréable plaquette, consacrée à une micro-question : les deux témoignages d'Épictète (IV, 7, 6) et de Marc-Aurèle (XI, 3) sur les Chrétiens ; l'auteur écarte comme trop littéraires, moins personnels et moins profonds ceux de Fronton, Aristide, Apulée et Lucain. Son apport le plus intéressant est de préciser des nuances de vocabulaire : ainsi Épictète définit le comportement des Chrétiens comme un *èthos* ; c'est-à-dire, par opposition à *phusis* ou *logos*, une *praxis* sans fondement rationnel. De même Marc-Aurèle qualifie l'attitude du martyr de « pure et simple *parataxis* », terme dont on nous retrace les sens successifs à partir de l'acception militaire originale : disposition tactique, sédition, résistance obstinée et enfin obstination injustifiée.

Un excursus sur *Marc-Aurèle*, I, 6, 1-2 (éloge de son maître Diognète, celui qui l'a détourné des superstitions — que M. Martinazzoli, avec raison, refuse d'identifier avec le destinataire de l'apologie du Ps.-Justin, *A Diognète*), conduit l'auteur à préciser dans quelques pages très fines comment l'incompréhension de l'empereur à l'égard du Christianisme n'était qu'une conséquence de son opposition à la mentalité religieuse de son temps, cette « nouvelle religiosité » aux courants si divers et parfois si troubles.

Ce petit livre aurait été plus utile s'il avait connu et utilisé les travaux de l'érudition contemporaine : ainsi, sur l'*A Diognète*, il ignore non seulement mon édition (1951), mais celle de Meecham (1949) et les travaux d'Andriessen (1946 et suiv.) ; l'auteur n'utilise même pas les travaux de ses compatriotes, comme l'excellent petit livre de L. Alfonsi sur Hermias (Brescia, 1947) ; mais M. Martinazzoli est professeur dans une université sarde, et je connais trop les conditions coloniales du travail dans son île pour l'accabler !

H.-I. MARROU.

Helen Woodruff, *The Index of Christian Art at Princeton University, with a foreword by Charles Rufus Morey.* Princeton, Princeton University Press, 1942 ; une brochure in-8°, IX-83 pages.

Grâce au Pr. Morey, l'Université de Princeton est devenue un centre actif pour l'étude de l'archéologie chrétienne ; entre autres initiatives, M. Morey a su entreprendre, faire royalement doter (156,000 doll.) et mener à bien un fichier cataloguant par sujets toutes les œuvres d'art chrétien, antiques et médiévales (la limite inférieure, d'abord fixée à 700, a été, en effet, repoussée jusqu'en 1400). La présente brochure, rédigée par la directrice actuelle de l'*Index*, expose les normes suivies pour la rédaction de ces fiches (qui comportent outre une photo, une analyse du sujet et la bibliographie) ; elle servira non seulement aux usagers de l'*Index* (établi à trois exemplaires, un à Princeton, les deux autres à Dumbarton Oaks, Washington, et au Metropolitan Museum, New-York), mais aussi aux jeunes érudits en train d'élaborer leur style personnel de fiche : la schédologie est, comme ils l'apprennent tôt ou tard, un chapitre essentiel de la méthodologie historique.

H.-I. MARROU.

Origen, *Contra Celsum*, translated with an introduction and notes by **Henry Chadwick.** Cambridge, University press, 1953 ; 1 vol. in-8°, XL + 531 pages.

Cet ouvrage très soigné, dont l'auteur semble s'intéresser à Celse plus qu'à Origène, présente une traduction nouvelle, précédée d'une substantielle introduction annotée. L'on y lit de sérieux développements sur les idées philosophiques au temps d'Origène, sur la date du *Contra Celsum* (l'auteur préfère avec Neumann la date de 248), sur la théologie de Celse. Celui-ci considère que les Chrétiens ont corrompu la tradition ancienne qui n'est autre que cet ἀληθὴς λόγος dont parlait déjà le *Ménon* (81 a). Les problèmes relatifs à Celse, à sa personne, à la date où il écrivit, au lieu où il vécut (Rome ou Alexandrie?) sont exposés et discutés d'après les travaux de Lighfoot, Neumann et Funk. Le texte traduit est celui de l'édition Koetschau, avec quelques variantes : les citations de Celse sont imprimées en italiques. Parmi les notes, certaines sont développées et documentées (p. 194, sur un mythe orphique ; 295, n. 3, sur la mise en relation de Sérapis avec des animaux ou des plantes ; 334, n. 2, sur la conception mithraïque de l'ascension des âmes ; 340, n. 2, sur Leviathan). Une bibliographie à jour et trois *indices* achèvent de donner à l'ouvrage le caractère d'un précieux instrument de travail.

Pierre COURCELLE.

Robert Wilde, *The treatment of the Jews in the Greek Christian writers of the first three centuries* (*The catholic university of America, Patristic studies*, vol. LXXXI). Washington, D. C., The catholic university of America press, 1949 ; 1 vol. in-8°, xviii et 240 pages.

Dans sa préface, M. Wilde constate le manque d'une étude générale sur les relations des Juifs et des Chrétiens dans l'antiquité et se propose d'y remédier ; cet auteur américain n'a pu tenir compte de l'ouvrage de M. M. Simon, qui, quelques mois avant la parution du sien, est venu combler magnifiquement cette lacune (*Verus Israel*, Paris, 1948). A vrai dire, sans ce beau livre, cette lacune subsisterait, car on ne peut estimer que le livre de M. Wilde l'aurait vraiment comblée. Ce travail, présenté comme thèse pour le doctorat en philosophie à l'Université catholique de Washington, ne va pas au delà du groupement et de l'analyse des sources ; encore s'agit-il d'un groupement partiel, limité aux sources de caractère littéraire et, comme le titre l'annonce, aux écrivains grecs chrétiens des trois premiers siècles ; ce choix, fondé sur un critère linguistique tout extérieur, a contraint l'auteur, qui s'en explique dans sa préface, à laisser de côté Tertullien, qui est pourtant un témoin d'importance pour la période considérée. En revanche, l'auteur a pris avec son titre des libertés regrettables ; il a cru bon de consacrer un premier chapitre à résumer, d'après les manuels les plus courants, en particulier la *Storia d'Israele* de Ricciotti, dont on retrouve parfois le texte simplement mis en anglais, l'histoire du peuple juif depuis la captivité ; un second chapitre est constitué par l'analyse des textes d'auteurs grecs païens concernant les Juifs (textes déjà rassemblés, pour la plupart, par Th. Reinach). Tout cet arrière-plan aurait pu être esquissé rapidement dans une introduction, d'autant plus que les développements de M. Wilde en la matière n'apportent rien de nouveau. Quand on arrive, après avoir parcouru un tiers du livre, au sujet lui-même, on n'est pas peu surpris de constater que l'auteur, qui avait cru bon de remonter jusqu'à la captivité de Babylone, a laissé de côté, dans cet examen de la littérature grecque chrétienne des trois premiers siècles, sans un mot d'explication, les écrits canoniques du Nouveau Testament, soit à peu près toute la littérature grecque chrétienne du Ier siècle. Quant à l'exposé lui-même, il est, comme pour les auteurs grecs païens, jusqu'à la fin impitoyablement analytique : il est fait d'une suite de notices, rangées dans l'ordre chronologique, où chaque auteur est présenté (fût-il un Irénée ou un Clément d'Alexandrie) et ses passages relatifs aux Juifs résumés. Ce travail est très consciencieusement fait ; M. Wilde a pris soin en chaque point de s'informer le plus exactement possible et d'être tout à fait à jour ; ses analyses sont, en général, sûres et révèlent une lecture attentive et intelligente des textes. A cet égard, son livre, comme répertoire, pourra rendre des ser-

vices. Il a eu également le souci d'être complet, dans les limites qui ont été signalées ; cependant, le chapitre final, consacré aux apocryphes, appellerait bien des compléments ; en outre, il n'est pas assez tenu compte, dans cet inventaire des textes relatifs aux Juifs, de la littérature gnostique ; la mention faite de Marcion à propos de l'*Adversus Haereses* d'Irénée est insuffisante. Mais il manque surtout à ce livre, pour être une véritable étude historique, un travail d'élaboration à partir de ces documents, un effort au moins pour présenter ces documents sous une forme plus organique. La conclusion, qui ne fait à son tour que résumer la série de résumés qui constitue le livre, présente à peine l'ébauche d'un tel travail.

A. GUILLAUMONT.

Jean Chrysostome, *Sur l'incompréhensibilité de Dieu.* Introduction de **Ferdinand Cavallera** et de **Jean Daniélou.** Traduction et notes de **Robert Flacelière** (Collection « Sources chrétiennes », nº 28). Paris, Éd. du Cerf, 1951 ; 1 vol. in-8º, 318 pages.

La collection « Sources chrétiennes » n'avait publié jusqu'ici de saint Jean Chrysostome que les *Lettres à Olympias.* Le grand prédicateur d'Antioche méritait que soient éditées ici les plus célèbres de ses homélies ; le directeur de la collection, le R. P. Daniélou, en collaboration avec le R. P. Cavallera, présente pour commencer les cinq *Discours sur l'Incompréhensible* (περὶ ἀκαταλήπτου), excellemment traduits par R. Flacelière. Une substantielle Introduction expose les circonstances de ces prédications, prononcées en 386-387 contre les Anoméens, encore puissants à Antioche à cette date, et dégage la doctrine ainsi enseignée sur la transcendance divine et la « terreur sacrée » (φοβερῶς, ἔκπληξις, θάμβος, φρίκη) qu'elle doit inspirer à l'homme. Ces homélies ne demeurent pas, d'ailleurs, sur le plan de l'abstraction théologique : on a pu en extraire un certain nombre de données sur l'angélologie et sur la liturgie eucharistique, dont l'Introduction analyse clairement la portée. Le texte grec reproduit simplement l'édition utilisée dans la *Patrologie* de Migne.

Jean-Remy PALANQUE.

Saint Jérôme, *Lettres*, t. III (*Collection des Universités de France*), texte établi et traduit par **Jérôme Labourt.** Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8º, 264 pages (pages de texte doubles).

Le texte suivi est, à peu de chose près, celui de Hilberg, avec un apparat critique simplifié. Il est heureux que M. le chanoine Labourt possède un brio de latiniste qui manquait aux précédents traducteurs français. Les lettres LIII-LXX que contiennent ce volume sont, en effet, parmi les plus soignées, parmi les plus variées aussi, qu'ait écrites Jérôme : mots grecs, allusions classiques ou bibliques, formules pré-

cieuses alternant avec des proverbes réalistes ou des traits de satire. Tout humaniste doit avoir lu la lettre à Pammachius sur l'art de traduire, ou celle à Magnus sur l'art d'utiliser chrétiennement les classiques. Mais les allusions sont si nombreuses et parfois si recherchées qu'elles peuvent embarrasser le lecteur moderne s'il ne connaît à fond l'histoire, la littérature et l'exégèse antiques. L'on sait gré à M. le chanoine Labourt d'avoir mis sa science au service de l'explication du texte de Jérôme, par le moyen de nombreuses notes, parfois développées au point de constituer une dizaine d'appendices. Nous avons ainsi une contribution appréciable à l'histoire littéraire du ɪᴠ[e] siècle, à propos de quoi je me bornerai à ajouter un complément ou un mot de discussion.

Le passage de l'*Epist. LIII*, 7, p. 16, 2, se comprend seulement si l'on rappelle que les centons d'Homère ou de Virgile étaient utilisés pour la divination. Sur un Ὁμηρομαντεῖον qui nous est conservé, cf. mon article *Source chrétienne et allusions païennes de l'épisode du Tolle, lege*, dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, t. XXXII, 1952, p. 186, n. 64, où est cité ce passage de Jérôme.

Le passage de l'*Epist.* LIV, 13, p. 36, 1 : « Vidimus nuper ignominiosum per totum Orientem uolitasse ; et aetas et cultus et habitus et incessus, indiscreta societas, exquisitae epulae, regius apparatus Neronis et Sardanapalli nuptias loquebantur », ne me semble pouvoir s'appliquer ni à une femme (la pèlerine Éthérie ou toute autre) ni à un *ignominiosum* neutre (Labourt, p. 237). Comment Jérôme pourrait-il parler de l'âge ou de la démarche... de ce neutre? Les diverses conjectures faites à partir de ce passage, depuis l'article de Morin, me semblent dénuées de fondement.

Je me réjouis de voir M. Labourt confirmer (p. 235) les vues qu'après F. Cavallera j'avais développées (*R. É. L.*, t. XXV, 1947, p. 250-261) sur l'antériorité de la *Lettre LVIII* par rapport à la *Lettre LIII*. A propos de l'appendice sur Eusèbe de Crémone (p. 239), il me faut maintenir que Jérôme n'est pas parti en compagnie des seuls Paulinien et Vincent, car il ajoute *alii monachi* (*Apol.*, III, 22 ; *P. L.*, t. XXIII, 473 B). La longue notice biographique sur Évagre d'Antioche (p. 248-259) met bien en relief le haut rang du personnage, ses attaches avec l'Occident, son rôle de premier plan dans la « petite Église » d'Antioche. Je me garderais, toutefois, de voir en lui un pur Latin, puisque Jérôme lui-même le dit originaire d'Antioche où sa famille est installée depuis un siècle (p. 249). Je suis convaincu d'avance de l'influence qu'Évagre a exercée sur l'histoire personnelle de Jérôme et ses opinions littéraires. Car j'ai écrit en 1950 sur ce sujet deux pages dans les *Recherches sur les Confessions* (p. 185-186), qui semblent avoir échappé à M. Labourt. La datation de la traduction de la *Vita Antonii* par Évagre vers 379 ou même après 388 (p. 255) est une impossibilité matérielle, puisque cette traduction se lisait déjà à Trèves en un temps où y résidait l'em-

pereur, c'est-à-dire entre 367 et 381 (cf. aussi R. Heussi, *Der Ursprung des Mönchtums*, Tübingen, 1936, p. 81, qui propose pour date 371); l'hypothèse d'une seconde édition de cette *Vita* (p. 248) et d'une seconde édition de l'*Epist. I* de Jérôme (p. 256) paraît sans fondement ; l'anecdote relative à Antoine (*Epist. LXVIII*, 2) s'explique suffisamment du fait que les récits concernant la vie du grand ermite ont vite foisonné (voir mon article *L'enfant et les sorts bibliques*, dans *Vigiliae christianae*, t. VII, 1953, p. 218, n. 83). La phrase de l'*Epist. I*, 15 : « Quis enim ualeat digno canere praeconio Auxentium Mediolani *incubantem* huius (= Euagrii) *excubiis* sepultum paene ante quam mortuum », aurait trait, selon M. Labourt (p. 256), non à l'Auxence, prédécesseur d'Ambroise, mais à l'Auxence de Durosturum qui fut son rival en 386. Cette date est insoutenable pour l'ensemble de la lettre. Fidèle à la datation de F. Cavallera, je comprends, pour ma part, l'opposition *incubantem-excubiis* comme une plaisanterie macabre. Évagre veille Auxence malade et couché, de manière à ce qu'il soit enterré avant d'être mort. Le contexte (*imperatorem industria adit*) précise le sens de la plaisanterie : Évagre fait des démarches auprès de l'empereur pour régler la succession d'Auxence avant même qu'il soit mort, c'est-à-dire pour favoriser l'élection d'un catholique à la place de cet arien (dans l'*Epist. XV*, 4 : « cum Ambrosio societur Auxentius ! » ne peut s'appliquer qu'au même Auxence). Il s'agit d'un voyage d'Évagre auprès de Valentinien Ier, qui, de 365 à 374, ne résida jamais à Milan, mais à Trèves. C'est là, je crois, qu'Évagre traduisit la *Vita Antonii* et la fit connaître à Jérôme. Quant à la citation : « Cur non potero quod isti et istae? » (p. 251), le texte des *Confessions* porte en réalité : « Tu non poteris, quod isti, quod istae » (VIII, 11, 27, 13).

Cet examen minutieux montrera l'intérêt que j'ai pris, personnellement, aux recherches de M. Labourt. Même si nous ne sommes pas d'accord sur tous les points, ses notices détaillées rendront les plus précieux services en vue de la *Prosopographie chrétienne* qui se prépare.

Pierre COURCELLE.

R. P. Evaristo Arns, O. F. M., *La technique du livre d'après saint Jérôme*. Paris, de Boccard, 1953 ; 1 vol. in-8°, 220 pages.

Cette thèse de doctorat d'Université, soutenue brillamment en Sorbonne et rédigée en un français élégant, est d'un Brésilien qui a longuement séjourné en Europe, et particulièrement en France. Je lui avais proposé ce sujet qui me paraissait un peu « dans l'air » depuis les articles de MM. Bardy, Marrou, Ernout sur la technique de la dictée et de l'édition. Il me paraissait que l'œuvre de saint Jérôme, mieux encore que toute autre, était riche de renseignements sur la confection matérielle d'un livre au IVe siècle, si différente de nos usages modernes.

Le R. P. Arns a fait un relevé exhaustif en ce qui concerne les *Lettres* et les traités, et des sondages étendus en ce qui concerne les commentaires de saint Jérôme. Il s'est constitué ainsi un répertoire de 104 mots qui touchaient directement à la technique de l'édition et est allé ensuite, pour compléter son information générale, consulter les fichiers du *Thesaurus*, à Munich, au sujet de ces mots privilégiés. L'on saisit l'originalité scientifique de cette monographie, susceptible pourtant d'intéresser non seulement les spécialistes de saint Jérôme ou les patristiciens, mais tous ceux qui étudient l'histoire de la culture. Nous avons là un complément important au livre classique de Th. Birt, *Das antike Buchwesen*, Berlin, 1882, qui négligeait les sources tardives et qui est maintenant vieilli. (Pour le domaine grec, voir maintenant R. Devreesse, *Introduction à l'étude des manuscrits grecs*, Paris, 1954).

Le plan suivi par le P. Arns correspond aux progrès de l'élaboration du livre. Il étudie d'abord les divers matériaux : papyrus (sens divers de *charta*, *chartula*, *chartae*, *scheda*), parchemin, tablettes de cire, stylet, usage propre à chacun de ces matériaux. Puis vient la rédaction : circonstances et inconvénients de la dictée ; opposition entre les expressions *dictare* et *manu propria* ; usage de la tachygraphie ; rapport entre l'*exemplar* et les copies ; correction des copies. Une troisième phase est l'édition : comment se fait la publication selon qu'il s'agit d'un livre ou d'une lettre ; différence entre *liber*, *codex*, *uolumen* ; procédés variés de diffusion : lecture en public, intermédiaires et dépositaires, « publicité » proprement dite, copies privées. Il reste à déterminer comment l'écrit se conservait dans la bibliothèque ou les archives, quels étaient les signes d'authenticité en un temps où les faux pullulaient, et les interpolations.

La méthode du P. Arns, fondée sur une enquête de terminologie, est strictement philologique ; mais, comme il s'agit de saint Jérôme, cette thèse éclaire forcément aussi les réalités de la vie littéraire de l'époque, et plus d'un épisode historique. Malgré l'austérité du sujet, le P. Arns ne manque pas d'humour lorsqu'il peint les colères du grand homme contre ses copistes ou lorsqu'une publication se fait à son insu. Il insiste justement, en conclusion, sur les défauts inhérents à la dictée et au *librarius*, sur l'absence de limite entre le domaine public et privé. Cet ouvrage constituera, par ses notes, sa bibliographie, son *index* soigné, un précieux instrument de travail, même s'il ne résoud pas tous les problèmes : l'on aimerait, en particulier, quelques indications sur la date de disparition des « libraires », je veux dire des commerçants en livres.

Pierre COURCELLE.

Collection « Ancient christian writers ». Vol. I : *The Epistles of St Ignatius of Antioch*, newly translated and annotated by **A. Kleist.** Westminster (Maryland), The Newman Press, 1946 ; 1 vol. in-8°, 162 pages.

Vol. V : St Augustine, *The Lord's Sermon on the Mount*, transl. by **John J. Jepson,** 1948 ; 227 pages.

Vol. VI : *The Didache, The Epistle of Barnabas, The Epistles and the martyrdom of St Polycarp, The fragment of Papias, The Epistle to Diognetus*, newly transl. and annot. by **James A. Kleist,** 1948 ; 235 pages.

Vol. XI : St Gregory the Great, *Pastoral Care*, transl. and annot. by **Henry Davis,** 1950 ; 281 pages.

La collection des Pères de l'Église traduits en anglais, sous la direction de MM. J. Quasten et J. C. Plumpe, s'est développée très rapidement depuis 1946. Elle englobe aussi bien les textes grecs que les textes latins, les monuments primitifs que les œuvres du vie siècle. Le but est de les faire connaître d'un large public cultivé. Une brève introduction fournit d'ordinaire les renseignements indispensables sur les circonstances de composition de l'œuvre, et une bibliographie sommaire des traductions déjà parues. Certains de ces textes sont fort connus, d'autres moins. Tel ce *Pastoral* où Grégoire le Grand, pour se défendre du reproche d'avoir hésité à se laisser élire évêque de Rome, insiste sur la difficulté des devoirs du prêtre et sur la nécessité de la Grâce. Cet ouvrage, qui eut à l'époque une diffusion considérable, même en pays grec ou barbare, est fort différent du *De officiis* de saint Ambroise et constitue un document précieux. Le commentaire succinct fait connaître les références scripturaires, explique au besoin la traduction à l'aide d'un mot à mot plus précis, indique les articles parus sur les passages les plus intéressants ou les plus délicats. Les notes du vol. V, en particulier, qui sont de J. C. Plumpe, procurent de bons renseignements (p. 189, n. 129, sur le préfet Acyndinus ; p. 198, n. 29, sur l'orientation de la prière vers l'Est). Chaque volume est muni d'un index.

Pierre COURCELLE.

H. Rondet, M. Le Landais, A. Lauras, C. Couturier, *Études augustiniennes* (Collection « Théologie », t. XXVIII). Paris, Aubier, 1953 ; 1 vol. in-8°, 334 pages.

Ce livre sur des sujets divers présente pourtant une certaine unité de méthode et de doctrine. La première étude, du P. Le Landais, reprend et complète plusieurs articles parus dans les *Recherches de science religieuse.* A l'instar des travaux de Kunzelmann et Zarb, mais non toujours en accord avec eux, l'auteur s'applique d'abord à déterminer l'en-

chaînement et la chronologie relative des *Enarrationes in Psalmos CXIX-CXXXIII* et des *Tractatus I-XII in Ioannem* (tableau des résultats, p. 35). Deux repères essentiels, le *De natura et gratia*, d'une part, d'autre part, l'Invention des saints Étienne et Nicodème (celui-ci mentionné avec éloge dans le *Tractatus CXX*, alors que précédemment il n'était aux yeux d'Augustin que le type du catéchumène douteux), aident à conclure finalement que l'*In Ioannem* a été prêché en entier à Hippone, de décembre 414 à août 416 ; Augustin y lutte contre Donatistes et Ariens plus que contre les Pélagiens qui ne sont guère une hérésie africaine. La recherche est très détaillée, souvent ingénieuse, toujours intéressante ; l'auteur ne sait, non plus que moi, de quelle déesse est la fête mentionnée dans le *Tr. VII* (p. 68) ; nous nous accordons à nier qu'il s'agisse de Cybèle.

« Le thème des deux cités dans l'œuvre de saint Augustin » fait l'objet de la deuxième étude, œuvre commune de A. Lauras et H. Rondet. Ce thème est examiné d'abord dans les œuvres antérieures à la *Cité de Dieu* (mais l'on ne parle pas des antécédents non chrétiens). Les auteurs reconnaissent une ambiguïté dans l'opposition entre les deux cités et surtout dans la définition de la cité terrestre ; Augustin tend parfois malgré lui, par pessimisme politique, à identifier la cité terrestre et la cité du démon (p. 158).

La troisième étude, du P. Couturier, est le relevé aussi complet que possible, de « sacramentum » et « mysterium » dans l'œuvre de saint Augustin (table des références, p. 275-332). L'on analyse comment s'opère le glissement de sens de *rite* à *symbole* et à *mystère*. La conclusion montre que le sens rituel devient fréquent chez Augustin pour le baptême et l'eucharistie ; toutefois, l'on ne saurait encore parler d'une vue claire et définitive de la théorie générale des sacrements : ils sont surtout distingués des simples symboles en ce qu'ils impliquent une *celebratio*.

Ces recherches de caractère scientifique montrent l'intérêt toujours nouveau que suscitent les œuvres du docteur d'Hippone, à la veille du congrès augustinien où sera célébré le seizième centenaire de sa naissance.

Pierre COURCELLE.

R. T. Marshall, *Studies in the political and socio-religious terminology of the « De ciuitate Dei »*, Diss., The catholic University of America, *Patristic studies*, vol. LXXXVI. Washington, D. C., 1952 ; 1 vol. in-8°, VII + 96 pages.

Joseph J. Young, *Studies on the style of the « De vocatione gentium » ascribed to Prosper of Aquitaine*, *Ibid.*, vol. LXXXVII ; 1 vol. in-8°, XXII + 192 pages.

La première de ces études concerne le vocabulaire politico-religieux

de la *Cité de Dieu*. Deux parties distinctes : *Ciuitas-Populus*. Un troisième chapitre groupe les autres termes : *gens*, *regnum*, *societas*, *respublica*. Le problème de l'origine de la notion de *cité* selon saint Augustin peut paraître rebattu : il était utile de chercher à le renouveler à l'aide de ces relevés statistiques concernant la terminologie. Le chapitre le plus neuf est celui qui distingue *populus Romanus*, *populus Dei*, *populus gentium*, *populus Christianus*. Plusieurs tableaux fournissent des références intéressantes, par exemple, p. 33 et 41, sur les éléments constituant la *Cité de Dieu* et ceux qui en sont exclus : on sera peut-être surpris de voir figurer, parmi les premiers, la Sibylle. La conclusion met en relief la cohérence d'Augustin dans le choix de sa terminologie. Je regrette de ne trouver aucune étude sur *domus Dei*, appliqué soit à l'église du ciel, soit à celle de la terre. La correction typographique laisse à désirer pour les textes latins (p. 41, perser*u*erantibus ; p. 95, E*nn*arrationes).

La dissertation sur le *De uocatione gentium* part du fait que les arguments historiques ou théologiques de dom Cappuyns en faveur de l'attribution à Prosper n'ont pas été admis unanimement. Après cet historique du problème d'authenticité, la recherche roule sur le vocabulaire tardif et les clausules. Le relevé des mots grecs (p. 30 et suiv.) met en évidence qu'ils se retrouvent presque tous dans les autres œuvres de Prosper. Pourtant, la conclusion de ces listes et statistiques interminables peut paraître décevante : le vocabulaire est commun aux écrivains chrétiens du milieu du ve siècle ; un grand nombre de termes se retrouve dans les œuvres authentiques de Prosper (p. 166-167, 169), mais non moins dans les œuvres de Léon le Grand, à qui ce traité a été attribué aussi, et plus encore dans celles de saint Augustin, dont l'influence apparaît en définitive prépondérante. En revanche, l'étude comparée des clausules du *De uocatione* et du *Contra collatorem* suffirait à prouver que l'auteur est le même pour les deux traités.

Pierre COURCELLE.

Julianus Pomerius, *The Contemplative Life*. Translated and annotated by **Sister Mary Josephine Suelzer** (*Ancient Christian Writers*, vol. 4). Westminster-Maryland et Londres, s. d. ; vi-220 pages.

Nous trouvons parmi les œuvres de saint Prosper d'Aquitaine un traité *De Vita Contemplativa*, qui est en réalité le seul ouvrage conservé de l'émigré africain Julianus Pomerius. L'auteur y traite de l'union de la vie active et de la vie contemplative dans le ministère épiscopal et sacerdotal en s'inspirant surtout de la doctrine de saint Augustin. L'ouvrage que nous présentons ici est une traduction du *De Vita Contemplativa* enrichie d'une introduction, de notes et d'un index qui révèlent l'utilisation d'une vaste bibliographie. L'auteur semble,

cependant, ignorer l'existence de deux études de première importance : *Augustins Verhältnis zur Mystik*, par E. Hendrikx, et *Aszese und Mystik in der Väterzeit*, par Viller-Rahner. Elle pense que « la doctrine de Pomérius sur la vie contemplative ne va pas aussi loin que celle de saint Augustin » (p. 11). Les deux ouvrages cités montrent que le maître lui-même ne semble pas aller aussi loin que l'on pense généralement.

MELCHIOR VERHEIJEN.

Aratoris subdiaconi De Actibus Apostolorum, ex recensione **Arturi Patch McKinlay** (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum*, t. LXXII). Vienne, 1951 ; 1 vol. in-8°, LXIV + 363 pages.

Le professeur McKinlay, de l'Université de Californie, procure, enfin, la première édition vraiment critique du long poème d'Arator, auteur italien du VIe siècle, d'après trente-cinq manuscrits. L'introduction ne revient ni sur la description détaillée des manuscrits ni sur les principes de leur classement ; car l'auteur a fourni ailleurs ces renseignements (*Arator, the codices*, Cambridge Mass., The mediaeval Academy of America, 1942 ; *The classification of the manuscripts of Arator*, dans *Harvard studies in classical philology*, t. LIV, 1943, p. 93-115). Des trois classes de manuscrits, la première a pour meilleur représentant le *Paris. B. N. lat.* 12284, la seconde le *Paris. B. N. lat.* 8095 (tous deux du IXe siècle), la troisième, qui paraît remonter à un archétype allemand, le *Gothanus* 115, du XIe siècle. L'on trouvera dans l'Introduction d'abondants *Testimonia* sur Arator, fort estimé au Moyen Age, puis une bibliographie. Outre l'apparat critique, le bas de chaque page offre l'indication des sources bibliques, ecclésiastiques ou profanes, et les gloses marginales ou interlinéaires. L'apparat critique lui-même est volontairement très dépouillé, les passages cruciaux étant longuement traités dans un appendice spécial (p. 154-160). Des *Indices* très complets (près de 200 pages !) classent les différentes figures, les faits de grammaire intéressants et le vocabulaire. Avec l'aide d'une telle édition, l'on pourra désormais étudier sur quel texte des *Actes* travaillait Arator, comment il transpose cette prose en vers, comment il pratique la libre paraphrase, quelle est la culture profane et sacrée d'un diacre du VIe siècle.

PIERRE COURCELLE.

RATRAMNE DE CORBIE, *Liber de anima ad Odonem Bellovacensem*, texte inédit publié par **D. C. Lambot** (Collection « Analecta mediaevalia Namurcensia », t. II). Namur, 1951 ; 1 vol. in-8°, 159 pages.

De ce Ratramne, disciple de Paschase Radbert, l'on connaissait déjà un *De anima* rédigé vers 850 et publié par Wilmart. L'inédit que publie maintenant dom Lambot est, au contraire, une œuvre de controverse

écrite vers 865, et qui concerne l'*âme universelle*. Le *Paris. B. N. lat.* 11687 qui conserve cette œuvre est la copie du XVIIIe siècle d'un manuscrit carolingien de saint Éloi de Noyon. Il n'y a donc aucun problème de classement des manuscrits, mais souvent des difficultés de lecture ou des problèmes dus aux fautes du copiste tardif ou à celles de l'original carolingien.

Dom Lambot établit contre Mabillon que l'adversaire anonyme, disciple d'un certain Macaire inconnu, est un religieux de l'abbaye bénédictine Saint-Germer de Fly (Oise), et non de Corbie. Sur l'objet philosophique de la controverse, dont le point de départ est le chapitre XXII, 69 du *De quantitate animae* de saint Augustin (aporie relative à l'unité de l'âme et à la multiplicité des âmes), dom Lambot ne dit rien, mais renvoie au t. I de la même collection (Ph. Delhaye, *Une controverse sur l'âme universelle au IXe siècle*, Namur, 1950). Ratramne conduit son argumentation principalement à l'aide de Boèce et des *Catégories* attribuées à saint Augustin ; il tient aussi en grande estime Virgile « poeta famosissimus ».

Pierre COURCELLE.

Petrus Hoonhout, *Het latijn van Thomas van Celano, biograaf van Sint Franciscus.* Amsterdam, Noord-Hollandische Uitgevers Maatschappij, 1947 ; 1 vol. in-8º, 262 pages.

L'écrivain, auquel est consacrée cette monographie, Thomas de Celano, se situe en plein Moyen Age, puisqu'il est né aux environs de l'an 1200 : c'est un moine qui se fit le biographe de saint François d'Assise. M. P. Hoonhout a fait porter son enquête sur deux relations de la vie du saint (*Vita prima* et *uita secunda*), ainsi que sur le *Traité des miracles.* Sa dissertation est malheureusement rédigée en hollandais, sans le moindre résumé en une langue plus accessible.

Notre hagiographe use, comme il est naturel à cette époque, d'un latin assez savant : on y relève beaucoup d'adverbes en *-ter* (p. 53), des traces de l'impératif futur en *-to* (p. 179-180), l'emploi de *foret* pour *esset* (p. 170) ; le type *dico quod* est très rare, alors que la proposition infinitive s'étend (p. 208-209) ; la conjonction *quom* est utilisée selon toutes les règles classiques (p. 184-187), etc. L'influence de la langue vulgaire est cependant sensible, qu'il s'agisse de vocabulaire : *bucca* (p. 21), *bladum* « blé » (p. 42), *camisia* (p. 43), etc., — ou de tours syntaxiques : *dicere ad aliquem* (p. 76), *currere post aliquem* (p. 97), *homo* au sens de l'indéfini (p. 143), adjectif en *-ndus* avec valeur de participe futur passif (p. 218), *quod* au lieu de *ut* consécutif (p. 198), infinitif final, *uenit uisitare* (p. 207), etc. Et parfois apparaît de l'incertitude : tel l'imparfait du subjonctif substitué au présent dans une phrase de souhait : *uellem, pater, si posses...* (p. 202). M. P. Hoonhout s'est livré à un travail minutieux ; mais il l'a présenté sous la forme d'un simple

relevé, qui, tout en étant très clair, ne dégage pas les grandes lignes des faits. Était-il également indispensable de rappeler à propos d'un texte aussi tardif la triple valeur originelle de l'ablatif latin : séparatif, instrumental, locatif (p. 81)?

François THOMAS.

René Louis, *Autessiodurum christianum. Les églises d'Auxerre, des origines au XIe siècle.* Paris, Clavreuil, 1952 ; 1 vol. in-4°, 132 pages.

L'essentiel de ce bel ouvrage est consacré à l'église abbatiale Saint-Germain d'Auxerre, dédiée en 865 : l'auteur étudie minutieusement le plan, l'architecture, la décoration peinte et les inscriptions des « cryptes » carolingiennes, ainsi que l'avant-nef de la même époque conservée dans l'édifice lors des réfections gothiques des XIIIe-XIVe siècles (à propos de laquelle il discute certaines conclusions de Jean Hubert). Mais les antiquistes seront intéressés aussi par ce travail, car c'est un des mérites de René Louis de remonter le plus possible aux origines, comme l'annonce le titre de son livre. Une longue Introduction retrace « le développement topographique d'Auxerre chrétien » et situe avec précision dans l'espace et dans le temps les diverses basiliques construites par les évêques d'Auxerre du IVe au VIIe siècle ; cette histoire, quand elle est faite, comme c'est ici le cas, avec une science consommée et une critique prudente, éclaire de façon indispensable la « renaissance » carolingienne. En outre, deux brefs chapitres décrivent les sanctuaires découverts par René Louis en 1927 et en 1929 sous l'ancienne église Saint-Pèlerin et sous l'ancienne église Saint-Amâtre : l'auteur suppose avec la plus grande vraisemblance qu'il s'agit respectivement de la cathédrale primitive du IVe siècle et d'une crypte carolingienne édifiée dans le cimetière du Mons Autricus. Cette publication peut servir de modèle aux érudits locaux et nous montre que des recherches minutieuses et bien menées peuvent apporter de précieuses lumières sur l'art paléochrétien et préroman. On ne manquera pas, enfin, d'admirer la présentation magnifique de ce volume, imprimé sur beau papier, qui, avec ses deux cartes, ses cinquante-quatre reproductions photographiques et ses vingt et un dessins d'architecture, est un véritable album d'art.

Jean-Remy PALANQUE.

Érasme, *Dulce bellum inexpertis.* Texte édité et traduit par **Yvonne Remy** et **René Dunil-Marquebreucq** (Collection *Latomus*, vol. VIII). Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-8°, 112 pages. 125 fr. belges.

Tous les humanistes qui suivent avec intérêt la renaissance des études érasmiennes se réjouiront de l'importante contribution apportée par l'édition critique et la traduction du plus important des *Adages.* La collection belge, publiée sous le signe de Latomus, offre au lecteur un

texte impeccable et un très bon commentaire philologique, comportant une introduction grammaticale et stylistique, un lexique des termes rares ou singuliers et de nombreuses notes explicatives au cours du volume.

La traduction de cet important morceau (1,228 lignes) est correcte de bout en bout et ne sent jamais l'effort, quoique représentant un travail considérable. On désirerait parfois que les nuances particulièrement érasmiennes soient rendues avec plus de précision. C'est ainsi que le titre lui-même nous semble mal rendu par « la guerre est douce pour ceux qui ne l'ont pas faite ». *Est* est évidemment trop affirmatif, *faite* beaucoup trop actif. Il vaudrait mieux traduire de façon plus dubitative cette maxime chargée d'ironie et de sous-entendu : « *la guerre peut sembler douce à ceux qui ne la connaissent pas encore* ». Plus important nous paraît le cas de l'expression SOCIETAS HONESTORUM STUDIORUM. La traduction choisie : « la communauté des études », qui escamote le mot principal, ne rend absolument pas l'idée érasmienne d'un lien plus fort que la fraternité de sang : nous préférerions parler ici de « *la communion des humanistes* ».

Il reste à définir la doctrine même d'Érasme, ce pacifisme évangélique qui trouve dans l'adage étudié une de ses expressions les plus polémiques. On eût aimé, à cet égard, que Mme Yvonne Remy et M. Dunil-Marquebreucq eussent assis leur travail sur une bibliographie moins sommaire et moins dépassée que celle énumérée dans leur Avant-Propos. On ne peut pas, en 1953, parler d'Érasme sans se référer aux deux ouvrages de base de Huizinga et de Preserved Smith. La grande thèse de Bataillon, *Érasme et l'Espagne* (1937), eût également fourni sur l'évolution de l'éthique érasmienne les renseignements les plus précieux. Pierre Mesnard, *L'essor de la philosophie politique au XVIe siècle* (2e éd., Paris, Vrin, éditeur, 1952), fournissait non seulement la bibliographie la plus récente, mais le seul travail d'ensemble sur la question dans son chapitre *Érasme ou l'évangélisme politique*. Enfin, le traducteur aurait eu profit à connaître des essais semblables aux siens effectués sur des textes cités dans l'ouvrage ou immédiatement voisins, comme *La lettre à Paul Volz* du 14 août 1518 et la *Paraclesis*, que nous avons traduites et commentées en 1947 et 1951, le *Charon* et les *Pieuses agapes* qui figurent dans le choix de *Colloques* admirablement traduits et présentés par L. E. Halkin (Bruxelles, 1942), l'auteur d'une brillante *Apologie pour l'humanisme chrétien de la Renaissance*, Liège, 1941.

Les éditeurs ont eu une excellente idée en ouvrant leur introduction par un tableau des « *circonstances historiques et chronologie des écrits pacifistes d'Érasme* ». Ce tableau est bon, dans l'ensemble, mais il présente quelques lacunes graves. Aucune mention n'y est faite du séjour d'Érasme en Angleterre ni de son amitié avec Thomas Morus. C'est pourtant là que commence le pacifisme d'Érasme, amorcé aux sources

classiques avant de s'épanouir pleinement dans le climat de l'humanisme chrétien. On ne voit pas pourquoi les auteurs omettent de mentionner la collaboration d'Érasme à la traduction de Lucien par Thomas Morus (1505-1506), et encore moins l'*Éloge de la Folie* (1509), pourquoi ils ne citent pas l'*Utopie* du chancelier anglais (1510). Ce sont là des jalons parmi les plus importants.

Ces lacunes dans l'information se font évidemment sentir dans les notes de caractère doctrinal. C'est ainsi que la référence à l'*Utopie* de Morus eût dissipé certaines difficultés propres au régime communiste ou aux habitants des mondes imaginaires. Une érudition plus poussée eût évité certaines inexactitudes touchant la position exacte de l'humanisme chrétien. Comment l'éditeur a-t-il pu écrire : « *Il est clair que Érasme n'a connu la pensée d'Aristote qu'à travers les scolastiques et que, s'il l'a déformée et critiquée, c'est à travers eux* » (*op. cit.*, p. 60, n 2), alors que l'adage en question sort précisément d'une remarque de la *Rhétorique* d'Aristote, à peine commentée en cinq lignes dans la première édition de 1508 ; alors que l'édition d'Aristote par Lefèvre d'Étaples en 1506 faisait grand bruit lors du passage d'Érasme à Paris, alors que lui-même contribuait en 1531 à celle de son ami Simon Grynaeus.

Ce qu'il fallait préciser, c'est que les attaques d'Érasme visent en général beaucoup moins les doctrines d'Aristote que leur utilisation au sein du christianisme : on le rend responsable de l'adultération du message évangélique par son naturalisme social et des innombrables discussions scolastiques par la forme logique donnée à la théologie chrétienne. Mais cela n'empêche pas Érasme, en bon humaniste, de lire et d'employer Aristote à l'occasion.

Il en use avec lui comme avec Cicéron sur le front opposé du néopaganisme érudit : le fait de rappeler *les cicéroniens* au respect de la transcendance chrétienne n'empêche pas Érasme de lire et de citer le *De Republica*, le *De finibus*, etc. Les deux influences sont souvent conjuguées en particulier pour la condamnation de la tyrannie. Aristote est cité à plusieurs reprises dans l'*Institution du Prince* en particulier comme garant de la doctrine qui considère le pouvoir du prince sur ses États non comme un droit de propriété, mais comme une tutelle exercée en vue du bien commun (cf. *Cler.*, t. IV, fol. 579 D). On eût aimé voir rappeler cette doctrine dans le commentaire de « *Ad haec dominium vocamus quod est administratio* » (*op. cit.*, ligne 895).

Le sens de la critique formulée dans le *Bellum* contre Aristote est encore précisé par la proximité de la critique du droit romain. C'est par DROIT ROMAIN, en effet, et non par « codes romains » qu'il faut rendre le terme « *Caesareis legibus* » de la ligne 633. Ce droit romain, en tant que *droit d'Empire*, tendait à s'imposer à toute l'Europe continentale. C'est pour éviter la dépendance vis-à-vis de l'Empire allemand que les rois de France ont toujours refusé de reconnaître l'autorité du

droit romain. Or, les Pays-Bas, dans lesquels survit, extrêmement forte, la tradition de l'État bourguignon, ne se laisseront englober dans l'Empire sous le nom de *Cercle de Bourgogne*, au traité d'Augsbourg (25 octobre 1548), qu'à la condition de se voir reconnaître une véritable autonomie juridique. La question du droit romain est donc l'une de celles qui tiennent à cœur aux patriotes néerlandais, dont le cercle est alors dominé par Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, protecteur et inspirateur d'Érasme. C'est à cette même politique que doit, comme nous l'avons démontré ailleurs, se rattacher l'éloge des *concilia* et de leur valeur d'arbitrage (cf. ligne 962).

Il n'en reste pas moins que la critique conjointe de l'aristotélisme et du droit romain était l'un des thèmes favoris du courant réformateur dans sa première période. On aura une idée de ce climat en relisant les *Propos de table* de Luther, qui exécute conjointement « cet âne oisif » d'Aristote (LVII) et « le juriste, ennemi du Christ » (LIII).

Les quelques réserves que nous venons de faire (et qui sont moins des critiques que des additions) ne doivent pas empêcher le lecteur de parcourir avec fruit et avec plaisir les pages de ce beau volume, somptueusement édité, qui fait le plus grand honneur à la collection Latomus et à ses deux auteurs.

Pierre MESNARD.

COMMUNICATIONS

— **Ve Congrès international d'Archéologie chrétienne.** — Le Ve Congrès international d'Archéologie chrétienne aura lieu à Aix-en-Provence du 13 au 20 septembre 1954. Il sera présidé par M. J. Zeiller, membre de l'Institut. Le Comité de patronage sera présidé par Mgr L. de Bruyne, recteur de l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne, lequel Institut a organisé les précédents congrès. Le secrétariat est assuré par M. H. Stern, chargé de recherches du C. N. R. S., 10, rue du Colonel-Candelot, Bourg-la-Reine (Seine). Le Comité d'organisation local est dirigé par M. J.-R. Palanque, doyen de la Faculté des Lettres d'Aix, et par M. F. Benoit, directeur régional des Antiquités.

— **Neugründung der Indogermanischen Gesellschaft.** — Am 2. September 1953 wurde anlässlich einer Fachtagung für indogermanische Sprachwissenschaft in München eine neue « Indogermanische Gesellschaft » gegründet, nachdem die alte, seit 1912 bestehende durch Massnahmen der Besatzungsbehörden im Jahre 1945 zum Erliegen gekommen war.

Die Gesellschaft beabsichtigt ein neues kritischbibliographisches Publikations-organ herauszugeben.

Der engere Vorstand besteht aus :

Prof. M. Leumann, Vorsitzender — Signaustr. 9, Zürich 8 (Schweiz).

Prof. W. Brandenstein, Stellevertretender Vorsitzender — Halbärthgasse 5, Graz (Oesterreich).

Prof. G. Redard, Schriftführer — Kramgasse 17, Bern (Schweiz).

Prof. A. Scherer, Kassenwart — Kleinschmidtstr. 60, Heidelberg (Deutschland).

Ausserdem wurde ein weiterer Vorstand von 12 Vertretern (aus 10 europäischen Ländern) gewählt.

Fachgenossen wollen sich für Anmäldung und weitere Auskünfte an eines der Vorstandsmitglieder wenden.

— **Bulletin analytique du Centre de documentation du Centre national de la Recherche scientifique.** — Le Centre de documentation du Centre national de la Recherche scientifique publie un *Bulletin analytique* (partie *Philosophie*) qui paraît tous les trois mois. Ce documentaire dépouille, signale et résume brièvement tous les articles parus, en France et à l'étranger, tant dans les revues philosophiques que dans les revues spécialisées dans le domaine de la Morale, de l'Esthétique,

de l'Histoire des sciences, de la Linguistique, de la Psychologie et de la Sociologie.

Tous ceux qui s'intéressent aux sciences de l'Homme ont ainsi à leur disposition une bibliographie trimestrielle à la fois signalétique et analytique, complétée par une table annuelle des auteurs et des concepts.

Le *Centre de documentation du C. N. R. S.* fournit également la reproduction photographique par micro-films ou sur papier des articles signalés dans le *Bulletin*, ou de ceux dont la référence bibliographique précise lui est fournie.

	France	Étranger
Prix de l'abonnement....................	2.000 fr.	2.500 fr.
Tirage à part de la partie « Sociologie »......	800 fr.	1.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : 16, rue Pierre-Curie, Paris (v^e^). Tél. Danton : 87-20.

PUBLICATIONS NOUVELLES ADRESSÉES A LA *REVUE*

Érasme, *Dulce Bellum inexpertis.* Texte édité et traduit par Yvonne Rémy et René Dunil-Marquebreucq. (Coll. Latomus, vol. VIII.) Berchem-Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-4°, 111 pages.

G. M. A. Hanfmann, *Observations on Roman Portraiture.* (Coll. Latomus, vol. XI.) Berchem-Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-4°, 55 pages, III planches hors texte.

W. Deonna, *Le symbolisme de l'acrobatie antique.* (Coll. Latomus, vol. IX.) Berchem-Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-4°, 148 pages, 127 fig.

Pierre Grimal, *Les intentions de Properce et la composition du livre IV des « Élégies ».* (Coll. Latomus, vol. XII.) Berchem-Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-4°, 55 pages.

E. Adelaide Hahn, *Subjunctive and optative, their origin as futures.* (Philological Monographs published by the American Philological Ass., Number XVI, ed. by John L. Heller.) New-York, Lancaster Press, 1953 ; 1 vol. in-8°, xviii + 158 pages, 1 index.

Henri Stern, *Le calendrier de 354, étude sur son texte et sur ses illustrations.* (Inst. français d'archéologie de Beyrouth, Biblioth. archéologique et historique, t. LV.) Paris, Geuthner, 1953 ; 1 vol. in-4°, 432 pages, 4 indices, 1 tableau et LXIV planches hors texte.

Adrien Bruhl, *Liber Pater. Origine et expansion du culte dionysiaque à Rome et dans le monde romain.* (Biblioth. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 175.) Paris, de Boccard, 1953 ; 1 vol. in-4°, xii + 357 pages, 3 indices, XXXII planches hors texte.

Ernest Honigmann et André Maricq, *Recherches sur les « Res Gestae divi Saporis ».* (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires, t. XLVII, fasc. 4.) Bruxelles, Palais des Académies, 1953 ; 1 vol. in-4°, 204 pages, 1 index, IV planches et 1 carte hors texte.

Vladimir Georgiev, *Problèmes de la langue minoenne.* Sofia, 1953 ; 1 vol. in-8°, 196 pages, 87 fig., VII tableaux.

F. Vaes et J. Mertens, *La céramique gallo-romaine en terre sigillée d'Elewijt (Belgique).* (Coll. Latomus, vol. XIII.) Berchem-Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-4°, 56 pages, XII planches.

Horace, *Épodes.* Éd. et trad. de Léon Herrmann. (Coll. Latomus, vol. XIV.) Berchem-Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-4°, 76 pages, 1 index.

Hilding Thylander, *Inscriptions du port d'Ostie.* (Acta Instituti Romani regni Sueciae, series in-8°, IV : 1 et 2.) Lund, C. W. K. Gleerup, 1951 et 1952 ; 2 vol. in-8° : 1 vol. texte, xxiv + 567 pages, IX indices, et 1 vol. planches, CXXV planches et V plans.

Hilding Thylander, *Études sur l'épigraphie latine. Date des inscriptions. Noms et dénomination latine. Noms et origine des personnes.* (Acta Instituti Romani regni Sueciae, series in-8°, V.) Lund, C. W. K.

Gleerup, 1952 ; 1 vol. in-8°, XVI + 195 pages, 1 index, VI plans hors texte.

PIERRE GRIMAL, *La vie à Rome dans l'Antiquité.* (Coll. « Que sais-je? », n° 596.) Paris, Presses universitaires, 1953 ; 1 vol. in-12, 128 pages.

JOSEPH MOREAU, *L'idée d'Univers dans la pensée antique.* (Biblioteca del « Giornale di Metafisica », 10.) Turin, Società editrice internazionale, 1953 ; 1 vol. in-8°, 51 pages.

CLEOFE GIOVANNI CANALE, *La Cattedrale di Troina. Influssi architettonici normanni e problemi di datazione.* Palermo, S. F. Flaccovio, 1951 ; 1 vol. in-8°, 47 pages, X planches hors texte.

RAYMOND BAYER, *Essais sur la méthode en esthétique.* (Bibl. d'esthétique.) Paris, Flammarion, 1953 ; 1 vol. in-12, 198 pages. 425 fr.

HÉRODOTE, *Histoires*, livre VIII, *Uranie.* Texte établi et traduit par Ph.-E. LEGRAND. (Coll. des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association G. Budé.) Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8°, 148 pages, dont 88 doubles.

ERICH SWOBODA, *Carnuntum, seine Geschichte und seine Denkmäler.* 2. Auflage. (Römische Forschungen in Niederösterreich.) Wien, Kulturreferat der Niederösterreichischen Landesregierung, 1953 ; 1 vol. in-8°, 259 pages, 1 index, 20 illustrations, 1 carte, LII planches hors texte.

FRANCO SARTORI *Problemi di storia costituzionale Italiota.* (Univ. degli Studi di Padova Pubbl. dell'Istituto di Storia antica vol. I.) Roma « L'Erma » di Bretschneider 1953 ; 1 vol. in-8° 205 pages, 1 index.

Mémorial d'un voyage d'études de la Société nationale des antiquaires de France en Rhénanie (juillet 1951). Paris, Klincksieck, 1953 ; 1 vol. in-4°, 322 pages, nombreuses illustrations, 1 carte hors texte.

Studies presented to David Moore Robinson on his seventieth birthday, vol. II. Éd. by GEORGE E. MYLONAS and DORIS RAYMOND. Washington University, St Louis, Missouri, 1953 ; 1 vol. in-4°, XX + 1,336 pages, 3 indices, illustrations, 1 portrait et 98 planches hors texte.

Grosser Historischer Weltatlas. Herausgegeben vom Bayerischen Schulbuch-Verlag. I Teil, *Vorgeschichte und Altertum*, von HERMANN BENGTSON und VLADIMIR MILOJČIČ. Mit Beiträgen von G. H. R. VON KOENIGSWALD und JOACHIM SCHRÖDER. München, 1953 ; 2 vol. in-4° : 1 *atlas* de VIII pages, 3 tableaux, 44 pages de cartes, 15 pages d'index géographique ; 1 vol. *Erläuterungen*, II p. + 124 colonnes. D. M. 6,50 + 4,80.

MARCELLO FORTINA, *L'Imperatore Graziano.* Torino, Società editrice internazionale, 1953 ; 1 vol. in-8°, 308 pages, 3 indices. L. 1,400.

PINDARI, *Carmina cum fragmentis*, edidit BRUNO SNELL. (Biblioth. scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana.) Leipzig, 1953 ; 1 vol. in-8°, VIII + 375 pages, 3 indices. D. M. 14,80.

A. Carnoy, *La langue étrusque et ses origines.* (Extr. de « L'Antiquité classique », t. XXI, 1952, n° 2.) Bruxelles, 1952 ; 1 brochure in-8°, pages 289 à 331.

Giulio Cressedi, *Velitrae (Velletri). Regio I-Latium et Campania.* (Italia romana : Municipi e Colonie. Serie I, vol. XII.) Istituto di Studi Romani ed., 1953 ; 1 vol. in-8°, 136 pages, 11 fig., 3 indices, 2 cartes et XII planches hors texte. L. 600.

Fritz Wehrli, *Herakleides Pontikos.* (Die Schule des Aristoteles, Texte und Kommentar, Heft VII.) Basel, Benno Schwabe & C°, 1953 ; 1 vol. in-8°, 124 pages. 14 fr. suisses.

Jane Elizabeth Henle, *A study in word structure in Minoan linear B.* New-York, Ardlee Service, 1953 ; 1 vol. in-8°, vi + 185 pages.

Dr Josef Derbolav, *Der Dialog « Kratylos » im Rahmen der platonischen Sprach- und Erkenntnisphilosophie.* (Publ. de l'Université de la Sarre.) Saarbrücken, West-Ost-Verlag, 1953 ; 1 vol. in-8°, 120 pages, 3 indices. 750 fr.

Anthos Ardizzoni, ΠΟΙΗΜΑ. *Ricerche sulla teoria del linguaggio poetico nell'Antichità.* (ΜΟΥCΙΚΑΙ ΔΙΑΛΕΚΤΟΙ, Collana diretta da C. Gallavotti e A. Pagliaro. Supplementi. Serie V, 4.) Bari, Adriatica editrice, 1953 ; 1 vol. in-8°, 131 pages, 2 indices. L. 1,600.

Henri Stern, *Date et destinataire de l' « Histoire Auguste ».* (Coll. d'études latines, publ. sous la direction de J. Marouzeau. Série scientifique, XXVII.) Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8°, 110 pages, 1 index.

Jean Zafiropulo, *Empédocle d'Agrigente.* (Coll. d'études anciennes, publiées sous le patronage de l'Association G. Budé.) Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8°, 309 pages.

Jean Luccioni, *Xénophon et le Socratisme.* (Publication de la Fac. des Lettres d'Alger, XXV.) Paris, Presses universitaires, 1953 ; 1 vol. in-8°, 179 pages. 500 fr.

Joseph Vogt, *Sklaverei und Humanität im klassischen Griechentum.* (Akademie der Wissenschaften und der Literatur in Mainz. Abhandlungen der Geistes-und sozialwissenschaftlichen Klasse, Jahrgang 1953, Nr 4.) Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1953 ; 1 vol. in-4°, pages 161 à 183.

Jean Marcadé, *Recueil des signatures de sculpteurs grecs.* Première livraison. (École française d'Athènes.) Paris, De Boccard, 1953 ; x + 123 ff. + XXIV planches hors texte en portefeuille in-4°, nombreuses illustrations.

Marion Soreth, *Der Platonische Dialog Hippias Maior.* (Zetemata, Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft, Heft 6.) München, C. H. Beck, 1953 ; 1 vol. in-8°, viii + 64 pages. D. M. 6,50.

Harald von Petrikovits, *Die Ausgrabungen in der Colonia Traiana bei Xanten. Die Ausgrabung der Kernsiedlung und der Uferanlagen*

(1934-1936). (Sonderdruck aus Bonner Jahrbuch, 152, 1952.) 1 vol. in-4°, pages 41 à 161, 39 fig., XXI planches hors texte.

Michel Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*. (Annales de l'Université de Lyon, 3e série, Lettres, fasc. 23.) Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-4°, 411 pages, 1 index.

Michel Rambaud, *Cicéron et l'Histoire romaine*. (Coll. d'études latines, publiées par la Société des Études latines, sous la direction de J. Marouzeau, Série scientifique, XXVIII.) Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-4°, 149 pages.

Karl Büchner, *Der Aufbau von Sallusts Bellum Jugurthinum*. (Hermes, Zeitschrift für Klassische Philologie, Einzelschriften. Heft 9.) Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1953 ; 1 vol. in-8°, iv + 104 pages. D. M. 9.

Theocritus, edited with a translation & commentary by A. S. F. Gow. 2d ed. Vol. I, *Introduction, text, and translation*. Vol. II, *Commentary, appendix, indexes, and plates*. Cambridge, Univ. Press, 1952 ; 2 vol. in-8°, lxxxiv + 257 pages et iv + 639 pages, 2 indices, XV planches hors texte. £ 5. $ 5.

J. C. Kamerbeek, *The plays of Sophocles. Commentaries*. Part. I, *The Ajax*. English translation by Dr. H. Schreuder, revised by A. Parker B. A. Leiden, Brill, 1953 ; 1 vol. in-8°, x + 261 pages.

Pierre Amandry, *Collection Hélène Stathatos. Les bijoux antiques*. Inst. d'archéologie, Univ. de Strasbourg, 1953 ; 1 vol. gr. in-4°, 150 pages, 1 frontispice, 80 fig., 54 planches hors texte. 7,000 fr.

James H. Oliver, *The ruling power. A study of the Roman Empire in the second century after Christ through the Roman oration of Aelius Aristides*. (Transactions of the American Philosophical Society held at Philadelphie for promoting useful knowledge, New series, vol. 43, part. 4, 1953.) Philadelphie, 1953 ; 1 vol. in-4°, pages 871-1003, 2 indices.

Stig Y. Rudberg, *Études sur la tradition manuscrite de saint Basile*. Uppsala, Lundequistska Bokhandeln, 1953 ; 1 vol. in-8°, 224 pages, 1 planche hors texte. 20 couronnes.

Maurice Vanhoutte, *La philosophie politique de Platon dans les « Lois »*. (Bibliothèque philosophique de Louvain.) Louvain, Nauwelaerts, 1954 ; 1 vol. in-8°, xii + 466 p. 195 fr. belges.

Wladyslaw Madyda, *De Donato histrionum praeceptore*. (Polska Akademia nauk ; Komitet nauk kulturze antycznej. Archivum Filologiczne III.) Warszawa, 1953 ; 1 vol. in-8°, 58 pages.

G. Redard, *Recherches sur* ΧΡΗ, ΧΡΗΣΘΑΙ. *Étude sémantique*. Paris, H. Champion, 1953 ; 1 vol. in-4°, 123 pages, 1 index.

ARISTOTELES LATINUS, IV, 2, *Analytica posteriora*. Transl. anonyma. Ed. Laurentius Minio-Paluello. (Union académique internationale. Corpus philosophorum Medii Aevi, Academiarum conso-

ciatarum auspiciis et consilio editum.) Bruges-Paris, Desclée de Brouwer, 1953 ; 1 vol. in-4°, XIV + 111 pages, 2 indices.

ARISTOTELES LATINUS, XXXIII, *De arte poetica*. GUILLELMO DE MOERBEKE interprete ; Ed. ERSE VALGIMIGLI ; reviserunt praefatione indicibusque instruxerunt AETIUS FRANCESCHINI et LAURENTIUS MINIO-PALUELLO. (Union académique internationale. Corpus philosophorum Medii Aevi. Academiarum consociatarum auspiciis et consilio editum.) Bruges-Paris, Desclée de Brouwer, 1953 ; 1 vol. in-4°, XX + 77 pages, 2 indices.

FRANKLIN P. JOHNSON, *The Farwell collection*. (Monographs on Archaeology and fine Arts, sponsored by The Archaeological Institute of America and The College Art Association of America, VI.) Cambridge, 1953 ; 1 vol. in-4°, VIII + 77 pages, 90 fig. hors texte.

ΑΝΔΡΕΟΥ ΞΥΓΓΟΠΟΥΛΟΥ, ΣΥΛΛΟΓΗ ΕΛΕΝΗΣ Α. ΣΤΑΘΑΤΟΥ. Κατάλογος περιγραφικὸς τῶν εἰκόνων τῶν ξυλογλυπτῶν καὶ τῶν μεταλλίνων ἔργων τῶν βυζαντινῶν καὶ τῶν μετὰ τὴν ἅλωσιν χρόνων. Ἐν Ἀθήναις 1951 ; 1 vol. in-4°, VI + 47 pages, XXIX planches hors texte.

THÉODORET DE CYR, *Discours sur la Providence*. Trad. avec introduction et notes par YVAN AZÉMA. Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, 353 pages, 2 indices.

CARLO PIETRANGELI, *Mevania (Bevagna). Regio VI-Umbria*. (Italia romana, Municipi e colonie. Serie I, vol. XIII.) Istituto di studi romani, 1953 ; 1 vol. in-8°, 176 pages, 3 indices, 6 fig. dans le texte, 2 cartes et XVI planches hors texte. L. 800.

MARI PINTO, *Iter Bithynicum* ; — MICHAELANGELI PETRUZZIELLO, *Mater infelix*. (Certamen capitolinum IV, curante Instituto romanis studiis provehendis.) Rome, « S. Josephus », 1953 ; 1 vol. in-8°, 47 pages.

ARNOLD VON SALIS, *Die Kunst der Griechen*. Zurich, Artemisverlag, 1953 ; 1 vol. in-8°, 328 pages, 1 index, 4 fig. dans le texte, XXIX planches hors texte.

HARALD and BLENDA RIESENFELD, *Repertorium lexicographicum Graecum. A catalogue of indexes and dictionaries to Greek authors*. Stockholm, Almquist & Wiksell, 1954 ; 1 vol. in-8°, 95 pages.

Convivium, Beiträge zur Altertumswissenschaft. KONRAT ZIEGLER, *dem Lehrer und Freunde*. Stuttgart, A. Druckenmüller, 1954 ; 1 vol. in-8°, VIII + 188 pages, 1 portrait et IV planches hors texte.

LOUIS JALABERT et RENÉ MOUTERDE, S. J., *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*. Tome III, seconde partie : *Antioche* (suite). *Antiochene, n°s 989-1242. Index des tomes I-III*. (Inst. français d'archéologie de Beyrouth, bibliothèque archéologique et historique, t. LI.) Paris, Paul Geuthner, 1953 ; 1 vol. in-4°, pages 531 à 690 + XXXVIII pages. 3,750 fr.

HERMANN BENGTSON, *Einführung in die alte Geschichte*. 2 Aufl. Munich, C. H. Beck, 1953 ; 1 vol. in-8°, 197 pages.

Ettore Lepore, *Il princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda repubblica.* (Istituto italiano per gli studi storici in Napoli.) Napoli, nella sede dell'Istituto, 1954 ; 1 vol. in-8°, 449 pages, 2 indices. Lire 2,500.

Georges Grossi, *Des Romains aux Barbares...* (Tableaux historiques de la Gaule au Bas-Empire.) Vaison-la-Romaine, Macabet frères, 1953 ; 1 vol. in-8°, 143 pages, illustrations.

Erwin R. Goodenough, *Jewish symbols in the Greco-Roman period.* Vol. I : *The archeological evidence from Palestine.* Vol. II : *The archeological evidence from the Diaspora.* Vol. III : *Illustrations.* (Bollingen series XXXVII.) New York, Pantheon books, 1953 ; 3 vol. in-4° : xviii + 300 pages, 2 indices ; xii × 323 pages, 5 indices ; xxxvi + 10 pages, 2 indices, 1,209 fig. sur planches hors texte. $ 25.

Victor Ehrenberg, *Sophocles and Pericles.* Oxford, Basil Blackwell, 1954 ; 1 vol. in-8°, xii + 187 pages, 1 index, III planches hors texte. 25 s.

Martin P. Nilsson, *La religion populaire dans la Grèce antique.* Traduit de l'anglais par Frans Durif. (Civilisations d'hier et d'aujourd'hui.) Paris, Plon, 1954 ; 1 vol. in-12, 249 pages. 540 fr.

Paul Cloché, *Alexandre le Grand.* (Coll. « Que sais-je? ».) Paris, Presses universitaires, 1954 ; 1 vol. in-12, 127 pages.

François Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades.* (Biblioth. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 177e fasc.). Paris, de Boccard, 1953 ; 1 vol. in-4°, 422 pages, 3 indices, 3 fig. dans le texte, XXVIII planches hors texte.

Dr. G. Raskin, *Oudgriekse Handelsreclame.* (Katholieke Vlaamse Hogeschooluitbreiding, Jaargang XLVII, Nr 6.) Uitgeversmi N. V. Standaard-Boekhandel, 1953 ; 1 vol. in-12, 86 pages.

Gabriel Germain, *Homère et la mystique des nombres.* Paris, Presses universitaires, 1954 ; 1 vol. in-8°, 108 pages.

Gabriel Germain, *Genèse de l'Odyssée.* Paris, Presses universitaires, 1954 ; 1 vol. in-8°, 700 pages, 2 indices, 1 fig.

Siegfried J. de Laet, *L'archéologie et ses problèmes.* (Coll. Latomus, vol. XVI.) Berchem-Bruxelles, Latomus, 1954 ; 1 vol. in-4°, 156 pages, 3 fig. dans le texte, XII planches hors texte.

Heraclitus, *The Cosmic fragments.* A critical study with introduction, text and translation by G. S. Kirk. Cambridge, University Press, 1954 ; 1 vol. in-8°, xvi + 424 pages, 2 indices. 52 s.

Päivö Oksala, *Die griechischen Lehnwörter in den Prosaschriften Ciceros.* (Suomalaisen Tiedeakatemian Toimituksia, Annales Academias Scientiarum Fennicae. Sarja — ser B nide — Tom 80, 1.) Helsinki, 1953 ; 1 vol. in-8°, 179 pages. 550 mk.

Ernst Langlotz, *Aphrodite in den Gärten.* (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische

Klasse. Jahrgang 1953/54, 2 Abhandlung.) Heidelberg, Carl Winter, 1954 ; 1 vol. in-8°, 52 pages, X planches hors texte.

Clément d'Alexandrie, *Les Stromates. Stromate II.* Introduction et notes de P.-Th. Camelot, O. P. Texte grec et traduction de Cl. Mondésert, S. J. (Sources chrétiennes, n° 38.) Paris, Éd. du Cerf ; 1 vol. in-8°, 146 pages, dont 113 doubles.

Jean Humbert, *Syntaxe grecque.* 2e éd., revue et augmentée. (Coll. de Philologie classique, II.) Paris, Klincksieck, 1954 ; 1 vol. in-8°, 464 pages, 3 indices.

Robert Devreesse, *Introduction à l'étude des manuscrits grecs.* Paris, Klincksieck, 1954 ; 1 vol. in-4°, viii + 347 pages, 3 indices, XVIII planches hors texte.

André Bataille, *Pour une terminologie en paléographie grecque.* Paris, Klincksieck, 1954 ; 1 vol. in-8°, ix + 98 pages, 1 index.

Alfred Ernout, *Aspects du vocabulaire latin.* (Études et commentaires, XVIII.) Paris, Klincksieck, 1954 ; 1 vol. in-8°, 238 pages, 1 index.

Georges Dumézil, *Rituels indo-européens à Rome.* (Études et commentaires, XIX.) Paris, Klincksieck, 1954 ; 1 vol. in-8°, 96 pages.

R. Bloch et R. Joffroy, *L'alphabet du cratère de Vix.* (T. à p. de *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 3e série, année et tome XXVII, fasc. II, 1953.) Paris, Klincksieck, 1953 ; 1 brochure in-8°, 17 pages, II planches hors texte.

P. L.-H. Vincent et P. A.-M. Stève, *Jérusalem de l'Ancien Testament. Recherches d'archéologie et d'histoire.* T. I : *Archéologie de la ville.* Paris, Gabalda et Cie, 1954 ; 2 vol. in-4° : 1 vol. texte, xi + 371 pages, 110 fig. dans le texte, 1 frontispice hors texte ; 1 vol. C planches.

Jean-N. Kalléris, *Les anciens Macédoniens. Étude linguistique et historique.* T. I. (Coll. de l'Institut français d'Athènes, 81.) Athènes, 1954 ; 1 vol. in-8°, xxvi + 328 pages, 1 carte hors texte.

Luigi Moretti, *Iscrizioni Agonistiche Greche.* (Studi pubblicati dall'Istituto italiano per la Storia Antica, fasc. 12.) Roma, A. Signorelli, 1953 ; 1 vol. in-4°, xvi + 286 p., 4 indices. L. 1,500.

Démosthène, *Plaidoyers politiques.* T. I : *Contre Androtion. Contre la loi de Leptine. Contre Timocrate.* Texte établi et traduit par Octave Navarre et Pierre Orsini. (Coll. des Univ. de France, publiée sous le patronage de l'Association G. Budé.) Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, lxviii + 225 p., dont 187 doubles.

Cicéron, *Discours.* T. VIII : *Pour Cluentius.* Texte établi et traduit par Pierre Boyancé. (Coll. des Univ. de France, publiée sous le patronage de l'Association G. Budé.) Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, 180 pages, dont 119 doubles.

S. Ambrosii Mediolanensis Episcopi, *De virginitate*, Liber unus. Ed. Egnatius Cazzaniga. (Corpus scriptorum latinorum paravianum.) Turin, Paravia, 1954 ; 1 vol. in-8°, xxvii + 68 pages, 1 index.

HENRIETTE CAMPS-FABRER, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine.* (Gouvernement général de l'Algérie, Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Service des Antiquités, Missions archéologiques.) Alger, Impr. officielle, 1953 ; 1 vol. in-8°, 95 pages, XIX planches et 2 cartes hors texte.

LOUIS LESCHI et LIONEL BALOUT, *L'archéologie algérienne en 1952.* (T. à p. de la *Revue Africaine*, t. XCVII, 3e et 4e trimestres 1953. Gouvernement général de l'Algérie, Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Service des Antiquités.) Alger, impr. La typo-litho et Jules Carbonel réunies, 1953 ; 1 vol. in-8°, pages 237 à 270.

LOUIS LESCHI, *Djemila, Antique Cvicvl.* (Plaquette rééditée sur les instructions de M. ROGER LÉONARD, gouverneur général de l'Algérie.) Algérie, Impr. officielle, 1953 ; 1 vol. in-8°, 64 pages, 46 fig., 1 plan hors texte.

GILBERT CHARLES-PICARD, *Les religions de l'Afrique antique.* Préface de JÉRÔME CARCOPINO. (Coll. « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui ».) Paris, Plon, 1954 ; 1 vol. in-12, XIII + 271 pages, 22 illustrations, IX planches hors texte.

20 juin 1954.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN AUDIAT.

Dépôt légal, 2e trimestre 1954. — 566.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES
Tome LVI, 1954, nos 1-2

RÉSUMÉS ANALYTIQUES

Jean Audiat, *Un vase protoattique inédit au Musée de Toulouse.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 5 à 14, pl. I à IV.

Œnochoé à embouchure trilobée. Panse ovoïde. Haut col tronconique. Pied en *calathos* renversé. Les principaux décors sont une zone de canards passant vers la gauche et tenant un ver dans le bec (sur le pied) et un défilé de sept grues becquetant (sur le col). Observations sur le dessin des canards et des grands échassiers dans la céramique protoattique.

André Aymard, *Philippe de Macédoine otage à Thèbes.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 15 à 36.

Le futur Philippe II de Macédoine a vécu environ deux ans à Thèbes comme otage, de 369 à 367. Il avait été remis par son frère, le roi Alexandros II, à Pélopidas, lors de la première expédition de celui-ci en Macédoine, et non pas par l'*épitropos* Ptolèmaios, lors de la seconde expédition. Le texte d'Eschine, *Amb.*, 26-29, ne fournit pas une preuve valable du contraire. Ces conclusions nouvelles s'appuient sur l'analyse de la situation intérieure et extérieure de la Macédoine en 369 et 368. Elles s'accordent seules avec les aspects normaux de l'institution des otages dans le monde grec classique.

Jacques Coupry, *La succession des secrétaires athéniens à Délos, au IVe siècle, selon l'ordre des tribus.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 37 à 39.

Vers le milieu du ive siècle av. J.-C., le principe de la succession des secrétaires annuels selon l'ordre officiel des tribus attiques a été appliqué, à Délos, aux secrétaires des collèges athéniens d'Amphictyons et de Naopes.

Pierre Grimal, *Le livre VI de l' « Énéide » et son actualité en 23 av. J.-C.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 40 à 60.

Dans quelle mesure les poètes du cercle de Mécène, et en particulier Virgile, ont-ils contribué à la « révolution augustéenne »? L'étude du livre VI de l'*Énéide* montre que la Descente aux Enfers, écrite au moment où le régime nouveau traverse une série de crises dramatiques, répond aux préoccupations essentielles d'Auguste pendant cette période : d'abord fonder son principat sur la continuité dynastique et la mission de la *gens* Julia. Tel est le sens des vers consacrés à Marcellus. Ensuite, la prédiction d'Anchise, empreinte de « millénarisme », prépare la célébration des Jeux Séculaires. Ceux-ci, prévus pour 22, durent être reportés à cause de la mort de Marcellus ; ils furent célébrés en 17 après la naissance de C. et L. Caesar. Le rituel des *Ludi*, leur date même, sont évoqués de façon précise par les cérémonies dont s'accompagne la Descente aux Enfers. Les intentions du poète apparaissent comme liées de façon indissoluble aux desseins politiques d'Auguste.

Michel Lejeune, *Les épingles votives inscrites du sanctuaire d'Este (étude épigraphique).* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 61 à 89, pl. V à XV.

Réédition (illustrée de dessins et de photographies), après révision des originaux, d'une série de dédicaces en langue et écriture vénètes, sur des épingles de bronze provenant du sanctuaire de Reitia à Este (400-100 av. J.-C.). Lectures et interprétations en partie nouvelles.

Jacques Perret, *La formation du style de Tacite.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 90 à 120.

La simple observation des faits de vocabulaire suggère l'hypothèse d'une évolution du style de Tacite. Mais elle ne suffit pas à en établir la signification, même à partir des *Histoires*. Pour la période antérieure, nous sommes, par surcroît, privés de toute indication d'ordre externe, puisque les *Opuscules* semblent avoir été composés à peu près à la même époque. Nécessité d'éclairer les *Opuscules* à partir des *Histoires* et de faire appel à tout ce que nous savons du mouvement des idées littéraires à la fin du Ier siècle. C'est l'*Agricola* qui présente avec les *Histoires* les plus sûres affinités : Tacite s'y est fait le disciple de Salluste ; les attaches de la *Germanie* sont plutôt au style moderne, et c'est là, sans doute, le premier style de Tacite. *Histoires* et *Annales* représentent l'approfondissement des tendances apparues déjà dans l'*Agricola* ; mais la doctrine du sublime y exerce sur Tacite une influence sans cesse croissante. Le *Dialogue*, déjà tout pénétré de cette doctrine, représente surtout, quant au style, un effort pour conquérir la technique de la longue phrase dont l'historien aura besoin dans son grand ouvrage.

J. Paoli, *La notion de temps faste et celle de temps comitial.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 121 à 149.

A l'origine, le temps faste ne se distinguait pas du temps comitial. Aux jours fastes, la tenue des comices était tout aussi possible que celle des audiences judiciaires des préteurs. Toutefois, la réunion des comices empêchait les tribunaux de ces magistrats de fonctionner. Cet empêchement n'avait rien de religieux et ne doit pas être confondu avec celui, religieux au contraire, qui résultait du *nefas*. C'est lui qui a conduit à la distinction des jours F et des jours C dans le calendrier. L'évolution, qui devait s'achever avec la loi Clodia de 58 *a. C.*, allait, par la suite, incliner les esprits, oublieux de la règle religieuse ou désireux de se libérer d'elle, à ne plus voir dans le temps faste que celui où les réunions comitiales avaient pris fin et où les *tria uerba* des préteurs retentissaient sur la place publique redevenue disponible pour la *iurisdictio*. Varron, hostile au large concept primitif du *fas*, a su habilement en tirer parti. De là l'étymologie qu'il prête à *fas* (*fari*) et qui réduit exactement le temps faste à celui de la *legis actio*. Mais les notes *Q-R-C-F* et *Q-ST-D-F* des calendriers, sous les 24 mars, 24 mai et 15 juin, révèlent la vérité ancienne. Varron est obligé de donner une interprétation tendancieuse à la première pour dissimuler que les assemblées visées par elle se tenaient à des heures fastes. Les modernes, qui lui ont fait confiance jusqu'ici, ont reculé devant la monstruosité de comices se déroulant sous le signe du *nefas* et, au mépris de la note, ont préféré croire que les réunions des 24 mars et 24 mai n'étaient pas de véritables comices. En réalité, les deux journées étaient celles des seuls comices calates périodiques attestés par nos sources et deux actes juridiques, inconcevables pendant le temps néfaste, s'y accomplissaient : le testament dans une première phase de la réunion, l'adrogation dans une seconde. Cette ordonnance permet, en outre, de reconnaître dans le testament dit *calatis comitiis* une adrogation *post mortem*.

Raymond Thouvenot, *Le culte de Saturne en Maurétanie Tingitane.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 150 à 153.

Les inscriptions religieuses sont assez rares dans le Maroc romain et, en général, elles s'adressent à des divinités gréco-latines. Il n'en est que plus intéressant de posséder deux dédicaces à Saturne, qui est probablement le même que le Baal carthaginois assimilé lui-même à quelque vieille divinité africaine. L'une provient d'une dame de Volubilis, l'autre du Préfet de la Cohorte espagnole cantonnée aux environs. Dans cette dernière, le dieu est qualifié de *frugifer*, comme souvent en Afrique.

Michel Lejeune, *Déchiffrement du « Linéaire B ».* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 1-2, p. 154 à 157.

On doit tenir pour acquis le principe du déchiffrement proposé par Ventris et Chadwick pour les tablettes de Cnossos et Pylos (datant de 1400 à 1200 environ) écrites en « linéaire B ». Cette graphie syllabique a servi à noter, gauchement, un état archaïque (et prédorien) du grec.

LA CAMPAGNE DE MARIUS DANS LA GAULE NARBONNAISE (104-102 AV. J.-C.)

LA BATAILLE D'AIX-EN-PROVENCE (*AQUAE SEXTIAE*) ET SES DEUX ÉPISODES

On a beaucoup écrit sur cette campagne[1]; l'accord est loin d'être fait entre les auteurs, notamment sur son évolution et l'emplacement du camp de Marius. « Les textes ont été torturés, écrit fort judicieusement M. Clerc[2], la topographie mal vue et les nécessités stratégiques les plus évidentes méconnues. » Malheureusement, cet historien si laborieux s'est laissé, comme nous le verrons, influencer par les conclusions erronées de ses prédécesseurs.

Le résultat de mes recherches critiques, que je résume dans cette étude, sont basées avant tout sur l'interprétation des textes, sur la topographie des lieux, ainsi que sur les dispositions stratégiques et tactiques qui s'imposaient à Marius et dont l'interprétation et parfois la méconnaissance sont à la base de la diversité d'opinion des auteurs.

On peut accuser Marius « d'indigence intellectuelle[3] », mais il faut reconnaître que sa campagne dans la Gaule Narbonnaise confirme ses qualités maîtresses, « celles du guerrier dans l'âme, plus fait pour l'action que pour la politique[4]... ».

* * *

La situation de l'Italie en 105 av. J.-C., sans être critique, était, cependant, des plus sérieuses. Cimbres et Teutons avaient pour la deuxième fois envahi la Gaule Narbonnaise. Les deux armées

1. Cf. bibliographie complète dans M. Clerc, *La bataille d'Aix*, p. 39 et 48, et C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 71, n. 5.
2. *Op. cit.*, p. 218.
3. Carcopino, *Histoire romaine*, t. III, p. 316.
4. Carcopino, *op. cit.*, t. III, p. 316.

romaines de Servilius Cépion et de Mallius Maximus avaient été battues et décimées, le 6 octobre, à Arausio (Orange). Une véritable terreur gauloise régnait en Italie[1]. Le Sénat, préoccupé de défendre l'Italie contre l'attaque probable des Barbares à leur retour d'Espagne, décida de faire appel à un soldat habile et courageux et, le 1er novembre 105, il élut à un second consulat Caïus Marius, qui venait de mettre fin à la guerre d'Afrique par la défaite et la capture de Jugurtha, et il lui confia le commandement de l'armée.

Rentré à Rome dès le printemps de 104, Marius s'occupa de l'organisation de son armée, choisit ses lieutenants et, parmi eux, Sylla et Sertorius, dont il fit le chef de son service de renseignements[2]. La langue celtique servait d'intermédiaire entre les Barbares et les Romains.

Il entra en Narbonnaise, durant l'automne de 104, par la route du littoral, probablement à cause du castellum d'*Aquae Sextiae* (Aix), qui lui fournissait une solide base d'opérations au voisinage de Marseille[3]. Mais, comme le fait très justement remarquer C. Jullian, il prend la route de Cavaillon, où il passe la Durance ; c'était, d'ailleurs, la route suivie par les négociants grecs et celle empruntée par Domitius[4].

Il n'installa pas son armée dans des camps permanents, mais dans des camps provisoires situés au milieu des tribus celtes et celto-ligures, dont il se méfiait et contre lesquelles il fit plusieurs opérations militaires.

Mais les Cimbres, venant d'Espagne et qu'il attendait, remontèrent vers le nord de la Gaule, dans le Vexin, sur le territoire des Veliocasses, où ils se réunirent aux Teutons et aux Ambrons. L'expédition contre l'Italie fut décidée, mais, en raison des difficultés de ravitaillement, il se divisèrent en trois bandes ; les Tigurins et les Cimbres devaient aborder l'Italie par le nord, les premiers par le Brenner et l'Adige, les seconds par la Norique et les Alpes Juliennes. Les Ambrons, réunis aux Teutons, descendraient vers le midi de la France et aborderaient l'Italie par l'ouest.

Prévenu par son service de renseignements de la montée des Barbares vers le nord et pensant bien qu'ils passeraient de là en

1. Mommsen, *Histoire romaine*, trad. de Guerle, t. IV, p. 315 ; Camille Jullian, *op. cit.*, p. 92, n. 3.
2. Plutarque, *Sertorius*, 3.
3. Ferdinand Lot, *La Gaule*, p. 36, n. 1.
4. Camille Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 78, n. 7.

Italie, Marius rassembla son armée dispersée et l'établit sur la rive gauche du Rhône, en la fournissant abondamment de vivres, dans un camp retranché où elle pourrait attendre les Barbares et ne livrer bataille que quand il serait avantageux de le faire.

Quel était l'emplacement de son camp? (Pl. XVI.) Tous les historiens, sauf deux, le placent en Provence. C. Jullian, après avoir donné les opinions des divers auteurs, précise qu'il était placé près du confluent de la Durance et du Rhône, sur le plateau de Beauregard, à l'est de Barbentane, proposé par M. Clerc[1]. J. Carcopino, se ralliant à l'opinion de M. Clerc, précise que Marius s'était fortifié probablement dans la Montagnette, sur un plateau voisin de Barbentane, assuré, de cet observatoire juché à la croisée des routes de la Durance et du Rhône, de ne pas laisser l'ennemi lui échapper[2]. Telle est l'opinion classique admise par tous les historiens, à l'exception d'Orose et de Mommsen; elle ne saurait, cependant, être acceptée, car elle a contre elle l'hydrographie, à l'époque romaine, de la région comprise entre le Rhône, la Durance et les Alpines, tant à l'est qu'au sud et au nord de celles-ci. En outre, les nécessités stratégiques, qui conditionnent toutes les opérations militaires, s'opposent également, comme nous le verrons, à l'adoption de cet emplacement. C'est que, malheureusement pour la thèse de M. Clerc, la vaste plaine dont il parle s'étendant de Châteaurenard, de Maillane et de Laurade, située à l'est et au sud de Barbentane et dans laquelle, selon lui, pouvaient à leur aise se répandre les Barbares[3], n'était guère, à l'époque de Marius, qu'un vaste marécage fangeux dans lequel se déversaient les eaux de sources nombreuses qui se collectaient dans deux dépressions, l'une de Graveson, l'autre de Saint-Étienne-de-Grès, et dont l'écoulement se faisait vers Laurade, où elles se collectaient pour constituer un *fluvius* important, la *Durantia* de Saint-Gabriel, se dirigeant ensuite vers la région lacustre de Montmajour et celle située immédiatement au sud des Alpines, dont il reste encore des vestiges : les marais du Grand-Clerc ou de Pélugues et ceux des Baux.

M. Duprat a particulièrement étudié cette région dans un travail consacré aux confluents de la Durance aux temps historiques[4].

1. Camille Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 20.
2. Carcopino, *op. cit.*, p. 328.
3. Clerc, *op. cit.*, p. 72.
4. E. Duprat, *Nouvelle étude des confluents de la Durance aux temps historiques* (*Mém. de l'Académie du Vaucluse*, 1913).

L'examen des cotes d'altitude, l'onomastique précisent, dit-il, ce que la vue du relief suffit à démontrer. Cette région fut grandement modifiée sous le principat d'Auguste et la direction d'Agrippa. On conviendra que, dans ces conditions, les bandes ambro-teutonnes se seraient bien gardées de pénétrer dans cette région avec leurs chariots, qui s'y seraient embourbés. A ces conditions hydrographiques s'ajoutait une insalubrité totale, et les légions de Marius y séjournant auraient bien vite été décimées par les « fièvres » (paludisme), dont les Romains connaissaient parfaitement la nocivité pour les troupes : Végèce insistera sur ce point[1].

Il apparaît donc, en définitive, que la thèse classique de l'emplacement du camp de Marius aménagé pour y attendre les Barbares dans la région du confluent de la Durance et du Rhône doit être rejetée.

A ces conditions topographiques et sanitaires s'ajoutaient des raisons stratégiques. Si Marius connaissait vraisemblablement par son service de renseignements, dirigé par Sertorius, la décision des Ambro-Teutons de pénétrer en Italie par l'ouest, il ignorait sans doute, et les ennemis n'étaient peut-être pas fixés eux-mêmes à ce moment, quelle serait la route choisie et par quel col serait franchie la chaîne des Alpes. Dans ces conditions, il était dans l'obligation de fixer son camp d'attente au départ de la première voie d'accès aux Alpes que rencontreraient les Teutons et les Ambrons, c'est-à-dire au confluent de l'Isère et du Rhône, d'où partait la route suivant la vallée de l'Isère, bien ouverte à un fort charroi, conduisant au Petit-Saint-Bernard[2] et plus accueillante que celle de la Durance aboutissant au Mont-Genèvre.

Campé au voisinage de « l'Ile », ainsi que les indigènes, selon Polybe et Tite-Live, désignaient le confluent qui avait vu, d'ailleurs, la victoire de Fabius Maximus sur les Allobroges et les Arvernes coalisés, en mars 121, rappelée par un trophée[3], Marius pouvait y attendre en sécurité la venue des Barbares, résister victorieusement à leurs attaques et, dans le cas où ils n'emprunteraient pas la vallée de l'Isère et descendraient le long de la rive gauche du Rhône, il pouvait les suivre jusqu'à l'endroit précis où il aurait décidé de se battre dans les meilleures conditions possibles pour vaincre. La confluent était, d'ailleurs, riche en blé[4];

1. Végèce, *Institut. milit.*, II, ch. 3, p. 3.
2. Camille Jullian, *op. cit.*, t. I, p. 42.
3. Polybe, 3, 49, 5, 7 ; Tite-Live, 31, 4.
4. Polybe, 3, 47, 5.

le ravitaillement de l'armée était ainsi facilité. Cependant, si le texte de Plutarque est imprécis en ce qui concerne l'emplacement du camp et indique seulement que Marius s'établit « sur la rive du Rhône », celui d'Orose apporte une précision qui confirme nos déductions basées sur la stratégie qui s'imposait à Marius. Orose précise, en effet, qu'il fut établi au confluent de l'Isère et du Rhône : « *Juxta Isarae Rhodanique flumina, ubi in sese confluunt*[1]. » Seul, parmi les historiens, Mommsen[2] adopte l'emplacement indiqué par Orose. Marius, dit-il, « les attendait (les Teutons) dans un camp bien choisi et bien approvisionné, au confluent de l'Isère et du Rhône ». Je me rallie entièrement à cette opinion, parce qu'elle se concilie le mieux avec la stratégie imposée à Marius. Paul Orose a dû puiser les détails qu'il donne dans le livre LXVII des *Décades* de Tite-Live, que nous n'avons plus, car on sait que l'écrivain latin a souvent recours à Valérius d'Antium, d'ailleurs contemporain de la bataille d'Orange et qui vivait sous Sylla ; on sait aussi que c'est à cet historien, sans doute peu connu de Paul Orose, que Tite-Live a souvent recours.

C. Jullian[3], après M. Clerc, repousse, cependant, le texte d'Orose et déclare nettement que ce doit être « une de ces erreurs géographiques dont cet auteur est coutumier », la rivière en question ne pouvant être que la Durance. Les raisons invoquées par Jullian ne paraissent pas décisives ; selon lui, le pays avait trop souffert en 105 pour nourrir l'armée de Marius ; enfin, ajoute-t-il, si ce dernier était vaincu, il perdait sa ligne de retraite, affirmation tout à fait inexacte, car il restait, dans ce cas, assez de terrain à l'est et au sud de l'Isère pour que Marius puisse retraiter vers le sud. E. Desjardins[4] repousse également le texte d'Orose, parce que, dit-il, il est en désaccord avec tous les autres témoignages. On conviendra que ce n'est pas une raison suffisante et décisive !

M. Clerc, qui avait fixé l'emplacement du camp de Marius sur le plateau de Beauregard, à l'est de la Montagnette, ne pouvait, évidemment, accepter le texte d'Orose ; il l'a rejeté, cependant, à regret, semble-t-il. Il admet simplement, comme C. Jullian, qu'Orose s'est trompé sur le nom de l'affluent du Rhône et a confondu *Isara* avec *Durantia*. Opinion absolument inacceptable, invraisemblable, d'ailleurs. Cependant, si, comme je l'ai fait remar-

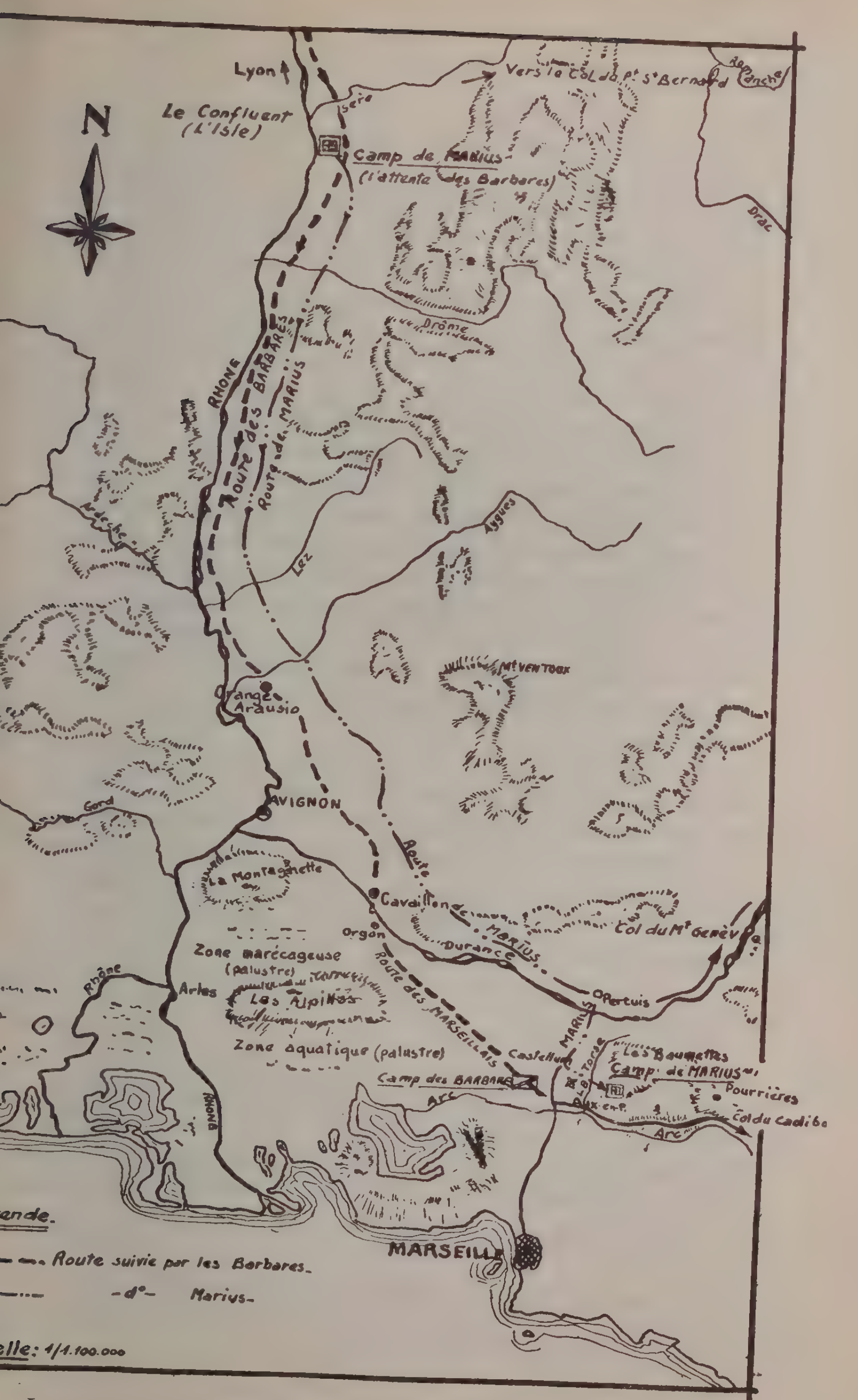
1. Orose, V, 16, 9.
2. Mommsen, *op. cit.*, t. IV, p. 121.
3. Camille Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 78, n. 7.
4. Desjardins, *op. cit.*, t. II, p. 313.

quer, le camp de Marius était placé dans une région riche en blé, facilitant le ravitaillement de l'armée, Marius avait tout intérêt à ménager les Allobroges, sur les territoires desquels était situé le camp. Il préférait faire venir ses approvisionnements d'Italie par Marseille ; il favorisait de la sorte les négociants romains et s'en faisait des partisans. Mais le transport de Marseille au camp par la voie de terre était long et dispendieux. Il en était de même par la voie fluviale, c'est-à-dire par le Rhône, dont les embouchures (le delta) étaient, précise Plutarque[1], envasées ; les convois ne pouvaient entrer dans le lit du fleuve qu'avec beaucoup de peine. Marius se décida à employer une partie de ses soldats à travailler à la canalisation d'une des branches du delta proche l'étang de l'Estomac et y créer un *portus*, celui de Fos, où pourraient relâcher les vaisseaux venant d'Italie pour remonter le Rhône jusqu'au confluent de l'Isère, au camp de l'Ile. L'hiver de 103-102[2] fut utilisé pour la construction de ce canal. Marius disposait du temps nécessaire, les Barbares ne se déplaçant pas pendant la mauvaise saison, leurs déplacements ne se faisant que lentement, à raison de 8 à 10 kilomètres par jour, selon l'estimation très acceptable de Clerc[3] ; c'est ainsi qu'ils n'arrivèrent devant le camp de Marius que durant l'été de 102.

Quels étaient les effectifs en présence? Marius disposait de cinq légions, c'est-à-dire de 30.000 hommes, et de cohortes auxiliaires, dont on ignore l'effectif. On peut, cependant, évaluer à 70.000 environ le total des combattants romains[4]. Selon Plutarque[5], les Ambrons et les Teutons auraient eu 300.000 combattants, chiffre certainement exagéré pour exalter la valeur et la bravoure romaines. Sur route, avec leurs chariots, Béranger-Féraud a calculé qu'ils auraient occupé 120 kilomètres[6]. On peut dire que l'effectif des Ambro-Teutons était certainement très supérieur à celui des soldats de Marius.

Ce dernier, connaissant à fond la psychologie des légionnaires dont il convenait à tout prix de conserver la cohésion, les familiarisa avec l'aspect des Barbares en les maintenant dans leurs retranchements, dont il leur faisait occuper les crêtes à tour de

1. Plutarque, *op. cit.*, 15, 16.
2. Camille Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 75, n. 8.
3. Clerc, *op. cit.*, p. 184 ; Camille Jullian, *op. cit.*, p. 80.
4. Carcopino, *op. cit.*, p. 326.
5. Plut., *Mar.*, 18.
6. Béranger-Féraud, *op. cit.*, p. 107.



La bataille d'Aix-en-Provence (Août? 102 av. J.-C.) :
Le camp de Marius au confluent de l'Isère et du Rhône

rôle, tout en faisant appel au merveilleux, qui agissait puissamment sur l'esprit simple des légionnaires. Plutarque rapporte, en effet, qu'il se faisait toujours accompagner par une Syrienne aux cheveux roux, Martha, qui passait pour prophétesse [1]. Exaspérés de l'attitude indifférente des soldats romains, qui refusaient le combat, les Barbares, précise Orose, donnèrent l'assaut au camp et furent repoussés [2]. Ils résolurent alors de gagner l'Italie par la rive gauche du Rhône et se mirent en route [3]. Selon Mommsen, Marius n'attaqua pas les Barbares parce qu'il ne se fiait pas à ses soldats ce qui est certainement inexact, les légionnaires ne demandant qu'à se battre [4]. Après leur départ, Marius leva, à son tour, le camp, en suivant les Barbares pas à pas, en campant, suivant Plutarque, non loin d'eux, dans « une position forte ». Les Barbares, en quittant la vallée du Rhône, suivirent le trajet déjà emprunté par Domitius allant à la rencontre de Bituit, le roi des Arvernes, en terre salyenne. C'est la route indiquée par Polybe (*apud* Strabon), de Marseille à Cavaillon, sur la Durance, où les marchands marseillais avaient installé un comptoir [5], et ensuite, par le défilé d'Orgon, Sénas et Lambesc, les Barbares arrivèrent dans la plaine d'Aix-en-Provence, au voisinage du *castellum* élevé par Sextius Calvinus en 122 avant J.-C.

Marius, dès leur passage de la Durance, assuré désormais du passage qu'ils suivraient, cessa de les suivre et, empruntant la rive droite de la Durance, où existait une bonne voie conduisant au Mont-Genèvre [6], franchit le fleuve au Pertuis et descendit ensuite, par une excellente route fréquentée par les Marseillais, sur Aix [7], où il arriva un peu après les Ambrons, qui formaient l'avant-garde des Barbares, et où il établit son camp.

1. Plut., *Mar.*, 17.
2. Orose, V, 16, 9.
3. Plut., *Mar.*, 18.
4. Mommsen, *op. cit.*, p. 322.
5. C. Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 15, n. 7, d'après Appien, *Celtica*, p. 12. Il serait possible, écrit C. Jullian, que la route indiquée par Polybe (*apud* Strabon, VI, 6, 12) de Marseille à Cavaillon, sur la Durance, et, de là, jusqu'au confluent du Rhône et de l'Isère, par le pont de la Sorgue et Orange, fut celle de la marche de Domitius et que les renseignements sur ce pays empruntés par le géographe Artémidore d'Éphèse, dont les connaissances géographiques doivent provenir, en partie, des campagnes de 125-128. Camille Jullian, *op. cit.*, p. 30, n. 3.
6. Étienne de Byzance et Artémidore cité par Camille Jullian, *op. cit.*, t. I, p. 405, n. 10.
7. Florus, t. I, p. 38 (III, 3, 6).

* * *

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'emplacement de ce camp. M. Clerc[1] se refuse à ce qu'il ait été installé près d'Aix, parce que, dit-il, Marius n'aurait pas pu voir arriver les Barbares ; M. Duranti la Calade le place sur le Montaiguet, colline située en face d'Aix, sur la rive gauche de l'Arc, emplacement indiqué également par Pitton, puis par Béranger-Féraud. La *Statistique des Bouches-du-Rhône* (M. de Villeneuve) place le camp du côté d'Entremont, dans le voisinage du *Castellum* ; Castellan le situe à Roquefavour, Gilles près de Milles ; C. Jullian adopte la colline de Montaiguet[2]. Aucun de ces emplacements ne paraît acceptable.

Essayons, cependant, de le préciser, en nous appuyant sur la topographie de la région au nord-est d'Aix et sur les détails précis du texte de Plutarque qui font de sa relation un document historique d'une importance capitale (pl. XVII, 1).

Marius paraît être arrivé à la fin de la matinée ou au début de l'après-midi et s'être installé, à l'est du *Castellum*, sur la colline des Baumettes (altitude variant de 300 à 317 mètres), dont les pentes assez raides descendant vers la plaine favorisaient la défense. C'était bien la « position forte » dont parle Plutarque. Elle était séparée des Ambrons, campés à l'extrémité est de la plaine d'Aix, par une rivière représentée actuellement par le cours d'eau formé par les ruisseaux des Pinchinats, de Font-Lèbre et des Bugadières[3].

Ce cours d'eau se jette dans l'Arc à l'est d'Aix, au lieu dit les Infirmeries, et est indiqué sur les cartes d'état-major sous le nom de la Torse. C'était, à l'époque romaine, une rivière certainement très importante ; la largeur de son lit ancien en témoigne. Elle n'a plus l'aspect qu'elle avait à cette époque ; les déboisements incessants du moyen âge et surtout ceux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui ont dénudé les collines et leurs pentes, n'avaient pas modifié le régime des eaux ; la rivière coulait à pleins bords ; en outre, les eaux chaudes qui avaient valu au *Castellum* et au *Vicus*, groupés dans son voisinage, le nom d'*Aquae Sextiae* et dont le plus grand

1. Clerc, *op. cit.*, p. 67.
2. Camille Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 82.
3. Font-Lèbre (Fontaine du lièvre), La Bugadière (Les lavandières). La *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 264, groupe sous le nom de Pinchina la Torse et son affluent, la Font-Lèbre. Les cartes d'état-major indiquent la rivière sous le nom de la Torse.

nombre n'avaient pas été captées, jaillissaient librement à la surface du sol et celles qui provenaient des quartiers actuels de Saint-Eutrope et de Basset, voisins des Baumettes, se jetaient, en raison des pentes du terrain, dans la Torse, dont elles élevaient grandement la température en la transformant en un cours d'eau tiède. Selon la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, les eaux chaudes s'écoulaient, à l'époque romaine, dans le ruisseau de *Vallis Mariana*, aujourd'hui connu sous le nom de Pinchinat ou de la Torse, dans lequel se baignaient les Ambrons. Plutarque rapporte que le camp manquait d'eau et que Marius l'avait fait à dessein, afin d'exalter, disait-il, le courage de ses troupes. Il est plus exact de dire que l'eau coulait à proximité du camp. Mais on était en été, vraisemblablement au mois d'août ; l'étape avait été assez pénible, les soldats, altérés par la chaleur, se plaignirent à Marius de mourir de soif, mais celui-ci, selon Plutarque, leur aurait répondu qu'il fallait d'abord fortifier le camp. Les légionnaires obéirent, mais les valets d'armée, n'ayant point d'eau pour eux et pour leurs bêtes de somme, descendirent les pentes de la colline en emportant des armes et des récipients pour rapporter de l'eau. Ils étaient bien décidés, rapporte Plutarque, à s'en procurer dans le cas même où il faudrait livrer combat. Ils furent d'abord attaqués par un petit nombre d'Ambrons, parce que la plupart de ceux-ci étaient, selon Plutarque, occupés à se reposer ou à se baigner. Il jaillit, à cet endroit, dit Plutarque[1], des sources d'eau chaude. Aux cris des combattants, les Ambrons accoururent en nombre et les valets furent en grand danger ; cependant, les Barbares avaient rompu leur ordonnance en passant la rivière (la Torse). Mais, avant qu'ils aient pu se rétablir, les premiers rangs des auxiliaires romains, les Celto-Ligures, descendirent en hâte les pentes de la colline et furent suivis par les légionnaires. L'engagement devint général et les Ambrons, culbutés et en déroute, fuirent vers leurs chariots. Le combat ne cessa qu'à la tombée de la nuit, où les Romains regagnèrent leur camp, dont les fossés et les retranchements n'étaient pas terminés ; ils restèrent dès lors en alerte, craignant un combat de nuit. Il n'en fut rien et le jour se leva sans une attaque des Barbares.

Ce premier engagement se terminait par une victoire romaine sur les Ambrons, mais il restait à vaincre les Teutons, beaucoup plus nombreux. Marius devait donc livrer un second combat

1. Je suis textuellement Plutarque, *Mar.*, 18 et 19, pour cet épisode de la bataille d'Aix.

La bataille d'Aix-en-Provence
Premier épisode : Contre les Ambrons

La bataille d'Aix-en-Provence
Deuxième épisode : Contre les Teutons et les Ambrons réunis

contre eux (pl. XVII, 2). Tous les historiens, à l'exception de de Haitze[1] et de C. Jullian[2], ont adopté l'opinion d'un érudit provençal du XVIe siècle, Raymond de Soliers[3], qui place le combat de Marius contre les Teutons et les Ambrons dans la plaine de Pourrières, au sud de la chaîne de la Sainte-Victoire. Ils admettent, par conséquent, que les Barbares, le lendemain ou le surlendemain du premier engagement, occupés, cependant, suivant Plutarque[4], à se préparer à se mettre en bataille, traversèrent les défilés fort rétrécis de Langesse et de Saint-Marc, au fond desquels coule l'Arc et qui commencent à quelques kilomètres de la banlieue d'Aix pour se terminer à la hauteur du village de Rousset et déboucher de là dans la plaine de Pourrières, où aurait eu lieu le combat décisif. Mais ce glissement de l'armée barbare vers l'est à travers les défilés, le lendemain de l'engagement d'Aix, est matériellement impossible à admettre, étant donné l'effectif de la horde ambro-teutonne[5], le nombre de leurs chariots, la longueur de la colonne en marche et la distance entre Aix et la plaine de Pourrières (30 kilomètres environ) ; il en résulte que, si l'on admettait ce glissement entre les deux localités, la tête de la colonne serait parvenue à la hauteur de la plaine de Pourrières, alors que la queue était encore dans la plaine d'Aix et non engagée dans les défilés de l'Arc. On conviendra aisément de l'invraisemblance de ce glissement.

M. Clerc[6] a parfaitement compris cette impossibilité ; c'est ce qui l'a conduit à négliger le premier engagement sous les murs du *Castellum* et l'épisode du bain des Ambrons dans les eaux chaudes, parce que, dit-il, si on en fait la base du récit de Plutarque, on se heurte à des difficultés graves pour les marches des Barbares jusqu'à Aix et inextricables pour celles d'Aix-Pourrières, et il en conclut qu'il n'y a eu qu'un seul combat, mais dans la plaine de Pourrières. J'avoue que je ne peux pas suivre M. Clerc sur ce point et que je ne m'explique pas en quoi l'adoption de l'épisode des eaux chaudes crée des difficultés sur la marche des Barbares jusqu'à Aix.

En réalité, la vérité paraît bien être que le combat décisif fut livré au même endroit que le premier, c'est-à-dire à la partie orien-

1. De Haitze, *Histoire de la ville d'Aix*, Bibl. Méjanes, ms. 1001, édité par la *Revue sextienne*, p. 45 et suiv.
2. Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 82 et 83.
3. Raymond de Soliers [Bibl. Méjanes, Aix, ms. 1001], copie faite par M. Méjanes.
4. Plutarque, *Mar.*, p. 20.
5. Sur cet effectif, cf. *supra*, p. 286.
6. Clerc, *op. cit.*, p. 154.

tale de la plaine d'Aix, commandée par le *Castellum* de Sextius, et ne fut qu'une extension aux Teutons de l'engagement de la veille ou de l'avant-veille contre les Ambrons. Il n'y a eu qu'un seul combat en deux épisodes ; le texte de Plutarque confirme bien cette opinion.

La tactique du combat adoptée par Marius met en évidence, une fois de plus, ses qualités militaires. Il avait beaucoup appris, pendant la guerre d'Afrique, à l'école de Jugurtha, auquel il emprunta certaines dispositions tactiques, notamment celle, devenue classique, de la défense frontale combinée avec une offensive vigoureuse sur les flancs et les arrières de l'ennemi et, enfin, pour terminer, une poursuite sans merci de ce dernier en déroute. Il en avait fait l'application à Zama, à Capsa et même dans les combats contre Bocchus et Jugurtha réunis ; c'est celle qu'il pratiqua contre les Ambro-Teutons et, cette fois encore, elle lui assura la victoire, malgré une très grande disproportion de forces. C'est ainsi que, mettant en place ses légions et les auxiliaires ligures, il détacha, en vue de l'attaque sur les derrières des Barbares, un de ses lieutenants, Claudius Marcellus, avec 3.000 hommes de pied et mission de se porter sans bruit dans des creux profonds et des ravins couverts de bois propices à l'embuscade au nord-ouest du *Castellum* et de la plaine dans laquelle étaient rassemblés les Barbares. Marcellus devait attaquer et prendre en queue les ennemis quand le combat serait engagé.

Au lever du jour, le lendemain ou le surlendemain du combat contre les Ambrons, Marius fit sortir ses troupes, les rangea devant son camp et lança la cavalerie dans la plaine. A cette vue, les Teutons, sans attendre qu'elles fussent descendues au pied de la colline où eux-mêmes auraient pu combattre les Romains sans désavantage, s'arment à la hâte et, avec colère, se ruent vers la colline (les Baumettes). Mais Marius, adoptant immédiatement une tactique de combat défensif adaptée à la topographie de la colline et à l'attaque massive et brutale des Barbares, donna l'ordre à ses légionnaires de faire halte, de recevoir le choc des ennemis et de lancer ensuite les javelots quand ils seraient à la portée du trait, puis de passer tout de suite à l'offensive, en mettant l'épée à la main, et repousser les Barbares en les heurtant du bouclier. Or, le terrain était en pente et glissant ; les coups des Barbares ne pouvaient avoir de force ni leur ordonnance se maintenir, parce que leurs corps, sur ce terrain inégal, ne faisaient que tournoyer comme dans une

tourmente[1]. Tels étaient les ordres de Marius et, ajoute Plutarque, en donnant l'exemple, il les exécutait le premier[2].

Les Romains attendirent donc les Barbares de pied ferme, puis ils les heurtèrent ; refoulés, ceux-ci reculèrent en désordre pour se regrouper, mais ils n'en eurent pas le temps, car des clameurs qui s'élevèrent sur leurs derrières les firent se retourner et le désordre fut accru. C'était Marcellus qui attaquait, en conjuguant vraisemblablement son action avec une sortie de la garnison romaine du *Castellum* (légionnaires et auxiliaires ligures), agissant sur le flanc gauche des Barbares. Il est probable, en outre, que la cavalerie ne resta pas inactive et participa également au combat. Attaqués de face, de flanc et en arrière, les Barbares se débandèrent et prirent la fuite, poursuivis par les Romains. Ils perdirent, suivant Plutarque, plus de 100.000 morts ou prisonniers[3], chiffre certainement exagéré. Les soldats, maîtres du champ de bataille et de tout le bagage des Barbares, décidèrent que tout ce qui n'avait pas été soustrait serait donné en présent à Marius. Ce dernier choisit et mit à part celles des armes et des dépouilles des Barbares qui étaient les plus belles, les mieux conservées et qui pouvaient donner à son triomphe un appareil imposant, puis il fit amonceler le reste sur un bûcher, trophée colossal offert aux dieux après la victoire ! Au moment où il allait sollennellement allumer le bûcher, quelques amis arrivèrent à cheval à toute bride et lui apprirent qu'il était nommé consul pour la quatrième fois. Coïncidence curieuse et vraisemblablement créée de toutes pièces par Plutarque, ou plutôt par l'annaliste dont il dépend.

* * *

Les Romains consacrèrent-ils par un trophée le lieu de leur victoire? C'est probable, car on peut admettre que cette coutume d'origine hellénique était, à cette époque, entrée dans leurs coutumes, puisque, en 154 avant J.-C., le consul Quintus Opimius en avait fait élever un sur les lieux de sa victoire sur les Celto-Ligures, Oxybiens et Décéates confédérés, dans la plaine de la Brague, près de l'oppidum de Biot et de leur port, *Aegitna*, étang de Vaugrenier actuel, proche d'Antibes[4].

1. De Haitze, *op. cit.*, p. 49 et suiv. ; Camille Jullian, *op. cit.*, t. III, p. 52, 83.
2. Plut., *Mar.*, 20.
3. Plut., *Mar.*, 20.
4. Cf., sur *Aegitna* et le monument de Biot, docteur Donnadieu et Paul Couissin, *Rev. arch.*, 5e série, t. XXXIII, janvier-avril 1931, p. 68.

Plus tard, lors de la défaite des Allobroges, en 121 avant J.-C., Fabius Maximus avait également consacré un trophée de victoire sur le lieu du combat, au confluent de l'Isère et du Rhône. Dans ces conditions, il est infiniment probable qu'un trophée fut élevé par Marius sur le lieu de sa victoire ou dans son voisinage immédiat. On pourrait objecter, il est vrai, que c'est à Rome que paraissent avoir été élevés les trophées de Marius sur Jugurtha et sur les Cimbres et les Teutons, puisque Sylla les fit démolir et que César les fit cependant relever en 65 avant J.-C. Mais, comme le fait remarquer M. A. Reinach[1], le mot *tropaea* a pu être pris ici par Suétone au sens de monument de victoire, et c'était peut-être des victoires tropaéophores.

Cependant, une tradition créée de toutes pièces par des érudits locaux depuis le XVIe siècle et entérinée par la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, et dont M. Desjardins et M. Clerc ont fait justice[2], a déterminé l'opinion, devenue classique et adoptée par tous les historiens, sauf deux, que la bataille décisive avait eu lieu dans la plaine de Pourrières. Elle est basée sur l'existence de ruines considérées comme les vestiges du trophée de Marius et représentées par un massif de maçonnerie presque carré de 6 mètres × 5^{m}50, indiqué sur la carte d'état-major à l'intersection de la route nationale n° 7 et du chemin de grande communication conduisant de Trets à Pourrières. On la considère également comme les ruines d'un tombeau, d'un mausolée. M. de Gérin-Ricard a fouillé ces ruines[3]. Il ne se prononce pas sur leur destination, mais ce qu'on peut affirmer, dit-il, c'est qu'il ne s'agit pas d'un trophée. Dans ces conditions, l'hypothèse de Montanari[4], qui considère les bas-reliefs trouvés à Entremont comme étant en rapport avec un trophée de Marius rappelant sa victoire sur les Teutons, est, suivant l'opinion de C. Jullian, à considérer[5].

* * *

La campagne avait été relativement courte ; seule l'attente

1. A. Reinach, *Dict. des Antiquités grecques et romaines* ; Daremberg et Saglio, au mot *Tropaeum*.
2. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. III, p. 38.
3. De Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, *Antiquités de la vallée de l'Arc*, p. 217.
4. Montanari, *Rivista di storia antica*, X, 1906, p. 239. Clerc rapporte que, jusqu'en 1846, les troupes passant devant les ruines considérées comme celles du trophée de Marius « battaient aux champs ».
5. C. Jullian, p. 83, n. 3.

des Barbares, mise, d'ailleurs, à profit par Marius pour assurer la pacification des tribus celtes et celto-ligures, mal soumises à Rome, l'avait prolongée. Après la prise de contact des Romains et des Barbares, devant le camp de Marius, au confluent de l'Isère et du Rhône, il avait suffi de quelques semaines pour que les Ambro-Teutons fussent anéantis dans un combat en deux épisodes séparés par l'intervalle d'une ou deux journées et livré à l'endroit fixé par Marius, c'est-à-dire dans la plaine d'Aix-en-Provence, au voisinage des sources d'eau chaude et du *Castellum* de Sextius Calvinus, au confluent de la Torse et de l'Arc, et non dans la plaine de Pourrières, ainsi qu'il est admis généralement à la suite d'une tradition erronée. L'imagination provençale a créé de toutes pièces une légende de Marius à laquelle il n'y a pas lieu de s'arrêter.

Docteur A. DONNADIEU.

Cannes, 5 novembre 1953.

INSCRIPTIONS LATINES

DÉCOUVERTES A LYON

DANS LE PONT DE LA GUILLOTIÈRE

La destruction du pont de la Guillotière, sur le Rhône, qui a désolé les Lyonnais attachés au passé de leur ville, aurait pu leur apporter une compensation. La Commission départementale des Sites et Paysages avait, en effet, demandé que la plus grande attention fût apportée à la sauvegarde des blocs antiques inclus dans les maçonneries du pont. On avait un précédent : la destruction du pont de Saône, il y a un siècle, avait livré un matériel épigraphique considérable, et l'on était fondé à attendre autant de la nouvelle démolition. Malheureusement, l'usage d'explosifs eut pour effet de détruire irrémédiablement nombre de blocs qui avaient conservé la trace de leur emploi primitif, tandis que d'autres étaient précipités dans les profondes fosses creusées par le Rhône en aval de l'ouvrage. Cependant, au cours de l'année 1953, grâce à la diligence du Service des Ponts et Chaussées, quelques inscriptions purent esquiver le double péril du feu et de l'eau.

Les blocs antiques remployés dans le pont de la Guillotière sont taillés dans ce calcaire blanc de Fay, nommé *choin*, si largement utilisé aux premiers siècles de notre ère. Ils étaient disposés sur trois ou quatre rangées à la base des piles, auxquelles ils servaient de semelle. On est en droit de penser que ces socles furent construits aux dernières années du XIIe siècle, époque où fut entreprise l'œuvre du pont. Avant de soutenir les piles de maçonnerie, ils supportèrent un pont de bois dont les éléments étaient démolis au fur et à mesure de leur remplacement par des piles et des arches maçonnées. La numérotation des piles adoptée ici correspond à cette progression de l'ouvrage, qui fut construit à partir de l'ouest.

Au moment de leur remploi, la majeure partie des blocs antiques eurent leur face visible retaillée et ornée d'un puissant bossage qui participait à la décoration architecturale du pont. Cette retaille entraîna sans doute la destruction de nombreuses

inscriptions ; d'où, en partie, la quantité de blocs à bossage dépourvus de toute trace épigraphique.

Tous les blocs à inscription ou à décoration architectonique découverts dans le pont ont été transportés au Musée des Théâtres romains de Fourvière.

* * *

I

Provenance de ces inscriptions : le sanctuaire fédéral des Trois Gaules[1]

Ces matériaux ne provenaient pas du site de l'antique colonie de Lugudunum, fondée en 43 avant J.-C. : les constructeurs du pont étaient allés les chercher sur la pente de l'autre colline, celle de la Croix-Rousse, où se célébrait le culte fédéral des *Tres* (*Prouinciae*) *Galliae*[2]. En ce qui concerne l'origine de ces pierres, on peut, en effet, émettre une hypothèse qui, pour cinq d'entre elles, touche à la certitude (pl. XVIII[3]).

On n'ignorait pas que des pierres de taille utilisées dans le pont de la Guillotière provenaient du quartier des Terreaux. En 1451 furent prélevés du quai des Augustins[4] un certain nombre de blocs destinés à la réparation d'une pile. Ces pierres, marquées *ad signum potencie*[5], étaient des cippes funéraires ornés du signe de l'*ascia*. Les deux épitaphes de Laevinianius et de Primia (*infra*, n°s 4 et 5), celle aussi dont il ne reste que quelques lettres (*infra*, n° 7), n'ont sans doute pas d'autre origine[6].

La base de statue impériale, offerte par les citoyens romains des Trois Provinces (*infra*, n° 1), la base honorifique de Luctérius,

1. Ou la nécropole voisine.

2. Voir, en dernier lieu, P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules* (Coll. *Le monde romain*, publ. sous le patronage de l'Association G. Budé), Paris, 1953, notamment chap. I, Les origines ; IV, Le Conseil des Gaules ; V, L'administration municipale.

3. Légende de la pl. XVIII :

A gauche, LVGDVNVM : la colonie de *Lugdunum* — ou *Lugudunum* — se trouvait en réalité sur le plateau de Fourvière, en dehors des limites du dessin, à plusieurs centaines de mètres à l'ouest de la Saône ;

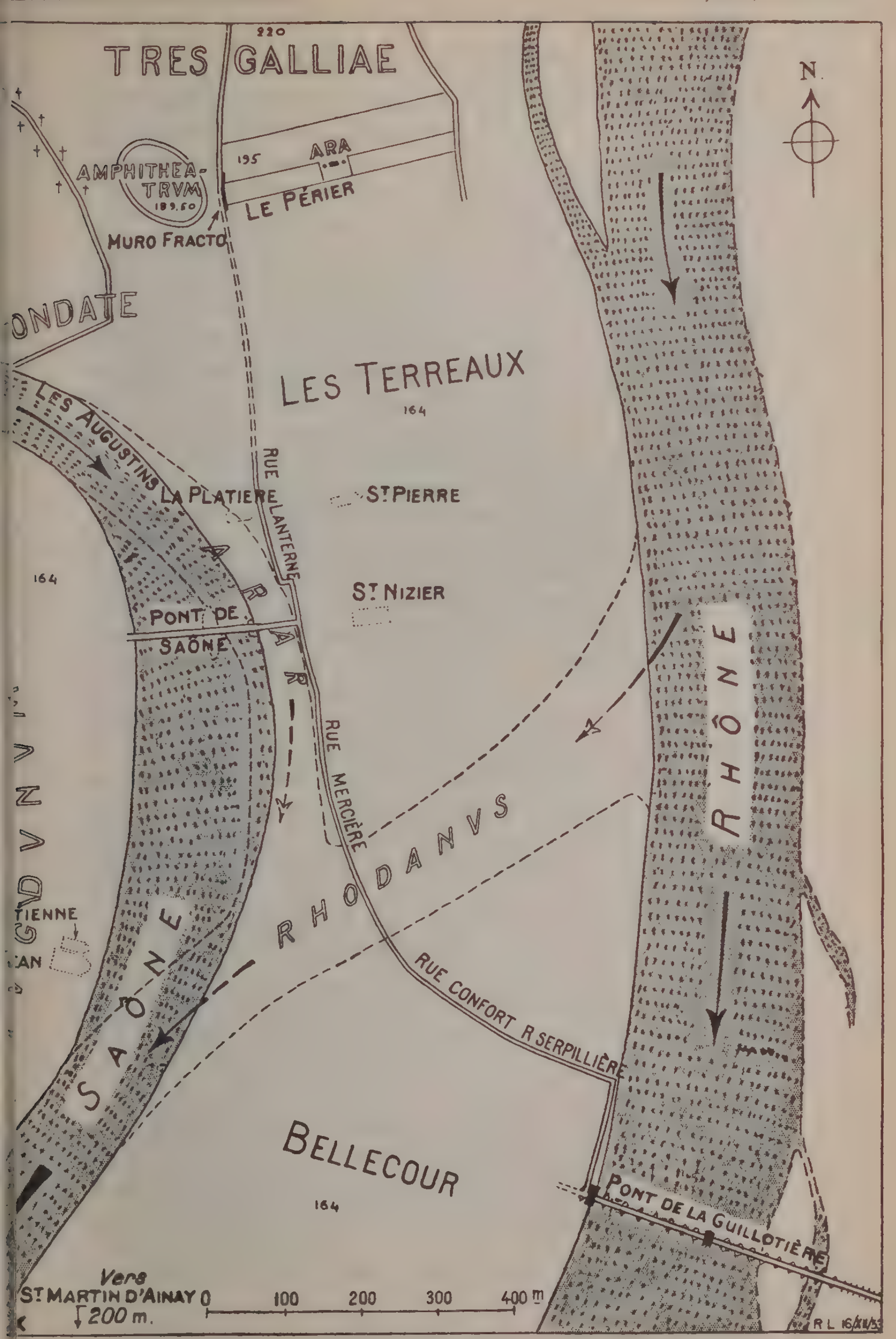
Au milieu, RHODANVS : tracé de l'ancien bras du Rhône qui, dans l'Antiquité, séparait l'île d'Ainay, au sud, de la plaine des Terreaux, au nord ;

En haut, TRES GALLIAE : sanctuaire fédéral des Trois Gaules, sur la pente méridionale de la Croix-Rousse (les Anciens n'usent pas de l'expression en ce sens).

4. Sur la rive gauche de la Saône, à la hauteur des Terreaux (pl. XVIII). *Condate* est le *pagus* celtique du Confluent, né au passage de la rivière par la voie qui se dirigeait vers le nord pour se bifurquer, d'une part, vers *Argentorate* (Strasbourg) ; d'autre part, vers *Genava* (Genève).

5. Arch. mun., Lyon, CC 404.

6. Les blocs *ad signum potencie* devaient provenir de la voie en direction du Rhin.



De la Croix-Rousse a la Guillotière : plan de situation (v. *contra*, n. 3)

prêtre de l'Autel du Confluent (*infra*, n° 3)[1], proviennent, elles, du sanctuaire fédéral des *ciuitates* gauloises, dont la vaste terrasse était taillée dans le plateau de la Croix-Rousse, au-dessus des Terreaux, à petite distance du Confluent[2]. On peut supposer même origine à l'inscription de Sécundinus (*infra*, n° 2)[3].

Enfin, on doit admettre la même provenance pour deux blocs anépigraphes. L'un, haut de $0^{m}56$, large de 1 m., épais de $0^{m}90$, porte la base d'un pilastre ; un tambour de demi-colonne engagée se détache de l'autre bloc, haut de $0^{m}68$, large de $1^{m}45$, épais de $0^{m}80$: le diamètre de ce tambour, $0^{m}77$, montre que la hauteur de l'ordre excédait 7 m.[4]. Cette pierre devait appartenir à un édifice qui, vu la taille de la colonne, pourrait bien être l'amphithéâtre fédéral (pl. XVIII), où Blandine a souffert le martyre. Des blocs tout semblables[5], et de même provenance évidemment, avaient été retrouvés en 1847 rue Martin (actuelle rue Clotilde-Bizolon), remployés dans un mur du couvent de Saint-Michel (pl. XVIII, en bas à gauche, ×)[6]. Comme au pont de la Guillotière, ils se trouvaient mêlés à des pierres à inscription, et deux de ces trois textes[7] proviennent incontestablement du territoire fédéral des Trois-Gaules[8].

1. Quasi toutes les autres inscriptions mentionnant des *sacerdotes* de l'Autel proviennent sans aucun doute du territoire fédéral, même *C. I. L.*, XIII, 1700, trouvée au quartier Saint-Jean, rive droite de la Saône, « dans les fondations de l'église Sainte-Croix ».

2. A. Audin, *Le confluent et la croisée de Lyon*, dans *Les études rhodaniennes*, 1947, p. 99-130.

3. Un autre procurateur fiscal des Gaules Lyonnaise et Aquitaine, le célèbre C. Furius Sabinius Aquila Timésithéus, avait été honoré d'une dédicace par un Arverne et un Médiomatrice, selon toute vraisemblance en territoire fédéral : *C. I. L.*, XIII, 1807 ; la pierre, transportée ensuite et remployée, a été retrouvée « petite rue Mercière, près de l'église Saint-Nizier (partie nord de l'actuelle rue Mercière) » (pl. XVIII). C'est de façon, semble-t-il, bien contestable qu'Otto Hirschfeld, au *C. I. L.*, attribue la pierre à *Lugudunum*, et non pas à l'*Ara Romae et Augusti*. De même, aussi, la dédicace de la *ciuitas Lemouic(um)*, *C. I. L.*, XIII, 1803, *propter locum ubi titulus repertus est*. Cette raison, en l'espèce, justement, n'est pas bonne : voir *infra*, n. 7.

4. Le module du pilastre paraît supérieur encore à celui de la colonne engagée.

5. A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, Lyon, 1846-1854, p. 89-90 et 113-115 ; *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs*, Lyon, 1864, p. 63-79, notamment p. 68-72. Même pierre, même forme, mêmes dimensions : « quatre énormes tronçons de colonnes engagées à la moitié de leur diamètre..., en belle pierre de choin de Fay ; et leur diamètre n'est pas moindre de 76 cm. ».

6. La croix (×) indique l'emplacement approximatif de l'aboutissement de la rue Clotilde-Bizolon, qui va de la place Antoine-Vollon (anciennement place Saint-Michel) au quai de Saône.

7. *C. I. L.*, XIII, 1672 et 1702 (ce dernier bloc de dimensions énormes). La dédicace des Lémovices, *C. I. L.*, XIII, 1803, trouvée tout près de là, rue Sainte-Colombe, derrière l'ancienne église Saint-Michel, a, très vraisemblablement, la même provenance ; comme aussi la dédicace à Plautien, 1681, « trouvée dans le lit de la Saône, rive gauche, presque en face de la rue Martin ».

8. De « ces titres exhumés de ce sol classique », A. de Boissieu s'excusait, en 1864, d'avoir

De la même carrière avaient été aussi extraites la plupart des pierres remployées dans l'ancien pont de Saône : une dizaine d'inscriptions le prouvent[1].

Ajoutons que maint bloc provenant des *Tres Galliae* a dû perdre son inscription par retaille ou bouchardage. Beaucoup d'autres, extraits du corps même des édifices, étaient anépigraphes. On ne saurait donc surestimer l'ampleur de l'exploitation du sanctuaire antique au Moyen Age. Il est d'ailleurs une preuve toponymique de cette exploitation. Le tènement situé immédiatement au-dessous de la terrasse de ce sanctuaire s'appelait alors « Le Périer[2] » : c'est qu'il avait longtemps servi de carrière de pierres.

Les premiers témoignages du dépouillement de ce lieu remontent approximativement à 1080, date de la construction du pont de Saône. Aux approches de 1100 furent transportés à Ainay les deux énormes monolithes encadrant l'Autel de Rome et d'Auguste, lesquels, sciés par le milieu, servirent à soutenir la coupole de la basilique Saint-Martin. « Cette église n'est presque qu'un centon de fragments romains, et le quartier qui l'avoisine est une mine inépuisable de débris de l'art antique[3] » : l'un des gisements les plus riches de la presqu'île fut, nous l'avons vu, l'ancien couvent de Saint-Michel.

Vers 1160, d'autres blocs furent utilisés dans la construction de l'église Saint-Pierre. Enfin, à partir de 1183, c'est au profit du pont de la Guillotière que fut exploitée la carrière du Périer. Elle était vraisemblablement épuisée au XVe siècle, époque où l'on s'approvisionnait sur la rive et peut-être dans le lit de la Saône.

Certes, la carrière du Périer n'était pas la seule à fournir des pierres de taille antiques : aucun site n'en possédait autant que Fourvière, avec les deux théâtres et le Forum ; mais Fourvière était éloigné du chantier du pont de la Guillotière et n'était accessible que par le long détour du pont de Saône à la hauteur de

dressé « l'aride catalogue », mais combien précieux aujourd'hui ! L'épigraphiste lyonnais avait tort de conclure à la proximité immédiate de l'Autel d'Auguste, qu'il cherchait dans le quartier d'Ainay ; mais rien ne montre mieux l'importance des charrois du Moyen Age, et combien les pierres des Trois Gaules ont roulé dans toute la presqu'île.

1. *C. I. L.*, XIII, 1683, 1688, 1693, 1694, 1698, 1701, 1708, 1719 ; cf. 1696.

2. J. Pointet, *Historique des propriétés et maisons de Lyon*, IV, p. 295-299. Cf. A. Audin, *Le site de l'Autel de Rome et d'Auguste*, dans *Bull. Soc. Acad. Arch. Lyon*, 1939, p. 94-100.

3. A. de Boissieu, *Ainay*, p. 80.

Saint-Nizier. En revanche, la file des tombes de la Vitriolerie était proche[1]; mais, à cette époque, elle était entièrement recouverte par les alluvions fluviales. Et, d'ailleurs, son exploitation au profit du pont eût imposé la traversée du fleuve, puisque l'ouvrage fut entrepris à partir de la rive droite. Pour pourvoir à l'œuvre du pont du Rhône, aucune carrière de pierres antiques n'était mieux placée topographiquement que celle du Périer. Une importante voie du réseau médiéval offrait, en effet, une communication directe entre le sanctuaire et le pont.

Un acte de 1130-1150 signale l'existence d'une voie publique allant de la tête de l'église de la Platière à l'orme de « Muro fracto[2] ». Ce lieudit était situé à l'extrémité occidentale de la terrasse du sanctuaire, au point où elle touchait à l'amphithéâtre fédéral qui en dépendait. Descendant vers les Terreaux en longeant le tènement du Périer, cette voie atteignait la Platière, où elle trouvait son prolongement dans l'actuelle rue Lanterne. Un peu plus bas aboutissait le pont de Saône. De là une grande voie, dont le parcours sera plus tard suivi par les rues Mercière, Confort et Serpillière, traversait obliquement la presqu'île pour rejoindre le Rhône à quelque deux cents mètres en amont du pont de la Guillotière.

Imaginons, tout au long de ce grand axe nord-sud de la ville basse, le charroi des lourds « choins » arrachés aux édifices qui encombraient la ruineuse terrasse du sanctuaire, leur retaille sur la berge du Rhône, leur immersion dans les batardeaux de pilotis qui encadraient les bases des piles. Voilà ce qu'évoquent, pour qui s'intéresse au Moyen Age lyonnais, les blocs vénérables, mais trop rares, restitués par la destruction du vieux pont de la Guillotière...

L'épigraphie latine, l'histoire ancienne y trouveront aussi leur compte. Et il est une de ces sept pierres qui nous apporte même quelque chose de nouveau, et, croyons-nous, d'important sur la Gaule romaine : la voici.

1. Rive gauche du Rhône, le long du *compendium* de Vienne, qui franchissait le fleuve à peu près à la hauteur du pont de l'Université, c'est-à-dire à quelque 480 m. au sud du pont de la Guillotière ; voir, notamment, l'épitaphe de l'enfant décurion Q. Acceptius Vénustus, *C. I. L.*, XIII, 1910.

2. M.-C. Guigue, *Cartulaire lyonnais*, I, p. 47.

II

CIVES ROMANI IN TRIBVS PROVINCIS GALLIS CONSISTENTES[1]

Un premier bloc, chronologiquement le dernier découvert, provient de la seconde pile. Brisé en deux par l'explosion, il mesurait auparavant 1^{m}80 de haut, 0^{m}57 de large, 0^{m}55 d'épaisseur en tête et 0^{m}62 en pied. Lors du remploi, sa face supérieure fut taillée en biseau et ornée d'un bossage, tandis que les marges latérales de la face gravée étaient abattues au ras du texte, ce qui fit perdre à celui-ci une ou deux lettres aux extrémités de plusieurs lignes. Dans le même temps, corniche et plinthe étaient arasées au niveau de la face inscrite. Pour finir, l'explosion provoqua un large éclat à l'extrémité gauche des trois dernières lignes et la mutilation des lignes 6 et 7, entre lesquelles s'est brisé le bloc.

Le texte, haut de 0^{m}84, comportait 18 lignes. Voici la taille des lettres : ligne 1, 0^{m}047 ; l. 2-5, 0^{m}035 ; l. 7-8, 0^{m}029 ; l. 9-11, 0^{m}025 ; l. 12-14, 0^{m}022 ; l. 15-16, 0^{m}020 ; l. 17, 0^{m}019 ; l. 18, 0^{m}018.

Les deux Q des lignes 13 et 18 sont ornés de très longues queues[2]. Beaucoup d'I longs dépassent la hauteur des autres lettres, mais pas tous[3]. Malgré sa date tardive, la gravure est d'un beau style[4]. On note seulement la diminution de taille, et comme l'écrasement, des lettres des dernières lignes.

La quatrième ligne a été martelée, en même temps que les lettres *[fi]l* et *ṇ[ep]* de la ligne précédente. Ce martelage laisse cependant deviner la plupart des lettres qu'il prétendait dissimuler.

1. Que M. H. G. Pflaum veuille bien trouver ici nos meilleurs remerciements. Outre de précieux avis, nous lui devons les références aux inscriptions suivantes : *C. I. L.*, VI, 32363 (*infra*, p. 320, n. 2) ; XI, 7288 (*infra*, p. 312, n. 1) ; XII, 6038 (*infra*, p. 316, n. 8).

2. Telle est, par exemple, la forme constante de cette lettre sur la célèbre Table Claudienne de Lyon, *C. I. L.*, XIII, 1668 (D. 212).

3. Comme aussi sur la Table Claudienne ; cf. Ph. Fabia, *La Table Claudienne de Lyon*, Lyon, 1929, p. 55. En revanche, l'I semi-voyelle n'y dépasse jamais les autres lettres, alors qu'il le fait dans la dédicace à Élagabal, l. 14 : IVLIO ; cf. *C. I. L.*, XIII, 1729, dans A. de Boissieu, *Inscriptions latines de Lyon*, p. 17 : IVLIVS.

4. Malheureusement pour l'historien, la forme des lettres des inscriptions lyonnaises n'a presque pas subi de changement au cours des premiers siècles de notre ère (voir les admirables gravures sur cuivre de Louis Perrin, dans A. de Boissieu, *op. laud.*). D'où, sous les Sévères, un graphisme qu'on croirait parfois bien antérieur (cf. la dédicace de T. Flavius Sécundus Philippianus — de l'année 197 apr. J.-C. — *C. I. L.*, XIII, 1673 (D. 1152), dans A. de Boissieu, *op. laud.*, p. 65). Pour l'encombrement des dernières lignes de la dédicace à Élagabal, cf. la dédicace à Timésithée (de l'année 238), *C. I. L.*, XIII, 1807 (D. 1330).

Inscription n° 1 (pl. XIX et XX) :

[*I*]*mp*(*eratori*) *Caes*(*ari*), *Diu*[*i*] | *Antonini Magn*[*i* | *fi*]*l*(*io*), *Diui Seuer*(*i*) *n*[*ep*(*oti*), | *M*(*arco*)] *Aurel*(*io*) *Anton*[*i*|*no*], *Pio Felici Aug*(*usto*), | [*pont*]*if*(*ici*) *max*(*imo*), *trib*(*unicia*) *p*[*ot*(*estate*)] | (*tertia*) (a), *co*(*n*)*s*(*uli*) (*tertium*), *proco*(*n*)*s*(*uli*), *pa*|*tri patriae*, (vide) |

[*c*]*iues Romani in tri*|[*b*]*us prouincis Gallis* (b) | [*c*]*onsistentes public*(*e*) | *posuerunt*, *curantib*(*us*) | *allectis isdemq*(*ue*) (b) *sum*|[*m*]*is curatoribus Iulio* | [*S*]*aturnino*, *prou*(*inciae*) *Lugud*(*unensis*), | [3 ou 4 lettres]*ilio Sabino*, *prouinc*(*iae*) | [*Belgic*]*ae*, *Auentinio Veris*|[*simo*, *pr*]*ouinc*(*iae*) *Aquitanic*(*ae*).

Date : 220 (peut-être 221) ap. J.-C.

(a) Ligne 7, premier mot : iii (pl. XX) ; le dessin a été exécuté sur un estampage fait avant le transport de la base au Musée des Théâtres à Fourvière ; au cours de ce transport, des écailles de la pierre se sont détachées, emportant l'indication entière de la *trib. pot.* : la photographie (pl. XIX) a été prise après cet accident[1].

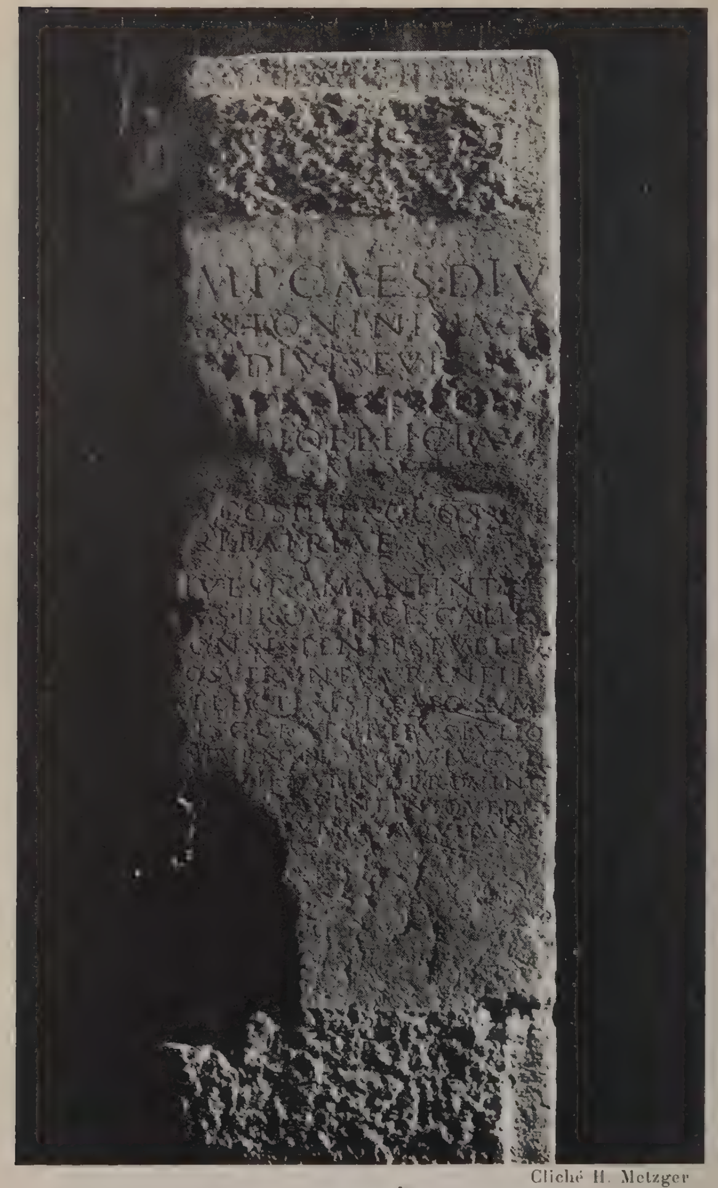
On ne peut exclure absolument la restitution (*quarta*) ; mais il n'y a de place pour iiii qu'en empiétant un peu dans la marge.

(b) Noter les formes contractes : *prouincis Gallis* (= *prouinciis Galliis*) ; *isdem* (= *iisdem*).

Dédicace à l'empereur *M. Aurelius Antoninus* (que nous appelons Élagabal, de son sobriquet), fils d' « Antonin le Grand » (que nous appelons Caracalla) et petit-fils de Septime-Sévère. La titulature même (l. 1-8) n'appelle aucune observation particulière[2]. Le martelage du nom de l'empereur a eu lieu lors de la *damnatio memoriae* qui a suivi son assassinat, en mars 222 ap. J.-C. L'intérêt principal de cette partie du texte est de fournir une date exacte[3]. On est tenté de mettre la dédicace en rapport

1. Estampage et photo de J. Pouilloux et H. Metzger, que nous remercions vivement.
2. « A partir d'Élagabal, tous les Empereurs prennent les surnoms de *Pius Felix Augustus*... dès leur avènement », R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*[4], 1914, p. 212.
3. Élagabal est devenu cos iii au 1er janvier 220 (en dernier lieu, A. Degrassi, *I fasti consolari dell'Impero romano*, Rome, 1952, *ad annum*), et cos iiii au 1er janvier 222 (*aliter errore*, R. Cagnat, *op. laud.*, p. 213). Quant à la troisième puissance tribunicienne, elle doit coïncider à peu près avec l'année 220. Pour H. Mattingly, elle coïncide exactement ; voir, en dernier lieu, *Coins of the Roman Empire in the British Museum* ; V : *Pertinax to Elegabalus*, Londres, 1950, p. ccxxx ; cf. p. lxxviii. Toutefois, Mason Hammond préfère s'en tenir à l'opinion traditionnelle qui, avec Mommsen, fait commencer l'année tribunicienne, même celle d'Élagabal, au 10 décembre, *The tribunician day during the early Empire*, dans *Mem. Americ. Academy in Rome*, XV, 1938, p. 58 B ; en ce cas, Élagabal aurait été TRIB. POT. III du 10 décembre 219 au 9 décembre 220.





Cliché H. Metzger

DÉDICACE A ÉLAGABAL (cf. pl. XX)

MP·CAES·DIV

NTONINI MAGN

DIVI·SEVER·N

VRELAIIION

PIOFELICI·AV

E·MAXTRIB

T·COS·III·PROCOS·PA

RI·PATRIAE

VESROMANI·INTRI

VS·PROVINCIS GALLIS

ONSISTENTES PVBLIC

OSVERVNT CVRANTIB

LLECTIS ISDEMQ SVM

IS·CVRATORIBVS·IVLIO

ATVRNINO·PROV·LVGVD

LLIO SABINO·PROVINC

AEAVENTINIO·VERIS

OVINC·AQVITANIC

Dedicace a Élagabal (cf. pl. XIX)

avec la session du *Concilium Galliarum*, qui s'ouvrait au 1er août.

La partie principale du texte (l. 9-18) indique les donateurs du monument et les exécuteurs de leur décision. « A l'Empereur Élagabal (l. 1 sqq.) ..., les citoyens romains domiciliés dans les Trois Provinces de Gaule ont élevé (cette statue) aux frais du trésor ; se sont chargés (de la faire ériger), les *allecti*, qui sont en même temps curateurs généraux, Julius Saturninus, de la Province de Lyonnaise, [...]ilius Sabinus, de la Province de Belgique et Aventinius Vérissimus, de la Province d'Aquitaine. »

Le style de ce texte est excellent. On notera la propriété des termes : *Tres Prouinciae Galliae*, au lieu des abréviations fréquentes : *Tres Galliae, Tres Prouinciae* ou même *Galliae*[1] ; *Prouincia Lugudunensis*, au lieu de *Lugdunensis*, forme devenue courante à cette date[2], selon Dion Cassius[3]. Dans les dernières lignes, seul le souci de la concision a fait abréger le titre de *summus curator*[4] ; la clarté n'en souffre pas. Selon toute vraisemblance, les rédacteurs de ce beau texte ont usé d'un formulaire strict, remontant aux origines mêmes de l'institution à laquelle ils président, et qui, par cela seul, pourrait déjà être considérée comme fort ancienne. De fait, rien n'empêche, et bien des raisons indiquent, que l'institution inconnue jusqu'à présent des « citoyens romains domiciliés dans les Trois Gaules » remonte jusqu'au règne d'Auguste.

Ce n'est donc pas seulement ni surtout pour l'époque d'Élagabal que l'inscription du pont de la Guillotière nous intéresse, mais bien pour les temps où, au Ier siècle de l'Empire, les *ciues Romani* (*consistentes*), établis parmi les indigènes pérégrins, formaient un élément de population peu nombreux, mais influent, distinct par son origine — italienne[5] —, ses intérêts, une condition et une civilisation supérieures et contribuaient très efficacement, par le soin de leurs propres affaires, à l'œuvre impériale de romanisation[6].

1. Cf. P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules*, p. 35.

2. La forme primitive est *Lugudunum* ; la forme usuelle au temps de Dion Cassius — et de notre texte — est *Lugdunum* ; cette affirmation peut être retenue sous réserve : cf. P. Wuilleumier, *op. laud.*, p. 10-11 ; *C. I. L.*, XIII, 1807 (D. 1330) ; VI, 29722 (D. 7490).

3. Dion Cassius, XLVI, 50, 5.

4. Voir *infra*, p. 312, n. 4.

5. Comme, à la même époque, les Ῥωμαῖοι, trafiquants italiens répandus dans l'Orient hellénique.

6. A. Schulten, *De conuentibus ciuium Romanorum*, Berlin, 1892 ; E. Kornemann, *De ciuibus Romanis in prouinciis Imperii consistentibus* (dans *Berliner Stud. f. class. Philol. u. Arch.*, 14, 1), Berlin, 1892 ; A. Schulten, dans E. De Ruggiero, *Diz. epigr.*, II, 2, p. 1196, IV sq. ; E. Kornemann, s. u. *conuentus*, dans *Realenc.*, de P.-W., IV, 1901, col. 1179-1200 ; A. N. Sherwin White, *The Roman citizenship*, Oxford, 1939. Pour la Gaule, voir tout particulièrement C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, 1920, p. 404-406.

* * *

Ces citoyens romains établis au début de l'Empire dans la conquête « chevelue » de César y étaient distincts, en tant que *ciues Romani*, des indigènes gaulois pérégrins. Leur qualité de « domiciliés » les différenciait aussi de ceux d'entre les Gaulois qui avaient déjà obtenu la citoyenneté romaine ; ceux-ci restaient, par exemple, *ciues Aruerni*, *Treueri*, membres de la *ciuitas* des Arvernes, des Trévires, en même temps qu'ils étaient devenus *ciues Romani* : ce n'étaient pas des *consistentes*[1]. Enfin, et pour une raison analogue, les colons qui peuplaient les trois colonies fondées en Gaule en dehors de la Narbonnaise ne sauraient non plus passer pour « domiciliés » dans les Trois Provinces. D'abord parce que le territoire colonial est excepté en principe du sol provincial[2] ; ensuite et surtout parce que la définition même du *consistens* est de n'être pas citoyen de la cité où il réside[3]. Les premiers Lyonnais, par exemple, tout en restant *ciues Romani*, étaient devenus *ciues Lugudunenses*. Un texte on ne peut plus net du *Pro Fonteio* énumère ainsi les éléments constitutifs de la population de Gaule Narbonnaise, vers 70 av. J.-C. : outre la cité alliée de Marseille, il y a les indigènes gaulois, les colons romains de Narbonne et les citoyens romains, *est praeterea numerus ciuium Romanorum* [scilicet *consistentium*], ou, pour reprendre les mots mêmes de Cicéron, *socii, Galli, coloni, negotiatores*[4].

Ces gens d'affaires, que Cicéron appelle *ciues Romani* tout court, s'étaient également établis, dès qu'ils le purent, dans le reste de la Gaule. Dans ce territoire immense, ils ont dû, pour commencer, détenir le quasi-monopole de la banque et du grand négoce[5]. Nous les connaissions jusqu'à présent groupés, d'une part, en *conuentus* locaux, dans diverses *ciuitates* gauloises, et, d'autre part, en associations provinciales.

1º Nous pouvons passer rapidement sur les groupements de cité (*conuentus* locaux), que la nouvelle inscription ne concerne pas

1. Voir *Excursus I*, *infra*, p. 331.
2. Pour Lyon, *C. I. L.*, II, 4121 (D. 1145), *censitor Prou(inciae) Lugdunensis, item Lugdunensium* (vers 198 apr. J.-C.).
3. Voir, par exemple, E. Kornemann, s. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1195.
4. Cicéron, *Pro Fonteio*, 13-15 ; cf. 34.
5. Cf., pour la future Narbonnaise, *Pro Fonteio*, 11 : *Nemo Gallorum sine ciue Romano quicquam negoti gerit; nummus in Gallia nullus sine ciuium Romanorum tabulis commouetur.*

directement. Ils devaient être très nombreux. Mais, si nous nous limitons aux seuls peuples des *Tres Prouinciae Galliae* qui envoyaient leurs députés au Conseil des Gaules [1], la liste sera courte des *conuentus* aujourd'hui connus. Nous en trouvons, sauf omission :

en Lyonnaise, chez les *Osismii*, les Ségusiaves [2] ;

en Belgique [3], chez les Helvètes, les Nerviens, les Trévires [4] ;

en Aquitaine [5], chez les Bituriges Cubes, les *Petrocorii*, les Santons [6].

« La plupart [de ces groupements] datent probablement d'avant la conquête, ou du moins de Jules César » (C. Jullian) [7]. Celui de Saintes est attesté vers l'ère chrétienne [8] ; celui des Trévires, en 21 après J.-C. ; celui de Bourges, entre 38 et 41. Les documents prouvant leur existence après le milieu du Iᵉʳ siècle sont très rares [9] : non sans doute que ces groupements aient tous disparu

1. En dernier lieu, P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules*, p. 35-36.

2. *Osismii* : P. Merlat, *Bull. Soc. arch. Finist.*, 1950, p. 50-57 (*Ann. épigr.*, 1952, 22) ; *Gallia*, X, 1952, p. 67-75 (*Ann. épigr.*, 1953, 112).

Segusiaui : *C. I. L.*, XIII, 2013 ; cf. à Lyon, 1667 f, d'interprétation extrêmement douteuse.

3. Les Vangions n'ayant sans doute jamais été représentés au Conseil des Gaules, nous ne citerons que par exception des inscriptions de Mogontiacum.

4. *Heluetii* : *C. I. L.*, XII, 2618 (Genève) ; 2564 (Seyssel) ; XIII, 5013 (Nyon) ; 5026 (D. 7011) (Vidy) ; P. Collart et D. Van Berchem, *Inscr. de Vidy*, 2ᵉ série (*Assoc. du Vieux-Lausanne, Fouilles de Vidy*, fasc. IV), Lausanne, 1941 (*Ann. épigr.*, 1946, 255) ; *C. I. L.*, XIII, 11478 (Avenches) ; 5221 (Windisch), 11518 (*ibid.*).

Neruii : *C. I. L.*, XIII, 3573.

Treueri : Tacite, *Ann.*, III, 42, 1, *caesis negotiatoribus Romanis*.

5. Les *Auscii* n'ayant sans doute jamais été représentés au Conseil des Gaules, nous ne citons que pour mémoire l'épitaphe de *C. Afranius*, *Clari lib(ertus)*, *Graphicus*, *doctor librarius*, *lusor latrunculorum*, *cur(ator) c. R.*, *C. I. L.*, XIII, 444 (D. 7752). Noter que ce curateur de citoyens romains est un affranchi.

6. *Bituriges Cubi* : *C. I. L.*, XIII, 1194 (D. 197), entre 38 et 41 apr. J.-C.

Petrocorii : *C. I. L.*, XIII, 950 et 954 ; 965 ; 970.

Santones : *C. I. L.*, XIII, 1048 + 1074 ; cf. P. Grimal, dans *R. É. A.*, XLIX, 1947, p. 130-131 (*Ann. épigr.*, 1948, 166), [*(se)uir*] *Augu[s]talis primus, c. c. R., quaestor, uerg[obretus]* (D. 7040).

Aruerni? : *C. I. L.*, XIII, 1522.

7. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 405, n. 1. Il y avait au temps de César des *c. R. qui negotiandi causa constiterant* ou *conuenerant* chez les Éduens (*Bell. Gall.*, VII, 38, 9) ; à Cavillonum (42, 5-6) ; à Noviodunum (55, 5) ; à Cenabum (3, 1). Il y en avait aussi chez les Arvernes (Dion Cassius, XL, 33, 1) et en Belgique, où ils étaient, toutefois, moins nombreux que dans le reste de la Gaule chevelue (*Bell. Gall.*, I, 1, 3).

8. Il n'est pas sûr que le vergobret des Santons (*supra*, n. 6) ait été le premier *curator c. R.* en date, car l'adjectif *primus* se rapporte à *Augustalis* qui précède, et non pas à *curator* qui suit ; cf. P. Grimal, dans *R. É. A.*, XLIX, 1947, p. 131 (*aliter* E. Kornemann).

9. On trouve, toutefois, en 198 apr. J.-C. un *c(urator) c(iuium) R(omanorum) m(anticulariorum) neg(otiatorum) Mog(ontiacensium)*, *C. I. L.*, XIII, 7222 (D. 7077) ; cf. 6797 (D. 7076). Pour apprécier ce document, on tiendra compte, toutefois, du cas très particulier de Mogontiacum : les *ciues Romani* qui habitaient les *canabae* du camp militaire y formaient une quasi-municipalité, qui, néanmoins, n'est devenue *ciuitas* qu'à l'époque de Dioclétien. Le *curator* est, ici encore, un indigène, *c(iuis) T(aunensis)*.

avant l'époque flavienne ou antonine ; mais ils ont dû, pour la plupart, perdre au IIe siècle quelque chose de leur éclat et de leur importance.

Toutes les associations de l'Antiquité tenaient à quelques égards de la confrérie cultuelle. Les *conuentus* locaux de *ciues Romani consistentes* avaient leurs *sacra*, où la religion impériale prenait naturellement une grande place [1]. Peut-être nos *c. R. c.* « se bornèrent-ils de plus en plus à un rôle religieux, à continuer de vieilles cérémonies [2] ». D'où sans doute une raison de leur durée.

En règle générale, ces « chambres de commerce — associations cultuelles » semblent avoir eu, dans les Trois Gaules, une organisation analogue : on trouve à la tête un curateur unique, souvent pris parmi les notabilités indigènes gratifiées de la *ciuitas Romana* : la qualité de *consistens* n'était donc pas obligatoirement requise pour ce président des *consistentes*, sorte d'agent consulaire [3]. Nul doute que ce genre de groupement soit d'origine privée et spontanée ; l'institution paraît avoir été ensuite uniformisée et systématisée par l'État, ou à la demande de l'État, qui la protégeait certainement. E. Kornemann songeait à rapporter cette mesure à l'empereur Auguste [4], l'organisateur des Trois Provinces et du Conseil des Gaules, le fondateur de la Gaule impériale.

2° A plus forte raison pouvait-il reconnaître [5] l'intervention de l'État dans l'organisation uniforme — sous des curateurs généraux, *summi curatores* [6] — de groupements plus vastes, ceux des « citoyens romains de telle ou telle des Trois Provinces ». Sans doute s'agit-il d'associations superposées ou juxtaposées aux *conuentus* locaux [7], bien que les rapports entre ceux-ci et les *ciues*

1. E. Kornemann, *De ciuibus Romanis*, p. 34-38 ; s. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1193. En 195, le *curator c. R. q(ui) G(ortynae) c(onsistunt)* est, en même temps, *sacerdos diui Aug(usti)*, et une dédicace à Septime-Sévère est gravée grâce à la libéralité d'un citoyen romain *sacerdos designatus diui Traiani*, *C. I. L.*, III, 12038 (D. 7209).

2. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 406, n. 1 ; cf. *C. I. L.*, XIII, 5026 (D. 7011).

3. Noter aussi que les curateurs de *conuentus* locaux sont parfois étrangers à la *ciuitas* même où s'est formé ce *conuentus*, *C. I. L.*, XII, 2618 (magistrat de Vienne) ; XIII, 5013.

4. E. Kornemann, s. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1197-1198. Selon J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, p. 282-283, il n'y avait pas de *conuentus* en Orient avant l'Empire ; ils y ont été adoptés à l'imitation d'un modèle occidental et l'organisation des *conuentus* pourrait remonter à la *Lex Iulia* sur les associations. — C'est sans doute en vue du cens surtout que les *c. R. c.* ont dû s'inscrire à une de ces chambres de commerce.

5. *Loc. laud.*, *ibid.*

6. Paradin traduisait ainsi ce titre : « Grand protecteur des citoyens romains en la Province Lyonnoise », *Mémoires de l'histoire de Lyon*, Lyon, 1573, p. 421.

7. E. Kornemann, *art. laud.*, col. 1187 ; A. Schulten, dans E. De Ruggiero, *Diz. epig.*, II, 2, p. 1198 B.

Romani in Prouincia quadam consistentes restent obscurs. Par deux belles inscriptions de Lyon — un peu décevantes — nous connaissions déjà deux de ces *summi curatores*, l'un pour la Lyonnaise, depuis le XVIe siècle ; l'autre pour l'Aquitaine, depuis 1878.

A) *C. I. L.*, XIII, 1900 (D. 7025) :

Publice d(*ecreto*) *d*(*ecuriorum*). [*S*]*ex*(*to*) *Vagirio*, *Sex*(*ti*) *fil*(*io*), *Gal*(*eria*), *Martiano*, *q*(*uaestori*), *aedili*, (*duum*)*uiro*, *patrono omnium corpor*(*um*), summo curat(ori) c(iuium) R(omanorum) Prouinc(iae) Aqui[t(anicae)], *praefect*(*o*) *fabr*(*um*) *Roma*[*e*], *tribuno milit*(*um*) *leg*(*ionis*) (*uicesimae*) *V*(*aleriae*) *V*(*ictricis*) ; *quam statuam cum ordo* [*s*]*anctissim*(*us*) *ob eius erga rem p*(*ublicam*) *suam eximiam operam et insignem abstinentiam ex aerario* [*p*]*ublico poni censuisset*, [*S*]*ex*(*tus*) *Vagirius Gratu*[*s f*]*rater impendio remisso* [*p*]*ecunia sua constituit*[1].

B) *C. I. L.*, XIII, 1921 (D. 7024) :

[*S*]*ex*(*tus*) *Ligurius*, *Sex*(*ti*) *fil*(*ius*), *Galeria*, *Marinus*, summus curator c(iuium) R(omanorum) Prouinc(iae) Lug(udunensis), *q*(*uaestor*), (*duum*)*uiralib*(*us*) *ornamentis suffrag*(*io*) *sanct*(*issimi*) *ordinis honoratus*, (*duum*)*uir designatus ex postul*(*atione*) *populi*, *ob honorem perpetui pontif*(*icatus*) *dat* ; *cuius doni dedicatione decurionib*(*us*) (*denarios*) (*quinque*) ; *ordini equestri*, (*se*)*uiris Aug*(*ustalibus*), *negotiatorib*(*us*) *uinaris* (*denarios*) (*tres*) *et omnib*(*us*) *corporib*(*us*) *Lug*(*uduni*) *licite coeuntibus* (*denarios*) (*duos*) ; *item ludos circenses dedit*. *L*(*ocus*) *d*(*atus*) *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*)[2].

La qualification de *sanctissimus* que porte l'*ordo decurionum* sur les deux textes[3] se retrouve sur quelques inscriptions lyonnaises, dont l'une est de 160 apr. J.-C.[4]. La mention de la *praefectura fabrum* nous interdit, d'autre part, d'abaisser la date du premier au delà de Septime-Sévère (193-211 apr. J.-C.), et la mention de la tribu *Galeria* nous incite à placer le second avant l'Édit de Caracalla[5]. Les deux inscriptions semblent donc appartenir à la

1. Cette inscription n'est plus visible aujourd'hui qu'en partie, l. 8-17, dans le mur de la cathédrale où elle se trouve encore en œuvre. Voir, à défaut de la pierre, L. Bégule, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, Lyon, 1880, p. 5, un fac-similé moins fidèle qu'exact : c'est un portrait qui reproduit le modèle sans le rendre vraiment.

2. Aujourd'hui au Palais des Arts, arcade IX. Voir, à défaut de la pierre, A. de Boissieu, *Inscr. ant.*, p. 160.

3. Cf., pour Lyon, outre nos deux textes, *C. I. L.*, XIII, 1751 (D. 4131) ; 1821 (D. 4952 a) ; *Gallia*, XI, 1953, p. 132, n° 1.

4. Le seul de ces textes qui soit daté est l'inscription taurobolique de 160 apr. J.-C., *C. I. L.*, XIII, 1751 ; *sanctissimus* y figure en toutes lettres.

5. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*[4], 1914, p. 62 et 118.

même période — fin des Antonins, début des Sévères ; si la seconde peut donner l'impression d'être un peu plus récente, cette hypothèse reste indémontrable[1], et l'écart pourrait bien ne pas dépasser un demi-siècle. Il serait donc décevant de rechercher si, pendant cette courte période, l'importance de la curatelle générale a pu varier selon les personnes et les dates[2], et peut-être s'amoindrir, comme on pourrait d'abord le penser[3].

En tout cas, le *summus curator* Vagirius a été, à un moment de sa carrière, patron de toutes les corporations lyonnaises[4]. Il est tentant de mettre sa curatelle en rapport avec son patronat[5] et d'attribuer à ces deux charges une grande importance dans la vie économique de la ville et des Gaules[6]. Néanmoins, le patronat n'était pas indispensable à la curatelle, comme le montre le *cursus* de Ligurius ; il est vrai que celui-ci, en étendant ses libéralités à toutes les guildes lyonnaises, préparait sans doute l'avenir...

Vagirius et Ligurius, tous deux de la tribu *Galeria*, étaient tous deux citoyens de la colonie de Lugudunum, où ils ont revêtu les honneurs de la carrière municipale. Par leur origine, ils étaient donc l'un et l'autre étrangers à la condition juridique des personnes dont ils ont, à un moment de leur carrière, présidé l'association. Pas plus que des *curatores* locaux, on ne requérait des *summi curatores* provinciaux la qualité de *ciuis Romanus consistens*.

Une autre remarque s'impose encore. On comprend, certes, que

1. Le tribunat légionnaire non précédé de la préfecture de cohorte apparaît plus souvent sur les *cursus* du Ier que du IIe siècle, et très rarement au IIIe ; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire* (sous presse), nos 57, 64, 81 ; *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, tableau F, p. 33. — Le titre *sanctissimus* est à peine abrégé sur (A) ; beaucoup plus sur (B). — L'occupation du champ épigraphique est peut-être moins dense sur (A) que sur (B) ; et les O y sont plus larges : d'après nos frottis, la hauteur de la lettre est, par rapport à la largeur, 1,06 en (A) ; 1,12 en (B).

On pourrait dire en sens contraire qu'il y a plus de verbosité en (A), l. 9-14, qu'en (B) ; mais, en (B), l'auteur, parlant de soi, était peut-être tenu à quelque modestie.

Quant aux ligatures, on en trouve quelques-unes sur les deux textes.

2. C'est justement la curatelle générale de Lyonnaise, hiérarchiquement supérieure à la curatelle d'Aquitaine (cf. *infra*, p. 319), qu'on pourrait à première vue tenir pour moins importante en (B) que la curatelle d'Aquitaine en (A) ; ce qui est une raison de plus de se défier de cette première impression ; voir *Excursus II*, *infra*, p. 334.

3. Voir *infra*, *ibid.*

4. En dernier lieu, P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules*, p. 49-53.

5. Quel que soit d'ailleurs l'ordre de succession de ces deux fonctions, et, à plus forte raison, si elles sont simultanées.

6. Des relations commerciales entre l'Aquitaine et Lyon sont prouvées par *C. I. L.*, XIII, 2448 (D. 7529), l. 9-10 et 16-18 : ce « Syrien » tenait commerce à Lyon de produits de provenance aquitaine ; il se dit *negotiator Luguduni et Prou. Aquitanacica* (sic).

le curateur général des citoyens romains résidant en Lyonnaise soit un Lyonnais, comme l'est, en effet, le seul dont nous connaissions la patrie, Sextus Ligurius Marinus. Mais il est remarquable[1] que Sextus Vagirius Martianus ait même *origo*. Comment ce curateur général, que son *cursus* nous montre capable de gérer de grands intérêts, n'est-il pas, par exemple, de Bordeaux ou de Bourges, puisque son activité se dépensait au profit des citoyens romains de la province d'Aquitaine? N'est-ce pas un indice que la grande affaire n'était pas tant pour lui de se tenir en relation avec le gouverneur de cette province? On ne saurait imputer au hasard que nos deux *summi curatores* soient tous deux citoyens et magistrats de Lugudunum ; l'anomalie n'est qu'apparente, si les intérêts si diversement localisés qu'administrait Vagirius, que représentait au moins Ligurius, convergeaient, en effet, à Lyon : d'une part à la colonie de Lugudunum, métropole et citadelle des Gaules[2], point de départ des routes d'Agrippa ; d'autre part au territoire fédéral, auprès de l'Autel du Confluent, là où les Trois Provinces célébraient en commun le culte de Rome et d'Auguste.

Ainsi, les grandes curatelles provinciales des citoyens romains rattachaient déjà chaque province à la fédération gauloise, et à cette ville qui jouait le rôle de capitale commune, *ornamentum prouinciarum quibus et inserta erat et excepta*[3]. Cette hypothèse d'E. Kornemann, formulée voici plus d'un demi-siècle[4], devient aujourd'hui certitude.

Outre qu'elle contribue très efficacement à notre connaissance des trois associations provinciales de *c. R. c.*, l'inscription du pont de la Guillotière nous apprend aussi qu'il existait une fédération, un groupement interprovincial de ces citoyens romains, dans le cadre des institutions communes aux Trois Gaules. Les intérêts économiques de ces quatre groupements convergeaient là même où leur présence était rendue nécessaire par leurs obligations religieuses[5].

On est tenté de reconnaître ici encore, ici surtout, l'intervention de l'État. L'organisation des *ciues Romani consistentes*, dans les trois cadres superposés de la *ciuitas*, de la *prouincia* et des *Tres*

1. E. Kornemann, *De ciuibus Romanis*, p. 34 ; s. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1187.
2. Strabon, IV, 6, 11.
3. Sénèque, *Ep.*, 91, 10.
4. *Locc. laudd.*
5. Cf. *supra*, p. 308, et *infra*, p. 321.

Galliae, nous apparaît aujourd'hui comme un tout logiquement, systématiquement ordonné[1]. Les renseignements apportés par notre inscription confirment, complètent et prolongent ce qu'on savait déjà. Le tableau ci-contre le montrera sans doute, où les données nouvelles ont été notées en caractères gras.

*
* *

Commentons un peu, dans l'ordre même du texte, chacune de ces nouveautés.

1° *Ciues Romani in Tribus Prouincis Gallis consistentes* (l. 9-11).

L'intérêt principal de l'inscription est dans ces mots. On verra suffisamment par le tableau ci-contre que l'association des *c. R. in T. P. G. c.* couronne tout l'édifice des groupements civiques par l'imposition d'un troisième étage[2]. Il s'agit là d'une nouvelle institution, inconnue jusqu'aujourd'hui[3], de la Gaule romaine[4].

1. Un groupement de *c. R.* dans le cadre du *conuentus iuridicus* (διοίκησις) a également existé dans certaines provinces au moins : *C. I. L.*, XI, 7288, Romains [*qui in ... Synna*]*dica negotiantur Appiani ;* [*in*] *dioicesi Synn*[*adica consistentes*]. — Voir déjà César, *Bell. ciu.*, III, 32, 6 (bien interprété, semble-t-il, dans J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens...*, p. 262, n. 1 ; *aliter* P. Fabre, dans son édition du texte, p. 33, n. 1, et p. 41, n. 2, dont les doutes ne paraissent pas suffisamment fondés : tout le contexte montre qu'il s'agit bien de la province d'Asie ; cf. *Pergamum*, 31, 4 ; *Ephesi*, 33, 1). — Sur les *ciues Romani* du *conuentus* de Paphos, voir, à présent, T. B. Mitford, *Inst. Roman. Regni Sueciae, opusc. arch.*, VI (*Acta Instituti...*, XV), 1950, p. 52-53 (*Ann. épigr.*, 1953, 169 a), *ciues R*(*omani*) *Paphiae diocen*(*sis*).

2. Il y a donc là beaucoup plus qu'un simple groupement provisoire occasionnel, formé en vue de la dédicace d'une statue et dissout de soi-même aussitôt cette fin réalisée.

3. On ne sera pas surpris que ce groupement fédéral des *c. R.* domiciliés en Gaule apparaisse pour la première fois en 1953. L'importance de cette institution ne pouvait naturellement pas se comparer à celle du *Concilium Galliarum.* Du reste, les groupements provinciaux des *c. R.* en Gaule n'étaient connus que par un texte jusqu'en 1878 ; par deux textes depuis cette date. L'inscription du pont de la Guillotière est donc notre troisième document : telle est la pauvreté de notre information. — On relèvera que ces documents sont tous trois lyonnais.

4. D'un point de vue plus limité, l'expression *c. R. in T. P. G. c.* nous est surtout précieuse parce qu'elle exprime, au lieu de le sous-entendre, le terme *consistentes.* Cette précision ne nous renseigne pas seulement sur le nom du groupement interprovincial. Nous ne connaissions les groupements provinciaux que sous le nom abrégé de *ciues Romani Prouinciae Lugudunensis*, ou *Prouinciae Aquitanicae.* Nous sommes sûrs à présent qu'il s'agit bien des *c. R. in Prouincia Lugudunensi*, ou *Aquitanica* (ou *Belgica*) *consistentes.* Même ellipse dans le nom des groupements locaux, établis auprès des *ciuitates* gauloises : le *c*(*urator*) *c*(*iuium*) *R*(*omanorum*) est un *c. c. R. in ciuitate consistentium* ; on trouve, du reste, chez les Ségusiaves un *curat*(*or*) [*c. R. in Se*]*gusiauis n*[*egotiantium?*], *C. I. L.*, XIII 2013.

Inversement, le titre exact des *summi curatores* provinciaux nous est donné plus complètement par les deux *cursus* de Vagirius et de Ligurius, *supra*, p. 309 : *summus curator c. R. Prouinciae Lugudunensis*, où *Aquitanicae* (ou *Belgicae*). Notre inscription présente ces titres sous une forme allégée, le contexte rendant possible ici l'omission des mots *ciuium*

<table>
<tr><td>I
Ciues Romani
in ciuitate
consistentes
(uel conuentus c. R.)
sub curatore</td><td>Prov. Lvgvd.
apud Osismios, Segusiauos, alios sine dubio</td><td>Prov. Belgica
apud Heluetios, Neruios, Treuiros, alios s. d.</td><td>Prov. Aqvitan.
apud Bituriges Cub., Petrocorios, Santones, alios s. d.</td></tr>
<tr><td>II
c. R. in unaquaque
Trium Prouinciarum
consistentes
sub summo
curatore
(Luguduni degente ?)</td><td>SVMMVS CVRATOR
c. R. Provinc. Lvg.
[S]ex. Ligurius Marinus

SVMMVS CVRATOR
PROV. LVGVD.
Iulius [S]aturninus</td><td>SVMMVS CVRATOR
PROVINC. belgicAE
[...?...]ilius Sabinus</td><td>SVMMVS CVRAT.
c. R. Provinc. Aqvit.
[S]ex. Vagirius Martianus

SVMMVS CVRATOR
prOVINC. AQVITANIC.
Auentinius Veris[simus]</td></tr>
<tr><td>III
c. R. in Tribus Prouinciis
Lugud., Belgica, Aquit.
consistentes</td><td colspan="3">CIVES ROMANI IN TRIBVS PROVINCIIS GALLIIS
CONSISTENTES
Quam Imperatoris statuam, anno p. C. n. 220, eorum Ciuium decreverat universitas,
eius ad Confluentes PVBLICE ponendae curam egerunt
ALLECTI IIDEMQVE SVMMI CVRATORES tres Trium Prouinciarum Galliarum
(de quibus uide supra, II)
quorum alius Ciuibus Romanis in alia prouincia consistentibus praeerat.</td></tr>
</table>

Les « cives Romani (consistentes) » en Gaule : données nouvelles en caractères gras

Une institution nouvelle? Peut-être ces citoyens romains domiciliés dans les Trois Gaules, auxquels on ne pouvait penser, figuraient-ils déjà sur une dédicace du territoire fédéral, mal restituée, selon toute vraisemblance. On a successivement proposé[1] :

A) ... *a* TRIB PROVINCIS GA*lliis ornato*
*sacerdot*IO...

mais la lettre, lisible, qui précède -IO est un N, et non pas un T ;

B) ... *sacerdoti ad*
templum rom. et aug. a TRIB PROVINCIS GA*lliis consentientib*
creato, item (.?.) *lici*NIO...

C) ... *sacerdoti ad*
aram rom. et aug. a TRIB PROVINCIS GA*lliis creato*
*item lici*NIO...

Cependant, le tour passif que supposaient, faute de mieux, tous ces compléments est tout à fait insolite à Lyon[2], ce qui paraît être une raison suffisante pour le rejeter. L'inscription du pont de la Guillotière nous met à présent sur la voie d'une restitution différente, qui, dans son principe, sinon dans son détail, pourrait être la bonne :

Ligne 1 : [prénom (au datif)] *licinio t*AVRICO Q LICIN*i* [cognomen (au génitif)] *filio, Lemouici* (a), *apud suos*

Ligne 2 : *omnibus* (b) *publi*CIS HONORIBVS FVN*cto, sacerdoti ad aram inter confluentes,*

Ligne 3 : *ciues romani in t*RIB PROVINCIS GA*llis consistentes publice posuerunt,*

Romanorum : *s. curator* (l. 14) *Prou(inciae) Lugud(unensis)* (l. 15), ou *Prouinc(iae)* [*Belgic*]*ae* (l. 16-17), ou [*Pr*]*ouinc(iae) Aquitanic(ae)* (l. 18).

En combinant ce que nous apprennent les trois inscriptions lyonnaises, on peut ainsi reconstituer le titre complet, protocolaire, de ces dignitaires : *summus curator c(iuium) R(omanorum) in Prouincia Lugudunensi*, ou *Belgica*, ou *Aquitanica consistentium.*

1. *C. I. L.*, XIII, 1698, l. 2-3. La restitution (A) est de Mommsen, citée au *C. I. L.*, *ad tit.* ; (B) = Allmer-Dissard, *Musée de Lyon, Inscr. antiques*, II, p. 91, nº 121 ; (C) = O. Hirschfeld, au *C. I. L.*

2. Pour le tour actif, cf., d'une part, *C. I. L.*, XIII, 1672, *qui sace*[*rdotium* consecutus est?] ; 1699, *qui sacerdotium apud Aram duo et* [*uiginti annos natus...*?] ; d'autre part, 1675 (D. 4537), [*cui Tres Prouincia*]*e Galliae honores* [*omnes*? *impensis*] *suis decreuerunt.*

Il n'y a pas lieu d'objecter la dédicace acéphale des Trois Gaules, *C. I. L.*, XIII, 1685, qui commence par les mots *Tribus Prouinc(iis) Galliis*, au datif ou à l'ablatif. Le *C. I. L.* propose, à titre d'exemple : [A un tel..., *cui equum publicum, postulantibus*] *Tribus Prouinc(iis) Galliis, Imp. Caesar Traianus Hadrianus Aug. dedit, Tres Prouinciae Galliae.* D'autres restitutions sont possibles, peut-être préférables, par exemple de ce type : [A un tel..., *cuius interuentu* beneficium] *Tribus Prouinc(iis) Galliis ... Hadrianus ... dedit, T. P. G.*

Ligne 4 : *curante* [prénom (à l'abl.)] *lici*NIO LICIN SABINI *filio*, [parenté avec Tauricus? etc...] (c)[1].

(a) Ou *-co*.
(b) Pour l'ordre des mots, cf. *C. I. L.*, XIII, 1710.
(c) Cf. *C. I. L.*, XIII, 1900 (D. 7025).

2° *Publice* (l. 11).

La Fédération des citoyens romains domiciliés dans les Trois Gaules avait à sa disposition des fonds dont l'existence, *a priori* quasi certaine, est expressément attestée par l'adverbe *publice*[2]. Ce mot n'apparaît pas sur les dédicaces des *Tres Prouinciae Galliae*[3], et cette différence est significative. Dans notre texte, il est clair que, en l'absence de toute précision contraire, la dépense a été faite aux dépens de la collectivité qui l'a ordonnée. Il est donc ici question de fonds distincts de la caisse, bien connue, des Trois Provinces, l'*Arca Galliarum*[4]; sans doute s'agit-il d'une *Arca ciuium Romanorum in T. P. G. consistentium*[5].

3° *Allecti idemq(ue) summi curatores* (l. 13-14).

a) Les *allecti*.

Les *allecti* nommés l. 13 devaient appartenir au personnel financier de la Fédération des citoyens romains. Le terme, par lui-même, n'est pas plus explicite que, par exemple, en français, celui de surnuméraire. Il désigne, toutefois, très souvent un agent comptable[6]. Au Confluent précisément, le titre d'*allectus* était

1. D'après la taille des lettres, les trois inscriptions concernant ces *Licinii*, *C. I. L.*, XIII, 1698, 1699 et 1700, peuvent fort bien appartenir à trois monuments différents ; voir A. de Boissieu, *Inscr. antiques*, p. 91-92.

2. L'emploi de cet adverbe ne saurait suffire à prouver que les *c. R. in T. P. G. c.* ont offert leur statue d'Élagabal aux frais de l'*Arca Galliarum*, caisse publique des Trois Gaules. *Publice* et *arca publica* désignent très souvent les dépenses et les caisses des collèges, corporations, associations privées, *C. I. L.*, XIII, 3026 a (D. 4613 d) ; cf. J. P. Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, IV, p. 624-625. — D'ailleurs, la caisse des *c. R. in T. P. G. c.* peut être tenue pour publique au même titre que celle des *T. P. G.*

3. On trouve, en revanche (et encore n'est-ce pas sur une dédicace des Trois Gaules), [*cui Tres Prouincia*]*e Galliae* ... [*impensis*] *suis decreuerunt*, *C. I. L.*, XIII, 1675 (D. 4537).

4. P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules*, p. 37-38 ; cf. A. Aymard, « *Arca Prouinciae* », *et non* « *Concilii* », dans *R. É. A.*, XLIII, 1941, p. 229-239 (*Ann. épigr.*, 1945, 93) et dans *Mém. Soc. arch. du Midi de la France*, XX, 1942, p. 173-188 (*Ann. épigr.*, 1945, 129).

5. La seule incertitude pourrait être celle-ci : s'agit-il d'une caisse fédérale centrale unique, avec peut-être trois sous-sections provinciales (chacune dirigée par un *allectus*?) ; ou bien, de trois *arcae* provinciales des mêmes *c. R.*, dans lesquelles la Fédération puise à son gré? Ceci semble moins probable : les groupements provinciaux, si c'était le cas, l'eussent sans doute nettement indiqué ; cf. *C. I. L.*, XIII, 5110 (D. 7008), *ciuitas Heluet*(*iorum*) *qua pagatim qua publice statuas decreuit.*

6. *Thesaurus linguae Latinae*, I, s. u. *allector* et *allego*, col. 1664 et 1666. Pour ne pas

porté par certains caissiers de l'*Arca Galliarum* : dans les deux inscriptions qui nous les font connaître[1], leur appartenance à la caisse fédérale des Trois Gaules est soigneusement indiquée : ils sont *allecti Ark(ae) Galliarum*[2]. Ce peut être notamment pour éviter toute confusion avec d'autres *allecti*, également employés dans le territoire de l'*Ara*, ou à Lugudunum. Dans notre dédicace, au contraire, le contexte ne peut laisser aucun doute sérieux : les *allecti* qui l'ont fait graver, et sans doute rédigée, n'avaient nul besoin de préciser le nom de la caisse (ou des caisses) dont ils dépendaient ; ils venaient d'indiquer eux-mêmes quelques lignes auparavant le nom de la collectivité qui avait décidé la dépense dont ils surveillaient l'emploi et devaient sans doute ordonnancer la sortie.

Notons aussi que ces *allecti* ne disent rien de leur patrie[3]. C'est encore une différence significative avec les *allecti Arcae Galliarum* ; ceux-ci précisent qu'ils sont, qui Viromanduen, qui Vénète. La même fierté d'être Gaulois et de noter son appartenance à tel ou tel peuple apparaît dans les titulatures des *inquisitores Galliarum*[4], des *iudices Arcae Galliarum*[5], des *sacerdotes ad Aram* eux-mêmes[6], qui sont les premiers personnages du Confluent. L'indication de la *ciuitas*[7] est prescrite par le protocole des *Tres Galliae* pour tous ceux — prêtres, magistrats ou fonctionnaires — qui relèvent du Conseil des Gaules et dont on grave le titre en territoire fédéral[8].

quitter la Gaule chevelue, *C. I. L.*, XIII, 1646, *allectus aquae [te]mpuli Dunisiae*, chez les Ségusiaves ; 5072, chez les Helvètes — ou *all(ector?)* ; Sid.-Apoll., *Epist.*, V, 7, 3 (dans *Mon. Germ. hist., auct. ant.*, VIII, p. 82). Cf. aussi *Cod. Theod.*, XII, 6, 13 (*a.* 367), et XII, 6, 12 (ou *allector?*) (*a.* 366).

1. *C. I. L.*, XIII, 1688 (D. 7021) et 1709 (D. 7020) ; sur le premier au moins de ces textes, gravé *ob allecturam fideliter administratam*, la précision *Arcae Galliarum* n'était nullement nécessaire à la clarté ; elle est néanmoins donnée.

2. De même aussi l'appartenance du *iudex Arcae Galliarum* à la Caisse fédérale (précisée dans toutes les inscriptions), *C. I. L.*, XIII, 1686 (D. 7017), 1707, 1708 ; celle de l'*inquisitor Galliarum* (dans toutes les inscriptions), 1690 (D. 7018), 1695 — sauf une, 1697 (D. 7019) : on y lit *inquisitor* tout court, peut-être parce qu'aucune confusion n'était possible ; ce qui serait une raison d'admettre que la caisse des *c. R. in T. P. G. c.* n'avait pas à sa tête un *inquisitor*.

3. Le nom seul de l'un d'entre eux nous indique un *c. R.* d'origine indigène ; cf. *infra*, p. 319.

4. *C. I. L.*, XIII, 1690 (D. 7018), 1695, 1697 (D. 7019), 1703, 3528 (D. 7054).

5. *C. I. L.*, XIII, 1686 (D. 7017), 1707, 1708 ; le seul *iudex Arcae Ferrar(iarum)* que nous connaissions est aussi un noble Gaulois, 3162, I, l. 26.

6. Voir les références dans P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules*, p. 36 et 104 (notes).

7. Accompagnée, en général, de la formule *omnibus honoribus apud suos functus* (avec diverses variantes) ; ce qui est encore une façon de souligner l'appartenance du personnage à sa *ciuitas*.

8. Que le formulaire de ce type de dédicace ait été exactement réglementé, c'est ce qui

Nos *allecti*, laissant ignorer leur origine, à dessein sans nul doute, indiquent par là aussi qu'ils relèvent d'une institution différente.

b) Le cumul de l'*allectura* et de la curatelle générale, *idemq(ue)*... (l. 13).

Il se trouve que les *allecti* financiers sont en même temps les *summi curatores* de chacune des Trois Provinces[1]. Cumul anormal, du moins en principe : ni Vagirius ni Ligurius n'ont cumulé leur curatelle avec une *allectura*[2]. Mais, sous Élagabal, une compression de personnel dans une institution qui avait vraisemblablement perdu de son importance ne surprendrait pas[3]. En l'absence de toute information, il est impossible de supputer jusqu'à quel point ce cumul constituait encore au IIIe siècle apr. J.-C. une exception. En 220 au moins, il se trouvait systématiquement et symétriquement étendu aux trois *summi curatores c. R.* des Trois Provinces. La construction de la phrase indique, au reste, que les trois *curantes* assument leur *cura* beaucoup plus en qualité d'*allecti* qu'en qualité de *summi curatores*.

c) Un *allectus* par province?

Peut-on conclure de là qu'il y avait trois *allecti* en tout, les trois seuls que nomme l'inscription — un par province —, comme chacune des trois provinces avait son *summus curator*? Sans l'affirmer nettement, le texte le suggère.

4° *Summus curator Prouïnciae Belgicae* (l. 16-17).

Pour une évidente raison de symétrie, E. Kornemann postulait en 1892 l'existence d'un curateur général de la Province de Belgique[4] et exprimait l'espoir qu'on finirait bien par en trouver mention sur quelque document. Le pont de la Guillotière nous réservait cette aubaine, et l'explosion n'a pas si gravement endommagé la pierre, que la restitution du mot [*Belgic*]*ae* ne soit absolument certaine.

résulte à l'évidence de leur uniformité même : aucun détail n'y est laissé au hasard. Il en allait de même en Narbonnaise pour les inscriptions des statues des flamines provinciaux, et nous possédons le texte qui fixe le libellé prescrit : nom, filiation, *origo*, date ; *C. I. L.*, XII, 6038 (D. 6964), l. 12 ; cf. H. G. Pflaum, *Le marbre de Thorigny* (dans *Bibl. de l'École des Hautes Études*, Sc. hist. et philol., 292), Paris, 1948, p. 29.

1. Pour un cumul en apparence un peu analogue, sur le plan local (à Aventicum), non pas, à vrai dire, de l'*allectura* avec la curatelle, mais de la curatelle avec l'*allectura*, cf. *C. I. L.*, XIII, 5072, *cur(ator) colon(orum) idemque all(ectus)* — ou *all(ector)*?

2. Voir *supra*, p. 309.

3. Voir *infra*, p. 328.

4. E. Kornemann, *De ciuibus Romanis*, p. 34.

5° *Iulius Saturninus* (l. 14-15), [...]*ilius Sabinus* (l. 16), *Auentinius Verissimus* (l. 17-18).

Nous pouvons aussi ajouter aujourd'hui les noms presque complets de trois nouveaux *summi curatores* aux deux titulaires de cette charge qui nous étaient déjà connus. L'omission de la tribu, celle même du prénom n'ont pas lieu de surprendre dans un texte de cette date. Ces trois personnages devaient appartenir, comme Vagirius et Ligurius, à la bourgeoisie municipale de Lyon, ou du moins de la Gaule. La curatelle provinciale n'est pas une charge équestre ou sénatoriale[1]. Cette circonstance, jointe à l'extrême banalité du gentilice *Iulius*, des *cognomina Saturninus* et *Sabinus*, rend difficile toute tentative d'identification.

Il n'y a, en particulier, aucune raison d'identifier le nouveau curateur de Lyonnaise — en 220 apr. J.-C. — avec quelque parent ou descendant de T. Iulius Saturninus[2]. Ce procurateur impérial, originaire de Rome[3], pourrait bien n'avoir jamais occupé de poste à Lyon[4], au cours d'une carrière qui débute sous Antonin et se poursuit sous Marc-Aurèle[5]. — Encore moins penserons-nous au légat impérial C. (?) Iulius Saturninus, qui fut gouverneur consulaire de Syrie vers 186[6].

Si le nom, le surnom, si leur association même étaient moins fréquents, on rapprocherait plutôt de notre inscription une dédicace lyonnaise à Mars, gravée en lettres « de très bonne forme » par un T. Iulius Saturninus, qui, selon toute apparence, était un simple particulier[7]. Ce pourrait être un parent, et, d'après la date

1. Pour la carrière du chevalier romain Vagirius (cf. *supra*, p. 309), voir *Excursus II*, *infra*, p. 334.

2. En dernier lieu, P. Wuilleumier, *L'administration de la Lyonnaise*, p. 71, A, 1, qui donne la bibliographie ; *P. I. R.*, II, p. 212, n° 360 ; *Realenc.* de P.-W., X, col. 799, n° 462 ; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres* (sous presse), n° 174.

3. Selon H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, p. 182 ; cf. *Les carrières procuratoriennes*, n° 174. En tout cas, ce n'était pas un *ciuis Lugudunensis*, puisqu'il appartenait à la tribu *Fabia*, *C. I. L.*, XIII, 3636 (D. 1382), et non à la *Galeria* ; cf. 1864 (?).

4. On a pu penser qu'il avait été procurateur à Lyon, à cause de *C. I. L.*, XIII, 1750 (D. 1384) ; mais voir *infra*, n. 7.

5. Dédicace de Trèves en l'honneur d'Asclépios, *C. I. L.*, XIII, 3636, « érigée probablement au moment de l'apparition de la peste dans les pays de l'Occident, de 166 à 168 » ; H. G. Pflaum, *op. laud.*, n° 174.

6. G. Barbieri ne repousse pas l'identification du gouverneur de Lycie-Pamphylie avec le gouverneur de Galatie et le gouverneur de Syrie (*P. I. R.*, II, p. 212, n° 359, 357 et 356 ; *Realenc.* de P. W., X, col. 799, n° 460, et col. 798, n° 459) ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino (193-285)*, Rome, 1952, n° 768, et p. 573-574 ; 610-611 ; cf. aussi P. Lambrechts, *La composition du sénat romain, de l'accession au trône d'Hadrien à la mort de Commode (117-192)*, Anvers, etc., 1936, p. 159, n° 1057.

7. *C. I. L.*, XIII, 1750 (dans A. de Boissieu, *Inscr. ant...*, p. 6) ; cf. Allmer-Dissard,

probable de ces belles lettres, un lointain ancêtre de l'*allectus idemque summus curator Prouinciae Lugudunensis* de 220.

D'après leur nom, Iulius et Aventinius ne paraissent pas être des citoyens romains domiciliés en Gaule, ou des descendants de domiciliés. Vagirius et Ligurius ne l'étaient pas non plus. Il n'est pas en Gaule de gentilice plus fréquent que *Iulius*. Le gentilice *Auentinius*[1], formé sur un adjectif, est encore plus caractéristique. Bien entendu, cela ne nous interdit pas de supposer qu'un Aventinius, comme un Acceptius, par exemple, ait pu être, sous les Antonins ou les Sévères, citoyen ou décurion de la colonie de Lugudunum[2]. Mais ce n'était pas là le descendant direct d'un Italien, ni colon lyonnais, ni *c. R. consistens* ; il s'agit bien plutôt d'un Gaulois romanisé.

6° *Prouincia Lugudunensis, Prouincia Belgica, Prouincia Aquitanica* : leur ordre hiérarchique.

Enfin, le soin extrême qui a présidé à la rédaction du document nous donne la garantie que les Trois Provinces ne sont pas énumérées au hasard, mais bien dans l'ordre protocolaire. Et nous apprenons ainsi que, hiérarchiquement, la Belgique passait avant l'Aquitaine[3].

Est-ce par province — et selon cet ordre — que les députés des cités siégeaient au Conseil? Quant à penser à trois sections provinciales de vote, ce serait peut-être solliciter l'expression *consensus Prouinc(iarum)* — et non *Concilii* — qu'on lit sur le marbre de Thorigny[4]. *Prouinciae* désignera plutôt, ici encore, l'assemblée, du nom de ses mandants.

Musée de Lyon, Inscr. ant., III, p. 7, n° 197. La forme et surtout la disposition des lettres, d'une part ; l'absence, d'autre part, de tout titre nous font douter de l'identité du dédicant avec le procurateur, souvent admise jusqu'ici.

1. En Gaule, *C. I. L.*, XIII, 6208, 6482 (D. 7103), 5796 (?). Le *cognomen* Vérissimus se trouve à Lyon même, 2003.

2. *C. I. L.*, XIII, 1910 ; cf. 1996 (D. 7031), *L. Hilarianius Cinnamus*, et 2039, *C. Victorius [Ta]uricus siue Quiguro, ciuis Lug(udunensis)* ; *M. Vlpius, Gal., Verecundus, Lugduno*, dans *Epigraphica*, XIII, 1951, p. 130 (A. Ferrua).

3. On notera le titre du procurateur provincial *Prouinciarum Lugudunensis et Aquitanicae* ; celui du procurateur de la *XX hereditatium per Gallias Lugudunensem et Belgicam et utramque Germaniam* ; celui du *praefectus uehiculorum* ἐν Γαλλίαις Λουγδουνησίᾳ, Ἀκουιτανικῇ καὶ Ναρβωνησίᾳ (ou dans l'ordre inverse pour les deux dernières provinces).

Pline l'Ancien, *Nat. hist.*, IV, dans son énumération des peuples de la Gaule, étudie : 1° la Belgique (106), 2° la Lyonnaise (107), 3° l'Aquitaine (108-109) ; les provinces sont ici rangées dans un ordre géographique (du nord au sud). Strabon, IV, 2-4, et Ptolémée, *Geog.*, II, 7-9, étudient ces provinces dans l'ordre géographique inverse.

La primauté de la Belgique sur l'Aquitaine doit se refléter dans les *cursus* des légats prétoriens.

4. *C. I. L.*, XIII, 3162, II, l. 18 ; dans une lettre semi-officielle d'un haut fonctionnaire,

C'est en tout cas *prouinciatim* que les membres du Conseil des Gaules assistaient aux spectacles donnés dans l'Amphithéâtre fédéral. Relevons à ce sujet un fait qui ne semble pas avoir suffisamment retenu l'attention. Les places réservées aux Bituriges Cubes faisaient suite à celles des Arvernes. On lit, en effet, sur le même bloc en forme de bandeau, entre des traits séparatifs distants de 39 cm., les mots :

ARV · | BIT · C · | BIT · C · | BIT · C ·[1]

Or, justement, les Arvernes précédaient les Bituriges Cubes dans la liste alphabétique des peuples d'Aquitaine, telle qu'on la reconstitue aujourd'hui sans grande chance d'erreur. Il devait donc y avoir un classement alphabétique des *ciuitates* par province ; dans un classement général des peuples des Trois Gaules, les Aulerques, par exemple, de Lyonnaise ; les Atrébates, les Bellovaques, de Belgique, auraient été insérés entre Arvernes et Bituriges.

M. H. G. Pflaum veut bien nous signaler une curieuse indication qu'on lit dans un passage des Actes des Arvales[2] : *Loca adsignata in Amphitheatro, L. Aelio Plautio Lamia Q. Pactumeio Fr*[*o*]*ntone cos* (80 apr. J.-C.) ; *acceptum ab Laberio Maximo, procuratore, praef. annonae*[3]... Loin d'être laissée au hasard, la répartition des places était affaire d'État : pour l'Amphithéâtre Flavien, elle a été l'objet des soins du préfet de l'annone, qui, d'ailleurs, tenait à jour l'état de la plèbe frumentaire admise gratuitement aux jeux.

* * *

Pour bien comprendre la nouvelle organisation fédérale, il convient de la replacer dans le cadre des autres institutions du Confluent. On pourra ainsi en dégager le caractère principal, en préciser le but, en dater la création, en expliquer la durée.

Lorsque Auguste créa au Confluent le premier Conseil des pays d'Occident et que Drusus, ayant réuni une assemblée de notables

ces mots offrent toute garantie d'être les termes propres, les seuls corrects. Il se peut, en revanche, qu'on ait dit couramment *consensus concilii* ; cf. *C. I. L.*, XIII, 1722. — Le *sacerdos ad Aram* est appelé exceptionnellement *sacerd*(*os*) (*Trium*) *Prouinciarum Galliar*(*um*) sur une inscription de Moirans, *C. I. L.*, XIII, 5353.

1. *C. I. L.*, XIII, 1667 a-b. L'ordre devait être le même dans les défilés.
2. *C. I. L.*, VI, 32363 (= 2059), l. 25-29.
3. Sur Labérius Maximus, voir H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres* (sous presse), n° 43, p. 102-104.

indigènes, inaugura, le 1er août 12 av. J.-C., l'Autel du nouveau culte impérial, c'était une conquête encore toute récente qu'il y conviait. Aussi les rites du Conseil fédéral portent-ils la marque celtique. Seules les cités indigènes, où la grande masse des habitants était encore pérégrine, participaient, semble-t-il, à une confédération essentiellement gauloise[1]. Sans doute envoyaient-elles au *Concilium Galliarum* des députés qui, appartenant à la plus haute aristocratie locale, si vite romanisée, ont dû être dès l'origine des citoyens romains[2] ; ces nouveaux Romains eux-mêmes représentaient les peuples antiques de la Gaule.

Les trois colonies de Nyon, de Lyon et d'Augst ne semblent pas avoir participé à la formation de ce Conseil[3]. Les citoyens romains d'origine italienne, dispersés dans les *ciuitates* en qualité de domiciliés, n'y devaient pas non plus être représentés[4]. Il est d'ailleurs possible qu'Auguste ait voulu, comme en Orient[5], voir pratiquer à ces Italiens des Gaules un culte un peu différent de celui qu'il prescrivait ou permettait aux Gaulois.

D'où l'on peut raisonnablement supposer la coexistence de deux institutions complémentaires auprès de l'Autel du Confluent : d'une part, les *Tres Prouinciae Galliae* représentées par le Conseil des Gaules ; d'autre part, les *c. R. in Tribus Prouincis*

1. P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules*, p. 34-35.

2. Le premier *sacerdos*, en 12 av. J.-C., un Éduen, s'appelait *C. Iulius Vercondaridubnus*, Tite-Live, *Epit.*, CXXXVII ; il avait reçu la *ciuitas Romana* de Jules César et portait un surnom celtique.

3. Peut-être y sont-elles entrées ultérieurement : une inscription mutilée, récemment découverte dans la Drôme, où résidaient plusieurs Lyonnais, semble mentionner un prêtre du Confluent rattaché à la tribu *Galeria*, propre aux Lyonnais : cf. H. Desaye et A. Blanc, dans *Bull. Soc. arch. Drôme*, LXXI, 1950, p. 144 (*Ann. épigr.*, 1952, 23). A défaut de cette participation, les trois colonies pouvaient avoir à l'Autel leur culte particulier.

4. Il est malaisé de dire dans quelle mesure les *consistentes* (qui ont condition d'*incolae*) étaient exclus des droits du *municeps* dans les *ciuitates* gauloises, et notamment de l'élection active et passive des *legati* au *Concilium Galliarum*, dont nous ignorons les conditions. Selon P. Guiraud, « le titre de décurion étant indispensable pour être délégué », il s'ensuit, en tout cas, « que les *incolae* étaient normalement exclus de ce privilège » ; P. Guiraud, *Les assemblées provinciales dans l'Empire romain*, Paris, 1887, p. 67. Il est vrai qu'un *incola* citoyen romain, Voconce d'origine, a été *adlectus in curiam Lugudunensium a splendidissimo ordine eorum*, *C. I. L.*, XII, 1585 ; cf. un autre *incola*, domicilié à Autun, *ciuis Treuer...*, qui peut se dire *omnibus honoribus inter eos* (= Aeduos) *functus*, 2669 (D. 7046) ; un autre, d'origine séquane, domicilié à Lyon, y obtient le droit de bourgeoisie, 2023 (D. 7034).

Les usages ont pu varier d'une cité à l'autre et s'assouplir avec le temps. Mais il paraît qu'on puisse raisonner *a fortiori* de l'Asie à la Gaule. Ici, les *c. R. c.* étaient certainement beaucoup moins mêlés à la vie politique, alors sans doute embryonnaire, des *ciuitates* gauloises, que οἱ Ῥωμαῖοι οἱ κατοικοῦντες ne l'étaient à celle, ancienne et florissante, des villes grecques, si libérales de leur droit de bourgeoisie, si accueillantes jusque dans leurs βουλαί. Pourtant, en Asie même, Octave avait bien séparé le Conseil provincial, le culte provincial des Grecs, de l'association des citoyens romains et de ses *sacra* propres.

5. Voir *infra*, p. 325.

Gallis consistentes[1], dont nous ne savons d'ailleurs pas quels étaient les représentants.

Le nom même de l'institution nous reporte nécessairement aux débuts de l'Empire. Comme il n'y avait alors que bien peu de citoyens romains parmi les *ciues originarii* des cités — en dehors de la grande noblesse — les *c. R.* qu'on trouvait dans une *ciuitas* gauloise étaient pour la plupart des personnes étrangères au pays, domiciliées chez les indigènes (les Athéniens eussent dit : des métèques). Aussi leur curateur s'appelait-il *curator ciuium Romanorum*, tout court[2].

A cette haute époque, les *c. R. c.* n'étaient pas moins étrangers à la Province où ils résidaient, et même à l'ensemble des Trois Provinces, qu'ils ne l'étaient à chacune des *ciuitates*. La structure des différents groupements superposés où ils s'associaient les uns aux autres, les noms mêmes de ces groupements répondaient à la réalité juridique et ethnique.

Ce que C. Jullian a dit de ces hommes est particulièrement vrai pour l'époque d'Auguste. C'est bien vers le début de l'Empire que les Romains avaient lieu de se grouper « d'un bout à l'autre d'un pays conquis », comme « en une vaste et puissante société[3] ». Encore Jullian ignorait-il qu'une institution commune aux Trois Gaules eût existé : son sens divinatoire l'avait pressenti.

Les trois associations provinciales des *c. R.*, l'association fédérale qui les rassemblait dans le cadre plus vaste encore des *Tres Prouinciae Galliae* sont, de toute évidence, des créations systématiques. Elles ne peuvent remonter plus haut que l'organisation même des provinces et de leur Confédération, organisation peut-être achevée par Auguste au cours de son troisième séjour en Gaule, de 16 à 13 av. J.-C.[4]; mais elles ne sauraient non plus être beaucoup plus récentes. Il est bien tentant de les dater de 12 av. J.-C., comme l'*Ara Romae et Augusti*.

Ainsi l'importance première, dans la vie économique du pays, de ces citoyens romains domiciliés, leurs techniques (notamment) commerciales, leur condition juridique et leur civilisation d'abord supérieures, les avantages fiscaux dont ils jouissaient sans doute dans les premiers temps[5], l'intérêt même qu'ils avaient à cons-

1. Noter le parallélisme des expressions.
2. Cf. *supra*, p. 312, n. 4.
3. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 404-406.
4. P. Wuilleumier, *L'administration de la Lyonnaise*, p. 6.
5. F. De Visscher, *Les édits d'Auguste découverts à Cyrène*, Louvain-Paris, 1940, chap. IV,

tituer des groupements à l'échelle de leurs affaires[1], expliquent assez leurs trois associations de province et leur fédération interprovinciale. Il est naturel que cette dernière institution, au moins, ait participé au culte impérial du Confluent et qu'elle y ait participé indépendamment du Conseil des Gaules. Et comment seraiton surpris que ce double culte ait pu se perpétuer jusque sous les Sévères[2]?

* * *

L'interprétation ci-dessus proposée demande la confirmation que seule peut y apporter quelque institution analogue et comme parallèle, créée ou systématisée par Rome, selon les mêmes principes et pour répondre aux mêmes besoins. Il nous faudrait trouver ailleurs, dans le monde romain et sous l'Empire, un groupement au moins provincial de *conuentus* locaux de *c. R. c.* Il faudrait que cette association provinciale de *c. R.*, adonnée notamment au culte impérial, ait doublé le groupement provincial des cités indigènes constitué en vue de ce culte. Il serait enfin particulièrement significatif qu'on trouvât mention de ces deux groupements ensemble dans le même document.

Sauf erreur, les rapprochements cherchés nous sont tous trois fournis par la province d'Asie[3], et ils pourront sans doute passer pour valables, compte tenu, bien entendu, d'une différence inévitable : l'Asie ne s'intégrait pas, comme les Trois Provinces de Gaule, dans une fédération plus vaste. Le culte impérial n'y était pas organisé dans un cadre plus étendu que la province elle-même. C'est donc dans des institutions provinciales qu'il nous faudra chercher des rapprochements avec les institutions fédérales du Confluent.

ad edictum IV (où l'on trouvera la bibliographie), notamment p. 115 : les *c. R. c.* italiens « échappent en principe aux charges municipales », tandis que « les nouveaux citoyens romains [d'origine indigène] sont astreints aux liturgies ». Ceci sous Auguste, qui tenait à maintenir « la supériorité de Rome vis-à-vis des provinces ». — Mais n'est-il pas probable que, par la suite, les *c. R. c.* ont été astreints, comme les autres *incolae*, aux *munera*? Cf. *C. I. L.*, V, 875, l. 11-12, pour Aquilée sous Trajan.

1. Cf. *supra*, p. 310, n. 6.

2. Pour le culte du *Concilium Galliarum* en 220 apr. J.-C., voir *C. I. L.*, XIII, 3162 (H. G. Pflaum, *Le marbre de Thorigny*, et J. Carcopino, dans *R. É. A*, L, 1948, p. 336-347) : l'année même de notre dédicace à Élagabal, T. Sennius Sollemnis était prêtre à l'Autel du Confluent.

3. A la fin de l'époque républicaine, la population de la province est donnée par Cicéron comme composée des indigènes (*socii*), et des *c. R.*, *publicani* ou *negotiatores*, Cic., *ad Q. fr.*, I, 1 (59 av. J.-C.).

1° Le *conuentus ciuium Romanorum qui in Asia negotiantur.*

En Asie, comme dans les Trois Gaules, les différents *conuentus* locaux de *c. R. c.* s'étaient juxtaposé ou superposé une association générale. Admise avec raison par E. Kornemann (1901)[1] après ses premiers doutes (1892)[2], contestée à tort par V. Chapot (1904)[3], l'existence de ce groupement d'ensemble est aujourd'hui établie par une inscription d'Éphèse, datée de 43 apr. J.-C., publiée par J. Keil en 1923[4].

Cette inscription latine permet de reconnaître la même société des *c. R. qui in Asia negotiantur* sur une inscription grecque, d'Éphèse également, dont la restitution paraît ainsi opportunément confirmée[5]. Ce texte étant du second siècle apr. J.-C., le groupement asianique a donc duré, comme les institutions correspondantes des Trois Gaules, même en un siècle où il ne répondait plus parfaitement aux conditions juridiques et ethniques, aux intérêts économiques aussi sans doute, qui en avaient provoqué la création et justifié d'abord l'existence.

2° Ῥωμαῖοι (*ciues Romani*) et ξένοι (*peregrini*).

Un texte de Dion Cassius[6], que certains, à vrai dire, interprètent différemment[7], a le triple intérêt de nous apprendre notamment :

que le *conuentus c. R. qui in Asia negotiantur* jouait un rôle important dans le culte impérial ;

qu'il avait été créé, ou du moins organisé, par l'État ;

qu'il remontait au plus tard à l'époque d'Octave, à 29 av. J.-C. Ce *conuentus* se trouve donc encore plus ancien que les groupements gaulois, provinciaux et fédéral, et il pourrait fort bien leur avoir servi de modèle.

A son retour d'Égypte, Octave, alors qu'il réglait les affaires d'Orient, « permit l'existence de temples[8] consacrés à *Roma* et à

1. S. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1187, 1197.
2. *De ciuibus Romanis*, p. 34, n. 1.
3. V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, p. 190.
4. J. Keil, *Forschungen in Ephesos*, III, 1923, p. 110, n° 19 (*Ann. épigr.*, 1924, 69).
5. *Anc. Greek Inscriptions in the Brit. Mus.*, III, p. 172, n° 517, οἱ κατὰ τὴ]ν Ἀσίαν οἰκοῦ[ντες Ῥωμαῖοι?
6. Dion Cassius, LI, 20, 6-7 (p. 370-371, éd. Boissevain, II).
7. Ainsi E. Kornemann, *De ciuibus Romanis*, p. 26 ; s. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1193. J. Keil ne cite pas ce passage dans son commentaire de l'inscription d'Éphèse, *supra*, n. 4. — Interprétation correcte dans D. Magie, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the third Century after Christ*, 1950, p. 447 (t. I) et p. 1294, n. 53 (t. II). Cf. *infra*, p. 325, n. 2.
8. Tel doit être le sens du mot τέμενος ; cf. Dion Cassius, LIX, 28.

son père César (qu'il appela *Diuus Iulius*), à Éphèse[1] et à Nicée. Car ces villes avaient alors la plus grande illustration, l'une en Asie, l'autre en Bithynie. Ce furent donc ces divinités qu'il ordonna de vénérer aux *c. R. in eis [prouinciis] consistentes*, τοῖς Ῥωμαίοις τοῖς παρ' αὐτοῖς ἐποικοῦσι[2]. Quant aux *peregrini*, leur donnant le nom (officiel) d'Hellènes, il leur permit de consacrer des temples à sa propre personne, aux Asianiques à Pergame, aux Bithyniens à Nicomédie ».

Ainsi apparaît, aux origines du culte impérial des provinces d'Asie et de Bithynie, la double organisation religieuse que nous avons pu supposer aussi autour de l'Autel du Confluent lyonnais[3]. Les citoyens romains (Ῥωμαῖοι ἐποικοῦντες, *c. R. c.*) sont nécessairement à cette date, presque en totalité, des Italiens, en Asie ou Bithynie aussi bien qu'en Gaule. Ils s'opposent aux indigènes, dont la masse est encore de condition pérégrine. Bien qu'à un moindre degré sans nul doute, le mot de Dion Cassius conviendrait aussi aux Gaulois, ξένοι.

Les formes du culte impérial en Bithynie nous sont assez mal connues. En Asie, les indigènes, dits Hellènes, étaient représentés par le célèbre Κοινὸν τῆς Ἀσίας ou τῶν Ἑλλήνων (*alias* οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλληνες), dont les réunions annuelles se tenaient par roulement dans diverses grandes villes de la province. Le temple de Pergame n'est que le premier de ceux qu'élèveront par la suite les Grecs, à l'initiative de leur Κοινόν[4].

Quant à l'association générale des *c. R. c.*, elle ne nous est connue, au contraire, en Asie comme en Gaule, que par des textes

1. Ce temple était différent de l'*Augusteum* d'Éphèse, *C. I. L.*, III, 6070 = 7118 (D. 97).

2. Le contexte interdit de prendre παρ' αὐτοῖς comme une allusion aux Ἐφέσιοι et aux Νικαιεῖς. Il s'agit très certainement des Ἀσιανοί et des Βιθυνοί.

3. La principale différence tient au fait que, en Asie (et en Bithynie), les deux cultes provinciaux, celui des Grecs et celui des Romains, ne sont pas célébrés dans la même ville. Dans la Confédération gauloise, les deux cultes avaient lieu aux portes de la métropole des Gaules. Les rivalités des villes ont dû imposer à l'institution asianique son caractère déconcentré.

4. Sur la construction, par les naopes « délégués de la province d'Asie », d'un temple à Milet (à ne pas confondre avec le temple d'Apollon à Didymes), voir L. Robert, *Le culte de Caligula et la Province d'Asie*, dans *Hellenica*, VII, 1949, p. 206-238 : la liste des naopes correspond à celle des *conuentus iuridici* (διοικήσεις).

Les *conuentus iuridici* d'Espagne avaient aussi leur culte impérial, avec un *sacerdos conuentus*, *C. I. L.*, II, 2416 (D. 6924), 2426, 4215 (D. 6931), 4223 (D. 6932), 6094 ; un *flamen conuentus*, 3418 (D. 6952) ; un *Concilium conuentus*, *C. I. L.*, VI, 1454 (D. 6109), « image réduite du *concilium* provincial », E. Albertini, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine*, Paris, 1923, p. 104.

Le *conuentus iuridicus* a aussi servi de cadre aux groupements de *c. R. c.* ; voir *supra*, p. 312, n. 1.

beaucoup plus rares. Là, toutefois, où nous trouvons mention des « Romains qui sont en Asie », οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ῥωμαῖοι, ces termes doivent certainement s'entendre du *conuentus* des citoyens romains domiciliés dans la province. Il y a, en effet, une correspondance exacte entre cette expression et celle qui peut servir à qualifier les indigènes groupés en vue du culte provincial, οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλληνες.

Nous aurons peut-être un jour, à Lyon, la chance de découvrir une dédicace commune des *Tres Prouinciae Galliae* et des *c. R. in T. P. G. c.*, ou du moins de trouver ces deux institutions complémentaires citées dans le même document. Voici, en attendant, pour l'Asie.

ᴗᴗ « Les Romains et les Grecs qui sont en Asie... »

Épitaphe de Laodicée du Lykos[1], « probablement du Ier siècle apr. J.-C.[2] » (?) :

Οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ῥωμαῖοι καὶ Ἕλληνες καὶ ὁ δῆμος ὁ Λαοδικέων ἐτείμησαν Κοίντον Πομπώνιον Κοίντου υἱὸν Γαλερίᾳ Φλάκκον, ἥρωα, στρατηγήσαντα τῆς πόλεως...

(Suit l'énumération des honneurs municipaux.)

Nous imaginerions comme suit les faits qu'on peut inférer de cette inscription[3] : Mort de Q. Pomponius Flaccus, citoyen romain (*consistens*[4] ou d'origine indigène), grand bienfaiteur de la ville de Laodicée. Session du Κοινὸν Ἀσίας = οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλληνες[5] ; session (simultanée? et dans la même ville?) des *c. R. qui in Asia negotiantur* (*c. R. in Asia consistentes*) = οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ῥωμαῖοι. Vote de τειμαί pour Q. Pomponius Flaccus, d'une part, par le groupement provincial des Romains ; d'autre part, par le Κοινόν hellénique. La cité de Laodicée s'associe à ces motions et vote à son tour un décret en l'honneur de Q. Pomponius Flaccus[6].

1. Dans *Athen. Mitth.*, XVI, 1891, p. 144-145 (*I. G. R. R.*, IV, 860).
2. D. Magie, *Roman Rule*, p. 1295, n. 54 (t. II), qui ne donne pas ses raisons.
3. Cette interprétation est toute différente de celle de V. Chapot, *La province... d'Asie*, p. 190.
4. Un *conuentus c. R.* local est, du reste, connu à Laodicée, *C. I. L.*, III, 12242 (*I. G. R. R.*, IV, 864) ; D. Magie, *op. laud.*, p. 1615 (t. II).
5. Il n'est même pas nécessaire de supposer que la session du Κοινόν a eu lieu à Laodicée.
6. Ce décret ne fait mention que de services rendus à la ville de Laodicée. Nous ignorons, par suite, quelles raisons ont eues les Grecs et les Romains de la province d'honorer Pomponius.

E. Kornemann a pu penser, d'après cette inscription, que « des délégués des *c. R. c.* de l'association provinciale siégeaient au Κοινὸν τῶν ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἑλλήνων[1] ». Peut-être est-ce aller trop loin. N'est-il pas plus probable qu'il y a eu ellipse, οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ῥωμαῖοι καὶ Ἕλληνες étant mis pour l'expression complète, qui serait οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ῥωμαῖοι καὶ οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλληνες[2].

Quoi qu'il en soit, les origines des *c. R. in T. P. G. c.* nous paraissent s'éclairer un peu par la comparaison avec l'association correspondante existant en Asie.

* * *

Comment esquiver à présent les questions embarrassantes que pose — par sa date même — l'inscription des *c. R. in T. P. G. c.*? Sous Élagabal, huit années après la *Constitutio Antoniniana* conférant en principe la cité romaine à tous les hommes libres de l'Empire, ces termes devaient avoir quelque chose de suranné : au moment de l'égalité des statuts, ils évoquaient leur inégalité première ; dans une Gaule de citoyens romains, ils rappelaient l'organisation par Auguste de la conquête de César.

Peut-être la Fédération des citoyens romains des Trois Gaules n'avait-elle plus rien alors d'un consortium de privilèges et d'intérêts : la fonction religieuse qu'elle avait à remplir, croyons-nous, auprès de l'Autel suffirait à expliquer son existence jusqu'au IIIe siècle[3]. Dans l'Antiquité, la nécessité d'assurer un culte pouvait faire vivre — ou vivoter — même des fantômes d'institutions[4].

Ainsi les mots peuvent-ils bien être restés les mêmes, formulaire scrupuleusement conservé pendant plus de deux siècles. Qu'en était-il des *ciues Romani* eux-mêmes, des hommes qui persistaient à se prévaloir de ce titre désuet? Des contemporains d'Élagabal ne pouvaient guère ressembler à des contemporains d'Auguste.

1. E. Kornemann, s. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1187.

2. Les Romains sont nommés avant les Grecs ; le fait est fréquent, par exemple, *C. I. L.*, III, 7061, pour ne citer qu'une inscription latine. Il arrive assez souvent que les *c. R. c.* du *conuentus* local sont mentionnés « avant les corps constitués de la ville et le peuple », V. Chapot, *op. laud.*, p. 192.

3. Est-ce par hasard qu'à cette date tardive l'institution nous apparaît sur un document du sanctuaire fédéral? et non pas de la colonie lyonnaise, comme les inscriptions de Vagirius et de Ligurius.

4. On pense au peuple des *Laurentes Lauinates* ; aux vestales et aux saliens d'Albe-la-Longue ; aux féries latines et au sacrifice du *Latiar* ; à la fête du *Septimontium*, etc.

Nombre, origine, situation sociale, rôle économique des *c. R. c.*; leurs intérêts mêmes et leurs idées avaient nécessairement changé. Entre temps, la société où ils résidaient n'avait pas subi une moins forte évolution. Les faits dont il faudrait tenir compte sont à la fois économiques, démographiques, sociaux, juridiques, moraux. Ils se résument dans le mot de romanisation[1].

N'est-il pas improbable que, dans une Gaule romanisée, des *c. R. c.* du type premier — caractérisé par une supériorité réelle et consciente — aient pu maintenir jusqu'après la *Constitutio Antoniniana* des droits et des avantages fondés sur la conquête[2]? A-t-il pu y avoir, en 220 apr. J.-C., des citoyens romains par excellence, une aristocratie civique distincte des provinciaux romanisés admis à la *ciuitas Romana*? Les institutions dans lesquelles se groupaient les *c. R. c.* n'ont-elles pas plutôt perdu quelque chose de leur utilité et de leur lustre? Cette décadence paraît bien se refléter jusque dans la pauvre documentation qui nous reste[3].

Si ces groupements ont subsisté jusqu'en pleine époque sévérienne (ce qui fut le cas au moins pour les quatre plus vastes d'entre eux), il y a lieu de penser que des *c. R.* d'un nouveau genre y ont eu accès, des citoyens d'origine provinciale[4]. Probablement, écrivait C. Jullian, les *conuentus* « ont-ils fini par admettre les indigènes citoyens romains[5] »; mais il ne nous dit pas à quelles conditions. Ce fut, à notre avis, à condition que ces nouveaux *ciues* fussent eux-mêmes de simples domiciliés. Le mot *consistentes* a certainement dans notre inscription tout son sens : il est tout autre chose qu'une clause de style[6].

1. Diminution relative et absolue du nombre des Italiens en Gaule, de leur rôle commercial; concurrence heureuse que leur font les Gaulois, puis les Levantins; fixation probable d'un certain nombre d'Italiens; alliances avec des indigènes romanisés (?); métissage possible.

Accès de la société indigène aux moyens et aux techniques, notamment commerciales, d'une économie supérieure; diffusion toujours plus large des mœurs italiennes et de la civilisation méditerranéenne; accès d'un nombre croissant de Gaulois à la *ciuitas Romana*, octroyée, enfin, à tout le monde (en 212).

2. En particulier, les avantages fiscaux dont ils jouissaient sous Auguste, voir *supra*, p. 322, n. 5.

3. Voir *supra*, p. 307-308.

4. Tels que, par exemple, Q. Secundius Quigo, *C. I. L.*, XIII, 2669 (D. 7046).

5. *Hist. de la Gaule*, IV, p. 405, n. 1. Même opinion, en ce qui concerne les *conuentus* orientaux, chez J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens*, p. 285; cf. 309.

6. De même J. Hatzfeld, *op. laud.*, p. 286, sur le rescrit d'Hadrien aux [*c. R.*] *Trallibus consisten*[*tes*], « document officiel où la propriété des termes devait être particulièrement respectée », *C. I. L.*, III, 444, et sur l'inscription de Gortyne, *C. I. L.*, III, 12038 (D. 7209), de 195 apr. J.-C. Les membres devaient être des personnes étrangères à Gortyne.

Le terme est, en effet, très exactement défini encore sur une dédicace des années 154-161[1] :

ciues Romani [e]x Italia et aliis prouinciis in Raetia consistentes[2].

En Rétie donc, les *c. R. c.* se recrutent à cette date parmi tous ceux qui résident dans la province en qualité de domiciliés : ces étrangers au pays peuvent venir de n'importe quelle autre partie du monde romain, Italie bien sûr — comme au temps d'Auguste — mais aussi toute autre province, sauf la Rétie naturellement. A la seule condition d'être *ciues*, tous les domiciliés ont accès au club, à la chambre de commerce, à la confrérie jadis réservée aux seuls Italiens. La *ciuitas Romana* n'est plus une garantie d'origine et comme une marque de noblesse. Elle reste seulement l'indispensable condition d'accès à un groupement où les citoyens romains d'origine indigène (extraprovinciale) coudoient maintenant les domiciliés *ex Italia*.

L'existence en Rétie d'une organisation superposée de divers *conuentus* est douteuse[3]. En Gaule, les choses devaient être plus complexes, depuis surtout qu'il y avait dans les *ciuitates* des *c. R. c.* qui n'étaient pas originaires d'Italie. Tels d'entre eux, venant des *ciuitates* voisines, n'étaient pas des étrangers sur le plan provincial, par exemple un Éduen chez les Ségusiaves. De même, parmi les *c. R. in prouincia Gallia quadam consistentes*, certains domiciliés, qui venaient des deux autres Gaules, n'étaient pas des étrangers par rapport à la Confédération, par exemple un Trévire chez les Éduens[4]. Ainsi le vieil édifice institutionnel était-il tout entier en porte à faux.

Y eut-il, toutefois, quelque chose de changé à la théorie juridique définissant la condition du « citoyen romain domicilié »? Rien ne nous oblige à le supposer ; seulement les termes immuables dont on le désignait encore, s'ils avaient toujours le même sens juridique, n'exprimaient plus la même réalité sociologique. C'est comme si le centre de gravité de l'expression s'était déplacé : sous Auguste, il s'agissait de citoyens romains (d'origine italienne), en

1. *C. I. L.*, III, 5212 (D. 1362 a). Le texte se date d'après le *cursus* du personnage honoré, T. Varius Clémens, procurateur-gouverneur de Rétie ; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes* (sous presse), n° 156.

2. D'après *C. I. L.*, III, 5214, ces *c. R. c.* devaient comprendre les *conductores*] *publi-c*[*orum*?] *in R*[*aetia consistentes*?], si l'on admet la restitution communément reçue.

3. E. Kornemann, s. u. *conuentus*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 1187 ; cf. A. Schulten, dans E. De Ruggiero, *Diz. epig.*, II, 2, p. 1198 B.

4. *C. I. L.*, XIII, 2669 (D. 7046), Q. Secundius Quigo.

tant qu'ils se trouvaient domiciliés parmi les Gaulois ; sous Élagabal, il s'agissait de personnes qui ne résidaient pas dans leur ville d'origine, et qui, naturellement, après l'édit de 212, étaient toutes des citoyens romains. Telle est du moins notre idée.

Ce sont les mots de *ciues Romani* qui, dans l'expression, avaient forcément vieilli les premiers, à mesure que les *c. R.* devenaient, parmi les *consistentes*, comme parmi les *municipes*, la majorité, puis — en 212 — la totalité des hommes libres, sous réserve de diverses exceptions. Il ne pouvait plus y avoir désormais deux classes de « domiciliés », selon qu'ils avaient ou n'avaient pas la *ciuitas Romana*. La mention d'une condition jadis supérieure devenait superflue : elle devait tomber en désuétude.

On a souvent écrit que la *Constitutio Antoniniana* avait été l'arrêt de mort de tous nos groupements de *c. R. c.* ; « ils n'eurent plus qu'à disparaître en silence[1] », ce qu'ils firent en effet. Cela veut surtout dire sans doute que, continuant d'exister, ils firent disparaître de leur enseigne des armoiries désormais sans prestige. Il y eut encore des associations de commerçants[2] ; ces négociants étaient naturellement souvent étrangers au pays où ils faisaient leurs affaires : on sait la place des Levantins dans la vie commerciale de l'Empire, à partir surtout du IIIe siècle apr. J.-C. Mais il n'y eut plus en principe de *conuentus* de citoyens romains[3]. Voici, par exemple, un groupement de *ciuitas* en Germanie, en 212 apr. J.-C. : il rassemble les *negotiatores c(iuitatis) M(attiacorum)*[4] ; et un groupement provincial, en Dacie, entre Sévère-Alexandre et Aurélien : ce sont les *negotiatores Prouinciae Apul(ensis)*[5]. Il est plus difficile d'expliquer la disparition du mot

1. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, IV, p. 406 ; E. Kornemann, *De ciuibus Romanis*, p. 78-80, et s. u. *conuentus*, *art. laud.*, col. 1200.

2. La rareté des inscriptions explique en partie qu'on ne connaisse pas mieux ces groupements, passé le Haut-Empire ; on sait que la documentation épigraphique se raréfie à partir de l'époque des Sévères.

3. Les fragments de la table de bronze de Brigantio (d'époque constantinienne, semble-t-il) sont trop mutilés pour qu'on restitue et même qu'on interprète ce texte déconcertant, *C. I. L.*, XII, 94. Il peut s'agir d'une *lex data* relative au nouveau statut de l'ancien municipe (cf. *C. I. L.*, XII, p. 15 B) rattaché aux Alpes Maritimes et abaissé au rang de *castellum*, peut-être à cause du petit nombre de ses habitants, cf. l. 3. Les mots *De conu[entu ciui]um Ro[manorum]*, les seuls dont la restitution soit certaine, sont la rubrique d'un article de cette loi. Mais quel rapport y a-t-il entre ce *conuentus* et les *municipes* (l. 2, 4, 6) du *municipium* (l. 8)? ou bien les *peregrini* (et à cette date sont-ce des pérégrins, ou des *ciues Romani* étrangers à la localité?).

4. *C. I. L.*, XIII, 7587.

5. *C. I. L.*, III, 1500.

consistens, remplacé peut-être parfois par le mot *peregrinus*[1].
Et pourtant les noms traditionnels ne pouvaient pas changer de la veille au lendemain d'un édit impérial[2]. Beaucoup de sociétaires devaient tenir à des termes consacrés par l'usage, surtout lorsque ces termes rappelaient une antique et noble origine. Ainsi y a-t-il encore des chevaliers de Malte.

Auprès de l'*Ara Romae et Augusti*, dans ce sanctuaire fédéral dont les institutions traditionnelles nous apparaissent inchangées en 220 précisément[3], ce devait être un nom bien vénérable que celui des *ciues Romani in Tribus Prouincis Gallis consistentes*; il évoquait, si nous ne nous sommes abusés, le fondateur même de la Gaule impériale, et l'un des deux cultes qu'il avait établis *ad Aram*, et qu'on devait encore y célébrer.

Excursus I

Note sur deux sens et deux emplois différents du mot consistentes (consistens). Cf. *supra*, p. 306.

En français, le mot *domicilié* se prend souvent dans l'acception d'*étranger domicilié*, par opposition aux naturels qui ont pourtant, bien entendu, aussi leur domicile là où l'étranger est venu s'établir. En cas de doute, le contexte peut préciser le sens. Ceci nous permet de constater sans surprise les sens et emplois différents du mot latin *consistentes* (*consistens*).

1° Le mot *consistentes* servant à qualifier les *ciues Romani* : des domiciliés par opposition aux indigènes.

C'est le sens le plus précis du terme, tel qu'il est en usage, par exemple, chez les juristes de l'époque sévérienne — *Dig.*, L, 1, 17, 6 (Papinien);

1. On trouve en Gaule des *peregrini*, surtout dans les provinces de Germanie : *collegium peregrinorum, C. I. L.*, XIII, 8808 (D. 7066); *contubernium peregrinorum*, 11750; *collegium i(uuentutis) peregrinorum*, 6453; *ueterani et peregrini*, 6540; *peregrini*, 4679 (sous Sévère Alexandre); cf. 6451. Deux, et sans doute trois, des dédicants (qui pourraient bien être eux-mêmes membres de ces groupements de *peregrini*) sont des *ciues Romani* : Domitius Condollus, 6453; Ulp(ius) December, 8808; Vérécund(ius) Cornutus, *ibid.*; et l'un d'entre eux seulement, un pérégrin au sens juridique (ou un esclave), *Severus Meliddati*, 6451. — Au IVe siècle apr. J.-C., *peregrinus* signifie souvent *incola*, même si l'*incola* est *ciuis Romanus*, B. Kübler, s. u. *peregrinus*, dans *Realenc.* de P.-W., XIX, 1, col. 655. Peut-être donc les mêmes personnes qu'on appelait *consistentes* sous le Haut-Empire se trouvent-elles dissimulées à nos yeux dans certains textes tardifs, sous l'appellation de *peregrini*?

2. Cf. *C. I. L.*, III, 7597 (entre 213 et 217), *c. R.* CLEVANT (?). — Il y a encore en France, après dix-sept ans de S. N. C. F., une Cie du P. L. M., pour gestion et liquidation !

3. C'est ce que paraît bien montrer le marbre de Thorigny, *C. I. L.*, XIII, 3162; cf. *supra*, p. 323, n. 2; cf. p. 316, n. 8 : on trouve mention, dans ce texte, du *sacerdos Romae et Augusti*, I, l. 5-6; cf. II, l. 11; du *Concilium Galliarum*, II, l. 15-16; du *consensus Prouinc(iarum)*, l. 18; d'un représentant, *legatus*, l. 23.

sans doute aussi *Frag. Vat.*, 232 (Ulpien) — et défini avec une extrême rigueur au *Digeste*, V, 1, 19, 2 (Ulpien), passage qui montre que le cercle des *consistentes* est plus grand que celui des *incolae*, qu'il englobe[1].

Dans la Gaule romaine, les trafiquants italiens qui s'étaient établis se distinguaient tout d'abord des indigènes, notamment, par la *ciuitas Romana* et par l'*origo*. D'où le sens étroit et en quelque sorte exclusif qu'y ont pris — comme ailleurs dans les provinces — non seulement le terme de *consistentes* pour les qualifier par opposition aux indigènes, mais encore les expressions de *ciues Romani* (tout court) et de *ciues Romani consistentes*, pour les désigner ; cf., dans l'Orient hellénique, Ῥωμαῖοι, Ῥωμαῖοι κατοικοῦντες. Leur cas est à distinguer absolument de celui des groupements qui ne sont pas issus de ces premiers *conuentus* d'Italiens établis dans leur conquête.

2° Le mot *consistentes* servant à qualifier les membres des corporations, des sociétés dont le siège est dans telle ville.

Le mot *consistentes* appliqué couramment aux membres des corporations, notamment des corporations lyonnaises, pose un problème difficile. J. P. Waltzing (*Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, II, p. 179-182) admet que, par exemple, dans l'expression *negotiatores uinari Lugud(uni) consistentes*, *C. I. L.*, XIII, 1911 (D. 7033), il faut entendre : *negot. uin.* (*Lugudunenses et*) *Luguduni consist.*, et explique ce tour abrégé par le grand nombre d'étrangers domiciliés (*consistentes*) dans les corporations de la colonie lyonnaise. Ce n'est guère vraisemblable *a priori*. On trouve, du reste, des *fabri consistentes* dans la ville gauloise de *Forum Segusiauorum* (Feurs), *C. I. L.*, XIII, 1640. Waltzing donne lui-même ailleurs des exemples du tour *collegium quod consistit quodam loco*, *C. I. L.*, VI, 404 (D. 3062) ; 7458 (D. 1798) : le collège dont le siège se trouve quelque part, par exemple, au Palatin. *Negotiatores ... Luguduni consistentes* apparaît donc comme un équivalent de *collegium* (ou *corpus*) *negotiatorum... quod consistit Luguduni*. Dans ce cas, comme dans tous les cas analogues, le mot *consistentes* doit s'expliquer — sauf raison contraire évidente — d'après l'emploi du verbe *consistere* pour désigner le siège social de ladite association, et non d'après la condition de *consistentes*

1. Le mot, à vrai dire, est susceptible d'un autre sens, plus large, et paraît pouvoir désigner, même parfois chez les juristes, l'ensemble de la population qui réside en un lieu ; non seulement donc les *consistentes* au sens propre et étroit, mais encore les habitants *iure originis* ; ainsi peut-être *Frag. Vat.*, 232 (Ulpien) ; en tout cas, *Dig.*, XLVIII, 17, 1, 2 (Marcien), et sans doute aussi *Frag. Vat.*, 247 (Paul, citant une constitution de Septime-Sévère et Caracalla, *Cod. Iust.*, V, 66, 1 ; mais le passage des *Frag. Vat.* est mutilé) : *sicut in Italia ciues Romani consistentes*, « de même qu'en Italie, les citoyens romains qui (y) résident... » (même au titre de *ciues originarii*, pensons-nous ; *aliter* E. Kornemann, s. u. *consistere*, dans *Realenc.* de P.-W., IV, col. 923, l. 24-26, qui prend, même ici, *consistentes* au sens restreint de *incolae*). Noter de toute manière l'ordre des mots ; il n'y a pas *sicut ciues Romani in Italia consistentes* !

qu'auraient ses membres ou partie d'entre eux, supposés simples étrangers domiciliés. Expliquer ainsi, par exemple, *C. I. L.*, XIII, 2033 et 2669 (D. 7046), bien qu'il s'agisse de Trévires *consistentes*.

La seule exception certaine est justement présentée par des groupements tels qu'ils sont composés (au moins à l'origine) d'étrangers domiciliés. C'est par définition le cas des *c. R. c.*

En particulier, les groupements de ces *c. R. Prouinciae cuiusdam* (entendre *in Prouincia quadam consistentes*, voir *supra*, p. 312, n. 4) et la fédération de ces *c. R. in T. P. G. c.* ne nous indiquent nullement leur siège social, mais seulement les limites à l'intérieur desquelles résidaient leurs membres. Le siège du groupement fédéral (au moins de celui-ci) devait se trouver soit à Lyon, soit *ad Aram inter Confluentes*, dans ce territoire fédéral enclavé où se réunissait le *Concilium Galliarum*, et qui appartenait aux Trois Provinces (d'où l'indication de la pl. XVIII), mais que les Anciens n'ont jamais appelé *Tres Galliae.*

Nous irions plus loin. J. P. Waltzing écrit (*op. laud.*, II, p. 182) : « Quand il s'agit d'un individu, ... *Luguduni consistens* ne peut signifier qu'une chose, à savoir que (cette personne) est établie à Lyon sans en être originaire. » Oui, certes ; à la réserve, toutefois, d'un cas particulier : celui d'un individu appartenant à un groupement de personnes globalement défini comme des *Luguduni consistentes*, c'est-à-dire des membres d'une association dont le siège social est à Lyon. Ainsi, dans *C. I. L.*, XIII, 1954 (D. 7030), Minthatius Vitalis a été *negotiat(or) uinar(ius) Lugud(uni) in Kanabis consist(ens)*. Si *consistens* signifie domicilié à Lyon sans en être *ciuis originarius*, l'indication *in Kanabis* est parfaitement oiseuse. Qu'importe le quartier? En réalité, cette expression doit vouloir dire : membre de l'association des *neg. uin.* qui a son siège à Lyon, aux *Kanabae*, et nous est de fait connue par ailleurs sous le nom de *negotiatores uinari Lugud(uni) consistentes*, *C. I. L.*, XIII, 1911 (D. 7033).

Voici qui confirme encore, pensons-nous, cette façon de voir. Dans la même inscription, *C. I. L.*, XIII, 1954 (D. 7030), Minthatius est dit *patron(us) eq(uitum) R(omanorum), (se)uirum, utriclar(iorum), fabror(um) Lugud(uni) consist(entium)*. Le développement *eq(uitum) R(omanorum)* peut passer pour quasi certain (O. Hirschfeld, dans *C. I. L.*, XIII, p. 254 A). Sont donc dits *consistentes* à Lyon, non seulement les *fabri*, les *utricularii*, les *seuiri* — ce qui est attesté par ailleurs pour tous ces collèges —, mais bien aussi les *equites Romani* de la ville, qui, eux au moins, devaient bien être Lyonnais d'origine ; ils formaient non pas l'association des chevaliers romains domiciliés à Lyon sans en être originaires, mais bien l'association des chevaliers romains de la ville.

Excursus II

Note sur les carrières de Vagirius et de Ligurius. Cf. *supra*, p. 309-310.

Les deux *cursus* sont ascendants, mais complexes. Celui de Vagirius (*C. I. L.*, XIII, 1900), le plus long, comporte quatre sortes de charges d'ordre différent :

(A) des honneurs municipaux de la colonie :
a) la questure ; b) l'édilité ; c) le duumvirat ;
(B) le patronat de toutes les corporations lyonnaises ;
(C) une charge provinciale : la curatelle générale des *c. R.* ;
(D) des fonctions équestres :
a) préliminaire : la *praefectura fabrum* ; b) militaire : le tribunat légionnaire.

Le *cursus* de Ligurius (*C. I. L.*, XIII, 1921), plus court, n'offre que des charges des catégories C et A :

(C) une charge provinciale : la curatelle générale des *c. R.* ;
(A) des honneurs municipaux de la colonie :
a) la questure ; b) pas d'édilité ; mais, en revanche, les *duumuiralia ornamenta* ; c) la désignation au duumvirat ;
et un sacerdoce, le pontificat perpétuel.

C'est *ob honorem perpetui pontificatus* que le nouveau prêtre offre à ses concitoyens le monument public dont il a célébré la dédicace par des libéralités en argent et des jeux.

Cependant, rien ne prouve que tous les postes d'un ordre donné (par exemple de l'ordre A) aient été parcourus avant que fût abordé le poste le plus bas (ou le poste unique) de la catégorie suivante (ou même des catégories suivantes). Vagirius a-t-il été *duumuir* (A), puis *patronus* (B), puis curateur général (C), puis *praefectus fabrum* (D)? et Ligurius, d'abord *summus curator* (C), ensuite questeur (A)? Impossible de l'affirmer ; impossible donc de situer exactement la curatelle générale dans les deux *cursus*.

Nous ne saurions ainsi prétendre que le *summus curator* Vagirius, homme d'expérience et d'âge mûr, avait déjà gravi les divers degrés des magistratures lyonnaises et, qui plus est, avait été déjà patron de toutes les guildes de la ville ; ni que Ligurius était, au contraire, un tout jeune homme, dépourvu même de l'expérience de la questure municipale, un vrai débutant, lorsque sa situation de famille, sa richesse, sa popularité lui auraient permis de s'improviser *s. c.* La chose est possible, mais reste incertaine ; et, néanmoins, tout dans cette hypothèse n'est pas à rejeter.

Pour dater la curatelle générale de Vagirius et de Ligurius, il sera prudent de ne pas prendre d'autre *terminus ante quem* que la date même où nos inscriptions ont été gravées : la première. selon toute vraisem-

blance, au temps du tribunat légionnaire de Vagirius, ou du moins au moment de sa nomination à ce grade ; mais aussi à une date où la gestion municipale du futur tribun était encore dans toutes les mémoires des Lyonnais reconnaissants. Nous trouvera-t-on pessimistes, si nous évaluons ce laps de temps à dix, quinze ans au plus? La *praefectura fabrum Romae* peut d'ailleurs se placer avant le duumvirat, ainsi retardé de quelques années ; et aussi avant la curatelle, dont nous reculons ainsi jusqu'au tribunat militaire le terme *ad quem*. Vagirius peut donc avoir été patron de toutes les corporations d'une part, *summus curator* d'autre part, à un âge voisin même de quarante ou de quarante-cinq ans.

Quant à Ligurius, c'est entre sa désignation au duumvirat et son entrée en charge qu'il a fait graver en son honneur le texte que nous lisons. Il a donc été curateur général entre vingt-cinq et trente ans environ, plutôt vers vingt-cinq ans, sa carrière municipale ayant été exceptionnellement rapide (dispense de l'édilité, *duumuiralia ornamenta*, *postulatio populi*).

Mais revenons au pont de la Guillotière.

III

Ti. Clavdivs Secvndinvs L. StatIvs Macedo

Un second bloc, tiré de la pile 4 ou 5, porte la partie supérieure d'une inscription honorifique. Haut de 0m46, large de 0m60, épais de 0m51, il n'offre plus que cinq lignes de texte, la première haute de 0m045, les autres de 0m035. Deux ou trois lettres ont disparu à l'extrémité droite de ces lignes ; la cinquième n'a plus que six lettres.

Inscription nº 2 (pl. XXI) :

Ti(berio) Cl(audio), Ti(berii) fil(io), Palati[na] (tribu), | Secundino, L(ucio) Stat(io) Ma[ce] | doni, p(rimo) p(ilo) leg(ionis) (quartae) Fl(auiae) Fide[lis], | trib(uno) coh(ortis) (primae) Vig(ilum), trib(uno) coh(ortis) (undecimae) [Vrb(anae), |5| trib(uno) coh(ortis) (nonae) P]raetor(iae) [...

Début d'un *cursus* équestre ascendant, du type prétorien : la carrière du bénéficiaire de cette dédicace est l'un des exemples les plus caractéristiques de l'avancement possible du « chevalier-prétorien [1] ». Tibérius Claudius Sécundinus Lucius Statius Macédo,

1. A. von Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, extrait des *Bonner*

ancien militaire du prétoire, est devenu un personnage considérable, procurateur *a rationibus Augusti* après 143, puis préfet de l'annone[1].

Son *cursus* est bien connu par deux inscriptions d'Aquilée. Ces deux textes reprennent mot pour mot celui de Lyon[2]. Le plus complet, publié en 1934, est ainsi rédigé :

Ti(berio) Claudio, | Ti(berii) fil(io), Pal(atina tribu), | Secundino, | L(ucio) Statio Macedoni, | p(rimo) p(ilo) leg(ionis) (quartae) F(lauiae) F(elicis), trib(uno) coh(ortis) (primae) Vig(ilum), | trib(uno) coh(ortis) (undecimae) Vrb(anae), trib(uno) coh(ortis) (nonae) | Pr(aetoriae), p(rimo) p(ilo) iterum, praef(ecto) leg(ionis) (secundae) | Traian(ae) F(ortis), proc(uratori) Aug(usti) (uicesimae) her(editatium), | proc(uratori) prouinc(iarum) Lugudun(ensis) et | Aquitan(icae), a rationib(us) Aug(usti), | praef(ecto) annon(ae), | flamini Diui Vespasiani, etc.[3]...

Sans doute est-ce la procuratelle de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, provinces unies du point de vue fiscal, ou peut-être sa promotion aux offices palatins, qui valut à Sécundinus l'honneur d'un monument à Lyon.

Quant au titre porté par la IVe légion flavienne, plusieurs inscriptions donnent à ce corps le nom de *Flauia Felix* ; aucune, à notre connaissance, celui de *Flauia Fidelis*[4]. L'explication la plus plausible est de supposer une erreur dans l'inscription gauloise. Le camp de cette légion était à Singidunum (Belgrade). Un Lyonnais pouvait aisément se tromper en développant le sigle F[5].

Jahrbücher, 117, Bonn, 1908, p. 114, 115, 120, 141-142 ; M. Durry, *Les cohortes prétoriennes*, Paris, 1938, p. 139-143 et p. 145 (tableau de la p. 191) ; H. G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 238, 242, 246, 255, 257.

1. *Prosopographia Imperii Romani*, II², p. 245, n° 1015 ; P. Wuilleumier, *L'administration de la Lyonnaise sous le Haut-Empire*, Paris, 1948, p. 45, n° 6 ; H. G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres* (sous presse), n° 109.

2. *C. I. L.*, V, 867 (Dessau, 1339 ; cf. J. Écuyer, *Inscriptions latines et grecques relatives à Lugudunum trouvées hors de Lyon*, Lyon, 1932, p. 28-29, n° 29) ; G. Brusin, *Gli scavi di Aquileia, 1929-1932*, Udine, 1934, p. 77-78 (*Ann. épigr.*, 1934, 232).

3. C'est à Aquilée, sans doute, que Sécundinus a été flamine du *Diuus Vespasianus*.

4. Ritterling, s. u. *legio*, dans *Realenc.* de P.-W., XII, col. 1548-1549.

5. De même qu'ici la IVe légion flavienne, la XVIe est surnommée *Fidelis*, au lieu de *Firma*, dans *C. I. L.*, IX, 2457 : « wohl nur durch irrige Auflösung der Abkürzung F seitens des Steinmetzen », propose Ritterling, *art. laud.*, col. 1767.

Les Modernes ont parfois commis la même méprise que le lapicide de l'inscription lyonnaise, concernant le surnom de la *IV Flauia* : ils ont développé, à tort, *F(idelis)*, et le titre figure indûment çà et là.

II·C·L·TI·F·IL·PALATI
SECVNDINO·L·STAT·MA
ONI·P·P·LEG·IIII·F·L·FIDE
TRIB·COH·I·VIG·TRIB·COH·X
RAETOR

Dédicace a Sécundinus

IV

M. Lvcterivs Leo le Cadurque

La partie supérieure d'une autre inscription honorifique se lit sur un troisième bloc, découvert dans la pile 2. Il mesure 0m65 de haut, 0m90 de large et 0m29 d'épaisseur et porte quatre lignes de texte, amputées à chaque extrémité, et la partie supérieure d'une cinquième, partiellement détruite au remploi. La première ligne est haute de 0m080 ; les deux suivantes, de 0m065-0m070 ; la ligne 4, de 0m060-0m065.

Inscription n° 3 (pl. XXII) :

[*M*(*arco*)] *Lucterio Leon*[*i*, | *L*]*ucterii Senecian*[*i* | *f*]*ilio*, *Cadurco*, | [*o*]*mnibus honoribu*[*s* |5| *ap*]*ud suos funct*[*o*|...

La formule *omnibus honoribus* de la quatrième ligne est habituellement suivie de *apud suos functo*. Les vestiges des lettres de la ligne suivante imposent cette lecture. Les lignes précédentes ont donc été amputées au plus d'une lettre à chaque bout. La première ligne, en lettres plus hautes, porte le nom du personnage à qui fut dédié le monument, la seconde le nom de son père.

Ces noms se restituent aisément. Et nous lisons un texte parallèle sur une inscription de Pern, près Cahors, concernant la même personne :

M(*arco*) *Lucter*[*io*], | *Lucterii Sen*[*e*]|*ciani f*(*ilio*), *Leoni*, | *omnibus ho*|*noribus in pa*|*tria functo*, | *sacerd*(*oti*) *Arae* | *Aug*(*usti*) *inter Con*|*fluent*(*es*) *Arar*(*is*) | *et Rhodani*, | *Ciuitas Cad*(*urcorum*) | *ob merit*(*a*) *eius* | *publ*(*ice*) *posuit*[1].

Ce dernier texte permet de restituer dans l'inscription lyonnaise le prénom *M*(*arcus*), et d'ajouter au moins deux lignes où étaient indiquées la prêtrise à l'Autel du Confluent, et, selon la coutume, la dédicace par les Trois Gaules, probablement sous la forme : *sacerdoti ad Aram* | (*Tres*) *Prou*(*inciae*) *Galliae*[2].

Les deux personnages cités sont probablement des descendants du célèbre Luctérius, grand seigneur cadurque et dernier défenseur de la liberté gauloise[3]. Exemple caractéristique du rallie-

1. *C. I. L.*, XIII, 1541 (Dessau, 7041 ; cf. J. Écuyer, *op. laud.*, p. 15, n° 10).
2. *C. I. L.*, XIII, 1675, 1691, 1694, 1706, 1712. Il arrive aussi, mais rarement, que la *ciuitas* du prêtre lui élève une statue, *ibid.*, 1704 (les *Petrocorii*) ; cf. 1700.
3. Caesar, *Bell. Gall.*, VII, 5, 1 (Luctérius, lieutenant de Vercingétorix) ; 7, 1-2 (gagne

LVCTERI OLEO

CTERIISENECIAN

ILIO CADVRCO

MNIBVSHONORIBV

Dédicace a Luctérius

ment à Rome d'une puissante famille celtique de l'indépendance.

V

Autres inscriptions

Un quatrième bloc, tiré de la pile 4 ou 5, est haut de 1^{m}50, large de 0^{m}62, épais de 0^{m}44. Il s'agit cette fois d'un cippe dont les moulures de tête et de pied ont été abattues au remploi, et qui présente cette caractéristique d'être gravé sur deux faces opposées[1]. Les deux textes sont rigoureusement identiques, ce qui montre que le cippe était érigé entre deux voies, et visible des deux côtés.

Ces textes ont beaucoup souffert. Il semble que le bloc fut remployé une première fois avant d'être incorporé dans la maçonnerie du pont. Le premier remploi l'altéra gravement. De l'une des faces (*b*), seule la moitié supérieure a gardé des traces lisibles ; encore fut-elle mutilée, à droite et à gauche, de plusieurs lettres, tandis que la moitié inférieure était usée, sans doute par le frottement des pieds des passants, jusqu'au fond des lettres dont il ne subsiste plus que quelques vestiges. L'autre face (*a*), moins endommagée, subit un défoncement systématique de deux bandes latérales, larges de 0^{m}10, qui emporta une ou deux lettres à l'extrémité de chaque ligne. Le pied du bloc fut, en outre, taillé en biseau et orné d'un bossage.

Le texte de ces inscriptions jumelles comportait onze lignes, la première haute de 0^{m}06, les sept suivantes de 0^{m}05, la neuvième et la dixième de 0^{m}045, la dernière de 0^{m}03[2].

La restitution n'est pas entièrement certaine.

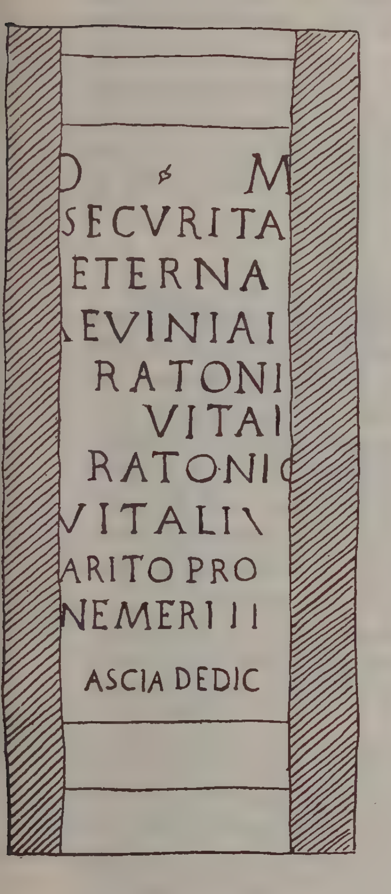
Inscription nº 4 (pl. XXIII) :

D(*is*) (feuille de lierre) *M*(*anibus*) | [*et*] *Securitat*[*i* | *a*]*eternae* | [*L*]*aeuinian*[*ii*, |5| *S*]*tratonis* | [*lib*(*erti*)], *Vital*[*is*, | *St*]*ratonic*[*e*] |

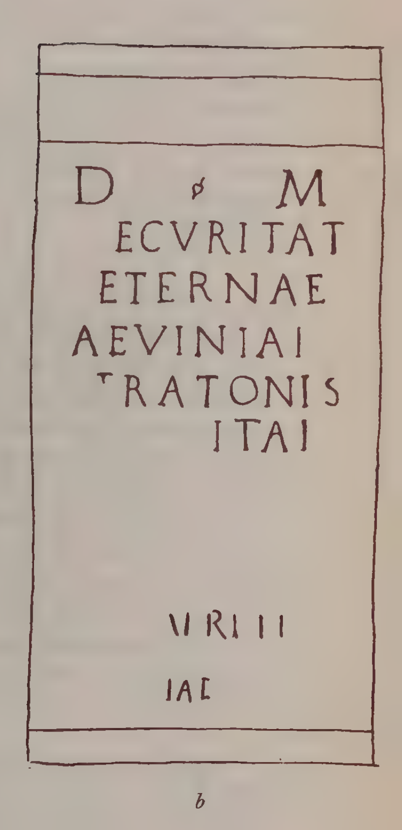
les Rutènes à la cause de la révolte, attaque la *Prouincia* en direction de Narbonne) ; 8, 1 (*repressus et remotus*) ; VIII, 30, 1 ; 32-35 (siège d'Uxellodunum ; défaite et fuite de Luctérius) ; 39, 1 ; 44, 3 (il est livré à César par trahison).

1. Cf., à cet égard, *C. I. L.*, XIII, 1918 (inscription honorifique) et surtout 2246 (épitaphe) : « est ceste pierre insculpée, des deux costés, de mesme inscription », écrivait Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, p. 427. Il était impossible de vérifier vers 1850 (A. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 494) ; c'est encore le cas.

2. Le *blanc* qui occupe le milieu de la ligne 6 n'est pas dû à l'altération du cippe, mais à une fantaisie du lapicide; répétée sur les deux faces.



a



b

ÉPITAPHE : MÊME TEXTE SUR LES DEUX FACES OPPOSÉES DU CIPPE

Vitalin[*a* | *ma*]*rito pro* [*se* |10| *be*]*ne meren*[*ti* | *sub*] *ascia dedic*[*auit*] [1].

Vitalis et sa femme Stratonicé Vitalina ont d'abord dû être tous deux esclaves de Laevinianius Strato, qui aura par la suite affranchi le mari seul [2]. Le nom de Vitalis est fréquent à Lyon, où apparaît également celui de Stratonicé ; aucun des noms cités ne surprend [3]. La formule initiale est bien dans le style des épitaphes lyonnaises des IIe et IIIe siècles apr. J.-C. [4]. L'expression *pro se bene merenti*, anormale, doit avoir le même sens que la formule ordinaire, fréquente à Lyon — et ailleurs : *de se bene merenti* (ou *merito*) [5].

* * *

Un cinquième bloc, tiré de la première pile, mesure 1m74 de haut, 0m80 de large au milieu du dé et 0m85 en tête, enfin 0m59 d'épaisseur. Utilisé comme cippe dans l'Antiquité, il montre à la face supérieure une cavité en forme de bol où s'encastrait un ornement faîtier maintenu par deux mortaises latérales. Au remploi, il fut mutilé de ses moulures dont ne subsiste qu'un bossage en tête et à droite. Par ailleurs, toute la partie inférieure fut taillée en pointe par un double biseau, tandis que la plus grande partie de la face inscrite était bouchardée. Une marque de tâcheron, lisible sur le côté gauche, signe sans doute ces méfaits.

Seuls apparaissent quelques vestiges des lignes de tête. La première mesurait 0m033 de haut, la seconde 0m10, les suivantes 0m073. De celles-ci, il ne subsiste guère que des traces indistinctes.

1. Ligne 4, il n'y a pas de place pour un *praenomen* ; à la fin du nom, il n'y a de place que pour *-iano* ou *-ianii*, pas pour *-ianio*. Si l'on restituait *-ian*[*o*], le mari de Stratonicé serait un esclave pourvu de deux noms, *Laeuinianus*, *Stratonis* (*seruus*), *Vitalis* (*seruus* étant sous-entendu ou exprimé). Mais le gentilice du maître ne serait pas indiqué : ceci serait certainement une anomalie, à moins que Strato ne soit pérégrin. Toutefois, le texte semblant dater au plus tôt du IIe siècle apr. J.-C., cette hypothèse paraît moins vraisemblable. — Notre restitution est calquée sur le type ordinaire des inscriptions lyonnaises mentionnant des affranchis ; cf., par exemple, *C. I. L.*, XIII, 1936, *M. Antonius, Sacri lib*(*ertus*), *Candidus*, et les autres *liberti* du même texte.

2. Nous trouvons, inversement, des ménages où la femme seule a la condition libertine, le mari étant esclave — à Lyon, *C. I. L.*, XIII, 1820, 1914.

3. Laevinianius : cf., en Gaule, Laevina, *C. I. L.*, XIII, 553 ; L(a)evinius, 7281, I, 10 ; Strato : en Gaule, *Ibid.*, 651, 2533, 7030 ; Stratonicé : à Lyon même, W. Seston et Ch. Perrat, dans *R. É. A.*, XLIX, 1947, p. 140 (*Ann. épigr.*, 1948, 167) ; Vitalis : ne citons, pour Lyon, qu'un esclave, *C. I. L.*, XIII, 1819, et un affranchi, 2283 ; Vitalina : en Gaule, *Ibid.*, 3406 ; Vitalinius, à Lyon, 1906.

4. *Securitas aeterna*, *C. I. L.*, XIII, 1958, 2120 (complété par *Gallia*, XI, 1953, p. 132, no 2), 2169 ; *aeterna Securitas*, 2094 ; *perpetua Securitas*, 2102, 2163, 2302.

5. *C. I. L.*, XIII, 1816, 2222, 2251, 2270 (épitaphes) ; cf. 1911 (inscription honorifique).

Inscription n° 5 (fig. 1) :

Post obitum matr[*i*]*s am*[*antis*(*simae*)] | *D*(*is*) (feuille de lierre) [*M*(*anibus*)] | *Primiae A*[....] | AI[...] |5| M[...] | V[...] | C[...].

La première ligne, qui précède, contrairement à l'usage, l'invo-

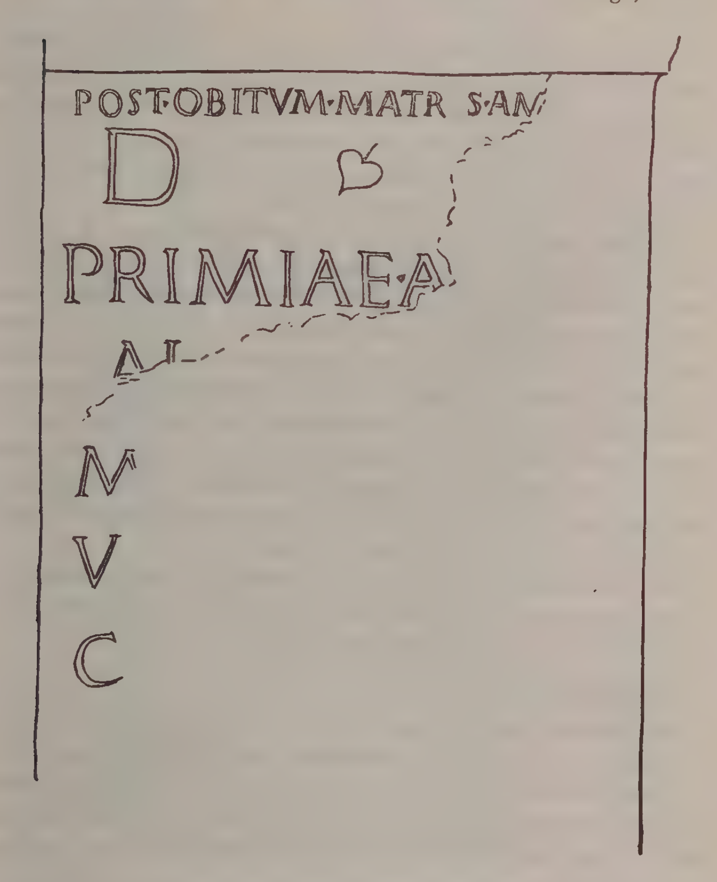


Fig. 1. — Restes d'une épitaphe

cation aux Mânes, se trouve coincée sous la moulure de tête. Gravée en petits caractères, cette ligne est sûrement une adjonction que l'épitaphe ne comportait pas en son état premier[1].

Quant au gentilice Primius, il est assez fréquent à Lugudu-

1. *Amantissimus* : *C. I. L.*, XIII, 2216, 2224 (à Lyon).

num[1] ; il se lit sur des épitaphes de Vaise, d'une part ; de Trion et de Saint-Irénée, d'autre part[2]. Certains Primii étaient membres de corporations importantes et *seuiri Augustales*[3].

* * *

Le sixième bloc, haut de 1m55, large de 0m74, épais de 0m39, porte des lettres appartenant à quatre lignes de texte. Les deux premières lignes sont hautes de 0m075 et espacées de 0m19. La troisième, haute de 0m065, est séparée de la précédente par un espace de 0m20 et de la suivante par un espace de 0m36. La dernière, plus importante, est haute de 0m17.

L'espace visible au-dessus de la première ligne est de 0m17 ; celui qui paraît sous la quatrième, de 0m25. L'inscription était donc peut-être précédée et suivie d'autres lignes ; mais il reste probable que la dernière ligne conservée — plus haute — était aussi la dernière du texte. Les extrémités des quatre lignes sont sur des aplombs différents ; les lettres conservées des trois premières lignes devaient être les dernières, à la droite d'une inscription. La dernière ligne, en revanche, peut fort bien s'être poursuivie vers la droite. L'inscription, très mutilée, devait s'étendre sur plusieurs autres blocs placés à gauche certainement, et peut-être aussi à droite, de celui qui a été sauvé[4].

Un bouchardage lors du remploi a altéré les parties latérales de l'inscription, entraînant à gauche la perte de deux ou trois lettres aux lignes 1-3 et d'une lettre à la ligne 4.

Inscription n° 6 (fig. 2) :

La première ligne se termine par ...]AE, la seconde par ...]ORI, la troisième par...]I ; à la quatrième, plus monumentale, on lit ...]ITA. Nous avons là sans doute la fin d'un mot ; car la gravure de cette ligne est très profonde ; s'il y avait eu une lettre à droite de l'A, pour laquelle la place est largement suffisante, quelque

1. On y trouve même une *Primia Prima*, *C. I. L.*, XIII, 1946.
2. A Vaise : *Ibid.*, 1966, 1967 ; à Trion, 2273 ; à Saint-Irénée, 2246.
3. *C. I. L.*, XIII, 1966 et 1967 (père et fils) ; cf. *Ibid.*, 1946, *Primia Prima*, femme d'un *seuir Augustalis*.
4. Il s'agit peut-être d'un de ces stylobates continus supportant des statues, qui semblent avoir été nombreux justement aux « Trois Gaules ». Au-dessous de chaque statue, une inscription (en plusieurs lignes) nommait et qualifiait au datif le personnage honoré. Sous ces diverses inscriptions particulières, une ligne, en général écrite en plus grands caractères, se développait d'une extrémité à l'autre du stylobate et nommait le dédicant commun — le plus souvent les *Tres Galliae*, *C. I. L.*, XIII, 1682, 1691, 1693, 1696, 1700, 1701, 1704,

vestige en subsisterait sous le bouchardage. Peut-être les lettres ITA faisaient-elles partie du nom du dédicant de l'inscription — personne physique ou morale —, s'il s'agit bien d'une inscription

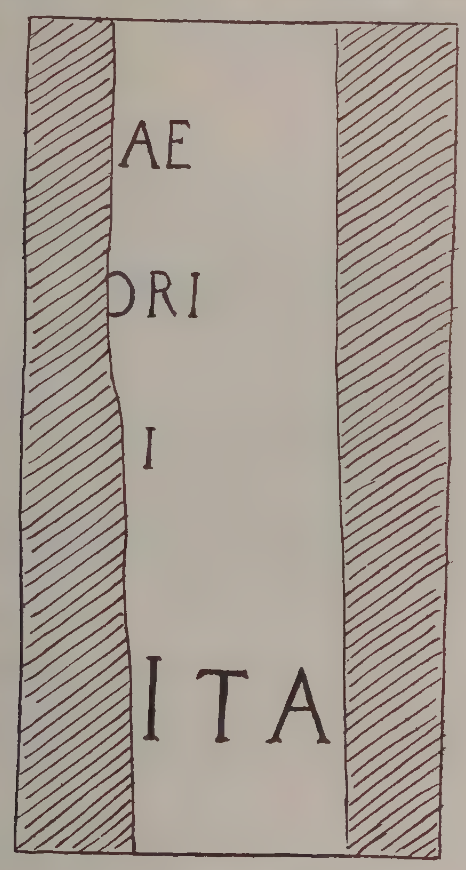


FIG. 2. — RESTES D'UNE INSCRIPTION

honorifique, comme il est probable. Le nom de la province d'Aquitaine, à laquelle on est tenté de penser, s'abrège ordinairement AQVIT, ou AQVITAN, ou AQVITANIC[1].

1712, 1714 (du sanctuaire fédéral) ; cf., à des titres divers, 1676 (épistyle), 1684, 1692 (exèdre), 1698? (même provenance) — et, enfin, 1808 (piédestal pour deux statues) ; ce dernier bloc provient de la *Colonia*.

1. Noter, toutefois, la quantité du premier *i* dans le mot *Aquītania* ; or, sur la pierre, I dépasse nettement les lettres TA, ce qui doit indiquer un I long ; cf. *supra*, p. 303, n. 3.

* * *

Le septième et dernier bloc, plus mutilé encore, vient de la pile 6. Haut de $0^{m}56$, large de $0^{m}89$, épais de $0^{m}55$, il est orné de deux bossages, l'un sur le côté gauche, l'autre sur le côté postérieur. La face antérieure, fortement bouchardée, laisse deviner six lettres d'une même ligne, de $0^{m}065$ de haut, et sans doute la haste verticale d'une autre qui correspond exactement avec le bord gauche du bloc. En revanche, le reste de la ligne, à droite, était vide. Il s'agit donc de la fin d'une ligne. Il existe au-dessus et au-dessous de grandes plages libres. Peut-être l'inscription comportait-elle des lignes inégales ; en tout cas, elle régnait sur plusieurs blocs dont celui-ci devait être le dernier à droite.

Inscription n° 7 :

I O R A R I S · (vide)

On pense à une restitution telle que

fili]*o*, ou *patron*]*o* [1] *raris*(*simo*) [2].

Il n'y a pas de signe séparatif entre O et R, et l'intervalle O-R est sensiblement égal aux autres. Mais cela n'interdit pas de supposer ici une coupure entre deux mots [3].

A. Audin, J. Guey, P. Wuilleumier.

1. Ou encore *alumn*]*o*, ou *consobrin*]*o*, etc., à l'exclusion, bien entendu, de mots tels que *amico*, *marito*, etc.
2. La qualification de « rarissime » se rencontre dans l'épigraphie lyonnaise, *C. I. L.*, XIII, 1874, 1898, 1916, 2014, 2120 ; cf. 2026, 2200.
3. Voir, par exemple, *C. I. L.*, XIII, 1684, l. 7-9, dans A. de Boissieu, *Inscriptions antiques...*, p. 156 ; et, ici même, l'inscription n° 3, l. 2 et 4, pl. XXII.

LE CAS MARC-AURÈLE

ESSAI DE PSYCHOSOMATIQUE HISTORIQUE[1]

La personnalité de Marc-Aurèle a toujours embarrassé les historiens autant qu'elle leur semblait séduisante. La noble figure du meilleur des Antonins est toute en contrastes, pour ne pas dire en contradictions : empereur romain et défenseur héroïque de la romanité, c'est un écrivain grec ; lettré, humaniste et philosophe, c'est dans les camps et sur les champs de bataille qu'il passe la majeure partie de son règne et qu'il meurt ; moraliste intransigeant et très dur pour lui-même, il apparaît sur la scène de l'histoire, à la fin du siècle d'or, entre des personnages assez inquiétants dont la présence à ses côtés a longtemps eu pour les historiens quelque chose de choquant ou d'énigmatique. L'*Histoire Auguste* se complaisait à rendre odieuses les figures de Lucius Verus, d'Avidius Cassius et de Commode, parce qu'elle trouvait dans ce procédé l'occasion de brillantes antithèses : débauchés, sadiques ou monstres servaient de repoussoirs, en quelque sorte, à la pure image du prince philosophe. Mais les admirateurs les plus convaincus de Marc-Aurèle, de l'empereur Julien à Montesquieu et de Renan à André Cresson, cachaient mal leur désolation de voir un père si vertueux hisser sur le trône un héritier aussi décevant que Commode[2].

Pendant des siècles, on s'est ingénié à trouver à Marc-Aurèle des excuses, ou tout au moins des raisons. Les uns mettaient en cause la bonté naturelle du prince, son indulgence si généreuse devant les erreurs et les faiblesses des pauvres humains[3] ; d'autres

1. Cette étude a été présentée, le 25 avril 1953, à une séance commune de l'Association des Études grecques et de la Société des Études latines ; cf. *R. É. G.*, 1953, p. xx, et *R. É. L.*, 1953, p. 43.

2. Cf. Cass. Dio, LXXII, 36, 4, etc. ; A. Cresson, *Marc-Aurèle*, p. 48 ; J. Keil, *Klio*, 1938, p. 293 sq. ; W. Weber, *Rom, Herschtum u. Reich*, p. 295 et 353 ; cf. J. Aymard, *R. A.*, 1950, I, p. 63-64.

3. Renan, *Marc-Aurèle et la fin du paganisme*, p. 2, 19, 468 sq., etc. ; Myers cité par Hayward, *Marcus-Aurelius a savior of men*, p. 212 : « there is reason to fear that Marcus loved his ennemies too well » ; Mommsen, cité *Ibid.*, p. 29, etc. L'argument est déjà dans l'*Histoire Auguste, Vita Marci*, 16, 1.

soulignaient l'influence du déterminisme stoïcien sur la pensée de l'empereur [1] ; d'autres encore, suivant l'exemple de Dion Cassius [2], considéraient que ses espérances n'avaient pas été si folles et exaltaient les qualités de Lucius Verus jeune homme ou de Commode enfant. Ce seraient les hasards de la vie, les délices d'Antioche, qui auraient tout gâché. Qui sait même si la partialité des milieux sénatoriaux et de la « réaction païenne » ne nous aurait pas induits en erreur en noircissant à l'excès le portrait qu'elle nous dessinait des proches de Marc-Aurèle [3]? P. Lambrechts a donné l'exemple de ces efforts de « réhabilitation » historique [4], et il est certain que les historiens contemporains sont beaucoup moins enclins que leurs aînés à partager sur plusieurs princes la systématique et vertueuse indignation de la tradition antique [5].

Mais c'est dans une toute autre voie que les études les plus récentes ont trouvé la solution des rapports entre Marc-Aurèle et ses co-empereurs. L'hérédité du principat a été démontrée [6], en dépit des obscurités et des théories tendancieuses dont une certaine propagande avait depuis l'Antiquité entouré la question. Les parentés oubliées, ou même volontairement dissimulées il y a dix-huit cents ans, ont été magistralement rétablies par M. Carcopino [7]. Marc-Aurèle a partagé l'Empire ou l'a légué comme il l'eût fait de n'importe quel patrimoine. S'il a favorisé Lucius ou Commode, il est aussi vain de lui chercher des justifications qu'il nous semble aujourd'hui ridicule de lui en chercher querelle. Marc-Aurèle n'a pas été libre dans le choix qu'il a fait de Lucius Verus,

1. Wilamowitz, *Forsch. u. Fortschr.*, 1er avril 1931, p. 155.

2. LXXIII, 1 : πανοῦργος μὲν οὐχ ἔφυ [Commode], etc.

3. Sur cette critique nécessaire des témoignages de l'*Histoire Auguste*, cf., notamment, L. Homo, *Rev. hist.*, CLI, 1926, p. 179 sq. ; W. Hartke, *Röm. Kinderkaisar*, p. 110 sq. et 231 sq. ; etc.

4. *L'empereur Lucius Verus ; essai de réhabilitation* (*Ant. Class.*, III, 1934, p. 173-201). Pour Commode et ses familiers, cf. G. M. Bersanetti, *Athenaeum*, XXIX, 1951, p. 151-170.

5. Cf., par exemple, J. Aymard, *Rev. arch.*, 1950, I, p. 64, n. 1 ; Sedgwick, *Marcus Aurelius, a biography*, p. 142 et 195 sq. ; Farquharson, *Marcus Aurelius, his life and his world*, p. 57 ; etc.

6. R. M. Geer, *Trans. Am. Phil. Assoc.*, 1936, p. 47-54 ; J. Bérenger, *Rev. Ét. lat.*, 1939, p. 171-187 ; J. Carcopino, *Rev. Ét. anc.*, 1949, p. 262 sq. ; R. Villers, *Rev. Ét. lat.*, 1950, p. 235-251 ; J. Aymard, *Rev. Ét. anc.*, 1950, p. 75, n. 3 ; P. Grenade, *Ibid.*, p. 258 sq. Par contre, J. Keil, *Klio*, 1938, p. 293-300 ; G. Misch, *Geschichte d. Autobiographie*, I, II (1950), p. 469 sq., restent fidèles plutôt à la conception traditionnelle.

7. *Loc. cit.* Aelius Caesar devient le fils naturel d'Hadrien ; par conséquent, L. Verus devient le petit-fils d'Hadrien par le sang. Quant à Antonin et à Marc-Aurèle, ils se rattacheraient à Matidia, nièce de Trajan, par Rupilia Faustina, issue d'un mariage ignoré entre Rupilius Bonus et Matidia major. Même si l'ingéniosité des raisonnements de M. Carcopino sur ces deux points n'emportent pas la conviction de tous, du moins sa démonstration sur la force du principe d'hérédité reste-t-elle péremptoire.

petit-fils d'Hadrien par le sang, pas plus qu'il n'était libre de se choisir un autre fils que Commode. Il n'y a plus de problème[1], parce qu'il n'y eut pas véritablement de choix.

La démonstration nous paraît concluante, surtout en ce qui concerne la restauration du principe d'hérédité dynastique chez les Antonins. L'accession au principat par adoption du meilleur *ex omnibus* ne fut jamais qu'une invention de la propagande officielle[2]. Mais, le système héréditaire ainsi rétabli, il reste à comprendre comment il a joué et en faveur de qui. Marc-Aurèle, en effet, savait choisir d'excellents officiers pour son état-major, de bons hommes d'État pour son administration et même des gendres très recommandables pour sa famille[3], et il a désigné à la pourpre des personnages qui nous déconcertent. Pour Commode, c'est évidemment le principe d'hérédité qui le lui imposait et l'on ne pouvait s'attendre à voir, au nom de l'intérêt supérieur de l'État, l'empereur philosophe agir avec son fils, même indigne, comme Auguste avec Agrippa Postumus. Mais, pour Lucius Verus et Avidius Cassius, il n'en va pas de même. La promotion du premier à l'empire fut un acte délibéré et personnel du prince, et un geste qui surprit les contemporains[4]. Sans l'écarter, à proprement parler, du trône, Antonin lui avait, en effet, assigné une place secondaire[5], et l'on ne voit pas que Marc-Aurèle ait été obligé en quoi que ce soit de l'en faire sortir au nom du principe d'hérédité. Les raisonnements que l'on a avancés dans ce cas nous semblent peu décisifs[6] et l'on fait plus justement appel à la psychologie du prince, à son besoin de s'appuyer sur un homme en meilleure santé que lui-même pour la conduite des opérations en Orient ou à son désintéressement à l'égard des privilèges et des honneurs.

Ce sont des considérations du même ordre que l'on met en avant pour expliquer l'attribution à Avidius Cassius d'un commandement général en Orient, par une délégation de pouvoir qui était habituellement réservée à des princes de la famille impériale[7]. Les

1. Cf. J. Aymard, *Rev. arch.*, 1950, I, p. 63-64 : « Ces hypothèses ne sont peut-être pas inexactes ; elles sont simplement inutiles. »

2. Plin. j., *Pan. Traj.*, 7, 6 : *imperaturus omnibus eligi debet ex omnibus.*

3. Sur cette « politique des gendres », cf. J. Keil, *Klio*, 1938, p. 293 sq. ; W. Zwikker, *Studien z. Markussäule*, I, p. 89 ; etc.

4. Le Sénat n'avait d'abord voulu proclamer comme empereur que le seul Marc-Aurèle. *Vita Veri*, III, 8 ; *Vita Marci*, VII, 5 ; *Vita Aelii*, V, 13 sq.

5. *Vita Veri*, III, 4-5.

6. Cf. J. Carcopino, *Rev. Ét. anc.*, 1949, p. 320-321.

7. Cass. Dio, LXXI, 3, 1[2].

historiens se sont demandés dans quelle mesure la révolte ultérieure de ce général avait pu sortir de certaines négociations menées dans l'entourage même de l'empereur[1]. Elle n'eût point été possible, en tout cas, si Marc-Aurèle n'avait pas, de lui-même et sans y être obligé par aucun principe d'hérédité, mis au-dessus de ses pairs le commandant des légions d'Orient.

Or, les trois personnages qui ont participé ou prétendu à l'empire du vivant de Marc-Aurèle n'ont pas seulement en commun l'évidente partialité de l'*Histoire Auguste*. Ce sont des hommes que rapprochent maints aspects de leur caractère. Un mélange de brutalité et de jovialité en fait les idoles des soldats légionnaires[2]. Belle prestance, courage physique[3], absence de scrupule, esprit jouisseur, autant de traits qui les font classer dans un même type d'humanité, malgré les inévitables nuances qui les distinguent. Lucius est plus intellectuel, Cassius plus énergique, Commode moins sérieux, mais ce sont tous les trois de beaux mâles dont l'ascendant sur les foules est certain et dont on peut se demander s'ils n'ont pas exercé une sorte de fascination inconsciente sur Marc-Aurèle.

Pour comprendre l'élévation de tels hommes au premier rang à côté de l'empereur philosophe, il ne suffit donc sans doute pas d'établir les conditions strictement dynastiques de la succession impériale, comme l'ont excellement fait nos devanciers. Il faut peut-être aussi examiner les conditions psychologiques des déterminations impériales. La considération de la personnalité même du prince, l'étude psychosomatique du « cas » Marc-Aurèle, peuvent ouvrir d'intéressantes perspectives. Elles achèveront, croyons-nous, d'ôter aux historiens tout motif de s'étonner, comme ils l'ont fait pendant des siècles, devant la sinistre fin de la plus glorieuse des dynasties impériales romaines.

* * *

Pour une telle recherche, nous avons la chance de disposer de documents de première main. En effet, à côté des témoignages souvent suspects des historiens ou des biographes anciens, nous

1. Cass. Dio, LXXII, 22, 3 sq. ; *Vita Cassii*, VII, 1.
2. Cf. Sedgwick, *Marcus Aurelius*, p. 140 sq. et 195 sq.
3. Sur le caractère de Verus, on préférera, malgré leur optimisme flatteur, les notations de Fronton, *Principia Historiae*, 13 (Haines, II, 209 sq.) aux accusations gratuites

avons les précisions ou les aveux de Marc-Aurèle lui-même, dans ses *Pensées* ou la correspondance avec Fronton, et nous pouvons à l'occasion appeler à notre aide l'une des sommités de la médecine universelle, Galien, propre médecin de l'empereur[1].

Or, toutes nos sources sont unanimes à nous présenter Marc-Aurèle comme un homme de constitution débile dont la vie ne fut qu'une longue maladie[2]. Durant des siècles, selon une perspective moraliste de l'histoire, les biographes de l'empereur trouvaient dans le rappel de cette santé précaire l'occasion de faciles contrastes avec la vie rude, dépouillée, dangereuse, du stoïcien et du soldat. Quelle inépuisable source de développements rhétoriques que la peinture de cet esprit toujours lucide, de cette volonté sans défaillance, de cette âme indomptable et « maîtresse du corps qu'elle anime »! A notre avis, la lutte incessante qu'aurait été la vie de Marc-Aurèle entre le plus noble des caractères et la bien médiocre enveloppe charnelle que lui avait donnée le destin mérite plus qu'un simple tribut d'admiration : elle vaut un essai d'enquête psychomédicale. Entre la constitution physique dont la maladie chronique porte témoignage et le tempérament, le comportement, l'orientation intellectuelle ou spirituelle, on croira difficilement qu'il n'y ait pas eu de rapports et d'interréactions. Nous voudrions tenter de les analyser, sans nous dissimuler le caractère audacieux et conjectural d'une telle étude de psychosomatique historique[3].

* * *

Le premier travail consiste, évidemment, à définir médicalement le cas de Marc-Aurèle. De ses antécédents familiaux, on ne sait rien, sinon que son père mourut jeune, « au cours de sa préture », soit vers trente ans[4]. Sa mère, ses grands-parents semblent, au

de l'*Histoire Auguste*. Pour Cassius, son énergie indomptable n'est mise en doute par personne. Quant à Commode, sa lâcheté (δειλία, Cass. Dio, LXXII, 1, 1) ne l'empêchait pas d'affronter seul au combat l'éléphant ou le rhinocéros (*Ibid.*, 10, 3 ; cf. *Vita Commodi*, 13).

1. Sur Galien et son époque, cf. Eichholz, *Greece and Rome*, XX, 1951, p. 60 sq.

2. Cf., par exemple, Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 163-165, d'après Dion Cassius, la correspondance avec Fronton et les *Pensées*.

3. Il ne peut être question de citer tous les ouvrages qui traitent des applications médicales actuelles de la psychanalyse ou des conceptions psychosomatiques. On trouvera dans F. Alexander, *Psychoanalysis to-day*, un résumé commode et une bibliographie. Cf. aussi, du même, *La médecine psychosomatique* ; W. Sheldon et S. Stevens, *Les variétés du tempérament* ; R. B. Cattell, *Personality* ; etc.

4. *Vita Marci*, I, 1. Cf. ci-dessous, p. 357.

contraire, avoir vécu jusqu'à un âge assez avancé[1]. Lui-même connaît une enfance souffreteuse, que seuls les soins attentifs de sa mère lui permettent de traverser[2]. Il dort peu et supporte mal la nourriture[3]. Il doit toujours se surveiller, sans se ménager pour autant. Il se drogue[4]. Il a des vertiges et des crachements de sang[5]. Il meurt avant la soixantaine, usé par les crises et la fatigue, vraiment lassé de la vie. Les crachements de sang feraient croire à la tuberculose pulmonaire, d'autant plus que le prince se plaint de rhumes et d'angines[6] et que, sur la douzaine d'enfants que lui donnera Faustine, les deux tiers mourront en bas âge[7]. Mais est-on sûr qu'en employant, dans les *Pensées*, αἷμα πτύειν Marc-Aurèle ait spécifié l'hémoptysie à l'exclusion de l'hématémèse[8]? Quelle est la valeur du mot *ulcus* qu'il utilise, dans un passage malheureusement mutilé de la Correspondance[9], à propos de l'état de sa trachée? Autrement dit, faut-il éliminer le diagnostic d'une ulcération gastrique? La question vaut d'être posée quand on pense aux troubles digestifs dont Marc-Aurèle, selon des témoignages concordants, paraît avoir toujours souffert[10]. Dans une lettre de jeunesse, il évoque avec quelque mélancolie les oignons et les anchois bien gras auxquels il doit, par nécessité médicale autant que

1. Domitia Lucilla meurt entre 155 et 161, soit à l'âge de plus de cinquante ans; cf. *Prosop. Imp. Rom.*[2], III, n° 183. M. Annius Verus, le grand-père paternel de Marc-Aurèle, fut trois fois consul et dut mourir plus que septuagénaire (*Ibid.*, I, n° 695). Sur Catilius Severus, enfin, cf. ci-dessous, p. 359.

2. G. Boissier, *Rev. des Deux Mondes*, 1868, p. 675-677.

3. Nombreux témoignages dans la Correspondance avec Fronton (Haines, I, p. 178 sq., 184, 198, 216, etc.). Cf. aussi Cass. Dio, LXXII, 24, 4 : καὶ γέρων ἤδη καὶ ἀσθενὴς καὶ οὔτε τροφὴν ἄλυπον οὔθ' ὕπνον ἄφροντιν λαβεῖν δυνάμενος.

4. Cass. Dio, LXXII, 6, 3-4; Galien, XIV, 3 sq.

5. *Pensées*, I, 17, 20.

6. Cf. Marc-Aurèle à Fronton (Haines, I, p. 180) : *certe homo alioqui pituitosus, hodie tamen multo mucculentior mihi esse videor*, etc.

7. Cette proportion est celle-là même que les statistiques établissaient naguère pour les foyers tuberculeux sur lesquels aucune mesure de prophylaxie sérieuse n'était prise. Les troubles attestés par nos sources pour les enfants de l'empereur sont aussi bien d'ordre digestif que d'ordre respiratoire. Cf. Fronton (Haines, I, p. 202); Galien, XIV, 661; *Vita Marci*, XXI, 3.

8. Il semble bien que les Anciens n'aient pas toujours distingué, ni dans le vocabulaire ni dans la thérapeutique, entre ces deux formes de maladie, tout en sachant que l'une était en rapport avec le poumon et l'autre avec l'estomac. Cf., par exemple, Plin., *Hist. Nat.*, XXVIII, 53 et 54.

9. Marc-Aurèle à Fronton (Haines, I, p. 184) : *pectoris etiam dolor nullus residuus; ulcus autem illud* ἀπεργα... τῆς ἀρτηρίας [Riehl : ἀπεργάζεται?].

10. Cf., par exemple, Cass. Dio, LXXII, 6, 4 : τοῦ τε στομάχου καὶ τοῦ θώρακος φαύλως εἶχε. Il est peu probable qu'il ait souffert de deux affections chroniques originellement différentes comme un ulcère gastrique et une tuberculose pulmonaire. Par contre, il n'est pas impossible que l'une ou l'autre affection ait entraîné des symptômes de complications, par exemple que l'ulcère gastrique ait été accompagné de gêne respiratoire ou de toux.

par ascétisme, préférer son pain sec[1]. Empereur, il ne se nourrira plus guère que de miel, auquel il incorporera, selon les besoins, sur les dosages savants de Galien, anaphrodisiaques, excitants ou stupéfiants[2]. Est-ce le régime qui peut entretenir jusqu'à la soixantaine un pulmonaire qui aurait des lésions ouvertes? Ou au contraire celui de ces gastropathes qui semblent se nourrir de leur propre substance[3] et allient une inlassable activité à une sobriété déconcertante?

On le voit, le problème n'est pas de ceux auxquels on pourrait apporter une solution incontestable. Et, si nous penchons, en fin de compte, pour l'ulcère digestif chronique, c'est en fondant notre diagnostic autant sur la courbe d'évolution générale de la maladie que sur les quelques indications cliniques rappelées ci-dessus. L'enfance est difficile pendant toute la période de croissance. Puis vient une rémission temporaire pendant l'adolescence ; le prince s'épanouit presque, il mène une vie sportive, fait de l'équitation, chasse avec son père adoptif[4] ; il se permet des fantaisies, voire des imprudences[5]. Mais le mal n'est pas vraiment et définitivement vaincu : à l'âge mûr, une stricte diététique assurera bien un équilibre médiocre ; mais il cédera finalement sous le poids des fatigues, des soucis et des risques de la campagne marcomanique. Les conditions exactes de la mort du prince n'ont pas été élucidées. Certains pensent qu'il fut atteint de la peste ou évoquent les rumeurs infâmes de parricide rapportées par Dion Cassius[6]. D'autres, et nous leur donnerions plutôt raison, se fient à des récits moins mélodramatiques, comme celui de Julius Capitolinus[7]. Marc-Aurèle aurait à nouveau souffert de ces crises où il ne pouvait plus

1. Marc-Aurèle à Fronton (Haines, I, p. 182) : *quom conchim, caepas et maenas bene praegnatas alios vorantes viderem.*

2. Sur cette thériaque, cf. Galien, XIV, 3 sq., 201 sq., et les curieuses perspectives sur les modes et les approvisionnements en produits pharmaceutiques sous les Antonins (*Ibid.*, 24 sq.). La formule de ce remède était un mélange par parties égales de graines de trèfle, de rue sauvage, d'erve moulue et d'aristoloche. Marc-Aurèle y ajoutait, à l'occasion, du pavot.

3. Les manuscrits de Dion Cassius écrivent, à propos de cette nourriture par la thériaque (LXXI, 6, 5) : δι' ἐκεῖνα αὐταρκεῖν... ἐδύνατο, qui a été corrigé depuis H. Estienne en δι' ἐκεῖνο ἀνταρκεῖν. La leçon des manuscrits évoquerait mieux cette autosuffisance des maladies gastriques.

4. Cf. G. Boissier, *Rev. des Deux Mondes*, 1868, p. 679, d'après *Vita Marci*, IV, 9, et la Correspondance.

5. Cf., par exemple, Marc-Aurèle à Fronton (Haines, I, p. 178 et p. 180) ou encore tout le tableau tracé par Fronton (*Ibid.*, II, p. 4 sq.) de la vie habituelle de Marc-Aurèle empereur.

6. LXXII, 33, 4[2].

7. *Vita Marci*, 28.

rien absorber. Vieilli et épuisé, il se serait laissé glisser dans la mort en renonçant à toute nourriture. Peut-on dire que ce soit vraiment un suicide — que, d'ailleurs, la doctrine stoïcienne était loin de condamner? C'est une fin qui n'est pas sans rappeler celle de Cléanthe, cet autre maître du Portique, qui, atteint d'un ulcère et, contre toute attente, momentanément guéri, refusait, « à mi-chemin de la mort, de prendre la peine inutile de revenir sur ses pas [1] ». Même mort, même genre de maladie, même attitude philosophique durant la vie.

*
* *

C'est, en effet, l'une des acquisitions les plus intéressantes de la psychosomatique, au cours de ces dernières années, que la détermination des corrélations psychologiques de l'ulcère gastrique [2]. Et, sur bien des points, les ressemblances avec le cas Marc-Aurèle ne laissent pas d'être troublantes. L'ulcéreux, nous dit-on, est un homme essentiellement replié sur lui-même, inquiet, préoccupé. Il n'établit pas sans effort ses relations sociales. Une sorte d'hypertrophie du moi lui masque ses voisins : c'est lui-même, au fond, qu'il cherche dans les autres. S'il est appelé à une action extérieure, il s'y donne souvent avec une sorte de virtuosité désincarnée : consciencieux jusqu'à la minutie, il s'intéresse à la perfection technique de l'administration plus qu'aux rapports humains dont elle ne devrait être que la somme. S'il est un homme de pensée, il inclinera à la recherche des justifications, à la composition de personnages supérieurs, aux attitudes stoïciennes ou pharisaïques. Sur le plan moral, il sera vertueux par effort, bon par application, croyant par volonté [3].

On ne peut manquer d'observer les multiples convergences qui se dessinent avec le portrait que l'Antiquité nous a transmise de Marc-Aurèle. L'empereur était inquiet et anxieux au point de connaître les longues insomnies [4]. Il n'était pas d'abord facile et, dès

1. Cf., sur la maladie et la mort de Cléanthe, *Frag. Stoic. vet.*, I, 474 sq. On se rappellera, toutefois, que Cléanthe aurait alors eu quatre-vingt-dix-neuf ans.

2. L'étude de base est celle d'Alexander, Franz, etc., *The influence of psychological factors upon gastrointestinal disturbances* (*Psychoanal. Quart.*, III, 1934, p. 501-588). Cf. aussi G. W. Draper, *Ann. Intern. Med.*, XVI, 1942, p. 633-658. On notera cet aveu de Marc-Aurèle lui-même dans une lettre à Fronton (Haines, I, p. 216 ; cf. aussi II, 126) : *itaque poenas do, irascor, tristis sum,* ζηλοτυπῶ, *cibo careo.*

3. Sur le comportement des gastropathes, cf. la communication de P. Marty au Congrès de psychiâtrie de 1950 (citée *Rev. franç. Psychan.*, XVI, 1952, p. 372, n. 1).

4. Cf. ci-dessus, p. 352, et, pour le caractère scrupuleux, les détails donnés sur la ma-

son jeune âge, il frappait par sa réserve, sa timidité ; on le taxait même de froideur[1]. L'une des premières images que nous donnent de lui ses biographes est celle d'un petit enfant de sept ou huit ans, revêtu de la dignité salienne et attentif à jouer avec componction son rôle sacerdotal[2]. On a vu dans ce récit la marque du sérieux et de l'intelligence précoce du futur empereur. N'est-ce pas en même temps la manifestation d'une certaine tendance, d'ailleurs très fréquente à cet âge, à se composer un personnage? Et cela peut faire comprendre le maniérisme du bon élève docile dans les lettres à Fronton ou la sérénité du parfait époux, refusant systématiquement de mettre en doute la fidélité de Faustine[3]. Cela annonce les exhortations εἰς ἑαυτόν de la vieillesse — le titre seul de l'œuvre est révélateur : ces *Pensées* ne sont pas autre chose qu'une longue suite d'exhortations à persévérer dans la voie choisie d'avance, une série de démonstrations intellectuelles, rationnelles, d'attitudes prises à priori. Témoin tous les arguments que le prince accumule contre l'angoisse de la mort. Témoin ces préceptes par lesquels il s'engage à la bienveillance, à l'affabilité, à la modestie, à la justice. Témoin cette étonnante introduction du livre I, où ses parents, ses maîtres, ses amis n'apparaissent que dans la seule mesure de l'influence qu'ils ont exercée sur sa personnalité. Bien sûr, l'empereur visait incidemment à laisser à Commode un livre de chevet où il pût puiser de bons exemples et de salutaires réflexions. Bien sûr, la postérité a largement fait son profit de ces pages admirables, les plus nobles, sans doute, que la sagesse humaine ait composées face à la terrible crise du déclin de la vie. Mais c'est pour lui-même surtout qu'écrivait Marc-Aurèle. C'est lui, avant tout autre, qui avait besoin de cette auto-persuasion, de cette justification à ses propres yeux.

Quant au caractère de son gouvernement des hommes, il a, dans sa perfection et son efficacité même, quelque chose d'assez tendu. Les historiens soulignent volontiers le souci de justice qui animait le prince et l'*humanitas* des mesures législatives qui marquent son règne. Ils découvrent dans les *Pensées* tant de maximes élevées sur la bonté, l'indulgence, la charité, un tel souffle républicain et

nière dont le prince rendait la justice (Cass. Dio, LXXII, 6, 1-2) ou encore le souci d'acribie appris de Rusticus (*Pensées*, I, 8).

1. *Vita Marci*, II, 1 et 7 ; XII, 6 ; XXII, 5 ; XXIX, 6-7.

2. *Ibid.*, IV, 2.

3. Voir, en particulier, dans Dion Cassius, LXXII, 31, 2, l'extraordinaire mise en scène réglée par Marc-Aurèle autour de l'effigie de l'impératrice défunte.

démocratique chez ce monarque absolu[1], qu'il leur suffit de quelques traits familiers empruntés à la *Correspondance* pour compléter un portrait profondément humain de Marc-Aurèle. Mais c'est justement la principale utilisation qui soit faite des échanges de lettres avec Fronton : les modernes y relèvent avec prédilection les quelques traits qui révèlent l'homme derrière l'empereur[2], comme si le côté humain avait plutôt paru manquer à l'histoire traditionnelle, disons à la légende de Marc-Aurèle. Une fois la part faite à la rhétorique, à la sensiblerie de Fronton, au style de l'époque, il ne reste, avouons-le, pas grand'chose pour humaniser le portrait de cet intellectuel qui lisait ostensiblement ses classiques dans la loge impériale[3], de ce philosophe fier de ne plus verser un pleur à la mort de ses enfants[4], de ce général obstiné à rechercher une solution militaire au problème danubien malgré les hécatombes où disparaissait la fleur de l'armée romaine[5]. La grandeur de Marc-Aurèle est faite de vertu, de devoir, d'effort. Elle inspire l'admiration plus que la sympathie. Elle ne saurait faire oublier la spontanéité et la bonhomie dont un prince comme Antonin le Pieux trouvait sans doute le secret dans une constitution plus saine et un meilleur équilibre vital.

Ainsi donc, le premier résultat de notre analyse est de nous faire mieux comprendre un certain nombre de traits de caractère ou de détails biographiques sur lesquels l'histoire idéalisatrice de Marc-Aurèle n'aimait point trop insister.

* * *

Mais on est tenté d'aller plus loin et de prêter l'oreille aux affirmations des psychosomaticiens, selon lesquelles une maladie chronique comme l'ulcère d'estomac n'est probablement pas apparue

1. *Pensées*, I, 17, 3 ; VI, 30 : μὴ ἀποκαισαρωθῇς. Cf. aussi Cass. Dio, LXXI, 33, 2.

2. Par exemple, Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 99-100.

3. Fronton (Haines, I, p. 206) : *quom tristior quam par erat in coetu hominum progredere, vel quom in theatro tu libros vel in convivio lectitabas* ; *Vita Marci*, XV, 1.

4. *Pensées*, I, 8 : καὶ τὸ ἀεὶ ὅμοιον, ἐν ἀλγηδόσιν ὀξείαις, ἐν ἀποβολῇ τέκνου, ἐν μακραῖς νόσοις. Cf. aussi VIII, 49, et IX, 40, ainsi que l'exclamation qui lui est — d'ailleurs faussement — attribuée par la *Vita Cassii*, II, 1 : *plane liberi mei pereant* ! Haines, II, p. 293, la juge pourtant vraisemblable. En sens contraire, on devrait tout de même citer *Pensées*, I, 13 et 17, ou l'anecdote rapportée par Philostrate, *Vit. Soph.*, II, 1, p. 242 (Kayser), ou bien des scènes familiales fort touchantes évoquées dans la Correspondance.

5. *Vita Marci*, XXII, 7-8. Il est pratiquement impossible d'apprécier en l'occurrence la faculté qu'aurait eue Marc-Aurèle de pratiquer une autre politique. On constate seule-

sans certaines causes psychologiques de nature à éclairer, elles aussi, d'autres aspects du personnage impérial. L'ulcère, alors, ne serait pas un accident physique, dû à une malformation, à une blessure ou à une contagion externe. Ce serait la fixation sur le plan physique d'un traumatisme psychique dont il faudrait rechercher la trace. Hélas, semblable enquête dans les antécédents héréditaires ou la première enfance d'un prince mort il y a dix-huit cents ans a quelque chose de désespéré ! Et les hypothèses au nom desquelles nous l'entreprenons, théorie psychosomatique, d'une part, analyse médicale du cas Marc-Aurèle, de l'autre, ne sont pas à l'abri de la contradiction. Néanmoins, il y a là une piste que l'on ne saurait négliger.

Effectivement, dès l'abord, on découvre une de ces situations familiales qui enchantent les psychanalystes. Absence du père, disparu prématurément ; pléthore de grands-parents adoptifs ou naturels ; forte personnalité d'une mère attentive et autoritaire. Toutes les conditions sont réunies pour que d'inquiétants complexes aient pu se développer. Examinons-les avec quelque précision.

Annius Verus, le père de Marc-Aurèle, est mort pendant sa préture, mais c'est tout ce que l'on en sait. Marini avait cru autrefois, d'après des marques de *tegulae*, que ce Verus était encore en vie en 135[1]. Mais l'indice ne vaut rien, puisque l'on connaît maintenant de telles estampilles, aux noms de Lucilla et de Verus, son mari, jusqu'en 154[2] et que nul n'envisage que Verus ait pu survivre si longtemps. Il a fallu reporter le *terminus post quem* à 128/9, date à laquelle Marc-Aurèle fut reçu dans le Collège des Saliens[3]. On sait, en effet, par Denys d'Halicarnasse[4], qu'il fallait, entre autres conditions, avoir encore son père et sa mère en vie pour accéder à ce collège. Mais l'indication vaut-elle pour Marc-Aurèle? Le jeune garçon n'entra pas comme les autres dans le collège. Au lieu d'y être coopté, selon l'usage, il y fut introduit par l'empereur Hadrien[5]. Cette intervention exceptionnelle du

ment le changement radical introduit par Commode dès son avènement. Les événements contemporains sont là, hélas ! pour nous montrer que des guerres peuvent à la fois être très coûteuses, paraître inéluctables et s'avérer inutiles.

1. *Iscriz. ant. dol.*, 278, approuvé par Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux*, p. 457.
2. Cf. Dressel, *C. I. L.*, XV, p. 272. Pour lui, Annius Verus aurait pu mourir dès 122-124.
3. *Prosop. Imp. rom.*[2], I, n° 696 ; Farquharson, *Marcus Aurelius*, p. 17 ; A. Puech, préface à Marc-Aurèle, *Pensées* (Belles-Lettres), p. I, n. 2.
4. II, 71.
5. *Vita Marci*, IV, 2.

prince, alors que par ailleurs l'enfant semblait en tous points digne de cet honneur, pourrait bien signifier qu'il y avait lieu de le relever de quelque incapacité formelle, par la faveur toute puissante de l'empereur et souverain pontife. La seule qu'il eût pu encourir était d'avoir déjà perdu la qualité de *patrimus*[1]. Loin de voir, par conséquent, dans l'entrée parmi les Saliens un *terminus post quem* pour la mort de Verus, nous serions tentés plutôt, dans ce cas particulier, d'y voir un *terminus ante quem*. Et nous considérons que Marc-Aurèle a dû perdre son père dans sa toute première enfance, avant de l'avoir vraiment connu. D'où la mention brève et terne qu'il lui réserve au début des *Pensées*[2]. Dans cette courte phrase, on a généralement conclu de la *junctura* δόξα καὶ μνήμη περὶ τοῦ γεννήσαντος à un fugitif souvenir personnel que le jeune garçon aurait gardé de son père. A vrai dire, le mot μνήμη pourrait aussi bien correspondre à un souvenir fidèlement transmis par l'entourage[3]. Mais, quel que soit le mode d'acquisition de cette image paternelle dans le cœur de l'enfant, on remarquera la qualité essentielle dont elle est revêtue pour lui : τὸ ἀρρενικόν, la virilité. Et ce nous est un inconscient aveu de l'empereur vieillissant sur ce dont la mort prématurée d'Annius Verus a privé son âme d'enfant : la faculté d'une « identification au père », si nécessaire pour la formation de la personnalité à la fin de la deuxième enfance.

En l'absence de ce père, et en attendant de retrouver par voie adoptive, à l'âge de dix-sept ans, celui qu'il appellera désormais son père, l'empereur Antonin, Marc-Aurèle va vivre entre des vieillards. Sans parler d'Hadrien finissant, qui chérit le jeune homme au point de mettre en lui ses espoirs dynastiques[4], Marc-Aurèle compte, outre ses deux grands-pères, *six* arrière-grands-pères[5] !

1. Le seul autre exemple allégué d'une désignation par l'empereur est celui de *C. I. L.*, 3117 (en 48 ap. J.-C.). Outre que le texte n'est pas absolument décisif, on remarquera qu'il s'agit, là encore, d'un enfant dont la mère a certainement survécu à son mari. Cf. Rappaport, *Real Enc.*, 2e sér., I, col. 1881, *s. v.* Salius.

2. I, 2.

3. Lagrange, *Rev. Bibl.*, X (nouv. sér.), 1913, p. 248.

4. *Vita Marci*, IV, 1. Cf. Farquharson, *Marcus Aurelius*, p. 13.

5. Les deux grands-pères de Marc-Aurèle sont M. Annius Verus et P. Calvisius Tullus Ruso. A la génération précédente, nous trouvons : 1) Rupilius Bonus, dont le mariage supposé par M. Carcopino avec Matidia major assurerait le rattachement des Antonins à la famille de Trajan ; 2) Annius Verus, prétorien de Succubi ; 3) un P. Calvisius Ruso (*Prosop. Imp. rom.*[2], II, n° 350 ; cf. n° 357) ; 4 et 5) les deux frères Cn. Domitius Lucanus et Cn. Domitius Tullus, qui se succèdent dans la paternité de Domitia Lucilla major pour lui maintenir l'héritage de T. Curtilius Mancia (Plin. j., *Ep.*, VIII, 18 ; *Prosop. Imp. rom.*[2], III, nos 152 et 167) ; enfin, 6) Catilius Severus, qui est formellement indiqué comme le *proavus maternus* de Marc-Aurèle par *Vita Marci*, I, 4 (qui vient de Marius Maximus).

On avouera que c'est une étrange famille, dont les histoires amusaient déjà Pline le Jeune [1]. Comme par hasard, l'aïeul qui paraît s'être le plus intéressé à l'enfant, au point que Marc-Aurèle a reçu de lui, avec le nom qu'il a porté dans ses premières années, une décisive orientation en matière d'éducation, Catilius Severus, son arrière-grand-père maternel, ne trouve pas sa place dans les *stemmata* qu'on a tenté d'établir pour la dynastie des Antonins [2]. C'était pourtant l'un des premiers personnages de l'État, un ambitieux par surcroît, dont les intrigues devaient exciter la jalouse méfiance d'Hadrien. Nous ne nous flattons pas de résoudre la difficulté que pose l'existence de cet « aïeul de trop ». Elle peut ne tenir qu'à l'insuffisance de nos sources ; elle serait alors sans importance. Elle peut, au contraire, être le seul indice parvenu jusqu'à nous de quelque obscure histoire de famille. Et c'est à ce titre que nous croyons devoir la mentionner ici.

Le grand-père paternel, M. Annius Verus, n'était pas un moindre personnage que Severus, qu'il précéda à la préfecture de la ville [3]. C'était un homme d'humeur facile, et son petit-fils ouvre ses *Pensées* sur le rappel de sa bonté [4]. Il adopta le jeune orphelin et l'accueillit chez lui, dans sa propriété du Latran [5]. Mais il ne vivait point seul et la concubine du vieillard avait sans doute une conception très personnelle de son rôle d'éducatrice adoptive [6]... Marc-Aurèle se félicite de n'être pas resté trop longtemps dans cette maison et il dut revenir assez vite auprès de sa mère, qu'il ne quittera plus.

Famille paternelle et famille maternelle s'entendaient-elles? On a plutôt l'impression de quelques tiraillements, Marc-Aurèle pre-

1. *Epist.*, VIII, 18.

2. C'est Groag, *Prosop. Imp. rom.*², II, n°s 357 et 558, qui a relevé les difficultés que présentait la généalogie traditionnelle et qui a proposé une solution nouvelle. A. Merlin, *Mél. Dussaud*, I, p. 217 sq., étudie la carrière de Severus et marque l'incertitude des hypothèses de Groag (incertitude reconnue, d'ailleurs, par ce dernier dans le troisième tome de la *Prosopographie*, n° 182). Cf. P. Grenade, *Rev. Ét. anc.*, 1950, p. 258 sq. Nous ne voyons pas de motif valable pour écarter, comme le voulait Groag, l'identification de Catilius Severus avec le πρόπαππος des *Pensées*, I, 4.

3. *Prosop. Imp. rom.*², I, n° 695.

4. I, 1.

5. *Vita Marci*, I, 7 sq. Sur les demeures successivement habitées par le jeune Marc-Aurèle, cf. P. Grimal, *Les jardins romains*, p. 174. L'ordre dans lequel Marc-Aurèle (*Pensées*, IX, 21) évoque les étapes de son éducation fait croire qu'il est revenu chez sa mère après son séjour auprès de M. Annius Verus et avant d'aller vivre au Palatin avec son père adoptif. Mais cf. les réserves de G. Misch, *Gesch. der Autobiogr.*, I, II, p. 481, et les contradictions de *Vita Marci*, V, 3 et VI, 3.

6. *Pensées*, I, 17, 2. G. Boissier (*Rev. des Deux Mondes*, 1868, p. 667) suppose qu'il s'agirait d'une maîtresse d'Hadrien. Haines (note *ad loc.*) en doute, et avec raison. Faut-il l'identifier avec la Benedicta des *Pensées*, I, 17, 6? Cela semble peu probable.

nant naturellement plutôt les choses du point de vue de sa mère. Au regret exprimé sur l'entourage d'Annius Verus répond, en effet, dans les *Pensées*, un éloge des principes éducatifs prônés par Catilius Severus[1]. Et nous nous demandons même si le surnom de Verissimus donné au jeune garçon par Hadrien n'est pas l'indice de ces tiraillements familiaux[2]. On l'interprète, depuis l'Antiquité, comme un jeu de mots sur la totale franchise de l'enfant[3]. C'est possible. Mais l'on n'observe peut-être pas assez que ce superlatif fut inventé par Hadrien pour Marc-Aurèle au moment même où celui-ci cessait de porter le nom de Catilius Severus, son bisaïeul maternel, pour prendre celui d'Annius Verus, son aïeul paternel, venant ainsi promettre une illustration nouvelle à cette lignée des Verus chère au cœur d'Hadrien[4]. L'autorité du prince tranchant ces discussions sur les ressemblances familiales auxquelles se complaisent les ancêtres aurait déclaré Marc-Aurèle *Verissimus, un vrai Verus*, dirions-nous aujourd'hui[5].

Quoi qu'il en soit, l'influence qui paraît avoir été la plus profonde et la plus durable sur le jeune homme — toutes nos sources et tous les avis concordent — est celle de sa mère, Domitia Lucilla[6]. Pieuse, vertueuse, très cultivée, c'était une de ces person-

1. *Pensées*, I, 4. N'y aurait-il pas dans ces méthodes éducatives un souvenir de traditions familiales qui ne seraient pas forcément d'origine romaine? Il faudrait connaître la famille de Catilius et sa provenance, qui est tout autre que bien établie (cf. A. Merlin, *Mél. Dussaud*, p. 223, n. 1). Nous ne croyons pas que l'éducation de type gréco-latin, c'est-à-dire l'esprit hellénique, se soit imposée aussi vite et aussi complètement que le dit H.-I. Marrou, *Hist. de l'Éduc.*, p. 359. Ce savant indique (*Ibid.*, p. 360) une direction de recherche, qui serait très intéressante, sur la vogue de l'enseignement privé dans les grandes familles sénatoriales. Malheureusement, les références alléguées sont peu décisives et démontreraient plutôt le caractère exceptionnel de l'enseignement privé. Il faudrait peut-être faire une discrimination géographique et rechercher, à côté des imitations de l'éducation princière hellénistique, les survivances des systèmes d'éducation cléricale du genre étrusque (cf. Cic., *de Div.*, I, 41, 92) ou druidique (cf. Caes., *Bell. Gall.*, VI, 14, 2 sq.). Nous n'avons pu consulter le travail de R. Boulogne, *De plaats van de paedagogus in de Romeinse Cultuur*, diss. Groningue, 1951.

2. *Vita Marci*, I, 10. On sait, par ailleurs, le grand nombre des textes législatifs élaborés par Marc-Aurèle sur les affaires de tutelles et de successions : n'aurait-il pas eu personnellement l'expérience des difficultés qu'elles font généralement naître?

3. Cf. Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 29 ; Sedgwick, *Marcus Aurelius*, p. 41, etc., sur la foi de Cass. Dio, LXIX, 21, 2 : φύσιν ψυχῆς ἐρρωμενεστάτην ἤδη ὑπέφαινεν ἀφ' οὗ καὶ Οὐηρίσσιμον αὐτὸν, πρὸς τὴν τοῦ Ῥωμαϊκοῦ ῥήματος ἔννοιαν κομψευόμενος ἀπεκάλει.

4. *Vita Marci*, I, 9-10 ; Cass. Dio, LXIX, 21.

5. *Verus*, comme le superlatif *verissimus*, sont attestés dans les deux sens de « véritable » et de « véridique ». Le jeu de mots *verum dicere a te disco* (Marc-Aurèle à Fronton [Haines, I, p. 16], cf. aussi *ad Ver.* II, 2) est de ceux qui convenaient à un élève de Fronton. Hadrien devait être capable de plus de subtilité...

6. Cf. *C. I. L.*, XV, p. 266 sq. ; *Prosop. Imp. rom.*[2], III, nº 183 ; Farquharson, *Marcus Aurelius*, p. 14 sq. et 23 ; Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 226 sq. L'interprétation du P. Lagrange (*Rev. biblique*, 1913, p. 249) pour le caractère de Lucilla nous paraît fort inexacte ; elle est, d'ailleurs, isolée.

nalités de mères dominatrices dont l'histoire romaine nous garde quelques illustres exemples. Elle vivra près de Marc-Aurèle jusqu'à la veille de son accession à l'empire, l'accompagnant au Palatin quand il s'y installe après son adoption par Antonin[1]. Très riche, elle savait user généreusement de sa fortune en bonnes œuvres[2]. Mais, cela mis à part, elle a surtout donné à son fils l'exemple de qualités négatives, renoncement, simplicité de vie, abstention du mal. Figure sévère qu'un professeur chevronné comme Fronton redoutait pour son purisme dans les *Lettres grecques*[3]. Figure autoritaire qui faisait intervenir son fils en faveur des amis de sa famille comme Hérode Atticus[4]. Figure ambitieuse même, s'il fallait en croire cette mauvaise langue d'Homullus, qui soupçonnait un but intéressé aux dévotions où s'abîmait la noble dame dans les jardins du Palatin[5]. Elle semble bien, en tout cas, avoir « couvé » son fils, promis à de si hautes destinées. Elle multipliait les précautions autour de son enfance chétive : elle le modérait dans ses ardeurs stoïques et ajoutait des fourrures à sa couche d'aspirant à l'ascétisme[6]. Elle entourait le prince d'une affection exclusive, d'un amour jaloux, le mot est prononcé par Fronton[7].

On a trop souvent montré l'influence que de telles mères ont eue sur l'éducation de certaines grandes personnalités pour qu'il soit besoin d'insister. Le caractère du prince, si étonnamment doué à tant d'égards, s'est trouvé profondément marqué, dans sa période de formation, par un ensemble de relations familiales exceptionnelles, pour ne pas dire anormales. La disparition prématurée de son père, l'amour dominateur de sa mère, les tiraillements affectifs de ses familles d'adoption ne lui ont pas permis, aux moments opportuns, les « sevrages » et les « identifications » qui conditionnent, aux yeux de la science moderne, les équilibres psychosomatiques les plus heureux. Ces circonstances ont sinon déterminé, du moins favorisé son évolution, sur le plan intellectuel, vers les doctrines de renoncement et d'ataraxie comme le stoï-

1. Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 40-41. La supposition d'un séjour de Lucilla chez son beau-père, Verus, ne semble pas pouvoir être retenue.
2. *Pensées*, I, 3 et 17, 16.
3. Fronton (Haines, I, p. 124) : *nolo enim me mater tua ut opicum contemnat.*
4. *Ibid.*, p. 60. Hérode avait été élevé dans la maison du père de Domitia Lucilla.
5. *Vita Marci*, VI, 8. Mais la forme trahit le compilateur.
6. *Ibid.*, II, 6.
7. Fronton (Haines, I, p. 84) : *solet mea Domina, parens tua, interdum joco* (mss. : loco *vel* loci) *dicere se mihi quod a te tanto opere diligar invidere.* Cf. Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 95.

cisme, sur le plan moral et politique vers un système de despotisme éclairé, sur le plan physique vers l'affection gastro-entéritique chronique.

Sur le plan des relations humaines, elles nous font comprendre — et nous voici ramenés au point de départ de cette étude — l'élévation aux côtés de l'empereur des Lucius Verus ou des Commode. Ce n'était point excès de bonté ou d'indulgence, ni banale soumission à un principe d'hérédité dynastique. C'était un processus de compensation. Arrivé au pouvoir suprême, où il eût fallu pleinement être père, *pater patriae*, Marc-Aurèle, sans en avoir même conscience, ne pouvait se passer d'hommes infiniment moins vertueux que lui, peut-être, mais doués de la seule *virtus* qui lui ait manqué, la force tranquille, l'absence de doute de soi-même et d'inquiétude, la triomphante possession d'un mâle caractère[1].

*
* *

Antonin n'avait rien fait pour préparer un règne conjoint de ses deux fils adoptifs. Au contraire, son dernier geste tendait à désigner encore le seul Marc-Aurèle comme son successeur légitime[2]. Mais Lucius Verus avait, au moins en apparence, la santé et la joie de vivre que Marc-Aurèle appréciait tant par contraste. Il se l'associa aussitôt, de son propre mouvement[3], et lui confia le soin de rétablir en Orient la fortune romaine compromise. Nous ne saurions affirmer que Lucius ait été en tous points digne de cette confiance, ni sûrement qu'il en ait été indigne. Devant les contradictions des témoignages antiques, c'est, au total, à un jugement très nuancé qu'incline finalement la science moderne[4]. Une chose est sûre, cependant : les caractères des deux princes étaient très différents, on peut dire complémentaires. Et c'est dans cette complémentarité plus que dans un véritable accord que résida la *concordia Augustorum* célébrée par les monnaies[5].

1. Comparer les rêves des *Pensées*, II, 5 : πάσης ὥρας φρόντιζε στιβαρῶς ὡς Ῥωμαῖος καὶ ἄρρην τὸ ἐν χερσὶ... πράσσειν ou XI, 18 : γέγονα ὡς κριὸς ποίμνης ἢ ταῦρος ἀγέλης, avec la constatation de l'historien Dion Cassius (LXXII, 34, 2) : οὐ πολλὰ τῷ σώματι ἀνδρίζεσθαι ἐδύνατο.

2. Le vieil empereur mourant aurait fait porter la Fortune d'or de sa chambre dans celle de Marc-Aurèle pour confirmer la désignation de son successeur, *Vita Pii*, XII, 5.

3. Cf. Sedgwick, *Marcus Aurelius*, p. 140.

4. Cf. *Ibid.*, p. 142 sq. ; Farquharson, *Marcus Aurelius*, p. 57 ; G. Picard, *Karthago*, I (1950), p. 69 sq.

5. On n'est pourtant pas obligé de prendre à la lettre les paroles de flatterie d'Aelius Aristide (*Pan. Cyzic.*, 3941, B. Keil).

Verus quitte l'Orient, la situation brillamment redressée. Mais il meurt bientôt en Italie, décevant les prévisions de Marc-Aurèle [1]. Celui-ci cherche aussitôt à nouveau l'homme fort. Avant de se lancer dans les difficiles expéditions danubiennes, il constitue un gouvernement général de l'Asie, et ce *rector totius Asiae* [2], cet homme de confiance, c'est Avidius Cassius, excellent officier, habile homme d'État, certes, mais le plus brutal, le plus froidement cruel des généraux d'alors [3]. Étrange choix de la part du souverain qui commençait à écrire les *Pensées* ! On trouverait difficilement opposition de caractères plus tranchée. Pourtant, Cassius est un familier de la maison impériale et l'on a pu sans invraisemblance soupçonner Faustine d'avoir prévu avec lui ce qui se passerait si Marc-Aurèle, malade sur le front du Danube, était venu à disparaître [4].

Il suffit que de fausses nouvelles arrivent pour que Cassius se proclame empereur et entraîne avec lui tout l'Orient. Le premier geste de Marc-Aurèle est de mander Commode à l'armée, de lui faire prendre la toge virile, premier pas sur la voie de l'association à l'empire, qui ne tardera guère [5]. Le jeune prince avait déjà ce curieux mélange de qualités extérieures et d'absence de scrupule qui exerçait une sorte d'involontaire fascination sur Marc-Aurèle : il pouvait devenir à son tour l'homme fort dont l'empereur avait besoin près de lui. Bien significatif est, à ce sujet, le discours que Dion Cassius prête à Marc-Aurèle quand il faut annoncer aux soldats la révolte d'Avidius Cassius [6]. Pour les rassurer devant cette grave défection, l'empereur proclame essentiellement qu'ils peuvent compter sur Martius Verus, l'énergique gouverneur de Cappadoce : l'argument trahit le caractère.

Les Anciens ne s'y étaient point trompés et, sans connaître nos analyses psychologiques, ils attribuaient à ce que nous appelons des « processus de compensation » les choix de Marc-Aurèle, αὐτὸς μὲν γὰρ ἀσθενὴς ἦν τῷ σώματι καὶ τὰ πολλὰ λόγοις ἐσχόλαζε [7]. Mais ils ne pouvaient se rendre compte de l'unité profonde qui nous apparaît aujourd'hui dans le tempérament du prince. Relations familiales, état de santé, inclinations idéologiques et manifestations

1. *Vita Marci*, XIV, 8.
2. Cass. Dio, LXXI, 3, 1 (Xiph., 259, 10).
3. *Vita Cassii*, IV, 1 sq.
4. Cf. Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 165.
5. Cass. Dio, LXXI, 22, 2 ; *Vita Commodi*, II, 2 sq.
6. Cass. Dio, LXXI, 25, 3.
7. *Ibid.*, LXXI, 1, 1.

caractérielles sont pour nous en connection étroite ; leurs fluctuations mêmes suivent des courbes identiques.

L'enfance est marquée par une fixation affective exagérée à la mère ; les troubles nutritifs apparaissent, comme les premières attitudes de renoncement et d'ascétisme. La précocité intellectuelle et le sérieux vont de pair[1]. Lors de l'adolescence, des changements de vie interviennent. Des maîtres très aimés équilibrent l'attachement maternel[2]. Le jeune homme trouve dans la rhétorique une véritable libération[3]. Il peut pratiquer les sports, paraît en meilleure santé[4], fait montre d'un caractère plus séduisant[5], manifeste sa sensibilité sans contrainte[6], se laisse aller à des gamineries[7]. C'est probablement le moment de ses premières expériences sexuelles[8]. Mais il ne semble pas y trouver l'occasion d'un affranchissement décisif de l'emprise maternelle et le mariage qui lui est imposé par Antonin avec sa cousine Faustine, après des fiançailles rompues non sans scrupule[9], achèvera de lui faire manquer le passage normal à une pleine virilité[10]. Pendant de longues années encore, entre sa mère, son père adoptif, sa jeune femme, ses maîtres, il va mener une sorte d'adolescence prolongée. La

1. G. Boissier, *Rev. des Deux Mondes*, 1868, p. 675 ; P. Lagrange, *Rev. biblique*, 1913, p. 244 et 248.

2. Le ton enflammé de la correspondance avec Fronton est frappant. Cf. Haines, I, p. 170, 220, etc. ; Hayward, *Marcus Aurelius*, p. 92.

3. Cf. Sedgwick, *Marcus Aurelius*, p. 62-63 : *Fronto therefore came as a liberating spirit.*

4. Serait-ce le moment où il déclare : *sum multi somni* (Haines, I, p. 54) ou encore : *adsidue diei ac noctis somno adsum, neque eum desero, neque me is deserat, adeo sumus familiares* (*Ibid.*, p. 90)? Mais ces aveux, datés de 140/143 par Haines, ne sont peut-être que des plaisanteries en rapport avec le fameux Éloge du Sommeil. Pour l'amour des sports, cf. *Vita Marci*, IV, 9.

5. Cf., par exemple, le commentaire de Sedgwick, *Marcus Aurelius*, p. 41, sur les têtes de Marc-Aurèle adolescent aux Musées du Capitole ou des Offices.

6. Il pleure la mort d'un de ses maîtres et Antonin approuve cet accès de sentiment (*Vita Pii*, X, 5). Sur sa sensibilité naturelle, cf. Sedgwick, *Marcus Aurelius*, p. 97 et 118.

7. Cf. la lettre à Fronton, si souvent citée, sur la rencontre avec les bergers (Haines, I, p. 150).

8. Les premières amours probables de Marc-Aurèle, Bénédicta et Théodote, selon les *Pensées* (I, 17, 6), ont pu être une concubine et un mignon d'Hadrien, comme le suppose Haines (éd. des *Pensées*, index, *s. v.*). Mais il se félicite d'avoir résisté à ses passions à ce moment et de n'y avoir cédé que plus tard, fugitivement. Il faut apprécier la conduite du prince en la matière dans la perspective du stoïcisme antique : il est hostile à la passion, mais non aux exigences physiologiques de la sexualité. A la mort de Faustine, il prend aussitôt une concubine (*Vita Marci*, XXIX, 10). Pourtant, il se glorifiait d'être resté vierge tard (*Pensées*, I, 17, 2) et il marque son hostilité aux amours masculines (*Ibid.*, 16, 7) comme aux bains mixtes (*Vita Marci*, XXIII, 8). Voir les fines notations de G. Boissier, *Rev. des Deux Mondes*, 1868, p. 677.

9. Cf. Farquharson, *Marcus Aurelius*, p. 33-34, d'après *Vita Marci*, IV, 5 sq. ; VI, 2 ; XVI, 6 sq.

10. Rappelons le rêve de Marc-Aurèle à des épaules d'ivoire au moment de son adoption par l'empereur (*Vita Marci*, V, 2).

maladie reprend pour ne plus le quitter. Le hasard d'une lecture le ramène de façon brutale et décisive au stoïcisme de son enfance[1]. Tout est prêt pour qu'à quarante ans il devienne la grave et noble figure de l'empereur philosophe qu'a consacrée l'histoire.

* * *

A ceux qui nous reprocheraient d'avoir introduit dans cette histoire le vocabulaire de la psychanalyse et les perspectives encore neuves de la psychosomatique, nous demanderons, pour terminer sur un détail pittoresque, quel commentaire autre que psychanalytique ils peuvent fournir au témoignage de Galien, peu suspect d'avoir été influencé par Freud, quand il nous décrit les préférences capillaires de la famille impériale qu'il soignait[2], — et l'iconographie est là pour confirmer l'indication du praticien[3] — : Marc-Aurèle était chevelu et barbu à la façon des philosophes ; mais il exigeait que tous ses enfants et ses proches eussent la tête rasée de près ; d'où, par esprit d'indépendance, et par désir d'extérioriser une masculinité impénitente, la décision prise par Lucius Verus d'étaler une barbe fluviale et une luxuriante chevelure ! On n'aurait pu inventer opposition plus révélatrice ni témoignage plus net pour Marc-Aurèle d'un « complexe de castration » ou d'insuffisance virile.

Dr Robert DAILLY
et Henri van EFFENTERRE.

Rouen, 1953.

1. L'influence prédominante sur le prince est alors (en 146/147) celle de Rusticus. Mais, en dépit de tous les bons sentiments affirmés entre les époux, comment ne pas faire de rapprochement avec la date du mariage avec Faustine (145)?

2. XVII, B, 150 (il s'agit de conseils de déontologie) : τοῖς νοσοῦσι δὲ τὸ τῆς κουρᾶς εἶδος οὐ ταὐτὸν ἅπασιν ἡδύ. Στοχάζεσθαι τοίνυν σε χρὴ καὶ τούτου, πρὸς τὸν ἰατρευόμενον ἀποβλέποντα καθάπερ ἐπ' Ἀντωνίνου τοῦ Κομμόδου πατρὸς ἐποίουν οἱ συνόντες ἅπαντες ἐν χρῷ κειρόμενοι. Λούκιος δὲ μιμολόγους αὐτοὺς ἀπεκάλει. Καὶ διὰ τοῦτο πάλιν ἐκόμων οἱ μετ' ἐκείνου.

3. Cf. R. West, *Römische Porträtsplastik* ; M. Wegener, *Herrscherbildniss der Anton. Zeit* ; M. Borda, *Le famiglie imper. da Galba a Commodo* ; J. Babelon, *Le portrait dans l'antiquité*, p. 131 et pl. XXI, 6.

LES ÉVÉNEMENTS DE 289-292
EN GAULE
D'APRÈS LES TRÉSORS DE MONNAIES

Le précieux répertoire établi voici déjà plus d'un demi-siècle par M. Ad. Blanchet mentionne, outre treize trouvailles attribuées à Constance Chlore et aux usurpateurs bretons, quarante-cinq trésors de monnaies romaines enfouis en Gaule sous les règnes entiers de Dioclétien et Maximien Hercule [1]. Si la certitude existe que plusieurs de ces dépôts contenaient des monnaies des Césars et d'autres pas, elle manque complètement pour bon nombre de découvertes, en sorte que M. Blanchet a eu raison de ne pas essayer d'établir un partage entre dyarchie et tétrarchie.

Les trouvailles du nord de la Gaule offrent pourtant cet avantage d'être, en général, mieux connues pour l'époque que la plupart des autres. C'est ainsi que les dépôts de Ficheux (Pas-de-Calais) (Blanchet, 18), de la forêt de Crisolles (Oise) (Ibid., 63), du camp de Châlons (Marne) (Ibid., 146), de Niederrentgen (Moselle) (Ibid., 797) et de Sandouville (Seine-Inférieure) (Ibid., 365) ne contiennent, assurément, pas de monnaies des Césars Constance et Galère. Il semble en être de même pour les trésors de Courtrai (Flandre occidentale) (Ibid., 667) et de Strasbourg (1773) (Ibid., 798). La cachette de Lauwin-Planque (Nord) ou Courcelles (Pas-de-Calais) (Ibid., 22) nous est moins bien connue ; peut-être rentre-t-elle aussi dans cette catégorie [2].

Postérieurement à la publication de l'ouvrage de M. Blanchet, la trouvaille de Villiers-le-Mahieu (Seine-et-Oise), en 1903, appartient aussi à la dyarchie [3]. Enfin, le trésor découvert à Bavai le 22 avril 1952, enfoui sans doute vers 289-291 [4], vient momentanément clore cette liste et nous inviter à rechercher quelles ont pu être, à cette date et dans

1. Ad. Blanchet, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques*, Paris, 1900, p. 45 sq.

2. « Monnaies de Postume à Dioclétien. » Les sources utilisées par M. Blanchet n'en disent pas davantage.

3. M. Toussaint, *Répertoire archéologique du département de Seine-et-Oise*, Paris, 1951, p. 60 ; S. Bolin, *Fynden av romerska mynt i det fria Germanien*, Lund, 1926, p. 170, attribue par erreur cette trouvaille à Villarceau(x), même département.

4. J. Gricourt, *Le trésor de Bavai*, *Gallia*, XII, 1954.

ces régions, les raisons qui ont poussé à confier de l'argent à la terre.

Pour une époque d'une telle insécurité, la première qui se présente à l'esprit est la crainte d'une invasion, suivie ou non d'effet ; les aires d'enfouissement ne correspondent sans doute pas exactement aux zones envahies ; il y a eu des « grandes peurs » et des exodes[1].

Mais, à côté de ces contraintes venues de l'extérieur, peut-être y a-t-il lieu de laisser quelque place à la pression exercée par les événements d'ordre intérieur, économique en particulier[2].

Parmi ceux-ci, la crainte inspirée par les agents du fisc demeure un des ressorts psychologiques de l'enfouissement les plus fréquemment reconnus au cours des siècles[3]. Il ne paraît pas possible ici de retenir cette hypothèse. Les trésors recensés sont, en effet, composés d'une majorité de monnaies à bas titre, frappées de 260 à 270, lors de la grande inflation. Le fisc n'avait que faire d'un argent aussi avili. Il n'est pas assuré que les représentants du pouvoir se soient alors rendus coupables de ces opérations brutales qu'on leur prête à diverses époques. S'ils se livrèrent, néanmoins, à des perquisitions chez les particuliers, sans doute fut-ce autre chose que le billon qu'on prit la peine de leur dissimuler. La charge affective du mot « trésor » est telle que l'emploi de ce vocable réussit bien souvent à nous faire illusion. Mais combien y a-t-il de ces trésors dont la valeur marchande relevait — et relève encore — plus des tarifs de la brocante que de ceux de la joaillerie.

Nous ne savons pratiquement pas comment la réforme d'Aurélien fut appliquée à la Gaule. Elle semble, au lendemain du recouvrement de cette province, avoir déterminé une série d'enfouissements qu'il est bien difficile, d'ailleurs, de distinguer de ceux que ne manquèrent pas de provoquer la reconquête elle-même et, bientôt, les nouvelles vagues d'envahisseurs germaniques. Beaucoup de Gallo-Romains ont mieux aimé conserver les espèces démonétisées que de les écouler à vil prix[4]. Si certains d'entre eux ne les ont pas enterrées définitivement alors, mais seulement sous Dioclétien, en y ajoutant des monnaies récemment économisées en petit nombre, sans doute est-ce parce qu'ils subirent, à cette dernière date, les effets d'une force particulièrement contraignante. On peut, en effet, fort bien conserver chez soi un lot de pièces, surtout lorsqu'elles n'ont d'autre valeur que celle du métal, sans pour autant les dissimuler dans la terre.

1. Il n'y a pas si longtemps que nous avons encore connu de semblables phénomènes. Sur des trésors enfouis le long des routes, cf. G. Faider-Feytmans, *Trésors du III[e] siècle enfouis dans le Hainaut*, *Mélanges J. Hombert* (*Phoibos*, V, 1950-1951), Bruxelles, 1952, p. 61.

2. Nous devons plutôt parler de « general troubles of the age, of which barbarian invasions were a part », nous rappelle H. Mattingly, *The Clash of the Coinages circa 270-296*, *Studies in honour of A. C. Johnson*, Princeton, 1951, p. 282.

3. Des exemples dans J. Heurgon, *Le trésor monétaire gallo-romain du Hamel-Bouzancourt*, *Bull. Soc. Ant. de Picardie*, 1951, p. 19 sq.

4. Ph. V. Hill, *Barbarous Radiates*, *Num. Notes and Monogr.*, 112, New-York, 1949, p. 20.

On a pu penser que les anciennes espèces avaient continué à circuler conjointement avec les monnaies réformées, mais à un taux différent[1], ou même qu'elles réussirent à concurrencer victorieusement ces dernières en Occident, où elles seraient demeurées seules en usage, malgré les tentatives d'Aurélien et de ses successeurs[2]. Dans l'un et l'autre cas, nos trésors représenteraient un moment de la circulation pris, en quelque sorte, sur le vif. Ce qui ne laisserait pas, ici encore, d'évoquer quelque incident brutal.

Les événements politiques ou économiques de 296 ne peuvent non plus être retenus : réforme monétaire de Dioclétien[3] et victoire britannique de Constance Chlore, qui, selon Mattingly, serait venue mettre fin à un état de révolte, au moins économique, latent en Gaule et Bretagne depuis Aurélien[4]. Il est vrai que le peu d'abondance des monnaies postérieures à ce dernier empereur, phénomène dont nous venons de constater la fréquence, rend délicate la datation de plusieurs enfouissements. Si peu nombreuses que soient les monnaies réformées dans un dépôt, on remarquera, toutefois, qu'elles ne laissent pas entre elles de solution de continuité, d'Aurélien à la dyarchie. Pour dater de telles cachettes de 296, il faudrait admettre l'existence d'un « trou » entre les monnaies les plus récentes et l'enfouissement, car, dans ces trouvailles, les Césars ne sont pas représentés, pour qui on frappait, cependant, depuis 293[5]. Cette difficulté ne se présente pas pour tous les dépôts, d'ailleurs. Quand le nombre des monnaies réformées augmente, il ne saurait plus y avoir place pour aucune ambiguïté. Le dépôt de Ficheux, par exemple, avec 101 *antoniniani* de Dioclétien et 98 de Maximien, celui de Niederrentgen, avec 1.527 et 1.146 *antoniniani* des mêmes empereurs, à l'exclusion de toute monnaie au nom de Constance ou Galère, ne sauraient avoir été enfouis après 292 : c'était déjà bien l'avis de ceux qui ont étudié ces trésors à l'époque de leur invention[6].

Enfin, pour qu'un propriétaire n'ait pas repris son bien à la terre

1. P. Le Gentilhomme, *La trouvaille de La Vineuse*, *Rev. Num.*, 1942, p. 40.

2. H. Mattingly, *art. cité*, p. 280.

3. Il y eut sans doute, avant cette date, quelques essais de frappe de certaines des espèces nouvelles créées par Dioclétien, mais ce fut en nombre extrêmement réduit. Ce n'est pas avant 296 que la réforme put être appliquée avec des émissions massives des nouveaux types. C'est alors véritablement une ère nouvelle qui s'ouvre. Les auteurs du *Roman Imperial Coinage*, MM. Mattingly et Sydenham, l'ont bien reconnu, qui choisissent cette date comme limite entre deux tomes de leur monumental ouvrage, malgré l'incommodité d'une coupure en plein milieu d'un règne.

4. H. Mattingly, *art. cité*, p. 281.

5. Ce vide serait de sept ans pour la trouvaille de Bavai, dont l'*antoninianus* le plus récent a été frappé en 289. Cette précision nous manque pour les autres dépôts. Il va sans dire que l'invasion alamannique de 298 se trouve *a fortiori* écartée ; elle ne doit pas, d'ailleurs, avoir beaucoup affecté le nord de la Gaule.

6. L. Dancoisne, *Bull. Comm. Ant. Pas-de-Calais*, t. I, 1849-1860, p. 360, proposait « vers 290 » pour le dépôt de Ficheux, que M. Blanchet corrige en « avant 292 ». Le même « vers 290 » est suggéré par M. Prou, *Rev. Num.*, 1896, p. 359, pour la cachette de Niederrentgen.

et ses héritiers non plus, sans doute faut-il, le plus souvent, qu'il ait péri de mort violente ou se soit expatrié à jamais. Les quelque huit ou dix enfouissements de cette époque et de ces régions actuellement connus doivent représenter des milliers de cas semblables. Comment expliquer cette hécatombe? Peut-on imaginer politique intérieure à ce point cruelle? En sorte que force nous est de revenir aux tristes perspectives de la guerre et des invasions.

La répartition géographique étant susceptible de nous apporter quelque éclaircissement, reportons sur une carte les dépôts que nous avons retenus (pl. XXIV).

Plusieurs des trésors ne paraissent-ils pas jalonner la marche d'une invasion classique? Il n'est peut-être pas indifférent de remarquer qu'en dehors de ce petit groupe de trésors et d'un autre, beaucoup mieux fourni, qu'il serait également fort intéressant d'étudier[1], il n'y a strictement aucune autre cachette de monnaies qu'il soit possible d'attribuer à la période de la dyarchie. Toute une moitié de la Gaule — la mieux exposée — échappe à la hantise de l'enfouissement. Comment ne pas voir là la meilleure réfutation des hypothèses politico-économiques que nous venons de discuter?

***

Malheureusement, l'histoire de cette époque nous est fort peu connue, et nous ne pouvons guère que la recomposer à travers les allusions des Panégyristes, qui sont loin, évidemment, d'offrir toutes les garanties d'impartialité désirables.

L'enfouissement de nos trésors ne peut dater des premières années du règne de Dioclétien. Le titre d'Auguste n'a pu être conféré à Maximien qu'à l'automne 286[2], et il n'existe pas de monnaies frappées au nom de celui-ci comme César. Or, nous sommes assurés que tous les trésors envisagés ici contenaient des espèces de cet empereur[3].

Lorsqu'eurent lieu les premières émissions de ces monnaies, la guerre

1. Venant du nord-est de la Suisse, le groupe en question, après avoir laissé de nombreux témoins dans ce pays, pénètre près de Genève en France, où il enfonce trois coins : l'un, en Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne, rejoint presque l'ensemble qui fait l'objet de notre étude ; le second traverse l'Allier et le Cher pour aboutir dans l'Indre ; le dernier affecte Haute-Savoie, Ain, Isère, Drôme et Ardèche. C'est à hauteur de l'Ain que la division en trois branches semble se produire. Certains des départements cités ici ne sont pas mentionnés dans l'ouvrage de 1900, mais figurent sur les fiches d'un supplément manuscrit déposé par M. Blanchet au Cabinet des Médailles, qui veille à le tenir à jour. Ces trouvailles nouvelles ont non seulement confirmé les données fournies par le répertoire ancien, mais elles les ont complétées ou précisées ou reliées. Malheureusement, le manque de précision des renseignements concernant la plupart de ces dépôts laisse parmi le nombre beaucoup de cas ambigus. Certains d'entre eux pourraient avoir contenu des monnaies des Césars et dater de l'invasion alamannique.

2. W. Seston, *Dioclétien et la tétrarchie*, Paris, 1946, p. 60-66.

3. Exception toute relative pour le dépôt de Courcelles-Planque (cf. p. 366, n. 2).

des Bagaudes et les campagnes de nettoyage menées contre les Germains infiltrés en Gaule étaient terminées. On a même pu supposer que la promotion à l'Empire avait suivi ces entreprises, à titre de récompense en quelque sorte.

Mamertin ne nous fait connaître, pour les années suivantes, que quelques campagnes de représailles au delà du Rhin et dans des régions assez mal définies, mais qui ne peuvent correspondre qu'au littoral de la mer du Nord et, sans doute, pour une part, à la région dont Carausius était originaire et où il devait être devenu fort populaire[1]. Seul, sans doute, de tout le groupe, le trésor de Courtrai pourrait, à la rigueur, trouver sa raison d'être dans ces événements assez confus.

Il dut y avoir aussi des raids. Incidemment, et parce qu'il est de nature à flatter l'orgueil impérial, Mamertin nous en conte un : certain 1er janvier 287 ou 288, Maximien dut interrompre les fêtes de son consulat, qu'il célébrait à Trèves, pour dégager la ville, soudain menacée par un parti de barbares[2]. Ce passage bien connu laisse à penser que de telles incursions devaient être fréquentes encore à l'époque. Il est permis, toutefois, de croire que leur objectif — quand elles en avaient un — était limité et qu'elles ne devaient pas inquiéter tellement les régions quelque peu éloignées des frontières. Compte tenu de l'effet littéraire, la soudaineté du raid décrit par Mamertin devait être le gage de son succès. Croira-t-on que des gens qui ne vivaient pas à l'abri d'une enceinte fortifiée aient pu, dans des circonstances semblables, trouver le temps d'enterrer leur avoir? Le dépôt de Sandouville, par contre, pourrait bien tirer son origine d'une incursion maritime, mais non antérieure à 287[3].

Rien, donc, jusqu'à présent, ne permet d'expliquer avec quelque vraisemblance l'enfouissement de la plupart de ces trésors, même pris individuellement ou par petits groupes. Il y a là une raison de ne pas les séparer.

Mais nous voici arrivés aux années 289-291, que nous avons proposées pour la cachette de Bavai[4] et qui sont aussi celles de la tentative de Maximien contre la Bretagne.

Que s'est-il passé alors? Ce que nous apprend l'histoire tient en peu de mots. Dans son premier panégyrique, Mamertin peint avec complaisance la construction de la flotte de débarquement et nous dit quel espoir anime chacun[5]. Brusquement, plus rien. « Silence descends on the scene », écrivait récemment M. Mattingly, qui plus loin iro-

1. *Pan.*, II (10), 10, 3 et 11, 4-7 ; III (11), 7, 2, de l'éd. récente de Ed. Galletier : *Panégyriques latins, Coll. des Univ. de France*, t. I, Paris, 1949.
2. *Pan.*, II, 6.
3. « 150 Dioclétien et surtout des Maximien Hercule. »
4. Notre *art. cité.*
5. *Pan.*, II, 12.

CARTE DES TRÉSORS DE MONNAIES ENFOUIS DANS LE NORD DE LA GAULE VERS 290
ET DES CITÉS AYANT REÇU DES COLONS BARBARES A LA MÊME ÉPOQUE

nise : « Clearly, here was one of the great forgotten battles of history[1]. » Mamertin, qui s'était laissé aller à prédire avec force une victoire prochaine, couvre du voile le plus opaque les événements qui se sont déroulés entre les deux discours. A peine, à la fin de sa péroraison, et peut-être parce qu'il ne pouvait faire autrement, se hasarde-t-il poliment à émettre l'idée que des trophées navals pourraient être un jour apportés au Forum[2]. Silence d'autant plus équivoque qu'un bilan complet, quoique rapide, des victoires des deux empereurs vient d'être établi[3]. Ce qui amène les historiens embarrassés à des conclusions aussi paradoxales que celle-ci, d'ailleurs très mesurée : « Il n'y a rien, semble-t-il (en 289-290), à mettre proprement au compte de Maximien[4]... » Il nous faudra attendre le panégyrique de Constance de 297 pour apprendre que c'est « l'inclémence de la mer qui avait ajourné (la) victoire... et la prudence momentanément fait interrompre l'expédition[5] ».

On a beaucoup discuté de l'authenticité de cette tempête et, après tout, peut-être est-elle venue juste à point masquer des événements qui n'étaient pas autant du ressort de la fatalité[6]. Nous voudrions seulement demander que l'on compare le récit de l'embarquement de Constance dans le texte de 297 et celui qu'en donne le panégyrique de 310 : démontée pour le premier orateur, la mer est devenue parfaitement tranquille avec le second[7]. Comme on peut le voir, les panégyristes ne sont pas à une tempête près !

Les historiens du IVe siècle, que rien n'oblige plus à dissimuler, parleront d'un traité par lequel Dioclétien aurait été amené à reconnaître Carausius[8]. Mais sur quelle tradition se fondent-ils? Notre propos n'est pas de discuter l'existence de ce traité, à laquelle les historiens accordaient habituellement crédit jusqu'à ce que M. Seston fût venu soutenir l'opinion contraire avec des arguments fort recevables[9]. S'il y eut traité, c'est certainement bien à contre-cœur que s'y résignèrent les Romains, et ils durent tout faire pour ne pas donner de publicité à un événement aussi honteux.

Que ce soit légitimement ou pour forcer la main aux empereurs, ou même simplement leur faire des avances, ce qui est indéniable, c'est que, soudain, le monnayage de Carausius affiche des prétentions pour le moins inquiétantes. Nous passerons sur les types monétaires où l'usur-

1. *Art. cité*, p. 280 sq.
2. *Pan.*, III, 19, 4-6.
3. *Pan.*, III, 5 et 7.
4. E. Galletier, *ouvr. cité*, p. 41. Cf. aussi, dans le même volume, le blanc insolite qui en résulte sur le tableau chronologique de la p. 21.
5. *Pan.*, IV (8), 12, 2, trad. Galletier.
6. En dernier lieu, H. Mattingly, *art. cité*, p. 281 : « The Romans must have suffered decisive defeat at the hands of Carausius or the weather or both. »
7. *Pan.*, IV, 14, 4-5 ; VII (6), 5, 4 ; Galletier, *ouvr. cité*, t. II, Paris, 1952.
8. Aur. Vict., XXXIX, 39 ; Eutr., IX, 22.
9. *Ouvr. cité*, p. 84 sq.

pateur s'associe aux deux Augustes, en effigie ou en légende, ou encore adopte la marque XXI des *antoniniani* réformés, pour ne mettre l'accent que sur ceux où il invoque Hercules deusoniensis, peut-être Batave comme lui, ou commémore les légions rhénanes[1]. Visiblement, Carausius s'intéresse à la Gaule et l'on a pu dire qu'il se prenait pour un nouveau Postume.

Ces visées reçurent au moins un commencement de réalisation. Tout le monde s'accorde à reconnaître que Carausius « semble bien avoir récupéré (ses bases continentales) après l'échec de Maximien », et que même il « les agrandit[2] ». Un atelier monétaire va même bientôt fonctionner pour lui sur le continent, vraisemblablement à Rouen (*Rotomagus*)[3]. Remarquons en passant que, si la seule tempête a dispersé la flotte de Maximien, on s'explique mal que les légions se soient trouvées contraintes d'abandonner une part précieuse du continent.

Mais laissons un instant ces années obscures pour assister à la tentative victorieuse — donc bien connue — de Constance. Après une série d'expéditions couronnées de succès contre la tête de pont de Carausius sur le continent et quelques années de savante préparation — délai que ne semble pas justifier le souvenir d'un échec dû à la seule inclémence des éléments — Dioclétien donne à nouveau l'ordre de l'attaque. Mais ce n'est plus Maximien, « disqualifié par son échec[4] », qui est chargé de l'opération. Pourquoi? Peut-être craint-on la superstition de l'armée? En vertu du principe de causalité, quelle serait la réaction de celle-ci si une nouvelle tempête venait, en se déchaînant, montrer l'hostilité de l'océan aux desseins de l'Auguste?

Et c'est bien, justement, ce qui menace d'arriver. Par bonheur, la flotte est encore à l'ancre et Maximien absent sur qui la fatalité aurait pu sembler concentrée. N'est-il pas, cependant, de la plus grande imprudence, pour Constance, de vouloir embarquer quand même? Sans doute y a-t-il quelque prestige à le faire, mais, du point de vue le plus matériel, n'est-ce pas risquer d'accorder à l'usurpation un nouveau sursis de quelques années, le temps pour Rome de construire une nouvelle flotte — la troisième. Et quel regain d'influence pour le royaume félon, si les éléments eux-mêmes en consacraient ainsi l'inviolabilité ! Ne vaudrait-il pas mieux différer le départ de quelques jours[5]? Si Constance

1. Qu'il était de bonne tactique de flatter. En cela, Carausius ne fait qu'imiter Gallien et Victorin, qui l'avaient compris avant lui. Pour le monnayage très particulier des usurpateurs bretons, cf. P. H. Webb, vol. V, 2, de Mattingly-Sydenham, *ouvr. cité*, Londres, 1933, et, du même auteur, *The Reign and Coinage of Carausius*, *Num. Chron.*, 1907, p. 1 sq., et *The Coinage of Allectus*, *Ibid.*, 1906, p. 127 sq.

2. W. Seston, *ouvr. cité*, p. 82 et 102.

3. P. H. Webb, *ouvr. cité*, p. 443 sq., 455, 516 sq.

4. W. Seston, *ouvr. cité*, p. 88.

5. Il n'y a pas à craindre d'éveiller les soupçons d'Allectus et de lui donner le temps de se ressaisir. Il y a beau temps que celui-ci est au courant de la manœuvre projetée, puisque c'est sur le rivage même qu'à la tête de son armée, il attend l'ennemi : *Pan.*, IV, 15, 5.

ne le fait pas, sans doute est-ce qu'il juge, malgré les *minacia signa*, ne pas devoir attacher trop d'importance à la nervosité de son armée. Et celle-ci, en effet, malgré les hésitations des chefs, suivra son général avec un enthousiasme que l'on nous affirme délirant[1]. Tout cela ne nous paraît guère en accord avec le souvenir encore tout frais de la fameuse tempête.

Cependant, Maximien n'est pas tenu complètement en dehors des opérations. Dioclétien lui a « assigné un rôle ingrat ». Il l'a installé sur le Rhin, afin d'empêcher, suivant une heureuse formule, « les Germains d'ouvrir un second front sur (les) arrières (de Constance)[2] ».

Dès lors, nous nous sommes demandé si toutes ces prudentes mesures ne monnayaient pas la leçon d'une première expérience, malheureuse plutôt du fait des hommes que des éléments. L'insistance du panégyriste de 297 nous paraît, à cet égard, assez troublante : *Nam primo omnium (in quo praecipue consulendum fuit), ne quid barbarae nationes nouare temptarent*[3]...

On sait les attaches de l'amiral félon avec les Barbares et quels accords il conclut avec eux[4]. Tenu au courant des moindres mouvements de l'armée romaine par les nombreux amis qu'il avait conservés sur la côte où il était né — qu'était la traversée du détroit pour ces hardis marins[5]? — le très habile tacticien que nous reconnaissons en Carausius était fort capable de déclencher, au moment opportun, l'intervention de quelque ami franc ou autre, contraignant ainsi Maximien à abandonner plus ou moins complètement sa flotte, bientôt détruite.

Ainsi s'expliqueraient tout à la fois l'enfouissement du trésor de Bavai et des trésors contemporains suivant la direction reconnue[6], la réoccupation par Carausius d'une large tête de pont, ses prétentions et sa reconnaissance *de jure* ou *de facto* par les Augustes, les conférences de Milan, qui, décidées soudain et par l'hiver le plus rude, obligent chacun des associés à traverser une chaîne différente des Alpes, au prix de mille difficultés[7], la disqualification de Maximien et la conduite des opérations de 293-296[8].

1. *Pan.*, IV, 14, 4-5.
2. W. Seston, *ouvr. cité*, p. 105.
3. *Pan.*, IV, 13, 2.
4. Aur. Victor., XXXIX, 21 ; Eutr., IX, 21. Une allusion déjà dans *Pan.*, IV, 17, 2.
5. Cf. *supra*, p. 373, n. 5. Et, pourtant, il ne s'agit là que d'Allectus — dont nous ignorons s'il avait des attaches avec le littoral belge — et postérieurement à la reconquête complète de la côte.
6. Peut-être y a-t-il quelque intérêt à noter que le trésor de Niederrentgen a été trouvé « près du mur extérieur des ruines d'un poste romain », celui de Strasbourg « près des fondations d'une tour de l'enceinte romaine » et celui de Bavai à l'intérieur de l'enceinte fortifiée — si, toutefois, elle existait déjà à l'époque. Le moins qu'on puisse dire est que ce voisinage va contre un enfouissement économique ou fiscal.
7. *Pan.*, IV, 8-10. Les auteurs qui se sont occupés de l'entrevue de Milan n'ont pas porté leur attention sur la brusquerie insolite d'une telle décision dans les conditions qu'on vient de voir.
8. Le fait que Maximien Hercule se trouve à Reims (*Durocortorum*) au lendemain

*
* *

Par ailleurs, un texte bien connu nous a semblé apporter quelque crédit à notre hypothèse. Il s'agit du passage où le panégyriste de 297 nous apprend que Constance vient d'installer des Barbares récemment vaincus comme colons chez les Ambiens, les Bellovaques, les Tricasses et les Lingons, après que Maximien eut fait de même chez les Nerviens et les Trévires[1]. Ces cités ne correspondent-elles pas, au moins en gros, à la zone délimitée par les trésors examinés[2]?

On nous objectera que le même chapitre décrit ensuite la restauration d'Autun et que cette ville ne venait pas d'être détruite, mais qu'elle l'était depuis 269. Le cas est fort différent. Il s'agit d'une ville, et, qui plus est, d'une ville d'art. Rien d'étonnant à ce que sa délicate reconstruction ait été différée aussi longtemps : les nécessités de la guerre et du pain quotidien n'étaient-elles pas primordiales? Nombreuses encore devaient être, à cette époque, les villes gauloises restées en ruines. Et, d'ailleurs, si Constance a entrepris de rebâtir Autun, nous apprend l'auteur du remerciement à Constantin de 312, c'est parce qu'il avait alors l'intention d'en faire une sorte de capitale fédérale des Gaules[3]. Il y a donc lieu de faire abstraction du cas très particulier de la capitale des Éduens.

Peut-être est-il permis de voir dans l'installation de colons, successivement chez divers peuples de Belgique et chez des peuples voisins, les étapes de la réalisation d'un plan arrêté par les empereurs. Cela ressemblerait assez au caractère méthodique de Dioclétien. On remarquera que les Trévires et les Nerviens, servis d'abord, sont ausi les premiers touchés par les invasions. Ce qui est indéniable, en tout cas, c'est que chaque expédition procure un contingent de main-d'œuvre pour les

même des conférences de Milan — 18 février, dans le tableau chronologique de M. Galletier, d'après une source qui nous échappe : quelque rescrit du Code Justinien certainement — pourrait être en rapport avec ces événements. De même, la raison qui a empêché Mamertin de prononcer le discours qu'il avait préparé pour les Quinquennales de Maximien à Trèves (mars?) : *Pan.*, III, 1. Il peut, évidemment, n'y avoir là que simples coïncidences.

1. *Pan.*, IV, 21, 1. De Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs...*, Paris, t. IV, 1697, p. 19, à M. Besnier, *De l'avènement des Sévères au concile de Nicée* (*Hist. gén.* de Glotz), Paris, 1937, p. 288 sq., c'est de (fin) 291 que les historiens datent le premier transfert. N'ayant pas étudié le groupe oriental de trésors signalé ci-dessus, p. 369, n. 1, nous n'avons pas cru devoir figurer la cité des Lingons sur notre carte.

2. On ne saurait, évidemment, exiger concordance absolue. Il faut compter avec le hasard des trouvailles et envisager des mouvements de panique. D'ailleurs, la liste donnée par le panégyriste est géographiquement incomplète. Les manques correspondent-ils nécessairement à des cités moins atteintes par le fléau ou moins en faveur auprès de l'autorité impériale? Sans doute faut-il plutôt songer qu'une longue énumération, pour flatteuse qu'elle n'eût pas manqué de paraître, aurait rompu le charme de la période. D'ailleurs, là n'est pas le principal pour l'orateur. La grosse affaire pour lui, c'est la restauration du chef-lieu des Éduens, au nom desquels il a pris la parole.

3. *Pan.*, VIII (5), 4, 4 et p. 83 (Galletier, t. II).

« départements sinistrés », et Dioclétien procède de même en Orient[1].

D'aucuns ont cru que les campagnes du nord et de l'est de la Gaule étaient restées désertes depuis les invasions terribles qui les avaient ravagées sous Probus. Cette façon de voir les choses nous paraît tout à fait gratuite : on avait trop besoin du blé de ces contrées pour approvisionner les garnisons du *limes* et la troupe en général[2]. N'oublions pas que les effectifs de cette dernière ont été pratiquement doublés sous le règne de Dioclétien ; l'imposante armée de Bretagne ne s'embarqua certainement pas sans biscuits, les autres corps expéditionnaires non plus. Diverses raisons de commodité, l'insécurité des transports, surtout maritimes, commandaient plus que jamais de prendre sur place la majeure partie de cet approvisionnement. On sait que l'annone avait fini par devenir un impôt régulier[3].

Pour être convaincu de l'importance économique de ces régions à l'époque, il n'est que de relire le passage où l'auteur du discours de remerciement à Constantin vante et envie la réputation des terres comme de leurs laboureurs dans les cités des Rèmes, des Tricasses et des Nerviens, justement[4]. Les termes mêmes de la comparaison établie ensuite avec la situation beaucoup moins favorisée de l'agriculture éduenne semblent bien indiquer que jamais l'on n'a laissé à l'abandon ces terres fertiles. Telle est leur importance que, le jour où on ne pourra plus compter sur leurs récoltes, il en coûtera à l'empereur Julien la construction d'une flotte destinée à aller quérir en Bretagne le blé destiné aux troupes du *limes*[5].

Enfin, l'intérêt de l'empereur — Dioclétien ou tout autre — ne lui commandait-il pas d'entretenir en permanence sur ces terres une population active, source à la fois de revenus pour le fisc et de recrues pour la garde des frontières[6]?

Jean GRICOURT.

1. *Pan.*, IV, 21, 1.

2. F. Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, *Ann. de la Soc. arch. de Bruxelles*, XXVIII, 1919, p. 104 sq. Exception pour le nord de la *Ciuitas Neruiorum* : G. Faider-Feytmans, *L'occupation du sol à l'époque romaine dans le bassin supérieur de la Haine*, *Mélanges Kugener* (*Latomus*, V), 1949, p. 47 sq.

3. D. Van Berchem, *L'annone militaire dans l'Empire romain au IIIe siècle*, *Mém. Soc. nat. Ant. de France*, 1937, p. 189 sq. surtout ; W. Seston, *ouvr. cité*, p. 343.

4. *Pan.*, VIII, 6, 1-2.

5. Zozime, III, 5 ; cf. F. Cumont, *ouvr. cité*, p. 105, n. 5.

6. Nous remercions vivement M. J. Heurgon, qui a bien voulu relire cette étude et nous faire part de ses précieuses observations.

UN NOUVEAU TRAITÉ D'EUTROPE

PRÊTRE AQUITAIN VERS L'AN 400

L'on a encore présente à l'esprit la découverte que fit, voici une dizaine d'années, le regretté P. J. Madoz, érudit du premier rang.

L'existence d'un prêtre Eutrope est un fait avéré de longue date. Gennade de Marseille connaissait de cet Eutrope deux lettres-traités adressées à deux sœurs que leurs parents avaient déshéritées parce qu'elles s'étaient vouées à la profession religieuse[1]. Vallarsi a proposé d'identifier l'un de ces traités avec la *Lettre II* pseudo-hiéronymienne « *ad Geruntii filias de contemnenda haereditate*[2] ». Le contenu de cette lettre correspond, en effet, à merveille au signalement fourni par Gennade. Ajoutons qu'elle mentionne la « conversion » ascétique de Paulin de Nole et Therasia[3] ; or, la notice de Gennade sur Eutrope suit immédiatement sa notice sur Paulin de Nole, comme s'il savait qu'un rapport existe entre les deux hommes[4]. Madoz a eu le mérite d'identifier deux autres œuvres d'Eutrope ; sa démonstration a suscité l'adhésion admirative des spécialistes[5].

1. Gennade, *De uiris inlustribus*, c. 49, éd. Czapla, dans *Kirchengeschichtliche Studien*, t. IV, 1, Münster, 1898, p. 106 : « Eutropius presbyter scripsit ad duas sorores, ancillas Christi, quae ob deuotionem pudicitiae et amorem religionis exheredatae sunt a parentibus, epistulas in modum libellorum consolatorias eleganti et aperto sermone duas, non solum ratione, sed et testimoniis Scripturarum munitas. »

2. Cf. le *Monitum* de cette *Epist. II*, dans *P. L.*, t. XXX, 45 A-C (= 46 D-47 A dans l'édition de 1865).

3. *Ibid.*, c. 5-7, 48 C-50 A (50 B-51 D). Cf. mon compte-rendu de P. Fabre, *Saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne*, dans *Revue des Études latines*, t. XXVIII, 1950, p. 426-427, et ci-dessous, p. 388, n. 3.

4. Fait déjà noté par Czapla, *loc. cit.*

5. José Madoz, *Herencia literaria del presbítero Eutropio*, dans *Estudios eclesiasticos*, t. XVI, 1942, p. 27-54. Voir les comptes-rendus de M. Alamo, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXXVIII, 1942, p. 253-254 ; G. Morin, *Brillantes découvertes d'un jésuite espagnol et rétractation qui s'ensuit*, *ibid.*, p. 411-417 ; F. Cavallera, *L'héritage littéraire et spirituel du prêtre Eutrope (IVe-Ve siècle)*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XXIV, 1948, p. 60-71 ; B. Altaner, *Der Stand der patrologischen Wissenschaft und das Problem einer neuen altchristlichen Literaturgeschichte*, dans *Miscellanea G. Mercati*, t. I (= *Studi e testi*, t. CXXI, 1946), p. 508, a célébré cette « Entdeckung eines neuen Schriftstellers » ; G. de Plinval, *Recherches sur l'œuvre littéraire de Pélage*, dans *Revue de philologie*, t. LX, 1934, p. 33 et n. 4, et *Pélage, ses écrits, sa vie et sa réforme*, Lausanne, 1943, p. 44 et 31, n. 5, avait reconnu l'unité d'auteur des *Lettres II* et *XIX*, mais prétendait que cet auteur était Pélage ; dans son *Essai sur le style et la langue de Pélage*, Fribourg, 1947, p. 12, il se rétracte et s'incline comme Morin devant la démonstration de Madoz. Une bibliogra-

Il a remarqué, d'abord, que, dans le manuscrit 35 du monastère de San Cugat [1], copié à Toulouse au xve siècle sur un exemplaire ancien [2], la lettre pseudo-hiéronymienne dont je viens de parler était intitulée (fol. 43 v°) : « *De testamento Geruntii patris Cerasie et sororis eius* », et suivie immédiatement (fol. 47 r°) d'une lettre intitulée : « *Ad Cerasiam de uera circumcisione* » ; celle-ci n'est autre que la *Lettre XIX* pseudo-hiéronymienne, imprimée dans Migne. Madoz a prouvé de la façon la plus claire que cette *Lettre XIX*, où l'auteur s'adresse, en réalité, à deux sœurs, renvoie plus d'une fois à la *Lettre II*, la complète et constitue donc la seconde des lettres d'Eutrope que mentionnait Gennade [3].

Madoz ne s'est pas arrêté en si bon chemin. Il s'est aperçu, en outre, que, lors de la controverse adoptianiste du VIIIe siècle [4], un passage du traité pseudo-hiéronymien *De similitudine carnis peccati*, édité par Morin et attribué par lui à Pacien de Barcelone [5], avait été cité par Élipand de Tolède dans sa lettre *Ad episcopos Galliae*, sous le titre : « *Hieronimus in epistola ad Cesarium* [6]. » Les éditeurs des *Monumenta* hésitent sur ce nom de *Cesarius*, car les évêques de Gaule, dans leur réponse, intitulent ce même document : « *ad Caerasiam* [7] ». Voici donc que le *De similitudine carnis peccati* se révèle être une troisième lettre pseudo-hiéronymienne d'Eutrope à Cerasia ; du reste, il y est encore question de sa sœur ; on y trouve une allusion à la *uera circumcisio* de la

phie de la question est fournie par Madoz lui-même, *Secundo decenio de estudios sobre patristica española (1941-1950)*, dans *Estudios Onienses*, ser. I, t. V, Madrid, 1951, p. 83-86.

1. Conservé à l'Archivo general de la corona de Aragon.

2. Le fol. 6 v° porte : « Ex uetusto libro Tholose transcripsi » ; cf. Madoz, *Herencia literaria...*, p. 31, n. 14.

3. *Ibid.*, p. 31-39. Cette *Lettre XIX* figure, séparée des autres lettres d'Eutrope à Cerasia, dans les *Paris. B. N. lat.* 1888, fol. 280-287, *s.* XIV *ex.*, et 1890, fol. 326-327, *s.* XV ; la destinataire y est dénommée : Terentia. Des nombreux Gerontius catalogués dans *P. W.* et chez O. Seeck, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet*, dans *Texte und Untersuchungen*, t. XV, 1-2, Leipzig, 1906, p. 163-164, le seul que l'on puisse être tenté d'identifier avec le nôtre est le Gerontius, général qui conquit l'Espagne en 408 pour le compte de l'usurpateur Constantin à l'aide de mercenaires barbares, puis fut tué par eux en 411 (voir les Barbares mentionnés ci-dessous, p. 388, n. 6). Sur les événements en question, cf. É. Demougeot, *De l'unité à la division de l'Empire romain*, thèse, Paris, 1951, p. 394-395). Ce Gerontius était « uir nequam », selon Orose, *Hist.*, VII, 42, 4, *C. S. É. L.*, t. V, p. 556, 1. Sidoine Apollinaire, *Epist. ad Aquilinum*, V, 9, 1, dans *M. G. H.*, *Auct. ant.*, t. VIII, p. 84, 13, rappelle encore sa perfidie. Si le problème de l'héritage s'est posé au lendemain de sa mort, les lettres d'Eutrope à Cerasia s'échelonneraient entre 412 et 415 environ.

4. Sur cette controverse, cf. E. Amann, *L'époque carolingienne*, dans *Histoire de l'Église* de A. Fliche et V. Martin, t. VI, Paris, 1941, p. 129-152.

5. G. Morin, *Un traité inédit du IVe siècle ; le « De similitudine carnis peccati » de l'évêque saint Pacien de Barcelone*, dans *Études, textes, découvertes*, t. I, Maredsous, 1913, p. 81-150. Cette attribution fut combattue, notamment, par J. W. Ph. Borleffs, *Zwei neue Schriften Pacians*, dans *Mnemosyne*, ser. III, t. VII, 1938-1939, p. 180-192.

6. *M. G. H.*, *Legum sectio III*, *Concilia*, t. II, p. 112, 25.

7. *Ibid.*, p. 144, 35 : « Epistola uero beati Hieronimi, quam ad Caerasiam scriptam dicitis, actenus nec apud Romanos nec apud nos inueniri potuit. Nec umquam eum sibi ipsi contraria scribere putamus, et ueris credere melius est exemplaribus quam dubiis. » L'éditeur indique, p. 112, n. 5 : « Epistola Hieronymi Cesario, uel ut episcopi Franciae uolunt, Caerasiae missa prorsus ignoratur. »

Lettre XIX ; quantité de rencontres d'idées, de tours, de vocabulaire, confirment la donnée fournie par le critère externe. Avec beaucoup de loyauté, Morin lui-même, qui avait pourtant affirmé comme certaine l'attribution à Pacien de Barcelone, se rallia sans tarder aux vues de Madoz et souligna le caractère brillant de ses découvertes.

Il faut croire que, faute d'avoir été contestées, les découvertes de Madoz n'ont pas eu un retentissement suffisant en dehors d'un cercle étroit de patristiciens. Car M. Blumenkranz, par exemple, ignore toujours que la *Lettre XIX* soit d'Eutrope[1]. M. Vernet, lui, ne pouvait savoir, à la date où il écrivit sa recension critique des tomes I et II du *Catalogue général des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, que le *De similitudine* doit être retiré à Pacien de Barcelone ; il a eu, du moins, le mérite d'apercevoir que le « fragment de lettre » du *Paris. B. N., lat.* 1688, fol. 94, non identifié dans le *Catalogue*[2], était le début du *De similitudine*[3]. Je lui sais gré de cette indication ; elle m'a mis sur la voie de toute la présente recherche en attirant mon attention sur ce manuscrit.

* * *

Le *Paris. B. N., lat.* 1688 (*M*), manuscrit du XIIe siècle originaire de Moissac, offre d'emblée, pour qui connaît les découvertes de Madoz, un intérêt considérable. Nous y trouvons, en effet, après un certain nombre de lettres authentiques de saint Jérôme[4], le premier *corpus* connu des trois œuvres pseudo-hiéronymiennes que Madoz assure être d'Eutrope ; qui plus est, il s'y ajoute une nouvelle lettre, comme le montre le tableau suivant :

Fol. 51 r° : IHERONIM̃ DE TESTAMENTO GERONTII PATRIS CERACIE ET SORORIS EIUS[5]. Cuncti sensus eius... (= *Epist. II*).
Fol. 55 r° : ... uos requiem prophetarum. FINIT. ITEM IHERONIM̃. Superiori epistula qua ex me... (= *Epist. XIX*).
Fol. 72 v° : ... eris in paradiso. EXPLICIT DE VERA CIRCUMCISIONE.
Fol. 73 r° : ITEM IHERONIMI AD EANDEM DE PERFECTO HOMINE. Ecce iterum ad te scribo... (= *Epist. VI*).
Fol. 94 r° : ... et que de me habent celentur. EXPLICIT DE PERFECTO

1. B. Blumenkranz, *Die Judenpredigt Augustins*, dans *Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft*, t. XXV, 1946, p. 49-50, ne connaît pas non plus l'attribution à Pélage, proposée par Plinval.
2. T. II, p. 126.
3. A. Vernet, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CII, 1941, p. 262.
4. Les fol. 1 à 43 contiennent une lettre d'Yves de Chartres, puis la traduction du *De spiritu sancto* de Didyme par saint Jérôme et son *De uiris illustribus* ; les fol. 43 r°-50 r° contiennent les lettres authentiques de Jérôme XXXV, XXXVI, LXXII, LIX. Le bas du fol. 50 r° et le fol. 50 v° sont restés vierges.
5. On notera que cet intitulé de notre manuscrit du XIIe siècle, originaire de Moissac, est identique à celui du manuscrit 35 de San Cugat, du XVe siècle, copié à Toulouse. Celui-ci doit dépendre de celui-là ou remonter à un archétype commun.

HOMINE. Etiamne te ausus... (= *De similitudine*, éd. Morin, p. 107, 3-109, 21).

Fol. 94 v°: ... febrem minime detestandam [1].

Voici donc un nouveau critère externe qui permet de vérifier le bien-fondé des démonstrations de Madoz : les trois œuvres qu'il a assurées être d'Eutrope sont copiées bout à bout dans ce manuscrit du XIIe siècle, qui nous présente pour la première fois un recueil des lettres d'Eutrope à Cerasia.

Or, entre la seconde et la troisième de ces lettres déjà connues d'Eutrope à Cerasia, ce recueil nous offre une nouvelle lettre intitulée du même à la même : la *Lettre VI* pseudo-hiéronymienne.

Paucker a prétendu sans aucun motif sérieux que ce document était une lettre authentique de saint Jérôme [2]. Chez Migne, où il est imprimé à la fois comme apocryphe de Jérôme (*Epist. VI*) [3] et de Maxime de Turin (*Epist. II*) [4], il fait suite à une lettre *Ad amicum aegrotum* et porte lui-même pour titre : *Ad amicum aegrotum de uiro perfecto*. Mais ce titre est factice, comme l'avouent les éditeurs [5] ; il est même grossièrement erroné, car le malade mentionné dans cette lettre est non le destinataire, mais l'auteur, comme a déjà fort bien vu le P. Cavallera [6].

Le texte de cette lettre fournit pourtant une indication sur le destinataire. Par deux fois, l'auteur l'apostrophe directement. Ces deux apostrophes, dans les manuscrits tardifs [7] et dans les éditions, sont :

« Haec est illa, fili dilectissime, angusta uia [8]... »

« Vides, o fili, qua ualetudine laborat animus [9]... »

Mais, en ces deux passages, notre manuscrit du XIIe siècle (*M*)

1. Le scribe a laissé vierges le bas du folio et le folio suivant, renonçant à transcrire la suite du *De similitudine*.

2. C. Paucker, *Ergänzungen zu Georges lateinisch-deutschem Handwörterbuch*, dans *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, t. XXXI, 1880, p. 891-899.

3. *P. L.*, t. XXX, 75 C-104 D (77 D-106 A).

4. *P. L.*, t. LVII, 933 A-958 B. L'éditeur rejette l'authenticité, *ibid.*, 841-843.

5. *P. L.*, t. XXX, 75 B (77 D) : « Nec in ipsa epistola fit ulla mentio eius ad quem scripta est » ; cf. t. LVII, 933 A.

6. F. Cavallera, *L'Épître pseudo-hiéronymienne « De uiro perfecto »*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XXV, 1949, p. 158-167. L'auteur s'accuse, dans la préface, d'avoir recouru aux médecins, 75 C (78 A) : « Stomachum meum... te absente curaui... manus intuli medicorum... Corpusculum curaui, cum anima langueret » ; de même à la fin, c. 21, 104 B (107 C) : « Corpusculo adhibui palpamenta, quod si negligerem, anima plus ualeret, quae tunc infirmatur cum exterior roboratur. »

7. Par exemple, le *Paris. B. N. lat.* 1891, s. XV, fol. 213 v°-214 r°. Le titre même de cette lettre, fol. 200 r°, montre les confusions qui règnent alors : « Beati Hieronymi ad amicum quendam uel sicut in aliis reperi uoluminibus ad Ctesiphontem de homine perfecto. » Cette lettre est suivie d'une lettre attribuée à Jérôme « ad Ctesiphontem urbicum de oboedientia, scientia, iuramento, uindicta... », dont l'incipit est : « Praesumptionem meam excusare conarer... » (Pseudo-Jérôme [en réalité Pélage], *Epist. VII*, *P. L.*, t. XXX, 105 C (108 D) ; cf. E. Dekkers, *Clauis Patrum Latinorum*, dans *Sacris erudiri*, t. III, 1951, n°s 633 et 740).

8. Pseudo-Jérôme, *Epist.*, VI, 19, *P. L.*, t. XXX, 102 D (106 A).

9. *Ibid.*, VI, 21, 104 B (107 C).

porte : « filia dilecta », puis : « Vides, o filia [1] », preuve que le destinataire est bien une femme, comme l'annonçait l'intitulé, la même femme que la destinataire des deux lettres précédentes et de la lettre suivante : Cerasia. Le *Paris. lat.* 1933, du XIIe siècle (*B*) [2], et le *Paris. lat.* 16380 (*P*), du XIIIe siècle, portent également : « filia » en ces deux passages [3]. Or, dans la *Lettre XIX*, Eutrope apostrophait de même Cerasia : « filia dilectissima [4] » et : « Vides, filia [5]. »

Notons encore le rapport direct entre la *Lettre VI* et les lettres qui l'encadrent dans notre manuscrit *M*. Elle commence par une référence à la lettre précédente (*XIX*) : « Ecce iterum ad te scribo... », comme celle-ci débutait par une référence à la correspondance antérieure entre Eutrope (*Lettre II*) et Cerasia : « Superiore epistula qua ex me... ». De même, à la fin de la *Lettre VI*, l'auteur se dit malade [6] ; il commence tout naturellement la lettre suivante (= *De similitudine*) : « Te voilà donc atteinte, toi aussi, par la maladie [7]... »

Enfin, l'existence de ce corpus pseudo-hiéronymien, comprenant la *Lettre VI* et le *De similitudine*, est attestée bien avant notre manuscrit du XIIe siècle : dès l'époque carolingienne, Félix d'Urgel, dans un traité que nous fait connaître la réfutation d'Agobard, citait successivement la *Lettre VI* [8] et le *De similitudine* [9].

1. *Paris. lat.* 1688, fol. 92 v° et 93 v°.
2. *Paris. lat.* 1933, fol. 82 r° et v°. Ce manuscrit, originaire de Notre-Dame-de-Bonlieu, au diocèse de Bordeaux, paraît être une copie directe de *M*. Il contient d'affilée les *Epist. II* (fol. 51 r°-54 r°), *XIX* (fol. 54 r°-66 v°) et *VI* (fol. 66 v°-83 r°), avec les mêmes intitulés que *M* ; mais il ne contient pas le *De similitudine*.
3. *Paris. lat* 16380, fol. 128 v°-129 r°. Ce manuscrit était à Paris dès le XVe siècle, comme l'indique la note du fol. 132 v° : « Iste liber est collegii pauperum magistrorum studentium Parisiis in theologia, ex legato magistri Gueroudi de Abbatisuilla, pretio quinquaginta solidorum. » La *Lettre VI* y est précédée d'un *De contemplatione* pseudo-augustinien et suivie de versets de l'*Ecclésiaste*.
4. *Epist.*, XIX, 2, 189 B (195 B) ; XIX, 13, 201 B (207 C).
5. *Epist.*, XIX, 3, 191 B (197 A) ; XIX, 16, 204 A (210 A). Dans l'*Epist. II*, 7, 50 B (52 A), qui s'adressait aux deux sœurs, Eutrope disait : « filiae ».
6. Textes cités ci-dessus, p. 380, n. 6.
7. Éd. Morin, p. 107, 3 : « *Etiamne te* ausus est spiritus infirmitatis attingere? Etiamne te uis febrium paene usque ad portas mortis impegit? Etiamne tuam animam torrens istius incommoditatis, quem *uitiato caeli tractu* infeliciter sensit *tota prouincia*, transire conatus est?... Terruerunt nos litterae uestrae, quae te per biduum exanimem iacuisse loquuntur... An propterea et uos uel quid sustinetis, ut magis timeant peccatores, et ut uestra tribulatio nostra sit castigatio, qui dum infirmitatis etiam uestrae sorte turbamur, quid *nos quoque* maneat ammonemur... » ; p. 109, 9 : « Facti sunt ergo aliqui, ut speramus, te aegrotante meliores, dum metuunt aegrotare de merito. »
8. Agobard, *Aduersus Felicem Urgellensem*, 20, *P. L.*, t. CIV, 47 B : « Habet lector de eadem re beati Hieronymi satis politam et enucleatam sententiam, cum de illo diuinae Scripturae loco ageret ubi dictum est : *Ponam inimicitias inter te et inter mulierem et inter semen tuum et semen mulieris ; ipsa tuum calcabit caput, et tu insidiaberis calcaneo eius* (*Gen.*, III, 15). Nonne, inquit, uides, nonne conspicis, nonne consideras quod iam tunc illi minabatur in Christo... (= *Epist.*, VI, 6, 82 C-83 A (85 BC), jusqu'à :) ... naturaliter aptaret » ; 25, *P. L.*, t. CIV, 53 B : « Item beatus Hieronymus : « Propheta, ait : *Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt* (*Ps.*, XXII, 4). Virga mater est Domini... (= *Epist.*, VI, 7, 86 BC (88 D-89 B), jusqu'à :) ... cum ipso est etiam suscitari. »
9. *Ibid.*, 34, *P. L.*, t. CIV, 59 D : « Sed quia scio horum uerborum quamdam similitudi-

* * *

Ces critères externes me paraissent essentiels, et décisifs à eux seuls. Les critères internes viennent pourtant confirmer, s'il en était besoin, l'attribution à Eutrope de la *Lettre VI*.

D'abord, plusieurs des textes bibliques cités dans la *Lettre VI* se retrouvent dans les trois autres œuvres ; certains d'eux présentent la même variante significative, dont Morin avait souligné le caractère aberrant[1] :

VI, 7, 85 D (88 C) : « Vade *retro* post me, Satana » (*Matth.*, XVI, 23).
De similitudine, éd. Morin, p. 138, 12 : « Vade *retro* post me, Satanas. »

Retro manque dans la Vulgate, où Marc, VIII, 33, porte : « Vade retro me. »

VI, 6, 83 D (86 B) : « Vos *de inferioribus* estis, ego *de superioribus* sum » (*Ioh.*, VIII, 23).
De simil., p. 122, 24 : « Vos *de inferioribus* estis, ego *de superioribus.* »

La Vulgate porte : *De deorsum... de supernis.*

VI, 12, 94 B (97 B) : « Dominus dicit de anima sua : 'Potestatem habeo ponendi eam et potestatem habeo *resumendi* eam' » (*Ioh.*, X, 18).
De simil., p. 136, 25, et 147, 1 : « Potestatem habeo ponendi animam meam, et potestatem habeo *resumendi* eam. »

La Vulgate porte : *iterum sumendi.*

VI, 5 et 6, 81 B, 83 C, 84 B (83 D, 86 A et C) : « Ecce uirgo *in utero* concipiet et pariet filium » (*Is.*, VII, 14).
XIX, 10, 198 C (204 C) : « Ecce uirgo *in utero* concipiet et pariet... »

La Vulgate omet *in utero*. Eutrope semble contaminer volontairement le passage d'Isaïe à l'aide de *Luc*, I, 31 : « Ecce concipies in utero et paries filium... » ; il oppose, en effet, la conception mariale « clauso utero » au mode de conception de Sara, Rébecca, etc... 84 B (87 A) ; cf. Cavallera, *art. cité*, p. 167.

VI, 12, 94 B (97 A) : « Alios saluos fecit, seipsum *saluum faciat*, descendat de cruce et credimus ei » (*Matth.*, XXVII, 42).
De simil., p. 144, 21 : « Alios saluos fecit, seipsum *saluum faciat*, descendat de cruce et credimus ei. »

La Vulgate porte : « *non potest saluum facere ; si rex Israël est*, descendat *nunc...* ».

nem esse in dictis beati Hieronymi, quae iste (= Félix d'Urgel) in prima sua contentione prauo sensu efferre solebat, uideamus si ab illo istius sensus et uerba non discrepant. Ait namque beatus Hieronymus : « Hic Filius hominis per Dei Filium, Dei esse Filius in Dei « Filio promeretur... » (= *De similitudine*, p. 122, 13). Cette proposition est citée de nouveau avec un large contexte par Agobard, c. 39, *P. L.*, t. CIV, 65 B : « Ait itaque beatus Hieronymus in suo breui et elegantissimo tractatu *De similitudine carnis peccati* contra Manichaeos : 'Denique hoc confirmat...' (= *De similitudine*, p. 121, 9 et suiv.) (et déjà par Élipand, *Epist. IV ad Albinum*, 8, *P. L.*, t. XCVI, 872 B-D) ; au chapitre 34, Agobard cite également le *De similitudine*, p. 125, 27 et suiv.

1. Morin, *op. cit.*, p. 90.

Eutrope a de la culture classique : il cite Juvénal dans la *Lettre XIX*[1] ; dans le *De similitudine*, il applique à l'épidémie présente une expression virgilienne[2]. L'auteur de la *Lettre VI* n'est pas moins cultivé ; il fait allusion aux Sirènes[3], à Prométhée[4], aux Sibylles[5], aux philosophes Pythagore, Euphorbe, Cléombrote, Socrate, Platon[6], aux orateurs Crassus, Antoine, Cicéron[7] ; il commente longuement un passage des *Géorgiques*[8] et paraît se souvenir aussi de Juvénal[9].

Madoz souligne qu'Eutrope combat Ariens et Manichéens, et eux seuls[10];

1. *Epist.*, XIX, 11, 199 C (205 C) : « Dixit quidam satyricus gentium poeta (proprius propheta gentium *BM*) : 'Probitas laudatur et alget' (Juv., I, 74). Testimonium hoc uerum est : nullus eam stipat populus, nulla multitudo ambit, homo nullus amplectitur : et in mundo isto uelut in *nouercali domo* horret, etiam necessariis deoperta, quandiu non uestem suae habuerit dignitatis. » *Nouercali domo* pourrait bien être une réminiscence de Juvénal, XII, 71 : « *nouercali sedes* ».

2. Dans le texte cité ci-dessus, p. 381, n. 7, l'expression *uitiato caeli tractu* est une réminiscence de Virgile, *Aen.*, III, 138 : « *corrupto caeli tractu* ».

3. *Epist. VI*, *praef.*, 75 D (78 B) : « Tu me enim curiam feceras prophetarum, non conuenticulum Sirenarum. »

4. *Ibid.*, VI, 3, 79 C (82 A) : « non aliquis Prometheus ex fabula, sed ille conditor uniuersitatis ».

5. *Ibid.*, VI, 15, 97 C (100 C) : « Non ergo errandum est per folia Sibyllarum, quarum ut paginae incertis mundi malis spiritibus luctabuntur, ita loca uentis huius aeris turbabantur. »

6. *Ibid.*, VI, 8, 87 AB (89 D-90 A) : « ... *Pythagoras* mentiens (ineptiens *BMP*) et delirans in Euphorbo esse credatur... Quid tale *Cleombrotus* (Teonbronius *BM*, Teombrotus *P*) *Ambraciota* in *Platonis libro* (*Socrate add. BMP*) *disputante* didicerat, qui homicida sui (sibi *BMP*) esse non timuit, ac *se altissimo praecipitauit e muro*, dum et nullum post mortem autumaret esse (autumat restare *BMP*) iudicium... Ipse tamen laudabilis, ut putant, doctor Socrates, homicidam ipsum se priuatim, ne publice occideretur, occiderit. » Le renseignement sur le suicide de Cléombrote provient de Cicéron, *Pro Scauro*, II, 2, éd. Orelli, *Ciceronis Orationes*, t. IV, p. 956 (fragment conservé par Asconius) : « At Graeculi quidem multa fingunt, apud quos etiam *Cleombrotum Ambraciotam* ferunt *se ex altissimo praecipitasse muro*, non quo acerbitatis accepisset aliquid, sed, ut uideo scriptum apud Graecos, cum summi philosophi *Platonis* grauiter et ornate scriptum *librum* de morte legisset, in quo, ut opinor, *Socrates* illo ipso die, quo erat ei moriundum, permulta *disputat*, hanc esse mortem, quam nos uitam putaremus, cum corpore animus tamquam carcere saeptus teneretur, uitam autem esse eam, cum idem animus uinclis corporis liberatus in eum se locum, unde esset ortus, retulisset. Num igitur ista tua Sarda *Pythagoram* aut Platonem norat aut legerat, qui tamen ipsi mortem ita laudant, ut fugere uitam uetent atque id contra foedus fieri dicant legemque naturae? » ; *Tusc.*, I, 34, 84, éd. Fohlen-Humbert, t. I, p. 51 : « Callimachi quidem epigramma in Ambraciotam Theombrotum est, quem ait, cum ei nihil accidisset aduersi, e muro se in mare abiecisse lecto Platonis libro. » Lactance, *Inst.*, III, 18, *C. S. E. L.*, t. XIX, p. 238, 12 : « Quid Ambraciotes ille, qui cum eundem librum perlegisset, praecipitem se dedit nullam aliam ob causam nisi quod Platoni credidit? » ne mentionne pas le mur. Augustin, *Civ. Dei*, I, 22, *C. S. E. L.*, t. XL, 1, p. 40, 24 : « Ille potius Theobrotus in hac animi magnitudine reperitur, quem ferunt lecto Platonis libro, ubi de inmortalitate animae disputauit, se praecipitem dedisse de muro atque ita ex hac uita emigrasse ad eam, quam credidit esse meliorem », ne le qualifie pas *Ambraciota* et ne le blâme pas comme fait Eutrope.

7. *Epist.*, VI, 9, 90 B (93 B) : « Nec eos apud tribunal illud aut L. Crassus defendet aut M. Antonius aut istis eloquentior Tullius. »

8. *Ibid.*, VI, 19, 101 D-102 B (105 A-C), citant et commentant *Géorg.*, II, 490 et 484. De plus, le début de la *Lettre VI* (ci-dessous, p. 388, n. 4) évoque *Géorg.*, III, 42 : « *Te sine* nil altum mens incohat. »

9. *Epist. VI*, *praef.*, 76 B (78 D) : « Ita *uitae* origine deserta, *uiuendi* quoque *perdidimus rationem* » évoque Juvénal, VIII, 84 : « et propter *uitam uiuendi perdere causas* ».

10. Madoz, *art. cité*, p. 44.

il est attaché à la prééminence de saint Pierre[1]. L'auteur de la *Lettre VI* s'en prend longuement, lui aussi, aux Ariens[2]; il considère saint Pierre comme le chef des Apôtres et rapproche à ce sujet les mêmes textes que le *De similitudine*[3]. Comme Eutrope, il attache une importance considérable à la distinction entre l'homme intérieur et l'homme extérieur[4] et affiche le plus profond mépris à l'égard de l'appareil judiciaire de son temps[5].

Du point de vue de la forme, plusieurs des mots relativement rares ou même très rares qu'emploie Eutrope se retrouvent dans la *Lettre VI* :

artuatim : XIX, 9, 197 C (203 D), où *M* porte, fol. 62 r° : « omnes... sensus persequimur *artuatim* »; VI, 8, 87 A (89 D).
clarificatus, a, um : II, 4, 48 A (49 D) ; VI, 4, 80 B (82 D).
commistio : II, 5, 48 D (50 C) ; VI, 6, 83 C (86 A).
confoedero, confoederatio : II, 1, 46 A (47 D) ; XIX, 7, 195 D (201 D) ; VI, 13, 96 A (99 A).
corpusculum : XIX, 6, 194 A (200 A) ; 13, 201 D (207 D) ; VI, 21, 104 B (107 C).
corruptela : II, 7, 50 B (52 A) ; XIX, 7, 195 B (201 B) ; VI, 1, 77 B (79 D).
dapes : XIX, 14, 202 A (208 B) ; VI, 10, 91 C (94 C).
deopertus : XIX, 11, 199 C (205 C) ; VI, 20, 104 B (107 C).
despicabilis, despicabilior, indespicabilis : XIX, 8, 196 A et B (202 A et C) ; VI, 6, 85 A (87 D) ; 10, 91 A (94 A).
deuiare : XIX, 12, 201 A (207 B) ; VI, 13, 94 D (97 D).
dignatio : XIX, 9, 197 D (203 D) ; VI, 5, 81 D (84 B) ; 11, 92 C (95 B) ; 19, 102 B (105 C).
enucleo : *De simil.*, p. 143, 14 ; VI, 15, 97 C (100 C).

1. Madoz, *art. cité*, p. 47, confirmant une remarque de Morin, *op. cit.*, p. 88.

2. *Epist.*, VI, 11, 92 BC (95 AB) ; VI, 18, 100 D-101 B (104 AB), passages relatifs à la lutte de saint Ambroise contre l'Arien Auxence (cf. ci-dessous, p. 387, n. 1 et 4).

3. *Epist.*, VI, 1, 77 D (80 A) :

« Et ait adhuc Dominus Petro : *Pasce oues meas* (*Ioh.*, XXI, 17) ; et ipse prius : *Veni post me et faciam te piscatorem hominum* (*Matth.*, XIV, 19). »

De similitudine, p. 130, 4 :

« Postremo propterea pastores, quoniam cuncta figuraliter gesta significabantur ab eo qui primo discipulorum esse dicendum *Pasce oues meas* (*Ioh.*, XXI, 14), eumque de *piscatore hominum* (*Matth.*, XIV, 19) in custodem ouium nouerat transcribendum. »

Cf. VI, 14, 96 CD (99 CD) : « Quidnam electius beato Petro? Quid ad spem erectius, quid liberius in fide, quem oris sui osculo Dominus osculaturum esse promisit dicens : 'Tibi dabo claues regni coelorum' (*Matth.*, XIX, 19). Et illud : 'Super hanc petram aedificabo ecclesiam meam' (*Ibid.*, 18)... imitantes uel in hac parte beatum Petrum, qui non solum qua humilitate, uerum etiam per quae ad desiderata peruenire possimus, ostendit. »

4. *Epist.*, II, 3, 47 B (49 A) : « imitamini Leuitas, ab interiore homine per exterioris uestri castra currentes » ; II, 5, 48 C (50 C) : « Hoc est illud duplex sepulcrum, exterioris hominis et interioris quies una » ; XIX, 3, 191 B (197 A) : « foris egena, intus larga ; foris sine lege, intus sub lege » ; VI, *praef.*, 76 A (78 C) : « exteriorem hominem foui, cum interior aegrotaret » ; 1, 77 B (79 D) : « Sed ut ille interior homo exteriorem istum facit sua uita uiuentem... » ; 1, 78 A (80 C) : « Ostendere tentaui, huius exterioris uitam illius interioris uita consistere » ; 20, 103 A (106 B) : « Impleuimus diuisionibus suis propositas quaestiones, exteriorem hominem interioremque monstrando. »

5. *Epist.*, II, 2, 46 AB (47 D-48 A) ; VI, 5, 82 A (84 CD).

euidenter, euidentissime : XIX, 2, 190 A (195 D) ; 6, 194 B (200 B) ; 16, 204 B (210 C) ; VI, 4, 80 D (83 B) ; 15, 97 C (100 C).
fucus : *De simil.*, p. 115, 20 ; VI, 20, 103 B (106 C).
gentiliter : XIX, 8, 196 B (202 B) ; VI, *praef.*, 75 D (78 A).
imputatio : XIX, 21, 209 D (216 B) ; VI, 16, 98 A (101 A).
inconcessus : XIX, 11, 200 B (206 B) ; VI, 14, 96 D (99 D).
intemeratus : *De simil.*, p. 133, 8 ; VI, 21, 104 C (107 D).
interpellator (appliqué au diable) : XIX, 15, 203 B (209 C) ; VI, 2, 78 B (80 D).
lineamenta : XIX, 16, 204 A (210 B) ; VI, 2, 78 D (81 B).
mortifer : XIX, 13, 201 D (208 A) ; VI, 1, 77 B (79 D) ; 20, 104 A (107 B).
parilitas : XIX, 18, 206 B (212 C) ; VI, 6, 83 D (86 C).
praeemineo : XIX, 11, 199 B (205 C) ; VI, 8, 89 B (92 A).
propinatus, a, um : XIX, 17, 204 C (210 D) ; VI, 1, 78 A (80 C).
protoplastus : *De simil.*, p. 119, 20, etc... ; VI, 4, 80 D (83 B).
recognosco : XIX, 7, 195 A (201 A) ; VI, *praef.*, 75 C (78 A).
retexo : *De simil.*, p. 132, 27 ; VI, 12, 94 B (97 B).
retrocessim : *De simil.*, p. 134, 16 (opposé à *antecessim*) ; VI, 4, 80 A (82 D), où il faut lire avec *M* (fol. 76 r° = *B*, fol. 69 r°) : « cuncta si *retrocessim* mens reuersa consideret ».
sarcinalis, sarcinatus : XIX, 22, 210 B (216 C) ; VI, 19, 102 D (106 A).
stigmata : II, 4, 48 A (49 D) ; VI, 20, 104 A (107 B).
stomachum... curare : *De simil.*, p. 114, 4 ; VI, *praef.*, 75 C (78 A).
suffero, sufferentia : *De simil.*, p. 141, 2 ; VI, 10, 91 A (94 A).
tradux : *De simil.*, p. 119, 5 ; VI, 6, 83 C (86 A).
transgressio : *De simil.*, p. 112, 12 ; VI, 6, 82 B (84 D).
uates (= propheta) : XIX, 10, 198 D (205 A) ; VI, 6, 84 A (86 C).
uitalis : II, 6, 49 C (51 B) ; *De simil.*, p. 137, 10 et 12 ; VI, 1, 76 C (78 D) ; 7, 86 A (88 D) ; 8, 87 A (89 D) ; 12, 93 A et C (95 D et 96 B) ; 20, 104 B (107 C).

On notera que *retrocessim* (ainsi qu'*antecessim*) est un hapax[1] ; notons aussi que le mot *mundialis* est l'objet d'une véritable prédilection de la part d'Eutrope comme de la part de l'auteur de la *Lettre VI*[2]. L'emploi de *occulere*, de *quamlibet* (pour *quamuis*), que relève Madoz, se retrouve dans la *Lettre VI*[3].

Quant au style, Madoz signale comme une caractéristique d'Eutrope le souci excessif de la composition[4] : Eutrope et l'auteur de la *Lettre VI*

1. Fait déjà noté par Morin, *op. cit.*, p. 89, à propos du *De similitudine*.
2. *Epist.*, II, 2, 46 B (48 A) : « mundialium rerum » ; 5, 48 C (50 B) : « mundialibus operibus » ; XIX, 3, 190 B (196 B) : « ueste tegitur mundiali » ; 8, 196 A (202 A) : « mundiali philosophia » ; 10, 198 CD (204 CD) et 17, 205 D (212 B) : « mundialem naturam » (trois fois) ; 19, 207 B (213 C) : « de mundialibus » ; VI, 1, 77 A (79 C) : « mundialium rapiebatur ardore » ; 2, 78 A (80 C) : « mundialis uita » ; 3, 79 B (81 D) : « sapientia mundiali » ; 20, 104 B (107 C) : « stultitia mundialis ».
3. Madoz, *art. cité*, p. 51. *M* porte *occulunt*, VI, 18, 100 C (103 D) et *quamlibet*, VI, 5, 81 B (83 D), là où le texte imprimé offre : *occultant*, *quamuis*. Inversement, le substantif *frequentatus*, VI, 21, 104 C (107 D), ne doit nullement incliner à admettre une identité d'auteur avec la *Lettre V*, 1, 61 B (63 B), comme semblait supposer Cavallera, *art. cité*, p. 166 et n. 8 ; car *BM* ont pour texte : « orationum tuarum frequentia tu sanato ».
4. Madoz, *art. cité*, p. 49-50.

annoncent lourdement leurs divisions[1], usent de longues formules de transition pour revenir au sujet après une digression[2], ont la manie des exclamations lyriques[3] et des périphrases emphatiques pour désigner les personnages de l'Écriture[4]. Ajoutons qu'ils ont en commun la manie des redites sous forme de renvois perpétuels à soi-même[5]; ils annoncent une citation textuelle par : « ut ipsius uerbis utar »[6]; ils usent et abusent de *denique*[7]; ils emploient *ariete* au figuré de manière audacieuse[8]. On en conviendra, je pense, ces critères internes ne peuvent que confirmer l'attribution à Eutrope de la *Lettre VI*.

1. *Epist.*, XIX, 9, 197 A (203 A) : « Dixi de occulto circumcisionis quae putaui esse dicenda : superest ut de ipsa circumcisione tractemus » ; *De simil.*, p. 124, 15 : « Hactenus de proprietate carnis... Sequitur iuxta promissam *diuisionem* ut etiam qualitati eius carnis, quam Adam habuit, successisse uideatur » ; *Epist.*, VI, 1, 76 B (78 D) : « Disputationem quamdam nobis ipsa *diuisio* generauit » ; 20, 103 A (106 B) : « Impleuimus *diuisionibus* suis propositas quaestiones... Nunc... accipe rationem... ».

2. *Epist.*, II, 2, 46 A (47 D) : « ad exordium diuerticuli *reuertamur* » ; XIX, 5, 192 C (198 C) : « Sed ignosce quod in alium *tramitem* expositionis *sensus Dei* uerbo copiosior *excessit* » ; 13, 201 B (207 C) : « Sed rursus ad benedictum uelut duodecim tribuum sanguinem *redeamus*... Cuius rei quoniam prolixa est disputatio, et necessaria uidetur esse transcursio, ne per *ramorum* copiam robur ipsum *propositae materiae* derelinquens, incastigata erret effusio » ; 19, 207 A (213 B) : « Igitur *ad propositum redeuntes*... » ; *De simil.*, p. 126, 9 : « Sed ad coepta *redeamus* » ; 143, 14 : « Offenderim forte, quoniam me a coepto longius dulcedo parabolae latae lectionis eduxit, sed da ueniam, quaeso » ; *Epist.*, VI, 7, 85 C (88 B) : « Sed quoniam diuites *Dei sensus* uelociter explicare non possumus... quando omnis Scriptura cunctorum *sensuum* unus *trames* sit..., *redire ad propositum* conuenit » ; 9, 90 C (93 B) : « Sed quo ego a *materia proposita* uelut mortalium improbitatem increpaturus *excessi* » ; 12, 94 C (97 B) : « Plura dicturo suggessit recordatio uolumen crescere et ideo cursum huius quaestionis esse reuocandum » ; 13, 94 D (97 D) : « *Reuertendum* est illuc unde ad illum locum pene praecisis *sensuum tramitibus* deuiaui » ; 19, 101 B (104 C) : « Nunc ad meditationem perfecti hominis *redeamus*... Et sane difficile est, siluam legis ingresso, singularum quaestionum *materiam* segregare, cum altera alteram ueluti *ramulis* quibusdam, ita societate praeceptionis attingat... »

3. Cf. Madoz, *art. cité*, p. 49 ; *Epist.*, II, 5, 48 C (50 B) : « O ueritas, nequeo enim quin exclamem : 'O altitudo sapientiae et scientiae Dei' » ; XIX, 7, 195 A (201 A) : « *O caecitas*, o ignorantia ueritatis » ; *De simil.*, p. 108, 5 : « *O* me *miserum*, o me infelicem » ; 144, 23 : « *O miseri* » ; 145, 21 : « *O* dictum mirabile et *uere* nostro ingenio sapientiae non simile » ; VI, 3, 79 D (82 B) : « O quam augusta est haec diuina cogitatio, et quam uitae plena est ! O quantum ipsum hominem ad omne studium probitatis accendit ! » ; 5, 82 B (84 D) : « *O miseros* et omni praeditos *caecitate* » ; 15, 97 B (100 C) : « *O* Apocalypsim *uere* diuinam et tanto Apostolo merito confessionis tempore patefactam. »

4. Madoz, *art. cité*, p. 49 ; cf. *De simil.*, p. 116, 9 : « sicut uas electionis indicat » (= saint Paul) ; VI, 8, 87 D (90 C) : « credebat igitur ille uas electionis » ; 14, 97 A (100 A) : « ab illo, inquam, qui in ipso Domini pectore... » (= saint Jean).

5. *Vt dixi* : II, 6, 49 C (51 B) ; 7, 50 A (51 D) ; VI, 1, 76 D (79 B) ; 3, 79 C (82 A) ; 13, 95 D (98 D) ; 17, 99 D (102 D). *Vt diximus* : II, 7, 50 A (51 D) ; XIX, 21, 209 B (215 D) ; *De simil.*, p. 120, 14 ; 128, 9 ; 149, 19 ; VI, 1, 77 A (79 C) ; 7, 86 A (88 D) ; 8, 88 D (91 C) ; 18, 100 B (103 B). *Vt loquebamur* : XIX, 6, 194 B (200 B) ; 8, 196 B (202 B) ; VI, 6, 82 C (85 A), leçon de *M*, alors que le texte imprimé porte *ut loquebatur*. *Vt disputauimus* : *De simil.*, p. 135, 6.

6. *De simil.*, p. 235, 15 ; VI, 19, 102 B (105 B).

7. Entre autres, *Epist.*, XIX, 1, 189 A (195 A) ; 15, 203 C (209 C) ; *De simil.*, p. 121, 9 ; 142, 1 ; VI, 12-13, 94 B-95 D (96 D-98 B) et *passim*.

8. *De simil.*, p. 138, 12 : « ariete quodam durissimae increpationis elisit » ; VI, 5, 81 C (84 A) : « factura uno inimici ariete propulsata » ; 12, 93 C (96 C) : « pene sub inani aduersarii machina inutilique ariete conciderunt ».

* * *

Comment dater la *Lettre VI* et que nous apprend-elle sur son auteur? Un *terminus a quo* est fourni par la mention des miracles qui accompagnèrent l' « invention » des martyrs Gervais et Protais à Milan (386)[1]. Madoz en concluait, sous toutes réserves, que la *Lettre VI* a dû être écrite dans la région de Milan et dans les dernières années du IVe siècle[2]. Cavallera la place entre 386 et le transfert triomphal des reliques de saint Étienne en Occident, mais doute qu'elle ait été écrite en Haute-Italie[3]. Je ne pense pas non plus qu'il faille supposer une date très voisine de 386 ; car il est précisé que, depuis l' « invention » de Gervais et Protais, bien d'autres cas semblables se sont produits[4]. Il faut aussi exclure que l'auteur soit Italien ; sinon, il ne dirait pas que cette « invention » a eu lieu en Italie ; il dirait : « *apud nos* », ou emploierait une formule équivalente[5].

Supposé admis qu'il s'agit d'une lettre d'Eutrope à Cerasia, comment déterminer leur patrie à partir des quatre écrits d'Eutrope? Madoz juge notre auteur originaire soit du sud de la Gaule, soit du nord de l'Espagne[6]. L'on peut hésiter, en effet. D'une part, l'utilisation des écrits

1. *Epist.*, VI, 11, 92 AB (95 A) : « Exstiterunt enim qui uirtutes egregias et coelestes per sanctorum reliquias iam utique prope (ubique proprie *BM* ; ubique prope *P*) nostris temporibus operantes (apparentes *BM*), maluerunt (malint *BM*) detractione mordere quam ueneratione suscipere... Recitabant (retines *BMP*) namque nobis (*om. BM*) iuxta (istic *BM*) positis, quae diuinis (de dominis *BMP*) et beatissimis Geruasio et Protasio infidelitas stulta loquebatur, quos (quae *BM*), dum papae Ambrosio aliqui (aliquid *M*) decerpere machinantur (machinatur *BM*), uiolare sacrilegis sermonibus non timeant (timebant *MP*, timebat *B*), hoc modo rationem miraculorum (quasi cauta *add. BMP*) conquirentes (conquirens *BM*).... »

2. Madoz, *Vestigios de Tertulliano en la doctrina de la virginidad de Maria, en la carta « Ad amicum aegrotum de uiro perfecto »*, dans *Estudios eclesiasticos*, 1944, 18, p. 187-200, surtout p. 197-198.

3. Cavallera, *art. cité*, p. 166-167.

4. *Epist.*, VI, 18, 100 D-101 A (104 AB) : « Quod autem istud miraculum Mediolani uidetur primum exortum uel bono Ambrosio proprie (beato papae Ambrosio *BMP*) prae caeteris fuisse concessum, quis non uidet fidem nostram propter Arianorum perfidiam diuinis testimoniis approbatam? Namque cum in Italia catholica fides intolerabilem tyrannidem sub Auxentio sustinuisset (sustulisset *BM*), tandem donante (tonante *BM*) Domino (in *add. BM*) libertatem ueterem et iam eo tempore quo praedicto (benedictus *BMP*) Ambrosius substitutus est respirauit : huic tamen ipsi in aduersariorum confusionem et nostram spem scilicet, omnis coelestium gloria, *omnes etiam martyres* consensere, qui, cum iampridem apparendi haberent tempus, hominem cui se proderent, inquirebant... Sed cum haec uirtus martyrum per *omnes prouincias* sit itura, — omnibus enim, non Ambrosio soli (et *omnibus martyribus BM* ; *omnibus* enim *martyribus P*) sine personarum acceptione donanda est, — necessario tamen primum in Italia processit, cui infidelitas Ariana fuerat dominata. » On notera le *omnes etiam martyres consensere*, le *omnes prouincias*, le *omnibus martyribus* et, dans le texte cité ci-dessus, n. 1, le *ubique... apparentes*. De plus, le *beato papae Ambrosio* prouve que la *Lettre VI* est postérieure à 397, date de la mort d'Ambroise.

5. En tout cas, ce texte montre clairement que le privilège miraculeux n'est personnel ni à Gervais et Protais ni à leur « inventeur » Ambroise.

6. Madoz, *art. cité*, p. 53. Dans son *Secundo decenio de estudios sobre patristica española*, p. 85, il le compte plus résolument comme espagnol, mais sans arguments nouveaux.

d'Eutrope par les Adoptianistes oriente vers l'Espagne, ainsi que le nom même de Cerasia et la mention, dans la *Lettre II*, de la femme de Paulin de Nole, qui s'appelait Therasia ; celle-ci, qui est peut-être apparentée à notre Cerasia, avait ses grands domaines dans les régions de Barcelone et de Complutum[1]. D'autre part, notre tradition manuscrite d'Eutrope provient d'un archétype conservé dans la région de Moissac, Toulouse, Bordeaux[2] ; Eutrope a pour ami ou pour compatriote Paulin de Nole (*noster*), qui est Aquitain[3]. A mon avis, il n'y a pas lieu d'opter : Eutrope et Cerasia ont des entrevues, mais des domiciles distincts, comme l'atteste leur correspondance : le trajet de l'un à l'autre est même très malaisé[4] ; de plus, Cerasia vit, contrairement à Eutrope, dans une contrée où il y a des Barbares païens ; c'est bien le cas si le *De similitudine*, où apparaît ce renseignement, date de 415 environ[5] et si Cerasia habite en Espagne, tandis qu'Eutrope lui écrit d'Aquitaine, séparé d'elle par les Pyrénées[6]. Qu'Eutrope ait assisté un certain nombre

1. Cf. P. Fabre, *Saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne*, thèse, Paris, 1949, p. 27, 35-36.

2. Voir ci-dessus, p. 379, n. 5, et p. 381, n. 2.

3. *Epist.*, II, 5, 48 C (50 B) : « Istud sibi sepulcrum et Paulinus noster nuper ipse diuitiis cum sua matrefamilias comparauit, qui conuersatione saeculi morientes, a mundialibus operibus iam quiescunt. » Voir déjà *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 475-476. Contrairement à ce que j'ai écrit dans l'article mentionné ci-dessous, n. 6, il me semble aujourd'hui que F. Cavallera, *L'héritage littéraire et spirituel du prêtre Eutrope*, p. 63, tire trop de ce passage lorsqu'il en conclut : il s'agit d'un moment où Paulin n'est pas encore prêtre et n'est en vue que du fait de son renoncement au monde, sans doute quand il vient de se retirer à Barcelone (391-394). Les paroles d'Eutrope restent aussi vraies à une date un peu plus tardive.

4. *Epist.*, II, 1, 45 C (47 B) : « Cuncti mei sensus affectu uobis uacant (uaco *BM*), etsi interim *loco segregor* » ; VI, 1, 75 C (78 A) : « Quid mirum si *te absente* (sine *BM*), uelut a sole destitutum, frigidi cordis alget ingenium et mens a lumine *peregrina*, stultitiae nubilo suffocata (fuscata *BMP*) torpescit, ac tanto minus sapio, quanto a te *latius separor*... Denique ut omnem stultitiam meam diligentius recognoscas, etiam stomachum meum post illud susceptum ceratum tuum, *te absente*, curaui, a quo peius mereor pati ; cui post sanctum ministerium tuum et angelicam seruitutem manus intuli medicorum, quasi propheta non esset in Israël, ut mihi si quid paterer, facilius esse debuerit ad te reuerti, quam gentiliter cogitare, et melius uel *difficillimi itineris laborem* perpeti, quam conspectus tui tam pretiosa uisione fraudari... Haec mihi *te absente* mundus iste suggessit, qui te praesente in me non habebat consilium... Nam fenus *te absente* exigit quod te praesente non praesumpsit. »

5. A cette date, les Wisigoths d'Athaulf ont évacué la Gaule pour l'Espagne.

6. *De similitudine*, p. 148, 2 : « Ethnicis uero et istis barbaris uestris non minus mente quam lingua, qui mortem putant idola non uidere, illa peculiariter exhibebas... » ; j'ai commenté ce passage, *Sur quelques textes littéraires relatifs aux grandes invasions*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XXXI, 1953, p. 29-31 (mais voir aussi l'hypothèse ci-dessus, p. 378, n. 3). Ajoutons que le nom d'Eutrope est fréquent en Aquitaine : l'Eutrope, médecin bordelais à la fin du IVe siècle, mentionné par Marcellus Empiricus, *De medicamentis*, *praef.*, 2, pourrait être un parent du nôtre ; mais rien ne prouve que l'évêque Eutrope, mentionné en 415 par Orose, *De errore Priscillianistarum*, *P. L.*, t. XLII, 665, soit notre prêtre Eutrope devenu évêque. Je ne vois non plus aucune raison de dire, comme il a été répété de Trithème à Schanz, *Röm. Lit.*, t. IV, 2, [illegible] Eutrope soit un disciple de saint Augustin. Même le *tota prouincia* (ci-dessus, p. 381, n. 7) n'oblige nullement à croire qu'Eutrope et Cerasia habitent la même province ; rien ne prouve non plus qu'il s'agisse de l'épidémie de 386, comme proposait Morin, *op. cit.*, p. 104-106. Nous savons par Idace, *Chron.*, c. 47-48, dans *M. G. H.*, *Auct. ant.*, t. XI,

d'années plus tôt aux miracles de Milan[1], qu'il se soit intéressé spécialement à l' « invention » et à la diffusion des reliques de Gervais et Protais[2] ne va pas à l'encontre de cette hypothèse aquitaine : car son ami l'Aquitain Paulin a, lui aussi, vers le même temps, séjourné à Milan[3], porté le plus vif intérêt à la diffusion des reliques de Gervais et Protais à travers la Gaule[4] et entretenu des relations avec une Cerasia ou Therasia espagnole, celle qui devint sa femme[5].

Ainsi, les lettres d'Eutrope me paraissent devoir désormais fournir des renseignements de valeur sur l'Aquitaine à l'aube du ve siècle, spécialement cette *Lettre VI* dont l'auteur fut ignoré jusqu'à ce jour. Cavallera en a déjà souligné la haute spiritualité[6]. Elle est aussi un document historique remarquable. Outre la persistance de l'intérêt pour la culture et la poésie profanes[7], elle révèle encore divers aspects de l'état des esprits. Nous apprenons quelles résistances tenaces rencontraient, même parmi les chrétiens, la doctrine de la résurrection de la chair[8], les progrès de l'ascétisme[9], le culte des reliques[10]. Nous assistons même

p. 17, anno. 409-410 : « Pestilentia suas partes non segnius operatur. Debacchantibus per Hispanias barbaris et saeuiente nihilominus pestilentiae malo... », que les invasions barbares ont provoqué une immense épidémie en Espagne ; au contraire, rien n'indique que la maladie d'Eutrope soit due à l'épidémie comme celle de Cerasia.

1. Ce qui semble résulter du *nobis... iuxta* (*istic BM*)... *positis*, ci-dessus, p. 387, n. 1. Si ce *nobis* inclut aussi Cerasia, il faudrait noter qu'on trouve un Gerontius diacre à Milan au temps de saint Ambroise (Sozomène, *H. e.*, VIII, 6). Ce pourrait être un de ses parents?

2. Texte cité ci-dessus, p. 387, n. 4.

3. Fabre, *op. cit.*, p. 30.

4. Cf. Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, 46, dans *M. G. H.*, *Script. rer. merov.*, t. I, 2, p. 519, 8 (à propos de Gervais et Protais) : « De quorum reliquiis, quia maxime Turonica urbs seniores eclesias contenet inlustratas, sed et per totum Galliarum ambitum Deo propitio dilatatae sunt... Ex hoc enim eorum reliquiae affatim collectae per uniuersam Italiam uel Gallias sunt dilatae. Ex quibus et sanctus Martinus multa suscepit, sicut Paulini beatissimi narrat epistola. » J'ai commenté ce passage : *Fragments historiques de Paulin de Nole conservés par Grégoire de Tours*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age dédiés à la mémoire de L. Halphen*, Paris, 1951, p. 148-152 : il s'agit d'une lettre de Paulin de Nole relative à la diffusion de ces reliques.

5. Sur les relations étroites qui unissaient alors l'Aquitaine et le diocèse de Barcelone, cf. Morin, *op. cit.*, p. 105.

6. Cavallera, *L'Épître pseudo-hiéronymienne « De uiro perfecto »*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XXV, 1949, p. 158-167, contient une analyse détaillée du document à ce point de vue.

7. Voir ci-dessus, p. 383. Cette persistance paraît moins surprenante dans l'Aquitaine d'Ausone et de Paulin de Nole qu'en Espagne au temps d'Orose.

8. *Epist.*, VI, 7, 86 C (89 B) : « Quid dicam de ipsa resurrectione in qua cum rideamur a gentibus, non separamur a Christo : licet et multi, qui se Christianos dicunt, resurrectionem carnis excludant. »

9. *Epist.*, VI, 9, 90 B (93 A) : « Quid hi facient, qui tanquam correptores morum, Domini familiam attentius castigatiusque uiuentem, aut in uestibus (uestis *BMP*) humili colore aut in cibi arida parcitate aut in uigiliarum non otiosa sobrietate, uelut aut indumentis mollioribus delicatam aut epulis copiosioribus saginatam aut thoris calidioribus oscitantem diuellunt ac uexant, nescientes quod in sanctis Dei martyribus confessoribusque oculi eius pupilla feriatur. » Tel l'Aquitain Rutilius Namatianus, qui proclame, en 417, son aversion pour l'ascétisme, ainsi que son antisémitisme. Sur l'opinion hostile aux ascètes, voir P. de Labriolle, *Histoire de l'Église* (Fliche et Martin), t. III, p. 335-364.

10. *Epist.*, VI, 13, 94 D (97 D) : « Quaerunt an diuina uirtus sit, quae nunc coepit in martyribus apparere. Cuius legis homines hoc requirunt? Nempe Christianae. »

à une scène extrêmement vivante de controverse entre Eutrope et un juif qui prétend qu'Élisée surpasse le Christ ; Eutrope n'est pas peu fier d'avoir prêté main-forte aux dignitaires catholiques qui s'étaient montrés incapables de répondre aux arguments du juif[1] ! Ce texte curieux mérite, assurément, d'attirer l'attention des historiens de la controverse judéo-chrétienne[2]. Une édition critique s'impose.

— Pierre COURCELLE.

1. *Epist.*, VI, 12, 93-94 (96-97). Selon le Juif, Élisée mort a opéré la résurrection d'un autre mort (*IV Reg.*, XIII, 21), ce qui suppose une *uirtus* miraculeuse supérieure à celle de Jésus vivant ressuscitant Lazare. L'argument fit sensation : « Obstupuere ad haec dicta proceres nostri, et nullum referentes responsum, nec quod telum repercuteret producentes, pene sub inani aduersarii machina inutilique ariete conciderunt : adeo ut ille qui profuga omnium, ut aiunt (qui nec prolusioni, ut aiunt *BMP* ; utilis *add. BM*) esse debuisset, etiam uictoris gloriam sine certamine reportaret. Quod ubi mihi est nuntiatum, ingemui tantam nobis inesse negligentiam, ut nec ueritatem possimus astruere, cum alii (illi *BM*) ualeant inculcare pro ueritate mendacium. » Comme on voit, Eutrope prêtre et ascète paraît frondeur vis-à-vis des évêques. Il répliqua au Juif que, si Élisée l'avait pu, il se serait plutôt ressuscité lui-même ; preuve que la puissance de Jésus est supérieure. Les Juifs prétendaient, lors de la crucifixion, que Jésus a sauvé autrui, mais ne peut se sauver soi-même ; Eutrope applique l'argument à Élisée et conclut triomphalement : « Vestrorum ergo sententia uincimus. » On notera combien le *prolusioni* de *BMP* est préférable au texte édité. De même, au chapitre 8, 89 A (91 D), le texte de *BMP* porte à propos de *Apoc.*, XIX, 14 : « Et ne forte subtegmina byssini aut stamina quaereremus, et *geneceum* (giniceum *P* = gynaeceum) aliquod exerceri in coelestibus opinaremur, subdidit... » Notre manuscrit *M* devrait, malgré ses fautes, être le texte de base d'une édition des lettres d'Eutrope. J'espère procurer un jour cette édition.

2. Je ne l'ai trouvé ni chez M. Simon, *Verus Israel, étude sur les relations entre Chrétiens et Juifs dans l'Empire romain (135-425)*, thèse, Paris, 1948, ni chez B. Blumenkranz, *Die jüdischen Beweisgründe im Religionsgespräch mit den Christen in den christlich-lateinischen Sonderschriften des V. bis XI. Jahrunderts*, dans *Theologische Zeitschrift*, t. IV, 1948, p. 119-147 ; *Les auteurs chrétiens latins du Moyen Age sur les Juifs et le judaïsme*, dans *Revue des Études juives*, n. s., t. IX, 1948, p. 3-67. Sur la présence de Juifs en Gaule méridionale aux ve et vie siècles, notamment à Narbonne, Agde, Auch, cf., entre autres, Évagre, *Altercatio legis inter Simonem Iudaeum et Theophilum christianum*, dans *C. S. E. L.*, t. XLV ; S. Katz, *The Jews in the Visigothic and Frankish Kingdoms of Spain and Gaul*, dans *Monographs of the mediaeval Academy of America*, t. XII, Cambridge (Mass.), 1937 ; R. Anchel, *Les Juifs en Gaule à l'époque franque*, dans *Journal des Savants*, 1938, p. 255-265.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

La Rédaction de la Revue des Études anciennes, *souhaitant vivement que la* Chronique gallo-romaine *soit aussi complète que possible, prie MM. les Directeurs de revues et notamment de revues régionales ou locales, les auteurs d'ouvrages, d'articles et de brochures touchant le domaine celtique et gallo-romain (entendu au sens le plus large du terme) de bien vouloir envoyer un exemplaire au moins de leurs publications soit à la* Rédaction de la Revue des Études anciennes, Faculté des Lettres, 20, Cours Pasteur. Bordeaux, *soit directement à l'auteur de cette Chronique* : M. Paul-Marie Duval, Directeur d'Études à l'École des Hautes-Études, 16, avenue Émile-Deschanel. Paris (VIIe). *Dans les deux cas, on est prié de mentionner* : « *Pour la* Chronique gallo-romaine *de la* R. É. A. »

La fin de Vercingétorix. — Pourquoi la « clémence de César » ne s'est-elle pas manifestée en faveur du jeune chef gaulois? On a allégué la prudence : mais la Gaule était bien pacifiée quand il le fit mettre à mort ; le besoin de revanche, voire le ressentiment personnel : mais le vainqueur n'avait pas traité les autres chefs vaincus avec cette inexorable rigueur. L'exécution de septembre 46, après six années de réclusion et aussitôt après l'humiliation du triomphe, a pu être dictée par une nécessité de politique intérieure : le patriotisme romain s'alarmait alors de la politique universaliste du dictateur, qui, depuis 49, naturalisait les Cisalpins et faisait même entrer au Sénat quelques Transalpins (Suét., *Cés.*, 76, 5). La mort de Vercingétorix venait à point pour apaiser cette inquiétude croissante de l'opinion ; les monnaies au captif chevelu symbolisent les « barbares » qui ne devaient pas être mis sur le même pied que leurs vainqueurs (Marta Sordi, *La Fine di Vercingetorige*, in *La Parola del Passato*, XXVIII, 1952, p. 17).

Nouvelles inexactitudes du « Bellum Gallicum », œuvre de propagande. — Heureuse tentative, après tant d'autres, pour soulever un peu plus le masque de César : son œuvre est une entreprise d'historiographie apologétique, où l'analyse stylistique retrouve les procédés ordinaires des « communiqués », du mémorial napoléonien, des mémoires contemporains (Michel Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, *Annales de l'Univ. de Lyon*, III,

23, 410 p. ; thèse, Paris, 1953). Retenons ici de ce livre important à plus d'un titre (voir notre compte rendu dans le *Journal des Savants*, 1954), les points où l'auteur nous paraît redresser de façon nouvelle le récit tendancieux. 1° *Dissimulations* : dimensions modestes du territoire helvète (p. 113) ; occupation indue de Besançon, blâmée par la troupe (116, 274) ; établissement maladroit d'un petit camp contre Arioviste (159) ; témérité des attaques contre le Valais, l'Armorique, le Nord, et plan général de 57 (37, 123, 193, 234) ; prétendue docilité des Bellovaques (98) ; fallacieuse « liberté » rendue aux ambassadeurs usipètes (286) ; retard mis à secourir Q. Cicéron (236) ; mauvais choix d'Atuatuca (169) ; hostilité des peuples du Rhône et de la Saône (226) ; aile droite de César en péril en 58 (210) ; circonvallation d'Alésia, moins complète que la contrevallation (183) ; latin bâtard prêté aux indigènes dans des discours fabriqués (233, n. 134) ; Bituriges surpris en pleine paix (219) ; initiative, synchronisme des soulèvements de 54 et fautes de César (103, 234) ; importance de la flotte devant Marseille, succès défensif initial des assiégés sur terre (108). — 2° *Contradictions* : certaines d'entre elles, déjà reconnues, s'expliquent par la diversité d'origine des rapports utilisés par César (76) ; d'autres sont nouvelles : en Armorique, *B. G.*, III, 14, 1, suppose que la flotte n'avait pas rejoint, et III, 12, 1, qu'elle essayait de coopérer aux attaques (162, n. 157) ; à propos des marais de Morinie (167) ; de Vercingétorix, qui n'a pas les défauts prêtés à ses compatriotes (302). — 3° *Sophismes* : à propos de l'état de la Gaule lors de la deuxième expédition de Bretagne (102), de la responsabilité d'Orgétorix dans la migration des Helvètes (113), du délai de trois jours demandé par les Usipètes (119, 122) ; confusion voulue entre : Tigurins et Helvètes, Usipètes et Germains (120), Séquanes-Éduens et Gaulois (129), sûreté en marche et en station (166), *tempus nauigandi* et *ad bellum gerendum* (99). — Souhaitons une étude approfondie, d'après la même méthode, de la stratégie de César, qui, malgré ses faiblesses, a triomphé d'un adversaire plus tenace encore qu'il ne l'a laissé voir.

Pagus, ciuitas, paganus. — Deux études précisent la valeur de ces mots à la veille de la conquête (Marta Sordi, *La simpolitia presso i Galli*, in *La Parola del Passato*, XXIX, 1953, p. 111-125) et sous l'Empire chrétien (Michel Roblin, *Paganisme et rusticité*, in *Annales : Économies, Soc., Civ.*, 1953, p. 173-183). — *a)* Dans la Gaule indépendante : *pagus* « borne ; territoire délimité par des bornes », pas obligatoirement rural ; « tribu possédant ce territoire », la tribu en armes avec son enseigne, ses magistrats, ses dieux, son individualité juridique. Plusieurs tribus, contenant chacune plusieurs *uici*, forment un état (*ciuitas*), sans être hiérarchisées ni aliéner leur liberté d'action. Il y a environ 300 tribus dans les Trois Gaules. Chez les Nerviens, chacun des 600 sénateurs de la *ciuitas* était-il élu par 1,000 soldats de l'armée fédérale (de

la *ciuitas*), qui compte 60,000 hommes? — *Paganus* « habitant du pays, paysan », qu'il soit de campagne ou de ville. — *Ciuitas* « peuple formant un état, et son territoire », synonyme de *gens*, *natio*, *populus* : c'est l'état gaulois avec ses lois, ses magistrats, son sénat, sa monnaie, sa politique extérieure (il n'y a d'échanges d'otages qu'entre états). Il y en a environ soixante dans les Trois Gaules. On trouve des exemples d'états alliés sur le pied d'égalité (*Remi* et *Suessiones*, *B. G.*, II, 3 et 5) : les Gaulois atteignaient donc à la notion de fédération, de ligue formée de plusieurs états égaux en droits. Rome a faussé le développement de cette conscience juridique, naturelle à plus d'un peuple, en accélérant par son exemple la transformation de la *ciuitas*-état en *ciuitas*-ville (métropole, « cité »), dont les tribus ne sont plus que le territoire et copient les magistratures (*duouiri ciuitatis*, *C. I. L.*, XIII, 1197, 1376-1377, 1632 ; *decuriones c.*, 1390). — *b)* Au Bas-Empire : d'après M. Roblin, des transferts de sens auraient résulté de cette évolution : *pagus* remplace *ciuitas*-état, dont l'ancien synonyme *gens* s'étend au « peuple » tout entier, à la « nation ». Ces trois mots montent, pour ainsi dire, d'un degré. La langue religieuse aurait alors, vers le milieu du IVe siècle, remplacé *gentilis* par *paganus*, et, comme elle appelait depuis longtemps déjà *gentiles* les peuples non chrétiens, *pagani* aurait pris ainsi ce sens de « païens » (et non en vertu d'une soi-disant rusticité exclusive des *pagi*). De plus nombreux exemples puisés dans les textes permettraient peut-être d'étayer plus solidement cette ingénieuse hypothèse.

La résurrection des Armoricains. — Une floraison de recherches et de publications commencent de réhabiliter l'archéologie et l'histoire de l'Armorique gallo-romaine, trop longtemps taxée d'irrémédiable pauvreté. L'actif directeur de la IVe circonscription des Antiquités historiques, M. Pierre Merlat, avec son collègue préhistorien, M. Giot, a créé les *Notices d'archéologie armoricaine*, extraites annuellement des *Annales de Bretagne* (articles de fond, notes de lecture, bibliographie). Il avait lui-même publié une inscription à Neptune trouvée près de Douarnenez en 1948 (*Gallia*, X, 1952, p. 67-75) et suggéré que l'activité maritime n'avait pas été anéantie sur l'Océan par la victoire de César. M. Colbert de Beaulieu, qui poursuit avec bonheur le reclassement de tous les monnayages armoricains, établit l'existence d'un important monnayage vénète (*Une énigme de la numismatique armoricaine : les monnaies celtiques des Vénètes*, in *Mém. Soc. d'hist. et d'arch. de Bretagne*, XXXIII, 1952, p. 5-52 ; *La trouvaille de monnaies vénètes de Pipriac*, *Rev. belge de num.*, 99, 1953, p. 31-62) : il conclut à la survivance du peuple vénète après la soi-disante extermination de 56, ainsi que M. Rambaud (*L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, 1953, p. 123, 185, 204), les auteurs d'une étude sur *César et la destruction des Vénètes*, où les textes sont confrontés (Fr. Le Roux et Ch.

Guyonvarc'h, in *Ogam*, VI, 1954, p. 51-70), et Sir Mortimer Wheeler, qui recherche dans le Sud de l'Angleterre des établissements attribuables aux réfugiés vénètes (*Rev. Arch.*, 1939, I, p. 103 ; cf. *Études celtiques*, VI, 1952, p. 143). — On vient, enfin, de publier la puissante synthèse posthume du grand juriste que fut Marcel Planiol : *Histoire des institutions de la Bretagne, droit public et droit privé* (Rennes, I, 1953, II, 1954), dont le tome I rassemble, à la date déjà ancienne de 1895, les données littéraires, épigraphiques, toponymiques concernant l'Armorique et la Bretagne primitive. L'examen critique est ferme et lumineux : il est seulement dommage qu'on n'ait pas mis au point le recueil épigraphique à l'aide du *C. I. L.*, XIII, et donné des compléments bibliographiques.

Importance de la civilisation des « champs d'urnes » en Gaule. — On apprécie de mieux en mieux cette civilisation des environs de l'an 1000 av. J.-C. (W. Kimmig, *Où en est l'étude de la civilisation des champs d'urnes en France, principalement dans l'Est?* in *Rev. arch. de l'Est...*, III, 1952, p. 147-190 ; — sur le plan historique, P. Bosch Gimpera, *Les mouvements celtiques*, 2e art., in *Études celtiques*, VI, 1952, p. 71-126). La publication détaillée des *Nécropoles hallstattiennes d'Aulnay-aux-Planches (Marne)*, par A. Brisson et J.-J. Hatt (*Rev. arch. de l'Est...*, IV, 1953, p. 193-233, fig. 37-60, pl. XIII), bel exemple de nécropoles où voisinent une tradition fidèle encore aux champs d'urnes (fosses à revêtement de pierres, stèle, enclos cultuel) et une autre qui renouvelle le tumulus de l'âge du Bronze (tertre à fossé circulaire, chambre intérieure, stèle, foyer rituel), permet d'affirmer que « la civilisation des champs d'urnes, loin d'être dans le développement de la protohistoire française un épisode sans lendemain, est en réalité l'un des éléments constitutifs essentiels de la tradition gauloise ».

Deux oppida de l'âge du Fer : le Mont Lassois (Vix) et la Heuneburg. — L'*oppidum* du Mont Lassois, illustré par la découverte d'une sépulture princière en 1953, a son pendant en Wurtemberg, à la Heuneburg (W. Dehn, Ed. Sangmeister, W. Kimmig : *Die Heuneburg beim Talhof, Vorlaüfige Ergebnisse der Grabungen 1950-1953*, in *Germania*, 32, 1954, p. 22-59, fig. 1-12 et 1-8, pl. 11-14 ; — René Joffroy : *Das oppidum Mont Lassois, gemeinde Vix, dép. Côte-d'Or*, *ibid.*, p. 59-65, fig. 1-3, pl. 15-16). On distingue six périodes à la Heuneburg, de l'époque des champs d'urnes au début de la Tène. L'enceinte à poutrages de bois horizontaux du début du Hallstatt a été reconstruite en pierre à la fin du Hallstatt, avec des tours rectangulaires, puis à nouveau en bois avec pilotis et poutrages entre-croisés à la dernière époque : la technique des remparts gaulois peut être étudiée ici avec précision (ceux d'Avaricum appartiennent au dernier type).

Limites de cités gauloises : les Nerviens. — On n'oserait plus aujourd'hui tracer d'un trait sur la carte les frontières des territoires occupés

par les différents peuples gaulois : il ne suffit pas de retrouver les limites des diocèses du Moyen Age, calqués sur les cités du Bas-Empire, car, de celles-ci aux cités-états de l'indépendance gauloise, il y a trop loin dans le temps. Le cas des *Nervii* est pourtant privilégié (G. Faider-Feytmans, *Les limites de la cité des Nerviens*, in *L'antiq. class.*, XXI, 1952, p. 338-358, 2 cartes) : leur intégrité territoriale a été respectée sous l'Empire et leurs forêts les isolaient des peuples voisins ; la topographie doit donc permettre, dans la mesure où elle n'a pas trop changé, de retrouver les « espaces-frontières correspondant à des régions incultes, forestières ou marécageuses, en un mot, inhabitables », qui délimitaient leur territoire comme ceux de beaucoup d'autres peuples gaulois. A l'ouest, la vallée marécageuse de l'Escaut, la rive droite étant occupée en face de Cambrai ; au nord, un *no man's land*, la future Toxandrie (?) ; à l'est, la Forêt Charbonnière et la Fagne ; au sud, les forêts de la Thiérache et de l'Arrouaise (cette dernière, disparue). Quelques toponymes, *Equoranda* ou *Fines*, confirment ces déductions topographiques qui, de surcroît, s'accordent avec les limites assignées au diocèse de Cambrai au XIVe siècle : bonne méthode, de ne recourir à ces comparaisons qu'en dernier lieu. Le relevé des trouvailles monétaires apporterait-il d'autres confirmations?

Les monnayages de Lyon et de Nîmes d'après M. Michael Grant. — L'éminent numismate anglais a bien voulu nous transmettre un « condensé » de ses études récentes sur les monnayages de la Gaule romaine, études assez dispersées et parfois difficilement accessibles au lecteur français. Nous traduisons ici ce qui concerne Lyon et Nîmes, réservant le reste des notices pour une autre Chronique et renvoyant pour l'analyse du récent ouvrage de l'auteur, *The Six Main Aes Coinages of Augustus* (1953), au compte rendu paru dans la *R. É. A.*, LVI, 1954, p. 227, sous la signature de M. Labrousse.

Lyon : a) or et argent : le denier d'Octave LEG. XVI (lion) peut avoir été frappé à Lyon et remonte à 33/32 (*Six... Coinages*, p. 119 n. 3 ; *Roman Anniversary Issues*, 1950, p. 86 n. 8, corrigeant *From Imperium to Auctoritas*, 1946, p. 390 sq.). — Auguste n'a peut-être pas frappé or et argent à Lyon avant 10 ou même 2 av. J.-C. (*Six... C...*, p. 68 P, cf. M). — Les *quinarii aurei* frappés par Auguste en 10 av. et 1/2 ap. J.-C. inaugurent deux séries de plusieurs années : ils semblent commémorer un anniversaire (*R. Anniv. Issues*, p. 172). — De 2 av. à 37 ap. J.-C., Lyon a été un atelier important pour l'or et l'argent, mais non le seul, et il est probablement inexact d'arrêter ces émissions vers 37 (*Roman Imperial Money*, 1954, p. 79 ; *Six... C...*, p. 69 n. 4, 143 n. 10, 153 n. 1, 162 ; *English Historical Review*, 1952, p. 400). — b) Bronze, cuivre et billon : les petits bronzes COPIA FELIX MVNATIA de 43 av. J.-C. appartiennent à la vaste catégorie de monnaies célébrant des fondations coloniales (*From Imp...*, p. 206 sq.) ; le titre COPIA apparaît ici pour la

première fois depuis la *Colonia Copia* de *Thurii*, fondée 150 ans plus tôt, soit 250 ans après la première *Thurii* (*R. Anniv. Issues*, p. 4 ; *La Parola del Passato*, 1951, p. 220 sq., 222 n. 24). — Les grands bronzes COPIA (proue) aux têtes de César et d'Octave datent du gouvernement d'Agrippa en 39/38 (*From Imp...*, p. 207 sq.). — Le grand monnayage lyonnais d'Auguste en cuivre portant ROM. ET AVG. et l'Autel, comme les petites émissions de billon, n'est pas un produit autonome du conseil des Gaules et n'exprime aucune tendance séparatiste : c'est une émission officielle de l'État romain, qui paraît avoir commencé en 10 av. J.-C., année de l'inauguration de l'Autel par Auguste (*Six... C...*, p. 51 sq., 127 sq., cf. *From Imp...*, p. 115 sq.). — Une petite pièce d'Auguste portant COPIA et un taureau (coll. Rothelin et Récamier ; on ne peut en retrouver actuellement aucun exemplaire) peut avoir commémoré le cinquantenaire de la colonie (*From Imp...*, p. 208). — Le *quadrans* de Claude ROM. ET AVG. célèbre le double cinquantenaire de sa naissance à Lyon et de l'inauguration de l'Autel (*R. Anniv. Issues*, p. 73 sq.).

Nîmes : a) or et argent : les pièces d'Auguste attribuées par Laffranchi et Mattingly à Cordoue (vers 19-16), par suite d'une théorie inexacte du portrait sur les monnaies coloniales, doivent être restituées à un atelier gaulois (*A step toward World-Coinage : 19 B. C.*, in *Studies in Rom. Econ. and Soc. History in hon. of A. C. Johnson*, Princeton, 1951, p. 102, 109 sq. ; cf. *From Imp...*, p. 83 n. 1, 122 n. 9, 222 n. 3, 269 n. 4, 468 n. 11), qui peut être Nîmes (*Six... C...*, p. 67 H, cf. *A step...*, p. 103 sq.). — On a pu également frapper à Nîmes les monnaies plus anciennes (plus grossières) portant le taureau, Apollon ACT., Diane SICIL., etc., vers 15-10 (*Six... C...*, p. 68 M). — b) Bronze : les pièces COL. NEM. (crocodile) portant les têtes d'Auguste et d'Agrippa ne sont pas toutes d'époque augustéenne (*From Imp...*, p. 70 sq. ; *Six... C...*, p. 11 sq. ; *Num. Chronicle*, 1948, p. 122 sq.) : échelonnées d'environ 28 av. à environ 69 ap. J.-C., elles pourraient se répartir dans les groupes suivants : 1° émission limitée de gr. br. (270 g) datable de 28 av. J.-C., année du consulat d'Octave et d'Agrippa, ce dernier étant le patron de Nîmes ; le crocodile rappelle non seulement la conquête de l'Égypte, mais l'établissement d'Égyptiens ou de Grecs d'Égypte à Nîmes (*From Imp...*, p. 73 n. 9 et 10 ; *Six... C...*, p. 117, 119 sq.) ; — 2° une série importante de bronzes plus petits (env. 196 g) commence vers 14 av. J.-C., année à laquelle Ritterling a attribué avec vraisemblance la fondation d'une *colonia ciuium Romanorum* à Nîmes (Auguste était alors en Gaule et a financé l'achat de terres coloniales cette année-là). L'énorme circulation des monnaies de Nîmes à partir de ce moment fait présumer un dessein officiel de Rome à l'origine de ce monnayage, malgré sa signature coloniale et bien que le bronze continue d'en être la matière, au lieu du cuivre ou du billon employés à Rome (*From*

Imp..., p. 74, 114 sq. ; *Six... C...*, p. 120 sq. ; *Num. Chron.*, 1949, p. 33 ; *Rom. Imp. Money*, p. 60 sq.) ; — 3° des pièces de style plus grossier, dérivées du groupe précédent, passant du monnayage officiel au plus barbare, par de nombreuses nuances (*From Imp...*, p. 74 n. 7 et 8 ; *Six... C...*, p. 154 sq.) ; — 4° groupe augustéen tardif ou tibérien (*From Imp...*, p. 75 n. 11 ; *R. Imp. Money*, p. 280 n. 272, corrigeant *Six... C...*, p. 121 n. 7) ; — 5° émission commémorative limitée dont l'effigie suggère l'attribution à Caligula, à l'occasion de son avènement en 37 qui coïncide avec l'anniversaire de la colonie (*Num. Chron.*, 1948, p. 121 sq.) ; — 6° émissions sous Claude : *P*(*ater*) *P*(*atriae*) apparaît sur le monnayage ; — 7° émissions importantes attribuables avec certitude à la fin du règne de Néron, d'après l'iconographie et les trouvailles (*From Imp...*, p. 76 n. 4 ; *Six... C...*, p. 11 n. 3 ; *R. Imp. Money*, pl. XXIX) ; — 8° groupe varié de rares émissions reflétant les différents styles du portrait de 68 et 69 (*From Imp...*, p. 78).

Nîmes : antécédent et nature de la Tour Magne. — On n'a rien publié d'important sur ce monument insigne depuis la monographie d'Espérandieu (*La Tour Magne*, Nîmes, 1922) et la mise au point de M. J. Formigé en est d'autant plus précieuse (*La Tour Magne de Nîmes*, *Bull. Soc. nat. Antiquaires de France*, 1950-1951, p. 67-74, pl. I). Il apprécie en architecte la beauté du parti et compare pour les étages le mausolée d'Auguste à Rome. Mais le plan du rez-de-chaussée « ne montre qu'un vide informe dont les parois sont brutes et irrégulières... : ce vide était occupé par une butte artificielle de terre qui le rendait massif et qui servait de cintre permanent (ou de forme), économisant une grande masse de blocage ». Or, dans les parois, on remarque « un grand élément de maçonnerie... qui y a été visiblement englobé lorsqu'on construisit la tour » (pl. I), et qui était fondé sur le rocher, non sur le remblai comme la tour, et parementé de moellons irréguliers à sa partie supérieure. C'est là le monument primitif, encore énigmatique, antérieur au rempart, dont la tour est contemporaine (car l'appareil est le même, et l'escalier intérieur de la tour part du chemin de ronde du rempart). La tour serait le point fort de l'ensemble des fortifications, daté par la « porte d'Auguste » de 16 av. J.-C. ; tour de guet entourée de constructions annexes, notamment « une rampe inclinée large de 3m50, allant du sol au sommet des remparts par une course de 80 m. de long » : on souhaite un plan de ce complexe, qui éclairerait les rapports exacts de la tour, de ses dépendances et de l'enceinte.

Marseille a-t-elle ou n'a-t-elle pas civilisé la Gaule ? — Sous ce titre, M. Raoul Busquet examine les deux thèses en présence (*Rev. historique*, CCXI, 1954, p. 1-10) : celle de Jullian, favorable à l'influence hellénique de Marseille, qu'il justifiait sur le plan économique par l'importation des céramiques et des bronzes grecs jusque dans le nord de la Gaule ; celle de Déchelette et de MM. Grenier et Lantier, qui attribuent

ces importations à la voie continentale, la voie de l'ambre par les cols des Alpes et le Danube. M. Busquet soutient la première vue par l'examen des trouvailles de monnaies massaliètes, qui, d'après lui, jalonneraient la voie de l'étain jusqu'à l'estuaire de la Seine ; quant aux statères d'or macénoniens, ils seraient venus par Marseille, dont les monnaies d'argent n'inspiraient pas assez confiance aux Gaulois ; le commerce marseillais, ce sont les Romains qui l'auraient ruiné. La question ne saurait être résolue actuellement : elle se pose à nouveau à propos de la découverte du cratère colossal de Vix. Il est, certes, excessif de voir en Marseille un petit port de cabotage, étouffé par la pression des indigènes, une ville aux mœurs restées austères et archaïques par pauvreté et restriction ; il ne l'est pas moins de lui accorder le monopole des importations méditerranéennes, aux dépens des autres ports de la côte. Et la puissance des remparts préromains découverts à Olbia, à Saint-Blaise, à Marseille même témoigne tout de même d'une certaine insécurité, peu favorable à un libre rayonnement.

Les cités de la « Novempopulanie ». — On connaît la difficulté, non encore résolue : une inscription d'Hasparren parle de *Nouem Populi* (deuxième moitié du IIIe siècle? *C. I. L.*, XIII, 412), et la *Notitia prouinciarum et ciuitatum Galliarum*, qui reproduit, un siècle environ plus tard, la liste des provinces créées par Dioclétien, énumère douze cités. Rien ne permet d'identifier autrement que par conjecture les trois cités supplémentaires (Jullian, *Hist. Gaule*, IV, p. 71, n. 8), et il n'entrait pas dans le programme des *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, de Ferdinand Lot, de discuter ce problème d'ensemble (IIIe partie : *La Novempopulanie*, 301e fasc. de la *Bibl. de l'École des Hautes-Études*, Sc. hist. et philol., 1953) : mais on regrettera que ce volume posthume, terminé par M. Émile Houth, contienne quelques inadvertances qui risqueraient d'en brouiller les données. Dans la liste donnée p. 6, la cité des *Boiates* est omise, et l'on doit redresser le nombre des cités donné p. 83 et n. 7 *bis*, p. 283 et n. 3 *bis*, où les *Iluronenses* ne figurent pas, quoique attestés p. 88, n. 27, comme formant une cité à cette époque. Il n'est pas prouvé que la province créée par Dioclétien ait ressuscité un groupement préromain de neuf peuples (Houth, p. 128 ; Lot est plus nuancé, p. 82-83), et il n'existe pas de liste de la fin du IIIe siècle où serait nommé tel ou tel d'entre eux (p. 128, 177), à défaut de tel autre (p. 220). — Plusieurs de ces douze notices apportent de précieuses mises au point sur la topographie et l'histoire des villes : oppidum primitif d'*Elusa* et vestiges de la ville neuve gallo-romaine (cf. M. Labrousse, *Rech. arch. à Éauze*, *Bull. Soc. arch. Gers*, LII, 1951) ; — absence d'une première enceinte à *Aquae Tarbellicae* (Dax) et à *Elimberris* (Auch) et vestiges de celle du Bas-Empire reconnus à Auch autour du cœur de la ville par M. Cadours (1,050 m. de tour, 3 hect. 60 de superficie) ; — impor-

tance de *Lapurdum* (Bayonne, à laquelle est consacrée une treizième notice) : plus qu'un *castrum*, c'était « une petite ville », d'où son évêché (cf. F. Lot, *L'évêché de Bayonne*, in *Mél. L. Halphen*, 1951, p. 433) ; — oppidum primitif et ville du Bas-Empire de *Lactora* sur le site actuel de Lectoure, ville basse du Haut-Empire dans la plaine (nécropole trouvée en 1947 : *Gallia*, V, 1947, p. 476) ; — même évolution à Saint-Bertrand-de-Comminges, où M. Lizop, auteur de la notice, renonce à retrouver une enceinte dans la plaine ; — localisation du chef-lieu des Boiates à Lamothe-de-Buch, sans aucune trace d'enceinte non plus qu'à *Cossio* (Bazas, cf. *Gallia*, VII, 1949, p. 131) ; — oppidum primitif et peut-être ville basse gallo-romaine à Lescar, ville neuve de *Beneharnum* sur la hauteur avec enceinte du Bas-Empire (790 m., 2 hect. 64) ; — oppidum primitif d'Aire-sur-l'Adour, ville basse gallo-romaine peut-être fortifiée ; — enceinte d'*Iluro* (Oloron) à chercher sous l'enceinte médiévale (860 m., plus de 3 hect.) ; — enfin, l'importante correction de F. Lot au texte de la *Notitia* sur le Bigorre, ainsi rétabli : *ciuitas Bigorra ubi castrum Tarba* (cf. *L'énigme de « Cieutat »*, *R. É. A.*, LII, 1950, p. 300) : *Bigorra*, chef-lieu primitif des *Bigerriones* à Saint-Lézer, près Vic-de-Bigorre, *Tarba*, devenu chef-lieu au Bas-Empire, bien qu'on n'ait reconnu à Tarbes aucune trace d'enceinte. — L'absence d'enceinte au Haut-Empire paraît constante, mais il y a plusieurs formules pour les transferts de sites aux trois époques de l'indépendance, du Haut et du Bas-Empire.

La topographie de Toulouse. — Si l'on ne peut plus voir de cette importante cité gallo-romaine, marché prospère et ville d'université, que des fragments de ses remparts, l'emplacement probable de son théâtre et les ruines d'un amphithéâtre de banlieue, c'est que le sol s'est fortement exhaussé (de $3^{m}50$ au moins, de 5 m. au plus) sur son emplacement, sans doute à cause de l'emploi massif de la brique, les carrières les plus proches étant distantes de 60 à 70 km. : les matériaux fragiles rendent nécessaires de nombreuses reconstructions. C'est donc *Sous les pavés toulousains* qu'il faut retrouver les éléments dispersés d'une topographie qui s'éclaire peu à peu, grâce à des découvertes sporadiques, réunies sous ce titre par la diligence de M. Michel Labrousse, directeur de la X[e] circonscription des Antiquités historiques (*Pallas, Annales publiées par la Faculté des lettres de Toulouse*, III, 1953, p. 128-153, fig.). — Voici les grands traits de cette topographie (tels que les avait esquissés M. Broëns : *Essai de topographie antique de Toulouse*, *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, XIV, 2[e] partie, 1951, p. 287-314, 2 plans) : un établissement indigène primitif, retranché, « *emporium* et entrepôt, terminus routier et base de batellerie », situé près du gué de la Garonne, dans la plaine un peu au sud de la ville actuelle, et non sur l'éperon méridional de « Vieille »-Toulouse, qui doit son nom à une grande *villa* ; — le lieu de garnison de 120 av. J.-C., for-

tifié quelque vingt ans plus tard, situé peut-être entre l'*emporium* et le port, dans les parages de l'Institut catholique ; — la ville ouverte du Haut-Empire, en habitat *dispersé* autour du croisement des deux voies principales, dotée de deux aqueducs et débordant sur la rive gauche jusqu'à Saint-Michel-de-Touch (« Antipolis »?), où se trouve l'amphithéâtre, à 4 km. de la ville de la rive droite. « Toulouse se serait donc formée plutôt par la corrélation progressive d'éléments disséminés que par le dévloppement d'un noyau primitif. » — Quant à l'enceinte en petit appareil à chaînages de briques et flanquée de tours rondes, dont un nouveau tronçon a été découvert en 1951 place du Capitole, elle a englobé cette ville de 80 hectares en son périmètre de 4,150 mètres, dont 1,250 formés par la rive du fleuve : je l'attribuerais *au plus tôt* au début du IIe siècle, et il me paraît que le rempart dont on a retrouvé 75 mètres depuis 1946 sur la rive défensive, mur tout en briques et fondé sur des blocs sculptés provenant des nécropoles de la haute époque, doit être postérieur et représente un complément de fortification du Bas-Empire ; si les deux systèmes de fortification étaient du Bas-Empire, Toulouse offrirait l'exception remarquable d'une enceinte tardive de vaste périmètre. — En tout cas, la ville antique occupait toute la partie sud de la ville actuelle, ce que confirment les découvertes faites récemment dans les quartiers suburbains antiques : dépotoirs d'amphores vinaires du Ier siècle ap. J.-C., à 1,500 mètres environ hors la ville (les vins italiens débarqués à Narbonne continuaient d'atteindre Toulouse, comme au temps de Fonteius, et par elle, sans doute, le reste de l'Aquitaine) ; — nécropole à incinération le long de la route de Narbonne. La ville était encore assez vaste à l'époque d'Ausone pour que le poète signalât son ampleur (*ambitus ingens*).

Le pont et la topographie de Cavillonum (Chalon-sur-Saône). — Lors de la reconstruction du pont moderne détruit en 1944, au gué de l'île Saint-Laurent, on a retiré du fleuve, avec des monnaies et des poteries du Ier siècle, des sabots de pilots, en fer forgé, dont le plus grand fixé à un gros pieu de chêne et long de 0m75 à 0m90 était couvert de concrétions et semblable à ceux des ponts antiques de Genève et de Mayence (Louis Armand-Calliat, *Le pont romain de Chalon*, *Mém. Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône*, 1952, 11 p., 4 fig.). On a remonté également des pierres de taille longues de 1m16 avec entailles pour agrafes, comme à Mayence ; le reste était probablement de bois (voir la liste des ponts dans O. Brogan, *Roman Gaul*, 1953, p. 32-34 : Lyon, Genève, Mayence, Trèves, Cologne, Augst, Zurzach et Stein en Suisse, ponts de la *Via Domitia*, gués). — L'île aurait dicté l'emplacement du pont, et le pont celui de la ville neuve gallo-romaine, comme à Lutèce : le quadrillage est resté sensible dans la cité médiévale et moderne (la Grand'Rue et la rue du Pont, orientées est-ouest, représenteraient, toutefois, non le *decumanus*, mais le *cardo*). Quant à la ville gauloise

préexistante, elle se trouverait en aval, surtout sur la rive droite, éduenne (vestiges de l'âge de Bronze, puis du IIe âge du Fer, l'humidité du Ier n'ayant pas été favorable à l'établissement humain), parce que cet *oppidum* était « un débarcadère des marchandises venues du Midi et acheminées vers le Nord ou vers l'Ouest ». Mais peut-on admettre qu' « ils ne se sont point souciés de l'île qui ne présentait pour eux aucun intérêt »? Je doute fort que, situés à la frontière fluviale des Éduens et des Séquanes, les habitants de *Cavillonum* n'aient pas occupé également la position insulaire, si exiguë qu'elle fût.

Le castrum gallo-romain de Saintes. — M. Marcel Clouet publie sous ce titre une étude détaillée de l'enceinte du Bas-Empire (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, n. s., II, 1954, p. 83-102, 1 plan). Son caractère tardif est attesté par les blocs remployés dans les fondations. Il n'en reste plus rien de visible aujourd'hui : mais cette étude recueille toutes les constatations faites jusque vers 1930 et propose un tracé en bonne partie vérifié de ce trapèze irrégulier qui entourait le quartier de la cathédrale (le cœur de la ville), sur la rive gauche de la Charente. Périmètre : 1,545 m., superficie : 16 hect. 33. Il y aurait eu une vingtaine de tours, carrées, et les murs auraient été épais de 4 m. Étaient-ils vraiment parementés de gros blocs de remploi, à sec, sans maçonnerie de petit appareil? Le fait serait tellement exceptionnel qu'on souhaiterait une vérification, ainsi qu'un plan archéologique où les parties les moins sûres seraient portées en pointillé. — Le même fascicule contient des précisions sur l'aqueduc, l'emplacement du théâtre (diam. : 120m50), et d'autres antiquités de moindre importance (sur la ville du Haut-Empire, voir *R. É. A.*, LV, 1953, p. 393).

Les aqueducs du Mans. — M. André Bouton étudie *Les aqueducs antiques de la cité du Mans* (*Bull. Soc. d'agric., sc. et arts de la Sarthe*, 1953-1954, p. 27-45, 4 fig., 1 plan, 1 coupe). Ils sont antérieurs à l'enceinte du Bas-Empire. Celui de la vallée d'Isaac (long. : 1,500 m. env.) a été récemment exploré sur tout son parcours : alimenté par trente-sept sources, il comporte cinq remarquables regards, puits carrés dont les parois contiennent des alvéoles régulièrement espacés formant échelle, et, au départ, un puits de 6m70 destiné à rompre le courant d'eaux trop abondantes (voir les vingt-quatre cascades de l'aqueduc d'Autun). L'aqueduc des Pontenelles est plus long (3 km. 300). Excellente étude technique, comme on en souhaiterait pour toutes les villes gallo-romaines.

Précisions sur l'île de la Cité à Paris. — Les périodiques concernant l'archéologie de la région parisienne se sont groupés en une *Fédération des Soc. hist. et arch. de Paris et de l'Ile-de-France*, qui a inauguré en 1952 la série de ses *Mémoires* (I, 1949 ; II, 1950 ; III, 1951). Les trois volumes parus contiennent une importante étude de M. Jean Guerout sur le *Palais de la Cité à Paris des origines à 1417*, dont le début repré-

sente un effort, qui n'avait jamais été tenté, pour retrouver dans les notes et croquis de Vacquer et de Lenoir l'indication des murs les plus anciens retrouvés de leur temps à l'extrémité ouest de l'île. On a peine à distinguer sur ces documents les murs gallo-romains et les murs mérovingiens, mais il semble bien que se dessine un grand rectangle qui occupe la moitié orientale du Palais de Justice et qui formerait l'extrémité occidentale de l'enceinte du Bas-Empire : là serait le « palais » fortifié habité par Julien.

L'aula palatina (dite basilique) à Trèves. — M. W. Reusch expose sous ce titre les résultats des fouilles récentes effectuées à la soi-disant « basilique » de Trèves (*Mémorial d'un voyage d'études de la Soc. nationale des Antiquaires de France en Rhénanie*, 1953, p. 145-152). Aux IIe-IIIe siècles, cet endroit du quartier des palais impériaux était occupé par un vaste édifice à nef unique pourvue d'une abside. Il fut démoli vers la fin du IIIe siècle et remplacé par la salle du trône constantinienne, haute de 32 m., large de 27m20, longue de 56m30 (sans compter les 10m50 de l'abside et le porche de 17 m.), flanquée de chaque côté de deux étroites galeries superposées. La partie inférieure des murs était plaquée de marbre, comme le sol entièrement chauffé par hypocauste (trois foyers pour l'abside, où se tenait le prince, et deux pour le reste). Une tête colossale de Gratien a été trouvée à proximité. — M. W. Seston, en montrant l'absence de *la « basilique » de Trèves dans la tradition littéraire* (*ibid.*, p. 211-216), confirme qu'il s'agit d'une *magna aula*, salle d'audience du procurateur ou de l'empereur, bien qu'aucun texte n'en fasse mention en réalité : toutefois, Ausone aurait prononcé sa *gratiarum actio* en 379 dans la cour précédant ce monument, à l'intérieur duquel Ambroise aurait été reçu par Maxime en 386. — Quant aux basiliques proprement dites, on en connaît maintenant deux à Trèves, immenses et jumelées, sous la cathédrale (Th. Kempf, *Les premiers résultats des fouilles de la cathédrale de Trèves*, *ibid.*, p. 153-162) : basiliques chrétiennes, d'époque constantinienne, dotées chacune de trois nefs, et remaniées sous Gratien.

Un plan d'Augusta Vindelicum (Augsbourg). — Bon plan archéologique de la ville avec son enceinte (dont un côté seulement sur quatre est connu avec certitude), publié par L. Ohlenroth, avec un résumé des découvertes effectuées depuis le début des fouilles en 1919 (*Zum Stadtplan der Augusta Vindelicum, Zusammenfassender Vorbericht*, in *Germania*, 152, 1952, p. 76-85, plan 2).

L'évolution topographique de Cologne. — Moins favorisée que Trèves, l'ancienne capitale de la Germanie Inférieure n'a conservé aucun de ses édifices antiques, exception faite d'une tour de l'enceinte. De patientes et fructueuses recherches permettent néanmoins de retracer son développement (F. Fremersdorf, *Cologne gallo-romaine et chrétienne*, in *Mémorial d'un voyage... en Rhénanie*, 1953, p. 91-136, fig. 1-80 ; Doppelfeld,

Compte rendu sommaire des fouilles de Cologne, *ibid.*, p. 137-140, 1 pl.) : 1° Le quadrillage de l'*oppidum Ubiorum* fondé par Agrippa en 15 av. J.-C. a été reconnu depuis vingt-cinq ans ; daté par des tessons d'Arezzo, il est orienté au nord-est comme les limites du territoire des Ubiens installés sur les anciennes terres des Éburons. On a découvert en 1950 un premier monument public, de grands thermes (l'abside du *caldarium* a 15 m. de large), peut-être augustéens ; l'eau arrivait à la ville dans des canalisations de maçonnerie. L'*ara Ubiorum*, qui devait être à proximité de la ville, n'a pas encore été localisée. — 2° La Ire et la XXe légion ont eu, de la mort d'Auguste à 20 ap. J.-C., leur camp à proximité : on ne l'a pas retrouvé, mais on fouille depuis 1927 sur la colline d'Alteburg, à quelques kilomètres au sud, le camp fortifié de la *classis Germanica*. — 3° Un nouveau quadrillage orienté au nord s'élabore dès l'époque d'Auguste, est adopté par la *Colonia Claudia Ara Agrippinensis*, fondée en 50, et reste sensible dans le réseau des rues actuelles. La nouvelle ville couvre environ 1,000 mètres carrés, s'entoure d'une enceinte qui est parfaitement bien connue, possède un port marchand aménagé à l'est dans un bras mort du Rhin. Le *forum* n'était pas à l'emplacement de la cathédrale, où l'on a trouvé des habitations privées ; on a mention de : temple de Mercure Auguste, *forum Julii*, *f. hordiarium*, *curia*, *Regia*, *praetorium*, *vivarium*, d'un amphithéâtre, peut-être d'un cirque. Un aqueduc de 70 km. amène les eaux de la Haute-Eifel, et de beaux égouts de hauteur d'homme règnent sous la ville. De nombreuses maisons s'ouvraient par des colonnades sur la rue : on a découvert en 1941, près de la cathédrale, une maison à péristyle dont le *triclinium* contient la grande mosaïque dite de Dionysos. Les grands thermes sont remaniés à cette époque (sauf le *caldarium*) pour s'encadrer dans le nouveau quadrillage. — 4° La ville déborde rapidement l'enceinte vers le sud, puis vers l'ouest et le nord. — 5° Un immense *castellum* est construit sous Constantin, après 310, sur la rive droite du Rhin, pour défendre la ville à laquelle un pont de bois le relie. Des fouilles méthodiques ont révélé son plan dans tous ses détails. — 6° A l'Empire chrétien remontent les débuts de plusieurs églises : Saint-Géréon, peut-être de Dioclétien, avec un décagone que l'on date depuis peu de la fin du ive siècle ; — Sainte-Ursule, où l'on a trouvé en 1942 les traces de deux basiliques postérieures à la fin du ive siècle ; — Saint-Séverin, fondée au milieu d'un cimetière à incinération du ier siècle, paraît remonter à l'époque constantinienne et a été agrandie dès la fin du ive siècle.

Arbogast, restaurateur de l'autel fédéral de Cologne en 393 ? — M. Carcopino propose une savante restitution de *C. I. L.*, XIII, 8262 (*Notes d'épigraphie rhénane*, in *Mémorial d'un voyage... en Rhénanie*, p. 187 sq., fig.) :

[B(ona) F(ortuna) ! Domini]*s et imperatoribus nost-*
[ris Fl(avio) Theododo]*sio, Fl(avio) Arcadio et Fl(avio) Eugenio*

[aram vetusta]*te conlabsam iussu viri cl(arissimi)*
[et inl(ustris) Fl(avi) Arboga]*stis comitis et instantia v(iri) c(larissimi)*
[Fl(avi) Syri co]*mitis domesticorum ei(us)* .
[a fundament]*is ex integro opera faciun-*
[dam curav]*it magister pr(imus) Aelius.*

Les nouveautés de cette lecture sont principalement : l. 7, *magister primus*, simple officier de troupe, chef de l'unité alors à pied d'œuvre, au lieu de magister *privatae rei*, agent civil de l'administration des biens de la couronne. — L. 5 : le recours, présenté de façon très hypothétique, au nom du *comes domesticorum* d'Arbogast : Flavius Syrus, cité par Grégoire de Tours (*Hist.*, II, 9). — L. 4 : l'adjonction du gentilice Fl(avius) à Arbogast. — L. 3 : le nom de l'édifice reconstruit, *aram*, l'autel des Ubiens, qui a dû être le point de mire des dévastations franques et dont la restauration dut être le point d'honneur du païen Arbogast. S'il en était ainsi, le lieu de provenance de l'inscription, entre la Hohe Strasse et la Stephanstrasse, aiderait à localiser le fameux autel, au voisinage du Capitole.

Verrerie. — Les verres fabriqués à Cologne doivent leur qualité à la présence d'un sablon fin et pur (F. Fremersdorf, *Cologne gallo-romaine et chrétienne*, in *Mémorial d'un voyage... en Rhénanie*, p. 126-129 et 94-95). La production débute vers 150 avec les vases décorés de fils serpentiformes blancs et dorés (on vient d'en trouver un beau à Amiens : J. Heurgon, *Gallia*, XII, 1954, *Informations*, p. 134, fig. 8). Mais les verres gravés sont particulièrement caractéristiques (IIIe siècle). Puis viennent les verres dorés (deuxième moitié du IIIe siècle), à thèmes paléochrétiens. On a trouvé des verres de Cologne dans le Nord de l'Angleterre, en Scandinavie (île de Seeland), en Germanie indépendante, dans toute la région danubienne, à Rome et à Ostie. — La verrerie trouvée au Molard (Saint-Cierges, Vaud, Suisse), 166 profils, est publiée par M. Rodolphe Kasser dans une brochure qui peut être obtenue à son adresse, 16, av. Jomini, Lausanne (cf. *Ur-Schweiz. La Suisse primitive*, XVII, 1953, p. 18).

Recensions archéologiques concernant la Gaule et la Germanie. — L'activité archéologique dans les différents pays qui représentent l'ancienne Gaule est analysée dans quelques « bulletins » essentiels, conçus selon des formules assez diverses. Pour la France, les « Informations » de *Gallia* sont rédigées tous les dix-huit mois environ par les directeurs des circonscriptions archéologiques, chacun pour son domaine, et relatent surtout les recherches en cours et les découvertes récentes, tandis que les « Recherches archéologiques en Gaule » de R. Lantier analysent annuellement dans la même revue les publications françaises et étrangères concernant les recherches en territoire français. — Pour l'Allemagne, des informations sur les découvertes sont réunies annuellement dans la *Fundchronik, Bundesrepublik Deutschland*, de *Germania.*

formée par des notices de divers travailleurs, classées par régions (*G.*, 31, 1953, p. 211-245, fig. 1-7, pl. 18-26). — Pour la Belgique, l' « Archéologie » de S. J. de Laet et G. Faider-Feytmans donne deux fois par an, dans l'*Antiquité classique*, des recensions concernant notamment l'activité archéologique dans ce pays (*A. C.*, XXII, 1953, p. 429-452) ; nous n'en possédons pas autant pour les Pays-Bas. — Pour la Suisse, K. Keller-Tarnuzzer et ses collaborateurs donnent un dépouillement topographique annuel des découvertes et des publications dans le *Jahrbuch der Schweizerischen gesellschaft für Urgeschichte* (*Société suisse de préhistoire*) (*Dreiundvierzigstes Jahrbuch...*, 1953, p. 18-134, par Keller-Tarnuzzer et Fischer pour la préhistoire et la protohistoire, Laur-Belart et Moorsbrugger pour l'époque romaine et le Haut Moyen Age). — Pour l'Autriche, le *Beiblatt* annuel des *Jahreshefte des Österreichischen archaeologischen Institutes in Wien* comporte une suite de notices souvent étoffées traitant de découvertes faites dans ce pays : par exemple, au t. XL, 1953, les rapports de Fr. Miltner, *Die Ausgrabungen in Lavant/Osttirol* (p. 17-91, fig. 8-54), et *Aguntum*, fouilles de 1951-1952 (p. 92-155, fig. 55-78). — Une recension d'ensemble est enfin donnée, avec des illustrations, par les *Fasti Archaeologici*, *Annual Bulletin of Classical Archaeology*, luxueusement publiés à Rome depuis l'année I-1946, par l'Association internationale d'archéologie classique. L'originalité de ce bulletin est de reclasser dans le cadre des divisions de l'Empire romain, de la protohistoire au Haut Moyen Age, des analyses de publications faites par des recenseurs de tous pays chargés chacun de résumer les travaux publiés dans son propre pays (VI, 1953 : publications parues en 1951). On trouve ainsi, à la rubrique « Gaule et Germanie », des recensions dues non seulement à des érudits français, allemands, belges, néerlandais, suisses et autrichiens, mais aussi à des savants de tous les pays où sont publiées des études concernant ce domaine.

Cartes archéologiques de la Gaule et de l'Occident romain. — Une bibliographie, à la date de 1948, est donnée par l'*Atlas historique* de A. Piganiol, I : *L'Antiquité*, dont les cartes sommaires représentent un bel effort sur le plan pédagogique. Pour les cartes plus savantes en cours de publication, la mise au point de M. Freeman W. Adams est utile, mais incomplète (*A. J. A.*, 58, 1954, p. 45-51 : *Tabula Imperii Romani*). La *Tabula*, conçue par des archéologues anglais en 1928, a réalisé, à partir de 1931, grâce à une collaboration internationale, des cartes historico-archéologiques de l'Empire romain au moment de sa plus grande extension : sur cinquante-six feuilles prévues (carte internationale du monde au millionième) ont paru, pour l'Europe, Aberdeen, Édimbourg, Lyon (R. Lantier, 1938), Mayence (P. Goessler, 1940) ; pour l'Afrique, les quatre feuilles d'Égypte. Le modèle reste la *Map of Roman Britain* au millionième (1924, 3e éd., 1951). — Beaucoup plus

détaillée est la *Forma Orbis Romani* entreprise par l'Union académique internationale, avec des fascicules de texte importants. FRANCE : la *Carte arch. de la Gaule romaine*, au 1/200,000e, comptera quatre-vingt-sept départements, dont neuf ont paru pour le Midi de 1931 à 1946; dirigée sous les auspices de l'Académie des inscriptions par M. Adrien Blanchet, elle est désormais confiée à M. Albert Grenier, qui annonce la Drôme, puis l'Aude, avec des appendices épigraphiques et les cartes complètes de chaque département. ESPAGNE : la *Carta arqueologica de España* compte déjà deux feuilles, Soria (1941) et Barcelone (1945), auxquelles il conviendrait d'ajouter la *Forma Conventus Tarraconensis* (I Baetulo-Blando, 1928). ITALIE : la *Forma Italiae* a publié six feuilles de 1926 à 1948, au 1/100,000e, avec un texte détaillé, dont Augusta Praetoria, cependant qu'une quarantaine d'autres feuilles (sur 282) de l'édition archéologique de la carte d'Italie, au 1/100,000e, ont été publiées par l'Institut géographique militaire de Florence. — En dehors de la *F. O. R.*, il y a aussi pour l'Italie une *Italia Romana*, au 1/1,500,000e, assez sommaire, dans le *Grande Atlante Geographico* de Novare (1938). Pour les Gaules et les Germanies, les cartes du *C. I. L.*, XII et XIII, sont de 1888 (Narbonnaise, au millionième et au 1/500,000e) et de 1943 (Trois Gaules, au 1/1,500,000e; Germanies, au millionième). Pour les Germanies seules, outre les grandes publications du *limes* (*O. R. L.*, 1914-1937; *R. L. Ö.*, 1900-1937), il existe une *Archaeol. Karte der Rheinprovinz* très détaillée au 1/100,000e (I, *Ortskunde Trier-Mettendorf*, 1932, texte de Jagsthausen, 383 p., 32 pl., 38 fig.), et en 1931 a paru la 2e éd. des *Römerstrassen der Rheinprovinz* de J. Hagen en trois feuilles au 1/200,000e, avec texte (536 p., 16 pl., 154 fig.). — Pour l'Afrique du Nord, enfin, M. Adams cite avec raison les *Voies romaines de l'Afrique du Nord*, de P. Salama (1950; 1/1,500,000e), mais il oublie l'*Atlas archéol. de l'Algérie* de Stéphane Gsell, qui reste un modèle du genre avec ses plans de sites et ses notices développées (1911; 1/200,000e), et son semblable, l'*Atlas archéol. de la Tunisie* de Babelon-Cagnat-S. Reinach, etc., encore incomplet (au 1/50,000e depuis 1898, au 1/100,000e depuis 1914). — Nous signalerons ultérieurement les Atlas historiques récemment parus ou en cours de préparation.

Mots gaulois. — *AREPOS serait un adjectif tiré de *[*p*]*are* « devant, sur » au moyen du suffixe -*k*ʷ*o*-, devenu -*po*- en gaulois, comme le latin *porca* « sillon » et son équivalent gaulois *[*p*]*rica* sont tirés de *per* « au travers (du sol) » au moyen du suffice -*ko*-. Le mot, signifiant « celui qui est en avant » (équivalent irlandais : *airech* « le chef »), serait différent de *arepennis*, formé de *[*p*]*are* et du substantif **k*ʷ*enno*-, devenu *penno*- « la tête, le bout (du champ) » (irl. *airchenn*). Dans le carré magique *Sator Arepo Tenet Opera Rotas*, *arepo* serait donc la forme latine d'un adverbe gaulois *arepu* « en avant, au bout, à l'extrémité » (J. Vendryes, *Une hypothèse sur le Carré magique*, *C. R. A. I.*, 1953, p. 198-

208). L'hypothèse serait fortement confirmée si l'on était assuré que l'irl. *airech* ait été employé au sens agricole de « à l'extrémité du sillon » et que, par conséquent, *arepo* ait eu le même sens.

MORITEX : on connaît, par un ex-voto à Apollon trouvé à Cologne, un commerçant dont la sphère d'action était située en Bretagne, *negotiator Britannicianus Moritex* (*C. I. L.*, XIII, 8164 a), et dont ce dernier mot, celtique, cache sans doute l'origine plutôt que la fonction locale ou l'activité de navigateur : M. Carcopino y voit, en effet, de préférence un ethnique, parce que les marchands, « appelés à d'incessants déplacements, se plaisent… à signaler au passage la patrie dont ils se réclament » et que les ethniques gaulois terminés pas *x* sont nombreux (*Notes d'épigraphie rhénane*, in *Mémorial d'un voyage… des Antiquaires de France en Rhénanie*, 1953, p. 183 sq., fig.). Le pays *Mori…* pourrait être nommé d'après le nom celtique de la mer et avoir abrité « le culte du dieu *Moritasgus…* transformé en culte d'Apollon », comme cela s'est passé à Alésia, où précisément Jullian voyait dans ce dieu indigène une sorte d'Apollon navigateur (*Hist. de la Gaule*, VI, n. 5 de p. 36, n. 6 de p. 44). Jusqu'à présent, *Moritasgus* n'est connu que dans l'intérieur de la Gaule : comme dieu, à Alésia, comme roi, chez les *Senones*.

CUCULLUS : viendrait du celtique **cutlo*, et l'on aurait le couple *-cutium* (*cucutium*) et *-putium* (*praeputium*), de sens apparentés (J. Whatmough, *On the name of the Genius Cucullatus*, in *Ogam*, V, 1953, p. 65-66).

VOCARANT est lu avec certitude sur les monnaies trévires (La Tour, 8820 sq., le T était incertain) et AVIACOS sur une monnaie attribuable aux *Bituriges Cubi* (J.-B. Colbert de Beaulieu, *Notules de numismatique celtique*, in *Ogam*, VI, 1954, p. 91-92, pl. II, 3-4).

BILLICCISSIONUS, nom inédit dérivé d'une racine connue, dans une épitaphe récemment découverte à Dijon : *D. M. Flauiae Billiccissioni* (*Gallia*, XI, 1953, p. 138).

…RSTUAHEN(AE), nom de *matronae* sur l'autel trouvé en 1951 à Derichsweiler, près de Düren : [*Ma*]*tronis* / *…rstuaheni*(*s*) / *C. Caldinius* / *Avvaco* / [*p*]*ro. liberis suis. l*(*ibens*). *m*(*erito*) (S. Gutenbrunner, *Zur Matroneninschrift von Derichsweiler*, *Bonn. Jahrb.*, 152, 1952, p. 161-164, pl. 26) : nouveau nom de déesse en *-ahenae*, encore inexpliqué.

Cacographies épigraphiques. — Dans ses *Notes iconographiques sur la mosaïque de la Naissance des Dioscures au musée de Trèves* (*Mémorial d'un voyage… en Rhénanie*, p. 217-226), M. René Louis donne ses lectures des inscriptions, dont il souligne les nombreuses cacographies. Relevons : *Polus* (*Pollux*), *Aelena* (*Helena*) et *Eleni* (*Helene*), *Iobis* (*Iovis*), *Lyda* (*Leda*), *Qoduoldeus* (*Quodvultdeus*), *Felex* (*Felix*) et *Felox somedix* (*Felix, sume dis*?), *Andegasi, pone* (*Andegase*, vocatif), *Criscentia* (*Crescentia*). On attribue souvent à des mosaïstes orientaux des déformations de ce genre : il semble qu'ici plusieurs au moins puissent

s'expliquer par l'influence de la prononciation gauloise, notamment l'emploi de *i* pour *e* (*Eleni*, *Lyda*, *Andegasi*, *Criscentia*) et de *e* pour *i* (*Felex*), puisque ces deux lettres se prononçaient à peu près de la même façon en gaulois.

Jupiter, dit Jovis. — Sur la même mosaïque, le cygne qui représente Jupiter amant de Léda est appelé *Jobis* (*Jovis*), alors que tous les autres personnages sont désignés par un nom au nominatif : on a pris le cas régime pour le cas sujet. Un exemple analogue se trouve à Paris sur les bas-reliefs du monument des Nautes (Espérandieu, 3132 et suiv.; *C. I. L.*, XIII, 3026) : tous les noms divins sont au nominatif, et Jupiter est appelé *Iovis.* On aurait pu penser qu'il s'agit à Paris d'un véritable génitif, confirmant l'inscription qui atteste que le monument est dédié à Jupiter. Mais cette indication de propriété serait inhabituelle, et superflue, étant donnée la dédicace ; il est plus vraisemblable qu'il s'agit ici déjà d'une simplification due à l'usage courant, comme à Trèves : habitués à lire *Iovem*, *Iovis*, *Iovi* sur les inscriptions, les lapicides et peut-être tout un chacun avaient l'habitude d'appeler le maître des dieux *Iovis*, gén. *Iovis.* Un autre exemple est fourni par *C. I. L.*, XIII, 2869.

Ouvrages de référence. — *Tables générales des Bulletins du Comité des travaux historiques et scientifiques.* I, *Bulletin archéologique*, second volume (1916-1940) : publié par Gaston de Bar en 1952, ce volume de 609 pages est extrêmement utile, grâce à son classement alphabétique comprenant les noms de lieu, d'auteurs, d'instituts et de matières. — M. Maurice Toussaint a encore ajouté quatre précieux volumes à la liste de ses répertoires archéologiques départementaux, qui préparent si utilement le travail beaucoup plus lent de la *Carte archéologique de la Gaule romaine : Répertoire archéologique du département de Seine-et-Oise* (*Période gallo-romaine et époque franque*), Paris, Picard, 1951 ; *id.* pour la *Seine-et-Marne*, 1953, et la *Seine* (*moins Paris*), 1953 ; *id.* pour l'*Aube*, 1954. — M. Marius Balmelle continue de publier sa très utile *Bibliographie du Gévaudan, avec analyses et comptes rendus des travaux cités* : fasc. 3, Mende, 1950, *La Lozère gallo-romaine, Le Pays gabale, Céramique gallo-romaine de Banassac*, 51 p. ; fasc. 4, 1953 : *Les origines chrétiennes de la Lozère, Saint-Privat, Sainte-Énimie*, 36 p.

Le « columbarium » de Weiden, près Cologne. — Le caveau funéraire découvert en 1843 à Weiden, à 8 km. au nord de Cologne sur la route d'Aix-la-Chapelle, n'est guère connu en France que par le sarcophage, les trois bustes et les deux fauteuils de grès qu'il contenait (Espérandieu, *Recueil*, VIII, 6484-6485). M. Fremersdorf, dans la monographie sur Cologne plus haut citée, donne d'intéressants détails sur sa disposition (p. 109-113, fig. 31-36) : c'est un caveau souterrain rectangulaire, en pierres de taille, long de $4^{m}40$, large de $3^{m}40$, haut de 4 m. sous voûte, flanqué d'un escalier d'accès large de $0^{m}90$, fermé par une porte de bois à contrepoids et, sur les trois autres côtés, augmenté de trois niches

rectangulaires plaquées de marbre et destinées à servir de lits pour le repas funéraire ; tout autour, des alvéoles (au nombre d'une trentaine) sont creusés dans les murs, dont quatre plus grands dominant les autres. Le beau sarcophage italien aux Saisons, en forme de vasque, tombé dans le caveau dont la voûte est détruite, devait se trouver au-dessus, soit en plein air, soit dans un édicule destiné au culte funéraire. Il s'agit d'une sépulture familiale située sur un grand domaine dont on n'a rien retrouvé, et probablement d'un *columbarium*, les urnes étant exposées dans les petites niches (les grandes étant peut-être réservées aux bustes). Le mobilier comprenait, outre les deux fauteuils : des récipients en verre, des pointes en métal, des chaînes de lampes, un bol en bronze, de nombreux pendentifs d'ambre jaune, trois cassettes octogonales plaquées d'écaille, un manche de couteau et des placages en ivoire décorés (Vénus et Priape), une poignée en pierre de lune ornée d'une figure féminine. — Le monument, qui doit dater du IIe siècle, est d'autant plus intéressant qu'on ne connaît guère de sépultures collectives en Gaule, ni de *columbaria*, et que, bien qu'il soit souterrain, certaines de ses dispositions rappellent celles de la tombe du Lingon (*C. I. L.*, XIII, 5708) : les lits funèbres pour le mort, les deux sièges pour les vivants qui offrent et partagent le repas. Il n'y a que trois emplacements de lits, et l'on a retrouvé trois bustes : doit-on penser que les lits servaient aussi, à tour de rôle, pour les autres morts dont les niches nombreuses contenaient les cendres? Il nous manque une étude comparée de ce genre de tombes dans le monde romain.

« Ad Cantunas novas. » — On hésite encore sur le sens de ces mots inscrits, suivis de *fecit*, sur des vases fabriqués à Cologne (*C. I. L.*, XIII, 10015, nos 99, 105, 115, 118). Il s'agit évidemment de la désignation de l'endroit auprès duquel ou auquel le potier avait son atelier ou son magasin (cf. *Ad forum hordia(rium)*, 10015, no 108), et l'épithète suggère un monument ou un emplacement nouvellement construit ou reconstruit. 1o Les quelques mots celtiques en *cant-* connus ne sont d'aucun secours. On peut toujours supposer un mot germanique ou celtique inconnu, désignant un marché, des boutiques, des galeries, etc... — 2o Le tesson no 115a portant *Gantunas*, et l'équivalence *c-g* étant fréquemment attestée, M. Fremersdorf traduit : « près du nouveau temple des *Gantunae* » (*Cologne gallo-rom. et chrét.*, cité *supra*, cf. p. 116 et 125). Le raccourci est admissible. Mais qu'est-ce que ces *Gantunae*? On peut songer à *ganta* (diminutif *gantula*), nom donné en Germanie à l'oie blanche de petite taille (Pline, *N. H.*, X, 54), et que M J. Whatmough traduit par l'anglo-saxon *ganot*, devenu en anglais *gannet* (*The dialects of ancient Gaul*, microfilm, § 220, p. 897 et n. XLIX b, p. 873) : c'est notre « fou » ou « fou de Bassan », oiseau de mer blanc dont le cri tient de ceux de l'oie et du cormoran, qui niche dans l'Atlantique Nord et notamment dans l'île de Bassan au large d'Édimbourg ; le nom scientifique, em-

prunté à l'islandais, est *sula, sula Bassana* (anglais : *solan-goose* ; faut-il penser à ce propos à d'autres déesses bien connues de la Germanie antique, les *Suleviae*?) ; d'autre part, le vieux français *gante* désigne non pas une espèce d'oie blanche, mais la cigogne. Les *Gantunae* seraient des déesses en rapport avec ces oiseaux.

Découverte d'un temple gallo-romain au Mesnil de Baron-sur-Odon (Calvados). — Sous ce titre, le Dr Gosselin publie sommairement les premiers résultats d'une fouille en cours depuis 1952 au Mesnil, à 3 km. de Vieux-*Aragenuae* (*Bull. Soc. normande d'ét. préhist.*, XXXV, 1953, fasc. 4, 5 p., 1 plan). Il s'agit d'un édifice polygonal irrégulier, à dix ou onze côtés et à plusieurs enceintes concentriques : la plus petite a 35 m. environ de diamètre maximum, et une galerie large de 2m20 l'entoure. Les murs sont épais de 0m60 en moyenne, il y a une entrée flanquée de pilastres et des cases adjacentes à l'extérieur. Tout indique un édifice religieux de tradition indigène, à plan centré et à galerie, dominant à quelque distance la campagne de la capitale des Viducasses. Monnaies gauloises et d'époque impériale. — Sur « La Normandie avant les Normands », on doit une rapide synthèse à M. René Streiff, dans *Études normandes* (1952, no 10, p. 133-144, 3 fig.).

Épona et la mythologie celtique insulaire. — On sait le parti que H. Hubert avait tiré de l'épopée galloise de la cavalière Rhiannon, qu'il rapprochait d'Épona (*Le mythe d'Épona*, in *Mél. Vendryes*, 1925, p. 187 sq.). Voici maintenant Macha, héroïne irlandaise de la « Neuvaine des Ulates », petite-fille d'Océan et bonne ménagère, qui court plus vite que les deux chevaux du roi et meurt en fin de course en mettant au monde des jumeaux après avoir ensorcelé les mâles de la tribu (Jean Gricourt, *Epona-Rhiannon-Macha*, in *Ogam*, VI, 1954, p. 25-46, 75-86). Mais n'oublions pas que nous ignorons à peu près tout de la mythologie d'Épona : l'abus de méthode est proche, qui fera prononcer le nom d'Épona à propos de toute légende celtique où paraissent une femme et des chevaux ! — M. Gricourt remarque judicieusement que la fête d'Épona en Cisalpine, fixée par le calendrier de Guidizzolo au 18 décembre, suivait de près les *Consualia* du 15 décembre, fête des animaux de trait où l'on couronnait de fleurs chevaux et mulets (le dieu *Consus* avait d'ailleurs au Cirque sa chapelle souterraine, où l'on descendait les cochers blessés).

Diversité des vases dits « planétaires de Bavai ». — On devait déjà à M. Amand la publication d'un vase à sept bustes de Tournai (*L'Antiq. class.*, XII, 1943, p. 100-102, pl. III). Il publie aujourd'hui des fragments appartenant à quatre variétés nouvelles distinguées par la matière et la technique (*Les fragments de vases de Bavai retrouvés à Tournai*, in *Latomus*, XIII, 1954, p. 40-50, pl. I-II) : en *terra nigra* à relief d'applique, trouvé dans une couche d'époque claudienne ; à engobe jaune à relief d'applique retouché à l'ébauchoir ; à couverte dorée (dont cer-

tains trouvés rue « de la Tête-d'Or ») imitant le bronze, avec *trois* têtes et trois macarons — sans rien, par conséquent, de « planétaire » ; en terre de pipe blanche analogue à celles de l'Allier et de Cologne. Bavai n'eut sans doute pas le monopole de la fabrication : Tournai, Cologne ont pu avoir des ateliers, et la production a dû commencer dans la première moitié du Ier siècle et durer jusqu'au IIIe, comme l'avait indiqué E. Krüger, qui faisait remonter le style et la forme des vases jusqu'à l'époque augustéenne (*Annales du XXe Congrès arch., Liège*, 1909, p. 127-131 ; cf. Phyllis P. Bober, *Cernunnos*, in *Americ. Journal of Archaeol.*, LV, 1951, p. 37-38, n. 139-154).

Dossier « Ascia ». — 1o L'*acisculus* : nous avons indiqué les raisons qui nous semblaient favorables à la distinction radicale de *ascia* (herminette à marteau et serfouette) et de *acisculus* (petit pic-pioche), dont l'image et le nom figurent sur les deniers de L. Valerius Acisculus (*R. É. A.*, LV, 1953, p. 399 ; *R. É. L.*, XXXI, 1953, p. 45). Pour M. Jean Gagé, « il n'est guère douteux que le maillet magique de Valeria Luperca ne fût l'origine de cet *acisculus* que célèbre une branche des Valerii ; l'influence du vocabulaire grec de la guérison, ἀκέομαι, ἀκέσιος, etc., ayant pu produire cette transformation à partir d'*acisculus* (?) » (*R. É. L.*, XXXI, 1953, p. 68). *Acisculus* viendrait alors de *ascia*, et le changement d'orthographe aurait été imposé par une légende de *gens*. Pourtant, l'instrument figuré sur les monnaies est très différent de l'herminette, qui, elle-même, n'a rien de commun avec un maillet. Le texte de Plutarque qui rapporte la légende serait à revoir de près au point de vue des outils mentionnés (*Parallèles gréco-romains*, 35).

2o *A solo et ab ascia fecit* : on connaît la difficulté de traduire cette formule, tirée d'une épitaphe connue en deux exemplaires presque identiques (*C. I. L.*, VI, 10921, et X, 3717) : *Hunc monimentum in fronte p. XII* (ou *XIII*), *in agro p. XVI a solo et ab ascia Ælia Isigenia, Ti. Cl. Zenati, memoriam marito suo dulcissimo et sibi libertis libertabusque suis posterisque eorum fecit.* On ne signale pas d'*a.* figurée sur la pierre. MM. Audin et Couchoud proposent de scinder : *a solo* rattaché aux indications de mesures qui précèdent, « mesuré au sol », et *ab ascia* rattaché seul à *fecit* avec le sens instrumental (*Rev. hist. des relig.*, CXLV, 1954, no 405, p. 18-19). En effet, la répétition de la proposition, en bon latin, ne se justifie que si elle est employée avec deux sens différents : on ne peut donc traduire « à partir du sol et de l'*a.* » (déposée dans la tombe : usage, d'ailleurs, non attesté ; toutefois, on vient de trouver une *a.* à côté d'une tombe, à Saint-Pardoux, Haute-Vienne, cf. F. Eygun, *Gallia*, XII, 1954, *Informations*, p. 186-187 : c'est une herminette-marteau). Mais le sens supposé pour *a solo* n'aurait d'intérêt que si ces mesures horizontales étaient suivies d'autres, verticales ; autrement, « mesuré au sol » paraît superflu. On comprendrait mieux : « a fait le tombeau (qui mesure...) à partir du sol » (c'est-à-dire depuis les fondations, sur

un sol creusé pour la première fois, et non sur une base remployée), et à partir de (dans le temps : aussitôt après le travail de) l'*a.* (c'est-à-dire en matériaux neufs, polis de neuf, ce qui, d'ailleurs, pourrait être aussi le sens de la formule la plus courante, *sub a.* On connaît une autre fois *ab ascia fecit*, *C. I. L.*, VI, 8931).

3° MM. Audin et Couchoud publient (*ibid.*, p. 22, fig.) un outil du musée de Lyon, formé d'un taillant coudé d'herminette de 27 cm., et, à l'opposé, d'un tranchant de hache, vertical, de 14 cm. de long. Ils y voient l'*a.* funéraire, une herminette-hoyau à hache, outil du bois et de la terre, qui aurait servi à creuser la tombe. Sans refuser le nom de *a.* à cet outil, j'y vois une espèce rare de la catégorie herminette, non adaptée au travail de la terre avec son tranchant de hache qui risquerait de blesser le visage baissé, et surtout différente, par la longueur du côté opposé à l'herminette, de l'*a.* représentée sur les tombes, dont ce même côté est toujours court et ressemble à un marteau plus qu'à toute autre chose (voir, d'ailleurs, la définition d'Isidore de Séville, *Orig.*, 19) : l'*a.* plus haut citée (voir 2°), trouvée près d'une tombe, est une herminette complétée d'un marteau à tête ronde.

4° *Posuit asciam* : la stèle funéraire découverte à *Carnuntum* (Petronell, Autriche) en 1947 apporte une précision nouvelle (Artur Betz, *Aus dem Museum Carnuntinum*, « *Wiener Jahreshefte* », XL, 1953, *Beiblatt*, col. 207-212, fig. 92). Gorgone au fronton, buste du défunt dans une niche, épitaphe dans un cartouche : *L. Plotidius L. f.* | *Lemonia* (*tribu*) *Vitalis do|mo Bononia* | *miles leg*(*ionis*) *XV Apoll*(*inaris*) | *annorum L, stip*(*endiorum*) *XXIII, h. s. e.* | *Annia Maxima* | *uiro suo cariss|imo posuit structo|ria, asciam, norma|m*, et, dans le bas du cartouche, débordant vers le haut sur les dernières lignes, cinq outils alignés verticalement de gauche à droite : *ascia* (herminette à marteau et à fer incurvé), *regula* graduée en sept parties, *scalprum* (ciseau), *norma* (équerre), *circinus* (compas). Ce maçon de l'armée (*structor*), né à Bologne, dut mourir dans le camp pannonien vers la fin du Ier siècle, et sur sa tombe son épouse « a fait figurer les outils du maçon, (notamment) l'*ascia* et l'équerre ». L'*a.* est donc ici emblème professionnel. C'est, à ma connaissance, le seul exemple de cette catégorie professionnelle où figurent à la fois l'image et le nom de l'instrument, et le seul exemple de cette formule : *posuit etc...*, qui n'a aucun rapport avec le prétendu **ascia p*(*osuit*) qui n'est nullement attesté par *C. I. L.*, X, 4612. Pour le groupe d'instruments représentés, on peut comparer dans le *Recueil* d'Espérandieu les nos 225 (Arles), 1615 (Gannat), 1881 (Autun), 5457 (Zurich), 5858 (Mayence), 6757 (Vaison). Il est remarquable que l'épitaphe ne désigne nommément que l'*a.* et l'équerre, qui figurent ensemble sur de très nombreuses tombes, avec, peut-être, un sens symbolique relatif à l'égalité devant la mort. Il est nécessaire de distinguer les stèles où l'*a.* n'est qu'un emblème professionnel, celles

où elle est tenue à la main par le défunt sans avoir obligatoirement une signification professionnelle, et celles où sa seule image a un sens funéraire, voire philosophique.

5° Bien rares sont les inscriptions votives comportant la mention de l'*a.* On connaissait *C. I. L.*, III, 4167, en Pannonie, à Venus Victrix, qui contient l'image de l'*a* ; V, 7645, en Cisalpine, à Diane, est malheureusement douteuse. Il est d'ailleurs possible que ces deux divinités aient ici un caractère funéraire ou infernal. D'autre part, rappelons que « jamais l'*a.*, telle qu'elle est figurée sur les tombes, ne paraît entre les mains d'un dieu gaulois », ni étranger à la Gaule (J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, p. 88).

6° M. Carcopino pense que les épitaphes lyonnaises à l'*a.* de la deuxième moitié du IIe siècle et du IIIe siècle sont chrétiennes, parce que « déjà, vers 150, saint Justin, dans son *Apologie* (LV, 4), comptait les outils des terrassiers et des manœuvres, c'est-à-dire, et principalement, l'*ascia*, au nombre des figures éventuelles de la croix » (*Études d'histoire chrétienne*, 1953, p. 86-87). Le texte mérite d'être cité, bien qu'il ne comporte pas le mot *ascia* : « Les terrassiers (ou laboureurs : σκαπανεῖς) n'accomplissent pas leur travail, ni les manœuvres (ou artisans, ouvriers : βαναυσουργοί) tout aussi bien, si ce n'est avec les outils ayant cette forme (de la croix). »

Pommes de pin ou toits coniques sur les cippes funéraires ? — Franck Delage étudie, sous le titre : *Ovoïdes gallo-romains* (*Gallia*, XI, 1953, p. 25-39, avec une Note de M. Pierre Boyancé), des cippes et stèles funéraires décorés d'éléments ovoïdes ou coniques, et des ovoïdes isolés : l'origine du motif serait la pomme de pin, symbole d'immortalité. — M. Suič émet une opinion différente à propos de monuments analogues, les « cippes liburniens » (*Ujesnik*, *Bulletin d'arch. et d'hist. dalmate*, LIII, 1950-1951, p. 59-95, 18 fig.), provenant de la côte orientale de l'Adriatique, face au Picenum, de l'Istrie à la Dalmatie. Cippes cylindriques, datés par leurs inscriptions des Ier et IIe siècles, surmontés d'un élément conique, soit nu, soit décoré (torsade et feuilles, feuilles imbriquées, treillage imitant la vannerie). Un évidement semi-sphérique, visible seulement d'en dessous, en occupe la base : ce serait l'ossuaire, résidu de l'habitation primitive dont le sommet conique représenterait le toit, et l'on aurait ici des « cippes-maisons ». — Cette explication est sans doute valable pour les monuments dalmates et même pour quelques cippes à sommet conique de la série gallo-romaine : mais elle ne rend pas compte des ovoïdes isolés et des pommes de pin. Il est probable qu'il y a eu parfois combinaison de la forme des cippes-maisons avec le symbole d'immortalité.

Trophées craniens et têtes coupées. — Le problème des « têtes coupées » est posé depuis longtemps et rebondit à l'occasion des découvertes d'Entremont : voici qu'on vient d'y trouver, ainsi qu'à *Glanum*

et à Saint-Blaise, dans le delta du Rhône, les vestiges indiscutables de l'exposition de crânes dans des lieux religieux (*Glanum* : *Gallia*, XI, 1953, fig. 9, p. 11). M. Fernand Benoit, jusqu'ici favorable à l'explication des « têtes coupées » dans les arts figurés par la symbolique funéraire, élargit très heureusement la question en ces termes : « Crâne d'ennemi décapité, dont la protection magique serait tournée au profit du vainqueur, bénéficiaire de la force vitale du vaincu? Crâne du *pharmakos* « dévoué » aux dieux infernaux pour le salut de la tribu? Reliques sacrées des ancêtres, conservées dans le sanctuaire, qui est essentiellement en Gaule, comme dans la Bretagne insulaire et l'Irlande, la « tombe du héros »...? » (*L'Ogmios de Lucien, la « Tête coupée » et le cycle mythologique irlandais et gallois*, *Ogam*, V, 1953, p. 33-42, pl. I). On peut hésiter, en effet, entre les têtes des victimes de ces sacrifices humains attestés par les textes et celles des ennemis décapités sur le champ de bataille, dont parle Diodore (V, 29). Pour ces dernières, le témoignage de la numismatique est précis : on connaît les monnaies pictonnes de *Dubnoreix* (Latour, 5044), où le guerrier gaulois tient une tête à la main ; et voici que M. Colbert de Beaulieu attire notre attention sur des monnaies vénètes dont le revers montre une tête coupée attachée par une courte chaîne à la bouche du cheval androcéphale : est-ce l'illustration de la phrase de Diodore, « aux ennemis tombés, ils enlèvent la tête, qu'ils attachent au cou de leurs chevaux »? L'avers porte précisément la grosse tête entourée de petites têtes enchaînées. Ces monnaies allieraient curieusement l'image réaliste d'une habitude guerrière et sa transposition sur le plan de la symbolique religieuse ou funéraire.

La pénétration des cultes orientaux dans les Pays-Bas romains. — M. J. Vermaseren réfute sous ce titre la soi-disant absence des cultes orientaux aux Pays-Bas (*Rev. arch. de l'Est...*, V, 1954, p. 105-132, fig. 46-56), en publiant de belles patères de Nimègue ornées de figures de Cybèle (qu'il croit fabriquées en Gaule), une statue d'Attis et deux statuettes de Cybèle, de même provenance. Toutefois, on ne connaît pas encore aux Pays-Bas de monument mithriaque.

La « villa rustica » de Voerendaal. — Située dans le Limbourg hollandais, à 3 km. à l'ouest de Heerlen-*Coriovallum* (première station des itinéraires entre *Atuatuca*-Tongres et Cologne par *Juliacum*-Juliers et *Tiberiacum*-Thors), un peu à l'écart sur une route secondaire, c'est la plus grande villa connue de cette région riche en vestiges : W. C. Braat la publie complètement d'après les fouilles de 1892-1893 et 1947-1950 (*De Groote Romeinse Villa van Voerendaal*, dans les *Oudheidkundige Mededelingen* du Rijksmuseum de Leiden (*Nuntii ex Museo Antiquario Leidensi*), n. s., XXXIV, 1953, p. 48-76 ; substantiel résumé en français). Quatre périodes : I. Fin du Iᵉʳ siècle ap. J.-C., modeste villa déjà gallo-romaine de 28 × 20 m., démolie rapidement, sous Trajan. —

II. Reconstruction immédiatement au nord de la ruine, à peine plus grande, mais plus confortable : toute en pierre, avec deux ailes à l'opposé de la galerie-façade orientée au sud-est ; cave, salle chauffée, cuisine, living-room ; non loin : à l'ouest, de petits bains ; à l'est, un fort silo carré, un hangar-écurie (32 × 22 m.) et une grange (30 × 12 m.). — III. Toujours au IIe siècle, réunion de l'habitation au silo par trois pièces, dont une chauffée, et du silo au hangar par une grande salle carrée (ergastule?) : le tout a 108 m. de long, mi-résidence, mi-exploitation. — IV. Fin du IIe siècle, réunion des bains au reste par un *horreum* (40 × 12 m.) et une cour à portiques de 104 × 36 m. : l'ensemble a dès lors quelque 200 m. de long, avec une profondeur maximum de 60 m. Il est détruit vers le milieu du IIIe siècle, réoccupé temporairement dans la deuxième moitié du IVe siècle. — « Les étapes de l'agrandissement pourraient illustrer l'essor de quelque pionnier gallo-romain pendant cette période prospère qu'était le IIe siècle. » Tout le luxe de ce gros fermier, ce sont quelques stucs peints, des bains constamment améliorés et les progrès du confort rural : la cave, avec ses trois niches, a ses murs isolés du sol extérieur par des tuiles recouvertes d'*opus signinum* (Vit., VII, 4) ; — dans une chambre, on a superposé un hypocauste au sol primitif plutôt que de défoncer ce dernier ; — on a ajouté un second foyer au *caldarium* des bains coupé en deux, pour chauffer du même coup le *tepidarium* voisin, et construit des latrines à proximité. Bien que la maison du maître avec ses bains ait été finalement isolée de la campagne et des bâtiments d'exploitation par la grande cour qui les réunit, comme à Chedworth (A. Grenier, *Manuel*, fig. 308), on n'est pas arrivé ici à l'une de ces grandes villas de luxe nées des villas rustiques comme Blankenheim (*ibid.*, fig. 294) : « En réalité, cette villa est toujours restée une *villa rustica*, habitat d'un riche cultivateur, non pas d'un grand propriétaire. » C'est là son intérêt particulier.

Représentations de Mars porteur du trophée. — On a découvert en 1950 à Courroux (Jura suisse) un petit Mars de bronze d'un type connu à sept exemplaires en Occident, dont deux en Gaule : « Debout, casqué, Mars s'avance rapidement, tête haute, en une attitude de danse... Il est nu, à une draperie près... nouée en torsade autour de la taille... On peut aisément restituer dans la main gauche une hampe que termine un trophée d'armes, dans la droite une lance », d'après les pierres gravées et des monnaies dont la plus ancienne (104 av. J.-C.) reproduit une statue de culte qui peut être à l'origine de celle du premier temple de Mars Ultor au Forum (W. Deonna, *Mars Tropaeophore*, in *Zeitschrift für Schweizerische Archaeol. und Kunstgeschichte*, XIV, 1953, p. 65-67, fig. 1-6). Mais peut-on dire que ce Mars s'avance au combat en dansant, et qu'on aurait là le sens de l'épithète *Gradivus* qui est parfois donnée au dieu? Je vois plutôt dans le dieu ainsi représenté un Mars victorieux dansant en tenue quasi rituelle après le combat (il reste à chercher dans

les nombreuses épithètes qu'il porte en Gaule, *Camulus*, *Caturix* et autres, celle qui conviendrait le mieux ici), et dans le *Gradivus* un Mars « en marche », armé pour le combat. En tout cas, on a préféré en Gaule le type classique du dieu armé de pied en cap sur les bas-reliefs, et celui du dieu casqué, nu, déhanché et tenant la lance et l'épée pour les statuettes, dont K. A. Neugebauer a pu inventorier une soixantaine — la plus belle, trouvée à Reims, se voit au Louvre (*Über eine gallorömischen Typus des Mars*, *Bonner Jahrb.*, 147, 1942, p. 228-236, pl. 19-23).

Sculpture celtique en Gaule et en Bohême. — L'une des pièces les plus curieuses trouvées au cours de ces dernières années est la tête d'homme moustachu découverte en 1943 à Mšecké Žehrovice, à l'ouest de Prague (*R. A.*, I, 1953, p. 105, fig. 4 ; Jiri Frel, in *Časoris Národního Musea V Praze, Annuaire du Musée national de Prague*, CXXII, 1953, p. 30-46, 7 fig.). L'homme a les yeux globuleux, les sourcils et les moustaches en spirales, le cou entouré d'un *torques*, les cheveux ordonnés en rouleau sur le sommet de la tête (roulés autour d'un serre-tête comme celui de la tombe à char de Vix? Voir aussi le rouleau de la déesse-mère de Saint-Aubin-sur-Mer, porté sur le cou, *Gallia*, VII, 1949. p. 121, fig. 2). Les œuvres les plus proches de celles-ci sont les « têtes coupées » d'Entremont, qui sont du IIe siècle av. J.-C. ; d'après les objets contenus dans la fosse où fut trouvée la tête, on doit la dater du Ier siècle avant notre ère. M. Frel, qui connaît bien les antiquités de la France, n'hésite pas à reconnaître une influence de la sculpture gauloise sur celle des Celtes de Bohême : les petits bronzes de Stradonice qu'il publie (certains ont été trouvés dans le Puy-de-Dôme) évoquent de façon frappante la sculpture gauloise. Influence? Tendance commune des artistes celtiques? Goût commun, en tout cas, pour la caricature, qu'on retrouve à Lutèce sur le monument des Nautes, où les trois vieux barbus, les Dioscures et leurs chevaux sont stylisés de comique façon.

L'art des monnaies gauloises. — M. Lancelot Lengyel montre en termes souvent heureux sa profonde originalité : liberté, abstraction, désincarnation du génie celtique, qui possède aussi sa veine réaliste, mais toujours diffère de l'esprit méditerranéen, soumis, de près ou de loin, à la nature (*L'art gaulois dans les médailles*, Paris, Corvina, 1954, 59 p., 48 pl.). C'est de la morphologie, de l'analyse stylistique très poussée, et les agrandissements photographiques de ce bel album constituent un instrument de travail de premier ordre. Les interprétations philosophiques sont fondées sur un classement chronologique des monnaies qui reste sujet à caution, et débordent nettement le cadre de l'histoire de l'art.

Sarcophages gallo-romains. — On étudie de près aujourd'hui les décors, la matière et le style des sarcophages trouvés en Gaule, tant païens que chrétiens. M. Robert Étienne a publié en détail le sarcophage de Saint-Médard-d'Eyrans (*R. É. A.*, LV, 1953, p. 361 sq.).

M. Adrien Bruhl étudie le *Sarcophage du « Triomphe de Bacchus » au Musée des Beaux-Arts de Lyon* (*Bull. des Musées lyonnais*, III, 1954, p. 1-11, fig. 1-6) : il met en lumière le caractère funéraire du thème dionysiaque. Et M. Fernand Benoit publie le résultat de longues années d'études : *Les sarcophages paléochrétiens d'Arles et de Marseille* (Ve supplément à *Gallia*, 1954, 88 p., 50 pl.) : ce catalogue de 122 numéros complète grandement les recueils de Le Blant et de Mgr Wilpert, et l'étude d'ensemble conclut prudemment à la présence d'ateliers locaux à la fin du ive siècle, mais à l'absence d'une « école » : « l'art d'Arles est un reflet de celui de Rome et de l'Italie du Nord,... il suit dans sa progression l'évolution même de l'art, dont l'atelier de Marseille montre l'aboutissement vers le milieu du ve siècle ».

Les paroisses rurales de la Gaule. — Sous ce titre, M. le chanoine E. Griffe, à qui l'on doit une remarquable *Gaule chrétienne à l'époque romaine* (1947), étudie l'origine des paroisses rurales (*La Maison-Dieu*, no 36, 1953, Paris, édit. du Cerf, p. 33-62). Il montre qu'il y avait déjà des paroisses autres que les paroisses épiscopales à la fin du iie siècle, paroisses « presbytérales » établies dans les villes secondaires, mais que le monde rural n'est touché qu'après Constantin. Il rassemble les quelques renseignements concernant des paroisses rurales, à partir de 400 (rappelons à ce propos la *Note sur l'origine religieuse des paroisses rurales*, de W. Seston, *Rev. d'hist. et de philos. relig.*, XV, 1935, p. 243) : Ceyreste, Saint-Jean-de-Garguier, Langon, Primuliac, et celles du diocèse de Tours. La fondation de telles paroisses a été l'œuvre des évêques, aidés financièrement par les grands propriétaires ; ce sont des succursales de l'église de la cité, avec, au moins, un diacre et un sous-diacre assistant le prêtre, et, parfois, des moines et des vierges. Les *villae* se contentèrent longtemps d'un oratoire, et le district paroissial est resté très étendu jusqu'à la fin de la période mérovingienne, avec son curé nommé parfois archiprêtre. « Des enquêtes locales sur les anciens *vici* de la Gaule seraient grandement utiles pour l'histoire des paroisses. Cela nous permettrait de retrouver, dans bien des cas, l'emplacement de l'église primitive et de son cimetière (car il n'y a pas toujours eu continuité). On pourrait ainsi connaître sous quels vocables nos plus anciennes églises paroissiales ont été placées » (n. 30), et aussi découvrir des vestiges intéressants, puisque la paroisse rurale devait posséder, de l'avis de M. Griffe, son baptistère. — En étudiant les *Origines et les destinées d'un évêché inconnu du Bas-Empire : Horbourg près Colmar* (15 p., Colmar, s. d.), M. François-J. Himly montre, outre la réalité de cet évêché de *castrum* (*Argentovaria*), comment un évêché naît d'une paroisse de *vicus*, succédant elle-même à un culte païen important, celui d'*Apollo Grannus* : le christianisme serait venu, lui aussi, de Grand dans cette bourgade commerciale prospère qui deviendra un *castrum* puissant dans la deuxième moitié du ive siècle.

Mobiliers funéraires du IVe siècle à Leuna (Saxe). — La section de préhistoire et d'histoire ancienne de l'Académie des sciences de Berlin inaugure une série de publications par une monographie consacrée à des sépultures du Bas-Empire (Walther Schultz, *Leuna, Ein germanischer Bestattungsplatz der spätrömischen Kaiserzeit*, Berlin, 1953, in-4o, 96 p., 78 fig., 41 pl.). Leuna est le nom actuel d'un village industriel proche de Merseburg, dans la vallée de la Saale, au sud de Halle, dont le musée conserve les mobiliers recueillis en 1834, 1917 et 1926 dans une dizaine de tombes aux parois de bois, à inhumation habillée. Parmi les pièces intéressantes, on notera : quatre paires de beaux éperons en bronze ou en argent, à pointe (sans molette), faits pour être fixés à des talonnières ; — des pointes de flèches ; de belles fibules cruciformes, dont une ornée d'une frise d'animaux ; de belles bagues ; — des vases de terre cuite carénés ; — de petites patères, dont deux ajourées forment peut-être bassinoire ; — une petite boîte en ivoire avec système de fermeture ; — les jetons blancs et noirs, restés en place, d'une table à jeu détruite ; — deux plateaux, l'un en bois à coins métalliques, l'autre en bronze (voir *infra*). — Enfin, la pl. XXXIII, 2, publie le bol de verre trouvé en 1834 (au British Museum), portant Artémis et Actéon métamorphosé en cerf : ΑΡΤЄΜΙϹ avec Є semi-lunaire et Μ tendant vers la minuscule, ΑΚΤΑΙΟΝ que je lirais plutôt ΑΚΤΑΙΩΝ, avec ω minuscule.

Plateaux de bronze du IVe siècle. — Le plateau trouvé dans la tombe de Leuna (voir *supra*) appartient à une série connue : il s'agit de beaux plateaux ovales à décor incisé, à poignées plates ornementées situées aux deux extrémités. La publication de W. Schulz en reproduit quatre autres parmi ceux trouvés en Allemagne (pl. XXXV ; cf. H. J. Eggers, *Der römische Import im freien Germanien*, *Atlas der Urgeschichte*, I, Hambourg, 1951 : type 121). Rappelons qu'un exemplaire a été découvert il y a quelques années à Toul et publié par J. Choux, qui en cite trois autres, trouvés à Paris, Soulosse et Appleshaw (*Gallia*, VII, 1949, p. 100, fig. 14) : le premier porte au milieu du fond le chrisme, l'α et l'ω et deux palmes (Musée des Antiq. nat., no 395), les deux autres, le poisson. Celui de Toul, comme ceux de Germanie, n'a pas de tels symboles chrétiens. Plats cultuels, fabriqués en Gaule? Une monographie de cette série d'objets, illustrée de bons dessins des décors incisés, permettrait sans doute de répondre aux questions qu'ils posent encore.

Chronique de céramographie. — En l'absence, si regrettable, d'une revue consacrée aux céramiques antiques, nous nous efforcerons de signaler ici quelques publications apportant du nouveau dans le domaine gallo-romain, étendu éventuellement à l'Occident.

1. Les trouvailles faites dans l'établissement *gallo-romain* de Hallstatt continuent d'être publiées par Fried. Morton (*Neues aus der römischen Niederlassung in der Lahn bei Hallstatt*, « *Wiener Jahreshefte* », XL,

1953, *Beiblatt*, col. 161-178, fig. 81-85). Différentes espèces, parmi lesquelles on retrouvera des importations de Gaule. Sigillée (publication des graffites, qui sont pour la plupart des signatures ; l'un d'eux est écrit en grec, pour la première fois en ce lieu : **ΜЄ**, sur un fragment de tasse Drag. 33). Rheinzabern, Westerndorf, Heiligenberg, Gaule du Sud, Lezoux, Rhétie.

2. *La céramique gallo-romaine en terre sigillée d'Elewijt* (*Belgique*), dispersée dans diverses collections publiques et privées, est publiée par F. Vaes et J. Mertens (coll. *Latomus*, XIII, 1953, 55 p., XII pl. au trait). Deux tessons d'Arezzo. Sigillée décorée : la Gaule méridionale est bien représentée par La Graufesenque (43 °/₀), la Gaule centrale par Lezoux (22 °/₀), l'Est (23 °/₀) par un atelier indéterminé (*Satto*?), Blickweiler, Rheinzabern, Trèves, Lavoye. La sigillée non décorée comporte des marques de la Gaule du Sud, du Centre, de l'Est, d'Argonne. Le IIIe siècle est particulièrement pauvre : déclin de la sigillée. Le IVe siècle est représenté par un fragment argonnais décoré à la roulette.

3. *Amiantus, briquetier de Cahors* (par M. Labrousse, *Bull. Soc. ét. du Lot*, LXXIV, 1953, p. 117-119) : une deuxième brique, trouvée récemment, permet de lire *Amianti . m*(*anu*), au lieu de **Am*(*andi*) *Ant*(*istii*) *m*(*anu*), lu sur le premier document découvert à Cahors (*ibid.*, LXVIII, 1946, p. 135-137 ; sur les tuiliers du Quercy, cf. LXIV, 1943, p. 205-209). *Amiant*(*h*)*us*, nom d'origine grecque signifiant « Incorruptible » (d'où « amiante »), est connu dans l'épigraphie lapidaire en Italie et en Occident (*C. I. L.*, XIII, 393 et 5239), mais c'est la première fois qu'on le rencontre comme nom de briquetier.

4. *Amandinus*, potier de La Graufesenque (A. Aymard, *Nouveaux graffites de La Graufesenque*, *R. É. A.*, LV, 1953, p. 127, nº 15, pl. VI) : la découverte d'un deuxième document permet de lire ce nom avec certitude à la place de **Palandinus* lu précédemment. Tiré d'*Amandus*, le nom, peut-être gaulois, est connu à Langres par une amphore (*C. I. L.*, XIII, 10002, nº 94) et peut-être ailleurs (Oswald, *Index*, p. 14), cependant qu'*Amandinius* est attesté dans l'épigraphie lapidaire (*C. I. L.*, VI, 3333 ; XIII, 5453 (?), 8523, et suppl. de Nesselhauf, 189).

5. *Banassac* : précieuse bibliographie analytique de Marius Balmelle, *Bibliographie du Gévaudan*, fasc. 3, Mende, 1950 : *Banassac et sa céramique gallo-romaine*, p. 40-51.

6. *Les vases ornés de la Moselle*, publiés par M. Émile Delort, directeur de la XVIIe circonscription des Antiquités historiques (Nancy, 1953, 232 p., 94 pl. de dessins), proviennent des fouilles conduites à Chémery-Faulquemont en 1934-1936 : 10,229 tessons de rebut (aucun vase entier), classés en 1,152 catégories, dont les 620 inédites ou particulièrement remarquables sont publiées. En majorité, des bols Drag. 37, 29 et 30, avec quelques moules. Les marques des vases unis avaient fait l'objet d'une première étude du même auteur (*L'atelier de Satto, vases*

unis, in *Mém. Acad. nat. de Metz*, XVII, 1948, p. 95-127). Ici, l'étude est centrée sur les types de décor, que les vases soient de *Satto* et *Saturninus* (la très grande majorité) ou de deux autres potiers anonymes, dont le style léger et élancé est particulièrement remarquable. Le matériel technique est intéressant. Il y a des tessons à décor semblable, restes de plusieurs exemplaires issus d'un même moule : comme il s'agit de rebuts, proviennent-ils d'une ou de plusieurs fournées défectueuses? Que de pièges nous tend l'explication concrète d'un infime document ! L'exportation, vérifiée en plus de cent localités, s'étend à la Bretagne, la Batavie, la Germanie, est très dense entre Meuse, Rhin, *limes* et Danube, nulle ailleurs dans l'état actuel des inventaires. Cette publication fera certainement identifier ailleurs de nombreux tessons ; l'étude comparée des décors d'autres officines serait révélatrice.

7. *Exportation par mer de sigillée au Portugal?* — M. Juan Manuel Oleiro a dressé la liste des estampilles de sigillée trouvées au Portugal (*Terra sigillata, A propósito de algunas marcas de oficinas sud-gálicas encontradas en Portugal*, in *Crónica del VI Congreso arqueológico del Sudeste, Alcoy 1950*, p. 225-229). Sur trente-quatre potiers (presque tous déjà connus en Espagne), vingt-cinq sont de La Graufesenque et datent du Ier siècle, les autres sont de Montans ou Banassac. Les lieux de trouvaille sont tous proches de la côte méditerranéenne ou atlantique, notamment sur les cours d'eau : le transport de ces produits fragiles était sans doute plus sûr par voie d'eau que par voie de terre.

8. *La céramique estampée dite wisigothique.* — En 1904, Déchelette isolait une céramique tantôt grise, tantôt rouge clair, à décor estampé (gravé en creux au poinçon), dont l'aire d'expansion lui paraissait coïncider avec le territoire occupé par les Wisigoths (*Vases céramiques ornés...*, II, p. 327). En 1939, M. Raymond Lantier lui consacrait, le premier, une étude synthétique discutant son origine, qui vient seulement d'être publiée (*La céramique wisigothique*, in *Les invasions barbares et le peuplement de l'Europe, Secondes journées de synthèse historique*, P. U. F., 1953, p. 23-37), et entre temps M. Pedro de Palol Salellas, directeur du musée de Gerona, en avait publié une autre, illustrée, sous un titre significatif : *La ceramica estampada romano-cristiana* (*Cronica del IV Congreso del Sudeste, Elche 1948*, p. 450-469, fig. 1-7). Nous proposons d'appeler cette céramique « estampée », ce qui suffit à la distinguer des autres céramiques décorées d'Occident. On la trouve en Afrique du Nord, Égypte, Italie et Sicile, Dalmatie, Espagne ; en France, au sud de la Loire, en Provence ; exceptionnellement à Compiègne, Yverdon, Cologne (enquête de R. Lantier, avec bibliographie). Les formes imitent le métal : plats, coupes à grand pied, bols, bouteilles. Décor : feuilles (de palmier surtout), rosaces et rosettes, triangles et carrés, arcatures, étoiles à cinq branches ; plusieurs motifs relèvent de la symbolique chrétienne : hommes, quadrupèdes (agneaux, cerfs,

chiens), colombes, poissons, surtout dans les ports du Sud-Ouest et à Narbonne. L'influence des plats d'Espagne et des décors d'Afrique et d'Égypte est très nette, mais la surcharge en motifs géométriques prolonge la tradition gauloise : les lieux de fabrication, encore inconnus, devaient se trouver dans la Gaule du Sud. L'origine remonte au IVe siècle et doit être cherchée dans les derniers produits de la sigillée, peut-être influencée par la céramique danubienne à palmettes. Voici un nouveau chapitre de l'histoire de la céramique antique qui s'ouvre, important pour la Gaule et l'Occident, car il relie étroitement les arts industriels du Bas-Empire à ceux des royaumes barbares. Qui découvrira le premier four de céramique estampée?

9. *Les « bouchons » d'amphores vinaires des Saintes-Maries-de-la Mer* (S. Gagnière, in *Bull. Soc. d'ét. des sc. natur. de Vaucluse*, 1953, 4 p., 2 fig.). — Disque en mortier de pouzzolane surmontant la rondelle de liège enfoncée dans le col et estampillé au nom de *L. Pompon*(*ius*)., répété autour d'une sorte de monogramme composé d'un M archaïque à cinq jambages. Il s'agirait d'un négociant campanien dont le nom se retrouve sur des inscriptions de Pouzzoles du Ier siècle av. J.-C. Cf. F. Benoit, *L'archéologie sous-marine en Provence* (*Rev. ét. ligures*, XVIII, 1952, p. 237-307, fig. 38 à 42, p. 277), qui publie également des disques préfabriqués en terre cuite portant des signes pseudo-épigraphiques : imitations locales des bouchons italiens, à Trinquetaille et dans les environs (fig. 45-46).

Les constructions en bois de Xanten (Colonia Traiana). — Les *Bonner Jahrbücher* publient, sous la signature de H. von Petrikovits et de ses collaborateurs, les résultats des fouilles de Xanten en 1934-1936 (*B. J.*, 152, 1952, *Die Ausgrabungen in der Colonia Traiana bei Xanten*, p. 41-161, fig. 1-39, pl. 4-25). Minutieuse et abondante monographie, où la méthode stratigraphique a une large part, et dont la nouveauté consiste dans l'étude des ouvrages en bois : pilotis, pieux de fondations, substructions d'habitations, quais.

La vitesse des navires antiques. — M. E. de Saint-Denis a naguère réuni sous ce titre les textes qui permettent de calculer la durée d'un certain nombre de traversées et la vitesse des navires dans l'Antiquité (*Rev. Arch.*, 1941, p. 121-138). M. Lionel Casson, de l'Université de New-York, tient compte dans ces calculs d'un élément essentiel parfois négligé, la direction favorable ou défavorable du vent, soit que les textes la mentionnent, soit qu'on la déduise des conditions actuelles, puisque les vents n'ont pas changé depuis l'Antiquité (*Speed under sail of ancient ships*, in *Transactions of the Americ. Philol. Assoc.*, 82, 1951, p. 136-148). Il obtient ainsi les vitesses suivantes : pour un voilier marchand, par vent favorable, de 4 à 6 nœuds (*knots*) en mer libre, de 3 à 4 à travers les archipels ou le long des côtes ; contre le vent, de — 2 à 2,5 ; — pour une flotte de guerre navigant à la voile (l'emploi des avi-

rons était très restreint pendant une traversée de plusieurs jours), par vent favorable, de 2 à 3 ; contre le vent, pas plus de 1 à 1,5. Parmi les traversées à bord d'un voilier isolé, dont la durée est ainsi calculée (en jours), nous retiendrons : *Narbonne-Rome*, de 2 1/2 à 3 1/2, retour *Ostie-Narbonne*, 3 ; — *Narbonne-Utique*, 5 ; — *Marseille-Rome*, 2-3, *retour*, 4 1/2-6 (à bord d'une flotte de guerre, 4 1/2, *Pise-Marseille*, en longeant la côte ligure) ; — *Marseille-Alexandrie*, 20 à 30, *retour*, 58 à 78, car, d'Alexandrie à Naples, la traversée, continuellement contrariée par le vent, n'était qu'un perpétuel zig-zag et ne pouvait durer moins de 50 à 60 ou même 70 jours (Casson, *The Isis and her Voyage*, *ibid.*, 81, 1950, p. 43-56, fig. 1-3 ; voir aussi *Bishop's Synesius' Voyage to Cyrene*, in *The American Neptune*, 12, 1952, p. 294-296, fig. 1).

A quoi servaient les « tubuli » des hypocaustes ? — M. Fr. Kretzschmer a étudié en ingénieur les hypocaustes de la Saalburg et d'ailleurs (*Hypokausten*, in *Saalburg-Jahrbuch*, XII, 1953, p. 7-41, fig. 1-22 ; cf. p. 33) et conclut que les tubes de chaleur plaqués contre les parois n'étaient pas des tuyaux d'évacuation des gaz, mais que, fermés à leur partie supérieure (qui n'est jamais conservée), ils avaient pour but d'éviter la condensation de la vapeur d'eau à la surface des murs. Aussi ne trouvait-on ces *tubuli* que dans les salles de bains. Si cette théorie se vérifiait absolument, on aurait là un critère très précieux pour distinguer les salles chauffées ordinaires et les salles de bains chauds, pour identifier à coup sûr les établissements de thermes et, à l'intérieur de ceux-ci, la destination des salles à hypocauste.

Le climat de la Gaule. — Est-il exact que « la température de notre pays ne s'est point modifiée depuis l'époque historique »? (C. Jullian, *Hist. Gaule*, I (1907), p. 104 ; cf. E. Desjardins, *Géographie...*, I (1876), p. 404.) Diodore et César font pourtant état d'hivers qui paraissent plus rudes que les nôtres, et les étés étaient peut-être plus chauds dans un climat plus sec (J. Harmand, *Les forêts de La Tène*, in *Bull. Soc. Préh. fr.*, XLVI, 1949, p. 36-46). Il existe une théorie des cycles climatiques : pour son créateur le Suédois Pettersson, des alternances de climats doux et rigoureux correspondraient en Europe Nord-Ouest à des cycles de plusieurs siècles de marées faibles et fortes, déterminés par les variations de l'influence solaire et lunaire (voir l'exposé de Rachel L. Carson, *Cette mer qui nous entoure* (*The Sea around us*), Paris, 1952, p. 213-225). Le cycle serait de 1,800 ans, un maximum de rigueur et un maximum de douceur alternant tous les 900 ans. Cette hypothèse de travail, née d'observations portant sur la période qui nous sépare du Moyen Age, repose, pour les époques plus anciennes, sur des coïncidences assez frappantes avec des événements historiques : on aurait, vers 2150 av. J.-C., des froids et des inondations catastrophiques (refoulement des Goïdels et Brittons vers les îles?) ; — vers 1350, un maximum de douceur ; — vers 350, le retour des grands froids (Pythéas trouve la

mer gelée au nord de l'Islande, les auteurs grecs signalent le climat rigoureux de la Gaule, bientôt de vastes inondations chassent les Cimbres vers le Sud et repoussent la route de l'ambre vers la Vistule) ; — vers 550 de notre ère, retour des chaleurs ; — en 1433, maximum des froids catastrophiques qui mettent fin aux grandes navigations (Vikings) du Moyen Age ; — et la douceur reviendrait vers 2400 : déjà on pêche dans les mers du Nord des poissons qui en étaient tenus à l'écart au siècle dernier... D'après ce schéma, l'équivalent de notre climat actuel, situé à mi-chemin des grands froids et des grandes chaleurs — dans la voie du réchauffement — aurait existé en Gaule vers le XVIII[e] siècle av. J.-C., puis à l'époque impériale autour de 150, et aussi — mais dans la voie du refroidissement — au IX[e] siècle av. J.-C. (Hallstatt) et vers l'an mille de notre ère ; dans les intervalles aurait sévi un climat plus froid. L'histoire de la Gaule celtique et romaine s'inscrirait ainsi entre les froids très rigoureux de La Tène I et la douceur des temps mérovingiens. Ne pourrait-on, à la lumière de cette hypothèse, rechercher dans les textes des témoignages chronologiques qui confirmeraient cette évolution?

N. B. — J'aurais dû faire état (*R. É. A.*, LV, 1953, p. 396) de l'étude de M. Adrien Bruhl sur les *Plaques du culte de Sabazios provenant d'Ampurias* (*R. A.*, 1932, II, p. 35-43 ; cf. G. Radet, *R. É. A.*, 35, 1933, p. 123), dont le titre indique l'interprétation que donne l'auteur du personnage principal. Le petit homme que je signalais comme portant peut-être un maillet tiendrait une bipenne : la forme de l'objet me paraît, toutefois, différente de celle de la double hache (cf. W. Angeli, *Eine Kupferne Doppelaxt aus dem Thurgau*, in *23. Jahrbuch* (Société suisse de préhistoire), 1953, p. 134-141, fig. 33-35).

PAUL-MARIE DUVAL.

VARIÉTÉ

DE LA « REGULA MAGISTRI » AU CORPUS VIVARIEN DES « CHRONIQUES »

Le monastère de Vivarium mérite une attention renouvelée de la part des érudits. La fouille récente de San Martino di Copanello à Squillace par M. Iacopi, tout en complétant notre information archéologique sur les fondations cassiodoriennes, fait rebondir les discussions[1]. En outre, depuis que dom Genestout, en 1940, vit dans la *Regula Magistri* non une paraphrase, mais la source principale de la *Règle de saint Benoît*[2], les controverses passionnées qui se sont développées autour de ce problème ont mis par deux fois Cassiodore en cause : selon dom Cappuyns, le Maître n'est autre que Cassiodore ; la *Regula Magistri* est la règle même qui était appliquée à Vivarium[3]. Identification combattue, avec succès, je crois, par dom Vandenbroucke et par M. Masai[4]. Celui-ci admet pourtant un rapport d'autre sorte entre Cassiodore et la *Regula Magistri* : l'un des plus anciens manuscrits conservés est, pense-t-il, une production de Vivarium.

Quelques mots d'abord sur le magnifique volume où il expose ces vues, en collaboration avec dom Vanderhoven et M. Corbett. Le public savant ne saurait contester l'intérêt d'une telle publication et ne peut que remercier les auteurs d'avoir présenté non une édition critique (concevable seulement quand les érudits se seront mis d'accord sur le

1. Cf. G. Iacopi, *Sarcofago con iscrizioni graffite bizantine scoperto a San Martino sul Golfo di Squillace*, dans *La Voce di Calabria*, 30 maggio 1953 (communication destinée à être transmise au neuvième Congrès international d'Études byzantines) ; P. Courcelle, *Nouvelles recherches sur le monastère de Cassiodore*, communication présentée au cinquième Congrès international d'archéologie chrétienne, Aix-en-Provence, 13-19 septembre 1954 (à paraître dans les *Actes* de ce Congrès).

2. A. Genestout, *La Règle du Maître et la Règle de saint Benoît*, dans *Revue d'ascétique et de mystique*, t. XXI, 1940, p. 51-112.

3. D. M. Cappuyns, *L'auteur de la « Regula Magistri » : Cassiodore*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. XV, 1948, p. 209-268. Celui-ci est allé un peu vite en présentant ces vues, non comme conjectures personnelles, mais comme vérités admises, dans son article *Cassiodore* (d'ailleurs fort intéressant) du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XI, 1949.

4. D. F. Vandenbroucke, *Saint Benoît, le Maître et Cassiodore*, *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. XVI, 1949, p. 186-226 ; F. Masai, *Cassiodore peut-il être l'auteur de la « Regula Magistri »?* dans *Scriptorium*, t. II, 1948, p. 292-296.

rapport entre *Regula Magistri* et *Regula Benedicti*), mais l'édition diplomatique des deux plus anciens manuscrits, fournissant ainsi une base précise aux recherches et discussions ultérieures[1]. Seuls ceux qui ne soupçonnent ni l'acuité ni l'intérêt profond de la controverse pourraient s'étonner de l'analyse codicologique si minutieuse, qui ne fait pas grâce d'un iota, d'une rature, d'une surcharge, du moindre espace blanc entre deux mots. Nous avons là, sans doute, la brillante mise en pratique des *Principes et conventions de l'édition diplomatique* préconisés par M. Masai dans un article antérieur (*Scriptorium*, t. IV, 1950, p. 177-193), mais l'enjeu en valait la peine. Je dirais plutôt que le lecteur savant aurait encore préféré à la meilleure description, puisque l'on ne reculait devant aucun frais, une reproduction phototypique intégrale munie de prolégomènes. Quant aux principes énoncés par M. Corbett dans le paragraphe « Travail des scribes et problèmes d'éditions », ils sont indispensables. Qui oserait aujourd'hui publier Grégoire de Tours, par exemple, remanié en latin cicéronien ou carolingien? Mieux vaut, à tout prendre, risquer d'éditer une faute de scribe plutôt qu'altérer arbitrairement, par pédantisme de grammairien ou par préjugé humaniste, les « incorrections » ou vulgarismes d'un écrivain de latinité tardive.

Un second tome, intitulé : *Genèse de la Règle des monastères*, reprendra dans son ensemble le problème de la *Regula Magistri* et des autres *Règles* anciennes. Mais, déjà, l'idée qu'une même *Règle*, du fait de son usage prolongé en divers lieux, subit maint remaniement et nous parvient sous forme d' « états différents... irréductibles qu'il faut éviter de fusionner à la façon des quatre évangiles en un seul » (p. 7), fournit, à mon avis, le fil d'Ariane. La datation des deux manuscrits les plus anciens de la *Regula Magistri*, à la fin du VIe siècle et au début du VIIe, ne paraît pas téméraire et ne diffère guère de l'avis de M. E.-A. Lowe, qui est d'accord sur leur commune origine italienne[2].

Je ne m'attarderai qu'au problème de l'origine vivarienne, pour lequel M. Masai me met directement en cause, puisqu'il me fait l'honneur de fonder ses affirmations sur mon chapitre *Vivarium et le Latran*[3]. L'on se rappelle la théorie longtemps en vogue de Beer, selon qui la bibliothèque de Vivarium aurait été transférée à Bobbio par les Lombards et constituerait le chenal principal par lequel la culture classique est parvenue jusqu'à nous[4]. Il est permis de considérer cette

1. *« Regula Magistri », édition diplomatique des manuscrits latins 12205 et 12634 de Paris, par dom H. Vanderhoven et F. Masai, avec la collaboration de P. B. Corbett*, Publications de *Scriptorium*, t. III, Collection *Aux sources du monachisme bénédictin*, t. I, Bruxelles-Paris, Aux éditions « Érasme », 1953, in-4°, 339 p., 4 planches.

2. E.-A. Lowe, *Codices Latini Antiquiores*, t. V, 1950, nos 633 et 645.

3. P. Courcelle, *Les lettres grecques en Occident*, 2e éd., Paris, 1948, p. 342-388.

4. R. Beer, *Bemerkungen über den ältesten Handschriftenbestand des Klosters Bobbio*, dans *Anzeiger der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien*, phil.-hist. Klasse,

théorie comme périmée aujourd'hui, puisque nul ne la défend sérieusement, tandis qu'elle réunit contre elle l'avis unanime de savants de nationalités et de formations très diverses : feu Wilmart[1], le cardinal G. Mercati[2], M. Lowe[3], M. Masai et moi-même. Est-ce à dire qu'il faille aboutir à un agnosticisme total sur le sort de la bibliothèque de Vivarium? Le paléographe Lowe a renoncé, pour sa part, à déterminer parmi les manuscrits italiens du VIe siècle les caractéristiques du *scriptorium* vivarien. Par une tout autre méthode, relative à la teneur des textes copiés plus qu'aux caractères formels des manuscrits qui nous les conservent, j'ai prétendu démontrer, par confrontation avec les données des *Institutiones* de Cassiodore, qu'au moins un petit nombre de nos manuscrits (surtout ceux de plusieurs traductions cassiodoriennes) remontent à des originaux vivariens ; parfois même, lorsqu'il s'agit de manuscrits du VIe siècle, on a probablement affaire à un original vivarien.

M. Masai accepte ces vues sans réserve. Du fait qu'un exemplaire du *Codex encyclius* est venu très tôt, comme je l'ai montré, échouer de Vivarium à Corbie, il considère que son manuscrit *P* de la *Regula Magistri*, italien d'origine, mais entré aussi très tôt à Corbie, risque de provenir de Vivarium : ce manuscrit présente de curieuses similitudes formelles avec le *Paris. lat.* 10593 (Basile latin), le *Vat. lat.* 5704 (original vivarien, selon moi), le fameux *Bodleianus Auct.* T II 26 (*Chroniques* de saint Jérôme et de Marcellinus Comes) et le *Leninpol.* Q v. I, 6-10, qui constitueraient à eux tous un groupe vivarien.

Il va sans dire que je ne suis nullement défavorable *a priori* à une telle conclusion. Car, loin de prétendre avoir décelé tous les manuscrits pour lesquels une origine vivarienne est démontrable, je pensais seulement ouvrir une voie de recherches, et ne puis que me réjouir si ces recherches aboutissent à la découverte de nouveaux manuscrits vivariens. Toutefois, je n'accepterais pas sans nuances les vues de M. Masai. Lorsque l'origine vivarienne n'est présumée qu'à l'aide de critères formels : ressemblances d'écritures ou de décoration (c'est le cas, me semble-t-il, pour le *Paris. lat.* 10593 et pour la *Regula Magistri*), sans être aussi sceptique que M. Lowe, je verrais là des indices plus ou moins vraisemblables, plutôt qu'une *certitude pratique.* « Notre manuscrit *P*, écrit M. Masai,... par son orthographe, par son organisation en corpus et sa réalisation claire, ses tables de matière et ses rubriques soignées, offre le type même du livre voulu par Cassiodore » (p. 66). Encore faudrait-il

t. XLVIII, 1911, p. 78-104 ; *Monumenta palaeographica Vindobonensia*, Lieferung 2, Leipzig, 1913.

1. A. Wilmart, *Le texte latin de la Paradosis de saint Hippolyte*, dans *Recherches de science religieuse*, t. IX, 1919, p. 65, n. 4.

2. *M. T. Ciceronis de Re publica libri*, éd. G. Mercati, Città Vaticano, 1934, p. 15-19.

3. Lowe, *C. L. A.*, t. IV, 1947, p. XXVI-XXVII.

être sûr que Cassiodore fut le seul, dans toute l'Italie du VIe siècle, à concevoir et vouloir un manuscrit tel. L'argument : « La prédilection marquée pour le poisson comme motif ornemental... doit d'autant moins surprendre que le monastère s'appelait Vivarium, en raison de viviers célèbres ; un rapprochement facile a pu se faire dans l'esprit des moines », m'inquiète précisément par cette facilité, même si je puis signaler, dans le sens de la démonstration de M. Masai, les poissons décoratifs du *codex archetypus* des *Institutiones* (*Bamberg.* patr. 61, fol. 29 v° et 57 r°. Mais il y a bien plus d'oiseaux que de poissons dans la décoration des *Institutiones* !).

Je suis, en revanche, fort sensible à la démonstration de M. Masai en ce qui concerne le *Bodleianus*, et j'aimerais la serrer d'encore plus près en abondant dans son sens. J'avais seulement noté la parenté d'écriture avec le *Vat. lat.* 5704, et le fait qu'il contient d'affilée les *Chroniques* de Jérôme et de Marcellin, que Cassiodore mentionne aussi d'affilée[1]. Malgré ces coïncidences, je n'avais pas osé affirmer qu'il fût vivarien. M. Masai apporte un argument nouveau, à savoir que l'assemblage Jérôme-Marcellin est « dû à l'organisateur même de ce codex... L'ensemble n'est donc pas la copie d'un modèle unissant les deux écrits, mais le corpus même qui est à l'origine de la tradition médiévale, et la parenté d'écriture du second élément avec le *Vat. lat.* 5704 permet d'ajouter que le manuscrit d'Oxford doit être l'exemplaire de Vivarium » (p. 65). Argument non dépourvu de poids, car M. Lowe lui-même, dans sa description de ce manuscrit, date le Jérôme (fol. 33-145 v°) du Ve siècle, le Marcellin (fol. 146-178) du VIe ou VIIe[2]. Cet argument ne suffirait encore pas, à mon avis, à garantir que l'union des deux textes fut l'œuvre de Cassiodore : puisque la *Chronique* de Marcellin, qui commence à l'an 379, est une suite de la *Chronique* de Jérôme, qui finit sur l'an 378[3], l'idée d'unir les deux textes pourrait être venue à d'autres qu'à Cassiodore. L'on croirait même, à première vue, que le Marcellin du *Bodleianus* ne peut être le texte original du Marcellin que possédait Cassiodore. Celui-ci précise, dans les *Institu-*

1. *Les lettres grecques en Occident*, p. 354 et n. 3.
2. Lowe, *C. L. A.*, t. II, nos 233 *a* et *b*.
3. Cf. Cassiodore, *Inst.*, I, 17, 2, éd. Mynors, p. 56, 17 : « Chronica uero, quae sunt imagines historiarum breuissimaeque commemorationes temporum, scripsit graece Eusebius, quae transtulit Hieronymus in Latinum, et usque ad tempora sua perduxit eximie. Hunc subsecutus est suprascriptus Marcellinus Illyricianus, qui adhuc patricii Iustiniani fertur egisse cancellos, sed meliore conditione deuotus a tempore ⟨Theodosii⟩ principis usque ad fores imperii triumphalis Augusti Iustiniani opus suum Domino iuuante perduxit, ut qui ante fuit in obsequio suscepto gratus, postea ipsius imperio copiose amantissimus appareret. Sanctus quoque Prosper chronica ab Adam ad Gensirici tempora et urbis depredationem usque perduxit. *Forte inueniatis et alios subsequentes*, quia non desunt scriptores temporum, cum saecula sibi iugiter peracta succedant... (Et après mention du *De uiris inlustribus* de Jérôme et Gennade)... Hos in uno corpore sociatos dereliqui. » Marcellin lui-même, dans sa *Préface* (éd. Mommsen, dans *M. G. H.*, *Auct. ant.*, t. XI, p. 60, 2-12), se présente comme un continuateur de la *Chronique* d'Eusèbe-Jérôme.

tiones, que son Marcellin s'arrête à l'an 534[1], tandis que le Marcellin du *Bodleianus* va jusqu'à 548 et se prolongeait au delà, puisqu'il manque un folio. L'objection tombe cependant si nous lisons la fin du paragraphe de Cassiodore : il y exhorte les moines de Vivarium à découvrir une suite à la *Chronique* de Marcellin : « *Forte inueniatis et alios subsequentes.* » Or, il est reconnu que, pour les années 535 et suivantes, nous n'avons plus affaire, en réalité, à la *Chronique* de Marcellin, mais à un *auctarium* qui n'est pas de lui[2]. Du reste, sur le *Bodleianus*, seul archétype de notre tradition manuscrite de l'*auctarium*, celui-ci n'est écrit ni avec le même soin ni de la même plume que le Marcellin, quoique le scribe s'efforce d'en respecter l'aspect formel[3]. Le début de l'*auctarium*, dépourvu de titre, se présente non comme une chronique distincte, mais comme un complément de la notice de Marcellin pour l'année 534[4]. Mommsen se demandait déjà si l'auteur de l'*auctarium* était un Oriental comme Marcellin, ou un Italien[5]. Cette seconde hypothèse me paraît la plus naturelle, puisque le *Bodleianus* est d'origine italienne et puisque l'auteur de l'*auctarium* est surtout informé des affaires d'Occident, de la guerre gothique, en particulier[6] ; malgré son extrême concision, il prend soin de noter même des opérations secondaires en Calabre[7]. Plus encore que l'aspect formel du manuscrit, sa teneur : Jérôme-Marcellin-*Auctarium*, désigne clairement, me semble-t-il, le *Bodleianus* comme le corpus de chroniqueurs conçu par Cassiodore et réalisé dans son entourage immédiat[8].

Pierre COURCELLE.

1. Voir la note précédente.

2. Mommsen, *éd. citée*, p. 42 ; M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. IV, 2, München, 1920, p. 110-112.

3. Ceci saute aux yeux si l'on compare les deux feuillets du *Bodleianus* reproduits face à face en fac-similé par Mommsen, *éd. citée*, p. 240, à savoir le premier feuillet de Marcellin (texte de la p. 60, 1-18) et le dernier feuillet conservé de l'*auctarium* (texte de la p. 108, 8-22) ; comparer aussi la forme de l'*x*, le degré de finesse et la longueur de la barre verticale des *p*, le degré de courbure de celle des *g* ; le mot *imperator* est écrit en toutes lettres par le copiste du Marcellin, mais abrégé en *imp* par le scribe de l'*auctarium*.

4. Éd. Mommsen, p. 104, 5 : « Quo tempore Theodahadus rex Gothorum Amalasuentham reginam... occidit. »

5. *Ibid.*, p. 42. La formule « In Oriente », qui revient notamment p. 107, 12 : « In Oriente Persis adhuc tenentibus conflictum cum nostris, Sergius in Africa inquietatur » ; 545, 24 : « Belisarius de Oriente euocatus... remittitur ad Italiam. Qui ueniens Romae dirigit Bessam », me semble plus naturelle, vu le contexte, de la part d'un Occidental.

6. Il attache un intérêt particulier à Germanus, neveu de Justinien et mari de la petite-fille de Théodoric ; des hommes comme Cassiodore et Libérius, une fois passés aux Byzantins, espérèrent un moment, grâce à Germanus, parvenir à un compromis entre Goths et Byzantins et éviter à l'Italie la continuation des ravages.

7. Éd. Mommsen, p. 108, 5 : « directo Iohanne Calabriam » ; 108, 21 : « Verus quoque magister militum et ipse in parte alia Calabriae infestum sustinuit Totilan. »

8. Je n'irais pas jusqu'à attribuer la paternité de l'*auctarium* à Cassiodore lui-même, quoiqu'il eût rédigé une *Chronique* en 519 ; même si l'auteur de l'*auctarium* était un Oriental, cela n'empêcherait nullement que le scribe qui l'a copié sur le *Bodleianus* soit Vivarien.

BIBLIOGRAPHIE

Marcel Cohen, *L'écriture.* Paris, Éditions sociales, 1953 ; 1 vol. in-8°, 130 pages, 38 fig., 1 carte, 16 photogr. hors texte.

C'est l'avant-coureur d'un gros ouvrage, qui doit paraître prochainement, et où l'on trouvera avec précision les détails non donnés ici (tableaux des alphabets, etc.), et, avec abondance, les références et les exemples. L'auteur a tenu à présenter à un public plus étendu, et sous une forme ramassée, l'essentiel de ce qu'on sait de la nature, des aspects divers et des développements historiques de l'écriture ; ce petit livre est dense et précis et informe clairement sur les grands problèmes ; il est agréable à lire, et suggestif ; il est illustré de trente-huit figures, d'une carte (répartition des écritures dans le monde actuel) et de seize photographies hors texte.

Voici de menues observations ; p. 31, l. 16 du bas, lire *hieratikos* ; p. 47, haut, ce qui est dit du grec écrit en syllabaire cypriote est partiellement inexact (la séquence -κτι- du grec serait notée *ki-ti* ; d'autre part, toute consonne *finale* du grec est notée par un signe syllabique de vocalisme *e*) ; p. 62, bas : les plus anciennes inscriptions grecques connaissaient l'usage des interponctions séparant mots ou groupes de mots, et il est remarquable que les Grecs aient *abandonné* cet usage au profit de la « scriptio continua » de l'âge classique. — Nous ne pensons pas que les indications, au reste très brèves, du chapitre I (« signes en dehors de l'écriture ») soient toutes très utiles ; l'auteur, d'ailleurs, signale qu'elles ne prendraient leur véritable sens que par une étude, qui reste à faire, dans le cadre des diverses civilisations. — Peut-être aurait-il été utile de consacrer un développement à *l'ordre alphabétique* (non seulement aux raisons qui ont amené les Sémites à ranger leurs signes dans un ordre déterminé et aux circonstances qui, ensuite, ont modifié la teneur et l'économie de cet arrangement, mais surtout à la place que, depuis l'Antiquité, l'ordre alphabétique a tenue dans la technique du répertoire des mots).

Ce petit livre, plein d'intérêt, fait attendre avec impatience le grand livre qu'il annonce.

Michel LEJEUNE.

Pierre Grimal, *La mythologie grecque* (Coll. *Que sais-je?*). Paris, Presses universitaires de France, 1953 ; 1 vol. in-12, 128 pages.

L'auteur de l'indispensable *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine* était particulièrement désigné pour présenter la mythologie grecque à un large public. Ce petit volume est à la fois alerte et substantiel. L'Introduction et le chapitre I donnent une vue d'ensemble du sujet, pleine d'intelligence et de clarté, qui dès l'abord montre en P. Grimal un vulgarisateur de talent. Les chapitres II, III et IV, d'une façon évidemment cursive, racontent successivement : les grands mythes théogoniques, l'histoire des dieux olympiens, les grands cycles héroïques (Argonautes, Œdipe, Atrides, Ulysse, Héraclès et Thésée). Le chapitre V (La vie des légendes) est l'un des mieux venus : il montre, dans la formation des mythes, la part des éléments folkloriques, des « contes de nourrices », celle des données historiques et géographiques, celle enfin des particularités cultuelles, puis l'évolution de ces mythes à travers l'âge épique, l'âge tragique, l'âge philosophique. Enfin, le chapitre VI (Les mythes devant la science moderne) expose à grands traits la théorie « linguistique » de Max Müller, les méthodes « sociologique » de Frazer et « comparative » de Dumézil (dont les idées apparaissaient dès la page 6, à propos d'Horatius Coclès) ; enfin, les apports accidentels de la psychologie et de la psychanalyse.

Il y a bien quelques traces de rédaction hâtive et un peu négligée. P. 8, il est question des « destins d'Achille et de Patrocle qui s'affrontent en combat singulier » : Patrocle est un *lapsus* pour Hector. — P. 9 : « les sanctuaires... offraient sur leurs frontons... » : ce sont les temples qui ont des frontons, non les sanctuaires. — P. 41 : « Dionysos est ignoré d'Homère. » Oui, si les vers de l'*Iliade*, VI, 123-143, sont une interpolation. — Dans le chapitre III, un certain désordre règne : pourquoi Déméter, sœur de Zeus, est-elle intercalée, p. 55-57, entre Arès et Dionysos? Pourquoi ce qui concerne Zeus lui-même est-il rejeté en fin de chapitre? — P. 57 : « Nous verrons comment elle (la légende de Dionysos) finit par servir de « support » aux mystères que l'on célébrait à Éleusis. » J'ai vainement cherché dans la suite du livre ce qu'annonçaient ces lignes. — P. 51 : « le principe de son unité et *celle* de son cycle légendaire » est d'un style contestable. — P. 119, à propos de la mort du grand Pan, il faudrait parler du règne de Tibère, et non de celui d'Auguste.

On comprend mal pourquoi les chapitres I et VI sont imprimés en caractères plus petits, ce qui crée une disparate désagréable, et l'on regrette de ne pas trouver dans ce volume, comme dans beaucoup d'autres de la même collection, une Bibliographie sommaire qui pourrait orienter le lecteur désireux d'en savoir davantage.

Ces critiques de détail n'empêchent pas que le volume ne réponde

pleinement au désir de ceux qui y chercheront une initiation et qu'il ne soit, même pour les hellénistes, d'une lecture attrayante et profitable.

R. FLACELIÈRE.

Jules Labarbe, *L'Homère de Platon* (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fasc. CXVII). Liège, 1949 ; 1 vol. in-8°, 426 pages.

Ce volume, présenté à la Faculté de Liège comme thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur, est dû à un élève d'Albert Severyns. On ne s'étonnera donc pas que l'auteur, en ce qui concerne le problème homérique, soit résolument « unitaire » (p. 15, 16 et *passim*), et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai.

L'œuvre de Platon, que l'auteur du *Traité du sublime* appelle « le plus homérique de tous les écrivains », contient environ 150 citations d'Homère ou allusions à l'*Iliade* ou à l'*Odyssée*, éparpillées dans une vingtaine de dialogues. J. Labarbe n'étudie nullement l'attitude générale de Platon à l'égard d'Homère et des poètes, sujet rebattu, mais seulement ces citations et allusions, essentiellement du point de vue de la critique verbale, avec une précision exhaustive, une « acribie » qui sont bien dignes de son maître Severyns.

Il distingue trois sortes de variantes possibles (p. 14) : celles qui sont de purs défauts de la tradition platonicienne, — celles que Platon a créées, soit involontairement (par défaut de mémoire), soit volontairement (pour adapter à sa phrase tel vers épique ou tel membre d'un vers), — celles, enfin, qui proviennent des éditions d'Homère que Platon eut entre les mains avant d'écrire. Naturellement, ces dernières, qui sont les plus anciennes, sont aussi pour nous les plus intéressantes, mais il est bien délicat de les déceler avec certitude ; je dois dire pourtant que, dans ce tri minutieux, les raisonnements et le bon sens de M. Labarbe ont constamment emporté mon adhésion.

La première partie envisage les citations proprement dites, c'est-à-dire « les extraits textuels qui, longs d'un hexamètre au moins, n'accusent ni remaniement ni adaptation volontaire et sauvegardent d'un bout à l'autre le rythme dactylique » (p. 47). De telles citations se trouvent surtout dans l'*Hippias mineur*, dans l'*Ion*, dans les livres II, III et IV de la *République*, et, accidentellement, dans plusieurs autres dialogues et dans la lettre VII.

La deuxième partie étudie les accommodations et les emprunts mineurs : vers adaptés — et souvent gravement déformés — locutions et vocables empruntés à Homère et incorporés par Platon dans son texte ; enfin, paraphrases, allusions et même pastiche (*Phèdre*, 252 B), tout ce que J. Labarbe désigne sous l'expression moderne d' « Homère condensé ».

Sous le titre un peu recherché d' « Accords finals », l'auteur présente

ses conclusions. Il reconnaît d'abord, avec modestie et bon sens, que les variantes platoniciennes du texte homérique ne nous livrent aucune indication décisive sur l'histoire de la tradition manuscrite ; elles permettent cependant, dans le détail, plus d'une remarque instructive : ainsi, les altérations de certains vers d'Homère dans les manuscrits de Platon sont parallèles à celles qu'ils ont subies dans les manuscrits de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

Platon a porté plus d'intérêt à l'*Iliade* qu'à l'*Odyssée* : « les références, avouées ou non, qu'il fait à l'une et à l'autre sont entre elles à peu près comme 7 est à 3 » (p. 395). Je remarque que cette constatation est en accord avec l'opinion que Socrate, au début de l'*Hippias mineur*, prête à Apémantos : « L'*Iliade* est le chef-d'œuvre d'Homère, supérieure à l'*Odyssée* autant qu'Achille l'est à Ulysse. » Il est donc bien probable que Platon lui-même était de cet avis.

L'*Iliade* et l'*Odyssée* que connaissait Platon sont substantiellement semblables aux nôtres, même en ce qui concerne le finale, probablement apocryphe, de l'*Odyssée* (les vers ω 6-9 figurent dans la *République*, III, 387 A 5). Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'aucun des vers d'Homère manquant dans une citation faite par Platon ne correspond à une suppression ou à une athétèse recommandée par les philologues alexandrins (p. 411).

Les divergences entre les manuscrits de Platon et ceux d'Homère ont amené M. Labarbe, chemin faisant, à des analyses précises, minutieuses de certains aspects du style formulaire : par exemple, p. 94 sqq., sur la place dans l'hexamètre des adjectifs commençant par ἐυ-.

J. Labarbe, p. 13, nous dit avoir eu l'ambition, à propos d'Homère et de Platon, de donner l'exemple d'une méthode. Cette méthode est, en effet, scrupuleuse et sûre, à l'image de celle de son maître A. Severyns, et l'on ne reprochera pas à M. Labarbe d'être « vétillard », comme il le prévoit lui-même lorsqu'il se livre, p. 29, à une véritable autocritique. Certes, il fait preuve parfois d'une excessive subtilité, par exemple dans le vocabulaire de son exposé, lorsqu'il distingue les termes *citant* et *citateur* (p. 12, note 1), distinction dont je n'aperçois pas l'utilité. Parfois aussi, notamment à propos du style formulaire, il se laisse aller à des affirmations contestables : « La pensée homérique ne se cherche pas de vêtements sur mesure ; elle ne s'habille que de confection » (p. 17). Une telle exagération est d'ailleurs contredite par les dernières pages (424-425), où l'auteur met bien en lumière l'originalité d'Homère comme génial utilisateur du style formulaire. Au vrai, J. Labarbe, comme son maître Severyns, aime beaucoup les expressions pittoresques, frappantes, imagées, mais, comme il est encore jeune, parfois il se laisse entraîner par elles un peu plus loin qu'il ne conviendrait ; c'est un défaut véniel, et qui lui passera sans doute avec l'âge.

Je ne dis pas que tout dans ce livre soit important et qu'il n'y ait pas, tout de même, quelques « vétilles ». Mais le lecteur retire de l'ensemble une connaissance plus exacte de la manière dont travaillait Platon, et surtout de la création littéraire propre à l'épopée, ce qui dépasse de loin les promesses du titre. Reconnaître cela, n'est-ce pas faire un grand éloge du livre de J. Labarbe?

R. FLACELIÈRE.

P. Chantraine, *Grammaire homérique.* T. II : *Syntaxe.* Paris, Klincksieck, 1953 ; 1 vol. in-8°, VIII + 380 pages. (Coll. de Philologie classique, n° 4.)

M. Chantraine, qui complète par ce tome II la phonétique et la morphologie homériques parues en 1942 dans la même collection sous sa signature (2e éd., 1948), n'a pas seulement comblé une lacune regrettable en donnant aux étudiants de langue française un manuel qui leur manquait : dépassant cette utilité immédiate, qui suffirait pourtant à lui valoir la reconnaissance des universitaires, il a écrit sur un sujet particulièrement ardu un livre dont chaque chapitre prête à réflexions fécondes.

« On a... entendu... le terme *syntaxe* au sens traditionnel, c'est-à-dire que l'on a envisagé à la fois l'emploi des formes et la structure de la phrase », écrit l'auteur dans un court Avant-propos : mais, malgré la modestie de cet avis, il lui fallait, dans le cas des poèmes homériques, tenir compte des circonstances très spéciales dans lesquelles s'est édifiée cette œuvre rhapsodique, tradition orale et innovation tout à la fois, archaïsmes et modernisation inextricablement fondus. Or, qui pouvait plus sainement juger des caractères syntaxiques d'un tel complexe que celui qui, dans l' « Introduction à l'Iliade » de M. Paul Mazon, a rédigé tout ce qui concerne la tradition manuscrite et la langue?

Après trois chapitres sur la structure de la proposition, l'accord et les nombres, le livre étudie les valeurs syntaxiques des cas, les prépositions et préverbes, l'emploi des pronoms, celui du verbe (voix, temps, modes) ; une seconde partie traite de la subordination et des différents types de propositions subordonnées, puis expose la syntaxe des formes nominales du verbe (infinitif et participes) ; enfin, le jeu des négations. Après un excursus sur les particules τε et ἄν (κε), l'ouvrage se clôt sur une douzaine de pages qui traitent des problèmes posés dans la phrase complexe par la construction paratactique : la syntaxe s'ouvre ici sur la stylistique. La table des matières, dans la sécheresse voulue de ses rubriques, donne une idée très affaiblie de la richesse du livre. Sous ce plan « classique » se dissimule une étude originale et riche qui ne porte pas seulement sur les caractères extérieurs, descriptifs, de la syntaxe homérique, mais aussi sur la forme de pensée qu'elle révèle. Autrement

dit, comme on a affaire en l'espèce à la première œuvre littéraire connue du grec, il est déjà précieux de trouver dans l'ouvrage de M. Chantraine un tableau exact et détaillé des habitudes de langage qu'elle traduit, d'apercevoir ce qu'un tel état de langue a de différent des états ultérieurs : mais il est plus précieux encore d'y deviner, guidé par les remarques de l'auteur, un système complexe où le matériel linguistique et son utilisation sont en partie soumis aux servitudes d'un art à et la fluidité d'une pensée.

Les enseignements « différentiels » qu'une telle étude fournit sont innombrables. Plusieurs chapitres signalent l'absence, dans la langue de l'épopée, d'un emploi courant au ve siècle, ce qui est une façon d'assigner à cet emploi un *terminus post quem*. Ainsi, entre autres, sont datés l'apparition du passif dit impersonnel, les développements de sens de certaines prépositions, tels emplois de l' « article », la naissance de l'optatif oblique après les verbes déclaratifs, l'attraction du relatif à l'accusatif par un antécédent au datif ou au génitif, etc... Encore n'est-ce là qu'une des faces de la réalité : souvent, au contraire, la syntaxe attique manifeste par rapport à la syntaxe homérique un appauvrissement apparent, où se devine le jeu d'une systématisation encore inconnue aux débuts de la langue. C'est le cas pour certains emplois des modes (par exemple du subjonctif, et surtout du subjonctif délibératif), plus généralement pour la syntaxe des particules modales. On méditera aussi, entre autres, le paragraphe 368, qui traite du jeu des modes dans les relatives. « Méditer » n'est pas une outrance de langage : si la langue semble tantôt avoir fait un choix parmi les possibles que révèle l'usage homérique, tantôt avoir développé ce qui n'y était qu'indiqué, ou même créé ce qui était absent, n'y a-t-il pas là matière à réfléchir sur l'évolution des rapports entre la pensée et son expression?

Or, outre ces enseignements fructueux, M. Chantraine invite le lecteur attentif à pénétrer plus avant dans la structure du système, à dépasser la description des tournures et le mécanisme des emplois pour atteindre le niveau profond de l'*exprimé*, c'est-à-dire de la pensée elle-même. Tout en éclairant de traductions commentées les passages ambigus, l'auteur met en garde contre la déformation souvent néfaste que subit une langue du fait de sa transposition en des moyens expressifs qui ne sont pas les siens. Des remarques comme celles du paragraphe 280 (valeurs de l'aoriste), et plus généralement toutes celles qui concernent l'*aspect*, sont significatives à cet égard. On peut ranger ici, dans un autre ordre d'idées, les conclusions qui se dégagent de l'étude des valeurs casuelles : il est intéressant, dans une certaine perspective, de savoir que tel génitif continue, par le jeu du syncrétisme, un ablatif indo-européen, ou tel datif un locatif, à moins que ce ne soit un instrumental ; mais il n'est pas moins salutaire d'avoir à l'esprit cette autre vérité, que peut faire oublier l'exercice abusif de la méthode histo-

rique : dans un état de langue comme celui qu'illustre l'épopée, il n'y a déjà plus, pour la conscience linguistique, qu'*un* génitif, qu'*un* datif, conceptions parfaitement *abstraites*, si l'on veut y voir des « cas » de la flexion (parce que ce sont alors de pures virtualités d'emplois), mais réalités *concrètes* dès qu'on se place au niveau des emplois en phrase. Ce qui vient d'être dit du maniement des cas est valable pour celui des modes, ou pour les procédés de la subordination : l'étude de M. Chantraine s'attache toujours, autant que faire se peut, à distinguer hors de tout dogmatisme les circonstances concrètes des données générales abstraites. On se prend même à souhaiter qu'une sorte de fidélité à des cadres traditionnels (louable, certes, puisqu'il s'agit d'un manuel !) ne l'ait pas retenu sur une voie où l'on sent qu'il se serait volontiers engagé : les « généralités sur la subordination » (aux pages 232-235) pouvaient faire attendre une description plus souple encore des différentes relations entre les idées, puisque, dans cet état de langue privilégié, les cadres trop rigides où l'on a coutume de forcer la syntaxe — propositions « finales », « causales », etc... — ne sont pas encore nécessaires. En d'autres termes, s'il est bien vrai que ces relations correspondent effectivement à des valeurs abstraites de pensée, elles ne se sont pas encore créé, dans cette langue archaïque, des moyens d'expression spécialisés : de nombreuses remarques insistent sur cette fluidité native du système syntaxique de l'épopée (cf., par exemple, par. 403, 405, 417 et rem., 422, avec le renvoi à 393, etc...), et il est fatal qu'on lui fasse violence en cherchant à le distribuer dans des cadres qui conviennent mieux (quoique encore très imparfaitement) à un état de langue plus policé.

Mais, encore une fois, des raisons techniques et pédagogiques ont sans doute fait préférer à M. Chantraine la présentation qu'il a adoptée, et, au surplus, pour qui sait lire, il est toujours possible de tirer le plus grand parti des avertissements qui jalonnent l'exposé — voire même d'être amené à se demander si ce qui est dit de la liberté de la syntaxe homérique ne s'applique pas, dans une large mesure, à la syntaxe « classique », ou à telle autre par rapport à laquelle on l'étudie, et qu'on est trop enclin généralement à considérer comme un jeu mécanique dans l'absolu. Nous pensons ici surtout à ces caractères contingents de la diction épique — qui ont, certes, leur pendant à toute époque de la langue — et qu'après Manu Leumann et quelques autres, M. Chantraine a fait largement entrer en ligne de compte, en montrant quel retentissement ils pouvaient avoir sur la syntaxe au sens strict du mot : automatisme de la formule (cf., par exemple, par. 53 Rem. III, 302, etc...), servitudes de la métrique (par. 29, 187, 258, etc...), tels sont certains des aspects sous lesquels se présente le problème général des rapports entre *langue* et *parole*, constamment présent dans ce livre (cf. par. 216 Rem., 304, etc...). Il faut faire un rare mérite à l'auteur

d'avoir mis en lumière ces « conditions extérieures » de la syntaxe homérique, qui rendent compte pour une bonne part de son originalité.

Ajoutons que la présentation de cette « Collection de philologie classique » honore les éditeurs ; que des notes bibliographiques précises dirigent celui qui désire des détails vers les ouvrages spécialisés les plus utilisables, sans le noyer sous une masse de titres décourageante ; qu'enfin, un index établi par G. Redard (références principales au texte épique ; mots grecs ; répertoire français des matières) rend aisée la consultation de ce bel instrument de travail[1].

Paul BURGUIÈRE.

William Bell Dinsmoor, *The Architecture of Ancient Greece : An account of its historic development* (édition nouvelle, revue et augmentée de la première partie de *The Architecture of Greece and Rome*, par William J. Anderson et R. Phené Spiers). B. T. Batsford Ltd. ; Londres, New-York, Toronto, Sydney, 1950 ; 1 vol. in-8°, xxiv-424 pages, 71 planches et 125 fig. dans le texte, 2 dépliants dont une carte.

Les noms de W. J. Anderson et R. Ph. Spiers ne figurent vraiment plus sur la première page que pour mémoire, en hommage fidèle aux auteurs d'un ouvrage paru en 1902, qui rendit longtemps les plus grands services, mais qui, en dépit d'un rajeunissement sérieux, en 1927, par les soins de W. B. Dinsmoor lui-même, était largement dépassé maintenant par les progrès de la recherche et de l'érudition. Il s'agit en fait cette fois d'une rédaction originale, dont le savant professeur américain peut à juste titre revendiquer les mérites et dont il assume la pleine responsabilité.

Ce livre est une somme, et bien qu'il ait déjà non point quatre, mais dix ans d'âge (la préface en fut écrite à Londres au mois de juillet 1944, à l'époque des bombardements aériens, et certains travaux importants antérieurs à 1950, de Knackfuss pour Didymes, de Robinson pour Olynthe, de Stevens pour l'Acropole et de Travlos pour l'Agora d'Athènes, n'ont pas pu être utilisés, on nous en avertit), une telle œuvre n'est pas de celles que l'on refait aisément. L'architecture grecque est devenue un domaine immense ; il faut beaucoup d'audace et plus encore de science pour l'explorer en entier. Il est à l'honneur de W. B. Dinsmoor, dont cinq lignes de « titres », sous son nom, ne disent pas assez l'exceptionnelle compétence, d'avoir risqué l'entreprise et de nous avoir donné un tableau complet des différents modes de la construction grecque dans leur développement historique, depuis l'âge égéen jusqu'aux temps gréco-romains.

De prime abord, c'est une réussite. Le style alerte, la langue claire

1. On corrigera à la lecture un petit nombre d'erreurs typographiques vénielles, comme, p. 21, ligne 6 du par. 28 : οἷ et non οἶ ; p. 51, fin du par. 61 : ὧς et non ὦς.

rendent la lecture aisée ; les listes de mesures en mètres (p. 337 sqq.) et le grand tableau comparatif inséré après la p. 340 seront désormais bien précieux ; les quarante-cinq pages de bibliographie classée qui font suite constituent un répertoire intelligent et commode ; le glossaire des p. 387-397 s'adresse charitablement aux non-spécialistes, et un index triple (par sites, par noms de personnes et par sujets) permet de retrouver sans perte de temps le passage que l'on cherche. Quant à l'illustration, en dépit de quelques planches vraiment mauvaises pour les paysages et les ensembles [1], elle se recommande par l'abondance des plans, des restaurations graphiques et des dessins de détail. Ces qualités extérieures ont un grand prix : ce sont elles qui font d'un ouvrage « savant » un ouvrage « utilisable », voire indispensable dans la mesure où l'on y trouve réunis des renseignements matériels dispersés dans des publications parfois peu accessibles. Le résultat, d'ailleurs, nous le voyons dans nos facultés, où les étudiants — à défaut du *Handbook* de D. S. Robertson pratiquement disparu du marché — se servent de l'*Architecture* de W. B. Dinsmoor comme d'un manuel.

Il ne s'agit pourtant pas d'un manuel, et là résident tout ensemble l'intérêt supérieur et le danger du livre. Ce que l'auteur a voulu mettre dans cette étude, c'est le bilan d'une longue expérience personnelle acquise sur le terrain, le mètre en main, sur les champs de fouilles de Grèce, de Grande-Grèce et de Sicile ; ce sont toutes les observations, anciennes ou récentes, déjà formulées ou inédites, dont il a couvert ses carnets de notes et à partir desquelles il s'est formé une doctrine propre, indépendante, touchant les différents problèmes. Les opinions et les interprétations avancées ici engagent celui qui les formule (p. VIII) ; l'imposante bibliographie dressée à la fin du volume a été repensée avec une entière liberté (cf., au hasard, p. 124 n. 2, p. 125 n. 1, etc.), et seules sont réputées exactes les mesures dûment vérifiées ou reprises (p. 337 n. 1). L'exposé y gagne une merveilleuse assurance, une cohérence parfaite et une légèreté rare : point de discussions laborieuses ni, dans les bas de pages, de références indigestes ; rien qui sente la compilation ; on dirait plutôt un cours magistral, développant avec autorité une claire vision de toute chose ; les données s'intègrent comme d'elles-mêmes dans un cadre harmonieux, les rapprochements et les groupements resserrant encore l'organisation du système. Et la caution est si prestigieuse, le tout se tient si bien, tout paraît tellement irréfutable [2], que l'esprit séduit se laisse entraîner, oubliant ce que ce « parti pris » perpétuel, même s'il est le fait d'un excellent connaisseur, garde de subjectif.

1. Clichés périmés, photos floues, tirages trop contrastés : on en fera grief à l'éditeur, non à l'auteur, qui n'est, bien entendu, pour rien non plus dans la présentation fautive du chapiteau de la planche XIII.

2. Les nuances (« it seems », « I prefer », « probably ») passent inaperçues, reléguées, en général, dans les petits caractères.

A lire l'*Architecture* de W. B. Dinsmoor, il n'y a pour ainsi dire plus de questions, plus d'hésitation légitime entre des possibles, et un mot décisif (« erroneous », « impossible », « fantastic ») suffit souvent à écarter dans une note les hypothèses contraires au point de vue adopté. Certes, notre admiration est grande pour l'intelligence de l'auteur et grand notre respect pour son savoir ; à la réflexion, pourtant, ces jugements tranchés et ces « exécutions » sommaires finissent par être inquiétants ; on ne peut s'empêcher d'estimer téméraire une méthode qui accorde à l'expérience personnelle d'un seul homme une confiance aussi exclusive ; on craint que l'auteur, révoquant en doute tout ce qu'il n'a pas lui-même constaté, n'en vienne à donner à ses déductions théoriques une valeur par trop absolue, à ignorer opiniâtrement le bien-fondé de certaines objections, voire à négliger imprudemment des faits matériels établis hors de son contrôle. Ne parlons pas des dates ni des restitutions « officielles » corrigées dans ce livre sur la seule foi d'un rapport supposé entre l'érection de deux édifices (ex. pour l'Héraion samien de Rhoikos, p. 124 n. 2 et p. 125 n. 1) ; passons sur la hardiesse de telles chronologies « neuves » reposant uniquement sur l'interprétation de particularités architecturales (ex. pour l'autel de Chio à Delphes, p. 141, ou le gros œuvre du temple de Bassai, p. 154-155) ; admettons même une fidélité inébranlable à des opinions cependant mal assurées et vivement discutées (ex. pour la date du Trésor des Athéniens, p. 117) : il est plus grave de trouver en ce qui concerne le toit des tholoi (p. 234-235) la condamnation sans appel d'un principe de couverture que les recherches les plus récentes viennent justement de confirmer[1], et il est tout à fait choquant, enfin, de voir contestée (p. 234 n. 3), en raison des proportions obtenues, la hauteur de la colonne dorique du temple rond de Marmaria, indubitablement prouvée par l'anastylose.

Ce ne sont là, bien entendu, que des faiblesses de détail dans un ouvrage aussi vaste et aussi remarquablement documenté, mais elles empêchent *a priori* de décerner à l'auteur pour l'ensemble du texte la confiance sans réserve qu'on eût aimé lui accorder.

J. MARCADÉ.

Gisela M. A. Richter, F. B. A., *Archaic Greek Art against its historical background, a survey*. New-York, Oxford University Press, 1949 ; 1 vol. in-4°, xxv-226 p. et 337 fig. groupées en 107 pl. hors texte + une carte du monde grec antique au début et à la fin du volume.

L'ouvrage reprend la matière des conférences prononcées par l'auteur à Bryn Mawr College, pendant l'automne de 1941, dans le cycle des Mary Flexner Lectures. Le manuscrit date de 1942, la publication a dû attendre 1949 et la présente notice n'est imprimée qu'en 1954. Pour-

1. G. Roux, *B. C. H.*, LXXVI (1952), p. 442 sqq.

tant, après plus de dix ans écoulés, le livre reste d'un remarquable intérêt pour sa conception, sa documentation et son illustration.

Le titre complet implique des rapports entre l'archéologie et l'histoire. Quand, aux yeux du grand public, l'archéologie passe le plus souvent pour une obscure affaire de spécialistes et, au mieux, pour une province éloignée de l'histoire de l'art, rappeler qu'il s'agit d'une science auxiliaire ou même complémentaire de l'histoire tout court est déjà méritoire et utile. Oser, d'autre part, envisager dans son ensemble l'art grec archaïque, lorsque de plus en plus les archéologues eux-mêmes s'enferment chacun dans une recherche déterminée, et que la menace se précise d'un découpage décevant qui séparerait en fiefs isolés l'architecture, la sculpture, la céramique, la numismatique, etc., cela procède d'une largeur de vue de bon aloi.

Or, le texte tient, dans une appréciable mesure, les promesses du titre. Considérant tour à tour trois grandes périodes (650-575, 575-525 et 525-480), dont chacune fait le sujet de deux chapitres consacrés l'un à la Grèce continentale, l'autre au reste du monde hellénisé (avec, pour les périodes I et III, un appendice sur Olympie), l'auteur passe en revue les principales cités et les principales régions, en confrontant chaque fois les traditions historiques et les données archéologiques. Les résumés historiques, qui dégagent bien les traits permanents du génie grec et les conditions politiques de son développement, sont agrémentés de réflexions générales, dont certaines ont une résonance toujours actuelle ; la citation en anglais ou la paraphrase de témoignages littéraires rend plus vivante l'évocation des personnalités de premier plan ; quant au bilan archéologique, dressé avec une indiscutable compétence, il est à la fois très riche et très précis. Monnaies, petits objets, terres-cuites, vases, statuaire, sculpture monumentale, trouvailles des fouilles officielles et acquisitions des musées, concourent, dans un choix de documents significatifs, à donner une image aussi complète que possible de la production et du style de chaque centre important ; l'information n'ignore ni les découvertes d'Espagne ni celles de Turquie, et le matériel nouveau prend place avec bonheur auprès des œuvres traditionnelles. Ajoutons que, sans être exhaustive, la bibliographie générale des p. XIV-XVIII et les notes au texte, ayant été mises à jour jusqu'en 1949, sont souvent précieuses[1], et que deux *indices* (dont un index par musées et collections) achèvent de rendre commode le maniement du livre.

1. Signalons, toutefois, que certaines « opinions téméraires », dont Miss Richter se fait l'écho, ont été réfutées : telle l'attribution de la signature de Sotadas à la base de l'Aurige (p. 154). Il est de moins en moins probable que le char du fronton est du temple des Alcméonides ait porté trois personnages (p. 145). La question des caryatides cnidiennes de Delphes et de la tête ex-cnidienne (p. 120) vient d'être reprise. Par ailleurs, la statue béotienne, dont la fig. 40 reproduit le bas seul, possède maintenant son buste, au Musée national d'Athènes. Le bras droit de l'Artémis de Nikandré (fig. 42) a été complété. Les bras de la Niké dite d'Archermos (fig. 186) ont été retrouvés, etc.

L'illustration, enfin, copieuse et techniquement excellente, vaut que l'on s'y arrête. La diversité des pièces reproduites, le nombre des photographies de détail, la part réservée à des objets de musée parfois peu connus encore, lui confèrent une valeur documentaire exceptionnelle, et la façon même dont les figures sont groupées dans les planches en accroît l'intérêt. L'auteur ne se contente pas, en effet, de donner à chacun les moyens de vérifier sans effort telle ou telle particularité dont fait état le texte, ou d'apprécier mieux tel ou tel aspect d'une œuvre : il est peu de planches qui ne proposent en même temps aux yeux des comparaisons suggestives ou des rapprochements frappants. Bref, c'est non seulement un instrument de travail très utile, mais — par l'image — une veritable leçon de travail, qui nous sont ainsi offerts.

Tels étant les très sérieux mérites de l'ouvrage, qu'il soit permis de formuler malgré tout quelques réserves touchant l'économie du livre, la méthode et le fond.

Le plan rigoureux, la division en trois grandes périodes et en six chapitres d'étendue sensiblement égale (souvenir des six conférences qui sont à l'origine de la publication) séduisent au premier abord. On constate vite pourtant les inconvénients de ces cadres stricts : nos connaissances sont ici trop lacunaires et ailleurs le matériel trop abondant pour qu'un si parfait équilibre ne soit pas quelque peu artificiel ; les œuvres de transition sont, bien sûr, sacrifiées en tant que telles ; de plus, une fois admis le choix des deux dates intermédiaires 575 et 525 (que l'auteur défend p. XXIII-XXIV), l'ordre géographique à l'intérieur de chaque partie entraîne encore une certaine confusion : les décades les mieux représentées par les monuments de l'art sont loin d'être partout les mêmes (d'où, selon le cas, des sauts en avant ou des retours en arrière) et il s'en faut naturellement que les pièces les plus caractéristiques, les repères les plus importants, soient mentionnés dans leur ordre chronologique (ainsi, en vertu du plan adopté, l'ex-voto de Nikandré n'apparaît qu'au second chapitre, à propos des îles). Le « general reader » auquel le livre prétend surtout s'adresser (p. VII) apprécierait sans doute quelques bons tableaux synoptiques.

Peut-être aussi serait-il en droit d'exiger de l'auteur plus de fidélité à ses propres principes. L'introduction annonce que le matériel sera présenté d'après le lieu de trouvaille chaque fois que celui-ci est connu (p. XXIV) ; mais, en réalité, lorsqu'une sculpture est signée, elle figure, en général, dans le paragraphe consacré à la patrie de l'artiste (Cléobis et Biton sous *Argolide*, p. 21 ; base d'Euthykartidès sous *Naxos*, p. 27 ; Niké dite d'Archermos sous *Chios*, p. 116 ; stèle d'Alxénor à la fois sous *Béotie*, p. 154, et sous *Naxos*, p. 166 ; Aurige de Delphes, faussement attribué par Hampe à Sotadas de Thespies, sous *Béotie*, p. 154, etc.). La nationalité des dédicants fait placer l'Artémis de Nikandré et le Colosse des Naxiens sous *Naxos*, p. 27, tandis que les Lions restent

sous *Délos*, p. 29. Les trésors archaïques de Delphes et d'Olympie se retrouvent sous *Sicyone*, p. 84, sous *Siphnos*, p. 101, sous *Cnide*, p. 120, sous *Mégare*, p. 148, bien que Olympie au moins garde, par ailleurs, une rubrique séparée. Les pinakes, très probablement corinthiens, trouvés près de Sicyone, sont laissés à *Sicyone*, p. 85, mais on ira chercher les ivoires de Delphes à la fin du développement sur la Grèce de l'Est au milieu du VIe siècle, p. 121 : c'est sans doute que la méfiance affirmée à l'égard de la répartition par écoles n'exclut pas (p. XXIV) la distinction entre un style « grec de l'Est » et un style « grec du continent » (aussi bien la Coré 677 de l'Acropole est-elle mentionnée sous *Samos*, p. 104), mais il s'ensuit des flottements qui laisseraient fort perplexe un lecteur non initié.

Le principe des lieux de trouvaille, qui souffre tant d'exceptions, n'est appliqué de façon stricte que pour les pièces qui ont émigré vers les musées d'Europe et surtout d'Amérique. Or, sans mettre en cause l'authenticité de certains documents (pourtant discutable), comment faire fond sur les déclarations, fantaisistes parfois et toujours prudentes, des marchands clandestins pour créditer tel ou tel site grec d'un objet de New-York, de Boston ou de Baltimore — quitte à traiter par prétérition ou presque (p. 35) la Dame d'Auxerre dont la provenance exacte n'est pas connue? La méthode paraît ici hasardeuse ; ailleurs, on trouve téméraire de situer dans le temps l'activité d'Endoios d'après la signature *restituée* par A. Raubitschek sur le relief « du Potier » (p. 140) ; quant à la façon dont l'auteur date, p. 81, des Couroi par comparaison avec des vases à têtes plastiques et vice versa, p. 137, des vases plastiques par comparaison avec des Couroi, elle fait un peu songer à un cercle vicieux.

On aurait aimé, à ce propos, qu'il fût précisé davantage dans quelle mesure une correspondance absolue existe entre les différents aspects de l'art grec, sculpture, céramique, numismatique, etc., d'une même période. Entre marbres, terres-cuites et monnaies, des rapprochements sont suggérés çà et là, mais le problème n'est jamais abordé d'ensemble, et trop souvent l'auteur passe d'une catégorie à l'autre sans établir de rapport plus étroit que le temps et le lieu considérés. Un exposé aussi analytique appellerait une synthèse, et l'on en dirait autant de l'éxamen successif de si nombreuses régions du monde grec.

La conclusion, du moins (p. 193-196), et la préface (p. IX) nous font connaître les grandes idées directrices qui ont été celles de l'auteur. A part la distinction élémentaire entre l'Est et l'Ouest, il est vain, selon Miss Richter, de chercher à définir des écoles locales : oserons-nous observer que le plan suivi dans le livre met mal en évidence un tel point de vue? — Partout en Grèce, pendant l'époque archaïque, ajoute l'archéologue américaine, s'accomplit la même évolution continue de la stylisation au naturalisme : cette thèse, qui avait été développée tout

au long dans *Kouroi*, est fondée sur la notation de plus en plus exacte des détails anatomiques ; nul n'en discutera l'importance ni la valeur générale, mais le progrès fut-il toujours simultané en tout point de la Grèce? — Enfin, pour expliquer une régularité aussi remarquable, une attention très spéciale doit être apportée, nous dit-on, aux voyages des artistes, parfois imposés par les circonstances politiques (p. IX), et aux contacts qui s'établissaient dans les grands sanctuaires (p. 195) : nous ne demandons qu'à le croire, mais quel dommage précisément que l'importance du fait religieux apparaisse bien peu dans tout l'ouvrage (car, si une place à part est réservée à Olympie, ni Delphes ni Délos ne partagent ce privilège), et quel dommage aussi que l'histoire soit tout juste évoquée à l'arrière-plan ! Certes, il nous est suggéré que le développement et l'évolution de l'art grec vers le naturalisme accompagne le développement politique et l'évolution de la Grèce vers la liberté, mais il était sans doute possible de serrer les choses de plus près, en insistant, par exemple, sur les œuvres monumentales et les grandes consécrations dont les circonstances sont connues[1].

Il est vrai que le tour d'horizon eût été peut-être moins complet et que six « conférences d'initiation » n'y eussent point suffi.

J. MARCADÉ.

Franklin P. Johnson, *The Farwell Collection* (Monographs on Archaeology and Fine Arts, sponsored by The Archaeological Institute of America and The College Art Association of America, VI). Cambridge, Mass., 1953 ; 1 vol. in-4°, VIII-77 pages, 90 fig. hors texte.

Cette collection privée américaine est en majeure partie constituée par le contenu des tombes fouillées en 1944 et 1945, près du village moderne d'Ordona, sur l'emplacement de la nécropole antique d'Herdonia, par le captain Byron Farwell, dont le régiment était alors stationné à Cerignola, dans le sud-est de l'Italie. Il s'agit presque exclusivement de vases ; dix-sept ont été offerts au Musée national de Washington ; le demeurant — près de deux cents pièces — forme le plus important ensemble de céramique « daunienne » qui existe, en dehors de l'Italie.

Franklin P. Johnson, qui en dresse le catalogue, s'efforce, avec une scrupuleuse prudence, de rétablir dans la mesure du possible (en s'aidant de photographies trop rares et de notes de fouilles incomplètes) le groupement des objets par tombe. Une fois considérée la technique de ces poteries, les unes modelées et les autres tournées, l'auteur étudie de près la forme et le décor linéaire. Parmi les vases exécutés à la main, on notera en particulier la série des petites cruches globulaires,

1. Or, non seulement l'architecture en tant que telle est délibérément laissée de côté (p. VII, n. 1), mais l'auteur garde toujours *volens nolens* une « optique de musée ».

dont l'anse plate remonte presque verticalement au-dessus de l'embouchure cernée d'un large rebord plat, et la série aussi des « bowls with figurine or angular handles », sortes de kyathoi peu profonds et sans pied, dont l'anse, aplatie en ruban, est parfois façonnée du côté de la vasque en *Brettidol*, à la tête minuscule, aux immenses yeux ronds et aux bras levés, schématisés comme deux cornes pointues. Quant aux vases exécutés au tour, les influences qu'ils révèlent paraissent être surtout celles de l'Attique et de la Grèce de l'Est.

La chronologie relative des tombes fouillées par Byron Farwell se laisse assez bien établir, mais la chronologie absolue reste difficile à préciser dans l'état actuel de nos connaissances : les tombes les plus récentes, à l'exception peut-être d'une, ne seraient pas postérieures au ɪvᵉ siècle, et les plus anciennes ne remonteraient pas plus haut que 600.

Même si les conclusions n'en peuvent être tenues pour décisives ni définitives, le travail de Franklin P. Johnson est méritoire. Une telle publication était d'autant plus ingrate et sera d'autant plus utile que la céramique d'Ordona, dispersée dans les musées italiens, a été jusqu'ici fort peu étudiée. Bien connue des fouilleurs clandestins, la nécropole n'a pas tenté les archéologues de métier ; en 1902, Q. Quagliati y ouvrit deux tombes, mais le véritable prédécesseur de Byron Farwell sur le site était un autre officier, Italien celui-là, Angelucci, en 1872 et 1875 ! Il semble pourtant que Max. Mayer ait vu juste dès 1914 en notant l'intérêt original que devait offrir la région située au nord de l'Aufide.

Trois appendices terminent le livre, bien illustré et d'une présentation agréable. L'un s'efforce d'interpréter des descriptions de vases données jadis par Angelucci. Le second fait connaître les quelques vases « dauniens » de la Classical Collection de l'Université de Chicago. Le troisième concerne le « vase d'Arkésilaos », acquis en 1951, à la vente de la collection Signorelli, pour la Classical Collection de Chicago ; la copie de l'inscription publiée par P. Kretschmer (*Glotta*, IV, 1912-1913, p. 200-206) est corrigée, notamment pour les dernières lettres qui n'en demeurent pas moins énigmatiques.

J. MARCADÉ.

Συλλογὴ Ἑλένης Ἀ. Σταθάτου, Κατάλογος περιγραφικὸς τῶν εἰκόνων, τῶν ξυλογλύπτων καὶ τῶν μεταλλίνων ἔργων τῶν βυζαντινῶν καὶ τῶν μετὰ τὴν ἅλωσιν χρόνων, par **Andréas Xyngopoulos**, professeur à l'Université de Salonique (Bibliothèque de la Société archéologique d'Athènes, fasc. 31). Athènes, 1951 ; 1 vol. in-4º, ᴠɪɪɪ-47 pages, deux frontispices, 27 pl. hors texte.

La collection privée de Mme Hélène Stathatos, à Athènes, est unique en son genre. Dans un grand salon revêtu d'anciennes boiseries macédoniennes, au parquet recouvert des plus rares tapis de Perse et d'Anatolie, sont réunies — de tous les points de la Grèce et de l'Orient grec —

des merveilles d'art si nombreuses et si diverses que l'on ne sait s'il faut admirer davantage la somptuosité des broderies et des tentures, la richesse décorative des faïences, la précieuse enluminure des icones ou la grâce fragile des terres-cuites ; encore la plus étonnante surprise attend-elle le visiteur dans la petite pièce annexe où, parmi d'autres objets dont chacun suffirait à faire l'orgueil d'un musée, scintillent les ors d'un ensemble de bijoux antiques dont l'intérêt est vraiment exceptionnel. Le catalogue des icones, par A. Xyngopoulos, et la publication des bijoux, par P. Amandry, permettront aux connaisseurs de se faire une idée du goût érudit avec lequel fut constitué un tel trésor.

Dix-huit icones sur vingt-cinq sont des œuvres signées, pour la plupart exactement datées. Le savant professeur de Salonique, à qui l'on doit déjà le Catalogue des icones du Musée Bénaki paru en 1936, les décrit brièvement, en présentant chaque fois des remarques sur le type et sur le style de la peinture, et aussi le cas échéant, en rappelant les informations que nous pouvons avoir sur l'artiste. La série commence par une Vierge trônant avec l'Enfant-Jésus, datée de 1515, et signée de Mavrogordathos, le plus ancien peintre d'icones qui nous soit connu pour la période postérieure à la prise de Constantinople. Elle s'achève sur des scènes de la Passion du Christ peintes par Jean Moskos en 1705 et sur une composition de Kontarinis illustrant le sauvetage miraculeux de son fils Nicolas tombé dans un puits en 1718. L'essentiel de la collection concerne la seconde moitié du XVIe siècle et le XVIIe siècle, avec de belles œuvres de Damaskinos, Klontzas, Lambrados, Tzanfournaris, Élie Moskos, Emm. Tzanès, Victor, Const. Tzanès, Poulakis, Skouphos et Spyridon : peintres tantôt fameux et tantôt rarement rencontrés. L'auteur classe à part deux Vierges à l'Enfant, d'art italien, remontant l'une au tout début du XVe siècle, l'autre à la fin du même siècle, et un précieux fragment de tenture en cuir, de la fin du XVIIe siècle, où l'on voit le haut d'un Saint Jean-Baptiste ailé, surmonté d'oiseaux et de fleurs. Trois croix de bénédiction en bois, délicatement ouvragées de sculptures microscopiques, revêtues de métal, et enrichies d'émaux, de pierres ou de perles, trouvent ensuite leur place auprès d'un triptyque de technique analogue ; trois lampes paléochrétiennes en bronze, un reliquaire métallique en forme de croix et un petit diptyque du XVIIIe siècle en argent doré terminent le catalogue.

La sécheresse des notices, il faut bien l'avouer, déçoit le lecteur ; le thème une fois défini, on aimerait trouver dans le texte, surtout pour les icones, une appréciation esthétique faisant comprendre la valeur d'art de pareils objets et pas seulement leur rareté ou leur valeur documentaire ; on souhaiterait aussi des notations de couleurs, car les planches en noir et blanc donnent une pauvre image de ces splendeurs : les tirages ne sont pas excellents, et le format des reproductions est souvent trop petit. Mais il faut considérer, pour être juste, la date et le lieu

où le livre a été publié : tel quel, il garde le mérite de révéler à tous ce qu'un petit nombre d'initiés connaissent bien, et qu'ils sont heureux de reconnaître en feuilletant l'ouvrage.

J. MARCADÉ.

Collection Hélène Stathatos : Les bijoux antiques, par **Pierre Amandry.** Strasbourg, 1953 ; 1 vol. grand in-4°, 150 pages, un frontispice, 80 fig. dans le texte, 54 pl. hors texte ; en dépôt chez l'auteur, à l'Institut d'archéologie de l'Université de Strasbourg ; prix : 7,000 francs.

D'une belle présentation[1] et remarquablement illustrée, la monumentale publication des bijoux antiques, que nous donne P. Amandry, est digne par sa qualité des objets précieux dont elle traite. On remerciera d'abord l'auteur d'avoir, en introduction, dans les vingt et une premières figures et dans les cinq premières planches, rappelé et reproduit les autres chefs-d'œuvre d'art antique qui figurent dans la collection H. Stathatos, et d'en avoir donné dans les notes la bibliographie provisoire. On lui saura gré ensuite, chaque fois qu'il pouvait identifier un lot, de nous avoir présenté ensemble la totalité des éléments connus, qu'il s'agît ou non de bijoux, qu'ils fissent ou non partie de la collection H. Stathatos. On ne peut que louer, enfin, l'esprit (« scientifique » au plus haut point) dans lequel ce travail a été conçu : non seulement les descriptions sont toujours parfaitement claires et précises, comme permettent de s'en assurer les photographies, à la fois très fidèles et très belles, dues pour la plupart au talent d'Émile Séraf, mais aucun des problèmes, souvent embarrassants, que soulèvent des objets aussi rares, n'a été esquivé : les questions de provenance, d'interprétation et de datation sont méthodiquement discutées, pour aboutir à des conclusions dont la rigueur se tempère d'une légitime prudence.

Passé les bijoux mycéniens (chap. I), dont la date est parfois assurée par le contexte (ici une pyxide en terre cuite du Myc. III B, commentée par A. Furumark, là une intaille « au bateau » du M. M. III-M. R. I, dont le regretté F. Chapouthier avait rédigé la notice), passé les bijoux de style dédalique (chap. II), qui proviendraient d'une tombe d'Argos, mis à part aussi les bijoux divers du chap. V, qui sont des pièces isolées, la majeure partie du livre (p. 35-135) est consacrée à deux lots d'objets macédoniens de l'âge du fer (chap. III) et à deux lots de bijoux de Thessalie appartenant à l'époque hellénistique (chap. IV). C'est bien là, en effet, l'essentiel de la collection.

Cent soixante-sept objets (or, argent, bronze, terre cuite, os, verre et ambre) proviennent de Chalcidique et très exactement, comme l'établit l'auteur, de la nécropole de Trilophon-Mésiméri. Deux séries

1. Le format est encombrant, mais nous y gagnons des planches magnifiques, et les fautes d'impression sont inexistantes. Est-ce à dessein pourtant que la fig. 1, p. 5, ne comporte ni numéro ni légende? Elle est enregistrée p. 145 dans la table des figures.

de petits objets, en argent ou en bronze, ayant même origine, étaient entrés au Musée Bénaki en 1933 et en 1939 ; mais seul l'ensemble Stathatos donne une image complète et juste de la trouvaille ; là se rencontrent, auprès de plusieurs feuilles d'or en losange comme on en posait, semble-t-il, sur la bouche des morts, les bijoux les plus originaux et les plus instructifs : tels bracelets (?) souples en filigrane d'or, tels grands bracelets d'argent à têtes de serpents, telles fibules d'argent tordues en méandre apparaissent pour la première fois, alors que d'autres documents sont tout pareils à certaines trouvailles de Trebenischte ; coïncidence précieuse, car la nécropole de Trebenischte est bien datée, grâce au matériel d'origine étrangère, tandis que, celle de Trilophon-Mésiméri n'ayant fourni que des produits de fabrication locale, la datation en restait incertaine ; on voit maintenant qu'elle ne remonte sûrement pas au delà du VIe siècle av. J.-C. Le second lot macédonien de la collection Stathatos vient d'Éleuthères, sur la côte du golfe de Cavalla (l'ancienne Néapolis) ; il confirme l'importance de l'orfèvrerie macédonienne au tournant du VIe et du Ve siècle et suggère l'existence de plusieurs centres installés dans la région du mont Pangée.

Les bijoux de Thessalie comprennent d'abord une somptueuse parure funéraire en or (diadème, colliers, bracelets, pendants d'oreilles, ornements de sandales (?), bandes d'or décorées) qui aurait été trouvée à Démétrias, mais qui a fort bien pu être exécutée elle-même en Macédoine vers la fin du IVe siècle av. J.-C. Quoi qu'il en soit, les objets sont magnifiques : le « nœud d'Hercule », compliqué de volutes et orné d'un Éros, qui ferme le diadème en rinceaux, est une merveille ; les deux plaques en forme de cœur, jadis cousues sur un tissu ou sur du cuir, où l'on voit assis dos à dos Dionysos et Ariane, sont sans précédent ; très beaux, enfin, les deux bandeaux décorés au repoussé où s'empresse un double cortège de *putti* ailés vers Déméter et Coré assises sur leur ciste, de part et d'autre d'un Triptolème, penché vers le pied qu'il pose sur l'essieu de son char, dans l'attitude de l'Hermès lysippéen[1].

Mais le « clou » de la collection, ce sont véritablement les trente-cinq pièces provenant d'un trésor découvert en 1929, à Carpénisi selon les informations les plus sérieuses, trésor dont le Musée Bénaki détient neuf pièces complémentaires. Après le groupe de Dionysos ivre soutenu par un satyre, sujet d'un naïskos en or dont P. Amandry avait donné

1. Au lieu d'une quelconque « palme » (Amandry, p. 87), le premier « Éros » paraît bien tenir dans sa main droite un βάκχος symbolique, analogue à celui que l'on trouve sur les vases « cabiriques » de Béotie et dont K. Kerényi (*Die Geburt der Helena samt humanistischen Schriften aus den Jahren 1943-1945*, p. 56-78), à propos de la publication de P. Wolters et G. Bruns, *Das Kabirenheiligtum bei Theben*, I, a fortement marqué le sens ; quant à « l'objet plat et rond » que la main gauche retient au-dessus de la tête, il fait penser à une corbeille plate, un *calathiscos*, contenant quelques ἱερά (comp. le geste du satyre de gauche sur le bas-relief en bronze de Délos). Je crois plus étroit encore que ne le dit l'auteur le rapport qui unit aux Deux-Déesses la troupe des « Amourets » en cette fête du Renouveau : ici surtout, il vaudrait mieux parler de « Bacchoi ».

la publication détaillée dans les *Studi Della Seta*, nous trouvons ici — soigneusement débarrassés du voisinage compromettant des contrefaçons entrées depuis peu dans des collections américaines — trois curieux médaillons en or, dont l'un est orné en relief d'un buste d'Aphrodite, les autres d'un buste d'Artémis (un quatrième médaillon, avec buste d'Athéna, existe au Musée Bénaki) ; ils faisaient probablement office de couvercle sur des pyxides dont un réseau de chaînettes emprisonnait les parois ; l'un des bustes au moins paraît adapté d'une œuvre de la grande statuaire : c'est une Artémis, sûrement identifiée par son carquois, qui porte une nébride nouée sur l'épaule droite ; la rareté du type accroît encore la valeur du document[1]. Suivent des bagues, des pendants d'oreilles, des colliers dont un très bel échantillon de collier « à amphores », trois grands anneaux (torques?) à résille et à têtes de lynx et de taureaux, des bracelets serpentiformes, un diadème, enfin, et deux ceintures à « nœud d'Hercule », dont le travail confond l'imagination. Les plaques de ceintures, en particulier, sont impressionnantes, tantôt par la délicatesse des motifs végétaux et animaux, antôt par le foisonnement des rosaces, palmettes, cabochons, oiseaux, insectes, dauphins, etc., qui se pressent et s'entremêlent, unissant à l'éclat de l'or la polychromie de leurs détails émaillés. Le lot, qui représente peut-être le contenu d'une cachette antique, rassemble des objets dont la date probable varie entre le milieu du IIIe siècle et le commencement du IIe siècle av. J.-C. La fabrication n'en est sans doute pas thessalienne ; P. Amandry pense plutôt, une fois encore, à la Macédoine : « si l'on accepte, au moins comme probable, cette localisation des ateliers, on conviendra que la Collection Stathatos fournit, pour l'étude de l'orfèvrerie macédonienne, de l'époque archaïque à l'époque hellénistique, avec les trouvailles de Chalcidique et d'Éleuthères et les deux lots de Thessalie, une documentation qui, par sa richesse, sa diversité et sa qualité, n'a pas d'égale ».

Ajoutons qu'un pareil catalogue, aussi bien informé qu'intelligent, rendra désormais de grands services.

J. MARCADÉ.

Les vases de Délos, fasc. V (= *Exploration archéologique de Délos*, fasc. XXI). *Les vases attiques à figures rouges*, par **Ch. Dugas**, avec la collaboration de **J. D. Beazley**. Paris, de Boccard, 1952 ; 1 vol. in-fol. : texte, VIII + 75 pages, LVII planches.

Rappelons que c'est là le troisième fascicule paru de la publication

1. La soi-disant « Muse » à la nébride, trouvée en 1905 à Délos dans la maison des Sept-Statues (*B. C. H.*, XXXI, 1907, pl. XV), ne serait-elle pas en fait une Artémis sans carquois? Les pattes de la peau de bête sont nouées de façon à peu près identique et le mouvement des bras est seulement inversé. L'identification paraît au moins aussi défendable que pour la statue *B. C. H.*, XXXI, 1907, p. 398-400, n° 6, et fig. 6, où la déesse aurait porté le carquois sur l'épaule gauche !

franco-hellénique des *Vases de Délos*. Le premier (fasc. I = *Délos*, fasc. XV), *Les vases préhelléniques et géométriques* (1934), était signé de Ch. Dugas et Constantin Rhomaios, le second (fasc. III = *Délos*, fasc. XVII), *Les vases orientalisants de style non mélien* (1935), était l'œuvre de Ch. Dugas seul. Quand M. Rhomaios et ses collaborateurs auront publié le fasc. II (*Les vases méliens*) et le fasc. IV (*Les vases attiques à figures noires*), l'ensemble capital des vases trouvés dans la fosse de la Purification à Rhénée et à Délos sera complètement édité, puisque les vases de l'Héraion délien, qui forment un tout à part, ont été publiés d'abord et séparément par M. Ch. Dugas en 1928 (= *Délos*, fasc. X).

Le plan de l'ouvrage est le même que celui des précédents fascicules : il comporte une étude générale de chaque série principale, suivie d'un catalogue descriptif vase par vase. Seulement, au lieu de confondre dans un seul ensemble, comme précédemment, les vases provenant de la fosse de Rhénée et les fragments trouvés à Délos, il était nécessaire, cette fois, pour des raisons chronologiques, de les classer séparément, la purification de 425 fournissant un *terminus ante quem* des plus précieux pour les vases trouvés à Rhénée (même si, par accident, comme on l'a très soigneusement noté, quelques fragments, sans doute postérieurs à cette date, ont pu s'y trouver mêlés). La disposition est donc très simple : courte *introduction* ; I : *Vases à figures rouges trouvés à Rhénée* (style sévère, nos 1 à 17 ; style libre, nos 18 à 127) ; II : *Vases sans décor trouvés à Rhénée* (nos 128 à 206) ; III : *Fragments à figures rouges trouvés à Délos* (nos 1 à 29).

Mais, si la disposition est simple et l'ouvrage d'accès et de maniement très faciles, la tâche de l'éditeur n'était ni aisée ni enviable. C'est toujours tâche ingrate et méritoire que de rédiger un catalogue : il y faut naturellement une grande variété de connaissances, une grande sûreté de coup d'œil et de jugement. Mais le décousu, admissible ailleurs, ne serait plus tolérable dans un catalogue comme celui-ci, puisque ces vases possèdent une unité : le fait de provenir tous de Délos, la plus grande part de sépultures, et de faire partie presque tous d'un même dépôt antique parfaitement daté.

Cette unité vaut ce qu'elle vaut, naturellement ; il s'agit d'un dépôt secondaire, non pas primaire ; si elle fournit à l'éditeur un fil conducteur, bien ténu, elle lui impose, d'autre part, la sujétion d'avoir des idées générales. Enfin, toucher aux vases attiques à figures rouges, c'est toucher à la fois au domaine le plus grouillant et le mieux connu de toute la céramique antique, le domaine où le lecteur est le plus exigeant et le plus difficile à contenter.

Or, le grand défaut de la collection de vases du Musée de Mykonos, ici comme dans toutes les autres séries naturellement, est de ne contenir qu'un nombre infime de pièces intactes ou intégralement reconstituées,

une énorme majorité de pièces gravement lacunaires. La tâche de restauration des poteries était vraiment surhumaine, et c'est bien justement que ce beau fascicule est dédié à G. Polycandriotis, qui a consacré cinquante ans de patience et de perspicacité à ces centaines de puzzles où manquent les trois quarts des morceaux. Malgré tant de travail, la tâche de l'archéologue restait très malaisée, plus malaisée encore, on le conçoit, pour des vases à figures rouges que pour des vases géométriques ou orientalisants. Que la difficulté n'ait pas arrêté l'éditeur, on le saisira tout de suite, si l'on dit que, sur les cent vingt-sept vases ou fragments de Rhénée à décor de figures, soixante-huit sont nommément attribués à quarante peintres différents ou à leur voisinage. Ce fait révèle suffisamment avec quels yeux ces décors si lacunaires ont été examinés. Qu'il s'agisse d'ailleurs de la spécification et de la datation des poteries, de l'interprétation des thèmes, de l'éclaircissement des détails ou de l'attribution des dessins à des peintres déterminés, tout est fondé non seulement sur l'examen le plus minutieux des vases eux-mêmes, mais sur les comparaisons les plus diligentes avec tout le matériel connu.

Sans compter beaucoup de chefs-d'œuvre, cette collection est fort variée et intéressante, et les grandes et irréprochables photographies d'Émile la mettent parfaitement en valeur. Pour la qualité de la forme on notera particulièrement les trois grands cratères nuptiaux n°s 12, 91, 94, dont les dimensions et le fini sont vraiment exceptionnels. On sera sensible aussi à la forme très pure — et sans lacunes — de l'hydrie 71. C'est par leur originalité que valent l'amphore 47 de type massif (les champs décorés sont presque des carrés) et les deux amphores 53 et 54, dont la panse a l'exacte forme d'un cœur. On retiendra aussi le fragment de yoyo n° 114. La péliké n° 41 mérite aussi une mention spéciale : elle a été percée dans l'antiquité d'un trou circulaire, sans doute pour permettre à son contenu de parvenir jusqu'au mort.

Parmi les thèmes ou sujets notables, signalons d'abord les thèmes mythologiques, qui ne sont pas fort nombreux. Plusieurs sont intéressants en eux-mêmes ou traités d'une façon originale : Achille à la fontaine (11), reconnaissance de Procris par Céphale (49), Héraclès et le lion de Némée (59), thème où il était particulièrement méritoire d'être neuf, Poséidon poursuivant Amymone ou Aithra, Persée et les Grées sur un beau fragment provenant de Délos (Délos 4). Retiennent encore spécialement l'attention une figure de Papposilène (52), un sphinx de type curieusement efflanqué (111), un chien de race maltaise (37). Parmi tant de scènes de gynécée banales, le beau cratère nuptial n° 91 nous présente la mariée arrivant au domicile conjugal, puis la mariée chez elle au lendemain des noces avec des détails très intéressants, que M. Ch. Dugas explique avec beaucoup de sagacité. Relevons, enfin, une scène de pédérastie (7 A), assez rare dans la figure rouge ; fort explicite,

elle garde pourtant cette sorte d'ingénuité qu'offre presque toujours l'érotisme à l'époque classique.

Pour la beauté de la peinture, il faut mettre hors de pair le cratère nuptial de style sévère n° 12, attribué au *Peintre de Syriscos*. Ses deux farandoles de sens inverse superposées avec leurs seize personnages féminins sont un chef-d'œuvre de composition, de mouvement et de dessin ; M. Ch. Dugas l'a commenté avec une sensibilité contenue tout à fait digne de son objet. Le cratère nuptial n° 91, aux figures si calmes, si statiques, à la composition si aérée, forme un contraste idéal avec le précédent : pour être un peu plus jeune que lui et de moins grand style, il n'en offre pas moins quelques figures très pures et inoubliables. On a baptisé son auteur *Peintre de Myconos*, et c'est justice. Je voudrais citer au moins encore dans ce rapide — et sans doute injuste — florilège l'éphèbe drapé appuyé sur son bâton et lisant une stèle (49 B), l'assez belle scène de gynécée, malheureusement très endommagée, de l'hydrie 79 et celle, plus soignée, mais plus lacunaire encore, qui décorait le lécythe aryballisque n° 102. Le temps est un grand brutal qui ne se soucie guère de la beauté : certains fragments presque infimes, mais d'un dessin très pur, font vivement déplorer ses outrages : tel le petit fragment 16, le plus ancien de tous sans doute, qui porte un éphèbe nu, torse incliné et jambes ployées, ou le fragment de yoyo 114, où l'on n'aperçoit que quelques parties de jambes nues et un pied, mais d'une exquise finesse.

M. Ch. Dugas déclare à qui veut l'entendre que tout ce qu'il y a d'intéressant dans ce fascicule vient de J. D. Beazley. On se gardera de l'en croire. On ne veut pas sous-estimer le très précieux appoint qu'a été pour cet ouvrage la collaboration du savant anglais ; — on pourrait dire la double collaboration ; car tout éditeur de vases attiques à figures rouges est forcément aujourd'hui le débiteur de J. D. Beazley : il peut le nommer son collaborateur et son soutien. Mais enfin ici la collaboration a été plus directe : sir John a examiné avec Ch. Dugas la documentation photographique, il a ensuite revu le texte. On dit seulement ceci sans trop risquer d'être partial ou injuste : J. D. Beazley a sans doute une connaissance plus universelle et plus approfondie de la peinture de vases attique au ve siècle, mais Ch. Dugas connaît sûrement mieux que lui les vases du Musée de Mykonos avec lesquels il a une très longue familiarité. D'ailleurs, on verra en lisant l'ouvrage qu'ici et là, pour des questions de date, d'interprétation et même pour l'attribution à certains peintres ou ateliers, l'auteur et le réviseur ne sont pas toujours exactement d'accord : une nuance les sépare plus d'une fois, et ces petites divergences sont un très bon stimulant pour le sens critique du lecteur.

Je dirai plus : quand bien même son nom n'apparaîtrait nulle part, l'ouvrage est signé Ch. Dugas. Je ne connais aucun archéologue qui soit

moins tapageur ni plus utile. Ses productions témoignent toujours et d'une profonde connaissance des choses dont il parle et du vif souci de n'en pas faire étalage. Tout y apparaît clair et d'une simplicité unie et lisse. Il y règne un grand calme. Tout y est ordonné, pertinent et parfaitement assimilable. Ces rares mérites proviennent de deux vertus qui, au fond, n'en sont qu'une : une grande révérence pour le lecteur, une grande probité d'esprit. De là naît la clarté, la sobriété, la commodité d'un ouvrage comme celui-ci[1]. La rédaction finale ne se soucie jamais que des résultats atteints, non de la peine prise et du long chemin parcouru ; on sent très bien que des phrases de trois lignes peuvent correspondre à des mois d'enquêtes et de réflexion ; mais, puisque, à la fin du compte, il n'y avait que trois lignes utiles à écrire, à quoi bon en écrire quatre? Et quand de laborieuses recherches n'ont mené à rien du tout, le papier reste blanc. C'est là une assez stoïque leçon.

JEAN AUDIAT.

E. Langlotz, *Perseus* (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften - Philosophisch - historische Klasse - Jahrgang 1951. 1 Abhandlung). Heidelberg, Carl Winter, 1951 ; 1 vol. in-8°, 35 pages, VI planches hors texte.

E. Langlotz s'est demandé si la tradition des manuscrits astronomiques, qui remonte, par delà la Renaissance et le Moyen Age, jusqu'à l'Antiquité, n'aurait pas utilisé pour figurer la constellation de Persée une image célèbre de ce héros et si cette image ne serait pas un type statuaire créé par un sculpteur illustre. Il a rapproché l'attitude mouvementée que beaucoup de manuscrits prêtent à Persée de celle du « torse Boboli » et, ayant démontré que la tête antique dont ce torse a été pourvu ne lui appartient pas, il a tenté de lui adapter la tête de « Persée », connue par deux répliques (British Museum et Nuovo Capitolino) ; il attribuerait de préférence à Myron le Persée ainsi reconstitué, tout en observant combien les différences de style entre le Marsyas et le Discobole ou entre les répliques même de celui-ci rendent actuellement problématique une attribution nouvelle. L'adaptation de la tête de « Persée » au torse Boboli semble anatomiquement satisfaisante ; il faut dire cependant que le dessin du torse et son déplacement latéral de face, jambes écartées, appartiennent à un stade de la figure en mouvement moins évolué que celui du Discobole, tandis que la tête, même si l'on s'en tient à la réplique plus sévère de Londres,

1. Je n'ai relevé qu'un nombre infime d'erreurs matérielles : les couvercles 98 et 99 sont reproduits tous deux pl. XLVII (et non pl. XLVIII et pl. XXXVII) ; — le fragment de lécythe 101 figure à la pl. XLV (et non XLVI) ; — p. 52, n. 3, lire N° 158 (et non N° 31). — On pourrait regretter l'absence d'un index des peintres à nom conventionnel et d'un index des thèmes ; mais la vérité oblige à dire que chacun peut les établir en moins de deux heures de travail.

montre un modelé plus nuancé et plus expressif que celle du Discobole. En tout cas, les images stellaires évoquées par E. Langlotz attestent très vraisemblablement la création d'un type de Persée en mouvement vers le milieu du ve siècle : G. Lippold[1], qui n'accepte pas la reconstitution proposée par son collègue de Bonn, a suggéré la possibilité de reconnaître un type classique de Persée en mouvement dans une statue disparue de la collection Borghèse, dessinée par Tomassini sous le nom de « Mercurius » et qui se rattache, d'ailleurs, à un type d' « Actéon », connu par deux répliques assez différentes (Louvre, Éphèse)[2]. Souhaitons qu'une découverte ultérieure permette de vérifier l'une ou l'autre hypothèse.

Jean CHARBONNEAUX.

F. Muthmann, *Statuenstützen und dekoratives Beiwerk an griechischen und römischen Bildwerken.* Heidelberg Universitätsverlag, 1951 ; 1 vol. in-4°, 228 pages et 21 pl. hors texte.

Pour dater les répliques romaines des sculptures grecques, nous disposons d'indices d'inégale valeur : le lieu de découverte, la technique, la forme des plinthes — ce dernier est le meilleur dans le cas précis des plinthes profilées qui n'apparaissent pas avant Hadrien et appartiennent surtout à l'époque des Antonins. Ces indices sont souvent absents ou insuffisants et M. F. Muthmann a fait porter son enquête sur un quatrième indice, fourni par la forme et le décor des supports de statues. D'après les résultats de ses recherches, les statues dont le support antique est conservé peuvent entrer dans des cadres chronologiques précis, c'est-à-dire (sans parler des quelques exemples antérieurs à l'époque romaine) : Ier siècle av. J.-C. ; époque d'Auguste ; époque julio-claudienne ; époque claudienne tardive et flavienne ; époques de Trajan, d'Hadrien et du début des Antonins ; époque des Antonins et, enfin, IIIe siècle ap. J.-C. et au delà — en somme, des périodes de trente à cinquante ans, sauf la première et la dernière. Les quelque sept cents statues étudiées par l'auteur ont été réparties dans ces cadres à la fin du volume. Les dix premiers chapitres passent en revue : le pilier, l'herme et l'idole archaïsante ; le trépied ; le tronc d'arbre soit seul, soit drapé ou flanqué d'une corne d'abondance, d'un aigle, d'un protome de cheval ; les armes avec ou sans tronc d'arbre ; le tronc d'arbre avec rocher et éléments de paysage, animaux ou personnages ; le dauphin, les animaux marins, Éros ; le vase ; le tronc de

1. *Sitz. Ber. Bayer. Akad.*, 1953, 5, p. 3 sqq.
2. E. Langlotz pense qu'il s'agit de statues décoratives de l'époque des Antonins, non pas de répliques véritables d'un original grec. Il me semble, cependant, difficile de ne pas supposer un prototype grec dans une attitude analogue à celle du « torse Boboli » et portant la chlamyde posée sur les épaules : le drapé des plis sur l'épaule gauche de l' « Actéon » rappelle, en effet, de façon frappante celui que présente le Diomède attribué à Crésilas.

palmier. Dans le dernier chapitre sont étudiées rapidement les plinthes profilées.

On voit l'intérêt de ce travail. Cependant, même si les résultats en étaient acquis et les conclusions parfaitement sûres, il ne résoudrait pas dans son ensemble le problème de la datation des répliques. En effet, outre que les statues féminines long drapées se passent de support, la majorité des statues antiques qui peuplent nos musées nous sont parvenues incomplètes et privées de leur support. Il faudra donc d'abord, si l'on veut utiliser les critères de F. Muthmann, s'assurer que l'on est en présence de supports antiques. Or, voici deux exemples concernant le musée du Louvre, où la critique de l'auteur est en défaut : la tête de bouc sous les pieds de Marsyas et le support de l'Éros du Palatin considérés ici (p. 76 et 70) comme antiques sont en fait modernes et déjà donnés comme tels par Froehner (nos 86 et 325).

Quant à la méthode de l'auteur, elle me semble souvent insuffisamment démonstrative dans ses prémisses et trop assurée dans ses conclusions. En fait, la variété des formes des supports est très grande et il n'est pas si facile de les distribuer en des séries nettement déterminées et précisément datées. Prenons deux exemples : l'auteur avait d'abord placé le Diadumène de Délos, contre l'opinion commune (et contre toute vraisemblance historique), à l'époque d'Hadrien ; il est revenu ensuite à la date normale — fin du IIe siècle av. J.-C. ; d'autre part, il fait de l'Hermès d'Olympie une réplique de la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., alors que Blümel, promoteur de cette opinion, a fait récemment machine arrière et considère maintenant ce groupe comme l'œuvre d'un Praxitèle hellénistique, du IIe siècle av. J.-C. Et encore : est-il sûr que l'Hermès de Mahdia, signé par Boéthos, soit du Ier siècle av. J.-C. et que l'autel d'Ahenobarbus appartienne au troisième quart du même siècle?

La méthode, en principe suivie par l'auteur, repose sur les comparaisons que permettent les supports datés de façon certaine — essentiellement ceux des statues-portraits. Pour que ces comparaisons soient valables, il faudrait qu'elles soient extrêmement précises ; or, les descriptions de l'auteur et les quarante-huit photographies qui les illustrent ne suffisent pas à emporter toujours notre adhésion. Des dessins précis et nombreux en tête de chaque chapitre nous auraient donné plus de sécurité. Appliquée avec rigueur, la méthode de comparaison devrait permettre non seulement de dater un grand nombre de statues antiques, mais encore de former certains groupes attribuables à des ateliers particuliers. Une indication dans ce sens est d'ailleurs donnée par F. Muthmann, quand il situe avec vraisemblance en Asie Mineure l'origine de certains motifs, notamment les éléments de paysage ajoutés au support.

Un cas intéressant est celui de la Vénus de l'Esquilin. Si, comme il semble, cette statue doit bien être placée à l'époque d'Hadrien dans le

voisinage des sculptures de Cyrène (c'est aussi probablement la date de la réplique du Louvre), l'hypothèse d'une création néo-attique du cercle de Stephanos apparaîtra moins vraisemblable ; on ne peut guère penser, d'autre part, à une création hadrianique ; on pourrait donc considérer à nouveau la Vénus de l'Esquilin et le torse du Louvre comme des répliques d'un original grec du milieu du ve siècle av. J.-C., dont le succès au IIe siècle de notre ère expliquerait la création de la Vénus de Cyrène. Celle-ci apparaît, en effet, comme une reprise du même motif, dans le style de l'époque d'Hadrien.

Autre cas intéressant : la translation convaincante de l'Apollon de Cherchel, du Ier siècle av. J.-C. au IIe siècle de notre ère, enlève à la « collection de Juba II » son plus beau fleuron.

Ces quelques exemples montrent que le travail de F. Muthmann, à condition qu'il soit rigoureusement contrôlé, apporte un appoint important aux recherches concernant la sculpture antique.

JEAN CHARBONNEAUX.

G. M. A. Hanfmann, *Observations on Roman portraiture* (Coll. Latomus, XI). Berchem-Bruxelles, 1953 ; 1 vol. in-4°, 54 pages, 2 pl. hors texte.

En étudiant trois portraits romains — une tête de Lucius Verus et deux têtes d'inconnus du IIIe siècle ap. J.-C., l'une sévérienne tardive, l'autre de l'époque de Gallien, toutes trois appartenant au Fogg Museum of Art de l'Université de Harvard — M. Hanfmann nous propose d'intéressantes considérations touchant le portrait romain en général. Il indique d'abord l'utilité de recherches concernant non pas la fidélité du portrait, mais sa valeur artistique — recherches qui permettraient de cerner l'œuvre de certains sculpteurs inconnus (ce qui complique cette tâche, c'est que la presque totalité des portraits impériaux, en marbre, ne sont que des œuvres d'atelier, d'après des originaux de bronze ou de métal précieux, qui ont à peu près tous disparu — d'où la supériorité fréquente des portraits d'inconnus). En second lieu, l'auteur montre l'importance de l'interprétation de la personnalité pour la compréhension du portrait. L'analyse des écrits anciens concernant la personnalité doit permettre de dégager l'idée que s'en formaient les Anciens, de définir l'idéal humain de chaque époque et la façon dont les personnalités particulières et typiques y étaient interprétées. Les résultats de cette analyse seraient ensuite appliqués à l'étude du portrait peint ou sculpté, de façon à obtenir une vue d'ensemble du problème. On voit tout l'intérêt de cette proposition, mais l'auteur lui-même montre les difficultés de sa mise en œuvre dans un dernier chapitre, où il donne un aperçu de l'évolution du concept de la personnalité dans le monde romain, d'après les portraits, de la fin de la République à Constantin. Pour expliquer, par exemple, le nombre et la laideur des portraits de vieillesse à la fin de la République, l'auteur pense à une réac-

tion consciente qui oppose à l'interprétation dynamique de la personnalité chez les Grecs l'idée romaine selon laquelle seule la mort consacre une vie vertueuse ; ne pourrait-on aussi bien évoquer l'absence d'une tradition esthétique à Rome, l'orgueil familial et sans doute la croyance héritée des Étrusques en la valeur quasi magique du réalisme iconique? Les observations pénétrantes de M. Hanfmann touchant l'évolution de la notion de personnalité d'après les portraits impériaux prêtent en tout cas à réflexion et éventuellement à discussion — ce qui en montre bien la richesse et l'intérêt.

Jean CHARBONNEAUX.

Anthos Ardizzoni, ΠΟΙΗΜΑ, *Ricerche sulla teoria del linguaggio poetico nell' antichità.* Bari, Adriatica editrice, 1953. 1 vol. in-8°, 131 pages.

La plupart des études consacrées aux théories poétiques dans l'antiquité sont limitées à un auteur déterminé. Le livre de M. Ardizzoni, malgré sa brièveté relative, étend son enquête à toute l'antiquité. C'est que la recherche entreprise a un objet bien défini : il s'agit essentiellement de préciser le sens des mots ποίησις et ποίημα et de leurs équivalents latins. Chacun de ces termes peut avoir des sens variés. Ainsi le premier s'emploie en parlant tantôt de la poésie en général, tantôt d'une œuvre poétique, et le second ne désigne pas toujours un court poème. Même divergence dans la conception de la ποιητικὴ λέξις. Mais le désaccord vient au fond de l'idée même que les poètes et les théoriciens se font de la poésie. L'enquête de M. Ardizzoni porte non seulement sur des auteurs célèbres comme Platon, Aristote, Lucilius, Varron, Horace, mais aussi sur des écrivains beaucoup moins connus comme Néoptolème de Parion et Philodème de Gadara. Elle a, d'ailleurs, pour point de départ une remarque de ce dernier sur les théories de Néoptolème de Parion. Celui-ci, autant qu'on en peut juger d'après l'allusion de Philodème, dont le texte est très corrompu, donnait à ποίημα le sens particulier de *forme*, d'*élocution poétique* (cf. p. 22, 33). Pour expliquer la doctrine de Néoptolème, l'auteur est amené à passer en revue de nombreux textes dont il donne toujours une interprétation judicieuse. Son livre contient, d'autre part, plusieurs remarques de détail qui attireront l'attention des spécialistes de Platon et d'Aristote. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le rapprochement de deux passages, l'un de la *Rhétorique*, l'autre de la *Poétique*, permet de constater une évolution de la pensée d'Aristote. Une table analytique, très clairement rédigée (p. 121-123), et un index des passages cités permettent de consulter aisément l'ouvrage Souhaitons qu'il marque le début de recherches plus vastes et que M. Ardizzoni nous donne un jour prochain une étude d'ensemble sur la poésie dans l'antiquité.

Pierre LOUIS.

Heraclitus, *The cosmic fragments*, edited with an introduction and commentary by G. S. Kirk. Cambridge, The University Press, 1954; 1 vol. in-8° relié, xvi-424 pages, y compris plusieurs index.

En vue de parvenir à une interprétation correcte de la pensée d'Héraclite, proverbialement obscure dans son expression, et déformée en outre par la tradition doxographique, M. Kirk a entrepris l'étude minutieuse de chacun des fragments originaux ; ce livre nous apporte les résultats de son travail touchant les « cosmic fragments », ceux qui concernent l'Univers ; ceux qui concernent l'homme, les « anthropocentric fragments », pourront faire l'objet d'un ouvrage ultérieur. Les fragments réunis dans ce volume sont répartis en une douzaine de groupes, suivant le sujet traité. Le texte de chaque fragment est rétabli dans son contexte introductif ; il est accompagné d'un apparat critique et suivi d'une traduction ; le commentaire qui suit chaque fragment examine en détail les problèmes soulevés par l'établissement du texte et son interprétation, utilisant pour cela tant la tradition doxographique, considérée d'un point de vue critique, que les travaux de l'érudition et de l'exégèse modernes. Ce livre peut être considéré comme une « somme » critique des études sur Héraclite, du moins pour la partie envisagée de sa doctrine.

Il n'en apporte pas moins des résultats originaux et du plus haut intérêt. On sait qu'une tradition, recueillie et répandue par les Stoïciens, mais remontant à Théophraste, influencé lui-même par Aristote, attribue à Héraclite la doctrine de l'*ecpyrôsis*, de la conversion totale de l'Univers dans la substance du feu. L'autorité doxographique d'Aristote a été fortement ébranlée par les travaux de Cherniss ; mais Platon lui-même, selon M. Kirk, est à l'origine d'une interprétation erronée de la pensée d'Héraclite. Sans doute un passage du *Sophiste* (242 *de*) souligne-t-il avec raison l'équilibre des opposés, la coexistence des contraires dans l'Univers d'Héraclite, au lieu de leur règne alterné dans la cosmologie d'Empédocle ; mais, d'autre part, la version platonicienne d'un fragment célèbre d'Héraclite : « on ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve » (*Cratyle*, 402 *a*), ne traduit que partiellement et inexactement sa pensée ; le fragment original signifie précisément que « si l'on se replonge dans le même fleuve, on ne se baigne pas pour autant dans les mêmes eaux » (fr. 12 Diels). Héraclite n'entend pas affirmer la mobilité perpétuelle de toutes choses (même si cette vue a été développée par quelqu'un de ses successeurs) ; il veut montrer, au contraire, par cette image du fleuve, que l'identité n'est pas incompatible avec le changement : bien que ses eaux se renouvellent sans cesse, le fleuve reste cependant le même, parce que, à tout niveau de son cours, il reçoit à chaque instant autant d'eau qu'il en laisse partir. De même, dans l'Univers où rien n'est stable, c'est-à-dire ne demeure indéfini-

ment (ce qui n'implique pas que tout change sans cesse), il se conserve cependant une proportion constante entre le feu, la mer et la terre, tout changement de l'un à l'autre étant compensé par un changement en sens inverse (fr. 31). C'est ce qu'exprime Héraclite en disant que l'Univers est « un feu toujours vivant, qui s'allume par mesures et s'éteint par mesures » (fr. 30) ; et l'unité et l'identité du κόσμος consistent pour lui dans l'éternité de cette proportion ou de ce *logos*, plutôt que dans la permanence d'un substrat. Héraclite, par sa doctrine du *logos*, affirme l'unité de l'être, sans nier, comme les Éléates, sa diversité. La diversité résulte de la lutte des contraires, qui s'opposent sans pouvoir se nier, sans que l'un puisse anéantir l'autre ; ils ne peuvent être l'un sans l'autre ; ils sont corrélatifs : le chaud ne serait plus, si était éliminé le froid. La Justice ne permettra pas que soit rompue la tension réciproque, l'unité dynamique, qui entretient la lutte des contraires ; celle-ci ne saurait cesser sans que disparaisse l'Univers. Toutefois, cette diversité correspond seulement à un point de vue particulier et humain ; les contraires sont non seulement corrélatifs, mais ils ne se déterminent que relativement à un sujet donné : ce qui est grand, beau ou juste au regard de l'un, est petit, vil ou injuste au regard de l'autre ; le même chemin est montant ou descendant suivant le bout par lequel on le prend (fr. 60). Mais au regard de Dieu tout est beau, bon et juste (fr. 102) ; dans l'unité du *logos* se résolvent toutes les oppositions ; comprendre ce *logos*, y conformer sa pensée et sa conduite, voilà pour l'homme la sagesse et, pourrait-on dire, le salut.

Les patientes analyses de M. Kirk, d'une lecture toujours attachante, nous restituent un Héraclite nettoyé de la tradition doxographique et qui ne se confond plus parmi les « physiologues » ioniens. Si, par sa conception de l'absolu, il peut se rattacher à Xénophane, son relativisme nous paraît annoncer celui des Sophistes, et la fonction unificatrice du *logos* n'est pas sans analogie avec celle de l'Un platonicien.

Joseph MOREAU.

Joseph Moreau, *L'idée d'univers dans la pensée antique* (Biblioteca del 'Giornale di metafisica', 10). Torino, Società editrice internazionale, 1953 ; 1 vol. in-8°, 51 pages.

L'auteur de *L'âme du monde de Platon aux Stoïciens* est plus apte que quiconque à mettre en relief l'importance de l'idée d'univers aux yeux des Anciens, à l'exception de la tradition atomistique des Épicuriens. Un premier courant de pensée suppose une représentation *cosmobiologique* liée à l'ontologie finaliste : l'univers considéré comme un vivant animé, un dieu visible, un macrocosme analogue au microcosme. M. Moreau s'attache ensuite à l'*éternité du monde et l'évolution vitale* : tandis qu'Aristote retient l'immutabilité des formes, les Stoïciens in-

sistent sur l'évolution et considèrent l'organisme universel comme soumis à des vicissitudes comparables à celles des vivants particuliers, jusqu'à la conflagration finale. Une troisième partie est consacrée à l'*ontologie de Plotin* : à ses yeux, une âme immanente ne suffit pas à rendre compte du cosmos ; il faut promouvoir l'âme universelle au rang d'un Intellect ; l'Ame subsiste néanmoins à titre d'intermédiaire entre l'Intelligible et le Sensible. « L'ontologie de Plotin, conclut M. Moreau, transposant le naturalisme en idéalisme, reliant aux exigences de la réflexion l'image biologique de l'Univers, achève l'élaboration de la cosmologie antique ; mais, en même temps, elle édifie la conception du monde spirituel dans laquelle pourra se développer, aux âges suivants, la théologie mystique. » On voit que ces quelques pages fournissent, sous une forme aisée à suivre et fortement charpentée, d'amples aperçus qui sont le fruit d'une réflexion prolongée (p. 12, corriger pr*i*ori ; p. 25, renouvel*l*era).

Pierre COURCELLE.

J. Luccioni, *Xénophon et le socratisme* (Publ. de la Faculté des lettres d'Alger, XXV). Paris, P. U. F., 1953 ; 1 vol. in-8°, 177 pages.

On se félicite de l'actuel regain d'intérêt autour de Xénophon. Après les thèses de M. de Magalhães-Vilhena, voici un nouveau livre de M. Luccioni, très bonne mise au point d'un problème délicat, dont la nouveauté principale est le bon sens ; on se félicite aussi que l'auteur soit un helléniste, donc un homme préservé des injustices faciles des philosophes envers Xénophon. Il embrasse avec adresse une matière vaste et fuyante, selon l'ordre d'un socratisme décroissant ; quatre chapitres font le tour du sujet, en montrant les relations de Socrate avec Xénophon, les apologies systématiques, les écrits socratiques accompagnés de quelque fantaisie ; enfin, l'empreinte du maître sur l'historien et sur le théoricien politique.

Cet ordre a l'avantage d'être clair, mais, à mon sens, il ne tient pas assez compte de la différence des époques : on aurait aimé savoir quand Xénophon s'est affranchi de Socrate, dans quelle mesure, quels lieux, quelles circonstances ; nous avons trop l'impression que l'empreinte fut égale et constante. Cet ordre conduit, en outre, trop souvent à de longues analyses commentées, non dépourvues de judicieuses remarques sans doute ; mais des dates auraient donné plus de relief à bien des constatations justes, en une matière animée par les polémiques passionnées des Athéniens du temps ; les dates ici proposées proviennent trop souvent d'un compromis entre des auteurs qui ne s'accordent pas.

Ces objections ne diminuent pas la valeur du travail, qui est grande, ni le mérite de l'auteur à traiter un sujet rendu difficile parce que, avec un personnage qui n'a rien écrit, un moderne ou un ancien risque de ne trouver en lui que ce qu'il lui prête de soi-même. M. Luccioni montre

fort bien que Socrate s'adaptait à ses divers interlocuteurs, que le Socrate accusé fut le Socrate de la rue, le contempteur ironique des doctrines et croyances officielles, et que c'est ce Socrate-là que Xénophon devait défendre. Il n'est pas moins juste de montrer que le Socrate de Xénophon n'est autre chose qu'un « Socrate tel que je l'ai vu ». Pages excellentes encore sur l'antipathie séparant Xénophon de Platon, et aussi sur la façon dont Xénophon assimile sa pensée à celle du maître au point qu'à partir d'un certain moment (qu'on aimerait connaître), il n'a plus su ce qui était à lui et ce qui était à Socrate.

La conclusion, enfin, nous paraît solide : Xénophon, sans être un historien de Socrate, a pris chez lui quelques principes généraux et une méthode, et la pensée du philosophe est assez souple et vivante pour s'amalgamer dans celle du disciple. Le socratisme est ce qui subsiste de Socrate dans les tempéraments des auditeurs devenus disciples, et de là viennent ses formes diverses. L'œuvre de Xénophon nous présente un aspect, et un seul, de la diffusion des idées de Socrate.

La bibliographie finale n'est pas au point, avec des mentions superflues et des lacunes.

Édouard DELEBECQUE.

Démosthène, *Plaidoyers politiques*, t. I (*Contre Androtion. Contre la loi de Leptine. Contre Timocrate*), texte établi et traduit par **O. Navarre** et **P. Orsini.** Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, lxviii + 225 pages, dont 187 doubles.

L'ouvrage n'était pas loin de son achèvement à la mort d'O. Navarre, survenue en 1938. Le texte se trouvait établi et traduit, et Navarre avait rédigé personnellement la deuxième partie de l'Introduction. Le reste est de M. P. Orsini seul, notamment l'Introduction historique et les notes complémentaires. On lui sera reconnaissant d'avoir profité du retard de la publication, que les circonstances expliquent assez, pour tirer parti de recherches récentes : la bibliographie descend jusqu'à l'année 1952.

Contrairement à l'opinion courante, M. Orsini admet que les trois premiers plaidoyers politiques nous éclairent sur ce qui aurait été la pensée permanente de Démosthène. Il montre avec bonheur que le texte de nos discours ne peut guère avoir été modifié après coup pour en conformer la tendance à des vues nouvelles. Mais l'effort tenté pour trouver une unité de doctrine entre les discours écrits pour Diodôros et le *Contre Leptine* ne va pas sans quelque artifice, et je vois mal comment interpréter dans un sens démocratique les positions du *Contre Leptine*. La note juste sur les débuts politiques de Démosthène me paraît donnée par l'ouvrage posthume de G. Mathieu, *Démosthène, l'homme et l'œuvre* (non cité ici), ch. iii, notamment p. 30. — Plus clairement que des idées de Démosthène, nos trois discours témoignent de sa formation

oratoire. Leur examen est mené de ce point de vue avec la maîtrise que l'on pouvait attendre de l'auteur de *La Rhétorique grecque avant Aristote*.

Le texte est conservateur dans l'ensemble, et la préférence donnée le plus souvent, comme de juste, mais sans esprit de système excessif, aux leçons de S. L'apparat mentionne à bon droit un certain nombre de corrections non admises dans le texte ; mais les transpositions de mots que Blass fondait sur ses conceptions rythmiques ont été rigoureusement écartées.

L'interprétation est généralement sûre, la traduction élégante et bien venue ; moins attentive à l'exactitude littérale qu'au mouvement de la pensée, elle adapte souvent les indications du texte, mais ne les sacrifie guère sans contre-partie. Les notes, substantielles et précises, éclairent bien le texte.

Je ne discuterai qu'un petit nombre de points de détail :

P. 79, *C. Leptine*, 63, Πότερον οὖν μᾶλλον ἔδει σ', ὦ Λεπτίνη, τοὺς ἐχθρούς, εἰ δύνασαι, πεῖσαι τοὺς ἐπὶ τοῖς πρὸς ἡμᾶς ἀδικήμασι γιγνομένους ἐκείνων εὐεργέτας μὴ τιμᾶν, ἢ θεῖναι νόμον ἡμῖν ὃς τῶν τοῖς ἡμετέροις εὐεργέταις ὑπαρχουσῶν δωρειῶν ἀφαιρεῖταί τι; La traduction commence ainsi : « Dès lors, quel parti devais-tu prendre, Leptine? Il y en avait deux... » Cette interprétation justifierait le commentaire de la p. XLIX : « Alternative de pure forme, puisque le premier terme est en dehors de toute possibilité. » En fait, Leptine n'a dû résoudre par avance aucun dilemme, et l'interrogation disjonctive ne se justifie que dans le contexte du plaidoyer. L'argument est le suivant : si Athènes doit souhaiter que ses adversaires découragent les bonnes volontés, il lui faut se garder de commettre cette même faute.

P. 90, *C. Leptine*, 97, πρόφασις δικαία κατὰ τῶν ἢ παρακρουσαμένων ἢ μετὰ ταῦτ' ἀδικούντων ἢ ὅλως ἀναξίων. La traduction « contre qui a usé de fraude, ou a démérité après coup, *ou paraît radicalement indigne* » ne satisfait pas. J'entends : « ou, *d'une manière générale* (*d'une manière ou d'une autre*), s'en trouve indigne ».

P. 169, *C. Timocrate*, 122, Καίτοι εἰ μὲν ἐλάττω τούτους ἀδικεῖν ἐκείνων νομίσαι φήσεις, ἀνάγκη μαίνεσθαί σ' ὁμολογεῖν, εἰ δὲ μείζω νομίζων, ὥσπερ ἔστιν, ἐκεῖνα τἀδικήματα τοὺς μὲν ἀφίῃς, τοὺς δὲ μή, οὐκ ἤδη δῆλος εἶ πεπρακὼς τὸ πρᾶγμα τούτοις; 'Αφίῃς est le texte de la vulgate, mais S et A donnent ἀφίεις (et F ἀφιεὶς). Il me semble que les infinitifs νομίσαι et μαίνεσθαι ne peuvent se rapporter qu'au moment où Timocrate rédigeait sa loi (cf., dans la phrase précédente, ἔγραψε et ἀφεῖλεν) : « Si tu déclares *avoir pensé* que ceux-ci sont moins coupables que ceux-là, il te faudra bien reconnaître que *tu n'avais pas* ton bon sens. » On attend pour la suite : « Mais, si, tout en jugeant le délit des premiers plus grave, comme il l'est en réalité, *tu as voulu les libérer*, eux seuls, n'est-il pas évident que tu leur as vendu tes services? » L'imparfait ἀφίεις doit donc être préféré au présent ἀφίῃς.

P. 210, note à *C. Leptine*, 115, 7. Comme mesure de longueur, le plèthre vaut 100 pieds, soit une trentaine de mètres. Le plèthre carré, dont il s'agit ici, vaut donc 900 mètres carrés environ (et non 3.140).

J. BRUNEL.

Theocritus, edited with a translation and commentary by **A. S. F. Gow**, 2e éd.[1]. Cambridge, University Press, 1952 ; 2 vol. in-8°, lxxxiv + 257 pages et 639 pages, XV pl. hors texte, 1 appendice, 2 index.

Il faut saluer bien bas un pareil ouvrage : nos contemporains sont féconds, mais combien peu nous donnent des travaux de cette solidité, de cette envergure, de ce fini ! Le secret de la réussite est simple : vingt-trois articles divers sur Théocrite, dont le premier remonte à 1913, et seize années consacrées à mettre au point cette monumentale édition.

Le premier tome s'ouvre par une introduction qui comprend une *biographie de Théocrite* et une étude sur *le texte des poèmes* (catalogue des manuscrits du Moyen Age et de la Renaissance, des papyri, familles des manuscrits, histoire du texte dans l'antiquité, récension, ordre des poèmes, leurs titres, le dialecte, les scholies) ; viennent ensuite, imprimés face à face, le texte avec apparat critique et la traduction anglaise.

L'introduction, malgré sa sobriété, est très complète, très précise et très raisonnable dans toutes les questions épineuses. Je vois peu de reproches à lui faire. On est un peu surpris, à la p. xix, du sort fait aux considérations botaniques de Miss Lindsell, dont les conclusions me semblent bien sujettes à caution. L'irritant et insoluble problème des formes dialectales et de leur choix est traité avec beaucoup de clarté, de bon sens et d'humilité : la plupart du temps l'auteur suit finalement Wilamowitz. Je crois pourtant qu'il eût été bon de dire nettement que bien des formes « épiques », que Théocrite incorpore même aux poèmes les plus doriens, étaient devenues à son époque et depuis longtemps des formes « poétiques » sans aucune couleur dialectale propre : quand Théocrite, aux vers 4 et 5 de l'*Id.* I écrit αἴ κα, il écrit en dorien et ce dorien est sûrement sensible à toutes les oreilles de ses contemporains, mais quand, au vers suivant, il écrit ἔστε κ(ε), la particule éventuelle est, j'imagine, dépourvue de toute couleur dialectale ; il n'y a pas là de disparate véritable.

Pour l'établissement du texte, l'auteur n'a pas revu lui-même les manuscrits. Il a eu bien raison. Puisque le travail avait été fait et bien fait tout récemment par C. Gallavotti — qui, pour son édition romaine

1. La *R. É. A.* n'avait pas reçu la première édition parue en 1950 et très vite épuisée ; cette seconde édition, reproduite photographiquement, diffère très peu de la première : un petit nombre d'*addenda* et *corrigenda* a été ajouté aux pages 591-594 du t. II. Seul le prix a changé : il est passé de 63 s. à £ 5. 5 s.

des *Bucolici*, a étudié lui-même presque tous les 178 manuscrits qu'il énumère — à quoi bon perdre un temps infini à le refaire? Mais l'apparat critique de l'édition de Gow, tout sobre qu'il est — plus sobre même que celui de Legrand — est très plein et très utile : il fait aux leçons des papyri, et notamment du papyrus d'Antinoé, que Legrand n'avait pu utiliser, la place qu'elles méritent. Aux trois idylles éoliennes connues, ce papyrus permet d'en ajouter une quatrième, malheureusement très fragmentaire (*Id.* XXXI). Le texte adopté témoigne d'une grande liberté d'esprit et d'une grande sagesse : l'éditeur anglais est très conservateur dans l'ensemble : il a écarté bien des corrections inutiles pour en revenir aux leçons des manuscrits ou des papyri. Mais il n'est pas conservateur à tout prix et accepte volontiers des corrections classiques qui s'imposent ou paraissent vraisemblables. Il a réduit au minimum la part des conjectures personnelles. En somme, il est sans parti pris. On sent partout qu'il cherche honnêtement ce qu'il croit être la vérité ou du moins la vraisemblance et qu'il s'y tient. On en dira autant de la traduction. L'auteur déclare modestement qu'il a seulement cherché à « montrer dans un anglais passable le sens voulu par le poète tel qu'il le comprend ». C'est bien là l'impression que donne avant tout sa traduction, mais il faut ajouter que cette simplicité n'est pas sans charme, peut-être même, me semble-t-il, sans quelque raffinement secret ; en tout cas cette traduction ne manque pas de poésie : et, quand bien même cette poésie serait due à Théocrite seul, quel plus beau mérite pour un traducteur moderne que de savoir s'effacer complètement derrière le poète antique? Le sens adopté est assez souvent différent de celui de Legrand ; il est parfois surprenant au premier abord. Je ne dis pas que A. S. F. Gow ait toujours raison — je ne le pense pas — mais il est certain que, dans une édition aussi réfléchie, tout mérite considération. D'ailleurs, tout est expliqué et défendu dans le commentaire.

Ce commentaire extrêmement riche (557 pages de texte suivi, imprimé en petits caractères), sans être jamais prolixe, supplante et réduit à l'état de vieilles lunes tous les commentaires existant de Théocrite, et notamment les commentaires anglais, assez ou fort médiocres, d'ailleurs. C'est lui qui fait le prix de cette édition et l'auteur déclare qu'il l'eût publié seul « s'il avait existé une édition aisément accessible avec un apparat critique adéquat, et comprenant les leçons des papyri ». L'auteur dit encore que son « commentaire est plus long que ceux de ses prédécesseurs, parce qu'il discute bien des questions qu'ils n'avaient pas abordées ». C'est vrai. En un mot, il est beaucoup plus complet et approfondi que tous les autres. Prenons, par exemple, le commentaire de la célèbre *Id.* II (*Les magiciennes*) ; il comporte plus de trente pages : il débute, comme toujours, par une notice générale divisée en paragraphes titrés : *Subject* : résumé du contenu de l'idylle. — *Setting* : dé-

termination du personnage de Simaetha, de celui de Delphis, du lieu de la scène, avec renvois constants au texte. — *Title* : l'auteur adopte le singulier attesté par Servius et par le papyrus d'Antinoé. — *Sources* : discussion du témoignage des scholies désignant Sophron, comme source de Théocrite, citation du fragment d'Oxyrhynchos de Sophron qui paraît mettre en scène un sacrifice de purification à Hécate. Doutes sur l'assimilation de ce mime à celui dont nous ne connaissons que le titre, titre qui signifierait non pas *Les femmes qui veulent attirer la lune*, ou *qui prétendent évoquer la lune*, comme on interprète d'ordinaire, mais *Les femmes qui crient pour chasser la déesse* ; il s'agirait donc d'un exorcisme d'Hécate. Réserves prudentes sur l'importance de la dette de Théocrite envers Sophron. — *Fragmentum Grenfellianum.* Origine, date et nature du fragment Grenfell : comparaison avec Théocrite. Mention du παρακλαυσίθυρον qui se trouve dans les *pap. Teb.*, p. 8. — *Magic Papyri.* Indications sommaires, mais précieuses, sur les *Defixionum Tabellae* et les *Papyri Graecae Magicae* et notamment sur le grand papyrus magique de Paris. Leur fréquente concordance avec les indications de Théocrite.

Vient ensuite le commentaire vers par vers et presque mot par mot, qui éclaircit, comme toujours, les difficultés de formes, de sens, de syntaxe, de métrique par des rapprochements nombreux et variés, qui cite les nombreux passages des papyri magiques ou des auteurs grecs ou latins à mettre en parallèle avec l'idylle de Théocrite, et qui comporte des développements spéciaux, consacrés aux questions brûlantes : composition de la scène d'incantation et disposition des couplets (l'auteur transporte les vers 28-31 après le vers 41) ; nature véritable de l'ἴυγξ ; discussion sur le texte et le sens controversé des vers 59-62 (au vers 62 est adoptée la très intéressante leçon ἐπιτρύζοισα du Pap. d'Antinoé) ; le personnage de Philinos et la datation de l'idylle ; la rédaction syntaxique du couplet hypothétique de Delphis (vers 118-128) ; la nature de la Δωρὶς ὄλπα du vers 156.

Ce qui frappe surtout d'un bout à l'autre de ce volume de commentaire, c'est que, d'une part, contrairement aux habitudes ordinaires des éditeurs anglo-saxons, aucune difficulté, aucun problème n'est laissé dans l'ombre et, d'autre part, que l'importance des développements est toujours proportionnée à l'importance ou du moins à la difficulté des questions traitées. Pour mieux éclairer certains détails, l'auteur a jugé bon, très sainement, d'ajouter XV planches de documents figurés (monnaies, peintures de vases, statuettes, reliefs, peinture de Pompéi) ; très connus pour la plupart, ces documents ne seront pas une révélation pour les archéologues, mais ils seront utiles pour les autres[1]. Il con-

1. Disons, cependant, qu'un plan sommaire de l'antique Alexandrie et deux photographies merveilleusement inexpressives de l'île de Cos semblent assez superflus.

vient de faire mention spéciale de la pl. V et notamment de sa fig. 3, où l'on voit un *iynx* reconstitué par l'auteur, ce qui montre assez le soin qu'il prend d'éclairer le texte de Théocrite pour lui-même et pour ses lecteurs.

Il était nécessaire de rendre commode à utiliser un ouvrage si plein de choses. Deux index, l'un grec, fort complet, l'autre anglais, un peu plus succinct, mais encore très riche, permettent de retrouver sans peine tout ce qui est dit dans l'introduction et le commentaire. Enfin, un étonnant appendice, contenant d'abord tous les articles concernant Théocrite classés par ordre alphabétique, ensuite, idylle par idylle et vers par vers, tous les articles qui ont touché à des points de détail, est d'une merveilleuse commodité[1].

Bref, cet ouvrage, si soigné et si riche, rendra mille services non seulement à ceux qui étudient Théocrite et tout ce qui touche à Théocrite et tout ce à quoi Théocrite a touché, non seulement à tous ceux qui s'occupent de poésie alexandrine et d'alexandrinisme, mais, d'une façon générale, à tous ceux qui s'intéressent à la langue et à la littérature grecques, dont l'auteur a visiblement une profonde connaissance. Tous les hellénistes lui auront une très vive gratitude. Et, dans cent ans peut-être, on songera à refaire un commentaire de Théocrite.

JEAN AUDIAT.

HERMÈS TRISMÉGISTE (*Corpus hermeticum*), t. III et IV : *Fragments extraits de Stobée* (I-XXII ; XXIII-XXIX), texte établi et traduit par **A. J. Festugière** ; *Fragments divers*, texte établi par **A. D. Nock**, et traduit par **A. J. Festugière** (Collection des Universités de France). Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 2 vol. in-8°, CCXXVIII-91 pages et 150 pages, en partie doubles (texte et traduction en regard).

Ces deux volumes complètent une édition du *Corpus hermeticum* dont les deux premiers tomes ont paru en 1945 (cf. *R. É. A.*, 1947, p. 200-201) ; ils contiennent les larges extraits de la littérature hermétique conservés par Stobée, auxquels s'ajoutent de courts fragments tirés de Tertullien, de Lactance, de Jamblique, de Zosime et de saint

1. En revanche, l'auteur n'a consacré que deux pages à la liste des *textes* et des *commentaires* de Théocrite. Je sais bien que les éditions les plus importantes pour l'histoire du texte sont mentionnées dans la seconde partie de l'Introduction. Mais comme, à cet endroit, leur énumération est incorporée au texte et se présente sans aucune rigueur bibliographique, il eût été bon, naturel et commode de dresser à la fin de l'ouvrage une liste plus complète des éditions de Théocrite, tout au moins de celles qui font date depuis l'édition princeps, en fournissant des indications bibliographiques précises. Il eût été bon aussi de mentionner les principales *traductions* de Théocrite. A. S. F. Gow ne semble connaître que celles d'Edmonds et de Ph.-E. Legrand. On est fâché de ne voir citée nulle part celle de Paul Desjardins, parue en 1927, à Paris, dans la *Collection classique des éditions de la Pléiade*. Pour être un helléniste moins sûr et un bien moins grand connaisseur de Théocrite que Legrand, P. Desjardins n'en a pas moins été un traducteur subtil et poétique des *Idylles*, et sa traduction est une vraie réussite.

Cyrille d'Alexandrie, ainsi que la traduction de deux fragments conservés en version syriaque. Le P. Festugière, dans une ample Introduction, étudie d'abord la tradition manuscrite de l'*Anthologium* de Stobée (p. I-VIII), puis examine le problème du classement des extraits. A la suite de Scott, le précédent éditeur des *Hermetica*, de qui il accepte le rangement, il distingue trois groupes : A, les *logoi* d'Hermès à Tat (I-XI) ; B, les *logoi* d'Hermès à Ammon (XII-XXII) ; C, les *logoi* d'Isis à Horus (XXIII-XXVII). Il analyse successivement tous ces extraits, en étudie la composition, en éclaire la doctrine au moyen de rapprochements entre les divers écrits hermétiques, ainsi que par la recherche de ses antécédents dans la philosophie hellénique ou dans les traditions orientales. Ainsi l'Introduction, à laquelle se relient les notes consécutives à chaque extrait avec leur fourmillement de références, constitue un véritable commentaire, d'une richesse un peu touffue, mais d'un prix inestimable.

Nous avons l'impression que ces deux volumes d'extraits conservés par Stobée offrent un intérêt plus direct que les traités hermétiques des premiers tomes. Les thèmes traités sont les mêmes ; le fond en est emprunté à la gnoséologie, à la cosmologie, à la psychologie du platonisme ; l'influence stoïcienne se marque principalement dans les discussions sur la nécessité, la Providence et la fatalité ; mais les traits de la philosophie hellénique se montrent ici sous un aspect plus pur ; ils paraissent moins enveloppés de mythologie orientale. Le contraste est particulièrement frappant entre le *Poimandrès*, le premier traité du *Corpus hermeticum*, et le vaste extrait intitulé : *Korè Kosmou* (la Perle de l'Univers?), dénomination qui semble appliquée à Isis. D'un côté, nous trouvons une cosmogonie, une anthropologie et une eschatologie de type gnostique, des généalogies mystiques et des images d'apocalypse, une atmosphère « iranienne » ; de l'autre, nous sommes impressionnés d'abord par un style souple et cadencé, par le tour dramatique de la narration, par une fantaisie d'inspiration qui évoque plutôt les allégories et les mythes « sophistiques », imités par Platon dans le *Protagoras* et le *Banquet*, que les mystères égyptiens. Cette impression n'est pas démentie par l'analyse du contenu. Le P. Festugière montre l'interférence dans cet écrit de deux conceptions de l'origine de l'homme : l'une pessimiste, selon laquelle l'âme est venue dans le corps en conséquence d'une chute ; l'autre optimiste, que l'on retrouve également dans l'*Asclépius* (un *logos* hermétique conservé par Apulée et contenu dans le t. II), et suivant laquelle la création de l'homme est un enrichissement de l'Univers. Bréhier a montré dans un traité de Plotin (*Ennéades*, IV 8) le conflit de ces deux tendances. Or, dans la *Korè Kosmou*, c'est la tendance optimiste qui incontestablement l'emporte. Cet écrit n'est pas un livre religieux, mais l'œuvre d'un rhéteur qui dissimule mal son admiration pour l'audace humaine et ne manque

nouvelles — celles de Phaistinos à Kisseli et de Tolphon à Vidavi — viennent s'ajouter aux quatre localisations qui, seules, étaient établies avec certitude avant les travaux de L. Lerat : Myania, Naupacte, Amphissa et Physkeis. Dans la troisième partie, enfin, L. Lerat étudie le dossier de toutes les autres cités — souvent d'infimes bourgades — dont les localisations, présentées parfois avec assurance par Oldfather dans ses articles de la *Real-Enzyklopädie*, ou ne résistent pas à l'examen ou demeurent incertaines. La rapide Conclusion de la page 215 énumère avec précision les travaux qui restent à faire pour les archéologues dans la Locride de l'Ouest, notamment à Physkeis, capitale du *koinon*.

L'illustration des 64 planches est abondante, chaque planche comprenant en général de quatre à six photographies, toujours très nettes, de murs d'enceinte, de paysages, de membres d'architecture, de vases ou d'inscriptions. Seule, la carte paraît un peu insuffisante : le relief n'y est indiqué que par des cotes d'altitude ; le lecteur aimerait avoir sous les yeux, pour suivre commodément l'exposé, une carte plus évocatrice, plus parlante.

Le second volume, présenté à la Faculté comme thèse complémentaire, comprend d'abord un précieux aperçu de l'histoire de la Locride antique, puis un tableau des institutions locriennes : politiques, sociales, religieuses, avec un chapitre sur les calendriers locriens ; enfin, une prosopographie.

Ces Locriens de l'Ouest paraissent avoir été bien disgraciés par la nature : non seulement leur territoire était exigu et montagneux, dépourvu de communications faciles et de bonnes routes, mais les habitants avaient mauvaise réputation : on prétendait que le nom d'Ozoles signifiait qu'ils répandaient une mauvaise odeur (encore que ce mot puisse venir d'*ozos*, le rameau), et un dicton, conservé par Polybe (Λοκροὶ τὰς συνθήκας), les présentait comme déloyaux et sans foi. Ce peuple déshérité était voué à un médiocre destin : la Locride de l'Ouest, au cours de toute son histoire, n'a guère existé politiquement que pour servir d'appoint à des puissances étrangères. Naupacte et Amphissa, les deux seules villes de quelque importance, ont le plus souvent vécu à l'écart du *koinon*. On ne peut dire, certes, que L. Lerat se soit laissé tenter par un sujet particulièrement séduisant !

Dans l'exposé historique du tome II, L. Lerat rend assez vraisemblable que la Locride de l'Ouest ait été à l'origine une colonie des Locriens orientaux, malgré la répugnance de beaucoup d'historiens modernes à admettre sur ce point la tradition antique (II, p. 13 sqq.). Bien entendu, l'envoi des jeunes filles locriennes à Troie ne prouve nullement, comme le voulait Oldfather, que Troie soit une colonie locrienne (p. 19 sqq.) ; en fait de colonisation, on ne peut guère attribuer aux Locriens de l'Ouest, et encore sans certitude, que Céos dans

l'Égée et Locres épizéphyrienne en Occident (p. 25). Pour le ve siècle, L. Lerat reprend naturellement les inscriptions célèbres de Galaxidi : la « loi coloniale » relative à Naupacte et le traité entre Chaléion et Oianthéa, sans pouvoir ajouter grand'chose aux interprétations de ses prédécesseurs (p. 29-33). Le fait le plus important que L. Lerat mette en lumière, c'est l'existence, au IVe siècle, d'un *koinon* locrien dont le centre est Physkeis, grâce à l'important décret qu'il a trouvé à Malandrino en 1947. Pour le IIIe siècle, ce qui est dit, p. 64, du chant ithyphallique de Douris de Samos pourrait faire croire que cet hymne a été exécuté aux *Pythia* de 290, mais, comme Déméter s'y trouve célébrée à côté de Démétrios le Poliorcète, il est beaucoup plus probable qu'il fut chanté aux fêtes d'Éleusis. Je ne puis admettre, pour ma part, qu'Amphissa soit restée indépendante de l'Étolie jusqu'en 280 : comment les Étoliens, maîtres de Delphes, auraient-ils assuré les communications avec leur pays s'ils n'avaient disposé de cette position-clef? Particulièrement intéressantes m'ont paru les pages 80 et suivantes sur l'existence, au sein du *koinon* étolien, d'un *télos* locrien qui avait probablement une *boula*, ce qui tendrait à prouver que les pays composant le *koinon* ont pu conserver au moins une certaine autonomie administrative, mais bien fragile me semble l'hypothèse (p. 81) selon laquelle les sept *épilectarques* et les sept *tamiai* nommés dans le traité étolo-acarnanien seraient les administrateurs des τέλη de la Confédération, τέλη qui auraient été alors au nombre de sept. De même, je ne suis pas convaincu par l'interprétation nouvelle que propose L. Lerat, aux pages 86-87, des décrets de proxénie et de politie rendus par le *koinon* étolien en faveur de personnes originaires de villes alors étoliennes.

Dans le tableau des institutions locriennes, on trouvera aussi plusieurs opinions nouvelles qui mériteraient une discussion, si nous en avions la place : par exemple, ce qui est dit, p. 138-141, du « matriarcat » locrien admis par Oldfather et repoussé par L. Lerat, ou, p. 156 sqq., ce qui concerne Athéna Ilias de Physkeis, qui serait la déesse d'Oilée-Ilée, père d'Ajax, suggestion curieuse et aventurée.

La prosopographie finale rendra de grands services, mais elle en rendrait plus encore, si L. Lerat avait ajouté à sa liste des noms d'hommes et de femmes un index de leurs ethniques particuliers, qui permettrait de retrouver commodément tous les gens originaires de telle ou telle cité, sans que l'on soit obligé de parcourir les quarante-six pages de cette prosopographie.

J'ai surtout parlé du tome II, où la part des hypothèses est naturellement plus grande. Mais celles-ci sont toujours nettement présentées comme telles, de même que, dans le tome I, les localisations probables ou douteuses étaient clairement séparées des identifications certaines. Ce qui frappe surtout dans ces deux volumes, c'est la conscience scru-

l'explication habituellement donnée — et que mentionne incidemment M. Hyart (p. 193) — reste-t-elle encore la meilleure, à savoir le désir « de faire parler les faits par eux-mêmes, tout en ne paraissant pas y mettre du sien ». Du reste, le discours direct n'est pas exclu des *Commentaires* : il se rencontre à partir du IVe livre pour le *Bellum Gallicum*, à partir du IIe pour le *Bellum Ciuile* (p. 175). Là encore M. Hyart, poursuivant son idée, estime que César, après avoir d'abord suivi avec conscience de prétendus devanciers, s'en détache ensuite au cours de ces deux ouvrages. Mais le hasard en cela peut avoir eu sa part, et ne peut-on aussi penser que César, à mesure qu'il avançait, se laissait entraîner par son sujet pour faire à l'occasion une œuvre plus littéraire? Le dramatique discours de Critognatus (*B. G.*, 7, 77) doit à l'*oratio recta* un effet beaucoup plus grand. En tout cas, M. Hyart a montré en détail que le discours indirect, quoique moins maniable, n'est pas étranger aux préoccupations artistiques et qu'il peut garder ou faire entrevoir le mouvement du discours direct (p. 192 sqq.). Le livre se termine par un exposé sur Salluste, lequel est en réaction contre l'*oratio obliqua* (p. 201 sqq.).

De toute façon, cette étude, parfois un peu brève, mais très claire, se lit avec plaisir. Elle apporte une contribution utile et suggestive à la question si vaste qui s'y trouve abordée.

François THOMAS.

Pierre-Jean Miniconi, *Causa et ses dérivés* (Publications de la Faculté des lettres d'Alger, IIe série, t. XVIII). Paris, Les Belles-Lettres, 1951 ; 1 vol. in-8°, 211 pages.

Il n'est pas douteux que le substantif *causa*, par le nombre et la diversité de ses acceptions, prêtait à une étude qui lui fût spécialement consacrée. Deux sens principaux se laissent distinguer : celui de « cause, procès, plaidoyer », propre à la langue juridique, celui de « cause, raison », développé sous l'influence de αἰτία dans la langue philosophique, mais qui n'appartient pas non plus exclusivement à celle-ci. A ces deux grandes catégories se rattachent des emplois secondaires, que M. Miniconi a examinés avec soin, tout en signalant les synonymes qu'à la faveur de ce provignement *causa* était appelé à rencontrer : par exemple, *origo*, *principium* et *fons* ; *uis* au sens de « force, influence, action » ; *necessitas* ; *ratio* dans plusieurs de ses valeurs ; *lis*, *iudicium* ; par affaiblissement, *negotium* et *res* ; etc. L'aboutissant roman est double : « cause » dans la dérivation savante, « chose » dans la dérivation populaire. L'emploi prépositionnel (*alicuius causa*, *causa mea*, *tua*, etc.) a été confronté avec celui de *gratia*. Ce sont surtout les langues techniques qui ont chargé *causa* de sens particuliers, tandis que la langue courante tendait à le porter vers une abstraction de plus en plus large en le rapprochant de *res*. Quant aux composés et dérivés, ils ont pour caractère

commun une forte indépendance sémantique par rapport au simple : *accusare*, *accusator*, *excusare*, *excusatio*, *recusare* ; *causula* « petit plaidoyer » ; en particulier, *causari* « plaider pour sa défense, alléguer des prétextes ou des griefs », parfois « accuser » — d'où proviennent « choser » (v. fr.) et « causer » — a eu une riche histoire.

L'étymologie de *causa* n'a pu être jusqu'ici pénétrée, et — en partie, pour cette raison — le sens premier du mot ne peut être déterminé avec certitude : M. Miniconi place à l'origine une notion assez vague d' « intérêt ». Son travail se lit avec agrément, et l'examen du détail révèle beaucoup de remarques fines. Mais l'impression d'ensemble est un peu grêle. Les textes du Bas-Empire et du Pré-Moyen Age sont fort peu cités, et inversement les aperçus généraux donnés par l'auteur, si justifiés soient-ils, témoignent de quelque complaisance. La bibliographie n'est pas sans insuffisances ni erreurs, et des fautes d'impression assez nombreuses subsistent dans le corps de l'ouvrage.

François THOMAS.

Cicéron, *Discours*. T. VIII : *Pour Cluentius*. Texte établi et traduit par **Pierre Boyancé**. Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-8°, 59 + 119 pages doubles.

En assumant l'édition et la traduction du *Pro Cluentio*, M. Boyancé comble une lacune majeure dans notre connaissance de l'œuvre oratoire de Cicéron et acquiert un titre nouveau à la gratitude des humanistes. Le *Pro Cluentio*, nous rappelle-t-il, est de tous les plaidoyers de l'Arpinate celui que l'antiquité a le plus admiré, le chef-d'œuvre sans doute de l'avocat simplement avocat, gagnant contre toute logique, mais le plus rationnellement du monde, un procès dont nos contemporains eussent, leur journée finie, dévoré les relations debout dans le métropolitain, procès de corruption judiciaire et d'empoisonnements familiaux, intenté, Cicéron l'a fait admettre au jury, à son fils par une créature « que sa folie interdit d'appeler un être humain, sa violence une femme, sa cruauté une mère » ... « épouse de son gendre, belle-mère de son fils, rivale de sa fille » (§ 199). Ce procès racinien et romantique — « tragédie ou plutôt mélodrame » (p. 10) — exige de qui veut en démonter la sophistique magistrale, plus tard avouée par l'avocat, une minutieuse initiation à laquelle M. Boyancé consacre une bonne part de son introduction. Chemin faisant, il complète ou rectifie les excellentes remarques de Humbert sur la tactique de ce plaidoyer et de Boll sur ses incidences politiques.

L'établissement du texte n'a pas fait l'objet d'une attention moindre. Une nouvelle collation sur photographie de M, Laurentianus LI 10 (xie siècle), le plus ancien des manuscrits actuellement conservés — le très fragmentaire Palimpseste de Turin, P, a péri dans l'incendie de

1904 — a déterminé M. Boyancé à lui rendre l'autorité dont Classen l'avait dépouillé au profit de manuscrits de la Renaissance. Nombre d'arguments secondaires militent en faveur de cette préférence, dont le moindre ne nous paraît pas l'accord plus fréquent de M avec les citations de Quintilien. L'importance de la tradition indirecte a conduit M. Boyancé à accorder aux *testimonia* au-dessus de l'apparat critique une place qui témoigne à elle seule du succès de ce plaidoyer.

Une critique minutieuse, guidée par les principes que nous connaissons, a discrètement amélioré le texte. M. Boyancé conserve § 6 *animo* (*requirere*) des manuscrits, § 9 et *passim Abbius* de MΣ, au lieu d'*Albius* (*Oppianicus*) jusqu'ici adopté, § 86 *qui cum matre*? Mμ (*qui cum matre habebat simultates* Σa), § 117 *isdem inimicis reus factus* avec Fruechtel (Madvig *ab isdem*). Il innove peu, mais à propos : il comble fort logiquement la lacune du § 103, *accepisse tamen ob rem iudicandam* ⟨*pecuniam, sicut causam pecunia ob rem iudicandam*⟩ *capta*... ; plus loin, § 115, dans un passage capital, il tire des leçons *inceris iudiciis* M, *in ceteris iudiciis cett.* le texte *incertis iudiciis*, ablatif absolu qui, traduit « tant que le jugement n'est pas fixé », s'intègre dans la démonstration de Cicéron que la *litis aestimatio* n'est pas un jugement. Ne pourrait-on même, simple hypothèse, à partir de cet *incertis*, risquer *in certis iudiciis*, qui eût opposé plus franchement la rigueur imposée aux juges dans l'énoncé des attendus à la liberté dont ils jouissent ensuite, *in litibus aestimandis*, dans la motivation du degré de la peine? Dans la suite de ce raisonnement, § 116, la même logique restitue *fieri uidemus ut reo damnato de pecuniis repetundis, ad quos peruenisse pecunias in litibus aestimandis statutum sit, eos* ⟨*i*⟩*dem illi iudices absoluant* de *eosdem* Σa et *eos illi* Mμ, restitution préférable à *eos idem* (Baiter) et surtout à l'illogique *eos alii* (L. Havet). Par contre, nous préférons, avec Fruechtel, § 66 *quaeso... ut audiatis* des mss., § 104 *quae praeiudicia facta esse constarent*, tournure attestée par tous les mss. et que reproduit *Dom.*, 139, où M. Wuilleumier l'a justement conservée ; quant à l'hypothèse de § 127, un *locus desperatus*, *habere ferebantur* (mss. *haberebantur uel habebantur*), elle ne nous sourit pas plus que la correction *querebantur* de Schoenberger.

Notre principale critique portera sur un point d'institution : que signifie *aerarius* dans les deux expressions *in aerarios referri* (§ 122) et *aerarium relinquere* (§ 126)? S'agit-il de rabaisser un chevalier au rang des *tribuni aerarii*? Au § 122, M. Boyancé l'affirme ; au § 126, il ne tranche pas : « Un chevalier rétrogradé recevant, l'ordre de vendre son cheval, se trouvait placé dans les *aerarii* » ; mais les deux textes cités (Liu., XXIX, 37 ; Cic., *Off.*, I, 40) passent pour désigner la basse classe des *éraires*.

Enfin, à propos d'une des difficultés majeures de ce texte, nous voudrions formuler moins une critique qu'une nouvelle (?) hypothèse : Cicéron, dans un passage où a brillé, nous l'avons vu, la sagacité de M. Boyancé, distingue longuement le *iudicium* de la *litis aestimatio*.

Une note de M. Boyancé (§ 115) souligne le danger que faisait courir à Cluentius — et aux Romains en général — cette curieuse procédure qui permettait d'invoquer, en fixant la réparation, des griefs non mentionnés dans la sentence et relevant d'un autre jury. Or la préface discute longuement le point de savoir si Attius, dans l'accusation, formule d'autres griefs que celui d'empoisonnement. Bardt et Humbert disent non, Boll et M. Boyancé, oui. Donc une *quaestio ueneficii*, outre sa compétence propre, pouvait aussi juger un grief sanctionné par la même loi, mais relevant d'une autre *quaestio*? Sans prétendre trancher en quelques lignes un point si délicat, nous croyons utile de rapprocher de ce cas celui de Célius. Cicéron affirme, dès l'exorde du *Pro Caelio*, que les griefs formulés contre son client ne relèvent pas d'une *quaestio de ui*; il exprime plus loin la même idée en ces termes : « *De ui quaeritis... M. uero Caelius cur in hoc iudicium uocatur? cui neque proprium quaestionis crimen obicitur, nec uero aliquid eiusmodi, quod sit a lege seiunctum, cum uestra seueritate coniunctum* » (§ 70-72). Accusation simple ou multiple? Cicéron réfute à coup sûr plusieurs griefs, qualifiés de *maledicta*; il s'élève contre l'*inuidia communis* (§ 30) en un contexte qui rappelle le *Pro Cluentio* avant d'en venir aux *crimina quae in hunc proprie conferuntur... auri et ueneni* (§ 30). Or nulle part le *Pro Caelio* ne mentionne la *litis aestimatio*. Quand intervenait-elle? La question est débattue. Ne pourrait-on se demander si, dans ces deux procès, en réfutant des accusations ne tombant pas sous la compétence propre du tribunal, Cicéron ne songeait pas à atténuer, notamment dans le cas de Cluentius, une *litis aestimatio* d'autant plus impitoyable qu'elle eût fait état de tous les griefs? Faut-il solliciter en ce sens la note de M. Boyancé (§ 115)? Nous ne savons, mais un point de cette importance nous paraît mériter une plus longue explication. Le *Pro Cluentio* s'y prêtait d'autant mieux, à notre avis, que dans le *Pro Caelio* Cicéron parlait en troisième lieu, après Célius et Crassus, ce dernier réfutant le grief essentiel *de ui*, tandis que, dans le *Pro Cluentio*, M. Boyancé le rappelle à juste titre, Cicéron assumait seul la totalité de la défense et nous propose, par conséquent, un plaidoyer complet et plus rigoureusement construit.

Ces observations formulées avec toute la prudence qu'exige leur caractère hypothétique, nous ne pouvons que nous louer d'une telle édition et souhaitons qu'un prochain programme d'agrégation donne aux étudiants l'occasion de l'apprécier et de renouer avec un avocat aussi actuel.

A. HAURY.

K. Büchner, *Der Aufbau von Sallusts bellum Jugurthinum* (Hermes, Einzelschrift, Heft 9). Wiesbaden, Franz Steiner, 1953; 1 vol. in-8°, IV + 104 pages.

Avec l'ouvrage de K. Büchner reprend heureusement la tradition

des *Einzelschriften* publiées par la revue *Hermes.* C'est une preuve d plus que les études sur l'Antiquité classique ont retrouvé outre-Rhi la faveur et les moyens qui ont rendu la contribution allemande s fondamentale en ce domaine. Le livre s'inscrit au demeurant dans un autre tradition : en. Allemagne, les publications consacrées à Sallust ont été extrêmement nombreuses depuis une trentaine d'année Büchner n'a pas cherché l'originalité dans le sujet et il cite lui-mêm plusieurs récents ouvrages sur la question. Mais sa méthode, il l'affirme est entièrement nouvelle : il se fonde sur la forme et non sur les événe ments. Ainsi il renonce à la division bipartite entre les chapitres 6 et 63, division qui, il faut le reconnaître, n'est nullement marquée pa Salluste. Il attache, au contraire, une grande importance aux digres sions qui marquent les étapes, les articulations du récit. L'*excursus* su l'Afrique, dont on ne s'expliquait guère la place, précède le récit réel e le sépare de chapitres qui ne constituent qu'un exposé de la situation des faits antérieurs. La digression sur les luttes partisanes à Rome clô la première partie du récit, la guerre avant Metellus ; celle des frère Philènes clôt la deuxième partie, consacrée à Metellus ; la troisièm partie, sur les campagnes de Marius, présente un parallélisme rigoureu avec la seconde. Pour Büchner, Salluste s'est intéressé non à Jugurtha mais à Rome, à la corruption de la noblesse, à la *uirtus* des gé néraux, insuffisante cependant, car, chez Metellus, elle est limitée pa un orgueil de caste (*superbia*), chez Marius par l'ambition, chez Syll par le goût de la débauche (*luxuria*). Du même coup se trouve mi en lumière le rapport de la préface et du récit : le récit est une illus tration et une démonstration des idées morales exposées dans la pré face sur la corruption du temps et les obstacles insurmontables qu rencontre la *uirtus*. Ainsi le *Jugurtha* présente une construction trè rigoureusement ordonnée. Büchner va plus loin et montre dans le *Ca tilina* un procédé de composition tout à fait parallèle, moins parfait ce pendant.

C'est une belle démonstration, entièrement satisfaisante pour l'esprit un peu trop peut-être, et je crains que Büchner ne prête par momen à Salluste une rigueur d'esprit qui n'appartient qu'à lui-même. Il y a en effet, un point au moins sur lequel la théorie paraît forcée : l'*excursu* des frères Philènes ne met pas fin en réalité à la partie sur Metellu puisque celle-ci ne se clôt que quatre chapitres plus loin. Nous dire qu ce récit héroïque est à la hauteur de la *uirtus* de Metellus, n'est-ce pa chercher une explication bien subtile, alors que l'histoire des héros d Leptis intervient naturellement au moment où l'historien se trouv amené à parler de Leptis, ce qui dénote, semble-t-il, un manque sin gulier de cette rigueur de conception que Büchner prête un peu tro complaisamment à Salluste.

Une objection aussi simple ne ruine pas, bien entendu, la thèse trè intéressante qui nous est présentée ici. Il y aurait grand intérêt à rap

procher cette étude de celles — très différentes — de J. Perret sur Virgile, de Grimal sur le *de Constantia Sapientis* et le *de Providentia*, de Bardon sur Catulle. Est-ce qu'il ne se dégage pas de ces travaux une impression un peu identique? Les Anciens, loin de mépriser la composition, mais sans chercher comme les modernes une articulation du sujet même, du fond, y voient un procédé artistique, une harmonie assez extérieurement marquée, qui, par des symétries ou des contrastes, impose à la matière une ordonnance génératrice de beauté, que le lecteur moderne a peine à démêler, tant elle est contraire à ses habitudes et à ses préoccupations plus exclusivement logiques.

René MARACHE.

Plinius Minor, edidit **M. Schuster**, Leipzig, Teubner, 1952 ; 1 vol. in-12, xxx + 490 pages. Relié : DM 14,80.

Dans cette nouvelle édition, publiée après sa mort, de l'ouvrage paru en 1933 et unanimement apprécié en son temps, M. Schuster a pris soin d'indiquer (addition à la préface, p. xx-xxi) les principaux changements. Une légère augmentation du format l'a très heureusement servi. Sur l'ensemble, nous ne saurions rien dire que ne contiennent déjà, de ce côté du Rhin, les comptes rendus de Mlle Guillemin (*R. É. L.*, XII (1934), p. 434-436) et de M. Durry (*Rev. de Philol.*, 3e série, IX (1935), p. 302-303). Dans le détail, une scrupuleuse attention aux critiques, aux travaux ultérieurs et aux éditions étrangères a incité M. Schuster à de notables améliorations.

Passons sur la mise à jour de la bibliographie. Dans le texte même, généralement approuvé, la préface (p. xxi) annonce peu de modifications (vingt exactement) et ne se départit pas de son attitude prudente et conservatrice. Pour nous en tenir au Panégyrique, la ponctuation de 23, 1 *quod — tantum* ! — *ultro* (Walter), qui sauve la leçon commune aux meilleurs manuscrits (M), n'emportera pas toujours la conviction, mais 53, 5 *quare ego* ⟨*rec*⟩*te*, *Caesar*, ... *antepono* (Walter) utilise élégamment l'inintelligible *ergo te* de M ; plus loin, 66, 4, un simple point d'interrogation (Walter encore) illumine une parenthèse obscure (*erat autem omnino res publica*?) ; ailleurs, 65, 1, et 79, 4, M. Schuster, à l'exemple de M. Durry, croyons-nous, revient également à deux hypothèses antérieures.

Les *loci similes*, presque bannis de l'édition précédente par des difficultés de trésorerie, ont surtout bénéficié d'une place accrue ; ils complètent par anticipation l'*index uerborum et locutionum* ; c'est là que nous découvrirons *secretum petere* (I, 5, 11), mais pourquoi ne pas mentionner à cette occasion le *secreta* de *Pan.*, 53, 6? Pourquoi se borner aussi à des rapprochements formels au lieu de provoquer la comparaison entre telle lettre enjouée, I, 11 ou 15, par exemple, et telle autre de Cicéron à Pétus ou à Trébatius?

L'index épigraphique n'a guère changé, mais l'*index uerborum et locutionum* a comblé quelques lacunes : ainsi permet-il d'interpréter avec exactitude des termes apparemment aussi communs que *carmen*, *cibus*, *ministra* dans la célèbre *Epist.*, X, 96, sur les chrétiens. Est-ce trop exiger d'un index que de le souhaiter plus copieux encore? Nous regrettons toujours l'absence du très rare *sub exemplo*, la maigreur de l'article *parataxis* ; quant aux clausules, où les trouver?

L'*index nominum* se présente nettement amélioré : l'alinéa distingue désormais chaque Claudius ou Cornélius, autrefois confondu avec les autres membres de sa gens ; ailleurs, Caepio Hispo, Julius Bassus, Passennus Paulus ont pris de l'embonpoint, mais pourquoi ne pas mentionner les Pisons parmi les Calpurnii ni César parmi les Iulii? Pourquoi, enfin, obliger le lecteur à se référer à l'index de Mommsen ou de Mlle Guillemin? M. Schuster se félicitait (p. xxi) de se sentir plus à l'aise ; ne pouvait-il obtenir l'octroi des quelque quarante pages indispensables? C'est là le principal grief, déjà formulé chez nous par Mlle Guillemin et M. Durry, que nous adressons à un travail dont la matière honore la mémoire de l'auteur, la présentation et le prix l'éditeur.

A. HAURY.

M. P. J. Van den Hout, *M. Cornelii Frontonis epistulae adnotatione critica instructae.* Lugduni Batavorum, E. J. Brill, 1954 ; 1 vol.

Le travail de Van den Hout vient combler l'attente des latinistes qui, depuis plus de soixante ans, réclamaient une édition de Fronton. L'édition Naber remonte à 1867, l'édition Haines de la Loeb Classical Library est sans valeur scientifique réelle. Or, le palimpseste, source unique de notre texte, a été étudié de façon approfondie par plusieurs érudits qui ont apporté des améliorations et déchiffré plusieurs endroits jugés désespérés ; citons Studemund, Brakman et surtout Hauler, qui, chargé, dès la fin du siècle dernier, par l'Académie de Berlin, d'établir une nouvelle édition, avait publié toute une série d'articles pendant plus de quarante ans, sans aboutir cependant à l'édition souhaitée. Celui qui voulait travailler valablement sur Fronton devait donc corriger lui-même le texte de Naber à l'aide d'une multitude de travaux à rechercher dans diverses revues plus ou moins accessibles.

L'édition Van den Hout est une somme de tout ce qui a été fait sur le texte de Fronton. Le savant hollandais n'a pas eu la prétention de déchiffrer à nouveau le manuscrit ni même de vérifier lui-même le travail de ses devanciers ; il eût risqué d'y passer sa vie, comme Hauler, sans arriver à publier son édition. Il s'est contenté plus sagement de donner l'état présent du texte frontonien en tenant compte de toutes les lectures des érudits. Une remarquable introduction donne tous les

renseignements qu'il est possible sur le manuscrit, sur son histoire, sur les travaux des éditeurs précédents et de tous ceux qui ont fait progresser le texte. On y trouve notamment une longue discussion sur la reconstitution du manuscrit et la remise en ordre des feuillets dans laquelle Van den Hout apporte un certain nombre de nouveautés et d'améliorations. En ce qui concerne le texte, notons d'abord la parfaite clarté de la présentation. Comme il était nécessaire en pareil cas, l'éditeur s'est attaché à toujours indiquer nettement quelle est la leçon du manuscrit. Plus de mélange entre le texte et les notations du correcteur m^2 toujours reproduites à leur place, les corrections dans l'apparat, les notations marginales au bas de chaque page, même si le texte correspondant a disparu. Van den Hout, avec grande raison, préfère les leçons du scribe à celles du correcteur, dont on s'est souvent exagéré l'autorité. Il n'adopte que les corrections indispensables, mais signale toujours les conjectures des érudits dans son apparat, lorsque le texte reste obscur. Dans ces conditions saurait-on lui reprocher de conserver (p. 149) entrecroisé le *Plautinotrato* du manuscrit, au lieu d'adopter le *Plautinotato* de Studemund qui semble bien s'imposer? d'imprimer *sine magno detrimento recta eloquentia*, au lieu de l'ingénieux *rectae eloquentiae* de Heindorf (p. 18, l. 1)? P. 45, l. 1, il donne, sans aucune indication à l'apparat critique, *laude nitebaris*, leçon que Naber présentait comme une correction de Haupt : doit-on en conclure que c'est le texte du manuscrit? Mais je crois que ce qu'il faut surtout remarquer, c'est la rareté de telles omissions, c'est la perfection matérielle d'un travail si minutieux. C'est là une magnifique édition, splendidement imprimée sur un très beau papier, ornée de fac-similés et digne en tous points de faire date dans les études frontoniennes. Signalons qu'un deuxième volume, de commentaire, est annoncé. Il complétera heureusement le présent ouvrage, car, même aussi richement établi, le texte de Fronton présente bien des obscurités et l'édition ne peut se concevoir sans interprétations et éclaircissements qui justifient le texte choisi.

René MARACHE.

Certamen capitolinum IV (MDCCCCLIII). **Mari Pinto,** *Iter Bithynicum* ; **Michaelangeli Petruzziello,** *Mater Infelix.* Rome, Institut des Études romaines, 1953 ; 1 vol. in-8°, 45 pages.

Il y avait autrefois à Salerne une école médicale fort illustre : aujourd'hui, la principale illustration de la cité pourrait bien être la floraison magnifique d'écrivains qui, cette année encore, ont remporté le prix au *Concours capitolin.* Deux humanistes de Salerne continuent la tradition inaugurée l'an dernier par A. Guercio[1]. Ce sont M. M. Pinto, avec son

1. Cf. *R. É. A.*, LV (1953), p. 460-461.

Voyage en Bithynie, et M. M. Petruzziello, qui nous raconte, lui, la très pitoyable histoire d'une mère dont le fils est mort à la guerre.

Le *Voyage de Bithynie* n'est autre chose qu'une présentation quasi cinématographique des principaux épisodes de la vie de Catulle. Cela commence par un printemps romain (un peu conventionnel) et une description de Rome, vue de l'*Emporium*. On nous affirme que les temples sont de marbre blanc ou de briques rougeâtres (*subrubris lateribus*). Un archéologue de stricte doctrine a le droit de se demander si les souvenirs de la Rome impériale ne colorent pas ici l'imagination du conteur. Quoi qu'il en soit, nous sommes en 57, au moment où le jeune Catulle accompagne Memmius en Bithynie pour tenter de refaire sa fortune. Scènes de rue, propos de boutiquiers, tout le pittoresque habituel, un peu banal, trop attendu, nous assaille bientôt. Les scènes de navigation, riches en vocabulaire technique, sont mieux venues. Nous saluons au passage des expressions de Catulle, d'autres, empruntées à Virgile et que la pratique des commentaires grammaticaux a rendues depuis longtemps familières. Pour animer son récit, M. Pinto n'hésite pas à introduire un nombre considérable de personnages. On croirait un roman à son début. Hélas ! tout cela s'arrête bientôt. Nous pensions suivre notre héros en Bithynie. Nous voici de retour à Sirmio, écoutant les propos de deux jardiniers, cependant que l'intendant ivrogne, nommé Bibulus (oh ! infortune du malheureux collègue de César !), apporte, selon la meilleure tradition romanesque, une lettre du maître annonçant son arrivée prochaine. Puis vient une scène de banquet, à peine esquissée ; quelques mots, fort vagues, sur la Bithynie, et c'est la fin, Catulle contemplant le lac, réprimant un sanglot en lisant un billet de Lesbie. Tout cela est aisé, de bonne langue, déplorablement facile. Il ne suffit pas de savoir écrire, même très bien, encore faut-il avoir quelque chose à dire.

L'autre envoi, celui de M. Petruzziello, ressemble, lui, à une complainte populaire. La vie à la ferme, dans la campagne autour d'*Abellium*, les montagnes, les vergers, le petit cimetière, forment un agréable prologue. Puis, l'histoire banale du jeune homme appelé à Naples, envoyé à Milan, puis sur le front russe et revenant après la défaite allemande. Une courte permission, un nouveau départ, et le silence. C'est l'attente, l'angoisse. La mère se décide à aller chez le sorcier (*vates*). Viennent alors les faux espoirs, jusqu'au jour où la notification officielle du décès est apportée au père. L'auteur s'est plus volontiers arrêté aux épisodes aimables ou pittoresques. Sa composition est faite, assez curieusement, de petits paragraphes juxtaposés comme des versets, qui ne vont pas sans gaucherie et font songer aux images d'Épinal. Était-il bien nécessaire de dire tout cela en latin?

Pierre GRIMAL.

Francesco della Corte, *Da Sarsina a Roma. Ricerche Plautine* (Publicazioni dell'Istituto Universitario di Magistero). Genova, 1952 ; 1 vol. in-8°, 344 pages.

M. F. Della Corte s'est, nous dit-il, donné pour tâche de retrouver, autant qu'il est possible, sous les innombrables retouches des philologues, le vrai visage de Plaute, d'étudier le comique latin en lui-même, c'est-à-dire de nous faire découvrir son « individualité poétique » (p. 327) et de nous retracer l'histoire de son évolution d'homme de théâtre, contre tous ceux qui s'obstinent à soumettre son œuvre à des formes d'examen le plus souvent sans aucun rapport avec son art (p. 326-327). Nous ne saurions souscrire, sans beaucoup de réserves, ayant, de notre côté, étudié longuement l'œuvre plautinienne, au jugement de notre collègue italien sur la valeur des recherches poursuivies depuis un siècle, et qui ne nous ont, à l'entendre, « apporté aucune certitude » (cf. p. 1-5). S'il est vrai que la plupart des problèmes demeurent en suspens, si nous en sommes réduits pour certains, et des plus importants, à confronter des hypothèses souvent contradictoires, si, en un mot, les travaux des commentateurs laissent encore subsister en nous un « sentiment d'insatisfaction » (p. 4), la faute n'en est pas aux commentateurs eux-mêmes. C'est tout bonnement qu'ils ont, les uns après les autres, rencontré, sur le chemin de l'exégèse, les mêmes graves lacunes touchant l'existence du poète, la chronologie de ses pièces, la nature de ses modèles, la transmission et l'interprétation du texte des Comédies. Mais cela ne saurait, en aucun cas, nous faire oublier que le patient travail d'investigation mené, lustre après lustre, par des chercheurs de toute sorte, et dans les directions les plus diverses, autour ou au cœur même de l'œuvre de Plaute, nous a permis, quoi qu'on puisse prétendre, de la mieux connaître, peut-être même de susciter à son endroit un regain d'intérêt dans le monde du théâtre. M. Della Corte ne s'est d'ailleurs pas fait faute, tout au long de son étude, de recourir à ces sortes d'enquêtes qu'il nomme avec irrévérence des « histoires de fossiles » (p. 327). Aussi bien faut-il lui savoir gré d'avoir fait état dans son livre, fût-ce par simple souci d'objectivité, d'un très grand nombre d'articles et d'essais. Sa bibliographie est copieuse : elle nous apporte d'abord l'assurance qu'il ne s'agit pas simplement ici, par désir de réaction contre le desséchement de l'hypercritique, d'une « vie » plus ou moins romancée, et elle contribue à faire de cet ouvrage un bon instrument de travail.

M. Della Corte part de deux constatations élémentaires : Plaute a vécu et il a travaillé. Reste, ajoute-t-il, à savoir comment et dans quelles conditions exactes. Il voit en lui, à l'aube de sa carrière, une sorte de pitre, un « Maccus », plus bateleur que comédien, venu sans doute pour la première fois à Rome, avec un corps de Sarsinates, en 226, au moment de la guerre contre les Gaulois cisalpins, installé par la suite dans

la Ville, devenu, un moment, par nécessité, garçon de moulin (M. Della Corte se refuse, par contre, à croire qu'il ait jamais fait du commerce ; cf. p. 31-33 et 47-50), et qui, profitant de l'occasion fournie par la « reprise » nationale au lendemain de Cannes, marquée, entre autres choses, par une prolongation des vieux *ludi* et l'institution de spectacles nouveaux (p. 33-40), se fait adroitement, en sachant plaire à la fois au peuple et aux édiles, le vulgarisateur de la NÉA, à laquelle il insuffle, fort de son expérience de « Maccus », une gaîté nouvelle. Car il ne s'en tient pas à l'imitation pure et simple des grands auteurs, comme Ménandre, Philémon ou Diphile ; il recourt constamment à d'autres sources, et notamment aux farces d'origines diverses (comédies siciliennes, phlyakes, atellanes, etc...), dont il a été jadis l'interprète. Jusqu'ici, rien que de très plausible. M. Della Corte nous semble plus aventureux (il le reconnaît lui-même volontiers) quand il s'efforce de retrouver, encore qu'avec une juste prudence, le modèle de chaque pièce, et surtout quand il s'attaque au problème si délicat de la chronologie des Comédies. Celle qu'il nous propose en vaut, certes, bien d'autres, mais rien ne nous permet, au vrai, de distinguer dans l'activité dramatique de Plaute les deux moments qu'il nous propose : le premier, durant la deuxième guerre punique, de 207 à 200 (*As. Mer. Mil. Cist. St.*), le second, entre le Consulat et la Censure de Caton : 194-184 (*Ep. Trin. Men. Curc. Poen. Aul. Pseud. Truc. Bacc. Rud. Cap. Most. Amph. Pers. Cas.*). Et cela est si évident que l'auteur lui-même, quand il s'agit de retracer les progrès du talent de Plaute, adopte un autre classement, fondé, cette fois, sur la distinction des thèmes comiques. Marquant de l'un à l'autre, dans une suite d'intéressantes analyses, un *crescendo* continu, qui va de la farce élémentaire à la comédie de bon aloi, il distingue, dans le répertoire plautinien, six groupes bien équilibrés : 1° Les comédies fondées sur la simple tromperie : *As. Pers. Cas.* 2° Les comédies de type romanesque : *Mer. Stich. Most. Trin.* 3° Les comédies de la reconnaissance : *Cist. Poen. Curc. Ep.* 4° Les comédies mettant en scène des sosies : *Men. Bacc. Amph.* 5° Les comédies fondées sur la caricature : *Pseud. Truc. Mil.* 6° Les comédies composées, riches de tous les thèmes précédemment indiqués : *Aul. Capt. Rud.*

Il va sans dire, répétons-le, que ce classement ne traduit aucunement une évolution réelle dans le temps, mais plutôt l'aspect varié d'une expérience dramatique qui s'accommode fort bien de la coexistence, à un même moment, du meilleur et du pire, de la pantalonnade et de la « Commedia sostenuta ». La duperie, par exemple, demeure le « dénominateur commun » de toutes les pièces, le thème de base à partir duquel chacune s'oriente dans un sens différent. Cela est l'évidence même. Ce que nous reprochons à cette partie de l'ouvrage de M. Della Corte (p. 209-321), c'est qu'il n'y fait à peu près aucune part à la technique proprement dite, et que ses anlyses sont justiciables de la même

critique que l'on peut adresser à celles de ses prédécesseurs : elles sont trop littéraires. On cherche en vain un chapitre consacré aux procédés comiques de l'Ombrien, à la forme lyrique de son théâtre, à sa virtuosité de bon faiseur. Et pourtant n'est-ce pas là l'essentiel? Un autre défaut de l'ouvrage, c'est qu'en dépit des promesses de l'auteur, il demeure toujours à mi-chemin entre l'investigation traditionnelle et la volonté de faire du nouveau. Tel qu'il est, cependant, il témoigne d'une solide connaissance de Plaute, d'un amour certain pour son œuvre, d'une heureuse disposition à repenser les vieux problèmes et, bien qu'il ne nous apporte (et pour cause !) aucune révélation, quiconque s'intéresse au théâtre latin aura profit à le connaître.

B.-A. TALADOIRE.

De Donato histrionum praeceptore, scripsit **Ladislaus Madyda** (Polska Akademia Nauk-komitet nauk o kulturze Antycznej. Archiwum Filologiczne III). Varsovie, MCMLIII ; 57 pages.

Crt opuscule est un catalogue des remarques dramatiques de Donat sur le texte des comédies de Térence. Il s'inspire des travaux antérieurs de B. Warnecke, de H. Drude, de J. W. Basore, mais l'on s'étonne de ne voir figurer parmi ses références bibliographiques ni les « Scholia Terentiana » de Fr. Schlee (Leipzig, 1893), ni l' « Art mimique » de L. Aubert (Paris, 1903), ni le « Térence » de M. Marouzeau (tome I : Introduction générale).

L'auteur se flatte de mettre l'accent, à l'inverse de certains commentateurs, Basore, par exemple, sur les indications relatives aux passions des personnages, guidé, dit-il, par le souci de nous révéler en Donat, plus qu'un quelconque annotateur, un psychologue attentif à toutes les réactions de l'âme humaine, telles qu'il les découvre dans ce « miroir de la nature » que sont les Comédies de l'Africain. C'est dans cette vue (d'ailleurs fort discutable) qu'il énumère et qu'il classe dans sa première partie (*De Animo*, p. 7-31) les scolies touchant aux diverses expressions de l'affectivité, envisagées tour à tour en elles-mêmes, puis dans la complexité de leur évolution, de leurs combinaisons et de leurs conflits, faisant aussi soigneusement le départ des sentiments sincères et de leur simulation dramatique (p. 31-33).

Mais tout cela relève d'abord de l'expressivité théâtrale, et c'est pourquoi, au cours de trois chapitres (*De Voce*, p. 33-42 ; *De Vultu*, p. 42-48 ; *De Gestu*, p. 48-53), M. Madyda passe en revue les notations qui intéressent le ton, la valeur de la voix, le débit, l'articulation, la mimique et le geste, non sans quelque désordre dans le détail, mais avec la louable préoccupation de ne rien omettre des remarques de Donat.

A quelle conclusion s'arrête-t-il? Tout bonnement à celle de la plupart des critiques, à savoir que ces annotations paraissent réservées

moins à des acteurs qu'à des lecteurs, à des élèves à qui on expliquait le texte ou à des cercles de récitation — en un mot, qu'elles ont surtout une valeur rhétorique (p. 54-57 : références à Servius, commentateur de Virgile, à Cicéron et à Quintilien).

Rien d'original donc, au bout du compte. Et où M. Madyda a-t-il pris qu'une censure quelconque ait été édictée contre les Comédies au temps de Donat (cf., par exemple, *ad* And. 716)? Notons, enfin, que l'auteur n'effleure même pas la question du masque.

B.-A. TALADOIRE.

T. Robert S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic.* II : *99 B. C.-31 B. C.*, dans *Philological Monographs published by the American philological Association* (« edited » by Phillip H. De Lacy), XV, vol. II. New-York, American philological Association, 1951 ; 1 vol. in-8°, x-647 pages.

La *Revue* (1952, p. 380-381) a déjà présenté, trop brièvement, cet important ouvrage, désormais complet. On se félicitera de l'achèvement si rapide de cette publication. Le volume second, avec l'*index* indispensable pour utiliser commodément et pleinement cette immense documentation, nous apporte la clef du trésor. La bibliographie est aussi un bienfait. Elle a été tenue au courant des toutes dernières recherches : c'est ainsi qu'il est tenu compte (dans les *Additions*, p. 644), à propos du proconsul Cn. Domitius Ahenobarbus (cf. vol. I, à la date de 120 av. J.-C.), du milliaire de la *Via Domitia* trouvé en 1949 à Pont-de-Treilles (Aude), et du premier commentaire dont M. P.-M. Duval a fait bénéficier cet insigne document, aussi remarquable par la date que par le contenu.

Le « Broughton » (Appendice sur les *monetales*) a pu tirer profit du livre, alors inédit (paru, nous apprend-on, le 19 décembre 1952), du regretté E. A. Sydenham, *The Coinage of the Roman Republic.* Faisant d'une pierre deux coups, je suis heureux de signaler aussi ce « Sydenham » : sans doute ce nouveau *corpus* sera-t-il désormais indispensable à toute recherche sur le monnayage républicain de Rome ; car c'est la première fois qu'un recueil global se fonde, non sur la chronologie traditionnelle, suivie à l'époque du « Babelon » et du « Grueber », mais sur la chronologie *courte* soutenue, avec de solides arguments, par Mattingly, Robinson et Sydenham lui-même depuis 1924.

Lyonnais de rencontre, ferons-nous une petite rectification à la page 348? « Late in 44 [B. C.] », nous dit-on, « or early in 43, [L. Munatius Plancus] founded the colonies of Lugdunum and Rauraca... » Voire ! La seule date vraisemblable, pour Lyon du moins, est l'automne 43. Mais M. Amable Audin n'a-t-il pas relevé voici presque dix ans que le *decumanus* de la colonie « munatienne » de Fourvière « fait

un angle de 9 degrés vers le Sud avec l'Est idéal » (P. Wuilleumier). Cette belle observation, qui n'a pas encore obtenu toute la diffusion qu'elle mérite, fixe la fondation de Lugdunum « aux entours » du 7 mars ou du 11 octobre. « La première de ces deux dates étant exclue par le déroulement des faits de cette année si pleine d'événements majeurs », écrit excellemment M. Audin, « on peut fixer la fondation de la ville au 11 octobre », à un ou deux jours près (A. Audin, *La fondation de Lyon*, dans *Comptes rendus de l'Association lyonnaise de recherches archéologiques*, 1945, p. 5-8 ; A. Audin, *Le tracé colonial de « Lugdunum »*, dans *Revue de géographie de Lyon*, XXIV, 1949, p. 51-52 ; P. Wuilleumier, *Lyon, métropole des Gaules*, dans coll. *Le monde romain*, publ. sous le patronage de l'Association G. Budé, Paris, 1953, p. 13).

J. GUEY.

Ettore Lepore, *Il princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda repubblica* (Istituto italiano per gli studi storici in Napoli). Napoli, Nella sede dell'Istituto, 1954 ; 1 vol. in-8°, 449 pages, 2 indices.

M. Lepore soutient que, seul, un malentendu, qui remonte à l'Antiquité, a permis de rapprocher le principat d'Auguste de la conception cicéronienne du *princeps*. Pour le démontrer, il étudie d'abord la valeur, surtout dans le *De Oratore* et le *De Re Publica*, des termes *concordia* et *princeps*, puis, dans un troisième chapitre, qui paraît être une pièce maîtresse de son ouvrage, il analyse la transformation des concepts politiques de Cicéron.

La pensée de celui-ci, soumise à des conditions objectives comme à ses dispositions subjectives, aurait suivi un développement qu'il faut bien, je crois, appeler dialectique. La thèse? — la politique conservatrice de la *nobilitas*, cadre social hiérarchisé, mais vieillissant, que fatiguaient ses contradictions internes. L'antithèse? — l'agitation, les appels au désordre, les tendances des *populares*, les menées des ambitieux. Entre ces forces et ces clans, Cicéron sentait son isolement croissant, surtout quand la menace de l'exil se précisa, et ses réflexions le mettaient en contradiction, non seulement avec le parti populaire, mais avec les *optimates*, dont il se détacha progressivement. De ces antithèses multiples, l'épreuve de l'exil, la surprise des accords de Lucques lui imposèrent une conscience de plus en plus nette. Ainsi l'état social, les positions relatives des classes, la situation économique et sa fortune personnelle même expliqueraient la pensée de l'ancien consul de 63. Son rêve de la *concordia ordinum* l'abandonnait ; il songea à un *omnium consensus*, regroupement de la classe moyenne.

Or, cette classe, qui n'était pas liée au passé comme la *nobilitas* et qui n'avait pas les appétits des *populares*, aurait favorisé le développement de la conscience individuelle et les recherches morales. En ce point, qui

n'est pas le moins intéressant de l'ouvrage de M. Lepore, la philosophie grecque vient jouer son rôle ; elle apparaît comme l'instrument d'une synthèse dialectique. Justement, M. Lepore rapproche la pensée de Cicéron de celle d'Aristote et des péripatéticiens. Il insiste sur leur conciliation des contraires, qu'il reconnaît dans la constitution mixte du *De Re Publica.* Ainsi, ralliant le bon parti autour d'un idéal moral, la modération cicéronienne prend-elle, même dans la recherche de l'*otium cum dignitate*, un aspect dynamique.

Parallèlement, la notion de *princeps* évolue. Le *princeps*, qui peut être un homme nouveau, cesse d'être le représentant d'une classe, pour incarner des perfections générales et abstraites, vertu, sagesse, et s'il apparaît comme un *homo popularis*, c'est au sens d'ἀνὴρ πολιτικός. Les *ordines* se désagrégeant, l'initiative individuelle du citoyen devient indispensable, et M. Lepore voit dans le livre III du *De Legibus* un éloge de l'*intercessio* ainsi comprise. Parallèlement encore, et par contradiction avec les entreprises des ambitieux, par antithèse avec leur *potentia*, la notion d'*auctoritas* se développe. Par là, Cicéron en vient à distinguer des faux *principes* le *princeps* idéal qui sera un défenseur de la liberté.

Ce nouveau progrès est détaillé dans le quatrième chapitre, moins dialectique, plus historique, moment important de la démonstration entre le *De Re Publica* et le temps d'Octave. On y voit que pour Cicéron les liens de l'amitié, au lieu d'être une obligation de classe, sont fondés sur une morale abstraite ; aussi abandonne-t-il Pompée, puis César, quand leur primauté lui paraît devenir tyrannique. Donc, le *De Re Publica* ne défend pas la politique de Pompée ; le *Pro Marcello* et le *Pro Ligario* ne soutiennent pas celle de César. Ils tendraient plutôt à la corriger, en rappelant un *princeps* à ses devoirs envers la liberté. Jusqu'au bout, Cicéron resta fidèle à lui-même, comme le prouve l'accord des troisième et quatrième *Philippiques* avec le *De Officiis*, et sa doctrine n'a pas amené le principat d'Auguste.

Parmi les multiples aspects du passé, le dialectique et l'historique se recouvrent-ils toujours exactement? En quel ordre sont nées les idées de Cicéron? M. Lepore est contraint à de fréquents retours en arrière, mais, pour sa démonstration, une ordonnance plus biographique n'eût pas mieux valu, peut-être. Au moins, cet ouvrage, fortement documenté, aurait pu donner la date de *toutes* les lettres citées. Peut-on jamais être assez rigoureux? Un exemple : l'éloge du tribunat de la plèbe et de l'*intercessio* fut-il une étape de la pensée cicéronienne ou un trait d'opposition à César qui bridait le tribunat? En d'autres termes, faut-il rapprocher si fort le *De Legibus* du *De Re Publica*, ou y reconnaître une plus grande influence des événements récents? Et quelle date assigner aux théories du *De Re Publica*? Cicéron les fait remonter à Scipion Émilien, principal personnage du dialogue : fiction littéraire

ou vue historique? Or, Cicéron est plus historien qu'on ne croit. La synthèse doctrinale par laquelle il surmonte les contradictions de son époque serait moins un produit des classes moyennes et de la philosophie d'Aristote qu'une leçon du cercle aristocratique de Scipion Émilien, éclairé par Panétius et par Polybe.

Il est certain que M. Lepore a une haute opinion de la pensée politique de Cicéron. Qui le suivra dira que les fameuses palinodies furent dialectiques. Mais c'est un grand mérite que d'expliquer les variations du politicien par le développement d'une doctrine à la fois constante et dynamique, un plus grand mérite encore que d'insister sur l'effort du penseur, élaborant, réinterprétant tradition romaine et doctrine grecque pour développer la conscience morale et l'amour de la liberté.

Michel RAMBAUD.

Joël Le Gall, *Le Tibre, fleuve de Rome, dans l'Antiquité* (Publications de l'Institut d'art et d'archéologie de l'Université de Paris, I). Paris, Presses universitaires de France, 1953 ; 1 vol. in-8°, viii + 368 pages, 8 croquis, 1 carte et 1 plan dans le texte, XXXIV pl. hors texte, 1 index.

Saluons d'abord avec plaisir une nouvelle collection érudite, une nouvelle « bibliothèque » française, les *Publications de l'Institut d'art et d'archéologie de l'Université de Paris* — dont l'ouvrage de J. Le Gall (préfacé par M. Ch. Picard) forme le vol. I[1]. Et puisse ce beau livre[2], qui reprend une excellente tradition[3], porter chance et servir de modèle : l'érudition la plus exacte y reste pleine de charme et d'une belle ampleur de vues. Le lecteur y ressent quelque chose du plaisir et même de la joie conquérante de celui qui, sans laisser fléchir un instant l'attention, guide si sûrement à travers les paysages, si l'on peut dire, de l'histoire, dont il nous ouvre les perspectives à chaque pas. *Vidimus flavum Tiberim...*, oui, nous l'avons vu ; et pourtant c'est grâce à J. Le Gall, aujourd'hui professeur d'histoire ancienne à l'Université de Dijon, que beaucoup, sans doute, comme je le confesse pour mon compte, auront compris ce qu'on voit quand on tient sous son regard un des éléments essentiels de la Ville Éternelle, et celui-là même qu'on croirait, bien à tort, immuable, *in omne volubilis aevum.*

« Le Tybre seul, qui vers la mer s'enfuit,
Reste de Rome... »,

1. La thèse complémentaire de J. Le Gall en est le second volume.

2. Quelques coquilles, notamment dans les textes latins : rien ne peut mieux montrer l'utilité d'une tierce correction des épreuves, que les éditeurs en France nous habituent un peu trop à considérer comme un luxe superflu.

3. Qu'il nous suffise de rappeler les thèses de M. Besnier, *L'Ile tibérine dans l'Antiquité*, 1902 ; de A. Merlin, *L'Aventin dans l'Antiquité*, 1906 ; de J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, 1919.

écrivait J. du Bellay. Le Tibre, fleuve de Rome dans l'Antiquité, vient de trouver son historien.

Il va sans dire que cet historien est nécessairement un géographe — un géographe « farnésien » : antiquaire, archéologue, topographe, architecte, voire, à l'occasion, folkloriste et ingénieur — mais géographe en même temps que tout cela. L'originalité du livre et la nouveauté du sujet pris sous cet angle, c'est justement que la géographie n'est pas pour l'auteur une discipline auxiliaire, au rôle subordonné (à quoi?), mais qu'elle est mise au fond de tous les problèmes. Le recours à cette science, à cette méthode est constant, essentiel, systématique : « L'histoire doit s'appuyer sur la géographie physique », tels sont les derniers mots du livre. 331 pages démontrent avec largeur, avec solidité, avec *brio* cette proposition. La thèse de J. Le Gall établit une thèse (juste !).

Il est malheureusement impossible de résumer en quelques lignes ces 300 pages, si pleines. La place manquerait ici. Qu'il suffise d'avoir indiqué la tendance, l'esprit, l'originalité du livre ; les ambitions légitimes et heureuses de l'auteur. Sur tous les siècles de Rome, de la période royale à celle des grandes invasions, le lecteur trouvera ici des vues pénétrantes, éclairantes, et autant de plaisir que de profit. Cette histoire du Tibre est indispensable à tous les historiens de Rome.

Deux excellents comptes rendus au moins en ont déjà paru en français, dus à M. A. Merlin et à P. Grimal[1]. Ce dernier ne croit pas à Rome « ville de premier pont », et cette contradiction même est très excitante pour l'esprit.

Que faire à présent, sinon résumer (en note)[2] la table des matières,

1. A. Merlin, *Le Tibre dans l'Antiquité*, dans *Journal des Savants*, 1953, p. 49-64 ; P. Grimal, dans *R. É. L.*, XXXI, 1953, p. 480-485.

2. Ire partie : *Les données géographiques*. I) Les caractéristiques du fleuve à l'époque actuelle ; II) Dans l'Antiquité ; III) « Genitor Urbis ».

IIe partie : *Des origines à l'époque classique*. IV) Le fleuve et les hommes pendant les siècles obscurs du Latium ; V) Les temps préclassiques ; VI) Les premiers aménagements : 1° les ponts ; 2° les installations portuaires.

IIIe partie : *L'époque classique*. VII) Les grands travaux ; VIII) Les curateurs du Tibre ; IX) Les rives, les quais et les ponts de Rome ; X) Les bateaux du fleuve ; XI) Le rôle géographique du Tibre à l'époque classique.

IVe partie : *La décadence*. XII) Les derniers aménagements à Rome ; XIII) Les hommes abandonnent le fleuve.

Conclusion.

Appendices : I) Le texte de Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, III, 5 (9) = 53 ; II) La promenade de Minucius Felix à Ostie.

Voici à présent quelques idées ou quelques faits parmi les plus intéressants :

Avantages du Tibre : régularité de son cours. — Faible accroissement de la côte par alluvionnement à l'embouchure du fleuve dans l'Antiquité (le *Portus Augusti* n'est donc pas un non-sens géographique). — La décadence du Tibre est surtout d'ordre humain.

Dans la traversée de Rome, des quais n'existaient qu'en quelques endroits. — Le niveau moyen du fleuve ne s'est élevé que de un mètre, alors que le sol urbain s'élevait de cinq à six ; gravité des inondations dans l'Antiquité (carte des régions inondables). — Commentaire *potamologique* exemplaire de Tacite, *Ann.*, I, 79, p. 120-123. — Le travail du fleuve resté jusqu'à un certain point libre dans son parcours urbain ; d'où les bornages opérés

et, selon l'usage, consigner une ou deux des observations qui ont pu me venir à l'esprit[1] ; puis, pour finir, remercier et féliciter l'auteur?

J. GUEY.

par les curateurs du Tibre et l'utilisation des petites surfaces acquises pour les sépultures pauvres (borne inédite de Ponte Molle). — Le *Pomoerium*, limite sacrée, ne touchait ni ne traversait la « barrière d'eau » du fleuve ; l'Ile et le Transtévère n'y ont donc jamais été englobés. — Utilisation des *Verbali* des ingénieurs du *Genio civile* comme source d'information archéologique.

Rome, « ville de premier pont », née à l'époque étrusque. — Identification du *Pons Sublicius* sur des médaillons de Trajan. — Formation tardive de l'Ile tibérine (fin VIe siècle?). — Importance de la *Via Salaria*. — Le *Pons Milvius*, second pont de Rome, « est celui d'une Rome conquérante et triomphante ».

Désavantages du site portuaire d'Ostie. — Ostie, d'abord point d'appui de la défense côtière. — La fortune économique d'Ostie résultat de progrès dans l'art nautique accomplis vers le début du dernier siècle de la République : les nouveaux navires de mer, de plus fort tonnage, ne peuvent remonter le fleuve ; nécessité d'un transbordement et d'un stockage. — Le rythme de la navigation maritime, très ralentie en hiver (*mare clausum*), s'oppose au rythme de la navigation fluviale, gênée par les maigres d'été.

Les installations portuaires de Rome ne sont pas devenues le centre du développement urbain ; la ville s'est, au contraire, développée vers le nord (date des différents ponts). — Les légumes et le bétail venus dans les *lintres* (identifiées sur la plinthe de la statue du Tibre au Louvre) sont débarqués au « Ventre de Rome », *Forum Boarium* et *Forum Olitorium*. — Les matériaux de construction ordinaires viennent également de l'amont. — Noter aussi la nécessité de grandes quantités de sable, pour égaliser la chaussée des rues urbaines, en comblant les intervalles entre les *silices*. — Les marchandises d'outre-mer débarquent au sud de l'Aventin. — Entrées annuelles de navires, de l'ordre de 12,000 ; marchandises déchargées, de l'ordre de 800,000 tonnes, dont la moitié pour le blé (d'origine surtout occidentale). — L'*Isis Geminiana* est une *navis caudicaria* (sens de ce mot).

La fondation de Constantinople entraîne la décadence d'Ostie : le *Portus* suffit désormais...

1. P. 143, n° 21, Q. Venidius Rufus a été légat non pas de Syrie (consulaire), mais de Syrie Phoenicé (prétorienne).

P. 268, ligne 21, lire : Ti. Claudius Severus, et : de 206 (au lieu de : 205).

P. 151, n. 1, le cippe *in situ* du Palais Farnèse, sur lequel l'auteur a le mérite d'attirer l'attention, montre que le lit du fleuve était alors beaucoup plus à l'est que son cours actuel ; mais comment cela est-il compatible avec ce que nous savons de l'emplacement du *Pons Agrippae* (vel *Aureli Antonini*), là où se trouve aujourd'hui le Ponte Sisto? Le pont antique était-il beaucoup plus long vers l'est (mais pas vers l'ouest) que le pont moderne?

P. 268, n. 1, je n'irais pas jusqu'à traduire *lupum germanum* par un loup (poisson) « de notre parenté » ; ce sera plutôt, simplement, un loup « garanti d'origine ». — Au printemps de 1937, j'ai acheté d'un pêcheur, qui venait de la prendre près de la *Cloaca Maxima*, une alose (ou un bar?) d'assez grande taille, 40-45 cm. J. Le Gall veut bien m'écrire qu'après la guerre, les pêcheurs romains se plaignaient dans les journaux de la disparition du gros poisson. Était-ce un des derniers *lupi germani* « d'entre les deux ponts » (expression dont l'auteur nous donne aussi l'interprétation correcte)?

Au sujet des installations portuaires, si bien étudiées par l'auteur, signalons l'étude toute récente de R. Bartoccini, *Relazione della prima campagna di scavo della Missione archeologica italiana in Libia, Leptis Magna, sett.-dic. 1952*, dans *Quaderni di Archeologia della Libia*, III, 1954, p. 67-89, concernant le port de Leptis Magna. — Cf. les deux curieux graffiti géants du théâtre de Sabratha représentant, l'un, un navire à cinq mâts et à gouvernail d'étambot ; l'autre, plus inquiétant encore, un ponton portant une grue destinée, selon toute vraisemblance, au chargement et au déchargement des navires ancrés dans le port de cette cité maritime, L. Turba, *Graffiti con figure di navi nelle pareti di un fornice del teatro di Sabratha*, même revue, même livraison, p. 109-112.

Il semble que l'origine antique de ces deux dessins puisse être admise : s'il en est bien ainsi, les étrangetés singulières de ces représentations ne s'expliqueraient-elles pas par les restaurations et restitutions dont l'auteur ne fait pas mystère? Mais, alors, n'eût-il pas

Joël Le Gall, *Recherches sur le culte du Tibre* (Publications de l'Institut d'art et d'archéologie de l'Université de Paris, II). Paris, Presses universitaires de France, 1953 ; 1 vol. in-8°, 124 pages, XV pl. hors texte.

Dans ce joli volume, dont la couverture s'orne du Tibre de la Villa d'Este, publié ici pour la première fois (pl. VI et p. 23), J. Le Gall étudie le culte et l'iconographie, le folklore aussi (on n'ose dire la théologie) du fleuve de Rome — dieu jusqu'ici quasi méconnu, pourtant plein d'intérêt et, naturellement (encore !), de mystère. L'étude procède justement du connu vers l'inconnu.

Remontant des images et des notions « classiques » concernant un Tibre *hellénisé* (assez banal, en somme) jusqu'aux origines obscures du culte et de la divinité, J. Le Gall consacre le zèle et la vigueur de ses recherches — jamais en vain — aux questions suivantes : 1° la célèbre statue du Louvre (chap. I, p. 3 sqq.), et les autres représentations du dieu fluvial (chap. II, p. 23 sqq.) ; 2° le *Tiberinus* classique, « symbole de la puissance de Rome [1] », caractérisé, si l'on peut dire, par « l'absence de toute mythologie » (chap. III, p. 35 sqq.) ; l'auteur tente de le dissocier avec exactitude d'autres dieux — « prétendus » — du fleuve ; notamment de Vulcain, de Vertumne et de Volturnus (chap. IV, p. 40 sqq.) ; 3° « les eaux sacrées », véritable réalité divine dont le fleuve n'est qu'une sorte d'hypostase, et « leurs fêtes sans temple » (chap. V, p. 57 sqq.), leur action curative, purificatrice, magique (la *barrière d'eau*) (chap. VI, p. 67 sqq.), fondée elle-même sur les vertus chtoniennes (ambivalentes) du fleuve et son dynamisme [2] ; ainsi s'expliquent des us et rites, comme le sacrifice des Argées, les *Purgamina Vestae*, le supplice du parricide, les suicides et les condamnations *in Tiberim* [3] (chap. VII, p. 83 sqq.) ; 4° enfin, les principaux emplacements du culte, célébré surtout sur les terre-pleins émergés aux basses eaux, les *vada* sablonneux tout pénétrés encore des *vertus* fluviales [4] (chap. VIII, p. 96-110) ; on

mieux valu nous donner aussi un dessin des seuls linéaments conservés ou, mieux, une photo? — Je reste plus que sceptique.

P. 122, les titres d'Interamna à passer pour la patrie de Tacite sont assez minces. Dans une conférence prononcée en février 1954 à la Faculté des lettres de Lyon, le prof. Ronald Syme a pu rendre vraisemblable, par d'excellents arguments, que Tacite soit un Gaulois, originaire de la Narbonnaise, et peut-être de Vaison.

1. Le dieu figure à ce titre, par exemple « terrassant la Dacie », sur une monnaie de Trajan (pl. XII et p. 29) : P. Strack y reconnaissait à tort le Danube.

2. Le dynamisme (à distinguer de l'animisme, *op. laud.*, p. 66) est à l'origine même du culte du Tibre.

3. Cf. les plaisanteries macabres faites sur le nom de Tibère, à l'occasion des condamnations *in Tiberim* ordonnées par cet empereur, p. 89. — J. Le Gall ne s'explique nulle part, sauf erreur, sur le sens originel du prénom *Tiberius* : il nous doit à présent un avis aussi autorisé que le sien.

4. Ici encore, l'auteur a eu le mérite d'utiliser le premier les *Verbali* des ingénieurs du *Genio civile*. Son interprétation est confirmée par un texte d'Horace, *Sat.*, II, III [et non III, II], 288-295, cité p. 77.

retiendra ici tout particulièrement les pages relatives au *Tarentum*, où se célébraient les Jeux séculaires, et, plus encore, à l'île Tibérine, primitivement vouée au fleuve et donc déjà spécialisée dans un rôle médical avant même d'accueillir pour cette raison Esculape, dieu médecin. « Cette installation d'Esculape est un bel exemple de la manière dont les Romains procédaient : ils avaient un culte sanitaire qui ne leur avait pas donné satisfaction : ils en ont importé un autre, ils l'ont juxtaposé près du premier en raison de la ressemblance des fonctions, bien que les deux divinités fussent très différentes ; ils n'ont pas supprimé le premier ; ils ne l'ont pas assimilé au second » (p. 105).

Tel est l'immense domaine où se meut ici encore la recherche de J. Le Gall, et voici sans doute le résultat essentiel, l'acquisition principale qui résulte de cette étude à la fois si vaste et si minutieuse. « Le culte [du Tibre] apparaîtra désormais comme un élément important de la religion romaine » (p. 111). L'auteur nous met en présence d'un cas typique de culte romain « échappé aux contaminations tardives » (p. 38) ; de divinité romaine acquérant personnalité (vague, il est vrai), forme humaine, « dehors » plastique — et restant néanmoins à mi-chemin d'une évolution parfaite, puisqu'elle conserve, jusqu'en pleine époque classique, ce caractère archaïque qui fait son principal intérêt : « c'était un culte sans temple et sans autel, adressé aux eaux elles-mêmes ; on leur demandait de guérir les corps et les âmes des individus en les purifiant ; mais leur contact pouvait être dangereux. Elles purifiaient aussi la cité en entraînant à la mer tout ce qui souillait son territoire, en particulier les criminels... Ces traits suffisent à faire reconnaître un culte aquatique semblable aux autres. Si le culte du Tibre témoigne d'une certaine originalité à l'époque classique, [c'est] parce qu'il a échappé aux déformations que la religion romaine a subies alors ; [et cela nous intéresse beaucoup, même si] le culte est sans originalité au regard de l'histoire universelle » (p. 2).

Pas plus que dans sa thèse principale, J. Le Gall, qui se plaît à reconnaître qu'il est « redevable à M. J. Carcopino de la plus grande partie de sa formation historique », n'hésite à prendre parti, et vigoureusement, contre certaines opinions autorisées. Et, sur deux points justement, ses idées sont en désaccord complet avec celles de notre commun maître, dont il est superflu de rappeler qu'il a lui-même brillamment mérité des études tibérines. D'une part, J. Le Gall remet en question l'interprétation « virgilienne » d'un bas-relief de la statue du Tibre au Louvre[1], et, d'autre part, il revient sur les rapports entre le dieu Tibre

1. Voir déjà J. Le Gall, dans *R. A.*, XXI et XXII, 1944, I et II. « Les traditions que Virgile a rejetées ou qu'il a modifiées... expliquent complètement le relief », p. 15. Sur un point de détail, un des arguments de J. Le Gall ne paraît pas décisif (sans, du reste, que son argumentation en souffre beaucoup). « Que nous examinions les dieux aquatiques [du relief de la plinthe] ou la grande statue elle-même..., nous n'avons pas affaire à des vieillards [comme est le Tibre chez Virgile, *senior*, *Aen.*, VIII, 32] », p. 11. Or, justement, *senior* est

et Vulcain. Il est toujours prétentieux d'entrer dans une discussion qui dépasse votre compétence et de vouloir y apporter quelque chose en quelques mots. Je ne retiendrai donc, concernant Vulcain, que le « dernier [des] argument[s] », le plus sérieux aussi, que combat J. Le Gall, et qui me paraît, tout compte fait, assez bien résister à sa tentative de réfutation.

« Chaque année, les pêcheurs du Tibre célébraient le 8 juin les *Ludi Piscatorii* et ils offraient à Vulcain, dit-on, un sacrifice de substitution avec les poissons qu'ils avaient pris dans le fleuve à cette occasion. N'est-ce pas [dira-t-on] la preuve de relations entre le dieu et l'élément humide, le fleuve en particulier? » « Tout cela, concède volontiers notre auteur, paraît assez plausible », mais n'est pas décisif. Quant au texte litigieux, le voici tel que le cite et le traduit (selon son excellente habitude) J. Le Gall :

Piscatorii ludi vocantur qui quotannis mense Iunio trans Tiberim fieri solent a praetore urbano pro piscatoribus Tiberinis, quorum quaestus non in macellum pervenit, sed fere in aream Volkani, quod id genus pisciculorum vivorum datur ei deo pro animis humanis (Festus, p. 274, Lind.). J. Le Gall propose d'entendre ce texte ainsi : « On appelle *Jeux des Pêcheurs* les jeux que le préteur urbain célèbre chaque année, selon la coutume, au mois de juin, au delà du Tibre, pour les pêcheurs du Tibre. Leurs prises ne vont (guère) au marché, mais pour la plus grande partie à *l'area* de Vulcain, car on offre tout vivants de petits poissons de ce genre à ce dieu à la place d'âmes humaines[1] » (p. 50). « Cette interprétation, commente-t-il, supprime tout rapport particulier entre les *Ludi Piscatorii* et Vulcain[2]. On offrait bien à ce dieu des poissons du Tibre à la place de victimes humaines, mais ce n'était pas spécialement le fait des pêcheurs, et cela ne se pratiquait pas seulement le 8 juin. » Voire !

D'abord, si la prédilection de Vulcain pour les poissons du Tibre ne s'affirmait pas seulement un jour par an, le rapport n'est-il pas plutôt renforcé, qu'on est en droit de supposer entre le dieu et l'élément fluvial, entre le dieu et les pêcheurs? Mais surtout comment croire que les prises, non pas du 8 juin seulement, mais de toute l'année (?), n'aient pas abouti normalement au marché, et que le dieu ait été — indirectement — le client principal, sinon même unique, des pêcheurs du fleuve? Il est vrai que J. Le Gall distingue ici entre les *pisces* de taille normale

inexactement traduit « vieillard » par A. Bellessort : le *senior* s'oppose au *senex* ; il sort de la *juventus* ; il a de quarante-cinq à cinquante-cinq ans. C'est l'âge même du Tibre, tel qu'il est représenté par la statue du Louvre, un homme en pleine force de l'âge.

1. Dans l'interprétation traditionnelle, on entend : « les pêcheurs du Tibre, dont les prises (de ce jour) ne vont pas au marché, mais [d'ordinaire] à l'*area Volcani* »... Cf. p. 49.

2. Il devient, d'ailleurs, d'autant plus difficile d'expliquer le rapport que Festus croit devoir mettre, dans une seule et même phrase, entre les *Ludi Piscatorii* et les offrandes de *pisciculi* à Vulcain.

(sous-entendus par le texte de Festus) et les *pisciculi*. Comment alors ce menu fretin constituait-il l'essentiel des prises (comme le texte a l'air de le dire) et comment « ne pouvait-[il] se vendre au marché pour la consommation humaine », échappant *en règle générale* (*fere*) à la poêle des amateurs de friture? Pour ma part, j'expliquerais autrement le fait que, selon notre texte, les pêcheurs du Tibre ne prennent guère (*fere*), au moins le 8 juin, que des *pisciculi*. Est-il, en effet, bien certain que le mot ait ici ce sens *diminutif* qui nous met dans d'inextricables difficultés? Les substantifs de cette formation peuvent être en latin, et sont souvent, des *péjoratifs* : *pisciculi*, « de vils poissons[1] ». Et ils auront été appelés *vils* par Festus, non pas *en soi*, à cause de leur taille, mais, je crois bien, *en situation*, au prix des âmes humaines dont ils constituent, à bon compte, la monnaie de rachat. Je persiste donc à croire, selon l'interprétation traditionnelle, qu'il s'agit de toutes les prises du 8 juin, « à commencer par les plus belles », mais des prises seulement de ce jour solennel. Et le rapport le plus étroit se trouverait ainsi établi entre l'offrande substitutive de poissons à Vulcain et les *Ludi Piscatorii*. Ceci n'est, bien entendu, qu'une simple suggestion.

Signalons, pour terminer, un autre petit détail : l'interprétation traditionnelle du relief de l'autel d'Ostie (pl. VIII), reprise par J. Le Gall, p. 25, me paraît inexacte — et l'auteur a bien voulu me faire part de son entier accord sur ce point : il ne doit point s'agir de Faustulus découvrant Romulus et Rémus. Cette interprétation n'explique ni le sens de la marche des deux bergers, ni la différence bien marquée de plan qui les suppose déjà loin du fleuve, ni la direction de leur regard vers le Palatin, en haut. Il s'agira bien plutôt des *deux* envoyés d'Amulius (cf. *Ara Casali*, pl. IX), qui s'éloignent en hâte (et non sans inquiétude sur la réaction du *Genius loci*) de l'endroit où ils viennent d'abandonner sur les bords du fleuve les Jumeaux aussitôt recueillis par la Louve.

J. GUEY.

Michael Grant, *Roman Imperial money*. Londres et Édimbourg, Nelson, 1954 ; 1 vol. in-8°, VII + 324 pages, 88 fig., 40 pl., 1 carte.

Ce nouveau livre de M. Michael Grant se présente, non comme un ouvrage de doctrine, mais comme une série d'exemples destinés à illustrer aux yeux du non-spécialiste le contenu historique, économique, religieux, voire psychologique, des monnaies romaines de l'époque impériale. D'Auguste à Septime-Sévère, quatre-vingt-huit pièces ont été choisies à cet effet et soumises à une analyse extrêmement serrée, rendue vivante par une excellente illustration et enrichie par nombre de comparaisons et de rapprochements numismatiques.

1. « Le diminutif n'exprime pas tant », a-t-on même écrit, « une notion de petitesse [ce que les grammairiens appellent sa valeur minorative] qu'une nuance affective. »

L'auteur part de l'avènement d'Auguste qui inaugure, à ses yeux une « ère nouvelle » en substituant au régime de la cité, valable depuis 3,000 ans dans le monde méditerranéen, la notion d'un empire universel soumis à un souverain unique, à qui incombaient désormais deux tâches, l'une économique, qui était de pourvoir du numéraire nécessaire le « monde civilisé », l'autre politique, qui mettait la monnaie au service de la publicité et de la propagande du prince.

Le premier tiers du livre est consacré à la période augustéenne, dont il décrit trente-quatre monnaies, depuis les deniers frappés de 31 à 28 av. J.-C. en l'honneur d'Actium ou d'Apollon, « protecteur du nouveau régime », jusqu'aux émissions lyonnaises de 13-14 ap. J.-C., qui associent entièrement Tibère au pouvoir. Les idées essentielles sont reprises de l'ouvrage récent de l'auteur, *The Six Main Aes Coinages of Augustus.* Jusqu'en 19/18 av. J.-C., le monnayage augustéen n'est pas encore véritablement « impérial » : il subsiste nombre d'émissions régionales ou provinciales, mal adaptées aux besoins économiques de l'empire et aux nécessités de la propagande politique. C'est seulement vers 18 av. J.-C. qu'Auguste, tout en maintenant une large décentralisation de la frappe, a commencé de bâtir le système monétaire qui durera en gros jusqu'à Dioclétien : système fondé sur un bimétallisme or-argent avec émission de monnaie fiduciaire en orichalque pour les sesterces et les *dupondii*, en cuivre pour les as, le bronze, métal traditionnel de la « petite monnaie », étant abandonné aux ateliers « impériaux » de Gaule ou d'Orient. Vers le même temps, sous l'influence des modèles hellénistiques, l'effigie monétaire d'Auguste se fait « plus héroïque » pour populariser « le culte triomphal du souverain » qui s'impose à partir de 10 av. J.-C. sur les émissions lyonnaises.

Empruntant ensuite des exemples aux premiers successeurs d'Auguste, M. Grant définit quelques traits du monnayage de l'époque :

— la frappe d'émissions officielles, émanant de représentants de l'État romain, qui n'ont pourtant qu'un caractère mineur, l'aire de circulation prévue pour les espèces se limitant à une province ou à un groupe de provinces ;

— l'apparition de pièces qui pourraient s'appeler *prémédaillons* ou *submédaillons*, parce qu'elles sont à la limite des monnaies et des « médaillons » et que, gardant un caractère exceptionnel par leur poids, leur matière, leur type, leur style ou simplement leur rareté, elles annoncent les « médaillons » véritables qui seront frappés à partir du IIe siècle ;

— la fréquence des contremarques qui, selon sa conception opposée à celle de M. Mattingly, seraient les manifestations d'une commémoration et d'une dévotion quasi religieuses, essentiellement rendues par Claude, à ses prédécesseurs Auguste et Tibère.

La période claudienne est, d'ailleurs, riche d'autres innovations mo-

nétaires appelées à un grand avenir. Exclues de la numismatique augustéenne comme de la numismatique républicaine, les femmes, impératrices et princesses, conquièrent définitivement le droit d'effigie. L'image de Livie était encore incertaine sur les pièces de Tibère, les sœurs de Caligula ne figuraient encore que sous des traits symboliques, mais Agrippine l'Ancienne, Livie et Antonia ont déjà droit à des émissions posthumes et Claude, qui, le premier, fit frapper des monnaies en l'honneur d'une *diva*, concéda le même privilège à des impératrices vivantes, à Messaline, à Agrippine, et l'exemple ne sera plus perdu. Sous son règne, l'iconographie monétaire s'enrichit, de surcroît, d'un domaine nouveau en adoptant les représentations symboliques de qualités abstraites, telles la Modération, la Clémence ou la Piété, conçues dans l'esprit romain comme autant de *numina*, qui tantôt prennent une valeur universelle, tantôt sont glorifiées ou souhaitées comme une vertu individuelle du prince, le modèle étant la *Constantia Augusti* célébrée sur les espèces claudiennes.

La période suivante, qui va des Flaviens à la mort d'Hadrien, sert à illustrer une thèse déjà exposée par l'auteur dans son livre *Roman Anniversary Issues*, à savoir la fréquence des émissions monétaires destinées à célébrer un événement contemporain en combinaison avec l'anniversaire d'un événement passé, vieux de 50, 100, 150, 200 ans ou plus. Les dates de l'histoire romaine retenues à cet effet sont essentiellement celles de la création du principat et celles de la fondation des principaux temples de Rome. L'analyse d'une douzaine de pièces semble montrer que Vespasien a tenu à rappeler discrètement le 100e anniversaire d'Actium et de la conquête d'Alexandrie, Domitien le 100e anniversaire des victoires germaniques de Drusus qui avaient valu à ce dernier comme à lui-même le titre de *Germanicus*, Trajan le 150e anniversaire de la mort de César et Hadrien, tour à tour, le 150e anniversaire d'Actium, le 150e anniversaire de la fondation du principat, voire le 150e anniversaire de l'initiation d'Auguste aux Mystères d'Éleusis, qui coïncidait d'ailleurs avec les succès diplomatiques de l'an 20 av. J.-C., et qui fixa peut-être la date de sa propre initiation. Pour les monnaies qui commémorent les anniversaires de fondations religieuses, M. Grant a choisi celles d'Antonin qui célèbrent le quatrième centenaire du temple de Janus au *Forum Olitorium* (140/1), le 350e anniversaire des temples de l'*Honos* et de *Juventas* (142/3 et 143/4), celles de Commode qui se réfèrent au septième centenaire de la fondation du Capitole (191), celles de Pertinax qui feraient allusion au tricentenaire de la restauration du sanctuaire de *Mens* (193) et, enfin, celles des Sévères émises pour le septième centenaire du temple de Castor (200/202), le cinquième centenaire de l'introduction à Rome du culte d'Esculape et celui de la consécration du temple de *Jupiter Victor* au Palatin (207).

M. Grant n'a pas poussé plus loin ses analyses. Ses deux derniers

chapitres étudient la dévaluation progressive de la monnaie romaine, sensible dès le règne de Néron, qui s'accélère à partir des Sévères et aboutit à la catastrophe du règne de Gallien, entraînant avec elle le chaos économique et la misère. Sur le phénomène lui-même, il apporte peu de neuf : il souligne, avec chiffres à l'appui, que les monnaies, réelles ou fiduciaires, ont constamment perdu de leur poids et de la pureté de leur alliage, le denier passant de 1/96e de livre sous Néron à 1/144e sous Gallien et ne contenant plus dès Septime-Sévère que 57 % de fin contre 80 à 90 % sous les Flaviens.

M. Grant tente une explication : les désastres monétaires de l'empire seraient dus à la pauvreté du Trésor, elle-même consécutive à un état de guerre semi-permanent ou, plus justement, à l'interférence presque continuelle des guerres civiles avec des guerres aux frontières. Il note qu'à chaque période de guerres, que ce soit sous Néron, Vespasien, Trajan, Marc-Aurèle, Commode ou Septime-Sévère, correspond un affaiblissement lent, mais continu, de la monnaie. L'affirmation est intéressante, mais gagnerait à être nuancée, car il semble que, si les empereurs ont parfois renoncé à des conquêtes peu productives, d'autres conquêtes réelles, comme celle de la Dacie par Trajan, ont été bénéficiaires. De plus, il paraît excessif d'éliminer toutes causes proprement économiques : la stagnation des techniques, l'absence d'un véritable capitalisme, la faiblesse d'une économie de relations et l'insuffisance des dépenses productives ont certainement contribué à la dégradation d'un système monétaire dont les guerres n'ont fait sans doute qu'amplifier les défaillances.

C'est peut-être là la seule réserve sérieuse qui puisse être faite aux thèses de M. Grant. Pour le reste, ses vues, fines et originales, sont celles qu'il a déjà exposées en ses ouvrages fondamentaux, *From Imperium to Auctoritas* (1947), *Aspects of the Principate of Tiberius* (1950), *Roman Anniversary Issues* (1950), *The Six Main Aes Coinages of Augustus* (1953). Son livre actuel n'en est guère qu'une sorte d'illustration analytique, d'où parfois une impression de dispersion et des redites inévitables. Son grand mérite reste d'être parti des documents, d'être demeuré à leur contact et d'en avoir exprimé la richesse avec une pénétration et une perspicacité qui sont d'un numismate doublé d'un historien.

Michel LABROUSSE.

Denis van Berchem, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne* (Institut français d'archéologie de Beyrouth, Bibliothèque archéologique et historique, t. LVI). Paris, Paul Geuthner, 1952 ; 1 vol. in-8°, vi-130 pages.

Ce substantiel opuscule apporte sur les institutions militaires de l'Empire romain autant de nouveauté que naguère ceux du même auteur sur l'annone militaire et sur les distributions frumentaires

(1937 et 1939). D. van Berchem, ayant eu l'occasion d'étudier sur place le *limes* de Syrie, a voulu examiner d'abord les conséquences des découvertes archéologiques récentes sur le tableau de l'occupation militaire en Orient, dressé jadis par V. Chapot, et c'est l'objet de son premier chapitre ; d'autres abordent ensuite la même question pour l'Afrique du Nord, l'Europe et l'Égypte. Ce n'est que peu à peu que se dégage le problème qui fait l'objet de l'ouvrage, tel qu'il a dû se poser à l'esprit de l'auteur ; mais une conclusion de quelques pages l'expose de façon lumineuse et vigoureuse : la réforme capitale du Bas-Empire dans le domaine militaire ne serait pas l'œuvre de Dioclétien, mais de Constantin. Sous la Tétrarchie, l'armée serait encore celle des Sévères, sensiblement transformée cependant au cours du IIIe siècle par l'apparition du corps des *equites* et du commandement des *duces* ; Dioclétien s'est contenté d'installer au sol sur le *limes* d'Orient les soldats des cohortes et des ailes, transformés en milice territoriale et héréditaire. C'est Constantin qui, progressivement, a détaché des troupes riveraines du Rhin et du Danube (*ripenses*) une armée de campagne, d'abord en 312 pour combattre Maxence ; avant la guerre de 324, il avait déjà renforcé les effectifs de ce *comitatus*, lui avait conféré un statut privilégié et l'avait placé sous le commandement des *magistri militum*, après avoir démilitarisé la préfecture du prétoire.

La démonstration, dont le détail est parfois ardu, est menée avec rigueur et paraît dans l'ensemble pleinement convaincante. Au passage sont apportées bien des précisions intéressantes : la date de la « deuxième » inscription (chrétienne) de la Table de Brigetio en 321 (p. 87) ; la complexité apparente de structure du *limes*, résultant de tracés superposés d'époques différentes, aussi bien en Syrie qu'en Afrique (p. 4 et 44) ; l'explication de la « contre-pente » relevée fréquemment sur le tracé du *fossatum Africae* (p. 45) ; l'équivoque qui plane sur le sens du mot *limitanei* avant ou après Constantin (p. 100) ; la distinction à faire entre les *comites* du P. Oxy. 43 de 295 ou de *C. I. L.*, III, 5565 de 311 et les *comitatenses* constantiniens (p. 107) ; etc. Soulignons également les conclusions sur l'utilisation des sources pour les institutions du Bas-Empire, où la « hiérarchie » n'est pas la même que pour le Haut-Empire (p. 116-118) : D. van Berchem a pleinement raison, croyons-nous, de placer au premier rang les constitutions impériales (moyennant une rigoureuse critique des Codes), au deuxième rang les documents administratifs (parmi lesquels la *Notitia dignitatum* est d'un caractère hétérogène), au troisième rang seulement les inscriptions et papyrus, et en dernier lieu les matériaux archéologiques. Souhaitons que l'érudit historien applique une méthode aussi judicieuse à l'étude des guerres du IVe siècle qu'il nous promet ; il achèvera ainsi de renouveler l'étude si difficile de l'armée romaine du Bas-Empire.

Jean-Remy PALANQUE.

Pio Franchi de' Cavalieri, *Constantiniana* (Studi e Testi, 171). Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 1953 ; 1 vol. in-8°, 210 pages.

Encore un livre sur Constantin ! Et, après les ouvrages de J. Vogt et d'A. Alfoeldi, celui-ci est aussi un retour aux positions conservatrices concernant la conversion de Constantin. De la part de cet auteur, ce n'est pas de retour qu'il faudrait parler, mais de fidélité, car il a déjà traité ce sujet et soutenu la même thèse dans des articles des *Studi romani* en 1913 et 1914 ; aujourd'hui octogénaire, il n'a pas été ébranlé par les arguments avancés de divers côtés depuis quarante ans et, après avoir, nous dit-il, laissé dormir son travail pendant quatorze ans, il se décide à le publier. La plus grande partie de l'opuscule (p. 5-50) est consacrée à la vision de Constantin et au labarum ; un second chapitre (p. 51-65) à l'authenticité de la *Vita Constantini*. Sur ce dernier point, l'auteur réfute point par point les arguments d'Henri Grégoire et conclut en affirmant nettement que la *Vita* est l'œuvre d'Eusèbe de Césarée. Il admet son témoignage comme pleinement valable à l'égal de celui de Lactance et, au terme d'une longue discussion qui occupe sa première partie, il maintient la réalité de la vision de Constantin en Gaule (Eusèbe) et celle du songe de Constantin à la veille du Pont Milvius (Lactance) : le « monogramme décussé » (☧) aurait été brodé sur l'étendard impérial au début de la campagne, et le *signum dei* gravé sur les boucliers au Pont Milvius serait différent, P. Franchi interprétant le *transversa X littera summo capite circumflexo* de Lactance comme un X renversé au sommet recourbé (⳨). Si ce signe n'a pas eu la fortune du monogramme dit « constantinien », ce serait précisément parce que le labarum serait antérieur. Quant à l'inscription de la statue impériale du Forum, le texte d'Eusèbe σωτηριώδει σημείῳ (*salutari signo*) doit être préféré à celui de Rufin (*singulari signo*), car il s'agirait bien du labarum chrétien.

Ces conclusions du vétéran des études constantiniennes ne rallieront certainement pas tous les suffrages ; mais on ne pourra négliger sa vigoureuse démonstration qui ne laisse dans l'ombre aucun argument. Au texte lui-même, où les sources latines et grecques sont abondamment citées et commentées, s'ajoutent 259 notes qui remplissent plus de 100 pages (p. 67-170) et une copieuse bibliographie (p. 181-198), qui permettent au lecteur de prendre une connaissance complète de l'état de la question et de confronter objectivement les positions affrontées.

JEAN-REMY PALANQUE.

Henri Stern, *Le Calendrier de 354. Étude sur son texte et sur ses illustrations* (Institut français d'archéologie de Beyrouth, *Biblioth. archéol. et histor.*, t. LV). Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1953 ; 1 vol. in-4°, 430 pages, 64 planches hors texte. 5,750 fr.

La tradition manuscrite et la date de ce luxueux Calendrier sont

élucidées dans la première partie. Au ch. I, M. Stern modifie les données de Mommsen qui rattachait tous les manuscrits à un archétype carolingien, le *Luxemburgensis*, L ; il montre d'abord que le *San Gallensis*, S. G., dérive d'un autre archétype, X, reproduction, comme L, de l'original O, puis il reconstitue les illustrations perdues de L (Jupiter et Vénus), grâce aux images de manuscrits allemands du XVe siècle. Cependant, au ch. II, il confirme la thèse de Mommsen qui décelait des traces de O dans le Calendrier de Polemius Silvus, composé en Gaule en 448. Au ch. III, il prouve que ce beaux codex fut offert, le 1er janvier 354, en cadeau du Jour de l'An, à un grand personnage, Valentin, peut-être, plus tard, duc d'Illyrie et consulaire du Picenum.

La seconde partie interprète le texte du Calendrier de 354 à la lumière de l'histoire du IVe siècle. Les parties astrologiques, ch. II, révèlent la persistance du prestige de l'astrologie. L'énumération des jours planétaires indique que la semaine commence encore par Saturne et non par *Sol*, comme dans la seconde moitié du IVe siècle. La journée planétaire part du début de la nuit, usage juif plutôt qu'égyptien fréquent dans les inscriptions du IVe siècle, tandis que la journée officielle commence à minuit. Les lettres qui précèdent, à gauche, le texte des *Fastes* donnent les phases de la lune, de trois en trois jours, d'après des calculs astrologiques païens. Les signes du zodiaque marquent l'entrée du soleil dans les douze « maisons » zodiacales, précisions indispensables à l'établissement d'horoscopes. Enfin, les légendes des pages des planètes et les *Effectus XII signorum* puisent au fonds commun à tous les manuscrits astrologiques : jours du mois lunaire ou *selenodroma* empruntés à des textes alexandrins dérivés de textes mésopotamiens, *katarkai*, *dies aegyptiaci* (2, 6 et 16 janvier, par exemple). A côté de ce monde réel des superstitions familières, qui régit les destins individuels, le monde officiel, qui reflète la destinée de l'Empire, apparaît dans les fêtes impériales, ch. II, surtout dans celles de la dynastie constantinienne (sur soixante et onze fêtes, deux seulement pour Auguste, une pour Antonin le Pieux et deux inconnues) : *ludi votivi* où les anniversaires constantiniens ont le privilège d'un second jour de jeux, *natales imperii* célébrant l'avènement des princes comme Césars, c'est-à-dire, depuis Dioclétien, leur « épiphanie », leur entrée dans la vie divine, car la dignité impériale se transmet, comme un charisme, d'un empereur à un autre empereur, puis les fêtes des Victoires de la dynastie régnante avec cinq jours de jeux précédant les commémorations dites *Gothici*, *Persici*, etc., enfin, à la place d'honneur, les *Natales Caesarum*. Au second rang, les autres fêtes, ch. III, demeurent fortement imprégnées de paganisme, telles la trentaine de fêtes populaires, « noyau constant du calendrier romain », qu'évoquent les images de notre Calendrier : *Compitalia* de janvier, *Isia* de novembre, *Veneralia* d'avril, fêtes saisonnières comme les *Bruma* du 24 novembre, le *Solstitium* du 24 juin ou les *Rosalia* du

23 mai. Ces habitudes païennes vivaces coexistent avec un christianisme militant, attesté par la dédicace « *Floreas in Deo* » à Valentin, qui était certainement chrétien, et par la mention de quatre fêtes chrétiennes. Cette juxtaposition, car il ne peut s'agir de syncrétisme, se retrouve ailleurs : M. Stern rappelle le décor du coffret de mariage de Projecta, où l'image de Vénus patronne une épouse chrétienne.

La troisième partie analyse minutieusement l'illustration du Calendrier de 354. Le Frontispice, ch. I, montre bien qu'il s'agit d'un cadeau de Nouvel An (vœux pour Valentin) et d'une œuvre du calligraphe Furius Dionysius Philocalius qui a écrit le titre, *titulavit*. Le ch. II examine les images officielles : Rome et Constantinople, Alexandrie et Trèves, dont les représentations serviront de modèles dans la seconde moitié du IVe siècle, dédicace aux empereurs présentée par une Victoire et, au-dessus des *Natales Caesarum*, portrait de Constance II dans l'attitude du *Sol Invictus*. Le Calendrier se clôt par les images des consuls Constance II et Gallus, tous deux « en majesté », mais subtilement différents l'un de l'autre (Constance II, en toge gemmée, est assis et fait seul la *sparsio*, tandis que Gallus est debout en *toga picta*), véritable tournant dans l'imagerie consulaire. Si cette iconographie officielle n'est plus celle du Principat, l'iconographie astrologique, en revanche, ch. III, semble presque immuable : les sept planètes, figurées d'après un archétype sans doute alexandrin, et les petits médaillons représentant les signes du zodiaque sont les produits d'un « art cosmopolite » où des modèles d'époque hellénistique ont été surchargés de motifs « égyptiens » en vogue au IVe siècle. Les images des mois, ch. IV, forment le cycle le plus complet que nous ait laissé l'Antiquité. Après l'énumération des divers cycles des mois dans les documents latins, grecs et byzantins, M. Stern dégage l'originalité des petits tableaux du Calendrier de 354 : les images saisonnières (Févriei, Mars, Octobre) s'y mêlent aux images mi-religieuses, mi-folkloriques (Mai suggère les *Rosalia*, Juin le Solstice, Août le lever héliaque de Sirius, Septembre un rite médical attaché au gecko) et à des représentations de fêtes païennes (Janvier évoque le sacrifice aux Lares, Avril les *Veneralia*, Novembre les *Isia*, Décembre les Saturnales). Peut-être cette iconographie s'inspirait-elle de mosaïques ou de peintures ornant les Thermes que Constantin avait fait construire à Constantinople, Thermes détruits au Xe siècle.

La quatrième partie est une étude artistique : les cadres architecturaux des images, ch. II, témoignent par leur structure et leurs ornements (dix-sept formes) d'un style composite entremêlant les motifs romains et orientaux, expression du grand foyer de civilisation impériale qu'était encore la Rome du IVe siècle. Selon le ch. III, le manuscrit original perdu aurait été reproduit fidèlement par le *Luxemburgensis*, lui-même bien copié par le dessinateur de Peiresc (le Nîmois Anne Rul-

man?). Aussi, d'après surtout les représentations des mois et les portraits consulaires, pouvons-nous apprécier d'une façon satisfaisante ce style d'allure classique, « échantillon de cette renaissance qui caractérise l'art romain de la seconde moitié du IVe siècle », p. 354.

La conclusion, p. 355-358, résume l'important apport du Calendrier Philocalien à notre connaissance de la situation réelle, à cette date, du culte païen à Rome et du culte impérial, ainsi que de la valeur d'un art cosmopolite, à la fois latin, grec et oriental, fruit d' « une civilisation qui, encore vivante en 354, va disparaître à la fin du siècle », p. 358. Le livre se termine par quatre utiles appendices (Textes des tétrastiques du Calendrier et du *Planetarium* de *Voss. lat. Qto 79*, *Equitum Probatio*, Poésies des mois de l'Anthologie palatine), par quatre tables des divers cycles des mois, une précieuse bibliographie, quatre *Addenda* (surtout mosaïque des mois de la chapelle d'Élie, Marie et Soreg à Gérasa, représentations des mois dans les Thermes de Constantinople et *Natalis* de Constance Chlore dans le Calendrier de 354), enfin par quatre *indices*, p. 379-418, une Table des planches et une Table des matières analytique.

Cette brève analyse ne saurait rendre compte de la richesse d'informations et de suggestions d'un tel livre. M. Stern aborde au passage les problèmes de tout ordre, aussi bien, par exemple, la date des *Maïoumas* à Antioche, p. 226, ou la datation du *Pervigilium Veneris*, p. 272-274, que le sens religieux des représentations de l'empereur et des villes de l'Empire « puissances suprêmes de l'Univers », garanties du bonheur terrestre pour des chrétiens comme Valentin, ou encore le symbolisme du Temps, plutôt du Temps cyclique, lié aux conceptions philosophiques du Cosmos, dans l'art de la fin de l'Antiquité, p. 296. Aussi souhaite-t-on, parfois, le voir préciser mieux certains aperçus. Comment, par exemple, ne pas relever l'observation que l'aristocratie romaine de la seconde moitié du IVe siècle tendait à ne plus garder le silence sur les mystères, p. 104, n. 6, p. 277? La mention sur les inscriptions des fonctions religieuses de quelques grands seigneurs nous renseigne plus sur leur ferveur (effet de la « réaction païenne »?) que sur les rites. Pourquoi dater de 384, p. 102, le *Contra Symmachum* de Prudence, que MM. Puech et Lavarenne[1] placent légitimement en 402-403? D'autres questions, très secondaires cependant, se posent : si Polemius Silvus donne le *natalis* de Julien l'Apostat, p. 34, sans doute est-ce, en partie, parce que cet empereur était encore au Ve siècle très populaire en Gaule, depuis ses victoires de 358-360; la semaine planétaire, apportée en Orient par l'Occident gréco-romain, p. 50, p. 175, semble avoir laissé subsister les habitudes locales, en Égypte au moins où, au début du IVe siècle, la « semaine » de cinq jours est encore en usage, selon les

1. Cf. édit. M. Lavarenne, *Prudence*, t. III, p. 89-90, *Coll. Univ. de France*, Les Belles-Lettres, 1948. Entre autres indices, la mention de la victoire de Stilicon à Pollentia, II, 720, paraît décisive.

archives de Théophane[1]; les armes qui figurent dans l'image de la ville de Trèves à côté de vases et d'une bassine, p. 142, n. 2, pourraient être, comme cette vaisselle, non un butin de guerre, mais le symbole des importantes fabriques d'État de la capitale gauloise[2]; si Ardabur fut nommé consul à Carthage en 434, p. 141, la mosaïque de la Mégalopsychia à Yakto, qui mentionne le πριβατον 'Αρδαβουρίου, peut évoquer autant une *sparsio* consulaire, p. 157, que d'autres libéralités d'Ardabur qui était *magister militum per Orientem* à Antioche de 450 à 457[3]. L'empereur Valens, que M. Stern appelle Valens Ier, régna de 364 à 378 et non de 364 à 374, p. 137.

Ces remarques n'altèrent pas la valeur de la contribution de M. Stern à l'histoire religieuse et artistique du IVe siècle. Grâce à lui, le Calendrier de 354 est un éclatant témoignage, en ce milieu du IVe siècle, de la vitalité du paganisme et, au delà, des modes de pensée et d'expression du Haut-Empire, qui avait prolongé et étendu le cosmopolitisme méditerranéen de la période hellénistique. Sous Constance II encore, on pouvait donc être chrétien sans rejeter la civilisation dite classique dont les vieux cultes traduisaient l'un des aspects traditionnels, le plus familier et le plus « national » sans doute. Une telle attitude devint difficile dès le règne de Julien. Passé ce seuil, elle disparut vite, mais beaucoup moins vite sur le plan artistique que sur le plan religieux où le paganisme ne put résister aux progrès du christianisme, probablement aidés par quelques grands événements temporels, tantôt intérieurs comme la politique de Julien ou la fin de la dynastie constantinienne, tantôt extérieurs comme l'invasion gothique ou le désastre d'Andrinople. Aussi le travail de M. Stern s'ajoute-t-il à ceux de P. de Labriolle et A. Alföldi[4] pour faire mieux comprendre l'évolution des mœurs et des institutions dans la seconde moitié du IVe siècle.

Émilienne DEMOUGEOT.

Henri Stern, *Date et destinataire de l' « Histoire Auguste »* (Collection d'Études latines, série scientifique, t. XXVII). Paris, Les Belles-Lettres, 1953; 1 vol. in-8°, 109 pages, 1 index.

Le problème très complexe posé par l'*Histoire Auguste* suscite chaque

1. C. H. Roberts et E. O. Turner, *Catalogue of the Greek and Latin Papyri of the John Rylands Library*. IV : *Documents of the Ptolemaic, Roman and Byzantine periods*, Manchester, 1952, nos 616-651. Théophane, sans doute au service du préfet d'Égypte, alla en Palestine et Syrie préparer, sur le plan financier, la guerre de 323 entre Constantin et Licinius. Il totalise ses comptes tous les cinq jours, selon l'usage oriental que citait déjà, pour l'Égypte, P. Oxyr. 465.

2. Trèves a des *balistaria* et des *scutaria*, *Notitia dignitatum*, *Occidens*, IX, 37 et 38.

3. Cf. J. Lassus, *La mosaïque de Yakto*, dans *Antioch-on-the Orontes*, t. I, Princeton, 1934, p. 131-132.

4. A. Alföldi, *Die Kontorniaten...*, Leipzig, 1943, et *Asina II*, *Weitere Heidnische Neujahrsmünzen aus dem spätantiken Rom*, dans *Schweizer Münzblätter*, II (1951), Heft 8, p. 92-96. Cependant, M. Stern, p. 88, n. 2, pense que les contorniates ne sont pas des cadeaux de Nouvel An, mais se relient plutôt aux Jeux du cirque, selon la thèse de Mlle Toynbee.

année de nouvelles publications et de nouvelles controverses. M. Stern retire d'un examen initial des positions antithétiques, depuis Dessau jusqu'à Baynes, Hartke, Straub et Mazzarino, cette conclusion : les érudits récents s'accordent sur le fait que l'ouvrage est un faux, et sur un certain nombre de tendances qui caractérisent l'auteur ou les auteurs de ce faux. Pour lui, il va proposer une explication et une datation vraiment nouvelles, fondées sur la convergence d'un grand nombre d'indices. La faveur accordée simultanément à la dynastie constantinienne et aux tétrarques lui paraît l'indice « le plus sûr » : il oblige, dit-il, à placer l'ouvrage avant la disparition de cette dynastie (p. 15) ; les ménagements spéciaux envers Maximien Hercule orientent plus précisément vers le temps de son petit-fils Constance II, qui cherche à se donner pour un vieux Romain, gardien de la tradition des meilleurs empereurs. De plus, M. Stern, dont la thèse principale roule sur *Le calendrier de 354*, rapproche la page des *Natales Caesarum* et l'*Histoire Auguste* : accord en ce qui concerne les souverains modèles ; L. Aelius figure parmi les *Caesares* du calendrier et fait l'objet d'une biographie spéciale dans l'*Histoire Auguste*, le but de l'auteur étant sans doute d'exalter le fait de la succession adoptive, à laquelle Constance II dut recourir. Le passage sur la guerre civile, dans la biographie de Probus, ferait allusion à la victoire de Constance II sur Magnence en 352 (p. 68). Le but immédiatement poursuivi serait de suggérer à Constance II une attitude clémente envers les aristocrates romains partisans de l'usurpateur déchu, le respect du sénat et la tolérance envers les païens.

Cette construction est impressionnante. Elle ne subsiste pourtant que si la base est admise, à savoir que l'*Histoire Auguste* ne dépend pas du *De Caesaribus* d'Aurelius Victor, qui est postérieur à 360. J'avoue qu'en dépit du chap. II, cette dépendance me paraît très probable : passage du style direct au style indirect (p. 19, 1 *AV* « quid, quaeso, faceres » ; *HA* « quid facturus esset »), renchérissements ou atténuations non motivés (p. 19, 27 *AV* « bellicosae gentes » ; *HA* « bellicos*issimis* gentibus secur*issimam* » ; p. 19, 9 *AV* « nullo congressu » ; *HA* « *prope* a nullo congressu » (et fusion stupide des deux têtes de paragraphes 13 et 14) ; p. 19, 36 *AV* « deditus studiis » ; *HA* « studiis *satis* deditus » ; p. 20, 14 *AV* « ream coniurationis » ; *HA* « ream *etiam* coniurationis » ; p. 21, 15 *AV* « quem adeo percoluerat » ; *HA* « quem *ex omnibus imperatoribus* tantum coluit ») ; additions en fin de paragraphe (p. 19, 26 *HA* ajoute : « Vnde etiam Britannici nomen accepit »). Ces observations allant toutes dans le même sens, il me paraît superflu de supposer une source commune aux deux textes : *HA* dépend de *AV*, comme on l'a toujours reconnu.

L'on devra prendre garde aussi que bon nombre d'indices invoqués par M. Stern en faveur de sa datation conviendraient aussi bien à la datation plus tardive (fin du IVe siècle ou début du Ve) qui a rallié le

plus grand nombre des suffrages récents : Hartke, Straub, Mazzarino, sans compter M[lle] E. Demougeot, *Flavius Vopiscus est-il Nicomaque Flavien?* dans *L'Antiquité classique*, t. XXII, 1953, p. 361-382, article que M. Stern n'a pu connaître et indépendante de lui. Il paraît excessif de poser d'emblée que le panégyrique de Constantin et de sa dynastie *oblige* de placer l'ouvrage avant la disparition de cette dynastie. Un tel panégyrique reste possible sous les empereurs chrétiens postérieurs, et de la part d'un auteur qui insiste sur les « bons princes » successifs à travers les siècles. La vénération attribuée à Dioclétien envers les Antonins se conçoit aussi bien à la fin du IV[e] siècle : rappelons le diptyque des Symmaques, de 386, représentant l'apothéose d'Antonin le Pieux, selon Delbrück et Weigand (cf. *Jahrb. des d. arch. Inst.*, t. LII, 1937, p. 121-138). La tendance prosénatoriale se retrouve, de l'aveu même de M. Stern (p. 102-103), dans les *Caesares* d'Ausone. Je ne saisis pas non plus, du point de vue psychologique, comment les anciens partisans de Magnence peuvent incliner Constance II à l'amnistie en lui faisant l'éloge des usurpateurs : ce serait plutôt, de leur part, une dangereuse maladresse ! Même un indice valable ne conduit malheureusement pas *ipso facto* à une conclusion certaine et précise ; chaque spécialiste tend à l'appliquer à la période qu'il connaît le mieux : Dom Morin, lui aussi, avait cru trouver dans les guerres que mentionnent les *Consultationes Zacchaei et Apollonii* une allusion à la révolte de Magnence, allusion qui n'est plus admise aujourd'hui par personne (cf. *Revue de l'histoire des religions*, 1954). C'est le sort de textes ambigus, comme l'*Histoire Auguste* ou les poèmes de Commodien, de laisser place à toutes sortes de constructions vraisemblables, sans que la vraisemblance de l'une autorise à dénoncer la fausseté des autres. Ni la science ni l'ingéniosité ne manquent à la démonstration de M. Stern ; je lui reprocherais plutôt, parfois, un excès dans l'ingéniosité.

PIERRE COURCELLE.

Dr. P. De Jonge, *Philological and Historical Commentary on Ammianus Marcellinus*, XV, 1-5. Groningen, Batavia, 1948 (J. B. Wolters), 1 vol. in-8°, 129 pages, et XV, 6-13, Groningen, Djakarta, 1953, 1 vol. in-8°, 82 pages.

Ce sont les tomes III et IV du commentaire consacré par P. De Jonge à ce qui subsiste des *Res Gestae* d'Ammien, commentaire qui débuta en 1935 par le *Sprächlicher und historischer Kommentar zu Ammianus Marcellinus*, XIV, 1-7. Depuis, la présentation extérieure a été modifiée : outre la substitution de l'anglais à l'allemand, le commentaire historique n'est plus séparé et mis à la suite du commentaire philologique, ce qui permet une appréciation plus rapide et plus complète du texte, car les événements et les institutions éclairent parfois spontanément l'emploi privilégié de certains mots, de certaines tournures. En

revanche, l'excellente bibliographie du tome I (p. 7-36) n'a pu être mise au point dans le tome IV, ainsi que P. De Jonge le promettait dans la préface du tome III. Certes, la guerre et l'après-guerre légitiment de telles insuffisances. D'ailleurs, l'avant-propos de 1953 annonce un supplément bibliographique pour le tome à venir, l'auteur estimant « *wiser not to have it printed yet* », et des addenda mentionnent à la fin du tome III, p. 129, le livre essentiel de G. Lugli, *Roma antica. Il centro monumentale*, paru en 1946, ainsi qu'au début du tome IV, p. 4, l'ouvrage de K. Büchner et J. B. Hofmann sur la littérature et la langue du Bas-Empire et les travaux récents de S. Mazzarino et J. Straub sur l'*Histoire Auguste*. Quant au texte, P. De Jonge s'est beaucoup servi, avec raison, des études de J. B. Pighi.

Le tome III commente les cinq premiers chapitres du livre XV, c'est-à-dire la période qui va de la fin de 354 au printemps de 355. Le début intéresse spécialement l'historien, puisque Ammien y dénonce les dangers de la concision en matière historique en deux phrases, admirablement ponctuées, par ailleurs, dans l'anthologie de J. B. Pighi, *Ammiani Marcellini Rerum Gestarum Capita Selecta*, 1948, p. 1. Il s'agit ensuite des conséquences de l'exécution du César Gallus et des persécutions subies par ses amis. A ce propos peut-être serait-il bon de citer un article du Dr. W. Den Boer qui fait la critique des sources de l'affaire de Gallus, *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 1949, n°s 2-3, et, au sujet du domaine de Macellum où Julien s'était retiré, De Jonge, *op. cit.*, p. 19, 21, un autre article de Anne Hadjinicolaou, *Macellum, lieu d'exil de l'empereur Julien*, *Byzantion*, t. XXI, 1951, 1, p. 15-25. L'Aquilée du IVe siècle, *Ib.*, p. 28, évoque l'importante monographie d'A. Calderini, *Aquileia romana*, 1930, p. 80 sqq. De même, les *protectores domestici* du temps d'Ammien ont été bien étudiés jadis par Babut, *La garde impériale et les officiers de l'armée impériale au Ve siècle*, *Revue historique*, t. CXIV, 1913. Sur les Alamans *Lentienses* et l'état de la frontière rétique, De Jonge, *op. cit.*, p. 53-54, une référence précise à F. Stähelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 3e édit., Bâle, 1948, p. 291, n. 1 (localisation des *Campi canini*) serait utile, ainsi, d'ailleurs, que la mention de l'article de R. Heuberger, *Raetia Prima et Raetica Secunda*, *Klio*, 1931, p. 348-358, à propos de la division des Réties. Quant à la description du Rhin et du lac de Constance, ch. 4, 2-6, il aurait été intéressant de la confronter avec les autres données d'Ammien sur la Suisse (rassemblées par E. Howald-E. Meyer, *Die römische Schweiz, Texte und Inschriften*, Zurich, 1940, p. 141 sqq.). Toutefois, P. De Jonge commente généralement d'une façon pertinente les institutions civiles et militaires citées par Ammien, en s'appuyant sur les ouvrages classiques de P. Willems, Boak-Dunlap, E. Stein et J.-R. Palanque, d'une part, R. Grösse et W. Ensslin, d'autre part. Il ne néglige que les *notarii*, quoique Paul « La chaîne » ait été *notarius*.

L'étude des mots semble presque trop brève, tant elle suscite de questions ou de simples curiosités. On aimerait savoir pourquoi *civilis*, ch. 1, 3, p. 10, qualifie le bon citoyen (Ursicin se vante d'être tel), pourquoi, p. 28, *militares* est un terme opposé à *aulici* ou *consistoriani*, gens de cour, pourquoi le simple soldat, *miles gregarius*, p. 8, 61, est *armatus* quand on l'oppose aux *tribuni*, officiers, ou encore *inferior*, *munifex*, pourquoi *regina* désigne l'impératrice (Eusébie, p. 23, plus tard Hélène, femme de Julien, plus tard encore Serena, femme de Stilicon), etc. Mais ce sont là évidemment de menus problèmes que P. De Jonge n'a pas à résoudre. A propos des expressions : *adspiratione superni numinis*, p. 23, et *Fortuna moderatrix humanorum casum*, p. 67, témoignages d'un monothéisme et d'un déterminisme explicites, peut-être le syncrétisme religieux d'Ammien est-il traité sommairement ; *Fortuna* paraît être la divinité régissant le Monde et niant le libre arbitre (cf. H. Erkell, *Augustus, Felicitas, Fortuna*, thèse de Göteborg, 1952). De même, l'étude de P. Charlesworth, *Providentia et Aeternitas*, *Harvard Theolog. Rev.*, 1936, aide à comprendre pourquoi l'emploi d'*Aeternitas* dans la titulature impériale choquait Ammien. De même encore, le sens péjoratif de *mathematici*, devins, p. 11, évoque les sarcasmes de Flavius Vopiscus dans l'*Histoire Auguste*, attitude assez répandue parmi les intellectuels païens contempteurs des haruspices et des augures dont beaucoup étaient trop visiblement des charlatans.

Le ch. 5, l'usurpation forcée de Silvanus, est commenté surtout à l'aide des *Regesten* d'O. Seeck et du tome I de la *Gesch. des spätrömischen Reichs* d'E. Stein. Aussi est-il bon d'y apporter quelques compléments tirés de travaux postérieurs. Par exemple, au sujet de Cologne, p. 93, il faut ajouter au livre ancien de Koussen (1910), K. Schumacher, *Kultur- und Siedlungsgeschichte.* II : *Die römische Periode*, Mayence, 1923, p. 105, et surtout F. Fremersdorf, *Neue Beiträge des römischen Köln*, Berlin, 1950, ainsi que les importants articles d'O. Doppelfeld (enceinte de Cologne) et E. Hegel (sac de 350) dans le *Festgabe zur 1900-Jahrfeier der Stadtgründung*, *Kölner Untersuchungen*, 2, 1950, p. 3-40 et 41-53. Sur les Francs et leur poussée au IVe siècle, p. 87, il faut mentionner à la fois des ouvrages généraux comme *Les invasions germaniques* de F. Lot, 1945, et d'autres plus spéciaux comme le remarquable article de J. Dhondt, S. J. de Laet et P. Hombert, *Quelques considérations sur la fin de la domination romaine et les débuts de la colonisation franque en Belgique*, *Antiquité class.*, t. XVII, 1948, p. 133-156[1]. Sans doute aussi serait-il utile de préciser la date approximative de la *Notitia dignitatum Occidentis*, sinon les controverses auxquelles a donné

1. Note complémentaire dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, III, 2, Gand, 1948, p. 116-121. Cf., pour les conséquences militaires, Mme G. Faider-Feytmans, *La frontière du nord de la Gaule sous le Bas-Empire*, *Mél. Marouzeau*, 1948, p. 161-172.

lieu cette datation ; pourquoi s'étonner que la *Notitia* fasse un consulaire du gouverneur de Tuscie-Ombrie, simple *corrector* au temps d'Ammien (la *Notitia* ne cite plus que deux des *correctores* de la Tétrarchie : ceux d'Apulie-Calabre et de Lucanie-Bruttium)?

Dans ce ch. 5, l'étude des mots est, comme précédemment, très suggestive. A propos d'un *numerus* de *Gentiles*, p. 81-82, P. De Jonge distingue quatre sens de ce terme, mais passe trop vite sur le troisième : *gentiles* = païen, dont les études simultanées de Mlle Chr. Mohrmann et H. Grégoire ont montré l'importance[1]. Il est précieux de déterminer les deux sens de *relatio*, p. 90, tantôt rapport envoyé à l'empereur, tantôt consultation adressée à l'empereur, de détacher la couleur péjorative de *novellus*, p. 110, « *this adjective is non-classical, old-latin and late-latin* », enfin de noter la préférence d'Ammien pour *globus*, détachement d'infanterie, p. 117 (cf. aussi t. IV, p. 82), au détriment de *drungus*, terme germanique répugnant aux écrivains de la renaissance théodosienne. P. De Jonge traduit avec raison *aedicula* que précise ... *ad conventiculum ritus christiani tendentur* par petite salle et non chapelle, quoiqu'il s'agisse certainement d'une pièce de la *regia* de Silvanus, où celui-ci se réfugia pour fuir ses assassins, 5, 31, p. 117-118.

Le tome IV du Commentaire se limite aux chapitres 6 à 13 du livre XV, c'est-à-dire d'abord aux troubles de Rome pendant la préfecture de Leontius, puis à la lutte du pape Libère contre l'empereur Constance, enfin à l'élévation de Julien à la dignité de César et aux malheurs de la Gaule dont Ammien fait une description géographique et humaine, ainsi qu'au gouvernement de l'Orient sous le préfet du prétoire Musonianus (354-355). Le ch. 6 débute par les persécutions que l'empereur inflige aux amis de Silvanus vaincu, en particulier le supplice de Proculus, *Silvani domesticus*, dont P. De Jonge fait le chef de bureau, *princeps ou primicerius*, de l'usurpateur ; il faut rappeler que, dans la *Notitia*, tous les généraux ne reçoivent pas leur *princeps* du gouvernement central, comme P. De Jonge l'affirme, p. 6, car les ducs des régions danubiennes et de la Belgique II échappent à cette obligation imposée par la constitution du 13 septembre 398, *Code Théodosien*, I, 7, 3, prise par Stilicon pour surveiller les officiers généraux.

Le ch. 7 s'ouvre sur l'émeute que provoque à Rome le préfet de la ville Leontius en faisant arrêter le cocher Philoromus (pourquoi Filoromus, p. 10?) ; n'est-ce point dans les mêmes conditions que fut déclenchée la terrible révolte du peuple de Thessalonique quand le représentant de l'empereur Théodose fit saisir un aurige, idole de la foule? Quant à la disette de vin, qui avait déjà irrité la populace romaine, p. 11, il faut la rattacher aux incidents qui marquèrent la pré-

1. Chr. Mohrmann, *Encore une fois paganus*, *Vigiliae Christianae*, t. VI, avril 1952, p. 109-121 ; H. Grégoire et P. Orgels, *Paganus, étude de sémantique et d'histoire*, *Mél. Georges Smets*, Bruxelles, 1952, p. 363-400.

fecture d'Orfitus, cf. A. Chastagnol, *Un scandale du vin à Rome sous le Bas-Empire*, *Annales*, avril-juin 1950, p. 166-183 ; l'affaire nous est racontée en 384-385 par Symmaque, gendre d'Orfitus, mais elle remonte aux deux premières préfectures de celui-ci, qui, selon le Code Théodosien, semblent se placer en 353-356 et 357-359, encadrant ainsi la brève préfecture de Leontius, inconnu par ailleurs[1]. A propos des incidents qui opposèrent le pape Libère à l'empereur Constance, P. De Jonge, p. 16-17 (7, 6, au sujet de Libère) et p. 19-21 (7, 7, au sujet d'Athanase), ne s'inspire guère que des livres d'E. Caspar et E. Stein[2], négligeant l'*Histoire de l'Église* de Fliche et Martin, très postérieure, il est vrai (t. III, 1947), où G. Bardy et J.-R. Palanque ont plus longuement étudié la lutte entre le césaropapisme et ces champions de l'orthodoxie, p. 138-150 et 228-232. Peut-être aussi un parallèle entre le texte d'Ammien et ceux de Théodoret, *Hist. eccl.*, II, 15-16, et de Sozomène, *Hist. eccl.*, IV, 11-14, serait-il utile : par exemple, A. Piganiol, *L'empire chrétien*, p. 95, n. 34, observe que, selon Théodoret, l'eunuque Eusèbe accusa Libère de chercher à se rendre populaire auprès des sénateurs romains, ce qu'Ammien paraît confirmer en remarquant qu'il fallut enlever le pape de nuit, parce que le peuple de Rome *ejus amore flagrabat*, 7, 10. Vraisemblablement, la rumeur, rapportée par Ammien, qu'Athanase vaticinait : *dicebatur enim fatidicarum sortium fidem quaeve augurales...*, se rattache à la sévère condamnation des augures et devins par les constitutions des 4 décembre 356 et 25 janvier 357, cf. A. Piganiol, *op. cit.*, p. 95, n. 38. L'ensemble du récit témoigne à la fois de la tolérance religieuse d'Ammien et de sa maladresse dans le maniement du vocabulaire chrétien ; il est, par exemple, difficile de traduire *sacramentum*, p. 22.

Le ch. 8 est consacré à l'association de Julien au pouvoir impérial par l'empereur Constance inquiet des invasions barbares en Gaule. On ne saurait trop s'appesantir, plus en tout cas que ne le fait P. De Jonge, sur le discours du prince présentant Julien aux troupes réunies à Milan, discours si riche d'informations sur les principes et la symbolique de la monarchie impériale, discours dont P. De Jonge reconnaît, après J. B. Pighi, l'authenticité, p. 37. Les soldats, *commilitones*, « *all troops present* » traduit P. De Jonge, p. 30 — terme familier du temps, employé encore XIV, 10, 14, ainsi que par Hérodien et Vopiscus dans l'*Histoire Auguste* — représentent le peuple en armes ; Constance les appelle *judices*, 8, 5, et leur demande une approbation, *consensio*, 8, 8. L'accent est mis tout de suite sur l'hérédité dynastique : l'empereur choisit « *Julianum fratrem meum patruelem* », 8, 8, p. 33, et il déclare à celui-ci : « *re-*

1. J.-R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, 1934, p. 31, n. 102.

2. Coquille à relever p. 16, ligne 25 : les dates du pontificat de Libère sont 337-352 et non 327-352.

cepisti... originis tuae splendidum florem », car, assure-t-il, « *justus (sum) in deferenda superiori potestate nobilitati mihi propinquae* », 8, 12, p. 36, après avoir revêtu Julien de la pourpre de ses aïeux, *avita purpura*, 8, 11. Mais les qualités personnelles de ce dernier militent aussi en sa faveur, comme le veut la tradition du choix du meilleur : « *juvenis elucentis industriae* », 8, 8, « *adulescens vigoris tranquilli, cujus temperati mores imitandi sunt* », 8, 9, p. 33-34. La grâce de Dieu, l'intervention de la divinité est également invoquée : *arbitrium summi numinis*, constate Ammien, 8, 9, « *praesente nutu dei caelestis* », déclare discrètement l'empereur chrétien, 8, 10, p. 34-35. Enfin, Constance promet que la collaboration entre l'Auguste et le César sera complète et durable, dans la paix comme dans la guerre, 8, 14, et il est dommage que P. De Jonge n'insiste pas sur le thème de la *Concordia* des empereurs. Il est plus regrettable encore que le Commentaire ne donne sur les pouvoirs du César que quelques lignes empruntées à P. Willems, sans faire allusion aux travaux d'E. Kornemann et W. Seston, p. 35. Certes, c'était là une phraséologie officielle dont Julien n'était pas dupe, comme le remarque P. De Jonge, p. 38, après J. B. Pighi et comme le souligne A. Piganiol, *op. cit.*, p. 119, mais elle avait un sens.

Les événements qui ont contraint Constance à partager le pouvoir impérial méritent aussi d'être étudiés de près. P. De Jonge passe vite sur les ravages des barbares en Gaule, 8, 1, p. 25-26. La cour, cependant, en fut atterrée, et, quand l'empereur apprit la perte de Cologne, il dissimula cette fâcheuse nouvelle que Julien ne connut qu'à Ticinum, sur la route des Alpes. Sans doute, d'ailleurs, P. De Jonge réserve-t-il un commentaire plus étoffé au livre XVI et aux campagnes gauloises de Julien. Toutefois, dès à présent, il serait bon de développer cette affirmation : « *the lector be warned not to regard Ammian's information on the destruction caused by the barbarians as rhetorical exaggerations* », 8, 1, p. 25. Si F. Vercauteren, *Notes sur les ruines des villes de la Gaule d'après quelques auteurs contemporains des invasions germaniques*, *Mél. Bidez*, Bruxelles, 1934, t. I, p. 955-963, estime exagérées les descriptions faites par Julien (lettre au sénat et au peuple d'Athènes) et Libanius (*or.* XVIII), c'est parce que les ravages évoqués ont été, en fait, localisés dans les Germanies. On ne peut douter des récits postérieurs d'Ammien qui gémit sur la perte de quarante-cinq cités, dont Cologne, Spire, Worms, Mayence, etc. L'archéologie lui donne raison : cf. K. Schumacher, *op. cit.*, p. 87-105, W. Unverzagt, *Zur Bestimmung des Kastells Alzey*, *Germania*, t. XIII, 1929, p. 178, Th. Stecke, *Zur Deutung der Schriftquellen der Südwestdeutschen Frühgeschichte*, *Mannus*, 1939, p. 430-436 (sa carte, p. 439, montre bien que les Alamans ont occupé entre 350 et 355 le territoire au nord du lac de Constance, entre l'Iller et le Danube à l'est et le coude du Rhin à l'ouest), etc. A ce sujet, la référence faite p. 43, 8, 19, à l'article de H. von Petrikovits, dans le

Festschr. für A. Oxé, ne saurait suffire. Enfin, on ne peut passer sous silence la prédilection qu'Ammien ne cesse de marquer envers Julien : les soldats l'admirent, 8, 15-16, la cité de Vienne l'accueille en sauveur et, là, une vieille femme prédit qu'il restaurera les temples des dieux, 8, 21, p. 44-46.

Les ch. 9-12 sont un long excursus. A bon droit, P. De Jonge insiste sur les sources de cette description géographique et humaine de la Gaule, p. 47-48, véritable « digest », pour lequel Ammien, en soldat, a consulté essentiellement les cartes routières, ce qui explique beaucoup de ses erreurs et anachronismes. Aussi est-il urgent de rectifier souvent le texte, surtout au point de vue administratif. Néanmoins, vers 390, la préfecture des Gaules avait non pas trois diocèses, comme le pense P. De Jonge, p. 57, mais quatre (Espagne, Bretagne, Gaule du Midi ou des Sept provinces, Gaule du Nord), car, si la *Notitia* ne cite pas le diocèse de Trèves ou de la Gaule septentrionale, elle énumère ses dix provinces à l'index. A propos du portrait traditionnel des Gaulois, ne pourrait-on mentionner le livre d'A. Grenier, *Les Gaulois*, 1945? De même, quant aux *Parisii*, la thèse récente de M. Roblin et son article de la *Rev. des Ét. anc.*, t. LIII, 1951, p. 301-311, ou, quant aux Belgiques, le livre de F. Vercauteren, *Étude sur les civitates de Belgique II*, 1934, et les articles de J. Lestocquoy, *Les étapes du développement urbain d'Arras*, *Rev. belge de philol. et d'hist.*, 1944, p. 163-169, de M. Arnaud, *Turnacum romanum*, *Antiquité class.*, 1951, p. 383-408, etc., seraient à citer. De même encore, il y aurait beaucoup à glaner dans le livre ancien de L. Bonnard, *La navigation intérieure de la Gaule à l'époque romaine*, 1913, et, à propos de la *Sapaudia*, dans l'excellente bibliographie que donne F. Stähelin, *op. cit.*, p. 313, n. 7.

Mais il s'agit là plutôt de regrets que de critiques, car P. De Jonge s'est plus attardé au commentaire philologique qu'au commentaire historique. Aussi doit-on lui savoir gré d'avoir scrupuleusement pesé les difficultés du texte : il ne craint pas de dire que la version qu'il propose ne le satisfait pas, t. III, p. 87, p. 107, par exemple ; il déclare même qu'une paraphrase reproduit mieux le style et la pensée d'Ammien qu'une sèche traduction, t. IV, p. 13. Il a donc fait œuvre utile. Quand il donnera une suite à ces quatre premiers tomes, son travail d'historien sera certainement facilité par la consultation de travaux plus accessibles actuellement qu'avant 1948. Le nombre même des rappels, des références, des observations, voire des problèmes que suscite le texte du livre XV atteste l'extraordinaire richesse des *Res gestae* d'Ammien. Le commentaire d'un tel commentaire révèle à quel point l'entreprise du Dr. P. De Jonge répond à de réels besoins.

ÉMILIENNE DEMOUGEOT.

Marcello Fortina, *L'imperatore Graziano*. Torino, Societa editrice internazionale, 1953 ; 1 vol. in-8°, 308 pages, 3 indices.

M. Fortina se défend d'apporter des documents ou hypothèses susceptibles de rénover ce que nous savons de l'empereur Gratien. Simple *raccòlta di materiale*, p. 16, fournis par des études et articles dispersés, son livre est, en fait, une précieuse mise au point de l'état actuel de la question. En outre, il dégage, d'une façon suggestive, l'œuvre d'un prince éclipsé par les fortes personnalités de Valentinien Ier, son père, et de Théodose Ier, son successeur ; aussi les historiens l'avaient-ils négligé, depuis la monographie que lui avait consacrée H. Richter en 1865. Une telle entreprise risque, cependant, de mesurer l'importance des questions au nombre et à la valeur des travaux d'historiens ou d'érudits. M. Fortina traite, par exemple, la préfecture d'Illyricum en vingt pages et la politique religieuse en quatre-vingts pages, essentiellement parce qu'elles ont été l'objet privilégié de la critique historique récente, tandis qu'il n'accorde que douze pages à la politique judiciaire et vingt à la politique sociale, parce qu'en ces matières il n'a guère pu utiliser que les constitutions du Code Théodosien. Pour la même raison peut-être, il évite d'esquisser l'évolution, brutale néanmoins, de ce court règne de huit ans. S'il examine tour à tour la politique militaire, l'administration, la justice, les travaux publics, les finances, la politique sociale et la politique religieuse, il ne souligne pas la brusque altération que le désastre d'Andrinople, en 378, infligea aux institutions et aux événements. Or, chaque chapitre reflète l'importance de cette date tournante : Gratien dut renoncer à l'hérédité dynastique pour appeler Théodose au pouvoir, modifier la préfecture du prétoire en partageant l'Illyricum avec l'Orient, bouleverser la défense des frontières en installant les premiers fédérés en Pannonie, aggraver les exigences fiscales et la contrainte pesant sur les classes sociales, remplacer, enfin, la tolérance envers le paganisme par la protection du christianisme orthodoxe, étant convaincu probablement, avec saint Ambroise et la plupart des chrétiens occidentaux, que l'orthodoxie donnerait à l'Empire d'Occident l'unité morale et la protection de Dieu (cf., d'ailleurs, p. 202, 203, 205).

L'introduction s'ouvre, p. 1-17, par un tableau des contradictions romaines vers 375, tableau sombre où tranchent l'impuissance du prince guerroyant sans cesse aux frontières, la barbarisation de l'armée, la dépopulation, la misère, les défaillances d'une aristocratie en voie de féodalisation, la contrainte rivant chacun à son état, enfin le problème religieux et le déclin de la culture. Mais, comment oublier que Valentinien Ier réussit à fonder une nouvelle dynastie et à restaurer le *limes*, que toutes les provinces occidentales n'étaient pas également misérables, que la « renaissance » théodosienne freinera bientôt la décadence?

Le bilan du règne de Valentinien Ier, p. 11-15, montre qu'en dépit des problèmes restés en suspens (finances, religion), il y a encore des chances de redressement dans le domaine militaire et social.

Gratien nous est, d'abord, présenté comme *consors imperii* auprès de son père (ch. I). Ses débuts en 375 (ch. II) furent troublés par les intrigues des généraux : Mérobaude et Equitius, au camp d'Aquincum, firent proclamer Auguste Valentinien II, et Gratien, malgré sa rancœur, s'inclina (il réussira, cependant, à traiter son jeune frère en subordonné, p. 39) ; le comte Théodose, victime probable de Mérobaude (ou de Maximin) qui l'avait fait condamner par Valentinien Ier, fut peut-être exécuté à ce moment, sans que Gratien ait pu intervenir, p. 43. Toutefois, des hommes nouveaux, des civils, tels Ausone et Symmaque, vinrent au pouvoir et entraînèrent le jeune empereur à collaborer avec le sénat.

Si l'Occident restauré par Valentinien Ier demeurait relativement paisible, les barbares réapparurent en Orient (ch. III). Au printemps 377, les Goths dévastèrent la Thrace. Gratien envoya d'abord quelques renforts à son oncle Valens, puis dut intervenir personnellement. Retardé par une attaque des Alamans Lentiens sur la frontière rétique, mars 378, il ne put arriver à temps pour éviter le désastre d'Andrinople. La défaite romaine émut le gouvernement et l'opinion plus que ne le dit M. Fortina, p. 63 ; les témoignages recueillis par J. Straub, par exemple, l'attestent éloquemment[1]. Les barbares allèrent jusqu'en Pannonie. Gratien, retiré à Sirmium, seul empereur, depuis la mort de Valens, impuissant à défendre en même temps l'Orient et l'Occident, proclama Auguste, le 19 janvier 379, Théodose qui venait de battre les Sarmates en Thrace. Il lui confia la *pars Orientis* augmentée de l'Illyricum oriental (Dacie et Macédoine) et revint à Trèves. Il dut encore aider Théodose à faire campagne contre les Goths, et, de retour à Sirmium, embarrassé par une grave maladie de son nouveau collègue, il se résigna à clore une guerre harassante en laissant les barbares s'installer en Pannonie, à titre de fédérés, fin 380. Guéri, Théodose conclut avec les Goths une paix analogue, octobre 382. On ne saurait trop insister sur les circonstances terribles qui contraignirent les deux empereurs à établir sur le sol romain une *natio* barbare avec ses lois et ses chefs, innovation dont le danger apparut vite.

Tout le reste du livre analyse la politique civile de Gratien. Le ch. IV passe en revue ses conseillers : d'abord Ausone, sa famille et ses amis (Syagrius), puis Mérobaude (un peu négligé, p. 77), enfin saint Ambroise. Le ch. V, consacré à l'administration, insiste, p. 83-97, sur la corruption des hauts fonctionnaires, qu'illustre, par exemple, la vénalité du *magister officiorum* Macédonius, p. 89. Si Gratien lutta obstinément contre

1. J. Straub, *Die Wirkung der Niederlage bei Adrianopel auf die Diskussion über das Germanenproblem in der spätrömischen Literatur*, dans *Philologus*, 1942, p. 255-286. M. Fortina rappelle avec raison qu'Ammien comparait ce désastre à celui de Cannes.

les abus, il ne put les réprimer, surtout après la crise de 379 : en 382, 383, il poursuivit à nouveau les *apparitores*, les *tabularii* qui aidaient à frauder le fisc et ceux qui osaient exhiber de faux ordres secrets, p. 84-85. Il en fut de même pour l'armée : quoique soucieux de plaire aux soldats (abandon du port du casque et de la cuirasse, faveurs envers les barbares), le prince dut punir rudement les déserteurs, en 379, en 382, p. 91-92. Le long ch. VI étudie la préfecture du prétoire et, surtout, le difficile problème de la préfecture d'Illyricum, p. 100-123. Un scrupuleux examen des thèses d'E. Stein, J.-R. Palanque, A. Piganiol, S. Mazzarino et du père V. Grumel permet à M. Fortina de présenter comme probable l'hypothèse d'une préfecture illyrienne « séparée » jusqu'en 379[1]. De 379 à 380, l'Illyricum aurait été dédoublé. A partir de 380, l'Illyricum oriental confié à Théodose aurait réintégré la *pars Occidentis*, et Gratien l'aurait gardé jusqu'à sa mort[2].

Il est dommage que le ch. VII sur la Justice n'accorde qu'une dizaine de pages, p. 126-137, aux innovations apportées au droit pénal et à la procédure, aspect mal connu cependant, comme le note M. Fortina, p. 125, de la législation de Gratien. L'élève d'Ausone s'y révéla humain et respectueux des privilèges des sénateurs, ainsi que des curiales. Retenons aussi le souci que lui donnèrent, à partir de 381-383, les affaires fiscales.

Les travaux publics, ch. VIII, montrent bien comment Gratien, décidé à l'économie en 376 (*C. Th.*, XV, 1, 9, et X, 19, 8), fut entraîné à de grandes dépenses, non seulement pour restaurer les monuments de Rome, p. 140, mais encore pour entretenir les routes et le *cursus publicus*, p. 141-142. Fut-il vraiment coupable de gaspillage, comme le dit M. Fortina, p. 145, dans le ch. IX consacré aux finances? Sa prodigalité, son inexpérience et les abus de ses fonctionnaires ne suffisent pas à expliquer l'aggravation d'une situation financière encore satisfaisante vers 375. Sans doute une étude de l'impôt, ordinaire et extraordinaire, et des problèmes que posaient sa répartition et son recouvrement aurait-elle fourni d'utiles informations. Il est vraisemblable que l'insuffisance des ressources de l'État a pesé lourdement sur la politique de Gratien, comme, plus tard, sur celle de Théodose (cf., d'ailleurs, p. 7).

La politique sociale, examinée brièvement au ch. X, p. 151-170, présente aussi des contradictions significatives. Bien intentionné, mais impuissant, Gratien s'efforça de privilégier les professions libérales (professeurs en 376, médecins en 379), les fonctionnaires (*palatini*, *scriniarii* en 382), les naviculaires (en 380), mais, surtout après 378, il ne

1. Il suggère une synthèse, qui serait à préciser, des arguments invoquant les nécessités militaires (J.-R. Palanque) et la politique intérieure (S. Mazzarino, qui montre l'influence de Probus, A. Piganiol et V. Grumel, partisans d'un « apanage » de Valentinien II en Illyricum).

2. M. Fortina insiste, avec raison, sur la constitution du 19 janvier 383, *Code Théodosien*, XI, 13, 1, adressée à Probus *p. p. Italiae*.

put éviter d'aggraver les mesures de contrainte liant à leur *functio* les *collegiati* et les curiales (constitutions de 378, 379-380, 382, 383). N'y aurait-il pas eu quelque intérêt à dégager le progrès de cet asservissement officiel de classes que les lois ultérieures devaient soumettre à l'État besogneux au point que J. Godefroi appelait Théodose, indûment sans doute, « inventeur d'un droit nouveau »?

La politique religieuse occupe une place importante, ch. xi, p. 171-251, non seulement parce qu'elle a été très étudiée par les historiens de la fin du paganisme (G. Boissier, J. Geffcken, P. de Labriolle) et ceux du christianisme (P. Batiffol, E. Caspar, J.-R. Palanque), mais surtout parce que M. Fortina voit en elle l'œuvre novatrice et décisive de Gratien. Valentinien Ier, tout en établissant la tolérance, avait indirectement favorisé l'Église. Son fils continua sa politique, p. 181-185, jusqu'à sa rencontre avec saint Ambroise, plutôt jusqu'à ce que son intervention de 378 en Orient l'ait entraîné à se renseigner auprès de saint Ambroise sur l'arianisme qui sévissait en Illyricum (traité *de Fide*). L'influence de ce dernier fut progressive et très combattue. Le décret du 3 août 379 condamnant l'hérésie marque un tournant. Quand le prince abandonna Trèves pour Milan, mars 381, l'influence d'Ambroise s'accentua (concile d'Aquilée, mais Gratien ne se souciait encore ni d'imposer à Théodose Maxime le Cynique ou Flavien d'Antioche, ni de combattre en Occident les priscillianistes). Saint Ambroise ne l'emporta définitivement qu'après les dernières campagnes de Gratien sur le Danube. Sa victoire fut alors la fin du paganisme officiel : le prince renonça au titre de *pontifex maximus*, fit renverser l'*ara Victoriae* du Sénat, confisqua les biens et supprima les immunités du clergé païen, automne 382 (M. Fortina, p. 214, place avec raison la première mesure en même temps que les deux autres, suivant J.-R. Palanque).

Peut-être Gratien aurait-il été plus loin, comme le suggère l'interdiction de l'apostasie en mai 383, s'il n'était mort prématurément le 25 août. Le ch. xi, p. 253-265, décrit la révolte de Maxime, son extension à la Gaule (où une attaque des Alamans dut discréditer Gratien qui avait délaissé Trèves) et l'attitude déconcertante de Théodose, sans doute satisfait des malheurs de l'empereur d'Occident. Après avoir renoncé à une bataille décisive près de Paris, Gratien fut capturé et tué. Une conclusion dressant un équitable bilan du règne, p. 267-275, une étude des sources, p. 277-288, et trois indices terminent le livre.

Cette excellente synthèse des travaux anciens et récents sur le règne de Gratien repose sur une documentation sûre. A peine aperçoit-on quelques lacunes dans une bibliographie presque exhaustive : par exemple, à propos du conflit entre le comte Romanus et Lepcis Magna, p. 42, et de Nicomaque Flavien, vicaire d'Afrique en 376-377 (plutôt qu'en 377), p. 44, peut-être M. Fortina aurait-il pu utiliser deux inscriptions lepcitaines de 376 et 378 attestant que cette affaire avait fait

beaucoup de bruit, car, outre Nicomaque Flavien, le proconsul d'Afrique Hesperius, fils d'Ausone, et le *praeses Tripolitaniae* Fl. Vivius Benedictus s'étaient efforcés de réhabiliter les innocents et de punir les coupables [1] ; de même, à propos de l'augmentation de la valeur de l'or selon Symmaque, *relatio* 29, 1, conséquence de la défaite d'Andrinople, p. 147, il aurait été utile de souligner combien la hausse de l'or fut, semble-t-il, régulière dans la seconde moitié du IVe siècle [2] ; de même encore, à propos des naviculaires, p. 155-156, le tarif fiscal de 370 environ, retrouvé à Carthage par Ch. Saumagne, tarif qui traite de l'impôt annonaire *naviculariorum nomine* et se relie à une constitution du 11 février 371, permet d'assister « à la naissance juridique et administrative du naviculaire » en tant que *possessor* et contribuable astreint au « canon frumentaire des villes sacrées [3] », expliquant ainsi pourquoi Gratien, si préoccupé d'approvisionner Rome, p. 161-165, consentit aux naviculaires des privilèges inconnus des *collegiati* ; enfin, à propos du paganisme de l'aristocratie romaine, p. 220-221, les contorniates étudiés par A. Alföldi [4] trahissent avec force le mécontentement vivace et dangereux des cercles sénatoriaux devant la condamnation officielle du paganisme.

Il ne s'agit là que de menus compléments. Tel quel, en dégageant avec bonheur l'originalité de la politique religieuse de Gratien et en attirant l'attention sur sa politique sociale, judiciaire et fiscale, d'une originalité moindre sans doute, mais non négligeable, M. Fortina a fait vraiment œuvre utile.

Émilienne DEMOUGEOT.

The Congress of Roman frontier studies, 1949, edited by **Eric Birley** (University of Durham). Durham, Registrar, University Office, 1952 ; 1 vol. in-8°, 137 pages, 2 dépliants.

Mlle E. Demougeot a fait, dans cette revue même (*R. É. A.*, LI, 1949, p. 346-348), un intéressant compte rendu des travaux du *Congress* tenu à Newcastle upon Tyne, du 11 au 14 juillet 1949. Il suffit donc aujourd'hui de présenter en quelques mots l'élégant petit livre, où le prof. E. Birley publie onze communications des congressistes. On verra, par les seuls titres, que cette première rencontre, destinée à faire

1. J. M. Reynolds et J. B. Ward Perkins, *The inscriptions of Roman Tripolitania*, 1952, n° 526, n° 571. Cf. J. Guey, *Le travail archéologique en Tripolitaine, Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1950, p. 6-11, et *Epigraphica Tripolitania, Rev. Ét. anc.*, LV, 1953, p. 344-346.

2. Le rapport de l'or à l'argent paraît avoir été de 1/12,5 en 345, 1/14,27 en 397 (*C. Th.*, XIII, 2, 1) et 1/18 en 422 (*Ib.*, VIII, 4, 27). Cf. A. Piganiol, *Le problème de l'or au IVe siècle, Ann. d'hist. soc.*, I, 1945, p. 48, et L. C. West, *The Roman gold standard and the ancient sources, Amer. Journ. of Philol.*, 1941, p. 289-301.

3. Ch. Saumagne, *Un tarif fiscal au IVe siècle de notre ère, Karthago*, I, 1950, p. 159-179.

4. A. Alföldi, *Die Kontorniaten. Ein verkanntes Propagandamittel der Stadtrömischen heidnischen Aristokratie in ihrem Kampfe gegen das christliche Kaisertum*, Leipzig, 1943.

le point des recherches nouvelles, a dû être, en effet, « exceptionally stimulating » — et propre à favoriser à l'avenir une plus grande coordination des méthodes et des efforts, aussi bien des archéologues que des historiens. Voici ces communications : **A. Alföldi** (Berne), *The moral barrier on Rhine and Danube*, p. 1-16 ; **J. Baradez** (Alger), *Fossatum Africae* (simple position de thèse), p. 17-22 ; **A. Frova** (Milan), *The Danubian* limes *in Bulgaria, and excavations at Oescus*, p. 23-30 (schéma du *limes* de Mésie) ; **A. E. Van Giffen** (Groningue), *Three Roman frontier forts in Holland, at Utrecht, Valkenburg and Vechten*, p. 31-40 (schéma du *limes* aux Pays-Bas) ; **U. Kahrstedt** (Goettingue), *The Roman frontier on the Lower Rhine in the Early Imperial period*, p. 41-54 (schéma de la Germanie Inférieure) ; **R. Laur-Belart** (Bâle), *The late* limes *from Basel to the Lake of Constance*, p. 55-67 (schéma du secteur Rhin-Danube au IVe siècle) ; **V. E. Nash-Williams** (Cardiff), *Wales and the Roman frontier system*, p. 68-73 (carte détaillée du Pays de Galles) ; **H. Norling-Christensen** (Copenhague), *Danish imports of Roman and Roman provincial objects in bronze and glass*, p. 74-79 ; **Fr. Oelmann** (Bonn), *The Rhine* limes *in late Roman times*, p. 80-98 (schéma du *limes* rhénan) ; **Anne S. Robertson** (Glasgow), *The Antonine Wall*, p. 99-111 (schéma du Mur d'Antonin) ; **R. E. M. Wheeler** (Londres), *The Roman frontier in Mesopotamia*, p. 112-129 (schéma du *limes* mésopotamien). — Index général, p. 130-137.

J. GUEY.

Erich Swoboda, *Carnuntum, seine Geschichte und seine Denkmäler* (2e éd.). Vienne, Kulturreferat der Niederösterreichischen Landesregierung, 1953 ; 1 vol. in-8o, 259 pages, 52 planches, 20 figures et 1 plan.

Dans la première édition de cet ouvrage (1949), l'auteur ne se proposait pas seulement d'offrir au visiteur de ce « Musée en plein air » que sont les fouilles romaines de Carnuntum une description de ce qu'il aurait sous les yeux, un guide touristique. Il voulait encore présenter au lecteur, même lointain, un exposé où l'histoire servît de toile de fond, « afin que chaque objet, ne fût-il connu que par une photo ou un dessin, sortît de son isolement apparent, et devînt ainsi pleinement intelligible ». Intention excellente ! Fidèle, dans sa seconde édition, à son propos, l'auteur a ajouté de précieuses notes « avec références scientifiques, renvoi aux sources et à l'essentiel de la bibliographie ».

Et c'est bien, en effet, par ces notes surtout (p. 175-249), que le livre rendra service ; plus encore, j'imagine, que par l'exposé en deux chapitres, parfois un peu banal, et compact, qui fait le corps de l'ouvrage : Histoire de Carnuntum (p. 1-72), faite surtout du point de vue du camp légionnaire et de ses *canabae* (à mi-chemin entre Deutsch-Altenburg et Petronell, distantes de quelque 3 km.) ; *Die Zivilstadt* (p. 73-174), *muni-*

cipium Aelium, puis *Colonia Septimia* (Petronell) : bien noter que les *canabae* n'ont rien à voir avec cette ville des civils. Peut-être les pages sur Septime-Sévère, le grand homme de Carnuntum (avec Marc-Aurèle), puisqu'il y prit la pourpre, doivent-elles, ici et là, un peu trop à telle ou telle opinion contestée d'A. von Domaszewski. Ajoutons que nous connaissons aujourd'hui le jour de cette proclamation, le 9 avril 193, grâce au *Feriale Duranum*.

L'illustration intéressera sans nul doute ; mentionnons, par exemple, une curieuse maison « de plan préhistorique », fig. 17, et l'inscription de *Septimius Aistomodius Rex Germanorum* (*C. I. L.*, III, 4453), pl. VI.

J. GUEY.

Harald von Petrikovits, *Die Ausgrabungen in der Colonia Traiana bei Xanten ; die Ausgrabung der Kernsiedlung und der Uferanlagen (1934-1936)*. I. Bericht (mit Beiträgen von **M. Hopf**, **E. Schiemann**, **A. Steeger** u. **A. Zippelius**). Tirage à part du *Bonner Jahrbuch*, 152, 1952, p. 41-161 et pl. 4-25.

C'est ici le premier mémoire d'une série consacrée aux nouvelles fouilles de la Colonia Traiana, près de Xanten (1934-1936). L'occasion de ces recherches fut donnée par la découverte de sépultures franques dans la cathédrale de cette ville ; d'où la fondation d'une Amicale pour l'étude de « Xanten, la ville de Siegfried », et l'afflux des fonds nécessaires. Il est piquant de relever avec l'auteur qu'en fait les fouilles dévièrent très consciemment de ce programme germanique — « trotz mancher Anfeidungen, von Kulturchauvinisticher Seite her » — et profitèrent à une meilleure connaissance de la ville romaine de Trajan et de son site.

L'excellent compte rendu qui nous est offert comme les prémices de la publication est consacré : 1° à l'agglomération de dimensions beaucoup plus restreintes qui a précédé la colonie impériale sur une partie de son site (*die Kernsiedlung*, p. 41-138) ; 2° au quai de bois qui bordait au nord-est, à proximité immédiate, un bras du Rhin. Ces deux découvertes sont dues au premier fouilleur, lors de la reprise des fouilles, H. Stoll (1934-1935), mort en 1944 prisonnier de guerre en Russie. La statigraphie a été définitivement établie par l'auteur de la publication, qui a dirigé les travaux en 1935 et 1936.

Précisons tout de suite qu'il s'agit dans ce premier mémoire d'une fouille assez limitée, contenue tout entière dans un rectangle de 85 × 40 m. environ, à l'est et à proximité immédiate de la Porte du Rhin, elle-même à l'extrémité du *decumanus* colonial ; les travaux ont consisté dans le déblayement partiel d'un carré d'un peu plus de 200 m² et quelque 300 m. de tranchées de 2 m. de large[1] (le sol urbain de la

1. Les travaux ont confirmé le rendement supérieur, lorsqu'il s'agit de déterminer une

Colonia occupait une surface de 83 ha.). Mais la méthode adoptée par les fouilleurs, dont le premier était, du reste, géologue et préhistorien, a été exemplaire ; on peut s'en rendre compte aux résultats obtenus[1], ici très clairement exposés, niveau par niveau, avec tous les documents graphiques et photographiques désirables.

Le premier établissement humain, antérieur, sur le même site, à la Colonie de Trajan, est lui-même d'époque impériale. C'était un village agricole aux maisons de bois et de torchis[2], avec des granges, des silos de plan carré[3], des rigoles d'écoulement, des puits aux coffrages de bois. Ce village a été plusieurs fois détruit et rebâti. Les plus anciennes traces de la présence humaine (sur le sol vierge) sont des deux premières décades du Iᵉʳ siècle ap. J.-C. (*niveau* 1). Puis, le sol a été considérablement exhaussé — de quelque 50-70 cm. — par plusieurs grosses inondations, entre 20 et 50 environ ap. J.-C. (*niveau 2*). Le village du *niveau 3* a été détruit après 60, sans doute en 69, lors de la révolte des Bataves : la région de Vetera a été alors dévastée. Le village du *niveau 4* a été également brûlé, « après 90 » ; l'auteur pense, cette fois, à un sinistre accidentel, « da wir für diese Zeit kein kriegerisches Ereignis für den Brand verantwortlich machen können ». (Ne pourrait-on pas penser aux mêmes troubles germaniques au cours desquels Argentoratum a été incendié en 97 ap. J.-C., ainsi que nous l'ont appris récemment les fouilles de J. J. Hatt à Strasbourg?) Le village du *niveau 5* n'a eu qu'une durée très brève, détruit, lui aussi, par les flammes, mais, peut-on penser, à dessein, pour faire place à la Colonie de Trajan.

Bien que l'auteur nous promette ses conclusions historiques pour une autre livraison, il y a lieu d'insister d'ores et déjà sur la différence entre *Colonia Traiana* (Xanten) et *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* (Cologne), les deux plus grandes villes de la Germanie inférieure. Le résultat surprenant des recherches de F. Fremersdorf à Cologne[4] a été d'établir que l'*Oppidum Ubiorum* antérieur à la Colonie romaine (de 50 ap. J.-C.) n'était pas « eine primitive Anlage, die später durch die moderne Kolonie ersetzt worden sei ». Telle nous apparaît justement, en revanche, la *Kernsiedlung* de la *Colonia Traiana*. « Im Gegenteil, schon das *Oppidum Ubiorum* war eine für die damaligen Verhältnisse hochmoderne Anlage » : le damier des rues de la Colonie coïncide exacte-

statigraphie complexe, de la fouille en tranchées longues (20 m. au moins), sur la fouille en « carrés de damier » (4 m²), « als ob man aus einem Schachbrett erst die schwarzen, dann die weissen Felder herausnähme » (p. 43).

1. Pour la méthode et les résultats, on peut comparer, outre les fouilles de Strasbourg, celles de Valkenburg aux Pays-Bas (*The Congress of Roman Frontier Studies*, 1949, p. 33-38).

2. Noter, p. 82, fig. 12, la restitution, par A. Zippelius, de la maison H (niveau 3), baraque du type μέγαρον.

3. Diverses sortes de céréales, retrouvées dans ces silos, ont pu être identifiées, p. 159-161.

4. F. Fremersdorf, *Neue Beiträge zur Topographie des römischen Köln*, Berlin, 1950, p. 30-31.

ment avec celui des rues de l'*oppidum*[1]. Le contraste entre la Colonie de Trajan et celle de Claude est donc absolu : ici, le plan de l'*oppidum* préfigurait même la *limitatio* coloniale ; là, Rome, pour édifier sa ville de pierre, balaye des chaumines « sans le moindre égard ». « Ce qui existait ne fut pas transformé d'une main prudente ; mais bien supprimé et remplacé. » Et voici la conclusion : « so entsteht keine Titularkolonie — eine Schreibtischkonstruktion — sondern eine echte Colonia ». C'est justement cette qualité de colonie véritable qu'on refusait communément à la *Colonia Traiana*.

Sur cette colonie même, l'étude des niveaux supérieurs (*niveaux 6 et 7*) nous apporte bien peu. En revanche, tous les niveaux ont été bouleversés par les travaux des maçons et les terrassiers de Trajan : pilots de fondations supportant un grand *podium* et, ailleurs, le mur d'enceinte ; portiques à mettre en rapport l'un avec ce *podium* ; un autre avec le *decumanus* tout proche (à l'ouest). Encore ne s'agit-il le plus souvent que des traces comblées qu'ont laissées les fondations : les édifices ont été arrachés, déracinés par les chercheurs de pierres du Moyen Age. C'est que la pierre manquait dans le pays ; les Romains l'avaient apportée le long du fleuve.

C'est ici qu'il faut dire un mot du quai, remarquable travail de charpente. Cette installation, incontestablement portuaire, a été remaniée deux fois. Sous sa forme primitive, elle pourrait remonter à 80 ap. J.-C. ; une preuve vraiment décisive manque encore ; peut-être date-t-elle seulement de la création de la Colonie. Le dernier remaniement ne peut être postérieur à 120-150, car le bras du Rhin le long duquel se développait ce quai (sur au moins 50 m.) s'est colmaté au plus tard vers 170 (aujourd'hui le fleuve coule à 2 km. au nord-est). Accoster à *Colonia Traiana* a dû devenir difficile longtemps avant 170, même pour des embarcations de 1 m. de tirant. Il semble qu'avant l'asphyxie du port, des dragages aient été tentés au pied du quai. La décadence, puis l'impossibilité du commerce fluvial n'entraînèrent pas la ruine de la ville et n'ont peut-être pas nui beaucoup à sa prospérité.

Mais peut-être ce quai, s'il date de 80 ap. J.-C. (et s'il est contemporain du village du *niveau 4*), nous fait-il comprendre les raisons de Trajan, lorsqu'il choisit pour sa Colonie le site de la *Kernsiedlung*. Le village ne reçut-il pas le *ius nundinarum* sous les Flaviens? On pourrait imaginer qu'il prit alors de l'importance au détriment d'autres *uici* de la *Civitas Cugernorum*, jusque-là peut-être plus favorisés. Au vrai, nous ignorons même le nom de cet établissement primitif. H. von Petrikovits se refuse à l'appeler *Vetera*. Le site (inconnu) qui répond à ce nom (cf. Birten) serait à chercher, selon lui, plus au sud, moins loin

1. *Op. laud.*, pl. 1 (cf. pl. 2). Le village de la *Kernsiedlung* avait-il des rues? On notera qu'à la même place, la maison A (niveau 2) et la maison P (niveau 4) ont même orientation, et, entre temps, la maison H (niveau 3), une orientation perpendiculaire à cet axe.

du Fürstenberg ; *Vetera* donna, en effet, son nom à la forteresse romaine qui, de ce sommet, dominait, avec le confluent de la Lippe et du Rhin, le point de départ d'une route d'extrême importance vers l'intérieur de la Germanie. Relevons au passage une étymologie intéressante de ce nom de « montagne du prince » ; il s'agirait, en réalité, du poste le plus avancé de l'Empire sur le Rhin, *der vorderste Berg* (p. 47, n. 11).

A tout prendre, il est remarquable et difficile à expliquer que la *Colonia Traiana* ne se trouve pas plus près du confluent de la Lippe. Et ce que nous apprenons du médiocre village qui l'a précédée sur son site même ne nous montre pas encore pourquoi cet emplacement a pu retenir l'attention de Trajan.

JULIEN GUEY.

Giulio Cressedi, *Velitrae (Velletri), Regio I-Latium et Campania* (Italia Romana : Municipi e Colonie, serie I, volume XII). Istituto di Studi Romani, 1953 ; 1 vol. in-8°, 136 pages, 11 fig., XII pl., 2 cartes, 3 *indices*. L. 600.

L'étude d'ensemble la plus récente sur le sujet datait de trente ans (J. Pelzer Wagener, *Roman remains in the town and territory of Velletri, A. J. A.*, XVII, 1913), et la ville a souffert lors de la dernière guerre, notamment dans ses collections. Entre temps, le Bulletin de l'*Associazione Veliterna* depuis 1926, les *Notizie degli Scavi* jusqu'en 1939, un article de l'*Enciclopedia Italiana* en 1937 ont enregistré les découvertes : G. Cressedi fait le point pour l'intérêt du public cultivé et la commodité de l'érudit en réunissant les renseignements historiques (Ire partie) et les données archéologiques actuellement acquises sur Velletri (IIe p.) et sur son territoire (IIIe p.), avec la description des œuvres d'art (Appendice I) et la transcription des textes littéraires et épigraphiques (App. II), suivant le plan adopté pour la collection inaugurée en 1939 en deux séries, dont ce volume est le seizième.

A 40 km. au sud de Rome et dominant de 400 m. les marais Pontins, *Velitrae* a des origines obscures, disputées entre Étrusques, Volsques et Latins. Berceau de la *gens Octavia*, elle est, sous l'Empire, le séjour de plaisance de grandes familles romaines. Son premier évêque connu siège à un concile en 465, et c'est d'après les limites du diocèse que l'on peut se figurer son territoire. On n'est guère mieux renseigné sur ses monuments que sur son histoire : le plan reste hypothétique en l'absence de tout vestige d'enceinte, l'orientation et les dimensions de l'amphithéâtre sont incertaines ; le théâtre n'est connu que par un dessin du XVIIIe siècle ; mais il reste quelques substructions d'un temple de l'époque républicaine la plus ancienne avec plaques de terre cuite (cavaliers, chars, guerriers et sujets dionysiaques), et il y a de beaux restes de villas sur le territoire, notamment à S. Cesareo. Le sarcophage du Bon Pasteur, où l'on voit Adam et Ève avant la faute, est d'un rare

intérêt, et la statuaire est brillante (cf. la Pallas et l'Auguste du Louvre). L'épigraphie compte une centaine d'inscriptions : leur transcription intégrale complète de la plus utile façon le recueil des textes littéraires classés chronologiquement ; il est regrettable que les plans de la ville et du territoire ne comportent pas d'échelle et que les références aux périodiques de fouilles, réservées pour les notes, ne figurent pas à la bibliographie.

Paul-Marie DUVAL.

Carlo Pietrangeli, *Mevania* (*Bevagna*) (Italia Romana : Municipi e Colonie, série I, volume XIII). Rome, Institut des Études romaines, 1953 ; 1 vol. in-8°, 176 pages, XVI pl. hors texte, 2 cartes.

Voici le troisième volume de M. C. Pietrangeli dans cette collection des Municipes et Colonies de l'Italie romaine que l'Institut des Études romaines poursuit avec une louable persévérance. Celui-ci est consacré à la petite ville ombrienne de Mevania, au bord du Clitumne, et dont une tradition locale fort tenace voulait faire la patrie de Properce. M. C. Pietrangeli montre justement que c'est là une prétention sans fondement et, renonçant à la légende, présente de façon agréable les quelques faits qui demeurent établis.

La première partie est, comme à l'ordinaire, consacrée à l'histoire de la ville jusqu'au début du Moyen Age. Peu de données sur la protohistoire de la cité. Ville étrusque ou ville italique? Il est difficile de se prononcer. Une statuette de guerrier, rappelant le célèbre Mars de Todi, indique pourtant que les éléments proprement ombriens n'y étaient pas absents. A l'époque romaine, l'importance de Mevania est due surtout à la construction de la *Via Flaminia* (220 av. J.-C.), le long de laquelle se groupe l'agglomération. Les données recueillies ne permettent pas de savoir à quel moment celle-ci se forma. Nous entrevoyons bien quelles raisons géographiques présidèrent à l'apparition d'un groupe humain à ce point de passage sur le Clitumne, que domine une colline, mais il est évident que la cité fut façonnée par le tracé de la voie romaine, qui en constitua le *Cardo*.

M. Pietrangeli formule une hypothèse très plausible sur le plan de Mevania romaine. Le centre de la ville se situerait à un point d'inflexion de la *Via Flaminia*, aujourd'hui appelé le *Trivio*. Là se serait étendu le Forum. Hypothèse vraisemblable, malheureusement appuyée sur des données très fragmentaires, comme la présence, au voisinage de ce point, de deux des principaux monuments conservés, un temple et des thermes. On connaît, en outre, à Mevania, un théâtre, de dimensions relativement considérables, un amphithéâtre, situé « hors les murs », le long de la Flaminia, quelques ensembles de destination incertaine (l'un d'eux, situé près du couvent des Dominicains, fait songer à un marché, avec ses *tabernae* et sa cour intérieure, aux murs

ornés de niches profondes), et surtout des restes relativement importants des fortifications romaines.

De la vieille enceinte en briques dont parle Pline, il ne subsiste aucun vestige. Par contre, M. Pietrangeli a reconnu l'existence d'une courtine en *opus quasireticulatum*, qui semble bien remonter à l'époque de la guerre sociale. Des réfections postérieures pourraient dater du Ier siècle ap. J.-C. (faut-il songer aux événements de 69 et à une réfection hâtive, au moment où les troupes de Vitellius occupèrent Mevania?), mais peuvent être plus tardives.

La vie municipale de Mevania nous échappe à peu près totalement. Nous savons seulement qu'elle était dirigée par des *IIII viri i. d.* Il existait, enfin, un collège religieux, les *Magistri* ou *Novemviri Valetudinis*, recrutés parmi les affranchis.

L'ouvrage est complété par un *corpus* des inscriptions de Mevania et une énumération des témoins antiques attestés sur le territoire de la cité.

Pierre GRIMAL.

The Roman Occupation of South-Western Scotland, edited by S. N. Miller (Glasgow University Publications, LXXXIII). Glasgow, The University Press, 1952 ; 1 vol. in-8°, 246 pages, 67 planches et 12 figures. 45 shillings.

Ce beau volume, édité par le regretté S. N. Miller, qui en a rédigé la préface et l'important chapitre de conclusion, réunit les études topographiques et les rapports de fouilles de quatre savants, M. John Clarke, M. J. M. Davidson, Miss Anne S. Robertson et M. J. K. St. Joseph, et présente les résultats de l'effort remarquable poursuivi de 1937 à 1950, avec l'interruption de la guerre, sous les auspices de la Société archéologique de Glasgow, pour une exploration systématique de la région sud-ouest de l'Écosse, entre le Firth of Solway et le Firth of Clyde. Abondamment illustré de cartes, de plans, de dessins, de photographies aériennes et au sol, il comprend, outre une bibliographie (IV) et un index (VI), quatre parties (I-III, V).

La première est consacrée aux routes ouvertes dès l'époque flavienne — disons tout de suite que c'est là un des principaux acquis des recherches récentes — à travers un pays souvent coupé et difficile, et surtout à la grande pénétrante qui, de Carlisle (*Luguvallium*) au Forth, doublait à l'ouest l'artère orientale partie de Newstead (*Trimontium*). M. St. Joseph l'a suivie sur tout son parcours — plus de 200 km. — le long des vallées de l'Annan et de la Clyde, et sa restitution continue, reportée sur de nombreuses sections de la carte d'état-major, vaut non seulement en elle-même, pour l'histoire de la romanisation de l'Écosse, mais comme un bel exemple des méthodes de l'archéologie routière moderne. Là où les développements de l'agriculture et de la construc-

tion au XIXe siècle ont fait disparaître les vestiges encore existants au temps de William Roy — dont les *Military Antiquities* et la Carte d'Écosse manuscrite (1747-1755) sont utilisés à chaque page — elle dispose encore de données assez sûres[1] : les traditions de la voirie antique, la configuration du terrain, le tracé des routes postérieures et des limites entre les champs, mais surtout le témoignage de la photographie aérienne, dont l'archéologie britannique sait mieux qu'aucune autre exploiter les ressources. On admirera la maîtrise avec laquelle M. St. Joseph déroule son fil sans l'embrouiller dans le réseau des chemins creux et des routes modernes, les nuances qu'il introduit dans son exposé et sur ses cartes pour marquer exactement le degré ou les sources de sa certitude[2], l'attention qu'il attache aux vues et aux possibilités de signalisation. Plusieurs voies transversales ou secondaires sont aussi, du moins partiellement, reconnues : celle qui, vers l'ouest, se détachait de la première au cinquième mille environ et, après un détour dans la vallée de la Nith, la rejoignait, par Durisdeer, à Crawford ; celle qui mettait en communication la Clyde et la Tweed en direction de Newstead à l'est — mais on ne la suit que jusqu'au fort de Lyne — ; à l'ouest, elle aboutissait sans doute à Casteldykes, dont l'importance comme carrefour des voies naturelles est soulignée. Un tronçon de route le long de la vallée de l'Avon jusqu'à Loundounhill en partait vraisemblablement, comme celle qui conduisait à l'isthme de la Clyde et du Forth, par Bothwellhaugh, et qu'a explorée M. J. M. Davidson.

Sensiblement dans le prolongement de cette route, à Summerston, où le Mur d'Antonin traverse la Kelvin, le même archéologue a étudié les restes — pierres de culée, poutres du tablier — d'un pont sur lequel passait la route militaire à proximité du fort de Balmuidy. En ce point, la route se rapprochait du rempart, de sorte que le parapet du pont constituait une barrière bouchant l'ouverture créée dans le rempart par le passage de la rivière (II).

La troisième partie concerne les forts, non du *Limes*, mais de l'intérieur au sud de celui-ci, spécialement le long de l'axe Annan-Clyde, où, de Birrens (*Blatobulgium*) à Carlops, on peut en compter onze. Trois autres jalonnaient la vallée de la Nith. Sont étudiés, en outre, de façon détaillée, Casteldykes, Bothwellhaugh et Loundounhill. Partout on reconnaît les formes classiques de la castramétation romaine : un rempart rectangulaire aux angles arrondis, circonscrit par un ou plusieurs fossés. Mais les dimensions varient : camps temporaires, conçus pour abriter une forte colonne en marche : leur superficie va de 5 à 14 hectares

1. Remarquons pourtant que la toponymie, qui, dans le volume de M. A. Grenier sur les routes romaines de la Gaule (*Man. d'arch. gallo-rom.*, II, 1, p. 235 sq.), mérite tout un chapitre, n'a fourni à M. St. Joseph, en Écosse, aucun renseignement.

2. « Causeway visible throughout », « approximate course », « soil-mark », « road seen from the air », etc.

(Burnswark, 13 acres, Beattock, 12, mais Torwood, 35 1/2, et Little Clyde, 32). Les forts permanents sont plus petits, d'un ou deux hectares, en général (Bothwellhaugh et Loundounhill, 3 acres 1/2, mais Casteldykes et Wardlaw atteignent 6 acres 1/2 et 7 acres 1/2, soit 2 hectares 6 et 3 hectares). Enfin, de nombreux fortins ne mesurent, comme Barburgh Mill, Milton et Durisdeer, que 1/3, 1/5 et 1/7 d'acre, avec une longueur de moins de 40 m. et une largeur de moins de 20 m., destinés probablement à de petits postes de police routière. Certaines de ces installations ne sont connues que par la tradition des antiquaires, auxquels la photographie aérienne, faisant justice du « scepticisme si répandu à la fin du XIXe siècle » (p. 195), a apporté une confirmation décisive. Plusieurs, toutefois, entre autres Milton (M. John Clarke), Casteldykes (Miss Anne S. Robertson), Bothwellhaugh (M. J. M. Davidson) et Loundounhill (M. J. K. St. Joseph), ont fait récemment l'objet de fouilles approfondies, conduites selon les exigences de la technique stratigraphique, et les résultats sont du plus haut intérêt. A plusieurs reprises, en effet, à Birrens peut-être, à Milton et Casteldykes sûrement, les forts de l'époque antonine ont révélé, au même endroit ou à côté, un ou plusieurs établissements de l'époque flavienne, cependant que l'occupation antonine elle-même apparaissait, à la lumière des fouilles, comme moins continue qu'on eût pensé, et déchirée par une ou deux phases de destruction et d'abandon.

C'est l'interprétation d'ensemble de ces résultats qui constitue la cinquième partie, due à S. N. Miller, et par elle ce livre entre dans l'histoire générale de Rome. On y trouvera, illustré par une excellente carte de l'occupation romaine primitive (Miss Anne S. Robertson), un commentaire renouvelé de la *Vie d'Agricola* de Tacite : *nouas gentis aperuit ..... ponendisque insuper castellis spatium fuit* (Tac., *Agr.*, 22). Les étapes de la pénétration sont retracées d'année en année, particulièrement dans les années 81 et 82 où Agricola eut à compter avec des tribus jusque-là inconnues qui le contraignirent à mettre en place un dispositif faisant face à l'Irlande (cf. Tac., *Agr.*, 24). Tout cela devait tenir pendant vingt ans, car, au début du règne de Trajan, l'Écosse dut être évacuée et le système défensif romain stabilisé sur la ligne Solway-Tyne.

Sur la réoccupation, à partir de 142, et sur la construction du Mur d'Antonin, S. N. Miller présente d'intéressants aperçus : ne serait-ce que sur l'utilisation, pour la fortification de l'isthme, d'une main d'œuvre indigène, prélevée sur la turbulente population des Brittones, qu'on retrouve, sensiblement à la même époque, affectés au même travail sur le *Limes* de Germanie. D'ailleurs, la campagne de Lollius Urbicus (*Vit. Ant. Pii*, 5, 4) est mise en relation avec une révolte des Brigantes (Paus., *Descr. Graeciae*, VIII, 43, 4), dont le territoire a dû s'étendre jusqu'à la basse vallée de l'Annan : c'est alors que Birrens et

Milton auraient subi les destructions dont les traces sont encore lisibles sur le terrain. Une nouvelle insurrection aurait eu lieu quelques années plus tard, sous Marc-Aurèle. « Après 142, l'isthme fut deux fois évacué et deux fois réoccupé » (p. 233). Après quoi on est frappé de l'absence de trouvailles de l'époque sévérienne dans la haute vallée de l'Annan, dans la vallée de la Clyde et à l'ouest de celle-ci : S. N. Miller n'admet donc pas sans réserves que Caracalla ait réoccupé le sud-ouest de l'Écosse, malgré l'importance stratégique de cette région et le rôle qu'elle avait joué dans la pacification flavienne et antonine.

Jacques HEURGON.

Gilbert Charles-Picard, *Les religions de l'Afrique antique.* Préface de **Jérôme Carcopino,** membre de l'Institut. Paris, Plon, 1954 ; 1 vol. in-12, XIII + 264 pages, 1 carte, 21 fig., IX planches hors texte.

Après un demi-siècle de recherches françaises ayant pour objet l'archéologie de l'Afrique du Nord, il n'est plus nécessaire de souligner l'importance de cette province dans l'histoire des idées religieuses. M. G. Picard, directeur des antiquités de Tunisie, est mieux à même que quiconque de présenter aujourd'hui la synthèse — même provisoire — des résultats obtenus. Aussi, bien que ce livre soit accessible à un très large public, l'étendue, la solidité, la nouveauté de sa documentation, qui inclut souvent des monuments inédits ou peu connus, l'ampleur des hypothèses qu'il présente le rendent précieux à tous les spécialistes de l'Antiquité.

Le plan suivi est chronologique, comme l'impose l'histoire même du peuplement africain : période libyque, période punique, période « hellénisante », enfin, romanisation de la province. Le premier chapitre, consacré à la « religion libyque », est peut-être le moins riche — mais en peut-il être autrement, étant donné la pauvreté de notre information? Il s'agit là plutôt de la *préhistoire* des religions africaines que d'une histoire proprement dite. Apparemment, cette religion libyque ne différait que fort peu des manifestations les plus générales et les plus primitives du « sacré » : litholâtrie, culte des sources, des arbres, que l'on étudie surtout d'après les « survivances » berbères. D'où le caractère généralement très conjectural des remarques présentées ici. Pourtant, beaucoup de faits rapportés sont suggestifs : ainsi, la présence de cauris, attestée dans des sanctuaires libyques, pose le problème des rapports de cette civilisation avec le continent africain. On sait que ces petites coquilles figurent encore aujourd'hui parmi le matériel ordinaire des offrandes funéraires, du Soudan au Mozambique. A aucun moment, le Sahara n'a constitué une barrière. Il serait intéressant aussi de rapprocher le rite rapporté par Hérodote (IV, 188 : combat rituel entre des jeunes filles) et la légende de Pallas, fille du dieu Triton, mise à mort

par Athéna (cf. Tzétzès, scolie à Lycophron, 355). Est-il légitime, pourtant, comme le fait M. Picard, d'en inférer l'existence, chez les Libyques, de *collegia iuuenum*? Tout ce domaine recèle encore bien des secrets.

Avec la période punique, nous abordons un domaine moins incertain, que vient éclairer la comparaison avec les faits syriens. M. Picard appuie surtout ses analyses sur la découverte du « tophet » de Carthage, ce qui lui permet de présenter une interprétation nouvelle, et fort ingénieuse, du mythe de Didon. Le sacrifice de la reine ne serait qu'un exemple de la mise à mort rituelle du roi, dont nous savons qu'elle a été parfois pratiquée à Carthage : pourtant, si le cas d'Hamilcar, à la bataille d'Himère, peut être à bon droit cité ici, en est-il de même pour le bûcher funéraire de Juba Ier, roi *numide*, et non punique? Est-on assuré que Juba ait attaché une signification religieuse à cet embrasement final, destiné essentiellement à soustraire aux Césariens le prix de leur victoire?

Sur la nature des deux grandes divinités puniques, Tanit Pene Ba'al et Ba'al Hammon, de pénétrantes analyses expliquent, avec vraisemblance, les raisons de la révolution religieuse qui leur valut la première place dans le panthéon de Carthage : « valorisation » du culte de Tanit sous l'influence de celui des *Mères* et, notamment, de l'Héra italique. Cette influence paraît indéniable, encore que tous les monuments ne doivent pas être indifféremment appelés en témoignage : la déesse-lionne, par exemple, peut apporter la preuve d'une influence égyptienne — cette influence que le livre de M. Picard tend à minimiser, peut-être à l'excès (malgré quelques repentirs dans les dernières pages). Quoi qu'il en soit, M. Picard décèle les signes évidents de la formation d'une « communauté » spirituelle de la Méditerranée occidentale à l'aube du ve siècle : à Carthage comme à Rome, même recul de la présence grecque, qui tient peut-être moins, ici comme là, à un isolement local qu'au reflux de l'hellénisme vers l'Orient.

La religion des *Cereres* est étudiée ensuite. M. Picard y voit le signe d'un progrès dans les conceptions relatives à l'outre-tombe. Et il est bien certain que les deux déesses siciliennes passèrent en Afrique avec leurs mystères, comme y passa Dionysos, qui vint recouvrir, peut-être, le dieu Shadrapa. On pourrait aussi songer au Dionysos de Ba'albek, parèdre du Zeus Hélipolitain, et qui témoigne, lui aussi, d'un syncrétisme gréco-phénicien.

Avec la conquête et l'occupation romaine, nous quittons le domaine proprement théologique pour l'étude des sanctuaires monumentaux. M. Picard esquisse la formation et l'histoire des temples romano-africains. A partir du IIe siècle ap. J.-C., l'antique *tophet*, simple champ de stèles commémorant les sacrifices, est remplacé par des édifices complexes, comprenant une ou plusieurs cours et au moins une chapelle.

Nous y retrouvons les autels surélevés, caractéristiques des rites syriens (ici encore, on ne peut que penser au grand autel de Ba'albek), les réservoirs sacrés et, parfois, des lieux destinés aux initiations. Dans quelle mesure la « spiritualité » romaine a-t-elle agi sur cette évolution? Il est fort probable que l'action principale fut exercée par la paix romaine et par le brassage ethnique qu'entraîne toute période de prospérité économique. Pourtant, il est certain que la discipline romaine, la tendance à intégrer les manifestations religieuses dans le cadre de la cité, à les dépouiller de leur caractère individuel et anarchique, n'ont pas été non plus sans agir puissamment sur la religion africaine. En Afrique, comme ailleurs, Rome contribua à helléniser les traditions religieuses locales et renforça les syncrétismes amorcés avant elle. Les mêmes symboles et les mêmes cultes se retrouvent sous l'Empire et au temps « hellénistique » de la Carthage libre : c'est la paix romaine qui, en dernière analyse, a « revalorisé » les mystères de Dionysos et ceux des *Cereres*, dont M. Picard montre le renouveau en Afrique à partir du second siècle de notre ère. Quelques remarques, enfin, après un chapitre consacré aux pratiques superstitieuses et magiques, sont présentées sur les caractères les plus généraux du christianisme africain, qui a bénéficié, nous dit M. Picard, d'une longue « préparation évangélique », grâce à laquelle les « kohanim phéniciens éclairés par la sagesse grecque (s'étaient élevés progressivement) vers la révélation divine ».

On mesure tout l'intérêt d'un tel livre : ses inégalités mêmes, rendues inévitables par le caractère fragmentaire de notre information, ont le mérite de souligner les points sur lesquels devront porter les enquêtes ultérieures. Signalons, enfin, quelques inadvertances : p. 197, la date attribuée au sénatus-consulte des Bacchanales (et, d'ailleurs, est-il bien prudent de rapprocher sans autre précaution les Bacchanales italiennes du IIe siècle avant notre ère et le « Dionysisme » africain?), et, p. 202, l'affirmation singulière que la *cena* était un déjeuner tardif, pris vers trois heures de l'après-midi, et précédant le bain.

Pierre GRIMAL.

Clément d'Alexandrie, *Les Stromates. Stromate II*. Introduction et notes de **P.-Th. Camelot**; texte grec et traduction de **Cl. Mondésert** (Collection « Sources chrétiennes », t. XXXVIII). Paris, Éd. du Cerf, 1954; 1 vol. in-8°, 146 pages, 3 index.

Le *Stromate II* de Clément d'Alexandrie présente un haut intérêt, à la fois pour l'humaniste et du point de vue chrétien. Nul mieux que l'auteur de *Foi et Gnose* (Paris, 1944) n'était qualifié pour faire saisir au public, dans l'Introduction, cet intérêt double. Le livre, dont la composition est assez floue, traite dans une première partie du rapport entre la foi révélée et la foi, attitude intellectuelle de philosophe. Clé-

ment la définit en termes philosophiques une anticipation volontaire, un assentiment antérieur au travail de réflexion ; la foi est, pour le chrétien, obéissance au Logos. A partir du chapitre xii, Clément développe en termes chrétiens le thème stoïcien de la connexité des vertus et cherche à opposer à la Gnose hétérodoxe le portrait d'un gnostique orthodoxe, en vertu du principe selon lequel le précepte platonicien d'imiter Dieu suppose un larcin au passage de la *Genèse* sur l'homme fait à la ressemblance divine : Clément suggère un idéal d'*apatheia* qui n'exclue pourtant pas l'*agapè*. Le P. Mondésert, pour sa part, indique quels principes l'ont conduit parfois à se détacher de l'édition Stählin (il est d'ailleurs regrettable qu'il n'ait pas cru devoir signaler tous les cas où il s'en écarte). Il nous présente un texte plus conservateur, du fait que les incorrections sont parfois, selon toute vraisemblance, le fait de l'auteur, non du copiste. Je crois ce principe excellent (par exemple, p. 38, n. c, le fait de ne pas corriger ἑνωτικήν en ἐννοητικήν), mais je ne vois pas qu'il ait été toujours suivi (par exemple, p. 126, n. a, la correction ἐπίτονον semble non seulement gratuite, mais fâcheuse : l'idée, à mon sens, est que, lorsque le Seigneur paraît chanter trop haut, c'est à dessein de couvrir les voix discordantes). Pour la traduction, le principe consistant à ne pas vulgariser à l'excès de peur de moderniser des théories difficilement accessibles au lecteur moyen, est parfaitement justifié (p. 95, le « θέλε, φησί, καὶ δυνήσῃ » est traduit : « Veuille, dit l'*Écriture*, et tu pourras », et la note 3 précise qu'il n'y a aucune référence scripturaire correspondante. L'erreur, me semble-t-il, est d'en chercher une ; le φησί est souvent employé sans sujet déterminé (πρόσωπον ἀόριστον des grammairiens), lorsqu'il s'agit d'un dicton ou d'un adversaire non précisé). Les notes, très concises, fuient la paraphrase et fournissent non seulement les références aux nombreux textes antiques que cite Clément, mais d'utiles renvois aux travaux de M. G. Quispel et du P. Sagnard sur la Gnose.

Pierre COURCELLE.

Gregorii Nazianzeni ΣΥΓΚΡΙΣΙΣ ΒΙΩΝ, carmen edidit, apparatu critico muniuit, quaestiones peculiares adiecit **H.-M. Werhahn** (*Klassisch-philologische Studien* herausgegeben von E. Bickel, H. Herter und W. Schmid, Heft 15). Wiesbaden, Harrassowitz, 1953 ; xi + 104 pages.

L'ouvrage édité ici est mince : ce poème de Grégoire de Nazianze compte seulement 255 vers. Mais il mérite l'ample commentaire latin dont M. Werhahn l'a pourvu. Les prolégomènes traitent successivement des manuscrits (six manuscrits, dont les meilleurs sont le *Laurentianus plut.*, 7, 10, du xie siècle, et le *Bodleianus Clark.*, 12, du xe siècle), de la date (œuvre de la vieillesse de Grégoire), de la métrique et, enfin, du genre littéraire : il s'agit d'un dialogue fictif entre un rhéteur qui

prône la vie profane et un moine qui prône la vie spirituelle, dont les assises sont le célibat et la pauvreté. Déjà, chez Lucien, on trouvait un parallèle entre divers genres de vie philosophiques, et, chez Maxime de Tyr, entre la vie active et la vie contemplative. La σύγκρισις elle-même est l'un des *Progymnasmata* catalogués par Hermogène. La diatribe cynico-stoïcienne, puis la diatribe chrétienne ont utilisé les mêmes procédés : M. Werhahn consacre plusieurs pages intéressantes à l'historique et à un essai de définition de la diatribe. Il retrouve chez Grégoire les lieux communs sur la vraie noblesse, la « sécurité » du pauvre, les maladies qu'engendre la richesse, les ravages du luxe sur terre et sur mer, le ventre-tyran, etc..., et doute avec raison, dans sa conclusion, que Grégoire ait connu directement tel fragment de Cercydas le Cynique. Il s'agit le plus souvent d'*exempla* scolaires rebattus. Je suis tout à fait d'accord sur ce point, et j'ai cru prouver dans l'article *Saint Augustin, lecteur des Satires de Perse*, *Revue des sciences religieuses*, t. XXVII, 1953, p. 40-46, un cas précis de remploi de diatribe stoïcienne dans un sermon chrétien : ces prosopopées antithétiques de *Luxuria* et *Auaritia*, dont le poème de Grégoire, v. 46 et suiv., fournit aussi l'équivalent. Pour le βόρβορος dont parle Grégoire au v. 94 (et M. Werhahn, p. 92, 98, 100), je crois que l'on pourrait montrer avec plus de précision que la source immédiate est néo-platonicienne, tant le *bourbier* et la *région de dissemblance* devaient avoir de retentissement, jusque chez les Pères médiévaux, à travers Plotin et Porphyre.

Pierre COURCELLE.

Stig Y. Rudberg, *Études sur la tradition manuscrite de saint Basile.* Diss. Uppsala, 1953 ; 1 vol. in-8°, 224 pages, 1 pl. hors texte.

Ce livre, écrit en un français remarquable, est un travail préliminaire qui sera d'une grande utilité au futur éditeur critique des œuvres de saint Basile. Il s'agit ici, non de résoudre des problèmes d'authenticité, mais d'une enquête très neuve parmi les manuscrits en vue de présenter une image ordonnée de la triple tradition épistolaire, ascétique, homilétique : l'auteur se meut parmi une masse de 400 manuscrits et a fait, à cette fin, de longs séjours à Vienne et au Mont-Athos, regrettant de n'avoir pu juger *de visu* ceux de Moscou et Léningrad. Il apporte ainsi son concours très informé à une tâche que MM. Bessières, Cavallin, Amand, Guetet, Gribomont avaient envisagée déjà partiellement. Il met en relief, pour les *Lettres*, la valeur d'un manuscrit de Jérusalem et de deux manuscrits de l'Athos, en particulier l'*Athous Vatopedi* 72, du xe siècle, qui contient 347 lettres. En ce qui concerne les *Homélies*, la tradition est très complexe, mais M. Rudberg parvient à déterminer un *corpus* d'homélies réunies dès l'origine et renvoyant l'une à l'autre. Il fournit encore des vues personnelles sur divers *Inedita* et *Spuria*, et

donne un spécimen d'édition nouvelle fondée sur ses collations personnelles : la *Lettre II* à Grégoire de Nazianze, d'après 123 manuscrits ; la *Lettre CL* à Amphilochius, d'après 50 manuscrits ; la *Lettre CLXXIII* à Théodora, d'après 70 manuscrits. On saisit la somme de travail que représente ce mince volume et l'intérêt d'un tel apport (p. 16, 8, corriger : perso*n*ellement ; p. 18, 3, en général*e* ; p. 73, n. 6 et *passim*, le mot *Psaume* est toujours mis au féminin). Ajouter désormais, pour la tradition latine, M. Huglo, *Les anciennes versions latines des homélies de saint Basile*, dans *Revue Bénédictine*, t. LXIV, 1954.

Pierre COURCELLE.

Saint Jérôme, *Lettres*, t. IV, texte établi et trad. par **J. Labourt.** Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, 197 pages doubles.

Le présent volume contient les *Lettres LXXI* à *XCV* des années 398 à 400, où la vie de saint Jérôme fut particulièrement agitée, du fait de sa controverse avec Rufin. La collection épistolaire comprend, du reste, outre les *Lettres* de Jérôme, celles de Pammachius et Oceanus, Théophile d'Alexandrie, Épiphane de Chypre et du pape Anastase qui présentent un rapport avec ces affaires ecclésiastiques. M. le chanoine Labourt a bien senti qu'il était nécessaire d'aider le lecteur moderne dans ce dédale, à l'aide de notes complémentaires, d'appendices et de tableaux chronologiques à la fois concis et clairs : l'appendice *D*, particulièrement intéressant, définit l'attitude de Jérôme et le défend contre le reproche d'être un pur compilateur d'Origène. Il eût été utile, semble-t-il, de préciser que les documents grecs qui figurent dans notre collection sont traduits par Jérôme lui-même.

Les Lettres les plus curieuses, du point de vue littéraire, sont soit des consolations (la *Lettre LXXIX* à Salvina constitue à ce propos tout un traité du veuvage), soit des éloges, telle cette *Lettre LXXI* à Lucinus, dont les premières pages sont un véritable centon scripturaire où les références pourraient être multipliées à volonté. La traduction est d'une grande aisance et généralement exacte (p. 130, 11, le *eodem spiritu* signifie, à mon avis, non seulement que les hérétiques sont aussi ambigus que les oracles d'Apollon, mais que l'un et l'autre vaticinent sous l'effet du *même esprit* démoniaque). P. 164, 21, l'identification proposée entre le prêtre Evangelus de l'*Epist. LXXIII* et l'Evangelus des *Saturnales* de Macrobe paraît gratuite. P. 166 fin, je ne vois pas comment le bébé de Salvina aurait pu être caressé en 400 par l'empereur Théodose, mort en 395, et par sa femme Flaccilla, morte en 385 ; à mon avis, l'*Augustus* en question est Honorius, la *regina* soit Marie, soit Sérène. Pour l'interprétation de la *Lettre LXXXV*, un renvoi à l'article *Paulin de Nole et saint Jérôme* (*R. É. L.*, t. XXV, 1947, p. 250-280) n'eût peut-être pas été superflu.

Pierre COURCELLE.

Sancti Aurelii Augustini, *De utilitate ieiunii*, a Text with a Translation, Introduction and Commentary by **Brother S. Dominic Ruegg** (Patristic Studies, vol. LXXXV). Washington D. C., The Catholic University of America Press, 1951 ; 1 vol. in-8°, xviii et 130 pages ; prix : $ 1,50.

L'auteur donne une nouvelle édition du *De utilitate ieiunii* en se servant, pour la première fois, du Vat. 5758 (vi^e^-viie siècle). Malheureusement, ce manuscrit ne contient que la première moitié du traité. Les éditions antérieures se basaient toutes sur celle d'Amerbach, fondée elle-même sur un manuscrit qui est actuellement perdu. Les deux textes représentent évidemment deux traditions différentes. On devine les difficultés devant lesquelles l'éditeur s'est trouvé placé. Il a gardé le *textus receptus*, sauf quand le texte du Vat. 5758 était apparemment meilleur. Personnellement, nous serions allé plus loin dans cette direction.

L'auteur a étudié l'histoire du texte, sa forme, son contenu et surtout la question de son authenticité augustinienne. Après avoir lu son exposé, on est bien incliné à admettre que le *De utilitate ieiunii* est, en effet, un sermon de saint Augustin, mais cet exposé est loin d'être magistral. Dans le manuscrit du Vatican se trouvent, avec le *De utilitate ieiunii*, plusieurs sermons de saint Pierre Chrysologue. Or, ce que nous reprochons surtout à l'auteur, c'est l'absence complète d'une étude comparative du style, de la langue et des citations scripturaires des sermons de Chrysologue et du *De utilitate ieiunii*, étude qui aurait pu lui fournir une précieuse contre-épreuve.

Melchior VERHEIJEN.

Théodoret de Cyr, *Discours sur la Providence*, traduction avec introduction et notes par **Yvan Azéma**, thèse de Paris. Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, 351 pages, 2 index.

L'ouvrage de Théodoret de Cyr est volumineux et dénué d'originalité. Il est une admirable amplification sur un thème rebattu. Il n'en pouvait pas moins fournir matière à une thèse orientée sur l'histoire des idées et de la déclamation. La condition première eût été un contrôle du texte réimprimé dans Migne, puis une étude de la rédaction (révision écrite de sermons enregistrés par des *notarii*, ou rédaction antérieure à la déclamation?), enfin une recherche de sources fondée sur des parallèles textuels. Je ne trouve rien de tel dans l'immense *Introduction* d'une centaine de pages, mais une succession de paragraphes lourdement juxtaposés (*par ailleurs, par contre*) sur : date (entre 435 et 437), but, méthode, doctrines et sources, art. Certains développements, en dépit de ces têtes de chapitres, semblent vraiment superflus : était-il

nécessaire (p. 22-24) de citer d'affilée tous les éloges, en quelque sorte rituels, que les éditeurs successifs, depuis le XVIe siècle, ont décernés à l'auteur qu'ils éditaient? Éloges auxquels M. Azéma vient ajouter le sien, beaucoup trop continûment, en s'excusant de devoir une fois hasarder une minime réserve (p. 49, n. 50). Était-il nécessaire d'énumérer tous les auteurs qui, depuis la plus haute Antiquité, ont traité de la Providence, si ce développement ne devait aboutir à discerner ce qui est simple analogie doctrinale et ce qui est emprunt direct de la part de Théodoret (ne pas oublier que Philon était encore lu à époque tardive, comme prouvent les emprunts que saint Ambroise fait à son œuvre)? Était-il nécessaire de faire des citations, longues d'une page, de passages que l'on retrouve traduits tels quels par M. Azéma (par exemple, au lieu de la longue citation des p. 52-53, il suffisait de renvoyer à la p. 227)? L'auteur, qui traduit, quoi qu'il en dise, de façon plus agréable qu'exacte, a beaucoup de finesse littéraire, mais ne semble pourvu ni d'un ample bagage de documentation historique, ni d'une méthode vraiment critique. Il nous présente les païens du Ve siècle comme des rationalistes, alors que la plupart croyaient à toutes sortes de providences superposées, non seulement celle de Dieu, mais celles des anges ou démons. J'aurais, pour ma part, relevé soigneusement toutes les objections que Théodoret met dans la bouche de ses contradicteurs et j'aurais essayé par là de reconstituer leurs doctrines et d'en retrouver les sources antichrétiennes. De même, pour la composition, j'aurais cherché à déterminer, sur le modèle fourni par le P. Festugière, à propos du *De anima* de Tertullien (*Rev. des sc. philos. et théol.*, t. XXXIII, 1949, p. 129-161), dans quelle mesure Théodoret se conforme ou ne se conforme pas au schéma habituel des traités *De prouidentia*. J'eusse préféré à l'Index des noms propres, presque tous bibliques (à quoi sert de savoir que Théodoret nomme *Christ* onze fois et *Jésus-Christ* six fois?), un Index des thèmes traités (abeilles, pêche, chasse, etc.). Enfin, il me semble que, même du point de vue littéraire, Théodoret se soucie au fond beaucoup moins de logique que de gagner des adeptes en exerçant son aptitude satirique très réelle.

Pierre COURCELLE.

Corpus Paravianum. I) *Incerti auctoris « De lapsu Susannae »* (*De lapsu virginis consecratae*), éd. **I. Cazzaniga**. Torino, Paravia, 1948 ; LXVII-83 pages, et **I. Cazzaniga**, *La tradizione manoscritta del « De lapsu Susannae » (con nuovo apparato critico)*. Ibid., 1950 ; VIII-66 pages. II) *S. Ambrosii Mediolanensis episcopi « De virginitate » liber unus*, éd. **I. Cazzaniga**. Ibid., 1954 ; XXV-66 pages.

Après le *De virginibus*, édité en 1948, le *Corpus Paravianum* s'est enrichi, grâce à M. Cazzaniga, de deux autres textes, ambrosien et

pseudo-ambrosien, qui traitent aussi de problèmes relatifs à la virginité et aux vierges consacrées.

Le premier, le *De lapsu Susannae*, est attribué par les manuscrits tantôt à Niceta de Remesiana (par plusieurs manuscrits anciens, dont le témoignage paraît confirmé par une notice de Gennade, vir. ill. 22), tantôt à saint Ambroise, tantôt à saint Jérôme (cette dernière attribution étant à rejeter, comme le montre bien M. Cazzaniga, p. LVII). M. Cazzaniga, suivant quelques autres manuscrits, préfère laisser provisoirement l'anonymat à cet opuscule, en soulignant, toutefois, que, de très bonne heure, s'est introduit dans la tradition le nom d'Ambroise, en qui l'on vit soit le correcteur de Niceta, soit l'auteur même de l'ouvrage.

Le *De lapsu*, d'un caractère rhétorique très marqué, est, à certains égards, une véritable *declamatio*, et parfois sent l'école ; mais, précisément, c'est sur un texte de cette nature que l'on peut voir combien l'éloquence chrétienne reste alors influencée par les procédés de la rhétorique traditionnelle. L'opuscule est fort intéressant pour qui veut étudier le genre de l'homélie au IVe siècle et en saisir les procédés, par exemple dans la *Lamentatio Susannae* (§§ 43 sqq.), passage écrit dans le style d'un thrène biblique, et dont M. Cazzaniga soutient, avec raison, semble-t-il, l'authenticité, en montrant, notamment par une comparaison avec un sermon de saint Jean Chrysostome (Orat. XIII), qu'une telle *Lamentatio* est tout à fait dans la tradition littéraire de l'homélie.

M. Cazzaniga s'est un peu trop hâté — et on le lui a vivement reproché[1] — d'éditer le *De lapsu* dès 1948, sans avoir alors poussé bien loin son examen de la tradition manuscrite ; de fait, ayant ensuite étudié sept nouveaux manuscrits, il a pu éclairer cette tradition en y distinguant plus nettement trois classes ; mais il a dû en même temps procéder à une refonte de son apparat critique ; son opuscule de 1950, *La tradizione manoscritta...*, donne le résultat de ces recherches et ce nouvel apparat, malheureusement ainsi séparé du texte. Poursuivant encore, M. Cazzaniga a pu récemment[2] déduire de l'examen de deux manuscrits espagnols que ces trois classes sont étroitement apparentées. On souhaite évidemment une réédition dans laquelle l'apparat critique tienne compte de ces acquisitions.

Pour le *De virginitate* de saint Ambroise, au contraire, M. Cazzaniga a personnellement collationné un assez grand nombre de manuscrits, qu'il groupe en deux classes dérivant sans doute d'un archétype commun.

1. Cf. le compte rendu copieux, parfois trop sévère, de M. Franceschini, in *Aevum*, XXVI, 5 (septembre-octobre 1952), p. 467-472, et la réplique de M. Cazzaniga (*Acme*, VI, 1, 1953, p. 155-171).

2. I. Cazzaniga, *Due codici ispanici del « De lapsu Susannae »*, in *Annali della Scuola Normale Sup. di Pisa*, vol. XXI (1952), fasc. III-IV, p. 245-252. Travail et conclusions analogues, sur un manuscrit de Vienne, dans : G. Giangrande, *Note su un codice del « De lapsu Susannae »*, *Ibid.*, p. 265-271.

Cette œuvre est un peu décousue et pourrait bien résulter du remaniement de plusieurs sermons. M. Cazzaniga s'est décidé, sans enthousiasme, à lui conserver ce titre, le seul qui nous soit transmis, par une faible partie de la tradition d'ailleurs, et qui, en fait, ne répond pas exactement au contenu : car, si Ambroise y traite bien à diverses reprises de questions concernant la virginité (cf., §§ 31 sqq., la reprise des textes fameux de saint Paul — I Cor. 7 — sur le mariage et le célibat ; §§ 35 sqq., réplique aux arguments connus concernant la dépopulation), il se livre ailleurs à des développements de portée beaucoup plus générale (43 sqq. : « Où trouver le Christ? » ; 68 sqq. : « Comment préparer la venue du Christ en nous? » ; 95 : les quatre « affections » de l'âme). On notera particulièrement les exégèses de divers passages des Écritures (14 sqq. : l'attitude des saintes Femmes au tombeau du Christ, lors de la Résurrection, d'après Jean XX, 11 sqq. ; 112 sqq. : la vision d'Ézéchiel, 1, 3, et les quatre vertus cardinales ; 122 sqq. : le *duc in altum* de la pêche miraculeuse, Luc, V, 4).

Le *De virginitate* n'est pas seulement intéressant pour l'étude de l'exégèse ambrosienne ; dans ce sermon, dont une partie au moins a dû être prononcée en la fête des Saints-Pierre-et-Paul (cf. §§ 125), on trouve plus d'un renseignement (§§ 14, 2 ; 122, 1 ; 126, 8 et 13) sur les textes liturgiques lus dans l'église de Milan à cette époque.

On est reconnaissant à M. Cazzaniga d'avoir rendu ce texte accessible dans une édition critique ; on aurait aimé trouver là des Indices tels que ceux qui enrichissent l'édition du *De lapsu Susannae*, et qui seraient surtout précieux pour une étude de la langue et du style.

Paul ODILE.

NÉCROLOGIE

FERNAND CHAPOUTHIER
(1899-1953)

La mort prématurée de Fernand Chapouthier prive la *Revue* d'un de ses collaborateurs les plus anciens et les plus dévoués. De 1928 à 1951, il n'est presque pas d'année où il ne lui ait donné articles, variétés ou comptes-rendus. C'est que ce Bordelais de naissance, qui goûta la joie de professer à la Faculté des lettres de sa ville natale, se sentait plus que nul d'entre nous chez lui dans cette *Revue*. Quand Georges Radet désira s'adjoindre, comme secrétaires de la rédaction, les jeunes collègues qu'il appelait familièrement ses « trois mousquetaires », Fernand Chapouthier fut naturellement l'un d'eux. Sa nomination à Paris ne relâcha pas les liens. Pendant la guerre et les années difficiles que nous connûmes alors, il fut en quelque sorte notre correspondant, multipliant auprès des organismes compétents les démarches pour obtenir subventions ou bons de papier.

Les articles qu'il a publiés ici sont très caractéristiques de ses préoccupations et de son talent. Plus d'une fois, il s'attache à quelque monument inédit, le décrit avec une scrupuleuse et parfaite clarté, le commente avec une pénétration et une élégance souverainement distinguées (*La coiffe d'Artémis dans Éphèse trois fois néocore*, 1936, t. XL, p. 125 ; *Hélène, sœur d'Aphrodite*, 1940 (*Mélanges G. Radet*), t. XLII, p. 59 ; *Sur une intaille minoenne inédite*, 1947, t. XLIX, p. 22). L'archéologie, partant d'un objet menu, s'y ouvre sur l'histoire de la religion et sur la sensibilité littéraire. Et inversement, il lui plaît de recourir à l'archéologie *A propos d'un éventail, ou de l'exotisme dans Euripide*, 1944, t. XLVI, p. 209. Son esprit, plein tour à tour de flamme enthousiaste ou de nonchalance souriante, obéissait en réalité à une méthode rigoureuse, dont il aimait dans ses variétés et comptes-rendus à formuler les principes. Il le faisait avec courtoisie pour les personnes, mais sans transiger avec les idées qui lui semblaient justes. Il examinait avec soin la présentation matérielle, peu sensible au luxe stérile, mais très jaloux de la clarté de l'illustration et de sa liaison avec le texte. Il critiquait les longueurs inutiles, la pensée obscure ou recherchée. Il condensait en formules frappantes et mesurées son expérience chaque jour plus nourrie.

Parmi ses variétés et ses recensions, on relèvera celles où il suivait

pour nos lecteurs les grandes fouilles de Ras-Shamra, de Doura Europos, d'Olynthe. Ses propres travaux, inspirés par ses fouilles de Mallia, l'orientaient naturellement vers le souci des civilisations préhelléniques ou extérieures à l'hellénisme et il était curieux de ces grands contacts entre les peuples et les cultures. Il les suivait avec autant d'attention et de compétence dans le plan des édifices, les figurations des monuments que dans la vie publique, religieuse ou le détail de l'existence quotidienne. Un sentiment intense et complet de la vie lui permettait d'être également sensible à toutes ses manifestations ; il lui donnait l'occasion d'éclairer l'antiquité par le monde moderne. Je me souviens d'une visite faite avec lui au Musée d'art musulman de Fez, où l'usage d'un objet indigène lui permit de comprendre la petite énigme de tel objet crétois analogue : il en a consigné l'explication dans *La vaisselle commune et la vie de tous les jours à l'époque minoenne*, 1941, t. XLIII, p. 5, communication présentée par lui au Congrès de Berlin à la veille de la guerre.

La collaboration à la *Revue* ne peut être séparée de l'enseignement incomparable que Fernand Chapouthier donna de 1931 à 1937 à la Faculté des lettres de Bordeaux où il fut le successeur de Paul Masqueray. Si un regret est permis, c'est que son œuvre écrite n'ait pas fait une plus large part à la littérature qui était l'objet principal de ses leçons. A côté de tel cours public sur l'art crétois, il avait la matière habituelle du professeur de grec ; et l'on sait qu'à Bordeaux, comme plus tard à Paris, à la Sorbonne et à l'École normale, Chapouthier fut un maître écouté et aimé entre tous. Un de nos élèves communs, qui le suivit tour à tour à Bordeaux et à Paris et qui devint un de ses amis les plus fidèles et les plus brillants, a bien voulu me donner ces lignes, où il s'est efforcé, par l'esprit et par le cœur, de retrouver quelque chose du prestige du professeur sur une jeunesse enthousiaste : « Le bruit de sa renommée l'avait précédé. Les étudiants parlaient de lui autour du tombeau de Montaigne comme du chercheur heureux que d'étonnantes campagnes de fouilles avaient auréolé de l'éclat de la gloire. Les noms de Mallia, de Samothrace dansaient dans nos cervelles. Je l'imaginais poussiéreux et pédant, manieur de pierres cassées, éplucheur de syllabes... Je revois son entrée dans l'amphithéâtre, le premier soir, je ressens encore la première émotion, celle qui ne devait jamais s'effacer. Le brillant de sa jeunesse, la distinction extrême de son allure nous subjuguèrent. Il évoquait à nos yeux les héros homériques dont il avait pour tâche, cette année-là, de ressusciter la mémoire. Il avait une manière très personnelle de dérouler entre ses doigts le tissu de la poésie grecque et d'en faire chatoyer les reflets en épousant le mouvement du vers. Les harmonies de sa voix chantante, l'élégance un peu précieuse de sa diction, le jeu de ses mains qui pressaient le livre, saisissaient nos sens. Nous étions déjà sous le charme... ».

A Bordeaux, comme plus tard à Paris, Fernand Chapouthier groupa autour de lui des élèves qui étaient des amis, avec qui il lui plaisait de s'entretenir librement sur un pied d'égalité. C'est que, comme le dit encore son ancien étudiant, « cette intelligence avait la curiosité de la découverte humaine, le goût des singularités d'âmes. Elle ne concevait pas de plus noble emploi que l'alimentation de ces flammes qui brûlaient nos cœurs d'adolescents. Elle ne connaissait pas de plus belle réussite que l'éveil des vocations. Il s'offrait en guide pour la découverte de nous-mêmes ».

Rien n'est plus difficile à concevoir pour nous tous, ses élèves ou ses camarades, que la mort de celui qui, dans sa maturité, gardait tout l'éclat et, en apparence, toute la force de la jeunesse. La maladie brutale et rapide dont j'ai été le témoin consterné ne peut effacer de l'esprit son image encore toute rayonnante d'élan et de vie. En écrivant ces lignes, j'ai peine à croire que je lui rends ce qu'on appelle un dernier devoir et je revois par la pensée ce petit appartement perché au plus haut d'une maison, place de la Bourse, non loin des lieux où habitaient ses parents et où il avait vécu une enfance heureuse d'écolier couronné de tous les lauriers universitaires. Les bombardements ont tout détruit de ce cadre familier et charmant, et, pourtant, il me semble que je devrais pouvoir encore aller frapper à cette porte, sûr d'y retrouver près de lui nos collègues, nos amis : vaine illusion, mais qui montre que son souvenir donne au passé comme une persistance tenace, entêtée à refuser la mort.

Pierre BOYANCÉ.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Congrès de Tours et de Poitiers. — Le Ve Congrès de l'Association Guillaume Budé s'est tenu, du 3 au 9 septembre 1953, à Tours et à Poitiers. Ses travaux ont été consacrés, d'une part, à la commémoration de Rabelais, sur le terroir des provinces de l'Ouest, en l'année du IVe centenaire de sa mort, et, d'autre part, à un grand thème de l'histoire de l'humanisme antique et moderne, au platonisme. Le volume des *Actes du Congrès* (422 p. in-8o), qui vient d'être publié à la Société d'édition « Les Belles Lettres », contient la *Chronique du Congrès*, rédigée par J. Heurgon, le texte des allocutions officielles, celui des rapports scientifiques et le résumé des communications, au nombre d'une quarantaine ; parmi les auteurs de celles-ci, nous relevons des noms familiers aux lecteurs de cette *Revue*, ceux de Mlles Duchemin, de Vogel, de MM. J. Humbert, J. Moreau, A. Jagu, V. Goldschmidt, R. Robinson, H. R. Schwyzer, des RR. PP. Daniélou, Dumortier, Henry, ou encore, dans un autre ordre d'études, de MM. P. Jourda, P. Mesnard, A. Pezard, P. Renucci. Nous retiendrons particulièrement ici les trois rapports concernant le platonisme antique. Celui de M. P.-M. Schuhl, *Platon : quinze années d'études platoniciennes*, est une revue bibliographique, méthodique et critique, des travaux platoniciens publiés depuis 1938 ; il fait suite à son rapport : *État présent des études platoniciennes*, présenté en 1938 au IIIe Congrès de l'Association Guillaume Budé, à Strasbourg, et qui recensait de la même manière les travaux réalisés depuis 1918. Ces deux rapports, dont le premier a été recueilli par l'auteur dans son livre, *La fabulation platonicienne*, constituent un instrument d'information incomparable. — Le rapport de M. Boyancé : *Le platonisme à Rome*, est concentré sur la confrontation de Platon et de Cicéron ; en même temps qu'il se réfère aux travaux les plus récents, parfois même inédits, capables d'éclairer les problèmes qu'il soulève, le rapporteur s'attache à montrer la sincérité philosophique de Cicéron et à dégager l'originalité de son humanisme. — M. Courcelle, dans son rapport : *Travaux néo-platoniciens*, expose les derniers résultats obtenus dans un champ d'exploration encore largement ouvert ; il marque les lacunes de notre information, signale les questions en litige, souligne les problèmes les plus immédiats et indique les voies où peut s'engager le plus utilement la recherche. Nous mentionnerons seulement (car

leur objet déborde le cadre de cette *Revue*) le titre des autres rapports : celui de M. de Gandillac, *Le platonisme au XIIe et au XIIIe siècle*, ceux de M. l'abbé R. Marcel, *Le platonisme, de Pétrarque à Léon l'Hébreu*, et de M. R. Lebègue, *Le platonisme en France au XVIe siècle*; celui, enfin, de M. Chastel, *Le platonisme et les arts à la Renaissance.* Le rapport de M. Saulnier : *Position actuelle des problèmes rabelaisiens*, est accompagné de deux conférences *in extenso*, l'une de M. Mario Roques, *Aspects de Panurge*, l'autre de M. Lucien Febvre, reliant Rabelais à son temps.

M. Fernand Robert avait la charge de dégager les conclusions des travaux du Congrès ; il souligne que « si Platon est aujourd'hui un auteur particulièrement actuel..., c'est parce *qu'il* est en mesure de répondre aux préoccupations de notre temps les plus générales et les plus essentielles ». Ce mérite de Platon n'est point contestable ; mais il faut bien convenir qu'il n'est guère reconnu, si ce n'est dans un cercle universitaire particulièrement étroit ; car rien ne paraît aussi insolent au regard de la pensée contemporaine, si engagée dans le siècle et asservie à ses mythes, que l'affirmation platonicienne de valeurs transcendantes à l'histoire et l'inflexible exigence de normes que nous ne faisons pas.

J. M.

— **Bulletin analytique du Centre de documentation du Centre national de la Recherche scientifique.** — Le Centre de documentation du Centre national de la Recherche scientifique publie un *Bulletin analytique* (partie *Philosophie*) qui paraît tous les trois mois. Ce documentaire dépouille, signale et résume brièvement tous les articles parus, en France et à l'étranger, tant dans les revues philosophiques que dans les revues spécialisées dans le domaine de la Morale, de l'Esthétique, de l'Histoire des sciences, de la Linguistique, de la Psychologie et de la Sociologie.

Tous ceux qui s'intéressent aux sciences de l'Homme ont ainsi à leur disposition une bibliographie trimestrielle à la fois signalétique et analytique, complétée par une table annuelle des auteurs et des concepts.

Le *Centre de documentation du C. N. R. S.* fournit également la reproduction photographique par micro-films ou sur papier des articles signalés dans le *Bulletin*, ou de ceux dont la référence bibliographique précise lui est fournie.

	France	Étranger
Prix de l'abonnement	2.000 fr.	2.500 fr.
Tirage à part de la partie « Sociologie »......	800 fr.	1.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : 16, rue Pierre-Curie, Paris (ve). Tél. Danton : 87-20.

Esiodo, *Erga*. Dieci brani interpretati da Marcello Gigante. (Hermes, Coll. di testi antichi, 2.) Napoli, Silvio Viti, 1953 ; 1 vol. in-8°, 59 pages, 1 index. L. 350.

Einar Gjerstad, *Early Rome*. I : *Stratigraphical researches in the Forum Romanum and along the Sacra Via*. (Skrifter utgivna av Svenska Institutet I Rom. Acta Instituti Romani regni Sueciae, series in-4°, XVII, 1.) Lund, C. W. K. Gleerup, 1953 ; 1 vol. in-4°, 167 pages, 147 figures, 1 index.

Marcello Gigante, *La Costituzione degli Ateniesi. Studi sullo pseudo-Senofonte*. Napoli, Giannini, 1953 ; 1 vol. in-8°, 200 pages. $ 6.

H. M. Mulder, *Publii Papinii Statii Thebaidos liber secundus*. Commentario exegetico aestheticoque instructus. Groningae, De Waal, 1954 ; 1 vol. in-8°, 390 pages, 1 index.

A. Severyns, *Recherches sur la « Chrestomathie » de Proclos*. III : *La « Vita Homeri » et les sommaires du Cycle*. 1 : *Étude paléographique et critique*. (Bibl. de la Fac. de Philos. et Lettres de l'Univ. de Liège, fasc. CXXXII). Paris, Les Belles-Lettres, 1953 ; 1 vol. in-4°, 368 pages, 4 indices, XIV planches hors texte.

Listy Filologické, I (LXXVI), 1. (Československá Akademie Věd.) Nakladatelstvi, Č. S. A. V., 1953 ; 1 vol. in-8°, 160 pages, IV planches hors texte. — *Id.*, 2. 1 vol. in-8°, p. 161 à 320, III planches hors texte.

Notices d'archéologie armoricaine publiées sous la direction de Pierre Merlat. (Annales de Bretagne, année 1953.) Rennes, Impr. réunies, 1954 ; 1 vol. in-8°, p. 291 à 429, illustrations, II planches hors texte.

Lisia, *Contro Eratostene*. Introduzione e commento a cura di Gaspare Campagna. Torino, Loescher-Chiantore, 1952 ; 1 vol. in-8°, lxxiv + 71 pages.

Ivan M. Linforth, *Three scenes in Sophocle's « Ajax »*. (T. à p. Univ. of Cal. publ. in Classical Philology, vol. XV, n° 1, p. 1-28.) Berkeley, Univ. of Cal. Press, 1954 ; 1 vol. in-8°, 28 pages. 35 cents.

Lucrèce, *De la Nature*. Poème en six chants. Trad. nouvelle avec une intr. et des notes par René Waltz. (Annales de l'Univ. de Lyon, Lettres, III, 24.) Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-4°, 215 pages.

Klaus Weidauer, *Thukydides und die Hippokratischen Schriften*. Der Einfluss der Medizin auf Zielsetzung und Darstellungsweise des Geschichtswerks. (*Heidelberger Forschungen*, herausg. von Paul Böckmann, Heinrich Bornkamm und Hans-Georg Gadamer.) Heidelberg, Carl Winter, 1954 ; 1 vol. in-8°, 88 pages, 1 index.

Per Fuglum, *Edward Gibbon, his view of life and conception of history*. (Oslo Studies in English.) Oslo, Akademisk Forlag, 1953 ; 1 vol. in-8°, 176 pages, 1 index.

Massimo Pallottino, *Testimonia linguae Etruscae*. (Bibl. di Studi

Superiori, Storia Antica ed Epigrafia, vol. XXIV.) Firenze, La Nuova Italia Ed., 1954 ; 1 vol. in-12, VIII + 180 pages, 2 indices. L. 2,500.

PLUTARCHI, *Vita Caesaris*, a cura di ALBINO GARZETTI. (Bibl. di Studi Superiori, Storia Antica ed Epigrafia, vol. XXI.) Firenze, La Nuova Italia Ed., 1954; 1 vol. in-12, LXVI + 362 pages, 1 index. L. 3,000.

GIOVANNI D'ANNA, *Le idee letterarie di Suetonio.* (Bibl. di cultura, 52.) Firenze, La Nuova Italia Ed., 1954 ; 1 vol. in-8°, XII + 232 pages, 1 index. L. 900.

J. D. DENNISTON, *The Greek particles.* 2d ed. Oxford, Clarendon Press, 1954 ; 1 vol. in-8°, LXXXII + 659 pages, 2 indices. 50 s.

Pallas, II. 3e année, fasc. 3, février 1954. (Annales publ. par la Fac. des Lettres de Toulouse.) Toulouse, Impr. univ., 1954 ; 1 vol. in-8°, 199 pages, IX planches hors texte.

CÉSAR, *La guerre d'Alexandrie.* Texte établi et traduit par JEAN ANDRIEU. (Coll. des Univ. de France.) Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, XCIII + 107 pages, dont 73 doubles, 1 index, III planches hors texte.

Congrès de Tours et Poitiers, 3-9 septembre 1953. Actes du Congrès. (Ass. G. Budé.) Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, 422 pages.

STEWART IRWIN OOST, *Roman policy in Epirus and Acarnania in the age of the Roman conquest of Greece.* (Arnold foundation studies, vol. IV, New series.) Dallas, Southern Methodist Univ. Press, 1954 ; 1 vol. in-8°, VII + 138 pages. $ 4.

GERHARD PFOHL, *Untersuchungen über die attischen Grabinschriften.* Inaugural Dissertation der Philosophischen Fakultät der Friedrich-Alexander-Universität zu Erlangen, 1953 ; 1 vol. in-8°, V + 296 pages.

Corpus Hermeticum. T. III : *Fragments extraits de Stobée, I-XXII.* Texte établi et traduit par A.-J. FESTUGIÈRE. (Coll. des Univ. de France, publ. sous le patronage de l'Ass. G. Budé.) Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, CCXXVIII + 95 pages, dont 28 pages doubles.

Corpus Hermeticum. T. IV : *Fragments extraits de Stobée, XXIII-XXIX.* Texte établi et traduit par A.-J. FESTUGIÈRE. — *Fragments divers.* Texte établi par A. D. NOCK et traduit par A.-J. FESTUGIÈRE. (Coll. des Univ. de France, publ. sous le patronage de l'Ass. G. Budé.) Paris, Les Belles-Lettres, 1954 ; 1 vol. in-8°, 151 pages, dont 43 pages doubles.

ROBERT FLACELIÈRE, *Fouilles de Delphes.* T. III : *Épigraphie.* Fasc. IV : *Inscriptions de la terrasse du temple et de la région nord du sanctuaire.* Nos 87 à 275. (École française d'Athènes.) Paris, E. de Boccard, 1954 ; 1 vol. in-4°, p. 175 à 300, 6 fig. dans le texte, XVIII planches hors texte.

PLUTARQUE, *Le Banquet des Sept Sages.* Texte et traduction avec une introduction et des notes par JEAN DEFRADAS. (Études et commentaires, XX.) Paris, Klincksieck, 1954 ; 1 vol. in-4°, 115 pages, 3 indices.

Jean Defradas, *Les thèmes de la propagande delphique.* (Études et commentaires, XXI.) Paris, Klincksieck, 1954 ; 1 vol. in-4°, 297 pages, 3 indices.

Charles Picard, *Manuel d'archéologie grecque. La sculpture.* IV : *Période classique-IVe siècle (deuxième partie).* Paris, A. et J. Picard, 1954 ; 1 vol. in-8°, 422 pages, 177 illustrations, X planches hors texte.

G. R. Levy, *The violet crown. An Athenian autobiography.* London, Faber and Faber, s. d. (1954) ; 1 vol. in-8°, 195 pages, 1 frontispice et 1 carte hors texte.

Hecataei Milesii, *Fragmenta,* a cura di Giuseppe Nenci. (Bibl. di Studi Superiori, vol. XXII, Filol. Greca.) Firenze, La Nuova Italia, 1954 ; 1 vol. in-12, xxxii + 143 pages, 3 indices.

Publications du Service des Antiquités du Maroc. Fasc. 11 (Protectorat de la République française au Maroc, Gouvernement chérifien, Direction de l'Instruction publique.) Rabat, 1954 ; 1 vol. in-8°, 144 pages, 6 figures, XXXI planches hors texte.

T. Lucretius Carus, *De rerum natura.* Edidit Josephus Martin. (Bibl. scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana.) Lipsiae, 1953 ; 1 vol. in-8°, xxiv + 285 pages, 1 index. D. M. 9,60.

Giuseppe Nenci, *Pirro, Aspirazioni egemoniche ed equilibrio Mediterraneo.* (Univ. di Torino, Pubbl. della Facoltà di Lettere e Filos., vol. V, fasc. 2.) Torino, Cuneo, 1953 ; 1 vol. in-8°, 199 pages, 1 index.

Plutarchus, *Moralia.* Vol. VI, fasc. 1. Edidit C. Hubert. (Bibl. scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana.) Lipsiae, 1954 ; 1 vol. in-8°, xxii + 194 pages. D. M. 8,80.

Menander, *Reliquiae.* Pars II. Edidit Alfredus Koerte. (Bibl. scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana.) Lipsiae, 1953 ; 1 vol. in-8°, xii + 394 pages, 5 indices. D. M. 16,60.

P. René Mouterde et Jean Lauffray, *Beyrouth, ville romaine. Histoire et monuments.* (Publ. de la Direction des Antiquités du Liban. Villes libanaises.) Beyrouth, Impr. catholique, 1952 ; 1 vol. in-8°, 48 pages, 32 illustrations.

J. van Ooteghem, S. J., *Pompée Le Grand, bâtisseur d'empire.* (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Mémoires. Coll. in-8°, t. XLIX, fasc. unique.) Bruxelles, 1954 ; 1 vol. in-8°, 666 pages, 50 illustrations, 1 index. 400 fr. belges.

Paolo Frassinetti, *Fabula Atellana. Saggio sul teatro popolare latino.* (Univ. di Genova, Fac. di Lettere, Ist. di Filol. classica.) Genova, 1953 ; 1 vol. in-8°, 148 pages. L. 1,200.

Gilbert Highet, *Juvenal, the Satirist. A study.* Oxford, At the Clarendon Press, 1954 ; 1 vol. in-8°, xviii + 374 pages, 2 indices. 30 s.

ΓΕΩΡΓΙΟΣ Θ. ΖΩΡΑΣ, Ἐπιστημονικὴ Ἐπετηρὶς τῆς φιλοσοφικῆς σχολῆς τοῦ Πανεπιστημίου Ἀθηνῶν. Περίοδος δευτέρα. — Τόμος Δ. Ἐν Ἀθήναις, 1953-1954 ; 1 vol. in-4°, xvi + 383 pages.

Fritz Schachermeyr, *Dimini und die Bandkeramik.* (Prähistorische Forschungen, herausg. von der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, Heft 4.) Horn-Wien, F. Berger, 1954 ; 1 vol. in-4°, 39 pages, IX planches hors texte.

Dr Otto Kleeman, *Die dreiflügeligen Pfeilspitzen in Frankreich. Studie zur Verbreitung und historischen Aussage der bronzenen Pfeilspitzen.* (Akademie der Wissenschaften und der Literatur. Abhandlungen der Geistes- und sozialwissenschaftlichen Klasse. Jahrgang 1954. Nr 4.) Wiesbaden, F. Steiner, 1954 ; 1 vol. in-4°, p. 89 à 141, VI planches et 2 cartes hors texte.

Georges Ténékidès, *La notion juridique d'indépendance et la tradition hellénique. Autonomie et fédéralisme aux Ve et IVe siècles av. J.-C.* (Coll. de l'Inst. français d'Athènes.) Athènes, 1954 ; 1 vol. in-8°, 211 pages, 1 index, XIV planches hors texte.

L. G. Westerink, *Proclus Diadochus. Commentary on the first Alcibiades of Plato. Critical text and indices.* Amsterdam, North-Holland publ. Cy, 1954 ; 1 vol. in-8°, xii + 197 pages, 2 indices. $ 6,00.

Pierre Lambrechts, *L'exaltation de la tête dans la pensée et dans l'art des Celtes.* (Dissertationes Archaeologicae Gandenses curante S. J. De Laet. Vol. II.) Brugge, De Tempel, 1954 ; 1 vol. in-8°, 128 pages, 62 figures dans le texte, XVII planches hors texte.

A. E. Wilhelm-Hooijbergh, *Peccatum. Sin and guilt in Ancient Rome.* Groningen, J. B. Wolters, 1954 ; 1 vol. in-8°, xi + 125 pages, 2 indices.

Sir Mortimer Wheeler, *Rome beyond the imperial frontiers.* London, G. Bell and sons, 1954 ; 1 vol. in-8°, xii + 192 pages, 1 index, 19 figures dans le texte, 1 frontispice, XXXVIII planches et 1 carte hors texte. 25 s.

Ovid, *The Metamorphoses.* Transl. by A. E. Watts. With the etchings of Pablo Picasso. Berkeley, Univ. of Cal. Press, 1954 ; 1 vol. in-8°, xvi + 397 pages, 1 index, 1 frontispice et IX planches hors texte. $ 5.

Dietmar Kienast, *Cato der Zensor. Seine Persönlichkeit und seine Zeit.* Mit einem kritisch durchgesehenen Neuabdruck der Redefragmente Catos. Heidelberg, Quelle & Meyer, 1954 ; 1 vol. in-8°, 172 pages. D. M. 9.

P. Lambrechts, *Over Griekse en Oosterse Mysteriegodsdiensten : De Zgn. Adonismysteries.* (Mededelingen van de koninklijke vlaamse Academie voor wetenschappen, letteren en schone kunsten van België. Klasse der Letteren. Jaargang XVI, 1954, Nr 1.) Brussel, Paleis der Academiën, 1954 ; 1 vol. in-4°, 43 pages.

Vladimir Georgiev, *État actuel de l'interprétation des inscriptions créto-mycéniennes.* (Académie bulgare.) Sofia, 1954 ; 1 vol. in-8°, 96 pages, 1 index, 9 figures dans le texte.

Francesco Giancotti, *L' « Octavia », attribuita a Seneca.* Turin, Loescher-Chiantore, s. d. (1954) ; 1 vol. in-8°, 245 pages.

Francesco Giancotti, *Saggio sulle Tragedie di Seneca.* Rome, Società ed. Alighieri, 1953 ; 1 vol. in-8°, 196 pages.

Myra L. Uhlfelder, *De proprietate sermonum vel rerum. A study and critical edition of a set of verbal distinctions.* Rome, American Academy, 1954 ; 1 vol. in-8°, VIII + 116 pages.

Semitica. Cahiers publiés par l'Institut d'Études sémitiques de l'Université de Paris. I, II, III et IV. Paris, Maisonneuve, 1948, 1949, 1950, 1951-1952 ; 4 fasc. in-4°, 87 pages, IV planches hors texte ; 75 pages, I planche hors texte ; 87 pages, III planches hors texte ; 96 pages, II planches hors texte. 800, 700, 700 et 800 fr.

Raymond Bloch, *Les Étrusques.* (Coll. « Que sais-je? ».) Paris, P. U. F., 1954 ; 1 vol. in-12, 120 pages, 12 figures.

Alberto Balil, *En torno a los orígenes de Nápoles. En torno a la Arqueología submarina.* (Sep. de « Ampurias », XV-XVI.) Barcelona, 1953-1954 ; 1 broch. in-4°, 12 pages.

René Vallois, *Les constructions antiques de Délos. Documents.* (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 157 *bis*.) Paris, De Boccard, 1953 ; 1 vol. in-4°, XIV + 16 pages, VI planches hors texte, dont IV dépliants, XXXII planches hors texte.

Jean Ebersolt, *Orient et Occident. Recherches sur les influences byzantines et orientales en France avant et pendant les croisades*, 2e éd. Paris, De Boccard, 1954 ; 1 vol. in-4°, 148 pages, 11 figures dans le texte, 1 index, XVII planches hors texte.

Andreae Fricii Modrevii, *Commentariorum de Republica emendanda libri quinque.* Ed. Casimirus Kumaniecki. (Academia Scientiarum Polona.) Panstwowy Instytut Wydawniczy, 1953 ; 1 vol. in-8°, 571 pages.

Robert Muth, *Träger der Lebenskraft. Ausscheidungen des Organismus im Volksglauben der Antike.* Wien, R. M. Rohrer, 1954 ; 1 vol. in-8°, XIII + 184 pages, 3 indices.

Theodore Cressy Skeat, *The reigns of the Ptolemies.* (Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und Antiken Rechtsgeschichte, herausg. von Mariano San Nicolò und Hermann Bengtson. 39. Heft.) München, C. H. Beck, 1954 ; 1 vol. in-8°, VIII + 43 pages.

Paul Händel, *Beobachtungen zur epischen Technik des Apollonios Rhodios.* (Zetemata. Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft. Heft 7.) München, C. H. Beck, 1954 ; 1 vol. in-8°, 139 pages, 3 indices.

Rudolf Stark, *Aristotelesstudien.* (Zetemata. Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft. Heft 8.) München, C. H. Beck, 1954 ; 1 vol. in-8°, VII + 120 pages, 3 indices.

Reinhold Merkelbach, *Die Quellen des griechischen Alexanderromans.* (Zetemata. Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft. Heft 9.) München, C. H. Beck, 1954 ; 1 vol. in-8°, XI + 255 pages, 1 index.

TABLE ALPHABÉTIQUE
PAR NOMS D'AUTEURS

AUTEURS D'OUVRAGES RECENSÉS

(TABLE ALPHABÉTIQUE)

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES
(HORMIS BIBLIOGRAPHIE)

I. Articles de fond

1° Antiquité grecque et romaine

2° Antiquités nationales

II. Variétés

Pages

IV. Planches et figures

26 décembre 1954.

Le Secrétaire-Gérant : Jean AUDIAT.

Dépôt légal, 1er trimestre 1955. — 598.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Tome LVI, 1954, nos 3-4

RÉSUMÉS ANALYTIQUES

Dr A. Donnadieu, *La campagne de Marius dans la Gaule Narbonnaise. La bataille d'Aix-en-Provence et ses deux épisodes.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 3-4, p. 281 à 296, pl. XVI et XVII.

Dans cette étude sur les batailles d'Aix de 102 av. J.-C., le Dr Donnadieu en fixe les emplacements et les vicissitudes contrairement aux opinions qui ont jusqu'ici prévalu. En s'appuyant à la fois sur les données de la géographie qu'a établies M. Duprat et qui excluent du théâtre des opérations la plaine alors marécageuse de Barbentane, sur le texte d'Orose (V, 16, 9) dont, après Mommsen, il revendique la véracité, sur le récit de Plutarque (*Mar.*, 18-20), dont il montre la cohérence et la précision, le Dr Donnadieu place le camp d'observation de Marius au confluent du Rhône et de l'Isère, et son camp de bataille sur la colline des Baumettes, d'où le Romain est descendu, au sud-ouest, sur les rives de la Torse, et, par deux fois, à vingt-quatre ou quarante-huit heures d'intervalle, y a déconfit les Ambrons, puis les Teutons.

Amable Audin, Julien Guey, Pierre Wuilleumier, *Inscriptions latines découvertes à Lyon, dans le pont de la Guillotière.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 3-4, p. 297 à 346, pl. XVIII à XXIII.

Dédicace au Cadurque M. Luctérius Léo, sans doute descendant d'un compagnon d'armes de Vercingétorix (no 3). — Dédicace à Ti. Claudius Sécundinus L. Statius Macédo, qui devint *a rationibus* d'Antonin le Pieux (no 2). — Longue dédicace à Élagabal, nous apprenant, notamment, l'existence d'une nouvelle institution fédérale des Trois Gaules, les *ciues Romani in Tribus Prouinci(i)s Galli(i)s consistentes* (no 1). Ces trois inscriptions proviennent du Sanctuaire fédéral des *Tres Galliae*, à la Croix-Rousse. — Autres inscriptions (nos 4-7).

Dr Robert Dailly et Henri van Effenterre, *Le cas Marc-Aurèle, essai de psychosomatique historique.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 3-4, p. 347 à 365.

La maladie chronique de Marc-Aurèle, interprétée comme un ulcère gastrique, est étudiée, à la lumière des découvertes de la médecine psychosomatique, dans ses rapports avec le milieu familial, le tempérament, l'éducation et la vie du prince. Elle fait mieux comprendre certaines de ses attitudes et de ses déterminations.

Jean Gricourt, *Les événements de 289 292 en Gaule d'après les trésors de monnaies.* — *R. É. A.*, LVI, 1954, 3-4, p. 366 à 376, pl. XXIV.

La récente découverte à Bavai d'un important trésor de monnaies romaines invite à examiner les dépôts enterrés en Gaule vers 290. La composition de ces trésors interdit d'attribuer leur enfouissement à une circonstance économique. Ils occupent dans le nord du pays une zone qui coïncide en gros avec l'ensemble des cités ayant reçu en 291 et peu après un contingent de colons barbares destiné à relever leur agriculture éprouvée par une invasion dont la date est laissée dans l'ombre. On est tenté de mettre ces événements en rapport avec la tentative malheureuse de Maximien contre la Bretagne, sur laquelle pèse un silence suffisamment éloquent. Cette campagne se solda certainement par autre chose qu'un simple échec naval, puisqu'elle permit à Carausius de réoccuper sur le continent une large tête de pont dont on sait au moins qu'elle comprenait le littoral batave, Boulogne et, sans doute, Rouen.

Pierre Courcelle, *Un nouveau traité d'Eutrope, prêtre aquitain vers l'an 400*. — *R. É. A.*, LVI, 1954, 3-4, p. 377 à 390.

Le *Paris. B. N. lat.* 1688, du XIIe siècle, fournit pour la première fois un *corpus* des trois *Lettres à Cerasia* que J. Madoz a récemment identifiées comme œuvres d'Eutrope, ami de Paulin de Nole. Or, la *Lettre VI* pseudo-hiéronymienne figure aussi dans ce *corpus* comme étant du même à la même. Critères internes et externes confirment qu'Eutrope est l'auteur. Cette correspondance nous renseigne sur l'état de la culture et de l'opinion en Aquitaine vers 415 ; car il faut voir en Eutrope un Aquitain plutôt qu'un Espagnol.